Archives diocésaines de Quimper et Léon

18e Année. Vendredi 2 Janvier 1903. N° 1.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Vœux de bonne année.
II. — *Chronique du diocèse :* Œuvres recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Saint-Derrien ; Les souhaits de nouvel an à l'Evêché ; Petit-Séminaire de Pont-Croix ; Le culte des Saints (suite) ; Souscriptions pour la chapelle du Petit-Séminaire de Pont-Croix (27e liste).
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Paris ; Clermont ; Nice ; Reims ; Allemagne.
IV. — *Variétés :* Les Rois Mages d'après la Tradition.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 4 Janvier. — Octave des Saints Innocents, Martyrs. Double. Rouge.
Vêpres des Saints Innocents, avec mémoires du suivant et de S. Télesphore, Pape, Martyr.
Lundi, 5. — Veille de l'Epiphanie. Office du jour ; semi-double. Blanc.
Mardi, 6. — EPIPHANIE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. Double de 1re classe, avec Octave privilégiée. Blanc.
Mercredi, 7. — 2e jour dans l'Octave de l'Epiphanie. Office semi-double. Blanc.
Jeudi, 8. — 3e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.
Vendredi, 9. — 4e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.
Samedi, 10. — 5e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.
Dimanche, 11. — Dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie. Office du jour.

Au chœur, *solennité de l'Épiphanie.*

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lanarvily . . . . . du 4 au 6 Janvier.
Notre-Dame du Carmel, Brest . . . . du 7 au 16 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Vœux de bonne année.

Certes, nous sommes loin de ces heureux temps où l'on peut accueillir sans appréhension, avec un sourire confiant et des souhaits joyeux, une année nouvelle. Pour les catholiques et pour la France entière la situation est pleine de périls et d'angoisses ; les attentats commis contre le droit et la liberté en font présager d'autres, plus violents encore. Et cependant, si le sourire est loin des lèvres et la joie loin des cœurs, l'espérance demeure au fond de nos âmes et elle y demeurera toujours, parce qu'elle est fondée sur la parole de Dieu. Le passé répond de l'avenir : que d'autres orages l'Eglise a traversés victorieuse !

Donc, appuyés sur la promesse immortelle de Jésus-Christ, les yeux docilement fixés sur nos chefs chargés de nous conduire à la victoire, ne nous effrayons pas outre mesure, ne nous laissons pas abattre : jamais le découragement ne fut moins permis qu'à l'heure présente. L'imminence du péril semble enfin réunir dans une défense commune tous ceux qui ont à cœur la prospérité de la Patrie : on a compris, à peu d'exceptions près, que lorsqu'un navire est sur le point de couler, ce qu'il faut avant tout c'est de le sauver, sans s'inquiéter de la couleur du drapeau qui flotte au grand mât. Les amis de l'ordre sont de beaucoup les plus nombreux ; trop longtemps ils ont été divisés ; unis ils triompheront de l'infime minorité sectaire qui nous asservit. Que tous agissent, chacun dans sa sphère et selon ses moyens ; l'action, c'est la première condition du succès : « aide-toi le ciel t'aidera » !

Ce secours céleste, sans lequel tous nos efforts seraient vains, Dieu nous a donné un moyen assuré, infaillible, de l'obtenir : « Demandez avec persévérance et vous recevrez ». Jamais, semble-t-il, la prière ne s'est élevée plus ardente pour couvrir la voix des blasphèmes, pour apaiser la justice de Dieu ; jamais elle ne s'est élevée plus pressante pour implorer sa miséricorde. Du fond de leurs retraites en France, ou sur la terre d'exil où les a jetés une loi néfaste, les religieux et religieuses offrent leurs souffrances et leurs cruelles angoisses ; tant de pieuses femmes, de chrétiens fervents, d'enfants purs et candides prient pour notre malheureux pays, que, selon la promesse de sa divine Mère, Notre-Seigneur se laissera fléchir...

Aussi la voix la plus autorisée qui se fasse entendre sur la terre nous crie : Confiance ! Le Souverain Pontife, quelque effrayé qu'il soit de notre situation, ne cesse de redire que la France ne périra pas, qu'elle sera sauvée par l'intercession de la Très Sainte Vierge, par la miséricordieuse bonté du Cœur de Jésus.

Prions pour qu'il en soit ainsi ; la prière donne la paix de Dieu. Puis présentons-nous mutuellement nos souhaits, de bon cœur comme toujours et avec une confiance sûre d'elle-même, puisqu'elle s'appuie sur la bonté et la miséricorde divines. Aux

prêtres de notre diocèse et aux chefs de la sainte Eglise, à Monseigneur l'Evêque et au Souverain Pontife : qu'ils reçoivent abondamment la grâce de maintenir et de propager le règne de Dieu, de mener à bonne fin les entreprises commencées ou à tenter pour le bien des âmes ; qu'ils aient la consolation de voir dans leurs paroisses, dans le diocèse, dans l'Eglise, la foi et la piété progresser, le bien lutter avec énergie contre le mal.

Aux communautés religieuses : que Dieu, en qui elles ont placé leurs espérances, les comble de consolations spirituelles au milieu de leurs craintes et de leurs tribulations. Et si l'heure revient des exactions et des violences, qu'elles sortent de l'épreuve plus fortes, plus unies, plus vivantes, mieux armées que jamais pour le bien.

A tous nos lecteurs, avec la paix, la santé et la prospérité, nous souhaitons avant tout les richesses de la grâce. « Les bonnes années, dit Monseigneur de Ségur, ne sont pas celles où l'on souffre le moins, mais celles où l'on pèche le moins, où l'on mérite le plus. Si pendant cette année, nous semons comme autant de petits grains de blé toutes nos minutes et toutes nos heures, dans la terre éternellement féconde du Royaume des Cieux, nous aurons une bonne année, en dépit du démon et de ses suppôts. » C'est celle-là spécialement que la *Semaine religieuse* souhaite à ses amis ; elle leur demande encore, au commencement de cette 18e année de sa publication, de l'aider, par leur bienveillant concours et par leurs prières, à réaliser ce qu'elle désire avant tout : édifier les âmes, contribuer à l'épanouissement de la vie diocésaine et devenir de plus en plus utile au clergé, aux paroisses, aux communautés, aux œuvres et aux fidèles.

L. R.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Œuvres recommandées aux prières.

I. **Les élections sénatoriales du 4 Janvier.**
II. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 4 Janvier,* réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Nous rappelons que, *Dimanche 4 Janvier,* jour des élections sénatoriales, pour faciliter à MM. les délégués l'accomplissement du devoir dominical, une messe sera dite à la Cathédrale de Saint-Corentin, *à midi.*

COMMUNIQUÉ DE L'ÉVÊCHÉ. — **Quête pour l'Œuvre antiesclavagiste.** — Mgr l'Evêque rappelle à MM. les

Archives diocésaines Quimper et Léon

Curés et Recteurs, que par une Lettre apostolique en date du 20 Novembre 1890, Sa Sainteté le Pape Léon XIII a prescrit une quête pour l'extinction de l'esclavage. Ainsi que l'a déterminé le Saint-Père lui-même, elle doit être faite dans toutes les églises de la catholicité, le jour de la solennité de l'Epiphanie, c'est-à-dire, pour la présente année, le *dimanche 11 Janvier*.

Cette quête devra être annoncée au prône, dimanche prochain, et le produit envoyé à l'Evêché en même temps que les autres recettes diocésaines.

Saint-Derrien. — **Avis de service anniversaire.** — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Rolland, ancien recteur de Lambert, sera célébré à Saint-Derrien, le mardi 13 Janvier, à 10 heures.

Les souhaits de nouvel an à l'Évêché. — Mercredi 31 Décembre, à l'issue de l'office canonial du matin, MM. les chanoines et les membres du clergé de la ville épiscopale se sont réunis pour présenter à Mgr l'Evêque leurs vœux et souhaits de nouvel an. M. Téphany, doyen du Chapitre, a pris la parole; nous sommes heureux de reproduire intégralement l'allocution dans laquelle il a exprimé, avec autant de force que de délicatesse, les sentiments qui sont au cœur de tous :

Monseigneur,

On le dit proverbialement : « Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. » Depuis un grand nombre d'années, ce proverbe ne s'est pas réalisé dans notre pays. Les jours — j'entends les jours difficiles — s'y suivent et se ressemblent.

Les deux dernières années écoulées ont été particulièrement marquées par des événements douloureux, qui ont profondément affligé les vrais amis de l'Eglise et de la liberté.

Celle qui se termine, aujourd'hui, a apporté parmi nous des sujets tout spéciaux de tristesse que votre cœur, si épiscopal, a vivement ressentis. Pour surcroît, la menace d'interdiction de la langue bretonne dans les églises est venue jeter le trouble et l'angoisse dans nos populations.

L'enquête, sagement prescrite par Votre Grandeur, a prouvé, d'une manière irréfutable, que le breton s'impose, plus ou moins, dans toutes les paroisses du diocèse de Quimper, pour la prédication et pour l'enseignement du catéchisme.

Merci à vous, Monseigneur; cette enquête ne contribuera pas peu, nous l'espérons, à arrêter bientôt la mise à exécution de la mesure qui frappe d'ostracisme notre chère langue celtique : c'est d'elle qu'un de vos prédécesseurs le plus autorisé a pu dire qu'elle était « la sauvegarde de la foi et des mœurs de ses diocésains ».

Au milieu des tristesses de cette année 1902, une joie nous était réservée : celle du Synode diocésain. Nous y avons éprouvé combien il est bon et agréable pour des frères d'être assemblés, dans un même sentiment, autour de leur chef ou plutôt de leur père. De cette réunion synodale sont sortis les éléments d'une réédition des anciens Statuts qui, jugés dignes des éloges de la S. Congrégation du Concile, avaient cependant besoin d'être accommodés, sur certains points, aux nécessités des temps actuels.

Avec votre infatigable activité, vous avez promptement achevé la rédaction des nouveaux Statuts, si bien que, à l'heure présente, chacun des membres de votre clergé en a reçu un exemplaire.

Ce livre sera pour tous vos prêtres un précieux *Vade-mecum* qui servira puissamment à maintenir, de plus en plus, parmi eux la régularité et la discipline ecclésiastiques.

Maintenant, Monseigneur, que nous apportera l'année qui va s'ouvrir demain ? Nous ne le savons pas avec certitude, car il ne nous appartient point de soulever le voile qui nous cache l'avenir. Mais, l'horizon nous apparaît sous des couleurs peu rassurantes.

Si Dieu veut que nous soyons encore éprouvés, cette année, que sa volonté soit faite ! Alors, nous multiplierons nos prières, et, selon l'avis du prophète Jérémie, nous attendrons en silence le salut qui nous vient d'en haut.

Au livre des Proverbes, cette attente est comparée au diamant le plus précieux, sans doute parce que, symbole de la patience, le diamant résiste à la force et aux coups du fer et de l'acier le plus dur.

Afin que les jours d'épreuve nous soient moins pénibles, nous ferons de toutes nos peines un bouquet que nous placerons sur notre cœur, comme un « faisceau de myrrhe » dont les sévères parfums nous rapelleront les amertumes de la vie pénitente de notre Divin Maître.

Quant à vous, Monseigneur, qui portez la responsabilité d'un des plus importants diocèses de France, nous prions instamment N.-S. J.-C. d'alléger votre charge. Qu'il vous accorde, pendant l'année prochaine, toutes les consolations désirables ; qu'il vous épargne les chagrins trop amers ! Nous lui demandons enfin de vous conserver votre robuste santé, afin que vous puissiez travailler longtemps pour le bien du troupeau que vous aimez tant, et qui vous le rend si bien.

Monseigneur, en terminant, au nom de ces messieurs et de tous vos prêtres, dont je suis heureux d'être l'organe, en ce moment, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous l'assurer : nous avons été de cœur avec notre Evêque durant l'incident qui s'est clos, au commencement de ce mois. Honorable et glorieux pour vous et votre diocèse, l'acte que vous avez posé a été pour nous le sujet d'une grande joie et d'une légitime fierté. Quand on a fait ce qu'on doit, on peut dire aussi, avec confiance : « Advienne que pourra ! »

Monseigneur, « très sincèrement et très affectueusement, remercie M. le Doyen et tous ceux dont celui-ci a traduit, en si bons termes, les sentiments : l'assurance d'être en union avec ses prêtres est pour le cœur d'un évêque une joie et un réconfort au milieu des difficultés de sa charge, à l'heure présente.... Oui, dit en substance Sa Grandeur, l'année qui s'achève nous a apporté de grandes tristesses, au premier rang desquelles nous mettons la fermeture de tant d'écoles, suivie de l'expulsion violente des religieuses. Mais, dans ces douloureux événements mêmes, tout n'a pas été défaites — et, selon la parole de Bossuet, il y a des défaites qui sonnent à l'égal des victoires — : nos populations ont affirmé avec une admirable énergie leur attachement inébranlable à l'enseignement chrétien ; avec un autre personnel, qui s'efforce d'éga-

Archives diocésaines Quimper et Léon

ler le dévouement des « bonnes Sœurs », les écoles se sont rouvertes, aussi nombreuses et aussi prospères. N'est-ce pas un signe de la protection de Dieu ?

« Pour le clergé, comme vous le rappeliez, Monsieur le Doyen, nous avons, dans le courant de cette année, réalisé une grande œuvre, dans la réunion du Synode et la réédition des *Statuts* : acceptée de tous sans froisser personne, l'unité plus étroite de discipline donnera au clergé plus de cohésion et, par suite, plus de force pour le bien général du diocèse.... Nous pourrions rappeler les nouvelles églises consacrées et, en particulier la bénédiction récente de la première pierre de la chapelle de notre Petit-Séminaire, entreprise à laquelle le diocèse s'intéresse tout particulièrement : autant de motifs d'encouragement, et qui nous autorisent à répéter que l'année qui finit a été triste, mais glorieuse. Puisse celle qui vient lui ressembler seulement sous ce dernier rapport!...

« Cependant l'avenir est sombre et, il doit l'avouer, votre évêque n'est pas sans crainte ni sans inquiétude : il craint pour la langue bretonne, non sa destruction — ses racines sont trop profondes dans notre sol de granit —, mais pour la situation matérielle des prêtres qui, partageant la pensée de leur évêque, continueront à donner l'enseignement religieux dans la seule langue comprise de leurs chrétiennes populations... A l'heure présente, 18 sont privés de leur traitement ; ils seront peut-être sans tarder au nombre de 100 et davantage..... Nous voudrions leur venir en aide et, pour cela, nous avons formé un projet qui vous sera prochainement communiqué ; j'aime à l'espérer, ou plutôt j'en ai la certitude, pour cette œuvre de fraternelle solidarité encore nous nous trouverons tous unis, et « l'union fait la force ».

« Donc ne nous laissons pas troubler outre mesure : nous sommes de l'Eglise, dont la vie sur la terre, comme celle des hommes, est un combat : *militia vita hominis super terram ;* mais, comme membres et chefs de l'Eglise, nous reposons sur une roche inébranlable ; n'avons-nous pas la parole de Notre-Seigneur? Tenons-nous fermes sur ce fondement indestructible ; soyez unis à votre évêque, qui est uni au Pape, successeur de saint Pierre..... Je ne crois pas qu'il y ait lieu de redouter le schisme dont on a parlé ; mais on peut craindre des défections partielles, car des efforts sont faits incontestablement pour former un prétendu clergé national, séparé de Rome. C'est pour prévenir ce danger, que je vous redis en terminant : Soyez unis à votre évêque ; avec la grâce de Dieu, il tiendra ferme, quoi qu'il arrive ; comptez sur lui, comme il compte sur vous. L'union, c'est la force, c'est la vaillance dans la lutte, c'est le gage d'un prochain triomphe. »

Ces paroles ont été accueillies par des applaudissements dont l'écho arrivant à nos confrères du diocèse sera pour tous « une joie et un réconfort », pour employer les expressions même de notre Evêque vénéré. Au nom des prêtres et des fidèles, nous lui redisons : bonne année, longue vie à celui qui sème les œuvres fécondes, *qui seminat in benedictionibus !*

Petit-Séminaire de Pont-Croix. — **Bénédiction de la première pierre de la chapelle.** — La rapidité exigée pour la composition et l'impression, en dernière heure, du compte-rendu de cette cérémonie, n'a pas permis de donner le texte du procès-verbal dédicatoire, inscrit sur parchemin et déposé dans la pierre bénite. Nous savons faire plaisir à bon nombre de nos lecteurs, en donnant aujourd'hui la teneur de cette inscription.

QVOD . DEI . O . M
CHRISTI . IESV . SERVATORIS
IMMACVLATAE . AB . CONCEPTV . VIRGINIS . MATRIS
VNIVERSAEQVE . CVRIAE . COELESTIS
LAVDI . ET . GLORIAE . BENEVERTAT
ECCLESIAE . CORISOPITENSI . ET . LEONENSI
FELIX . FAVSTVM . FORTVNATVMQVE . SIT
IVVENTVTIS . IN . HOC . SEMINARIO
AD . ORDINIS . LEVITICI
INCREMENTVM . INSTITVENDAE
INNOCENTIAE . PIETATI . SANCTIMONIAE
BENE . ET . PROSPERE . CEDAT
VIR . ILLVSTRISSIMVS
SVMME . REVERENDVS . IN . CHRISTO . PATER
FRANCISCVS . VIRGILIVS . DVBILLARD
EPISC . CORIS . ET . LEON.
TEMPLI . HVIVS . IN . HONOREM
B . VINCENTII . A . PAVLO . ERIGENDI
FAVTOR . STRENVVS . ET . MVNIFICVS
EIVS . PRIMARIVM . LAPIDEM
IVSTIS . CAERIMONIIS . INITIATVM
SOLEMNITER . POSVIT
A . D . XIII . KAL . IAN . A . P. C. N . MCMII
V . VEN . IOH . MAR . CANONICO . ABGRALL
AEDIFICII . ARCHITECTO
OPERIS . REDEMTORE . V . CL . ARMANDO . GASSIS

Le culte des Saints *(suite)*.

Si dans mon dernier article j'ai parlé des images des Saints, ce n'est qu'en passant, pour constater que peintres et statuaires ne devraient pas les représenter sans leurs caractéristiques et que le clergé ne devrait pas accepter les vitraux, les peintures et les statues où ne figurent point ces signes de reconnaissance ; il nous

Archives diocésaines de Quimper et Léon

faudra revenir plus longuement à ce sujet des saintes images, si important pour la dévotion.

Je constatais que, dans ces siècles de foi appelés le *Moyen-Age*, la lecture de la *Légende Dorée* avait fait les délices de bien des générations et l'inspiration d'innombrables artistes. Ce n'était point assez dire. Grâce aux écrits de Ribadeneira et de quelques autres, la touchante confiance des peuples catholiques s'est maintenue à peu près avec le même caractère pendant le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle ; c'est encore aux statues exposées dans nos églises qu'on peut le voir. Les Saints les plus universellement vénérés sont ordinairement les plus grands Saints : saint Michel, saint Jean-Baptiste, les Apôtres et les Évangélistes, surtout saint Pierre, saint Paul et saint Jean, saint Étienne et saint Laurent, les deux vierges martyres Catherine et Marguerite, dont les croisés avaient apporté le culte d'Orient en nos contrées occidentales, saint Nicolas, protecteur des petits enfants, saint Christophe et saint Julien l'Hospitalier, protecteurs des passages de bacs sur les bras de mer ou les rivières, les patrons des corporations ; puis, pour nous, les principaux Saints de France et de Bretagne, car chaque pays manifestait une prédilection marquée pour ses Saints spéciaux. Je suis très porté à croire que cette dévotion était plus intelligente et plus désintéressée que celle de notre époque. Nous sommes aujourd'hui très portés à spécialiser la puissance personnelle de chaque Saint, et j'aurai occasion de dire plus longuement que cela est fort légitime ; je crois cependant que nous dépassons peut-être la mesure, et que la dévotion particulière aux plus grands Saints est plus sanctifiante que le recours aux Saints les plus utiles.

Dans certaines contrées, le protestantisme avait exercé une réelle influence très défavorable au culte des Saints ; toute hérésie produit des effets analogues ; non seulement elle tue ceux qui deviennent ses adhérents, mais elle diminue l'esprit catholique chez ceux-là même qui redouteraient de le perdre ; c'est comme l'influence de ces épidémies qui occasionnent du malaise à ceux-là même qui échappent au fléau. Disons toutefois que ceci ne regarde pas la Bretagne, car la prétendue Réforme ne put guère l'atteindre.

Ce ne fut point d'ailleurs le seul motif qui empêcha ce pays de tomber dans le scepticisme ou du moins dans la défiance vis-à-vis de tout ce qui est merveilleux. L'étonnante diffusion des Vies des Saints d'Albert Le Grand maintint et même développa chez nous l'esprit de foi simple et naïve ; il fallait que ce livre fût bien cher à la piété bretonne pour que les nombreux exemplaires de trois éditions successives aient pu être vendus de 1637 à 1680 ; le prix devait en être cependant fort élevé, et les habitants de la province durent être à peu près seuls à faire cet achat. Disons que c'est une gloire pour le bon dominicain de Morlaix d'avoir si bien gardé l'esprit catholique à une époque où les tendances calvinistes se trouvaient un peu partout, même là où on ne les eût pas soupçonnées.

Ce que les erreurs protestantes n'avaient pu faire, l'esprit janséniste le produisit bien davantage. Je sais bien que nos diocèses bretons gardèrent pour la plupart la liturgie romaine et par conséquent continuèrent à célébrer les offices de la Vierge et d'un grand nombre de Saints, tandis que les deux tiers des diocèses de France se donnaient des bréviaires et des missels où la part des bienheureux était aussi restreinte que possible ; mais chez nous, comme ailleurs, on céda à la tendance d'écarter comme une ridicule faiblesse la croyance aux nombreux miracles ; on lut les productions de Launoy et de Le Nain de Tillemont, etc., on lut surtout notre dom Lobineau qui a du bon, je l'avoue, mais dont la sécheresse et la sévérité enlèvent tout charme aux récits hagiographiques ; je suis très porté à croire que l'esprit maussade de ceux qui écrivirent des Vies de Saints au XVIII^e^ siècle inspira assez vite du dégoût aux lecteurs, et qu'après avoir pris connaissance d'un in-folio de ce genre on n'en rechercha guère ni un second, ni un troisième ; toujours est-il que, dans la première moitié du XIX^e^ siècle, nous trouvons terriblement en baisse le culte des bienheureux, si nous en jugeons d'après ce que beaucoup d'entre nous ont pu voir, et cependant notre pays est encore au-dessus des autres puisque, du moins dans les campagnes, on lit chaque soir en famille la Vie des Saints. J'ai vu bien souvent, quand j'étais séminariste ou jeune prêtre, la tonnelle qui formait le principal ornement du beau jardin attenant au presbytère de Beuzec-Conq. Le vénérable recteur, M. Le Grand, aimait à rappeler que, dans ce petit coin, M. Marigo, un de ses prédécesseurs, avait écrit un gros volume *Buez ar Zent*, un des livres qui, au sortir de la Révolution, ont le plus contribué à maintenir l'esprit chrétien d'autrefois.

Dans les villes, la situation n'était point la même. Bien rares étaient les familles où existait l'habitude de la prière en commun suivie d'un lecture pieuse ; même là, le sujet de cette lecture n'était point la Vie des Saints ; il n'existait pas de livre bien fait et concis offrant un récit pour chaque jour de l'année. Il y avait bien des biographies de tel ou tel Saint, mais elles n'avaient pas non plus grande valeur et n'offraient pas grand intérêt, si bien que les laïques en étaient arrivés à connaître fort peu les Saints du Bon Dieu. Ni dans ma famille, pourtant fort pieuse, ni dans les deux écoles de Frères où je passai cinq ans, je n'entendis guère le récit de leurs actions si ce n'est pour quelques Saints privilégiés : d'une part, saint Corentin, saint Guénolé et saint Ronan, d'autre part, saint Louis de Gonzague et saint Stanislas Kostka. A cette époque comme à l'époque présente, l'attention était fixée sur les deux jeunes saints de la Compagnie de Jésus surtout par l'imagerie religieuse ; depuis, ce duo est devenu un charmant trio grâce à la béatification, puis à la canonisation de saint Jean Berchmans ; mais si l'imagerie a servi à les faire connaître, les petites notices historiques distribuées en récompense dans les écoles y contribuaient aussi pour une bonne part.

(A suivre.)

Archives diocésaine[redacted]e Quimper et Léon

Souscriptions pour la Chapelle du Petit-Séminaire de Pont-Croix.

(27e Liste)

Total, à la fin de l'année 1902. . . .	28.951	fr 15
Sommes recueillies à l'Évêché.		
Un vicaire.	20	»
M. X..., vicaire de B	20	»
Le clergé de K.	100	»
Offrande d'un particulier pour l'érection de la chapelle de Pont-Croix	500	»
Total.	29.591	fr 15

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le mardi 23 Décembre, le Souverain Pontife, à l'occasion de Noël, a reçu les hommages du Sacré Collège ; tous les cardinaux résidant à Rome, à l'exception du cardinal Parocchi, encore souffrant, étaient réunis dans la salle du Trône où ont été admis également de nombreux archevêques et évêques, dont plusieurs orientaux. Léon XIII était entouré de toute la Cour pontificale.

Aux vœux qui lui ont été adressés par le doyen du Sacré Collège, Son Em. le cardinal Oreglia, le Pape a répondu par un discours des plus importants que nous reproduisons plus loin..... A mesure que Léon XIII parlait, sa voix devenait plus faible ; rendu à ce passage où il parle de sa résignation à la volonté divine et de sa ferme confiance dans le triomphe prochain de l'Eglise, il s'arrêta ; enfin il reprit la parole pour dire que l'émotion l'empêchait de continuer, mais qu'on lirait son discours imprimé. Il donna ensuite sa bénédiction et rentra dans ses appartements, laissant toute l'assistance en proie à une vive émotion.

Malgré ce que l'on pouvait craindre, le Saint-Père ne s'est pas ressenti de cette fatigue ; il a célébré la messe de nuit et pu assister à la messe de l'aurore, le jour de Noël. Le lendemain, il a reçu ses gardes et leur a adressé quelques bonnes paroles.

Dans son discours de l'avant-veille qu'on va lire, Léon XIII, comme on le remarquera, n'a pas prononcé le nom de la France ni celui des Congrégations religieuses, qu'il appelle d'un terme plus général « institutions saintes, portion d'élite de l'héritage du Christ... » Personne ne s'est trompé sur le but que visait le Pape.

« Nous n'userons pas de beaucoup de mots, Vénérables Frères, pour vous dire combien Nous sommes reconnaissant des sentiments affectueux exprimés en votre nom commun par le vénérable cardinal, doyen de votre collège. Mais ce que

Nous ne saurions passer sous silence, c'est qu'aujourd'hui plus que jamais Nous nous reposons avec confiance sur votre dévouement unanime.

« Depuis si longtemps Nos coopérateurs bien méritants, vous Nous accompagnerez encore à travers les âpretés toujours croissantes du chemin, avec la même affection active.

« L'année jubilaire, objet de vos courtoises gratulations et des démonstrations non interrompues de dévouement du monde catholique, continue sa course, attristée, comme vous le voyez, par des incidences sociales très douloureuses au cœur d'un Pape.

« Alors que, de cent manières déjà, le bon droit de l'Eglise et du nom catholique a été violé, voici que, par le même chemin, l'on veut aller jusqu'à la ruine légale des saintes institutions de l'Eglise. Or, ne sont-elles pas une portion, et la plus distinguée, de l'héritage laissé par le Christ aux peuples rachetés et préposés expressément à la garde et tutèle des souverains biens moraux, racine première de tout bien pour la société humaine ?

« Ah ! ce n'est pas l'amour sincère de la prospérité publique ou des intérêts civils qui fait agir les fauteurs de telles calamités : ce qu'on veut et ce qu'on cherche, c'est l'écroulement des institutions chrétiennes et la reconstitution des Etats sur les bases du naturalisme païen. S'il est écrit dans le ciel que, parmi tant d'amertumes cette dernière survienne au déclin de Notre vie, Nous fermerons avec résignation Nos paupières fatiguées, bénissant le Seigneur, mais fermement convaincu dans Notre cœur que, l'heure de la miséricorde une fois venue, tout tournera au salut des nations, assignées en héritage au Fils unique de Dieu.

« Vos dernières paroles, Monsieur le Cardinal, font allusion à l'action démocratique chrétienne, devenue actuellement, comme vous le savez très bien, un fait d'une grande importance. A cette action, si conforme au tempérament des temps actuels, et aux besoins qui l'ont suscitée, Nous avons donné sanction et impulsion, tout en marquant nettement son but, son mode et ses limites. Si, donc, quelqu'un donnait dans une erreur, cela ne lui arriverait pas faute d'une direction autorisée.

« Mais, parlant en général de ceux qui se sont donnés à cette œuvre, en Italie et ailleurs, il est hors de doute qu'ils y travaillent avec un zèle louable et résultat considérable : on ne saurait non plus laisser passer inaperçu le concours utile, prêté par des centaines de vaillants jeunes gens.

« Nous encourageons le clergé aussi à entrer, mais avec certaines précautions, dans ce même champ d'action, parce que pour dire vrai, il n'y a pas de conception de charité judicieuse et profitable, à laquelle la vocation du sacerdoce catholique soit étrangère. Et n'est-ce pas une vraie charité fort

Archives diocésaines de Quimper et Léon

opportune de s'appliquer avec zèle et désintéressement à améliorer les conditions spirituelles et le sort matériel des multitudes ?

« L'amour maternel de l'Eglise envers les hommes est universel, comme la paternité divine ; néanmoins, fidèle à ses origines et au souvenir des exemples divins, Elle a toujours eu pour habitude de s'approcher avec prédilection des humbles, de ceux qui souffrent, des délaissés de la fortune.

« Du moment qu'elle s'inspirera sincèrement et constamment de l'esprit de cette mère universelle des peuples, on peut être sûr que la démocratie chrétienne ne faillira pas à son but ; et que personne ne prenne ombrage du mot, du moment qu'on sait que la chose est bonne. Entendu comme l'Eglise l'entend, le concept démocratique, non seulement s'accorde à merveille avec les enseignements révélés et les croyances religieuses, mais il est même né du christianisme et c'est la prédication évangélique qui l'a répandu parmi les peuples. Athènes et Rome ne le connurent pas avant d'avoir entendu la voix divine disant aux hommes : « Vous êtes tous des frères et votre père commun est au ciel. »

« En dehors de cette démocratie qui est et que l'on nomme chrétienne, il y a le mouvement démocratique séditieux et sans Dieu, qui poursuit d'autres visées et marche par d'autres chemins. Celui-là prépare des jours amers aux Etats civilisés, qui pourtant le couvent dans leur sein et le caressent.

« Or, l'action populaire chrétienne, s'exerçant sur le même sujet, est une force rivale, qui s'oppose à son succès et arrive, dans beaucoup de cas, à prévenir son œuvre. N'arrivât-elle pas à autre chose qu'à disputer le terrain à la démocratie socialiste et à en circonscrire les influences pernicieuses, elle aurait déjà rendu un service important à l'ordre social et à la civilisation chrétienne.

« En retour affectueux de vos vœux, Nous implorons du ciel les plus abondantes bénédictions pour le Sacré-Collège ; que la Nôtre vous en soit un gage, Nous vous la donnons de tout cœur et l'étendons aux évêques et prélats qui Nous entourent en ce moment. »

— Dimanche 28, a commencé la série des réceptions du corps diplomatique, accrédité auprès du Saint-Siège. C'est M. Nisard, ambassadeur de France, qui a été reçu le premier et a présenté ensuite à Sa Sainteté le personnel de l'ambassade.

Le même jour, le Pape a encore reçu les ministres plénipotentiaires de Belgique et du Brésil, ainsi que le personnel de ces deux légations.

Paris. — **La santé de S. Em. le Cardinal Richard.** — On lit dans la *Semaine religieuse* de Paris :

« L'épidémie de grippe qui sévit en ce moment n'a pas épargné notre vénéré Cardinal. Il vient de prendre le lit au moment où il se faisait une joie d'aller présider à Montmartre les fêtes du centenaire du cardinal Guibert.

« Par mesure de précaution, les réceptions du Jour de l'An seront remises à une date ultérieure. »

Clermont. — **Commissions diocésaines.** — Une ordonnance de Monseigneur l'évêque de Clermont institue : 1° une commission d'archéologie, à laquelle sont adjoints un certain nombre de laïques spécialement compétents, chargée de se prononcer sur les constructions ou réparations considérables des édifices religieux et la restauration des meubles ou immeubles présentant un caractère artistique ; 2° une commission, dite *bibliographique*, pour l'examen des livres et publications.

Nice. — Mgr Chapon, évêque de Nice, ayant écrit à M. le président du Conseil pour revendiquer la part d'initiative qu'il avait prise dans la pétition des évêques, a été aussitôt frappé de suppression de son indemnité concordataire. Huit prélats sont ainsi actuellement l'objet de cette mesure illégale et injuste.

Reims. — **Le Chemin de la Croix par les hommes.** — Nous lisons dans le *Bulletin du diocèse de Reims :*

« Cette œuvre existe déjà dans plusieurs grands centres de France : des hommes (exclusivement) se rassemblent, chaque premier vendredi du mois, le soir, dans l'église de la ville la plus centrale, pour faire le *Chemin de la Croix.* »

Le *Bulletin* publie l'appel d'un groupe de catholiques rémois qui proposent, en raison des circonstances, d'établir aussi cette dévotion publique dans leur ville.

Allemagne. — L'empereur Guillaume a présidé dernièrement à la cérémonie de la prestation de serment des recrues.

Après avoir salué celles-ci, il a adressé un discours de bienvenue à l'équipage du croiseur russe *Océan.* Il est ensuite monté à la tribune aménagée à cet effet pour recevoir le serment des recrues.

Dans son allocution, il a dit :

« Recrues, vous allez avoir des heures pénibles, car le service de l'armée exige une grande endurance ; rappelez-vous toujours le serment au drapeau, repoussez toute tentation qui vous assaillerait ; n'oubliez pas Dieu, qui seul est au-dessus de tous ; n'ayez pas honte de la prière que vous a apprise votre mère : la confiance en Dieu n'a jamais été funeste à personne. Mon uniforme est votre habit d'honneur, ne souffrez pas qu'on lui manque de respect et ne le déshonorez pas ; soyez fiers d'appartenir à une armée à laquelle vos pères ont fait honneur et portez-en dignement l'uniforme. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ce serait à dédier à nos hommes d'État qui démoralisent le peuple et l'armée en y semant l'athéisme.

VARIÉTÉS

Les Rois Mages d'après la Tradition.

D'après saint Léon et plusieurs autres Pères, les Mages étaient au nombre de trois. Le vénérable Bède affirme qu'ils s'appelaient Melchior, Gaspard et Balthasar. Le premier offrit l'or, pour reconnaître la royauté de l'Enfant; le second l'encens, pour rendre hommage à sa divinité, et le troisième la myrrhe, pour marquer son humanité. Les Mages étaient des savants. Il est probable qu'ils s'adonnaient à l'étude des astres et des phénomènes célestes. A raison de leur science, ils jouissaient d'une grande considération ; ils exerçaient même l'autorité royale. Tout le fait supposer, le sentiment des écrivains ecclésiastiques comme le langage du psalmiste disant de longs siècles à l'avance : « *Les rois de Tharsis et des îles offriront des présents, les rois d'Arabie et de Saba apporteront leurs offrandes.* » Peut-être même le caractère sacerdotal venait-il encore rehausser en eux l'éclat du diadème ; car, au témoignage de Platon, c'était assez l'usage de réunir sur une même tête la double dignité du sacerdoce et de la royauté. C'étaient donc la science, le pouvoir civil et l'autorité religieuse des nations qui venaient se prosterner devant la crèche. L'Enfant qui avait déjà reçu les adorations du peuple juif allait, par eux, recevoir celles des nations. L'Epiphanie était le prélude du jour où il n'y aurait plus qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Les anciennes traditions nous apprennent qu'après la mort et la résurrection du Sauveur, l'apôtre saint Thomas, dans ses courses apostoliques vers l'Orient, retrouva les trois Mages, leur conféra le baptême, et qu'ils consacrèrent à la conversion des âmes les derniers jours de leur vieillesse. Ils eurent même, disent les Grecs, la gloire de verser leur sang pour Jésus-Christ, lui offrant ainsi un présent plus beau que l'or, l'encens et la myrrhe.

Après avoir été portées en diverses villes, leurs reliques reposaient à Milan, au XII^e^ siècle, quand l'empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse, ennemi du Pape et de l'Italie, prit et ravagea cette ville avec tant de cruauté. Les restes des rois Mages furent envoyés en Allemagne ; l'archevêque de Cologne présida à la translation ; il accompagna les reliques à travers la Suisse, l'Alsace et la Lorraine, en une procession qui attirait les peuples. Après un séjour assez long à Villersexel et au château de Grammont, le précieux trésor fut solennellement déposé à Cologne, l'an 1164. Cette ville devint ainsi le centre d'un pèlerinage célèbre, et, au siècle suivant, on y construisit cette cathédrale incomparable, l'un des plus splendides monuments de l'art gothique, la

gloire de Cologne. Là, dans une chapelle de marbre, on vénère encore les reliques des saints rois. Elles sont enfermées dans une antique châsse, jadis d'une incroyable richesse, mais dépouillée d'une partie de ses trésors à l'époque de la Révolution.

Les rois et empereurs chrétiens, Théodose, Charlemagne, Alfred le Grand, Etienne de Hongrie, Edouard le Confesseur, Henri II d'Allemagne, Ferdinand de Castille, Louis IX de France, tinrent le jour de l'Epiphanie en grande dévotion, dit dom Guéranger, et leur ambition fut de se présenter devant les rois Mages aux pieds du divin Enfant et de lui offrir comme eux leurs trésors. Jadis, à la cour de France, le roi très chrétien, à la messe de l'Epiphanie, venait à l'offrande, présentant de l'or, de l'encens et de la myrrhe, comme un tribut à l'Emmanuel.

Un autre usage a subsisté plus longtemps, inspiré aussi par la piété naïve des âges de foi. Pour honorer la royauté des Mages venus de l'Orient vers l'Enfant de Bethléem, on élisait au sort, dans chaque famille, un roi pour cette fête de l'Epiphanie : on rompait un gâteau, et l'une des parts servait à désigner le convive auquel était échue cette royauté d'un moment. Deux portions du gâteau étaient détachées pour être offertes à Jésus et à Marie, en la personne des pauvres.

Heureuses encore aujourd'hui les familles au sein desquelles la fête des *Rois* se célèbre avec une pensée chrétienne !

Pensée. — Quand la justice disparaît, il n'y a plus rien qui puisse donner une valeur à la vie des hommes.

BIBLIOGRAPHIE

L'ANGE DE LA PREMIÈRE COMMUNION

Nous recommandons à nos lecteurs cette excellente revue spécialement destinée aux personnes qui s'occupent des catéchismes. Paraissant chaque mois, par livraisons de *32 pages* sous une double couverture, elle donne à la fois des conseils de direction, des lectures pour lire aux enfants et de *nombreux traits ou histoires.*

Le modique prix de son abonnement lui ouvre la porte de tous les presbytères comme de la plus humble communauté.

Prix de l'abonnement : **2** fr. **50**, Lyon, 7, avenue de l'Archevêché.

LE CŒUR A GETHSÉMANI, Instructions prêchées dans la Chapelle des Lazaristes pour la neuvaine de la Sainte Agonie, par M. le Chanoine LENFANT, missionnaire diocésain de Paris, Directeur de l'Œuvre de Sainte-Clotilde. Un volume in-16 carré. . . . . **2** fr. **50**

(Ch. Poussielgue, Editeur, Paris.)

Le Cœur humain que, dans ses suites d'instructions, M. Lenfant s'est donné la tâche d'analyser, devait être conduit avec les élus du Sauveur, au lieu de la divine Agonie, pour y contempler Ses angoisses et Sa solitude. Le calice, chaque jour, ne se présente-t-il pas au chrétien ? chaque jour celui-ci ne pousse-t-il pas le cri d'alarme ? Mais l'ange de Gethsémani est là, le soutenant par la prière, comme le Christ abîmé dans les grandes douleurs et la sueur de sang, pour la grande acceptation, cette dernière parole du Jardin des Oliviers.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Chrétiens et incrédules, ce livre s'adresse à tous, parce que tous ont souffert ; à tous il apportera, par la contemplation des douleurs du Sauveur, allègement et consolation.

On ne saurait présenter de pensées plus élevées, de sentiments plus touchants, de spiritualité plus surnaturelle, dans un style plus littéraire, qui sait allier la simplicité à la recherche, la vérité à l'image, la force à la douceur.

E. V.

Reliure et Encadrements en tous genres ; Restauration de vieux Cadres, Nettoyage de Gravures anciennes. **Yves Gorrec**
25, rue Laënnec prolongée, QUIMPER.
Travail irréprochable, Livraison rapide. — Prix modérés.

M. JODELAIS, fournisseur du Grand-Séminaire, a l'honneur d'informer MM. les Ecclésiastiques qu'il revient à son ancien domicile, **20, rue Verdelet.**

NOUVEAUTÉS, TOILES, ROUENNERIE

Rabats, Ceintures, Barrettes.

Tapis en tous genres. Mousselines et Guipures. Stores. Serviettes de Toilette. Gilets de flanelle. Flanelles de santé. Molleton Langes. Coutils. Crêpes anglais. Dentelles.

Matelas, Lits de plumes
OREILLERS ET TRAVERSINS
Réparations de Literie
ARTICLES pour MM. les ECCLÉSIASTIQUES

Maison **LE CUFF**
Charles FAUVELET, Sucr
Membre de l'Union Fraternelle

Rue de Ploudiry & Rue Neuve
LANDERNEAU

Couvertures de Laine et de Coton
SERVICES DE TABLE

Duvets. Crins et Plumes. Laines à matelas. Édredons et Couvre-Pieds. Mouchoirs blancs & couleurs. Calicots. Blancs en tous genres. Foulards. **etc.**

Spécialité de Nattes de Chine.

LES MAGASINS SONT FERMÉS DIMANCHES ET FÊTES

FONDERIE DE CLOCHES
A. HAVARD à Villedieu-les-Poëles (Manche).
CLOCHES D'ÉGLISES, accords et réaccords garantis.
S'adresser à **M. Paul LE JAMTEL,** Négociant à Guingamp.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 9 Janvier 1903.** N° 2.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'Epiphanie.
II. — Avis aux abonnés.
III. — *Chronique du diocèse :* Association de bienfaisance en faveur du clergé du diocèse de Quimper et de Léon ; Offices extraordinaires ; Prières publiques ; Elections sénatoriales ; Beuzec-Conq ; Prions pour les mourants ; Lanmeur ; La Société « La Bretagne » et l'Œuvre des Bretons de Paris ; Avis aux directeurs de Confréries.
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Le Jubilé pontifical ; La congrégation de l'Ecriture sainte ; Léon XIII et la France ; France ; Le Mans ; Saint-Brieuc ; Un glorieux nécrologe.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 11 Janvier. — Dimanche dans l'Octave de l'Épiphanie. Office du jour ; semi-double. Blanc. A la messe, mémoires de l'Octave et de S. Hygin, Pape, Martyr.
Vêpres du jour, avec mémoire de l'Octave.
Au chœur, *Solennité de l'Épiphanie, avec mémoire du Dimanche.*
Lundi, 12. — 6e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.
Mardi, 13. — Octave de l'Épiphanie. Double. Blanc.
Mercredi, 14. — S. Hilaire, Evêque, Docteur. Double. Blanc.
Jeudi, 15. — S. Paul, 1er Ermite, Confesseur. Double. Blanc.
Vendredi, 16. — S. Marcel, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.
Samedi, 17. — S. Antoine, Abbé. Double. Blanc.
Dimanche, 18. — 2e Dimanche après l'Épiphanie. FÊTE DU SAINT NOM DE JÉSUS.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Notre-Dame du Carmel, Brest . . . . du 7 au 16 Janvier.
Brennilis . . . . . du 17 au 19 Janvier.

Archives diocésai de Quimper et Léon

L'Epiphanie.

Pendant huit jours consécutifs l'Eglise, dans sa Liturgie, fait exclusivement l'office de l'Epiphanie dont la solennité se célèbrera dimanche prochain ; c'est assez nous montrer la grandeur de ce mystère et son importance doctrinale....

Epiphanie signifie manifestation. Notre-Seigneur Jésus-Christ naissant a voulu se manifester d'abord aux bergers, appelés par les anges auprès de son berceau : ce fut sa première *épiphanie*. Ce n'est point cependant celle que l'Eglise nous rappelle spécialement en ces jours ; elle a réservé le nom et la fête de l'Epiphanie pour célébrer la manifestation du Sauveur aux Mages. Les bergers ne représentaient que le peuple juif, les Mages, toute l'humanité ; leur conversion à la vraie foi a donc une signification profonde. Jésus-Christ, en se manifestant à eux, a voulu montrer dès le principe qu'il n'est pas venu en ce monde pour un peuple seulement ou pour une race privilégiée, mais pour tous les hommes. L'Eglise, en consacrant par une fête solennelle l'adoration des Mages, célèbre donc sa propre catholicité, et nous enseigne que Jésus veut être connu de tous les hommes parce qu'il veut les sauver tous.

L'Epiphanie ne sera complète qu'au jour du jugement dernier, car alors seulement tous les hommes connaîtront Jésus-Christ ; jusqu'à cette heure suprême, il sera ignoré d'un grand nombre. Regardons ce qui se passe sur la terre, après dix-huit siècles de christianisme ; interrogeons les statistiques générales de l'ethnographie, et écoutons cette navrante réponse : sur les 1,450 ou 1,480 millions d'hommes qui habitent actuellement notre globe les deux tiers ne connaissent pas le seul Seigneur et Sauveur Jésus-Christ ; ils sont encore plongés dans la fange et les ténèbres de l'idolâtrie ou de la religion de Mahomet. Sur les 450 millions d'hommes qui adorent Jésus-Christ, 250 millions seulement professent le catholicisme, les autres ne sont chrétiens qu'à demi ; ils appartiennent au schisme grec ou aux innombrables sectes protestantes, nées de la prétendue réforme de Luther et de Calvin. Et cependant, nous l'avons dit, les hommes ne peuvent être sauvés que par Jésus, et Jésus veut les sauver tous. Quel sujet de réflexion ! Ah ! sans doute, les peuples sectateurs de Boudha, de Confucius, de Mahomet, et adorateurs des idoles, sont responsables, dans une certaine mesure, de leur ignorance de Jésus ; car souvent ils repoussent dédaigneusement ou étouffent dans le sang la parole évangélique. Le monde chrétien, toutefois, n'est-il pas responsable aussi de l'aveuglement du reste de l'univers ? Toujours il a travaillé et il travaille, aujourd'hui plus que jamais, à l'œuvre admirable de la propagation de la foi, et pourtant, que sont encore ses efforts et ses dévouements, en comparaison de ce qu'ils pourraient et devraient faire ? Faites comprendre, ô mon Dieu, aux nations

chrétiennes que la lumière n'est pas allumée pour rester cachée sous le boisseau, et que si vous avez mis en leurs mains le flambeau divin de la vérité, c'est pour qu'elles le portent et le fassent briller, malgré tous les obstacles, partout où habite un enfant du Père céleste, un homme racheté par le sang de Jésus-Christ !...

Et nous, que Dieu, par une inappréciable faveur, a fait naître dans un pays catholique, en possession de la vérité entière, témoignons-lui notre reconnaissance en mettant à profit les grâces qu'il nous prodigue ; en même temps, pensons à nos frères qui attendent encore la bonne nouvelle ; aidons du moins par nos prières et nos aumônes à étendre le règne de Dieu : c'est l'œuvre belle, grande et méritoire entre toutes, puisque c'est l'œuvre que Notre-Seigneur lui-même est venu accomplir.

AVIS aux Abonnés. — *Les souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er Janvier 1903 et qui sont dans l'intention de continuer à recevoir la* Semaine, *sont priés de faire parvenir à l'Administration les* 6 francs *du renouvellement, à moins qu'ils ne préfèrent le recouvrement par la poste, avec majoration de 50 centimes pour les frais. Ces recouvrements se feront à partir du 20 Janvier, date après laquelle, pour éviter toute cause d'erreur ou double emploi, nous recommandons de s'abstenir de tout versement.*

Cet avis intéresse également les retardataires des mois précédents.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE

en faveur du Clergé du diocèse de Quimper et de Léon.

STATUTS

Formation et Objet.

ARTICLE Ier. — Il est formé, dans le diocèse de Quimper et de Léon, une Association qui sera régie par la loi du 1er Juillet 1901, art. 2, et qui portera le nom d'*Association de bienfaisance en faveur du Clergé du diocèse de Quimper et de Léon.*

ART. II. — Cette Association a pour objet de venir en aide aux prêtres du diocèse de Quimper et de Léon, en leur fournissant des ressources, soit pour eux-mêmes soit pour leurs œuvres.

Archives diocésa de Quimper et Léon

A cet effet, elle devra recueillir les cotisations de ses membres, les dons volontaires des bienfaiteurs, et en répartir les sommes suivant les besoins qui lui seront signalés par l'autorité diocésaine.

ART. III. — Le siège social est établi à Quimper, boulevard de l'Odet, maison Rossi.

Fonds social et Composition.

ART. IV. — Le fonds social de l'Association se composera : 1° des cotisations annuelles ; 2° des dons volontaires.

ART. V. — Pour faire partie de l'Association comme membre participant, il faut appartenir au clergé du diocèse et s'engager à payer une cotisation annuelle de *dix francs* au minimum.

ART. VI. — Les personnes laïques pourront faire partie de l'Association, à titre : 1° de membres fondateurs, moyennant une cotisation annuelle de *cinquante francs ;* 2° de membres bienfaiteurs, moyennant une cotisation annuelle de *dix francs ;* 3° de simples membres, dont la cotisation annuelle sera d'*un franc.*

ART. VII. — Tout membre qui aurait négligé pendant deux ans de verser sa cotisation cesserait par là même de faire partie de l'Association et, s'il est prêtre, il perdrait son droit à tout secours.

Administration.

ART. VIII. — L'Association est administrée par un Conseil composé : 1° d'un Comité directeur ou Bureau central de l'Œuvre, siégeant à Quimper ; 2° des Présidents des Sous-Comités établis dans chaque Archiprêtré.

Afin de mieux s'éclairer, le Conseil s'adjoindra un Chanoine titulaire, un Curé-doyen, un Recteur, un Aumônier, un Professeur et un Vicaire.

ART. IX. — En cas de décès ou de démission d'un des membres formant le Comité directeur ou l'un des Sous-Comités, il sera pourvu par le Conseil lui-même à son remplacement.

ART. X. — Le Conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour la bonne gestion des intérêts de l'Association et pour la répartition de ses ressources.

Cette répartition se fera avec la plus stricte équité, en tenant compte : 1° des ressources de la caisse ; 2° du nombre des demandes, et 3° de l'urgence des besoins.

Pour éviter de froisser les susceptibilités des bénéficiaires, il est formellement interdit de faire figurer leurs noms dans les rapports ou procès-verbaux imprimés. A plus forte raison, il ne sera fait aucune mention des considérations qui ont déterminé l'admission ou le rejet des demandes. Les membres du Conseil prennent l'engagement d'honneur d'observer à ce sujet une absolue discrétion.

ART. XI. — Le Comité directeur ou Bureau central, composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier, sera chargé de veiller à l'exécution des statuts et des décisions arrêtées par le Conseil d'administration. Il pourra de lui-même prendre toute mesure que les circonstances rendront urgentes pour le bon fonctionnement de l'Association, à condition de les faire approuver comme il est réglé dans l'article suivant.

ART. XII. — Chaque année, dans une réunion du Conseil à laquelle seront convoqués tous les membres des Sous-Comités, il sera rendu par le Trésorier un compte général de la situation de la caisse, des recettes et des dépenses.

Ce compte, après avoir été arrêté par le Conseil et signé par les membres du Bureau central, sera publié suivant le mode qui paraîtra le plus convenable.

ART. XIII. — Des Sous-Comités seront établis à Quimper, Brest, Châteaulin, Morlaix, Saint-Pol-de-Léon et Quimperlé.

Ces Sous-Comités se composeront d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

ART. XIV. — Les Sous-Comités auront pour fonctions : 1° de recueillir les cotisations et les dons volontaires de l'Archiprêtré ; 2° de les verser à la caisse centrale, tous les trimestres ; 3° de favoriser l'extension de l'Œuvre, en s'assurant dans toutes les paroisses des membres correspondants et des zélateurs ; 4° de faire part au Conseil d'administration de toutes les observations qui seraient utiles à la prospérité de l'Œuvre et de transmettre aux correspondants des paroisses les règlements et décisions émanant du Comité directeur ; 5° d'assister à la réunion annuelle où les comptes seront établis.

ART. XV. — Le Conseil d'administration, soit par lui-même soit par le Bureau central en cas d'urgence, décidera seul des demandes et de la distribution des secours, d'après les renseignements qui lui seront fournis par les Sous-Comités et par l'administration épiscopale.

Il n'y aura qu'une caisse, une administration et un seul centre de distribution de secours.

Liquidation.

ART. XVI. — A l'expiration de la Société, la liquidation des sommes d'argent et de tout ce qui appartiendrait à l'Association sera faite par le Conseil d'administration. Les

Archives diocésa de Quimper et Léon

valeurs provenant de la liquidation seront versées, après tous frais payés, à la caisse diocésaine de retraite pour les prêtres âgés et infirmes.

Comité directeur ou Bureau central :

Président : Mgr Dulong de Rosnay, Prélat de la Maison de Sa Sainteté.
Trésorier : M. Rossi, Chanoine honoraire.
Secrétaire : M. Rospars, Chanoine honoraire.

Sous-Comités :

Quimper	*Président :* M. R. de Coatgoureden. *Trésorier :* M. Ch. de Kerangal, Avocat. *Secrétaire :* M. l'abbé Messager, Aumônier.
Brest	*Président :* M. Lormier, Capitaine de Vaisseau en retraite. *Trésorier :* M. Guéneau de Mussy, Avocat. *Secrétaire :* M. l'abbé Le Bihan, Stanislas, Aumônier.
Chateaulin. . . .	*Président :* M. J. L'Haridon, Propriétaire. *Trésorier :* M. Chauvel, Négociant. *Secrétaire :* M. l'abbé Cloastre, Aumônier.
Morlaix	*Président :* M. le Comte de la Sayette, Propriétaire. *Trésorier :* M. Le Hir, Avocat. *Secrétaire :* M. l'abbé Le Saout, Aumônier de la Marine en retraite.
St-Pol-de-Léon.	*Président :* M. le Comte de Guébriant. *Trésorier :* M. J. Paul, Agent d'affaires. *Secrétaire :* M. l'abbé Le Roux, L.-M., Vice-Supérieur de la Maison Saint-Joseph.
Quimperlé	*Président :* M. le Comte de Beaumont. *Trésorier :* M. Piédoye, Avoué. *Secrétaire :* M. l'abbé Hingant, Aumônier.

VU ET APPROUVÉ.

Quimper, le 5 Janvier 1903.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Chapelle des Ursulines. — Réunion des Mères chrétiennes, *Lundi*, 12, à 8 heures. Sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

Prières publiques. — Dimanche prochain, 11 Janvier, à l'issue de la grand'messe, auront lieu, en l'église cathédrale de Saint-Corentin, les prières publiques annuelles pour appeler la bénédiction de Dieu sur les travaux de nos assemblées législatives. On chantera, comme d'habitude, l'hymne *Veni, Creator,* le psaume *Levavi oculos meos ad montes* et l'antienne à la Sainte Vierge *Sub tuum præsidium.*

« Prier, écrivait l'illustre Cardinal Pie, c'est le grand et principal devoir du chrétien en tous temps, mais surtout dans les temps obscurs et difficiles ». Trop de chrétiens l'oublient ou ne croient pas assez pratiquement à l'influence indéniable de la prière sur les événements de ce monde. Quelque invisible que soit l'action de Dieu à certaines heures, elle n'en est pas moins toujours réelle... « Combien de fois, dit Mgr l'évêque de Cahors, dans le cours de l'histoire de l'Eglise, les événements n'ont-ils pas été changés par quelque cause inattendue, et la situation redressée comme par une force mystérieuse et invincible ! » Et — c'est encore le grand évêque de Poitiers qui parle — « ne dites point que la prière a lieu de se décourager, attendu que Dieu tarde trop à l'exaucer ; car nous devons avoir confiance qu'à mesure que les dangers seront plus prochains, plus imminents, l'assistance divine sera plus sensible et plus complète » (1).

Élections sénatoriales. — Dimanche dernier, avaient lieu dans notre département des élections pour le renouvellement partiel du Sénat. Les cinq sénateurs sortants ont été réélus : tous, nous devons le dire, se présentaient avec un programme donnant, à des degrés divers, satisfaction aux catholiques. Nous sommes particulièrement heureux de saluer parmi nos représentants à la Chambre haute les intrépides et éloquents défenseurs de nos libertés religieuses et de l'enseignement chrétien : MM. l'amiral de Cuverville et de Chamaillard, et nous leur adressons nos félicitations respectueuses.

Beuzec-Conq. — **Avis de service anniversaire.** — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. A. Tanguy, mort recteur de Beuzec-Conq, sera célébré dans l'église de cette paroisse, le jeudi 22 Janvier, à 10 heures.

Prions pour les mourants. — Le *Bulletin* annuel de l'Archiconfrérie du Cœur Agonisant de Jésus vient de paraître.

---

(1) *Œuvres,* V. 483, 485.

Archives diocésa de Quimper et Léon

Il nous rappelle que, chaque jour, cent trente mille âmes environ entrent dans leur éternité. Comment secourir tous ces mourants dont un si grand nombre a vécu éloigné de Dieu..., ces mourants parmi lesquels se trouvent, tôt ou tard, les êtres que nous aimons le plus...? comment attirer les bénédictions du ciel sur notre propre mort? Nous pouvons faire tout cela en priant pour les agonisants, en priant surtout en union avec les associés de cette belle Archiconfrérie qui a été approuvée et enrichie d'indulgences par les Souverains Pontifes.

Puissent les personnes pieuses de notre chère et vaillante Bretagne entendre ce touchant et pressant appel du *Bulletin* : « Cent « mille âmes aujourd'hui, cent trente mille peut-être, vont fran- « chir le seuil du temps à l'éternité ; elles comptent sur vous, ou « plutôt le Cœur Agonisant de Jésus compte sur vous. Cherchez « des âmes de foi qui souffrent à la vue de ce lamentable specta- « cle, des âmes qui savent prier.... ; unies à elles, vous vous sou- « tiendrez ; ces flammes d'amour et de zèle, étant rapprochées, « deviendront plus ardentes. »

Les personnes qui désirent lire le *Bulletin*, devenir associées, ou, mieux encore, zélatrices, peuvent s'adresser au Sous-Directeur général de l'Œuvre, 25, rue Toussaint; à Angers, ou bien à Mlle Burgault, zélatrice, 3, rue du Quai, Quimper.

Lanmeur. — **Un prêtre en Justice de paix.** — Nous avons déjà eu occasion de parler de la propagande très active faite, spécialement dans le Tréguier et régions circonvoisines, par la mission protestante de Trémel. Elle faisait vendre dernièrement un Almanach breton, portant sur la couverture un calvaire, des statues de saints, des paysans disant leur chapelet, autant d'emblèmes qui semblaient annoncer une publication catholique : or, l'*Almanak mad* renfermait surtout des attaques contre plusieurs dogmes de notre Religion : l'Eucharistie, le Purgatoire, la Pénitence, l'infaillibilité du Pape, etc. Un vicaire de Lanmeur, M. Billant, ayant dénoncé la supercherie du haut de la chaire, fut de ce fait cité par le colporteur devant le Juge de paix ; il a été condamné, lundi, à 20 francs de dommages-intérêts et aux dépens.

Nous croyons qu'il sera interjeté appel de ce jugement, et nous espérons qu'une juridiction supérieure déclarera que M. Billant n'a nullement outrepassé son droit, qu'il n'a fait que son devoir. Au nom des prêtres du diocèse, nous lui adressons l'expression de notre fraternelle sympathie.

La société « La Bretagne » et l'œuvre des Bretons de Paris. — Nous avons déjà parlé, à diverses reprises, de cette société charitable fondée pour venir en aide à nos compatriotes, trop nombreux, qui vont à Paris chercher le bien-être et qui n'y trouvent généralement que la misère physique et morale. Nous recevons, au sujet de l'œuvre, la communication suivante que nous

recommandons à toute l'attention et à la charité de nos lecteurs.

« A l'heure actuelle, le nombre des Bretons résidant dans le département de la Seine arriverait à un chiffre allant de 120 à 150.000. Que penser de l'émigration de nos compatriotes vers la capitale ? A la juger d'après la situation matérielle et aussi d'après la situation morale de beaucoup des émigrés, on serait tenté de la considérer comme très regrettable.

Or, comment se fait-il que cette race bretonne qui, dans maintes circonstances, a excité l'admiration du monde entier par l'énergie de son caractère et par son attachement à ses convictions, comment se fait-il qu'elle n'arrive pas ici, pour la plupart, à se créer une situation plus sortable ? Comment pouvoir comprendre que beaucoup de nos compatriotes soient réduits à accepter des places infimes, véritables galères confinant à la démoralisation et au désespoir ? Car ils sont intelligents ; à leur départ du pays, ils ne manquaient ni de force, ni de courage, ni d'énergie.

C'est qu'à Paris, la lutte pour la vie est très dure ; en outre, nos Bretons se trouvent isolés, fondus, pour ainsi dire, dans l'immense population du département de la Seine ; d'où la difficulté pour eux de se grouper et de profiter des bienfaits de la solidarité qui rend si puissantes et si prospères d'autres colonies provinciales et surtout des colonies étrangères. Cette situation lamentable n'a pas échappé à la perspicacité de certaines notabilités de la colonie bretonne de Paris.

Obéissant à l'impulsion du cœur, elles se sont entendues pour créer, il y a quelques années, une société de bienfaisance « La Bretagne », qui depuis lors a rendu des services nombreux et importants.

Honorée de la haute bienveillance de Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, elle a bientôt vu venir à elle une bonne partie de ce qui constitue l'élite de la société bretonne d'ici. Son Comité compte des hommes de renom et de valeur, tels que M. le comte de Châteaubriand, président ; M. l'abbé de La Guibourgère, curé de Saint-Germain-des-Prés, et M. le comte Albert de Mun, vice-présidents ; M. le baron de Kertanguy, trésorier ; M. le comte de Guébriant, etc., etc.; des députés et des sénateurs bretons figurent parmi ses membres.

Des dames patronnesses, sous la direction intelligente et zélée de Mme la baronne de Kertanguy, présidente ; de Mme la comtesse de la Tour-du-Pin et de Mme la comtesse de Guébriant, vice-présidentes, prêtent un concours efficace à la société « La Bretagne », dans toutes ses bonnes œuvres.

Cette société, avons-nous dit, rend des services importants et nombreux. Oui, nombreux sont nos compatriotes à qui elle a procuré du travail ; nombreuses les familles qu'elle a arrachées à la misère ; nombreuses aussi les unions qu'elle a légitimées aux yeux de l'Eglise ; nombreux ceux à qui, revenus de leurs illusions sur Paris, elle a procuré le bonheur de retourner au pays ; nombreux

Archives diocés[illegible]s de Quimper et Léon

les malheureux à qui elle a fourni du pain et des vêtements ; nombreux les orphelins qu'elle a dotés d'une famille ; nombreuses les femmes et jeunes filles recommandables qu'elle a placées dans de bonnes familles. Ajoutons que ses protégés, tout en profitant de ses bienfaits matériels, se trouvent continuellement placés sous sa douce influence morale ; car, dans la pratique de la charité, la société « La Bretagne » se propose aussi un but noble : ramener au bien les égarés et les y maintenir.

Grâce à son initiative, chaque année, des milliers de pèlerins bretons se réunissent à Montmartre et à Sainte-Anne-de-la-Maison-Blanche. Dans ces réunions, nous avons le plaisir d'être instruits et charmés par l'éloquence de prédicateurs de grand talent. Cette année, il nous a été donné d'entendre le chant de quelques-uns de nos beaux cantiques bretons, harmonisés par un organiste de haute valeur, M. N. Masson, pour qui la musique religieuse n'a pas de secret.

Ce n'est pas tout : pour donner plus d'influence à son action morale et à son action religieuse, la société « La Bretagne » a pris sous ses auspices et sa direction une œuvre dite « L'Œuvre des Bretons de Paris ». Pour diriger cette œuvre, elle a fait appel au zèle d'un prêtre du diocèse de Quimper, M. l'abbé J. Kervennic. Hâtons-nous de dire que ce choix est très heureux. Des sœurs de Saint-Vincent de Paul, également d'origine bretonne, secondent M. l'abbé Kervennic dans sa mission, d'une façon industrieuse et dévouée. Ajoutons que le bureau du secrétariat de la société « La Bretagne » est situé 23, rue de Vaugirard, Paris. La société à confié la direction de ce bureau à une bretonne, Mlle Quéméner. Mlle Quéméner remplit ses fonctions avec beaucoup de dévouement et avec une grande expérience des œuvres de bienfaisance.

Evidemment les résultats obtenus par la société « La Bretagne » sont considérables ; et cependant que de bien encore à faire ! Que d'améliorations à réaliser ! Si généreux que soient ses membres, les ressources de « La Bretagne » sont loin de faire face à des nécessités dont il est difficile de se faire une idée ; si zélé que soit l'aumônier chargé des secours spirituels, si dévouées que soient les sœurs qui lui préparent les voies par de sages conseils et des secours temporels, ils sont obligés d'avouer leur insuffisance devant le nombre de malheureux à secourir et à relever, et les distances à parcourir. Car énormes sont les séparations qui existent entre les agglomérations bretonnes, dispersées sur de trop vastes étendues au dedans et au dehors de Paris. Alors la société « La Bretagne » ne devrait-elle pas reconnaître avec douleur son impuissance à atteindre le but généreux qu'elle se proposait ? Sans doute, elle est encore pour longtemps condamnée à cet aveu.

Mais elle a bon espoir de se faire connaître et de s'étendre de jour en jour. Qui sait si elle ne trouvera même pas un heureux écho dans le pays d'où sont partis les émigrés qu'elle secourt ? Les Bretons de là-bas n'apprendront pas, sans être émus, les souffrances de leurs frères d'ici. Ils trouveront facilement, grâce à leur foi

et à leur charité, le moyen de créer chez eux une œuvre qui puisse dans le pays enrayer l'émigration, tout en tendant la main à leurs malheureux compatriotes de Paris. Cette œuvre, sans nuire aux autres bonnes œuvres, gloire de la généreuse terre d'Armor, contribuerait à fournir au comité de la société « La Bretagne » des ressources annuelles qui permettraient de faire retourner au pays ceux de nos émigres voués ici à la non réussite et à la misère, et d'aider les autres d'une façon plus efficace, conformément au double but de notre société de bienfaisance. »

Z.....

Avis aux directeurs de Confréries. — Un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, en date du 13 Novembre 1901, a exigé que toutes les confréries du saint et immaculé Cœur de Marie, érigées par les Ordinaires en vertu de pouvoirs spéciaux, fussent agrégées à l'archiconfrérie établie dans l'église de Notre-Dame des Victoires, à Paris.

Sa Sainteté le Pape Léon XIII avait accordé un délai d'un an aux pays d'Europe pour demander l'agrégation, et un délai de deux ans aux régions extra-européennes.

Le délai d'un an pour les pays d'Europe a pris fin le 13 du mois de Novembre 1902. A cette date, les confréries qui n'ont pas obtenu leur agrégation ne participent plus aux indulgences qui leur avaient été accordées.

Les demandes d'agrégation doivent être adressées à M. le Curé de Notre-Dame des Victoires, directeur de l'archiconfrérie à Paris.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père a commencé la nouvelle année dans les meilleures conditions possibles de santé. Outre les réceptions du Corps diplomatique, qui se sont continuées depuis le 28 Décembre, Léon XIII a donné, le lendemain du jour de l'an, dans la salle Clémentine, une audience collective à plusieurs centaines de personnes.

— **Le Jubilé pontifical.** — Le Comité romain s'occupe activement de la préparation des grandes fêtes qui vont avoir lieu à Saint-Pierre et au Vatican, à l'occasion du prochain Jubilé pontifical de Léon XIII.

La *Tiare d'or*, don des catholiques du monde entier, sera offerte au Saint-Père en audience privée le 20 Février. Le Jubilé pontifical sera clôturé, le 3 Mars, par une solennité religieuse semblable à celle qui l'ouvrit à Saint-Pierre, et à ces fêtes prendront part tous les cardinaux d'Italie et plusieurs cardinaux étrangers, qui ont déjà annoncé leur arrivée pour cette date.

Archives diocés s de Quimper et Léon

— **La congrégation de l'Écriture sainte.** — Le Souverain Pontife a décrété il y a un mois, nous l'avons annoncé, la nomination d'une Commission dite de l'Ecriture Sainte. Il est très probable que, vu l'importance de la matière, la gravité des décisions qu'elle doit prendre, le Souverain Pontife va l'élever, pour lui donner plus d'autorité, à la dignité de Congrégation régulièrement organisée comme les autres de la Cour romaine. Et vraiment, le besoin de cette Congrégation se fait sentir de jour en jour d'une façon plus vive. Les attaques se multiplient contre l'Ecriture Sainte et, chose douloureuse à dire, un grand nombre viennent des fils mêmes de l'Eglise, de ceux qui sembleraient plus que tous les autres devoir garder et défendre ce dépôt sacré. Ces nouveautés sont accueillies avec une facilité inexplicable, non seulement par les fidèles lettrés, mais par des ecclésiastiques qui s'imaginent être savants parce qu'ils repoussent les traditions les plus respectables, les interprétations les plus autorisées. Quand cette Congrégation sera formée, c'est à elle qu'aboutiront toutes les questions qui, de près ou de loin, touchent à l'Ecriture Sainte. Jusqu'ici, elles allaient au Saint-Office, spécialement chargé des choses de la foi, mais le travail devenait trop considérable, et le Souverain Pontife a témoigné le désir de diviser la tâche en donnant à ce nouveau rouage une organisation stable qui lui permettra de réprimer et corriger tous les écarts.

La première réunion de la Commission des études bibliques a eu lieu le 5 Janvier. M. l'abbé Vigouroux, professeur d'Ecriture Sainte au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, a été appelé à Rome comme consulteur dans cette assemblée.

Léon XIII et la France. — A son retour de Rome, Mgr Dizien, évêque d'Amiens, a reçu le clergé de sa ville épiscopale. En répondant aux compliments de M. le Doyen du chapitre, le prélat a entretenu les prêtres présents de l'audience qu'il a eue de S. S. Léon XIII, et voici, d'après la *Semaine Religieuse* d'Amiens, en quels termes il a rapporté les importantes paroles que le Pape lui a dites au sujet de la France et du clergé :

Le Souverain Pontife, toujours si affectionné à la France, a rappelé avec quel bonheur il l'avait appelée *Nobilissima gens*. « Ce que je fis, je le ferais encore, ajoute-t-il. Mais je voudrais, Monseigneur, que votre nation répondît à mon amour pour elle.

« Vous traversez de cruelles épreuves. Les contradictions, la lutte, sont de tous les temps pour les chrétiens, et il faut bien accepter ce que le Maître permet et a prédit. Je désire pourtant — et combien ardemment, Dieu le sait — que vos maux actuels soient atténués.

« La Providence le voudra aussi, je l'espère. Quoi qu'il advienne, ne désespérons jamais. Outre que l'Eglise est immortelle en ce monde, votre pays conserve de merveilleuses ressources de

vie religieuse, et cette vie, j'en suis convaincu, n'est pas près de vaciller, encore moins de s'éteindre.

« C'est aux évêques, c'est aux prêtres, c'est aux communautés, c'est à tous ceux qui prient, se dévouent et souffrent, de forcer les miséricordes divines. Ah ! le clergé, — et ici le Pape lève les yeux au ciel comme s'il empruntait sa pensée à Notre-Seigneur même — le clergé, faites-le, mon fils, dans votre beau diocèse, docte, pieux, obéissant et zélé.

« Vous m'avez dit qu'il en est ainsi, mais rendez-le encore plus parfait. Je veux qu'il prie, qu'il travaille et sache bien que les ressources vitales dont je viens de vous parler, reposent principalement en lui. Le clergé, combien je l'aime ! Oh ! cette France ! En écrivant naguère à mes évêques d'Italie sur ces trois objectifs du prêtre, soit séculier, soit régulier, la vertu, la discipline ecclésiastique et l'étude, j'ai voulu — tellement je ne vous perds jamais de vue, — ajouter à ma lettre italienne la lettre Française que je vous écrivis précédemment sur le même sujet.

« Vous savez que le Pape a la plus absolue confiance en la Sainte-Vierge. Or, Marie vous a montré bien des fois, à vous Français, sa maternelle bonté. Priez-la beaucoup. A deux ans d'ici, je serai heureux de célébrer un glorieux cinquantenaire ; la définition du dogme de la Conception Immaculée. Priez maintenant et en ces prochains jours avec votre père. Familles religieuses, fidèles, prêtres, associons-nous tous à cette pacifique croisade d'intercession. »

FRANCE. — **Nouvelles proscriptions.** — Les journaux publient une circulaire de M. Combes qui ouvre une nouvelle phase de la persécution religieuse. M. le Ministre de l'Intérieur et des Cultes avertit les Supérieures de Congrégations reconnues que les demandes d'autorisation formulées par elles en faveur de certains établissements de leur congrégation non autorisés jusqu'ici, sont rejetées, *sans même que les dossiers aient été soumis au Conseil d'Etat*, malgré ce qui est formellement stipulé à l'article 13 de la loi du 1er Juillet 1901.

La circulaire rappelle les pénalités encourues par ceux qui résisteraient, et donne aux établissements visés — et 7.000 écoles, dit-on, sont dans ce cas — huit jours pour se dissoudre. M. Combes tient à prouver, de plus en plus, qu'il est décidé à « aller jusqu'au bout ! »

LE MANS. — **Les fêtes de saint Julien.** — Deux fois depuis deux ans, l'insigne cathédrale du Mans a vu revivre les *Grands Pardons* de Saint-Julien. Avec le XXe siècle s'est rouvert le mouvement des pèlerinages vers le tombeau de l'apôtre du Maine.

Mgr l'évêque, témoin de cet élan, a résolu l'année dernière de rétablir définitivement ces *Pardons* traditionnels, tant pour la ville du Mans que pour les autres paroisses du diocèse.

Archives diocésa de Quimper et Léon

C'est le dimanche 1er et le lundi 2 Février qu'auront lieu, dans l'Eglise-Mère, les prochaines fêtes. Sept évêques doivent y prendre part.

Ce sont, outre Mgr l'évêque du Mans, NN. SS. Oury, archevêque d'Alger ; Bardel, évêque de Séez ; Rouard, évêque de Nantes ; Maillet, évêque de Saint-Claude ; Dubois, évêque de Verdun ; et de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan.

Saint-Brieuc. — **Nouvelle Basilique.** — Le sanctuaire de Notre-Dame d'Espérance, à Saint-Brieuc, vient de recevoir un nouveau titre qui aidera au développement, déjà considérable cependant, de la piété populaire envers la Sainte Vierge, dans notre Bretagne.

Messieurs les Chapelains ont reçu dernièrement le Bref d'érection de leur église en Basilique mineure. La nouvelle basilique est la cinquante-neuvième de France. C'est dire que Rome se montre assez difficile pour la concession de ce titre.

Un glorieux nécrologe. — Le nécrologe des Missions catholiques pour 1901 vient de paraître : la France y tient, comme toujours, la place d'honneur.

Sur les 147 noms, en effet, que comporte cette liste, près de la moitié, 69 exactement, appartiennent à des Français, sans compter 10 noms de missionnaires originaires des diocèses de Metz et de Strasbourg.

Les 68 originaires de l'étranger se répartissent ainsi : 26 Italiens, 6 Espagnols, 6 Allemands de pays non spécifiés, 1 Saxon, 1 Westphalien, 5 Irlandais, 5 Belges, 4 Hollandais, 4 Canadiens, 2 Américains des Etats-Unis, 1 Péruvien, 1 Colombien, 1 Costa-Ricien, 1 Suisse, 1 Polonais, 1 Bosniaque, 1 Syrien, 1 Chinois.

Sur sept évêques portés à la liste, trois étaient Français : NN. SS. Hacquard, des Pères Blancs du cardinal Lavigerie, vicaire apostolique du Soudan français ; Biet, des Missions étrangères de Paris, vicaire apostolique du Thibet ; Van Camelbeke, de la même Société, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale. Le premier était né au diocèse de Nancy, le deuxième au diocèse de Langres, le troisième au diocèse de Nantes.

Voici, par diocèse, l'indication du pays d'origine des 66 autres missionnaires français : Lyon, 4 ; Annecy, 4 ; Saint-Brieuc, 3 ; Rennes, Vannes, Nantes, Laval, Le Mans, Le Puy, Cambrai, Saint-Dié, Langres, Rodez, Cahors, chacun 2 ; Aix, Avignon, Chambéry, Paris, Toulouse, Rouen, Bourges, Séez, Arras, Viviers, Grenoble, Ajaccio, Quimper (1), Tulle, Orléans, Coutances, Angers, Châlons, Carcassonne, Amiens, Clermont, Mende, Montauban, Angoulême, Soissons, chacun 1 ; pour 8, le nom du diocèse n'est pas précisé.

(1) Le R. P. Tanguy (Jean-Marie), né en 1860, parti pour la mission du Sénégal en 1889 ; décédé à Saint-Ilan (Côtes-du-Nord). N. R.

Les familles religieuses auxquelles les 66 Français non évêques appartenaient sont les suivantes : Missions étrangères de Paris, 18 ; Compagnie de Jésus, 17 ; Pères du Saint-Esprit, 8 ; Maristes, 5 ; Lazaristes, 4 ; Dominicains, 4 ; Oblats de Marie, 4 ; Pères Blancs d'Alger, 3 ; Oblats de Saint-François de Sales, 2 ; Capucins, 1. Quant aux 10 Alsaciens-Lorrains, 6 appartenaient à la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, 2 aux Missions africaines de Lyon, 1 aux Missions étrangères de Paris, 1 aux Pères Blancs d'Alger.

Un pays qui donne si généreusement ses fils les meilleurs et son or pour aider à l'extension du règne de l'Evangile dans le monde a le droit, malgré les fureurs irréligieuses de ses représentants officiels, d'espérer qu'il ne périra pas. *(La Croix).*

BIBLIOGRAPHIE

Vie de Mgr Besson, évêque de Nîmes, Uzès et Alais, 1821-1888, par l'abbé Louis Bascoul, Doyen honoraire, curé de Rochefort-du-Gard, avec approbation de Sa Grandeur Mgr Béguinot, évêque de Nîmes. — 2 vol. in-8° avec portrait gravé sur cuivre, **12** fr. ; 2 vol. in-12 avec portrait gravé sur cuivre, **6** fr. (Librairie J. Salaün, Quimper.)

Les lecteurs — ils sont nombreux — des admirables discours de Mgr Besson ont dû plusieurs fois regretter de ne pas connaître suffisamment la vie d'un homme dont l'éloquence fut si sympathique. Ils seront satisfaits d'apprendre que M. l'abbé L. Bascoul, du diocèse de Nîmes, a écrit cette vie longtemps désirée ; elle sort des presses de la maison Sueur Charruey *(Arras et Paris, 41, rue de Vaugirard)*.

Eloquence sympathique, ai-je écrit : personnage plus sympathique encore. Il est difficile de ne point s'attacher, dès qu'on a appris à le connaître, à ce caractère droit et franc, un peu brusque peut-être, mais si bon au demeurant : à cet esprit vif, primesautier, jamais amer ; à cette âme ardente de prêtre et d'évêque militant.

L'auteur a fortement documenté son livre : discours, sermons, lettres, souvenir d'amis, anecdotes caractéristiques égaient la trame du récit et y mettent une agréable variété. Aussi bien la biographie seule emprunte-t-elle un intérêt profond à l'époque mouvementée où elle se déroule, au rôle qu'y joua Louis Besson, supérieur de collège, vicaire, prédicateur couru, évêque enfin. Il fut mêlé à l'histoire religieuse — voire politique — de sa Franche-Comté d'abord, puis du pays tout entier, puis au premier rang, du diocèse de Nîmes et de l'Eglise de France. Partout on le trouvera digne de sa situation, digne de lui-même.

Dirai-je que les événements présents rendent à cette biographie d'évêque une véritable actualité ? La question de l'enseignement, celle de la liberté des Religieux ont été traitées par Mgr Besson il y a quelque vingt années, lorsqu'elles étaient en cause comme on sait. Aujourd'hui n'est que le recommencement d'hier : on s'éclairera avec profit à l'enseignement de l'illustre évêque de Nîmes, à ses paroles, à ses écrits, à ses actes. Et l'on saura gré à M. l'abbé Bascoul de les avoir présentés avec une bonne foi et une clarté qui lui font grand honneur.

J. F.

Publication de la *Maison de la Bonne Presse*, 5, rue Bayard, Paris, en vente dans les librairies catholiques :

Premières vérités, *conférences prêchées à Saint-Honoré d'Eylau*, par le R. P. Hébert, O. P. Un vol. in-12 de 180 pages, **2** francs.

Le rôle de l'histoire dans l'étude des vérités de foi ; — Dieu ; le fait et le moment de la création ; le procédé de la création ; — la nécessité de la Providence ; — la nature humaine et sa destinée, sont des sujets qui disent assez l'importance de cet ouvrage pour ceux qui enseignent, comme pour ceux qui s'instruisent.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les Confessions de saint Augustin, *Texte latin et Traduction française*, accompagnée de notes mystiques et considérations pratiques, par M. l'abbé PIHAN, ancien vicaire général. — 4 vol. in-12 de 350 pages environ. Chaque vol. 1 franc.

Les traductions et commentaires de ce chef-d'œuvre du grand Docteur d'Hippone sont presque innombrables : néanmoins, il n'existait pas — du moins à notre connaissance — une édition « encyclopédique » de cette Encyclopédie de théologie mystique. C'est cette lacune qu'a comblée M. Pihan. Héritier des travaux inédits de Mgr Péronne, évêque de Beauvais, admirateur lui-même — et disciple très informé — de saint Augustin, il a préparé longuement et avec amour cette édition des *Confessions*, qui, au mérite d'une traduction exacte, joint la qualité rare d'une érudition dont les conclusions, au lieu de dessécher l'esprit, nourrissent l'âme d'une piété aussi éclairée que pratique.

Lettres apostoliques, Encycliques, Brefs, etc. de Sa Sainteté Léon XIII. — Tome sixième. Un vol. de 320 pages, broché, 1 fr.

Ce volume continue la série des importantes Lettres-Encycliques de Sa Sainteté Léon XIII, et donne *jusqu'à ce jour* tout ce que le Souverain Pontife a publié.

Chemins de fer.

BAGAGES NON ACCOMPAGNÉS. — Les sept grands réseaux de chemins de fer français ont mis à l'essai, depuis deux ans, un tarif permettant l'expédition, à titre de bagages, des objets non accompagnés qui sont à l'usage personnel des voyageurs.

Ces dispositions permettent aux voyageurs (touristes, bicyclistes, automobilistes, etc.) de se faire adresser à l'avance, dans les gares de leur itinéraire, ceux de leurs bagages dont ils n'ont pas jugé nécessaire de se faire accompagner.

La faveur avec laquelle cette innovation a été accueillie du public a engagé les Compagnies à maintenir ce tarif à titre définitif.

AU CHRONOMÈTRE

GUIBOURG

6, quai du Parc, 6, QUIMPER

MAISON DE CONFIANCE vendant meilleur marché que partout ailleurs à qualité égale.

SEUL REPRÉSENTANT A QUIMPER **de la Montre OMÉGA**, chronomètre remportant les 1ers prix dans toutes les expositions.

SEUL REPRÉSENTANT A QUIMPER **de l'Orfèvrerie Christofle** au prix de fabrique, la gravure ou un écrin est donné gratuitement à tout acheteur à son choix.

SPÉCIALITÉ DE LUNETTES, PINCE-NEZ & JUMELLES

Spécialité de Bénitiers, Chapelets, Livres, Christs & Médailles de toutes sortes.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 16 Janvier 1903. N° 3.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le saint Nom de Jésus.
II. — Liturgie : l'annonce de Pâques de 1903.
III. — *Chronique du diocèse :* Œuvres recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Nécrologie ; Suppression de traitements ; Laïcisations d'écoles ; Protestation contre un outrage à la foi bretonne ; Chez nos voisins ; Association de la Jeunesse Française ; Le culte des Saints (suite) ; Prudence.
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Un exemple à suivre ; 25e Pèlerinage de Pénitence à Damas, Jérusalem, Rome ; Belgique ; Russie.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 18 Janvier. — 2e Dimanche après l'Epiphanie. FÊTE DU SAINT NOM DE JÉSUS ; double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.
Vêpres de la fête, avec mémoires : 1° du suivant, 2° du Dimanche, 3° de S. Marius et ses compagnons, Martyrs.
Lundi, 19. — S. Canut, roi de Danemark, Martyr. Semi-double. Rouge.
Mardi, 20. — S. Fabien et S. Sébastien, Martyrs. Double. Rouge.
Mercredi, 21. — Ste Agnès, Vierge, Martyre. Double. Rouge.
Jeudi, 22. — S. Vincent et S. Anastase, Martyrs. Semi-double. Rouge.
Vendredi, 23. — Mariage de la T. Sainte Vierge et de S. Joseph *(au Supplément)*. Double-majeur. Blanc.
Samedi, 24. — S. Timothée, Evêque, Martyr. Double. Rouge.
Dimanche, 25. — 3e Dimanche après l'Epiphanie. Fête de la Sainte Famille.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Brennilis	du 17 au 19 Janvier.
Loc-Maria de Quimper	du 20 au 22 —
N.-D. de Bon-Secours, à Brest. .	du 23 au 28 —

Archives diocésa de Quimper et Léon

Le saint Nom de Jésus.

L'Eglise consacre le deuxième dimanche après l'Epiphanie au culte du saint Nom de Jésus. Il n'en est pas de plus doux, de plus puissant, de plus consolant. C'est celui du Fils de Dieu fait homme.

Ce nom signifie *Sauveur*. Il est l'abrégé de toute l'œuvre de notre Rédemption. Jésus est venu pour sauver, c'est le dernier mot de tout l'Evangile : sauver les âmes de la mort éternelle, l'intelligence des ténèbres profondes de l'erreur et de l'ignorance, la volonté des chaines honteuses du vice, la famille des ignominies où elle croupissait, la société du despotisme cruel des maîtres, des bassesses et des révoltes des esclaves.

Il a ouvert le ciel fermé aux malheureux enfants d'Adam, il leur indique la route par où l'on y parvient, il inspire espérance, force et courage à qui désire la suivre jusqu'au terme.

Le nom de Jésus est un don du ciel à la terre. « Vous l'appellerez Jésus », dit l'Archange à la Vierge Marie en lui annonçant qu'elle serait la Mère du Messie promis. « Vous l'appellerez Jésus », répéta l'Ange du Seigneur à Joseph, « car il sauvera son peuple de ses péchés. »

La sentence de Pilate inscrit ce nom, et l'écriteau placé sur la croix manifeste au monde que le supplicié est Jésus de Nazareth. N'est-ce pas là, en effet, qu'il est le Sauveur par excellence ?

Bientôt les Apôtres choisis pour semer la bonne nouvelle portent ce nom devant les Juifs et les Gentils. Pierre le proclame solennellement dès sa première prédication ; et devant le Conseil de la nation, il déclare qu'il n'est pas d'autre nom en qui les hommes puissent obtenir le salut. Dans la bouche des Apôtres, comme sous la plume des écrivains inspirés, ce nom revient sans cesse. Il orne toutes leurs phrases, il embaume leurs récits, ils ne se lassent pas de le dire et de le redire encore. C'est là, ils le sentent bien, qu'ils puisent toute leur force ; c'est le secret par lequel ils opèrent des merveilles et convertissent les foules.

Les Saints ont vécu, pour ainsi dire, de ce nom, et par lui ils se sont sanctifiés. Ils l'invoquaient dans leurs tribulations, quelques-uns l'ont gravé sur leur poitrine avec un fer rouge. C'est le premier que les mères catholiques apprennent à leurs petits enfants à balbutier ; c'est le dernier qui erre sur les lèvres glacées du chrétien expirant, lorsque, avec saint Etienne, sa voix défaillante murmure ces mots : « Seigneur Jésus, recevez mon âme. »

Ce nom est la joie du ciel ; il est l'espérance de la terre. Il adoucit les âmes les plus rebelles, il calme la violence des passions, il est une arme terrible contre les esprits mauvais. Il engendre toute vertu, il est le gardien de toute innocence. Qui ne connaît le mot de saint Bernard : « Jésus est du miel pour la bouche, un chant pour l'oreille, la jubilation pour le cœur. »

Dans les enfers, ce nom retentit comme un tonnerre. En l'entendant, les damnés sont contraints de reconnaître la justice qui les frappe. Eux aussi courbent le genou, en maudissant leurs crimes et leur châtiment...

Notre terre en connaît de ces malheureux que le nom de Jésus irrite, à qui il inspire le blasphème, qui voudraient l'extirper du milieu des hommes. Ils l'ont effacé de nos lois qu'il avait rendues plus humaines ; ils s'efforcent de l'arracher des cœurs, et ils n'y réussissent que trop !

Comme malgré tout, il tient sa place dans l'histoire, et que l'on ne retranche pas dix-neuf siècles d'histoire, ils rabaissent Celui qui le porte au niveau d'un Sage ordinaire. Ils l'installent dans leurs Panthéons aux côtés de Moïse, de Solon, de Numa, de Çakia-Mouni et de Mahomet. Cette injure, suprême cependant, ne révèle pas assez l'abîme de leur haine : ils en viennent à en faire un coupable, un menteur, un nécromancien, un scélérat justement condamné par la justice de son pays et de son temps !...

Nous ne saurions avoir d'autre parole et d'autre prière pour eux, plus infortunés encore que criminels, que celle de Jésus expirant sur la Croix : « Mon Père, pardonnez-leur : ils ne savent ce qu'ils font ! » Et nous-mêmes, redoublons de ferveur au service de Jésus pour le dédommager des outrages qu'on lui prodigue ; redoublons de zèle pour faire connaître et bénir son Nom sauveur.

LITURGIE. — **L'annonce de Pâques (Præconium pascale) de 1903.** — Dimanche dernier, 11 janvier, solennité de l'Epiphanie, après le chant de l'Evangile, dans beaucoup d'églises, l'époque de la fête de Pâques et des autres fêtes mobiles a été annoncée par le diacre ou par le célébrant lui-même. C'est un usage qui remonte aux premiers siècles de l'Eglise. « Il rappelle, dit Dom Guéranger, le lien mystérieux qui unit les grandes solennités de l'Année liturgique, et aussi l'importance que les fidèles doivent mettre à la célébration de celle de Pâques, qui est la plus grande de toutes et le centre de la Religion tout entière. »

Voici la traduction de la formule prescrite par la Liturgie romaine et adaptée à l'année présente :

« Très Chers Frères, de même que, par un effet de la divine miséricorde, nous avons pris part aux joies de la Naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de même nous vous annonçons les joies prochaines de la Résurrection de ce même Dieu et Sauveur. Le 8 février sera le dimanche de la Septuagésime, et le 25 février le jour des Cendres, premier jour de la Très Sainte Quarantaine. Le 12 avril, nous aurons la joie de célébrer la Sainte Pâque de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; la fête de l'Ascension sera le 21 mai ; la fête de la Pentecôte aura lieu le 31 mai, et la Fête-Dieu le 11 juin. Le 29 novembre sera le premier dimanche de l'Avent de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire soient rendus dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Archives diocésa[illegible]s de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Œuvres recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et des Congrégations religieuses.**

II. CAMARET. — **Retraite d'Adoration,** du 26 au 31 Janvier, présidée par M. le chanoine Péron, curé-doyen de Châteauneuf.

Offices extraordinaires.

Quimper. — ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — *Mercredi 21 Janvier,* messe à 8 h. 1/2, pour l'Eglise et pour la France.

— NOTRE-DAME DE LOC-MARIA. — *20, 21 et 22 Janvier,* Adoration perpétuelle. Le matin, à 8 h. 1/2, exposition : le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. — Le soir, à 8 h., instruction suivie de la bénédiction. — Le dernier jour, *le Jeudi* 22, la bénédiction sera précédée de la procession du T. Saint-Sacrement dans l'intérieur de l'église.

Communiqué de l'Evêché. — Monseigneur l'Evêque, vivement touché de la misère qui règne dans un certain nombre de localités de son diocèse par suite du mauvais résultat de la pêche pendant l'année dernière, prie MM. les Curés et Recteurs de faire connaître cette grande détresse aux fidèles de leur paroisse et de faire appel à la charité de tous.

Les secours les plus minimes seront acceptés avec empressement et recueillis selon le mode qui paraîtra le plus convenable. Ces secours seront expédiés, sans retard, au Secrétariat de Notre Evêché. Nous en ferons Nous-même la répartition à MM. les Curés et Recteurs selon l'étendue et les besoins de leurs paroisses respectives. Ceux-ci auront soin de distribuer les sommes reçues aux familles en souffrance, avec le plus grand esprit d'équité et en s'entourant de tous les renseignements nécessaires.

Monseigneur l'Evêque souscrit, dès aujourd'hui, à cette œuvre de charité pour une somme de 100 fr. Une somme égale vient d'être envoyée à Sa Grandeur, pour le même objet, par Mlle A. Lahaye, 51, rue de Seine, Paris.

Nécrologie. — *M. le chanoine MARCHIVE.* — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Marchive (Pierre-Emile), curé de Saint-Pallais, à Saintes, chanoine honoraire de La Rochelle et de Quimper, décédé le 11 Janvier, dans sa 77e année. Ami intime de Mgr Valleau, M. Marchive devint l'ami du

diocèse de Quimper où il venait, chaque année, passer ses vacances et où il était apprécié de tous pour le charme de son commerce et son amabilité. R. I. P.

Suppression de traitements. — Nous avons la douleur d'apprendre que, par décision du 9 courant, M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, a « retenu les mandats de traitements, pour le trimestre qui vient d'échoir, de 31 ecclésiastiques » de notre diocèse. Ces mêmes prêtres sont avertis que « pareille retenue sera faite pour les trimestres à venir, tant qu'ils ne feront pas emploi de la langue française dans leurs instructions et dans l'enseignement du Catéchisme. »

Les prêtres frappés sont :

« MM. Jaffrès, desservant de Landudal ; Le Férec, desservant de Plonéour-Lanvern ; Le Moal, desservant de Pouldreuzic ; Le Couic, desservant d'Esquibien ; Le Coz, desservant de Penmarc'h ; Péron, desservant de Kerfeunteun ; Picart, desservant de Trégourez ; Roué, desservant de La Feuillée ; Corbel, desservant de Loquefret ; Cloarec, desservant de Brennilis ; Kerbiriou, desservant de Plougourvest ; Guillou, desservant de Saint-Sauveur ; Laurent, desservant de Commana ; Ségalen, vicaire à Tréflez ; Le Foll, desservant de Kernével ; Morvan, desservant de Melgven ; Théoden, desservant de Névez ; Creignou, curé de Bannalec ; Troadec, desservant de Rédéné ; Moullec, desservant de Moëlan ; Tanneau, desservant de Querrien ; Kerlouet, desservant de Mellac ; Guéguen, desservant de Pencran ; Jaffrès, desservant de Plouédern ; Cantinat, desservant de Saint-Divy ; Menguy, desservant de Ploudaniel ; de Coataudon, desservant de Plounéour-Trez ; Manac'h, desservant de Saint-Méen ; Jacob, desservant de Milizac ; Madec, desservant de Tréflévénez ; Le Merdy, desservant de Plouzané. »

En ajoutant à cette liste les 20 (1) dont les traitements ont été supprimés à la suite des expulsions, on arrive au chiffre de 51 prêtres actuellement privés de leur indemnité dans notre diocèse.....

Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet ; en attendant, nous tenons à citer ici la parole adressée par Monseigneur aux 31 dont on vient de lire les noms, en leur annonçant la mesure qui les frappe : « La pensée de l'Evêque, en cela conforme à celle de son clergé, est que nous devons continuer à prêcher et à catéchiser en français là où l'auditoire est français ; en français et en breton là où l'auditoire est mélangé ; et enfin seulement en breton, là où l'auditoire est exclusivement breton. »

Laïcisations d'écoles. — On annonce qu'un certain nombre d'écoles communales de filles, dirigées jusqu'ici par des

(1) Dans ce chiffre sont compris MM. Bohec, recteur, et Kersaudy, vicaire à Plonévez-du-Faou, dont les traitements ont été supprimés à partir du 1er Décembre 1902, et dont les noms n'avaient pas encore été publiés. N. R.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

congréganistes, vont être laïcisées à la date du 1er Février prochain. Nous en donnerons la liste, aussitôt que nous aurons les renseignements voulus. Nous serions reconnaissant à MM. les Curés et Recteurs intéressés de vouloir bien nous fournir, le plus tôt possible, les indications déjà demandées pour les écoles précédemment fermées ou laïcisées : nombre de classes, de religieuses et d'élèves ; date de fondation.

Brest. — **Protestation contre un outrage à la foi bretonne.** — Un Comité catholique vient de se constituer à Brest pour relever le défi jeté à la Bretagne catholique par les auteurs du projet d'une statue à Ernest Renan, en qui on veut glorifier, non l'écrivain et le savant, mais le libre-penseur et l'apostat. Pour venger cette insulte, un groupe de laïcs bretons et catholiques se propose d'ériger, à Tréguier même, en face de la statue du renégat, une croix monumentale comme affirmation énergique de notre foi et réparation envers le Christ-Dieu.

La Bretagne catholique tout entière voudra, sans nul doute, s'associer à cette œuvre si éminemment catholique et bretonne, en répondant au chaleureux appel qui suit :

Aux Catholiques bretons.

Un comité vient d'ouvrir une souscription pour élever, dans la ville de Tréguier, une statue à Ernest Renan.

Ceux qui ont pris cette initiative se sont donné la mission, non de glorifier l'homme de lettres dont nul ne conteste la valeur, mais d'exalter l'apostat qui a tourné contre l'Eglise les bienfaits qu'il avait reçus d'elle et qui s'est fait l'ennemi personnel du Christ-Dieu.

Il suffit de les entendre, de les lire, pour s'en convaincre.

C'est le défi de la franc-maçonnerie athée et des apostasies triomphantes à la Bretagne catholique.

Catholiques bretons, relevons-le !

On affecte de ne voir en nous que des arriérés et des fanatiques ; on prétend nous traiter en parias ; on veut détruire chez nous la foi des ancêtres, nos traditions et jusqu'à notre langue ; on ose jeter l'injure à notre Dieu lui-même !

Mais nous sommes d'une race qui ne connaît ni les peurs, ni les lâchetés, et qui ne laisse pas outrager impunément ce qu'elle aime !

Libre aux Loges et à leurs complices de faire transporter au Panthéon la dépouille d'Ernest Renan : les restes d'un renégat sont à leur place dans une église profanée. Mais que chez nous, dans la cité de saint Yves, on dresse une statue à ce Judas, c'est vouloir salir notre hermine et insulter notre foi.

Debout ! Unissons-nous pour dresser, en face de cette statue, une Croix de réparation, qui redise à tous les passants l'amour et la reconnaissance de la Bretagne pour son Dieu.

Que cette Croix, tirée des entrailles mêmes de notre sol, s'élève comme une protestation solennelle et attire sur notre malheureux pays, livré aux sans-patrie et aux sans-Dieu, la pitié suprême du Cœur de Jésus, qui aime les Francs.

Riches et pauvres, nous vous tendons la main, sûrs de répondre à

votre pensée intime, de trouver un écho dans l'âme bretonne, d'être suivis par vous tous, qui êtes jaloux de l'honneur de la Bretagne catholique et patriote, et qui avez à cœur de venger Notre-Seigneur Jésus-Christ des blasphèmes et des sarcasmes de Renan, l'apostat.

Le Comité se compose de :

M. Deschard, commissaire général de la Marine, en retraite, président ; M. Guéneau de Mussy, avocat, vice-président ; M. E. Lormier, capitaine de vaisseau en retraite (29, rue du Château), trésorier ; M. H. Homo (1, rue Traverse), secrétaire ; et de 23 membres appartenant à toutes les classes de la société, tous demeurant à Brest.

La *Semaine religieuse* se fait un bonheur de prêter à l'Œuvre son concours le plus empressé ; elle se charge volontiers de recueillir et de faire parvenir au Comité de Brest les souscriptions qu'on voudra bien lui adresser.

Chez nos voisins. — I. Vannes. — Dans sa réponse aux souhaits de son clergé à l'occasion du nouvel an, Mgr l'Evêque de Vannes a parlé en ces termes de la question des écoles et de celle du Breton dans son diocèse :

« ..... En se perpétuant, la douloureuse crise que traverse l'enseignement chrétien a produit, notamment parmi nous, de déplorables ruines. De nombreuses écoles ont été fermées, et nos Religieuses, qui ont demandé néanmoins l'autorisation, attendent depuis de longs mois la permission de les rouvrir. Dans nos bourgs et nos campagnes, la situation est lamentable : près de vingt mille enfants ne reçoivent actuellement aucune instruction, et cela en face de leurs dévouées maîtresses qui ne cessent de demander qu'il leur soit accordé de continuer, sans rien recevoir de l'Etat, leur œuvre d'entier dévouement à la formation intellectuelle et morale de l'enfance.

« Qu'adviendra-t-il lorsque nos dernières écoles seront laïcisées ? La statistique que je me suis efforcé d'établir, le plus fidèlement possible, fait réellement mal au cœur et laisse prévoir de nouvelles ruines plus grandes que celles qui existent déjà.

« Près de *soixante* communes seront en ce moment sans école d'aucune espèce, et *quatre-vingts* auront des écoles suffisant à peine à contenir le quart des élèves appelés à les fréquenter. Vraiment, pour quiconque connaît l'état de gêne voisin de la pauvreté où vivent nos populations, en présence des sacrifices nouveaux qui devront être imposés aux communes pour bâtir de nouvelles écoles ou agrandir celles qui existent, on se sent pénétré d'une invincible tristesse. Et quand, à grands frais, les locaux scolaires seront préparés, nos Morbihannais, si fermement attachés à leur foi chrétienne, consentiront-ils à livrer leurs enfants à des maîtres qui auront pour première consigne de ne jamais prononcer en classe le nom de Dieu ?... C'est à eux qu'il appartiendra de donner la réponse : mais, les sachant ce qu'ils sont, il y aura sûrement des

Archives diocésaines de Quimper et Léon

déceptions pour ceux qui prétendent les contraindre à un enseignement dont ils ne veulent à aucun prix pour leurs enfants.

« La question du breton dans les prédications et catéchismes ne va-t-elle pas devenir une source de difficultés inextricables? Nos prêtres du pays bretonnant y apportent la meilleure volonté possible ; mais, en conscience, peuvent-ils instruire leurs ouailles en se servant d'une langue qu'elles ne connaissent pas? Le simple bon sens dicte à chacun sa ligne de conduite, qui est absolument celle que je donne. Prêchez et catéchisez en français là ou il n'y a que des paroissiens de langue française ; employez le breton là où on ne sait que cet idiome, et servez-vous alternativement du français et du breton quand vous êtes en présence de populations mixtes. En se conformant à cette ligne de conduite, en se gardant de tout exclusivisme injustifié, notre clergé sera dans la voie de Dieu, et les hommes, je l'espère, se feront un devoir de respecter un état de choses imposé par l'absolue nécessité. »

Inutile de faire remarquer à nos lecteurs que tout ce que dit le vénérable prélat s'applique exactement à notre diocèse.

La *Semaine religieuse* de Vannes confirme en ces termes une nouvelle déjà donnée par les journaux de la région : « Par arrêté ministériel du 3 janvier, le dernier mandat est retenu à dix curés-doyens de notre diocèse, parce qu'ils ont donné l'enseignement religieux en langue bretonne.

« Avisé de cette mesure qu'il regarde comme imméritée, Monseigneur l'Evêque de Vannes a immédiatement écrit à M. le Président du Conseil pour obtenir qu'elle soit rapportée. »

La mesure a déjà été rapportée en ce qui concerne M. le curé d'Elven, quand on a acquis la certitude qu'il ne sait pas le breton ! Les neuf autres prêtres frappés sont : MM. les curés de Grandchamp, Bignan, Pluvigner, Belz, Languidic, Plouay, Plœmeur, Gourin et Pont-Scorff.

II. Saint-Brieuc. — Nous avons déjà annoncé que le sanctuaire de Notre-Dame d'Espérance, à Saint-Brieuc, vient d'être élevé par le Souverain Pontife au rang de Basilique mineure. Voici un extrait du Bref d'érection :

« Parmi les sanctuaires anciens dédiés à Dieu en l'honneur de la Vierge Marie et développant son culte en France, on doit compter à juste titre un remarquable monument de style gothique, qui fut fondé à Saint-Brieuc au XIVe siècle, prit en l'an 1848 le nom de Notre-Dame d'Espérance et, entièrement réédifié sur un plan plus vaste et avec une plus grande magnificence, fut consacré en 1898. Vers cette église affluent en grand nombre de pieux pèlerins, surtout de Bretagne : ils y viennent honorer une vénérable statue de la Vierge Mère de Dieu, illustre par ses prodiges et ornée de la couronne d'or au nom du Souverain Pontife en 1865 ; pour la plupart ils donnent leur nom à l'Archiconfrérie canoniquement érigée en ce lieu en 1848, sous les auspices et le même vocable de Notre-Dame d'Espérance.

« Rappelant toutes ces choses et exprimant les vœux de son clergé et de son peuple, notre vénérable Frère, Pierre-Marie Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, à qui se sont joints NN. SS. les évêques d'Hiérapolis, de Moulins, de Nice et d'Alinda, Nous a instamment prié d'élever la dite église de Notre-Dame d'Espérance à la dignité de Basilique mineure. Après avoir sérieusement et attentivement pesé la valeur de cette demande, Nous avons cru devoir l'accueillir avec bienveillance... »

Association catholique de la Jeunesse Française.

— Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs la récente publication d'une brochure contenant le récit du pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray des groupes bretons de l'Association catholique de la Jeunesse Française. Ce pèlerinage, où l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers et l'Association de la Jeunesse Catholique se réunissaient dans un même élan de fraternité et de prière, a eu lieu le 17 Août 1902.

Cette brochure intéressera tous ceux que les efforts des catholiques ne laissent pas indifférents. Elle renferme des documents nombreux sur l'Association, les rapports des travaux des groupes, les discours et les toasts prononcés par de grands orateurs catholiques et d'éminentes personnalités politiques.

A ceux qui étaient à Sainte-Anne, cet opuscule permettra de revivre les émotions et l'enthousiasme de cette belle journée. Ceux, au contraire, que les circonstances ont empêchés d'assister à cette manifestation trouveront dans cette lecture un précieux encouragement à se mêler intimement à ce mouvement catholique et social. Tous, nous en sommes sûrs, propageront cette brochure et aideront ainsi à développer l'organisation et à augmenter l'action d'une Association, à laquelle le Pape prodiguait récemment les marques du plus paternel intérêt.

L'exemplaire, franco poste, 0 fr. 60 ; 5 exemplaires, 3 fr.

Adresser les demandes à M. Joseph Martin d'Auray, à Auray (Morbihan).

N. B. — Vu le grand nombre de demandes déjà parvenues, on ne peut promettre l'envoi par retour du courrier : le possible sera fait dans ce but.

Le culte des Saints *(suite)*.

Je n'ai pas à dire ici quel était le mérite artistique des images représentant les trois jeunes Saints de la Compagnie de Jésus, ni la valeur historique et littéraire des notices qui leur étaient consacrées ; j'aurai occasion d'y revenir, je constate seulement que, dans les écoles chrétiennes, ces patrons de la jeunesse étaient l'objet d'une réelle dévotion pendant la seconde moitié du XIXe siècle. Ce n'était cependant pas un héritage légué aux Frères par

Archives diocés s de Quimper et Léon

saint Jean-Baptiste de la Salle, car ce saint fondateur avait choisi pour patron de ses écoles saint Nicolas, évêque de Myre ; mais la piété envers ce protecteur des enfants ne se manifestait que par la présence de ses images dans toutes les classes et un congé le 6 Décembre, jour de sa fête. De l'histoire du grand thaumaturge d'Orient, je n'ouïs jamais un mot, si ce n'est la jolie légende des trois enfants dans le saloir. Que saint Louis et saint Stanislas fussent honorés dans les écoles, c'était fort bien ; à l'exclusion presque complète des autres saints, c'était regrettable ; mais enfin, cela s'expliquait pour les écoles de garçons ; cela se comprend beaucoup moins pour les écoles de filles, et cependant c'est une chose certaine que, de la dévotion autrefois universelle des jeunes filles pour sainte Catherine, il ne reste qu'un souvenir auquel même s'attache sinon le ridicule, du moins la plaisanterie. La vierge célèbre par son origine royale, sa brillante intelligence, sa science philosophique supérieure et précoce, sa vigoureuse argumentation et sa mort héroïque, enfin par la translation de son corps apporté par les anges sur le mont Sinaï, cette vierge ne dit plus rien aux jeunes filles : le 25 Novembre est pour les plus pieuses un jour ordinaire ; à l'enfant de dix-huit ans qui serait pour elles un si admirable modèle, elles ne pensent que comme à *la patronne des vieilles filles*, pour envisager avec terreur le jour où, ayant vingt-cinq ans et n'ayant pas trouvé de mari, elles mettront leur première épingle à la coiffe de sainte Catherine.

Personne ne les blâmera d'honorer les patrons de la jeunesse des écoles, mais je ne me résignerai jamais à leur pardonner leur oubli par rapport à sainte Catherine, à sainte Agnès, à sainte Cécile, à sainte Barbe et à sainte Ursule, ou bien aux admirables modèles qu'elles trouveraient dans d'innombrables bienheureuses de temps plus modernes et de pays plus rapprochés.

Dans cet oubli presque général des Saints et des Saintes, on trouve cependant le culte du Patron maintenu en quelques localités. On le doit ordinairement au chant du *gwerz* demeuré populaire, et répété au moins le jour du pardon ; j'ose dire que, parmi tous les genres de cantique, celui-ci est certainement le meilleur : un récit versifié de la Vie d'un Saint suffit pour graver dans les mémoires les faits principaux de son histoire ; il est pour les fidèles ce qu'est la légende liturgique pour les prêtres, et il serait à désirer que là où prédomine la langue française, des chants analogues à nos *gwerz* fussent composés sur des airs populaires, et chantés dans nos églises. Je suis très porté à croire que si à Concarneau la population aime si bien son saint Guénolé, c'est grâce au vieux cantique qu'on chante et qu'on entend avec si grand plaisir, le premier dimanche de Mai.

Il est vrai que le panégyrique des Saints, prononcé du haut de la chaire, devrait être le principal moyen pour instruire le peuple sur les Patrons qu'il honore ; mais la plupart des prêtres font ce raisonnement : « les braves gens d'ici doivent être fatigués d'entendre toujours la même chose le jour du pardon, par

conséquent, prêchons-leur tel ou tel point de dogme ou de morale. » C'est une méthode facile, ne nécessitant que peu de travail ; mais elle n'est nullement justifiée, parce qu'elle repose sur une erreur. On ferait le panégyrique du Saint tous les ans, on aurait raison de le faire, et ceux qui craignent d'ennuyer, disent-ils, intéresseraient au contraire ; à Quimper, les paysans viennent par milliers et seraient bien déçus si on ne leur *déclarait* pas saint Corentin ; les gens de la ville ont singulièrement béni du fond de leur cœur un prédicateur qui — il y a de cela bien longtemps — leur donna, le jour du pardon, un sermon sur le *Travail*. J'ai vu au Petit-Séminaire de Pont-Croix seize pardons de saint Vincent de Paul, deux ou trois fois au plus j'ai entendu l'éloge du Saint sur lequel il y a tant à dire. Peut-être, d'ailleurs, certains prêtres s'abstiennent-ils d'aborder ce genre de prédication, parce qu'ils croient nécessaire de donner des conseils pratiques. Je me permettrai de leur dire qu'ils ne sont pas de l'avis des évangélistes qui nous ont donné surtout des récits, lesquels récits sont bien les plus utiles de tous les sermons. Les fidèles aiment passionnément l'exposé de la Vie de Notre-Seigneur, de la Sainte-Vierge et des Saints ; cela a été vrai partout et toujours, et ce sont les fidèles qui ont raison.

Enfin, je ne dois pas oublier que la connaissance de quelques Saints, et par conséquent la dévotion à leur égard, s'est maintenue dans certaines localités par un moyen tout spécial : *les cantiques de Marseille*, ainsi appelés parce qu'ils furent édités en cette ville chez *les deux Associés* libraires, sur le port ; l'édition que j'ai sous les yeux est de 1773 ; j'ignore si elle était la première et s'il y en a eu d'autres. Les paroles furent composées par M. Laurent Durand, prêtre du diocèse de Toulon, et appropriées par lui à des airs bien connus en cette époque de sensibilité et de sentiment. Le cantique en l'honneur de la Circoncision de Notre-Seigneur se chante sur l'air de : *Vous êtes charmante et blonde* ; l'Adoration des Rois : *Ah ! ne me flattez plus, vous voyez que j'expire* ; le sacrement de Baptême : *Rocher vous êtes sourd, vous n'avez rien de tendre* ; les huit béatitudes : *Pourquoi soupirer, Tyrcis* ; Désir pour la Communion : *Rendez-vous, beauté cruelle* ; les principales festes de la Sainte-Vierge : *Que peut-on vous chanter de plus doux que l'amour* ; les sept principales allégresses de la Mère de Dieu : *Nos petits moutons paissent l'herbe.*

Les titres que je viens de citer appartiennent aux cantiques des six premiers livres, tous relatifs à Notre-Seigneur, à la Sainte-Vierge et au dogme ; les livres suivants contiennent surtout des complaintes sur les Saints de l'Ancien et du Nouveau Testament ; c'est la partie la plus curieuse ; le bon prêtre de Toulon y a célébré surtout les Saints, non pas les plus illustres, mais dont la vie offre les circonstances les plus étranges. Un marin ne pouvait faire le voyage de Marseille sans en rapporter une vierge dorée sous globe de verre, le tout fabriqué à Bayonne, et un exemplaire des fameux cantiques ; aussi les trouve-t-on dans les ports de mer ;

Archives diocés s de Quimper et Léon

à Concarneau, il y a cinquante ans, tout le monde les savait par cœur, à Quimper on les ignorait absolument. C'est un étonnant mélange de choses charmantes, bizarres, édifiantes, scabreuses, émouvantes et désopilantes, mais grâce auxquelles les Saints ont été connus.

(A suivre.)

Prudence. — Sous ce titre nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc les avis suivants qui se rapportent à ce que nous avons nous-même dit il y a quelques semaines :

« Les prêtres qui exercent le ministère paroissial sont exposés à se voir retirer la maigre indemnité que le gouvernement leur sert chaque trimestre en exécution du traité concordataire, et comme rente à 1 0/0 des biens d'Eglise confisqués par la grande Révolution. Une préoccupation, qui se généralise en ces jours difficiles, est celle de s'organiser pour pouvoir se passer de cette ressource. Nous la comprenons, mais il ne faut pas s'exposer à compromettre l'avenir. Aussi croyons-nous utile de mettre en garde ceux qui posséderaient quelque bien patrimonial. Qu'ils ne se laissent pas facilement entraîner par les sollicitations que leur adressent un certain nombre de sociétés financières et aussi des associations dont le but est, disent-elles, de procurer au clergé des ressources pécuniaires. Ils ne doivent pas donner leur confiance et leurs fonds sans avoir examiné avec une grande attention les gages de sécurité qui leur sont offerts et pris conseil d'hommes expérimentés.

La *Chronique Picarde* écrit à ce propos :

« D'audacieux spéculateurs tirant parti de tout se préoccupent, dès maintenant, de l'éventualité plus ou moins prochaine de la suppression du budget des cultes. Sous prétexte de protéger, par anticipation, les intérêts des curés, certaines sociétés financières constituent des caisses qu'elles essaient de remplir et d'alimenter avec les pauvres économies du clergé paroissial. Il est opportun de mettre les ecclésiastiques en garde contre ces fallacieuses entreprises.

« D'une façon générale, les ecclésiastiques doivent être défiants de toute combinaison financière mirobolante ; d'autant plus défiants qu'on les inonde de plus de papiers et accable de plus de réclames et d'annonces. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le jour de l'Epiphanie, la Sacrée Congrégation des Rites s'est réunie au Vatican, sous la présidence du Souverain Pontife qui a fait promulguer, par le secrétaire Mgr Panici, les décrets sur l'héroïcité des vertus dans les deux Causes de béatification de la Vénérable Julie Billiart, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame, et du Vénérable P. Eudes, fondateur de la Congrégation de Jésus et Marie et de l'Ordre de Notre-Dame de la Charité.

Le Pape était entouré de toute sa Cour et des cardinaux faisant partie de la S. Congrégation.

Les postulateurs, avocats et procureurs des Causes des deux Vénérables étaient accompagnés de Mgr Rouard, évêque de Nantes, du Père Le Doré, supérieur général de la Congrégation de Jésus et Marie, dite des Eudistes, du Père Gabriel Mallet, procureur général, et de divers religieux et novices français.

Après la lecture, Sa Sainteté a daigné adresser une allocution latine à l'assistance. Après avoir déclaré qu'il était superflu de vouloir ajouter autre chose aux louanges précédentes, le Pape a rappelé qu'aux réunions antérieures, convoquées pour les mêmes deux Causes, il avait manifesté sa conviction au sujet de la sainteté de la vie, de l'ardeur du zèle pour le salut des âmes, et de l'excellence des vertus des vénérables serviteurs de Dieu, Julie Billiart et Jean Eudes.

Sa Sainteté a exprimé sa très grande joie de pouvoir, avec son autorité apostolique, et par des décrets spéciaux, confirmer cette conviction.

Puis, le Pape, très ému, a dit qu'il ne pouvait pas s'abstenir d'exprimer de nouveau ses vœux les plus ardents pour la France, heureuse patrie de ces deux héros (1), actuellement secouée par de fortes tempêtes, et de prier Dieu pour elle, afin qu'elle puisse jouir le plus tôt possible de la paix et de la tranquillité tant désirées.

France. — **Les Congrégations religieuses et le Parlement.** — Les Chambres viennent de reprendre leurs séances et, vraisemblablement, ne tarderont pas à être saisies des demandes d'autorisation présentées par les Congrégations religieuses. On sait que, sur 61 Congrégations d'hommes, le Gouvernement propose d'en autoriser seulement 5, et encore avec des restrictions, supprimant certaines annexes existantes, déterminant la façon dont les autres établissements devront fonctionner, limitant le nombre des religieux, etc.

Pour les 56 autres, non content de proposer le rejet des demandes — c'est-à-dire la dissolution —, le ministère appuie son avis défavorable sur des considérations souvent outrageantes pour les victimes désignées.... Le projet conclut au refus d'autorisation pour toutes les Congrégations *enseignantes*, bien que parmi elles il s'en trouve plusieurs, notamment 11 Instituts de Frères — dont les Frères de La Mennais et de Saint-Gabriel —, dûment reconnues par ordonnances ou décrets antérieurs. La loi du 1er Juillet 1901 n'était donc pas applicable à ces Instituts ; néanmoins, sur le con-

---

(1) La Vén. Julie Billiart appartient à la France par sa naissanse ; mais la plus grande partie de sa vie s'est écoulée en Belgique, au diocèse de Namur. N. R.

Archives diocés[redacted]s de Quimper et Léon

seil de M. Waldeck-Rousseau, en faisant toutes réserves, ils ont déposé une demande d'autorisation nouvelle que, en droit, on ne peut pas leur refuser, ainsi que M. Waldeck-Rousseau le disait à la tribune, le 12 Mars 1901 :

« Lorsque l'Etat a examiné les statuts d'une Congrégation religieuse, lorsqu'il s'est demandé à quelle œuvre elle entendait se consacrer et lorsqu'il l'a autorisée parce que cette œuvre lui a paru bonne, il a fait avec elle un pacte de bonne foi. Si elle est infidèle à sa mission, on doit lui retirer l'autorisation ; si elle remplit le but et l'objet pour lequel elle s'est fondée et qui a déterminé l'autorisation donnée par l'Etat, celui-ci ne peut pas, sans une véritable injustice et sans inconséquence, anéantir ce qu'il a jugé utile à l'intérêt public. »

On verra si l'on peut compter sur la « bonne foi » de nos législateurs actuels.

Un exemple à suivre. — Un groupe de 80 dames catholiques de Pau, touchées des maux de l'Eglise de France, et désireuses de contribuer à l'extension du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ont pris l'engagement de ne donner et de n'accepter aucune fête mondaine pendant l'année 1903, réservant pour les bonnes œuvres les sommes économisées par cette abstention. Exemple digne d'être suivi !

25e Pèlerinage de Pénitence à Damas, Jérusalem, Rome, *2 Mai - 12 Juin 1903.* — Au Printemps, la *Nef-du-Salut* portera aux Lieux Saints le Pèlerinage jubilaire de Pénitence.

On se rendra d'abord à *Damas,* sur le « chemin » bien nécessaire à la conversion de la France. En passant, on saluera les œuvres colossales et vivantes de *Beyrouth* et les ruines colossales et mortes de *Baalbeck.* (Tout le monde verra Baalbeck dont le chemin de fer est ouvert.)

Puis, entrant en Terre Sainte par le Carmel des Prophètes, la pieuse caravane ira en voiture à *Nazareth* et *Tibériade* (en bateau sur le lac, à cheval à Samarie si l'on veut) et entrera à *Jérusalem* pour l'Ascension et la Pentecôte.

Chacun connaît maintenant l'hospitalité de N.-D. de France, bâtie à Jérusalem pour nos compatriotes : on apprécie ses « guides », religieux exilés.

Retour par *Rome,* pour couronner le pèlerinage au Jubilé du Pape Léon XIII, qui s'achève cette année.

Visite de *Naples* et *Pompéï.*

Durée : 42 jours. — Prix tout compris : de Marseille à Marseille : 1re classe, *960* fr.; 2e classe, *760* fr.; 3e classe, *560* fr.

Écrire au Secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 129, rue de l'Université, Paris, 7e.

BELGIQUE. — On sait que bon nombre de nos communautés religieuses chassées de France par les lois de proscription ont

trouvé en Belgique, à quelques lieues de nos frontières, la liberté de prier Dieu et de vaquer aux devoirs de leur vocation. Les prêtres et les catholiques belges n'épargnent rien pour témoigner à leurs hôtes leur sympathie et leur affection, et les entourent des plus délicates attentions, ainsi que nous le montrent deux faits tout récents. Il y a quelques semaines, un vieux moine bénédictin de quatre-vingt-trois ans mourait à Vonèche, petit village de six cents habitants, où l'abbé Dom Pothier a trouvé un refuge pour ses religieux de Saint-Wandrille. Toute la population assista aux obsèques que le curé voulut faire solennelles, malgré les prescriptions de la règle monastique, à l'égal de celles des notables du pays. Et le soir du jour où le service avait eu lieu, l'église du village de nouveau se trouva pleine : pasteur et fidèles venaient réciter ensemble leurs prières et faire le chemin de la croix, selon l'usage de cette chrétienne contrée, à l'intention du religieux français décédé.

A Tournai, c'est une dame d'illustre origine, la marquise de Courtebourne, devenue religieuse carmélite dans un couvent de cette ville, qui, préoccupée, au fond de son cloître, du sort des *Filles de Jésus* de la Bretagne, si impitoyablement traquées en France, leur offre la maison de ses pères. Et dans quelques jours, le *Dispensaire Saint-Georges* sera installé sous les lambris de l'hôtel du comte de Nédonchel, et les hospitalières bretonnes pourront se dévouer au soin des malades et des pauvres de leur cité d'adoption, tout en bénissant la charité belge qui leur permet de rester fidèles à leurs vœux et aux saintes obligations de leur état.

RUSSIE. — L'archevêque catholique de Mohilew, métropolitain de l'Eglise catholique romaine en Russie, ayant demandé pour les Congrégations catholiques et les écoles ecclésiastiques la permission de se fixer dans certaines provinces de l'Empire, le tzar a fait donner par le ministre de l'Intérieur une réponse favorable.

Désormais, le ministère de l'Intérieur est autorisé à donner, sans s'adresser à l'empereur, l'autorisation à toute congrégation ou école ecclésiastique catholique qui voudrait s'établir en Russie et spécialement à celles expulsées de France, de le faire à son choix dans les provinces qui sont dotées de hiérarchie catholique : toute la Russie d'Ouest, les provinces de la Baltique, la Lithuanie, la Samogytie, la Pologne, les provinces du Sud-Ouest et certaines provinces de la Russie d'Asie.

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAITRE : **Annuaire pontifical catholique pour 1903,** par Mgr Albert BATTANDIER, protonotaire apostolique. — Un vol. in-12 de 610 pages, à deux colonnes compactes, avec 115 illustrations. Broché, couverture en couleurs, 3 fr. 50 (Paris, 5, rue Bayard). — Librairie J. Salaün, Quimper.

L'*Annuaire pontifical catholique* arrive à la sixième année de son existence. Le nombres des notices spéciales qu'il a publiées chaque année est

Archives diocésaines de Quimper et Léon

déjà assez considérable pour faire un volume de près de 1200 pages. Il offre cette fois-ci des articles nouveaux, parmi lesquels le calendrier grec-ruthène; l'histoire de la légende de saint Grégoire VII; l'abstinence dans l'Eglise latine; les noms du Souverain Pontife et le palais pontifical du Latran ; l'histoire des anciens évêchés de Suède, Norvège et Danemark ; la couleur des vêtements ecclésiastiques dans l'antiquité et de nos jours ; les ornements dont se sert l'évêque dans le rite grec ; la longue procédure par laquelle passe la cause d'un serviteur de Dieu que l'Eglise veut mettre sur les autels et la liste des canonisations à partir du Xe siècle ; les nouvelles églises de Rome; l'historique du vicariat de Rome et la liste des cardinaux vicaires, etc.

On a essayé, timidement il est vrai, car les document font défaut, de donner le diocèse et la fonction d'un certain nombre de prélats, et on a fourni la date des nominations faites en 1902, indication historique qui a sa valeur.

L'*Annuaire* se perfectionne donc rapidement chaque année, et nous sommes heureux de féliciter l'éminent auteur de cette Encyclopédie romaine et « catholique ».

LA QUINZAINE, Paris, 45, rue Vaneau. — Dir^{r}: *M. George Fonsegrive.*

Sommaire du N° du 1er Janvier.

La Femme chinoise. Fernand FARJENEL. — *Vive le Roi !* Roman. Fin. Isabelle KAISER. — *Mariage et union libre.* II. George FONSEGRIVE. — *Comment faire ?* III. Le Fait politique. ***. — *Chronique politique.* X. — *Revue des Revues.* — *Notes bibliographiques.*

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 5 Janvier 1903.

I. Aux Rives du Bosphore, par Joseph BURNICHON. — II. Le Père Amiot et la Mission française de Pékin à la fin du XVIIIe siècle (premier article), par C. de ROCHEMONTEIX. — III. La Faillite de la liberté, par Pierre SUAU. — IV. Bulletin scientifique, par Auguste BELANGER. — V. Derniers propos de M. Herbert Spencer, par Xavier MOISANT. — VI. Une Œuvre sociale au XVIIIe siècle, par Henri FOUQUERAY. — VII. Correspondance de Chine. Une nouvelle Insurrection au Tche-Li S.-E. en Mai 1902, par Emile BECKER. — VIII. Revue des Livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

Chemins de Fer.

AVIS. — Les Grandes Compagnies de Chemins de fer français viennent de soumettre à l'approbation de M. le Ministre des Travaux Publics une modification très importante de leur tarif des cartes de circulation à 1/2 place.

En premier lieu, la modification a pour but d'abaisser sensiblement les prix de ces cartes. C'est ainsi, par exemple, qu'après l'approbation de la proposition par M. le Ministre, la carte annuelle valable pour toutes les classes de voiture, sur l'ensemble des lignes des sept grands réseaux français, coûtera 320 fr. au lieu de 360 fr., la même carte valable en deuxième et en troisième classe coûtera 220 fr. au lieu de 270 fr. et la carte de troisième classe, 140 fr. au lieu de 180 fr.

En outre, il sera loisible au public d'obtenir soit une carte exclusivement valable sur les lignes d'une même Compagnie, quelle qu'elle soit, soit sur l'ensemble des lignes d'un groupe formé de trois réseaux, quels que soient ces réseaux.

Actuellement, il n'existe de cartes valables sur un seul réseau que pour le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée et des cartes valables sur trois réseaux que pour le groupe Orléans-État-Ouest, d'une part, et pour le groupe Nord-Est-Ouest, d'autre part.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 23 Janvier 1903.** N° 4.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — La Fête de la Sainte Famille.

II. — *Chronique du diocèse :* Œuvres recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Œuvre de Saint-François de Sales ; La question de la langue bretonne à la Chambre ; Prônes en breton ; Pour les marins-pêcheurs ; Nos missionnaires en Chine ; Laïcisation d'écoles ; Ecoles privées ; Bibliographie bretonne ; Dernière heure.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Pèlerinage à Jérusalem ; Ouvrez notre église ; Les traitements ecclésiastiques ; Opinions peu suspectes au sujet de la liberté d'enseignement.

IV. — *Variétés* : Comment finit une persécution religieuse (à suivre).

V. — Bibliographie.

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 25 Janvier. — 3e Dimanche après l'Épiphanie. Fête de la Sainte Famille. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 26. — S. Polycarpe, Évêque, Martyr. Double. Rouge.

Mardi, 27. — S. Jean Chrysostome, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 28. — S. Julien, Évêque *(au Propre diocésain).* Semi-double. Blanc.

Jeudi, 29. — S. François de Sales, Évêque, Docteur. Double. Blanc.

Vendredi, 30. — Ste Martine, Vierge, Martyre. Semi-double. Rouge.

Samedi, 31. — S. Pierre Nolasque, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 1er Février. — 4e Dimanche après l'Epiphanie. S. Ignace, Evêque, Martyr.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

N.-D. de Bon-Secours, à Brest. . du 23 au 28 Janvier.
Camaret. . . . . du 29 au 31 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La Fête de la Sainte Famille.

Il n'y a pas à s'y méprendre : la crise pleine de dangers que traverse notre société contemporaine découle en droite ligne, comme une conséquence logique, de la décadence de la famille. Aussi ne sommes-nous pas étonnés du cri d'alarme poussé par N. S. P. le Pape, lorsqu'il instituait naguère une vaste association de prières et d'efforts, pour aider à la restauration de l'esprit chrétien au foyer domestique.

Les obligations des parents envers leur famille sont graves et nombreuses ; elles découlent, pour employer les paroles de l'apôtre saint Paul, d'une espèce de sacerdoce domestique, de même que la famille chrétienne forme aussi, à sa manière, une église domestique. Les ministres de ce sacerdoce sont le père et la mère, chacun dans sa sphère spéciale ; ils l'exercent sur tous ceux qui vivent sous leur toit et leur juridiction, mais tout spécialement sur leurs enfants, qui sont la chair de leur chair et le sang de leur sang. L'institution de ce sacerdoce est de droit naturel et par conséquent de droit divin, puisque Dieu, et Dieu seul, est l'auteur de toute paternité, *ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur* ; divins par conséquent sont tous les droits qui en découlent, tous les devoirs qui en résultent ; ils ne dépendent nullement d'une convention humaine, ni d'une simple législation civile, ni d'une théorie philosophique.

La responsabilité de ce sacerdoce est immense, car de la manière parfaite ou imparfaite dont on l'exerce dépendent l'être physique et moral de l'enfant, son sort temporel et éternel, l'ordre de la famille et de la société ; non seulement pour une génération, mais pour une succession de générations qui embrassera peut-être des siècles.

Combien sont éloignées de ces idées élevées celles que professent ou du moins pratiquent la plupart des hommes de notre temps ! On dirait, à voir le désordre qu'amènent dans certaines maisons l'incurie et les mauvais exemples des parents, que tout y possède une importance plus grande que les enfants et les serviteurs, que tout y mérite une attention plus privilégiée et des soins plus assidus. Plût à Dieu que l'éducation de la famille occupât aussi souvent et fit faire d'aussi sérieuses méditations que l'accroissement des revenus et le perfectionnement des produits industriels !

Ce n'est pas seulement au point de vue chrétien que la situation de tant de familles est lamentable, mais même sous le simple aspect temporel et terrestre. Si nous cherchions le secret des mille chagrins qui empoisonnent l'existence intime de beaucoup de maisons, nous le trouverions, sans aucun doute, dans cette coupable négligence où végète la famille. Dieu permet, par un juste châtiment, que les parents qui ne veulent pas l'être comme sa loi

l'ordonne, trouvent des bourreaux dans des enfants qui devraient faire leur bonheur et leur joie.

Là ne se limitent pas les funestes effets de la mauvaise éducation et du mauvais gouvernement de la famille. La société en général en subit les lamentables conséquences. C'est à peine si nous devons chercher ailleurs l'explication des désastreuses révolutions qui agitent notre siècle... Le moderne révolutionnaire a presque toujours commencé à l'être sous les baisers de ses parents. Avant que le club ou la loge n'y missent la dernière main, le futur démagogue se formait déjà dans ce mépris voulu de l'autorité paternelle, dans l'oubli de Dieu et de sa sainte loi, au sein de la famille.

Parents chrétiens, entrez avec tous les vôtres dans l'Association de la Sainte-Famille qui vous donne pour modèles à imiter, pour protecteurs à invoquer, les saints, les divins personnages de la Famille de Nazareth : Jésus, Marie, Joseph ; Jésus obéissant à ses parents, quoiqu'étant leur Dieu ; Marie soumise à Joseph, quoiqu'étant supérieure à lui en toutes choses ; et Joseph gouvernant l'un et l'autre parce qu'il se savait, à leur égard, le dépositaire de l'autorité de Dieu.

Inscrivez-vous dans l'Association de la Sainte-Famille et observez-en religieusement les faciles pratiques : la prière du soir en commun, et l'honneur familial rendu au tableau de la Sainte-Famille, qui vous rappellera tous les jours vos obligations réciproques et le moyen d'obtenir la grâce de les bien accomplir.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Œuvres recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et des Congrégations religieuses.**

II. CAMARET. — **Retraite d'Adoration,** du 26 au 31 Janvier, présidée par M. le chanoine Péron, curé-doyen de Châteauneuf.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Église de Saint-Mathieu. — *Mardi, mercredi et jeudi, 27, 28 et 29 Janvier*, Triduum solennel en l'honneur de saint François de Sales. Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. Chaque soir, à 7 *h.* 3/4, chant des Complies ; sermon par M. l'abbé Messager, aumônier de la Retraite, et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Indulgence plénière, aux conditions ordinaires, pour toutes les personnes qui feront une heure d'adoration devant le Très Saint-Sacrement exposé.

Le jeudi, 29, l'Œuvre de saint François de Sales célébrera sa fête patronale annuelle ; la messe de 8 h. 1/2 sera dite à l'intention des associés.

— Chapelle des Ursulines. — *Mardi, 27 Janvier,* réunion annuelle de l'Œuvre des Ecoles d'Orient. A 8 heures 1/2, messe, allocution et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Indulgence plénière pour les associés aux conditions ordinaires.

Le Mercredi 28, à 2 heures, aura lieu à l'Evêché une réunion générale à laquelle sont convoqués tous les membres de l'Œuvre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Œuvre de Saint-François de Sales.— Nous engageons Messieurs les directeurs paroissiaux à réunir les associés de l'Œuvre à l'occasion de la fête de Saint-François de Sales, fête patronale, soit le jour même, 29 Janvier, soit le dimanche suivant ; et Mgr l'Evêque permet de terminer cette cérémonie par la bénédiction du Saint-Sacrement, si l'assistance est suffisamment nombreuse. Une indulgence plénière peut être gagnée, aux conditions ordinaires, le jour de la fête ou l'un des jours de l'Octave.

Nous rappelons que le 10 Février prochain expire le dernier délai pour l'envoi à Paris des fonds recueillis pour l'Œuvre dans le diocèse. En conséquence, Messieurs les directeurs paroissiaux sont instamment priés d'adresser, sans trop tarder, au Directeur à Quimper, les cotisations qu'ils auraient entre les mains. J. B.

La question de la langue bretonne à la Chambre. — Le 16 Janvier, a été discutée à la Chambre des Députés l'interpellation relative à l'interdiction de la langue bretonne pour l'instruction religieuse et aux suppressions de traitements ecclésiastiques qui en ont été la conséquence.

Au cours de sa réponse à l'éloquent discours de M. Lamy, député du Morbihan, M. Combes, président du Conseil des ministres, a eu pour la Bretagne des paroles injurieuses, qui ont été relevées comme elles le méritaient ; nous n'en parlerons pas. Mais nous devons protester de toutes nos forces contre deux assertions de M. le Ministre, absolument erronées et qui nous concernent d'une manière spéciale.

1° M. Combes a dit : « Dans le Catéchisme de Quimper, il y a deux versions : l'une française, l'autre bretonne. La version française ressemble à tous les Catéchismes de France. *Il n'en est pas de même de la version bretonne....*, où il y a des développements inattendus, de prétendus devoirs électoraux, *qui obligent le fidèle, avant de voter, à prendre l'avis du prêtre.* Le Catéchisme breton substitue hardiment le prêtre au père de famille en temps d'élections.... »

Or cela, nous le répétons, est contraire à la vérité. Notre Catéchisme breton est la *traduction rigoureusement fidèle* du Catéchisme français, comme il est facile de le constater, puisqu'il s'en vend plus de 10,000 exemplaires par an.

Ni dans le breton ni dans le français il n'y a trace de ces *prétendus devoirs électoraux, qui obligent le fidèle à prendre, avant de voter, l'avis du prêtre,* et *substituent celui-ci au père de famille en temps d'élection.*

2° Il a plu à M. le Président du Conseil de contester la sincérité de la statistique publiée par la *Semaine religieuse* au sujet du nombre d'enfants capables de recevoir *utilement* l'enseignement religieux en français. Nous nous contentons de répondre que notre enquête, sérieuse, complète et impartiale, ne craint nullement un contrôle sincère et... désintéressé. A ceux qui connaissent vraiment la situation et qui voudront en convenir de bonne foi nous laissons le soin de dire lequel des deux rapports, le nôtre ou celui qu'on lui oppose, a été « fait pour les besoins de la cause ».

M. Combes a déclaré, en terminant, qu'il exige, comme « condition de la paix » la « soumission absolue des prêtres bretons aux ordres du gouvernement » et qu'il est « prêt à supprimer autant de traitements qu'il sera nécessaire pour en assurer l'application »... Ces menaces n'empêcheront pas les « prêtres bretons » de faire leur devoir, qui est d'enseigner la religion dans la langue comprise de ceux dont ils ont la charge. Quant au peuple breton, dédaignant les injures qu'on lui prodigue, il restera *quand même* fidèle à ses traditions. Comme le poète cité par le député de Quimper, M. Hémon, avec qui nous sommes heureux de nous trouver d'accord en cette circonstance, il redira avec sa proverbiale ténacité : « Notre sang appartient à la France ; elle l'aura quand elle voudra, mais notre langue est à nous et nous la gardons ! »

Prônes en breton. — Sous ce titre nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc :

« Dix prêtres du diocèse de Vannes viennent de se voir supprimer leur indemnité concordataire pour avoir prêché en breton. On signale dans le Finistère et, dit-on aussi, chez nous, des enquêtes ou des dénonciations ayant pour but de constater la même « *faute !* » chez d'autres prêtres chargés du ministère.

« Attendons-nous de ce chef à de nouvelles mesures vexatoires, malgré le vote de notre Conseil général. Cela prouvera, de plus en plus, que la liberté s'en va. Mais en augmentant la somme des souffrances, ces mesures ne paraissent devoir diminuer ni le zèle des prêtres, ni l'affection des fidèles ; bien au contraire. Et nous avons entendu dire déjà plusieurs fois : « Nous souffrirons pour Dieu, Dieu triomphera pour nous. »

Depuis la publication de cette note, parue dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse,* plusieurs prêtres du diocèse de Saint-Brieuc — neuf, croyons-nous — ont été privés de leurs traitements pour délit de prédication en langue bretonne.

Pour les marins-pêcheurs. — Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon, par la voie de la *Semaine religieuse,* a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse un appel en faveur des marins-pêcheurs réduits à une extrême misère par suite du manque absolu de pêche, les secours recueillis devant être centralisés au Secrétariat de l'Évêché et répartis, par les soins de Monseigneur lui-même, entre les curés et recteurs des paroisses éprouvées, qui en feront la distribution « avec le plus grand esprit d'équité et en s'entourant de tous les renseignements nécessaires ».

Le journal *le Finistère,* dans son numéro du 14 Janvier, ayant exprimé sa surprise de ce que l'Évêque ait cru devoir agir en dehors du Comité départemental formé sous la présidence de M. le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Préfet, Sa Grandeur lui a adressé la lettre suivante qui établit nettement la situation — et dont le *Finistère* n'a reproduit textuellement que le dernier alinéa.

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
et de Léon.

Quimper, le 15 Janvier 1903.

Monsieur le Rédacteur du *Finistère*,

Dans votre numéro du 14 Janvier, à propos du Comité établi, dans notre ville, pour venir en aide aux pêcheurs de nos côtes, réduits, en ce moment, à la plus grande misère, vous mettez en cause l'Evêque de Quimper, et vous paraissez regretter qu'il agisse seul, et en dehors de l'action collective.

J'ai l'honneur de vous faire remarquer, Monsieur le Rédacteur, que pour sa formation, non plus que pour son organisation, le dit Comité ne s'est nullement préoccupé de l'Evêque, et que celui-ci n'en a connu l'existence que par quelques feuilles de souscription, qui lui ont été expédiées par les bureaux.

Assurément j'applaudis, de toute mon âme, aux efforts qui sont faits pour venir en aide à nos pauvres pêcheurs, et je loue toutes les initiatives généreuses ; mais il me sera permis de faire observer qu'aucun ecclésiastique, et ils sont nombreux dans notre ville, n'ayant été admis dans le Comité central, j'ai dû craindre qu'il en fût de même dans les comités locaux.

Or, les secours que je demande m'étant adressés uniquement au nom de la charité chrétienne, j'ai tenu à leur maintenir ce caractère, en les faisant passer d'abord par les mains de l'Evêque, et ensuite par les mains de ses sages et pieux collaborateurs.

Comme vous le dites vous-même, Monsieur le Rédacteur, et je vous en sais gré, notre distribution sera équitable, et nous ne ferons acception de personne. Au besoin, j'aurai recours aux lumières du Comité central, pour la répartition entre les diverses localités et, dans tous les cas, mes curés sauront s'entendre avec les autorités locales, pour la répartition entre les familles.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma respectueuse considération.

† F.-V. DUBILLARD,
Évêque de Quimper.

P. S. Je vous serais reconnaissant, si vous vouliez bien insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre journal.

†

L'appel de l'Évêque a été entendu ; dès le premier jour, de généreuses souscriptions lui sont arrivées du diocèse et du reste de la France, envoyées par des particuliers ou recueillies par des journaux, parmi lesquels *Le Gaulois* mérite une mention particulièrement reconnaissante.

Une chose s'imposait tout d'abord, c'était l'assistance immédiate ; il fallait pourvoir, dans le plus bref délai, aux besoins les plus urgents : ce fut fait par un premier envoi de secours. Mais il faut maintenant assurer à ces malheureux, pour un avenir plus ou moins long, les choses indispensables à la vie ; c'est ce que Monseigneur vient de faire dans les premiers jours de cette semaine.

La région éprouvée a été partagée en quartiers, dont les centres sont : Concarneau, Guilvinec-Penmarc'h, Douarnenez et Audierne ; Crozon n'est pas oublié, non plus que d'autres ports de pêche, moins importants mais également dignes d'intérêt. C'est sur les principaux centres, nommés plus haut, que l'Evêque dirige les secours en nature et en argent qui lui sont offerts. Les envois sont répartis entre les groupes ; le groupe délivre à chaque paroisse sa part proportionnelle : la paroisse, représentée par les prêtres, les bonnes Sœurs et des dames charitables, fait arriver les secours aux familles, sous forme de bons. On le voit, rien de plus simple, de plus équitable et de plus expéditif. Les pauvres honteux — ils sont en grand nombre — sont secourus à domicile.

† †

Pour se rendre compte lui-même de la situation, s'assurer du bon fonctionnement de l'œuvre d'assistance et porter, avec les secours matériels, aux populations si éprouvées les consolations de sa présence et de sa parole, Monseigneur s'est rendu, lundi, à Concarneau ; mardi à Audierne et à Douarnenez, mercredi au Guilvinec.

Partout il a été accueilli comme le représentant visible de la Providence ; en le voyant, en l'entendant, les malheureux sentaient la confiance renaître dans leurs cœurs, bien prêts de se décourager. La présence de leur Evêque vénéré a été également une grande joie pour les prêtres qui, depuis plusieurs semaines, étaient les témoins attristés et impuissants de la détresse de leurs paroissiens. Pour venir en aide aux affamés, ils avaient eux-mêmes — avec une discrétion peut-être excessive — tendu la main, ils avaient surtout donné de leur bourse, hélas ! bien vite épuisée.

Un de ces dignes prêtres, qui ne perd pas pour cela son entrain et sa bonne humeur, (pourquoi ne le nommerions-nous pas ?) M. Le Coz, recteur de Penmarc'h, déclarait, il y a quelques jours, qu'il lui restait en caisse *huit sous !* Il comptait sur le trimestre de son traitement... qui lui a été retenu !

Il n'est pas le seul : M. le Curé de Concarneau et M. le Recteur de Treffiagat ont leurs traitements supprimés depuis les expulsions des religieuses ; plusieurs autres prêtres des paroisses de la côte, les Recteurs d'Esquibien, Pouldreuzic, Plonéour-Lanvern, Névez, Moëlan, viennent, on le sait, d'être frappés en même temps que celui de Penmarc'h, *pour avoir prêché en breton.* C'est aussi en breton, la seule langue comprise par la masse de la population, qu'ils exhortent à la résignation et à la confiance leurs paroissiens mourant de faim.

† †

En même temps que les Comités paroissiaux travaillent activement à soulager les malheureux affamés de nos côtes, des personnes étrangères arrivent avec des secours qu'elles désirent distribuer elles-mêmes. Des dames parisiennes organisent l' « adop-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tion » des familles les plus abandonnées à raison de leur isolement loin des agglomérations. Chaque famille adoptée reçoit, une fois par semaine, sa provision de bois, de pain, de graisse et de pommes de terre. Le convoi de ravitaillement conduit les rations à domicile.

Les personnes qui se dévouent à ces distributions de secours trouveront aux presbytères des paroisses les renseignements utiles et pourront y inscrire leurs libéralités sous le nom des familles qu'elles auront secourues.

†

En terminant, il nous reste à remplir un devoir bien doux. Il n'est pas un Breton qui ne soit profondément ému de tant de sympathie et qui ne fasse monter vers le ciel le cri de sa reconnaissance. Au nom de nos marins-pêcheurs et de leurs familles, au nom du diocèse de Quimper et de la Bretagne entière, nous disons aux bienfaiteurs connus et inconnus qui donnent leur offrande : « Merci, et que Dieu la leur rende au centuple ! »

P. S. — Au moment où s'achève l'impression de la *Semaine religieuse*, nous recevons la dépêche suivante :

Guilvinec, 21 Janvier, 3 h. 20 s.

Monseigneur achève tournée assistance ; a vu tout clergé des côtes, infatigable et ayant parfaite entente de la situation. M. de Maizières (du *Gaulois*) prête concours intelligent dévoué. M. de Lafosse organise, avec Monseigneur et clergé, œuvres adoption familles sur points excentriques.

Secrétaire général Évêché.

(*Voir* dernière heure.)

Nos missionnaires en Chine. — Un document très grave, émanant de M. l'abbé de Guébriant, missionnaire au Sutchuen méridional (frère du sympathique maire de Saint-Pol-de-Léon), et communiqué à *La Croix* par M. le comte de Mun, signale en Chine un nouveau mouvement révolutionnaire qui fait craindre les plus terribles éventualités.

Prions pour nos missionnaires et les chrétiens de Chine.

Laïcisation d'écoles. — La nouvelle que nous donnions dans notre dernier numéro est malheureusement confirmée : de nombreuses écoles communales de filles, jusqu'ici dirigées par des religieuses, seront laïcisées à partir du 1er Février prochain. Pour en donner la liste, nous attendons les renseignements complets déjà demandés.

Nous croyons utile, en attendant, de rappeler ici la note déjà publiée dans la *Semaine religieuse*, à l'occasion d'une première série d'exécutions de ce genre :

« Plusieurs de ces écoles ont été construites, en grande partie, grâce à des subventions données spécialement en vue d'avoir des

religieuses. La loi du 30 Octobre 1886 sur l'Enseignement primaire a prévu cette situation : en effet, l'article 19 est ainsi conçu :

Toute action à raison des donations et legs faits aux communes antérieurement à la présente loi, à la charge d'établir des écoles ou salles d'asile dirigées par les congréganistes ou ayant un caractère confessionnel, sera déclarée non recevable si elle n'est pas intentée dans les deux ans qui suivront le jour où l'arrêté de laïcisation ou de suppression de l'école aura été inséré au *Journal officiel*.

« Si le don (ou legs) a été fait sous la condition que l'établissement serait dirigé par des congréganistes, le donateur ou ses héritiers ont leur recours contre la commune, pendant une durée de deux ans, à compter de l'insertion dans le *Journal Officiel* de l'arrêté de laïcisation. Mais quel sera le point de départ du délai si, contrairement au texte de la loi, l'arrêté de laïcisation n'a point paru à l'*Officiel ?* La question a son importance, et nous engageons les intéressés à prendre les informations nécessaires à cet égard, pour faire valoir leurs droits, le cas échéant. »

Ecoles privées. — Pour répondre au désir qui nous en a été exprimé, nous donnons ci-après les conditions exigées pour l'ouverture d'une école élémentaire privée. (Lois du 30 Octobre 1886 et du 1er Juillet 1901.)

I. — Directeur ou Directrice. — *1° Conditions qu'ils doivent offrir : a)* être français ; *b)* avoir un brevet de capacité pour l'enseignement primaire ; *c)* avoir 21 ans accomplis ; *d)* ne pas appartenir à une congrégation religieuse non autorisée.

2° Formalités qu'ils doivent remplir : a) déclarer leur intention au maire de la commune où ils veulent s'établir, et lui désigner le local. Le maire remet immédiatement au postulant un récépissé de sa déclaration, et fait afficher celle-ci à la porte de la mairie pendant un mois. *b)* Même déclaration au Préfet ; *c)* même déclaration au Procureur de la République ; *d)* même déclaration à l'Inspecteur d'Académie.

Pour l'Inspecteur d'Académie on doit joindre : l'acte de naissance, les diplômes (brevet de capacité), l'extrait du casier judiciaire, l'indication des lieux où le Directeur ou la Directrice ont résidé et des professions qu'ils ont exercées pendant les dix années précédentes ; le plan des locaux affectés à l'établissement ; le certificat d'affichage ; si le Directeur ou la Directrice appartiennent à une association, copie des statuts de cette association.

Il peut être formé opposition dans l'intérêt des bonnes mœurs, de l'hygiène et de l'ordre public.

A défaut d'opposition, l'école est ouverte à l'expiration du mois, sans autres formalités.

II. Adjoints ou Adjointes chargés de classes. — *1° Conditions qu'ils doivent offrir : a)* être Français ; *b)* avoir le brevet de capacité ; *c)* avoir dix-huit ans, si c'est un adjoint ; dix-sept si c'est une adjointe ; *d)* ne pas appartenir à une congrégation non autorisée.

Archives dio ésain s de Quimper et Léon

2° Formalités qu'ils ont à remplir : Aucune.

Les déclarations peuvent être faites dans les termes suivants, ou autres équivalents :

(Date)

Monsieur le

Conformément à la loi du 30 Octobre 1886, j'ai l'honneur de vous déclarer que j'ai l'intention d'ouvrir une école privée élémentaire de (garçons ou filles) dans la commune de..... Les locaux scolaires sont situés.....

(préciser l'emplacement du local)

Pour le maire ajouter :

Je vous prie de me délivrer un récépissé de cette déclaration.

Pour l'inspecteur, ajouter :

Ci-joint les pièces dont le dépôt est prescrit par l'article 38 de la dite loi ; savoir :

(faire l'énumération).

Agréez, Monsieur le....., l'assurance de ma considération respectueuse.

(Signer)

Bibliographie bretonne. — EMGANN KERGIDU HA TRAOUALL C'HOARVEZET E BREIZ-IZEL *epad Dispac'h 1793, gant* L. INIZAN, *belek a Vinevez-Lochrist*, 2e éditon. 1 vol in-12 de 333 pages (1). — La publication de ce livre remonte à 25 ans ; il parut d'abord en 2 volumes, dont l'un était depuis longtemps introuvable et l'autre est aujourd'hui également épuisé. On désirait vivement une nouvelle édition, à cause de l'intérêt des faits racontés eux-mêmes et du réel talent de l'auteur, celtisant de la meilleure école, écrivant comme il parlait, sans prétention ni recherche, le vrai breton.

Cette édition demandée vient de paraître : elle comprend, en un seul volume, les deux parties jadis publiées séparément, et se vend au prix de 2 fr. 25 (2 fr. par 12 exemplaires pris à la fois).

Nous devons savoir gré aux éditeurs de mettre ainsi à la portée de tous un livre si apprécié, « écrit en excellent style, et faisant vibrer toutes les cordes religieuses et patriotiques de notre Bretagne ».

DERNIÈRE HEURE. — En rentrant de Guilvinec, mercredi, Monseigneur a reçu de Son Exc. le Nonce apostolique le télégramme suivant :

« Paris, 21 Janvier, 6 h. 55 soir.

« Conformément à lettre 18 courant, je vous envoie « *quatre mille* francs par ordre du SAINT PÈRE pour pau- « vres pêcheurs bretons de votre diocèse.

« LORENZELLI. »

(1) En vente : à Brest, chez M. Derrien, libraire, 85, rue de Siam ; à Quimper, chez M. Salaün, rue Kéréon, et dans les principales librairies du Finistère et de la partie bretonne des Côtes-du-Nord.

Sa Grandeur a répondu :

« Quimper, 22 Janvier.

« Remercie Votre Excellence et la prie de faire agréer « au Saint-Père hommage gratitude et fidélité bretonnes.

« DUBILLARD. »

En nous communiquant ces télégrammes, Mgr l'Evêque nous charge de donner ici aux admirables souscripteurs un témoignage collectif de la joie, de la confiance et de la reconnaissance que lui inspirent leur correspondance et leurs libéralités.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Une triste nouvelle est arrivée de Rome, à la fin de la semaine dernière. S. Em. le cardinal Parocchi, sous-doyen du Sacré-Collège, a succombé à la maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps. C'est une perte pour l'Eglise, dans les conseils de laquelle ses sages et prudents avis étaient écoutés toujours avec déférence. C'est aussi une perte très sensible pour la France, au salut de laquelle le vénéré prélat avait toujours porté le plus vif intérêt. Il s'intéressait tout particulièrement à la cause de béatification de Jeanne d'Arc qu'il avait entre les mains, et il avait marqué souvent son désir et son espoir de la voir promptement aboutir.

Le cardinal Lucido-Maria Parocchi était né à Mantoue, en 1833. D'abord évêque de Pavie, puis archevêque de Bologne, il fut élevé à la pourpre en 1877. On sait qu'il remplit, pendant plusieurs années, l'importante charge de Cardinal-vicaire.

FRANCE. — **Les Congrégations.** — Le président du Conseil poursuit l'examen des demandes d'autorisation des établissements non autorisés dépendant des Congrégations autorisées.

Jusqu'à présent, le nombre des établissements congréganistes d'enseignement dont M. Combes a écarté la demande et prononcé la fermeture dépasse 1,000. Tout fait supposer hélas ! que cette solution sera appliquée à tous les établissements d'enseignement se trouvant dans le même cas, c'est-à-dire établissements fondés sans autorisation par des Congrégations autorisées.

Seuls les établissements hospitaliers et charitables pourront être autorisés, parce que l'Etat n'est pas à même de recueillir les malheureux que ces établissements entretiennent. Six maisons des Petites-Sœurs des pauvres viennent d'être autorisées ; par contre, l'autorisation est refusée à une autre, et un établissement des Sœurs de saint Vincent de Paul (Cambrai) est fermé.

En même temps, M. Combes poursuit la préparation des pro-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

jets de loi concernant les demandes d'autorisation des Congrégations de femmes non autorisées, en vue de les soumettre au Parlement.

L'instruction préparatoire de ces demandes est à peu près terminée et les formalités préalables à peu près achevées dans les départements.

Sur 606 Congrégations de femmes non autorisées existant au moment de la promulgation de la loi du 1er Juillet 1901, 218 ont préféré se dissoudre volontairement.

Les 393 autres ont sollicité l'autorisation et ce sont les projets de loi les concernant qui sont actuellement en voie d'élaboration.

En raison du travail matériel à accomplir, on prévoit que le Parlement ne pourra être saisi des demandes de ces Congrégations féminines qu'après les vacances de Pâques.

Huitième Pèlerinage à Jérusalem. — Le Comité du *Pèlerinage Saint-Louis* en Terre-Sainte organise son huitième voyage à Jérusalem, Bethléem et Nazareth.

Le départ est fixé au 23 Avril prochain.

Itinéraire : Marseille, Naples, Le Caire, Les Pyramides, Jérusalem, Bethléem, Hébron, Le Jourdain, La Samarie, Tibériade, Nazareth, Le Carmel, Beyrouth, Samos, Constantinople, Athènes.

Demander le programme détaillé et tous renseignements à M. l'Abbé H. POTARD, Secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 25, rue Humboldt, Paris, XIVe.

Ouvrez notre église. — Depuis plus de cinq ans, l'église de la petite commune de Châtelus (Isère) était fermée au culte. Toutes les démarches tentées pour la faire ouvrir étaient restées sans résultat. L'administration civile espérait bien lasser la constance des habitants et les voir s'habituer à se passer de toute religion ; mais les braves gens de Châtelus ont tenu bon, et pendant cinq ans les électeurs de cette commune refusèrent de prendre part aux élections municipales. « Ouvrez notre église et nous voterons », disaient-ils. Ils viennent d'avoir raison de l'inertie administrative, et l'église a été ouverte au culte par décret.

Cette victoire fait le plus grand honneur à ces braves gens.

Les traitements ecclésiastiques. — L'État souverain a sur les services publics un droit de surveillance et de direction. Le principe est incontestable. Mais où il n'y a pas de souveraineté, la surveillance et la direction cessent. Or, l'État n'a pas de souveraineté sur l'Eglise. L'Église n'est pas au-dessus de l'Etat, mais elle ne lui est pas subordonnée ; elle a sa vie propre, indépendante de tout pouvoir laïque, si ce n'est pour la partie extérieure de son existence. Elle n'est pas un service public que l'État surveille et dirige. Le prêtre n'agit pas pour le compte du gouvernement, et encore moins par ses ordres. Pas plus les ministres que le chef de

l'État ne peuvent le contraindre à remplir un acte de sa charge auquel il ne se croirait pas tenu. Le salaire attaché à sa fonction n'en change pas la nature. Et, dans la circonstance, il s'agit moins d'un salaire que d'une créance qui devrait être inscrite au chapitre de la dette publique, n'étaient l'indétermination et la mobilité de son chiffre.

Le prêtre n'étant ni votre employé, ni votre fonctionnaire, ni votre subordonné, ne relève disciplinairement que de ses supérieurs ecclésiastiques et échappe à votre autorité. Il ne vous appartient que comme citoyen, *judiciairement* devant les tribunaux, en vertu du droit commun qui vous arme suffisamment. Ainsi l'exige le principe supérieur de l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État.

Émile Ollivier.

Opinions peu suspectes au sujet de la liberté d'enseignement. — Si chacun a le droit de recevoir les bienfaits de l'instruction, chacun a réciproquement le droit de concourir à les répandre. Car c'est du concours et de la rivalité des efforts individuels que naîtra toujours le plus grand bien... Tout privilège est par sa nature odieux ; un privilège en matière d'instruction serait plus odieux et plus absurde encore...

Puisque chacun a le droit de concourir à la répandre, il faut donc que tout privilège exclusif sur l'instruction soit aboli sans retour.

(Talleyrand.)

Selon moi, tout homme a le droit d'enseigner ce qu'il sait et même ce qu'il ne sait pas. La Société ne peut garantir les particuliers des fourberies de l'ignorance que par des moyens généraux qui ne lèsent pas la liberté... Le pouvoir protège tout acte qui ne viole le droit de personne. Il n'est là que pour les laisser tous agir librement et pour les maintenir en paix.

(Mirabeau.)

Un pouvoir qui interdirait d'enseigner une opinion contraire à celle qui a servi de fondement aux lois établies attaquerait directement la liberté de penser, contredirait le but de toute institution sociale, le perfectionnement des lois, suite nécessaire du combat des opinions et du progrès des lumières.

(Condorcet.)

VARIÉTÉS

Comment finit une persécution religieuse

Ce qu'ont fait récemment nos évêques, en usant tout simplement d'un droit que toutes les Constitutions, d'accord avec l'équité naturelle, reconnaissent au dernier même des citoyens d'un Etat civilisé, leurs frères d'Allemagne l'avaient fait longtemps avant eux, sans croire avoir contrevenu à aucune loi, et même aux applaudissements de toutes les nations libres. Rappelons en quelles circonstances :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Vers l'année 1872, après avoir écrasé la France, le fameux ministre Bismarck se crut tout permis. Il voulut dompter l'Eglise de son pays, et il souleva une persécution qu'il décora du titre menteur de *Lutte pour la civilisation*, ou *Kulturkampf*. Il y déploya tout son génie mauvais, toute son orgueilleuse ténacité. Il y fut vaincu et, au bout de quinze ans, il se voyait forcé de rapporter toutes les lois persécutrices connues sous le nom de *Lois de Mai*, parce que la plupart d'entre elles avaient été votées en Mai.

Voici, d'après une savante étude publiée dans une des dernières livraisons du *Correspondant*, comment les catholiques d'outre-Rhin firent reculer le terrible chancelier de fer :

L'un des premiers résultats du *Kulturkampf* fut de donner à la presse catholique, jusqu'alors assez languissante, un surcroît de vigueur et d'activité ; on ne tarda pas à compter, en Allemagne, plus de cent vingt journaux catholiques quotidiens qui ne cessèrent de défendre la cause de la liberté religieuse avec une admirable énergie. Le gouvernement recourut vainement à tous les moyens pour les réduire au silence : il les accabla d'amendes écrasantes, il fit mettre en prison nombre de leurs rédacteurs, il essaya de les corrompre, il alla jusqu'à introduire des policiers dans leur rédaction. Tout fut inutile ; rien ne put avoir raison de la *Germania*, ni des autres feuilles de même nuance, soutenues par l'unanimité des catholiques allemands.

Dès le début du conflit, l'épiscopat allemand tout entier se jeta résolument dans l'arène et, jusqu'au bout, en dépit des persécutions, des outrages, des amendes, des confiscations, de la captivité et de l'exil, il ne cessa pas de donner l'exemple.

Lorsque l'évêque d'Ermland est inquiété pour avoir fait descendre de leurs chaires des professeurs vieux-catholiques, tous les autres évêques du royaume de Prusse prennent fait et cause pour lui et adressent à l'empereur lui-même une protestation aussi ferme que mesurée.

Quelque mois plus tard, quand le projet de loi sur l'inspection des écoles est présenté par le gouvernement, les prélats prussiens envoient une pétition collective aux deux Chambres pour obtenir le rejet de la proposition et, en même temps, ils adressent publiquement aux curés de leurs diocèses des instructions précises pour les inviter à maintenir fermement leurs droits.

Lorsque les lois de Mai sont mises en discussion devant le Parlement prussien, l'épiscopat fait parvenir aux deux Chambres et au roi des protestations solennelles dans lesquelles il déclare qu'aucun catholique ne peut, sans abandon de sa foi, se soumettre à la législation proposée.

Après le vote de celle-ci, ce fut aux fidèles eux-mêmes que les évêques s'adressèrent. Dans un appel au peuple catholique, ils déclaraient que « l'exécution des nouvelles lois avaient pour conséquence la séparation de l'Église allemande avec l'Église universelle fondée par l'Homme-Dieu et par le Rédempteur du monde ». Ils affirmaient plus hautement que jamais l'indépendance nécessaire de l'Église vis-à-vis de l'État.

« . . . L'Église, — disaient-ils, — ne peut reconnaître ce principe de l'État païen, que les lois de l'État soient la source suprême de tout droit et que l'Église possède seulement les droits que lui accorde la législation et la constitution de l'État ; elle ne saurait l'admettre sans méconnaître la divinité du Christ, celle de sa doctrine et de ses instructions et sans mettre le christianisme lui-même dans la dépendance du bon plaisir des hommes. . . »

Ils annonçaient d'avance qu'ils se refusaient à l'observation des ces lois, car, disaient-ils en terminant, « nous aimons mieux que l'Église périsse en Prusse sans notre faute que par notre faute ! »

Quelques mois se passent, le conflit s'aggrave, s'envenime encore, et le 3 Février 1874, l'archevêque de Posen, Mgr Ledochowski, est arrêté et jeté dans la prison d'Ostrow. Ses frères dans l'épiscopat n'ignoraient pas que le même sort les attendait ; en effet, quatre prélats ne tardèrent pas à être incarcérés à leur tour. Mais loin de les intimider, cette perspective ne fit qu'exalter le courage de ces hommes vraiment apostoliques, et, du seuil de la prison, ils publièrent une protestation collective contre la mesure arbitraire et brutale dont le grand archevêque venait d'être victime.

« ...Le même Dieu, disaient-ils, qui nous oblige à l'obéissance et à la fidélité dues au roi et à la patrie, nous ordonne de ne rien faire, de ne participer à rien, de ne rien approuver et même de ne rien passer sous silence de ce qui s'oppose aux éternelles lois de Dieu, à l'enseignement de Jésus-Christ, de son Eglise et à notre conscience. Cependant, les lois ecclésiastico-politiques nouvellement publiées atteignent, dans plusieurs points essentiels, la liberté donnée par Dieu, la constitution même instituée par Dieu ; par conséquent, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas contribuer à leur exécution, conformément aux paroles de l'apôtre qui dit : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* »

A chaque nouvel empiètement, à chaque nouvelle agression du gouvernement, chaque fois qu'ils étaient sommés de s'incliner devant la souveraineté de l'Etat et de ses lois en matière ecclésiastique, les prélats opposaient le même invariable et inflexible *non possumus*. Avec l'Evêque d'Ermland ils répondaient sans se lasser : « Nous tenons l'Etat pour souverain dans le domaine de l'Etat, et l'Eglise pour souveraine dans le domaine ecclésiastique. » C'était répéter, en d'autres termes, le précepte même du Christ : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » La position était inattaquable, et c'est avec toute raison que le clergé allemand s'y maintenait invariablement.

Ces protestations, ces appels lancés par des prêtres vénérables entre tous et déjà presque entourés de l'auréole du martyre, avaient un retentissement énorme, non seulement en Allemagne, mais encore à l'étranger. Les plus précieuses approbations, les plus paternels encouragements leur venaient de Rome. Il leur arrivait des adhésions et des félicitations des évêques du monde entier, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des Etats-Unis, d'Australie, de la France même et de l'Alsace-Lorraine, malgré toute la difficulté de la situation créée par la guerre récente et par l'annexion de nos provinces perdues.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Les joies de la mort, par le chanoine RIBET, 1 vol. in-18 raisin 2 fr. — Librairie G. BEAUCHESNE et Cie, 83, rue de Rennes, PARIS. — *Librairie J. Salaun, Quimper.*

A première vue on dirait ce titre excessif. Après avoir lu et médité, — car ce livre est de ceux qu'il faut méditer, — cet intitulé paraîtra moins paradoxal.

L'auteur, bien connu pour ses savants ouvrages de spiritualité, a joint, cette fois, à une solide doctrine les effusions de la piété. On sent, en le lisant, qu'il aime sincèrement la mort. Il la représente tour à tour comme la libératrice des maux qui menacent l'âme ou la tourmentent ici-bas, et comme la pourvoyeuse des biens et des félicités qu'elle espère.

Au fond, c'est la théologie de la foi et de l'espérance chrétiennes.

L'auteur a fait suivre ses pieuses méditations, véritablement attractives et consolantes, de quelques opuscules sur la Mort, empruntés principalement à Bossuet et à saint François de Sales, et de la série des formules les plus usitées pour la préparation à la mort.

Les personnes pieuses trouveront là les réflexions et les prières par lesquelles elles peuvent se disposer à bien mourir.

Ce livre contribuera aussi à rendre doux et consolant le culte des morts.

Un portrait du cardinal Perraud. — *L'Art et l'Autel* publie à très petit nombre un admirable portrait gravé et rehaussé de couleur par M. Noël d'Orville, artiste de grand talent, qui renouvelle l'art perdu des beaux portraits épiscopaux. Le cardinal assis, dans la majesté de sa pourpre, sous le rochet de dentelles est à la fois le simple et le délicat qu'il se montre dans sa vie et dans ses écrits.

Cette œuvre d'art est enchâssée dans une magistrale biographie écrite avec le talent et rehaussée par le cœur de l'auteur. Le portrait du cardinal académicien, encadré, ne dépare aucune galerie. Dans sa somptueuse biographie il est digne des plus belles bibliothèques. *C'est le premier fascicule d'une série où figureront tous les évêques du beau pays de France.* Chaque fascicule doit être vendu *cinq* francs. Mais le prix sera de 3 fr. 50 pour ceux de nos abonnés qui enverront directement mandat de cette somme à M. B. de Bouville à *l'Art et l'Autel*, 1, rue Christine, Paris.

La Tolérance Protestante!!! E. CAMUT. *1 vol. petit in-8°, prix : 2 fr. 25, franco 2 fr. 50. — Librairie BLOUD et Cie, 4, rue Madame, Paris.*

Ce livre détruira dans l'esprit des lecteurs une grossière erreur qui a cours aujourd'hui. On accuse, en effet, les catholiques d'intolérance et on vante la tolérance des protestants. La vérité, c'est que le protestantisme a exercé, pendant plus de trois siècles, dans le pays d'Europe où il a établi son empire, la tyrannie la plus implacable, l'intolérance la plus atroce ; la vérité, c'est qu'au XIXe siècle il a réussi à opprimer en Afrique et en Océanie, nombre de populations indigènes, qu'il a exploitées de la manière la plus odieuse ; la vérité, c'est que les faits reprochés aux catholiques ne sont que des actes de légitime défense ou des représailles que les protestants se sont attirés par leurs crimes, leur félonie et leur cruauté. Ce volume, en faisant la preuve de tout ce que nous affirmons ici, fera tomber bien des préjugés et fournira des arguments précieux pour réfuter les attaques et les calomnies du protestantisme et de l'impiété.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 30 Janvier 1903. N° 5.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière ; Fête de la Purification.

II. — Chronique du diocèse : Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Morlaix ; Pour les marins-pêcheurs ; Chez nos voisins ; A propos de la langue bretonne ; Le culte des Saints (suite).

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Causes françaises de Béatification ; Inconcevable ignorance ; France ; Paris ; Les œuvres catholiques ; Faites-en autant ! Les écoles catholiques et l'influence française en Orient.

IV. — Variétés : Comment finit une persécution religieuse (suite et fin) ; Pensée.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 1er Février. — 4e Dimanche après l'Épiphanie. S. Ignace, Evêque, Martyr. Double. Rouge. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres du suivant, avec mémoire de S. Ignace.

Lundi, 2. — PURIFICATION DE LA T. SAINTE VIERGE *(Chandeleur)*. Double de 2e classe. Blanc.

Mardi, 3. — Ste Geneviève de Paris, Vierge *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Mercredi, 4. — S. André Corsini, Évêque. Double. Blanc.

Jeudi, 5. — Ste Agathe, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Vendredi, 6. — S. Gildas, Abbé *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Samedi, 7. — S. Romuald, Abbé. Double. Blanc.

Dimanche, 8. — Septuagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ploudalmézeau. . . . . du 1er au 7 Février.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

Intention générale pour Février 1903, approuvée et bénie par Notre S.-P. le Pape :

L'APOSTOLAT DES HOMMES

Depuis une vingtaine d'années, l'apostolat chrétien a pris en France une orientation nouvelle et très heureuse. On commence enfin à comprendre que c'est sur l'évangélisation des hommes que doit se porter le principal effort du zèle catholique ; et certes, avec justice. L'homme n'est-il pas le chef de la famille ? N'est-ce pas à lui qu'a été conférée la prééminence de la raison, de la science, de l'autorité ? N'est-ce pas l'homme qui tient les rênes du gouvernement spirituel et temporel dans la famille et dans la société ; qui régit les affaires domestiques et religieuses ; qui exerce le sacerdoce, la magistrature, l'administration, la puissance publique ; qui, par son vote, est l'arbitre des destinées du pays ; par conséquent, n'est-ce pas à lui que sont dus les principaux soins du zèle pastoral, et, en général, les plus vives sollicitudes de quiconque s'intéresse au salut des âmes ?

D'ailleurs, à notre époque, ce sont les hommes qui ont le plus besoin de secours religieux. Conduite, idées, paroles et sentiments, tout dénonce chez beaucoup d'entre eux, pour ne pas dire chez la plupart, un profond oubli, souvent même le mépris des lois divines et ecclésiastiques, une insatiable cupidité, une complète absence de foi pratique. Un grand nombre a fait divorce avec les actes extérieurs du culte. Combien ne parlent de Jésus-Christ et de son Eglise que le blasphème à la bouche et ne semblent connaitre d'autre Dieu que leurs passions ! Or, s'il est évident que c'est aux malades les plus gravement atteints qu'il faut donner les soins les plus urgents, n'est-il pas certain qu'à l'apostolat des hommes nous devons, tous, le meilleur de notre temps, de notre cœur, de notre activité et de notre dévouement ? Tous, disons-nous, car nous pouvons tous, d'une manière ou de l'autre, concourir à cette œuvre capitale de salut et de régénération sociale.

FÊTE DE LA PURIFICATION. — **La Bénédiction des Cierges.** — Après l'Office de Tierce, l'Eglise pratique, en ce jour, la Bénédiction solennelle des Cierges, que l'on compte pour une des trois principales qui ont lieu dans le cours de l'année : les deux autres sont celle des Cendres et celle des Rameaux. La cérémonie de la Bénédiction des Cierges a été instituée pour donner un sens chrétien aux restes d'une fête antique dans laquelle les païens parcouraient la ville en portant des flambeaux. Les Souverains Pontifes lui ont substitué un rite chrétien qu'ils ont uni à la célébration

de la fête dans laquelle le Christ, Lumière du monde, est présenté au Temple par la Vierge-Mère.

Autrefois, les fidèles s'empressaient d'apporter eux-mêmes des cierges à l'église, le jour de la Purification, afin qu'ils fussent bénits avec ceux que les prêtres et les ministres portent à la procession : cet usage est encore observé en beaucoup de lieux. Il est à désirer que les Pasteurs des âmes recommandent fortement cette coutume, et qu'ils la rétablissent ou la soutiennent partout où il est besoin. Tant d'efforts que l'on a faits pour ruiner, ou du moins pour appauvrir le culte extérieur, ont amené insensiblement le plus triste affaiblissement du sentiment religieux, dont l'Église possède seule la source dans la Liturgie. Il est nécessaire aussi que les fidèles sachent que les cierges bénits au jour de la Chandeleur, car tel est le nom populaire de la fête de la Purification, emprunté à la cérémonie même dont nous parlons, que ces cierges, disons-nous, sont bénits, non seulement pour servir à la Procession, mais encore pour l'usage des chrétiens qui, en les gardant avec respect dans leurs maisons, en les portant avec eux, *tant sur la terre que sur les eaux,* comme dit l'Eglise, attirent des bénédictions particulières du ciel. On doit allumer aussi ces cierges de la Chandeleur auprès du lit des mourants, comme un souvenir de l'immortalité que le Christ nous a méritée, et comme un signe de la protection de Marie.

DOM GUÉRANGER.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — ***Lundi 2 Février***, fête de la Purification de la T. Sainte Vierge, les messes et les offices sont aux mêmes heures que les dimanches.

Avant la grand'messe, bénédiction des cierges, que l'on tient allumés à la Procession, à l'Evangile, et depuis l'Elévation jusqu'à la Communion inclusivement.

Après les vêpres, bénédiction du Très Saint-Sacrement.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — ***Dimanche 1er Février,*** fête annuelle de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires. La réunion aura lieu à l'issue des Vêpres : instruction, recommandations et bénédiction du T. Saint-Sacrement. — Indulgence plénière pour les associés.

Lundi, fête de la Purification, à 8 h. 1/2, bénédiction des cierges ; grand'messe.

Le soir, à 7 h. 3/4, chant des Complies, et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Nécrologie. — M. MAO, *vicaire de Port-Launay.* — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Mao, vicaire de Port-Launay, décédé le 22 Janvier, le jour même où il accomplissait sa 29e année.

Né à Ploaré, le 22 Janvier 1874, ordonné prêtre le 25 Juillet 1899, M. Mao (Joseph-Yves-François) fut nommé, au mois d'Août

Archives diocésaines de Quimper et Léon

1900, vicaire à Port-Launay où il s'était vite fait aimer de tous et où sa mort a causé d'unanimes regrets.

R. I. P.

MORLAIX : SAINT-MELAINE. — **Avis de service anniversaire.** — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. l'abbé Laviec, ancien vicaire de Port-Launay, sera célébré, en l'église de Saint-Melaine, le mardi 3 Février, à 10 heures.

Cet avis tient lieu d'invitation.

Pour les marins-pêcheurs. — Pendant la semaine qui vient de s'écouler, les souscriptions en faveur des pêcheurs et ouvriers d'usines de nos côtes sont arrivées en très grand nombre à Mgr l'Evêque de Quimper. Nos lecteurs n'ont pas appris sans émotion le témoignage si précieux et si touchant de paternelle bonté donné par le Souverain Pontife, prélevant sur les aumônes qu'il reçoit lui-même une somme de 4,000 fr. pour secourir la détresse de ses enfants de Basse-Bretagne... De nombreux évêques ont envoyé leur offrande personnelle ; quelques-uns y ont ajouté des aumônes recueillies par leurs soins.

Les dons sont venus particulièrement nombreux de Paris, de la région de l'Est et notamment de l'archidiocèse de Besançon. Des sommes importantes ont été versées par des journaux de Paris et de la province ; nous devons citer surtout parmi les premiers : le *Gaulois*, la *Croix*, la *Libre Parole* ; parmi les autres : le *Journal de la Meurthe*, de Nancy, l'*Emancipateur*, de Cambrai, le *Nouvelliste de Bretagne*, de Rennes, l'*Echo paroissial*, de Brest, l'*Action Libérale*, de Quimper.

Grâce à ce magnifique élan de générosité, Monseigneur a pu distribuer jusqu'ici 30,000 francs environ, tout en gardant un fonds de réserve afin d'assurer aux malheureux pêcheurs les choses indispensables à la vie en attendant la reprise de la pêche. Or, la crise peut durer des semaines encore, et les comités locaux doivent distribuer en moyenne 10,000 bons alimentaires par jour. Qu'on calcule la somme nécessaire pour subvenir à une telle charge ! L'Evêque espère y arriver : pour cela il est en correspondance avec les centres principaux et envoie, au fur et à mesure des besoins signalés, ce qui est nécessaire, s'en remettant à la sagesse et à la prudence des prêtres pour la répartition de l'argent comme des dons en nature. Partout les Religieuses se font, avec leur admirable dévouement habituel, les auxiliaires du clergé, visitant les familles pour se rendre compte de la situation de chacune et donner les secours nécessaires, avec discrétion et réserve pour éviter tout abus.

D'autre part, l'œuvre de l'adoption des familles dont nous avons déjà parlé a fait, pendant cette semaine, de grands progrès, grâce à l'intelligente activité de M. de Laflotte qui en a pris l'initiative. Son correspondant, M. P. Kerfer, négociant à Quimper, veut bien

nous faire savoir que le nombre de familles adoptées est actuellement de 300 environ.

Monseigneur a la satisfaction d'apprendre que partout le service se fait d'une façon très régulière. Le but immédiat que l'on visait est donc atteint : aucune famille ne se trouve actuellement sans pain. Les secours officiels votés par les Chambres vont être aussi prochainement distribués, ce qui allégera la charge que l'Evêque s'est imposée en facilitant la tâche qu'il a entreprise avec tant de zèle et menée à bonne fin avec une activité qui résiste aux fatigues les plus écrasantes.

Que Sa Grandeur reçoive ici les remerciements de ceux qu'il a secourus dans leur détresse et les hommages respectueux de tous ses diocésains, justement fiers de leur Evêque qu'ils voient au premier rang dans l'exercice de la charité comme pour la défense du droit et de la justice.

De tout cœur nous redisons également merci à tous les bienfaiteurs connus et inconnus qui, avec leur offrande pour nos marins, ont donné à la Bretagne autant de marques de sympathie et d'admiration pour sa vaillante résistance aux lois de persécution. C'est le sentiment exprimé dans la plupart des lettres — au nombre de 2.000 au moins — parvenues à Monseigneur durant cette quinzaine.

Chez nos voisins. — VANNES. — Le Saint-Père a envoyé 1.000 francs pour les pêcheurs morbihannais, qui sont également éprouvés. Grâces aux envois spontanés et généreux des journaux et aux souscriptions de charitables bienfaiteurs, Mgr l'Evêque de Vannes a pu faire face aux besoins les plus pressants, en faisant répartir les secours entre les paroisses de la côte qui souffrent le plus, notamment : Port-Louis, Gavres, Riantec et Loquimélic, Belz, Etel, Plouhinec, Groix, Houat, Hœdic, Sauzon, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Palais.

Quelques autres paroisses moins éprouvées reçoivent un secours approprié à leurs besoins et aux ressources dont dispose Monseigneur. (*Semaine religieuse* de Vannes.)

A propos de la langue bretonne. — Nous nous faisons un plaisir de signaler à nos lecteurs une courte brochure de 55 pages (1), pleine d'actualité, bien que, pour la date de sa composition, elle remonte au printemps de 1870. Elle traite de la question des langues provinciales de France et montre qu'on ne peut, sans blesser la justice et la vérité historique, confondre la *langue de l'Etat* avec la *langue nationale*. Le breton, en particulier, est en France «une langue plus nationale que le français lui-même,

(1) PÉTITION POUR LES LANGUES PROVINCIALES *au Corps législatif de 1870*, par le Comte de Charencey, H. Gaidoz et Ch. de Gaulle. — Paris, Alph. Picard et fils, éditeurs, rue Bonaparte, 82.

Archives c césa ies de Quimper et Léon

puisqu'il était un dialecte de la langue de nos aïeux gaulois avant la conquête romaine. »

D'un autre côté, le concours des langues provinciales est très utile pour « instruire, ou, mieux encore, pour *élever* le peuple ». Car « il sera toujours très difficile, et il sera souvent impossible, de donner à celles de nos populations rurales qui parlent une autre langue que le français une instruction primaire sérieuse et de les intéresser à une culture plus avancée, si l'on ne prend pour intermédiaire l'idiome qui sert d'expression habituelle à leurs pensées. » Et en refusant satisfaction à ce besoin, on arrive à un résultat « tout opposé à celui qu'on espérait obtenir. Choqué du dédain si peu justifié que l'on témoigne à son parler populaire, l'homme de la campagne conçoit, à son tour, une sorte de répulsion pour ce qu'on veut lui enseigner de force... ; il s'attachera de plus en plus à la langue provinciale qu'il parle, non par caprice ou par esprit d'opposition, mais par tradition, par habitude du foyer, par nécessité... » Nous sommes bien de l'avis de l'auteur : « Il est inexact et injuste de mêler la question de la langue aux questions politiques et religieuses ».

Le culte des Saints *(suite)*.

Lorsque je commençai dans la *Semaine religieuse* la publication des articles portant le titre qui précède, j'étais loin de m'attendre à trouver tant à dire sur ce sujet.

Il ne sera peut-être pas inutile pour les lecteurs qui ont bien voulu suivre cette longue étude de trouver ici résumé ce que nous avons dit, et ce qui nous reste à dire.

Après avoir tout d'abord établi que le culte rendu aux Saints est aussi ancien que l'Eglise, qu'il a tout de suite atteint son apogée, que les siècles de ferveur envers le Seigneur et son Christ sont aussi ceux qui l'ont le mieux pratiqué, j'ai rappelé comment les hérésies l'ont supprimé parmi leurs adeptes et sensiblement diminué en pratique chez les catholiques. Enfin j'ai montré comment chez nous autres Bretons de Basse-Bretagne il s'est mieux maintenu qu'ailleurs, grâce à quelques livres plus ou moins répandus dans les campagnes et dans les ports de pêche.

Dans tout autre diocèse que celui de Quimper j'aurais eu à signaler parmi les causes d'oubli à l'égard des Bienheureux la substitution d'une liturgie particulière à la liturgie romaine, mais chez nous le bréviaire parisien avec ses innombrables offices des féries n'a point laissé de trace ; nous avons été des derniers à l'adopter et des premiers à le rejeter.

Avant de raconter maintenant tout ce qui s'est fait au XIX^e^ siècle pour renouveler la dévotion à Notre-Dame et aux Saints, je crois utile de dire combien regrettable est la disparition presque

complète de certaines dévotions, autrefois très florissantes. — Parlons d'abord de saint Jean-Baptiste.

J'ai conservé le souvenir de plusieurs soirées du 23 Juin ; quand l'horizon était encore tout empourpré là où le soleil venait de disparaître, nous parcourions en famille les belles allées du Frugy ; arrivés au sommet nous comptions les feux de la Saint-Jean ; de l'admirable *montagne* qui domine si bien Quimper, on les voyait sur les hauteurs de Plonéis, de Locronan et de Saint-Guénolé dans le Grand-Ergué. Aujourd'hui, les Quimpérois n'ont même plus l'idée de s'offrir ce spectacle charmant.

J'ai vu plus tard, du bois du Séminaire, les feux s'allumer un à un sur les deux rives de l'Odet, j'ai entendu les détonations des vieux fusils de chasse et les appels du corn-bout se répondant d'une colline à l'autre.

J'ai vu aussi de plus près les usages conservés pour cette soirée où l'on honore « le plus grand des enfants des hommes » ; j'ai pris part avec le recteur et ses paroissiens à la prière dite près du bûcher qui allait s'éteindre, pendant que la lueur de la braise donnait aux arbres des teintes fantastiques. Comme poésie c'était charmant, et cependant je n'hésite pas à dire que si en ces beaux soirs on pensait un peu à saint Jean, on ne se rappelait pas assez combien la naissance du Précurseur avait été un grand événement pour le monde. En constatant combien son culte est diminué aujourd'hui, je me suis souvent rappelé la page suivante du Père Faber, un des plus grands maîtres de la vie spirituelle :

« Heureux ceux que Dieu favorise d'un attrait spécial pour ce grand saint ! L'attrait pour saint Jean est une des voies qui nous mènent à Jésus, voie que Jésus lui-même a établie, et à laquelle par conséquent sont attachées des grâces particulières. Saint Jean a été choisi pour disposer les cœurs des hommes à être les trônes de leur Seigneur. C'est lui qui a même posé les fondements du collège des apôtres dans Pierre, André et Jean, qui étaient ses disciples. Il y avait autour de Jean-Baptiste des attraits qui opéraient comme un charme. En quoi consistaient-ils ? Sans doute dans les dons de la nature aussi bien que dans ceux de la grâce ; car telle est la voie de Dieu. Cependant il est difficile de voir en quoi ils résidaient. Selon que le monde estime les choses, Jean était lui-même un homme grossier. L'air sauvage du désert affectait son âpre douceur. Son austérité, comme nous aurions pu l'imaginer, si les Vies des saints dans tous les siècles ne nous avaient appris le contraire, devait écarter de lui les hommes et les empêcher de le choisir pour modèle ou pour maître. Son enseignement était désagréable à la nature corrompue. Il réformait, il n'épargnait personne, et il condamnait énergiquement. Il parlait avec véhémence, sans précaution oratoire, et surtout sans acception de personnes. Cependant tout le monde se réunissait auprès de lui, lors même qu'il leur disait que son enseignement n'était pas définitif, que sa mission n'était qu'une préparation, et qu'il n'était pas le libérateur qu'ils cherchaient. Toutes les classes, tous

Archives c[illegible]césa[illegible]es de Quimper et Léon

les rangs, toutes les professions s'agitaient autour de lui, comme les insectes autour de la lampe, sûrs de ressentir les atteintes de sa brûlante sévérité, qu'ils le veuillent ou non, attirés par sa lumière. Quel pouvait être l'attrait qu'il y avait en lui, sinon le doux esprit de Bethléem, l'esprit d'allégresse, de générosité, d'abandon de la terre produit par la surabondance d'une grâce toujours nouvelle ? Cet homme austère était plus imposant que jamais aucun des anachorètes ne l'a été ; tout son être toutefois était inondé de félicité. Il avait bu le vin du précieux sang, lorsqu'il était encore nouveau, et il y avait puisé une ivresse de bonheur qui devait lui rester jusqu'à la fin. Il avait été dit de lui avant qu'il fût né, qu'à sa naissance les hommes se réjouiraient, et cependant rien ne paraissait indiquer que cette prophétie devait se réaliser. Lorsqu'il entendit le son de la voix de Marie, il tressaillit d'allégresse dans le sein de sa mère. C'était la félicité de la grâce ; c'était le triomphe de l'amour rédempteur ; c'était la première et la plus gracieuse victoire du petit Conquérant de Bethléem. Lorsque ses oreilles s'ouvrirent pour la première fois avec le don de la raison qu'il venait de recevoir, les sons qui les frappèrent furent ceux de la voix de Marie entonnant son *Magnificat*. Comment une vie, dont le commencement avait été environné d'une pareille joie, d'une pareille harmonie, aurait-elle jamais pu connaître la tristesse ? Dès son enfance même, saint Jean s'éloigna dans le désert, de peur que le monde ne vint rompre le charme qui était autour de son âme. Il ne faisait pas de miracles, mais il était lui-même un miracle ; sa vie était un prodige, de même qu'Elie est caché actuellement sur le sommet aride de quelque montagne perdue dans les nuages, ou sous les ombrages de bosquets inconnus, passant dans des extases paisibles sa patiente vie d'attente. Ainsi saint Jean, qui était tout à la fois le successeur et le devancier d'Elie, était caché dans le désert, possédant dans son âme l'esprit ravissant de Bethléem. Cet esprit qui attirait les anges vers ces endroits solitaires, adoucissait les natures farouches des animaux, le rendait lui-même insensible à la tyrannie capricieuse des éléments, et entretenait son âme dans les hautes régions de la vie spirituelle. Quoique innocent, il faisait pénitence comme s'il avait été pécheur, tant parce qu'il ne voulait pas le céder à Dieu en générosité, que parce que l'esprit de Bethléem l'amenait comme le Saint-Enfant à aimer les travaux et à épouser la pauvreté. Tel était l'enfant du précieux sang, l'enfant dont l'âme non encore née avait été trempée dans la beauté du *Magnificat*. Telle a été la première conquête de l'Enfant de Bethléem, la création ravissante de la grâce que l'Enfant Créateur a produite en un instant par le son de la voix de sa Mère. Heureux ceux qui par une dévotion spéciale à Jean-Baptiste se font les compagnons de celui qui a été le compagnon de l'Enfant-Jésus ! »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome.— Samedi 24 Janvier, le jour même où l'on faisait courir à la Bourse de Londres le bruit de la mort du Pape, Léon XIII donnait une grande audience officielle, diverses audiences collectives et des audiences séparées et privées.

Ce jour-là, à midi, Sa Sainteté a quitté ses appartements privés et a traversé, à pied, les grands appartements pontificaux où étaient rangées diverses familles italiennes et étrangères, auxquelles le Pape donna sa main à baiser.

Puis, Sa Sainteté est montée en chaise à porteur et, suivie de quelques cardinaux et de sa cour, Elle s'est rendue dans la salle du Consistoire où étaient réunis les membres de la noblesse romaine demeurée fidèle au Pape. Le prince Colonna a lu une adresse exprimant, avec l'attachement inébranlable du patriciat romain, des vœux et des félicitations pour l'heureux accomplissement du Jubilé pontifical.

Le Pape a répondu d'une voix ferme et forte ; parlant des devoirs des grands et des riches vis-à-vis des classes pauvres et des ouvriers, il a rappelé ses Encycliques, disant que, par devoir et aussi pour le bien de la société, les hommes favorisés des dons de la fortune doivent venir en aide aux déshérités et traiter avec humanité ceux qui travaillent. Léon XIII a parlé longtemps, sans donner le moindre signe de faiblesse ou de fatigue. Ensuite le défilé, famille par famille, a commencé devant le trône, et le Saint-Père s'adressant à chacun avait pour tous un mot aimable ou flatteur et souvent spirituel, bénissant avec une bonté toute paternelle et un sourire les enfants qui, depuis quelques années, sont admis à la réunion.

La réception a duré deux heures.

— **Causes françaises de Béatification.** — On annonce que la Congrégation préparatoire chargée de l'examen des miracles du Vénérable curé d'Ars a été fixée au 17 Février prochain.

Les médecins ont présenté leurs conclusions, qui toutes reconnaissent le caractère miraculeux des faits soumis à leurs appréciations. Le jugement de la Congrégation des Rites, se basant principalement sur ces travaux, on peut prévoir qu'il sera favorable à la Cause, et que le 17 Février marquera une date chère à tous les amis du Vénérable Serviteur de Dieu.

On fait espérer que la Congrégation générale et définitive, présidée par Notre Saint-Père le Pape, aura lieu dans le cours de cette année.

On annonce aussi que la seconde séance pour la discussion sur les vertus héroïques de la Vénérable Jeanne d'Arc aura lieu le mardi, 17 Mars prochain.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

On sait qu'à la première séance doivent assister et émettre leurs avis : le Cardinal rapporteur de la cause, président, le promoteur et le sous-promoteur de la foi, enfin les théologiens consulteurs des Rites.

Les mêmes dignitaires et officiers assisteront à la seconde séance ; y seront convoqués, de plus, tous les cardinaux de la Congrégation des Rites.

La *Semaine d'Orléans* croit savoir que plusieurs cardinaux français, membres de cette Congrégation, ont promis à Mgr d'Orléans de faire tout ce qui dépendra d'eux pour prendre part au débat et à sa conclusion, entre autres les cardinaux de Reims, de Lyon et d'Autun.

Cet acte de la « Cause », qui intéresse si vivement les catholiques français, est recommandé à leurs prières.

Inconcevable ignorance. — A propos du scandale qui afflige la Maison royale de Saxe, les fabricants de dépêches font preuve d'une ignorance inconcevable, et tous les journalistes ou secrétaires de rédaction laissent passer toutes ces énormités, sans même soupçonner la moindre inexactitude.

Ainsi, l'on a parlé de *dissolution* du mariage, de la nécessité d'obtenir du Pape une *dispense* spéciale ; enfin, une dépêche du 27 Décembre, insérée telle quelle par presque tous les journaux, dit en propres termes : « Le divorce est impossible, à moins que l'un et l'autre des conjoints ne fassent simultanément une demande à Rome. »

Et voilà la foule des badauds qui ne croient pas à l'Evangile, mais qui croient fermement à leur journal, bien convaincus que le Pape, sur consentement mutuel, admet le divorce.

Répétons, puisqu'il le faut, que la doctrine catholique n'admet pas le divorce : le mariage est indissoluble ; s'il a été nul ou non existant, par exemple par défaut de consentement, défaut de liberté, erreur sur la personne, etc., le Tribunal ecclésiastique étudie la question, et s'il est démontré que le mariage a été nul, le Tribunal déclare, proclame, sanctionne cette nullité.

Rien de plus.

FRANCE. — Le budget des cultes a été voté, lundi, à la Chambre des députés, après des déclarations inattendues de M. Combes qui ont suscité de violentes protestations parmi ceux qui jusqu'ici applaudissaient à sa politique sectaire. Aussi on annonce déjà que M. le Président du Conseil « saisirait prochainement une occasion de s'expliquer sur la politique religieuse du gouvernement, de façon à rassurer la majorité. » Attendons-nous à ce que les catholiques paient, une fois de plus, les frais de la réconciliation.

PARIS. — **Un livre condamné.** — Son Em. le cardinal Richard vient de rendre l'ordonnance suivante, qui a été reproduite par un grand nombre de *Semaines religieuses :*

François-Marie-Benjamin Richard, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise romaine, du titre de Santa Maria in Via, *archevêque de Paris.*

Après avoir pris connaissance des conclusions du rapport qui nous a été soumis par la Commission que nous avions instituée, pour examiner le livre de M. l'abbé Loisy, intitulé *l'Evangile et l'Eglise ;*

Considérant : 1° qu'il a été publié sans l'*Imprimatur* exigé par les lois de l'Eglise ;

2° Qu'il est de nature à troubler gravement la foi des fidèles sur les dogmes fondamentaux de l'enseignement catholique, notamment sur l'autorité des Ecritures et de la Tradition, sur la divinité de Jésus-Christ, sur sa science infaillible, sur la Rédemption opérée par sa mort, sur sa Résurrection, sur l'Eucharistie, sur l'institution divine du souverain pontificat et de l'épiscopat ;

Nous réprouvons ce livre et nous en interdisons la lecture au clergé et aux fidèles de notre diocèse.

Paris, le 17 Janvier 1903.

† FRANÇOIS, cardinal RICHARD,
Archevêque de Paris.

Par mandement de Son Eminence :

Maurice CLÉMENT,
Chanoine honoraire, Secrétaire.

Après avoir noté cette condamnation, la *Semaine religieuse* du diocèse de Nancy ajoute :

« Son Em. le cardinal Perraud a condamné dernièrement un ouvrage de tendances analogues... Peut-être que ces faits, et aussi les récents actes pontificaux, feront enfin ouvrir les yeux à ceux qui prétendent que le danger n'existe pas. »

Les œuvres catholiques. — A propos des Salésiens, indignement calomniés par le président du Conseil, M. Anatole Leroy-Beaulieu a publié dans le *Journal des Débats* une magnifique apologie des œuvres catholiques, basée sur les récompenses décernées au cours de l'Exposition de 1900. Nous en détachons le passage suivant :

« J'ai sous les yeux le tableau des récompenses obtenues à notre dernière Exposition universelle par les œuvres catholiques. Elles se montent à 178 pour les œuvres sociales et charitables, à 117 pour les œuvres d'enseignement et de colonisation, soit un total de 295 récompenses, dont un grand nombre de médailles d'or et de grands prix. Et sur ces récompenses de toutes sortes, beaucoup, et des plus hautes, ont été attribuées à des Congrégations ou à des œuvres congréganistes. Et, qu'on ne l'oublie point, ces grands prix, ces médailles d'or et d'argent, ont été décernés, non point par une seule classe du jury, mais par diverses classes et par divers groupes, spécialement par ceux de l'Economie sociale, de l'Enseignement et de la Géographie. Et si, comme elles l'ont

Archives diocésaines de Quimper et Léon

déjà tenté, certaines feuilles radicales ou socialistes essayaient de contester l'impartialité et le bien-fondé de ces décisions du jury de 1900, on nous permettrait de rappeler que les membres du jury avaient été nommés par M. Millerand, et que leurs propositions ont été confirmées par le jury supérieur que présidait M. Léon Bourgeois. »

Faites-en autant ! — Le maire socialiste de Bourges vient d'interdire aux Petites Sœurs des Pauvres d'aller mendier pour leurs vieillards.

Cet acte inqualifiable a soulevé la réprobation de tous les honnêtes gens. M. Charles Laurent en parle ainsi, dans un organe officieux :

« On ne nous a pas appris que des mesures aient été prises par le département ou la ville afin d'empêcher les malheureux vieillards secourus par les Sœurs de mourir de faim. Non, l'assistance publique régionale, comme l'assistance parisienne, est toujours aussi impuissante à guérir le mal de misère, à sauver des existences qui ne peuvent se sauver elles-mêmes. N'importe !

« Ces femmes en cornette blanche portent sur la poitrine un petit crucifix qui les met hors la loi du bien et il ne leur est pas permis de mendier pour autrui, parce qu'elles prient après avoir tendu la main, et parce qu'elles se sont associées pour se rendre utiles. Quelle pitié !

« Vous empêchez les Petites Sœurs de ramasser les épluchures des marchés, bon magistrat municipal. Vous devinez sous leur charité de noirs desseins contre l'esprit du siècle, vous détestez la religion qui les a rendues bonnes et pitoyables aux pauvres gens. Qui vous empêche alors de faire vous-même ce qu'elles font ? Pourquoi ne prenez-vous pas la charge de leurs bienfaits ? Pourquoi ne prouvez-vous pas qu'on peut se passer d'elles ?

« Avouez donc que votre arrêté n'est dicté que par la haine. »

Les écoles catholiques et l'influence française en Orient. — Les écoles catholiques de Turquie sont, en grande majorité, des écoles françaises, et celles-ci sont tenues par des Congrégations religieuses. Or, le patriarcat grec du Phanar a su habilement profiter de la situation faite en France aux Ordres religieux, pour crier une fois de plus au prosélytisme et signaler le danger de ces écoles très fréquentées par la jeunesse grecque. Le patriarche Joachim III, subissant la pression de quelques membres de son Synode, du métropolite de Gallipoli en particulier, s'est élevé avec véhémence, dans son encyclique aux fidèles orthodoxes, contre l'enseignement pernicieux donné par ces maîtres catholiques, justement chassés de leur propre patrie « comme des êtres nuisibles et malfaisants ». Ayant été reconnus « incapables » d'enseigner en France, le seront-ils moins en Orient ? Et pourquoi alors fréquenter leurs établissements et abandonner les écoles

nationales dont l'enseignement est irréprochable à tous les points de vue ?

Or, ce qu'est cet enseignement, à part de rares exceptions, ceux-là le savent qui ont quelque pratique de ce pays. N'importe, l'idée a fait son chemin, et les stupides attaques des sectaires de la Chambre ont été ici accueillies avec joie. Nos rivaux en ces pays, Allemands, Russes, Américains, bénéficieront de cette œuvre antipatriotique, et l'influence française et catholique continuera à disparaître par lambeaux.

VARIÉTÉS

Comment finit une persécution religieuse.

(Suite et fin.)

Mais ce qui est surtout admirable, c'est l'empressement, l'ardeur, le courage vraiment héroïque avec lesquels le clergé et les fidèles allemands répondaient à la voix de leurs évêques et en suivaient les instructions. Pour les uns et pour les autres, les lois nouvelles étaient comme non avenues. Ils leur opposaient une résistance passive, muette, mais invincible. Après comme avant les « lois de Mai », les évêques continuaient à nommer aux cures et aux vicariats vacants sans solliciter plus qu'autrefois l'agrément préalable du gouvernement. Après comme avant les « lois de Mai », les curés, les vicaires ainsi nommés persistaient, en dépit des condamnations judiciaires, à exercer le ministère ecclésiastique et les populations à les reconnaître comme seuls pasteurs légitimes. Accablés d'amendes, ruinés, les prêtres catholiques continuaient à remplir leurs fonctions pastorales ; en captivité, dans l'exil, ils étaient remplacés, soit par les prêtres des paroisses voisines, soit par des suppléants inconnus de l'autorité civile.

Quand un curé ou un desservant avait été déposé par la « Cour des affaires ecclésiastiques » de Berlin, le gouvernement prussien mettait l'évêque en demeure de nommer un successeur au prêtre dépossédé : l'évêque ne désignait personne. La loi avait prévu le cas et elle appelait les habitants de la commune à élire leur nouveau pasteur : l'assemblée communale faisait grève. La loi avait enlevé l'administration des biens d'Eglise aux curés pour la confier à deux Commissions laïques, instituées dans chaque paroisse et dont le gouvernement prussien espérait se faire des auxiliaires contre les curés : ou ces Commissions ne se réunissaient pas, ou, sauf de très rares exceptions, elles laissaient les curés gérer de fait, comme auparavant, le patrimoine ecclésiastique.

M. de Bismarck et ses acolytes s'étaient flattés de dresser, à l'aide du vieux-catholicisme, autel contre autel ; or, jamais les vieux-catholiques ne paraissent avoir compté plus de quarante mille adhérents dans tout l'empire. Dans les paroisses où il s'en rencontrait quelques-uns, les autorités administratives ne man-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

quaient pas de leur accorder, comme la loi les y autorisait, l'usage commun de l'église : les catholiques se retiraient plutôt que de subir un pareil contact et construisaient à leurs frais des chapelles provisoires où les fidèles s'entassaient, ne laissant à leurs adversaires que les quatre murs du temple. Ils avaient cherché à séduire le clergé subalterne par l'appât des avantages matériels et à le détacher des évêques ; c'est à peine si l'on compta une dizaine de défections par diocèse ; encore les *curés d'Etat*, comme on les appelait, furent-ils mis en quarantaine par la population qui les laissait seuls et perdus, pour ainsi dire, dans leurs églises désertes, absolument comme les curés assermentés au temps de la Révolution française. Plutôt que de recourir à eux, les catholiques allemands aimaient mieux enterrer eux-mêmes leurs morts, se marier ou faire baptiser leurs enfants dans une paroisse voisine, recevoir en secret les sacrements et célébrer dans les maisons les cérémonies du culte.

* * *

M. de Bismark rencontrait, d'ailleurs, du côté du haut clergé les mêmes résistances insaisissables, mais invincibles, que chez les autres fidèles. En frappant les évêques, il s'était flatté d'atteindre l'Église à la tête et de l'asservir grâce au concours d'un épiscopat à sa dévotion. Or, ce calcul fut déjoué comme les autres. Les évêques déposés étaient obéis autant et plus qu'avant la persécution. De l'exil ils gouvernaient leurs diocèses. Captifs, ils étaient suppléés par des délégués connus d'eux seuls, ainsi que de leur Chapitre, et dont les noms ne furent jamais trahis. La loi obligeait bien les Chapitres à pourvoir à la désignation d'un administrateur des diocèses vacants ; mais les Chapitres ne se réunissaient pas. A défaut du délégué du Chapitre, le gouvernement nommait un commissaire ; mais ce commissaire, privé de tout concours, ne pouvait rien, ne faisait rien. Partout, à tous les degrés de la hiérarchie, s'était constituée une sorte de ministère ecclésiastique occulte *(gseime Seelsorge)* qui échappait à toutes les investigations du « Chancelier de fer » et de ses agents. Ceux-ci pouvaient frapper, punir, ruiner, emprisonner : ils ne pouvaient entraver la vie de l'Église ; le sanctuaire leur restait fermé.

A l'école comme à l'église, les catholiques savaient, à force de zèle et de fermeté, maintenir leurs droits et déjouer les calculs de leurs persécuteurs. Le ministre de l'instruction publique réduisait-il le nombre des jours où les élèves des écoles devaient être conduits à l'office divin, les parents y envoyaient leurs enfants chaque jour. Le prêtre était-il exclu de l'école et l'enseignement religieux supprimé, il était repris avec plus d'assiduité par les mères de famille, « ces indéfectibles inspectrices d'école », comme les appelait un jour Windthorst, et, loin d'être réduite, la part du catéchisme se trouvait, de fait, augmentée.

Dans toute la population catholique d'Allemagne, la persécution avait provoqué un redoublement de foi et de zèle. Jamais

l'assistance aux offices n'avait été plus régulière, jamais plus fréquente la réception des sacrements, jamais l'union entre pasteurs et fidèles n'avait été plus complète et plus intense.

Ce régime dura près de quinze années. Pendant les quatre premières, la persécution alla toujours croissant ; puis il y eut quatre années de *statu quo*, et ensuite sept années de détente progressive. Si violent, si inflexible qu'il pût être, M. de Bismarck sentit, en effet, qu'à continuer ce jeu, il devenait non seulement odieux, mais ridicule.

Le *Kulturkampf*, nous l'avons dit, avait commencé en 1872. Il prit fin en 1887. Toutes les lois de persécution furent retirées. Une liberté à peu près entière fut rendue aux catholiques d'Allemagne. Bien plus, tous les traitements qui avaient été supprimés aux ecclésiastiques furent rétablis, *avec remboursement intégral de l'arriéré*.

Ce dernier trait fait le plus grand honneur au gouvernement allemand. Il pourrait servir d'exemple à d'autres. N'est-il pas honteux pour la France de laisser à l'ennemi le monopole de la probité ?

Le mot de la fin. — Les persécuteurs de tous pays pourraient méditer avec fruit la boutade allégorique lancée par la *Germania*, aux plus mauvais jours du *Kulturkampf*.

Le grand chancelier se promenait dans le parc de Postdam, lorsqu'il fut accosté par un inconnu qui engagea la conversation. Naturellement, on parla des Congrégations, et M. de Bismarck, toujours violent, de s'écrier :

— Avant peu, il n'en restera plus une, entendez-vous, plus une seule !

— Vous êtes plus fort que moi, riposta l'inconnu. Voilà tantôt dix-neuf siècles que je m'efforce de les supprimer, et je n'ai encore pu y parvenir.

— Qui êtes-vous donc ? demanda, étonné, le chancelier de fer.

— Le diable !

Et l'inconnu s'éclipsa.

Pensée. — Plus on est fatigué de la mobilité et plus on sent vivement le bonheur de trouver enfin l'immobilité quelque part, — en Dieu et dans la foi. *(Thérèse Alphonse Karr.)*

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 20 Janvier 1903.

I. L'Évangile et l'Église, par L. de GRANDMAISON. — II. Le Père Amiot et la Mission française de Pékin à la fin du XVIII[e] siècle (deuxième article), par C. de ROCHEMONTEIX. — III. L'Enseignement libre. Notes et souvenirs (quatrième article), par Paul KER. — IV. L'Inspiration et l'Infaillibilité de la Bible en matière historique, par Joseph BRUCKER. — V. Un débat sur les causes finales, par Lucien ROURE. — VI. Orthodoxie et Modernisme, par

Archives diocésaines de Quimper et Léon

André de la Barre. — VII. Collection Dutuit, par Gaston Sortais. — VIII. Revue des Livres. — IX. Notes Bibliographiques. — Événements de la quinzaine.

LA QUINZAINE, Paris, 45, rue Vaneau. — Dir^r^ : *M. George Fonsegrive.*

Sommaire du N° du 15 Janvier.

Le Miroir brisé. Comment je fus initié à la question sociale. Paul Renaudin. — *Péril d'amour*. Roman. I. Eugène Flornoy. — *Les corrections manuscrites de Pascal*. Antoine Albalat. — *Comment faire ?* IV. Le Fait international (fin) ***. — *Irréligion et Jansénisme*. B^on^ J. Angot des Rotours. — *Mariage et union libre*. George Fonsegrive. — *Églises de Bretagne*. Marie Agrès. — *Chronique dramatique* : Monna Vanna, Manfred, La Bonne-Espérance, Le Joug. Émile de Saint-Auban. — *Chronique politique*. X. — *Nouvelles scientifiques et littéraires*. — *Revue des Revues*. — *Notes bibliographiques*.

Cantiques à Notre-Dame de Lourdes. — Choix de cantiques populaires chantés par les pèlerins de Lourdes ou par la maîtrise du sanctuaire. — En vente chez M. Noël Darras, organiste, maître de chapelle de la Basilique.

Tous les cantiques et autres chants, au nombre de 163, sont notés. On y trouvera les principaux cantiques des pèlerins de Bretagne.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Transport à prix réduits des envois de denrées ou de vêtements expédiés à l'adresse du Comité de secours aux marins-pêcheurs bretons. — La Compagnie d'Orléans vient de décider que les envois de denrées ou vêtements expédiés des divers points de son réseau à l'adresse de M. Cothereau, Trésorier du Comité de secours aux marins-pêcheurs bretons, à Quimper, seraient taxés aux prix de la petite vitesse lorsqu'ils seraient expédiés en grande vitesse ; qu'enfin les transports exécutés en petite vitesse bénéficieraient d'une réduction de 50 0/0.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ 92, rue Richelieu, à PARIS, est seule chargée de recevoir les annonces de la *Semaine religieuse* de Quimper.

R. SALAUN, MARCHAND-TAILLEUR
37, Rue de la Rampe, BREST
Rayon spécial de Vêtements ecclésiastiques.

Reliure et Encadrements en tous genres ; Restauration de vieux Cadres, Nettoyage de Gravures anciennes. Yves Gorrec
25, rue Laënnec prolongée, QUIMPER.
Travail irréprochable, Livraison rapide. — Prix modérés.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

18^e^ Année. **Vendredi 6 Février 1903.** N° 6.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre Encyclique de S. S. Léon XIII, aux Evêques d'Italie, sur l'Education des Clercs et l'Exercice du Saint Ministère (à suivre).

II. — *Chronique du diocese :* Offices extraordinaires ; Œuvre de N.-D. de Salut ; Nomination dans le clergé ; Avis ; Pour les marins-pêcheurs ; Laïcisations d'écoles ; Quimper ; Brest ; Camaret-sur-Mer.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Interdiction de la langue basque.

IV. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 8 Février. — Septuagésime. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S. Jean de Matha, Confesseur.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche, de S. Jean de Matha, et de S^te^ Apollonie, Vierge, Martyre.

Lundi, 9. — S. Tite, Evêque *(du 6 Février)*. Double. Blanc.

Mardi, 10. — Prière de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Jardin des Oliviers. Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 11. — Les Sept Saints Fondateurs de l'Ordre des Servites. Double. Blanc.

Jeudi, 12. — La B^se^ Jeanne de Valois, Veuve. *(Au supplément, 4 Février)*. Double. Blanc.

Vendredi, 13. — S. Cyrille d'Alexandrie, Evêque, Docteur, *(du 9 Février)*. Double. Blanc.

Samedi, 14. — S. Raymond de Pennafort, Confesseur *(du 23 Janvier)*. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 15. — Sexagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouguer	du 8 au 11 Février.
Audierne	du 12 au 14 Février.
La Roche	du 15 au 17 Février.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LETTRE ENCYCLIQUE
de S. S. Léon XIII
Pape par la divine Providence
AUX ÉVÊQUES D'ITALIE (*)
sur l'Éducation des Clercs et l'Exercice du Saint Ministère.

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Dès le début de Notre pontificat, fixant Notre attention sur la grave situation de la société, Nous n'avons pas tardé à reconnaître que l'un des devoirs les plus urgents de Notre charge apostolique est de veiller, d'une façon toute spéciale, sur l'éducation du clergé. Nous Nous rendions compte, en effet, que tous Nos efforts pour restaurer dans le peuple la vie chrétienne seraient vains si l'esprit sacerdotal ne demeurait intact et vigoureux dans le corps ecclésiastique. Aussi n'avons-Nous jamais cessé d'y pourvoir, selon Nos forces, soit par des fondations opportunes, soit par des instructions tendant à ce but. Aujourd'hui même, une sollicitude particulière pour le clergé d'Italie Nous amène, Vénérables Frères, à traiter encore une fois un sujet d'une si grande importance.

Certes, ce clergé donne constamment d'éclatantes preuves de sa doctrine, de sa piété et de son zèle ; il Nous plaît de signaler avec éloge son ardeur à coopérer, en secondant l'impulsion et la direction des évêques, au mouvement catholique qui nous tient souverainement à cœur. Nous ne pouvons toutefois dissimuler la préoccupation qu'éprouve Notre esprit, en voyant comment, depuis quelque temps, s'insinue çà et là un violent désir d'innovations inconsidérées concernant soit la formation, soit l'action si complexe des ministres sacrés. Dès maintenant il est aisé d'apercevoir les graves conséquences qu'on aurait à déplorer, si l'on n'apportait à ces tendances novatrices un prompt remède. C'est donc pour préserver le clergé italien des pernicieuses influences des temps que Nous estimons opportun, Vénérables Frères, de rappeler en cette Lettre les vrais et invariables principes qui doivent régler l'éducation ecclésiastique et tout le ministère sacré.

(*) L'Encyclique *Fin dal principio* a été écrite en italien, parce qu'elle est spécialement adressée aux évêques d'Italie ; mais les principes qu'elle rappelle et les conseils qu'elle donne s'appliquent au clergé de tous les pays.

La traduction que nous donnons, faite sur le texte original publié par l'*Osservatore Romano* du 12 Décembre 1902, est empruntée aux *Questions actuelles* (N° du 10 Janvier 1903). N. R.

Divin dans son origine, surnaturel dans son essence, immuable dans son caractère, le sacerdoce catholique n'est point une institution qui puisse s'accommoder à l'inconstance des opinions et des systèmes humains. Participation de l'éternel sacerdoce de Jésus-Christ, il doit perpétuer jusqu'à la consommation des siècles la mission même confiée par Dieu le Père à son Verbe incarné : *Sicut misit me Pater et ego mitto vos* (1). Opérer le salut éternel des âmes sera toujours le grand mandat auquel il ne pourra jamais se soustraire, de même que, pour le remplir fidèlement, il ne devra jamais cesser de recourir à ces secours surnaturels, et à ces règles divines de pensée et d'action que lui donna Jésus-Christ, quand il envoyait ses apôtres à travers le monde entier pour convertir les peuples à l'Evangile.

Aussi, dans ses lettres, saint Paul rappelle-t-il que le prêtre n'est que l'*ambassadeur*, le *ministre du Christ*, le *dispensateur de ses mystères* (2), et il nous le représente comme placé en un lieu élevé (3), intermédiaire entre le ciel et la terre, pour traiter avec Dieu des suprêmes intérêts du genre humain, qui sont ceux de la vie éternelle. Telle est la conception que les Livres Saints donnent du sacerdoce chrétien, c'est-à-dire une institution surnaturelle, supérieure à toutes les institutions de la terre et entièrement séparée d'elles comme le divin l'est de l'humain.

C'est la même haute idée qui ressort clairement des œuvres des Pères, de la doctrine des Pontifes romains et des évêques, des décrets conciliaires et de l'enseignement unanime des Docteurs et des Ecoles catholiques. Toute la tradition de l'Eglise proclame d'une seule voix que le prêtre est un *autre Christ*, et que le sacerdoce, *bien qu'il s'exerce sur la terre, est placé à bon droit dans la hiérarchie céleste* (4), *puisqu'il a l'administration de choses toutes célestes et qu'il lui a été conféré un pouvoir que Dieu n'a pas donné même aux anges* (5), pouvoir et ministère qui concernent le gouvernement des âmes, c'est-à-dire *l'art des arts* (6). En conséquence, l'éducation, les études, les habitudes, en un mot tout ce qui appartient à la discipline sacerdotale a toujours été considéré par l'Eglise comme un tout non pas seulement distinct, mais encore séparé des règles ordinaires de la vie laïque. Cette distinction et

(1) *Joan.*, XX, 21.
(2) *II Cor.*, V, 20 ; VI, 4 ; *I Cor.*, IV, 1.
(3) *Hebr.*, V, 1.
(4) *Sacerdotium enim in terra peragitur, sed cœlestium ordinum classem obtinet : et jure quidem merito.* (S. JEAN CHRYSOSTOME. *Du sacerdoce*, liv. III, n° 4.)
(5) *Etenim qui terram incolunt in eaque commorantur, ad ea quæ in cœlis sunt dispensando commissi sunt, potestatemque acceperunt quam neque Angelis, neque Archangelis dedit Deus. (Ibid.*, n° 5.)
(6) *Ars est artium regimen animarum* (S. GRÉGOIRE LE GRAND, *Regul past.* I, c. I.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cette séparation doivent donc demeurer inaltérables, même en notre temps ; et toute tendance à unifier ou confondre l'éducation et la vie ecclésiastiques avec l'éducation et la vie laïques doit être tenue pour réprouvée, et par la tradition des siècles chrétiens, et par la doctrine apostolique elle-même, et par les prescriptions de Jésus-Christ.

Assurément, la raison exige que dans la formation du clergé et dans le ministère sacerdotal on tienne compte de la diversité des temps. Nous sommes donc bien loin de songer à rejeter les changements qui rendent l'œuvre du clergé toujours plus efficace dans la société au milieu de laquelle il vit ; c'est même pour ce motif qu'il Nous a paru utile de promouvoir dans le clergé une culture plus solide et plus choisie, comme d'ouvrir à son ministère un champ plus étendu. Mais il faudrait absolument blâmer toute autre innovation qui pourrait porter préjudice au caractère essentiel du prêtre. Le prêtre est, par-dessus tout, constitué maître, médecin et pasteur des âmes ; il les dirige vers un but qui ne se renferme pas dans les limites de la vie présente ; il ne pourra donc jamais correspondre entièrement à d'aussi nobles devoirs, s'il n'est pas, autant qu'il le faut, versé dans la science des choses sacrées et divines, s'il n'est pas abondamment pourvu de cette piété qui fait de lui un homme de Dieu, s'il ne met pas tous ses soins à corroborer ses enseignements par l'efficacité de l'exemple, selon l'avertissement donné au Pasteur sacré par le Prince des Apôtres : *Forma facti gregis ex animo* (1). Quelque changement qu'apportent les temps, quelles que soient les variations et les transformations sociales, ce sont là les qualités propres et supérieures qui doivent resplendir dans le prêtre catholique, suivant les principes de la foi ; toute autre ressource, naturelle et humaine, sera sans doute recommandable, mais n'aura, par rapport au ministère sacerdotal, qu'une importance secondaire et relative.

Si donc il est raisonnable et juste que, dans les limites permises, le clergé se plie aux besoins de notre époque, c'est aussi son devoir, et il est nécessaire que, loin de céder au mauvais courant du siècle, il y résiste avec vigueur. Cette conduite répond essentiellement au but élevé du sacerdoce, en même temps qu'elle contribue à rendre plus fructueux son ministère par un accroissement de considération et de respect.

On ne sait que trop comment l'esprit naturaliste tente de corrompre toutes les parties, même les plus saines, du corps social ; c'est cet esprit qui enorgueillit les âmes et les soulève contre toute autorité, qui abaisse les cœurs et les porte à rechercher les biens périssables en négligeant les biens éternels. Il est fort à craindre que quelque chose de cet esprit, si nuisible et déjà si répandu, ne s'insinue même parmi les

(1) *I Petr.* v, 3.

ecclésiastiques, surtout parmi les moins expérimentés. Les tristes effets en seraient l'abandon progressif de cette gravité de mœurs qui convient si bien au prêtre, la facilité à céder au charme de toute innovation, l'indocilité prétentieuse envers les supérieurs, l'oubli, dans les discussions, de la pondération et de la mesure si nécessaires surtout en matière de foi et de morale. Mais un effet bien plus déplorable encore, parce qu'il s'ensuivrait le malheur du peuple chrétien, est celui qui atteindrait le ministère sacré de la parole par l'introduction d'un langage incompatible avec le caractère de héraut de l'Evangile.

Mû par ces considérations, Nous sentons la nécessité de recommander à nouveau et avec la plus vive insistance que, avant tout, les Séminaires soient maintenus avec un soin jaloux dans leur esprit propre, aussi bien pour l'éducation de l'intelligence que pour celle du cœur. On ne doit jamais perdre de vue qu'ils sont exclusivement destinés à préparer les jeunes gens non à des fonctions humaines, si légitimes et honorables qu'elles soient, mais à la haute mission, indiquée ci-dessus, de *ministres du Christ et dispensateurs des mystères de Dieu* (1). De cette observation, toute surnaturelle, il sera toujours aisé (comme Nous l'avons déjà fait remarquer dans l'Encyclique du 8 Septembre 1899 adressée au clergé de France) de tirer des règles précieuses non seulement pour la bonne formation des clercs, mais aussi pour écarter des établissements où ils sont élevés tout danger intérieur ou extérieur, d'ordre moral ou religieux.

Quant aux études, le clergé ne devant être étranger aux progrès d'aucun enseignement salutaire, on acceptera ce qui, dans les méthodes nouvelles, est reconnu vraiment bon et utile ; car chaque époque contribue au progrès du savoir humain. Cependant, nous voulons qu'à ce sujet on se rappelle bien Nos prescriptions concernant les études des lettres classiques, et surtout de la philosophie, de la théologie et des sciences connexes, prescriptions que Nous avons données en plusieurs documents, principalement dans l'Encyclique au clergé français, dont Nous tenons, pour ce motif, à vous transmettre un exemplaire, joint à la présente Lettre.

Il serait certainement désirable que les jeunes clercs pussent tous, comme ils le doivent, faire toutes leurs études dans les Instituts ecclésiastiques. Mais puisque de graves raisons conseillent parfois, pour certains d'entre eux, de suivre les Universités publiques, qu'on n'oublie pas avec quelles nombreuses précautions les évêques doivent le leur permettre (2).

(1) *I Cor.*, IV, 1.

(2) Instruction *Perspectum est* de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, adressée le 21 Juillet 1896 aux évêques et aux supérieurs des communautés religieuses d'Italie.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nous voulons de même qu'on insiste sur la fidèle observation des règles contenues dans un autre document plus récent, spécialement pour ce qui concerne les lectures ou toute autre chose pouvant donner occasion aux jeunes gens de prendre une part quelconque aux agitations extérieures (1). Ainsi, les élèves des Séminaires, mettant à profit un temps précieux dans une parfaite tranquillité d'âme, pourront se renfermer entièrement dans ces études qui les rendront mûrs pour les grands devoirs du sacerdoce, spécialement pour le ministère de la prédication et des confessions. Qu'on réfléchisse combien est grave la responsabilité des prêtres qui négligent de prêter leur concours personnel à l'exercice de ces saints ministères, alors que le peuple en a un tel besoin, et de ceux également qui n'y apportent pas une activité éclairée : les uns comme les autres correspondent mal à leur vocation spéciale dans une chose qui importe grandement au salut des âmes.

(A suivre.)

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Chapelle des Ursulines. — *Lundi, 9 Février,* réunion des mères chrétiennes. A 8 heures, sainte messe, instruction. Bénédiction du T. S. Sacrement.

Œuvre de Notre-Dame de Salut. — La réunion annuelle de l'Œuvre de Notre-Dame de Salut aura lieu, dimanche prochain 8 Février, à 1 h. 1/2, dans la salle synodale de l'Evêché, sous la présidence de Monseigneur. On invite à y assister les Associés et toutes les personnes qui s'intéressent à l'Œuvre.

Nomination dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Évêque, M. Hubert, jeune prêtre de Guilvinec, a été nommé vicaire de Port-Launay.

Avis. — Nous serions reconnaissant à nos confrères de vouloir bien nous envoyer, *avant le 25 Février*, les noms des prédicateurs de la station du Carême dans leurs paroisses, pour que nous puissions en donner une liste complète. Cela intéresse tout le diocèse et procure toujours, nous en avons la certitude, des prières à l'œuvre d'évangélisation.

Nous sommes également très heureux d'annoncer à l'avance et de recommander aux prières des âmes pieuses les missions ou retraites qui doivent se donner dans le diocèse, comme d'en

(1) Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires sur l'Action populaire chrétienne ou démocratique chrétienne en Italie, 27 Janvier 1902.

publier ensuite les comptes-rendus. Ce ne sont pas là des réclames pour flatter l'amour-propre, mais bien des sujets d'édification pour le public, des stimulants pour les paroissiens et aussi de précieux documents pour notre histoire religieuse, ainsi qu'on l'a déjà souvent fait remarquer.

Pour les marins-pêcheurs. — Mgr l'Evêque continue à recevoir de toutes les régions de la France, tant en nature qu'en argent, des aumônes qui lui permettent de distribuer d'abondants secours dans les diverses localités où des besoins plus pressants lui sont signalés.

Nous regrettons de ne pouvoir nommer ici même les principaux bienfaiteurs, parmi lesquels se trouvent des personnages du plus haut rang : princes, généraux, sénateurs, députés, académiciens, membres de l'Institut, etc. ; puis, hâtons-nous de le dire, une multitude d'autres donateurs de conditions plus humbles : modestes fonctionnaires, petits commerçants, domestiques, etc., dont l'offrande, moins riche, n'a pas moins de mérite.

A tous nous renouvelons nos remerciements, laissant à Dieu le soin de payer notre dette. A tous aussi nous pouvons donner l'assurance que, dans les paroisses secourues, on prie pour les bienfaiteurs : en plusieurs localités, des prières ont été faites à l'église, la messe célébrée à leur intention, devant une nombreuse assistance.

†

A ce jour, mercredi 4 Février, Monseigneur a fait parvenir aux marins-pêcheurs, par l'intermédiaire du clergé paroissial, la somme de *51,695 fr.*, tout en prenant ses mesures pour pouvoir continuer les distributions jusqu'à la fin de la crise.

La lettre suivante, adressée au *Gaulois* — et en même temps à tous ceux qui ont envoyé leurs aumônes par l'intermédiaire de l'Evêché — indique la méthode suivie pour la répartition des secours et les heureux résultats obtenus.

Quimper, le 1er Février 1903.

A Monsieur Arthur Meyer, directeur du Gaulois.

Monsieur le Directeur,

Vous venez de clore dans le journal *le Gaulois* la souscription que vous y avez ouverte, il y a quinze jours, pour venir en aide à nos malheureux pêcheurs bretons. L'éclatant succès qu'a obtenu dans toute la France votre généreuse initiative me dispense assurément de faire votre éloge, mais il me reste un devoir bien doux, celui de vous féliciter et de vous remercier, en mon nom et au nom de mes chers diocésains, si éprouvés encore à l'heure actuelle. Le service que vous nous avez rendu, vous et vos généreux souscripteurs, est véritablement immense.

La crise, bien que prévue de longue date, a éclaté tout à coup, à la fin de l'année, alors que nos marins, après des saisons de pêche tout à fait infructueuses, se sont trouvés dans l'impossibilité de régler

Archives diocésaines de Quimper et Léon

leurs fournisseurs, et que ceux-ci, sans avances et sans crédit, n'ont pu renouveler leurs approvisionnements. Les semaines qui précèdent généralement les crises de ce genre avaient épuisé les dernières ressources de mes prêtres. C'était donc la misère absolue, la misère noire.

Que fallait-il pour remédier à une pareille situation ? Jeter d'abord dans les régions atteintes et avec toute la diligence possible, sur l'heure même, des ressources suffisantes pour que personne ne mourût de faim. Cette tâche, vous l'avez remplie avec une activité admirable, d'abord par vos représentants, qui sont venus à nous avec d'abondantes ressources en argent et en nature, et les ont jetées sans compter, sous notre direction et avec le concours de nos prêtres et de nos bonnes religieuses, dans les localités les plus éprouvées. Ensuite, vous avez remis entre les mains de l'évêque des sommes considérables qui, jointes à celles qui arrivaient de tous les points de la France, lui ont permis de faire face aux multiples demandes qui lui arrivaient de tous les côtés à la fois. On ne peut louer assez le zèle et le dévouement de ces messieurs et de ces dames qui, envoyés par vous, ont parcouru les derniers recoins de nos côtes et ont porté partout, avec la bonne parole qui fortifie l'âme, le pain matériel qui nourrit le corps. Tous mes prêtres et mes religieuses les félicitent et les bénissent. Que tous soient remerciés au nom de l'évêque !

La première partie de la tâche si généreusement entreprise par les souscripteurs du *Gaulois* peut être considérée, à l'heure actuelle, comme entièrement terminée, et l'on peut répéter le mot de votre correspondant : *Maintenant tout le monde mange sur les côtes du Finistère*. D'ailleurs, les secours officiels commencent à être distribués, et ils ne manqueront pas d'apporter un peu plus d'aisance dans les familles de nos malheureux pêcheurs. Et cependant l'Evêque ne peut considérer l'épreuve comme entièrement terminée. Il faut prévoir six semaines au moins de chômage, avant que la pêche ne redevienne fructueuse et puisse nourrir les cent mille habitants de nos côtes. Nous aurons donc à pourvoir en grande partie, pendant tout ce laps de temps, à la nourriture des familles de nos marins-pêcheurs, et Dieu veuille que l'épreuve ne se prolonge pas au delà !

Or, pour donner du pain pendant deux mois à une aussi grande multitude, on doit certainement compter sur les secours officiels, mais l'expérience m'apprend qu'ils seront insuffisants, principalement parce qu'ils se feront à peu près partout d'une façon très intermittente. Ainsi ils seront consommés, le plus souvent, dans la journée même et quelquefois sans profit pour la femme et les enfants. Il était donc nécessaire d'établir un service à l'évêché, qui pût assurer par les prêtres et les religieuses le pain de chaque jour à tous ceux qui ont faim, et cela pendant toute la période de la crise. C'est ce que nous avons fait, en créant ici une caisse de réserve où tous mes chers collaborateurs peuvent venir puiser, selon les besoins des diverses paroisses dont ils sont chargés. L'argent entre leurs mains se convertit en bons alimentaires ou en vêtements, et ainsi les plus grosses misères sont écartées.

C'est ce fonds de réserve qu'alimentent les ressources que ne cessent de me fournir les généreux catholiques de France et les journaux religieux et patriotiques, soit de Paris, soit de la province. Mes provisions, chaque jour renouvelées, tiendront, je l'espère, jusqu'à la fin.

Vous marchez, Monsieur le Directeur, à la tête de nos bienfaiteurs, et voilà pourquoi j'ai voulu vous écrire cette lettre un peu longue. Elle montre la situation sous son vrai jour et attribue à chacun le rôle

qui lui revient. Vous le voyez, en agissant comme vous l'avez fait, vous avez donné à votre souscription son vrai caractère, qui est d'être avant tout une œuvre de vraie charité chrétienne. Dieu vous récompensera, vous, vos chers collaborateurs et toutes les âmes miséricordieuses qui ont su répondre à votre appel.

Veuillez agréez, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma reconnaissance et de mon affectueux dévouement,

F.-V. Dubillard,
Evêque de Quimper et de Léon.

Indépendamment des quatre centres principaux, comprenant les localités plus spécialement atteintes, Monseigneur l'Evêque a cru devoir accorder des secours à d'autres paroisses moins éprouvées et dont voici la liste :

Quimper, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant, Bénodet, Combrit, l'Ile-Tudy, Pont-l'Abbé, Loctudy, Plomeur, Saint-Jean-Trolimon, Pouldreuzic, Plozévet, Pont-Croix, Primelin, Plogoff, Ile de Sein, Le Juch, Crozon, Camaret, groupe de paroisses du quartier de Ploudalmézeau, Ile Molène, Santec, Névez, Nizon, Riec, Moëlan, Clohars-Carnoët ;

En tout, y compris les quatre groupes principaux, 42 paroisses.

†

M. de Laflotte est rentré à Paris, après une campagne de dix jours qui a été aussi féconde que laborieuse. Il a pu adopter 403 familles nécessiteuses sur les points les moins abordables de nos côtes et leur assurer pour un mois de subsistances.

Il a déposé chez M. Kerfer un fonds de réserve en vue des besoins du mois prochain. M. de Laflotte reviendra sous peu pour renouveler judicieusement les premières mensualités et, s'il y a lieu, pour en établir de nouvelles.

†

Au dernier moment, Monseigneur nous communique la lettre suivante qu'il vient de recevoir de M. le Directeur du *Gaulois* :

Monseigneur,

Je suis très touché de la lettre que Votre Grandeur a daigné nous adresser ; vos éloges dépassent notre mérite, ils reviennent à nos admirables souscripteurs. Nous avons été de simples agents de transmission. C'est la plus belle prérogative de la Presse ; par le bien qu'elle provoque, elle atténue le mal que trop souvent elle suggère.

Je fais tenir à Votre Grandeur l'état détaillé de notre répartition ; nous avons répondu, en procédant ainsi, aux vœux de tous nos souscripteurs.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments respectueux.

Arthur Meyer.

Laïcisations d'écoles. — Les écoles communales qui, en vertu d'un arrêté de M. le Préfet du Finistère, ont été laïcisées à la date du 1er Février sont au nombre de 14, dont une — Bohars — dirigée par les Religieuses de Saint-Jacut, et les 13 autres par les Filles du Saint-Esprit.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nous en donnons le tableau, sur les renseignements qui nous ont été fournis directement ou par l'intermédiaire de l'Evêché :

PAROISSES	NOMBRE de religieuses.	NOMBRE de classes.	NOMBRE d'élèves.	DATE de fondation.
Ile de Batz	»	»	»	»
Bohars	2	1	75	1876
Châteaulin	»	Ecole maternelle.	»	»
Lanmeur	»	»	»	»
Loc-Eguiner	2	1	79	1874
Penhars	»	»	»	»
Plobannalec	4	2	130	1862
Plouédern	4	2	100	1874
Plourin-Ploudalmézeau	3	2	73	1856
Plouzévédé	4	2	125	1860
Poullan	5	2	128	1868
Saint-Goazec	4	2	118	1875
Saint-Thégonnec	»	»	»	»
Saint-Thois	3	2	85	1875

Il est superflu de dire combien cette mesure — qui hélas ! en présage d'autres — a péniblement impressionné les communes qu'elle atteint. Partout les Sœurs étaient aimées et vénérées pour les inappréciables services qu'elles rendaient, et les populations regardent avec raison leur départ comme un irréparable désastre.

Dans beaucoup de localités, le départ des Religieuses a donné lieu à des manifestations bien touchantes. Nulle part, peut-être, l'impression n'a été plus profondément ressentie qu'à Châteaulin. Le maire, l'honorable M. Gassis, suspendu de ses fonctions pour n'avoir pas voulu faire exécuter l'arrêté de laïcisation, s'est rendu, le 31 Janvier, à l'école maternelle, accompagné d'une délégation du conseil municipal, et a donné lecture à la religieuse « relevée de ses fonctions » et à son adjointe, de la résolution suivante, adoptée à l'unanimité par les conseillers ; elle fait certes le plus grand honneur à leurs sentiments d'indépendance comme de vrai libéralisme, et mérite les applaudissements de tous les hommes de cœur :

« Le conseil, partisan résolu de la liberté individuelle, de la liberté de conscience, de la liberté d'enseignement, et interprète des sentiments de l'immense majorité de la population de Châteaulin, approuve, à l'unanimité des membres présents, la lettre énergique et motivée que le maire a écrite au préfet et le charge, accompagné d'une délégation du conseil municipal, d'adresser à la vénérable sœur Edmond ses sincères remerciements pour tous les soins que, depuis plus de 20 ans, elle n'a cessé de donner aux petits enfants fréquentant l'asile, ainsi que pour les services qu'elle a rendus aux nombreuses mères de famille qui lui ont confié la garde de ces enfants ; puis d'exprimer à cette excellente religieuse et à sa digne adjointe, avec tous les regrets du conseil en présence de la mesure inqualifiable dont elles sont frappées, ses sentiments de bien vive et bien respectueuse sympathie. »

QUIMPER. — **Œuvre de Saint-François de Sales.** — Parler des solennités religieuses de la paroisse Saint-Mathieu de Quimper, c'est en dire la belle ordonnance, le goût exquis qui d'ordinaire préside à l'ornementation de l'église, encore toute rayonnante de jeunesse et de beauté ; c'est louer le sentiment artistique et pieux qui émane des chants, appropriés si bien au caractère de chaque fête par les personnes dévouées qu'on trouve toujours disposées à faire hommage de leur talent au Maître souverain qui les en a douées. Aussi, jeudi dernier, la solennité de St François de Sales a-t-elle été en tous points digne de la paroisse qui fêtait son second Patron et de l'Œuvre placée sous son vocable et sous sa protection.

Le glorieux apôtre du pays protestant de Genève a, comme on le sait, consacré sa vie à défendre la foi catholique ébranlée par les doctrines hérétiques et particulièrement à promouvoir le culte de l'Eucharistie : c'est vraisemblablement cette pensée qui a inspiré d'établir, depuis plus d'un siècle, à l'occasion de la fête du 29 Janvier, ce triduum d'exposition et d'adoration du St Sacrement, qui, chaque année, et la semaine dernière encore, convie au pied du trône de Jésus, comme aussi de la chaire chrétienne, une nombreuse assistance toujours avide d'entendre chanter les gloires du Sauveur dans le Sacrement de son amour et les mérites du saint Docteur de l'Eglise qui travailla si efficacement à le faire connaître et aimer.

Dans trois bien intéressantes instructions, le prédicateur du Triduum, M. l'abbé Messager, a présenté l'action de l'Eglise à travers les siècles avec sa triple couronne de Bienfaitrice, de Reine et de Mère de l'humanité. Source et soutien indispensable de toute vraie civilisation, elle mérite une place d'honneur au milieu des sociétés ; tenter de l'asservir, c'est tout à la fois injustice et ingratitude, car sa mission est de régner sur les cœurs qu'elle a formés par son influence bienfaisante ; enfin, en qualité de Mère elle a droit à l'amour filial et aux consolations des vrais amis de Notre-Seigneur dont elle est l'épouse et dont elle continue l'œuvre rédemptrice, dans le calme des jours heureux comme au milieu des plus sanglantes persécutions, parce qu'elle a les promesses éternelles du Maître.

Le jeudi, jour de la solennité et clôture du Triduum, une messe matinale, dite à la Cathédrale par le Directeur diocésain, réunit les nombreux associés que leurs occupations empêchent de prendre part aux exercices de la journée, mais désirent profiter, eux aussi, des faveurs spirituelles concédées à cette occasion. A 8 heures 1/2, en l'église Saint-Mathieu, une messe solennelle fut célébrée, devant le Saint Sacrement exposé, par Monseigneur l'Evêque qui, chaque année, veut bien donner à l'Œuvre de Saint-François de Sales ce précieux témoignage de sympathie et venir dire aux Associés ses encouragements et ses espérances.

« Il est, a dit en substance Sa Grandeur, des œuvres plus grandes, par exemple l'œuvre des missionnaires pour la propagation

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« de la foi au milieu des peuplades les plus lointaines et de mœurs « bien sauvages ; mais il n'y en a pas qui doivent plus intéresser « que l'œuvre de Saint-François de Sales, en présence des attaques « sous mille formes dirigées, de nos jours, contre la foi dans les « pays catholiques. Lutter pour conserver ce patrimoine de civili- « sation chrétienne dont l'Eglise a doté notre pays au prix de ses « labeurs et de son sang, telle est la tâche que s'est imposée l'Œu- « vre dont nous célébrons aujourd'hui la fête patronale ; tel est « aussi le but vers lequel doivent tendre tous ceux qui ont à cœur « le salut des âmes ». Pour y réussir, Monseigneur indique comme moyens principaux : « d'abord la prière, pour obtenir la grâce « sans laquelle on ne peut rien ; l'exemple, qui est une sorte d'apos- « tolat et de prédication à la portée de tout chrétien ; puis le zèle « dans l'action, pour assurer la prospérité matérielle de l'Œuvre « dont les ressources retombent en abondance sur ses bienfaiteurs « eux-mêmes, par les faveurs spirituelles dont ils sont comblés, et « sur leurs paroisses qu'elle aide à maintenir dans le service de « Dieu. »

En terminant, Sa Grandeur exprime à tous sa « confiance que « leur zèle et leur générosité seront couronnés de succès dans la « lutte contre les entreprises du démon pour déchristianiser la « France, s'ils continuent à soutenir de leurs prières et de leurs « aumônes les missions paroissiales, les écoles, les œuvres de jeu- « nesse destinées à combattre le bon combat et à maintenir la « Foi. »

L'assistance, visiblement émue par ces paroles si réconfortantes, prenait sans doute les résolutions les plus efficaces pour le plus grand bien de l'Œuvre, en même temps que, dans le secret de leurs cœurs, tous priaient saint François de Sales de payer leur dette de reconnaissance envers leur évêque qu'ils songeaient avec joie avoir, de par son baptême, un titre particulier à ses faveurs en ce jour.

J. B.

Brest. — **Chez les Petites Sœurs des Pauvres.** — On nous écrit :

« Lundi, 2 Février, la Maison des Petites Sœurs des Pauvres de Brest était en fête : elle célébrait le cinquantième anniversaire de sa fondation. C'est en 1853, le 31 Janvier, que les quatre premières Petites Sœurs arrivaient à Brest et, le 2 Février, fête de la Purification, elles prenaient possession de leur premier établissement, où « pour tout mobilier il y avait deux lits et quelques ustensiles de cuisine »... Depuis, le petit grain de sénevé est devenu un grand arbre qui étend ses rameaux sur toute la région. La communauté de Brest abrite, en effet, actuellement de 150 à 160 vieillards des deux sexes, recueillis dans toutes les parties du diocèse et confiés à la tendre sollicitude de 19 Petites Sœurs. Si les préoccupations du monde moderne se tournent en ce moment vers ce qu'il est convenu d'appeler la « question sociale », on

peut dire que, dans cet établissement hospitalier, elle se trouve parfaitement résolue...

« Donc, lundi matin, Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon ne comptant pas, lorsqu'il faut se dépenser et faire plaisir à tous, avec les fatigues qu'il a dû endurer en allant, au cours de ces dernières semaines, porter à d'autres enfants dans le besoin, avec le pain qui nourrit le corps, la parole qui console, fortifie et fait du bien à l'âme, Monseigneur l'Evêque, arrivé la veille à Brest, a célébré la messe, à 10 heures, dans la chapelle de la communauté. Il a ensuite adressé à la nombreuse assistance une touchante allocution. Laissant parler son cœur, il a, dans une simple improvisation, tracé aux vieillards leurs devoirs de « reconnaissance et de prières ; rappelé aux bonnes Petites Sœurs l'esprit de leur vocation, toute de dévouement, d'abnégation et de sacrifice ; et enfin remercié les généreux bienfaiteurs du soulagement qu'ils apportent aux membres souffrants de Jésus ».

« Monseigneur a ensuite visité les différentes salles. Dans celle des hommes, un vieillard qui, malgré ses 75 ans, ne remplit pas encore trop mal ses fonctions d'enfant de chœur de la communauté, a lu à Sa Grandeur un compliment de circonstance, fort bien tourné.

« A midi, les « bons petits vieux » et les « bonnes petites vieilles » étaient copieusement servis (ce n'est pas tous les jours fête chez nous !) dans leurs réfectoires respectifs, par des dames de la haute société brestoise et par quelques jeunes gens des meilleures familles. Monseigneur, suivi de quelques prêtres invités à rehausser par leur présence la beauté des cérémonies, s'est fait un bonheur de parcourir les réfectoires, où son entrée a été saluée par des applaudissements enthousiastes et des chants.....

« Puis, à 2 h. 1/2, Vêpres solennelles chantées par M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin, Monseigneur assistant au trône. La chapelle, ornée avec un goût exquis de simplicité et d'ordinaire suffisamment vaste, était, en ce moment, littéralement bondée de personnes de tous rangs, désireuses d'entendre le sermon de circonstance qui allait être donné par M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis. Il suffit de citer le nom de l'orateur, pour dire que l'attente de l'auditoire n'a pas été déçue.....

« Enfin la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement, donnée par Monseigneur, a clôturé la fête, si touchante et si belle, qui fera époque dans l'histoire de la maison des Petites Sœurs des Pauvres de Brest,.... en attendant la fête du centenaire.

« X. »

A l'intéressant compte-rendu qui précède nous nous permettons d'ajouter ces réflexions : malgré soi, on se prend à désirer qu'ils fussent témoins de tels spectacles, ces farouches persécuteurs des Congrégations religieuses, plus aveugles encore que méchants. Il y a là une éloquence capable d'attendrir et de retourner les cœurs les plus durs..... Que de prières naïves montent de cet asile béni

Archives diocésaines de Quimper et Léon

vers le ciel, que de mérites, que de renoncements,.... que de sacrifices héroïques qui arrêtent les coups de la justice de Dieu, appellent ses miséricordes, expient le passé, éclairent l'avenir !...

Camaret-sur-Mer. — **L'Adoration.** — On nous écrit :

« Les exercices de l'Adoration ont été suivis, dans notre paroisse, avec beaucoup de foi et de piété. Les listes d'adorateurs, préparées à l'avance, ont été couvertes en moins de vingt-quatre heures et, toute la journée, un groupe de quatre personnes, se relayant d'heure en heure, montait la garde d'honneur devant le Très St-Sacrement. D'autres venaient, en grand nombre, l'adorer pendant le temps dont elles pouvaient disposer. Le soir, pour le Salut, l'église ne suffisait pas à contenir la foule d'hommes et de femmes qui venaient entendre la parole des missionnaires. Le matin, nous avions une instruction bretonne.

« M. le Curé de Châteauneuf présidait, aidé de MM. Mengant, recteur de Loc-Maria-Plouzané, Daniélou, vicaire à Recouvrance-Brest et Jaouen, vicaire de Pont-Aven.

« Les confessions et communions ont été si nombreuses, même parmi les hommes, qu'on peut bien dire que toute la paroisse a rempli son devoir envers le Dieu de l'Eucharistie. Ce qui nous a le plus touchés, c'est que ces hommages rendus à Notre-Seigneur ont été tout spontanés. Il a suffi de dire aux paroissiens ; « Jésus est là, exposé à vos Adorations », et tous sont venus à Lui, dans un même esprit, dans un même cœur, comme les enfants d'un même Père, sans respect humain, simplement, ne cherchant que Lui, ne désirant que Lui. Ceux qui devaient donner l'exemple l'ont donné, et nous ne pouvons que remercier Dieu des grandes choses qu'il a opérées parmi nous pendant cette semaine de bénédiction et de salut. »

•••

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Léon XIII, né le 2 Mars 1810, élu Pape le 20 Février 1878, et couronné le 3 Mars suivant, va donc entrer aux mêmes dates dans la 94e année de son âge et la 26e de son pontificat. Ces anniversaires seront marqués par des réceptions solennelles et des fêtes auxquelles doivent assister plusieurs évêques français, accompagnés de nombreux pèlerins de leurs diocèses.

En attendant, l'auguste vieillard dont la santé continue à être excellente, donne de nombreuses audiences et se livre à un travail incessant. Son grand âge n'enlève rien à la vigueur de son esprit ni à l'énergie de son grand caractère. Sa Sainteté prépare deux nouvelles Encycliques — sur le divorce et sur le duel — qui paraîtront prochainement.

Nous avons parlé de l'audience accordée, le 24 Janvier, aux membres de la noblesse romaine, résumant en quelques mots la

réponse du Saint-Père à l'adresse du prince Colonna. A cause de son importance, nous reproduisons aujourd'hui la partie principale de ce discours :

..... Les Pontifes romains eurent toujours un égal souci de protéger et d'améliorer le sort des humbles, comme de protéger et d'augmenter les conditions des classes élevées. Ils sont, en effet, les continuateurs de la mission de Jésus-Christ non seulement dans l'ordre religieux, mais aussi dans l'ordre social. Si Jésus-Christ voulut passer sa vie dans l'obscurité d'une humble habitation et passer pour le fils d'un artisan ; si, dans sa vie publique, il aima à vivre au milieu du peuple, lui faisant du bien de toutes manières, pourtant il voulut naître de race royale en choisissant pour mère Marie, pour père putatif Joseph, tous deux rejetons choisis de la race de David.....

Aussi, l'Eglise, en prêchant aux hommes qu'ils sont tous les fils du même Père céleste, reconnaît comme une condition providentielle de la société humaine la distinction des classes ; c'est pourquoi elle enseigne que seul le respect réciproque des droits et des devoirs, et la charité mutuelle donneront le secret du juste équilibre, du bien-être honnête, de la véritable paix et de la prospérité des peuples.

Pour Nous aussi, déplorant les agitations qui troublent la société civile, plus d'une fois Nous avons tourné les regards vers les classes inférieures qui sont plus perfidement assiégées par les sectes perverses ; et Nous leur avons offert les soins maternels de l'Eglise. Plus d'une fois nous l'avons déclaré : le remède à ces maux ne sera jamais l'égalité subversive des ordres sociaux, mais cette fraternité qui, sans nuire en rien aux dignités du rang, unit les cœurs de tous dans les mêmes liens de l'amour chrétien.

Pour vous, chers fils, qui avez reçu de vos aïeux, en héritage, avec la noblesse du sang, l'obéissance la plus illimitée aux enseignements de l'Eglise et aux directions de son Chef, vous ferez une œuvre de civilisation vraiment utile et non moins à l'honneur de votre maison, si par tous les moyens que vous donnent l'autorité, l'instruction, la fortune, surtout par l'efficacité d'exemples vertueux, vous secondez Nos sollicitudes en vue de sauver les classes populaires, en les ramenant aux principes et à la pratique de la doctrine catholique.

— Lundi, fête de la Purification, le Pape a reçu, dans la grande salle du Consistoire, l'offrande traditionnelle des cierges de la Chandeleur, que lui offrent les procureurs de toutes les Basiliques, des Ordres et des Congrégations religieuses. Le défilé de tous ces représentants a duré près de deux heures.

Léon XIII semblait jouir d'une parfaite santé. Il s'est entretenu surtout avec les procureurs des Congrégations françaises.

France. — **L'attitude des Congrégations.** — La plupart des journaux catholiques ont reproduit une information d'après laquelle les Congrégations d'hommes, menacées d'une prochaine dispersion par suite du rejet prévu de leur demande d'autorisation, étaient résolues à résister en se laissant expulser par la force.

En réponse à cette nouvelle, pour le moins prématurée, le R. P. Le Doré, Supérieur général des Eudistes, a communiqué à la presse la lettre suivante :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Paris, 27 janvier 1903.

« Monsieur le Directeur,

« Les journaux se sont occupés en sens divers d'une réunion de religieux qui a eu lieu le mardi 20 janvier.

« Des religieux se sont, en effet, réunis ce jour-là chez moi et sur mon invitation.

« Loin d'être générale, la réunion ne comprenait même pas la moitié des congrégations d'hommes qui ont sollicité l'autorisation.

« Aucune ligne de conduite uniforme n'avait à être arrêtée ; aucune ne l'a été.

« Par ailleurs, la loi du 2 juillet 1901 leur donne le droit d'espérer que leurs dossiers seront examinés à part, avec impartialité et avec maturité. On ne saurait admettre que les représentants d'un grand pays comme la France refusent en bloc toutes les autorisations, sans examen et sans discussion.

« Ce n'est donc qu'après les décisions de la Chambre que les Congrégations intéressées pourront adopter les résolutions qui leur seront suggérées par la façon dont on aura agi avec elles.

« Daignez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mon profond respect.

« Auguste Le Doré,
« Supérieur des Eudistes. »

Interdiction de la langue basque. — Après le flamand et le breton, c'est le tour du basque : le clergé du diocèse de Bayonne vient de recevoir notification officielle d'un arrêté du ministre des Cultes défendant d'enseigner désormais le catéchisme dans cette langue.

La *Semaine de Bayonne* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Il semble qu'avant de vouloir faire apprendre aux enfants les vérités religieuses exprimées en langue française, ce qui ne regarde pas l'autorité laïque, celle-ci pourrait chercher à faire délibérer en langue française les conseillers municipaux du pays basque. Presque partout, en effet, ces assemblées municipales délibèrent en basque ou en gascon sur les affaires de la commune.

« On nous assure qu'au lycée de Bayonne, où les élèves espagnols sont nombreux, ces élèves, de par ordre supérieur, reçoivent l'instruction religieuse en espagnol. Voilà un endroit pourtant où l'autorité laïque aurait tout droit de légiférer. »

Il est probable que les Basques, comme les Bretons, continueront, en dépit de cette défense, à recevoir l'instruction religieuse dans la langue de leur pays.

Bonne pensée. — Mieux vaut mettre la main à de petites choses que de chercher toute sa vie pour quelles grandes choses nous sommes nés.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

18e Année. Vendredi 13 Février 1903. N° 7.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre Encyclique de S. S. Léon XIII, aux Evêques d'Italie, sur l'Education des Clercs et l'Exercice du Saint Ministère (suite et fin).

II. — *Chronique du diocèse :* Intention particulièrement recommandée aux prières ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; Œuvre de N.-D. de Salut ; Châteaulin ; Souscription pour la croix de Tréguier ; Le culte des Saints (suite).

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; La Commission des études bibliques ; France ; Paris ; Livres condamnés ; Soumission ; Rennes.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 15 Février. — Sexagésime. Office du jour ; semi double. Violet. A la messe, mémoire des saints Martyrs Faustin et Jovite.

Vêpres du suivant, avec mémoires de S. Paul et du Dimanche.

Lundi, 16. — La Chaire de S. Pierre à Rome *(du 18 Janvier)*. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 17. — Commémoration de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ *(au Supplément)*. Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 18. — Conversion de S. Paul, Apôtre *(du 25 Janvier)*. Double-majeur. Blanc.

— *A la Cathédrale de Quimper, fête et office des Trois Gouttes de Sang. Double-majeur. Rouge.*

Jeudi, 19. — Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

— *A la Cathédrale de Quimper, Conversion de S. Paul, Apôtre.*

Vendredi, 20. — De la férie. Violet. — Ou Office votif de la Passion ; semi-double. Rouge.

Samedi, 21. — Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 22. — Quinquagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

La Roche.	du 15 au 17 Février.
Tréflaouénan	du 18 au 20 —
Locquirec	du 21 au 23 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LETTRE ENCYCLIQUE
de S. S. Léon XIII
Pape par la divine Providence
AUX ÉVÊQUES D'ITALIE
sur l'Éducation des Clercs et l'Exercice du Saint Ministère.
(Suite et fin.)

Et ici, Vénérables Frères, Nous devons appeler votre attention sur Notre Instruction spéciale concernant le ministère de la prédication (1), et Nous désirons qu'on en tire les fruits les plus abondants. Au sujet du ministère des confessions, qu'on se rappelle avec quelle sévérité le plus célèbre et le plus doux des moralistes parle de ceux qui n'hésitent pas à siéger au tribunal de la Pénitence sans la compétence nécessaire (2), et la plainte non moins sévère de l'illustre pontife Benoit XIV, qui rangeait parmi les plus grands malheurs de l'Eglise l'absence, chez les confesseurs, de la science théologique morale exigée par l'importance d'une fonction si sainte.

Mais pour atteindre ce noble but de préparer de dignes ministres du Seigneur, il est nécessaire, Vénérables Frères, d'apporter toujours plus de vigueur et de vigilance non seulement à la méthode scientifique, mais aussi à l'organisation disciplinaire et au système d'éducation de vos Séminaires. Qu'on n'y reçoive que des jeunes gens offrant des espérances fondées de vouloir se consacrer pour toujours au ministère ecclésiastique (3). Qu'on leur évite le contact et plus encore la cohabitation avec des jeunes gens n'aspirant pas au sacerdoce ; cette vie commune pourra, pour des causes justes et graves, être tolérée, provisoirement et avec des précautions particulières, tant qu'il ne sera pas possible d'avoir une organisation complète, conformément à l'esprit de la discipline ecclésiastique. On renverra ceux qui, dans le cours de leur éducation, manifesteraient des tendances incompatibles avec la vocation sacerdotale, et l'on sera extrêmement attentif dans l'admission des clercs aux Ordres sacrés, selon le très grave avertissement de saint Paul à Timothée : *Manus cito nemini imposueris* (4).

En tout ceci, il convient de négliger toute autre considération, qui serait toujours inférieure à celle très élevée de la dignité du saint ministère. Puis, pour former dans les élèves du sanctuaire une vivante image de Jésus-Christ, en qui se résume toute l'éducation ecclésiastique, il importe grandement que les directeurs et les professeurs joignent, à l'activité et à la compétence dans leurs fonctions, l'exemple d'une vie de tous points sacerdotale. La conduite exemplaire du maître, surtout quand il s'adresse à des jeunes gens, est le langage le plus éloquent et le plus persuasif pour leur inspirer la conviction de leur propre devoir et l'amour du bien.

Une œuvre aussi importante exige principalement du directeur spirituel une prudence peu commune et des soins incessants ; cette fonction, dont Nous désirons qu'aucun Séminaire ne soit dépourvu, doit être confiée à un ecclésiastique très expérimenté dans les voies de la perfection chrétienne. Jamais on ne saura lui recommander assez de susciter et de cultiver dans les élèves, de la manière la plus durable, cette piété qui est féconde pour tous, mais qui, spécialement pour le clergé, est d'une inestimable utilité (1). Qu'il soit donc soucieux de les prémunir contre une erreur pernicieuse, assez fréquente chez les jeunes gens, qui est de se laisser tellement emporter par l'ardeur des études qu'on ne considère plus comme un devoir son propre avancement dans la science des Saints. Plus la piété aura jeté des racines profondes dans l'âme des clercs, mieux ils seront trempés dans ce puissant esprit de sacrifice qui est absolument nécessaire pour travailler avec zèle à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Grâce à Dieu, ils ne sont pas rares, dans le clergé italien, les prêtres qui donnent les plus nobles preuves de ce que peut un ministre du Seigneur pénétré de cet esprit ; admirable est la générosité d'un grand nombre d'entre eux qui, pour étendre le règne de Jésus-Christ, courent avec empressement vers les terres lointaines au devant des fatigues, des privations, des souffrances de toutes sortes et même du martyre.

Ainsi entouré de soins tendres et prévoyants, dans la culture convenable de l'esprit et du talent, le jeune lévite deviendra graduellement ce que réclament la sainteté de sa vocation et les besoins du peuple chrétien. L'apprentissage est long, en vérité ; néanmoins il devra se prolonger au delà du temps du Séminaire. Il convient, en effet, que les jeunes prêtres ne soient pas laissés sans guide dans leurs premiers travaux et qu'ils soient fortifiés par l'expérience de prêtres plus âgés qui mûrissent leur zèle, leur prudence et leur piété ; il convient également que, tantôt par des exercices académiques, tantôt par des conférences périodiques, on développe l'habitude de les tenir constamment occupés des études sacrées.

Il est manifeste, Vénérables Frères, que tout ce que Nous

(1) Instruction de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, adressée, le 13 Juillet 1894, à tous les Ordinaires et aux Supérieurs des Ordres religieux et des Communautés d'Italie.
(2) S. ALPHONSE DE LIGUORI, *Pratica del Confessore*, c. I, § 3, n° 18.
(3) *Conc. Trident.* Sess. XXIII, c. XVIII, *de Reformat.*
(4) *I. Tim*, V, 22.

(1) *I. Tim.* IV, 7-8.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

avons recommandé jusqu'ici, loin d'avoir rien de nuisible, favorise au contraire singulièrement cette activité sociale du clergé, maintes fois encouragée par Nous comme un besoin de notre époque ; car, en exigeant la fidèle observance des règles rappelées par Nous, on contribue à protéger ce qui doit être l'âme et la vie de cette activité. Répétons-le donc encore ici, et plus haut : il faut que le clergé aille au peuple chrétien, qui est de toutes parts environné de pièges, et poussé par toutes sortes de fallacieuses promesses, spécialement par le socialisme, à l'apostasie de la foi héréditaire ; mais tous les prêtres doivent subordonner leur action personnelle à l'autorité de ceux *que l'Esprit Saint a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu*, faute de quoi naîtraient la confusion et un très grave désordre, même au préjudice de la cause qu'ils ont à défendre et à promouvoir.

Aussi, dans ce but, Nous désirons que, vers la fin de leur éducation dans les Séminaires, les aspirants au sacerdoce soient instruits comme il convient des documents pontificaux concernant la question sociale et la démocratie chétienne, en s'abstenant, comme Nous l'avons dit plus haut, de prendre aucune part au mouvement extérieur. Plus tard, devenus prêtres, qu'ils s'occupent avec un soin particulier du peuple, qui a été de tout temps l'objet des plus affectueuses sollicitudes de l'Eglise. Arracher les enfants du peuple à l'ignorance des choses spirituelles et éternelles ; les acheminer, avec une ingénieuse tendresse, vers une existence honnête et vertueuse ; raffermir les adultes dans la foi en dissipant les préjugés hostiles, et les exciter à la pratique de la vie chrétienne ; promouvoir, parmi les laïques catholiques, les institutions reconnues vraiment efficaces pour l'amélioration morale et matérielle des foules ; par-dessus tout, défendre les principes de justice et de charité évangélique, où tous les droits et tous les devoirs de la société civile trouvent un juste tempérament ; telle est, dans ses parties principales, la noble tâche de leur action sociale. Mais qu'ils aient toujours présent à l'esprit que, même au milieu du peuple, le prêtre doit conserver intact son auguste caractère de ministre de Dieu, étant placé à la tête de ses frères principalement *animarum causa* (1). Toute manière de s'occuper du peuple qui ferait perdre la dignité sacerdotale serait un préjudice pour les devoirs et la discipline ecclésiastique, ne pourrait être que hautement réprouvée.

Telles sont, Vénérables Frères, les remarques que la conscience de la charge apostolique Nous prescrivait de faire, étant donnée la situation actuelle du clergé d'Italie. Nous ne doutons pas que, en un sujet si grave et si important, vous saurez joindre à Notre sollicitude les industries les plus

(1) Saint Grégoire le Grand, *Regul. cast.* pars II. c. VII.

empressées et les plus tendres de votre zèle, vous inspirant spécialement des lumineux exemples du grand archevêque saint Charles Borromée. Ainsi, pour assurer l'effet de Nos présentes prescriptions, vous aurez soin d'en faire le sujet de vos Conférences régionales et de vous concerter sur les mesures pratiques qui vous paraîtront plus opportunes, suivant les besoins de chaque diocèse. A vos exhortations et à vos décisions ne manquera pas, où il en sera besoin, l'appui de Notre autorité.

Et maintenant, avec les mots qui jaillissent spontanément du fond de Notre cœur paternel, Nous Nous tournons vers vous tous, prêtres d'Italie, recommandant à tous et à chacun d'employer tous vos efforts à correspondre toujours plus dignement à l'esprit propre de votre éminente vocation. A vous, ministres du Seigneur, Nous disons avec plus de raison que ne le disait saint Paul aux simples fidèles : *Obsecro itaque vos ego vinctus in Domino, ut dignè ambuletis vocatione qua vocati estis* (1). Que l'amour de l'Eglise, notre Mère commune, consolide et fortifie entre vous cette harmonie de pensée et d'action qui redouble les forces et rend les œuvres plus fécondes. En des temps si défavorables à la religion et à la société, quand le clergé de toute nation est appelé à se serrer étroitement pour la défense de la foi et de la morale chrétienne, il vous appartient à vous, Fils bien-aimés que des liens particuliers unissent à ce Siège apostolique, de donner l'exemple à tous les autres, et d'être les premiers dans l'obéissance illimitée à la voix et aux ordres du Vicaire de Jésus-Christ. Et les bénédictions de Dieu descendront aussi abondantes que Nous le demandons, pour maintenir le clergé d'Italie toujours digne de ses glorieuses traditions.

En attendant, comme gage des faveurs divines, recevez la bénédiction apostolique que Nous accordons avec l'effusion du cœur à vous, Vénérables Frères, et à tout le clergé confié à vos soins.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, en la fête de l'Immaculée Conception de Marie, le 8 Décembre 1902, vingt-cinquième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intention particulièrement recommandée aux prières.

La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

(1) *Eph.*, IV, 1.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nécrologie. — M. JAFFRÈS, *Recteur de Landudal.* — Au moment où paraissait le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, nous avions le regret d'apprendre la mort de M. Jaffrès, recteur de Landudal, décédé le 5 Février, après une courte maladie.

Né à Lampaul-Guimiliau, le 3 Décembre 1855, ordonné prêtre le 10 Août 1880, M. Jaffrès (François-Louis-Marie), fut d'abord vicaire à Lanrivoaré, puis à Plouvien (1883) ; il avait été nommé recteur de Landudal, le 31 Janvier 1899. C'est à la même date, trois ans après, qu'il a été pris d'une violente fièvre qui présenta, dès le début, un caractère alarmant. Dans son délire, le malade parlait constamment de la mission pour laquelle il avait tout préparé et qui devait s'ouvrir prochainement. Dieu, sans doute, lui a tenu compte de son intention de procurer cette grâce insigne aux âmes dont il avait la charge.

R. I. P.

On sait que M. Jaffrès était un des 31 prêtres du diocèse, dont le traitement a été retenu par un récent arrêté.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Mgr l'Evêque, ont été nommés :

M. Belbéoc'h, vicaire à Plounéour-Ménez, recteur de Landudal ;

M. Saillour, jeune prêtre de Saint-Pol-Léon, vicaire à Plounéour-Ménez.

Œuvre de Notre-Dame de Salut. — Dimanche dernier, comme nous l'avions annoncé, a eu lieu, dans la salle synodale de l'Évêché, la réunion annuelle des associés de Notre-Dame de Salut. Monseigneur l'Évêque présidait, assisté de M. Fléiter, vicaire général, directeur diocésain de l'Œuvre.

Après la lecture du rapport, auquel la secrétaire, Mlle Desgrées du Loû, sait donner, chaque année, un intérêt nouveau — et que nous espérons publier prochainement —, Monseigneur a adressé aux dignitaires et aux associés quelques paroles de paternel encouragement, suivies de conseils qui répondent parfaitement aux préoccupations comme aux besoins de l'heure présente. Que les associés de Notre-Dame de Salut soient plus fidèles que jamais à la prière, élément indispensable sans lequel tous les efforts sont stériles ; qu'ils continuent leur appui aux œuvres de zèle et d'apostolat, particulièrement aux écoles et aux patronages : « Avant tout, dit Sa Grandeur, il faut sauver l'enfance, préserver la jeunesse, préparer des chefs de famille chrétiens, des mères chrétiennes ; car d'elles surtout dépend l'avenir de notre pays. »

Ensuite la trésorière, Mlle Lesneven, fait connaître la situation financière de l'Œuvre, puis Monseigneur bénit les assistants et termine la réunion par la prière à la Sainte Vierge, *Sub tuum præsidium*. Daigne cette mère de miséricorde entendre les supplications de ses fidèles et réaliser, au plus tôt, le titre sous lequel nous l'invoquons : Notre-Dame de Salut !

Pour les marins-pêcheurs. — Nous avons déjà exprimé nos regrets de ne pouvoir nommer dans la *Semaine religieuse* même les principaux bienfaiteurs de nos marins si cruellement éprouvés, tous ceux qui ont donné personnellement ou recueilli les plus généreuses aumônes. Nous devons cependant mentionner, d'une manière spéciale, certaines souscriptions, tant à cause de leur origine que de leur caractère particulièrement touchant.

Des secours sont venus de l'étranger, dont 2,500 fr. « provenant de l'appel fait au public anglais par M. Baring Gould, ancien pasteur anglais à Dinan ». En adressant à Mgr l'Evêque de Quimper la première partie de cette somme, M. Herbert Gye, consul de S. M. Britannique à Brest, lui disait : « Nous, Anglais, nous ne pourrons jamais oublier la dette de reconnaissance que nous redevons à vos braves pêcheurs, qui ont tant de fois donné preuve d'un dévouement et d'un courage admirables en venant en aide à nos compatriotes naufragés. »

Le même sentiment de reconnaissance, avec le souvenir du naufrage du *Drummond Castle*, se trouve exprimé dans une autre lettre qui nous est adressée directement d'Angleterre. Un religieux Oblat, originaire de notre diocèse, le R. P. Trébaol (de Plabennec), missionnaire à Llanrwst (North Wales), a plaidé près des Gallois la cause de « leurs frères d'Armorique » ; son appel, publié par le *Catholic Times* et par le *Baner Cymru*, journal gallois protestant, a été entendu, et nous venons de remettre à Mgr l'Evêque de Quimper, de la part du dévoué missionnaire, la splendide aumône de 2,720 fr. Parmi les souscripteurs, nous saluons avec autant de respect que de reconnaissance Son Em. le cardinal Logue, archevêque d'Armagh (Irlande).

Dans cette somme « la part principale est due à Sa Haute Révérence Mgr James Lennon, protonotaire apostolique, et grand bienfaiteur des Oblats de Marie dans le Royaume-Uni ». En adressant, de Liverpool, sa riche offrande au R. P. Trébaol, le vénérable prélat exprimait son désir de « soulager les pêcheurs bretons et particulièrement leurs enfants, dont la détresse est si pénible », et il ajoutait : « Il n'y a pas de charité égale à celle qui consiste à secourir les affligés... et spécialement ceux qui ont fait preuve, comme vos compatriotes, d'une telle fidélité à leur Dieu et à leur religion..... J'espère avoir part aux prières de ceux qu'aideront ces aumônes, aussi bien qu'aux vôtres. »

† †

Nous avons déjà dit, précédemment, un mot des souscriptions recueillies par différents organes de la presse, en nommant quelques journaux et regrettant d'en passer sous silence un plus grand nombre. Nous nous reprocherions cependant de ne point citer le *Journal de la Grotte de Lourdes* qui, dans son numéro du 25 Janvier, s'exprime en ces termes :

« ... Pour nous, enfants de Lourdes, serviteurs de la Vierge Immaculée de Massabielle, lecteurs du *Journal de la Grotte*, les

Archives diocésaines de Quimper et Léon

souffrances de la Bretagne doivent nous toucher comme une épreuve de famille. Ne sont-ils pas, en effet, doublement nos frères, ces doux et fiers Bretons qui viennent tous les ans, par dix ou vingt milliers, nous donner l'édification de leur Foi, leur « *seul trésor* », comme ils le chantent si vaillamment, et de leur tendre piété envers Notre-Dame de Lourdes ?...

« Que nos lecteurs s'inspirent de la compassion fraternelle et de la piété envers la Vierge Immaculée, et les Bretons éprouveront la consolation de voir Lourdes faire auprès d'eux un pèlerinage de charité... »

La souscription, en tête de laquelle Mgr Schœpfer « en son nom et au nom de l'Œuvre de la Grotte », s'est inscrit pour une somme de 200 francs, atteint 1,200 francs dès sa deuxième liste.

†

NN. SS. les Evêques, à commencer par le vénérable cardinal de Paris, sont au premier rang des bienfaiteurs. Mgr Rumeau, évêque d'Angers, a envoyé 10,500 francs recueillis dans son évêché, indépendamment d'autres sommes venues de différents points de cet excellent diocèse. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, écrit à Mgr Dubillard, qui fut jadis, on le sait, son collègue comme vicaire général à Besançon :

4 Février 1903.

MON CHER SEIGNEUR ET AMI,

Vos chers diocésains sont cruellement éprouvés ; et je connais assez votre cœur pour deviner que vous souffrez avec eux.

Il m'a paru que notre vieille amitié ne me permettait pas de demeurer indifférent à ces deuils : j'ai donc fait appel à la charité de la ville d'Orléans, dans un discours prononcé, dimanche dernier, dans ma Cathédrale.

La ville d'Orléans a répondu admirablement, comme toujours : il a suffi de lui dire les liens qui nous attachaient, la misère de vos Bretons, leur foi chevaleresque, leur chrétienne résignation, leurs héroïsmes passés et présents, pour que 4,000 francs soient tombés dans la bourse de nos quêteuses. Il faut ajouter à cela un billet de 1,000 francs environ que nous avons souscrit, à plusieurs, dans nos *Annales religieuses :* cinq mille au total.

Je vous envoie 4,000 francs, mon cher ami, et j'expédie 1,000 à Mgr l'Evêque de Vannes. Il me semble qu'ainsi la proportion sera gardée.....

M. l'abbé Gayraud, député de la 3e circonscription de Brest, a adressé à Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon 850 fr., produit d'une quête faite à la suite d'un sermon prêché à la Cathédrale de Besançon. Le barde Botrel donne des séances très fructueuses en faveur de ses compatriotes dans la détresse. Enfin, nous terminons, pour aujourd'hui, sur ce fait qui, à notre avis, n'est pas le moins touchant : les élèves du collège Stanislas (Paris) ont sacrifié, pour les pêcheurs bretons, une partie de plaisir traditionnelle et envoyé à Mgr l'Evêque de Quimper la somme de 2,000 fr. mise en réserve pour cet objet.

†

Nous ne pouvons que dire, une fois de plus, merci au nom du diocèse à tous ceux qui ont apporté leur riche offrande ou leur modeste obole. Pour nos marins et leurs familles, objets de si touchantes marques de charité, ils prient et continueront à prier pour leurs bienfaiteurs connus et inconnus ; nous laissons à une voix particulièrement autorisée le soin d'en renouveler l'assurance : voici ce que Mgr l'Evêque écrivait à ce sujet au journal *La Croix :*

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER ET DE LÉON

6 Février 1903.

A M. Féron-Vrau, directeur de la Croix.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu le quatrième envoi que vous avez bien voulu me faire pour nos pêcheurs bretons, au nom des souscripteurs de la *Croix*. C'est bien à 42.000 francs que s'élève le chiffre des secours qui me sont parvenus par votre très charitable intermédiaire. Vous étiez là dès les débuts de la crise, et vous m'avez aidé à secourir les premières et les plus pressantes misères. A l'heure actuelle, c'est dans les ressources fournies par vous, par vos confrères de la presse et par les catholiques de France, que je puise pour expédier à mes prêtres, chaque semaine, le pain nécessaire à la vie de leurs paroissiens. C'est là que je continuerai à puiser jusqu'à la fin de la crise, et j'ai confiance que la réserve sera suffisante. C'est une belle page qu'avec le concours de tous nous venons d'écrire dans les annales de la charité française.

Combien je me sens touché par cet élan extraordinaire des âmes chrétiennes, et quelles actions de grâces l'évêque de Quimper et ses malheureux diocésains font monter vers le ciel ! Comme il est dit dans le dernier numéro de notre *Semaine religieuse,* nos Bretons se réunissent spontanément dans leurs églises et prient avec ferveur pour leurs bienfaiteurs. Dans plusieurs paroisses, des offices solennels ont été célébrés à leurs intentions, et je suis persuadé que, même sans l'intervention de l'évêque, cet exemple sera suivi partout.

Je n'insiste pas, Monsieur le directeur, et je résume ma pensée en un mot : nos Bretons du Finistère n'oublieront jamais la grande charité dont il ont été l'objet de la part des catholiques français, et dans la défense des intérêts religieux ils sauront se maintenir au rang distingué où les a placés l'opinion de leurs concitoyens.

Veuillez agréer, bien cher Monsieur le directeur, l'assurance de ma très haute et très respectueuse considération.

† F.-V. DUBILLARD,
Evêque de Quimper.

†

M. de Lafflotte nous écrit de Paris que, contrairement à ses prévisions, l'Œuvre de l'Adoption ne reste pas stationnaire. Au 1er Février, elle avait pris à sa charge, pour un mois, 519 familles composées de 3,705 personnes, dont 2,653 enfants.

Samedi 14, M. de Lafflotte donnera, au Cercle catholique du Luxembourg, une conférence au profit des marins bretons.

†

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les secours en argent envoyés par Monseigneur l'Évêque aux marins, par l'intermédiaire des curés, recteurs et religieuses, s'élèvent, à ce jour, au total de : *69,835 francs.*

L'alimentation des pêcheurs jusqu'à la fin de la crise semble désormais assurée par les sommes reçues. Monseigneur serait reconnaissant aux personnes qui voudraient bien encore lui adresser des effets d'habillement et du linge pour être distribués aux familles les plus nécessiteuses.

CHATEAULIN. — **Après la laïcisation.** — Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de l'émotion très vive causée, à Châteaulin, par la récente laïcisation de l'école maternelle municipale. Depuis le *1er Mai 1844*, elle était confiée aux Religieuses du Saint-Esprit, dont le dévouement infatigable avait pu être apprécié durant cette période de près de 60 ans ; la directrice, sœur Saint-Edmond, qui vient d'être « remplacée », était à la tête de l'école depuis 21 ans, estimée de tous et aimée comme une mère des 160 enfants qui fréquentaient l' « asile ».

Aussi la population de Châteaulin entend conserver ses « bonnes Sœurs » : une école enfantine et une garderie ont été ouvertes à l'établissement libre de « la Plaine », où sont venus aussitôt la plupart des enfants de l'école laïcisée. En même temps, l'ouvroir dirigé par les religieuses, établi dans un local nouveau, sous le patronage de la municipalité, continue à recevoir le même nombre — 36 — de jeunes filles que précédemment. Les dames patronnesses de la « salle d'asile » ont donné leur démission, dès le départ des Sœurs, et apportent désormais leurs subsides et leur appui à la nouvelle école enfantine.

Ce qui s'est passé à Châteaulin, hâtons-nous de le dire, se voit, sous une forme ou sous une autre, dans toutes les paroisses où les écoles ont été laïcisées. Partout les Sœurs reçoivent de la part des populations les mêmes marques de reconnaissance et d'attachement ; partout on s'efforce de les garder, au prix des plus lourds sacrifices. La cause de l'Enseignement chrétien suscite d'admirables dévouements dont Dieu tiendra compte et qui hâteront, espérons-le, le triomphe de la justice et de la liberté.

Souscription pour la croix de Tréguier. — Nous avons reçu jusqu'à ce jour, de différentes personnes, la somme de 30 fr. pour le calvaire que les catholiques veulent ériger, à Tréguier, comme protestation contre la statue de l'apostat Renan.

Nous nous chargeons volontiers de transmettre au Comité de Brest les souscriptions qui nous seraient remises *avant le 1er Mars.*

UN JEUNE HOMME de 15 ans, possédant une bonne instruction primaire, hier encore postulant dans une Congrégation religieuse menacée de dispersion, demande un emploi. — Très digne d'intérêt. — S'adresser au Directeur de la *Semaine religieuse.*

Le culte des Saints *(suite).*

Ainsi donc, la dévotion à saint Jean-Baptiste avait sensiblement diminué, et l'on peut même dire qu'à l'heure où nous sommes, elle n'a pas suffisamment repris ses droits. Il y a pour cela des causes qu'il est facile d'indiquer : le 24 Juin, où l'on célèbre la Nativité du Précurseur, est souvent bien rapproché des deux dimanches où l'on célèbre le Saint-Sacrement et le Sacré-Cœur, dimanches qui eux-mêmes suivent d'assez près la Pentecôte ; cette fête semble par comparaison bien peu de chose à côté de ces grandes solennités ; d'autre part, la *Saint-Jean* (comme on dit) n'est plus fête d'obligation ; sans doute, les offices se célèbrent ce jour-là comme le dimanche, mais les fidèles y viennent peu, du moins dans les villes, et cependant l'on a vu, par l'admirable page que j'ai empruntée du P. Faber, quelle source de grâces serait la dévotion fervente à ce Saint honoré d'une mission incomparable. Si je n'avais eu à m'occuper que de lui, j'aurais pu citer aussi de bien belles pensées de saint Ambroise, de saint Augustin et surtout de saint François de Sales, mais il y a mieux encore : c'est le commencement de l'Evangile selon saint Luc, et même tout ce que les quatre Evangélistes ont dit du « plus grand des enfants des hommes ».

Pour être juste, il faut reconnaître que si la dévotion à saint Jean a diminué chez nous, elle s'y conserve cependant mieux que dans la plupart des autres pays (sauf le Canada, où ce saint est le patron très populaire). Cela tient probablement au maintien de l'usage des feux de saint Jean, désormais bien négligé ailleurs ; cela tient aussi, sans doute, à ce que, de son église de Saint-Jean-du-Doigt, le Précurseur étend sa protection toute spéciale sur notre Basse-Bretagne.

Les litanies des Saints nomment saint Jean avant saint Joseph ; j'ai procédé comme les litanies. De la dévotion au père nourricier de l'Enfant-Jésus, j'ai à dire peu de chose, précisément parce que nous sommes ici à l'inverse de ce qui est à enregistrer sur le culte des autres Saints. Chez nous, comme partout dans le monde catholique, on a reconnu la place importante qu'a occupée sur la terre le saint époux de la Vierge-Mère et la puissance qu'il possède dans le ciel ; pendant que les autres dévotions particulières étaient en décroissance, celle-ci prenait un développement exceptionnel. L'Ordre religieux qui y a le plus contribué est, sans contredit, celui du Carmel, continuant ce qu'avait inauguré son admirable et glorieuse réformatrice, sainte Thérèse. Or, il y avait des Carmes à Nantes, à Rennes, à Vannes, au Bon-Don près de la même ville, à Ploërmel, à Dol, au Guildo, à Quintin, à Josselin, à Sainte-Anne, à Brest, à Saint-Pol, à Carhaix, à Pont-l'Abbé ; il y avait des Carmélites au couvent des Couëts près de Nantes, et de Nazareth à Vannes, à Morlaix et à Guingamp. De tous ces points, mais surtout de Sainte-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Anne, où la Bretagne entière envoyait d'innombrables pèlerins, le pays recevait la pieuse impulsion qui le portait vers saint Joseph, et aussi vers la Sainte Famille, car ces deux dévotions n'en font qu'une ; puis les Pères de la Compagnie de Jésus étaient, eux aussi, d'ardents propagateurs de ce culte qu'ils communiquaient aux nombreux élèves de leurs collèges. A l'imitation de beaucoup d'autres dévots personnages de son temps, le bon P. Maunoir inscrivait en tête des pages qu'il écrivait :

Marie **JÉSUS** **Joseph**

et au bas des mêmes pages :

Anne **Joachim**

Aussi dans nos églises bretonnes trouve-t-on fréquemment des statues du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle représentant saint Joseph, sainte Anne et saint Joachim, quelquefois saint Zacharie et sainte Elizabeth avec saint Jean-Baptiste enfant. Les mêmes personnages étaient aussi représentés en peinture ; j'en citerai deux exemples : un tableau, d'ailleurs assez médiocre, qui formait rétable au maître-autel des religieuses Cordelières de Saint-Joseph, à Quimper ; lorsque les RR. PP. Jésuites prirent possession de leur ancienne communauté, ils gardèrent pendant plusieurs années ce tableau à la même place ; quand ils construisirent leur nouvelle chapelle, ils le donnèrent aux Ursulines, et il est maintenant à l'intérieur du couvent. L'autre tableau, presque semblable, est à Perguet, autrefois église paroissiale, maintenant chapelle dépendant de Bénodet.

Le grand mouvement de dévotion à saint Joseph vers le milieu du XIX^e^ siècle se produisit donc avec d'autant plus de facilité, dans le diocèse de Quimper, que ce n'était pas chez nous une innovation ; il y avait déjà bien des années que Mgr de Poulpiquet avait consacré son diocèse à saint Joseph et que la statue du saint avait été inaugurée par lui dans sa cathédrale, à l'entrée du sanctuaire, en face de celle de saint Corentin ; toutes deux sortaient des ateliers de sculpture du port de Brest ; elles sont aujourd'hui dans l'église de Baye, près de Quimperlé, mais saint Corentin, privé de son poisson, y a été transformé en saint Eloi moyennant l'ajouté d'un petit cheval acheté pour quarante sous dans quelque bazar ou à un pardon quelconque. J'ai déjà eu occasion de le dire, en traitant de l'iconographie de saint Corentin.

Pour en revenir à saint Joseph, son culte, après avoir passé par la période d'effervescence que les nouvelles modes amènent toujours chez nous autres Français, est aujourd'hui pratiqué universellement, avec une ferveur véritable et touchante ; le 19 Mars, les communions sont partout très nombreuses, et quand l'autorité ecclésiastique jugera le moment venu de marquer ce jour par la célébration des offices publics, tout porte à croire que les fidèles afflueront dans leurs églises ; quant aux communautés, il n'en est guère qui ne solennise la fête de saint Joseph. *(A suivre.)*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le 7 Février, à l'occasion du 25^e^ anniversaire de la mort de Pie IX, un service solennel a été célébré dans la chapelle Sixtine. Les cardinaux, patriarches, prélats en cour de Rome et tous les personnages qui ont rang dans les cérémonies pontificales y ont assisté. Mgr Oury, archevêque d'Alger, se trouvait parmi les membres de l'épiscopat.

Le bruit avait couru que le Pape, indisposé, ne viendrait pas ; mais, malgré un léger rhume, Léon XIII a assisté à toute la cérémonie et donné l'absoute.

Bien que Sa Sainteté ait vaillamment supporté cette fatigue, le docteur Lapponi, par mesure de précaution en raison des nombreux pèlerinages prochains, a commandé à son auguste client un repos de deux jours. Toutefois Léon XIII a reçu, mardi, à 11 heures, les pèlerins de la République Argentine. Le Saint-Père était en excellente santé.

— **La Commission des études bibliques.** — La liste des consulteurs de la Commission biblique vient d'être arrêtée par le Souverain Pontife. Le choix de Léon XIII s'est porté sur des hommes de nationalités diverses et dont la haute valeur s'est affirmée dans l'enseignement ou la publication d'importants ouvrages ayant trait aux questions scripturaires.

Sur les quarante consulteurs, dix sont Français. Ce sont : M. l'abbé Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice, professeur à l'Institut catholique de Paris ; le R. P. Lagrange, Dominicain ; le R. P. Cornély, Jésuite ; M. le chanoine Fouard ; Mgr Legendre, doyen de la Faculté de théologie d'Angers ; le R. P. Prat, Jésuite ; M. l'abbé Fillion, prêtre de Saint-Sulpice ; M. le chanoine Lesêtre ; M. le chanoine Chauvin ; M. l'abbé Mangenot.

M. l'abbé Vigouroux a été désigné, avec le R. P. Fleming, vicaire général des Franciscains, pour remplir les fonctions de secrétaire.

FRANCE. — **Les Congrégations religieuses.** — Le nombre des écoles fermées par suite de refus d'autorisation (sans que les dossiers aient été transmis au Conseil d'Etat) dépasse actuellement 3,000. Il y en a 59 dans l'Ille-et-Vilaine, 68 dans la Vendée, un bien plus grand nombre encore dans le Maine-et-Loire. On procède par régions, par département : le tour du nôtre viendra, sans doute, avant peu.

Le débat sur les Congrégations commencera à la Chambre, probablement, le 2 Mars. Le rapport de M. Rabier conclut, on le sait, au rejet de toutes les demandes d'autorisation. Les divers groupes ne sont pas, jusqu'ici, d'accord sur la procédure à suivre : exécu-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tera-t-on en masse les Congrégations, partagées en trois catégories « enseignantes, prédicantes et commerçantes » (les Chartreux), ou bien, en votant le passage à la discussion des articles, permettra-t-on aux députés libéraux de présenter la défense de chaque Institut, d'en sauver ainsi quelques-uns, du moins de gagner du temps ? La question n'est pas encore tranchée.....

En attendant, on emploie tous les moyens pour surexciter l'opinion contre les Congrégations religieuses. La presse impie fait grand tapage du fait de deux filles entrées au couvent malgré leurs parents. Or, toutes deux sont majeures et ont agi en pleine liberté..... Mais du mensonge ainsi exploité « il reste toujours quelque chose » !

PARIS. — **La santé du cardinal Richard.** — Nous sommes heureux d'annoncer que, pour la première fois, depuis sa maladie, le vénéré cardinal a pu célébrer le Saint Sacrifice, dimanche dernier.

On le voit, la convalescence est en aussi bonne voie que possible. *(La Croix.)*

Livres condamnés; Soumission de M. l'abbé Loisy. — Par ordonnance du 6 Février, Mgr Rumeau, Evêque d'Angers, a condamné un ouvrage publié par un prêtre de son diocèse, M. l'abbé Houtin, sous ce titre : *La question biblique chez les catholiques de France au XIX^e siècle*, dont il avait confié l'examen à une Commission compétente. Voici les termes de l'acte épiscopal :

« Vu les conclusions du rapport de la Commission ;

« Considérant que ce livre a été imprimé une première fois et vient d'être réédité sans l'autorisation de l'Ordinaire, ce qui constitue une désobéissance grave aux prescriptions du Saint-Siège ;

« Qu'il renferme sur les études des catholiques et même sur les décisions des Conciles, des Papes, des Evêques, au sujet de l'Ancien et du Nouveau Testament, des critiques offensantes et des appréciations téméraires ;

« Qu'il est de nature à scandaliser les âmes et à fausser leur jugement en matière de foi ;

« AVONS DÉCLARÉ ET DÉCLARONS PAR LES PRÉSENTES :

« Que ce livre est dangereux et nuisible ;

« En interdisons la lecture aux prêtres et aux fidèles de notre diocèse. »

En même temps, Sa Grandeur adhère à la condamnation prononcée par Son Em. le Cardinal-Archevêque de Paris contre l'ouvrage de M. Loisy intitulé : *L'Evangile et l'Eglise*, et en interdit la lecture dans son diocèse.

Nous lisons, d'autre part, dans la « partie officielle » de la *Semaine religieuse* de Paris :

« A la suite de l'Ordonnance du Cardinal-Archevêque de Paris,

défendant aux fidèles et au clergé du diocèse la lecture du livre de M. l'abbé Loisy, intitulé *l'Evangile et l'Eglise*, l'auteur a écrit à Son Eminence une lettre dans laquelle il déclare avoir arrêté la deuxième édition de cet ouvrage qui était sur le point de paraître, s'inclinant devant le jugement rendu, et réprouvant toutes les erreurs qu'on a pu déduire de son livre.

« Son Eminence heureuse de cette démarche de M. l'abbé Loisy lui en a témoigné toute sa satisfaction. »

M. l'abbé Loisy se trouve actuellement à Rome.

RENNES. — **L'Action Libérale Populaire.** — Il y a quelques jours, a eu lieu, boulevard Solférino, la réunion organisée par le Comité de l'Action Populaire de Rennes.

Plus de cinq mille personnes se pressaient dans l'immense salle, voulant donner aux vaillants conférenciers un témoignage de leur vive sympathie. MM. Piou et Reille ont sucessivement pris la parole et ont, à maintes reprises, soulevé justement l'enthousiasme de leurs auditeurs.

Les journaux de la localité ont donné leurs éloquents discours : notre format si restreint ne nous permet pas de les reproduire. Il nous suffira de constater, avec grande satisfaction, le succès incontestable remporté par les orateurs.

Aujourd'hui l'union entre tous les honnêtes gens, *sans acception de partis*, est indispensable pour assurer à la bonne cause le triomphe final.

Puissent les catholiques comprendre cette vérité et écarter tous les sujets de division. Notre devise doit-être aujourd'hui : *S'unir pour vaincre !* *(Semaine religieuse* de Rennes.)

Nous venons de recevoir d'une des principales maisons de graines de la capitale, la **Maison Cayeux et Le Clerc** (successeurs de E. FORGEOT et C^ie, *8, Quai de la Mégisserie, à PARIS)* son splendide catalogue pour 1903. (128 pages ornées de nombreuses gravures.)

Sous une élégante couverture coloriée, cette publication, qui donne les meilleures nouveautés de l'année en graines et en plantes, contient outre la liste de nombreuses variétés de fleurs, de légumes, etc., des indications utiles à tous ceux qui s'occupent de culture à quelque titre que ce soit.

Elle est adressée franco à toute personne qui en fait la demande sous le n° 200.

BIBLIOGRAPHIE

Les Vertus morales, *Instructions pour le Carême*, par S. E. le Cardinal PERRAUD, évêque d'Autun, membre de l'Académie française. Un volume in-12. Prix 2 fr. (Librairie Douniol, Paris).

Le nom du cardinal Perraud est connu. — Prêtre éminent de l'Oratoire, professeur à la Sorbonne, évêque d'Autun, académicien, cardinal, il est une des personnalités les plus en vue et une des plus pures gloires de l'Eglise de France. Dans le nouveau livre que nous annonçons, le vénérable prince de l'Eglise traite des sujets qui conviennent bien à l'heure présente : avec

Archives c cé aines de Quimper et Léon

l'autorité de son caractère et de son talent, il nous réapprend à tous, prêtres et chrétiens, hommes de la religion ou de la société, comment il faut entendre le Courage, la Justice, la Sagesse, la Tempérance, l'idée de Devoir, en un temps, hélas ! où l'ennemi de notre foi « travaille sans relâche à déchristianiser notre pays, en essayant de masquer tous ses attentats contre nos consciences chrétiennes, sous le beau nom de liberté : *Quasi velamen habentes malitiæ, libertatem* ».

Nous lirons donc ce livre, nous en pratiquerons les imprescriptibles enseignements.

Manuel du Prêtre Tertiaire et du Prêtre Directeur du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, par le R. P. Edouard, des Frères Mineurs. 3e édition revue et considérablement augmentée. (J. Mersh, imprimeur, 4 bis, avenue de Châtillon, Paris). Broché, 1 fr. 60.

Cet ouvrage est composé de deux parties : 1° *Manuel du Prêtre Tertiaire* (avec commentaire de la Règle) ; 2° *Manuel du Prêtre Directeur du Tiers-Ordre* (avec les Devoirs du Directeur et plus de cent plans détaillés de sermons sur la Règle).

S. Em. le Cardinal Rampolla écrit à l'auteur : « Sa Sainteté en a agréé l'hommage, et, amie du Tiers-Ordre comme Elle est, Elle s'est beaucoup réjouie du zèle que vous mettez à le propager, *spécialement dans le Clergé.* »

Les suppressions de traitements ecclésiastiques. — Lettre aux souscripteurs qui m'ont rendu le mien, par Mgr Touchet. — 3e mille. — Librairies Marcel Marron, Orléans, et Lethielleux, Paris).

Discussion au point de vue particulier et général des mesures récentes prises par le ministère. Le nom seul de Mgr Touchet suffit pour en garantir l'intérêt.

En vente à la *librairie J. Salaun*, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 5 Février 1903.

I. Le Projet de loi Chaumié contre la liberté d'enseignement. — L'Égalité des grades, par Raoul de SCORRAILLE. — II. La Faculté de médecine de Beyrouth, par le Dr DE BRUN. — III. L'enseignement libre : Notes et souvenirs (cinquième article), par Paul KER. — IV. Le Père Amiot et la Mission française de Pékin à la fin du XVIIIe siècle (troisième article et fin), par C. DE ROCHEMONTEIX. — V. Le Dernier Pape d'Avignon (premier article), par Joseph DOIZÉ. — VI. L'Algèbre de la logique (deuxième article et fin), par G. DE JERPHANION. — VII. La Situation religieuse au début du XXe siècle, par Joseph BRUCKER. — VIII. Revue des Livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

LA QUINZAINE, Paris, 45, rue Vaneau. — Dir: *M. George Fonsegrive.*

Sommaire du N° du 1er Février.

JALONS SUR LA ROUTE. *Judaïsme et Socialisme.* La loi et les prophètes. J.-E. FIDAO. — *Péril d'amour.* Roman. II. Eugène FLORNOY. — *La Légende dorée des Gaules.* Légende de sainte Clotilde, reine de France. Charles FLORISOONE. — *Comment faire ?* Les Catholiques et la situation présente. Notre enquête. I. ***. — *Critique musicale.* La Carmélite. Paillasse. Arthur COQUARD. — *Chronique politique.* X. — *Nouvelles scientifiques et littéraires.* — *Revue des Revues.* — *Notes bibliographiques.*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 20 Février 1903. N° 8.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Adresse des Évêques de France au Saint-Père à l'occasion de son Jubilé pontifical, et réponse de Sa Sainteté.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Prières des Quarante-Heures ; Mandement du Carême : dispositif ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pour 1903 ; Quimperlé ; Nécrologie ; Pour les marins-pêcheurs ; Chez nos voisins : Vannes, Rennes ; Le culte des Saints (suite) ; En garde contre les escrocs.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Contradiction ; Le Maroc chrétien.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 22 Février. — Quinquagésime. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du suivant, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 23. — S. Pierre Damien, Évêque, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 24. — S. MATHIAS, APOTRE. — Double de 2e classe. Rouge.

Mercredi, 25. — Mercredi des *Cendres.* Office du jour ; simple, Violet.

Jeudi, 26. — Ste Marguerite de Cortone, Pénitente *(au Supplément).* Semi-double. Blanc.

Vendredi, 27. — La sainte Couronne d'épines de N.-S. Jésus-Christ. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 28. — S. Ruellin, Évêque *(au Propre diocésain).* Semi-double. Blanc.

Dimanche, 1er Mars. — 1er Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Locquirec	du 22 au 23 Février.
Saint-Renan	du 24 au 28 —

Archives c cé aines de Quimper et Léon

ADRESSE DES ÉVÊQUES DE FRANCE AU SAINT-PÈRE

A L'OCCASION DE SON JUBILÉ PONTIFICAL

et Réponse de Sa Sainteté

L'adresse suivante, signée collectivement par les Evêques français, à l'occasion du Jubilé Pontifical du Saint-Père, remonte à plusieurs mois, bien qu'elle ait été publiée seulement il y a trois semaines par le *Bulletin* du diocèse de Reims. Nous avons attendu, pour la donner, le jour même où Léon XIII célèbre le 25e anniversaire de son élection et entre dans la 26e année de son pontificat.

Au nom de la *Semaine religieuse*, de tous les prêtres et des fidèles du diocèse de Quimper et de Léon, unis à leur Evêque et aux autres signataires de cette belle adresse, nous offrons humblement au successeur de Pierre, au Vicaire de Jésus-Christ, l'expression de notre profonde vénération et de notre filial amour.

TRÈS SAINT-PÈRE,

L'Eglise de France est trop fière de son titre de Fille première-née de l'Eglise, pour ne pas saisir avec empressement toutes les occasions de témoigner au Siège apostolique et à Votre Personne sacrée ses sentiments d'amour, de fidélité et de dévouement.

C'eût été pour nous, assurément, une grande joie que de nous retrouver groupés autour de Votre Sainteté en ces solennités si imposantes du 20 Février et du 3 Mars, qui célébraient l'aurore de la vingt-cinquième année de Votre Pontificat. Si nous n'y étions pas tous, Très Saint-Père, l'épiscopat français y était dignement représenté, et tous, dans une même pensée de filiale affection, nous Vous avons exprimé, dès la première heure, nos félicitations et nos vœux.

Mais voilà qu'aujourd'hui, impatient de déposer aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ le tribut de sa reconnaissance et de son admiration, le monde catholique, dans un élan magnifique de foi et de piété, devance les dates officielles, et que les gouvernements eux-mêmes s'empressent de rendre hommage au Pontife providentiel dont l'énergie et la sagesse, en affirmant les droits du Saint-Siège, en poursuivant sa mission, en développant son influence, ont porté si haut le prestige de la Papauté.

Les évêques de France, eux non plus, ne veulent pas attendre pour s'associer, de nouveau et par un acte public, à cette manifestation universelle, si consolante et très significative.

Ils tiennent à Vous redire une fois de plus, Très Saint-Père, ce qu'ils Vous ont dit maintes fois déjà : qu'ils sont les fils soumis, dévoués, aimants de Votre Paternité ; qu'ils protestent contre les entraves mises par l'impiété à l'action apostolique de l'Eglise ; qu'ils souffrent de Vos épreuves ; qu'ils partagent Vos préoccupations, Vos soucis, Vos peines ; qu'ils reçoivent avec respect tous Vos enseignements ; qu'ils entrent pleinement dans les voies que Vous leur avez tracées et qu'ils sont prêts à tous les sacrifices pour seconder Vos desseins.

Nous sommes heureux aussi, Très Saint-Père, de renouveler ici,

au nom de l'Eglise de France tout entière, l'expression de notre vive et profonde gratitude pour les marques incessantes d'affection que Votre Sainteté a prodiguées à notre pays ; car rien ne nous console autant, au milieu des tribulations de l'heure présente, rien ne nous soutient davantage que de sentir, toujours vigilante, toujours paternelle, Votre sollicitude pour la France ; et nous voudrions pouvoir Vous donner l'assurance que demain, ayant repris conscience du rôle glorieux que la Providence lui a assigné dans le monde, la France saura répondre aux avances du Saint-Siège et faire encore les Œuvres de Dieu parmi les nations.

Enfin, Très Saint-Père, ce désir de pacification, cet espoir d'un relèvement prochain et d'un avenir fécond pour notre pays nous pressent de confier à Votre cœur, en la circonstance solennelle de Votre Jubilé pontifical, le vœu qui est la prière instante de l'Eglise de France, de voir bientôt sur les autels notre Jeanne d'Arc, cette *Fille de Dieu*, comme disaient ses Voix, en qui s'incarna, au XVe siècle, l'âme de la patrie française et qui a passé dans notre histoire comme une radieuse apparition de l'amour du Christ pour les Francs. Que du moins cette année jubilaire ne s'achève point sans que la Cause ait fait le pas décisif si impatiemment attendu !

Et nous ne craignons pas, Très Saint-Père, que ces instances de l'épiscopat français paraissent à Votre Sainteté, ni téméraires, ni indiscrètes ; car, pour en avoir recueilli si souvent l'aveu sur Vos lèvres, nous savons qu'elles sont l'écho de Votre propre sentiment, à tel point qu'il nous semble, au contraire, entrer dans Vos vues en sollicitant cette insigne faveur.

19 Juillet 1902. *(Suivent les signatures.)*

La réponse de Sa Sainteté est adressée nommément à LL. EE. les cardinaux français : B. Langénieux, archevêque de Reims ; F. Richard, archevêque de Paris ; A. Perraud, évêque d'Autun ; V. Lécot, archevêque de Bordeaux ; P. Coullié, archevêque de Lyon ; J. Labouré, archevêque de Rennes ; et collectivement « à Nos autres vénérables Frères archevêques et évêques de France ».

LÉON XIII, PAPE

CHERS FILS, VÉNÉRABLES FRÈRES,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

En ce temps où, de toutes parts, se multiplient pour Nous les causes d'affliction, alors que Notre âme est plus douloureusement affectée des tristesses qui nous viennent de France, la lettre que, d'un commun accord, vous Nous avez envoyée pour Nous exprimer, à l'occasion de Notre Jubilé pontifical, vos vœux unanimes, a été une consolation pour Notre cœur.

Dans votre empressement à Nous féliciter si éloquemment et à Nous offrir des souhaits de bonheur à l'occasion de cet heureux événement et de la durée de Notre Pontificat, prolongée au delà de toute attente, Nous avons reconnu l'urbanité et la piété filiale des évêques de France, et c'est de grand cœur que Nous vous offrons, à Notre tour, Nos vœux les meilleurs avec l'expression de Notre gratitude.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Mais il semble hors de doute que ce témoignage éclatant de respectueuse soumission renferme et exprime, surtout dans les circonstances que traverse présentement l'Eglise, une plus haute signification. Nous y voyons, en effet, un témoignage évident et public de votre union : non seulement de votre concorde mutuelle, mais aussi de votre étroite union au Siège apostolique. Or, Nous sommes convaincu que cette concorde des évêques doit être, au plus haut point, féconde et salutaire. Elle sera d'un grand exemple pour la nation française, et il en résultera, entre vous et votre clergé, puis entre le clergé et les fidèles, une entente plus cordiale encore qu'auparavant.

Cet accord des esprits et des volontés, que, plus d'une fois, Nous avons instamment recommandé, les maux de l'Eglise qui s'aggravent de plus en plus, à l'heure présente, Nous portent à le recommander plus fortement encore. Qui ne se sentirait, en effet, profondément ému en face des machinations auxquelles sont en butte, aujourd'hui, les lois chrétiennes ? Quel évêque vraiment vigilant peut ignorer qu'une influence funeste, partout répandue, inculque à la multitude les erreurs les plus pernicieuses, arrache à l'enfance toute religion, livre au mépris les institutions de l'Eglise, s'efforce enfin de ruiner cette Eglise elle-même fondée par le Christ ? Et pourtant, dans toutes les branches de l'activité humaine, les nations ont ressenti les heureux effets de la foi divine ; il est évident aussi que le progrès des Etats naît du respect de la religion, et que les plus florissantes républiques ont été ruinées par l'impiété. Seule, l'union des bons peut empêcher que la haine des méchants ne triomphe ; c'est pourquoi, consciente de la volonté divine qui a fait de la chaire de Pierre le plus ferme appui de la religion, Nous avons tout tenté pour susciter, dans le clergé et dans le peuple, des résolutions proportionnées aux maux qui affligent l'Eglise. Aussi, lorsque Nous considérons ceux qui exercent l'autorité dans l'Eglise, sommes-Nous pénétré d'une joie profonde, en voyant les évêques obéir avec un zèle ardent à Nos exhortations et donner des témoignages éclatants de leur sollicitude pastorale. Les évêques français, principalement, méritent cet éloge ; car, bien qu'ils aient eu à souffrir davantage du malheur des temps et de la difficulté des circonstances, ils n'ont pas cessé d'entourer de la plus profonde vénération le siège de Pierre et de Nous aider par leur travail à porter le poids de Notre charge.

Votre lettre Nous est un témoignage de ces dispositions filiales à Notre égard ; vous y consolez Notre tristesse au milieu des maux qui Nous assiègent, et vous y montrez des cœurs non seulement disposés à l'obéissance, mais encore prêts à aller, s'il en était besoin, au devant de Nos prescriptions. Nous vous félicitons donc, et de votre zèle à défendre la foi des ancêtres et du bel exemple de concorde que vous donnez à votre troupeau. Vous gardez vraiment, avec une

sainte et inviolable fidélité, la mémoire des premiers évêques de France, mémoire illustre et digne des louanges les plus hautes. C'est à eux que la France doit d'avoir pu ajouter à ses autres titres de gloire le nom de catholique ; c'est par les évêques encore que la France y sera maintenue, à notre époque, dans tout son éclat. Il faut vous attacher fortement à ces traditions, si vous voulez être assurés de préserver de toute atteinte la gloire de la France très fidèle, et de repousser efficacement les efforts des impies. Comptant sur votre vertu que Nous connaissons par expérience, Nous ne doutons pas que, pour obtenir ces heureux résultats, vous ne combattiez avec la constance de vos prédécesseurs.

Et Notre confiance dans cette fermeté ne fait que s'accroître, lorsque Nous considérons tous les bons Français qui gardent dans leur cœur cette noblesse que votre illustre nation s'est acquise par l'accomplissement des œuvres de Dieu. L'épreuve qui les accable n'est pas une raison, en effet, d'attendre moins de vos fils, et la mauvaise fortune ne peut les dépouiller du nom si honorable de catholiques. Nous mettons aussi Notre espoir dans les prières que vous adressez à la vénérable Jeanne d'Arc et Nous avons la confiance que cette vierge si bonne vous sera d'un puissant secours. Saisissant l'occasion de ces solennités jubilaires, vous Nous priez instamment de mettre Jeanne, toujours invaincue, au nombre des bienheureuses : ce serait pour Notre amour paternel une véritable satisfaction que d'accorder à la France catholique, comme une nouvelle marque de bienveillance, cette grâce tant désirée. Mais vous n'ignorez pas que, dans l'affaire si grave que vous Nous proposez, on doit religieusement observer les lois qui règlent la procédure de la Sacrée Congrégation des Rites. C'est pourquoi Nous ne pouvons maintenant que demander à Dieu de faire aboutir cette cause au gré de vos désirs.

Cependant, en témoignage de Notre bienveillance, et comme gage des faveurs célestes, Nous vous accordons de tout cœur dans le Seigneur, à vous et à vos fidèles, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 Août de l'année 1902, de Notre Pontificat la vingt-cinquième.

LÉON XIII, Pape.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. L'œuvre de réparation pendant les Quarante-Heures.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Dimanche de la Quinquagésime.* — Prières des Quarante-Heures. A la première messe, bénédiction et exposition du Saint-Sacrement, qui reste exposé jusqu'aux vêpres.

Lundi et *Mardi*, bénédiction et exposition, à la première messe. A 9 heures, grand'messe : à 4 heures, vêpres suivies de la bénédiction.

Mercredi, un quart d'heure avant la première messe, bénédiction et imposition des Cendres.

A 10 heures, bénédiction solennelle des Cendres, et grand'messe.

***

— Église Saint-Mathieu. — *Dimanche*, *Lundi* et *Mardi*, exposition des Quarante-Heures. Le Saint-Sacrement restera exposé, chaque jour, depuis la première messe jusqu'aux vêpres, qui seront chantées, le dimanche, à 3 heures, et, les autres jours, à 4 heures. Après les vêpres, bénédiction.

Mercredi, bénédiction solennelle des Cendres et grand'messe, à 8 h. 1/2.

Prières des Quarante-Heures. — L'institution des Quarante-Heures, c'est-à-dire l'exposition solennelle du Très Saint-Sacrement durant les trois jours qui précèdent le Carême, a pour objet — personne ne l'ignore — de réparer, autant qu'il se peut, les désordres qui se commettent en plus grand nombre à cette époque de l'année. L'Eglise convoque aux pieds des autels ceux de ses enfants qui comprennent sa douleur, pour faire amende honorable des péchés de leurs frères.

L'œuvre de réparation, ne l'oublions pas, en même temps qu'elle console le Cœur de Jésus, contribue puissamment à procurer le salut des sociétés comme des individus. Dieu met en balance d'un côté les crimes, de l'autre les mérites, et il frappe ou épargne une nation, une ville ou une famille, selon que le plateau du bien ou de l'iniquité l'emporte. Ecoutons donc la voix de l'Eglise nous exhortant à implorer miséricorde et pardon pour les désordres qui vont avoir lieu : *Parce, Domine, parce populo tuo !*

Pour gagner l'Indulgence plénière (applicable aux défunts) accordée à la dévotion des Quarante-Heures, il faut, outre la confession et la communion, « visiter dévotement le Saint-Sacrement dans une église où il est exposé ». La durée de la visite, fixée d'abord à une heure entière d'adoration, a été réduite « au temps que l'on peut commodément passer dans l'église ». (P. Beringer, I, 262-263.) Il est plus sûr de faire une visite chacun des trois jours.

Mandement du Carême. — DISPOSITIF. — Nous donnerons, dans notre prochain numéro, la première partie de l'Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque pour le Carême 1903. Elle a pour sujet : La Charité chrétienne.

Nous publions, dès aujourd'hui, le dispositif du Mandement.

Article unique. — Une messe solennelle sera célébrée dans toutes les paroisses du littoral de Notre Diocèse qui ont été secourues par les aumônes des catholiques. La messe sera

dite aux intentions des bienfaiteurs, et sera suivie des prières de l'absoute pour leurs parents défunts.

En ce qui concerne le Carême :

Article Ier. — Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint temps du Carême et d'observer les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence.

Art. II. — Les prescriptions de l'abstinence et du jeûne doivent être observées depuis le Mercredi des Cendres inclusivement jusqu'à Pâques. La première oblige tous les fidèles à s'abstenir d'aliments gras ; la seconde oblige en outre tous ceux qui ont atteint l'âge de 21 ans à ne faire chaque jour, les dimanches exceptés, qu'un seul repas auquel il est permis d'ajouter, le soir, une légère collation (1).

Art. III. — En vertu d'un Indult apostolique, en date du 12 Décembre 1902, Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine Sainte inclusivement, les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi, excepté le samedi des Quatre-Temps. Cette permission s'étend, le dimanche, à tous les repas, et les autres jours à un seul.

On ne peut pas manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne ou qui en sont dispensées peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

Art. IV. — Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, même à la collation. L'usage des œufs n'est pas permis à la collation, mais seulement au principal repas jusqu'au Mardi-Saint inclusivement.

Art. V. — MM. les Chanoines pour Nos diocésains, les Curés et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour les communautés et les pensionnats dont ils sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents sont autorisés à accorder en outre les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Art. VI. — En vertu d'un Indult, en date du 12 Décembre 1902, Nous accordons d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis des Quatre-Temps, ni pour les vigiles dans lesquelles il y a obligation de jeûner.

Art. VII. — En vertu d'un Indult du 12 Décembre 1902, Nous dispensons de l'abstinence, le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

---

(1) L'usage de faire le principal repas le soir et la collation vers le milieu du jour peut être toléré.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Art. VIII. — Les personnes qui profiteront des dites dispenses sont tenues en conscience de faire une aumône proportionnée à leur fortune. Ces aumônes, destinées aux œuvres diocésaines, seront remises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, ou déposées dans un tronc spécial, pour être ensuite envoyées au Secrétariat de l'Evêché avec cette mention : *Aumône pour les dispenses du Carême.*

Art. IX. — Les pauvres qui ne pourraient pas faire une aumône, même légère, devront y suppléer en récitant, chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq *Pater* et cinq *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

Art. X. — Nous autorisons la bénédiction du Très Saint-Sacrement pour chacune des réunions du soir qui auront lieu, à l'occasion du Carême, dans les églises et chapelles de Notre diocèse.

Art. XI. — Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le Dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IVe Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IVe Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

Art. XII. — Une quête sera faite pour les Lieux Saints, le Vendredi Saint.

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 10 Février 1903, en la fête de l'Oraison de Notre-Seigneur.

PAR MANDEMENT :

F. VIEILLE-CESSAY,
Ch. hon., Secrét. gén. de l'Évêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper & de Léon.

Nous prions encore nos confrères de vouloir bien nous envoyer, *avant mercredi prochain*, les noms des prédicateurs de la Station du Carême dans leurs paroisses, afin que nous puissions en donner la liste complète dans notre prochain numéro.

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pour 1903.

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	Lundi	20	Plounéventer. — St-Servais.	Lanhouarneau. — Saint-Derrien.
	Mardi	21	Bodilis. — Plougar.....	Plougourvest.
	Mercredi..	22	Landivisiau.....	Lampaul-Guimiliau. — Loc-Mélar.
	Jeudi	23	Guimiliau.....	St-Sauveur. — Loc-Eguiner.
	Vendredi.	24	Saint-Thégonnec.....	Guiclan.
	Samedi...	25	Plouvorn. — Mespaul.....	Tréflaouénan.
	Dimanche.	26	Plouzévédé. — Trézilidé....	Saint-Vougay.
	Lundi	27	Plounévez-Lochrist.—Tréflez.	Plouescat.
	Mardi	28	Cléder.....	Sibiril.
	Mercredi .	29	Roscoff.....	Santec.
	Jeudi	30	Saint-Pol-de-Léon.....	Collège.
MAI	Vendredi.	1	Plougoulm.....	Ursulines de St-Pol-de-Léon.
	Samedi...	2	Ile de Batz.	
	Dimanche.	3	Plouénan.	
	Lundi	4	Taulé. — Locquénolé.....	Henvic.
	Mardi	5	Carantec.....	Communauté de N.-D. de la Victoire.
	Mercredi .	6	Morlaix, Saint-Martin.....	Sainte-Sève.
	Jeudi	7	— Saint-Mathieu.....	Collège.
	Vendredi.	8	— Saint-Melaine.....	Garlan.
	Samedi...	9	Plourin. — Le Cloître.....	Ursulines.
	Dimanche.	10	Ploujean.....	Plouézoc'h.
	Lundi	11	Plougasnou. — Saint-Jean-du-Doigt.....	Guimaëc. — Locquirec.
	Mardi	12	Lanmeur.....	Plouégat-Guerrand.
	Mercredi .	13	Plouigneau.....	Plouégat-Moysan. — Le Ponthou.
	Jeudi	14	Botsorhel.....	Guerlesquin.
	Vendredi.	15	Scrignac. — Bolazec.....	Lannéanou.
	Samedi...	16	Plougonven.—Saint-Eutrope.	
	Dimanche.	17	Pleyber-Christ.	
	Lundi	18	Plounéour-Ménez.....	Comanna.
	Mardi	19	Sizun. — Saint-Cadou.	
	Dimanche.	24	Lambézellec. — Les Frères .	Les Filles de la Croix.
	Lundi	25	Saint-Martin.....	L'Adoration.
	Mardi	26	Saint-Sauveur.....	Saint-Pierre-Quilbignon. — Les Pupilles.
	Mercredi .	27	Notre-Dame du Mont-Carmel. — L'hospice civil.....	École de N.-D. de Bon-Secours.
	Jeudi	28	Saint-Louis. — Le Refuge...	Le Lycée. — La Retraite.

Vu et approuvé :

Quimper, le 10 Février 1903.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Archives diocé ains de Quimper et Léon

Quimperlé. — **Retraite bretonne.** — On nous prie de rappeler que la retraite bretonne pour les hommes, à Quimperlé, qui s'ouvrait d'habitude le 1er Dimanche du Carême, est remise désormais *au 4e Dimanche* et commencera, cette année, *le 22 Mars*.

Nécrologie. — M. ABJEAN, *Curé-doyen de Ploudiry*. — Nous avons le regret d'annoncer la mort, bien imprévue, de M. Abjean, curé-doyen de Ploudiry, qui a succombé à la rupture d'un anévrisme, dans la nuit du 11 au 12 Février. Après avoir vaqué à ses occupations, comme d'habitude, il s'était couché en bonne santé. Quelque temps après, le vicaire, entendant des plaintes, entra dans la chambre de son curé qu'il trouva au plus mal : il n'eut que le temps de lui donner l'Extrême-Onction. M. Abjean était dans sa 66e année.

Les morts subites sont fréquentes, surtout parmi les prêtres : ayant à rappeler aux autres l'obligation de se tenir toujours prêts, ils doivent à plus forte raison l'être eux-mêmes. Il en était ainsi, sans doute, de l'excellent confrère que nous recommandons aujourd'hui aux prières ; car il fut toujours homme du devoir, prêtre dévoué au bien des âmes comme plein de zèle pour la beauté de la maison de Dieu.

Né à Ploudaniel, le 23 Mai 1837, ordonné prêtre le 21 Décembre 1861, M. Abjean (Jean-Marie) fut d'abord vicaire à Pleyben, puis à Ploudalmézeau (1866). Nommé recteur de Botsorhel, le 21 Décembre 1875, il devint, le 18 Novembre 1885, curé-doyen de Ploudiry, où il vient d'être si brusquement enlevé à l'affectueuse estime de ses paroissiens et de ses confrères.

R. I. P.

Pour les marins-pêcheurs. — Nous avons, cette semaine encore, à remercier de nouveaux bienfaiteurs qui ont adressé à Mgr l'Evêque de Quimper des secours pour les marins-pêcheurs, en exprimant, une fois de plus, nos regrets de ne pouvoir les nommer tous. Nous tenons du moins à citer Mgr Hazera, évêque de Digne, qui a prescrit une quête en faveur de nos compatriotes dans la détresse, et le R. P. Libercier, curé de la paroisse française de Saint-Louis de Moscou (Russie), qui a fait parvenir à Monseigneur, en quatre envois, la somme de 2,461 fr. 55.

† †

Les distributions d'aumônes en bons alimentaires se continuent, dans les meilleures conditions, en attendant la reprise de la pêche. Monseigneur s'intéresse d'une manière spéciale à l'entretien et au bon fonctionnement des fourneaux économiques, établis dans différents centres, où ils rendent les plus grands services. Voici, à ce sujet, ce qu'écrivait, il y a quelques jours, le recteur d'une paroisse dont la population est composée à peu près exclusivement de pêcheurs :

« Je ne puis dire, Monseigneur, la joie qu'éprouvent les enfants et les vieillards à l'heure où se donnent, chaque jour, les repas au fourneau économique. Pauvres enfants, pauvres vieillards ! depuis longtemps ils n'avaient pas été à pareille fête !... Rien ne se perd, et si, parfois, les petits enfants ne viennent pas à bout de leur portion, ils trouvent des commensaux complaisants pour manger, sans répugnance, leurs restes.... Grâce à votre nouvelle générosité, Monseigneur, la Sœur chargée de la cuisine pourra la rendre encore plus succulente... »

Les secours distribués par Monseigneur l'Evêque s'élèvent, à ce jour — 18 Février —, à la somme de *84,545 francs*.

† †

Les adoptions de M. de Laflotte se multiplient comme par enchantement, grâce à l'inépuisable charité des familles parisiennes, et grâce aussi à l'incroyable économie des bonnes Religieuses chargées spécialement de ce service.

Au 15 Février, les registres portent : familles adoptées pour un mois, 772, soit 5,526 personnes, dont 4,078 enfants. Penmarc'h est pour moitié dans ce total surprenant..... On devine que les huit sous du Recteur sans traitement n'y sont pas étrangers.

Chez nos voisins. — I. Vannes. — Un fait intéressant nous est signalé de Languidic, paroisse de 7.000 âmes du diocèse de Vannes : mardi dernier, 17 Février, on y a célébré 37 mariages. Voilà Plougastel-Daoulas dépassé.

II. Rennes. — **Association Catholique en faveur des Prêtres pauvres du département d'Ille-et-Vilaine.** — Une nouvelle Association catholique en faveur des Prêtres pauvres du département d'Ille-et-Vilaine vient d'être fondée à Rennes.

Elle se présente pourvue des plus paternels encouragements de Son Eminence. Si, en effet, il était possible de donner un rang de préférence aux Œuvres chrétiennes, toutes bonnes et excellentes, peut-être faudrait-il placer au premier rang celle qui a pour but unique de venir en aide aux Prêtres pauvres de nos petites paroisses.

Des hommes prudents et perspicaces aperçoivent le danger qui s'avance chaque jour plus imminent. La guerre à la Religion se déclare de toutes parts, et nous n'apprendrons pas à nos lecteurs que trop souvent, sous les plus futiles prétextes, et sans l'ombre d'une discussion contradictoire, l'indemnité due à nos Prêtres leur est brutalement refusée, mettant ainsi quelques-uns sur la limite même de la gêne, et tous dans l'impossibilité de venir au secours des pauvres, les préférés pourtant de leur famille paroissiale.

C'est pour remédier dans la mesure du possible aux dangers, chaque jour plus menaçants, qu'a été créée la nouvelle Association que nous recommandons de la façon la plus instante à l'inépuisable charité des catholiques.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nul ne peut se faire illusion : dans un avenir qui se rapproche chaque jour, et qui dans une certaine mesure devient chaque jour le présent, ce n'est pas seulement la subsistance du missionnaire allant porter le salut chez les infidèles qu'il nous faudra assurer en l'Œuvre admirable de la Propagation de la Foi, mais la vie du Prêtre dont nous voulons le ministère pour bénir notre foyer, nos berceaux et nos tombes, et conserver dans notre Bretagne la foi des aïeux.

Nous sommes certains que l'appel, dont nous sommes heureux de nous faire ici l'écho, sera entendu de tous, prêtres et fidèles, et même de nos Congrégations religieuses, malgré les angoisses de l'heure présente et peut-être à cause d'elles. Les Prêtres trouveront dans cette Association le moyen de venir en aide aux plus pauvres et partant aux plus dignes d'intérêt d'entre eux ; les fidèles l'instrument nécessaire pour la défense de leur foi ; les Congrégations une occasion de montrer que leur charité est telle que l'adversité la plus imméritée ne peut l'abattre.

(*Semaine religieuse* de Rennes.)

Le culte des Saints *(suite)*.

Et sainte Anne ? — Ce serait perdre son temps que d'établir qu'elle est bien honorée chez nous, mais je vous instruirai peut-être sur un point que vous ignorez, en vous disant que ce culte est bien antérieur à la découverte de la statue miraculeuse par le bon paysan Yves Nicolazic. Un des objets les plus curieux que possède le trésor de Sainte-Anne d'Auray est un bel et gros album dont les très nombreuses photographies et le texte sont l'œuvre de M. l'abbé Abgrall : églises, statues, bas-reliefs, tableaux de sainte Anne dans le diocèse de Quimper et de Léon. En le recevant, M. le Supérieur, MM. les Chapelains de la Basilique et les Professeurs du Petit-Séminaire ont dû reconnaître que la Cornouaille et le Léon sont bien plus riches que le pays vannetais en souvenirs antiques du culte de sainte Anne. Ce qui est très rare ailleurs et se trouve assez souvent chez nous, ce sont les vieilles statues représentant sainte Anne portant la Vierge qui, à son tour, tient dans ses bras l'enfant Jésus. Ceci suffirait pour prouver l'ignorance des prétendus savants, d'après lesquels la Bretagne n'a pas connu le culte de sainte Anne avant le temps de Nicolazic, c'est-à-dire avant 1625 ; d'après ces Messieurs, la sainte, jusque là honorée sous ce nom par les Armoricains, serait la mère de saint Samson ; ils n'en savent rien du tout, et n'y aurait-il pour nous permettre de leur donner le démenti que la statue et le pèlerinage de *Sainte-Anne la Palue*, nous aurions le droit de leur dire : « Nous ne vous prenons pas au sérieux. » Mais plusieurs des statues dont j'ai parlé sont encore beaucoup plus anciennes, si nous nous en rapportons au style des draperies.

Pour saint Joachim, je ne connais pas de lui de statue remontant au delà du XVIIe siècle, mais celles-ci sont assez nombreuses comme je l'ai déjà dit ; elles font souvent vis-à-vis à celle de saint Joseph et le représentent coiffé d'un turban, vêtu d'un costume très riche mais très tourmenté ; tels sont le saint Joseph et le saint Joachim figurant dans les niches du retable de l'autel du Rosaire à Locronan. M. Coadou, un excellent chanoine qui ne voyait pas toujours les choses de la même manière que tout le monde, soutenait comme article de foi que ces saints personnages étaient le diacre saint Philippe et le serviteur de Candace, reine d'Ethiopie.

Avant de parler de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph et des autres saints de la sainte Famille, j'aurais dû, pour suivre l'ordre liturgique, dire ce qui était à signaler sur la dévotion aux anges. L'Eglise honore tout spécialement saint Michel ; parmi les princes de la cour céleste, il est le seul dont la fête soit célébrée partout ; il a été loisible à chaque diocèse de consacrer le 18 Mars à saint Gabriel et le 24 Octobre à saint Raphaël, et beaucoup d'églises ont été heureuses de le faire, mais enfin c'était facultatif.

Quant à saint Michel, il a même deux fêtes : celle de la Dédidace de sa basilique, le 29 Septembre, et celle de son Apparition au mont Gargan, le 8 Mai. Les diocèses de Normandie et de Rennes, célèbrent en outre son Apparition à saint Aubert sur le mont Tombe (1).

A vrai dire, la célébration des fêtes liturgiques ne suffit pas à prouver le caractère universel de telle ou telle dévotion, mais ici on peut affirmer que le culte de saint Michel a été dans les âges de foi un des plus répandus ; il avait dans nos églises beaucoup de statues et d'autels, il était souvent représenté dans les vitraux, il apparait plusieurs fois dans les vieilles verrières du XVe siècle à la cathédrale de Quimper ; quant aux statues, M. Abgrall a pu en faire, rien que pour notre diocèse, une riche nomenclature qui a été publiée par les *Annales du Mont-Saint-Michel*. Les chapelles du saint Archange étaient quelquefois placées dans les hautes tours des églises, mais plus souvent encore au sommet des montagnes ; nous en avons un exemple dans la paroisse de Brasparts, et près de nous il en existe un autre plus curieux encore au Faouët.

Qui donc n'a pas entendu parler de la chapelle de Sainte-Barbe, très intéressante par elle-même, mais beaucoup plus encore pour la façon si pittoresque dont elle est suspendue au penchant d'une colline abrupte dominant le vallon où coule l'Ellé ? Un peu au-dessous du plateau d'où le regard embrasse toute une région splendide, un peu au-dessus du toit de Sainte-Barbe, un petit édicule apparaît suspendu sur l'abime, c'est la chapelle de Saint-Michel placée là entre le ciel et la terre, comme jetée négligemment sur

(1) Si Jeanne d'Arc est un jour canonisée, n'y aura-t-il pas une fête spéciale pour rappeler les multiples apparitions dont elle fut favorisée par l'Archange ?

Archives diocésaines de Quimper et Léon

un pic, qu'une belle voûte cintrée relie au flanc de la montagne. On va d'une chapelle à l'autre et du vallon au sommet par des escaliers gigantesques ornés de monumentales balustrades en granit ; on ne saurait rien voir de plus pittoresque ; au milieu de tout cela ont poussé des chênes splendides. Pour construire la très petite et très simple chapelle de Saint-Michel, les maçons ont dû tout d'abord adapter au roc des anneaux de fer pour les cordes qui portaient les échafaudages ; ils sont restés là depuis, et le jour du pardon on trouve des jeunes gens assez fous pour prétendre honorer l'archange en se suspendant d'une main au premier anneau pour saisir « à bout de bras » le second, passer du second au troisième et faire ainsi le tour de l'édifice, au risque de se pulvériser s'ils venaient à tomber dans l'abîme. C'est à en frémir.

Heureusement la dévotion à saint Michel se manifeste sous d'autres formes ; je crois qu'elle a diminué dans notre pays, mais elle est encore cependant assez vive et assez répandue, et surtout elle tend à reprendre ; on peut en dire autant du culte de saint Gabriel dont le nom est souvent donné au baptême aux environs de Châteaulin, et dont les statues sont nombreuses dans les groupes de l'Annonciation. La dévotion à saint Raphaël n'a jamais été bien connue chez nous.

En garde contre les escrocs. — M. l'abbé Garnier, directeur du *Peuple français*, a adressé à la *Semaine religieuse* la communication suivante dont nos lecteurs trouveront peut-être à faire leur profit :

« Un monsieur qui n'est nullement prêtre et n'a même aucun droit de porter la soutane dont il est revêtu, parcourt les presbytères du diocèse, soi-disant pour recueillir des abonnements aux *Études des Pères Jésuites* et au *Peuple Français* de M. l'abbé Garnier : en réalité, il garde pour lui tout l'argent qui lui est remis imprudemment.

« Il faut donc se mettre en garde contre lui ; il serait même bon de le faire arrêter, pour mettre fin à ses escroqueries. »

Ailleurs on signale un autre qui quête des honoraires de messes pour Lourdes, en vendant quelques objets de piété. Il mérite la même confiance que le premier.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — **Le Jubilé pontifical du Saint-Père.** — Aujourd'hui 20 Février, il y a vingt-cinq ans que le Pape Léon XIII monta sur la chaire de saint Pierre. Il avait alors soixante-sept ans : les apparences fragiles de sa santé, jointes à son âge, faisaient craindre que ce ne fût pas pour longtemps, et humainement parlant, toutes les vraisemblances étaient contraires à de longues espérances.

Cependant, un quart de siècle s'est écoulé depuis lors. Bien des forts sont tombés, bien des chefs d'Etat sont descendus dans la tombe, ont disparu de la scène du monde, et, malgré le poids des ans et de la sollicitude de toutes les Eglises, le vieillard du Vatican est toujours là, étonnant le monde par la lucidité de son esprit, par la hauteur de ses vues, par son intelligence des besoins de son temps, sans la moindre défaillance de ses facultés, et sans le moindre relâchement de ses énergies....

Saint Pierre siégea vingt-cinq ans à Rome. Pendant dix-huit siècles, aucun de ses successeurs n'atteignit la durée de ce premier règne : aussi était-il passé en proverbe que nul Pape ne devait voir les années de Pierre : *annos Petri non videbis*. Mais, chose singulière, les deux premiers et jusqu'ici les deux seuls papes qui aient occupé le siège de Pierre aussi longtemps que lui, Pie IX et Léon XIII, se sont succédé immédiatement et de nos jours. N'est-ce pas une permission Providentielle ?

« Est-il possible, dit Mgr l'Evêque de Belley, de ne pas voir dans ce fait une attention de Notre-Seigneur, qui, bien qu'il paraisse dormir, veille sur le vaisseau de l'Eglise, ballotté par la tempête, et qui dans nos temps agités et difficiles ne veut pas l'exposer aux hasards et aux dangers de vacances trop souvent répétées ? N'est-ce pas là une tangible réalisation de cette promesse : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles ?* Et ne sommes-nous pas autorisés à y saluer l'augure du triomphe final de cette sainte Eglise, que Dieu ne soumet à de si rudes épreuves que pour lui ménager les plus merveilleux triomphes ? »

Aujourd'hui, 25e anniversaire de son élection, le Pape recevra en audience solennelle les pèlerinages et députations. Son Em. le Cardinal Vicaire lui présentera la tiare d'or, don du monde catholique. Le matin, à 9 h. 1/2, le cardinal Rampolla célébrera la messe pontificale à Saint-Pierre ; l'après-midi, à 4 heures, on y chantera un *Te Deum* solennel.

Le même jour commencera un *Triduum* pour remercier Dieu des grâces accordées au pontificat de Léon XIII et demander sa prolongation.

Dimanche 22 Février, à midi, aura lieu au Vatican un banquet offert à 1.000 pauvres, en l'honneur du Souverain Pontife, Père des pauvres.

Mardi 3 Mars, jour anniversaire du couronnement, Sa Sainteté tiendra, à Saint-Pierre, chapelle papale : cette cérémonie se terminera par la bénédiction *urbi et orbi* et le chant solennel du *Te Deum*, en union de tout le monde catholique.

Tous ceux qui ont vu Léon XIII, ces derniers jours, disent que sa santé est excellente.

Plusieurs évêques français se trouvent à Rome pour prendre part aux fêtes jubilaires, entre autres : les cardinaux-archevêques de Lyon et d'Autun, NN. SS. les Evêques de Perpignan, de Beauvais, de Bayeux, de Soissons, de Verdun.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Paris. — **Les conférences de Notre-Dame.** — Le R. P. Etourneau étant arrivé au terme de son enseignement à Notre-Dame, S. Em. le cardinal archevêque de Paris lui a donné pour successeur un autre Dominicain breton, le R. P. Janvier.

Le nouveau conférencier est né à Montfort (Ille-et-Vilaine) à la fin de 1860. Entré dans l'ordre en 1879, il y a enseigné, quelques années, la philosophie, puis il a été appelé au ministère de la prédication et il a occupé avec succès plusieurs des principales chaires de Paris et de la province.

C'est la *Morale catholique* que le R. P. Janvier veut exposer dans la chaire illustre où le R. P. Monsabré a si admirablement exposé le dogme.

Contradiction. — Nous lisons dans l'*Eclaireur du Midi :*

« M. Jaurès, le proscripteur des Congrégations religieuses, déjà célèbre pour avoir fait baptiser sa fille avec l'eau du Jourdain, est venu quelques jours dans nos murs, appelé par l'état de sa mère.

« Mme Jaurès, pendant le cours de sa maladie, a été soignée par deux Sœurs dominicaines. Le député du Tarn n'a pas voulu quitter le chevet de sa mère sans adresser ses plus vifs remerciements aux deux religieuses, pour les soins intelligents et dévoués qu'elles n'ont cessé de donner à Mme Jaurès. »

Ceci prouve simplement que M. Jaurès est meilleur fils qu'il n'est bon député et bon serviteur du peuple. Il trouve excellents pour sa mère les soins dont il s'efforce de priver les pauvres gens.

Le Maroc chrétien. — Les événements qui se déroulent au Maroc appellent l'attention du chrétien sur ce pays, et on peut se demander ce qu'il est au point de vue de la foi.

L'origine de cette mission remonte aux premiers enfants de saint Francois d'Assise, qui y portèrent la foi au XIIIe siècle, et en 1234, un Franciscain, Fr. d'Agnello, était évêque du Maroc, siège qui eut plusieurs titulaires jusqu'en 1566. La persécution dévasta ensuite cette chrétienté, mais les missionnaires y revinrent sous la protection de l'Espagne. Les religieux ayant été supprimés en Espagne dans la première moitié du siècle dernier, la mission du Maroc en reçut un contre-coup terrible, et le même sort semble réservé aux missions françaises appartenant aux religieux que l'on veut expulser de France. En 1847, l'état de cette mission était si précaire qu'on l'appelait « la région de la mort » et que le nombre des chrétiens était réduit à 300. Depuis, on a fait quelques progrès, les catholiques sont au nombre de 6,300 sur une population de plus de 6 millions d'habitants. Il y a 30 missionnaires franciscains avec 27 Frères ; 16 religieuses du Tiers-Ordre franciscain ont le soin d'un hôpital et élèvent des jeunes filles. Ce n'est plus la « région de la mort » ; mais combien la vie chrétienne y est encore peu intense et que d'efforts à faire pour amener ces peuples à la connaissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

18e Année. **Vendredi 27 Février 1903.** N° 9.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, sur la Charité chrétienne, et Mandement pour le Saint Temps du Carême de l'année 1903 (à suivre) ; Le mois de saint Joseph ; Neuvaine de « la Grâce » en l'honneur de saint François Xavier ; Nécrologie ; Prédicateurs de la station du Carême dans le Diocèse ; Pour les marins-pêcheurs ; Brest ; Ecoles congréganistes fermées ; Quimper.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; IIe Congrès national des mutualités scolaires ; Ce qu'on pense à l'étranger.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 1er Mars. — 1er Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S. Aubin, Évêque *(au Propre diocésain)*.
Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant, de S. Aubin et les Suffrages.
Lundi, 2. — S. Joévin, Evêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.
Mardi, 3. — S. Guénolé, Abbé *(au Propre diocésain)*. Double-majeur. Blanc.
Mercredi, 4. — *Quatre-Temps.* — S. Casimir, roi de Pologne, Confesseur. Semi-double. Blanc.
Jeudi, 5. — Chaire de S. Pierre à Antioche *(du 22 Février)*. Double-majeur. Blanc.
Vendredi, 6. — *Quatre-Temps.* — La sainte Lance et les Clous de N.-S. Jésus-Christ. Double-majeur. Rouge.
Samedi, 7. — *Quatre-Temps.* — S. Thomas d'Aquin, Confesseur, Docteur. Double. Blanc.
Dimanche, 8. — 2e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Hernin. . . . . du 1er au 3 Mars.
Goulven . . . . . du 4 au 6 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

Intention générale pour Mars 1903, approuvée et bénie par Notre S.-P. le Pape :

LA DÉVOTION A SAINT JOSEPH

Saint Joseph, époux de Marie, père nourricier de l'Enfant-Dieu, est resté dans un humble demi-jour, durant plusieurs siècles ; maintenant Dieu semble vouloir dédommager le saint patriarche de cette longue obscurité et le placer au premier rang parmi ceux que les fidèles doivent invoquer.

Il n'est guère d'église, si pauvre qu'elle soit, qui n'ait un autel ou du moins une image de saint Joseph ; les pratiques de dévotion établies en son honneur le mercredi de chaque semaine et pendant le mois de Mars sont devenues très populaires ; enfin la proclamation de son patronage sur l'Eglise universelle a rendu à ce grand saint, dans le culte officiel, la place que lui méritait l'auguste charge que Dieu lui conféra auprès de Jésus et de Marie.

Mais ce n'est pas seulement l'admiration et le respect que doit provoquer en nous l'élévation merveilleuse de l'homme qui fut appelé à une si haute mission, c'est encore le désir d'imiter ses vertus ; car il s'est montré digne de ces sublimes et délicates fonctions.

Et ces vertus sont de celles que nous avons nous-mêmes l'occasion de pratiquer le plus souvent. La soumission courageuse et énergique à la volonté de Dieu, même lorsqu'elle exige des sacrifices douloureux, est une des choses qui nous coûte le plus dans la vie de chaque jour, et nous sentons souvent la plainte monter de notre cœur à nos lèvres. Joseph est un modèle incomparable de cette résignation à la fois patiente et active que notre Père du ciel attend de nous.

De même pour la loi du travail : Jésus a choisi pour éducateur et pour gardien un homme de labeur, d'un labeur pénible et grossier, et il a voulu se faire initier par lui à ce métier vulgaire, s'abaisser et se fatiguer avec lui. Bel exemple pour nous tous, astreints, depuis la faute de notre premier père, à l'austère loi du travail ; grande leçon surtout pour les parents, dont la grande ambition semble être d'épargner à leurs enfants toute souffrance et toute gêne.

Que de vertus encore à admirer et à imiter en saint Joseph : humilité, discrétion, fidélité et tant d'autres dont furent seuls témoins, avec Jésus et Marie, les anges qui formaient une cour invisible à la trinité terrestre, cachée dans l'humble demeure de Nazareth !

Admirons ce grand saint, aimons-le et surtout imitons-le. Ce sera le meilleur moyen de nous rendre chers à Marie et à Jésus.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**
II. **Les Stations quadragésimales.**
III. **Mission** : LANDUDAL, *du 15 au 29 Mars.*

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche (1er Dimanche du Carême), à l'issue des Vêpres — qui se chantent *à 2 heures 1/2* —, ouverture de la Station quadragésimale, prêchée par le R. P. Létendard, Eudiste, Supérieur des missionnaires d'Abbeville.

Pendant le Carême, sermon français : le *dimanche* après les vêpres ; le *mardi* et le *jeudi*, à 7 h. 3/4 du soir.

Instruction bretonne, le *dimanche* et le *mercredi*, à 7 h. 3/4.

Tous les *vendredis*, à 7 h. 3/4 du soir, exercice du Chemin de la croix.

N. B. La Relique des Trois Gouttes de Sang est exposée à la vénération des fidèles, tous les vendredis du Carême.

— ÉGLISE SAINT-MATHIEU. — La station du Carême sera prêchée par le R. P. Verger, des missionnaires de Rennes. Il y aura, comme d'habitude, trois sermons français par semaine : les *dimanche, mercredi* et *vendredi*, à *7 h. 3/4* du soir.

Sermon breton, tous les jeudis, *à la même heure.*

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Congrégation des Dames. Réunion le dimanche 1er Mars, à 7 h. 1/2 : messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Paroisse de Kerfeunteun. — CHAPELLE DE LA MÈRE DE DIEU. — Tous les vendredis du Carême, première messe à *6 h. 1/2* ; à *8 h. 1/2*, deuxième messe, suivie du Chemin de la Croix et de la bénédiction de la Vraie Croix.

Le clergé paroissial est à la disposition des pèlerins pour entendre les confessions.

Tous les dimanches du Carême, les Vêpres sont chantées à la chapelle de la Mère de Dieu, *à 3 heures.*

Communiqué de l'Évêché. — Monseigneur l'Évêque, après avoir, dans sa Lettre-Circulaire du 29 Janvier 1902, invité ses diocésains à prendre part au Jubilé pontifical du Saint-Père, désireux de les associer aux fêtes qui, à Rome, terminent l'année jubilaire, ordonne ce qui suit :

Le dimanche 1er Mars, un Salut solennel sera donné dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse. On y chantera les prières accoutumées pour le Pape et, immédiatement après, le *Te Deum* en actions de grâces. L'oraison du Saint-Sacrement sera suivie de l'oraison *pro gratiarum actione* sous une même conclusion.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

INSTRUCTION PASTORALE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON
SUR LA CHARITÉ CHRÉTIENNE
ET MANDEMENT
Pour le Saint Temps du Carême de l'année 1903

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,
Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Au milieu des préoccupations de l'heure présente, à la vue des ruines déjà accumulées autour de nous et dans la prévision des malheurs plus graves qui nous menaçent, il semble que Notre Instruction pastorale pour l'an de grâce 1903 devrait avoir pour objet les tristesses et les souffrances de l'Eglise dans notre cher pays de France. Et cependant, Nous préférons arrêter vos regards sur un sujet moins triste, plus consolant, et capable de ranimer vos courages au milieu de la lutte. C'est pourquoi nous voulons vous parler aujourd'hui de la Charité chrétienne. Aussi bien, ce sujet Nous est tout indiqué et par la misère qui accable une grande partie de Notre troupeau et par l'empressement généreux qu'ont mis à nous secourir les catholiques français et étrangers.

I. — L'année 1902 a été absolument désastreuse pour nos Bretons pêcheurs de sardines. Plus d'une fois déjà, on avait vu la misère sur nos côtes, mais jamais elle n'avait atteint ce degré d'intensité. La pêche de l'été n'a point réparé l'insuffisance, pour ne pas dire l'insuccès, de la pêche du printemps, et celle de l'automne n'a pas mieux réussi que les deux autres. Cependant, grâce à la charité locale et au prix de multiples privations, nos pêcheurs ont pu vivre jusqu'aux débuts de la présente année. Mais à cette date, il arriva que les fournisseurs, n'ayant pas été payés de leurs avances, se trouvèrent dans l'impossibilité de renouveler leurs provisions complètement épuisées. Les magasins commencèrent à se fermer et les boulangeries à éteindre leurs feux. Dès lors, nos malheureux pêcheurs, à qui la mer ne donnait plus de poissons, se trouvèrent radicalement impuissants à se nourrir, eux et leur famille. C'était littéralement la famine s'abattant sur nos côtes méridionales et atteignant une population de près de cent mille âmes qui vit exclusivement de la pêche de la sardine et du travail que procure sa préparation dans nos grands établissements industriels.

Le cri d'alarme fut donné, et aussitôt la Charité chrétienne, mise en éveil, entra vivement en scène pour secourir d'aussi radicales et pressantes misères. Il n'est que juste de le dire ici, de tous les côtés on se mit généreusement à l'œuvre, aussi bien les autorités civiles que les autorités religieuses, aussi bien la charité privée que la charité publique.

Pour Notre part, Nous avons été vivement ému de l'abondance et de la rapidité avec laquelle Nous sont arrivés les premiers secours. Dès la première heure, Nous étions à même de remettre entre les mains de Nos dévoués Collaborateurs des sommes importantes qui, aussitôt converties en bons alimentaires, se distribuaient, par le ministère de Nos bonnes Religieuses, dans les familles les plus éprouvées. Parmi les ouvriers de la première heure, il convient de citer un des grands journaux de Paris, *le Gaulois*, qui fut presque aussitôt que Nous sur le théâtre de la misère. Guidé par Nos conseils, il jeta des wagons entiers d'aliments au milieu de ces populations désolées, remit entre Nos mains et entre les mains de Nos prêtres des sommes considérables, dont le judicieux emploi, dans cette première phase de la lutte contre la misère, nous épargna sans contredit d'irréparables malheurs. Après le *Gaulois*, d'autres journaux de Paris et de la province Nous ont apporté un riche et généreux concours. Nous ne pouvons les nommer tous ; qu'il Nous soit permis cependant de citer la *Croix de Paris*, le *Journal de la Meurthe*, le *Nouvelliste de Rennes* et le *Nouvelliste de Bordeaux*. Que tous reçoivent ici, en Notre nom et au nom de Nos pêcheurs malheureux, Nos plus sincères et Nos plus affectueux remerciements. Nous devons encore une mention spéciale à une œuvre toute d'initiative privée qui a pour but de faire adopter par des personnes riches, pour une durée d'un ou de plusieurs mois, les familles les plus malheureuses et les plus oubliées de nos côtes. Au moment où Nous écrivons, plus de cinq cents familles jouissent de ce précieux avantage.

Mais, Nos très chers Frères, parmi les offrandes qui ont le plus vivement touché Notre cœur d'Evêque, Nous plaçons en première ligne, et hors pair, celle qui Nous a été envoyée par Son Excellence le Nonce apostolique de Paris, au nom du Souverain Pontife Léon XIII. Le Père commun des fidèles, qui aime d'un amour spécial Nos populations bretonnes, s'est souvenu que l'an dernier à pareille époque, à l'occasion de ses Noces d'argent, deux cent mille d'entre vous lui ont envoyé une somme de vingt mille francs, produit d'une souscription à dix centimes. Aujourd'hui, sa pauvreté a pitié de la nôtre et nous sommes royalement secourus par ses mains paternelles. Que la piété filiale de ses enfants lui rende au centuple ce que nous avons reçu !

Dans ce grand mouvement de charité chrétienne en faveur de Nos populations bretonnes, l'Episcopat, le clergé et les

Archives diocésaines de Quimper et Léon

catholiques de France ont été admirables de générosité et de dévouement. Nos Eminentissimes Cardinaux ont les premiers donné l'exemple, et leurs riches aumônes ont grandement réjoui Notre cœur, car cette haute marque de bienveillance donnée à un peuple héroïque dans sa foi, rejaillit quelque peu sur le Pasteur qui est à sa tête. Pourrions-Nous oublier que le vénérable Archevêque de Paris s'était proposé de prescrire en notre faveur une quête dans toutes les églises de son grand Diocèse, et que cette quête, Nous l'avons provisoirement refusée, Nous contentant, pour le moment, de recevoir la généreuse offrande du Prélat, et celles très riches et très nombreuses que Nous a fournies l'inépuisable charité de notre grande capitale ? Combien encore Nous aurions à remercier Nos vénérables Frères Nosseigneurs les Archevêques et Evêques de France, qui tous ont compris notre détresse et se sont hâtés de nous secourir ! Pourquoi ne citerions-Nous pas ici Nosseigneurs les Evêques d'Angers et d'Orléans qui, le premier en prescrivant une quête dans son Diocèse, et le second par une pluie d'or que fit tomber son éloquence, ont notablement accru les ressources de la charité, au pays breton ?

Le clergé de France a marché sur la trace de ses Evêques : un grand nombre de pauvres Curés Nous ont envoyé leurs modestes offrandes, d'autres se sont cotisés entre eux pour la grossir un peu, plusieurs ont fait appel à la charité de leurs paroissiens. Oh ! que Nous voudrions mettre ici en évidence telles ou telles petites paroisses des Alpes ou des Pyrénées qui ont eu à cœur de Nous donner de leur pauvreté pour secourir notre misère ! Nous ne pouvons toutefois garder le silence vis-à-vis de Notre cher Diocèse de Besançon. Là, l'Archevêque, les vicaires généraux, les prêtres et les fidèles, se souvenant sans doute du long ministère que nous avons rempli au milieu d'eux, ont voulu, par la multiplicité de leurs offrandes, Nous donner un témoignage particulier de leur inviolable attachement et de leur constante amitié. Que Dieu supplée à Notre insuffisance et les récompense autant qu'ils le méritent !

Et combien d'autres bienfaiteurs connus et inconnus n'aurions-Nous pas à remercier encore ? En parcourant les longues listes de Nos correspondants, Nous y voyons jetés pêle-mêle des noms appartenant à toutes les classes de la société : le pauvre à côté du riche, l'ouvrier à côté du patron, le soldat à côté de l'officier, l'homme du peuple à côté du magistrat, le petit fonctionnaire à côté du sénateur. Oh ! comme Nous voudrions pouvoir dire à tous : Merci de Nous être venus en aide et de Nous avoir fait le dépositaire de vos dons, merci de Nous avoir mis en mesure de donner à Nos chers pêcheurs bretons et le pain d'aujourd'hui et le pain de demain !

Mais en vous parlant des autres, Nos très chers Frères, il ne Nous est pas permis de vous oublier vous-mêmes. C'est

bien souvent que, dans ces derniers temps, Nous avons fait appel à votre charité : au commencement de l'année, c'était à l'occasion des Noces d'argent du Souverain Pontife ; un peu plus tard, c'était pour la reconstruction de la chapelle de Notre Séminaire de Pont-Croix ; il y a quelques mois, c'était pour les victimes de la Martinique ; hier, c'était pour nos frères, les pauvres pêcheurs bretons. Toujours Notre voix a été entendue et jamais Nous n'avons surpris votre charité en défaut. Dans cette dernière circonstance, votre générosité s'est encore surpassée ; permettez qu'en vous remerciant Nous vous félicitions de toute Notre âme.

Quant à vous, pêcheurs de la côte, qui avez été si généreusement secourus, vous vous souviendrez de vos bienfaiteurs et vous prierez pour eux ; car la prière, voilà ce qu'ils attendent de vous, voilà ce qu'ils réclament instamment dans les lettres qu'ils Nous ont adressées, voilà ce que dans Nos réponses Nous leur avons formellement promis en votre nom. Ce qu'ils demandent encore, c'est qu'au milieu des luttes présentes vous restiez fermes dans la foi, et qu'en toutes circonstances, vous soyez disposés à faire pour elle les plus grands sacrifices, même à mourir, s'il le fallait. Notre chère Bretagne donnait naguère de grands exemples dans la défense des intérêts de notre sainte Religion ; la France catholique, qui a les yeux sur nous, compte sur votre ténacité proverbiale. Vous ne faillirez point à vos patriotiques et religieuses traditions.

II. — Mais revenons, Nos très chers Frères, à cet étonnant phénomène qui attire en ce moment du côté du Finistère les regards et les cœurs de toute la France. Ce phénomène, qui le produit ; ce mouvement, qui l'a déterminé, sinon la Charité chrétienne ? La Charité chrétienne, c'est-à-dire une vertu surnaturelle qui nous porte à aimer les autres et à leur faire du bien, surtout quand ils sont malheureux. C'est une vertu, c'est-à-dire une disposition, une force ou une puissance qui incline la volonté vers ce qui est petit ou faible pour le relever et le soutenir. C'est une vertu surnaturelle ; cela veut dire qu'elle ne vient pas de l'homme, mais de Dieu, qu'elle est le fruit non de nos efforts personnels, mais de l'action immédiate de Dieu sur nos âmes.

Bien que clairement définie dans l'enseignement catholique, cette doctrine, Nous le savons, n'est pas admise par tous. Beaucoup s'imaginent, en effet, qu'il suffit à l'homme de suivre sa nature, d'écouter les mouvements de son cœur pour se pencher avec amour vers la misère et la souffrance. On est même allé jusqu'à substituer à cette vertu divine, que nous appelons la Charité chrétienne, une vertu tout humaine que l'on a désignée du nom de philanthropie. Eh ! bien, non, ces philosophes se trompent, la philanthropie, telle qu'ils l'enten-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dent, n'existe et n'existera jamais; car en dehors de la religion et des sentiments qu'elle inspire, l'amour de nos semblables, je veux dire un amour vrai, sérieux, persistant malgré leurs défauts et leurs misères, n'a jamais été engendré dans le cœur de l'homme par les seules forces de la nature. Si parfois une certaine philanthropie s'est montrée à nos yeux et a pu, dans une mesure plus ou moins grande, exciter notre admiration, c'est qu'elle avait pris naissance dans des âmes formées par l'Évangile, qu'elle s'était développée au contact de l'esprit chrétien, c'est, en un mot, qu'elle n'était pas un produit spontané de notre humanité, mais une fille plus ou moins dégénérée de la Charité chrétienne.

Dans une de ses plus remarquables conférences, le P. Lacordaire, étudiant ce sujet, n'hésite pas à établir en thèse générale que naturellement l'homme n'aime pas l'homme. Et pourquoi ? Parce que l'homme considéré en lui-même, en dehors du rayonnement que la révélation imprime à son front et de la beauté que donne à son âme le baptême du Christ, l'homme n'est jamais longtemps aimable ni dans ses qualités physiques ni dans ses qualités morales. Pourquoi encore ? Parce que l'homme hait la peine et le travail dont il a besoin pour vivre, et qu'instinctivement il cherche à s'en débarrasser pour en charger les autres. Pourquoi enfin ? Parce que l'homme aime son bien, qu'il le veut pour lui seul et qu'il déteste de le partager avec ses semblables. Avec de pareilles tendances, toute fraternité vraie, toute association même simplement honnête devient radicalement impossible.

L'illustre conférencier confirme sa thèse en nous remettant sous les yeux le triste tableau de la servitude ancienne. A quelle époque et chez quels peuples ont apparu ou se sont développées ces tristes dégradations qui sont la honte de notre humanité ? Avant la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans le monde payen et chez les peuples les plus instruits et les plus civilisés de la terre, à Rome et à Athènes.

Voilà donc ce que l'homme sait faire de l'homme, quand il n'a pas d'autre guide que sa raison, si éclairée soit-elle : un misérable esclave, ravalé au-dessous de la brute, qui n'a presque plus conscience de lui-même, qui souffre et que personne ne plaint, dont finalement on se débarrasse comme d'une chose inutile. Oh ! comme nous sommes loin de la Charité chrétienne, de cette vertu toute divine que Jésus-Christ est venu apporter au monde en apprenant aux hommes à s'aimer les uns les autres !

Lui le premier, il en donne l'exemple; car pourquoi quitte-t-il le ciel et vient-il sur la terre, sinon parce qu'il nous aime, et qu'il veut nous procurer le plus grand de tous les biens, son ciel et une éternité de bonheur ? Nous le chantons tous les dimanches aux offices de l'Eglise : « C'est pour nous, c'est pour le salut de tous les hommes qu'il est descendu du

ciel. » Se peut-il une Charité plus grande ? et qui désormais sera dispensé d'aimer son frère, fût-il le plus petit de tous ? Et cette charité fraternelle, cet amour de nos frères, Notre-Seigneur en fait, avec le précepte de l'amour de Dieu, la base même de toute la morale évangélique : « Le précepte que je vous donne, dit-il à ses Apôtres, c'est que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés moi-même » (JOAN., XIII, 34). La mesure d'amour que nous devons donner à nos frères est déterminée par l'étendue de l'amour de Jésus-Christ pour nous : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés moi-même. » Et comme s'il craignait que cette limite, impossible à atteindre puisqu'elle va jusqu'à l'infini, ne décourageât notre faiblesse, il en indique une autre en deçà de laquelle il ne nous est pas permis de nous arrêter : « Vous aimerez le prochain comme vous-même » (MATTH., XIX, 19). Vous entendez, Nos très chers Frères, vous aimerez le prochain, c'est-à-dire tous les hommes, sans excepter même vos ennemis, parce que tous sont votre prochain, ayant avec vous une commune origine et étant destinés à une même fin, qui est le bonheur éternel. Ce pauvre dont le corps est couvert de plaies et le cœur dans un état plus pitoyable encore, vous l'aimerez, car la foi vous montre dans son âme l'image de la divinité et sur son front un rayonnement d'immortalité. Et cet homme dégradé, tombé peut-être au-dessous de la brute, vous l'aimerez comme vous-même, c'est-à-dire : vous aurez pour lui de l'affection, de la tendresse, et vous lui rendrez tous les services que vous permettent vos moyens et que nécessite sa triste situation. Tout cela, sans doute, est impossible à la nature humaine, et c'est là le motif pour lequel, en dehors de notre sainte religion, il n'y aura jamais de vraie fraternité parmi les hommes. Mais tout cela devient facile avec les exemples et la grâce de Celui qui, étant la pureté même, est venu embrasser l'humanité couverte de toutes les boues et souillée de tous les crimes. Quoi qu'il en soit, c'est un précepte qu'il nous a donné et nous savons assez sa bonté pour n'ignorer pas qu'il ne demande jamais des choses impossibles.

(A suivre.)

Le mois de saint Joseph. — Il est parlé plus haut (Intention de l'Apostolat de la Prière) de la dévotion au glorieux Patriarche, époux de la Très Sainte-Vierge et père nourricier de Notre-Seigneur. Nous nous contentons de rappeler ici les indulgences spéciales attachées à la pieuse pratique « du Mois de saint Joseph » :

1° *300 jours*, chaque jour du mois, pour ceux qui font l'exercice de 30 jours en l'honneur de saint Joseph, soit en Mars, soit du 18 Février au 19 Mars ; 2° *une indulgence plénière*, le jour qu'ils choisiront, pourvu qu'ils remplissent les conditions ordi-

Archives diocé ains de Quimper et Léon

naires de ces sortes d'indulgences. L'Eglise n'a pas déterminé d'œuvres spéciales à accomplir ; toute pratique, prière ou acte de vertu fait en l'honneur de saint Joseph suffit pour mériter ces faveurs spirituelles.

N. B. — Ces indulgences sont distinctes et sans préjudice de celles accordées pour les neuvaines précédant la fête de saint Joseph (19 Mars) et celle de son Patronage (3e dimanche après Pâques), et pour chacune de ces fêtes.

Prions saint Joseph, surtout pendant le mois qui lui est consacré : il est le gardien des familles chrétiennes, le Patron vigilant de l'Eglise, et sa puissance n'a d'égale que sa bonté.... Il a su jadis soustraire l'Enfant Jésus à la haine d'Hérode, son cruel persécuteur ; il saura bien encore nous aider à le défendre contre le démon qui voudrait l'arracher des âmes, surtout de l'âme des enfants. Invoquons saint Joseph spécialement comme Protecteur de l'Enseignement chrétien.

Neuvaine de « la Grâce » en l'honneur de saint François Xavier. — Nos lecteurs n'ont pas oublié que la Neuvaine *de la grâce*, en l'honneur de saint François Xavier, s'ouvre le vendredi 4 Mars prochain et se termine le jeudi 12, jour de la canonisation du Saint, en 1622, en même temps que de celle de son glorieux Père, saint Ignace de Loyola. Rappelons brièvement le fait auquel cette pieuse pratique doit son origine. En 1633, le P. Marcel Mastrilli, de la Compagnie de Jésus, à l'article de la mort, fit un vœu en l'honneur de saint François Xavier. Le Saint lui apparut et le guérit subitement. Il lui promit, en même temps, que tous ceux qui, du 4 au 12 Mars, feraient une neuvaine en son honneur, et recevraient dignement, à l'un de ces neuf jours, les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, pouvaient espérer avec une entière assurance d'obtenir de Dieu, par son intercession, la grâce qu'ils demanderaient pour le bien de leur âme et la gloire de Dieu. (V. BERINGER, *les Indulgences*, t. I, p. 300.)

Dès lors, cette Neuvaine a été pratiquée dans le monde entier. Jamais, semble-t-il, il n'a été plus nécessaire de faire appel à la miséricorde de Dieu par l'intercession de ses Saints. Nous invitons les fidèles qui ont à cœur le bien de l'Eglise et de la France, non moins que le salut de leur âme, de faire tous les jours, du 4 au 12 Mars, quelques prières et bonnes œuvres à cette intention.

Nécrologie. — I. — M. BALCON, *Recteur de Lanvéoc.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Balcon, recteur de Lanvèoc, décédé le 25 Février, dans la 50e année de son âge.

Né à Lambézellec, le 2 Septembre 1853, M. Balcon (Laurent-Paul) fut ordonnée prêtre le 22 Décembre 1877 et nommé, le 21 Août 1878, vicaire à Plouescat. Pendant les 18 ans qu'il a exercé le saint ministère dans cette importante paroisse, il se fit

apprécier de tous par ses aimables qualités comme par son zèle. Devenu (28 Octobre 1896) recteur de Lanvéoc, il y travaillait, comme à Plouescat, au bien des âmes, quand il a été terrassé en pleine force par une maladie à l'abri de laquelle semblait le mettre sa robuste constitution.

M. Balcon laissera les plus vifs regrets parmi ses confrères comme parmi ses paroissiens.

— II. — M. BOEDEC, *clerc minoré.* — Nous recommandons également aux prières de nos lecteurs M. Boédec (Jean), clerc minoré, de Plomeur, pieusement décédé dans sa famille, le 23 Février, à l'âge de 22 ans. R. I. P.

Prédicateurs de la Station du Carême dans le Diocèse.

QUIMPER. — *Cathédrale de Saint-Corentin.* — Station française : R. P. Létendard, Eudiste, supérieur des missionnaires d'Abbeville ; Station bretonne : le dimanche, M. Lavanant, recteur d'Ergué-Armel ; le mercredi, le clergé paroissial.

— *Saint-Mathieu.* — R. P. Verger, des Prêtres de l'Immaculée Conception, de Rennes.

BREST. — *Saint-Louis.* — R. P. Floc'h, Oblat de Marie Immaculée.

— *Notre-Dame du Mont-Carmel.* — R. P. Desbois, des prêtres de l'Immaculée Conception, de Rennes.

— *Saint-Martin.* — M. l'abbé Valade, docteur en théologie, missionnaire apostolique, en résidence à la Roche-sur-Yon.

— *Saint-Sauveur.* — R. P. Bernard, des prêtres de l'Immaculée-Conception, de Rennes.

CONCARNEAU. — Station française : R. P. Cérisier, missionnaire de l'Immaculée Conception, de Nantes ; Station bretonne : M. Gargadennec, vicaire à Elliant.

LAMBÉZELLEC. — (Retraite pascale) : MM. les professeurs de l'Ecole Notre-Dame de Bon-Secours, à Brest.

LANDERNEAU. — R. P. Roche, Oblat de Marie Immaculée.

LANDIVISIAU. — M. le chanoine Eveno, supérieur ; MM. Troniou et Hily, professeurs au Séminaire de Saint-Jacques de Lézérazien.

MORLAIX. — *Saint-Matthieu.* — R. P. Lambert, Lazariste, de la maison de Rennes.

PONT-L'ABBÉ. — (Retraite pascale) : M. le chanoine Eveno, supérieur du Séminaire de Saint-Jacques de Lézérazien.

SAINT-POL-DE-LÉON. — R. P. Félix Le Louët, Bénédictin.

Pour les marins-pêcheurs. — Parmi les souscriptions faites en faveur de nos marins-pêcheurs, nous devons une mention particulière à celle des Bretons de Paris. Grâces à l'initiative de M. l'abbé Fonssagrives, aumônier du Cercle du Luxembourg, et au concours des membres directeurs de la Société « La Bretagne », d'abondantes aumônes ont été recueillies. Mais les Bretons, disséminés dans différents quartiers de Paris, ont tenu, quoique si pau-

Archives diocé ies de Quimper et Léon

vres eux-mêmes, à venir au secours de leurs frères « du pays » dans le besoin : des collectes faites dans les centres de réunions mensuelles ont produit plus de 400 francs, somme relativement considérable si l'on pense à la situation plus que gênée de ceux qui y ont participé.

N'est-elle pas doublement touchante, la charité faite ainsi par l'aumône ?... Que la divine Providence la rende au centuple à nos compatriotes de Paris.

† †

Les distributions de secours continuent à se faire dans les meilleures conditions, et nos marins attendent avec confiance la reprise de la pêche.

Au 25 Février, les aumônes distribuées par Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon pour les marins-pêcheurs de son diocèse montent à la somme de 102,365 francs.

†

On sait que, en tête de son Mandement du Carême, Monseigneur a prescrit, dans toutes les paroisses de son diocèse secourues par les aumônes des catholiques, une messe solennelle aux intentions des bienfaiteurs, suivie des prières de l'absoûte pour leurs parents défunts.

La cérémonie, qui a eu lieu, à Douarnenez, mardi 24, avait attiré une foule très nombreuse de marins, de femmes et d'enfants, venus prier pour ceux qui les ont secourus dans leur détresse. Aujourd'hui que les fêtes du Carnaval ont été beaucoup moins bruyantes dans les différentes localités maritimes, et que l'on n'a pas eu à déplorer certains désordres trop communs les années précédentes. C'est un détail bien significatif, et tout à la louange de nos marins.

Brest. — L'opinion publique s'est vivement émue de certains faits qui se seraient passés dans une école de Frères, à Brest. Nous croyons savoir que le « scandale » a été considérablement exagéré : les faits incriminés se réduiraient à quelques sévices plus ou moins imprudents, mais qui ne revêtent point le caractère particulièrement odieux qu'on leur a d'abord prêté.

Ecoles congréganistes fermées. — Nous avons la douleur d'apprendre que, sur un ordre notifié le 16 courant par M. le Commissaire de police de Morlaix, les Sœurs du Saint-Esprit ont dû quitter, lundi dernier 23, la florissante école libre qu'elles dirigeaient à Plounéour-Ménez.

D'autre part, les Religieuses de la Providence de Ruillé ont reçu avis que deux de leurs établissements de Brest, les écoles Saint-Yves et Sainte-Anne, doivent être fermées pour le 20 Mars prochain. La première de ces écoles compte 230 élèves et la seconde 240.

Quimper. — **Œuvre des Campagnes.** — La réunion générale de l'Œuvre des Campagnes a eu lieu à l'Evêché, le mardi 17 Février dernier. Mme de Mauduit, présidente, a exprimé les regrets de M. le chanoine Téphany, directeur diocésain de l'Œuvre, qui devait présider la réunion et qui, au dernier moment, s'en est trouvé empêché.

La Secrétaire, après avoir regretté le peu d'extension pris jusqu'ici, dans le diocèse, par l'Œuvre des Campagnes, constate cependant un progrès et, pour ranimer le zèle, relit aux assistants l'exposé du but de l'Association, en montrant les moyens dont celle-ci dispose pour y atteindre ; puis elle rappelle les nombreuses indulgences dont les associés peuvent bénéficier, et fait ressortir l'urgence de l'Œuvre des Campagnes, dans les circonstances présentes, pour lutter contre l'irréligion que les sectaires veulent imposer à la France ; car, personne ne peut conserver de doute à cet égard, ce qu'ils cherchent, c'est la destruction du christianisme lui-même, que nous voyons poursuivre aujourd'hui dans toutes les institutions, et que l'on poursuivra bientôt dans tous ses membres !

L'Œuvre des Campagnes, en suscitant et soutenant partout les missions, défend la foi menacée ou la rallume là où elle se refroidit et menace de s'éteindre..... Pour cela, il faut des ressources pécuniaires. Cherchons donc autour de nous de nouveaux associés, de nouvelles prières. Serrons nos rangs, formons une armée : c'est pour Dieu et pour la France !

Mme la Présidente fait part du généreux envoi reçu par Sa Grandeur Mgr Dubillard : le Comité central de l'Œuvre des Campagnes a été heureux de lui offrir 1,000 francs pour les Bretons malheureux et 500 francs pour les prêtres de son diocèse privés de leur traitement. Elle prie les zélatrices de répondre à ce bienfait en complétant leurs listes d'associés, et leur désigne un certain nombre de personnes chez qui elles trouveront bon accueil.

Après avoir établi la base des nouvelles listes, qui augmenteront nos ressources, les associés ont adressé une fervente prière à Notre-Dame des Campagnes et se sont séparés, emportant une plus haute idée de l'importance de l'Œuvre des Campagnes et un plus grand zèle pour sa diffusion. •••

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les fêtes du Jubilé pontifical ont lieu selon le programme dont nous avons donné l'abrégé.

Le vendredi 20 Février, anniversaire de l'élection de Léon XIII, une messe pontificale d'actions de grâces a été célébrée, à Saint-Pierre, par le cardinal Rampolla, devant une assistance de plus de 40,000 personnes. A midi, dans la salle des Béatifications, où se pressaient 6,000 fidèles, le Souverain Pontife rayonnant de santé,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

souriant et bénissant la foule, a reçu les dons offerts par la piété du monde catholique, en particulier la tiare d'or.

Le Pape, debout à son trône, a prononcé quelques mots pleins de reconnaissance émue, puis a fait lire sa réponse par Mgr Bisleti, maître de chambre. Dans cette allocution le Saint-Père déclare que les honneurs rendus non à sa personne, mais à son caractère et à sa merveilleuse longévité, contribuent à l'éclat de l'Eglise et à la gloire de Dieu, et ces fêtes jubilaires sont, pour lui-même, une consolation au milieu de ses amertumes.

Il a rappelé que le salut des nations réside seulement dans l'Eglise et dans le Pontificat romain.

Cette lecture terminée, le Pape a donné d'une voix assurée et claire sa bénédiction solennelle et est rentré dans ses appartements, au milieu des manifestations enthousiastes.

A la cérémonie assistaient plus de 40 cardinaux et évêques, parmi lesquels Som Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, Mgr l'Evêque de Blois et les autres évêques français dont nous avons annoncé la présence à Rome.

Le soir, après le *Te Deum* chanté à l'unisson par 50.000 voix, le dôme et la façade de Saint-Pierre ont été magnifiquement illuminés, ainsi qu'un grand nombre d'établissements et d'édifices privés en ville.

Dimanche, à midi, a eu lieu, dans le grand réfectoire du Belvédère, au Vatican, un dîner donné à mille pauvres choisis parmi les plus âgés de la capitale. Le repas a été organisé par le Comité des fêtes pontificales ; le service était fait par des Sœurs de charité et des dames de la haute société romaine.

Cette semaine, ont lieu les audiences particulières accordées aux personnages de marque venus à Rome pour les fêtes jubilaires. On sait que le 3 Mars, 25e anniversaire de son couronnement, le Pape assistera, à Saint-Pierre, à la messe solennelle qui sera célébrée par son Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, désigné pour cet honneur comme le plus ancien des cardinaux-prêtres.

IIe Congrès national des mutualités scolaires. — Le deuxième Congrès national des Mutualités scolaires catholiques aura lieu les *10 et 13 Mars 1903, au siège de l'Association catholique de la Jeunesse Française, 76, rue des Saints-Pères, Paris.*

La réunion de ce second Congrès est due, comme celle de 1901, au Comité des Mutualités scolaires, composé de MM. Max Turmann, président, Vicomte de Pelleport-Burète, André Hua, Delom de Mezerac, Gouin, de Reulle, abbé H. Lafforgue, Jean La Bigorre, etc.

Le Congrès sera présidé par M. Amédée Dufaure, président de la Mutualité scolaire la « Jeunesse prévoyante du diocèse de Paris ».

On peut dès à présent demander des cartes d'entrée (prix : 2 fr.) à « *M. le Secrétaire du Comité des Mutualités scolaires, Secrétariat des Œuvres Sociales, Tarbes.* »

Ce que l'on pense à l'étranger. — Dans un discours récemment prononcé, à Vienne, un des chefs du parti catholique autrichien, le prince de Liechtenstein, parle de la situation dans les différents Etats de l'Europe. Voici ce qu'il dit de la France :

« En France, la situation est trop compliquée en ce moment pour qu'on puisse prévoir les péripéties. Le fait caractéristique, c'est la saisie de la machine gouvernementale par une infime minorité de juifs et de francs-maçons formant une féodalité étroitement unie. Cette féodalité utilise le socialisme, mais les persécutions actuelles ne donnent ni pain, ni travail ; d'autre part, les aspirations du socialisme ne recevront jamais satisfaction de la part de la féodalité capitaliste, qui n'accordera pas de réformes. La situation politique contient tous les germes d'une rapide désagrégation. La persécution actuelle en France est affligeante, mais la libération est proche et le triomphe hors de doute ». (Applaudissements.)

BIBLIOGRAPHIE

Le Drame Éternel : Essai doctrinal sur la Messe, par M. le Chanoine G. Breton, supérieur du Petit Séminaire de Brive. Un vol. in-12 de III-456 pages. Prix : 3 fr. 50.
(Librairie Victor Lecoffre, Paris.)

Dans ce volume, la Messe est considérée comme l'action divine, suprême, universelle et immortelle ; c'est le *Drame Eternel* qui met tout en mouvement au ciel et sur la terre. L'auteur y examine successivement les différents actes accomplis par le ministre sacré et s'efforce de montrer les vérités qui en découlent. Son ouvrage n'est pas un livre d'érudition, mais, comme l'indique le sous-titre, un livre de doctrine ; les prières de la Messe, telles que l'Eglise catholique les fait dire chaque jour à ses prêtres, sont commentées en vue d'en dégager un enseignement à la fois solide et attachant.

Le nouvel ouvrage de M. le Chanoine Breton paraît avec l'Imprimatur de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Tulle : ce sera pour le lecteur la meilleure des garanties au point de vue de la sûreté des doctrines.

Voici les titres des différents chapitres :

Le sacrifice. — L'autel. — Le prélude. — La parole de Dieu. — L'oblation. — Hosanna. — Le mystère de l'unité. — La communion des Saints. — Le mystère de la foi. — L'hostie sans tache. — Le souvenir des morts. — La cité de Dieu. — Le premier-né de la création. — La prière. — Les sept demandes. — La vie. — Le pain de vie.

L'AMIE, revue de la jeune fille, qui commence sa deuxième année, est une ravissante petite revue d'éducation qui aborde tour à tour, et sans cesser d'être à la portée de toutes ses lectrices, récits et nouvelles, littérature, voyages, poésie, beaux-arts, sciences. Elle paraît tous les mois en un élégant fascicule de 24 pages et forme chaque année un gracieux volume.

L'AMIE est rédigée avec soin, par un groupe de personnes compétentes, avec la collaboration de plusieurs prêtres et écrivains distingués tels que M. l'abbé Poulin, Pierre l'Ermite, etc. Cette revue, par le caractère élevé, mais aussi varié, de sa rédaction, convient à tous les âges de la jeune fille.

On s'abonne soit à la librairie Téqui, 29, rue de Tournon, Paris, soit à l'Imprimerie Notre-Dame-des-Anges à Autun (S.-et-L.) en envoyant un bon de poste de deux francs.

VITRAUX D'ART. Les amateurs de beaux vitraux ont intérêt à voir ceux que la **Société artistique de peinture sur verre**, *96, rue Notre-Dame des Champs, à Paris*, a placés a Esquibien, Plouarzel, Guilers-Brest, Ploudalmézeau, Plounéour-Trez, Ploudaniel.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

MANUFACTURE DE BONNETERIE ET FLANELLE-EPONGE

Confection pour Prêtres.

M. BOUVERET

A FRAISANS (Jura)

ATELIERS DIRIGÉS PAR LES SŒURS FRANCISCAINES
CONFECTION SOIGNÉE

SPÉCIALITÉ DE BAS NOIRS SANS COUTURE
Talons garnis à la main.
2 fr. 50 et 3 francs la paire.

Soutanes, Douillettes, Chapeaux, Barrettes, Pèlerines, Rabats, Ceintures.

PRIX EXCEPTIONNELS

DEMANDER LE CATALOGUE

FONDERIE DE CLOCHES

A. HAVARD à Villedieu-les-Poëles (Manche).

CLOCHES D'ÉGLISES, accords et réaccords garantis.

S'adresser à **M. Paul LE JAMTEL**, Négociant à Guingamp.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 6 Mars 1903. N° 10.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Quelque chose de plus.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, sur la Charité chrétienne, et Mandement pour le Saint Temps du Carême de l'année 1903 (suite et fin) ; Don au Souverain Pontife ; Encore les fausses dévotions ; Comité de patronage de l'enseignement privé dans le département du Finistère ; Pour les marins-pêcheurs ; Comanna ; Landunvez ; Les Bénédictins de Kerbénéat au pays de Galles ; Souscription pour la croix de Tréguier ; Retraite pour les hommes.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Son Em. le cardinal Labouré au Vatican ; France ; La vengeance d'un prêtre ; Page à relire ; Pensée.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 8 Mars. — 2e Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S. Jean de Dieu, Confesseur.
Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de S. Jean de Dieu.
Lundi, 9. — Ste Françoise Romaine, Veuve. Double. Blanc.
Mardi, 10. — Les Quarante Martyrs de Sébaste. Semi-double. Rouge.
Mercredi, 11. — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.
Jeudi, 12. — S. POL-AURÉLIEN, ÉVÊQUE DE LÉON, 2e Patron du diocèse (*au Propre diocésain*). Double de 2e classe. Blanc.
Vendredi, 13. — Le saint Suaire de Notre Seigneur Jésus-Christ (*au Supplément*). Double-majeur. Rouge.
Samedi, 14. — S. Grégoire Ier, Pape, Docteur (*du 12 Mars*). Double. Blanc.
Dimanche, 15. — 3e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le Tréhou. . . . . du 7 au 9 Mars.
Meilars. . . . . du 10 au 12 —
Pleyben . . . . . du 13 au 18 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

MANUFACTURE DE BONNETERIE ET FLANELLE-EPONGE

Confection pour Prêtres.

M. BOUVERET

A FRAISANS (Jura)

ATELIERS DIRIGÉS PAR LES SŒURS FRANCISCAINES
CONFECTION SOIGNÉE

SPÉCIALITÉ DE BAS NOIRS SANS COUTURE
Talons garnis à la main.
2 fr. 50 et 3 francs la paire.

Soutanes, Douillettes, Chapeaux, Barrettes, Pèlerines, Rabats, Ceintures.

PRIX EXCEPTIONNELS

DEMANDER LE CATALOGUE

FONDERIE DE CLOCHES

A. HAVARD à Villedieu-les-Poëles (Manche).

CLOCHES D'ÉGLISES, accords et réaccords garantis.

S'adresser à **M. Paul LE JAMTEL**, Négociant à Guingamp.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 6 Mars 1903. N° 10.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Quelque chose de plus.
II. — *Chronique du diocese :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, sur la Charité chrétienne, et Mandement pour le Saint Temps du Carême de l'année 1903 (suite et fin) ; Don au Souverain Pontife ; Encore les fausses dévotions ; Comité de patronage de l'enseignement privé dans le département du Finistère ; Pour les marins-pêcheurs ; Comanna ; Landunvez ; Les Bénédictins de Kerbénéat au pays de Galles ; Souscription pour la croix de Tréguier ; Retraite pour les hommes.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Son Em. le cardinal Labouré au Vatican ; France ; La vengeance d'un prêtre ; Page à relire ; Pensée.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 8 Mars. — 2e Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S. Jean de Dieu, Confesseur.
Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de S. Jean de Dieu.
Lundi, 9. — Ste Françoise Romaine, Veuve. Double. Blanc.
Mardi, 10. — Les Quarante Martyrs de Sébaste. Semi-double. Rouge.
Mercredi, 11. — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.
Jeudi, 12. — S. POL-AURÉLIEN, ÉVÊQUE DE LÉON, 2e Patron du diocèse (*au Propre diocésain*). Double de 2e classe. Blanc.
Vendredi, 13. — Le saint Suaire de Notre Seigneur Jésus-Christ (*au Supplément*). Double-majeur. Rouge.
Samedi, 14. — S. Grégoire Ier, Pape, Docteur (*du 12 Mars*). Double. Blanc.
Dimanche, 15. — 3e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le Tréhou. . . . . du 7 au 9 Mars.
Meilars. . . . . du 10 au 12 —
Pleyben . . . . . du 13 au 18 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quelque chose de plus. — Le Carême est arrivé avec son cortège de prières et de pénitences. Et déjà des chrétiens se sentent la chair de poule, et préparent leur train accoutumé de visites, de réceptions et de gourmandises. Ils feront, comme les années passées, ni plus ni moins, ni moins ni plus : un petit Carême, tout farci de dispenses et de douceurs.

Et pourtant les crimes s'accumulent sur la terre française ! Et il faut opter — ni plus ni moins — entre la réparation ou le châtiment !... Nous voulons convertir la France ; mais commençons donc par chacun de nous ! Tout le monde a besoin de se convertir, du mal au bien, ou du bien au mieux. Si Dieu ne nous sauve pas, c'est que nous ne faisons pas assez ; faisons donc quelque chose de plus !

C'est ce qu'autour de nous plusieurs ont compris ; pour payer la rançon de la France chrétienne, ils ont *organisé* la prière et la pénitence (1).

Tel chrétien, par exemple, — un général, s'il vous plait, — a lancé dans toute la France la *Croisade du Chapelet*. Un chapelet, — moins que cela, une dizaine de chapelet par jour, — qui ne peut *payer* cela pour la rançon de la France ?

Tels autres, dans plusieurs grandes villes de France, — des hommes (exclusivement), — se rassemblent, chaque premier vendredi du mois, le soir, dans l'église la plus centrale, pour faire le *Chemin de la Croix*.

Telles chrétiennes, d'autre part, ont constitué une Ligue de prière, de pénitence et d'action.

Tels autres, encore, chrétiens ou chrétiennes, ont fait cette statistique : « L'assistance à la messe est une *dette* que tous les catholiques doivent payer à Dieu chaque semaine. Or, combien ne vont jamais à la messe ? Des millions. Combien y manquent souvent par négligence, par légèreté, pour des motifs insuffisants ? Des millions. La France doit donc à Dieu *des milliards* d'assistances au Saint-Sacrifice de la messe ». Et ils ont conclu : « Payons d'abord à Dieu cette dette de la France. Assistons à la messe par dévotion, *sur la semaine*, pour ceux qui y manquent le dimanche ».

Voilà des exemples !

Resterons-nous en arrière ? L'heure est-elle assez grave, en vérité, pour que tous les chrétiens sortent de leur torpeur et de leur routine ?

Le Carême s'ouvre. C'est le temps du salut entre tous, c'est la bonne saison de la pénitence. Nous trouvera-t-il, cette année, plus priants, plus mortifiés, plus assidus à l'église ? Sommes-nous bien décidés à faire non pas *le moins*, mais *le plus* possible ?

N'oublions donc pas qu'il faut que l'expiation fasse équilibre aux crimes... Plus que jamais peut-être, Dieu réclame de nous

(1) Nous signalons plus loin (BIBLIOGRAPHIE, p. 159) une excellente brochure qui vient de paraître : FAISONS PÉNITENCE POUR LE SALUT DE LA FRANCE. N. R.

prière et pénitence. *Rien de plus* qu'à l'ordinaire serait désastreux, vous dis-je ; retenons bien le mot et pratiquons la chose : il faut absolument faire *quelque chose de plus !*

LE SEMEUR VENDÉEN *(Semaine religieuse de Luçon)*.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les Stations quadragésimales.**

III. **Mission** : LANDUDAL, *du 15 au 29 Mars*. Président, la première semaine, M. Godec, curé-doyen d'Elliant.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Tous les mercredis du mois de Mars, la messe de 8 heures est dite à l'autel de Saint-Joseph, et après la messe on récite une prière en son honneur.

Pendant le Carême, sermon français : le *dimanche*, après les vêpres (qui se chantent *à 2 h. 1/2)* ; le *mardi* et le *jeudi*, à 7 h. 3/4 du soir. Instructions bretonnes, le *dimanche* et le *mercredi*, à 7 h. 3/4.

Des places sont réservées pour les hommes, au haut de la nef.

— ÉGLISE SAINT-MATHIEU. — Sermons français : les *dimanche, mercredi* et *vendredi*, à 7 h. 3/4 du soir.

Sermon breton, le *jeudi*, à la même heure.

Le R. P. Létendard, prédicateur de la Station à la Cathédrale, qui, pendant 10 ans, a travaillé avec tant de zèle à élever à Domremy un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc, notre grande héroïne, et en souvenir des soldats morts pour la patrie, veut bien nous donner une conférence sur la mission providentielle de la libératrice de la France. Cette conférence aura lieu le Jeudi 12 Mars, à 7 h. 3/4. On invite spécialement les hommes qui ont servi la patrie. Des places leur seront réservées dans la nef.

Communiqué de l'Évêché. — Le programme de l'examen des jeunes prêtres, inséré à l'*Ordo*, indique comme matière, pour l'Histoire ecclésiastique, la Constitution civile du Clergé et le Concordat de 1801.

Ces sujets ayant une importance toute particulière, Monseigneur l'Evêque, désireux qu'ils puissent être étudiés avec plus de soin et plus à fond, réserve pour l'année 1904 la question du Concordat et maintient seulement pour la présente année celle de la Constitution civile du Clergé, c'est-à-dire l'histoire de l'Eglise de France depuis 1790 jusqu'à 1801.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

INSTRUCTION PASTORALE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON
SUR LA CHARITÉ CHRÉTIENNE
ET MANDEMENT
Pour le Saint Temps du Carême de l'année 1903

(Suite et fin.)

Non seulement Notre-Seigneur a fait de la charité envers le prochain une des bases essentielles de la morale évangélique, mais par moment il semble résumer en elle tous ses préceptes : « J'ai eu faim, nous dira-t-il au dernier jugement, et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire,..... venez posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde » (MATTH., XXV, 34). Puis, se tournant vers les réprouvés, il ajoutera : « Allez, maudits, au feu éternel, car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger, j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire » *(ibid.)*. En vain les uns et les autres se récrieront ; Notre-Seigneur terminera ces solennels débats par ces paroles décisives : « Ce que vous avez fait au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'avez fait, et ce que vous avez refusé au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'avez refusé » *(ibid.)*. Voici donc la grande dignité de l'aumône : ce que nous faisons en faveur de nos frères malheureux, c'est à Jésus-Christ lui-même que nous le faisons, c'est son amour qui nous guide et c'est sa propre personne qu'atteignent les efforts de notre charité. Est-il étonnant, dès lors, que l'aumône rachète nos fautes, et que la charité couvre la multitude de nos péchés ?

L'amour des hommes domine tellement l'œuvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il en a fait la marque insigne à laquelle on reconnaîtra toujours ses disciples. Il a voulu que, pour être à la portée de tous, son Eglise fût Une, Catholique, Apostolique et Sainte, mais par dessus tout, il a voulu qu'elle fût la mère et l'apôtre de la charité fraternelle : « Il y a un signe, nous a-t-il dit, auquel tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, c'est l'amour que vous aurez les uns pour les autres » (JOAN., XXIII, 35). Et c'est par la charité fraternelle, sous l'influence de ces paroles du Maître, que se formèrent les premières sociétés chrétiennes, dans lesquelles il n'y avait qu'un cœur et qu'une âme, et où tous les biens étaient mis en commun (*Act.*, IV, 32). « Voyez comme ils s'aiment ! » disaient les payens en parlant des premiers chrétiens, et ils se convertissaient en grand nombre, et la religion nouvelle pénétrait dans tous les foyers, et l'Eglise naissante multipliait ses conquêtes.

Le grand mouvement de la Charité chrétienne qui vient de s'accomplir en faveur de nos pêcheurs bretons Nous a naturellement rappelé ce souvenir de la primitive Eglise. Qu'avons-nous vu, en effet, dans ces milliers de lettres qui Nous sont parvenues et qui, pour la plupart, Nous ont ému jusqu'aux larmes, sinon l'expression la plus touchante des sentiments de fraternité qui dominent dans les âmes, sinon l'application très douce et très pratique de la parole du Maître : « Aimez-vous les uns les autres » ? Plusieurs s'imaginent que l'Eglise est morte et que bientôt nous allons assister à ses funérailles. Qu'ils se rassurent, car elle a conservé dans son cœur le souffle qui l'anime, la flamme divine de la Charité. Elle vient de le manifester avec éclat dans notre chère Bretagne, et Nous sommes heureux qu'au milieu de nos malheurs, Dieu ait choisi cette terre de bénédictions pour être le théâtre d'une démonstration toujours ancienne et toujours nouvelle.

III. — Nous pourrions, Nos très chers Frères, terminer ici Notre Lettre pastorale, mais il est un autre point de vue sous lequel Nous voudrions vous montrer la Charité chrétienne. Tous vous connaissez le triste malaise où se débattent en ce moment non seulement notre France, mais la plupart des nations de l'Europe. Des luttes et des divisions de toute sorte, des revendications plus ou moins justifiées ont ébranlé partout les notions de l'ordre et de la liberté. En France, surtout, il semble qu'à certains moments l'édifice va se rompre et ne laisser en présence que deux tronçons de nation, prêts à en venir aux mains pour savoir qui sera le vainqueur et auquel des deux appartiendra la suprématie. Les esprits sérieux s'inquiètent de cet état de choses et se demandent avec angoisse quelle en sera la fin, qui, du patron ou de l'ouvrier, du pauvre ou du riche, aura le dernier mot.

Certes, Nos très chers Frères, la situation n'est pas nouvelle, elle existait, pire encore, à l'époque où Notre-Seigneur vint sur la terre. Il y avait alors des pauvres et des riches, des ouvriers et des patrons, ou plutôt des maîtres et des esclaves. La plus grande partie de l'humanité gémissait sous les lourdes chaînes que lui imposait la servitude : elle n'avait rien, ne possédait rien, pas même le fruit de son travail, tandis que l'autre, maîtresse absolue et tyrannique, possédait tout, jouissait de tout et abusait de tout.

Il est intéressant de voir comment Jésus de Nazareth, qui était le grand Sauveur promis aux hommes, sut s'y prendre pour faire disparaître de pareils abus et remédier à une situation aussi injuste que dégradante. Il ne fit pas appel à la révolte. A différentes époques de l'histoire de Rome, les esclaves avaient eu recours à ce moyen, qui ne leur avait pas réussi. Ecrasés par des armées plus fortes et mieux organisées, ils étaient rentrés sous terre et avaient vu leur triste situation

Archives diocésaines de Quimper et Léon

s'aggraver encore. Du reste, le Fils de Dieu savait qu'avec les doctrines régnantes la victoire des révoltés n'eût abouti qu'à créer une nouvelle servitude : les esclaves fussent devenus les maîtres et les maîtres fussent devenus les esclaves, mais rien n'eût été changé dans l'organisation sociale. Le Sauveur des hommes ne fit pas non plus appel à la justice, quelque nom qu'on lui donne ; car, encore que la cause des esclaves et des opprimés fût facile à plaider, il savait que la justice, si parfaite et si sainte qu'elle apparaisse dans les splendeurs de l'idéal, est une vertu sans miséricorde et sans entrailles qui, par le fait, ne peut à elle seule faire le bonheur d'une race triste et déshéritée comme la nôtre.

Jésus-Christ fit donc appel à une autre vertu, à la Charité ou à l'amour. Se tournant vers le maître et lui montrant son esclave, il lui dit : Cet homme que tu méprises, que tu accables des plus rudes travaux et des pires injures, cet homme que tu rabaisses au-dessous de la brute et que dans un instant de folie tu immoles à ta passion, cet homme, tu l'aimeras, car il est de même race et de même sang que toi, tu l'aimeras comme toi-même, car il est ton frère. Puis, se tournant vers l'esclave, il ajouta : Ce maître que tu abhorres, parce qu'il est pour toi un être méchant et oppresseur, tu le respecteras, car comme toi il porte sur son front l'image de la divinité ; tu l'aimeras, car comme toi il est enfant de Dieu et héritier de son royaume éternel. Cette communauté d'origine et de destinées devait séduire bien des âmes et réconcilier rapidement entre elles les diverses classes qui constituaient la société d'alors. Mais le Christ ne s'en tint pas là, il dit aux grands et aux princes de la terre : « Si quelqu'un d'entre vous veut être le premier, qu'il soit le dernier », et l'on vit les riches et les puissants s'incliner vers les petits et les humbles, pour n'être point cotés les derniers dans le royaume du ciel. Jésus-Christ dit encore, et cette fois à l'adresse des déshérités de la vie : « Bienheureux les pauvres d'esprit, car le royaume des cieux est à eux ». Et les malheureux se reprirent à espérer, estimant qu'une éternité de bonheur n'est pas payée trop cher par quelques années d'humiliations et de souffrances.

Mais, Nos très chers Frères, quand les grands et les puissants du monde s'abaissent et qu'ils regardent les distinctions et les richesses comme un fardeau difficile à porter ; quand les petits et les humbles, en vue d'un plus grand bien, acceptent avec résignation et sans murmure le sort qui leur est fait, la Charité fraternelle est toute prête à s'établir entre les uns et les autres : bientôt elle fait son apparition, et régnant en maîtresse, elle donne à l'homme le plus grand des biens dont il puisse jouir ici-bas, la paix et la joie dans une affection réciproque et durable.

Ce bien inestimable, les payens eux-mêmes l'ont constaté, Notre-Seigneur l'a procuré aux hommes par ses exemples, sa

parole et sa grâce. Comment donc se fait-il que ce bien si précieux ait aujourd'hui disparu et que la fraternité chrétienne se soit à peu près complètement éteinte dans nos sociétés modernes ? Pourquoi ne nous aimons-nous plus aujourd'hui comme s'aimaient les premiers chrétiens ? pourquoi ne sommes-nous pas comme eux un seul cœur et une seule âme ? Hélas ! parce que nous avons trop oublié Notre-Seigneur Jésus-Christ, source de toutes ces richesses, parce que nous l'avons chassé de nos sociétés et souvent de nos cœurs. Il s'est éloigné et nous a laissés avec nos infirmités. Voilà la cause de nos dissensions et de nos luttes, de nos souffrances du moment et de nos appréhensions pour l'avenir. En vain nos philosophes et nos économistes bâtiront systèmes sur systèmes pour remédier aux maux qui nous rongent ; ils ne seront ni plus habiles ni plus heureux que les philosophes et les savants de Rome et d'Athènes. Et les sociétés s'en iront de décadences en décadences jusqu'au paganisme ancien, jusqu'à la décrépitude et à la ruine finale ; à moins qu'il ne plaise à Notre-Seigneur de revenir au milieu de nous et de faire comprendre aux grands comme aux petits, aux riches comme aux pauvres, d'une manière efficace et pratique, la divine parole qui a fait la régénération et le salut du monde ancien : « Vous êtes tous frères, aimez-vous les uns les autres ».

Laissez-Nous, Nos très chers Frères, après avoir salué une dernière fois cette admirable manifestation de Charité chrétienne dont Nous avons été l'objet, terminer cette instruction pastorale par une page du P. Lacordaire, qui la complète en indiquant clairement aux catholiques le devoir de l'heure présente :

« La résurrection viendra, chrétiens, et viendra par nous. Puisque le monde, qui ne veut pas de l'humilité, qui ne veut pas de la chasteté, qui ne veut pas de l'apostolat, veut de la fraternité, puisqu'il est obligé d'en vouloir et que tous les jours il s'ingénie à en faire, voilà un terrain commun où nous nous rencontrons avec lui. Profitons-en. Entre lui et nous, c'est à qui répandra le plus d'amour véritable, à qui donnera le plus en recevant moins. Personne dans ce conflit ne pourra nous incriminer. Jetons-nous-y à cœur rempli ; nous avons tant reçu d'amour, qu'il nous coûte peu d'en rendre. Gagnons nos frères à force de bienfaits, et puisque de moment en moment le froid augmente dans le monde, que de moment en moment la chaleur augmente en nous pour passer jusqu'à lui, afin que ce Lazare étant au tombeau, s'il devait y descendre, nous eussions assez de vie pour lui et pour nous, assez de larmes pour le pleurer, assez de puissance pour jeter ce grand cri : Lazare, quoique mort, entends la voix qui ressuscite, et sors du tombeau ! »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

(Suit le dispositif, publié dans le numéro de la Semaine religieuse *du 20 Février.)*

A la suite de son Mandement, Monseigneur l'Evêque a publié la formule d'exorcisme (1) donnée, il y a quelques années (Mai 1890), par Notre Saint-Père le Pape pour l'usage du clergé. Déjà Léon XIII avait prescrit de réciter, à la fin de la sainte messe, cette remarquable invocation où l'on demande à saint Michel de refouler dans l'abîme les hordes infernales ; il a voulu faire davantage, en mettant aux mains des prêtres une arme nouvelle contre les puissances sataniques. L'exorcisme est plus qu'une prière ; car, quelle que soit la faiblesse personnelle du ministre, il devient fort de toute la puissance de l'Eglise qui le délègue.

De larges indulgences sont attachées à la récitation quotidienne de cet exorcisme, dont l'efficacité ne saurait être douteuse dans la lutte acharnée d'où dépend le salut de tant d'âmes.

Cette formule peut être employée comme prière, soit publique, soit privée, sans autre autorisation. — On peut s'en servir aussi dans les cas particuliers où il y a doute sur la possession ou l'obsession, mais alors la permission de l'Ordinaire est exigée.

Don au Souverain Pontife. — Un Comité international s'est constitué pour offrir à Léon XIII, à l'occasion de son Jubilé pontifical, un joyau de très grand prix. Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon a souscrit, au nom de son diocèse, pour une somme de 200 francs.

Encore les fausses dévotions. — Nous avons souvent mis nos lecteurs en garde contre certaines pratiques de dévotion, propagées par des personnes sans autorité et la plupart du temps inconnues. Telles sont ces prières dites « boules de neige », auxquelles on attribue les effets les plus merveilleux. La dernière en date est celle à saint Joseph, déjà signalée dans tous les diocèses de Belgique et dans un grand nombre de ceux de France, en particulier dans le nôtre.

On sait que les formules de prières *imprimées* doivent être revêtues d'une approbation épiscopale. Pour échapper à cette obligation, la prière dont il s'agit est manuscrite. Il faut la faire pendant 30 jours, sans interruption, après l'avoir copiée 5 fois et distribuée à 5 personnes différentes, avec recommandation à chacune d'agir de même,.... moyennant quoi on obtient « sûrement trois grâces désirées, même regardées comme impossibles ». — Qui donne cette assurance ? Un mystificateur, probablement mal intentionné, dans le but de discréditer les pratiques sérieuses de piété.

N'y a-t-il pas dans les livres approuvés assez de prières pour

(1) Cette formule d'exorcisme, sur feuilles séparées, format du Bréviaire, est en vente chez M. Salaün, libraire à Quimper, au prix de 0 fr. 10 l'exemplaire.

satisfaire tous les goûts et toutes les dévotions, sans en accueillir d'autres entachées de superstition, contraires à l'esprit de l'Eglise et propres seulement à égarer ou pervertir le sens religieux ?

Comité de Patronage de l'enseignement privé dans le département du Finistère. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'il vient de se former, dans notre ville de Quimper, une Association de Patronage pour les écoles chrétiennes du Finistère. Au moment où ces écoles sont plus que jamais menacées, il est réconfortant de voir des hommes de cœur se lever pour les défendre en s'appuyant sur le texte même de la loi, établie pour les détruire.

C'est, en effet, sur le texte de la loi du 1er Juillet 1901, que s'appuie la nouvelle Association, et c'est à cette même loi qu'elle demande toutes les garanties nécessaires à son fonctionnement régulier.

Nous ne pouvons mieux faire connaître la nouvelle Association, en indiquer le but et en faire prévoir les résultats, qu'en citant les articles 2 et 4 de ses Statuts.

Art. 2. — L'Association a pour objet de patronner et d'assister les établissements d'enseignement primaire privé des deux sexes du département du Finistère, ainsi que les instituteurs et institutrices qui leur sont nécessaires ; à cet effet, recueillir les cotisations des membres de l'Association ; en répartir le montant entre les divers établissements d'enseignement primaire privé du département qui sollicitent le concours de l'Association sous forme de subventions, de prix et de bourses aux élèves ou de récompenses aux maîtres et maîtresses qui se seront particulièrement distingués ; tenir un état des demandes d'emplois qui pourront être adressées à l'Association, soit par les fondateurs, propriétaires ou directeurs d'écoles, soit par les instituteurs et institutrices, et indiquer aux premiers les maîtres ou maîtresses qui pourraient leur convenir et aux seconds les postes qu'ils seraient aptes à occuper.

Art. 4. — L'Association comprend : 1° des membres titulaires ordinaires ; 2° des membres bienfaiteurs ; 3° des membres fondateurs. Sont : 1° membres titulaires ordinaires, ceux qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 1 fr. à 5 fr. ; 2° membres bienfaiteurs, ceux qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 10 à 25 fr., ou rédiment leurs cotisations par un versement unique de 150 fr. ; 3° membres fondateurs, ceux qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 100 fr. ou rédiment leurs cotisations par un versement unique de 500 francs.

Le siège social de l'Association est établi à Quimper, 6, rue Verdelet. Nous invitons à s'y inscrire :

1° Toutes les personnes qui possèdent des écoles privées, soit à titre personnel, soit comme sociétaires. Il est évident que les propriétaires de ces écoles trouveront dans l'Association des ressources précieuses, soit au point de vue pécuniaire, soit au point de vue du personnel enseignant ;

2° Toutes les personnes qui, ayant les titres et les qualités exi-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

gées pour l'enseignement primaire et qui libres de tout engagement vis-à-vis des congrégations non autorisées, désireraient entrer dans les écoles libres, soit comme directeurs ou directrices, soit comme adjoints ou adjointes ;

3° Toutes les personnes qui, ayant à cœur l'instruction chrétienne de la jeunesse, voudront travailler d'une façon pratique et efficace au maintien et à la prospérité des écoles libres dans le diocèse.

Nous reviendrons sur cette grave question.

Pour les marins-pêcheurs. — A la date du 4 Mars, Mgr l'Evêque a distribué aux marins-pêcheurs de son diocèse la somme de 120.047 francs.

Sa Grandeur est heureuse d'apprendre que la messe pour les bienfaiteurs de nos populations maritimes, prescrite par un article spécial du Mandement du Carême, a attiré partout une nombreuse assistance. Dans quelques paroisses, plusieurs pêcheurs ont même communié, avec leurs familles, à cette messe solennelle.

COMANNA. — **École congréganiste fermée.** — Sur un ordre de M. le préfet du Finistère, signifié par un commissaire spécial de police, les Sœurs du Saint-Esprit ont quitté, le 25 Février, l'école qu'elles dirigeaient à Comanna.

Le départ des Religieuses, annoncé à l'office du mercredi des Cendres, s'est effectué le soir, à 4 heures. M. Riou, maire et conseiller général, tous les membres du conseil de Fabrique, plusieurs conseillers municipaux et un grand nombre d'autres hommes, une foule bien plus considérable de femmes et de mères de famille, ont fait cortège aux Religieuses, du couvent à l'église. Tous les yeux étaient pleins de larmes ; c'était un vrai cortège funèbre. Les enfants, sur deux rangs, étaient en tête de ce triste défilé... Il y avait au moins 400 personnes...

A la sortie de l'église, les bonnes Sœurs ont eu de la peine à s'arracher des bras des enfants et des mères, leurs anciennes élèves. — On ne dira point que cette « exécution » répond aux vœux des habitants de Comanna !

Dans leur grande tristesse, ils ont été heureux d'apprendre que l'école chrétienne sera prochainement rouverte avec des maîtresses laïques. Quant aux Religieuses, elles ont trouvé provisoirement un asile dans la maison d'une pieuse chrétienne.

LANDUNVEZ. — **Une chapelle foudroyée.** — Dans la nuit du 25 au 26 Février, la chapelle de Kersaint-Trémazan, en Landunvez, a été gravement endommagée par la foudre. La partie Nord du clocher est renversée ; la grande cloche est sous les décombres. La partie Sud tient encore, mais menace de s'écrouler. L'horloge, que l'on venait de réparer, est complètement tordue, sept fenêtres sont brisées ; heureusement le chœur et les deux beaux vitraux posés en 1901 n'ont pas souffert.

M. le Recteur de Landunvez compte sur la générosité de ses paroissiens et sur les offrandes des dévots serviteurs de Notre-Dame de Kersaint pour réparer au plus tôt ce désastre.

Les Bénédictins de Kerbénéat au Pays de Galles. — Les journaux ont parlé d'un nouvel établissement que les moines de Kerbénéat dans notre diocèse allaient fonder en Angleterre. La chose est exacte ; mais il ne s'agit pas, comme plusieurs l'ont compris, d'une émigration immédiate et en masse de tous les religieux de l'abbaye : ils ne prendront ce parti que s'ils y sont absolument contraints par la persécution. En réalité, c'est donc une mission nouvelle que les PP. Bénédictins fondent pour l'évangélisation du Pays de Galles, conformément au désir exprimé, il y a quelques années, par Sa Sainteté Léon XIII...

Plusieurs terrains furent proposés au R. P. Siméon (Kervennic), chargé de négocier l'affaire. Un moment, il parut se décider pour un château situé dans le comté de Monmouth, sur les confins extérieurs du Pays de Galles et du diocèse de Menevia, quand d'autres propositions furent faites par lord Ashburnam. Ce seigneur (catholique) offrait gracieusement sa maison comme demeure provisoire des religieux — dont il demande à être l'hôte, pendant son séjour dans ses domaines, — et 6 acres (environ deux hectares) de terre ; la loi anglaise lui défend d'en céder davantage à des étrangers, mais il louera toute l'étendue nécessaire pour l'exploitation agricole que les Pères ont projetée.

La nouvelle fondation bénédictine est définitivement établie à Pembrey-house, dans le comté de Carmathen (Carmarthenshire), tout au Sud du Pays de Galles, sur la baie de Bristol. Les religieux y sont déjà installés au nombre de 8, dont 3 prêtres, 1 sous-diacre et quelques élèves... Nous faisons des vœux pour la prompte prospérité de la jeune et vaillante « colonie », en exprimant l'espoir de conserver à Kerbénéat, la « ruche-mère », les dignes religieux qui font l'édification du pays et sont les auxiliaires aussi utiles que dévoués du clergé paroissial.

Souscription pour la croix de Tréguier. — Le chiffre des offrandes que nous avons reçues monte, au 1er Mars, à la somme de 55 fr. Sur le désir qui nous en a été exprimé, nous continuerons à recevoir les souscriptions qu'on voudrait bien nous remettre. Il est à souhaiter que les versements aient lieu sans retard : les admirateurs de Renan poussent activement leurs préparatifs, et l'on désigne déjà la date probable de l'inauguration de la statue de l'apostat ; il ne faut pas que la protestation de la Bretagne catholique se fasse attendre !

La *Semaine religieuse* ne publiera point la liste de ses souscripteurs ; elle enverra les noms au Comité de Brest, qui fera à cet égard ce qu'il jugera à propos.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Retraite pour les hommes. — Dimanche, au prône, on annoncera les retraites qui doivent s'ouvrir, à Quimperlé, le 22 Mars ; ensuite viendront, dans le courant de l'année, celles de Lesneven et de Morlaix. On sait quel bien immense les retraites ont fait et continuent à faire dans notre diocèse ; il n'y a pas de meilleur moyen pour éclairer et fortifier les sentiments religieux. Il est donc à souhaiter que les retraitants deviennent de plus en plus nombreux et, pour cela, il importe que l'on montre aux populations les avantages des retraites fermées.

Nous empruntons à la *Semaine religieuse* de Vannes les excellentes réflexions suivantes qui lui sont « adressées par un *missionnaire*, plein de zèle et d'expérience ». Elles sont bien propres à décider ceux qui hésitent encore :

« Ces retraites fermées ont les mêmes avantages que les missions ordinaires de paroisse : direction de confesseurs étrangers à la paroisse respective des retraitants, avec pouvoirs extraordinaires ; ensemble d'instructions sur les principes généraux de conduite chrétienne et sur les devoirs particuliers de chacun ; entraînement de l'exemple ; prières plus ferventes avec chants appropriés à l'état d'âme des retraitants et concordant avec les grandes vérités prêchées dans la circonstance, de telle sorte qu'il est difficile de résister à la force et à l'efficacité de ces sanctifiants exercices.

Mais, en plus, les retraites fermées ont quelques autres avantages : ici, plus de temps est donné à la réflexion après chaque instruction ; débarrassé que l'on est des soins de la maison et des courses à faire, on y prie davantage en commun et on prie mieux, à cause d'un plus grand recueillement facilement obtenu ; l'influence du milieu où l'on vit : là, rien ni personne ne détourne l'attention du travail tout intérieur auquel on se livre ; les dangereuses occasions de lieux et de personnes sont absentes ; le respect humain n'a plus de prise sur l'âme ; la démarche faite pour se rendre en ville et laisser là, pour quelques jours, et famille et occupations, a été très agréable à Dieu, et, par là-même, est devenue une source de bénédiction.

Enfin, pendant les missions de paroisse, nous le savons, les familles sérieusement chrétiennes résument le soir, dans la conversation, ce qui a frappé les esprits et remué les cœurs dans les exercices de la journée. C'est très bien ; voici qui est mieux :

Dans la retraite fermée, c'est un missionnaire qui fait ce travail après la prière du soir ; puis le silence obligatoire renferme dans l'âme, comme un baume précieux, toutes ces impressions salutaires, et empêche toute évaporation.

Un autre avantage, c'est que les retraitants et retraitantes viennent à ces saintes réunions par *catégories*. De là une grande facilité et une pleine liberté de donner à chacune des avis tout à fait *spéciaux*. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — On a fait courir, à diverses reprises, pendant ces jours, le bruit d'une indisposition du Pape. Il n'est pas surprenant que, vu son grand âge, Léon XIII ait éprouvé quelque fatigue des longues cérémonies qui se sont succédé ; mais les réceptions annoncées ont eu lieu et, de l'avis de tous, le Pape était en excellente santé.

Le 27 Février a eu lieu l'audience solennelle du Corps diplomatique. Dimanche 1er Mars, Léon XIII a reçu dans sa bibliothèque, en audience privée, le Sacré Collège ; 40 cardinaux étaient présents. Le Pape, dans une conversation qu'il dirigeait avec une grande finesse, a tenu à prononcer des paroles de remerciement dans lesquelles il a fait allusion à son grand âge et à sa fin qui ne peut pas être lointaine. Les cardinaux ont aussitôt répondu qu'aujourd'hui c'était jour de joie et qu'ils souhaitaient encore longue vie au Pape.

Pour la messe du 3 Mars, à Saint-Pierre, on avait distribué environ 60,000 billets d'entrée, sans avoir pu satisfaire toutes les demandes. La cérémonie a été splendide ; 42 cardinaux et 250 évêques — dont 15 français — y assistaient. Le Pape, portant la tiare précieuse, don jubilaire du monde catholique, a fait son entrée à 11 h. 1/4, et a été acclamé avec un indescriptible enthousiasme pendant que, avec une visible émotion, il bénissait à droite et à gauche..... Après la messe solennelle, célébrée par le cardinal Langénieux, Léon XIII a donné, d'une voix forte, la bénédiction solennelle *Urbi et orbi*, puis a entonné le *Te Deum*, auquel a répondu toute l'assistance, pendant que les cloches de la Basilique Vaticane et des églises de Rome sonnaient à toute volée.

Bien que la cérémonie eût déjà duré près de deux heures, le Pape, avant de rentrer dans ses appartements, s'est arrêté au milieu de la grande nef pour bénir successivement les groupes de pèlerins, en commençant par le groupe français qui a donné le signal des acclamations.

A l'occasion de son Jubilé, le Pape a fait distribuer d'abondantes aumônes aux pauvres et aux diverses œuvres charitables de Rome.

— **Son Ém. le cardinal Labouré au Vatican.** — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Rennes :

« Son Eminence est arrivée à Rome, le 20 Février, après avoir fait un excellent voyage. Notre vénéré Cardinal a été reçu en audience par le Souverain Pontife, mercredi dernier, 25 Février. Son Eminence a trouvé le Pape plein de force et de santé, ayant toute la lucidité de son intelligence et la sûreté de sa mémoire extraordinaire. Léon XIII lui a témoigné la plus délicate et la plus

· Archives diocésaines de Quimper et Léon

paternelle affection, s'inquiétant de tout ce qui concerne ses *chers Bretons* qu'il aime et bénit particulièrement.

« Monseigneur reviendra à Rennes aussitôt après les grandes fêtes du 3 Mars. »

FRANCE. — **Les Congrégations religieuses.** — Le rapport de M. Rabier sur les demandes en autorisation formulées par les Congrégations d'hommes a été distribué aux députés, il y a huit jours, et viendra en discussion, très probablement, lundi prochain, 9 Mars. Le rapport Rabier, visiblement inspiré par les loges maçonniques, déclare qu'il ne faut tenir compte ni des droits acquis, ni des services incontestables rendus, ni des avis des conseils municipaux dont les deux tiers au moins sont favorables ; il conclut brutalement au rejet de toute autorisation, et propose de ne pas même passer à la discussion des articles. De sorte que, si cette procédure est adoptée, il n'y aurait que trois votes d'ensemble pour rejeter les 54 demandes d'autorisation déposées.

On prévoit que la lutte sera vive. Toutes les personnes pieuses ne manqueront pas de prier, durant ces jours, pour ceux qui vont défendre les Congrégations, afin que leurs voix soient écoutées et fassent triompher la cause de la justice et de la liberté religieuse.

La vengeance d'un prêtre. — On lit dans la *Croix* :

A la 4e page de certains journaux anticléricaux, on a pu lire cette information :

« Sur le rapport d'un médecin aliéniste, le nommé Mourachol, anarchiste, sera interné dans une maison de santé. On se souvient que Mourachol, à la sortie d'une conférence de Sébastien Faure, avait, rue des Martyrs, à moitié étranglé un curé. »

Rien de plus.

D'autres journaux, où la note boulevardière domine la note anticléricale, ajoutent ce simple détail :

« M. l'abbé Delaplanche, le prêtre victime des violences de l'anarchiste, a pris à sa charge les frais d'entretien des cinq enfants de Mourachol. »

Il faut croire que cette façon d'agir leur paraît toute naturelle de la part de l'abbé, car ils n'ajoutent pas le moindre commentaire.

Ne pensez-vous pas que l'acte de charité évangélique accompli avec une admirable simplicité par M. l'abbé Delaplanche mériterait quelques éloges, dût-on pour cela écourter de quelques lignes le sensationnel voyage des Humbert ou, à la rigueur même, supprimer pour un jour l'entrefilet quotidien sur les crimes du clergé ?

Page à relire. — « Ce qui console, disait Montalembert au sujet de l'expulsion des ordres religieux, c'est la profonde inutilité de toutes ces violences, l'impuissance dérisoire et la confusion définitive de tous ces tyranneaux et de tous ces persécuteurs. Car

l'expérience est là pour le prouver, on aura beau les chasser, les dépouiller et les proscrire, aujourd'hui en Espagne ou demain en France, après demain les congrégations religieuses reviendront comme elles sont déjà revenues partout et toujours. Puisqu'elles sont aujourd'hui parmi nous plus nombreuses, plus ferventes, plus actives de beaucoup qu'elles ne l'étaient avant la Révolution française, et cela sans impulsion du pouvoir, sans protection, sans fracas, par la simple et naturelle évolution des choses, qui pourrait douter de l'avenir ?... Si la Révolution française n'a pas réussi à détruire l'Eglise et ses institutions essentielles, vous, pygmées, vous n'y réussirez pas davantage !

« C'est à la liberté que toutes ces violences et ces folies nuisent le plus ; c'est à la démocratie, cette forme si naturelle, si simple et si légitime de la liberté moderne... Sachez-le bien, tant que la démocratie française n'aura pas flétri et désavoué de tels hommes et de tels principes, elle méritera tous les affronts, tous les déboires qui ont déjà trop souvent fait de son histoire la risée à la fois des habiles et des simples de ce monde... La simple menace, mais la menace trop fondée de leur triomphe possible, suffit pour allumer toutes les paniques... Persécuteurs affichés de la conscience chrétienne comme de toute religion révélée, c'est vous qui jetez les peuples sous le talon des autocrates, des conquérants de l'intérieur. Vous avez beau vous associer à la réprobation des âmes libérales, contre les Dix-huit Brumaire et les Deux Décembre, vous faites sourire de pitié, car c'est vous qui rendez ces journées inévitables et ces dictatures triomphantes ; c'est vous qui en êtes les précurseurs et les véritables auteurs, en condamnant les nations à l'affreuse alternative du despotisme ou du terrorisme sacrilège... Séparez-vous ouvertement de la liberté comme la liberté se sépare de vous. Vous en êtes les vrais, les pires, les éternels ennemis. »

MONTALEMBERT.

Bonne pensée.

Dieu a jeté un voile sur l'avenir, et c'est de sa part, un acte de souveraine compassion pour l'homme, car l'appréhension de nos maux est pire que leur souffrance. N'essayons donc pas de deviner si l'année commencée nous apporte la paix ou la guerre, la douleur ou la joie, dans les plis de son manteau. Nous risquerions d'être de mauvais prophètes et de pires combattants.

BIBLIOGRAPHIE

Livre à lire pendant le Carême

Faisons pénitence pour le salut de la France ! — Brochure in-8° de 48 pages, ornée de sept illustrations, bénie et approuvée par Son Em. le Cardinal Richard, Archevêque de Paris.

Ce livre semble venir à son heure.

L'auteur y fait une vigoureuse peinture du sensualisme qui a envahi notre

Archives diocésaines d Qu nper et Léon

société contemporaine. La volupté a entraîné la France aux bords de l'abîme où elle est près de sombrer.

Chacun veut jouir ; personne ne veut plus se gêner. La souffrance est devenue un épouvantail pour les trois quarts des baptisés ; et cependant Notre-Seigneur a dit : « *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même façon.* »

Quel sera le remède au mal ? Le retour sincère à une vie de pénitence.

La Sainte Vierge nous y conviait, il y a cinquante ans bientôt, quand de la Roche Massabielle elle laissait tomber ces trois paroles, court programme de régénération chrétienne : « *Pénitence ! Pénitence ! Pénitence !* »

Dans des pages charmantes, extraites des Chroniques du bon roi saint Louis, tirées de la vie si attachante d'Elisabeth de Hongrie, de la baronne de Chantal, de Louis de Gonzague, enfant, et de la jeune Américaine Rose de Lima, l'auteur montre combien est facile et douce, même aux personnes du monde, la réalisation du programme de pénitence tracé par Notre-Dame de Lourdes.

Cette lecture sera pour l'âme une nourriture réconfortante pendant le saint Temps du Carême. Puisse-t-elle encourager un grand nombre de chrétiens à marcher dans la voie de la souffrance volontaire, et à enrôler parents, proches et amis dans l'*Association de Pénitence !*

C'est pour le salut de la France !

Prix de l'exemplaire : 0 fr. 25. ***En vente à la librairie J. Salaün, Quimper.***

LA QUINZAINE, Paris, 45, rue Vaneau. — Dir^r^ : *M. George Fonsegrive.*

Sommaire du N° du 16 Février.

Patenotres. George FONSEGRIVE. — *Péril d'amour.* Fin. Eugène FLORNOY. — *Au Pays de la Sardine.* G. DEVIOLAINE. — *Le Venezuela.* Charles DE VITIS. — *Comment faire ?* Les Catholiques et la situation présente. Notre enquête. II. ***. — *Art et Littérature.* Raoul NARSY. — *Chronique politique.* X. — *Nouvelles scientifiques et littéraires.* — *Revue des Revues.* — *Notes bibliographiques.*

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 20 Février 1903.

I. — La Carrière. Faits nouveaux, Orientation nouvelle, par Maurice BLANCHARD. — II. La Nouvelle Législation scolaire en Angleterre, par Joseph BOUBÉE. — III. L'Enseignement libre. Notes et Souvenirs (sixième article et fin), par Paul KER. — IV. La condamnation du livre de M. LOISY « L'Évangile et l'Église », par Joseph BRUCKER. — V. Choses de l'enseignement et de l'éducation, par Joseph BURNICHON. — VI. « L'Italie des Romantiques », par Pierre SUAU. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine.

CEUX QU'ON PROSCRIT. — Sous ce titre vient de paraître à la librairie Emmanuel Vitte, 3, place Bellecour, à Lyon, et 14, rue de l'Abbaye, à Paris, une brochure de propagande donnant de précieux renseignements sur les Congrégations menacées.

« CEUX QU'ON PROSCRIT » sera de la plus grande utilité à tous les journalistes, écrivains, conférenciers soucieux de défendre la liberté. Les hommes d'action, les hommes d'Œuvres qui veulent faire connaître les religieux menacés sont appelés à la répandre.

Prix : **1 fr.** (Conditions spéciales pour les exemplaires pris en nombre.)

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 13 Mars 1903.** N° 11.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Saint Joseph, Patron de la Sainte Eglise catholique.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nominations dans le clergé ; Traitement ecclésiastique rétabli ; Souscriptions pour la chapelle du Petit-Séminaire de Pont-Croix (28e liste) ; Pour les marins-pêcheurs ; Lesneven ; Œuvre de Notre-Dame de Salut ; Neuvaine à saint Joseph ; Ploërmel ; Notre-Dame de Loc-Maria-Quimper (à suivre).

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; La Cause de Jeanne-d'Arc ; France ; Périgueux ; La défense de l'enseignement chrétien.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 15 Mars. — 3e Dimanche du Carême ; Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du Dimanche, avec les Suffrages.

Lundi, 16. — De la férie. — Ou Office votif des Sts Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 17. — S. Patrice, Evêque. Double. Blanc.

Mercredi, 18. — S. Gabriel, Archange *(au Supplément)*. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 19. — S. JOSEPH, ÉPOUX DE LA T. SAINTE-VIERGE. Double de 1re classe. Blanc.

Vendredi, 20. — Les Cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 21. — S. Benoît, Abbé, Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 22. — 4e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Pleyben . . . . . du 13 au 18 Mars
Taulé. . . . . du 19 au 23 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saint Joseph, Patron de la Sainte Eglise catholique. — C'est sous ce titre que, au jour prochain de sa fête, nous invoquerons le plus grand, le plus saint des Patriarches. On sait dans quelles circonstances il lui a été décerné. C'était le 8 Décembre 1870, au moment où commençait à se déchaîner l'une des plus redoutables tempêtes dont l'Eglise ait été assaillie au cours de son existence. Voilà plus de trente ans qu'elle en supporte l'effort ! Ne verra-t-elle point bientôt venir le secours promis ?... Nous devons l'espérer, nous devons l'attendre avec la plus entière confiance, mais nous devons le réclamer. Si nous ne l'avons point vu encore se manifester, c'est que nous ne l'avons pas assez demandé, assez mérité. Redoublons donc nos prières, multiplions nos actes de vertu, et par eux et par elles hâtons l'heure de Dieu.

O saint Joseph, Patron de la Sainte Eglise catholique, intercédez pour nous. Voyez la barque de l'Eglise, voguant péniblement sur la mer de la Révolution qui, de nos jours, a couvert le monde de ses flots. Depuis un siècle, elle est battue par tous les vents de la séduction et de la persécution. Et c'est pourquoi le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous a prié de vous en faire le pilote vigilant....

A son gouvernail, où Jésus comme autrefois semble dormir, veillez, protecteur puissant, et soyez le libérateur de ceux qui vous invoquent, délivrez-les des écueils, épargnez-leur le naufrage !

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les Stations quadragésimales.**

III. **Mission** : LANDUDAL. *du 15 au 29 Mars*. Président, la 1re semaine, M. Godec, curé-doyen d'Elliant.

IV. **Retraites.** — Retraites bretonnes pour les hommes, à Quimper et à Quimperlé, du 22 au 28 Mars.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Mardi, mercredi* et *jeudi, 17, 18 et 19 Mars*, triduum en l'honneur de saint Joseph. A 4 heures de l'après-midi, instruction française. Les dames y sont particulièrement convoquées.

Dimanche prochain, 15 Mars, Monseigneur l'Evêque bénira solennellement le nouveau chemin de fer de Quimperlé à Pont-Aven. Voici le programme de la journée :

Départ de Quimperlé, à *9 h.* ; bénédiction, au passage, des stations de La Forêt et de Moëlan. — *9 h. 55*, arrivée à Pont-Aven ; bénédiction de la ligne au point-terminus. L'Evêque assistera ensuite à la grand'messe paroissiale et y fera une allocution.

Au retour, Monseigneur s'arrêtera à Riec, pour bénir la gare ; puis il se rendra à l'église, où il donnera la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Sa Grandeur rentrera à Quimper par le dernier train du soir.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Magueur, chapelain du Cimetière de Kerfautras, à Brest, recteur de Lanvéoc ;

M. Jugant, aumônier-adjoint de l'Oratoire, à Lambézellec, chapelain du Cimetière de Kerfautras ;

M. Caill, ancien vicaire de Plomeur, aumônier-adjoint de l'Oratoire.

Traitement ecclésiastique rétabli. — Nous apprenons que, par décision ministérielle, le traitement de M. Thomas, vicaire à Ploudaniel, supprimé à partir du 3 Septembre 1902, a été rétabli avec les arrérages échus, « après une nouvelle enquête établissant que ce prêtre ne se trouvait pas à Ploudaniel à l'époque des expulsions ».

Souscriptions pour la Chapelle du Petit-Séminaire de Pont-Croix.

(28e LISTE)

Montant des listes précédentes	29.591 fr	15
Souscriptions reçues à l'Évêché.		
M. le chanoine Milin, curé-doyen de Lambézellec.	200	»
M. Kérisit, recteur de Berrien. , ...	50	»
M. l'abbé J. F. Hily, professeur au Séminaire de Saint-Jacques	10	»
M. Jean Daoudal, à Quimper.	2	»
M. l'abbé Stéphan, curé-doyen de Saint-Renan .	200	»
Anonyme du Drennec	20	»
Un Aumônier	10	»
Un missionnaire breton du pays de Galles. . . .	2	50
Anonyme	5	»
M. l'abbé A. C., professeur	20	»
TOTAL.	30.110 fr	65

Pour les marins-pêcheurs. — Parmi les nombreuses lettres, accompagnant de généreuses aumônes, qu'il a reçues, Monseigneur l'Evêque a bien voulu nous communiquer la suivante, où les lecteurs de la *Semaine religieuse* aimeront à trouver plusieurs noms connus :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Dakar (Sénégal), le 19 Février 1903.

« MONSEIGNEUR,

« Bien des offrandes ont passé par vos mains pour secourir en leur détresse nos infortunés pêcheurs de Bretagne. Vous en avez reçu de plus riches que la nôtre et beaucoup, Dieu merci, mais de plus touchante, peut-être aucune. Ce sont les pauvres noirs de la mission d'Afrique, ceux qui ont appris la charité grâce à ces précieuses aumônes de la Propagation de la Foi que nos diocèses bretons nous prodiguent avec tant de générosité, ces pauvres noirs que les missionnaires bretons ont évangélisés et évangélisent encore, ce sont eux, Monseigneur, qui, autant par reconnaissance envers la Bretagne que par charité chrétienne, envoient le produit de leur collecte, ce billet de 100 francs, à leurs bienfaiteurs et frères nécessiteux.

« Détail à noter, c'est que la plupart des souscriptions ont été prélevées sur le produit de leur pêche, qui est ici très abondante, mais mal vendue. Ils nous disent : « Père, invitez donc les pê-« cheurs bretons à venir sur nos côtes africaines pêcher la morue, « la bonite, la dorade, etc., qui abondent depuis le banc d'Arguin « jusqu'à la baie de Rufisque et au delà. » Nous ne manquons pas de leur répondre que la chose n'est pas aussi facile qu'ils le pensent.

« Notre offrande, pour être tardive, Monseigneur, puisqu'elle vient de loin, vous servira encore, nous l'espérons, pour les imprévus de la fin.

« Voici maintenant les noms des missionnaires du diocèse de Quimper qui travaillent dans la Mission de Sénégambie et profitent de l'occasion pour déposer aux pieds de Votre Grandeur, avec le juste tribut de leur reconnaissance et de leur admiration pour un dévouement qui rappelle les Vincent de Paul et les François de Sales, mis au service de nos parents et amis, le respectueux hommage de notre filiale obéissance et sincère attachement :

« P. Pérès, de Saint-Pierre-Quilbignon ; P. Bodo, de Concarneau ; P. Le Berre, de Plouguerneau ; P. Ropartz, de Milizac ; P. Esvans, d'Arzano ; Fr. Alor, de Douarnenez-Ploaré ; Fr. Cyprien, de Querrien (ou Moëlan) ; Fr. Aurélien, de Rédéné.

« P. LIMBOUR, de Pont-Aven.

« Pour mémoire : P. Messager, actuellement en France, et plusieurs Frères de Ploërmel dans les écoles, et Sœurs de Saint-Joseph de Cluny dans les écoles et les hôpitaux, enfin une dizaine d'autres Bretons du Morbihan, des Côtes-du-Nord et de la Loire-Inférieure, et des Sœurs d'Ille-et-Vilaine. »

†

Bien que le mouvement de charité pour les marins bretons se soit, comme on le comprend, bien ralenti, Monseigneur continue à recevoir quelques aumônes qui, avec la réserve des semaines précédentes, lui permet d'envoyer encore les secours nécessaires

aux différents centres. La somme distribuée par les soins de l'Evêque monte, à la date du 11 Mars, à 138,277 francs.

†

Nous sommes heureux d'apprendre d'autre part que, grâce au zèle si actif de M. B. de Laflotte qui vient d'achever sa tournée d'inspection, son œuvre, à la date du 11 Mars, avait adopté 1,040 familles, représentant 6,757 personnes, dont 4,673 enfants. Ces résultats sont des plus consolants et Mgr l'Evêque est le premier à s'en réjouir.

Ajoutons que, dans nos ports, on commence à entrevoir la fin de la crise. La pêche de printemps va reprendre et sous peu, nous l'espérons, nos marins pourront se suffire à eux-mêmes.

LESNEVEN. — **Retraite bretonne d'hommes**, *du 28 Février au 7 Mars.* — 35 paroisses ; 62 retraitants : Plouguerneau, 7 ; Guipavas, 4 ; Ploudaniel, 4 ; Bourg-Blanc, 4 ; Plouvien, 4 ; Plougastel-Daoulas, 3 ; Plougourvest, 3 ; Pencran, 2 ; Lannilis, 2 ; Plabennec, 2 ; Plouzané, 2 ; Saint-Thonan, 2 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 1 ; Plouédern, 1 ; Guissény, 1 ; Kerlouan, 1 ; Saint-Méen, 1 ; Tréouergat, 1 ; Loc-Maria-Plouzané, 1 ; Loc-Brévalaire, 1 ; Plounévez-Lochrist, 1 ; Tréflévénez, 1 ; Saint-Derrien, 1 ; Lanildut, 1 ; Landunvez, 1 ; Plourin-Ploudalmézeau, 1 ; Trémaouézan, 1 ; Cléder, 1 ; Plouzévédé, 1 ; Landéda, 1 ; Kerlouan, 1 ; Plougar, 1 ; Saint-Frégant, 1 ; Tréflez, 1 ; Ploumoguer, 1.

Œuvre de Notre-Dame de Salut. — Nous sommes heureux de publier aujourd'hui l'intéressant compte-rendu de l'Association de Notre-Dame de Salut, lu à la réunion annuelle qui a eu lieu, le 2 Février, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque.

Monseigneur,

En vous voyant présider aujourd'hui notre réunion générale, les associés de Notre-Dame de Salut n'accusent-ils pas d'indiscrétion le Comité qui a osé vous le demander, alors que les instants de Votre Grandeur sont si précieux, et que, peu soucieux de la fatigue, vous vous dépensez, sans mesure, pour secourir vos fils malheureux, leur donnant la consolation de votre présence sur tous les points du littoral et leur apportant, avec les preuves de votre sollicitude paternelle, le bienfait d'une plus grande connaissance de l'esprit de l'Eglise et d'une confiance plus filiale dans sa protection ?

Mais c'est justement l'expérience de l'inépuisable don de vous-même à ceux dont vous êtes le Pasteur et le Père, qui nous a autorisés à vous redemander, encore cette année, une faveur qui transforme en fête notre réunion générale. L'accueil plein de bonté que vous avez bien voulu faire à notre requête nous prouve, Monseigneur, que Votre Grandeur ne l'a pas trouvée indiscrète. Je vous en remercie, au nom de tous les associés.

Avant de vous parler de l'œuvre de Notre-Dame de Salut dans le diocèse, permettez-moi, Monseigneur, de vous donner un rapide aperçu de ses travaux, en France, pendant le cours de 1902.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'un des grands fruits produits, chaque année, par l'Association de Notre-Dame de Salut, c'est le Pèlerinage national... Malgré les difficultés des temps et la diffusion d'œuvres nécessaires et coûteuses, 944 malades ont encore été conduits, cette année, aux pieds de Notre-Dame de Lourdes, et pour cela la charité chrétienne a versé 37,180 fr. En présentant à Marie ces pauvres Français infirmes, les pèlerins suppliaient leur Mère du ciel de regarder la grande malade, qui semble marcher vers sa ruine, mais que son amour peut encore sauver. Sur le parcours du pèlerinage, à Versailles, à Tours, à Angoulême et dans d'autres villes où se trouve un comité de Notre-Dame de Salut, les associés ont joint leurs prières à celles des pèlerins. Il serait à désirer que ce mouvement devint plus général, afin de décupler notre force suppliante sur le cœur de Marie Immaculée....

Son doux sourire ne s'est pas détourné de nous, et bien des actions de grâce sont montées vers Elle avec les améliorations et les guérisons obtenues. Mais hélas ! les saints religieux, premiers organisateurs du grand pèlerinage, ne conduisaient plus, cette année, leurs malades et les fervents associés de Notre-Dame de Salut, qui se font leurs infirmiers et leurs serviteurs. Marie, attristée de leur absence, a ouvert moins grande la source des guérisons, qui nous réjouissaient chaque année. N'a-t-Elle pas trouvé aussi que l'on se reposait trop sur les faveurs spéciales reçues à Lourdes par la France, au lieu d'écouter le grave avertissement qu'Elle était venue nous y apporter ? « Pénitence, pénitence, pénitence ! » nous a dit ce cœur maternel, et en regardant autour de nous, ce n'était pas jusqu'ici l'aspect de l'esprit de pénitence qui frappait le regard en France !... Cependant Notre-Dame de Salut ne nous abandonnera pas au milieu des malheurs que nous avons attirés sur nos têtes ; Elle nous obtiendra d'effacer, par la ferveur de nos larmes et par notre courage à défendre notre foi dans la persécution, le spectacle désolant que nous avons donné au monde par notre légèreté. Maintenant que nos plaies saignent douloureusement, retournons vers la céleste Conseillère, trop peu écoutée, et Elle nous apprendra à sortir, vainqueurs et fervents, des désastres et des punitions, que son amour eût voulu écarter de son beau royaume de France.

Profitant de leur présence à Lourdes, les Comités de Notre-Dame de Salut, qui s'y trouvaient en grand nombre, ont tenu une réunion générale ; un compte-rendu y a été lu et a fait ressortir tout le bien accompli par l'Œuvre en France. Il serait trop long, Monseigneur, de nommer ici chacune des villes où elle soutient toutes les bonnes œuvres ; citons seulement quelques exemples. A Notre-Dame de la Montagne, près de Nantes, l'Association fournit aux ouvriers, employés aux forges, une bibliothèque de 4,000 volumes, faisant échec aux bibliothèques franc-maçonnes : ce n'est là qu'un côté de son action pour la diffusion de la bonne presse. Les patronages lui sont particulièrement chers. A Beauvoir, diocèse de Luçon, l'un d'eux a transformé l'esprit de la population.... Amiens est remarquable par son zèle et l'importance des secours répandus, des sermons de charité alimentent cette bienfaisante action ; Aix et Arles se distinguent par leur ardeur pour les patronages, les catéchismes, les pèlerinages ; le Comité de Montpellier conduit, chaque année, près de 50 malades à Lourdes. Ailleurs, les réunions des associés sont ferventes et nombreuses, à Tours, on y compte jusqu'à 350 personnes. Partout les Comités font dire des messes pour le salut des âmes et obtiennent des promesses de prières et de bonnes œuvres. Périgueux a recueilli l'offrande de 24,000 œuvres spirituelles : Evreux et Gisors vont jusqu'à 38,000. Dès Mars

1902, un zélé associé avait déjà récolté 68,000 promesses de chapelets pour la France. Cette année encore, de nombreuses neuvaines ont été suscitées par le Comité central.

C'est donc un grand mouvement de piété que nous devons à l'Association de Notre-Dame de Salut ; je ne veux pas étendre davantage ce résumé succinct du Bulletin de Janvier 1903, il suffit pour montrer que, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest de la France, cette Œuvre travaille à la gloire de Dieu par le salut des âmes. A Paris, le Comité central a repris ses réunions, il a reçu de précieux encouragements de l'épiscopat ; l'œuvre vient de s'étendre au diocèse d'Alger, où Mgr l'Archevêque a bien voulu lui donner un directeur diocésain.

Notre-Dame de Salut a été douloureusement éprouvée par la mort de son Eminence Mgr Parocchi, protecteur de l'Œuvre à Rome, qui nous portait un réel intérêt ; nos pèlerins de Rome et de Jérusalem ne sauraient oublier l'accueil paternel qu'ils trouvaient près de lui et les encouragements que son Eminence nous prodiguait ; les associés de Notre-Dame de Salut se feront un devoir d'offrir de ferventes prières pour celui dont la protection nous fut si efficace.

Après ce coup d'œil d'ensemble, bien fait pour nous attacher à notre Association, voyons ce que nous avons fait nous-mêmes en union avec elle. Bien que la difficulté des temps ait suscité de nouvelles demandes d'argent, nos associés nous sont restés fidèles ; quelques-uns ont dû réduire leur cotisation, c'est le petit nombre ; tous ceux qui le peuvent comprennent, en effet, que le salut viendra, non pas du partage des sommes allouées aux bonnes œuvres, pour donner à chacune ; mais bien de la réduction des dépenses personnelles et d'agrément, pour agrandir la bourse des œuvres et répondre aux besoins nouveaux de notre malheureux pays.

La valeur des cotisations a donc un peu fléchi ; mais nous avons de nouveaux associés et, à ce sujet, nous prions les chefs de dizaines, dont les listes ne seraient pas complètes, de faire de généreux efforts pour trouver les associés qui leur manquent ; nos ressources ne doivent pas diminuer, alors que nos charges augmentent. En effet, nous recevions chaque année, d'assez fortes collectes faites dans nos écoles libres, parmi nos petits associés ; aujourd'hui, c'est à nous de secourir, de plus en plus, ces écoles persécutées, où l'on apprenait aux enfants, avec le chemin du ciel, le zèle du salut de leurs frères. Les écoles ont donc eu la plus grande part dans les distributions de cette année. De concert avec le Comité central, le Comité de Quimper a envoyé :

A l'école d'Audierne	50 fr.
Ecole des Ursulines de Quimper.	50
Ecole du Guilvinec	50
Ecole libre de Brest.	100
Ecole de Pluguffan.	100
Ecole de Lannédern.	50

Nous avons aussi répondu, pour la seconde fois, à l'appel de M. l'abbé Gallic, aumônier des Bretons au Havre, en lui envoyant 50 fr. ; la détresse est souvent grande chez nos compatriotes de là-bas, par suite des chômages.

L'œuvre des Bretons d'Angers a reçu 35 fr. ; un patronage spécial y réunit nos compatriotes et un aumônier, parlant leur langue, s'efforce de leur garder le trésor de la foi dans un milieu ouvrier si peu chrétien, hélas !

Enfin, nous n'avons pas oublié nos patronages du diocèse : M. l'abbé

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Corvez, à Morlaix, a reçu 40 fr. et le patronage de jeunes filles de cette ville a touché 30 fr. ; 30 fr. ont été accordés à l'intéressante Caisse des familles de Quimper.

Nous avons eu, comme chaque année, 3 réunions à la chapelle des Ursulines ; à l'issue de la messe, nous avons eu la bonne fortune d'entendre d'éloquentes instructions, et la bénédiction du Saint-Sacrement est venue réjouir nos âmes. Nous avons fait faire plusieurs neuvaines pour la France, et quand on voit les dévouements que Dieu suscite parmi nous pour sauver nos écoles, privées de leurs pieuses directrices, on reprend espoir, nos prières n'ont pas été sans fruit. Et n'est-ce pas une autre cause d'espérance, que la vue de cette explosion de la charité chrétienne envoyant des centaines de mille francs pour secourir les catholiques Bretons? Puisque la charité couvre la multitude des iniquités, bénissons la miséricorde divine qui nous fait un rempart de nos souffrances contre les rigueurs de sa justice irritée.

Nous avons de bonnes nouvelles de Brest, où le zèle de notre Sous-Comité nous acquiert de nouveaux associés. Plougastel-Daoulas mérite une mention spéciale ; ce charmant point de la Bretagne ne donne pas seulement des fruits parfumés connus de tous, on y recueille aussi, en grand nombre, des fruits éternels ; un zèle infatigable pour les œuvres y a secondé le dévouement de notre zélatrice, qui a su, dès le début de la fondation de l'Association dans le diocèse, nous former un groupe important, que les besoins nouveaux n'ont pu diminuer.

Par les soins de Mme la présidente, quelques lots bretons ont été embellir la vente de charité qui est l'une des ressourses de Notre-Dame de Salut. Nous avons envoyé 100 fr. au Comité central, chargé de pourvoir aux détresses les plus pressantes et qui reçoit les demandes de toute la France.

Je sais aussi, Monseigneur, que, répondant aux exhortations que Votre Grandeur avait bien voulu nous faire, lors de notre dernière réunion générale, sur la diffusion de la bonne presse, plusieurs associés de Quimper se sont employés, avec persévérance, à faire passer de bons journaux dans les milieux ouvriers.

Voilà, Monseigneur, la part que nous avons prise au bien général. Votre Grandeur entoure de sa sollicitude de nombreuses et belles œuvres ; leurs ressources sont plus grandes que les nôtres ; nous nous en réjouissons puisque leur but, la gloire de Dieu, est le bien suprême que nous cherchons aussi ; mais nous espérons attirer un regard de complaisance de Notre divin Maître, qui ne laisse aucun effort sans récompense. Une goutte d'eau fait déborder la coupe déjà pleine ; pourquoi ne pas espérer que tel sera notre rôle, en nous joignant aux mérites accumulés par les œuvres de votre diocèse?

Neuvaine à saint Joseph. — On invite, plus instamment que jamais, les fidèles à faire la neuvaine à saint Joseph pour l'Eglise et la France.

A cause des réunions qui ont lieu dans les paroisses et les communautés le 19 Mars, la messe annuelle de Notre-Dame de Salut est remise au 25, fête de l'Annonciation de la Très Sainte-Vierge. Elle sera dite, à la chapelle des Ursulines, à 7 h. 1/2, et sera suivie d'une instruction par le R. P. Létendard, prédicateur de la Station du Carême.

Ploermel. — Frères de l'Instruction chrétienne. — Le 2 Février, fête de la Purification de la T. Sainte Vierge, a eu lieu une vêture chez les Frères de La Mennais, à Ploërmel. Parmi les 39 postulants qui ont pris l'habit religieux, nous relevons les noms suivants qui appartiennent à notre diocèse :

Laurent Siou, de Trégarantec, *F. Angel-Marie* ;
Jean Gourmelen, de Telgruc, *F. Elisée-Jean* ;
Louis Morvan, de Moëlan, *F. Floribert-Joseph* ;
François Férec, de Briec, *F. Gonzague-Joseph* ;
Pierre Goasguen, de Lopérec, *F. Onésime-Pierre* ;
Etienne Huguen, de Landerneau, *F. Stéphanas*.

Les circonstances actuelles ont obligé le Conseil de l'Institut à fermer les Juvénats de Guingamp et de Saint-Paul. *(Chronique,* nº de Mars.)

Notre-Dame de Loc-Maria

Quimper

(Essai d'histoire religieuse locale.)

Au moment où l'on se dispose à ériger à Notre-Dame de Loc-Maria un piédestal vraiment digne de la vénérée Protectrice de Quimper, peut-être n'est-il pas sans intérêt de jeter un regard vers le passé et de rappeler quels antiques et pieux souvenirs sont attachés à son sanctuaire, le plus ancien dont il soit fait mention dans l'histoire du pays.

I. Les origines.

Si l'on en croit les traditions les plus dignes de foi, confirmées par les faits, Loc-Maria, faubourg actuel de Quimper, occupe la place de l'ancienne *civitas Aquilae,* ou *Aquilonia.* En effet, « le sol de ce quartier, dit M. de Blois (1), est tout jonché de débris de tuiles romaines sur une surface assez étendue ; on y rencontre même des traces reconnaissables de constructions romaines, tandis qu'à peine on a pu trouver des vestiges de cette nature dans l'emplacement de la cité moderne (2). Enfin, c'est vers ce centre que convergent les anciennes voies que l'on a pu suivre dans nos environs. Là était la principale agglomération, le lieu des réunions politiques.... »

Jusqu'à l'arrivée de saint Corentin, « c'était, suivant toute probabilité, dans la principale agglomération, c'est-à-dire à Loc-Maria que se trouvait l'église où se réunissaient les fidèles. C'était, sans doute, le pauvre temple érigé dès le temps de saint Clair, et, comme aux premiers siècles on ne changeait pas

---

(1) M. de Blois. *De quelques antiquités de la ville de Quimper.*
(2) M. Le Men *(Monographie)* dit qu'on a trouvé des fragments de tuiles romaines sur l'emplacement de *Bourlibou.* Loc-Maria et Bourlibou étaient autrefois réunis par un pont.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sans de graves motifs l'emplacement d'une église qu'il fallait reconstruire, non plus que le vocable sous lequel elle avait été érigée, nous avons tout lieu de croire que Notre-Dame est honorée à Loc-Maria depuis la prédication de la foi en Armorique, c'est-à-dire depuis les premiers temps du christianisme.

« Ce serait dans ce vieux sanctuaire de la Mère de Dieu que saint Corentin aurait pris possession de son siège épiscopal ; c'est là qu'il aurait célébré solennellement les saints mystères, jusqu'au jour où il consacra l'église, plus vaste et plus belle, élevée par ses soins » (1).

Cette opinion se trouve confirmée par un très ancien martyrologe d'Usuard, moine du IXe siècle, qui donne à saint Corentin le titre d'*episcopus civitatis Aquilae*, rappelant ainsi par cette « qualification que sa chaire était placée non pas à Quimper, mais à Loc-Maria ».

Lorsque « saint Corentin, dit Albert-le-Grand, prit possession de son siège et célébra pontificalement la messe, Grallon vint à l'offrande et offrit à Dieu et au saint Prélat son palais qu'il avait dans Kemper et grand nombre de terres et possessions... Ce pieux prince, non content des dons qu'il avait faits au saint évesque, fonda la cathédrale et, pour laisser la ville libre à saint Corentin, il en retira sa cour et la transporta en la fameuse ville d'Is ».

Aquila, où d'antiques traditions plaçaient la demeure des anciens comtes de Cornouaille, se trouva-t-elle immédiatement abandonnée après le départ du roi et de l'évêque ? M. de Blois ne le pense pas. « Les vieilles traditions qui nous enseignent que Grallon fit abandon à saint Corentin du palais qu'il possédait entre les deux rivières, pour y fonder le monastère où il résidait, ne doivent pas être prises à la lettre. Il y a apparence que ce palais n'était pas autre chose que l'ancien *castellum* (2). Le clergé insulaire qui vint à la suite de l'émigration bretonne vivait sous la discipline monastique d'un institut fort austère. Ces prêtres fuyaient la demeure des villes et recherchaient la solitude. Saint Corentin dut préférer ce séjour à celui de la cité d'*Aquila*. Il lui suffisait d'en être assez rapproché pour veiller aux besoins spirituels de ses habitants et pour aller célébrer, dans son temple, les grandes solennités du Christianisme ».

Il est donc probable qu'il en fut ainsi à l'origine. Mais de nombreuses habitations ne tardèrent certainement pas à venir se grouper autour du palais, transformé en monastère, et de l'église qu'y fit construire saint Corentin, et le centre de la vie s'y trouva transporté insensiblement : de sa situation au confluent des deux rivières, l'Odet et le Steyr, la nouvelle ville tira le nom sous lequel elle sera désormais connue, Kemper, confluent.

(1) M. le chanoine THOMAS. *Saint Corentin.*

(2) M. Le Men dit aussi qu'un *oppidum* y avait été établi, dès l'époque gallo-romaine, par les habitants d'*Aquila*.

†

Aquila cependant conservait encore au XIIe siècle une certaine importance ; car on trouve son église qualifiée *Sancta Maria in Aquilonia civitate*, dans un acte de Budic, mort en 1022, et *Ecclesia Beatae Mariae in Aquilone* dans une charte de Henri II, roi d'Angleterre, de l'an 1172.

Il est donc permis de croire, avec M. de Blois, que le « déplacement eut lieu à la suite des irruptions des Normands, aux IXe et Xe siècles. Dès la première apparition de ces barbares, le peuple et le clergé de la Cornouaille furent frappés d'une si grande terreur, que l'on songea à mettre à l'abri ce que l'on possédait de plus précieux..... On peut présumer que leurs hordes dévastèrent la cité d'*Aquila*..... » Ses habitants après avoir cherché un refuge dans la nouvelle ville, d'une défense plus facile, continuèrent sans doute à y habiter après la retraite des Normands.

Aquila appartint, pendant toute la période qui s'étend du IVe siècle aux débuts du XIe, à la mouvance des évêques de Cornouaille. En se retirant de la ville, au moment de l'intronisation de saint Corentin, Grallon dut en effet lui en laisser l'administration temporelle. On ne peut douter que ce pieux monarque tint à honneur d'assurer à son saint ami une situation au moins analogue à celle qu'avaient alors les autres évêques des cités gallo-romaines : or, à cette époque, l'évêque était généralement choisi par les populations comme *defensor civitatis*, et détenait en même temps la puissance religieuse et la puissance civile.

Un document où il est dit qu'Alain Canhiart reprit à son frère Orscant, évêque de Cornouaille, *locum Sanctae Mariae qui prius erat Corisopitensis episcopi*, vient à l'appui de cette opinion.

Mais la vieille cité ne demeura pas longtemps en la possession du comte de Cornouaille ; peu après, celui-ci en faisait donation au monastère où sa fille Hodierne se consacrait à la vie religieuse.

Aquila est devenue, comme on vient de le voir, *locus Mariæ*. Désormais, Loc-Maria est bien réellement « le lieu », la propriété de Marie. C'est à la vénération dont la Mère du Sauveur continue à y être l'objet, c'est au monastère fondé à l'ombre de son vieux sanctuaire qu'il est redevable du peu de vie qui lui reste. *(A suivre.)* J. H.

UN JEUNE HOMME de 17 ans, ayant presque terminé d'excellentes études secondaires dans un établissement ecclésiastique, intelligent et sérieux, possédant une bonne écriture, demande un emploi dans un bureau.

S'adresser au Directeur de la *Semaine religieuse*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père a très bien supporté la fatigue occasionnée par les fêtes et les multiples réceptions de son Jubilé pontifical. Cependant, à cause d'un rhume dont il se ressentait encore, les médecins lui ont fait suspendre ses audiences.

Au bout de quelques jours, malgré les recommandations du Dr Lapponi, le Pape a déclaré qu'il se portait bien, qu'il ne pouvait pas négliger ses devoirs et qu'il ne devait pas faire attendre encore les fidèles venus de loin pour lui rendre hommage. En conséquence, il a reçu, dimanche 8 Mars, à midi, dans la salle du Trône, les pèlerins de Berlin, de Vienne et de Belgique, qui étaient en tout au nombre de 5.000.

Aucun discours n'a été prononcé. Les pèlerins ont défilé devant le Pape, qui donnait sa bénédiction, et qu'ils ont vivement acclamé.

Le lendemain, Sa Sainteté a reçu le cardinal Perraud en audience de congé.

Mardi, une audience spéciale a été accordée à la délégation catholique anglaise, présentée par le duc de Norfolk. Le Pape, après avoir répondu en quelques mots à l'adresse lue par le noble lord, a admis tous les assistants à lui baiser la main.

— **La Cause de Jeanne d'Arc.** — Le 17 Mars, aura lieu la congrégation dite préparatoire, touchant la question des vertus héroïques de la Vénérable Jeanne d'Arc.

La cause sera soutenue par l'éminent cardinal Ferrata qui succède, en qualité de rapporteur, au très regretté cardinal Parocchi. Le soin de défendre une cause qui intéresse si vivement notre pays semblait naturellement revenir au cardinal Mathieu comme Français et comme Lorrain. Mais lui-même n'a pas hésité à dire que, précisément à raison de son titre de compatriote de la vénérable Jeanne, il lui convenait de s'effacer et de laisser cet honneur à un cardinal italien, dont le jugement dans cette délicate affaire offrirait une plus évidente garantie d'impartialité.

Les *Annales religieuses du diocèse d'Orléans* ajoutent :

« Nous croyons savoir que ce choix du Saint-Père répond aux vœux respectueusement exprimés en haut lieu par Mgr l'évêque d'Orléans.

« Dans le procès de béatification de la Pucelle d'Orléans qui se poursuit à Rome, un ami de la France succède donc à un ami de la France ; c'est de bon augure pour la séance préparatoire qui se tiendra le 17 Mars prochain. »

Par une lettre circulaire, M. le vicaire général H. d'Allaines adresse à MM. les curés les instructions de Mgr l'évêque d'Orléans, qui est à Rome, par lesquelles Sa Grandeur « invite ses diocésains à prier pour le succès de la Cause de la Vénérable Jeanne d'Arc ».

La chose intéresse toute la France catholique, qui ne manquera pas de prier à la même intention.

FRANCE. — **Les Congrégations religieuses.** — Au moment ou paraîtront ces lignes, la discussion sur les demandes en autorisation des Congrégations d'hommes, qui sont au nombre de 54, sera déjà ouverte à la Chambre des députés. La Commission, nous l'avons dit, d'accord avec le gouvernement, propose le vote par catégories (Congrégations enseignantes, prédicantes et commerçantes). Le président du Conseil insistera pour l'adoption de cette procédure, et serait même décidé à poser la question de confiance.....

A mesure que le moment décisif approche, les catholiques doivent redoubler de prières. Comme l'écrit ce général qui s'est donné la mission de recueillir des promesses de chapelets pour le salut de la France, « la prière est l'arme des désarmés, mais elle est toute-puissante sur Celui qui tient dans ses mains les destinées des peuples ! »

— **A propos de la nomination des Évêques.** — Un double conflit existe, en ce moment, entre le Saint-Siège et le gouvernement français. C'est d'abord au sujet de NN. SS. Campistron et de Beauséjour, nommés et préconisés depuis un an aux évêchés d'Annecy et de Carcassonne, qui ne peuvent occuper leur siège par suite du refus du Conseil d'État d'enregistrer leurs Bulles. M. Combes veut en faire changer la formule qui est : *Nominavit nobis,* (le gouvernement) *nous a désigné* un tel..... En exigeant la suppression du mot *nobis,* le gouvernement français voudrait établir le droit de pleine nomination par l'Etat. Or, le Pape seul peut nommer, créer les évêques ; l'Etat les désigne, les présente au Saint-Siège pour recevoir de lui l'institution canonique.

C'est là, on le voit, une question de principes très graves, sur laquelle Rome ne peut céder.

A cette première difficulté est venue s'en joindre une autre. Le gouvernement a fait choix de trois ecclésiastiques pour les évêchés vacants de Constantine, de Bayonne et de Saint-Jean-de-Maurienne, sans s'être entendu au préalable avec le Nonce apostolique, comme cela est d'usage et comme tout oblige à le faire. En agir ainsi, c'est mettre le Souverain-Pontife dans la nécessité de ne point agréer ces choix. De là un second conflit, aussi grave que le premier.

Néanmoins, contrairement à ce qui avait été annoncé par les journaux, l'*Osservatore romano* déclare que « jusqu'ici aucune note relative à cette question n'a été envoyée par le Saint-Siège à la France ».

PÉRIGUEUX. — **Suppression du traitement de l'Évêque.** — M. Combes, ministre de l'Intérieur et des Cultes, a privé de son indemnité concordataire Mgr Delamaire, évêque de Périgueux, pour sa récente Lettre pastorale sur *les épreuves de l'Eglise*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dans les temps présents, où il se fait le défenseur éloquent des Congrégations religieuses en réfutant les accusations dirigées contre elles. Nous en citons ce court extrait :

« Les apostats de la liberté ce n'est pas au couvent qu'on les rencontre, mais dans ces coulisses de la vie publique où se forment certains groupements d'égoïsmes passionnés et sectaires que vous reconnaîtrez sûrement et nommerez tout bas.

« Oui, là il y a des esclaves, nous le voyons, tous les jours, et ceux qui ont ainsi aliéné leur liberté ont, hélas ! le triste courage de s'en vanter.

« La vérité, c'est que les incrédules sont jaloux et humiliés, jaloux des succès obtenus par ces religieux dans leurs œuvres charitables et scolaires, jaloux de leur prestige et de leur influence, humiliés de voir ces hommes et ces femmes pratiquer sans effort apparent et si magnifiquement des vertus qu'ils déclarent au-dessus des forces humaines et absolument impossibles. »

« De quel droit et au nom de quel intérêt nos libres-penseurs pourchassent-ils ainsi la foi en Dieu plus âprement que la société en défense poursuivrait des conspirateurs et des traîtres ?.. Serait-ce au nom du peuple, par dévouement à la chose publique ? Quelle prétention insensée !

« En fermant les couvents, bien que tel puisse n'être pas leur dessein, ils portent la désolation dans des milliers d'honnêtes familles ; ils désorganisent le commerce, ils épouvantent les capitaux et les chassent à l'étranger. Ils rendent écrasants les impôts déjà trop lourds.

« Faire tout ce mal, serait-ce donc procurer le bien public ?

« Mais enfin, il y a un motif à cette haine, une cause à cette levée de boucliers.

« Eh bien, la cause, elle est déjà dévoilée : c'est que la foi en Dieu est la foi au juge, la foi au contrôle suprême ; la foi en Dieu, c'est le germe d'une conscience ferme dans le bien et inaccessible au mal ; la foi en Dieu, c'est l'école des âmes viriles qu'on n'achète pas et que rien ne fait trembler. »

La défense de l'enseignement chrétien. — Mgr l'Évêque de Bayeux vient de recevoir notification de la condamnation, par M. Combes, de 53 écoles libres dirigées dans son diocèse par des religieuses de diverses communautés.

Le prélat écrit aux propriétaires et bienfaiteurs des écoles ainsi frappées sa douleur d'une telle mesure ; il les supplie de ne pas renoncer à continuer dans l'avenir l'œuvre capitale qu'ils ont soutenue jusqu'ici.

« Les saintes filles qui étaient les instruments de votre charité, dit-il, ne peuvent plus vous donner leur concours sous l'habit religieux.

« Elles s'étaient consacrées à Dieu pour se dévouer aux enfants du peuple. Elles étaient entrées dans des Congrégations *enseignantes*, autorisées *comme telles* par l'Etat, non moins qu'approuvées par l'Eglise. Elles avaient donc le droit de compter que l'Etat, comme l'Eglise, leur garantirait la liberté de leur dévouement. Les en voilà brusquement dépossédées.

« Leurs maisons-mères ne peuvent ni les abriter, ni les nourrir, ni les occuper toutes ; la plupart vont se trouver sans asile, sans pain, sans emploi possible de leur vie religieuse. C'est ainsi qu'on les traite après dix, vingt, trente ans et plus, de vertus et de bienfaits.

« Pour vous, Messieurs, il vous appartient de ne pas abandonner les chères enfants auxquelles vous aviez voulu procurer l'inestimable faveur d'une éducation chrétienne. Il nous reste encore un lambeau de liberté : à vous d'en user.

« Déjà, un bon nombre d'entre vous, au prix de sacrifices considérables, ont rouvert leurs écoles avec le concours de maîtresses dignes de la confiance des familles chrétiennes. Ces libéralités et ces dévouements sont dignes de toute louange et de toute gratitude. L'heure est venue de les multiplier.

« S'il vous est possible de conserver vos écoles avec un personnel nouveau, dans les conditions encore permises par la loi, je vous conjure de le faire. C'est une des œuvres qui importent le plus au bien moral de nos populations, à l'avenir religieux du pays, au salut éternel des âmes. »

Le prélat ajoute qu'un Comité, composé d'hommes zélés et versés dans la connaissance du droit, s'est formé à Caen pour aider à la réorganisation et à la défense des écoles chrétiennes libres. Des comités semblables se sont fondés dans un grand nombre d'autres villes, notamment à Quimper, comme nous le disions dans notre dernier numéro. Qu'on nous permette de le rappeler, en recommandant à la généreuse charité de nos lecteurs cette œuvre nouvelle qui s'imposait.

BIBLIOGRAPHIE

P. LETHIELLEUX, éditeur, 10, rue Cassette, Paris.

Conférences aux hommes : **Les objections contemporaines contre la religion,** première série, conférences données pendant l'année 1902, à la messe des hommes de Saint-Paterne, à Orléans, par M. l'abbé Gibier, curé de Saint-Paterne, beau volume in-8° écu : 4 francs.

Nous avons souvent entendu des confrères exprimer le désir d'avoir à leur disposition un recueil de réponses, claires et brèves, aux objections courantes contre la Religion. Cela devient une nécessité, car il y a désormais, dans nos paroisses les meilleures, un foyer plus ou moins apparent de propagande irréligieuse ; et il est facile de constater que partout on répète les mêmes objections auxquelles plusieurs se laissent prendre.

Pour aider à combattre cet empoisonnement moral, nous recommandons le volume dont on lit plus haut le titre. « C'est, dit la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc, une série de 51 conférences faites aux hommes de la paroisse de Saint-Paterne d'Orléans, à la messe du dimanche qui leur est spécialement réservée. M. l'abbé Gibier, le zélé curé, leur prêche ainsi tous les dimanches depuis quinze ans, et il réunit autour de sa chaire des auditoires variant de 300 à 500 hommes. En lisant son livre, nous avons compris qu'il

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ait réussi dans ce difficile ministère. C'est un langage qui ne vise en rien aux grandes phrases, mais il est d'une simplicité entraînante et d'une clarté qui satisfait les esprits les moins perspicaces. « Les solutions sont très claires, très humaines, très rapides. » C'est l'appréciation de Mgr Touchet, un maître en fait de style vivant et clair.

« Aussi n'avons-nous aucune hésitation en annonçant cette publication. Elle fournira aux prêtres soucieux de refouler les objections quelquefois sérieuses, souvent ineptes, que les impies répètent comme des perroquets et parfois même sans bien les comprendre, des réponses qu'il leur sera loisible de donner telles quelles ou d'amplifier s'ils le jugent utile. »

A MM. les Curés & Recteurs. M. A. de Couesnongle, directeur particulier des **MUTUELLES DU MANS**, à Quimper, a l'honneur d'informer MM. les Curés et Recteurs que sa Compagnie (moyennant une prime FIXE de 15 centimes par mille francs) assure les églises et chapelles contre la chute de la Foudre, *même non suivie d'incendie.*

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.

Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS — Écume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE — Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

VITRAUX D'ART. Les amateurs de beaux vitraux ont intérêt à voir ceux que la **Société artistique de peinture sur verre,** *96, rue Notre-Dame des Champs, à Paris,* a placés a Esquibien, Plouarzel, Guilers-Brest, Ploudalmézeau, Plounéour-Trez, Ploudaniel.

FONDERIE DE CLOCHES

A. HAVARD à Villedieu-les-Poëles (Manche).

CLOCHES D'ÉGLISES, accords et réaccords garantis.

S'adresser à **M. Paul LE JAMTEL,** Négociant à Guingamp.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 20 Mars 1903. N° 12.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'arme des désarmés.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Pour les marins-pêcheurs ; La Station Quadragésimale ; Encore la question du breton ; Bénédiction du chemin de fer de Pont-Aven ; Saint-Pol-de-Léon ; Le Conquet ; Le Calvaire de Tréguier ; Etablissements religieux ; Notre-Dame de Loc-Maria-Quimper (suite).
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Nancy ; Suisse.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 22 Mars. — 4e Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du suivant, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 23. — S. Cyrille de Jérusalem, Evêque, Docteur *(du 18 Mars)*. Double. Blanc.

Mardi, 24. — De la férie. — Ou Office votif des Saints Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 25. — ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. Double de 1re classe. Blanc.

Jeudi, 26. — De la férie. — Ou Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 27. — Le Très Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 28. — S. Jean de Capistran, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 29. — Dimanche de la Passion.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Taulé . . . . . du 19 au 23 Mars.
Tréflez . . . . . du 24 au 26 Mars.
Saint-Cadou . . . . . du 27 au 28 Mars.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'arme des désarmés.

« Les catholiques ressemblent, à l'heure qu'il est, à des enfants qui verraient leur mère exposée aux insultes et aux menaces d'une horde de brigands, sans pouvoir la défendre.

« L'Eglise, en effet, est en butte aux attaques acharnées de nos ennemis ; il semblerait, aux yeux des incrédules, qu'elle va succomber sous tant de coups. C'est ce qui donne aux sectaires leur assurance insolente, et leur fait croire qu'ils ont beau jeu.

« Nous savons, nous, que l'Eglise est immortelle ; elle a résisté à tous les assauts dans le cours des âges, elle résistera encore à celui-ci. Si donc les cœurs catholiques souffrent en ce moment, du moins ils ne sont pas ébranlés, leur confiance demeure entière, en ce qui concerne les destinées de l'Eglise. La victoire finale est assurée.

« Mais à côté de l'Eglise, il y a la France, qui court, elle, les plus graves dangers, car elle n'a pas reçu de promesse d'immortalité.

« Les catholiques ont prouvé qu'ils étaient les meilleurs patriotes. Vont-ils assister désolés à ces convulsions et ces bouleversements que prévoient des esprits pessimistes, et qu'ils nomment « la fin de la France ? » Ne pourront-ils rien pour la sauver ?

« Les armes leur sont enlevées des mains : c'étaient toutes les libertés qu'on leur ôte successivement par la loi de la force. Celles qui leur restent encore sont bien peu résistantes ; tout bon citoyen n'en a pas moins le devoir strict de les employer contre le bloc jacobin et franc-maçon.

« Au milieu de cet étranglement général, rappelant trop bien la fable où prévaut *la raison du plus fort*, que valent actuellement, et que vaudront demain les armes qu'on nous laisse : la liberté du pétitionnement, la liberté de la presse, la liberté d'association elle-même ? — Chacun sait ce qu'il en est, et on peut tout craindre, en fait de tyrannie... Il est donc malheureusement vrai de dire qu'à l'heure qu'il est, les catholiques sont *des désarmés*.

« Désarmés, oui, mais vaincus, pas encore ! Ils ont à leur disposition une arme surnaturelle, la plus puissante : la prière.

« On leur propose en ce moment, — c'est un général qui en est le promoteur, — la ligue *du chapelet récité pour le salut de la France*. Qui donc pourrait ne pas accepter d'en faire partie ? Cette croisade si opportune se propage avec succès : vingt millions de chapelets sont promis déjà !

« Rien n'est entraînant comme l'exemple, et c'est là toute la raison d'être de la ligue ainsi organisée, avec de simples promesses enregistrées chaque semaine. Les nouvelles promesses en attirent d'autres immédiatement : ce que chacun a promis, chacun l'exécute ; il en résulte donc un nombre incalculable de prières pour la France.

« Or le devoir de prier pour la France n'est point assez inculqué dans les cœurs chrétiens ; il a pour obstacles l'indifférence, l'oubli, les mille préoccupations matérielles absorbantes. On prie avec ferveur au moment d'un grand pèlerinage, pendant une neuvaine solennelle, ou bien à la veille d'une élection. Mais la persévérance ne fait-elle point défaut généralement ?

« C'est donc, à notre avis, un grand bienfait qu'accomplit cette ligue du chapelet ; elle vient nous rappeler chaque jour que Marie est le *secours des Chrétiens*, et qu'il faut la prier sans cesse pour la France, son royaume.

« Pensons-y et sachons nous servir de « l'arme des désarmés » pour résister à la tempête déchaînée. Tant que le vaisseau n'est pas englouti par les eaux, il est temps encore de lever les bras vers le ciel.

« Que notre confiance s'appuie sur le passé ! Depuis la victoire de David contre le géant philistin, que d'exemples des merveilleux effets de la prière nous offre l'histoire de l'Eglise : Constantin, vainqueur de Licinius ; les Turcs repoussés à Lépante ; les Albigeois terrassés par le Rosaire de Saint-Dominique, etc.

« Combien de colosses aux pieds d'argile sont tombés, touchés par cette arme mystérieuse !

« Nous croyons que les persécuteurs d'aujourd'hui ou de demain, ne sont pas davantage à l'abri de ses coups invisibles, qu'ils soient de la race de Néron, ou de celle de Julien l'Apostat. »

***

Les lignes qui précèdent sont empruntées à l'*Echo de Fourvière* ; nous les reproduisons à cette date, pensant qu'elles viennent bien à propos à la veille de l'Annonciation de la Très Sainte-Vierge, qui est la fête de l'*Ave Maria*. C'est bien l'occasion de faire connaître et de recommander la « croisade » de prières entreprise par de fervents catholiques : la récitation du chapelet pour la France. Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon approuve l'œuvre, déjà autorisée et encouragée par LL. EE. les cardinaux-archevêques de Lyon et de Rennes.

Plus de 20 millions de chapelets sont déjà promis jusqu'au 1er Octobre 1903. La croisade se continuera, chaque année, d'un mois du Rosaire à l'autre.... Que d'espoirs dans ces ardentes et toujours plus ferventes prières ! Puisse ce mouvement se généraliser !... On ne saurait trop le redire avec le pieux général qui en a pris l'initiative : « La prière est l'arme des désarmés ; mais elle est toute puissante sur Celui qui tient en ses mains les destinées des peuples. »

L'*Écho de Fourvière* centralise les promesses ; il suffit d'envoyer à ses bureaux, *26, Place Bellecour, Lyon*, une carte avec le *nombre* de chapelets promis, et l'indication du diocèse. On ne publie pas les noms des personnes ni des maisons religieuses, mais seulement le nombre de promesses.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les Stations quadragésimales.**

III. **Mission** : LANDUDAL, *du 15 au 29 Mars*. Président, la 2e semaine, M. Creignou, curé-doyen de Bannalec.

IV. **Retraites.** — Retraites bretonnes pour les hommes, à Quimper et à Quimperlé, *du 22 au 28 Mars*.

— Retraites pascales aux Bretons de Paris, prêchées par M. Balanant, aumônier du Noviciat des Frères à Quimper, *du 29 Mars au 12 Avril*, à Clichy et à Saint-Lambert de Vaugirard ; par M. Prigent, aumônier des Bretons de Trélazé, *du 2 au 12 Avril*, à Saint-Paul-Saint-Louis.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — **Mercredi, 25 Mars**, fête de l'Annonciation de la Très Sainte-Vierge, messes basses à *6 h., 7 h. et 8 h. Il n'y a pas de messe de 9 heures.* A *10 h.*, grand'messe, suivie de Vêpres. A *2 h. 1/2*, Complies

— CHAPELLE DES URSULINES. — **Lundi, 23 Mars**, réunion des Mères chrétiennes à *8 heures*, sainte messe, instruction, bénédiction du Très Saint-Sacrement. — **Mercredi 25 Mars**, *à 7 h. 1/2*, messe recommandée par l'Œuvre de Notre-Dame de Salut. Instruction par le R. P. Létendard, prédicateur de la Station à la Cathédrale ; bénédiction du Très Saint-Sacrement.

On invite, outre les associés, toutes les personnes qui désireraient prendre part à la réunion.

Nécrologie. — M. SANQUER, *jeune prêtre.* — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Sanquer (Pierre), décédé dans sa famille, à Comanna, le 18 Mars, dans sa 27e année.

Né le 10 Juin 1876, M. Sanquer avait dû à diverses reprises, à cause de sa mauvaise santé, interrompre ses études. Cependant il désirait vivement mourir prêtre : bien malade déjà, il fut ordonné le 20 Décembre dernier... Il est mort pieusement, plein de résignation, heureux d'avoir pu offrir quelques rares fois le saint sacrifice. R. I. P.

Pour les marins-pêcheurs. — **Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle, a tenu à apporter lui-même aux pêcheurs bretons les secours qu'il a recueillis pour eux dans son diocèse. Arrivé vendredi à l'évêché de Quimper, il s'est rendu le lendemain à Douarnenez où il a visité un certain nombre de familles. En partant, dimanche matin, pour Sainte-Anne d'Auray, il a laissé aux mains de Mgr Dubillard une aumône pour les marins des autres ports de pêche.**

Au cours de son voyage, Mgr Le Camus, dans le même but de charité, a fait visite à NN. SS. les évêques de Vannes et de Luçon.

Au nom des pêcheurs du Finistère, nous offrons à Mgr l'évêque

de La Rochelle nos remerciements les plus respectueux pour son offrande et la marque si délicate de sympathie qui en double la valeur.

†

Les secours distribués par les soins de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon aux pêcheurs de son diocèse montent, à ce jour 18 Mars, à la somme de 152.405 fr.

La station quadragésimale. — Au début de la sainte quarantaine, nous insistions sur la nécessité plus pressante que jamais pour les chrétiens de sortir de leur indolence et de leur routine, de faire *quelque chose de plus* pour Dieu, d'être dans les circonstances présentes « plus priants, plus mortifiés, plus assidus à l'église » où, en s'entendant rappeler leurs obligations, ils apprendront à les mieux remplir.... Ce que nous disions — après beaucoup d'autres —, tous les chrétiens dignes de ce nom le pensent ; tous le mettent-ils en pratique, pour ce qui concerne, par exemple, l'assiduité aux instructions ?...

A la Cathédrale, il y avait, le soir du 12 Mars, une assistance vraiment belle, digne de la bonne ville de Quimper : l'église était pleine, en grande partie d'hommes, venus entendre la conférence annoncée sur Jeanne d'Arc. Le R. P. Létendard nous a tenus, pendant une heure, sous le charme de sa parole chaude, simple et élégante à la fois, montrant par un récit très vivant de l'histoire de la « Pucelle » sa mission divine, qu'elle a affirmée elle-même jusque sur le bûcher.

Nous voudrions — est-ce vraiment trop demander ? — nous voudrions à toutes les instructions du R. Père un semblable auditoire, d'hommes surtout : après l'orateur patriote, ils apprécieront vite le missionnaire, et trouveront à l'écouter double profit. Qu'ils viennent donc, tous les fidèles désireux de s'affermir dans la pratique de la vie chrétienne, spécialement ceux qui, par leur situation, doivent donner l'exemple ; à leur suite viendront les hésitants que travaille le désir secret du retour à Dieu ou qui cherchent peut-être le terme de douloureuses incertitudes. Ils trouveront lumière et force au pied de la chaire, où le R. P. Létendard, continuant la série de ses instructions claires, courtes et toutes pratiques, traitera, jeudi 26 Mars, un sujet en réalité peu connu et trop souvent mal compris : le prêtre.

Nous ne disons aujourd'hui qu'un mot de la Station à Saint-Mathieu. Nous sommes heureux d'apprendre que le R. P. Verger, de l'Immaculée-Conception de Rennes, y obtient le même succès qu'à Brest, où il a prêché, croyons-nous, dans toutes les paroisses. Sa parole tout apostolique est bien goûtée par un auditoire nombreux dès le début et qui va toujours croissant. Puisse ce mouvement s'accentuer encore, ici et dans toutes les églises où les prédicateurs s'efforcent de répandre à pleines mains sur les âmes la bonne semence de la parole de Dieu !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Encore la question du breton. — Nous apprenons, par nos correspondants, que l'administration poursuit ses enquêtes au sujet de la prédication et de l'enseignement du Catéchisme en langue bretonne.... On nous donne même à cet égard des détails assez curieux, sur lesquels nous aurons peut-être à insister. En attendant, une simple question : est-il permis à un commissaire de police ou à des gendarmes d'entrer dans une école, d'y dresser un procès-verbal et de le faire signer par les enfants, en l'absence et à l'insu de leurs parents ?

Bénédiction du chemin de fer de Pont-Aven. — A notre grand regret, nous ne pouvons donner qu'un résumé succinct et nécessairement incomplet de cette cérémonie qui a été, incontestablement, une belle manifestation catholique. Partout les populations sont accourues en foule, comme au jour des grands « Pardons », heureuses et fières de voir le premier pasteur du diocèse venir lui-même appeler la bénédiction de Dieu sur ce chemin de fer, qui réalise un si grand progrès pour le bien matériel de la région ; partout aussi, les municipalités se sont rendues avec le plus respectueux empressement au-devant de l'Evêque.

A 9 heures du matin, Monseigneur accompagné de plusieurs prêtres arrivait à la gare de Quimperlé, où il a été reçu par M. Bariller, directeur de la Compagnie des chemins de fer départementaux, et le train s'est mis en marche. Il s'arrêta d'abord à La Forêt, puis à Moëlan, où, devant la gare admirablement ornée, les paroissiens en masse attendaient. L'Evêque bénit les deux stations, après avoir expliqué brièvement le sens des paroles liturgiques. Il en fait de même à Pont-Aven, avant de bénir la ligne et le matériel.

Ensuite on se rend processionnellement à l'église, où la messe est chantée par M. le Curé-doyen de Riec. Monseigneur, sur la demande qui lui en est faite, prend la parole ; commentant un texte de l'Evangile du jour, il fait appel à l'union et à la paix, pour le plus grand bien de tous....

Dans l'après-midi, Sa Grandeur s'est rendue à Riec, où les Vêpres ont été célébrées ; puis on s'est rendu processionnellement à la station. Monseigneur, se plaçant aux pieds d'un monticule de verdure surmonté d'une grande croix ornée de fleurs, prononce une nouvelle allocution, avant de procéder à la cérémonie liturgique. Au retour de la procession à l'église, l'Evêque donne la bénédiction du Très Saint-Sacrement, qui termina cette journée si bien employée.

Un train spécial ramena Monseigneur à Quimperlé, d'où il rentra, le soir même, à Quimper.

Saint-Pol-de-Léon. — **La fête patronale.** — On nous écrit :

« Depuis la solennelle translation des reliques de son vénéré Patron en 1897, la paroisse de Saint-Pol-de-Léon célèbre son

« grand Pardon » chaque année, le premier dimanche de Septembre. Toutefois, le dimanche qui suit le 12 Mars, fête de Saint-Pol-Aurélien, reste encore pour son antique cité épiscopale un beau jour. Ce n'est pas, comme en Septembre, le pardon du Léon, c'est le pardon de la paroisse, une fête de famille.

« Dimanche dernier, cette fête a été présidée par le Révérendissime Père Abbé de Kerbénéat, qui a célébré la messe pontificale. Sa voix, d'une pureté et d'une force extraordinaires, remplissait la basilique, rappelant à tous une autre voix non moins forte et non moins pure, celle de son Excellence Monseigneur Lorenzelli, nonce apostolique à Paris, qui présida en 1901 nos fêtes basilicales. Le sermon a été donné par le R. P. Félix, prieur de l'abbaye de Kerbénéat qui prêche, à Saint-Pol, la station quadragésimale.

« Quelque chose de très frappant, que nous avons souvent remarqué à Saint-Pol et tout particulièrement dimanche dernier, c'est que les processions, en s'avançant dans les rues, semblent toujours traverser une ville inhabitée ; toute la population est dans le cortège, chantant à plein cœur et à pleins poumons les cantiques du grand saint.

« Le soir même du pardon, le Révérendissime Père Abbé a commencé, pour les diverses œuvres des dames de la ville, une retraite française qui prendra fin jeudi matin, jour de la fête de Saint-Joseph. »

***

Le Conquet. — **Bénédiction de la flottille de pêche.** — Le petit port du Conquet était en fête dimanche dernier. Dès la première heure, les pêcheurs pavoisaient le plus coquettement possible leurs barques ; le bateau de sauvetage lui-même faisait sa toilette. Qu'allait-il se passer ? Une fête religieuse, inédite jusqu'ici dans cette localité, devait avoir lieu dans l'après-midi, dès que la marée s'y prêterait : la bénédiction solennelle de la flottille de pêche avant la campagne de 1903.

Depuis un an, deux ans à peine, nos pêcheurs ont dû quitter leurs côtes appauvries pour explorer des fonds plus riches ou moins exploités. Ils s'en vont au loin, de Mars en Octobre, jusque sur le littoral de l'Angleterre. Ces courses lointaines les exposent à de grands dangers ; la fatigue est autre et autres aussi sont les hasards et les risques de la navigation. Pour faire face à des nécessités nouvelles, il leur a fallu transformer leur outillage, et les petites barques d'autrefois, suffisantes pour la pêche côtière, ont fait place à des sloops ou navires de plus fort tonnage.

Tout en prenant les dispositions matérielles les plus favorables aux résultats attendus, nos braves pêcheurs se sont dit, avec raison, que les calculs humains sont vains, que l'imprévu dérange trop souvent les projets les mieux arrêtés, qu'il importe donc, par dessus tout, de s'assurer la protection de Celui qui commande aux vents et aux flots et sait, quand il le veut, faire venir le poisson dans les filets.... Une décision est vite prise chez ces natures droi-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tes : une démarche collective est aussitôt faite auprès de leur recteur et communiquée par celui-ci à Monseigneur l'Evêque, qui s'empresse de donner son approbation... Ainsi a été décidée cette fête, désormais inscrite au coutumier paroissial.

A l'issue des vêpres, la procession se dirige vers le quai. On y remarque, outre les deux antiques bannières aux riches broderies et la belle croix d'argent, un petit navire gracieusement posé sur un brancard entouré de guirlandes et recouvert de mousse, que portent des garçonnets, tous fils de pêcheurs. La foule des paroissiens, grossie par de nombreux curieux accourus des paroisses limitrophes et jusque de Brest par le service du bateau à vapeur, était déjà massée sur les hauteurs voisines. Dans les eaux du port, au milieu d'une profusion d'oriflammes multicolores et dans le claquement joyeux des voiles et des drapeaux, la flottille, disposée sur deux rangs, une cinquantaine de barques environ, se balançait majestueusement.

L'arrivée de la procession est signalée par de tumultueuses décharges d'artillerie, parties des bateaux. A l'embarcadère se tient le bateau de sauvetage avec son équipage, revêtu de la ceinture de liège, comme pour une sortie réglementaire. Le clergé y prend place et le patron fait aussitôt prendre le large, pour stopper à proximité de la *Louise*, bateau à vapeur chargé du service postal entre Le Conquet et Ouessant, pour la circonstance point d'appui et tête de ligne de la petite flotte.

Les prières liturgiques sont récitées et, au chant de l'*Ave maris stella*, le bateau de sauvetage fait le tour des navires pendant que l'officiant les bénit.

Revenu à son point de départ, le bateau de sauvetage s'arrête à nouveau, et le *Te Deum* succède à l'*Ave maris stella*. Le chœur des jeunes filles et des jeunes enfants restés sur le môle s'unissait, durant toute cette cérémonie, au chant liturgique, entretenant parmi la foule l'esprit de piété. La bénédiction terminée et le clergé débarqué, la procession reprend, par la rue Dom Michel, au chant d'un cantique à Notre-Dame des Flots, le chemin de l'église paroissiale. M. le Recteur monte en chaire et tire de cette cérémonie à laquelle nous venons d'assister, tous les enseignements qu'elle comporte, il donne aux pêcheurs des conseils pratiques destinés à leur assurer tout le fruit qu'ils attendent de cette manifestation religieuse. Le tout se termine par la bénédiction du T. Saint-Sacrement, et chacun emporte de cette solennité une impression des plus émouvantes et des plus fortes.

Que Monseigneur l'Evêque veuille bien agréer, de la part des marins du Conquet et de leur pasteur, leurs remerciements et l'expression de leur reconnaissance pour la grande bienveillance avec laquelle il a accueilli leur requête ! Que la Société de sauvetage, comité local et comité central, reçoive le témoignage de leur gratitude pour les excellentes dispositions dont elle a fait preuve, pour le concours gracieux qu'elle a offert et qui a si puissamment

contribué au succès de la fête ! A l'année prochaine ! Puisse Dieu récompenser la foi et bénir les rudes travaux de nos bons pêcheurs ! »

Un témoin.

Le Calvaire de Tréguier. — Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc vient d'adresser la lettre suivante à M. le Curé-Archiprêtre de Tréguier :

Saint-Brieuc, le 12 Mars 1903.

CHER ET VÉNÉRABLE ARCHIPRÊTRE,

J'avais espéré que le projet d'une statue à Renan serait abandonné, devant la réprobation que soulevait partout de la part des catholiques une résolution inspirée par l'esprit sectaire qui domine aujourd'hui. Mon espérance sera déçue et le monument en projet sera exécuté.

C'est là une insulte à notre foi religieuse, contre laquelle nous ne saurions assez protester. Aussi avons-nous accueilli, vous et moi, avec une émotion profonde, la pensée venue à un grand nombre de pieux catholiques de protester, par l'érection d'un calvaire, contre le scandale qui se prépare. C'est vous dire que j'encourage tous les chrétiens de Bretagne, de France et même de l'étranger à contribuer à ce monument expiatoire, qui dira aux siècles futurs notre douleur et notre réparation. Je m'inscris pour une somme de mille francs, et j'invite tous les chrétiens, riches ou pauvres, à suivre mon exemple et à rivaliser de zèle et d'esprit de foi, en présence de l'acte profanateur que les ennemis de Notre-Seigneur et de la catholique Bretagne se préparent à accomplir.

Agréez, cher Monsieur l'Archiprêtre, l'assurance de mon respect le plus dévoué.

† PIERRE-MARIE,
Ev. de Saint-Brieuc et Tréguier.

Le Directeur de la *Semaine religieuse* continue, comme par le passé, à recevoir les offrandes qu'on voudra bien lui remettre pour cette œuvre, se chargeant de les envoyer, avec les noms des souscripteurs, au Comité de Brest.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX. — Devoir et droit de résistance. — I. La « Ligue de la Liberté d'Enseignement » a publié la note suivante, dont il est inutile de faire remarquer l'importance et l'opportunité :

« Une nation n'est digne de la liberté que si chacun de ses membres est résolu à lutter pied à pied pour maintenir les droits qu'il tient de la loi. La liberté de la presse et la liberté de réunion ne sont pas les seuls moyens d'action. L'accès des tribunaux est libre et, dans les temps les plus troublés de l'histoire, quelle qu'ait été l'audace des triomphateurs ou la faiblesse des juges, le retentissement des plaidoyers en faveur des victimes a préparé de loin les inévitables revanches du droit.

Il est donc de la plus haute importance de se rendre compte, en ce moment, des questions qui doivent être soumises et des solutions qui peuvent être demandées à la justice française.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les exécutions administratives ne sont plus possibles. — De Juillet à Octobre dernier, le gouvernement a prétendu avoir le droit d'expulser les Sœurs et d'apposer des scellés administratifs. Il a mis en mouvement, sur l'ordre des préfets, les commissaires de police et la force armée. Il a voulu ainsi obtenir un double résultat : frapper les Sœurs de terreur et soulever l'enthousiasme de ses partisans.

Nous n'avons pas à exposer ici les violences, les protestations, les arrêts de justice qui marquèrent l'automne de 1902.

En Novembre, le ministère, forcé de comprendre qu'il avait fait fausse route, présentait aux Chambres un projet devenu la loi du 4 Décembre 1902.

Cette loi supprime l'exécution *manu militari* par ordre de l'administration et lui substitue en tout pour l'application de la loi du 1er Juillet 1901 l'autorité judiciaire avec ses formes lentes, ses discussions publiques et ses jugements motivés susceptibles de recours.

Dans l'état actuel de la législation, aucune menace de fermeture et d'expulsion par la force ne peut donc être suivie d'effet, s'il n'est pas intervenu un arrêt de justice définitif, régulièrement signifié.

C'est là un point capital dont les propriétaires d'établissements ayant à leur service des Sœurs doivent se pénétrer.

Les fonctionnaires, préfets, sous-préfets, commissaires de police ou inspecteurs primaires n'ont qu'un droit : celui d'entrer dans l'établissement, d'interroger les personnes qui s'y trouvent et de dresser, s'ils le jugent bon, des procès-verbaux de contravention.

Ils enverront ces procès-verbaux au procureur de la République, et pendant les délais qui s'écouleront avant les décisions définitives, l'établissement ne pourra être troublé dans son fonctionnement.

Le préfet qui envoie une injonction à une Sœur de se retirer à la maison-mère se croit donc revenu au mois de Juillet 1902. Il commet un double abus de pouvoir, aucune loi n'ayant jamais autorisé cette sorte d'injonction et la loi du 4 Décembre 1902 édictant les seules sanctions dont l'administration puisse se servir. Les Sœurs ainsi visées n'ont qu'à prévenir sur-le-champ les propriétaires de l'établissement. Ceux-ci n'ont qu'à faire savoir au préfet qu'ils attendront pour prendre parti le procès-verbal de contravention qui sera dressé en vertu de la loi du 4 Décembre 1902. » *(A suivre).*

II. A propos de la formation, à Quimper, d'une Association de patronage pour les écoles chrétiennes, nous croyons utile de reproduire la consultation qui suit, adressée à ses correspondants par la « Société générale d'Education et d'Enseignement (35, rue de Grenelle, Paris), relativement aux *religieuses sécularisées* (1).

(1) La note s'applique également, de toute évidence, aux anciens religieux. N. R.

« Nous recevons de différents côtés des renseignements sur les procédés d'intimidation et les mesures arbitraires dont l'administration use vis-à-vis d'anciennes religieuses sécularisées, et nous croyons devoir mettre les intéressées en garde contre des prétentions absolument injustifiables.

Quand les institutrices sécularisées font une déclaration d'ouverture d'école libre, on prétend exiger d'elles, outre les pièces prescrites par la loi du 30 Octobre 1886, l'engagement de ne pas enseigner dans la commune où elles ont précédemment exercé comme institutrices congréganistes. Ailleurs, on prétend même étendre cette interdiction à toute la *région* (mot essentiellement vague) où elles ont enseigné ; ailleurs encore, à toutes les communes où la Congrégation dont elles faisaient précédemment partie, possédait des écoles.

Tout cela, répétons-le, est absolument abusif, et ne repose sur aucun texte de loi ni de règlement : nous mettons l'administration au défi d'en citer un seul. Il n'y a donc à en tenir nul compte.

La religieuse sécularisée, qui se propose d'ouvrir une école, produira les pièces énumérées par la loi du 30 Octobre 1886, et rien que celles-là. Si on veut lui faire signer l'engagement de ne pas enseigner dans telle ou telle localité, elle s'y refusera absolument. Si l'inspecteur d'Académie ne veut pas lui délivrer de récépissé, elle fera constater ce refus par un exploit d'huissier, ou même par témoins, et elle ouvrira son école un mois après la date de sa déclaration, constatée comme il vient d'être dit, à moins qu'une opposition ne se soit produite dans ce délai d'un mois. Dans ce cas, elle doit attendre qu'il ait été statué sur l'opposition par des juridictions compétentes, c'est-à-dire par le Conseil départemental et, en appel, par le Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Si aucune opposition ne s'est produite, l'école peut s'ouvrir, et nous ne voyons pas quel danger l'institutrice pourrait courir. Une poursuite fondée sur la loi du 4 Décembre 1902 qui frappe les établissements congréganistes ouverts sans autorisation, ne parait pas possible, puisqu'il s'agit d'une école dirigée par une institutrice sécularisée. Nous supposons, bien entendu, la sécularisation sérieuse ; et elle devra être réputée telle, si l'intéressée peut produire un certificat de la supérieure constatant qu'elle n'appartient plus à la Congrégation et une lettre de l'évêque diocésain la relevant de ses vœux.

Rappelons que, d'après l'avis du Comité du Contentieux de la *Société générale d'Education,* l'institutrice sécularisée qui veut continuer à diriger l'école qu'elle dirigeait comme institutrice congréganiste, n'a pas de nouvelle déclaration à faire. Celle qu'elle a faite précédemment doit être tenue pour valable. »

« *P. S.* — Nous rappelons à nos lecteurs que le Comité du Contentieux de la *Société générale d'Education et d'Enseignement*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

demeure à la disposition des propriétaires d'écoles ainsi que des institutrices, religieuses ou laïques, dont les intérêts sont si gravement compromis à l'heure présente. »

NOTRE-DAME DE LOC-MARIA

QUIMPER

(Essai d'histoire religieuse locale.)

(Suite.)

II. Le monastère.

Ce monastère était une fondation faite par les rois, confirmée et enrichie par les comtes de Cornouaille et leurs successeurs devenus ducs de Bretagne ; il existait donc avant 874, date de la mort du dernier roi, Salomon.

C'est ce qui résulte d'un acte de 1152, dans lequel l'évêque Raoul qualifie ce monastère *donum regale ab antiquis Britannorum ducibus scilicet Cagnardo, Hœllo, Alano, Conano instructum et juste confirmatum*, et de trois donations qui lui furent faites par Budic, évêque et comte de Cornouaille, mort en 1022, et par Alain Canhiart, son fils, décédé en 1050.

Budic donnait *Sanctæ Mariæ in Aquilonia civitate* des dîmes à Gourlizon, un territoire compris entre la borne *mæn Tudî*, la croix près la montagne *Chuchi* (Frugy), la fontaine *Pabi* et le fleuve *Oded*, en présence de *Gurchi, gubernante locum.*

Lors des deux donations, faites, peu après, par Alain Canhiart, *Sanctæ Mariæ et filiæ suæ Hodiernæ abbatissæ* de diverses terres, *En Chillio* (Le Quilliou),... de dîmes à Ploaré, d'un moulin dans la *Forest de Fuinant*, de la moitié du bourg où est situé le monastère *dimidiam villam ubi monasterium est*, nous voyons figurer comme témoins, pour la première, *Gurchi abba cum clericis suis :* pour la seconde, *Hisoch abbas, Gurloen, capellanus et Orduthal monacha, et Fredeburga, et Lisoia, et Milesindis et Maria.*

Ces actes, outre qu'ils nous font connaître des terres et héritages demeurés jusqu'à la Révolution en la possession du prieuré, sont importants parce qu'ils prouvent qu'il existait à Loc-Maria : 1° au moment de la fondation de Budic et de la première donation d'Alain Canhiart, un monastère de religieux gouvernés par un abbé, *Gurchi, gubernante locum, Gurchi abba cum clericis suis ;* 2° lors de la seconde donation, un double monastère, l'un de religieux gouvernés par un abbé, *Hisoch abbas*, sans doute le successeur de Gurchi : l'autre de religieuses gouvernées par une abbesse, *Hodiernæ abbatissæ, Orduthal monacha ;* avec un chapelain *Gurloen capellanus.*

Ce monastère de religieux devait remonter à l'époque où les évêques abandonnèrent *Aquila :* ne peut-on supposer, en effet,

qu'ils tinrent à ce que la vieille église continuât, après leur départ, à être dignement desservie ?

Quant au monastère de religieuses, il semble avoir été fondé par Alain Canhiart pour sa fille Hodierne, qui en aurait été la première abbesse.

Un siècle plus tard, en 1120, Conan III, le Gros, donnait l'abbaye de Loc-Maria à Marie, abbesse de Saint-Sulpice de Rennes. Ce don, ratifié en 1124 par Robert, évêque de Cornouaille, était confirmé en 1152 par son successeur, Raoul.

Fondée, en 1112, par Raoul de la Fustaye, disciple de Robert d'Arbrissel, cette abbaye suivait la règle de Fontevrault, dont la particularité consistait en l'existence simultanée de « deux monastères, l'un de religieuses gouvernées par une abbesse, supérieure de tout l'établissement, et l'autre de religieux soumis aux religieuses, en souvenir de l'obéissance de saint Jean à la Sainte-Vierge retirée chez lui ».

Loc-Maria, devenu simple prieuré, en passant sous la dépendance de Saint-Sulpice, dut se ranger sous la même règle ; mais les documents que nous venons de voir ne nous permettent-ils pas de supposer que la règle sous laquelle vivaient autrefois les deux monastères de Loc-Maria ne devait pas en différer beaucoup ?

Quoi qu'il en soit, il continua à y avoir, après l'annexion, un double monastère. Dans « une sentence de 1182, Barthélémy, archevêque de Tours, fait en effet mention du prieur et des religieux de Loc-Maria. *Reverendum priorem et fratres de loco Mariæ*, et des religieuses du même monastère, *moniales ibidem Domino servientes*, et il distingue ces religieux du prêtre ou curé de la paroisse qui ne portait pas l'habit de leur ordre, *clericus non habens habitum religionis illius ibidem constitutus*, lequel il déclare soumis à l'autorité et à la juridiction de l'archidiacre » (1).

Dans divers documents de 1347 à 1486, « il est question d'un Prieur et d'une Prieure à Loc-Maria avec ses religieuses ; mais on ne parle plus de religieux vivant sous la conduite d'un Prieur. Il est donc probable qu'au XIII[e] siècle le monastère d'hommes (2) disparut et le Prieur, comme dit un mémoire de 1750, fut un religieux bénédictin faisant près les religieuses l'office de chapelain » (3).

« Selon arrêt du 9 Juillet 1731, il a été reconnu, dit ce mémoire, que la paroisse de Loc-Maria, unie au prieuré, avait été desservie premièrement par des bénédictins choisis par la

---

(1) *Mémoire*, présenté pour la Prieure Jeanne de Talhouët, par Julien Lelièvre-Duval.

(2) Ce monastère, dédié à saint Colomban, s'élevait dans le champ connu encore aujourd'hui sous ce nom. Dans un aveu de 1689, il est fait mention « d'une ruine et vestige d'un vieux monastère et chapelle dédiée à saint Colomban. »

(3) M. le chanoine Peyron. *Bulletin Archéologique.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

prieure et que, dans la suite, elle s'était servie de prêtres séculiers auxquels elle donna d'abord la nourriture, et après une portion congrue sur son prieuré. Mais maintenant elle est exempte de payer cette portion congrue. Car en 1495 les curés étaient payés par la prieure parce qu'ils étaient en même temps aumôniers du prieuré et chapelains amovibles ; mais depuis que Loc-Maria est érigée en paroisse, le vicaire est perpétuel et le prieuré a son aumônier particulier qui, lui, est payé comme les chapelains en 1495. Depuis qu'il y a des vicaires perpétuels, la communauté leur a abandonné tous ses droits rectoriaux de dimes, neufmes et pension, et dès lors n'est pas tenue à leur payer une portion congrue, n'ayant retenu de sa qualité de recteur primitif que le droit honorifique de présentation. »

J. H.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Toute cette semaine, le Saint-Père a donné de nombreuses réceptions privées et collectives, entre autres à un groupe de pèlerins français présentés par Mgr Chapon, évêque de Nice. Samedi 14, Léon XIII réunit dans l'intimité les membres de sa famille. Dimanche, le Pape a reçu surtout des Français : le matin, le cardinal Langénieux, puis NN. SS. les évêques d'Orléans, de Perpignan et de Beauvais ; à midi, l'ambassade extraordinaire de France spécialement accréditée à l'occasion du jubilé pontifical.

La réception s'est faite avec le cérémonial accoutumé en ces circonstances. Aux félicitations et aux vœux présentés par l'ambassadeur, M. Nisard, le Pape, « pour manifester ses remerciements, a redit son amour pour la France et réitéré les vœux que, durant son si long pontificat, il a faits pour sa grandeur et sa prospérité ; » puis il a ajouté avec force : « Que la France veuille ne jamais oublier les traditions glorieuses qui lui ont mérité le titre de Fille aînée de l'Eglise et qui ont justifié ces mots : *Gesta Dei per Francos* ».

Ces paroles terminées, le Pape a adressé à chacun des membres un mot aimable, puis il a invité l'ambassadeur, M. Nisard, à passer dans son cabinet particulier, où ils se sont entretenus pendant vingt minutes.

— Mardi a eu lieu la réunion de la S. Congrégation pour le Procès de béatification de Jeanne d'Arc ; mais le résultat n'en sera connu que quand les membres auront été déliés par le Pape de l'obligation du secret.

France. — **Les Congrégations religieuses.** — La discussion sur les demandes d'autorisation des Congrégations d'hommes, commencée le 12 Mars, se continue à la Chambre des députés.

Violemment attaqués par les sectaires, qui avouent cyniquement leur parti pris de refuser « tous droits aux cléricaux », les religieux ont trouvé de vaillants et éloquents défenseurs dans MM. l'abbé Gayraud, Lerolle, Aynard, Grousseau, Denys Cochin, de Ramel, etc.

M. le comte de Mun, momentanément éloigné de la tribune parlementaire par l'état de sa santé, a publié en brochure (1) une éloquente réponse à « l'exposé des motifs » de M. Combes et au haineux « rapport » de M. Rabier, qui « n'est même pas un réquisitoire ni un acte d'accusation, mais un simple arrêt de condamnation ».

Hélas ! Il ne suffira pas aux Congrégations religieuses d'avoir pour elles le droit et d'éloquents défenseurs ; on considère comme certaine leur « exécution en masse », décidée et impérieusement exigée par les loges maçonniques.....

Le triomphe de l'iniquité sera éphémère : la justice et la vérité reprendront leurs droits ; mais hélas ! en attendant, que de ruines dans notre pauvre France ! Prions pour que Dieu abrège ces jours mauvais !

Nancy. — La campagne dirigée, depuis de longues années, contre la Maison du Bon-Pasteur de Nancy, a abouti à la fermeture de l'établissement, prononcée par décret rendu en Conseil des Ministres, sur la proposition de M. Combes... Que vont devenir ces malheureuses créatures, orphelines ou autres, que ce décret rejette brutalement dans la misère ou dans la boue ?

Triste exécution, destinée hélas ! à être suivie de bien d'autres.

Suisse. — **Une bonne tradition.** — Dans le Valais, en Suisse, une tradition veut que le 19 Mars, fête de saint Joseph, tous les hommes valides consacrent la journée à des travaux pour les pauvres. Les champs des infirmes sont cultivés, les maisons des indigents réparées, etc.

C'est ce jour-là aussi que se font toutes les corvées d'utilité publique.

C'est là un pieux usage et une excellente tradition conservée des âges de foi, qui étaient aussi le temps où la charité et l'amour du prochain se traduisaient par des actes que le collectivisme sera toujours impuissant à inspirer.

---

(1) *Les Congrégations religieuses devant la Chambre.* Chez Ch. Poussielgue, éditeur, 15, rue Cassette, Paris.

UN JEUNE HOMME de 17 ans, ayant presque terminé d'excellentes études secondaires dans un établissement ecclésiastique, intelligent et sérieux, possédant une bonne écriture, demande un emploi dans un bureau.

S'adresser au Directeur de la *Semaine religieuse*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

Nouvelle Bibliothèque franciscaine. — *Première série :* VII. P. PACIFIQUE DE SAINT-PAL, capucin : *Œuvres posthumes*, tome I. Retraite publiée par les soins du P. Exupère de Prats-de-Mollo. In-12 de XXIV-222 pp. — VIII. E. PELTIER : *L'Apôtre de la tempérance* ou *Vie du P. Théobald Mathieu*, des Frères-Mineurs Capucins de la province d'Irlande, d'après les travaux de Lord Maguire. In-12 de 265 pp. — IX. L'abbé Aut. SAUBIN : *Sainte Elisabeth de Hongrie*. In-12 de XV-192-35 pp. — X. P. ALFRED DE CAROUGE. *Une mission en Ethopie*, d'après les mémoires du cardinal Massaja. In-32 de 336-53 pp. (Appendice) et une carte de la mission d'Ethiopie et de Galla. — XI. Abbé BARASCUD : *Sainte Rose de Viterbe*, troisième édition revue et corrigée. In-12 de VI-263 pp. — XII. P. DAMASE DE LOISEY : *Le bienheureux Diégo de Cadix*. In-12 de X-320 pp.

Paris, 1902. Œuvre de Saint-François, 5, rue de la Santé, **6 francs net.**

— Chaque volume séparément : **1 fr. 50.**

Sous leur jolie robe brune aux reflets miroitants, les six nouveaux livres de la Bibliothèque franciscaine nous arrivent tout rayonnants de fraîcheur, de vie et de jeunesse. La collection de 1902 plaît par sa variété.

Nous conseillons à tous d'acheter la nouvelle Bibliothèque franciscaine de 1902, et nous rappelons que les six premiers volumes de cette intéressante collection, parus en 1901, sont également en vente aux mêmes conditions,

Fr. UBALD.

Directoire spirituel du Tiers-Ordre de Saint-François, par le R. P. Eugène D'OISY. — In-18 XI-468 pages. Broché : 1 franc.

Ce livre est le mieux fait et le plus complet sur la nature, l'esprit, les obligations et les avantages du Tiers-Ordre de saint François.

Le travail du R. P. Eugène d'Oisy est le fruit d'une longue expérience. Il sera utile à tous les fidèles et presque nécessaire à tous les confesseurs et directeurs d'âmes. A ces titres, nous n'hésitons pas à recommander hautement le *Directoire spirituel*.

P. UBALD. — **Le livre d'or du Chemin de la Croix.** — Gravures de Félix VILLÉ, élève de Léon Coignet. — *Cinquième mille.* — Prix. **0 fr. 30.**

C'est un guide parfait pour le parcours de la Voie douloureuse. Les pauvres malades en particulier, à la vue seule des intéressantes vignettes qui émaillent les pages de ce petit volume, seront grandement aidés pour remplir la principale condition de l'Exercice du Chemin de la Croix, qui est la pieuse méditation des souffrances du Sauveur.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 5 Mars 1903.

I. « Lumen in Cælo », par Joseph BOUBÉE. — II. Marie, Mère de grâce, par Jean BAINVEL. — III. Gribeauval et ses précurseurs, par Auguste BOTIN. — IV. Une Controverse au début du XVII[e] siècle (premier article), par J. DE LA SERVIÈRE. — V. Le Projet de loi Chaumié. Certificat d'aptitude. Inspections, par Raoul de SCORRAILLE. — VI. Revue littéraire, par Henri BREMOND. — VII. La Meuse, par Henri LEROY. — VIII. L'Ecole économique française, par Paul FRISTOT. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 27 Mars 1903.** N° 13.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Quimper ; Le Calvaire de Trégunier ; Les Congrégations religieuses dissoutes ; La question de la langue bretonne ; Pour les marins-pêcheurs ; Penmarc'h ; Nos religieuses ; Etablissements religieux ; Notre-Dame de Loc-Maria-Quimper (suite) ; Le culte des Saints (suite).
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Les méconnus ; Nos missionnaires en Chine ; Pensée.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 29 Mars. — Dimanche de la Passion. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du suivant, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 30. — S. Jean Damascène, Confesseur, Docteur *(du 27 Mars)*. Double. Blanc.

Mardi, 31. — Office de la férie ; simple. Violet.

Mercredi, 1er Avril. — Office de la férie ; simple. Violet.

Jeudi, 2. — S. François de Paule, Confesseur, Double. Blanc.

Vendredi, 3. — Les Sept Douleurs de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 4. — S. Isidore de Séville, Évêque, Doctr. Double. Blanc.

Dimanche, 5. — Dimanche des Rameaux.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le temps pascal empêchera l'Adoration d'avoir lieu, aux époques fixées par le tableau, dans les paroisses de : Collorec, Saint-Urbain, Plouzané, Combrit, Guilligomarc'h, Lampaul-Ploudalmézeau, Plouvorn. Elle se fera dans les communautés désignées ci-après :

Refuge de Brest	29-30 Mars.
Providence de Saint-Pol-de-Léon . .	31 Mars-1er Avril.
Petites-Sœurs des Pauvres, à Brest .	2-3 Avril.
Maison St-Joseph, à St-Pol-de-Léon.	4-6 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

Intention générale pour Avril 1905, approuvée et bénie par Notre S.-P. le Pape :

L'ASSISTANCE A LA SAINTE MESSE

Je ne sais si notre époque est plus féconde en âmes dévotes que les précédentes, mais ce qui est certain, c'est que jamais on n'a vu éclore plus de *dévotions*. Assurément cette tendance n'est point blâmable, lorsque l'objet de ces pieuses pratiques est conforme à la doctrine et aux traditions de l'Église ; mais la dévotion par excellence du chrétien, c'est-à-dire la pratique de piété qu'il doit mettre au-dessus de toutes les autres, c'est le sacrifice officiel de la religion, la sainte messe. Il n'est peut-être pas inutile de le rappeler.

Une fois par semaine — sans parler des fêtes — le chrétien doit assister à la messe, et cela sous peine de péché mortel. Cette cérémonie est donc bien importante, puisque Dieu attache à son omission une peine si grave. Or, combien y a-t-il de chrétiens qui s'abstiennent, pour un motif futile, souvent sans motif, de cette réunion familiale du dimanche, où tous, assemblés autour du même autel, nous assistons de nouveau à l'immolation du Rédempteur ! Aussi peu à peu ces malheureux perdent-ils le goût, le sens du christianisme ; s'ils sont chrétiens, c'est par habitude ancienne et inconsciente ; ils ne font plus acte de religion.

Et ceux qui viennent à l'église le dimanche, assistent-ils tous aux saints mystères de manière à retirer du Sacrifice le fruit que Dieu leur a préparé ? Que des distractions traversent notre esprit, même aux heures les plus sérieuses de notre vie, c'est une conséquence presque inévitable de notre légèreté naturelle ; mais si ces distractions nous les acceptons, nous les voulons, nous les cherchons, alors elles deviennent coupables. Passer le temps de la messe à regarder autour de soi, ou à se faire regarder, causer, rire, s'occuper de futilités, est-ce vraiment rendre hommage à Dieu ? Il était de mode récemment que les hommes ne portent pas de livre à l'église. Or, comme ceux qui suivent ces modes-là ne sont pas d'ordinaire de grands contemplatifs, que peuvent-ils bien faire pendant cette demi-heure ? Grâce à Dieu, une habitude contraire a pris naissance chez les chrétiens convaincus, et nous ne pouvons qu'y applaudir. Il faudrait aussi faire tomber la fâcheuse coutume de s'asseoir immédiatement après l'élévation ; ne se tenir à genoux — ou, comme font les hommes dans beaucoup d'endroits, légèrement inclinés — qu'à ce moment si court, c'est vraiment peu respectueux pour Notre-Seigneur présent à l'autel jusqu'après la communion.

Mais on ne dit pas seulement la messe le dimanche. Les prêtres la célèbrent tous les jours. Quand ils se tournent, avant la préface, pour dire : « Priez, mes frères, » à combien d'assistants s'adresse parfois cette invitation, surtout dans les campagnes ? Les âmes pieuses doivent mettre en tête de leurs pratiques de piété l'assistance à la messe durant la semaine, si leurs devoirs d'état ne s'y opposent pas. Cette demi-heure de tête à tête avec Notre-Seigneur, chaque matin, les mettra pour la journée dans une atmosphère de surnaturel. Qu'elles aiment aussi la dévotion à la messe réparatrice, pour consoler Notre-Seigneur de l'indifférence de ceux qui désertent l'église. Le Cœur du Bon Maître saura reconnaître un jour les amis qui lui auront été fidèles, et il leur donnera une place de choix parmi les élus.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les Stations de Carême et les Communions pascales.**

III. **Retraites.** — CHATEAULIN : Retraite pascale (française), *du 25 Mars au 5 Avril*, prêchée par M. le chanoine Rossi.

— PARIS : Retraites aux Bretons de Paris : 1° *du 29 Mars au 12 Avril*, à Clichy et à Saint-Lambert de Vaugirard, prêchées par M. Balanant, aumônier du noviciat des Frères, à Quimper ; 2° *du 12 au 19 Avril*, prêchée à Saint-Paul-Saint-Louis, par M. Prigent, aumônier des Bretons de Trélazé.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Eglise de Loc-Maria. — Le *Vendredi 3 Avril*, fête de Notre-Dame des Sept Douleurs, pèlerinage des dames Enfants de Marie du Sacré-Cœur. *A 8 heures*, messe, suivie d'une instruction et de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Samedi prochain, 28 Mars, Monseigneur l'Évêque conférera l'ordre de la prêtrise à M. l'abbé Duhamel, de Quimper, qui était malade au moment de la dernière ordination. La cérémonie se fera dans la chapelle de l'Evêché.

Quimper. — Le tirage de la loterie des Dames de la Conférence de Saint-Vincent de Paul aura lieu, lundi prochain 30 Mars, à 1 heure 1/2, dans la salle Synodale de l'Évêché. Les lots y seront exposés, toute la journée de dimanche et la matinée de lundi.

Le Calvaire de Tréguier. — M. Deschard, commissaire général de la Marine en retraite, président du Comité de protestation contre la statue de Renan, a reçu de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon la lettre suivante :

Bien cher Monsieur,

Vous avez eu la pieuse pensée de former un Comité dans notre bonne ville de Brest, pour l'érection d'un calvaire, à Tréguier, en face

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de la statue que les ennemis de Notre-Seigneur Jésus-Christ se proposent d'élever à l'apostat blasphémateur que fut Ernest Renan. Je suis aussi ému que fier de cette généreuse initiative, et, comme mon vénérable collègue de Saint-Brieuc, je demeure persuadé que votre appel sera entendu dans toute la Bretagne et spécialement dans notre diocèse de Quimper et de Léon, que tant de liens rattachent au pays de Tréguier.

Je vous envoie ci-joint ma modeste offrande de cent francs, et je conjure mes chers diocésains de ne pas se désintéresser d'une œuvre qui s'impose comme un acte de foi à nos chrétiennes et religieuses populations. Tous voudront apporter leur obole, si minime soit-elle.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments reconnaissants et dévoués.

† François-Virgile,
Ev. de Quimper et de Léon.

Les Congrégations religieuses dissoutes. — Comme nous le disions dans notre dernier numéro, il n'a pas suffi aux Congrégations religieuses d'avoir pour elles le droit et d'éloquents défenseurs, leur exécution « en masse », impérieusement exigée par les loges maçonniques, étant décidée d'avance. En effet, le 18 Mars — anniversaire de la Commune —, par 300 voix contre 257, c'est-à-dire à une majorité de 43 suffrages, la Chambre a rejeté en bloc, sans les discuter, les demandes d'autorisation formées par 24 Congrégations *enseignantes* d'hommes, comprenant près de 12.000 religieux répartis entre 1.680 établissements. A la séance de mardi 24, par 58 voix de majorité, la même sentence de mort a été prononcée contre les 28 Congrégations *prédicantes*, qui comptent 2.942 membres.

Dans cette deuxième série il n'y a qu'un établissement, l'abbaye bénédictine de Kerbénéat, appartenant à notre diocèse ; dans la première, il y a 24 maisons, dont le collège Saint-Yves tenu à Quimper par les prêtres de l'Immaculée Conception de Rennes, l'école libre de Pont-l'Abbé, dirigée par les Frères de Saint-Gabriel, et les écoles tenues par les Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel à : Brasparts, Brélès, Carhaix, Châteaulin, Clohars-Carnoët, Combrit, Douarnenez, Fouesnant, Folgoët, Landerneau, Lesneven, Mahalon, Moëlan, Morlaix, Pleyben, Plougasnou, Plouvorn, Riec, Roscoff, Saint-Pierre-Quilbignon, Saint-Renan, Treffiagat.

Toutes ces écoles doivent être fermées ; mais quand et dans quelles conditions ? On ne le sait pas encore. Peut-être l'exécution de la sentence offrira-t-elle des difficultés que les proscripteurs n'ont pas prévues ; mais ils ne sont pas hommes à reculer devant de nouvelles mesures arbitraires ou même violentes..... Que Dieu leur pardonne ! Peut-être ne savent-ils pas eux-mêmes l'étendue du mal qu'ils font et dont ils gardent la responsabilité.

Pour les religieux qui demain seront chassés de leurs maisons, peut-être exilés de leur patrie où ils ne faisaient que du bien, nous ne les plaindrons pas, puisque Notre-Seigneur les proclame « heureux de souffrir persécution pour la justice ». Ils emporteront les

regrets et les sympathies de tous les hommes de cœur, de tous les amis vrais de la liberté ; ils peuvent compter sur les prières et l'appui des catholiques qui tous prennent leur part de l'épreuve présente, en gardant quand même comme devise et cri de ralliement ces mots : « Courage et confiance ! » Oui, prions et agissons, pour que Dieu se laisse fléchir et tienne au plus tôt sa promesse : *Interfecti mei resurgent*..... Et notre pays, qui jamais ne supporta longtemps l'intolérance, se ressaisira et les exilés reviendront pour apprendre de nouveau à nos petits enfants l'amour de Dieu et l'amour de la France.

La question de la langue bretonne. — Des renseignements, venus de divers points du diocèse, nous apprennent que les enquêtes faites par la gendarmerie et les commissaires de police se poursuivent activement. Dans nos campagnes, on est surpris de voir le zèle que montre, depuis quelque temps, l'administration civile pour assurer l'instruction chrétienne des populations. Jusqu'ici on avait cru que ce soin regardait exclusivement les évêques et que le gouvernement — qui fait profession de neutralité en matière religieuse — n'avait pas à s'en préoccuper...

Toutes ces enquêtes nous font pressentir que non seulement les 31 suspensions de traitement déjà prononcées « pour abus de la langue bretonne dans l'instruction religieuse » seront maintenues, mais que le nombre pourrait en être augmenté.

Nous avons lieu de croire que le clergé paroissial, s'inspirant des besoins des populations, ne se laissera point effrayer par ces menaces et continuera à donner l'instruction chrétienne selon la règle si nette et si sage tracée par Monseigneur l'Evêque...

Pour faire connaître quelles sont, sur ce point, les dispositions du clergé de notre diocèse, nous nous permettons de reproduire textuellement la lettre suivante, écrite à Monseigneur par le recteur d'une de nos paroisses les plus pauvres et les plus bretonnes, dont le traitement est suspendu depuis le mois d'Octobre :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de solliciter de Votre Grandeur, pour la paroisse de X....., un diplôme d'agrégation à l'Apostolat de la Prière. J'espère, au moyen de cette belle œuvre, ranimer dans la paroisse le feu de l'amour eucharistique....

« Je viens de compléter ma batterie de cuisine, en achetant quelques objets nécessaires, d'après ma mère, pour faire facilement de la bouillie d'avoine ; et maintenant, me voilà armé pour la résistance.

« Quelques confrères ont voulu me persuader que, étant privé de traitement, je suis dispensé de l'obligation d'envoyer au Séminaire les honoraires de certaines messes *pro populo* ; mais j'ai répondu que, Votre Grandeur n'ayant rien dit dans la *Semaine religieuse*, je continuerai comme par le passé.

« Daignez agréer... »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nous croyons pouvoir ajouter que Monseigneur l'Evêque a adressé à ce prêtre un secours de 250 francs.

Pour les marins-pêcheurs. — Bien que la pêche commence à reprendre, laissant entrevoir comme prochaine la fin de la crise, les distributions de secours faites par les soins de Mgr l'Evêque continuent dans les différents centres. Au Guilvinec, le fourneau économique, dirigé par les Sœurs blanches, nourrit chaque jour de 5 à 600 personnes.

Les sommes distribuées par Monseigneur atteignent, à ce jour 25 Mars, le chiffre de 167.325 francs.

PENMARC'H. — **Baptême d'un « adopté. »** — Nous avons souvent parlé de l'œuvre de l' « Adoption des familles » qui a contribué, pour une si large part, à soulager la détresse de nos marins-pêcheurs. Le représentant de cette société charitable, M. de Laflotte, lors de son dernier passage à Penmarc'h, a témoigné le désir d'être parrain d'un enfant d'une des familles adoptées. On lui a donné satisfaction, et il a raconté dans l'*Echo de Paris* du 15 Mars la cérémonie de ce « beau baptême, dont on gardera long-« temps le souvenir dans le pays de Penmarc'h... » Nos lecteurs connaissent les anciens usages que l'on observe dans nos campagnes, en pareille circonstance ; nous nous contentons de citer ce passage de l'article, où M. de Laflotte rend compte de ses « impressions » en accomplissant le dernier point du programme, à l'église :

« Une très touchante coutume bretonne veut qu'après le baptême le parrain prenne l'enfant, pénètre seul dans le chœur, et monte jusqu'à l'autel pour y déposer le nouveau baptisé. Je n'ai eu garde de me dérober à cet usage. Dussiez-vous sourire, je vous avouerai que je tremblais comme une feuille quand la nourrice m'a mis entre les bras cette petite chose tiède et frissonnante, ce petit être que je me prenais soudain à aimer et qui me semblait peser lourd, très lourd, tout le poids d'une vie, d'une future existence si rude, si périlleuse, dans ces pays de luttes, de dangers et d'habituelle misère... Va, mon petit gars, puisse l'avenir te trouver courageux, résigné, honnête homme, comme le sont tous ceux qui t'entourent ! »

Nos religieuses. — I. PLOUGONVELIN. — Il y a quelques jours, pendant un exercice de tir au fort de Bertheaume, un artilleur fut grièvement blessé. Le poste n'était muni d'aucun remède propre à arrêter l'hémorragie, et les médecins, appelés par télégramme, ne purent arriver que cinq heures après l'accident.... Le soldat blessé eût certainement succombé, si une des Sœurs blanches expulsées de l'école libre de Plougonvelin, prévenue de l'accident, n'était venue proposer le secours de son expérience et de sa petite pharmacie.

« Cela prouve une fois de plus, dit l'*Ouest-Eclair*, de quelle utilité peuvent être dans les cas urgents, au milieu des campagnes éloignées de tous les médecins, ces infirmières entendues et dévouées. »

Pourvu, ajouterons-nous avec notre confrère, que cette bonne religieuse ne soit pas poursuivie pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie !

— MORLAIX. — Lundi 23 Mars, ont eu lieu les obsèques de la Sœur Saint-Mathurin, de l'hospice de Morlaix, enlevée par une maladie de quelques jours, à l'âge de 45 ans.

Sa mort laisse les plus vifs regrets au sein de la population de Morlaix, où elle était universellement connue et aimée. Aussi son convoi funèbre était suivi d'une foule considérable, dans les rangs de laquelle on remarquait M. le Maire et toutes les notabilités de la ville. Une allocution bien sentie a été prononcée sur la tombe par M. le Major de la garnison, qui a « tenu à rendre un dernier hommage à cette sainte religieuse pour les soins dévoués qu'elle n'a cessé de donner aux militaires malades ».

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX. — **Devoir et droit de résistance** *(suite)*. — Le ministère voit dans toute maison où réside même une Sœur un « établissement de Congrégation », et comme tel, il se croit en droit de poursuivre en justice ceux qui le dirigent et ceux qui lui donnent le moyen de fonctionner.

En invoquant les textes légaux et la jurisprudence (les lois récentes s'étant formellement abstenues de définir l'établissement de Congrégation), la « Ligue de la liberté d'Enseignement » répond que, *si* la maison appartient aux Sœurs, *si* elles, ou la communauté, en ont la pleine propriété ou l'usufruit, *si* elles en sont locataires, *si* elles en jouissent par concession gratuite d'un tiers, *si*, en un mot, les Sœurs sont « chez elles », *si* elles ont la direction assise et établie de la maison, cette maison constitue un établissement de Congrégation, mais à ces conditions seulement.

Or, dans la plupart des cas qui se présentent, l'immeuble appartient à un propriétaire, en son nom personnel, ou comme représentant d'une Société qui s'est constituée en vue de pourvoir aux dépenses de la maison. Les Sœurs sont choisies par lui, rétribuées par lui. Le propriétaire ou la Société peut les congédier, prendre le mois suivant d'autres Sœurs ou des laïques. L'établissement, sous la direction de son propriétaire, est pleinement indépendant ; il n'est, à aucun titre, subordonné, ni inféodé à la Congrégation.

Lorsque toutes ces circonstances se rencontrent, le devoir des propriétaires d'établissement est de défendre leur droit absolu devant la justice.

Ce que doivent faire les propriétaires. — Pour empêcher l'administration de se livrer à quelque équivoque en tentant

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de ne poursuivre que les Sœurs, il sera bon que le propriétaire prévienne celles-ci, au besoin par écrit, que le jour où un procès-verbal sera dressé contre elles, elles devront faire remarquer qu'elles ne sont que les employées du propriétaire à qui appartient la maison, qu'elles n'ont ni bail à leur nom, ni traité qui les garantit contre un congédiement.

Dans ces conditions, le procès-verbal de contravention, s'il est dressé, serait dirigé :

1° Contre les Sœurs qui auraient continué à ouvrir un établissement de Congrégation sans être munies de l'autorisation ;

2° Contre X..., propriétaire, qui aurait favorisé le fonctionnement dudit établissement en consentant l'usage d'un local dont il dispose.

Recours à la Ligue. — Dès que le procès-verbal aura été dressé, on voudra bien en informer la « Ligue de la liberté d'Enseignement », *53, rue de Babylone, Paris,* en donnant les détails de nature à faire connaître dans quelles conditions on pense assurer la défense. De son côté, la « Ligue » pourra fournir des indications et des conseils de nature à accroître les chances du succès.

De cette entente entre tous les établissements privés, adoptant la même ligne de conduite, invoquant les mêmes moyens de défense, peut sortir une interprétation saine de la loi faisant de la jurisprudence la garantie de la liberté.

NOTRE-DAME DE LOC-MARIA
QUIMPER
(Essai d'histoire religieuse locale.)
(Suite.)

Donner une liste détaillée des abbesses et des abbés, des prieures et des prieurs, des chapelains et vicaires perpétuels qui, pendant près de huit siècles, se sont succédé à Loc-Maria, depuis l'abbesse Hodierne jusqu'à la prieure Marie-Anne Le Rouge de Guerdavid, ne serait-ce pas s'écarter du but de cette notice ?

Citons cependant (1) : Clémence Martin (1463) fait constater que « toutes fois que icelle prieuresse fait venir bûches pour la provision du prieuré par mer ou rive en la rue Vis, le dit prieuré le fait notifier par ses sergents o le son de ses campanes et fait injonction aux paroissiens de venir porter la buche en la cour à l'heure indiquée ».

Andrée de Belloneau (1492-1498), Gabrielle de Morais (1577), furent élues et bénites abbesses de Saint-Sulpice dans le but de faire rentrer Loc-Maria sous la dépendance de l'abbaye.

(1) Ces renseignements sont pris dans une notice manuscrite de M. le chanoine Peyron, qui nous l'a communiquée avec son obligeance connue.

Péronnelle Milon (1499-1534), « pour conserver le droit du prieuré, fit mettre ses armes en bosse sur plusieurs endroits de la chapelle du Pénity », construite sur l'emplacement d'une croix qui servait de borne au fief du prieuré.

Françoise de Beauce, nommée prieure en cour de Rome (1555) sur résignation de Françoise Landays, prit possession par procurateur qui « entré dans l'église baisa l'autel, toucha les fonts baptismaux, sonna la cloche, ouvrit les portes de l'église et du prieuré ».

Michel Le Nobletz se fit entendre à Loc-Maria pendant le carême de 1614, et le Père Maunoir, sous Marie de Bourgneuf, dame de Cucé, en 1631 et 1633.

Marguerite de Bréhant (1648-1659) intervint dans un curieux procès relatif au parcours de la procession *Tro an Minihy*, qui se faisait à Loc-Maria, jusque vers la fin du xvii[e] siècle, le dimanche du *Sacre*, après vêpres, pour marquer les limites où s'exerçait le droit d'asile dont jouissait le Prieuré.

« Toutes les terres enclavées sous le tour de cette procession étaient exemptes de dîmes. Dès lors, *Crec'h-Maria huelaff* étant compris dans ce tour de procession ne devait pas la dîme. Cette raison eût été excellente si..., depuis quelque temps, le parcours de la procession n'avait pas été modifié, à cause du mauvais état du chemin traditionnel en certains endroits ».

Voici, d'après le procès-verbal des notaires qui suivirent la procession du 2 Juin 1652, quel en était l'itinéraire : « laquelle procession sortie de l'église aurait pris sa routte tout au long de la rue et chemin qui conduit à la chapelle Notre-Dame de Pénity, où estans un peu avant d'entrer soulz les rabines elle aurait monté en la montagne de Frugny, continué au long d'icelle jusqu'au bout nort du *parc menez*, dépendant de *Créac'h-Maria huelaff*, puis entrée en un petit chemin au long et au cost du levant du mesme *parc an justiçou* et prins son détour au bout d'iceluy, et continué le mesme chemin tout du long du *parc an justiçou*, des *parc an lan* et *an tirien bras*, dépendant dudit *Crec'h-Maria* et puis entre les terres de *Penarstang* et *Kerdrezec* jusques au *parc an Gourinou*, dépendant du dit *Kerdrezec* jusques au fossé d'iceluy du costé de l'occident jusques au grand chemin conduisant du dit Locmaria à la chapelle Saint-Laurent et de là estans rendus en la *Croas Minihy* elle aurait pris le chemin au gauche de la dite croix pour se rendre à *Crec'hbusta* et puis continuer sa route ordinaire par *Poulguinan* pour se retourner au dit Loc-Maria ».

Ce droit d'asile s'exerçait, on le voit, sur un territoire assez étendu : ce fait n'était pas rare chez les Bretons qui fournissaient ainsi au réfugié des moyens d'existence sur le sol où il trouvait un abri.

Jeanne de Talhouët (1684-1703) fit rédiger par Julien Le Lièvre-Duval un long mémoire destiné à prouver les origines et l'indépendance du Prieuré, et rendit en 1689, un aveu détaillé des droits et privilèges de Locmaria.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Malgré les efforts de Jeanne-Thérèse de Freslon de Saint-Aubin (1719-1729) la communauté de ville refusa de rétablir le pont qui reliait Bourlibou à Loc-Maria : c'était couper en deux le fief et la paroisse.

† †

Le Prieuré de Loc-Maria, il est intéressant de le remarquer, est le seul monastère de religieuses qui ait existé avant le XVII[e] siècle dans le diocèse de Quimper et dans celui de Léon.

Si à cette raison on ajoute « l'ancienneté du prieuré remontant au IX[e] siècle ; la dignité des pieux fondateurs rois et ducs ; le choix que les filles les plus considérables du pays ont toujours fait de ce monastère pour lieu d'asile, la communauté ayant toujours été composée de filles de naissance ; l'heureuse éducation qui y était donnée » (1), on s'expliquera facilement quelle était l'importance du Prieuré de Loc-Maria et les nombreux droits et privilèges dont il jouissait.

La Prieure prenait le titre de « Prieure du Prieuré ducal et royal du grand Locmaria et du Quilliou (2).

« Elle avait droit à haute, moyenne et basse justice ; — privilège du chanceau pour elle et ses religieuses y être inhumées, clef sur le dit chanceau et dedans banc et accoudoire, tombe élevée du côté de l'Evangile ; — de percevoir les offrandes qui se font au chanceau et chœur, lesquelles elle laisse de grâce aux fabriques pour être employées aux réparations de l'église ; — de présentation et nomination du vicaire perpétuel de Locmaria et de Gourlizon, des fabriques de Locmaria ; -- divers droits et dîmes sur Quéven, en Pouldergat ; Saint-Philibert de Kerven, en Trégunc ; Elliant ; — d'avoir ses écussons sur la maîtresse vitre de Gourlizon, au premier soufflet ; — de percevoir sur les personnes qui font nopces à Locmaria, les poissonniers du dit Locmaria ; — de permettre à ses dits paroissiens et sujets de pêcher en mer, de poser pierres tombales en l'église ; — four à ban et moulin à mer ; — sur bâtiments et barques qui viennent au port de Quimper ; — d'obliger les habitants de garder les religieuses, en temps de guerre.....

« La paroisse était exempte de dîme, taille, fouage et toute autre imposition.

« Les paroissiens de Saint-Fiacre du Faouët étaient du fief de Locmaria.....

..... « Soutient la dite dame que sa procession est en droit de passer par le chœur de la cathédrale (Quimper), le dimanche de la Trinité avant qu'on commence l'évangile de la grand'messe, et là pendant qu'on chante l'évangile, le sergent de chœur doit présenter la patène au vicaire de Locmaria qui fait faire l'offrande à ses paroissiens.

(1) Requête adressée au Roy par la prieure *Renée Françoise Marigo* (1732-1762).

(2) Le Quilliou dépend de Plonévez-du-Faou depuis 1790.

« Que ses prédécesseuses étaient anciennement en droit, et elle par conséquent, de donner franchise à toute personne prévenue de crime qui se serait réfugiée au dit Locmaria sous la cloche.

« Appartient à la dite dame d'avoir une foire par an, à chaque 16 Août, en la ville de Locmaria, avec faculté d'établir des halles pour la commodité des marchands sur la grande place.

« Ses prédécesseuses, elle et ses successeuses ont droit d'obliger le seigneur évêque à son avènement à l'épiscopat de Quimper de venir en habit de pèlerin frapper à la porte de la dite abbaye ou prieuré demander à loger ; auquel l'abbesse ou prieure doit ouvrir la porte, lui doit ôter son manteau et ses gants, et son procureur fiscal prendre son cheval qui lui doit demeurer, et appartenir à la dite dame le manteau et les gants, laquelle lui doit laver la tête et les mains, lui donner logement, un charlit et de la paille fraîche, du pain de seigle et de l'eau, et le lendemain avant de sortir doit laisser à la dite dame sa bougette et ce qui est dedans (1).

« Les confins de la paroisse donnent d'Orient sur le vieux chemin par où passait autrefois la procession nommée *Trominihy* ; d'Occident, sur le chemin qui mène de Quimper au Calvaire, et sur une venelle qui va du bout du Pont au couvent des Capucins ; du Midy au ruisseau d'eau qui dévalle de la fontaine de *Pratmaria* jusqu'au petit *Poulquinan* qui sépare le fief de Locmaria de celui des Reguaires ; et du Nord à la fontaine près la chapelle N.-D. du Pénity et coin de parc aux patibulaires sur le haut de la montagne *Cuchi* ou Frugy, et le sentier qui sépare le fief de Loc-Maria de celui de Saint-Laurent. » *(A suivre.)* J. H.

Le culte des Saints *(suite)*.

La dévotion à saint Michel, déjà chère aux Israélites fidèles, est bien vite devenue chère à l'Eglise et aux Chrétiens ; pendant des siècles elle a été en Orient et en Occident comme le résumé de la dévotion à tous les Anges ; tout le monde connait aujourd'hui l'image de Notre-Dame du Perpétuel Secours, copie d'un des plus anciens portraits de la Très Sainte-Vierge, mais beaucoup de personnes peut-être n'auront pas remarqué que les deux anges qui font cortège à la bienheureuse Mère et à son divin Enfant, sont désignés par leurs noms inscrits en caractères grecs : « saint Michel, saint Gabriel ». Aujourd'hui, le culte des Esprits célestes est surtout résumé dans la dévotion aux saints Anges gardiens. La croyance à la protection spéciale d'un ange pour chacun de

(1) Voir dans *Évêché et ville de Quimper*, de M. DU CHATELLIER, le curieux procès-verbal de l'entrée solennelle de Guy du Bouchet en 1480. François Milon le reçut au prieuré de Loc-Maria, en qualité de Prieur commandataire.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nous est basée sur la Sainte Ecriture et justifiée surtout par les textes sacrés que la liturgie a empruntés pour en composer l'office et la messe du 2 Octobre, mais la dévotion aux Anges gardiens a cependant un caractère moderne. Différentes Eglises ayant pris l'initiative d'une fête en leur honneur, fête qu'elles plaçaient sous divers rites à diverses dates de l'année, Paul V tout en l'autorisant, crut devoir la laisser facultative (1608) ; Clément X mit fin à cette variété en la fixant du rite double au 2 Octobre (1670) ; Léon XIII l'a élevé au rite double-majeur (1883). Plusieurs diocèses sont autorisés à la célébrer comme fête de première classe avec octave, comme on peut le voir au supplément du Bréviaire romain. Cette dévotion n'est pas de celles qui ont beaucoup enrichi l'art chrétien ; autant les images de saint Michel sont intéressantes par leur variété, autant les pauvres Anges gardiens sculptés ou peints au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle font piètre figure dans nos églises ; c'est toujours à peu près la même chose : le type classique aussi correct qu'insignifiant, le sourire stéréotypé, une chevelure dont l'arrangement ferait honneur à un coiffeur en renom, le buste moulé dans une sorte de cuirasse chargée d'ornements, écharpe voltigeant à la bise, robe fendue au-dessus du genou pour permettre au sculpteur d'exhiber sa science anatomique ; cet envoyé du ciel conduit invariablement par la main un habitant de la terre, enfant aux joues rebondies et aux mollets plus grassouillets encore ; le pauvre petit fait une mine effrayée en voyant à ses pieds une couleuvre que son Ange gardien l'engage sagement à éviter.

Les statues de chêne de ces anges agenouillés sont innombrables chez nous et n'ont généralement de remarquable que leur insignifiante laideur ; j'excepte ceux de Pont-Croix et de Beuzec-Cap-Sizun, qui sont beaux, et aussi les deux anges gigantesques qui avaient la prétention d'orner le sanctuaire de l'ancienne église Saint-Mathieu de Quimper ; ils étaient bien trop maniérés pour être qualifiés *d'insignifiants* ; rien de plus drôle que la pose de leurs coudes qui s'écartent et de leurs mains qui se rapprochent, tandis que l'un dresse vers le ciel, et que l'autre incline vers la terre d'interminables cous ; leur robe est ornementée de l'étrange objet de toilette que les mondaines d'il y a quelques années appelaient des « tournures ».

Vers 1830 ou 1840, des mouleurs italiens introduisirent chez nous deux excellents modèles d'anges adorateurs dont trop d'exemplaires ont disparu ; on les retrouve encore cependant à Quimper dans les chapelles des Ursulines et du Lycée, à Kerfeunteun, à Piogoff, à Concarneau dans l'église paroissiale, etc. Quelques années après, à ces deux modèles classiques les mêmes artistes substituèrent, pour leurs moulages, deux anges aux draperies heureusement imitées du style gothique ; il y en a aussi de nombreux spécimens, par exemple dans la chapelle Saint-Joseph, à l'Adoration et à la Retraite à Quimper, à l'église d'Audierne, etc.

Aujourd'hui, on préfère à ces anges à genoux des anges debout portant des candélabres ; il y en a de charmants à Douarnenez, à

Pont-Aven, à Châteauneuf, à Lannilis et en bien d'autres endroits.

Je voudrais être dessinateur ou photographe, pour créer une collection des anges qui surmontent presque toutes les chaires à prêcher (sauf les chaires très modernes imitées du gothique et du roman). Je crois que si cette collection était éditée en cartes postales ou en albums, elle aurait un grand succès, mais un succès de fou rire. Ce serait encore mieux, si on pouvait les grouper tous dans un hôpital des Invalides. Ils présentent cette différence que leurs instruments de musique sont très variés ; la *trompette* qui leur sert pour appeler les morts à la résurrection et au jugement est quelquefois, en effet, une vraie trompette, plus souvent un clairon ou un cor de chasse ; je ne sais plus où j'ai vu un ange tenant deux cors de rechange. Mais ils présentent surtout des ressemblances : ils se tiennent en équilibre sur un seul pied ; pour souffler dans leur *tube* ils se font des joues impossibles et ressemblent ainsi à feu Eole, le dieu des vents dans l'antique mythologie. L'ange de la chaire à la cathédrale de Quimper a presque tous les petits travers de ses congénères, mais il est si bien sculpté qu'il est digne de quelque indulgence. Je crois devoir signaler comme particulièrement étranges celui de Saint-Hoardon, à Landerneau, et celui qui vient de faire une heureuse fin au Petit-Séminaire de Pont-Croix, soit dit sans rancune malgré les regrettables distractions qu'il m'a données pendant seize années de ma vie, et cela de concert avec les deux anges adorateurs qui ressemblaient terriblement à ceux de Saint-Mathieu, mais en moins mal, il faut le reconnaître.

Comme les vieilles statues et les vieux vitraux nous donnaient une bien autre idée des anges, quand ils nous montraient saint Michel pesant les âmes (statues de pierre à Locronan, statues de bois à Saint-Tujan), écrasant le dragon (innombrables vitraux anciens dans le diocèse ; le plus beau spécimen est peut-être celui qui avoisine le buffet d'orgue à la cathédrale de Quimper) ! Quant aux statues, la plus remarquable est sans contredit celle de Lampaul-Guimiliau ; le saint Archange foule aux pieds un superbe diable qui ressemble au feu roi Louis-Philippe ; au-dessous, un bas-relief représente saint Michel terrassant les anges rebelles ; Michel-Ange n'a rien fait de plus puissant ; si ce chef-d'œuvre était en Italie, il serait connu du monde entier.

Si le Léon possède ce bel ange et ces beaux démons, la Cornouaille possède un saint Michel plus ancien, moins beau il faut l'avouer, mais plus célèbre, non pas par lui-même, mais par le diable qu'il écrase, *le diable du Juch*. Je crois qu'on lui a fait reprendre sa place légitime dans une niche faite autrefois pour lui ; mais il y a peu d'années, il était posé à une hauteur médiocre, près de la porte de la sacristie, et aux jours de pardon, les pêcheurs de Douarnenez n'avaient pas de plus grand bonheur que de lui mettre dans la bouche un bout de cigare ou le reste du tabac dont ils avaient tiré toute la somme de jouissance possible pour un matelot ; pardon pour cette périphrase, mais la *Semaine religieuse* ayant des lectrices, je n'ai pas osé écrire le mot *propre*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les artistes du XIXe siècle ont mieux traité que ceux des deux siècles précédents les représentations de l'ange gardien ; de 1840 à 1860, il y avait une fort belle et grande statue à la cathédrale de Quimper, deux charmantes réductions de la même œuvre et d'un autre modèle au Musée (je ne sais ce qu'elles sont devenues) ; depuis quelques années, belle statue polychrome à Saint-Trémeur de Carhaix et remarquable groupe en pierre blanche à Saint-Mathieu de Quimper, faisant vis-à-vis à un non moins beau saint Michel ; anges du rosaire et du scapulaire, à l'autel de la Vierge dans la même église ; je n'en aime pas l'idée, mais l'exécution est excellente.

C'est aussi un usage moderne que celui des statues d'*anges adorateurs*, devenus un accessoire presque obligé des autels du Saint-Sacrement. Il y en a deux qui sont tout simplement admirables, à l'église Saint-Martin de Morlaix ; on dit qu'ils proviennent du naufrage d'un navire dont le chargement consistait en belles statues de marbre.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — La santé du Pape est excellente ; les fatigues des récentes fêtes jubilaires ne laissent plus de traces. Cependant, pour obéir aux pressantes recommandations de son médecin, le Saint-Père s'est soumis à un repos relatif. Il continue à recevoir les cardinaux qui viennent lui rendre compte des travaux des Congrégations romaines ; il a même assisté, vendredi 20 Mars, au sermon de Carême, donné par le prédicateur ordinaire des palais apostoliques, et, dimanche dernier, il a donné audience à une députation des associations fédérées d'étudiants des Universités d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse.

— On donne comme certain le résultat favorable de la Congrégation préparatoire « sur l'héroïcité des Vertus » de la Vénérable Jeanne d'Arc. Un grand pas a donc été fait par cette Cause, si chère à la France catholique.

France. — **Les Congrégations religieuses.** — Nous avons dit plus haut comment la Chambre des députés, dans sa séance du 18 Mars, s'est prononcée pour la condamnation, en bloc, des Congrégations « enseignantes » d'hommes. Les Congrégations « prédicantes » ont été exécutées à leur tour, comme on s'y attendait, dans la séance de mardi 24..... Or, plusieurs des Congrégations frappées ont des maisons hospitalières en France ou des missions à l'étranger, pour lesquelles le gouvenement userait de tolérance et accepterait des demandes subsidiaires d'autorisation. Mais les Congrégations se méfient de ce qu'elles considèrent comme un nouveau piège et attendront, vraisemblablement, la notification de l'arrêt prononcé contre elles et l'ordre de dispersion.

Les religieux résidant en France obéiront-ils à cet ordre ou se laisseront-ils expulser par la force ? Nous l'ignorons encore ; mais nous savons que, dans cette situation pénible, les Supérieurs agiront au mieux des intérêts si graves dont ils ont la garde.

Les méconnus. — Le supérieur d'une Congrégation de Frères enseignants écrit à *La Croix :*

« Vous avez cité quelques noms de vieux religieux menacés d'être réduits à la mendicité après de longues années de dévouement et après avoir épuisé leurs forces dans les écoles publiques et privées.

Plusieurs de mes Frères se trouvent dans ce cas : un Frère a 78 ans et enseigne encore à St-L. Il compte plus de soixante ans d'irréprochables services. Un autre, qui a le même âge, professeur à B., a plus de cinquante ans d'enseignement. Le Fr. M., 82 ans, fait encore sa classe à F. (Loire-Inférieure). Enfin, le Fr. Timothée doit être le doyen des instituteurs français : il a 91 ans et enseigne les belles-lettres en Maine-et-Loire ; il a près de soixante-quinze ans de service. »

A ces vieux serviteurs de la démocratie, à ces instituteurs dévoués des enfants du peuple qui veulent jusqu'à la mort se donner tout entiers à leurs difficiles et pénibles fonctions, on réserve pour toute récompense l'expulsion et la proscription.

Et on s'indigne de la férocité des Turcs contre les Arméniens ! !

***

Les journaux annoncent que Mme Waldeck-Rousseau vient d'être opérée, pour l'ablation d'une tumeur, par M. le professeur Poirier.

L'opération qui a bien réussi, dit-on, a été faite à la maison de santé des Sœurs Augustines du Saint-Cœur de Marie, 29, rue la Santé.

L'ex-président du Conseil n'a-t-il pas senti quelques remords en entrant dans cette maison, en pareille circonstance, et en faisant appel au dévouement des religieuses ?

Nos missionnaires en Chine. — On apprend que le tzar vient de faire parvenir, avec les témoignages les plus vifs de sa reconnaissance, la médaille de Sainte-Anne à neuf religieux et religieuses : Frères Maristes et Sœurs de Saint-Vincent de Paul en résidence à Tien-Tsin, comme récompense des soins donnés par nos compatriotes aux blessés et aux malades russes en Juillet 1901.

N'oublions pas que ce sont ces mêmes religieux et religieuses que certains individus ont accusés des pires excès et couverts d'outrages.

Pensée. — Il n'y a de vraiment heureux que ceux qui croient et qui prient.

Pierre Lotti.

Archives diocésaines d Qu nper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

JÉSUS-CHRIST. ***Sa Vie, sa Passion, son Triomphe,*** par le R. P. BERTHE, Rédemptoriste. In 8° de 530 pages, avec une carte de la Palestine. Prix : 3 fr. 50. — En vente aux bureaux de la « Sainte Famille », 11, rue Servandoni, Paris, et chez les principaux libraires.

Nous nous faisons un devoir de recommander cette vie de Notre-Seigneur qui, en quelques mois, est arrivée à sa sixième édition. C'est assez dire l'estime qui en est faite et le service que nous rendons à nos lecteurs en la leur signalant et en les engageant à se la procurer. Beaucoup de vies du divin Sauveur ont été publiées en ces derniers temps, les unes très courtes pour l'enseignement de la jeunesse, d'autres très développées et faisant une très grande part aux questions scientifiques soulevées en ces derniers temps. Celle que vient d'écrire le R. P. Berthe fait profiter ses lecteurs des travaux des savants, mais sans appareil d'érudition. Elle expose les événements, elle redit les discours du divin Maître de manière à affermir la foi du lecteur, à nourrir sa piété, à développer dans l'âme les sentiments d'adoration, d'amour et de reconnaissance que nous devons au Fils de Dieu fait Homme pour nous sauver et sauver le monde.

Méditations sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le Cardinal Wiseman. Un beau volume in-16 jésus, de XVI-292 pages. — Broché : 3 fr. — (AUBANEL Frères, éditeurs, Avignon.)

Le nom du cardinal Wiseman est la meilleure recommandation de ce recueil de méditations. Le cardinal Vaughan nous apprend que Wiseman avait coutume, lorsqu'il était directeur du collège anglais de Rome, de se lever très matin et d'écrire chaque jour une méditation qu'il lisait aux étudiants à la chapelle. Tantôt il traitait des vertus ou des grandes vérités, tantôt de la vie du Sauveur et des Saints. Peu après sa mort, on publia un volume de ces méditations mélangées.

Le volume que nous annonçons groupe en un seul faisceau toutes celles qui ont trait à la Passion, encore la moitié en était-elle inédite. Ces méditations sont au nombre de quarante, et elles se prêtent admirablement soit à la méditation proprement dite, soit à la lecture spirituelle, et les âmes qui désirent posséder la science du Crucifix les prendront volontiers pour manuel.

LA QUINZAINE, Paris, 45, rue Vaneau. — Dir^r^ : *M. George Fonsegrive.*

Sommaire du N° du 1^er^ Mars.

Monsieur Bieil, Directeur de Saint-Sulpice (Notes et Souvenirs). M^gr^ LACROIX, évêque de Tarentaise. — *Denys l'Aréopagite.* Lucie FÉLIX FAURE. — *L'Avenir de l'Apostolat catholique dans le peuple.* Jacques DEBOUT. — *Marie Heurtin en Europe.* Louis ARNOULD. — *Comment faire ?* Les Catholiques et la situation présente. Notre enquête. III. *** — *Chronique littéraire.* Trois Romans sur le mariage. Jean LIONNET. — *Chronique dramatique.* Théroigne de Méricourt. L'Autre Danger. Le Secret de Polichinelle. Le Devoir conjugal. Les Tabliers blancs. Jeunesse. Emile DE SAINT-AUBAN. — *Chronique politique.* X. — *Nouvelles scientifiques et littéraires.* — *Revues des Revues.* — *Notes bibliographiques.*

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'Administration Supérieure la proposition de créer, sur toutes les sections de son réseau, des cartes d'abonnement de neuf mois, avec faculté de versement par payements échelonnés ou par payements mensuels.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18^e^ ANNÉE. Vendredi 3 Avril 1903. N° 14.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — La Croix, lumière et salut du monde.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Avis de l'Evêché ; Pèlerinage de Lourdes ; Langue bretonne ; Nominations dans le clergé ; Défense de l'Enseignement chrétien ; Religieuses en police correctionelle ; Pour les marins-pêcheurs ; Brest ; Landudal ; Plouénan ; Rectification ; Bibliographie : *L'Eglise de Plounéour-Trez et ses vitraux* ; Notre-Dame de Loc-Maria-Quimper (suite).

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Les congrégations religieuses proscrites ; Vannes ; Aux Lieux Saints ; Pour mon vieux collège.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 5 Avril. — Dimanche des Rameaux. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S. Vincent Ferrier, Confesseur.

Vêpres du Dimanche, avec mémoire de S. Vincent Ferrier.

Lundi, 6. — Lundi-Saint. Office du jour ; simple. Violet.

Mardi, 7. — Mardi-Saint. Office du jour ; simple. Violet.

Mercredi, 8. — Mercredi-Saint. Office du jour ; simple. Violet.

Jeudi, 9. — JEUDI-SAINT : Institution de la T. Sainte Eucharistie. Double de 1^re^ classe. Blanc.

Vendredi, 10. — VENDREDI-SAINT : Mort de N.-S. Jésus-Christ. Double de 1^re^ classe. Noir.

Samedi, 11. — SAMEDI-SAINT : Veille de Pâques. Double de 1^re^ classe. Blanc (à la messe).

Dimanche, 12. — PÂQUES.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon . . 4-6 Avril.
Hôpital de Quimper . . . . . 7-8 —
(Nulle exposition, les 9, 10, 11 Avril.)

Archives diocésaines d Qu nper et Léon

La Croix, lumière et salut du monde.

Le grand jour de la Résurrection approche ; mais nous ne pouvons arriver à la vie que par la mort. En face de cette dure nécessité, l'Eglise anime les courages en déployant l'étendard de Celui qui est venu nous tracer par ses exemples la route du ciel. « Voilà, nous dit-elle, que la bannière du Roi marche devant vous, *vexilla Regis prodeunt;* le mystère de la Croix brille dans tout son éclat ; il nous montre la Vie payant le tribut à la mort, et par la mort il nous donne la vie. »

Cette leçon passe inaperçue pour un grand nombre. La Croix s'élève partout, même depuis que l'impiété s'acharne contre le signe de notre Rédemption. Elle est comme un grand livre ouvert sous les regards de ceux-là mêmes qui ne savent pas lire, et si, par impossible, l'Evangile venait à se perdre, Jésus-Christ, du haut de cette chaire, continuerait à crier au monde : « Je suis la vérité. Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres. Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même et qu'il porte sa croix tous les jours. » Mais cette doctrine, on n'en veut plus, on la trouve incommode !

Et néanmoins, de ses immortels enseignements sont sorties toutes les grandes vertus. Ils nous ont donné des apôtres avec leur cœur tout brûlant de zèle, les martyrs avec leur invincible courage, les amis des pauvres avec leur dévouement sans mesure, les frères hospitaliers avec leur âme compatissante, les religieuses avec leurs soins maternels pour les malades et les orphelins, les vierges avec leur angélique pureté. A ces mêmes enseignements sont dus le respect de la justice, l'union des familles, la charité des grands, la résignation des pauvres, la tranquillité publique. Les sages, les érudits, les réformateurs, malgré leurs calculs et toute leur science, ont pâli devant le Maître du Calvaire. Il les a tous remplacés ; mais lui, qui le remplacerait ?

On a essayé plus d'une fois de mettre une autre doctrine à la place de la sienne. Les passions se sont élevées contre elle, pour se venger des anathèmes qui les avaient frappées. Mais qu'est-il advenu ? On a renversé, et l'on n'a rien bâti ! En dépit de tous les efforts et de tous les démolisseurs, la Croix reste et restera debout ; du haut de cette Croix, Jésus-Christ regarde en pitié ses ennemis et leurs travaux insensés.

Notre siècle s'est cru plus habile que ses devanciers, et le voilà qui s'est mis à l'œuvre. Des quatre coins du monde, il appelle à lui tous ceux qu'anime la haine contre le Christ ou qu'ont égarés de criminelles leçons. Ils ont déjà bien fait des ruines, et des milliers de victimes ont été écrasées sous les décombres. Ils détruisent tous les jours encore. Mais que mettent-ils à la place de ce qu'ils ont renversé ? Hélas ! lorsqu'ils essaient de bâtir, ils ressemblent à ces audacieux qui jadis voulurent élever la tour de Babel, comme pour menacer le ciel. Dieu sourit de pitié en face de leur impuissance, et il dit comme autrefois : « Descendons, et mettons dans leur langage une telle confusion qu'ils ne puissent plus s'entendre. »

Et, de fait, ils ne s'entendent plus dès qu'il faut construire, ces hommes si bien d'accord quand il s'agissait de détruire. Quelle confusion, quelle incertitude, quelle contradiction dans leur langage ! Qui pourrait dire où ils nous mènent ? le savent-ils eux-mêmes ? Tout croule. Le pouvoir est méprisé, l'autorité est avilie, le sens moral est émoussé, l'honneur et la conscience ne sont pour beaucoup que des niaiseries, les intérêts matériels priment tout. Jamais on ne parla tant de bien public, et jamais l'égoïsme n'a montré si librement ses convoitises : quiconque ne travaille pas avant tout pour soi, aux dépens même de la société, ne parait plus guère qu'un niais ou un imbécile. Blasphémer ce que l'on ignore, c'est de la science ; croire aveuglément et répéter ce qu'ont dit des maîtres payés pour mentir, c'est être libre-penseur. Il n'est pas de sottise qui ne trouve asile dans les esprits ou les cœurs, pourvu qu'elle apporte une insulte contre Dieu et son Christ. De la nation la plus spirituelle on a fait un peuple de dupes ; et, si nous allons jusqu'au bout de la route où l'on nous entraîne, nous arriverons à un abîme de boue et de sang.

Mais Jésus-Christ est là avec sa Croix et tous ses justes qui prient avec lui et par lui. Il montre à son Père les plaies entr'ouvertes de ses mains, de ses pieds, et surtout de son Cœur. Tout ce que nous avons encore de saints sur la terre le conjurent de ne pas permettre que son sang ait été inutilement répandu. Ils mettent leurs prières dans ses prières ; ils unissent leurs larmes à ses larmes ; et, au souvenir de son sacrifice, ils doublent les offrandes de leur charité.

Que cet exemple ait beaucoup d'imitateurs, et la miséricorde prendra la place de la justice. Il est temps de se retourner vers la route qui conduit au Calvaire, puisque c'est de la sainte montagne seule que peut descendre le salut du monde.

Si le spectacle de la Croix effraie, c'est que nous ne connaissons pas assez les richesses qu'elle renferme. Elle n'est pas seulement un foyer de lumière destiné à éclairer nos pas en ce monde, elle est aussi un arsenal rempli des armes dont nous avons besoin pour combattre et pour vaincre. De ses deux bras découle un sang réparateur dont une seule goutte, si elle vient à toucher notre cœur, lui communique une force qu'il ne connaissait point. C'est en embrassant la Croix, c'est en se mettant sous la pluie de sang qui découle de la Croix, que nos saints ont pu faire ces grandes choses qui ont étonné le monde. La Croix fut et sera toujours la source des grâces, la lumière des peuples et la terreur de l'enfer. *In cruce salus, in cruce vita, in cruce protectio ab hostibus,.... in cruce summa virtutis. (Imit.,* Lib. II, XII, 2.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. Les Stations de Carême et les retraites pascales.

III. L'accomplissement du devoir pascal.

IV. Retraites aux Bretons de Paris : 2e retraite, *du 5 au 12 Avril*, à Saint-Lambert de Vaugirard, prêchée par M. Balanant, aumônier du Noviciat des Frères à Quimper ; 3e, *du 12 au 19 Avril*, prêchée à St-Paul-St-Louis, par M. Prigent, aumônier des Bretons de Trélazé.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE St-CORENTIN. — *Dimanche des Rameaux.* La 1re messe est à *5 h. 1/2* ; la dernière messe basse à *8 h. 1/2*. — A *9 h. 1/2*, bénédiction et procession des Rameaux ; grand'messe.

A *2 h. 1/2*. Vêpres ; sermon et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Le soir, à *7 h. 3/4*, sermon de la Passion, en breton.

Lundi, Mardi et *Mercredi*, à *7 h. 3/4* du soir, instruction pour les hommes seuls.

Mercredi, Jeudi et *Vendredi*, office des Ténèbres, à *4 h.*

Jeudi-Saint. A *7 h. 1/2*, messe de communion au grand chœur. A *9 h.*, grand'messe, consécration des Saintes Huiles. A *2 h. 1/2*. Lavement des pieds.

Vendredi-Saint. L'office commence à *9 h. 1/2* (quête pour les Lieux-Saints). — A *3 h.* de l'après-midi, exercice du Chemin de la Croix. — Le soir, à *8 h.*, sermon de la Passion et bénédiction de la vraie Croix.

Samedi-Saint. L'office commence à *8 h. 1/2*.

— EGLISE SAINT-MATHIEU. — *Dimanche des Rameaux*. Les messes aux heures ordinaires ; la grand'messe à *10 h.*, précédée de la bénédiction et de la procession des Rameaux. Les Vêpres à *3 h.*, suivies du sermon français et de la bénédiction du S. Sacrement. Le soir, à *7 h. 3/4*, sermon de la Passion, en breton, par M. Le Berre, recteur de Pluguffan.

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi, à *7 h. 3/4* du soir, sermon français.

Jeudi, Vendredi et Samedi, l'office du jour, à *8 h. 1/2*.

Vendredi, à *3 h.*, exercice, en commun, du Chemin de la Croix.

Par ordonnance de Mgr l'Evêque, désormais, tous les dimanches et jours de fête gardée, une messe sera dite à **11 h. 1/2**, en l'église paroissiale de Saint-Mathieu, spécialement pour les militaires de la garnison.

— PAROISSE DE LOC-MARIA. — Triduum préparatoire à la fête de Pâques : instruction, à *8 h. du soir, Mercredi et Jeudi ; Vendredi*, sermon de la Passion, par M. Le Du, vicaire à Saint-Mathieu.

Avis de l'Évêché. — On nous a demandé comment doivent être expédiés les procès-verbaux et les manuscrits des Conférences. Il va de soi que les procès-verbaux et les manuscrits se rapportant à une même Conférence doivent former un même dossier et être expédiés ensemble.

Pèlerinage de Lourdes. — Un Pèlerinage national d'hommes à Notre-Dame de Lourdes aura lieu du 27 Avril au 2 Mai. Nous n'aurons pas de train spécial pour le diocèse de Quimper et de Léon. Ceux de nos compatriotes qui désireraient prendre part au Pèlerinage peuvent s'adresser à M. A. Perroux, 3, rue du Crucifix, Le Mans, organisateur d'un train spécial pour la région de l'Ouest. — Départ (du Mans), le lundi 27 Avril, à 1 h. 44 de l'après-midi, retour (au Mans), le samedi 2 Mai, à 9 h. 56 du matin. — Prix des places (aller et retour) : 1re, 80 fr. ; 2e, 48 fr. ; 3e, 33 fr.

(Réduction de 40 0/0 sur l'Ouest, et de 50 0/0 sur l'Orléans, pour rejoindre Le Mans.)

Un train de pèlerinage se forme également à Vannes ; le départ (de cette ville) est fixé au dimanche 26 Avril, à 6 h. 15 du soir ; le retour, au samedi 2 Mai, à 6 h. 34 du matin. Nous pensons que les pèlerins de Quimper y trouveraient des places, en en faisant la demande, sans retard, à M. le chanoine Gorel, Vannes.

Prix du billet : 80, 58, 37 fr., selon la classe.

LANGUE BRETONNE. — Nouvelles suspensions de traitements ecclésiastiques, dans le diocèse. — Nous avons la douleur d'apprendre que, par décision du 30 Mars dernier, M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, vient de procéder dans notre diocèse à de nouvelles hécatombes : 28 de nos prêtres sont privés de leur traitement, pour usage, *soi-disant* abusif, de la langue bretonne dans les instructions religieuses et l'enseignement du catéchisme. Qui donc pourra faire comprendre à M. Combes que nos prêtres ne sont point des professeurs de grammaire et que, pour donner à leurs paroissiens l'instruction religieuse nécessaire, ils sont forcément obligés de se servir de la langue en usage ? Qui donc saura le convaincre qu'en exigeant de ses administrés des choses moralement impossibles, il heurte tout à la fois, et sans profit, le bon sens et l'esprit de justice qui sont les bases essentielles de tout gouvernement sérieux ? Hélas! la passion aveugle et finit par persuader à ses victime que tout est légitime dans les moyens que l'on emploie pour arriver à ses fins, fussent-ils les plus injustes et les plus déraisonnables.

Voici les noms des prêtres dont le traitement est suspendu par la décison du 30 Mars :

MM. Le Duc, desservant de Beuzec-Conq ;
Godec, curé d'Elliant ;
Fléiter, desservant de Trégunc ;
Jossin, desservant de Ploaré ;
Poulhazan, curé de Briec ;
Souben, desservant de Landrévarzec ;
Lavanant, desservant d'Ergué-Armel ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

MM. Coroller, desservant de Saint-Evarzec ;
Le Pors, desservant de Loctudy ;
Mével, desservant de Bohars ;
Braouézec, desservant de l'Hôpital-Camfrout ;
Le Pape, desservant de Rumengol ;
Favé, curé de Plouguerneau ;
Cozic, curé de Lesneven ;
Léal, desservant de Plouvien ;
Grall, curé de Ploudalmézeau ;
Perrot, desservant de Loc-Eguiner-Ploudiry ;
Faujour, desservant de Saint-Pabu ;
Floc'h, vicaire à Plouédern ;
Souêtre, desservant de Scrignac ;
Simon, desservant de Collorec ;
Kerscaven, desservant de Cléden-Poher ;
Cocaign, desservant du Cloître-Pleyben ;
Guiodo, desservant d'Argol ;
Riou, desservant de Cast ;
Keraudren, desservant de Guimiliau ;
Bodilis, desservant de Plourin-Morlaix ;
Roudaut, desservant de Plounévez-Lochrist.

Une simple remarque : parmi ces 28 prêtres on en compte 7 qui sont à la tête de paroisses éprouvées par la famine et qui consacrent leur dernier sou à soulager la misère de nos pauvres pêcheurs.

Par la décision du 30 Mars, M. le ministre des Cultes maintient la suppression de traitement portée contre 31 autres prêtres du diocèse, le 9 Janvier dernier, toujours *pour usage soi-disant abusif du breton.* Une seule exception est faite en faveur de M. le Recteur de Melgven, qui se trouve dans une situation un peu particulière relativement à la langue française et qui a pu faire quelques concessions. Ceci devrait prouver aux enquêteurs officiels que le clergé du Finistère est de bonne volonté et que, quand il le peut en conscience, il sait se prêter à toutes les situations.

En ajoutant à ces deux séries celle des prêtres qui ont été et demeurent, à peu d'exceptions près, frappés par suite des expulsions, nous arrivons à un total de suppressions qui s'élève à 80. Le chiffre est beau et, certes, personne ne dira que l'administration du Finistère est restée oisive pendant ces six derniers mois.

Voici maintenant la lettre adressée par Monseigneur l'Evêque aux dernières victimes pour leur annoncer la mesure qui les frappe :

BIEN CHER MONSIEUR LE

J'ai *le triste devoir* de vous informer que par décision ministérielle, en date du 30 Mars dernier, votre traitement vient

d'être suspendu et pour le trimestre écoulé et pour les *trimestres à venir.*

Pourquoi êtes-vous frappé ?..... « Pour emploi abusif du breton dans les instructions religieuses et l'enseignement du catéchisme. »

Pourquoi plutôt vous que vos confrères ?..... « A titre d'exemple. »

Combien de temps durera cette peine ?..... « Tant que vous ne ferez pas emploi de la langue française dans vos instructions et l'enseignement du catéchisme. »

J'ai protesté et nous continuerons à protester ensemble contre une mesure aussi arbitraire au point de vue du droit qu'injustifiable au point de vue des faits.

En attendant que justice nous soit rendue, nous continuerons à prêcher et à catéchiser en français là où l'auditoire est français, alternativement en français et en breton là où l'auditoire est mélangé, et *exclusivement en breton là où l'auditoire est exclusivement breton.*

Veuillez agréer, M. le....., avec mes affectueuses condoléances, l'assurance de mes sentiments dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

***

Au moment de la discussion du budget, au Sénat, M. l'amiral de Cuverville a protesté énergiquement contre la « suppression arbitraire » du traitement des prêtres bretons qui, pour accomplir les devoirs de leur ministère, doivent nécessairement user de la seule langue comprise de leurs paroissiens.

Au nom du clergé et des catholiques de notre diocèse, nous adressons au vaillant amiral, au dévoué sénateur du Finistère, l'expression de leur reconnaissance.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Mgr l'Evêque, ont été nommés :

M. Salaün, vicaire à Notre-Dame de l'Assomption à Quimperlé, aumônier du cercle catholique à Quimper ;

M. Auffret, précepteur à Saint-Thonan, vicaire à Notre-Dame de l'Assomption à Quimperlé.

Défense de l'Enseignement chrétien. — Le « Comité de patronage de l'Enseignement primaire privé », établi à Quimper, a déjà reçu de précieuses adhésions et quelques souscriptions généreuses, accompagnées des lettres les plus encourageantes. Nous ne saurions trop recommander cette Œuvre, dont tous les catholiques doivent comprendre l'urgente nécessité dans les circonstances actuelles.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nous rappelons aux propriétaires et fondateurs qui veulent la continuation de leurs écoles, aux instituteurs ou institutrices laïques remplissant les conditions légales, *aux religieux ou religieuses régulièrement sécularisés*, qui désirent un emploi, que M. le secrétaire du Comité (6, rue Verdelet, Quimper) leur fournira, sur leur demande, tous les renseignements utiles, avec des modèles de traités.

Religieuses en police correctionnelle. — Mardi dernier 31 Mars, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Quimper trois religieuses du Saint-Esprit de l'ancienne communauté de Treffiagat, « prévenues d'avoir continué à faire partie d'un établissement dont la fermeture avait été ordonnée » ; M. Le Gouvello de La Porte, lieutenant-colonel en retraite, était poursuivi pour complicité de ce « délit ».

L'ancienne Supérieure a expliqué simplement au tribunal dans quelles conditions elle vivait avec ses deux Sœurs, dans cette maison où elles ont été recueillies, « Nous n'en avions pas d'autre », dit-elle : l'une visitait les malades, les deux autres faisaient le catéchisme et donnaient quelques leçons particulières à domicile : elles se voyaient seulement aux heures des repas.....

M. Le Gouvello de La Porte, interrogé à son tour, revendique énergiquement la responsabilité de son acte : « soldat, il aurait cru commettre une lâcheté s'il n'avait pas recueilli ces femmes vénérables jetées sur la route ; chrétien, sa conscience lui reprocherait d'avoir laissé sans asile des religieuses et de ne leur avoir pas procuré le moyen d'exercer la charité à l'égard des malades pauvres et des enfants du peuple. »

Après le réquisitoire de M. le Procureur, qui demande l'application de la loi, Me de Chabre, avocat des prévenus, a pris la parole. Après avoir fait remarquer qu'il n'y a pas encore de jugement « pour préciser la pensée fugitive du législateur de 1902 » — qui omet, à dessein, de définir la « Congrégation » —, l'honorable avocat montre, dans une chaleureuse plaidoirie, qu'il n'y a à Treffiagat ni congrégation nouvelle, ni reconstitution de l'ancien établissement, dont le but nettement déterminé et connu de tous, l'école en commun, n'existe plus. Il n'y a donc pas eu d'infraction à la loi, et il demande l'acquittement pur et simple des prévenus.

Le tribunal a remis le prononcé du jugement au jeudi 9 Avril.

Pour les marins-pêcheurs. — Les secours fournis par Mgr l'Evêque aux marins-pêcheurs de son diocèse montent, à la date du 1er Avril 1903, à 180,445 fr.

Brest. — **Congrès des Cercles d'études.** — Dernièrement, un Congrès national des Cercles d'études s'est tenu à Tours. Il a montré l'important développement de ces sortes d'œuvres depuis quelque temps, et la place que tient aujourd'hui dans la pensée des catholiques l'éducation populaire. Pour faire suite à ce Congrès, et en propager les idées fécondes dans l'Ouest, la Bretagne prend l'initiative d'un Congrès régional des Cercles d'études. Il aura lieu à Brest, le lundi de Pâques, 13 Avril, dans les salles du Patronage Saint-Louis.

Les questions inscrites au programme sont :

1° Le mouvement des Cercles d'études en Bretagne ;

2° Les Cercles d'études bretons et le mouvement syndical ;

3° Les Cercles d'études et les œuvres sociales.

Tous ceux qui s'intéressent à l'éducation populaire et qui désireraient prendre part à ce Congrès peuvent demander des renseignements au Secrétaire général du Congrès. M. Olivier Perrot, rue de l'Harteloire, 9, Brest, ou à Nantes à M. Faure, président de la conférence Léon XIII, rue du Chapeau-Rouge.

La veille de ce Congrès, à 8 heures du soir, M. Marc Sangnier, l'infatigable président du *Sillon*, donnera une grande conférence dans la salle des fêtes du Patronage Saint-Louis.

Le lundi 13, à 8 heures, les congressistes se réuniront à l'église Saint-Louis pour la messe d'ouverture. Pendant la messe, une allocution leur sera adressée.

Voici la lettre que Mgr l'Evêque a écrite à M. le Curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest, approuvant et bénissant le Congrès qui se prépare :

« *Quimper, le 25 Mars 1903.*

« Bien cher Monsieur l'Archiprêtre,

« C'est très volontiers que je bénis la réunion qui doit avoir lieu dans votre ville, le lundi de Pâques, et qui doit être présidée par Marc Sangnier. De tout mon cœur je demande à Dieu que cette réunion soit pour la jeunesse de la région une source de lumières et de forces. Hélas ! il y a aujourd'hui tant d'erreurs et tant de défaillances dans le monde !

« Votre très affectueusement dévoué,

« † François-Virgile,
« *Évêque de Quimper et de Léon.* »

Landudal. — **Mission.** — La Mission qui vient d'être donnée dans cette paroisse a réussi au delà de toute espérance. La première semaine, il y a eu 457 communions ; la deuxième semaine, il y en a eu 550.

C'est avec la plus légitime satisfaction que tous les missionnaires ont constaté combien la foi est vive à Landudal, combien les habitudes chrétiennes y sont en honneur. Tous les paroissiens — une exception ne fait que confirmer la règle — ont suivi avec le plus grand empressement les différents exercices de la Mission.

*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pour attirer davantage sur sa paroisse les bénédictions célestes et fortifier de plus en plus ses paroissiens dans leurs bonnes résolutions, le digne Recteur vient d'établir l'Œuvre de l'Apostolat de la Prière. Plus de 100 personnes ont déjà pris l'engagement d'honneur de faire la communion mensuelle et, sous peu, ce chiffre sera certainement dépassé.

***

PLOUÉNAN. — **Bénédiction d'une croix.** — On nous écrit :

« On a procédé dimanche, à Plouénan, à l'érection d'une nouvelle croix. La cérémonie, présidée par M. le chanoine Le Goff, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon, a donné lieu à une magnifique manifestation dont tous les témoins garderont longtemps le souvenir.

« La vieille croix du cimetière, toute en bois et dégradée par le temps, ne paraissait plus digne de figurer auprès de la belle église neuve, au pied du clocher dont la flèche élégante dominera, dans quelques semaines, tout le pays environnant. La générosité de deux paroissiennes a permis au dévoué Recteur de la remplacer par une très belle croix de Kersanton, due à l'habile ciseau de M. Donnart, de Landerneau. Par son empressement et par son attitude, la population de Plouénan a montré, dimanche, combien elle était heureuse de cette acquisition.

« Après les vêpres, on se rendit en procession à la chapelle de Notre-Dame de Kérellon, où était le Christ couché sur un lit de pourpre et de fleurs ; 70 hommes, parmi lesquels tous les membres du Conseil municipal et du Conseil de fabrique et divisés en cinq groupes, étaient chargés de prendre, tour à tour, le précieux fardeau. Au retour, il faisait vraiment beau voir ces paysans, avec leurs habits noirs sur lesquels se détachait une petite croix rouge — précieux souvenir de cette belle fête — défiler, graves et recueillis, heureux et fiers de porter sur leurs robustes épaules l'image de leur Sauveur. Après eux marchait un nombreux clergé, venu des paroisses voisines, et suivi d'une foule immense. Durant tout le parcours, qui est de cinq cents mètres environ, la foule chantait avec le plus grand enthousiasme, sous l'active direction de l'infatigable M. Havas, recteur de Trézélidé.

« Au cimetière, l'affluence paraît encore plus considérable, et cependant c'est au milieu du plus grand recueillement que la Croix est dressée. Monsieur le Curé-archiprêtre la bénit, puis un enfant de la paroisse, M. Caër, le vaillant recteur de Gouézec, adresse à ses compatriotes une allocution bien sentie, dans cette langue bretonne qu'il possède si bien. Il leur explique tout ce que la Croix symbolise pour les Chrétiens, leur montre dans la croix le vrai drapeau autour duquel il les invite tous à se grouper fidèlement, pour y puiser le courage qui soutient dans l'épreuve, la force qui fait résister au mal, et l'espérance en une vie meilleure.

« Après cette belle manifestation que rien n'est venu troubler, et à laquelle tous les paroissiens de Plouénan ont tenu à prendre part, il n'est pas douteux que cet appel a été bien compris et que

ces conseils seront suivis. Pour nous, nous n'avons cessé d'admirer l'attitude pieuse, vraiment édifiante, de la population et, au milieu des tristesses présentes, nous y avons vu un sujet de consolation et un puissant motif d'espérer. Puissent les paroissiens de Plouénan s'inspirer toujours de la belle devise gravée sur le socle de leur croix :

Ar mean a uzo,
Hor feiz a jomo ! « H... »

RECTIFICATION. — **Le culte des Saints.** — Une erreur de *mise en pages* s'est glissée dans notre dernier article. Avant le second alinéa de la page 204, il faudrait placer les quatre derniers alinéas, pages 205 et 206, à partir des mots : « Comme les vieilles statues et les vieux vitraux, etc. ».

BIBLIOGRAPHIE. — **L'Église de Plounéour-Trez et ses vitraux,** par l'ABBÉ L. STÉPHAN, *curé-doyen de Saint-Renan* (1).

Entre le mois de Décembre 1898 et le mois de Mars 1900 furent posées, dans la belle et vaste église de Plounéour-Trez, trois grandes verrières (six baies dans l'abside, quatre baies dans le transept), quatorze vitraux (à deux baies) dans les bas-côtés, dix-huit petites rosaces représentant des saints en buste, et occupant les œils-de-bœuf placés bien haut sous les voûtes.

C'était une œuvre considérable ; dans notre diocèse, seule la Cathédrale de Quimper avait vu procéder aussi rapidement à sa décoration par les vitraux ; et, ici, le travail très bien compris par Mgr Sergent n'avait pu donner lieu à une œuvre d'ensemble, car il avait fallu consacrer chaque fenêtre à la légende du patron de chacune des chapelles latérales. A Plounéour-Trez, on ne rencontrait point cette nécessité ; l'église était toute neuve, aucun vitrail préexistant soit ancien, soit moderne ; le recteur, M. L. Stéphan, conçut le projet de retracer dans une sorte d'encyclopédie artistique l'histoire de l'évangélisation parvenant de Notre-Seigneur et des Apôtres jusqu'à notre Eglise de Quimper et de Léon dans l'espace, et dans le temps jusqu'à notre époque.

La pose des verrières était loin d'être terminée que déjà l'on parlait beaucoup de cette heureuse entreprise, et l'on en disait généralement du bien. Déjà aussi l'on pensait que ces grandes pages historiques seraient bientôt commentées dans un texte explicatif. C'est ce qui vient d'être exécuté.

Les vitraux de Plounéour pourront être appréciés même par ceux qui n'auront pas eu la bonne fortune de les étudier sur place, car le livre que j'annonce est richement illustré et reproduit les cartons du peintre-verrier. Pour mettre en valeur ces

(1) Un beau volume in 8° de 258 pages, orné de 42 gravures et de 24 écussons armoriés. En vente à Quimper, Librairie J. Salaun et dans les principales librairies du département et de la Bretagne. Prix : 6 fr.

Archives diocésain d Quimper et Léon

bonnes photogravures, il fallait un papier de luxe ; il en résulte que le volume est vraiment artistique, mais par là même d'un prix relativement élevé.

Pour un instant, je laisse le livre et j'en viens aux vitraux eux-mêmes.

L'idée générale, indiquée plus haut, a été remarquablement interprétée dans le choix des sujets particuliers.

Au fond du chœur : Notre-Seigneur remettant à saint Pierre les clefs symboliques, en présence de tous les Apôtres.

Dans les oculus du chœur : les Evangélistes ; dans ceux du transept : les quatre grands Docteurs d'Occident. Dans les deux grandes verrières, côté de l'*Evangile :* résumé de l'histoire religieuse du Léon ; — partie supérieure : saint Pol avec la laie et les marcassins qu'il trouva dans sa ville ; saint Derrien et saint Néventer combattant le dragon ; saint Goulven ayant derrière lui en perspective le Créïsker et la Cathédrale ; saint Tanguy favorisé de la vision de *Coat-Elez ;* enfin, au premier plan, l'ancien patron de Plounéour-Trez « saint Enéour, à genoux, priant pour son peuple, auprès de lui son chien, des lapins et des oiseaux, pour exprimer l'ardeur de sa prière ». Mais, pour être juste, avouons que « à genoux » est une manière de dire ; le pauvre saint est accroupi, un peu comme Mgr de Visdelou et Mgr Graveran sur leur tombe ; je pense même que c'est pour cela que son chien lui tourne le dos d'un air navré.

Partie inférieure : Dom Michel Le Nobletz (vision des trois couronnes) ; le petit Yves Falhun, de Plounéour-Trez, guéri de cécité par dom Michel, paraît entre les bras de Goulven Falhun, son père.

Côté de l'*Epître :* résumé de l'histoire religieuse du diocèse de Cornouaille. Partie supérieure : saint Guénolé chasse de Rumengol les druides et les druidesses, pendant que les chrétiens au-dessus desquels on voit planer sainte Anne s'avancent vers Notre-Dame, ayant à leur tête l'enfant saint Guenaël conduit par son père et sa mère. Grallon offre l'église de Rumengol à la Vierge qui trône sur le *dolmen*, et, du geste, saint Corentin semble ratifier de son autorité spirituelle l'acte royal de son ami. Les hautes flèches de la cathédrale de Quimper dominent le tableau.

Partie inférieure : le P. Julien Maunoir prêchant entre le Folgoat et Lesneven.

† †

Outre les deux diocèses n'en formant plus qu'un et figurant dans les deux grandes verrières, nous en trouvons cinq autres en Bretagne, sans compter les deux églises Gallo-romaines de Nantes et de Rennes. A l'histoire de leur origine ont été consacrées les cinq fenêtres du bas-côté de l'Evangile :

1° Saint Tugdual, évêque de Tréguier, avec les Evêques de Bretagne et saint Hervé, excommuniant Conomor au Concile de Ménez-Bré ;

2° Saint Brieuc dans la forêt du Champ du Rouvre apaisant les loups ;

3° Saint Samson, évêque de Dol, réclamant à Childebert la liberté du prince breton Judual ;

4° Saint Malo rentrant dans sa ville épiscopale d'Aleth et ramenant la pluie après une longue sécheresse ;

5° Saint Patern, évêque de Vannes, recevant des reliques présentées par Clovis et sainte Clotilde.

A côté de ces saints, M. Stéphan a très heureusement fait figurer leurs églises.

Faisant face à ces grandes figures épiscopales paraissent, dans les verrières du côté de l'*Epître,* les bienheureux princes qui ont le mieux représenté la Bretagne fidèle :

1° Saint Miliau, comte de Cornouaille, tué par son frère Rivod, et saint Mélar son fils, mutilé du pied gauche et de la main droite, par ordre du même ;

2° Saint Judicael, roi de Bretagne, présenté à Dagobert, roi des Francs, par saint Eloi et saint Ouen ;

3° Saint Salomon, roi de Bretagne, livré aux Francs, qui lui crevèrent les yeux à la Martyre ;

4° Le bienheureux Charles de Blois priant et faisant prier pour les morts dans un cimetière à Londres ;

5° La bienheureuse Françoise d'Amboise, avec le duc Pierre II, en pèlerinage à Notre-Dame du Folgoat.

Au bas de l'église, de chaque côté du grand portail, les deux fenêtres continuant la série des bas-côtés représentent « les deux grands apôtres et thaumaturges de la Bretagne au Moyen-Age » : 1° saint Yves, 2° saint Vincent Ferrier.

Enfin les verrières près des autels latéraux, dédiés au Sacré-Cœur et à Notre-Dame de Lourdes, offrent des sujets ingénieusement combinés pour former un ensemble avec ce qui a été précédemment décrit.

Faute d'espace, nous ne pouvons qu'indiquer les personnages figurant dans les *oculus* de la nef : les Saints Gallo-romains : S. Clair, S. Donatien et S. Rogatien, S. Martin de Tours, S. Melaine de Rennes, S. Germain d'Auxerre ; les initiateurs de la vie monastique en Armorique : S. Ildut, S. Gildas, S. Budoc de l'île Lavré, S. Brandan ; enfin S. Guillaume le seul évêque breton canonisé..., je ne dirai pas « régulièrement » mais canonisé d'après les formes actuellement en usage.

† †

Voilà le programme qui a été proposé aux peintres verriers de la Société artistique, non seulement au moyen de brèves indications, mais avec les détails les plus circonstanciés et les mieux étudiés. Je crois pouvoir dire que j'ai l'expérience de ces choses et je sais que le moindre oubli en ce qui concerne la représentation de scènes d'histoire locale amène souvent les plus fâcheuses méprises ; le recteur de Plounéour n'y a point laissé de place. Au

Archives diocésaines de Quimper et Léon

contraire, là où il pouvait compter sur les connaissances des verriers en iconographie, il a été moins bien servi : lui-même reconnaît que le dessinateur a eu tort de donner à saint Jérôme une mître et un pallium ; il aurait dû aussi le blâmer d'avoir caractérisé saint Ambroise par une colombe ; quand le saint évêque de Milan est représenté isolément, c'est fort bien ; mais quand il figure avec les autres docteurs, il doit laisser la colombe à saint Grégoire. Il est fâcheux que l'imprimeur ait mis le nom de saint Ambroise au-dessous de saint Augustin, et réciproquement.

Au point de vue artistique, je dirigerai encore une petite critique contre les peintres-verriers. Les saints des médaillons, avec leurs barbes de fleuves, leurs vêtements aux draperies tourmentées, et, chez quelques-uns du moins, leurs physionomies maussades, rappellent trop la Renaissance pour s'harmoniser avec le genre du Moyen-Age, adopté dans les grandes verrières. Il y a là un manque d'harmonie.

Mais telle qu'elle est, l'œuvre doit au prêtre qui l'a conçue, une grande valeur ; les illustrations bien exécutées qui la reproduisent la vulgariseront, et le livre très étudié, très détaillé qui la commente apprendra l'Histoire de Bretagne à ceux qui ont le tort de ne pas la connaître.

Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon a bien voulu donner sa haute approbation à ce volume qui lui est dédié.

NOTRE-DAME DE LOC-MARIA

QUIMPER

(Essai d'histoire religieuse locale.)

(Suite.)

Marie-Anne Le Rouge de Guerdavid (1766-1792), était prieure lorsque, le 16 Février 1791, la municipalité de Loc-Maria vint inviter les 22 religieuses qui composaient la communauté à se choisir une supérieure et une économe, en conformité des décrets des 13 Février et 14 Octobre 1790.

Toutes les religieuses signèrent le procès-verbal constatant leur refus formel de s'y conformer.

Les administrateurs du département leur retinrent leur pension tant qu'elles ne seraient pas constituées.

Le 8 Février 1792, elles y consentaient, sous cette condition que les élections se feraient au grand parloir et qu'elles se rendraient à la grille.

Les commissaires n'accédant pas à ce désir proposèrent « de former l'assemblée dans leur réfectoire, dans leur chœur et si elles aimaient mieux dans leur église extérieure, ce qui devait entrer dans leurs vues, parce que les portes de leur maison resteraient closes ».

Les Bénédictines restant inébranlables dans leur résolution,

les commissaires durent se retirer. Mais le lendemain, sur les instances de leurs supérieurs ecclésiastiques, elles se soumettaient cependant et les élections avaient lieu.

Cette concession ne devait éviter aucun désastre : à la fin du mois de Septembre, elles étaient expulsées, en même temps que les Calvairiennes.

† †

M. Lalau, aumônier des Bénédictines et recteur de Loc-Maria, avait été « autorisé par le Département à donner aux personnes de ce quartier les secours spirituels ; mais comme il refusait le serment, Expilly et ses vicaires ne cessaient de le menacer, lui défendant de recevoir dans son église la foule qui s'y rendait de la ville et de la campagne pour y entendre la messe, se confesser et recevoir la sainte communion. Le recteur ne voulant, et ne pouvant, quand il l'aurait voulu, empêcher cette affluence, on mit des gardes, les dimanches et fêtes, afin de s'opposer à l'entrée des étrangers. Cela dura ainsi jusqu'au moment où la municipalité de Quimper envoya, la nuit, des gens armés pour arrêter M. Lalau... » (1). Averti par des amis, il put se mettre à l'abri et passer en Espagne.

Plusieurs Bénédictines de Loc-Maria demeurées à Quimper promirent de *vivre soumises aux lois civiles et politiques de la République*, mais refusèrent de prêter le serment de *haine à la Royauté*, exigé par le décret du 17 fructidor an V pour toucher la petite pension que leur accordait l'Etat en échange de leurs biens confisqués (2).

Le monastère et l'église, devenus biens nationaux, furent transformés en magasins ; la statue de Notre-Dame, œuvre du xv[e] siècle, ne put être soustraite aux profanations ; elle fut brisée (3) en deux tronçons, et ces tronçons, ainsi que la tête de l'Enfant Jésus furent ensuite gravement mutilés. Ces débris purent être recueillis et pieusement conservés dans la paroisse, par les soins de M[me] de la Hubaudière, jusqu'au rétablissement du culte.

Ajoutons que c'est dans le cimetière, qui n'existe plus, que furent enterrés l'abbé Raguénès, vicaire à Landudec, mort en odeur de sainteté sur l'échafaud, le 13 Avril 1794, et A. Nédélec, le chef des révoltés de Fouesnant.

† †

Ce qui précède nous donne une opinion assez exacte sur Loc-Maria, monastère et paroisse, sur leur fondation, sur leur

---

(1) M. le chanoine Téphany : *Histoire de la Persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon.*

(2) Du Chatellier : *Le Finistère et la Persécution religieuse après le 18 fructidor an V.*

(3) Le 13 Décembre 1793 probablement, par la bande qui, sous la conduite de Dagorn, avait saccagé la cathédrale, la veille.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

situation respective, sur les usages et les privilèges dont ils jouissaient au cours des siècles passés.

Aussi combien doit-on regretter l'absence de documents sur la dévotion et le culte dont la statue de Notre-Dame était l'objet !

Sans aucun doute, les habitants de Quimper qui, dans leur piété pour Marie, élevaient dans cette ville les églises de Notre-Dame du Pénity et de Paradis, qui plaçaient les délibérations de leurs édiles sous la protection directe de Notre-Dame du Guéodet, en faisant de sa chapelle leur Hôtel de ville, n'oubliaient pas le vieux sanctuaire de Notre-Dame de Loc-Maria.

Autrefois comme aujourd'hui, ils la considéraient comme la Protectrice de la Cité, et avaient recours à sa puissante intercession dans les grandes calamités et dans certaines circonstances particulières.

Nous n'en voulons pour preuve que les cérémonies qui eurent lieu les 4 Septembre 1768, 8 Juillet 1782 et 6 Mai 1785.

« Les pluies ayant été très abondantes, et ne permettant pas de ramasser la moisson, sur une requête présentée par MM. le Maire et échevins de Quimper, après avoir fait déjà trois processions, les trois jours précédents, pour obtenir de Dieu un temps favorable, le jour suivant qui était un dimanche... on procède, en présence du chapitre, du bas chœur, du clergé, des prêtres de Saint-Mathieu, des Cordeliers et des Capucins, du Présidial et de l'Hôtel-de-Ville, à la descente du Bras de Saint-Corentin.

« Pendant huit jours,... la relique resta exposée ;... tous les jours on fit la procession,... tous les corps y assistèrent...

« Le dimanche suivant, on fit la clôture de cet octave par une procession générale. La veille dès midi, on annonça cette cérémonie par le son de toutes les cloches, également que le soir à sept heures, et lendemain à midi. Ce jour donc, à l'issue des complies, se fit la procession solennelle à l'église paroissiale de Loc-Maria. Kerfeunteun et Loc-Maria y furent invités, outre ceux qui avoient assisté aux précédentes processions. On arriva à Loc-Maria dans le même ordre et M. l'Evêque, qui officioit à la procession, y donna la bénédiction du Saint-Sacrement. On revint ensuite à la cathédrale, où rendus, on chanta les prières ordinaires, et ensuite on remit la relique en sa place ordinaire, en chantant *Pange solemnes* » (1).

III. — La paroisse.

Seul des divers sanctuaires dédiés par Quimper à la sainte Vierge, celui de Loc-Maria subsiste aujourd'hui.

Après le rétablissement du culte, M. Lalau, recteur de la paroisse avant 1790, y avait repris ses fonctions, le nouveau

(1) Titre de la fabrique de Saint-Corentin.

propriétaire lui ayant conservé la jouissance du presbytère, vendu révolutionnairement ; par suite de cette circonstance, ce ne fut qu'à sa mort, survenue vers 1810, que les habitants de Loc-Maria se trouvèrent privés de tout ministère religieux efficace. Les administrateurs de la chapelle pouvaient, en effet, à grand peine assurer une messe dite chaque mois par un vicaire de Saint-Corentin et des catéchismes faits, les jeudi et dimanche, par des abbés du séminaire.

Le conseil de fabrique, institué le 4 Octobre 1847 par Mgr Graveran près la chapelle de Loc-Maria, comptait dans son sein M. Aymar de Blois, député à l'Assemblée nationale, archéologue distingué et que le culte des souvenirs du passé passionnait à juste titre.

Chrétien en même temps que savant, il pensa, avec raison, que la présence d'un prêtre était nécessaire au milieu de cette population ouvrière de 400 âmes, privée de tout enseignement religieux, à cause de son éloignement de l'agglomération paroissiale.

Il conçut alors le projet, non seulement d'obtenir l'érection en paroisse de l'église qu'il préservait ainsi de la destruction qui la menaçait, mais encore de faire une restauration aussi complète qu'il serait possible de ce monument, curieux spécimen de l'architecture romane.

La tâche était ardue ; mais les difficultés n'étaient pas faites pour arrêter M. de Blois.

Vivement encouragé par Mgr Graveran et fermement appuyé par la municipalité, il obtenait en 1854, Dieu sait au prix de quelles peines, le classement de l'église de Loc-Maria comme monument historique, et la cession par l'administration de la guerre du transept Sud de l'église, du chœur des religieuses et du terrain nécessaire à la construction d'un presbytère.

Le principal obstacle se trouvant ainsi écarté, Loc-Maria fut érigé en succursale, par décret de Napoléon III, du 25 Avril 1857, et en paroisse, le 29 Juin suivant, par acte canonique de Mgr Sergent.

Ce fut un beau jour, et dont on conserve encore le souvenir, que celui du 12 Juillet 1857 où l'on vit la double cérémonie de la prise de possession de la paroisse et de l'installation de son premier recteur, M. Robic (1), présidée par un enfant de Loc-Maria, Mgr François-Marie Pellerin, évêque de Biblos, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale. Obligé d'interrompre le cours de son apostolat par une violente persécution, l'évêque missionnaire s'était trouvé comme conduit par la Providence pour rehausser de sa présence la première manifestation religieuse dont était l'objet, depuis la Révolution, le vieux

(1) Après M. Robic se sont succédé comme recteurs de Loc-Maria : MM. Berthévas, 1866 ; Guillou, 1870 ; Le Guével, 1872 ; Bourg, 1874 ; Rospars, 1891 ; Robinaud, 1896.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sanctuaire près duquel s'étaient écoulées son enfance et sa jeunesse.

L'église était alors dans un état de délabrement à peine concevable et qui s'explique : pendant plus de vingt ans, elle avait servi de magasin à la Marine ; la toiture était en si mauvais état, qu'il devenait impossible de la réparer sans la refaire à neuf ; les séminaristes qui faisaient le catéchisme ne pouvaient y demeurer, tant les vitraux du Nord étaient en ruines ; les autels de Saint-Pierre et Saint-Antoine étaient inondés par la pluie ; le transept Sud et le chœur des religieuses, cédés par la guerre, avaient servi de « logis de four et de dépôt des fagots et ajoncs employés comme combustibles de ce four » (1).

Tout manquait : avec un en-caisse de 645 fr. 96, il fallait pourvoir à tout ! Un appel adressé par le conseil de fabrique fut entendu au delà de toute espérance ; dons en nature et en argent lui parvinrent, et il se mit à l'œuvre pour parer au plus pressé.

De passage à Rome, Mgr Pellerin obtenait de Pie IX, le 16 Novembre 1857, de précieuses indulgences perpétuelles. Le 27 Juin 1858, une mission bretonne et française, prêchée par MM. Levicomte et Quéré, renouvelait l'esprit de foi de la population et se terminait par l'érection, sur les bords de l'Odet, d'une croix en pierre, simple et élégante.

Grâce au concours de la municipalité, qui dans la suite ne sera jamais vainement sollicitée par Loc-Maria, le presbytère fut construit en 1860, et le bras de croix méridional entièrement dégagé.

On pouvait donc aborder la grande question de la restauration de l'église, vaste construction de 40 m. 40 sur 14 m. 45 (2) qui remonte au XI^e^ siècle, si ce n'est même au IX^e^. « Il est probable, dit M. Mérimée (3), frappé de son apparence d'antiquité, que l'église de Loc-Maria a été bâtie au XI^e^ siècle sur les ruines d'une église beaucoup plus ancienne ; et il serait possible que les piliers de la nef appartinssent à cette première construction. »

M. Abgrall ne croit pas « cette supposition inadmissible ; car l'église de Loc-Maria offre dans sa structure certains points communs avec Saint-Philibert-de-Grand-Lieu qui est de 815 et 835, la petite église de Germigny-les-Prés, aussi du IX^e^... »

(A suivre.) J. H.

UN HOMME, recommandable sous tous les rapports, demande place de sacristain ou de bedeau dans une paroisse du diocèse.

Pour références et pour tous renseignements s'adresser à M. le chanoine Morvan, recteur de Roscoff.

(1) Archives de la Fabrique de Loc-Maria.
(2) M. le chanoine Abgrall : *Livre d'or des églises de Bretagne.*
(3) Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Les Congrégations religieuses proscrites. — Comme les Congrégations « enseignantes » et « prédicantes », avec la même brutalité dédaigneuse et à une plus forte majorité, les Chartreux (ordre contemplatif) ont vu rejeter, sans examen, leur demande d'autorisation. On leur reproche d'être des industriels et des « commerçants » — à d'autres moines on reproche de ne point travailler ! Tout le monde sait quel usage les PP. Chartreux font de leurs « richesses ».

Parmi les députés qui ont voté « la mort sans phrase » des Chartreux, « il en est un certain nombre dont le vote est particulièrement comique ; nous voulons parler des socialistes. Les Chartreux appliquent à leurs ouvriers un régime exceptionnellement favorable, comportant certaines mesures réclamées jusqu'ici sans succès par le socialisme, notamment les retraites ouvrières. Il y a mieux. La congrégation des Chartreux elle-même, avec la communauté de biens, l'organisation du travail, l'égalité absolue des individus sous des chefs qui ne tiennent tous leur pouvoir que de l'élection, est une petite société collectiviste. Et les collectivistes la pourchassent alors qu'ils devraient être les premiers à la défendre et à l'admirer. Telle est la logique politicienne ! »

Cette appréciation est d'une feuille protestante, le *Temps*.

***

Les Supérieurs des Congrégations frappées par les votes de la Chambre en ont appelé à l'opinion du pays, par une note que le manque d'espace nous empêche de reproduire. Avec autant de dignité que de modération, les religieux s'y défendent des odieuses calomnies portées contre eux, et répondent, un par un, aux reproches qu'on leur a faits. Ils terminent ainsi leur noble défense : « Nous avons confiance en la justice de Dieu, nous avons aussi confiance en la justice de notre pays et nous sommes sûrs qu'un jour viendra où elle nous sera rendue ! »

— **Et maintenant ?** — Les proscripteurs vont-ils s'arrêter en si beau chemin ? Ce n'est pas probable. Un journal, dont les « réclamations » deviennent vite des ordres pour la majorité ministérielle, désigne d'autres victimes : d'abord les Congrégations autorisées « qu'un décret peut dissoudre » ; puis, après les religieux, le clergé séculier ; car c'est la destruction de l'Eglise, de la Religion elle-même, que l'on poursuit.

Comme premier acheminement vers ce but avoué publiquement, la franc-maçonnerie réclame l'abrogation du Concordat. Mais l'entreprise est difficile, pleine de périls pour la paix publique... Et voilà pourquoi M. Combes manœuvre pour amener le Saint-Siège à faire ce qu'il n'ose pas faire lui-même : il voudrait

Archives diocésaines de Quimper et Léon

que la dénonciation du Concordat vint du Pape, pour pouvoir la présenter aux populations comme une mesure d'hostilité et de vengeance de la part de l'Eglise. C'est là l'objet de son récent discours plein de menaces ; c'est aussi la raison du conflit suscité à propos du *Nominavit nobis*, dont nous avons parlé... Tous ces calculs et ces efforts viendront échouer contre l'attitude ferme et prudente de la Cour romaine.

Pour la France, il y a d'autres questions faciles à exploiter, qu'on fait naître au besoin, comme la question de l'enseignement religieux en breton ou en basque : autant de prétextes à de nouvelles mesures arbitraires,.... jusqu'au jour où le bandeau qui couvre les yeux d'un grand nombre de Français, tombant enfin, ils demandent compte des attentats commis en leur nom contre les droits sacrés de la conscience.

En attendant, quoi qu'il arrive, haut les cœurs ! Plus les hommes font rage, plus Dieu est près de nous.

Vannes. — **Paroles de consolation et d'espérance.** — En apprenant le vote de la Chambre, défavorable à l'Institut des Frères de La Mennais dont la maison mère est dans son diocèse, Mgr l'Evêque de Vannes a écrit au R. Frère Abel, Supérieur général, une lettre touchante dont nous détachons ce passage :

Le mal est trop grand, qui ne le sent ? pour que Dieu n'y apporte pas un remède ardemment sollicité par la prière suppliante de ses enfants. Ce remède, quel va-t-il être ? C'est le secret du ciel. Prions, pleurons, sanctifions-nous dans la pénitence, attendant tout de la miséricorde infinie de Celui qui a dit à l'occasion du chrétien dans l'épreuve : je suis avec lui dans la tribulation, je l'en arracherai et le glorifierai en attachant à son front l'auréole de celui qui est persécuté pour la justice.

En attendant, cher et Révérend Frère, dites à vos Fils spirituels, obligés de rentrer malgré leur volonté dans le siècle, parce qu'on leur refuse la liberté de vivre en communauté, que l'Evêque de Vannes devient plus que jamais leur père, leur protecteur et leur ami, et que, jusqu'à son dernier souffle, il étendra sur tous et sur chacun sa sollicitude de pasteur aimant et dévoué. Qu'ils restent fervents, dignes dans tous leurs actes, fidèles à l'Eglise et consacrés au bien. Qu'ils portent en tout lieu, sur tous les chemins où les conduira la Providence, l'esprit de Jean de Lamennais dont ils restent les enfants par le cœur, et dont ils sauront retracer les vertus.....

Votre précieux institut ne mourra pas, soyez-en sûr : il se trouvera toujours un coin de terre libre pour l'abriter et le laisser s'épanouir dans l'intérêt du peuple chrétien, qui ne cessera de vous aimer et de bénir le nom des Frères et des Fils de Jean de Lamennais.

— On annonce que le R. Frère Abel a prié les postulants et les novices qui sont actuellement à la communauté de retourner chez leurs parents.

L'émotion est toujours bien vive, car le licenciement de l'établissement des Frères c'est le pain d'une quantité de gens qui s'en va.

L'attitude de certains politiciens, à l'égard des Congrégations religieuses, est un sujet d'étonnement et de raillerie pour les étrangers qui ne peuvent comprendre les « combinaisons » auxquelles trop souvent on se livre en France.

Le correspondant parisien du *Times* lui écrit à ce propos :

« Un Français de ma connaissance, qui, dernièrement, visitait ses électeurs en province, fut conduit dans un hôpital fort bien tenu, par le maire d'une localité dont le conseil municipal appartient aux opinions extrêmes. Voyant les malades confiés aux Sœurs de charité, il demanda comment il se pouvait qu'une municipalité radicale admit les religieuses à l'hôpital. — « Ma foi ! » répondit le Maire, « ces braves femmes nous coûtent un tiers de moins que « les laïques, et elles travaillent bien mieux. » — « Mais, » continua le député, « tous ces emblèmes religieux que je vois, et cette « statue de la Vierge dans la cour... ? » — « Oh ! » fit le Maire, sans ombre d'embarras, « on les enlève facilement au besoin. Par « exemple, M. X*** » — ici le nom d'un député socialiste très en vue — « passait, il y a quelques semaines, dans notre ville. On « a prié les Sœurs de se retirer chez elles, pour un temps, et « d'emporter leurs images. On les a remplacées par des laïques ; « et l'on a installé un buste de la République à la place de la « Vierge. »

Aux Lieux Saints. — Le 25e pèlerinage aux Lieux Saints quitte Marseille le samedi 2 Mai et y rentre le vendredi 12 Juin. Il visite, à l'aller, *Beyrouth*, les ruines de *Baalbeck*, *Damas* très complètement, *le Carmel*, *Nazareth*, *Tibériade*, *Thabor*, *Bethléem*, *Jérusalem*, et revient par *Naples*, *Pompeï* et *Rome*.

1re classe, 960 fr. ; 2e classe, 760 fr. ; 3e classe, 560 fr.

L'Œuvre se charge de tous les frais, chemins de fer et routes de terre, voitures à Damas, Naples et Rome pendant 3 jours.

La traversée se fait à bord de la nef *N.-D. de Salut*, spécialement aménagée pour les pèlerinages.

Ecrire pour tous renseignements au Secrétariat, 129, rue de l'Université, Paris.

Pour mon vieux collège. — Sous ce titre, loyalement et simplement, en une modeste brochure le R. P. Léon, Supérieur du Collège Saint-Sauveur (Redon), dont les élèves se recrutent dans toute la Bretagne et les départements de l'Ouest, a fait un exposé complet de l'Institution, de son but, de son enseignement, de ses relations avec les autorités, les familles, les commerçants et les anciens élèves.

Cette brochure qui répond aux mensonges du rapport Rabier, aux calomnies du Conseil municipal de Redon reproduites dans le rapport préfectoral, pourrait s'appliquer à toutes les institutions libres

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et congréganistes calomniées dans leur but et dans leur éducation.

Tous ceux qui s'intéressent à la cause de l'Enseignement libre, tous les anciens élèves qui ne manquent pas dans notre pays voudront lire la brochure du R. P. Léon, qui est mise en vente au prix de 0 fr. 25.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus

Rue Bonaparte, 82, Paris.

Sommaire du n° du 20 Mars 1903.

I. Aux bords du Rhin, par Henri Baron. — II. Hippolyte Taine, par Lucien Roure. — III. La Bible et l'assyriologie, par Albert Condamin. — IV. Nominations épiscopales, par Paul Dudon. — V. Le Dernier Pape d'Avignon, par Jules Doizé. — VI. Un Educateur populaire de la Bretagne catholique au XIX° siècle. J.-M. de Lamennais, par Henri Chérot. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine. — X. Tables du volume 94.

LA QUINZAINE, Paris, 45, rue Vaneau. — Dir^r^: *M. George Fonsegrive.*

Sommaire du N° du 16 Mars.

Le Libérateur du territoire. Henri Welschinger. — *Le Cascadeur.* Guy Jouanneau. — *Un homme de lettres au XVIII° siècle :* Marmontel. Ch.-M. des Granges. — *L'Education du sentiment.* George Fonsegrive. — *Documents épiscopaax. — Comment faire ?* Les Catholiques et la situation présente. Notre enquête. III. *** — *Poésies :* La Forge du Roi ; Dîner en public. Edward Montier. — *Chronique politique.* X. — *Nouvelles scientifiques et littéraires. — Revue des Revues. — Notes bibliographiques.*

REVUE THOMISTE (222, faubourg Saint-Honoré, Paris).

Sommaire du N° de Mars 1903. (11° année)

T.-R. P. GARDEIL. La réforme de la Théologie catholique ; Idée d'une méthode régressive. — T. R. P. GUILLERMIN. De la grâce suffisante *(suite)*, 5° article — R. P. MERCIER. Le Surnaturel *(suite)*, 4° article. — R. P. DOM LEGEAY. L'Ange et les Théophanies dans l'Ecriture Sainte, d'après la doctrine des Pères *(suite). — LA VIE SCIENTIFIQUE :* R. P. PÈGUES. Le livre de M. l'abbé Loisy. — R. P. VAN BECELAERE. La Philosophie en Amérique depuis les origines jusqu'à nos jours *(suite)*. Ecoles Contemporaines. Idéalistes. — Revue analytique des Revues.

Abonnements annuels : France, **12** fr. ; Union postale, **14** fr. ; Le Numéro, **2 fr.**

Publications de la Librairie Ch. DOUNIOL (TÉQUI, Succ^r^), 29, rue de Tournon, Paris.
Librairie J. SALAUN, Quimper.

L'Attente de Jésus ou *Mois préparatoire à la première communion*, par M. l'abbé Geispitz, maître de chapelle de Notre-Dame de Paris. Un vol. in-18 de 300 pages. Prix : 1 fr. 50.

Comme préparation à la retraite de trois jours qui précède partout la première communion, ce livre offre 30 lectures substantielles sur toutes les grandes vérités qui se rapportent à Jésus-Eucharistie.

Les Camarades Jaunes, roman d'actualité sociale, par Auguste Geoffroy. Un volume in-12 de 300 pages. Prix : 3 fr.

Voici une œuvre qui se recommande non seulement aux travailleurs et aux chefs d'industrie, quelles que soient leurs opinions, mais à tous ceux que préoccupent la paix sociale, la question de vie ou de mort pour demain.

La devise des *Camarades Jaunes :* « Soyons unis et aimez-vous les uns les autres » n'est-elle pas celle de tous les braves gens, la parole du salut pour la France comme pour l'humanité ?

Le Roi du Jour : l'alcool, par Ed. Hamon, S. J. 1 vol. in-12 (138 pages). Prix : 1 fr.

C'est un livre tout d'actualité (après la longue et tumultueuse discussion à propos des bouilleurs de crus), et dont le titre comme le nom de l'auteur indiquent suffisamment l'esprit et le but visé.

Lettres à un protestant, par l'abbé Snell, du clergé de Genève, avec une préface de S. Em. le cardinal Perraud. In-12 (xli-207 pages) Prix : 2 fr.

Ces Lettres, au nombre de dix, seraient aussi bien intitulées « les étapes de ma conversion » ou l'itinéraire d'un protestant vers le catholicisme intégral, vers l'Eglise romaine. Elles nous montrent l'état d'âme d'un calviniste de bonne foi qui cherche sincèrement la vérité.

Misères humaines ou *Causeries familières sur quelques défauts et vices des familles*, par Edouard Hamon. S. J. In-12 de 316 pages Prix : 3 fr.

Les *Misères humaines* exposées dans ces causeries familières, sont le fruit d'un ministère de trente-trois ans. L'auteur nous introduit au foyer domestique. Il en prend un à un les défauts qu'il fustige du fouet vengeur de la satire et dont il indique en passant le remède.

*Nouveau traité pratique et usuel de l'***Administration des Fabriques** *et de la police du culte*, approprié à la législation civile actuellement en vigueur en France, par Mgr A. Tilloy, docteur en théologie et en droit canonique, chanoine de Lorette. In-12 de xii-275 pages. Prix : 3 fr.

Le décret de 1809 a régi les fabriques pendant une période de soixante-treize ans. Les graves et nombreuses modifications qui ont été apportées depuis 1881 dans la législation des fabriques, sont étudiées avec une rare compétence et une merveilleuse lucidité par Mgr Tilloy.

L'auteur, de plus, envisage les conditions civiles des établissements principaux, cures, succursales, chapelles vicariales, chapelles de secours, oratoires, administrés par la fabrique. Les textes des principales lois, des tableaux indiquant la manière de dresser un budget, achèvent de compléter ce traité très pratique.

Emilienne, *lettre d'une Mère*, par J. Charruau. In-12. Prix : 3 fr. 50.

C'est l'héroïne elle-même qui nous raconte sa propre histoire, dans sa correspondance intime avec une amie d'enfance.

L'œuvre se recommande par la haute portée morale de l'ensemble et le charme des détails.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de famille à prix réduits à l'occasion des Vacances de Pâques.

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivre du Samedi, veille des Rameaux (4 Avril), au Lundi de Pâques (13 Avril) inclus, de toute station de son réseau pour toute station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1re, 2e et 3e classes aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Arrêt facultatif dans toutes les gares de parcours.
La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour du départ.

Décorateurs des salons du MONTCALM (Voyage en Russie, Mai 1902)

BREST

AUX GRANDS MAGASINS

(MAISON DE CONFIANCE)

ÉLY-LABASTIRE

50 & 53-55, rue de la Rampe, et rue de Siam, 38

Fabrique de Meubles et Sièges en tous Genres.
LITERIE ET TENTURES DIVERSES

Ornements d'Église, Chasublerie, Lingerie.
DRAPS ET TENTURES MORTUAIRES.

Bronzes divers, Croix, Chandeliers et Croix de Procession.
ORFÈVRERIE, CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, BOITES SAINTES-HUILES, SERVICES DE MESSE EN ARGENT ET MÉTAL.

Statues de toutes dimensions, Chemins de Croix.

Dais, Bannières, Oriflammes.
TAPIS D'AUTEL, NAPPES, RABATS, BARRETTES, CEINTURES.

Réparation de Vases sacrés, Dorure, Argenture.

Dépôt de Mèches Guillon, Encens & Divers.

Un employé de la maison est à la disposition du Clergé et de toute personne qui en fera la demande, pour présenter à domicile les échantillons et albums en Ornements d'Eglise et Ameublements.

AU CHRONOMÈTRE

GUIBOURG

6, quai du Parc, 6, QUIMPER

MAISON DE CONFIANCE vendant meilleur marché que partout ailleurs à qualité égale.

SEUL REPRÉSENTANT A QUIMPER de la Montre **OMÉGA**, chronomètre remportant les 1ers prix dans toutes les expositions.

SEUL REPRÉSENTANT A QUIMPER de l'Orfèvrerie **Christofle** au prix de fabrique, la gravure ou un écrin est donné gratuitement à tout acheteur à son choix.

SPÉCIALITÉ DE LUNETTES, PINCE-NEZ & JUMELLES

Spécialité de Bénitiers, Chapelets, Livres, Christs & Médailles de toutes sortes.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 10 Avril 1903.** N° 15.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le triomphe de Pâques.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; La Bénédiction papale ; L'aumône du Carême ; Proscription de la langue bretonne dans l'enseignement religieux ; Nos Congrégations religieuses ; Devant les Tribunaux ; Pour les marins-pêcheurs ; Brest ; L'Exégèse de M. Loisy ; Notre-Dame de Loc-Maria Quimper (fin).
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Paris ; Les Congrégations religieuses ; Le procès de la charité ; Belgique ; Asie-Mineure ; Espagne ; Pensée.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 12 Avril. — PAQUES ; RESURRECTION DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST. Double de 1re classe, avec Octave privilégiée. Blanc.
Lundi, 13. — LUNDI DE PAQUES. Office de l'Octave ; double de 1re classe. Blanc.
Mardi, 14. — MARDI DE PAQUES. Office de l'Octave ; double de 1re classe. Blanc.
Mercredi, 15. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.
Jeudi, 16. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.
Vendredi, 17. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.
Samedi, 18. — *In albis.* Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.
Dimanche, 19. — Dimanche *In albis* (Quasimodo).

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Sacré-Cœur de Quimper	12-14 Avril.
Hôpital de Plougastel-Daoulas	15-16 —
Hôpital de Quimperlé	17-18 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le triomphe de Pâques.

La résurrection de Jésus, le surlendemain de sa mort, s'accomplit sans aucun témoin de la terre. Les soldats, commis par les princes des prêtres à la garde du sépulcre, étaient les mieux placés pour se rendre compte de l'événement. Ils furent tellement épouvantés du tremblement de terre qui se produisit à ce moment, qu'ils en demeurèrent comme morts (1). Ils ne virent rien. Seuls les anges du ciel purent contempler ce spectacle. Rien donc, ni personne, ne pouvait attester le miracle, sinon la disparition du corps et l'affirmation des anges, s'ils venaient à parler.

Or bientôt, à la première heure du troisième jour, les visites affluèrent au sépulcre. Il était vide. Dans un coin restaient seulement, soigneusement pliés, le linceul et les bandelettes dont les mains pieuses de Joseph d'Arimathie avaient enveloppé le corps du divin Crucifié.

Mais l'ange aussi était là, et il parla. Il témoigna de la résurrection de Jésus, qui s'était accomplie comme elle avait été prédite. Ce témoignage remplit les saintes femmes d'une immense allégresse. Marie-Madeleine en fut tellement bouleversée, que d'abord elle ne se rendit pas bien compte de l'événement. Il fallut que Jésus lui apparût, pour qu'elle comprît enfin. Puis les manifestations du Ressuscité se multiplièrent. Ce sont les disciples d'Emmaüs, ce sont les Apôtres qui en sont favorisés à plusieurs reprises. Pendant ce temps-là, les visites continuent au sépulcre. Tout le monde peut constater qu'il ne contient plus rien. Comment expliquer cette disparition? Plus les gens de bonne foi réfléchissent, plus ils se persuadent qu'il était absolument impossible que les Apôtres eussent enlevé et caché autre part le corps de leur Maître. Pour empêcher cet enlèvement, on avait mis autour du tombeau une garde nombreuse. Du reste, pour qui connaissait les Apôtres, c'était une précaution superflue. N'avaient-ils pas montré leur timidité pendant la Passion, alors qu'ils pouvaient espérer encore que leur Maître échapperait à ses ennemis ? Après qu'ils l'avaient vu mourir, leur découragement était devenu complet. Ils n'étaient donc pour rien dans cette disparition. Mais alors?... C'est qu'Il était ressuscité.

Et bientôt, lentement peut-être, mais s'affermissant de plus en plus, le bruit se répand, il éclate, il s'impose. Le crucifié du Calvaire est vivant. Il a vaincu la mort, celle qui, jusque-là, a vaincu tous les autres. Donc il est le maître de la vie et de la mort, donc il est Dieu, donc il faut accepter sa doctrine et sa loi.

C'est ce que disent les Apôtres. C'est le fait qu'ils affirment publiquement, devant les Juifs qui ont crucifié ou vu crucifier

(1) Matth., xxviii, 4.

Jésus. Personne n'ose les contredire. C'est là la base de leur enseignement et de leur prédication, et c'est, sans doute, avec la grâce de l'Esprit-Saint, l'explication des nombreuses conversions qu'ils opèrent.

En célébrant l'anniversaire de cet incomparable miracle, qui est l'inébranlable base de notre foi, renouvelons de tout cœur notre adhésion à la doctrine du Ressuscité. Sa résurrection est la preuve irréfutable de sa divinité. Elle gagne, aujourd'hui comme autrefois, à être regardée de près, étudiée et discutée. Qu'elle nous affermisse de plus en plus dans nos chères croyances. Qu'elle nous remplisse l'âme de saintes allégresses, et qu'elle nous donne, comme aux Apôtres et aux premiers fidèles, la force de supporter invinciblement toutes les persécutions de la vie présente....

L'histoire de la résurrection de Jésus se renouvelle incessamment à travers les âges. A chaque siècle, des hommes, plus insensés encore que présomptueux, ont prétendu anéantir l'œuvre principale du divin Ressuscité, l'Eglise, et sceller définitivement la pierre de son tombeau. Les démentis se sont succédé et se succèderont, de plus en plus éclatants, en faveur de l'Eglise comme en faveur des œuvres qu'elle inspire et qu'elle soutient, en leur communiquant quelque chose de l'indestructible vitalité que lui assure son divin Fondateur, victorieux à jamais de la mort et de l'enfer. *Surrexit Dominus vere. Alleluia !*

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. **Les communions pascales.**

III. **Retraite aux Bretons de Paris,** *du 12 au 19 Avril*, prêchée à St-Paul-St-Louis, par M. Prigent, aumônier des Bretons de Trélazé.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Samedi soir, veille de Pâques, après 8 heures on ne confessera que des hommes.*

Dimanche de Pâques. — Première messe à *5 h. 1/2.*

A *7 heures*, messe de communion pour les hommes ; la nef leur est réservée. Pour l'édification et le bien général, *surtout dans les circonstances présentes*, il est à souhaiter que le groupe des hommes soit le plus considérable possible ; ils doivent avoir à cœur de donner cet exemple, et sacrifier même la joie de se trouver à la sainte Table avec leurs familles.

A *10 h.*, messe pontificale, à l'issue de laquelle Monseigneur donnera la Bénédiction papale.

A *2 h. 1/2*, Vêpres ; sermon de clôture de la Station quadragésimale. Bénédiction solennelle du T. Saint Sacrement.

N. B. A la grand'messe et aux Vêpres, quête pour les Séminaires.

Lundi et Mardi de Pâques, messes et offices comme les dimanches.

A partir de Pâques, la 1re messe est à *5 h. 1/2*, sur semaine comme le dimanche.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

— Eglise Saint-Mathieu. — A partir de Pâques, l'*Angelus* sera sonné, le matin, à *5 h.* et la 1re messe sera dite à *5 h. 1/2*; la 2e messe (le dimanche) à *7 h. 1/2*, et la 3e à *9 h.* — Grand'messe à *10 h.* — A *11 h. 1/2*, messe spécialement pour les militaires de la garnison.

Pendant la semaine, la 2e messe aura lieu à *7 h.* et la 3e à *8 h.*

Dimanche de Pâques, les Vêpres à *3 h.*, suivies du sermon et de la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Le *Lundi* et le *Mardi de Pâques*, grand'messe à *8 h.*; le soir, à *7 h. 3/4*, Complies et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— Eglise de Loc-Maria. — *Dimanche de Pâques*, 1re messe à *6 h.* A *9 h.*, grand'messe ; instruction.

A *2 h.*, Vêpres, suivies de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Le dimanche de *Quasimodo*, 19 Avril, à *5 h. du soir*, inauguration, sous la présidence de Mgr l'Evêque, du nouveau trône de Notre-Dame de Loc-Maria.

La statue vénérée sera portée processionnellement du presbytère à l'église ; puis Sa Grandeur fera une allocution, qui sera suivie de la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

La Bénédiction papale. — Comme il est dit plus haut, dimanche, à l'issue de la messe solennelle, Mgr l'Evêque donnera la « bénédiction papale ». Nous croyons utile de rappeler en quoi consiste cette faveur, trop peu appréciée parce qu'elle n'est pas assez connue.

Avant l'usurpation italienne qui l'a fait prisonnier au Vatican, le Saint-Père, aux jours de grandes fêtes, dans une des Basiliques romaines, donnait *Urbi et Orbi* une bénédiction solennelle à laquelle était attachée une indulgence plénière. Pour permettre à un plus grand nombre de fidèles de participer à cette grâce, les Souverains Pontifes ont communiqué à d'autres le pouvoir de donner, en leur nom, la bénédiction *papale* avec l'indulgence qui y est attachée. Les évêques jouissent de ce privilège deux fois par an, à Pâques et à une autre fête solennelle à leur choix (généralement Noël).

Le cérémonial à observer est réglé par la bulle *Inexhaustum*, du 3 Septembre 1762 : la messe achevée, un prêtre donne lecture de l'acte pontifical accordant le privilège ; puis l'Evêque, du haut d'un trône spécial dressé à cet effet, prononce une formule d'absolution sur tous les assistants, avec la bénédiction solennelle. Le Vicaire général promulgue ensuite l'indulgence plénière accordée. Elle peut être gagnée par tous les fidèles présents qui, s'étant confessés et ayant communié, prient pour l'Eglise, pour son Chef et pour l'Evêque officiant.

L'aumône du Carême. — Le Mandement du Carême prescrit une aumône pour compenser l'usage d'aliments gras au repas principal de certains jours de Carême. Est-on tenu en conscience de faire remettre cette aumône entre les mains de l'autorité diocésaine ? Que répondre à ceux qui disent : nous donnons aux pauvres, à cette intention ?

Oui, on est tenu *en conscience* de remettre cette aumône entre

les mains de l'autorité diocésaine et ceux qui donnent à leur porte, à cette intention, ne remplissent pas l'obligation qui leur est imposée.

L'Evêque, en effet, en vertu d'un Indult, commue seulement la loi de l'abstinence des aliments gras en une autre œuvre. L'aumône du Carême a donc le caractère d'une commutation, destinée à remplacer l'abstinence quadragésimale. A ce titre, il est clair qu'elle est obligatoire en conscience et selon la prescription de l'Evêque auquel il appartient de spécifier dans quel but elle doit être offerte.

Cette aumône doit être faite par toutes les personnes qui sont *sui juris*. Les pensionnaires d'une maison de retraite, d'un hospice, d'un hôtel, sont tenus de faire cette aumône eux-mêmes, parce qu'ils vivent à leurs frais. Dans une famille c'est le chef, le père ou la maîtresse de maison qui font l'aumône au nom de tous et proportionnellement au nombre des membres et à la fortune de la famille.

Tels sont, en quelques mots, les principes qui régissent la matière et qu'il est important de rappeler, pour empêcher les fidèles d'oublier que les faveurs qui leur sont accordées ne sont pas la suppression du Carême, mais la commutation d'une œuvre de pénitence en une autre œuvre pie.

Proscription de la langue bretonne dans l'enseignement religieux. — Nous avions cru jusqu'ici, et beaucoup d'esprits modérés avaient cru avec nous, que dans la question du breton, il s'agissait simplement, là où la chose est possible, de faire une part à la langue française dans l'enseignement religieux. M. Combes avait dit lui-même dans son discours à la Chambre, quand ce sujet fut traité : « *Ce que nous voulons, c'est que toutes les églises de Bretagne soient ouvertes à la langue française* ». Toutes les églises, ce n'est pas possible, puisque dans la plupart de nos paroisses de campagne, on ne comprend pas, on ne peut pas parler la langue française, surtout quand il s'agit de questions religieuses.

Toutefois, on pouvait espérer, d'après les paroles de M. le Président du Conseil, que dans les localités où l'on instruit en français en même temps qu'en breton, nos prêtres seraient épargnés. C'était là une illusion. La lettre suivante, qui nous est communiquée et qui a été écrite par un curé-doyen, dont le traitement vient d'être suspendu, ne nous laisse aucun doute à cet égard.

Voici cette lettre, qui est du 2 Avril :

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle Votre Grandeur me fait savoir que mon traitement vient d'être suspendu pour le trimestre écoulé et pour les trimestres à venir.

Bien que la mesure prise à mon égard ne me surprenne pas beaucoup, j'ai le devoir de faire savoir à Votre Grandeur que j'ai *prêché en français tous les dimanches* à la messe de 8 heures, depuis le com-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

mencement de l'année. Nous avons aussi un catéchisme français où les parents sont libres d'envoyer les enfants qui peuvent le suivre. Nous avons un prédicateur de carême qui prêche en français. Jugez, Monseigneur, si les raisons alléguées existent pour ma paroisse.

Mais, Monseigneur, je n'ai garde de me plaindre. Je suis aussi coupable que tant d'autres de mes confrères qui ont été frappés avant moi, je suis fier d'entrer dans les rangs des persécutés pour la justice. Avec la grâce de Dieu, nous saurons être à la hauteur des épreuves, et montrer à nos persécuteurs qu'on ne réduit pas les prêtres Bretons par la famine.

Il me reste, Monseigneur, à vous remercier des paroles si paternellement sympathiques que vous voulez bien m'adresser et à vous renouveler l'expression de mon respectueux et filial dévouement.

Veuillez agréer, Monseigneur....

Quelque sacristain laïc nous dira, sans doute, que la messe de 8 heures n'est pas la messe de paroisse. C'est vrai ; mais nous ferons remarquer simplement que la messe de 8 heures est la messe à laquelle assistent généralement les habitants du bourg, c'est-à-dire les paroissiens qui comprennent un peu ou sont censés comprendre le français, tandis que la messe de 10 heures, appelée messe paroissiale, est celle fréquentée par les habitants de la campagne, lesquels ne comprennent absolument que le breton. Nous savons que cette réponse ne satisfera point nos adversaires, mais assurément elle sera approuvée par tous les hommes de bon sens.

Dans les autres lettres qui nous sont venues des dernières victimes de la persécution, MM. les Curés et Recteurs sont unanimes à nous déclarer tout d'abord que le catéchisme est fait en français, dans leur paroisse, à tous les enfants, n'y eût-il qu'un seul, capables de l'entendre en cette langue. Et il y a des localités où il ne s'en rencontre pas. Le Recteur d'une paroisse de près de 2,000 âmes fait cette réflexion tout à fait topique : « S'il fallait apprendre le « catéchisme en français, tous mes enfants arriveraient à l'âge « d'êtres mariés, avant d'avoir fait la première communion ».

Quant à la prédication française, elle est impossible à peu près dans toutes les paroisses de campagne. « Ici, écrit le Recteur « d'une paroisse de 4,000 âmes, tout le monde sait et parle bre- « ton, si l'on excepte deux employées, l'une femme du receveur « des Postes, qui retourne ces jours-ci dans la Champagne, l'au- « tre, institutrice stagiaire, originaire de la Guyenne, qui ne re- « viendra pas après les vacances de Pâques. Dans le pays, tous « ne parlent que le breton, et on n'y trouverait pas dix personnes « capables de suivre et de comprendre un sermon français. » Un Curé-doyen, dont le traitement vient également d'être suspendu, ajoute de son côté : « A notre grand'messe assistent en moyenne, « chaque dimanche, 1,200 grandes personnes et 300 enfants. Sur « ces 1,500, une demi-douzaine au maximum ne peut suivre la « prédication bretonne ; une vingtaine au plus pourrait profiter « d'une instruction française. Dans ces conditions, je trahirais « tous mes devoirs de pasteur, si je cédais aux injonctions minis- « térielles ».

Est-il besoin d'ajouter que tous nos braves Bretons exigent qu'on se serve de leur langue pour la prédication. Un Recteur nous fait savoir que quelques-uns de ses paroissiens, ayant connu la mesure qui le frappe, lui ont demandé si désormais il prêcherait en français. Sur sa réponse que rien ne serait changé : « A « la bonne heure, ont-ils répondu, car autrement nous n'aurions « eu qu'à dormir ou à quitter l'église pendant vos instructions ».

Enfin, dans la plupart des lettres reçues il est question des singulières enquêtes faites dans les paroisses par les envoyés de l'administration civile. L'un de nos Recteurs nous fait parvenir la déposition qu'il a lui-même rédigée et remise aux mains des gendarmes ; nous la donnons textuellement : « Je soussigné, X..., « âgé de 72 ans, déclare qu'en acceptant ma nomination de Rec- « teur à X..., j'ai contracté l'obligation rigoureuse de catéchiser « les enfants et d'instruire le peuple de cette paroisse. Or, il m'est « absolument impossible de le faire en français. Ainsi, parmi les « 86 enfants de 9 et 10 ans qui doivent suivre le catéchisme pré- « paratoire à la 1re communion, à peine en trouvera-t-on un ou « deux à même de bien comprendre les questions du catéchisme « français, et la presque totalité des habitants de la paroisse ignore « la langue française ». Le vénérable vieillard ajoute dans sa lettre : « Malgré la suppression dont je suis la victime, j'aime à « croire, Monseigneur, que je pourrai pendant quelque temps « faire face à mes dépenses ».

En présence des faits relatés dans ces témoignages, et nous pourrions en citer beaucoup d'autres, il est permis de conclure que de parti pris on veut chasser la langue bretonne des églises. Y réussira-t-on ? C'est le secret de Dieu. Mais nous pouvons dire, sans être prophète, que dans ce pays de granit et de chênes, la résistance sera longue et vraisemblablement insurmontable.

Nos Congrégations religieuses. — **Après la dissolution.** — Nous croyons savoir que, dans le diocèse de Quimper, les membres des Congrégations dissoutes prennent leurs mesures pour continuer, à titre privé, leurs fonctions d'instituteurs dans les écoles libres appartenant à des sociétés ou à des particuliers. On sait que, aux termes de la loi, seuls peuvent être fermés par voie administrative les *établissements congréganistes*, c'est-à-dire dont l'Institut est propriétaire ou locataire.

Devant les Tribunaux. — **I. Religieuses en police correctionnelle.** — Nous avons rendu compte, dans notre dernier numéro, de l'audience du tribunal correctionnel de Quimper où comparaissaient trois « Sœurs blanches » de l'ancienne communauté de Treffiagat, prévenues « d'avoir reconstitué un établissement congréganiste dont la fermeture avait été ordonnée », et M. Le Gouvello de la Porte, lieutenant-colonel en retraite, poursuivi pour complicité de ce même « délit ».

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le jugement, qui avait été remis au 2 Avril — et non au 9, comme nous l'avions dit par erreur —, a condamné chacune des Religieuses à 25 francs d'amende, et M. Le Gouvello à 50 francs... Il est donc désormais interdit aux Sœurs chassées de leur maison et « n'en ayant pas d'autres », comme le disait avec une éloquente simplicité l'ancienne Supérieure de Treffiagat, d'accepter l'hospitalité qui leur est offerte ! Il ne leur reste qu'à se faire arrêter pour vagabondage. Et l'infraction est doublement grave de la part d'un homme de cœur qui donne asile à des femmes absolument irréprochables, mais qui prennent leurs repas ensemble et peut-être continuent à prier en commun !...

Nous ne pouvons croire qu'un pareil jugement soit définitif.

II. Un Frère en Cour d'assises. — En annonçant, il y a six semaines, l'arrestation d'un instituteur congréganiste à Brest, nous faisions toutes nos réserves au sujet de la gravité des faits incriminés et du caractère particulièrement odieux qu'on leur avait d'abord prêté. Nos prévisions de la première heure se sont réalisées : dans sa séance du 6 Mars, la Cour d'assises du Finistère a acquitté le Frère Duvian. Ce jugement, que nos lecteurs apprendront avec une vive satisfaction, termine heureusement une affaire que nos ennemis avaient cru pouvoir exploiter contre l'Enseignement chrétien.

Pour les marins-pêcheurs. — Parmi les nouvelles souscriptions reçues par Mgr l'Evêque, dans le courant de la semaine, il y en a deux que nous croyons devoir signaler, à cause de leur provenance lointaine : la première, de Mgr Mossard (originaire du diocèse de Besançon), vicaire apostolique de la Cochinchine Occidentale, en résidence à Saïgon, 200 fr. ; et la seconde, de 300 fr., envoyée par M. Claudel, demeurant à Fou-Tchéou.

Le chiffre des secours distribués par les soins de Mgr l'Evêque de Quimper aux marins de son diocèse s'élève, au 8 Avril, à 194,705 francs.

Brest. — Congrès des Cercles d'études. — Le Congrès régional des Cercles d'études bretons, qui se tiendra à Brest, *le 12 et le 13 courant*, s'annonce bien. Les villes de Paris, Rennes, Saint-Brieuc, Vannes, Lannion, etc., y seront représentées par des délégations nombreuses.

De toutes les villes et de la plupart des localités importantes du diocèse de Quimper, sont venues des adhésions précieuses.

Nous donnons aujourd'hui l'horaire du Congrès :

Dimanche, 12 Avril, à 8 heures du soir, ouverture du Congrès. Conférence par M. Marc Sangnier.

Lundi, 13 Avril, à 8 heures du matin, messe de communion ; allocution par M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Louis.

A 9 heures, 1re séance : « Mouvement des Cercles d'études en Bretagne ».

A 10 heures 3/4, 2e séance : « Mouvement syndical ».

A 2 heures 1/2, 3e séance : « Les Cercles d'études et les Œuvres sociales ».

L'Exégèse de M. Loisy. — Sous ce titre un ancien Père Jésuite, M. Pierre Bouvier, vient de publier une brochure (1) qui, avec beaucoup de netteté et de science théologique, met en pleine lumière la fausseté des doctrines et des procédés de M. l'abbé Loisy dans son livre : *l'Evangile et l'Eglise*, dont la condamnation a fait dernièrement quelque bruit en France.

Nous ne pouvons mieux recommander cette réfutation courte et substantielle qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs la lettre écrite à M. l'abbé Bouvier par Mgr l'Evêque de Quimper.

Quimper, le 26 Mars 1903.

Bien cher Monsieur,

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais je tiens à vous remercier de m'avoir envoyé votre intéressante brochure sur *l'Exégèse de M. Loisy*. Je l'ai lue avec grande attention, et je suis heureux de vous dire que je l'ai trouvée absolument conforme aux enseignements de la vraie et saine théologie sur l'autorité et l'interprétation de nos Saints Livres. Tous les prêtres et les laïcs instruits n'auront qu'à lire votre petite brochure pour être complètement édifiés sur les dangers que font courir à la foi des faibles et des hésitants les tendances et les efforts de la nouvelle critique contemporaine.

En quelques pages d'une très grande simplicité, mais avec beaucoup de logique et une grande netteté, vous montrez tout ce qu'il y a de fantaisiste et d'erroné dans les hypothèses et les concepts de l'abbé Loisy. J'aime surtout dans votre brochure l'exposé analytique des procédés employés par l'auteur pour torturer les textes, dénaturer ce qu'ils disent ou en tirer ce qu'ils ne disent pas. Ces procédés sont précisément le contrepied des règles admises dans l'Eglise, par nos grands théologiens et nos plus illustres commentateurs, pour l'interprétation de nos Saints Livres.

La grande erreur de cette exégèse qui cherche à s'infiltrer partout, c'est qu'en pareille matière elle tend, inconsciemment peut-être, à mettre l'autorité de la raison au-dessus de l'autorité de l'Eglise, l'autorité de certains ouvrages protestants au-dessus des Pères et des Docteurs. Ses partisans paraissent ignorer que c'est l'Eglise, et l'Eglise seule, qui par le grand canal de sa Tradition nous apporte et les Saintes Ecritures et leur authentique interprétation.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de mon respectueux dévouement.

† Franç.-Virg.,
Év. de Quimper et de Léon.

---

(1) On trouve cette brochure à la librairie Victor Retaux, rue Bonaparte, 82, Paris.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOTRE-DAME DE LOC-MARIA
QUIMPER
(Essai d'histoire religieuse locale.)
(Fin.)

Bâtie en forme de croix latine, la vieille église, par l'élégance de ses proportions et par le caractère élevé qui règne dans la simplicité rudimentaire de ses travées et des transepts, aurait présenté, dans son ensemble, un type des plus curieux et des plus intéressants de diverses périodes de l'architecture romane, sans les mutilations qui la déparaient et dont la plus frappante, celle qui en dénaturait le plus l'aspect, était l'altération de l'abside correspondante à la grande nef.

Cette abside, reconstruite au XVII^e^ siècle dans le style ogival par les Bénédictines, était immense, informe et hors de proportion avec le reste de l'église ; l'absidiole Sud avait été démolie pour faire place au chœur des religieuses ; un mur, qui allait du sol à l'arcature, isolait complètement de l'église le transept Sud ; le pavage était détruit ; les toitures dans un état pitoyable...

Aussi peut-on juger quelles difficultés, presque insurmontables, comportait une semblable entreprise, surtout avec le peu de ressources dont on disposait.

Le chœur aurait pu être réparé à peu de frais : mais nous l'avons dit, ce que désirait M. de Blois, ce n'était pas une simple mise en état de la vieille église ; il voulait une véritable et intelligente restauration de ce monument réputé le plus ancien du diocèse.

Un plan de restauration générale était soumis par M. Bigot, le 10 Janvier 1859 : le devis se montait à 23,763 fr. 02. Comment se procurer une somme aussi élevée ? Il n'importe !

Le 6 Avril 1865, le préfet, M. le baron Richard, autorisait une loterie de 9,600 billets, devant produire 4,800 fr. : ce fut le premier fonds.

Après de longues et pénibles démarches, la fabrique parvenait à réunir 6,300 fr. ; la municipalité lui assurait 3,000 fr. ; le Département, 1,000 fr.; les Monuments historiques 6,700 fr.; le Ministère des Cultes, 6,000 fr. ; la fabrique prenait à sa charge le complément, 763 fr. 02. — Les travaux commençaient aussitôt, en Février 1868.

Détail à noter : consulté par M. Bigot sur les proportions qu'il convenait de donner à l'abside, le savant jésuite, le P. Tournesac, eut une inspiration : sur ses indications, on perce les fouilles et l'on retrouve les fondations romanes de la première abside....

Pendant trente ans, recteurs et fabriciens n'eurent d'autre souci que celui de compléter cette œuvre de restauration : c'est

ainsi que furent successivement reconstruits les transepts Sud (1873) et Nord (1876), les absidioles Sud (1870) et Nord (1894), que les lambris et les pavages (1) furent refaits, les fonts baptismaux remis à leur place naturelle (1894)....

La décoration de l'église n'était pas négligée : un chemin de croix (1860) et une chaire en chêne (1876), avec panneaux de faïence rappelaient l'industrie locale ; de nouveaux autels (1870), des confessionnaux (1894) étaient placés ; un vitrail (1898) rappelait l'ancien saint Christophe du bas de l'église, si connu de Quimper ; un autre vitrail, et une statue, destinée à conserver le souvenir de la mission de 1896, attestaient le culte dont saint Antoine, patron des potiers, est toujours l'objet.

† †

La dévotion dont Notre-Dame de Loc-Maria est l'objet ne se manifeste généralement pas par de grands mouvements de population : c'est isolément que l'on s'achemine, par les belles allées du bord de l'Odet, et que dans le calme et le silence de la vieille église, on vient confier à la bonne Vierge ses peines et ses espérances.

Les modestes et nombreuses offrandes déposées dans son tronc, qui ont permis d'orner son sanctuaire et de solliciter les concours publics pour le restaurer, plus peut-être que les *ex-voto* qui entourent son antique statue, témoignent que ce n'est pas en vain que l'on s'adresse en ce lieu à sa puissante intercession.

Aussi ne doit-on pas regretter la foule qui, au jour du 15 Août, envahissait autrefois la place et les alentours du vieil édifice. Le pardon de Loc-Maria, devenu aujourd'hui par extension celui de Quimper, se fait désormais sur les allées, et rien ne vient plus troubler la prière des dévots pèlerins de Notre-Dame.

Trois fois par an, les portes de l'antique sanctuaire s'ouvrent devant la foule nombreuse qui s'y presse : depuis 1892 (2), le 31 Mai, pour la clôture solennelle du Mois de Marie que viennent y faire les paroisses de Quimper ; pendant l'octave du Saint-Sacrement, pour les bénédictions du soir, suivies de temps immémorial par les Quimpérois, usage à peine interrompu pendant la période révolutionnaire ; et enfin le 15 Août, depuis le rétablissement du culte, pour la procession du vœu de Louis XIII, présidée par l'Evêque.

---

(1) A signaler : dans le pavage du collatéral Nord, la tombe d'Alain de Penlieu, prieur vers 1420 : dans le jardin du presbytère, trois arcades d'un cloître roman ; dans le cloître (XVII^e^), la croix romane qui surmontait le transept Nord, une statue d'évêque en pierre calcaire du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle, une pierre tombale de prieure, 1656 ; la croix qui se trouvait dans le cimetière, se voit aujourd'hui au cimetière Saint-Louis.

(2) Cette imposante manifestation religieuse est due à l'initiative de M. le chanoine de Penfentenyo, curé-archiprêtre de la cathédrale.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

C'est Notre-Dame de Loc-Maria que, comme nos pères, nous venons implorer dans les malheurs de la patrie. Qui ne se souvient de ce grandiose pèlerinage du 31 Août 1873?

Spectacle inoubliable, en effet, que celui de cet interminable « défilé de 3 à 4,000 personnes pieuses appelant dans leurs chants expressifs la miséricorde divine sur l'Eglise et sur la France ». Le vieux sanctuaire, malgré ses vastes proportions, était trop petit pour contenir cette foule, et ce fut du haut d'une estrade dressée sur la place, que Mgr Nouvel dut « rappeler aux habitants de Quimper les titres qu'avait Notre-Dame à leur confiance la plus filiale » (1).

Les rangs de la procession défilèrent ensuite successivement devant la statue de Notre-Dame pour y déposer de superbes *ex-voto* : croix processionnelle, lustre, cœur...

Ces sentiments pour Notre-Dame n'ont pas varié : n'en sont-ils pas un récent et éclatant témoignage, le beau tapis, œuvre des dames de la paroisse et de la ville, qui recouvre le chœur aux jours de fête ; la riche bannière paroissiale, portant sur l'une de ses faces l'image de Notre-Dame et sur l'autre celle de Saint-Corentin, et cet autel, œuvre d'un habile artiste (2), que le zélé pasteur de la paroisse a entrepris d'élever à Marie pour remplacer le socle si modeste sur lequel reposait jusqu'ici sa statue vénérée ?

Ce sera encore un jour qui comptera dans l'histoire de la paroisse que celui où, entouré d'un nombreux concours de prêtres et de fidèles, Mgr Dubillard viendra en ce lieu sanctifié par saint Corentin, bénir le trône de Notre-Dame de Loc-Maria, de Celle que, du fond de la Franche-Comté, il choisissait déjà comme patronne de son épiscopat.

Qu'en ces temps incertains, où l'orage gronde à l'horizon et devient de plus en plus menaçant, Notre-Dame de Loc-Maria, Protectrice de la Cité, daigne agréer l'hommage de cet autel, non seulement comme l'*ex-voto* de notre profonde reconnaissance pour les bienfaits dont Elle ne cesse de nous combler, mais encore comme un appel, une instante prière de nous protéger à l'heure, peut-être prochaine, du péril ! J. H.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père, dont l'état de santé continue à être satisfaisant, a repris ses audiences tout en vaquant à ses multiples occupations. Ces jours derniers, il a reçu un groupe de personnes pieuses venues d'Allemagne. Deux autres pèlerinages allemands sont attendus à Rome.

(1) *Impartial*, 3 Septembre 1873.
(2) M. Francis Jacquier, de Caen.

Malgré les bruits tendancieux qu'on cherche à répandre, dans un but facile à deviner, le Saint-Siège ne songe nullement à céder sur la question de la nomination des Evêque français.

— **Ouvrages à l'Index.** — Par décret du 5 Mars, publié le 30 du même mois, la Congrégation de l'*Index* a condamné les livres suivants :

Ferdinand Buisson. — *La Religion, la Morale et la Science : leur conflit dans l'éducation contemporaine.* — Paris, Fischbacher, 1901.

Jules Payot. — *De la croyance.* — Paris, Félix Alcan, 1896.

Jules Payot. — *Avant d'entrer dans la vie. — Aux instituteurs et institutrices. — Conseils et directions pratiques.* — Paris, Armand Colin, 1901.

P. Sifflet. — *Cours lucide et raisonné de doctrine chrétienne.* — Les sept mystères chrétiens. — Péché originel, Incarnation, Rédemption, Eucharistie, Résurrection des corps, Eternité de souffrances. — Au regard de la nature, de la raison et de l'irréligion. — Lyon. Librairie Saint-Augustin et librairie Delhomme et Briguet.

***

Son Em. le Cardinal Ferrata a été nommé protecteur des prêtres du Très-Sacrement ; son Em. le Cardinal Cassetta, protecteur de la société antiesclavagiste italienne et de la « Confraternité de Saint-Yves des Bretons ».

Paris. — **Basilique de Montmartre.** — On sait que le Cardinal Guibert avait confié aux RR. PP. Oblats (à la Congrégation desquels il appartenait lui-même) la garde du sanctuaire de Montmartre. Pour ne pas compromettre les intérêts de cette œuvre, à l'extension de laquelle ils ont tant contribué, les Oblats de Marie-Immaculée quittent le poste qu'ils remplissaient si dignement. L'administration diocésaine a choisi, dans le clergé de Paris, sept prêtres qui seront chapelains du Sacré-Cœur, sous la direction de M. l'abbé Peuportier, promoteur diocésain.

Les Congrégations religieuses. — Une circulaire de M. Combes, président du Conseil, a chargé les préfets de notifier aux Congrégations enseignantes et « prédicantes » la décision par laquelle la Chambre a refusé, les 18 et 24 Mars, d'examiner leurs demandes en autorisation.

Un délai de quinze jours, à dater de la notification, est donné aux Congrégations prédicantes pour se disperser.

En ce qui concerne les Congrégations enseignantes, les délais varient suivant les cas. Pour les établissements d'enseignement secondaire, le délai accordé va jusqu'au 31 Juillet prochain, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Le même délai de trois mois est donné pour les écoles primaires

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dont les élèves ne pourraient pas trouver place immédiatement dans les écoles publiques.

Le délai est réduit à un mois pour les écoles primaires dont les élèves pourront être admis immédiatement dans les écoles publiques.

Les préfets sont invités à se concerter avec les inspecteurs d'académie pour la désignation des écoles rentrant dans l'une ou l'autre de ces catégories.

A l'expiration des délais impartis, les membres des Congrégations visées devront se disperser. A défaut par eux de se séparer et de renoncer à la vie conventuelle, des poursuites seront exercées contre eux pour infraction à la loi du 1er Juillet 1901, devant les tribunaux correctionnels.

Le ministre de l'Intérieur a ajourné la notification en ce qui concerne 12 établissements hospitaliers, la plupart consacrés à l'éducation des aveugles ou des sourds-muets.

Ajoutons que la Chambre a voté le projet concernant la liquidation des biens des Congrégations dispersées ; le tribunal qui a nommé le liquidateur sera seul compétent pour trancher les difficultés qui pourraient survenir.

— **Que feront les religieux ?** — En grande majorité les religieux semblent décidés à attendre leur citation devant les tribunaux correctionnels, en vertu de la loi du 4 Décembre 1902. Condamnés, ils feront appel et épuiseront toutes les juridictions. Ils ne céderont enfin, et le plus tard possible, qu'à la violence.

Le procès de la charité. — Les Petites Sœurs de l'Assomption, ces admirables religieuses qui soignent les malades pauvres à domicile, déjà condamnées dans plusieurs villes, ont été citées au nombre de cinq, devant la 9e chambre correctionnelle à Paris, le 26 Mars dernier.

Interrogée, la Supérieure a répondu :

« Nous reconnaissons être Petites-Sœurs de l'Assomption, gardes malades des pauvres.

— « Mais pourquoi n'avez-vous pas demandé l'autorisation ? »

Et très résolue, regardant bien en face, la Petite-Sœur s'écrie :

— « Je n'ai pas cru qu'il y ait une loi en France qui interdise la liberté de la charité ; aussi je ne me suis pas occupée de la loi. »

Et c'est tout l'interrogatoire. L'auditoire applaudit, acclame cette humble Petite-Sœur qui vient bravement d'élever, au milieu de la débâcle générale, le drapeau de la liberté.

Les quatre Sœurs ont été condamnées à 50 fr. d'amende chacune, et la supérieure à 100 fr.

Au sortir de l'audience, les Petites-Sœurs ont été reconduites chez elles par une foule considérable qui les acclamait avec enthousiasme.

Détail curieux, donné par la *Croix*. Aussitôt après les Petites-Sœurs, comparaît un vieillard coupable de mendicité.

— Je ne suis pas un malfaiteur, dit-il, mais je ne veux pas aller dans les asiles de l'Etat, et vous venez de condamner celles qui secourent à domicile.

On lui inflige six mois de prison avec sursis.

Belgique. — **Protection aux congrégations religieuses françaises.** — A la Chambre belge, le Ministre d'Etat, dans un langage très élevé, a pris la défense des Congrégations religieuses françaises, que les libéraux lui demandaient d'expulser de leur pays.

Asie-Mineure. — **La loi contre les congrégations et l'influence française en Orient.** — Un missionnaire écrit à la *Semaine religieuse* de Rennes :

« Nous sommes plus tranquilles ici qu'on ne l'est en France en ce moment. La guerre faite aux Congrégations religieuses produit pourtant en Orient le plus déplorable en effet. Les vrais amis de la France, et il s'en trouve encore, Dieu merci, dans ces contrées, sont profondément attristés de voir nos gouvernants actuels travailler à détruire eux-mêmes les œuvres si nombreuses et si belles fondées par la générosité de la France au prix de tant d'efforts et de tant de sacrifices ; car c'est là le résultat certain de cette persécution.

« Nos missions françaises sont fatalement destinées à disparaître, faute de personnel et de ressources, et avec elles disparaîtront aussi, tout le monde le reconnaît, l'influence et le prestige de notre chère patrie. Nos ennemis, si jaloux de cette influence, ne cachent plus leur satisfaction et leur joie de pouvoir enfin occuper la place qu'on leur abandonne si facilement. Les populations de ces contrées, pourtant bien attachées à la France, montrent déjà qu'elles n'ont plus en elle la même confiance ni le même espoir. »

Espagne. — **Le catholicisme et les idiomes locaux.** — On sait que le gouvernement s'efforce de tout son pouvoir d'empêcher l'enseignement du catéchisme en breton, et même en basque, sous prétexte que ce n'est pas la langue nationale. A un certain moment, et suivant un mot d'ordre qui semble avoir été donné par la secte, M. Sagasta avait également interdit, dans la province de Barcelone, l'enseignement religieux en catalan. Le ministère Silvela vient de rapporter ce décret, tout simplement. Il a même ajouté que le catéchisme serait fait dans l'idiome local là où la chose serait nécessaire et sans porter ombrage à la « société civile. » (*Semaine religieuse* de Paris.)

Pensée. — La liberté a retrouvé ses titres de noblesse en montant au Calvaire. Chateaubriand.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

Publications de la Librairie Ch. POUSSIELGUE, Paris.

Nouveaux Mélanges oratoires de Mgr D'HULST. — Tome V. — Discours et rapports sur les œuvres, sermons et allocutions pour les œuvres. Préface de M. l'abbé ODELIN, vicaire général, sur Mgr D'HULST, homme d'œuvres. Un vol. in-8° écu, **4** francs.

Mgr d'Hulst fit deux parts dans sa vie : l'étude et l'action.

L'homme d'étude est bien connu ; les *Conférences de Notre-Dame*, les *Mélanges philosophiques*, et les premiers volumes des *Mélanges oratoires* lui ont conquis une place de choix parmi les philosophes chrétiens.

De l'homme d'action on ne sait guère que la campagne en faveur de l'Institut catholique, et le rôle parlementaire. Parmi les écrits qu'il a laissés, il n'en est point qui mette en plus vive lumière son apostolat dans les œuvres, que ce nouveau volume de Mélanges.

Les hommes d'œuvres trouveront dans cette lecture un guide merveilleusement informé, les orateurs un modèle, les lettrés un régal, tous y trouveront un sujet d'édification. E. V.

Lectures choisies du R. Père H.-D. Lacordaire : *I. L'Eglise ; II. Jésus-Christ ; III. Les Vertus ;* 3 élégants volumes in-32 allongé, avec encadrement brun et gravure. Chaque volume broché . . . . . **2** francs.

Ces trois petits volumes ont leur place marquée dans toute bibliothèque chrétienne à côté des *Pensées choisies*, de *Sainte-Madeleine*, et des *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*... Après cinquante ans passés, le haut enseignement du grand conférencier de Notre-Dame guidera la vie du lecteur d'aujourd'hui au bord de l'abîme de l'incrédulité et parmi les écueils des passions. E. V.

LES LAZARISTES A MADAGASCAR AU XVIII° SIÈCLE, par M. Henri FROIDEVAUX, docteur ès lettres. 1 volume in-12 avec fac-simile d'anciennes cartes et gravures, **2** fr.

L'histoire religieuse de nos anciennes colonies est encore à peu près inconnue. Si l'on sait les noms de ceux qui tentèrent (avec plus ou moins de succès selon les pays) d'en amener la population indigène au catholicisme, on ignore presque toujours quels efforts durent faire, pour obtenir un résultat, les missionnaires qui s'étaient donné cette tâche difficile. C'est pour répondre, au moins partiellement, à cette question qu'a été écrit le présent livre.

L'auteur s'est attaché, après avoir expliqué comment saint Vincent de Paul fut amené à s'occuper de Madagascar, à y retracer avec toute l'exactitude possible l'histoire de la mission lazariste de la grande île au XVII° siècle.

UNE VIE D'ENFANT, dédiée aux premières communiantes, précédée des approbations de S. Em. le Cardinal LABOURÉ, de NN. SS. FALLIÈRES, GUÉRARD, JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE et d'une lettre de M. François COPPÉE, de l'Académie Française. 1 vol. in-16 raisin, cadre bleu, **2** fr.

Sous ce titre, sont réunis les plus touchants souvenirs de la vie d'une délicieuse enfant subitement rappelée à Dieu, pendant la retraite de la première communion.

M. de la Borderie, membre de l'Institut, déclarait que cet « écrit est, au point de vue du fond et de la forme, un véritable chef-d'œuvre ». Il convient surtout aux premières communiantes, pour lesquelles il sera une préparation au grand acte qu'elles vont accomplir et un précieux souvenir du plus beau jour de leur vie.

En vente dans les librairies catholiques.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 17 Avril 1903.** N° 16.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Les ennemis du Sauveur ; Histoire de tous les temps.

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Proscription de la langue bretonne dans l'enseignement religieux ; Nouvelles circulaires ; Censures ecclésiastiques ; Œuvre de la Propagation de la Foi ; Nécrologie ; Quimper ; Brest ; Pour les marins-pêcheurs ; Le culte des Saints (suite).

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Les Congrégations religieuses ; Celles que l'on renvoie ; Saint-Brieuc ; Les fruits d'une lecture ; Le droit et la légalité ; Bonnes pensées.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 19 Avril. — 1er Dimanche après Pâques *(Quasimodo)*. Office du jour ; double. Blanc.

Vêpres du Dimanche, avec mémoire du suivant.

Lundi, 20. — S. Léon, Pape, Docteur *(du 11 Avril)*. Double. Blanc.

Mardi, 21. — S. Anselme, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 22. — S. Soter et S. Caius, Papes et Martyrs. Semi-double. Rouge.

Jeudi, 23. — S. Georges, Martyr. Semi-double. Rouge.

Vendredi, 24. — S. Fidèle de Sigmaringen, Martyr. Double. Rouge.

Samedi, 25. — S. MARC, EVANGÉLISTE. Double de 2e classe. Rouge. (A la procession, messe du *Lundi des Rogations*. Violet.)

Dimanche, 26. — 2e Dimanche après Pâques. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Hôpital de Morlaix.	19-20 Avril.
Sœurs de St-Vincent de Paul, à Morlaix . .	21-22 —
Maison de la Miséricorde de Kernisy, à Quimper	23-24 —
Dames de la Retraite de Lézérazien	25-26 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les ennemis du Sauveur. — Histoire de tous les temps.

Les adversaires de Jésus, après l'avoir vu agonisant et mort, se félicitèrent sans doute de leur succès, comptant se refaire bien vite devant le peuple — le prophète qui les gênait n'étant plus là — une autorité nouvelle et un nouveau prestige. Une inquiétude leur restait cependant : si « ce séducteur » sortait du tombeau, comme il l'a annoncé ?... Et ils obtiennent de Pilate — Pilate était décidément la grande ressource de ces gens-là — une troupe de soldats pour garder le sépulcre... On sait comment leurs précautions se retournèrent contre eux, et ils ne trouvèrent rien de mieux que de suborner les soldats, de les engager à mentir et, pour prix de leur mensonge, de leur offrir de l'argent. Les détails de l'Evangile sont d'une précision telle, que la scène se reconstitue sous nos yeux, avec un réalisme saisissant, dans toute sa laideur, toute son infamie.

Ainsi ces malheureux persistent dans leur opposition systématique : ils ont tué Jésus, il ne faut pas qu'il vive !... On dirait qu'ils ont peur d'être convaincus, malgré eux, par l'évidence et d'être obligés à croire. Ils accumulent contre un bon mouvement possible de leur conscience tous les obstacles, y compris le mensonge et la corruption à prix d'argent... Le Sauveur ne leur apparaîtra point... A quoi bon des avances avec ces obstinés, puisque, de parti pris, ils ne veulent pas de lui, puisqu'ils ont juré de ne jamais croire en lui ?... Et c'est, une fois de plus, un symbole que cette désolante et trop authentique histoire !

« Oui, dit M. l'abbé Planus (1), il se rencontre des hommes, et peut-être en plus grand nombre qu'on ne suppose, qui, dépassant la limite commune des oppositions à la foi chrétienne, prennent, eux aussi, contre elle leurs précautions. Quand, sous l'inspiration de l'orgueil de l'esprit ou de la révolte des passions, ils ont réussi, non pas certes du premier coup, mais peu à peu, en s'y prenant souvent, à l'éteindre en leur âme ; quand ils l'ont enfin tuée, comme les Juifs avaient tué le Sauveur après trois années de complots et de tentatives ; quand ils l'ont enfermée et scellée dans leur conscience devenue un sépulcre, eux aussi par crainte d'un réveil possible accumulent les obstacles. *Munierunt sepulcrum cum custodibus*. Les obstacles, ce sont les objections ajoutées aux objections, puisées indistinctement à toutes les sources, sans nul contrepoids jamais de ce qui en pourrait être la réfutation sérieuse ; ce sont les habitudes de plus en plus accentuées de la vie licencieuse et coupable ; ce sont les engagements pris devant le public d'appar-

(1) *Pages d'Évangile*, III, p. 278-280. — Les lignes qui précèdent sont résumées d'après le même livre, publié à la librairie Poussielgue, Paris. N. R.

tenir à la négation ardente et militante, les déclarations de principes qui compromettent le présent et enchaînent l'avenir.

« Cela ne suffit pas toujours. En dépit de ce luxe et de cette surcharge d'entraves, la Foi, à certaines heures, tout ensevelie qu'elle paraisse être et qu'elle soit dans ces âmes, se réveille, s'élève, s'impose. C'est comme une invitation suprême, comme un dernier appel de la vérité. Il serait encore temps, à la rigueur, et malgré tous les torts entassés contre elle, de se tourner de son côté, de suivre le bon mouvement qu'elle provoque. Le plus décidé des adversaires du christianisme, surtout s'il a été croyant au début, n'échappe point à quelqu'un de ces retours, à quelqu'une de ces offensives de la foi dans son âme. Un jour, sans qu'il s'y attende, en face d'un incident ou d'un autre de sa vie intime, sous le coup d'une émotion pénétrante, joie ou douleur du foyer, les vieilles croyances du jeune âge réapparaissent. Est-il bien démontré que les objections soient décisives ? L'attitude prise est-elle bien certainement la bonne ? Ne faudrait-il pas observer encore, étudier encore, tenir compte des faits, de celui-là en particulier qui se produit aujourd'hui même, de cette soudaine manifestation et puissance d'un besoin de croire qu'on estimait vaincu et évanoui ? L'épreuve est solennelle. Elle ne se prolongera pas..... Les Juifs auraient pu en quelques heures, par une enquête consciencieuse, par une loyale constatation de la façon dont les choses venaient de se passer au sépulcre du Christ, revenir de leur égarement. Ils n'ont pas voulu voir. Ils se sont raidis contre l'espèce de sommation finale que leur adressait la vérité.

« Et de même agit l'incrédule de ce temps, l'incrédule obstiné, celui dont je viens de tracer le portrait, celui que vous et moi nous connaissons pour l'avoir rencontré sur notre chemin. Il lutte contre les tentatives et les réveils de sa foi. Il n'entend pas qu'elle renaisse. Il se donne, des émotions qui l'ont un instant surpris et troublé, les explications les plus invraisemblables. Il se ment à lui-même. Il va jusqu'au bout du parti pris de ne pas croire. Que pourra bien faire pour lui Jésus-Christ, puisqu'il est décidé à ne pas vouloir de lui, ni de sa doctrine, ni de ses exemples, ni de son amour, ni des exigences saintes de sa morale, ni des sévérités menaçantes de sa justice ?

« Jésus passera outre. Il ira chercher ailleurs les cœurs droits, les âmes loyales et pures, et les conquérir. »

Le mauvais vouloir et l'opposition systématique des adversaires de Jésus n'ont rien pu contre la réalité de sa victoire sur le tombeau. De même, depuis vingt siècles, tout ce que l'on a tenté contre la religion du Crucifié, contre l'Eglise qui est sa survivance et son œuvre s'est usé dans l'impuissance, comme s'useront à leur tour les oppositions, quelles qu'elles soient, de l'heure présente.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les retardataires de la Communion pascale.**

III. **Les retraites de première Communion et de Confirmation.**

IV. **Retraites aux Bretons de Trélazé et d'Angers,** du 19 au 26 Avril et du 26 Avril au 3 Mai.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — Demain soir, samedi, *à partir de 8 heures,* on ne confessera que des hommes.

Dimanche prochain (Quasimodo), les Vêpres ont lieu à *3 heures*. Il en est ainsi (sauf avis contraire), les dimanches et fêtes, jusqu'à la Toussaint.

— Église de Loc-Maria. — Dimanche prochain, 19 Avril, à *3 heures du soir*, inauguration par Mgr l'Evêque du nouveau trône de Notre-Dame de Loc-Maria.

La statue vénérée, restaurée et repeinte à neuf, sera portée processionnellement du presbytère à l'église ; puis Sa Grandeur fera une allocution qui sera suivie de la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Outre les trois indulgences plénières (que nous rappelons en temps utile), une indulgence partielle de 100 jours est accordée pour toute visite à l'église de Loc-Maria, quelque jour que ce soit. — Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Avril.	*Matin.*	*Soir.*
Lundi, 20...	Plounéventer. — St-Servais.	Lanhouarneau. — Saint-Derrien.
Mardi, 21...	Bodilis. — Plougar	Plougourvest.
Mercredi, 22.	Landivisiau.....	Lampaul-Guimiliau. — Loc-Mélar.
Jeudi, 23...	Guimiliau	Saint-Sauveur. — Loc-Eguiner.
Vendredi, 24.	Saint-Thégonnec	Guiclan.
Samedi, 25..	Plouvorn. — Mespaul	Tréflaouénan.

M. Corrigou, vicaire général, accompagnera Monseigneur dans la première partie de sa tournée pastorale.

Proscription de la langue bretonne dans l'enseignement religieux. — Nous avons dit et répété que si, dans un grand nombre de paroisses de notre diocèse, on ne se servait pas de la langue française pour l'instruction religieuse, c'est que cette langue est ignorée de la presque totalité des habitants. Les preuves abondent ; malheureusement les enquêteurs officiels n'ont pas su — ou n'ont pas voulu — les trouver.

La lettre qu'un des prêtres récemment frappés, M. Kerau-

dren, recteur de Guimiliau, a écrite à ce sujet au maire de sa commune et qui a été publiée par l'*Action libérale*, de Quimper, dans son numéro de mercredi, vient confirmer la thèse que nous avons soutenue dès le premier jour.

Nous croyons inutile d'insister. Qu'il nous suffise de répéter que la situation, si clairement établie pour la paroisse de Guimiliau, est, à peu de chose près, identique dans les trois quarts des paroisses du diocèse.

Nouvelles circulaires. — M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, vient d'adresser à Nosseigneurs les Evêques deux circulaires : l'une concernant les prédications extraordinaires, qu'il prétend interdire aux anciens religieux ; l'autre ayant trait à la fermeture des chapelles et oratoires qui n'ont pas de décret d'autorisation.

Pour la première, nous pensons qu'elle n'est pas de nature à créer de sérieux embarras à l'administration épiscopale ; car, d'une part, les religieux qui ne voudront pas se séculariser prendront nécessairement le chemin de l'exil, tandis que les autres se placeront sous l'autorité régulière des Evêques et pourront être employés par eux à toute œuvre utile dans le saint ministère. L'article 50 du décret du 18 Germinal an X, invoqué contre eux, justifie pleinement cette manière de voir : « Les prédications solennelles, appelées *sermons*, et celles connues sous le nom de stations de *l'Avent et du Carême* ne seront faites que par des prêtres qui en auront obtenu une autorisation spéciale de l'Evêque. »

La deuxième circulaire se rapporte aux chapelles non autorisées. La question est très complexe dans le Finistère, eu égard à la grande quantité de chapelles paroissiales et de chapelles de secours, nécessaires au service religieux et qui, pour la plupart, n'ont d'autre autorisation que celle provenant d'un usage immémorial. Aussi pensons-nous que les personnes intéressées au maintien de ces chapelles ne devront prendre l'initiative d'aucune démarche, avant que M. le Président du Conseil ait fait connaître nettement sa pensée. Les religieuses ont trop expérimenté le peu de confiance que méritent les avances faites par nos gouvernants, en vue de l'autorisation légale, pour qu'il nous soit permis désormais de tomber dans le même piège.

Censures ecclésiastiques. — En présence des événements qui se préparent ; des nouvelles expulsions qui peuvent avoir lieu, de la liquidation des biens des religieux et de la fermeture possible de certaines chapelles, nous jugeons bon, non pas hélas ! pour arrêter les exécuteurs de ces œuvres, mais, pour instruire les fidèles, de mentionner ici certaines peines canoniques rappelées par Pie IX dans l'Encyclique *Apostolicae Sedis*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

I. Pie IX frappe d'une excommunication, réservée au chef de l'Eglise : « Ceux qui *(suadente diabolo)*, avec malice, portent violemment les mains sur les clercs ou sur les religieux de l'un et l'autre sexe. Sont exceptés, *quant à la réserve*, les cas et les personnes pour lesquelles il est permis, par le droit ou en vertu d'un privilège, à l'Evêque ou à un autre d'absoudre ». *(Apost. Sedis*, § II *a*, 11.)

Encourent cette excommunication tous ceux qui violentent sciemment et volontairement :

1° Les ecclésiastiques, ne fussent-ils que minorés ;

2° Les religieux et les religieuses ayant fait profession, et aussi les novices ;

3° Les religieux convers et les religieuses converses ;

3° Les personnes de l'un et l'autre sexe appartenant au tiers-ordre, si elles portent l'habit religieux et si elles vivent en communauté.

— Ceux qui violentent ou frappent eux-mêmes ces personnes sont-ils seuls à encourir l'excommunication ?

D'après l'opinion communément admise, tous ceux qui participent moralement à ces actes, c'est-à-dire, ceux qui les ordonnent, les conseillent, les approuvent ou aident à les accomplir sont frappés de la même peine.

II. Relativement aux biens ecclésiastiques, il y a une autre censure, *spécialement* réservée au Pape et qui est ainsi conçue :

« Encourent une excommunication, spécialement réservée au Pontife romain, ceux qui usurpent ou séquestrent la juridiction, les biens, les revenus appartenant à des ecclésiastiques à raison de leurs églises ou de leurs bénéfices. » (*Ibid*, § 1, 3.)

A cette censure on doit en ajouter une autre qui a le même objet, celle portée par le Concile de Trente contre la « cause morale » de ces sortes d'actes, c'est-à-dire contre ceux qui les ordonnent, les conseillent et les approuvent. (Sess. XII Cp. II *de Reform.)*

Une autre excommunication relative aux biens ecclésiastiques frappe tous ceux qui, sans en avoir obtenu l'autorisation du Souverain Pontife, vendent ou achètent ou reçoivent des biens appartenant à des églises, à des monastères ou constituant des *bénéfices* (§ IV, 3.)

Œuvre de la Propagation de la Foi. — Le numéro de Mai des *Annales* de la Propagation de la Foi, dont nous venons de recevoir communication, publie le tableau général des recettes de l'Œuvre pendant l'année 1902. Elles n'ont été que 6.598.044 fr. 65, subissant une diminution de 130.622 fr. 29 sur l'exercice précédent, ce qui est d'autant plus regrettable « que, depuis quelques mois, nous voyons et nous sommes appelés à voir encore de nombreuses Sociétés de missionnaires demander aux rudes travaux de l'apostolat un refuge pour leur zèle et leur activité... »

Comme toujours, la France figure avec honneur dans cette statistique de la charité : à elle seule, elle donne à l'Œuvre 3.859.697 fr. 91 ; et, si l'on y joint les aumônes de l'Alsace-Lorraine, on arrive à 4.246.078 fr. 81, près des deux tiers de la recette totale.

Dix diocèses ont versé plus de *cent mille francs*. Ce sont les diocèses de :

Lyon.	451.257 f 91	Paris.	162.420 f 76
Metz.	239.085 63	Quimper.	160.127 65
Saint-Brieuc. . .	202.824 55	*Strasbourg*. . . .	157.295 27
Nantes.	189.860 28	*Boston* (Etats-Unis)	140.431 55
Cambrai	181.032 76	Rennes.	123.322 90

La Bretagne, comme on le voit, tient honorablement son rang : si l'on ajoute aux chiffres indiqués ci-dessus la recette du diocèse de Vannes, qui est de 47.022 fr., on arrive au total de 723.157 fr. 38 pour les cinq départements bretons.

L'augmentation, très sensible, du chiffre des aumônes de notre diocèse provient surtout d'un don magnifique de 16.500 fr., qui nous est parvenu sous le plus strict anonymat ; mais — il faut le faire remarquer aussi — par ailleurs, les « recettes extraordinaires » sont moins considérables et les cotisations paroissiales, comme celles des établissements scolaires et des communautés, non seulement se maintiennent, mais accusent dans leur ensemble un léger progrès qui a, certes, son mérite, étant donné les besoins de plus en plus nombreux, qui imposent incessamment aux catholiques de nouveaux sacrifices, et la misère qui, pendant plusieurs mois, a désolé de nombreuses localités de notre littoral.

Selon l'usage, le compte détaillé des aumônes par paroisse, avec le tableau de celles qui ont donné la plus forte moyenne, sera joint aux *Annales* de Mai.

Nécrologie. — M. MADEC, *ancien Recteur*. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Madec, auxiliaire de M. le Recteur de Plouédern, décédé subitement, le 13 Avril, dans sa 53e année.

Né à Saint-Thégonnec, le 5 Août 1850, M. Madec (Guillaume) fut ordonné prêtre le 19 Décembre 1874 et nommé vicaire d'abord à Plouégat-Guerrand, puis à Plouyé. Devenu recteur de Tréogat le 7 Juillet 1891, il fut transféré, le 11 Novembre 1896, à Landudal, qu'il quitta le 31 Janvier 1901. Depuis le 13 Avril 1902, il était à Plouédern, où il vient de mourir.

Nous demandons à nos lecteurs de prier pour le repos de son âme.

Quimper. — **Les fêtes de Pâques.** — Redire chaque année que les fêtes de Pâques ont donné lieu à de belles et touchantes manifestations de foi, dans nos chrétiennes paroisses, a tout l'air d'un cliché convenu qu'on emploie régulièrement pour la même

Archives diocésaines de Quimper et Léon

circonstance. Et pourtant, jamais, croyons-nous, la phrase n'a été plus vraie ; c'est, du reste, l'avis unanime des témoins les plus autorisés.

Aux instructions, les auditeurs devenaient de plus en plus nombreux à mesure que la Station s'avançait, attirés certainement par la grâce de Dieu et aussi par la parole des prédicateurs, le R. P. Verger, de l'Immaculée-Conception de Rennes, à Saint-Mathieu, et le R. P. Létendard, Eudiste, à Saint-Corentin. Tous deux, en un langage simple et sans recherche, comme il convient à de vrais apôtres, ont insisté surtout sur les devoirs du chrétien, spécialement à l'heure présente : sa première obligation est d'affirmer hautement la foi qui est dans son cœur et de la défendre, à l'occasion, contre les attaques et les railleries, en revendiquant, sans crainte, le droit d'y conformer sa conduite.... Ces enseignements ont porté des fruits, comme les dignes prédicateurs l'ont constaté avec joie en voyant dimanche, à la messe de sept heures spécialement, de longues files d'hommes s'avancer, pieux et recueillis, vers la Table sainte..... Quelques heures après, c'était le sermon « d'adieu », mot qui évoque toujours un sentiment de tristesse ; mais cette fois, il avait un sens trop réel et plus poignant, à la pensée que ceux qui nous parlaient n'auront plus — pour un temps — le droit de nous enseigner la vérité. Puisse l'assurance de la fraternelle sympathie que nous leur gardons les soutenir dans l'épreuve, les consoler dans leur retraite, qui sera demain, peut-être, la terre d'exil !

Cette impression de tristesse, malgré le chant joyeux de l'Alleluia, était ressentie, nous le croyons, par la plupart des fidèles qui remplissaient littéralement nos églises pendant ces jours : et, peut-être, ce qui la causait était-il bien pour quelque chose dans cette affluence dont nous parlions et dans ce recueillement plus profond que d'autres ont constaté. L'épreuve réveille la foi de quelques-uns et rappelle à d'autres leurs devoirs. Ce n'est pas au moment où la lutte est si vivement engagée entre le bien et le mal, entre les croyants et les incrédules, qu'un homme de cœur doit reculer devant une obligation. Si tous les bons marchaient le front haut et s'unissaient dans la pratique de la devise « fais ce que dois », ils seraient eux-mêmes surpris de leur nombre et de leur puissance...

BREST. — **Congrès régional des Cercles d'études bretons.** — A l'occasion du Congrès organisé pour le lundi 13 Avril, M. Marc Sangnier a fait dimanche soir, au Patronage Saint-Louis, une très belle conférence à laquelle assistaient environ 1.200 hommes.

Dans un langage chaleureux et tout imprégné de surnaturel, le vaillant directeur du « Sillon » a montré que le devoir des jeunes catholiques, à notre époque, est de travailler au relèvement religieux et social de notre pays par l'étude, l'organisation des œuvres et la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Lundi. — A 8 heures du matin, les congressistes remplissaient la grande nef de l'église Saint-Louis. La messe, servie par deux jeunes membres des Cercles d'études, a été dite par le R. P. Floc'h, prédicateur de la station du Carême. Après l'Evangile, M. le Curé de Saint-Louis a prononcé une allocution dont voici quelques extraits :

« Messieurs, vous êtes venus demander, avant de commencer vos travaux, les bénédictions de Dieu, faire profession de votre foi et dire, tout haut, que l'œuvre du « Sillon » est nettement catholique...

« Elle a pour but, je le sais, l'étude des questions sociales et la formation d'esprits nets, munis de connaissances solides et variées, qui puissent faire autour d'eux la lumière, affirmer avec précision la vérité, combattre sûrement l'erreur.

« Il faut à l'Œuvre, pour lui assurer le succès, une direction ferme et éclairée, des volontés pleines d'ardeur... Mais cela ne suffit pas : l'Œuvre des Cercles d'études, malgré l'entraînement de votre âge, malgré vos études et vos efforts, malgré la sagesse et l'incontestable supériorité de celui qui vous guide, manquerait de stabilité, si elle ne s'inspirait pas toujours des enseignements du catholicisme, et si vous-mêmes, Messieurs, vous n'agissiez pas en catholiques convaincus. La voix si autorisée de votre Directeur vous rappelait, hier soir, que le « Sillon » ne saurait être neutre, car la neutralité n'est qu'un mot creux qu'on emploie volontiers quand on éprouve quelque embarras à se déclarer irréligieux ; que du reste, elle incline toujours vers l'erreur... »

A 9 heures, a lieu la première séance. M. Frédouet, de Rennes, présente un rapport fort intéressant sur le mouvement des Cercles d'études en Bretagne. Après un échange de vues entre les délégués, sur la méthode et l'objet du travail, le vœu suivant est mis aux voix et adopté à l'unanimité :

« Le Congrès émet le vœu que les Cercles d'études se préoccupent de l'étude des questions religieuses et aussi des questions ouvrières, et travaillent ainsi à la formation d'une avant-garde militante qui poursuivrait non pas seulement un but de défense sociale, mais aussi de conquête sociale. »

A 10 h. 3/4, 2e séance. M. Le Hir, de Morlaix, fait un rapport bien étudié et très documenté sur le mouvement syndical. Cette lecture est suivie d'une discussion très animée qui conduit facilement jusqu'à midi.... Il faut se séparer.

A 2 h. 1/2, 3e séance. Rapport de M. Brandel, de Brest, sur le rôle des Cercles d'études vis-à-vis des œuvres sociales. Cette question, comme les précédentes, est sérieusement étudiée et envisagée sous toutes ses faces. Malgré la diversité des opinions émises, le Congrès dans son ensemble est d'avis que les catholiques doivent s'occuper des œuvres sociales : syndicats, coopératives, sociétés de secours mutuels, et s'efforcer d'y faire rayonner l'esprit chrétien.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Avant de se séparer, les congressistes se rendent à la chapelle du Patronage pour recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement. X....

Nous ne parlons pas ici des manifestations tumultueuses dont les rues de Brest auraient été le théâtre, ces jours derniers. Néanmoins nous croyons pouvoir affirmer, sur les renseignements les plus sérieux, que si des désordres se sont produits, la responsabilité n'en incombe nullement aux catholiques, qui n'ont fait qu'affirmer et défendre leurs droits. Est-ce donc un crime pour des citoyens ?

Pour les marins-pêcheurs. — Les secours distribués par les soins de Mgr l'Evêque aux marins-pêcheurs de son diocèse montent, au 15 Avril, à la somme de 209,065 francs.

Le culte des Saints *(suite)*.

Quelqu'un m'a dit, l'autre jour, que je me suis exposé à avoir maille à partir avec les anges, en décrivant certaines statues qui les représentent d'étrange manière. J'espère au contraire leur être agréable en suppliant ceux qui ont à les faire figurer dans des statues ou des vitraux, d'éviter certaines extravagances. Vous pourriez me répondre : « Mais vous avez reconnu vous-même que les représentations exécutées de notre temps ne sont pas sans valeur et que la drôlerie caractérise surtout les anges qui, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, sont venus se placer sur les chaires et à côté des autels ». Oui, mais je ne vous ai pas parlé de ce qu'on voit à Plonéis et qui est bien moderne. Au-dessus de deux autels placés au fond des bas-côtés, deux tableaux ornaient naguère d'insignifiants retables et bouchaient deux fenêtres. Voulant embellir l'église de la paroisse où il s'était marié, un vénérable veuf fit déboucher et garnir de verrières les deux fenêtres en question ; malheureusement, il choisit ses sujets d'une manière regrettable, du moins à mon avis, mais surtout il s'adressa à des peintres-verriers dont le talent n'égale pas la puissance d'imagination ; ce n'est pas qu'ils aient montré l'un ou l'autre en représentant : 1° l'Ange gardien ; 2° saint Michel en casque de pompier, luttant contre Lucifer ; 3° un Ange délivrant des âmes du purgatoire ; mais c'est le 4° qui est le chef-d'œuvre, il représente la résurrection générale : dans les airs plane un ange qui souffle dans un entonnoir de grande dimension ; les tombes d'un cimetière s'ouvrent par le côté, comme des tabatières, et les morts en sortent pleins de vie.

Puisque à Plonéis nous sommes sur la route de Quimper à Douarnenez, jetons un coup d'œil sur la ville de Saint-Corentin, mais un coup d'œil rétrospectif, car il a disparu l'ange de la mort qui jadis brandissait sa faux près de l'autel des Trépassés, ridicule réminiscence païenne, et continuons notre marche vers la ville de Dom Michel le Nobletz ; allons même jusqu'à la chapelle qui a remplacé la maison où il habita pendant vingt-deux ans. Il y a là de très curieuses peintures où les anges occupent une grande place, et cela se comprend ; ne pouvant dédier la chapelle à Dom Michel lui-même, les Douarnenistes la placèrent sous le vocable du glorieux archange son patron, et par là même sous la protection de tous les esprits bienheureux dont il est le chef. Ces peintures couvrent tout le lambris, et elles ont été faites du temps de « Messire Hierome Paillart, recteur de Plouaré, et de Michel Poullaouec, fabrique, 1664 ». Le vénérable apôtre de Douarnenez étant mort en 1652, le travail fut exécuté douze ans après. Elles sont encadrées dans 57 arcades cintrées, ornementées dans le style de l'époque. Je n'indiquerai que les sujets où les anges ont le rôle principal :

Dans le chœur ; côté de l'Evangile : l'Ange Gabriel ; — côté de l'Epître : la Sainte-Vierge. Les deux personnages, quoique placés à distance, figurent l'Annonciation.

Dans le transept Nord : *Lange nous arme ;* — un ange donne une croix à un enfant que le diable menace de sa fourche.

Lange nous anseigne ; — un petit enfant écrivant, l'ange lui montre un livre.

Lange qui nous esclaire ; — il tient un flambeau allumé.

Lange de dévotion ; — il tient un gros chapelet.

Lange de paix ; — il tient une couronne et une palme.

Lange chef de larmée de léternel ; — tenant un glaive.

Lange gardien ; — conduisant un enfant.

Lange tient Satan enchaisné.

Lange envoié pour nous défendre ; — il tient un bâton et un glaive.

Lange porte cierge bénist ; — il tient un cierge et une couronne.

Lange qui donne Lo contre le diable ; — il tient un bénitier et un goupillon.

Lange nous mène à la pénitence ; — il conduit un enfant dans un confessionnal.

Lange nous mène à la sainte communion.

Lange nous assiste à la mort ; — il exhorte un moribond et le démon s'enfuit.

Sant Michel chassant Lucifer du Paradis.

La mort du juste ; — l'Ange Gardien assiste le mourant.

Passant du côté de l'Epître, au bas : *Les anges montent et descendent dans léchel de Jacob.*

Lapparition de saint Michel ; — c'est la manifestation du mont Gargan ; on voit le bouvier lançant sa flèche vers la caverne.

Prens la † de Jésus-Christ ; — ange tenant une croix.

Dom Michel le Nobletz, prestre ; — il est représenté en surplis et en étole, les mains jointes.

Saint Michel.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Si tu veux une couronne de gloire ; — ange portant une couronne de roses.

Les inscriptions étranges reproduites ici fidèlement montrent que l'imagination du peintre ou de celui qui l'a inspiré suppléait à ce qui lui manquait dans la connaissance de la Sainte Ecriture, car la Bible est remplie de faits historiques dans lesquels les saints Anges jouent des rôles forts importants : leurs apparitions aux patriarches et aux prophètes auraient offert plus d'intérêt que « lange qui porte cierge bénist » ou que « lange qui donne Lo contre le diable ».

Pour dire toute la vérité, ce qui, dans cette œuvre assez considérable, offre le plus d'intérêt ce n'est pas la partie consacrée aux anges : la Vie de la Sainte-Vierge et celle de Notre-Seigneur ont fourni plusieurs représentations très pieuses et très originales ; l'Immaculée-Conception surtout est véritablement belle.

Ceci veut-il dire que Douarnenez possède, chez nous, la principale page iconographique sur les anges ? — Oui, s'il s'agit du nombre des personnages, mais non pas, s'il s'agit de la valeur artistique.

Placez-vous près de la porte de l'Evêché et regardez le porche de la cathédrale de Quimper : admirez la Vierge royalement assise dans le tympan, considérant son petit Jésus qui caresse un oiseau, mais tout en la regardant bien, réservez une partie de votre admiration pour les deux anges agenouillés qui l'encensent à grandes chaînes. Comme poses gracieuses, c'est ici la perfection.

Voulez-vous maintenant des physionomies exquises ? — Cherchez-les dans toutes les têtes d'anges sculptées dans le chêne à Guimiliau, ciselées dans les deux lampes d'argent d'Ergué-Gabéric.

Dans cette même paroisse vous trouverez encore d'autres anges, mais sculptés en bois, à la chapelle de Kerdévot, soit dans le merveilleux retable, soit autour de Notre-Dame.

Il y en avait de bien beaux aussi près de Quimper, à la chapelle de *Ty Mam Doue* ; ils entouraient le trône monumental de la Mère de Dieu ; ce trône superbe bouchait la maîtresse-vitre, et pour dégager cette fenêtre fort ordinaire on a fait disparaître ce chef-d'œuvre unique en son genre dans toute la contrée.

En terminant, je signalerai un curieux bas-relief qui a orné la cathédrale de Quimper pendant des siècles et qui est maintenant au Musée ; la Sainte-Trinité y est entourée d'anges musiciens, tous charmants.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père se porte fort bien, malgré les fatigues de la Semaine Sainte. Le dimanche de Pâques, il a reçu divers personnages étrangers. Le lendemain, la série des grandes réceptions collectives a repris par celle accordée aux pèlerins de Souabe.

Mardi, Léon XIII a reçu, dans la salle du Trône, un important groupe de Français ; tous ont défilé devant le Pape, qui leur a fait l'accueil le plus gracieux. Le groupe français a été suivi du pèlerinage autrichien.

Les Congrégations religieuses. — On a notifié partout, aux Congrégations d'hommes, le rejet de leurs demandes d'autorisation, en leur fixant pour se dissoudre des délais variant de quinze jours à trois mois. En même temps, le Conseil d'État approuvait les décrets ministériels rapportant les décrets ou ordonnances antérieurs qui déclaraient d'utilité publique onze de ces Congrégations. Mais, comme nous l'avons dit, la plupart attendront d'être expulsées, après la défense juridique de leurs droits.... Puis, lorsqu'elles auront épuisé la résistance légale, ce sera la dispersion ou l'exil.

De ces mesures la France souffrira beaucoup plus que l'Eglise. Les proscripteurs eux-mêmes en font l'aveu : M. Combes n'a pas fait notifier le refus d'autorisation à onze établissements hospitaliers qui s'occupent spécialement de l'éducation des sourds-muets et aveugles, uniquement parce qu'il ne peut remplacer les Frères qui se dévouent à ces œuvres ; et M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, disait dernièrement à un Supérieur : « Vous ne pourrez plus maintenant alléguer que vous n'avez pas assez de sujets à me fournir pour nos écoles d'Orient et d'Extrême-Orient ».

C'est le cas de dire : sans commentaire !

Celles que l'on renvoie. — Mme Rosalie Haye, en religion Sœur Marie-Lucie, de la Congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, vient de s'éteindre à Bonnemain, près de Saint-Malo, au milieu de ses religieuses dont elle était la Supérieure depuis trente-sept ans.

Sœur Marie-Lucie, pendant la guerre de 1870, fut une des premières à organiser les ambulances de Versailles.

Français et Prussiens, elle soignait tout le monde avec une égale charité. Un jour, Bismarck entre dans la salle qu'elle tenait et la complimente sur les bons soins qu'elle donne aux malades, puis il lui tend la main, que la religieuse refuse en lui disant avec dignité : « Je ne puis serrer la main d'un ennemi de mon pays. » Bismarck comprit et se retira.

Quelques jours après, elle fit évader un officier français. Dénoncée, elle avoue le fait et est condamnée à être fusillée. Elle passe plusieurs jours en prison, les mains liées derrière le dos, mais les soldats prussiens soignés par la vaillante française demandent et obtiennent la grâce de leur *bonne petite Sœur*.

Hélas ! celle que les soldats prussiens sauvèrent fut comme irrémédiablement frappée en apprenant qu'un décret de M. Combes pouvait d'un jour à l'autre la chasser de son couvent et lui interdire de répandre autour d'elle les consolations et les aumônes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saint-Brieuc. — **Prochain centenaire de saint Yves.** — Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une Lettre pastorale, à l'occasion du 6e centenaire de la mort de saint Yves, qui sera célébré solennellement, à Tréguier, le 18 et le 19 Mai prochain.

Après avoir esquissé rapidement la vie et les vertus de saint Yves, l'Evêque convie ses diocésains à la fête de son 6e centenaire.

Plus que jamais, dit-il, il est opportun, il est salutaire, de renouveler un tel souvenir. Nous viendrons apporter la protestation de notre fidélité à Notre-Seigneur Jésus-Christ, en même temps que nos hommages à son illustre serviteur.....

On dit, il est vrai, que saint Yves aura un remplaçant et que l'impiété contemporaine prépare à ce remplaçant un monument et des honneurs auprès desquels pâliront, et plus tard seront effacés, le renom de saint Yves et le culte dont la Bretagne entoure son tombeau et son souvenir.

Nous n'en croyons rien ; c'est Jésus-Christ qu'on prétend attaquer par la glorification dont il s'agit, mais cette gloire sera aussi courte que mensongère ; tandis que le Seigneur Jésus vit et règne éternellement.....

Qu'en sera-t-il, Nos Très Chers Frères, de l'apothéose qu'on prépare à l'insulteur du Christ, et de la statue que l'impiété prétend lui ériger pour faire oublier aux Bretons le nom de saint Yves et la foi chrétienne. Tout cela passera, et la piété des fidèles dressera à son tour un monument surmonté de la Croix, et au pied de la Croix, elle gravera la parole qu'on prête à Julien l'apostat : « Tu as vaincu, Galiléen ! »

Monseigneur rappelle en terminant que la réunion en projet (inauguration de la statue de Renan) ayant le caractère d'une manifestation antireligieuse, les catholiques doivent s'abstenir d'y prendre part.

***

Par un Bref, daté du 23 Mars, le Saint-Père, à la demande de Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc, a daigné accorder une indulgence plénière aux pèlerins qui vraiment repentants de leurs fautes, s'en étant confessés et ayant communié, visiteront l'église cathédrale de Tréguier, l'un des jours qui s'écouleront du 17 au 20 Mai prochain, et y prieront aux intentions du Souverain Pontife.

Les fruits d'une lecture. — Un de nos amis nous fait connaître le fait suivant :

Il y a quelques semaines, dans un village de Vaucluse, une jeune fille âgée de 18 ans, pleine de vie et de santé, était trouvée morte dans sa chambre à côté d'un réchaud de charbon de bois qui finissait de se consumer.

La jeune désespérée tenait encore dans ses mains crispées une des œuvres les plus pornographiques d'Emile Zola.

Le rapprochement du suicide de cette enfant tenant encore l'œuvre corruptrice qui lui troubla le cerveau est assez impressionnant pour se passer de tout commentaire. *(La Croix.)*

Le droit et la légalité. — Les doctrinaires, les socialistes et la multitude des conspirateurs légiférants prétendent que la loi fait naître le droit, et je soutiens que la loi ne peut que protéger un droit préexistant. Ils prétendent que la loi est la règle du bien, du juste et du bon ; moi je soutiens qu'elle a pour unique mission de sauvegarder la justice absolue et la bonté morale, qui doivent être, sous peine de nullité, le type de toutes les lois humaines.

Dans leur doctrine, la loi devient obligatoire par la seule volonté du législateur ou de ses commettants ; je dis qu'aucune volonté n'a le droit de s'imposer à la mienne, et que toute loi est digne d'opprobre lorsqu'elle n'a pas été visée au tribunal du législateur suprême, comme conforme à la charte du genre humain régénéré. Partant du principe que la loi est l'unique règle du pouvoir, vos législateurs ne voient la vertu que dans la légalité ; et vous-même, à leur exemple, vous rêvez une légalité pour changer en vertu le crime, c'est-à-dire pour abolir la vertu.

Moi, qui ne reconnais pas à l'homme le pouvoir de faire ni de défaire la vertu, mais seulement celui de la pratiquer, j'atteste que la désobéissance est vertu quand la corruption du législateur a voulu couvrir ses criminelles usurpations du manteau de la légalité. Ministres de la Providence dans le gouvernement de la société, nos chefs, nos législateurs, sont simplement vis-à-vis d'elle ce qu'est le pouvoir exécutif vis-à-vis du pouvoir souverain. Ils font des ordonnances pour mettre à exécution la loi qui vient de plus haut. Si le législateur, oubliant son rôle, abuse de la confiance ou même du silence du peuple pour agir en maître, il faut lui dire : « Non ! tu pourras me tuer, tu ne me feras pas obéir ! »

Louis Veuillot.

Bonnes pensées.

— La moindre initiative pour le bien vaut mieux que la meilleure critique du mal.

— Le découragement ne remédie à rien ; ce n'est qu'un désespoir d'amour-propre dépité.

— Le mépris de la mort, voilà le principe de la force morale.

BIBLIOGRAPHIE

LA QUINZAINE, Paris, 45, rue Vaneau. — Dir^r^ : *M. George Fonsegrive.*

Sommaire du N° du 1^er^ Avril.

Le Code d'Hammourabi. Un code babylonien du XXIII^e^ siècle avant Jésus-Christ. François Martin. — *Le Cascadeur* (fin). Guy Jouannbau. — *Les Ins-*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

titutions matrimoniales. Les Origines. George FONSEGRIVE. — *Le Libérateur du territoire* (1871-1873) (fin). Henri WELSCHINGER. — *L'Exode des Congrégations.* Fénelon GIBON. — *Edgar Quinet.* George GRAPPE. — *Critique musicale :* Titania ; L'Etranger ; La Statue. Arthur COQUARD. — *Chronique politique.* X. — *Nouvelles scientifiques et littéraires.* — *Notes bibliographiques.*

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 5 Avril 1903.

I. Le Général Ducrot à Strasbourg (1865-1870), par Henri CHÉROT. — II. L'Assistance par le travail à Paris au début du XVII[e] siècle, par Yves de la BRIÈRE. — III. Les Congrégations françaises dans l'Amérique latine, par Jean-Baptiste PIOLET. — IV. Hippolyte Taine. Religion et Naturisme, par Lucien ROURE. — V. Bulletin scientifique, par Auguste BELANGER. — VI. Les Lendemains (nouvelle), par Pierre SUAU. — VII. Un Erudit savoisien, par Alain de BECDELIÈVRE. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

Vient de paraître :

Le Mois de la Salette. — Lectures pour le Mois de Marie, par M. le chanoine A. SOCKEEL, doyen-archiprêtre de Saint-Pol, diocèse d'Arras. Avec approbation de l'Ordinaire. Volume in-12 de 360 pages. Prix : 2 francs. *(Bureaux de l'Œuvre de sainte Philomène, rue de l'Abbé-Groult, 98 bis, Paris.)*

A l'approche du Mois de Marie, MM. les Curés de paroisse et tous les prêtres chargés d'âmes cherchent *un livre nouveau,* intéressant et instructif, pour en faire lecture aux réunions de chaque soir, ou pour en conseiller la lecture aux fidèles durant le mois de Mai. Nous pouvons assurer à nos vénérés confrères qu'ils ne rencontreront guère de lectures tout à la fois plus captivantes, plus solides et plus fructueuses que les trente-deux « Lectures » du « Mois de la Salette » que vient de publier M. le chanoine A. Sockeel.

Rien de plus *actuel* que son beau livre, au milieu de circonstances si pénibles pour l'Eglise et la France.

Mgr FREPPEL, Évêque d'Angers. **Mois de Marie.** Extrait de ses œuvres par l'abbé BONGENDRE, curé de Notre-Dame-de-Rivière. Un volume in-18 raisin de 240 pages. 2 francs. *(A. Roger et F. Chernoviz, éditeurs, Paris.)*

« Les fidèles trouveront dans le livre qui leur est aujourd'hui présenté une lecture pour chaque jour du mois consacré à la Sainte Vierge, mais une lecture vraiment nourrissante et substantielle... Rien de banal dans ces belles pages, pleines de lumière et de doctrine, où l'illustre Evêque a laissé s'épancher les sentiments de sa piété filiale envers la très Sainte Vierge Marie, et dans lesquelles on trouve, à côté des plus hautes leçons, les pensées les plus touchantes sur le rôle de Marie dans l'œuvre de la Rédemption, etc. Ce livre sera donc sous tous les rapports, très bon à mettre entre les mains des fidèles pour les exercices du mois de Marie, et on ne peut que souhaiter de le voir accueillir par le public chrétien avec tout l'empressement et toute la faveur auxquels il a droit... » *(Extrait du Rapport du chanoine de Bellune, à S. G. Monseigneur l'Archevêque de Tours.)*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18[e] ANNÉE. Vendredi 24 Avril 1903. N° 17.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Circulaires ministérielles et réponses de Mgr l'Evêque ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Pour les marins-pêcheurs ; Nécrologie ; Quimperlé ; Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain ; Nouvelle suppression de traitement ; Souscription pour la croix de Tréguier ; Dernière heure ; Quimper ; Bibliographie bretonne.

II. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Saint-Brieuc ; Les récentes circulaires ministérielles et l'Episcopat ; Lyon ; Bonne pensée.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 26 Avril. — 2[e] Dimanche après Pâques. Office du jour ; semi-double. A la messe, mémoire des S[ts] Martyrs Clet et Marcellin.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant, des S[ts] Martyrs Clet et Marcellin, et de la Croix.

Lundi, 27. — Office de la férie. Blanc. — Ou Office votif des S[ts] Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 28. — S. Paul de la Croix, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 29. — S. Pierre, Martyr. Double. Rouge.

Jeudi, 30. — S[te] Catherine de Sienne, Vierge. Double. Blanc.

Vendredi, 1[er] Mai. — S. PHILIPPE ET S. JACQUES, APÔTRES. Double de 2[e] classe. Rouge.

Samedi, 2. — S. Athanase, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Dimanche, 3. — 3[e] Dimanche après Pâques. INVENTION DE LA SAINTE CROIX.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plozévet . . . . . du 26 au 30 Avril.
Clohars-Carnoët . . . . . du 1[er] au 6 Mai.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**
II. **Les retraites de première Communion et de Confirmation.**
III. **Retraites aux Bretons d'Angers,** du 26 Avril au 3 Mai.

Circulaires ministérielles et réponses de Monseigneur l'Evêque. — Nous avons parlé brièvement, dans notre dernier numéro, de deux circulaires adressées à NN. SS. les Evêques par M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes. Nous donnons aujourd'hui le texte intégral de ces documents avec les réponses de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.

I. La première circulaire, relative aux chapelles et oratoires, est conçue en ces termes :

Paris, le 9 Avril 1903.

MONSIEUR L'EVÊQUE,

Votre attention a été appelée, à maintes reprises, soit par mes prédécesseurs, soit par moi-même, sur la situation illégale des lieux de culte qui se sont ouverts peu à peu, sans l'autorisation du pouvoir civil expressément exigée par la loi du 18 germinal an X et le décret du 22 décembre 1812, se superposant, quand ils ne s'y substituaient pas en fait, aux nombreuses églises et chapelles légalement reconnues pour les besoins religieux des populations.

Après les votes par lesquels la Chambre des députés a refusé d'accorder l'autorisation sollicitée par des congrégations religieuses qui précisément détiennent la plupart de ces lieux de culte, il importe de faire disparaître ceux-ci et de rentrer enfin dans la légalité.

J'ai donc l'honneur de vous demander de vouloir bien, comme chef hiérarchique et responsable de tout ce qui concerne le culte dans votre diocèse, faire cesser immédiatement la célébration de tout office religieux dans les lieux de culte qui ne peuvent justifier d'un décret d'autorisation.

Au cas où quelques-uns d'entre eux vous paraîtraient répondre à des besoins réels, bien que les 35.000 paroisses légalement ouvertes à l'exercice du culte catholique en France semblent suffisantes, je ne me refuserais pas à examiner, de concert avec vous, conformément à l'article 61 de la loi du 18 germinal an X, les modifications qu'il pourrait convenir d'apporter aux circonscriptions paroissiales actuellement existantes.

Mais il importe préalablement que les lieux de culte illégaux soient fermés, la loi devant tout d'abord être obéie, et je ne pourrais que vous laisser l'entière responsabilité des mesures que le gouvernement serait contraint de prendre, si vous le mettiez dans la nécessité d'intervenir.

Agréez, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

Le président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes,
Signé : E. COMBES.

Monseigneur a répondu par la lettre suivante :

Quimper, 15 Avril 1903.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES,

Par votre lettre circulaire, en date du 9 Avril, vous attirez mon attention sur la situation illégale où pourraient se trouver les chapelles de mon diocèse, établies en dehors des églises paroissiales.

J'avoue, tout d'abord, que je ne saisis pas très bien quelles sont les chapelles visées par la circulaire ministérielle. Une première lecture m'avait laissé croire qu'il s'agissait principalement des chapelles desservies par les religieux non autorisés ; ma réponse eût été facile, puisque dans mon diocèse il n'en est aucune qui soit en ce cas.

Après réflexion, quelques doutes me sont survenus.

S'agirait-il des chapelles de secours, où le clergé paroissial célèbre régulièrement et de temps immémorial les offices religieux aux jours de dimanche et de fête ? Cela est à peine croyable ; car, telles qu'elles existent, ces chapelles sont absolument nécessaires, si l'on veut pourvoir d'une manière à peu près suffisante aux besoins religieux de nos chrétiennes populations. Il convient, en effet, de faire observer que, dans le diocèse de Quimper, le nombre des paroisses est minime relativement au chiffre de la population catholique : 311 paroisses seulement pour 770,000 fidèles, répartis par petits groupes sur des espaces très étendus.

Il ne peut être question, non plus, de ces chapelles, vénérables par leur antiquité, où le clergé paroissial célèbre la sainte messe deux ou trois fois l'an, à l'occasion d'une foire ou d'un pardon. La chose est évidente, ces actes très isolés ne peuvent constituer un service public. D'ailleurs, étant donné l'attachement de nos populations à ces vieilles chapelles, dont plusieurs sont classées par l'Etat, il ne serait pas toujours facile de leur en fermer les portes.

Restent les oratoires privés, destinés à recevoir exclusivement les membres d'une même famille. Ils sont sous la surveillance de l'Evêque ; mais les brefs viennent de Rome, et il n'est pas dans la pratique de l'Eglise de les interdire sans des motifs de la plus haute gravité.

Quant aux chapelles annexées aux séminaires, lycées, collèges, monastères, pensionnats, hôpitaux, usines, etc., elles sont nécessaires pour les personnes de l'intérieur ; et du dehors on y vient assez peu. Si cependant vous exigiez qu'elles fussent fermées au public, je transmettrais vos ordres aux intéressés, sans me faire responsable des plaintes que pourraient provoquer cette mesure.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre...

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

II. La seconde circulaire ministérielle a trait aux prédications extraordinaires :

Monsieur l'Évêque, Paris, le 11 Avril 1903.

L'habitude s'est établie, dans un grand nombre de diocèses, de faire choix, pour les prédications extraordinaires, de membres de congrégations non autorisées ou de prêtres séculiers vivant en communauté sous le nom de « missionnaires diocésains », et à maintes reprises, tout particulièrement le 2 Avril 1900, votre attention a été appelée sur l'illégalité de ces choix.

Cet abus s'est néanmoins perpétué jusqu'à ce jour ; mais la situation légale des congrégations a été définitivement réglée par la loi du 1er Juillet 1901, et un vote de la Chambre des députés vient de rejeter les demandes formées par celles qui se consacrent plus spécialement à la prédication.

L'appel adressé aux membres de ces congrégations, outre qu'il porte atteinte à l'organisation du service paroissial, comme on l'a objecté à toute époque, constituerait, à l'heure actuelle, une méconnaissance voulue de la loi.

On allègue, il est vrai, que le congréganiste, pris individuellement, peut toujours se réclamer de son caractère de prêtre ; mais cette objection ne serait fondée que si les conditions auxquelles la sécularisation a toujours été soumise étaient remplies, conditions dont la première est la dissolution préalable, pleine et entière, de l'ordre monastique lui-même. Or, il est loin d'en être ainsi pour les congrégations dont les membres sont momentanément dispersés en France, mais dont l'ordre tout entier subsiste en dehors de nos frontières.

L'apparition de ces congréganistes dans la chaire de nos églises paroissiales serait une démonstration du maintien en France de la congrégation et de son fonctionnement. Il n'appartiendrait, sans doute, qu'à la Justice de rechercher quelles sanctions appellerait cet état de choses ; mais comme ministre des Cultes, je ne saurais laisser sans suite de telles infractions.

Mes prédécesseurs ont toujours déclaré que si le curé a la police de l'église dont la jouissance lui est confiée, il a aussi les responsabilités corrélatives, et vous n'ignorez pas que, toutes les fois qu'un prédicateur s'est laissé entraîner à des écarts de paroles, c'est au titulaire de la paroisse qu'il en a été demandé compte.

J'ai en conséquence le devoir de vous faire connaître que les prédicateurs congréganistes doivent être absolument écartés du nombre de ceux auxquels vous pouvez avoir recours, parce que leur simple présence engagerait à l'avenir les responsabilités concordataires auxquelles je fais allusion, et l'existence même du lieu du culte, en cas de récidive.

Les 50,000 prêtres séculiers (1) qui composent notre service paroissial renferment trop d'individualités de mérite pour que ce retour aux règles fondamentales de l'exercice du culte catholique en France puisse provoquer une gêne appréciable, qui ne serait d'ailleurs que momentanée et qui serait largement compensée par l'avantage de n'avoir affaire désormais qu'à des prédicateurs associés à la vie du peuple, et en contact journalier avec lui.

Agréz, Monsieur l'Evêque, etc.....

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
Signé : E. Combes.

(1) Il n'y a, en France, que 42,000 prêtres rétribués par le Trésor. N. R.

Voici la réponse de Monseigneur l'Evêque :

Quimper, 15 Avril 1903.

Monsieur le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Par votre lettre circulaire adressée à Nosseigneurs les Evêques, en date du 11 Avril, vous me faites savoir que, désormais, mes prêtres ne pourront plus avoir recours qu'au clergé paroissial pour les prédications extraordinaires dans leurs églises.

Je me permettrai, Monsieur le Président, de vous faire remarquer que, dans le diocèse de Quimper, le clergé paroissial peut à peine suffire à son service courant. Il ne compte, en effet, que 610 ecclésiastiques rétribués par l'Etat, pour une population d'environ 770.000 catholiques ; ce qui donne, pour chaque prêtre, une moyenne de 1.200 personnes, toutes ou à peu près sérieusement pratiquantes.

Ce qui résulte de cet état de choses, Monsieur le Président, c'est qu'il est de la plus haute utilité que mes curés et desservants fassent appel à des auxiliaires, au moins trois ou quatre fois par an. Or, ces prêtres auxiliaires, on ne peut que rarement les trouver dans le clergé paroissial.

J'ai donc l'honneur de vous déclarer qu'à l'avenir j'autoriserai à remplir les fonctions du saint ministère, y compris la prédication, tout prêtre établi régulièrement sous ma juridiction ou sous la juridiction d'un de mes collègues dans l'Episcopat. Et, en cela, je ne pense pas être en opposition avec la loi du 1er Juillet 1901, muette sur ce point, et encore moins avec l'art. 50 de la loi du 18 germinal an X, ainsi conçu : « Les prédications solennelles appelées *sermons* et celles connues sous le nom de stations de l'*Avent* et du *Carême* ne seront faites que par des *prêtres* qui en auront obtenu une autorisation spéciale de l'Evêque ».

Daignez agréer...

† François-Virgile,
Evêque de Quimper et de Léon.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Avril.	*Matin.*	*Soir.*
Dimanche, 26.	Plouzévédé. — Trézilidé.....	Saint-Vougay.
Lundi, 27....	Plounévez-Lochrist. — Tréflez.	Plouescat.
Mardi, 28....	Cléder.....	Sibiril.
Mercredi, 29.	Roscoff.....	Santec.
Jeudi, 30.....	Saint-Pol-de-Léon.....	Collège.
Mai.		
Vendredi, 1er.	Plougoulm.....	Ursulines de St-Pol-de-Léon.
Samedi, 2....	Ile de Batz.	

Monseigneur est accompagné de M. Corrigou, vicaire général.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pour les marins-pêcheurs. — Depuis le 16 Janvier, où Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon fit, dans la *Semaine religieuse*, son premier appel à la charité en faveur des marins et des ouvriers d'usines éprouvés par le manque de pêche, jusqu'à ce jour 22 Avril, les sommes distribuées par les soins de Sa Grandeur montent au chiffre total de 222,790 fr.

Désormais l'envoi hebdomadaire régulier de secours aux divers centres cessera ; néanmoins, MM. les Curés et Recteurs des paroisses du littoral pourront adresser des demandes spéciales à Monseigneur, s'ils se trouvaient en présence de besoins particulièrement pressants.

Nécrologie. — I. M. LIVINEC, *Recteur de Plonéis.* — Nous avons la douleur d'annoncer la mort d'un de nos plus sympathiques confrères, M. Livinec, recteur de Plonéis. Depuis longtemps déjà sa santé déclinait visiblement et son état ne laissait plus d'espoir à ses amis. Lui-même le comprit ; il fit généreusement le sacrifice de sa vie et reçut en pleine connaissance les derniers sacrements ; il s'est éteint samedi soir, 18 Avril. Il venait de terminer sa 58e année.

Né à Saint-Martin de Morlaix, le 4 Avril 1845, M. Livinec, (Emile-Jacques) fut ordonné prêtre le 14 Août 1870 et nommé, le 2 Septembre suivant, vicaire à Landerneau où il a laissé les meilleurs souvenirs. Devenu aumônier de la prison, à Brest, le 8 Juillet 1881, il fut nommé, le 31 Octobre 1885, recteur de Plonéis. Quelques années plus tard, on lui offrit, nous le savons, une paroisse beaucoup plus considérable avec une situation plus en vue ; il préféra rester à Plonéis, où il faisait le bien sans bruit, entouré de l'affectueuse estime de tous.

Ses funérailles ont été célébrées lundi 20, au milieu d'une grande affluence de paroissiens et d'une assistance nombreuse de prêtres, venus prier pour leur confrère aimé et aussi donner à sa sœur si dévouée et à sa vénérable mère qui lui survit une marque de douloureuse sympathie.

II. LE R. P. LE TALLEC. — Nous recommandons également aux prières de nos lecteurs M. Pierre Le Tallec, prêtre, ancien membre de la Compagnie de Jésus, décédé à Rennes le 15 Avril, à l'âge de 60 ans. Après avoir enseigné et exercé les fonctions de préfet des Etudes dans plusieurs collèges de la Compagnie, notamment à Vannes, le R. P. Le Tallec avait été professeur à l'Institut catholique de Paris, puis directeur de la Conférence Olivaint. Il a prêché à diverses reprises dans notre diocèse, notamment le Triduum de Saint Corentin, à la Cathédrale.

La dispersion de sa Compagnie fut pour le P. Le Tallec un coup bien rude. Il vivait retiré à Vannes, quand une douloureuse maladie nécessita son transport à l'hôpital Saint-Yves à Rennes. « Là, écrit un de ses amis, les religieuses Augustines ont entouré ses derniers jours des soins les plus délicats. Ancien zouave pontifical, il est mort en vrai soldat, édifiant son entourage par sa piété, son courage, sa résignation parfaite à la volonté de Dieu. Il est entré dans son éternité par le chemin du calvaire ; qu'il repose en paix ! La patrie officielle n'aurait d'ailleurs eu à lui offrir, en retour de tant de travaux, que tracasseries ingrates, exil ou prison. »

Le corps du R. P. Le Tallec a été transporté à Vannes, où il a été enterré vendredi dernier, 17 Avril.

R. I. P.

QUIMPERLÉ. — **Avis de service anniversaire.** — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le chanoine Le Nardou sera célébré, en l'église de Sainte-Croix à Quimperlé, mercredi prochain 29 Avril, à 10 heures.

Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — Jeudi dernier, 16 Avril, s'est tenue à Quimper, Salle Jeanne d'Arc, la première réunion générale des membres directeurs de l'*Association en faveur du clergé du diocèse de Quimper et de Léon*. Monseigneur l'Evêque présidait, assisté de Mgr Dulong de Rosnay et de M. le comte de Beaumont, président du Sous-Comité de Quimperlé ; le Bureau central était au complet, tous les Sous-Comités étaient représentés par un ou plusieurs de leurs membres.

Après avoir remercié les assistants, spécialement les laïques, du concours qu'ils veulent bien prêter à l'Œuvre, Monseigneur rappelle brièvement le but de l'Association et en fait ressortir la nécessité ; puis on passe aux questions pratiques. Tout d'abord, y a-t-il lieu de modifier les Statuts, en tenant compte des remarques faites et de certaines objections présentées ? La réponse est négative : l'Association n'est pas une « mutualité » et doit conserver son caractère d'œuvre de « bienfaisance ». On maintient en conséquence les articles II, V, VII et X, réglant le chiffre de la cotisation annuelle et le mode de répartition des secours.

L'article XII a été ainsi modifié et complété : chaque année il y aura *deux réunions* du Conseil, fixées la première au *jeudi avant le dimanche des Rameaux*, la seconde au 2e *jeudi d'Octobre*. Les demandes et toutes observations concernant l'Œuvre devront être envoyées aux Sous-Comités, de façon à être transmises par ceux-ci au Bureau central quinze jours au moins avant la réunion.

***

Ensuite on établit la situation financière de la Société. Monseigneur a déjà distribué aux victimes des premières suppressions de traitement et à quelques autres dont les besoins étaient reconnus comme plus urgents la somme de 6.800 fr., provenant de dons particuliers ; il lui reste une somme de 5.012 fr. 75,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de même provenance, que Sa Grandeur veut bien porter à l'actif de l'Association. D'autre part, les cotisations des membres participants et bienfaiteurs du diocèse montent, *à ce jour*, au chiffre de 9.662 fr. L'assemblée décide qu'une somme de 14.000 fr. sera répartie, conformément aux Statuts, entre les prêtres dont les traitements ont été suspendus dans le présent semestre. Elle compte sur le zèle des Sous-Comités et fait appel à tous les membres adhérents pour provoquer et recueillir de nombreuses souscriptions annuelles de 1 fr. qui, en intéressant tous les fidèles à l'Œuvre, doivent assurer surtout son avenir.

Enfin la réunion demande que les avis suivants soient portés à la connaissance des intéressés :

I. La première condition pour être admis à participer aux secours, c'est d'avoir adhéré à l'Association et versé la cotisation *minima* de 10 francs. *Ne sont pas dispensés de cette cotisation ceux dont le traitement est supprimé.*

II. Chaque membre doit s'inscrire au Sous-Comité de son archiprêtré : cela est indispensable pour le bon fonctionnement de l'Œuvre. Ceux qui verseraient leur souscription à un autre centre devraient en prévenir leur propre Sous-Comité, seul admis à présenter les demandes de secours avec les observations à l'appui.

III. Une liste des membres adhérents par archiprêtrés sera établie, à la fin du mois de Mai au plus tard : elle servira de base pour toutes les répartitions de secours en 1903. Ceux qui voudraient figurer sur cette liste devront — s'il ne l'ont déjà fait — envoyer leur adhésion *avant le 15 Mai*, terme de rigueur.

Nouvelle suppression de traitement. — Par décision ministérielle du 19 Avril, M. Ollivier, curé-doyen de Lannilis, est privé de son traitement à partir de ce jour, pour la réponse qu'il a faite à une lettre de M. le Sous-Préfet de Brest relative à l'emploi du breton dans l'enseignement religieux.

Souscription pour la croix de Tréguier. — Le 17 Avril, nous avons versé au Comité de Brest la somme de 167 fr., montant des offrandes qui nous ont été remises jusqu'à ce jour pour le Calvaire de Tréguier, protestation contre la statue de l'apostat Renan.

Nous continuons à recevoir les souscriptions qu'on voudrait bien nous remettre pour cette œuvre qui intéresse la France catholique tout entière et, en particulier, la Bretagne.

Dernière heure. — Le bruit s'est répandu de différents côtés que, par ordre, plusieurs chapelles auraient été fermées dans le diocèse. *A l'heure où nous mettons sous presse* — jeudi matin —, *l'administration diocésaine n'en a pas été informée.*

QUIMPER. — **Belle fête à Loc-Maria.** — En ce temps de persécution où les forces coalisées de l'impiété s'acharnent contre tout ce qui tient à la Religion, c'est un spectacle bien consolant pour une âme chrétienne que celui d'une imposante manifestation religieuse comme celle qui a eu lieu dimanche 19 Avril, à Loc-Maria, où l'on inaugurait solennellement le monument destiné à recevoir la statue restaurée de la Madone ; car il témoigne hautement du profond esprit de foi de toute une population et de la constante fidélité de Quimper au culte dix-huit fois séculaire de sa Patronne vénérée.

Monseigneur l'Evêque, quoiqu'à la veille de son départ pour une longue et fatigante tournée de Confirmation, avait tenu à présider cette belle cérémonie.

Le temps était splendide ; aussi l'affluence des curieux et des pèlerins était-elle grande aux abords de la vieille église, durant toute l'après-midi.

A 5 heures, les cloches annoncent joyeusement la procession qui se forme au presbytère. La magnifique bannière paroissiale, représentant Notre-Dame et saint Corentin, ouvre la marche. Elle est immédiatement suivie de la croix d'or, don du pèlerinage de 1873, et d'un nombreux clergé, dix chanoines et dix-sept prêtres, qui font un cortège d'honneur à la vénérable statue de la Vierge, portée à bras, sur un brancard recouvert de draperies blanches avec ornements d'or, par quatre hommes de la paroisse, heureux et fiers d'une telle mission.

Monseigneur, mitre en tête, crosse en main, préside la procession qui, au milieu de la foule, s'avance, par la rue du Presbytère et la place, vers l'église, déjà envahie par une assistance qu'on ne saurait évaluer à moins de 1,200 personnes.

† †

Quelques plantes vertes, dans le chœur recouvert du beau tapis offert par les dames de la ville et de la paroisse, quelques étendards, appendus aux piliers de la nef et dans l'abside, suffisent pour donner à l'antique sanctuaire un aspect de fête, sans nuire au caractère simple et sévère de son architecture.

Mais ce qui attire immédiatement l'attention, c'est le nouveau piédestal qui se dresse à l'entrée du chœur, du côté de l'Evangile : cet édicule de style roman du XII^e^ siècle s'harmonise très bien avec l'ensemble plus austère du monument.

Les sculpteurs, MM. Francis et Aimé Jacquier, de Caen, ont imaginé un tombeau d'autel formé de cinq colonnes sup-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

portant une table, et à jour, afin de laisser visible le groupe des colonnes de l'édifice. Ce tombeau, d'aspect plutôt trapu, sans exagération, sert de soubassement à un édicule d'une composition plus fine et d'un arrangement gracieux qui forme le trône de la statue elle-même. Ce trône donne place à une inscription sur marbre jaune : *Notre-Dame de Loc-Maria, priez pour nous,* et au chiffre de Marie en caractères romans, entouré d'ornements également ajourés, afin de laisser apercevoir les colonnes du fond fuser vers leurs chapiteaux.

A droite et à gauche, comme amortissement du rampant, des piédestaux viennent recevoir des candélabres avec nombreux luminaire.

Enfin, la statue elle-même qui aurait paru un peu grêle, isolée au-dessus de l'ensemble de l'autel, se détache sur une bannière en soie bleu et or, d'aspect riche, formant fond immédiatement en arrière et donnant à l'ensemble un effet des plus heureux.

Cet autel-édicule en pierre de Quilly, avec diverses parties dorées et colonnes en marbre jaune, est aussi bien traité dans ses détails qu'au point de vue de l'ensemble et fait le plus grand honneur aux artistes qui en ont conçu et exécuté le plan.

La statue a été, elle aussi, l'objet de tous les soins des sculpteurs. A son arrivée dans leurs ateliers, elle a subi un lessivage destiné à faire disparaître les nombreuses couches de peinture qui l'avaient encrassée depuis des siècles. L'enlèvement des matières factices qui recouvraient cette statue, faite d'une pierre assez friable et très fine dont on n'a pu encore déterminer l'origine, a révélé les nombreuses mutilations qu'elle a subies : la Vierge avait été brisée en trois tronçons, la tête de l'Enfant-Jésus séparée du corps ; chaque tronçon avait reçu une mutilation différente des autres, et si, vers leur centre, les brisures ne s'étaient pas raccordées, on aurait pu croire, au simple aspect de la surface, que ces débris n'appartenaient pas à la même statue. Le cou de l'Enfant, par exemple, n'existait plus ; aussi le naïf restaurateur primitif l'avait-il remplacé par une bande de toile qui reliait la tête au corps.

On peut conclure avec certitude que des iconoclastes sacrilèges brisèrent cette statue, puis en mutilèrent ensuite les divers morceaux. Ainsi les traits du visage de l'Enfant, ses cheveux, la cassure du cou indiquaient un tel frottement, que l'on peut croire qu'elle a dû servir de jouet à des païens qui s'en servirent comme d'une boule. La figure de la Vierge n'a pas souffert, mais la couronne n'existait plus.

En voyant aujourd'hui, sur le trône que la piété d'un pasteur dévoué lui a fait élever, cette statue vénérée, maintenant entièrement restaurée, on ne pourrait se douter des vicissitudes par lesquelles elle a passé.

La restauration, en effet, est parfaite : pour le cou de l'Enfant, une pierre nouvelle est venue remplacer l'ancienne disparue. Les raccords entre les parties nouvelles et les parties anciennes, qui ont été scrupuleusement respectées, sont absolument invisibles.

La figure de l'Enfant-Jésus a été très légèrement retouchée et conserve ainsi ce caractère naïf, nous allions dire breton, que nous lui avons connu.

La figure de la Vierge n'a pas changé d'aspect, bien que cependant la peinture ait donné une grande fraîcheur à ses traits, et à l'ensemble de la statue une certaine richesse, mais sans excès d'ornements qui seraient venus détruire les grandes lignes de ce beau travail.

MM. Jacquier ont bien compris et parfaitement réalisé cette œuvre si délicate de restauration, et il faut leur savoir gré d'avoir réussi à faire si bien revivre l'image vénérée de notre antique Madone.

† †

Pendant que le chœur entonne le chant bien choisi pour la circonstance, dans ce sanctuaire qui fut le berceau du culte de la Vierge en Cornouaille :

O Marie, ô mère chérie,
Garde au cœur des Bretons la foi des anciens jours,

la statue est rapidement placée. Elle est vraiment belle en ce moment, Notre-Dame sur son trône, se détachant sur l'azur parsemé d'or de la bannière, entourée de nombreuses lumières... On connaît la physionomie si douce et si expressive de Notre-Dame de Loc-Maria, tenant sur le bras gauche l'Enfant-Jésus, un livre ouvert à la main. L'artiste du xv^e^ siècle a admirablement rendu le sentiment de fierté maternelle de la Sainte Vierge présentant aux fidèles son fils nouveau-né, et quel fils ! Jésus, le Messie promis et attendu, le Sauveur du monde.....

† †

Monseigneur monte en chaire et, traduisant en termes émus les sentiments de l'assistance, dit la grande joie qu'il éprouve en voyant replacée la statue vénérée de Notre-Dame sur un trône plus digne d'elle. « Une semblable fête, n'est-ce pas comme une rapide vision du ciel au jour où Marie y fit son entrée triomphale et prit possession de ce royaume dont son Fils bien-aimé la proclame la souveraine à jamais ?... Ne vous semble-t-il pas que, aujourd'hui, nous avons comme un avant-goût du bonheur que nous aurons à saluer un jour, au sein de la gloire, la Reine des Anges et des élus ?...

« Avant de venir au milieu de vous, continue Sa Grandeur, j'aimais d'un amour spécial Notre-Dame de Loc-Maria et, dès mon élévation au siège de saint Corentin, je résolus de mettre son image dans mon sceau, pour bien montrer que, s'il est chez nous d'autres madones dont le culte a plus d'éclat, c'est spécia-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

lement à l'antique Patronne de Quimper que j'entendais vouer ma personne et mon épiscopat, ma bonne volonté et mon plus entier dévouement à mon diocèse... Ceci vous fera comprendre pourquoi je fus si heureux d'approuver, dès le début, et d'encourager le projet d'élever à Notre-Dame de Loc-Maria un piédestal vraiment digne d'elle. Ce projet est aujourd'hui réalisé, grâce à l'intelligente activité du digne Recteur de la paroisse, secondé par son conseil de Fabrique : vous avez devant vous ce trône aussi artistique que décoratif, œuvre — je suis heureux de le faire remarquer — d'un de mes compatriotes... Qu'il reçoive, avec l'écho de cette fête, l'assurance de notre satisfaction, à laquelle vous me permettrez de joindre un souvenir ému vers la lointaine région où j'ai laissé ma famille et mes amis...

« Nous avons fait de notre mieux pour témoigner extérieurement notre amour à Marie. Cela ne suffit pas. Ce qui l'honore surtout, c'est l'hommage de notre cœur, c'est une confiance filiale et sans bornes, une confiance d'autant plus inébranlable que nos ennemis sont plus audacieux, que la lutte devient plus violente. Ce n'est pas sans raison que l'Ecriture compare notre Reine à « une armée rangée en bataille » ; sous son égide nous serons invincibles, puisqu'elle dispose de la toute puissance divine, *omnipotentia supplex*..... »

L'Evêque, au moyen de comparaisons bien choisies, développe cette pensée et recommande surtout, comme dévotion particulièrement efficace pour toucher le cœur de la Sainte-Vierge, le *chapelet*. « C'est la prière qui délivra jadis le Midi de la France des Albigeois, ces anarchistes du moyen-âge, qui arrêta les invasions turques et sauva la civilisation chrétienne... Marie est aussi puissante aujourd'hui, elle connaît nos besoins, elle y compatit ; mais elle veut qu'on la prie, qu'on la prie encore, qu'on la prie toujours avec une inébranlable confiance... Habitants de Quimper, dévots serviteurs de Notre-Dame de Loc-Maria, ne vous lassez pas de venir l'invoquer dans ce sanctuaire vénéré ; du haut de son nouveau trône, elle vous sourit, elle vous promet sa toute-puissante protection qui est un gage assuré de victoire contre tous vos ennemis..... »

† †

En descendant de chaire, Monseigneur récite les prières liturgiques de la bénédiction de la statue. Puis M. le Recteur de Loc-Maria, à qui revient tout le mérite de cette belle fête, remercie Sa Grandeur qui, par une souscription très importante et en retardant son départ pour présider la cérémonie, a donné de nouvelles preuves de sa dévotion envers Notre-Dame. Qu'Elle l'assiste dans les luttes et les angoisses de l'heure présente ; qu'Elle lui accorde un épiscopat chargé de grâces et de mérites ! Il invite les assistants à prier pour les personnes qui

ont contribué à élever ce trône et à restaurer l'antique statue, vieille de plusieurs siècles et que l'impiété révolutionnaire n'a pas respectée. Remise en état par un ouvrier inhabile, elle n'était plus ce qu'elle était autrefois : cette œuvre délicate, confiée à un artiste de grand mérite, celui qui a exécuté le trône, a été admirablement conduite..... Il termine en récitant la courte et belle prière à Notre-Dame de Loc-Maria, récemment composée et à laquelle Monseigneur l'Evêque accorde 40 jours d'indulgence.

Après un *O salutaris* et un *Ave Maria*, magistralement chantés par MM. Cogneau et Gargadennec, qu'accompagne M. le chanoine Bargilliat, Monseigneur donne la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, et est ensuite reconduit au presbytère au chant du *Te Deum*.

† †

Lentement la foule s'est écoulée et, peu à peu, les derniers accents des cantiques et des chants sacrés ont cessé de résonner sous les voûtes de la vieille église. Mais, dans la solitude du sanctuaire encore tout pénétré des senteurs de l'encens, la pensée se reporte tout naturellement vers le passé et se plait à revivre les belles solennités dont ce lieu fut jadis le témoin.

Aux premiers siècles du Christianisme, saint Clair lui-même, ou du moins son disciple Adéodat, consacre à la Vierge-Mère le temple païen de la cité d'Aquila ; puis saint Corentin, en présence de Grallon, y prend possession du siège de Cornouaille et y donne la consécration abbatiale à ses amis Guénolé et Tudy ; Budic et Alain Canhiart comblent Loc-Maria de leurs pieuses libéralités. Plus tard, les évêques de Quimper viennent se prosterner devant l'antique image de Notre-Dame, avant de faire leur entrée solennelle dans leur ville épiscopale.

Mais hélas ! aux heures d'allégresse succèdent les heures douloureuses, et, un jour, le monastère abandonné et l'église déserte sont envahis par une multitude en délire qui brise les autels, mutile les statues, jette à la voirie jusqu'à la statue vénérée de Notre-Dame ; aux pieds de la croix qu'on n'a pu abattre viennent reposer les martyrs de la foi en Cornouaille, les Riou, les Raguénès.....

Vingt ans auront passé avant que la ferme attitude d'un vaillant Pontife obtienne de la Marine la restitution de l'église et le retour de Notre-Dame dans son antique demeure ; soixante ans avant qu'un évêque persécuté y vienne présider le rétablissement de la paroisse.

Mais pourquoi évoquer ces pénibles souvenirs, en ce jour de fête ? Faisons plutôt des vœux pour que, un jour à venir, Loc-Maria soit encore le théâtre d'une solennité plus belle et voie l'évêque de Notre-Dame, au nom du successeur de Pierre, décerner les honneurs suprêmes à notre vieille statue, image

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de celle vénérée en ce lieu depuis bientôt dix-neuf siècles et devant laquelle s'agenouillèrent saint Clair et saint Corentin, en son antique sanctuaire, le premier qui lui ait été élevé au pays de Cornouaille ! J. H.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Kenteliou Kristen d'ar Vugale**, *rimet gant eur misionner Breizad.* — Cette petite brochure de 32 pages, très soignée comme impression et ornée de trois vignettes, renferme neufs récits d'une charmante simplicité, qui sont autant d'instructions morales. Comme l'indique le sous-titre, les KENTELIOU KRISTEN s'adressent surtout aux enfants, mais ils pourront être également très utiles à leurs parents. Les nombreux exemplaires déjà demandés doivent servir principalement comme récompenses de Catéchisme.

En vente aux Librairies J. Salaün et Bernard, à Quimper. — Prix : la douzaine 1 fr. 20 ; franco, 1 fr. 50 ; le cent : 9 fr. ; franco, 9 fr. 85.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Plusieurs journaux étrangers ont de nouveau affirmé que la santé de Léon XIII donnait de l'inquiétude à son entourage. En réalité, le Saint-Père n'a aucunement interrompu les audiences rotales, et tous les deux jours il donne des audiences privées et spéciales.

Dimanche 19 Avril, dans la salle Ducale, a eu lieu l'audience générale d'un millier de personnes, parmi lesquelles de nombreux Français. Mgr l'évêque de Beauvais a présenté au Saint-Père son pèlerinage, en assurant au Souverain Pontife que le clergé et les fidèles de son diocèse sont très attachés á l'Eglise et au Pape. Léon XIII répondit d'une voix claire et forte, se disant très heureux de ces sentiments d'attachement et de dévouement à l'Eglise et à la personne du Pape. « Ces sentiments, a-t-il ajouté, me touchent surtout de la part de Français, car vous le savez et je me plais à le redire encore une fois, j'ai toujours eu pour la France une vraie prédilection. *Je souhaite à la France de garder toujours les traditions qui l'ont faite si grande ; les abandonner serait sa ruine.* »

Le Pape, dont tous ont remarqué l'excellente santé, termina en donnant sa bénédiction.

— Le T. R. P. Picard, Supérieur général des Augustins de l'Assomption, est mort à Rome, le 16 Avril. Successeur du T. R. P. d'Alzon, le fondateur, le R. P. Picard a fondé dans les quatre parties du monde, malgré le petit nombre de ses religieux, des maisons et des œuvres importantes. On sait quelle impulsion il a donnée, en France, aux pèlerinages nationaux, à la diffusion de la bonne presse, surtout par la création du journal catholique populaire par excellence, *La Croix*.

C'est à cause de ces œuvres multiples que les PP. Assomptionnistes eurent l'honneur de recevoir les premiers coups de la persécution qui atteint aujourd'hui la masse des Congrégations religieuses.

SAINT-BRIEUC. — **Prochaine fête patronale.** — Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, vient d'adresser à ses diocésains la lettre suivante :

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Depuis que nous avons relevé de leurs ruines, dans notre ville épiscopale, la chapelle et l'oratoire de saint Brieuc, nous célébrons chaque année la fête de notre glorieux patron.

Elle sera présidée, cette année, par Mgr l'Evêque de Moulins qui viendra célébrer parmi nous le dixième anniversaire de sa Consécration Pontificale, et auquel se joindront d'autres Evêques et Prélats que nous serons heureux d'inviter.

Nous avons bien des raisons, Nos très chers Frères, de recommander à notre saint Patron l'Eglise dont il fut le fondateur et dont il reste le père et le protecteur.

Nos vieux Saints nous sont toujours chers, et toutes les fois que souffle sur nous la tempête, nous crions vers eux, comme les disciples menacés par les flots déchaînés : « Sauvez-nous, autrement nous allons périr. » Est-il besoin de vous rappeler les épreuves par lesquelles nous avons passé, celles qui se préparent encore, les tribulations que nous avons souffertes et les dangers qui menacent la foi de nos chers enfants ?

Ces choses sont présentes à toutes les mémoires. Nous donnerons en conséquence à la fête de notre saint Patron le caractère de supplication qui convient si bien aux temps difficiles que nous traversons.

Les récentes circulaires ministérielles et l'Episcopat. — On a pu lire plus haut les deux circulaires adressées dernièrement par M. Combes aux Evêques. Plusieurs de ceux-ci (comme Monseigneur de Quimper) ont publié leurs réponses, conçues généralement dans le même sens, à savoir que, s'il appartient à l'Evêque d'ouvrir au culte des églises et des chapelles, il ne saurait lui convenir de les fermer quand elles répondent à un besoin ou à la piété des fidèles. Pour la prédication, elle relève de la juridiction spirituelle seule, et l'Evêque peut autoriser à exercer le saint ministère tous les prêtres agrégés à son diocèse selon les règles établies par l'Eglise, souveraine en ces matières.

***

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, après avoir protesté par écrit contre les prétentions de M. Combes, a tenu à protester

Archives diocésaines de Quimper et Léon

par un acte public. Dimanche, à la messe de 11 heures (qui est la messe des hommes), il a fait prêcher devant lui M. l'abbé Ravenez, ancien Jésuite, agrégé au diocèse de Nancy. Le courageux prélat a déclaré prendre sur lui toute la responsabilité de son acte, « prêt à tout, sauf à trahir ses droits d'évêque et à abandonner ses droits de citoyen français ».

LYON. — **Soumission d'un auteur condamné.** — La *Semaine religieuse* de Lyon nous apprend qu'aussitôt que M. l'abbé Sifflet eut connaissance du décret de la Congrégation de l'Index condamnant son ouvrage : *Cours lucide et raisonné de doctrine chrétienne,* il s'empressa d'écrire à Son Eminence le Cardinal qu'il se soumettait sans réserve à la décision de la *S. Congrégation.*

Bonne pensée.

On attend tout de la prière et on n'agit pas : il faut que les œuvres correspondent à la piété. (PIE IX).

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître à l'Imprimerie Prud'homme, à Saint-Brieuc :

LE GAL. — RENAN à Tréguier. — *Le Moraliste, Pourquoi les Bretons se défendent.*

Les Bretons ont-ils raison, ont-ils tort de se défendre de l'influence morale de Renan et de protester contre l'apothéose à laquelle les « Bleus » les convient ? Répondre à ces questions, est l'objet de cette étude..... Apres l'avoir lue, nous croyons que tout homme impartial conclura avec l'auteur : « A cette mémoire élever une statue ! Offrir ce moraliste en exemple aux générations comme une gloire bretonne ! Quel outrage au bon sens, à la démocratie honnête, à la foi chrétienne, à la Bretagne ! »

Le volume est en vente : à QUIMPER, librairie J. Salaün ; à BREST, librairies Derrien et Frédéric Robert ; à MORLAIX, librairie Roger.

Prix : 1.50 ; franco poste : 1.75.

Le Prédicateur des Retraites de Première Communion, contenant *dix* retraites variées de chacune sept instructions, suivies de *vingt-cinq* instructions pour le jour même de la fête, par deux missionnaires. Un vol. in-8°. Prix : 4 fr. 50. — Librairie Ch. DOUNIOL, Paris.

Jusqu'ici, les ouvrages de prédication de première communion ne manquaient pas, et la maison Ch. DOUNIOL en a publié de forts importants dont le succès a été rapide. Mais il faut répondre aujourd'hui à des besoins nouveaux, et de toutes parts l'on nous demandait un grand ouvrage qui contînt des retraites très variées, pour toutes les circonstances possibles.

Notre *Prédicateur des retraites de première communion* se présente donc aujourd'hui au clergé comme le volume attendu, qui réunit toutes les conditions désirées.

Ainsi, pas un prêtre qui ne trouve dans notre volume tout ce dont il a besoin pour ses premiers communiants, quel que soit le niveau intellectuel de son petit auditoire.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 1er Mai 1903. N° 18.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière ; Mois de Marie.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; Plounéventer ; Retraites pascales aux Bretons de Paris ; Nos Missionnaires ; La question de la langue bretonne.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Les congrégations religieuses dispersées ; Appel au tribunal de Dieu.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 3 Mai. — 3e Dimanche après Pâques. INVENTION DE LA SAINTE CROIX. Double de 2e classe. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la Sainte Croix, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 4. — Ste Monique, Veuve. Double. Blanc.

Mardi, 5. — S. Pie V, Pape. Double. Blanc.

Mercredi, 6. — Martyre de S. Jean, Apôtre, devant la Porte Latine. Double-majeur. Rouge.

Jeudi, 7. — S. Stanislas, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Vendredi, 8. — Apparition de S. Michel, Archange. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 9. — S. Grégoire de Nazianze, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Dimanche, 10. — 4e Dimanche après Pâques. S. Antonin, Evêque.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Clohars-Carnoët . . . . . du 1er au 6 Mai.
Carantec . . . . . du 7 au 9 Mai

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

Intention générale pour Mai 1905, approuvée et bénie par Notre S.-P. le Pape :

LE CULTE DE MARIE

Sainte Catherine de Sienne rapporte dans ses *Dialogues* (t. II, ch. 139) que Dieu lui dévoila un jour les voies par lesquelles sa providence avait préservé de l'enfer un malheureux pécheur : « Je n'avais pas oublié, lui dit le Seigneur, son amour et sa vénération pour la glorieuse mère de mon Fils ; car j'ai décrété, pour l'honneur de ce Fils bien-aimé, que tout homme qui se réfugierait près d'elle, touché d'une dilection respectueuse, ne pourrait jamais devenir la proie du monstre infernal. Cette bénie Vierge est un parfum suave et délicieux que j'emploie pour attirer à moi les hommes, et surtout l'âme des pécheurs. » — Paroles, certes, bien consolantes et de nature à raviver la dévotion de tout chrétien à la Vierge miséricordieuse.

Mais quels doivent être les caractères du véritable culte de Marie ? Ce culte est fait de respect, d'amour, de confiance et d'imitation.

De respect, puisque Marie est mère de Dieu. « Quel langage, demande saint Bernard, fût-ce même celui des anges, pourrait célébrer dignement les louanges de la Vierge mère de Dieu ? » D'amour, puisqu'elle est notre mère ; « *mater Dei, mater mea* », aimait à répéter saint Stanislas Kostka. — De confiance, parce qu'elle a et le pouvoir de nous secourir et la bonté de le vouloir. — D'imitation, parce qu'on ne saurait rien faire de plus agréable à son cœur que d'en reproduire les vertus.

Il y a plus. Les vrais serviteurs de Marie doivent être jaloux de propager la connaissance de ses privilèges et la gloire de son nom. Eh bien ! une occasion favorable entre toutes va leur en être offerte prochainement : le cinquantième anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception. L'heure est providentielle. Plus l'horizon est sombre, plus il importe d'affirmer hautement l'inébranlable confiance de l'Eglise en Celle qui a broyé sous son pied victorieux la tête du serpent. Un programme « d'action mariale » s'élabore en ce moment sous la haute direction d'un prélat bien connu de la Cour romaine, Mgr Radini Tedeschi. Tous les associés de l'Apostolat de la Prière auront à cœur d'y apporter l'humble concours de leur zèle et de leurs prières.

Mois de Marie. — Les exercices du Mois de Marie vont commencer dans toutes les paroisses du diocèse, dans les communautés et dans un grand nombre de familles chrétiennes. Cette année, en raison de la gravité des circonstances, et de la nécessité,

plus pressante que jamais, où nous sommes d'implorer le secours de Dieu et la protection de notre Mère du ciel, il seront suivis, nous l'espérons, avec une ferveur nouvelle. Que de grâces peuvent être méritées, en ces jours bénis, pour les individus, les familles, la Patrie, l'Eglise ! Quelle force en ces chapelets récités avec dévotion, avec foi et avec confiance !...

En même temps, on aura à cœur de participer aux précieuses faveurs spirituelles, aux indulgences que les Souverains Pontifes ont attachées aux exercices du Mois de Marie, à savoir : 1° *Trois cents jours*, chaque jour du mois, pour les fidèles qui honorent la Sainte Vierge, en public ou en particulier, par des hommages, des prières ou d'autres actes de vertu ; 2° *Indulgence plénière* une fois dans le mois, au jour de leur choix — qui peut être même le 1er jour de Juin —, où, vraiment repentants, confessés et communiés, ils prieront aux intentions du Souverain Pontife (Pie VII, 18 Juin 1822 ; Pie IX, 8 Août 1859).

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les retraites de première Communion et de Confirmation.**

III. **Mission** : BEUZEC-CAP-SIZUN, du 10 au 31 Mai. Président, la 1re semaine, M. Poulhazan, curé de Briec.

En recommandant cette Mission aux prières des lecteurs de la *Semaine religieuse*, nous nous conformons bien volontiers au désir qui nous est exprimé : « qu'elle soit recommandée spécialement aux prières des religieux et religieuses persécutés ».

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — L'ouverture du Mois de Marie a eu lieu hier, jeudi 30 Avril, à 7 h. 3/4 du soir. Tous les jours du mois de Mai, à la même heure, réunion : récitation du chapelet ; le *dimanche* et le *jeudi*, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement ; les autres jours, lecture et chant de cantiques.

— Eglise Saint-Mathieu. — Durant le mois de Mai, exercice du Mois de Marie à 7 *h. 3/4*, excepté le *dimanche* où il suit immédiatement les Vêpres. Bénédiction du T. Saint-Sacrement le *dimanche*, le *mercredi* et le *vendredi*. Tous les *mercredis*, instruction ; les autres jours, lecture.

— *Lundi 4 Mai*, fête patronale des Mères chrétiennes. A 8 heures, sainte messe ; à 5 heures du soir, instruction, bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

— Eglise de Loc-Maria. — Les exercices du Mois de Marie ont lieu tous les soirs à *8 h.* Le *dimanche*, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement ; les autres jours, récitation du chapelet, lecture. Bénédiction, le *mercredi* et le *vendredi*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

— Chapelle de la Retraite. — Dimanche 3 Mai, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte Messe, instruction et bénédiction du Saint-Sacrement.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Mai.	*Matin.*	*Soir.*
Dimanche, 3.	Plouénan.	
Lundi, 4....	Taulé. — Locquénolé..	Henvic.
Mardi, 5....	Carantec.....	Communauté de N.-D. de la Victoire.
Mercredi, 6.	Morlaix, Saint-Martin..	Sainte-Sève.
Jeudi, 7....	— Saint-Mathieu.	Collège.
Vendredi, 8.	— Saint-Melaine.	Garlan.
Samedi, 9...	Plourin. — Le Cloître.	Ursulines.

On nous communique, de l'Evêché, les meilleures nouvelles de la tournée pastorale. Les belles réceptions et les touchantes cérémonies se succèdent ; partout, malgré la rigueur anormale de la saison, les fidèles accourent en foule recevoir la bénédiction de l'Evêque. Monseigneur, vivement touché de cet accueil, trouve dans le respectueux empressement et la parfaite tenue des populations, qu'il visite pour la première fois, un ample dédommagement aux fatigues qu'il s'impose lui-même sans compter et qu'il supporte vaillamment, grâce à sa robuste santé. *Dominus conservet eum !*

Nécrologie. — Nous avons le regret d'enregistrer, cette semaine, trois décès de confrères.

I. M. ABGRALL, *ancien vicaire de Plouvien*, est décédé dans sa famille, à Lampaul-Guimiliau, le 23 Avril, à l'âge de 37 ans. Né le 16 Avril 1866, il avait été ordonné prêtre le 10 Août 1891 et vicaire d'abord à Leuhan (1892), puis à Peumerit (1894 et à Plouvien (1899). Démissionnaire, pour cause de santé, le 30 Juin 1902, il se retira à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon, et ensuite dans sa paroisse natale où il a voulu mourir, au milieu des siens.

II. M. KERIVIN, *recteur de Peumerit,* est mort après 16 mois de ministère seulement dans cette paroisse, sans avoir pu s'y faire apprécier comme il le méritait. Sa santé, de tout temps délicate, s'était encore altérée dès le début de son séjour à Peumerit et, depuis plusieurs semaines, ne laissait aucun espoir de guérison. Il est mort, mardi 28 Avril, dans sa 46e année.

Né à Plouvorn, le 22 Février 1858, ordonné prêtre le 10 Août 1882, M. Kerivin (Jean-Marie) fut d'abord précepteur, puis vicaire à Bodilis (Septembre 1883) et à Lesneven (Novembre 1890). Il était recteur de Peumerit depuis le 16 Décembre 1902.

Après un service funèbre célébré mercredi à Peumerit, le corps de M. Kerivin a été transporté à Plouvorn où il a été enterré jeudi, au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles.

III. M. MAGADUR, *prêtre habitué à Plabennec.* — Nous recommandons également aux prières M. Magadur, prêtre habitué à Plabennec, décédé le 25 Avril à l'hôpital civil de Brest où il était en traitement. Ancien élève du Petit-Séminaire de Pont-Croix, M. Magadur avait été aumônier à Clamart, près Paris, puis curé de Clévilliers au diocèse de Chartres. Depuis dix ans environ, sa santé l'avait obligé de se retirer du ministère, et il était venu se fixer à Plabennec, sa paroisse natale, où ses funérailles ont été célébrées lundi dernier.

M. Magadur était âgé de 55 ans.

R. I. P.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Normant, économe au Grand-Séminaire, recteur de Plonéis ;

M. Le Jollec, vicaire à St-Sauveur de Brest, économe au Grand-Séminaire ;

M. Caugant, vicaire à Briec, vicaire à St-Sauveur de Brest ;

M. Garrec, jeune prêtre de Plonévez-Porzay, vicaire à Briec.

Plounéventer. — Les scellés à l'abbaye de Kerbéneat. — Le monastère de Kerbéneat, fondé par Mgr Nouvel de sainte mémoire, est aujourd'hui désert : les religieux Bénédictins, frappés par la funeste loi d'ostracisme que l'on sait, ont dû se disperser. Quelques-uns vont à Jérusalem, où la Congrégation dirige une œuvre de fondation récente et subventionnée — contradiction étrange — par le gouvernement français ; la plupart sont déjà rendus en Angleterre, dans la résidence dont nous avons parlé (*Semaine religieuse* du 6 Mars 1903), à Pembrey-House (Carmarthenshire), au Sud du Pays de Galles. Avant de les rejoindre, le Révérendissime Père Abbé, Dom Bouchard, est resté avec deux religieux pour attendre les expulseurs.

Le délai de 15 jours accordé expirait le 24 Avril. Ce jour-là, au matin, le Conseil municipal de Plounéventer, maire en tête, se rendit à l'abbaye pour exprimer, une fois encore, aux persécutés la vénération, la reconnaissance et les regrets de la population. Après trois jours d'attente, lundi 27, le Juge de paix de Landivisiau s'est présenté et, en présence du Père Abbé qui protestait énergiquement contre la violation de son droit de propriété, apposa les scellés sur toutes les portes extérieures de la chapelle, des cellules et les couloirs. Au dehors, on entendait gronder la colère des habitants de la région, qui depuis trois jours montaient la garde autour de l'abbaye ; et, pour contenir la foule indignée, il a fallu toute l'autorité des religieux prêchant le calme et laissant entrevoir l'espérance de leur prompt retour.

Les sentiments de la chrétienne population de Plounéventer et des paroisses circonvoisines seront partagés par les fidèles du diocèse tout entier. Nous savons être ici l'interprète de tous et spé-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cialement de nos confrères du clergé paroissial, en adressant aux nobles exilés nos plus fraternelles sympathies ; nous les accompagnons de notre souvenir reconnaissant, de nos prières, de nos vœux et de notre invincible espérance ; nous ne leur disons pas adieu mais au revoir !

Retraites pascales aux Bretons de Paris. — On nous écrit :

« Cette année a été signalée par un nouvel élan donné à notre « OEuvre des Bretons ». L'ère des conférences, récemment inaugurée, y a contribué pour une bonne part ; puis sont venues les cinq retraites pascales qui ont achevé de lui imprimer cet heureux mouvement.

Quatre prêtres, bretons d'origine, dont deux habitent Paris et les deux autres exercent leur ministère, l'un à Trélazé dans l'Anjou, l'autre au Noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes à Quimper, ont bien voulu prêter au directeur de l'OEuvre le concours de leur zèle et de leur parole éloquente. C'est ainsi que M. Le Blévec, du diocèse de Vannes, vicaire à Plaisance, et M. Le Guillou, du diocèse de Saint-Brieuc, aumônier de l'hôpital Broussais, se sont fait entendre tour à tour, à la grande satisfaction de nos Bretons, à Plaisance et à Notre-Dame de la Gare où nous avons compté bon nombre de confessions et de communions pascales.

Restaient Clichy, Vaugirard et Saint-Paul-Saint-Louis, les trois principaux centres des réunions bretonnes. M. Balanant et M. Prigent, originaires l'un et l'autre de Saint-Pol-de-Léon, ont eu la charge, plus ou moins onéreuse, de préparer nos compatriotes au devoir pascal. Les distances à parcourir étaient si grandes, les obstacles à vaincre si nombreux, que M. Balanant surtout a pu mesurer le prix et la difficulté de l'apostolat breton à Paris. Quelle différence avec les missions du « pays », où les auditeurs accourent en foule l'entendre, avec sa parole si claire et si persuasive, expliquer les tableaux des Vénérables Michel Le Nobletz et de Julien Maunoir, à la veille d'être — nous l'espérons, — placés sur les autels ! A Clichy et même à Vaugirard, ce n'est qu'à force d'efforts d'éloquence qu'il a réussi à grossir peu à peu son auditoire et à le captiver, au point de ramener bien des brebis égarées au bercail.

Le même succès a suivi la parole vibrante et lumineuse de M. l'abbé Prigent, à Saint-Paul-Saint-Louis. Il travaillait dans un quartier plus docile à la voix du prêtre, à cause du grand nombre de Roscovistes et de Saint-Politains qui s'y trouvent.

En somme, nous ne croyons pas aller au delà de la vérité en évaluant à un millier le nombre des Bretons qui, à la suite de ces retraites, ont accompli leur devoir pascal. Evidemment, ce n'est là qu'une bien faible partie des émigrés bretonnants qui habitent la capitale.

Mais comment réussir encore à les embrasser tous, malgré les efforts nouveaux de la Société « La Bretagne », qui ne cesse de

seconder le zèle de son aumônier par un redoublement de zèle et de pieuse générosité ? Ils sont condamnés, la plupart, aux travaux du dimanche et perdus au milieu d'une foule d'ouvriers indifférents ou impies, qui ne cessent de tourner en ridicule leurs pratiques religieuses. Or, on connaît la timidité de nos Bretons et leur amour de la paix, qu'ils poussent souvent jusqu'à l'abandon déplorable de leurs croyances !... »

Nos missionnaires. — AU PAYS DE LOANDA. — Au mois de Juillet dernier, le bruit courut que, dans l'Angola (Afrique occidentale), les Européens avaient été massacrés et qu'un jeune missionnaire de notre pays, le R. P. Yves Morvan, était du nombre des victimes. La lettre suivante, écrite à son frère, en nous rassurant sur son sort donne des détails pleins d'intérêt sur la Mission qu'il a fondée et dont il est aujourd'hui le Supérieur.

Mission du Sacré-Cœur de Jésus, Mousseukou,
30 Janvier 1903.

MON BIEN CHER JEAN,

..... Tu me demandes, avec une curiosité impatiente — au demeurant très légitime — où je me trouve, la nature du pays que j'habite, le caractère, les mœurs, la vie politique, religieuse et sociale des peuples que j'évangélise, les résultats de mes travaux, etc... ; un plan magnifique pour un volume de 300 pages. Je vais essayer de les résumer et ainsi de remplir les devoirs de l'amitié fraternelle, sans trop perdre mon temps.

Un peu de géographie d'abord, afin que vous ne me mettiez plus dans les massacres du Bihé où, malgré certains journaux de là-bas, habiles à tirer des nouvelles à sensation d'un mot de dépêche, les missionnaires ont été respectueusement épargnés. Notre Mission, dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, s'élève sur la rive droite du Cuango, affluent du Congo, au 8° 11' de latitude Sud et au 17° 45' de longitude orientale au méridien de Greenwich, c'est-à-dire à 500 kilomètres de la côte en ligne droite, à plus de 700 kilomètres par le chemin des caravanes et à 800 kilomètres, au moins, du théâtre des derniers massacres. Nous sommes aux frontières mêmes de la Sainte Eglise : derrière nous la Mission de Malange, devant nous les régions inconnues de l'intérieur.

Au point de vue physique, ces contrées présentent un aspect où la poésie et la prose trouvent à glaner : c'est le plateau avec ses collines couvertes de hautes herbes et d'arbustes, et ses vallées étroites où la végétation est souvent de toute beauté. Les bords du Cuango sont bas, marécageux, sillonnés de larges bandes de papyrus et inondés pendant le tiers de l'année. Le Loui, affluent de la rive gauche, et l'Otouguile, affluent de la rive droite, offrent dans leurs palmiers vinifères et leurs forêts vierges le type de la végétation équatoriale. Çà et là, quelques sources d'eau salée.

Le sol, en général silico-argileux, produit comme à plaisir le manioc, le maïs, la patate douce et presque tous les légumes d'Europe : nous avons un magnifique jardin où le choux pommé, la tomate, la chicorée, le radis, etc., viennent comme chez nous. Les pierres de construction se rencontrent, mais hors de notre portée ; aussi toutes nos habitations sont construites en bois ou en briques séchées au

Archives diocésaines de Quimper et Léon

soleil, et couvertes en chaume : un souvenir de Bretagne. D'anciens débris de forges nous font croire à l'existence de gisements houillers dans le pays : les habitants actuels, émigrés d'il y a une cinquantaine d'années, n'en savent rien.

La flore n'est pas des plus riches, sauf dans les forêts où, à certaines époques de l'année, grand nombre d'arbres se transforment en véritables bouquets pourpres, roses et blancs, où butinent les nombreuses abeilles du pays. Les plantes médicinales abondent sur les hauteurs : les noirs y trouvent des purgatifs, des pectoraux, des antiseptiques excellents, des poisons violents dont les sorciers font un grand usage..... un Pérou pour les disciples d'Esculape !

La faune africaine y est dignement représentée par une infinité d'oiseaux au plumage brillant : peu de chanteurs parmi eux ; la perdrix et la pintade nous disent quelquefois de doux chants, mais..... dans la casserole. Force troupes de singes dans les forêts, où errent pendant le jour le léopard, la panthère et le boa ; dans les hautes herbes, le chacal, la hyène, le lion (ce dernier de jour en jour plus rare), le gnout et l'antilope ; dans le fleuve, le traitre crocodile et nombreux troupeaux d'hippopotames. Dans cette ménagerie, ces derniers monstres sont, avec les singes, les seuls qu'on puisse contempler à son aise.

Mais le roi de la savane et de la forêt, c'est l'homme ; l'homme dans toute sa sauvagerie et le désarroi de ses mœurs, l'enfant mal élevé de la nature, gardant encore de l'homme ce qu'on ne peut perdre sans cesser de l'être..... Les peuples qui nous environnent appartiennent à la grande race bantou, qui occupe cette zône de l'Afrique, de l'Atlantique à l'Océan Indien. Ces peuples présentent un type en général bien fait, aux traits réguliers, voire même le nez dont l'épatement n'existe souvent pas. Bien tourné de corps et de membres, svelte, aisé dans ses gestes, il se fait très vite aux manières de l'européen, qu'il tend naturellement à imiter. Dur à la marche et à la fatigue, on trouve en lui un excellent porteur qui faiblit devant un verre d'eau-de-vie, mais qui supporte admirablement les privations et la faim. Très sobre dans son manger, qui ne varie guère entre la bouillie de manioc, le maïs, la patate douce et ce qu'il tire de la chasse et de la pêche, plus sobre encore dans son vêtement, qui consiste dans la *perizoma* du Père Adam, laquelle est une bande d'étoffe, un tissus d'écorce ou une peau de bête, suivant la fortune. Ainsi vêtu, il marche et marche encore, ses jarrets sont d'acier, et il fait chaud quand la sueur lui perle au front !

Ce qui distingue les différentes tribus de cette grande race, c'est la chevelure, à laquelle ils donnent toutes les formes et qu'ils tressent avec un art infini. Certaines perruques représentent un travail de plusieurs semaines. Afin de les conserver dans leurs formes primitives, les noirs les remplissent d'huile qui coule des cheveux le long du front et de la figure, ce qui les fait bien répugnants : pour eux c'est de la coquetterie. Il suffit de dire que certains peuples emploient exclusivement à cet usage l'huile de ricin, très commune en ces régions. Ceux-là on les aime, mais de loin.

Ces tribus vivent sous un régime qu'on pourrait appeler patriarcal : chaque village a un chef particulier qui obéit au chef principal, maître et seigneur du pays : une sorte de roitelet. Celui-ci est à la fois roi et juge : c'est lui qui règle les différends, selon ces deux principes dont il ne sort jamais : l'intérêt et la raison du plus fort. Son conseil, composé des plus anciens de la tribu, est toujours de son avis. Sa case ne diffère en rien de celle des autres ; mais il a sa cour, où une

étiquette rigoureuse est observée : on y baise la terre, on s'y couche sur le dos, en balayant la terre avec les tresses de la chevelure, en signe d'humiliation devant cette noire majesté, et mille autres points d'étiquette qu'il serait trop long d'exposer. Tu crois peut-être que ce roitelet revêt un manteau royal ou quelque signe de distinction ; il n'en est rien : son vêtement est un simple pagne ; rien qui le distingue de ses sujets. Toute la splendeur de son trône réside dans son sérail. Plus il a de femmes et plus il est « grand ». Notre voisin, encore jeune, en compte 31 ; il est « grand », mais il grandira encore, à moins d'une grâce extraordinaire.

En somme, les noirs de ce pays n'ont pas ce qu'on peut appeler une religion. Leur dogme (pardonne-moi le mot) consiste dans une série de superstitions et de souvenirs des ancêtres, aux mânes desquels ils immolent des victimes. L'idée de Dieu existe, mais on ne s'en occupe pas. L'esprit mauvais est l'alpha et l'oméga de cette religion informe ; c'est lui qui préside à la naissance, à la mort, à la foudre, aux vents, etc. C'est le mystère, c'est la peur plus que la religion qui a donné naissance à ces amulettes et fétiches dont le noir se revêt et remplit sa case, et dont la possession est une garantie contre tous les malheurs. Le grand principe est qu'on ne meurt jamais de mort naturelle ; c'est toujours le fait d'un sorcier, ami du mauvais esprit, qui a fait le coup. Or, tous peuvent être accusés de ce crime. Un personnage important vient à mourir dans le village, on appelle aussitôt les devins qui, après forces cérémonies, déclarent tel ou tel coupable. Le malheureux doit payer. Il n'a ni bœufs ni chèvres ? qu'il livre sa femme, son enfant, son neveu ou sa nièce... C'est la grande cause de l'esclavage en ces pays.

L'idée de l'immortalité de l'âme est très confuse et mêlée d'erreurs grossières.

En fait de morale, la vertu pour nos noirs n'est qu'un mot qu'ils ne connaissent d'ailleurs pas. La pudeur n'est pas de mode. L'enfant de 6 à 7 ans sait tout, est au courant de tout ; il insulte son père et sa mère avec des mots qui feraient envie aux rédacteurs de certains journaux de France. Et la mère de rire aux éclats, en voyant le petiot déjà si instruit !

Le noir distingue entre le bien et le mal, mais il n'a qu'une imperceptible idée de la récompense et du châtiment dans l'autre vie ; aussi, pas de remords dans ce cœur ravalé. En justice le vol, l'homicide, l'adultère sont rigoureusement punis, parce qu'il y va de l'intérêt de tous en général et du chef en particulier qui vit et s'engraisse de ces procès. Dans sa vie privée, le noir commet ces crimes avec la plus grande facilité.

Quant à leur vie sociale, la polygamie nous en donne la note. Les chefs comptent de 20 à 50 femmes ; les particuliers de 2 à 5, suivant la fortune de chacun ; car les femmes se vendent comme des bœufs. Les liens du mariage sont d'ailleurs très élastiques ; le moindre délit, la plus légère discussion sont une raison de divorce. De là, pas de famille, pas de foyer. Les enfants suivent le père ou la mère, selon le cas ; ils s'éduquent comme ils peuvent, les pauvres petits ! Le père ou la mère pensent qu'ils ont rempli leurs devoirs quand ils ont donné à leur progéniture, le matin, à midi et le soir, l'indispensable bouchée de manioc.

L'homme a tous les droits, la femme n'en a aucun ; c'est l'esclave qui féconde la terre de ses sueurs. Cette situation, qui devrait la rendre douce et docile aux enseignements de la religion, en fait un

Archives diocésain[illegible]de Quimper et Léon

être sceptique et railleur qui ne voit et n'entend rien en dehors de ses occupations ordinaires, un être sans idéal qui vit de sa corruption et qui se délasse, le soir, des pénibles labeurs du jour en se livrant aux danses obscènes du fétichisme... Une pitié !

L'homme, au contraire, est ouvert, franc, quoique un peu menteur, vif de parole et d'idée, d'une imagination ardente et d'un cœur souvent généreux. La femme cultive la terre ; lui s'occupe de chasse, de petites industries : confection de paniers, d'objets de ménage, etc., et de pêche. Entre temps, il converse ou dort au soleil.

***

Notre Mission est établie au centre même du peuple Moussoukou ; mais nous évangélisons grand nombre de tribus circonvoisines, telles que les Nzovos au Nord-Est, les Maxinges au Sud ; au Sud-Ouest, les Haris et les Pakas, au Nord-Ouest, les Holos. Mais là-bas, sur les bords supérieurs du Loui et du Cuango, combien de peuples nous ignorons ! On ne les a encore ni comptés ni nommés ; c'est une tâche qui revient à nous Missionnaires, et nous la remplirons, s'il plaît à Dieu. Le *Saint-Joseph*, notre petit vapeur, sera bientôt sur le chantier.

Notre champ d'évangélisation est vaste, plus vaste que nos forces ; mais il l'est moins que l'action de la grâce qui change le cœur des peuples avec la même facilité que celui des individus.

Notre plan d'évangélisation est des plus simples : nous allons et nous évangélisons : *Euntes docete omnes gentes*. Le thème de nos instructions ne sort pas du Symbole et des commandements de Dieu. Nous prêchons Jésus, et Jésus crucifié, à temps et à contre-temps : c'est pour la plupart une folie ; on nous éclate de rire à la figure. Mais (ô puissance de l'Evangile !) après quelques instructions, on rit moins, puis on cesse de rire et nous sommes étonnés, un beau dimanche, de voir ces railleurs parmi nos catéchumènes. Dans nos courses, nous allons à dos de bœuf.

A la Mission, il y a tous les jours deux catéchismes pour les villages environnants. Quantité de petits garçons et petites filles y assistent : un monde intéressant au possible, la consolation du Missionnaire et l'espérance de l'avenir. Tous nos vieux polygames, hors quelques sorciers, tiennent à honneur de nous envoyer leurs enfants.

Jusqu'ici, nos meilleurs résultats nous les avons obtenus parmi la jeunesse, parmi les jeunes gens de 15 à 25 ans. Quelques-uns sont déjà mariés chrétiennement. La régularité de cette chrétienté naissante aux offices du dimanche est admirable. Dès le point du jour, les collines qui environnent la Mission s'animent ; le long des sentiers étroits, une foule de noirs, d'hommes, de femmes et d'enfants — ces derniers bruyants comme il convient à leur âge — descendent à la file vers notre chapelle. Hors la couleur des vêtements et aussi des paroissiens, cela paraît un matin de dimanche dans une bourgade de Bretagne. Sous le 8e de latitude Sud, le spectacle est loin d'être banal et je connais un missionnaire qui y trouve le repos d'une semaine de labeurs.

Le 25 Décembre dernier, 22 de nos chrétiens ou chrétiennes, dont la plupart gardaient encore la longue chevelure tressée, ont courbé le front sous l'imposition des mains de notre vénéré Vice-Préfet apostolique et reçu le saint chrême qui fait les ardents chrétiens. Je ne saurais dire l'orgueilleuse joie que j'éprouvai en voyant cette phalange, fruit de nos premiers travaux, défiler vers l'autel, ayant dans leur port modeste l'expression même de l'esprit et du sentiment chrétiens, eux

les fétichistes d'hier ! Les catéchumènes, au nombre de 90, suivaient la cérémonie avec des regards de sainte envie, repentants peut-être de n'avoir pas suivi le catéchisme avec la régularité requise pour mériter le saint baptême. Le 25 Décembre a été pour nous un beau jour, un jour à oublier Quimper et Bretagne, Odet et Cornouailles, et tu sais si ces amours vivent encore dans mon cœur.

Voici les résultats de notre saint ministère, depuis deux ans que la Mission existe :

Baptêmes d'adultes : 29 ; Baptêmes d'enfants : 99 ; Baptêmes d'enfants à l'article de la mort : 26 ; Mariages : 3 ; Confirmations : 22 ; Chapelles bâties en divers points du pays : 3.

C'est bien peu ; mais cela représente bien des grâces du bon Dieu et du travail de la part des missionnaires. L'un de nous, le frère Balthazar, est mort à la tâche ; ceux qui restent ne sont pas des cèdres du Liban...

Je me porte bien. Mon confrère fatigué est parti pour l'Europe, d'où il reviendra au mois de Mai avec notre petit vapeur. Un autre Père va m'arriver ces jours-ci.

Je t'embrasse de tout cœur.

YVON.

LA QUESTION DE LA LANGUE BRETONNE. — **Un arbitre du conflit.** — L'Inspection d'Académie, de Quimper, est cet arbitre. Chaque année, l'Inspection présente au Conseil départemental un « Rapport sur la situation de l'enseignement primaire dans le Finistère ». C'est ce qu'elle a fait notamment en 1900, 1901 et 1902, avant la naissance du conflit, dans des conditions parfaites d'indépendance et d'impartialité.

Que dit-elle, que pense-t-elle au sujet des questions pendantes ? Entre le clergé qui s'en tient à la vieille formule de son enseignement religieux : *Le breton est la règle ; le français, l'exception*, et l'Administration des Cultes qui paraît préciser ses exigences dans cette formule nouvelle : *Le français est la règle ; le breton, l'exception*, quel parti va embrasser l'Académie ? Interrogeons-la, recueillons ses déclarations officielles et enregistrons-les mot pour mot.

1re Question. — Les habitants du Finistère peuvent-ils jouir des bénéfices de la loi scolaire comme les autres Français ?

R. — « Il est évident qu'une partie des habitants du Finistère ne peuvent jouir des bénéfices de la loi scolaire » (*Rapport* 1900).

2e. — Sont-ils nombreux, les jeunes enfants qui n'en profitent pas ?

R. — « Nos effectifs continuent à grossir chaque année, et cette augmentation serait bien plus sensible... » (1900).

3e. — Que faudrait-il pour amener à l'école les enfants qui n'y vont pas ?

R. — « Ouvrir des classes nouvelles dans certains centres où la population enfantine est particulièrement dense, et obtenir sur certains points la création d'écoles de hameaux » (1900).

Archives diocésaines de Quimper et Léon

4°. — Vos élèves se présentent-ils à l'école dès qu'ils ont l'âge scolaire ?

R. — « Ils arrivent à l'école de 6 à 10 ans » (1900).

5°. — On ne va donc à l'école que très tardivement. C'est à contre-cœur que la plupart des familles confient leurs enfants à l'école laïque ; elles ne s'y déterminent qu'aux approches de la 1re communion, en vue de l'assistance aux catéchismes obligatoires. Mais quelle est la proportion de vos écoles purement bretonnantes ?

R. — « 80 pour 0/0 des écoles du Finistère (1) sont encore purement bretonnantes » (1902).

6°. — Qu'y a-t-il de particulier dans ces écoles, qui sont la règle ?

R. — « Elles ne reçoivent que des enfants n'ayant jamais parlé ni entendu parler français » (1902).

7°. — Ces enfants, de 6 à 10 ans, arrivent donc sur les bancs de l'école (et sur les bancs du catéchisme) avec une ignorance absolue de la langue française ?

R. — « Ils arrivent à l'école sans savoir un mot de français » (1900).

8°. — La tâche des jeunes maîtres est sûrement difficile ?

R. — « Leur tâche ne serait pas plus difficile, s'ils avaient été désignés pour diriger une école au pays de Galles » (1902).

9°. — Bien certainement vos maîtres sont à la hauteur de leur tâche ?

R. — « Il est regrettable que l'insuffisance des élèves sortis des écoles normales, eu égard aux besoins du service, oblige l'Administration à accepter le concours de jeunes gens insuffisamment préparés aux fonctions de l'enseignement » (1902).

10°. — Il faudrait, du moins, que chacun d'eux eût très peu d'élèves. Qu'en est-il ? La moyenne des classes est-elle convenable ?

R. — « La moyenne des élèves par classe est encore beaucoup trop élevée » (1902).

11°. — Quels sont les inconvénients de cet état de choses ?

R. — « Il s'en suit que, malgré toute leur bonne volonté, nos maîtres ne peuvent obtenir tous les résultats qu'ils obtiendraient dans des classes moins nombreuses » (1901).

---

(1) 80 0/0, cela représenterait 246 paroisses, si toutes avaient le même nombre d'habitants. Mais les paroisses de villes où l'on parle le français, étant beaucoup plus populeuses, ont par le fait un plus grand nombre d'écoles ; d'où il résulte que les 80 0/0 sont fournies par les paroisses rurales, plus petites. On arrive ainsi facilement au chiffre de 256 paroisses « où les prédications ne peuvent se faire qu'en breton ». C'est exactement le chiffre que nous avons établi à la suite de l'enquête, faite par Mgr l'Evêque en Octobre-Novembre 1902. Le résultat identique des deux enquêtes — académique et épiscopale — est significatif, et reste pour nous l'expression de la vérité, bien qu'on ait prétendu, depuis, renverser la proportion en faveur de la langue française. N. R.

12°. — Ce cas est-il fréquent et comment y remédier ?

R. — « Il est à souhaiter, dans l'intérêt de nos écoles, qu'un très grand nombre de classes soient encore dédoublées » (1901).

13°. — Vous proscrivez le breton dans l'école : que faites-vous des débutants, qui ne savent ni entendre, ni parler, ni lire le français ?

R. — « Dans toutes les écoles bretonnantes du département fonctionne un cours préparatoire » (1902).

14°. — Et qu'apprend-on dans ce cours préparatoire ?

R. — « Les débutants doivent y apprendre ce que les enfants des pays de langue française apprennent dans la maison paternelle : comprendre et parler le français » (1902).

15°. — Quelle est la durée de cet apprentissage d'avant l'école ?

R. — « Dans une circonscription où les bonnes écoles sont en majorité, les 2/3 des enfants ne restent qu'un an dans le cours préparatoire » (1902).

16°. — Mais dans les milieux moins favorisés ?

R. — « Là où les écoles sont plus parsemées, la fréquentation plus difficile, le personnel de valeur un peu moindre, la moitié des élèves environ passe deux ans dans le cours préparatoire. Cette moyenne est encore très honorable. En admettant même que 2 ans de scolarité soient toujours nécessaires... » (1902).

17°. — Ce sont deux nouvelles années de retard, ajoutées à celles du début. Si, malgré tout, vos élèves avaient à ce prix et à cet âge tout l'acquit qu'apportent de leur famille les enfants d'origine française ?

R. — « L'œuvre à peine ébauchée se complète aux cours élémentaire et moyen. Les connaissances acquises sont, en effet, jusqu'ici à fleur de cerveau. L'enfant reste-t-il quelques semaines sans venir à l'école, le *brezoneck* (sic) reprend impérieusement ses droits » (1902).

18°. — La fréquentation de l'école commence tardivement. Y est-on du moins assidu jusqu'à 13 ans ?

R. — « Il y a malheureusement bien des défections après la première communion, que le clergé fait faire, dans ce pays, dès l'âge de 10 ans » (1902).

19°. — Autant dire que la scolarité n'existe pas. Mais, pour ceux qui continuent d'aller à l'école, quelles notions y puiseront-ils ?

R. — « Ils auront acquis par l'école, avec la connaissance et l'usage de la langue française, l'ensemble d'idées morales, de notions simples et exactes qui constituent notre enseignement primaire » (1902).

C'est bien cela. Point d'idées religieuses ; pas un seul mot propre à la langue du Catéchisme : cela est proscrit. Il n'est donc pas vrai que l'école laïque en donne la connaissance et

Archives diocésain de Quimper et Léon

l'usage. Systématiquement, elle expurge le Dictionnaire de la langue française ; elle mutile la langue nationale. Il ne manquait plus qu'une chose, c'est que le français interdit à l'école par le Ministre de l'Instruction publique fût déclaré obligatoire à l'église par le Ministre des Cultes. C'est fait.

Mais sur cette incohérence, l'arbitre s'est prononcé. Dans le conflit franco-breton, l'Inspection académique de Quimper est avec le clergé contre l'administration des Cultes. X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les audiences du Saint-Père continuent sans interruption. Samedi 27, avait lieu la réception de 600 pèlerins polonais, conduits par l'Evêque auxiliaire de Posen. Le lendemain, le Pape a reçu, dans la salle du Trône, un nombreux pèlerinage de Belgique, à la suite de l'audience particulière donnée à la délégation des journalistes catholiques belges. Après les avoir remerciés de la généreuse offrande qu'ils apportaient pour le Denier de Saint-Pierre, Léon XIII a fait allusion aux tristes événements qui se passent en France et qui présagent pour ce pays — s'il n'a pas le courage de secouer le joug de la franc-maçonnerie — une déplorable ruine, puis il ajouta : « On y expulse les religieux, et la Belgique les accueille ; elle est hospitalière, elle mérite les bénédictions du ciel ».

France. — **Protestations épiscopales.** — Les évêques continuent à protester contre les circulaires par lesquelles le Ministre prétend interdire la prédication aux religieux sécularisés et faire fermer les chapelles par l'autorité diocésaine. Mgr Turinaz, évêque de Nancy, pour l'acte énergique dont nous avons parlé, a été privé de son traitement, « sans préjudice d'autres sanctions plus sévères ». Le courageux prélat a répondu qu'il « n'a jamais tenu ni à l'argent ni aux honneurs, mais qu'il tient à l'honneur et à son devoir ».

Quand un évêque a parlé de la sorte, sous l'inspiration de sa conscience et en dehors de toute préoccupation humaine, on se rend bien compte que toute insistance est parfaitement inutile et que toute mesure administrative ou judiciaire prise contre lui ne peut qu'augmenter son prestige, en lui conférant un titre de plus à la vénération, à l'admiration et à la reconnaissance des catholiques français.

Les Congrégations religieuses dispersées. — L'exécution de l'odieuse loi contre les religieux se poursuit dans toute la France, donnant lieu à des incidents divers dont nous ne pouvons même pas donner ici un court aperçu. Partout, la population

chrétienne s'est émue et manifeste en faveur des persécutés. D'un autre côté, les journaux socialistes et impies font appel aux plus tristes passions de leurs lecteurs pour les pousser à descendre dans la rue combattre les manifestations catholiques : des scènes de désordre et de violence ont eu lieu, même dans les églises ; en plusieurs endroits le sang a coulé..... Cette agitation devrait faire réfléchir tout autre gouvernement que celui de M. Combes..... Puissions-nous par nos prières et notre action énergique hâter le jour où Dieu — qui seul peut nous sauver — daignera venir au secours de la France !

Appel au tribunal de Dieu. — En réponse au brutal refus d'autorisation infligé à son ordre, le R. P. Michel, prieur des Chartreux, a écrit à M. Combes une éloquente lettre, d'où nous extrayons cette émouvante conclusion :

... Je ne puis accepter cette sentence injuste ; je ne l'accepte pas ; et, malgré mon pardon sincère, j'en demande la revision, selon mon droit et mon devoir, par le tribunal infaillible de Celui qui est constitué notre juge souverain ! En conséquence, — prêtez une attention particulière à mes paroles, Monsieur le Président du Conseil, et ne vous hâtez ni d'en sourire, ni de me considérer comme un revenant d'un autre âge, — en conséquence, vous viendrez avec moi devant ce tribunal de Dieu. Là plus de chantages, plus d'artifices d'éloquence ; plus d'effets de tribune, ni de manœuvres parlementaires ; plus de faux documents ni de majorité complaisante ; mais un juge calme, juste et puissant et une sentence sans appel, contre laquelle ni vous, ni moi, ne pourrons élever de protestation !

A bientôt, Monsieur le Président du Conseil ! Je ne suis plus jeune et vous avez un pied dans la tombe. Préparez-vous, car la confrontation que je vous annonce vous réserve des émotions inattendues. Et pour cette heure solennelle comptez plus sur une conversion sincère et une sérieuse pénitence, que sur les habiletés et les sophismes qui ménagent vos triomphes passagers.

Et comme mon devoir est de rendre le bien pour le mal, je vais prier ; ou, pour mieux dire, nous les Chartreux dont vous avez décrété la mort, nous allons continuer de prier le Dieu des miséricordes que vous persécutez si étrangement dans ses serviteurs, afin qu'il vous accorde le repentir et la grâce des réparations salutaires.

En recevant cette lettre, M. Combes a pu sourire... pour la galerie. Soyez assuré que ces paroles viendront, plus d'une fois, troubler son sommeil.

BIBLIOGRAPHIE

Une brochure vieille de trente ans. — Il y aura trente ans, l'an prochain, que paraissait une petite brochure intitulée : *Nouvelles soirées au village, ou fortune et ruine de la commune.*

Aucun nom d'auteur ; mais simplement cette mention : *Par l'auteur des Soirées au village*, de *Beauvallon*, des *Petites causeries*, etc., etc.

Nous venons de relire cet opuscule ; il répond à merveille aux préoccupations de l'heure présente, et ni les arguments, ni les expressions n'en ont vieilli. Les maux qu'il signale et qu'il combat sont aujourd'hui plus graves

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et plus aigus que jamais. Il a pour but, en effet, de dénoncer la profanation du dimanche et l'abus du cabaret.

Sous la forme piquante, alerte, familière, d'un dialogue entre un certain nombre de villageois, tous les arguments de principe et de fait, les navrants résultats de la loi de Dieu foulée aux pieds, ainsi que les tristes conséquences des cabarets multipliés, sont condensés, sont mis en relief dans ces quelques pages.

Cette petite brochure, répandue dans les milieux populaires et ruraux, y ferait certainement du bien. (Elle est en vente, au profit d'une bonne œuvre, à la Providence de Saint-Joseph, Ars, Ain. — Prix : 20 cent.)

On trouvera à la même adresse une autre petite brochure : *Les Voix de l'Eglise*, qui est également de nature à faire du bien. Les voix de l'Eglise, on le devine, ce sont la cloche, les fonts baptismaux, le confessionnal, la table de communion, le tabernacle, la chaire, la croix, la prière, les sacrements. Ce travail présente des considérations fortes et d'intéressants détails. Quelques traits heureux piquent l'attention et confirment la doctrine. — Prix : 50 cent.

ÉTUDES

Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus
Rue Bonaparte, 82, Paris.

Sommaire du n° du 20 Avril 1903.

I. Choses de Bretagne. Centenaire de Brizeux, par Victor Delaporte. — II. Le Troisième Jubilé de l'Escalade, par Alain de Becdelièvre. — III. Les Congrégations, la Chambre et le pays, par Paul Dudon. — IV. Les Fêtes du centenaire de Quinet, par Henri Chérot. — V. L'Action populaire, par Henri Leroy. — VI. « Nos enfants », par Jean Charruau. — VII. « A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir ? » par Joseph Burnichon. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

Publications de la Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Les Conférences (2e année). — La deuxième année de la revue *Les Conférences* forme un beau volume de 400 pages à deux colonnes. Cette revue a désormais conquis sa place dans toutes les bibliothèques des hommes d'œuvres, des conférenciers et des directeurs des cercles d'études.

TAILLE & SCULPTURE DE GRANITS & PIERRES
de toutes provenances.
SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX D'ORNEMENTATION
pour Monuments civils & religieux.

Ch. LIOT, père
8, rue Vis, QUIMPER

REVÊTEMENTS ET CARRELAGES CÉRAMIQUES
en tous genres.
Entreprise de Travaux de Maçonnerie.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

18e Année. **Vendredi 8 Mai 1903.** N° 19.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — De la multiplicité des dévotions ; Livres défendus.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Nécrologie ; Plourin-Ploudalmézeau ; La question de la langue bretonne ; Emploi abusif du breton ; Lesneven ; Un nouveau défi à la Bretagne.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Les Religieux dispersés devant les tribunaux ; Le roi d'Angleterre en France ; Lourdes ; Réconfortante leçon d'histoire contemporaine.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 10 Mai. — 4e Dimanche après Pâques. S. Antonin, Evêque. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et des Saints Martyrs Gordien et Epimaque.

Vêpres du suivant, avec mémoire de S. Antonin.

Lundi, 11. — Patronage de S. Joseph *(du 3e Dimanche après Pâques)*. Double de 2e classe. Blanc.

Mardi, 12. — S. Nérée et ses compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Mercredi, 13. — S. Brieuc, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Jeudi, 14. — Translation des Reliques de S. Corentin et de S. Pol Aurélien *(du 1er Dimanche de Mai, au Propre diocésain)*. Double de 2e classe. Blanc.

Vendredi, 15. — S. Jean-Baptiste de la Salle, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 16. — S. Jean Népomucène, Martyr. Double. Rouge.

Dimanche, 17. — 5e Dimanche après Pâques. S. Pascal Baylon, Confesseur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Gouesnou	du 10 au 14 Mai.
Cast	du 15 au 18 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

De la multiplicité des dévotions.

Sur cette question aussi grave que délicate, nos lecteurs entendront avec plaisir et profit une voix autorisée, celle de Mgr Bonomelli, évêque de Crémone. Le distingué prélat connaît les défauts et les tendances de son époque, et il parle avec une grande expérience. La page que nous allons reproduire est empruntée à un remarquable ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Sentimentalisme et formalisme*, récemment traduit en français. Quelques notes paraîtront peut-être trop accentuées, dans certains milieux ; mais, toutes réserves faites sur la différence des situations et des coutumes, Mgr Bonomelli mérite d'être écouté en France, comme dans son diocèse :

« ... Nous avons dans l'Eglise un nombre extraordinaire de dévotions, et presque chaque année nous en voyons surgir de nouvelles. Dieu me garde de manquer de respect à aucune de celles que l'Eglise a *explicitement* ou même *implicitement* approuvées. Je ne me rendrai pas coupable d'un tel crime.

« Toutes les pratiques de dévotion en elles-mêmes ne peuvent être que bonnes et utiles : le sont-elles également pour tous et chacun des fidèles, en tout temps, en tout lieu, et surtout sans réserve et sans mesure ? Personne ne le voudra affirmer... Il est du devoir de ceux à qui incombe la direction de choisir, parmi tant de dévotions, celles qui répondent au besoin de chacun et d'indiquer les limites fixées par la prudence chrétienne. En est-il toujours ainsi ? Il me semble que non.

« Quelques-uns, surtout beaucoup de femmes pieuses, courent après toutes les dévotions, principalement les nouvelles, les plus retentissantes par le nom, le but ou autres raisons, et ils mettent de côté trop souvent les anciennes qu'une longue expérience a montrées plus sérieuses et plus utiles. Nous voyons se succéder à l'envi autour de nous les dévotions les plus variées, des pratiques nouvelles ou d'anciennes modifiées, à tel point que peut-être on n'en vit jamais autant dans le passé. Si vous le voulez, c'est là encore une preuve de la fécondité et de l'ingénieuse industrie de l'esprit qui remplit l'Eglise ; c'est peut-être aussi une nécessité imposée par le vertigineux essor de la société moderne qui crée de nouveaux besoins et en même temps de nouveaux remèdes ; il est possible que la nouveauté de certaines dévotions ait ses avantages, à cause de la nature de l'homme qui se dégoûte de la vieillerie et du banal, et est avide de nouveauté et de singularité. Mais le superflu est toujours le superflu, il peut produire des résultats dangereux, que nous devons nous efforcer de prévenir.

« Cette importation, j'allais dire cette inondation de dévotions nouvelles, bien que produites dans un très bon esprit et recommandables toutes en soi, en premier lieu, si je ne me trompe, disperse beaucoup de forces qui, réunies, pourraient se tourner à

d'autres œuvres avec plus de fruit. Je n'ai pas besoin de le démontrer. Les forces de la religion, soit chez les individus, soit dans les sociétés, sont grandes, mais elles ont des limites, et plus elles se fractionnent, plus elles s'attachent à des buts différents, plus faibles aussi sont-elles et plus faibles leurs résultats.

« Bien plus, presque toutes ces dévotions sont grevées de quelque contribution pécuniaire pour subvenir aux dépenses et atteindre leur but. C'est bien souvent que j'ai entendu des personnes foncièrement chrétiennes se plaindre des importunités dont elles souffrent de la part des propagateurs ou propagatrices de nouvelles dévotions ; elles me disaient que c'est là une grêle dont elles ne peuvent se garer. Aussi il arrive que quelques chrétiens se dégoûtent de cette fâcheusse insistance, et de la piété elle-même ; cet argent, qui s'en va dans des dévotions de peu ou point d'importance, est enlevé à des institutions et à des œuvres de grand intérêt. Oui, nous avons besoin d'émonder cette végétation luxuriante de pratiques et de dévotions, de les réduire et de concentrer tous nos efforts sur les institutions et les œuvres vitales de la religion. Une armée qui étend trop ses lignes court le danger, en se diminuant, d'être défaite ; si elle les concentre et dirige la masse de ses forces sur un point bien choisi, elle a toutes les chances de vaincre.

« Ce n'est pas tout : on doit remarquer encore que l'excès du culte extérieur et des pratiques matérielles religieuses amène vite la satiété, accable l'esprit et finit par suffoquer les élans généreux des âmes les mieux disposées, les affaiblit, les énerve, les abat.

« Il y a des personnes, des femmes surtout, qui se surchargent de pratiques religieuses.... Au bout de quelque temps, naturellement, cela les ennuie, elles trouvent difficile et presque impossible de continuer et elles abandonnent toutes les dévotions les unes après les autres. Il fut indiscret, imprudent, de se charger d'un tel poids de pratiques et de dévotions. Le directeur ne doit pas pousser ces âmes sur cette voie, mais les retenir. »

Ces paroles très sages du prélat italien appelleraient d'autres considérations encore, celle-ci par exemple : que beaucoup de chrétiens et de chrétiennes ne donnent pas aux diverses catégories d'œuvres la place qui revient à chacune en raison de son objet ou de son importance majeure.... De plus, Mgr Bonomelli parle seulement de « dévotions explicitement ou implicitement approuvées ». Il en est d'autres — nous en avons déjà signalé plusieurs, à diverses reprises — qui trouvent crédit malgré — peut-être à cause de — leur singularité ou de leur caractère nettement superstitieux, et que l'on exploite ensuite contre la Religion catholique, même dans des discours officiels.

Un autre danger, plus grand encore, peut venir de certains livres et brochures. Nous croyons à propos d'attirer l'attention des lecteurs sur la note suivante qui a été publiée par les *Semaines religieuses* de plusieurs diocèses et qui, croyons-nous, trouve son application très actuelle dans le nôtre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Livres défendus. — Comme il arrive toujours, aux époques de troubles, les éditeurs de prophéties se hâtent de profiter de l'occasion pour placer leur marchandise.

Sous quelque patronage qu'ils se présentent, fût-ce sous celui de la Très Sainte-Vierge, ces livres sont à l'index, ne peuvent être achetés ni lus, s'ils ne satisfont point aux conditions posées par les Souverains-Pontifes et tout récemment encore par S. S. Léon XIII.

Voici ce que dit la Constitution *Officiorum ac munerum* du 25 Janvier 1897, titre I, art. 13 : « Les livres ou écrits qui racontent de nouvelles apparitions, révélations, visions, prophéties ou miracles, ou qui suggèrent de nouvelles dévotions, même sous le prétexte qu'elles sont privées, *sont proscrits* s'ils sont publiés *sans l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques* ».

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les retraites de première Communion et de Confirmation.**

III. **Mission :** BEUZEC-CAP-SIZUN, du 10 au 31 Mai. Président, la 1re semaine, M. Poulhazan, curé-doyen de Briec.

Offices extraordinaires.

Quimper. — EGLISE DE LOC-MARIA. — *Le lundi 11 Mai*, pèlerinage du Tiers-Ordre, à *6 heures :* messe, allocution, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— *Le jeudi 14 Mai*, pèlerinage de la Congrégation des Dames. A *6 h. 3/4*, récitation du chapelet. — A *7 heures*, messe suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

N. B. Nous croyons utile de rappeler que l'office de saint Jean-Baptiste de la Salle est désormais obligatoire : la fête est fixée au *15 Mai*. Ceux de nos confrères qui ne sont pas encore munis de ce nouvel office, tant pour le Bréviaire que pour le Missel, en trouveront des exemplaires dans les librairies catholiques.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Mai.	*Matin.*	*Soir.*
Dimanche, 10.	Ploujean.....	Plouézoc'h.
Lundi, 11....	Plougasnou. — St-Jean-du-Doigt.	Guimaëc. — Locquirec.
Mardi, 12....	Lanmeur	Plouégat-Guerrand.
Mercredi, 13..	Plouigneau	Plouégat-Moysan. — Le Ponthou.

Jeudi, 14.....	Botsorhel.....	Guerlesquin.
Vendredi, 15.	Scrignac. — Bolazec	Lannéanou.
Samedi, 16...	Plougonven. — Saint-Eutrope.	

M. Fléiter, vicaire général, a rejoint hier Monseigneur l'Evêque qu'il accompagnera dans la dernière partie de la visite pastorale.

M. Corrigou est rentré à Quimper.

Nécrologie. — I. M. COAT, *Recteur de Saint-Marc.* — C'est avec une douloureuse surprise que nous avons appris la mort de M. Coat, recteur de Saint-Marc, subitement rappelé à Dieu, samedi 2 Mai, dans sa 49e année.

Né à Saint-Mathieu de Morlaix, le 2 Juin 1854, M. Coat (Charles-Yves-Mie) fut ordonné prêtre le 10 Août 1878, et nommé professeur au collège de Saint-Pol de Léon, puis (Avril 1885) sous-principal au même établissement. Dans cette charge délicate, il se montra, comme partout, l'homme du devoir, sachant allier le respect de la discipline avec la bonté qui lui était naturelle. Aimé de tous ses confrères comme de ses élèves, il exerçait sur ceux-ci une grande influence surtout par l'exemple de sa piété et spécialement de sa grande dévotion à la Sainte Vierge, dont il dirigea longtemps la Congrégation établie au collège par un de ses prédécesseurs et amis, le R. P. Berthelon.

Nommé, le 16 Avril 1899, recteur de Saint-Marc, M. Coat y a fait, comme à Saint-Pol, le plus grand bien. Voici ce que nous écrit un témoin de son trop court ministère paroissial :

« La paroisse de Saint-Marc vient de perdre son vénéré pasteur, M. Charles Coat, frère de M. l'Archiprêtre de la Cathédrale. Il était, depuis quelques semaines, retenu par de cruelles douleurs entre le lit et la chambre; rien cependant ne faisait prévoir un dénouement fatal si proche. Ce fut donc dans la paroisse, samedi dernier, une consternation générale quand, à midi, les cloches sonnèrent le glas de son trépas. A 10 heures, il venait de se lever et de parler à l'un de ses vicaires, lui disant d'aller en son nom voir un malade qui réclamait les secours de son ministère. M. Marrec, à son retour, voulant lui rendre compte de sa mission, le trouvait étendu sur le plancher de sa chambre..... Il avait été foudroyé par une crise cardiaque.

« Mais la mort n'a pu surprendre ce saint prêtre. Sa crainte, c'était la mort subite et, ces derniers temps surtout, il ne cessait de s'entretenir à ce sujet avec les excellentes religieuses de la paroisse, leur demandant de bien prier pour lui. Dans ces dispositions, il se confessait très souvent et, mercredi encore, il avait une entrevue avec le directeur de sa conscience.

« Il n'aura passé que quatre ans à Saint-Marc ; mais, dans ce trop court espace de temps, on peut dire qu'il aura « par-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

couru une longue carrière ; *consummatus in brevi, explevit tempora multa* ». Nombreuses sont les œuvres qu'il a fondées, et qu'il laisse après lui vivaces et prospères : Patronage de garçons, Enfants de Marie, Mères chrétiennes, Tiers-Ordre de Saint-François..... Mais sa grande œuvre, celle qui a si bien remué et changé cette paroisse, c'est la belle mission si bien préparée par lui et prêchée, il y a deux ans, par les RR. PP. Rédemptoristes.

« Nos saints Livres, parlant de la mort des justes, nous assurent que « leurs bonnes œuvres les suivent, *opera illorum sequuntur illos* » ; le vénéré M. Charles Coat, on peut le dire sans aucune exagération, en aura eu une ample provision à présenter devant le trône de l'Eternel, pour ne parler que de ses œuvres visibles et connues.

« Il n'est pas étonnant que les paroissiens de Saint-Marc se soient montrés si affligés de cette mort si inattendue. Partout c'était un concert de louanges et de regrets ; même ceux qui ne fréquentent guère l'église confessaient hautement que M. Coat était un « prêtre modèle et bien estimable ».

« Lundi, pour son enterrement, l'église était de moitié trop étroite pour recevoir la foule des fidèles et les 102 prêtres accourus pour la cérémonie funébre. A midi et demi, toute la paroisse, on l'eût dit tant était compacte la foule qui suivait le convoi, s'ébranlait pour conduire son corps à la gare de Brest. Une nouvelle cérémonie, en effet, avait lieu à Morlaix, à 4 heures. Là encore, nombreuse était l'affluence de ses amis et du clergé (plus de 50 prêtres) accourus pour l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

« Puissent ces témoignages de sympathie consoler dans leur immense douleur M. l'Archiprêtre de Saint-Corentin et sa famille ! »

Le service de huitaine pour le repos de l'âme de M. C. Coat sera célébré à Saint-Marc, mardi prochain 12 Mai, à 10 heures.

H. M. LE VEN, *Diacre*. — Nous recommandons également aux prières M. l'abbé Le Ven (Joseph), diacre, pieusement décédé dans sa famille à Lesneven, le 3 Mai, à l'âge de 23 ans.

R. I. P.

PLOURIN-PLOUDALMÉZEAU. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer qu'un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Calvez, mort recteur de Plourin-Ploudalmézeau, sera célébré dans cette paroisse le lundi 18 Mai, à 10 heures.

LA QUESTION DE LA LANGUE BRETONNE. — **A l'appui de notre thèse.** — La scène se passe dans une de nos paroisses maritimes les plus populeuses ; à la suite des examens de catéchisme, qui viennent d'avoir lieu, le recteur donne des prix à ceux qui ont le mieux répondu... Un enfant de la 2me communion se présente avec la note 5, *très-bien ;* il a droit à une récompense... Voici le dialogue qui s'établit, exactement reproduit par un témoin auriculaire :

« Vous avez appris le catéchisme, texte français ?

— « Oui, Monsieur le Recteur.

— « Vous avez de bonnes notes ; c'est bien, mon enfant. Tenez, voilà deux livres de messe, l'un latin-français, belle reliure, doré sur tranche ; l'autre, latin-breton (*Leor oferen* de M. Le Gall), reliure basane, choisissez. »

L'enfant souriant répond : « Monsieur le Recteur, j'aime mieux le latin-breton, c'est plus clair » ; et il le prend bien vite.

« Est-ce que chez vous on comprend bien le breton ?... Vous êtes « bourgeois », habillés à la mode de la ville...

— « Monsieur le Recteur, vous nous feriez bien plaisir en nous donnant un exemplaire de *Miz bian ar Galoun-Zakr*. Ah oui ! nous le lirons, ma mère, moi, mes sœurs.

— « Tenez, mon enfant, voilà !...

— « Merci, Monsieur le Recteur... Merci. »

« Et voilà, ajoute notre correspondant, l'un des 7 enfants qui, sur 384, ont demandé à suivre et ont suivi le catéchisme français, dans la paroisse de P... »

Ce fait, pris sur le vif, prouve une fois de plus, en dépit de certaines enquêtes, que dans nos paroisses même les familles qui semblent plus instruites demandent l'enseignement religieux en breton, le trouvant « plus clair »... Que dire de ceux — « 80 % — qui n'ont jamais parlé ni entendu parler français ? »...

Emploi abusif du breton. — Ces trois mots appartiennent au style administratif, et ils signifient que le gouvernement fait un « *cas d'abus* » à tout titulaire ecclésiastique de parler breton en chaire ou au catéchisme. Ce cas d'abus, où est-il inscrit ? — Dans le Concordat ? Non. — Dans les articles organiques ? Non. — Dans la charte constitutionnelle de la 3e République ? Non. — Dans quelque répertoire de législation d'ancien ou de nouveau régime ? Non. — Dans la loi annuelle des finances ? Non ; car il est parfaitement faux, ce que M. Combes déclare « incontestable : que le budget des cultes n'est voté par les Chambres que pour la rémunération.... du service fait dans notre langue nationale ».

Voilà donc un « cas d'abus » qui n'est inscrit nulle part. Il est nouveau, récent même ; c'est une invention de M. Combes ; on le trouvera seulement dans le recueil des circulaires de ce ministre des Cultes, à la date du 29 Septembre 1902.

Là dessus, une question. Le Ministre des Cultes a-t-il, de par ce titre, le droit de créer des « cas d'abus » ? Non ; aucune loi ne lui donne ce droit. Et donc, puisque M. Combes a créé un « cas

Archives diocésaines de Quimper et Léon

d'abus » sans en avoir le droit, c'est lui-même qui tombe dans l'abus, et cet abus a un nom : il s'appelle un abus ou excès de pouvoir.

Il y a plus. M. Combes ne crée qu'un abus, et il punit un *délit*. L'abus a une sanction aussi inoffensive que solennelle. L'acte incriminé d'abus est déféré au Conseil d'Etat ; celui-ci, gravement, confirme la chose, et il en fait la déclaration officielle, qui est ensuite livrée à la publicité. Et c'est tout. Si c'était là le cas du breton, tout se réglerait par cette procédure anodine. Mais, il en va bien autrement. D'abord, au lieu de recourir au grand Conseil d'Etat, qui malgré tout en impose encore, M. Combes recourt aux petits : commissaires de police, gendarmes, moins que cela ; puis, au lieu de s'en tenir à leur déclaration d'abus, M. Combes frappe d'une amende ; il suspend le paiement de l'indemnité concordataire. Or, ce faisant, il viole ouvertement ces deux principes du droit français : 1° L'amende n'est pas applicable à l'abus, mais seulement au délit ; 2° L'amende ne peut être appliquée par l'autorité administrative, mais seulement par l'autorité judiciaire.

Ce n'est pas tout, car M. Combes a su condenser bien des énormités dans un seul acte. Sa circulaire commet plus d'une *usurpation*. Se figure-t-on un préfet se substituant au colonel pour commander un régiment ? C'est M. Combes se substituant à l'Evêque pour commander le clergé. — Qui n'a entendu répéter que le curé est maître dans son église, comme l'instituteur dans son école ? Or, M. Combes entre à l'église avec des allures de souverain, et c'est sur le territoire du clergé qu'il profère, comme s'il était chez lui, des ordres comminatoires, ce qui est une autre usurpation.

En voici une troisième. C'est à l'Eglise seule qu'il appartient de régler les fonctions du ministère, et conséquemment la prédication qui en fait partie. Et l'Eglise, si elle parle à Dieu une langue liturgique, parle à chacun de ses enfants sa langue maternelle ; c'est sa pratique, qu'elle a inaugurée à Jérusalem avec le premier exercice public de la prédication. Or, M. Combes usurpe encore ce droit absolu de l'Eglise, quand il prétend modifier « la manière dont le service est fait ». L'intrusion est évidente.

Et nous ne sommes pas au bout. S'il y a un sanctuaire inviolable où se réfugie, avec le droit paternel, la *liberté* même *de conscience*, c'est le sanctuaire de la famille. Là, du moins, personne ne devrait disputer au père et à la mère le privilège de décider quel sera le sort religieux de leur enfant. Celui-ci sera-t-il chrétien de pratique comme il l'est de Baptême ? Fréquentera-t-il les catéchismes de la paroisse, à partir de quel âge, pendant combien d'années ? En quelle langue aussi apprendra-t-il à connaître et à prier le Dieu de ses ancêtres ? Si, sur ces importantes questions, les parents doivent déférer à l'avis du pasteur et accepter l'organisation paroissiale, leur liberté n'est pas amoindrie pour autant ; c'est à eux de se prononcer en dernier ressort et sous leur propre responsabilité. Et quand ils le font, c'est sans nul souci, on peut le croire, du Ministre des Cultes. Ignoreraient-ils,

par hasard, que les catéchismes n'ont pas d'existence légale, qu'ils ne sont l'objet d'aucune disposition concordataire, que l'Etat neutre s'est privé du droit d'en fonder ou d'en rendre l'assistance obligatoire, et qu'ainsi c'est une chose libre, qui échappe à tout contrôle de la Direction des Cultes ?

Mais, pendant que les familles professent ces sentiments et qu'elles s'y conforment en toute sécurité, voici que le Ministre des Cultes vient troubler le foyer par cette communication impérieuse et menaçante : « Le catéchisme se fera en français, sinon, gare à vos prêtres ! »

Que conclure de ces remarques ? — Ce qu'il y a d'abusif dans cette affaire, ce n'est pas l'emploi du breton, mais la défense de l'employer. Abusif et vraiment intolérable ! X...

Lesneven. — **Retraite bretonne de femmes**, *du 25 Avril au 2 Mai.* — 39 paroisses ; 168 retraitantes. — Plouguerneau, 22 ; Plabennec, 17 ; Saint-Méen, 15 ; Plounéventer, 11 ; Plouédern, 11 ; Plouzané, 6 ; Bodilis, 5 ; Plougar, 5 ; Bourg-Blanc, 5 ; Plouarzel, 5 ; Kernoués, 5 ; Guipavas, 5 ; Ploudiry, 4 ; Lesneven, 4 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 4 ; Landerneau, 3 ; Saint-Servais, 3 ; Brélès, 3 ; Plourin-Ploudalmézeau, 3 ; Plounévez-Lochrist, 3 ; Gouesnou, 3 ; Le Drennec, 3 ; Plougastel-Daoulas, 2 ; Kerlouan, 2 ; Plounéour-Trez, 2 ; Trégarantec, 2 ; Ploudaniel, 2 ; Plouguin, 2 ; Lannilis, 1 ; Loc-Brévalaire, 1 ; Ploumoguer, 1 ; Tréflévénez, 1 ; Kernilis, 1 ; Plouzévédé, 1 ; Tréouergat, 1 ; Guissény, 1 ; Plouider, 1 ; Plouvien, 1 ; Saint-Marc, 1.

Un nouveau défi à la Bretagne. — On assure que, à la suite d'une récente circulaire de M. Combes, la fermeture du sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray fut un moment décidée et que l'exécution du projet n'est que remise. La chose ne paraît pas improbable. Mais c'est bien mal connaître les Bretons que de compter sur l'efficacité d'une telle mesure... Une première fois elle fut tentée, il y a plus de 100 ans, voici avec quel succès (1) :

« La Révolution est déclarée. Comme un torrent dévastateur elle accumule partout les ruines ; les Carmes sont chassés de leur couvent ; le sanctuaire est profané ; les reliques sont jetées au vent et la statue est brûlée sur une des places de Vannes. Ce n'est plus seulement l'ère des grandes revendications sociales qui s'ouvre, c'est la Terreur qui règne dans un océan de boue et de sang. Le peuple breton fait face à l'orage ; il se dresse fièrement comme il le fait toujours quand sa foi est attaquée ; il est de la race des Nicolazic et des Keriolet, de cette race qui sait être entêtée jusqu'au sublime,

« Que rien ne peut dompter quand elle a dit : Je veux ! »

---

(1) La page que nous citons est extraite d'un excellent article de M. l'abbé A. Millon, publié dans la *Revue de Bretagne* (Vannes, Lafolye), n° de Février 1903.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« En 1792, les révolutionnaires se rendent maîtres de la province d'Auray ; ils essaient par tous les moyens d'arrêter les pèlerins, ils ne peuvent y réussir. Et pourtant, que les temps sont changés ! Il n'y a plus de feux de joie, plus de carillons de fête ; la chapelle est fermée ; mais devant ses portes closes les foules viennent s'agenouiller en si grand nombre, que le commissaire du gouvernement écrit en 1796 : « Le peuple est toujours affamé de « miracles ; on n'a jamais vu une affluence aussi grande que cette « année à Sainte-Anne ». Cette phrase ne paraîtra pas exagérée, quand on saura qu'en un seul jour il y eut là plus de 20.000 croyants. Les supplications étant inutiles, on arrive aux menaces. Un jour sur les marches du temple dévasté, devant un rempart de baïonnettes, un paysan, sans doute un prêtre déguisé, adresse à la foule agenouillée à ses pieds, un long sermon en langue bretonne — il n'y avait pas *alors* de circulaire ministérielle prohibant l'idiome national. — Une autre fois un jeune homme est couché en joue ; il découvre sa poitrine, s'écrie : « Mon corps est au roi ; « mon âme est à Dieu », et le fusil s'abaisse.

« Pendant tout le temps que durèrent ces jours, les plus sombres de notre histoire, il en fut ainsi. Devant cette foi que rien ne pouvait altérer, devant ce courage que rien ne pouvait dompter, la Révolution dut s'incliner impuissante et, le 28 Octobre 1797, le citoyen Guillon, commissaire cantonal, écrivait ces lignes qui sont le plus magnifique témoignage qu'on ait jamais rendu à la foi bretonne et qui pourront servir de leçon à ceux qui seraient tentés dans l'avenir d'y porter une main sacrilège : « La persécution ne « fait qu'irriter ; rarement elle corrige ; si donc nos paysans ont « eu le malheur de se tromper dans leurs préjugés, ce ne sera « certainement pas par la violence qu'on les dissuadera de leurs « erreurs. Il faudrait des siècles pour faire adopter au peuple bre- « ton d'autres principes que ceux de sa religion » (1).

A un siècle de distance, le 20 Octobre 1901, plus de 25,000 hommes de Bretagne étaient accourus, sur un simple appel de « l'Evêque de Sainte-Anne », aux pieds de leur Patronne. Du haut de la *Scala Sancta*, Mgr Latieule harangue les pèlerins massés dans le champ de l'Epine. « Voulez-vous, leur demande-t-il, rester fidèles à Dieu, à l'Eglise et à l'Enseignement chrétien ? » Tous s'écrient avec transport : « Nous le jurons !... »

En dépit des menaces des renégats, les Bretons sauront tenir leur serment.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Léon XIII, qui vient d'atteindre glorieusement « les années de Pierre », a reçu, dans l'espace de quatre jours, — le

(1) Archives de Pluneret.

29 Avril et le 3 Mai — la visite de deux puissants souverains, tous deux protestants : le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne. Chacun d'eux a eu avec le Souverain Pontife un entretien particulier, qui a duré environ une demi-heure..... Le Pape n'aura pas manqué de rendre justice à l'attitude équitable et bienveillante envers leurs sujets catholiques que montrent Edouard VII et Guillaume II. Il est probable que ceux-ci, de leur côté, ont fait de nouvelles offres pour le protectorat des œuvres chrétiennes en Orient, qui était jusqu'à présent le glorieux privilège de la France et une des causes de son influence dans le monde. Hélas ! la France peut-elle désormais prétendre à la défense, au dehors, des religieux qu'elle chasse de chez elle et des œuvres qu'elle proscrit ?...

Les deux royaux visiteurs du Vatican ont été émerveillés de la vigueur physique et intellectuelle du Pape, comme de la sûreté de sa mémoire et de l'étonnante vivacité de sa conversation.

France. — Protestation épiscopales. — Les *Semaines religieuses* et les journaux ont encore publié de nombreuses lettres d'Evêques protestant contre les circulaires ministérielles « qui menacent partiellement l'exercice du culte. » Notre vénéré métropolitain, le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, a adressé à « MM. les Curés et Recteurs de son diocèse » une lettre que nous tenons à reproduire intégralement.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Une émotion profonde s'est répandue dans tout notre diocèse, à la nouvelle que l'exercice du culte était partiellement menacé. Des protestations, que rien ne comprimera, se multiplient déjà.

Prêtres et fidèles se sentent frappés dans leur liberté la plus chère. Evêques, je le suis avec eux. Si la loi du droit pouvait être entendue dans le parti qui traite l'Eglise en ennemie et qui s'impose trop ouvertement aux pouvoirs publics, je me serais tourné vers le pouvoir. Mais je n'aurais pas été écouté. Et le ton de sommation, l'accent comminatoire des circulaires qui nous ont été adressées me font juger que, de ce côté, le silence, c'est de la dignité. Je ne trouverai d'écho qu'en m'adressant à vous, Messieurs et chers Coopérateurs, et j'ai voulu le faire au lendemain de mon retour à Rennes.

Les circulaires émanées du ministère des Cultes entreprennent de restreindre autoritairement l'exercice de la religion catholique sur deux points importants. Elles entendent frapper d'incapacité une catégorie de prédicateurs et interdire les offices religieux dans les chapelles qui ne justifient pas d'un décret d'autorisation.

Si malgré les intérêts les plus respectables qu'il va léser, si malgré des sentiments sacrés qu'il va blesser au vif, et devant lesquels la simple sagesse et la conscience de ses responsabilités devraient arrêter un Gouvernement, si malgré cela, un tel projet est mis à exécution, il constituera une contradiction flagrante avec le Concordat.

L'immense majorité des Français, qu'ils soient pratiquants ou indifférents, demeure attachée à ce pacte séculaire. Elle sent d'instinct que le Concordat a été conclu pour éviter ce à quoi tendent les circulaires de M. le ministre des cultes : la confusion des deux pouvoirs. Et l'histoire établit qu'en ceci le peuple voit juste.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Cette confusion funeste s'était produite chez nous à la suite de la Constitution civile du clergé. Le mal qui en résulta fut immense. Le Concordat eut précisément pour but de réparer ces maux et de faire cesser cette confusion. Les mesures dont on nous menace auraient pour effet de la réintroduire.

Le Concordat s'est formulé dans une loi constitutionnelle, bien supérieure à des décrets de circonstance, et dans un traité solennel qui engage l'honnêteté des pouvoirs publics. Il garantit « que la religion catholique sera librement exercée en France » (1). Pour que cet exercice reste libre, il faut de toute évidence que ce soient les évêques qui en tracent les règles, et non les pouvoirs du dehors.

C'est aux évêques et à eux seuls que Jésus-Christ a confié le soin de « paître son Eglise ». C'est à eux seuls qu'il a dit de « prêcher son Evangile », et partant de le faire prêcher par ceux qui les représentent, et que, pour cette raison même, eux seuls peuvent discerner. Aux évêques seuls encore il appartient d'apprécier les besoins spirituels de leurs populations, et de décider, en toute prudence, assurément, s'il y a lieu d'ériger des églises ou des chapelles. Est-il d'ailleurs un juge, mieux informé et plus équitable que l'évêque, de la mesure où son clergé paroissial, dont les intérêts sont les siens, peut répondre aux besoins des fidèles ?

Il n'est qu'un cas où l'Eglise admettrait, en une telle matière, l'intervention de l'autorité civile : c'est lorsque la « tranquillité publique » (2) y serait intéressée. Grâce à Dieu, elle est complète dans notre beau diocèse. La parole sacrée y garde en chaire la mesure et la gravité qui lui conviennent. Les prêtres dûment sécularisés, qui ont été appelés pour nos prédications ou stations de Carême, se sont montrés parfaitement dignes, par leurs vertus, du ministère où les appelait leur vocation. Et loin d'être des concurrents fâcheux, ils ont rendu des services indispensables à vous, chers Messieurs, à vos paroissiens et à vos œuvres.

Nous nous trouvons donc en face d'une ingérence du pouvoir civil. Quand même elle ne serait pas aussi désastreuse pour la piété et la foi d'un grand nombre, elle resterait de soi, et de par le Concordat, inacceptable.

Evêque, je ne me plierai pas à des exigences auxquelles je ne pourrais me prêter sans forfaire à ma conscience et à mon honneur. Il y a longtemps déjà que j'exerce la charge pastorale, je me suis toujours montré bien plus soucieux de pacifier des différends et de ménager de justes intérêts que de revendiquer des avantages. Mais je ne livrerai jamais les droits et les pouvoirs qui m'ont été confiés. Quand saint Paul disait à Timothée qu'il avait consacré de ses mains : *Depositum custodi,* il parlait par-dessus lui à tous les évêques, et leur donnait un divin mot d'ordre. Cet ordre m'interdit les mesures que me demande Monsieur le Ministre des Cultes.

Pour vous, Messieurs et chers Coopérateurs, votre rôle est simple. En ce qui concerne les prédications extraordinaires, vous continuerez d'observer les règles formulées dans notre législation diocésaine (*Statuts,* p. 19 ; *Ordo,* p. 46). Elles assurent les droits du pouvoir spirituel, et posent aussi les conditions de prudence et de sagesse suivant lesquelles l'Eglise, en vertu des propres recommandations de son Fondateur, se dirige toujours.

(1) Convention du 26 messidor an IX (Concordat), art. 1er.
(2) Concordat, art. 1er.

En ce qui concerne la fermeture des églises ou chapelles, le droit ecclésiastique a déterminé les cas, assez rares, où un évêque doit y procéder. Il n'appartient pas au droit civil d'en ajouter d'autres. Notre consécration ne nous appelle-t-elle pas bien plutôt à ouvrir et à bénir des sanctuaires qu'à en fermer ? Mais je ne puis, en vérité, me défendre d'une surprise douloureuse quand je constate que ceux qui ont tant reproché à l'Eglise les excommunications prononcées par elle sur des fils révoltés, la somment aujourd'hui d'exécuter des interdits laïques portés contre ses meilleurs et ses plus fidèles enfants ! Ce n'est pas là le rôle d'un évêque. Il ne peut que laisser retomber sur ceux qui les assumeront les tristes responsabilités dont on lui demande de se charger.

Des menaces, qui ne se voilent même pas, et l'oppression voulue des consciences ne nous décourageront point, Messieurs. Elles nous ont été annoncées par le Sauveur lui-même : *In mundo pressuram habebitis.* Mais la victoire au terme de la lutte et le salut par l'épreuve nous ont été aussi promis. *Confidite, ego vici mundum.* La seconde prophétie se réalisera infailliblement comme la première. La vie de l'Eglise est faite de cette alternative perpétuelle.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de nos affectueux et dévoués sentiments en N. S.

† G.-M. Joseph, cardinal LABOURÉ,
Archevêque de Rennes,
Dol et Saint-Malo.

Rennes, le 28 Avril 1903.

Les Religieux dispersés devant les tribunaux. — La semaine qui vient de s'écouler a été remplie par l'exécution sacrilège des décrets contre les religieux. Le couvent de la Grande-Chartreuse a été pris d'assaut et les religieux arrachés de leurs stalles, à la chapelle, où ils récitaient l'office ; dans un grand nombre de localités, il y a eu des crochetages et des expulsions à main armée.... Partout, les populations ont protesté avec courage, bravant les menaces, la prison, l'amende, pour défendre la religion et la liberté.... Des religieux ont été conduits en prison, les menottes aux mains comme des malfaiteurs. Maintenant ils vont comparaître, par groupes, devant les tribunaux. Que feront les juges ?...

A Nantes, les PP. Prémontrés ont déjà été condamnés à 50 fr. d'amende chacun « pour contravention à la loi de 1901. » Beaucoup d'autres, vraisemblablement, auront le même sort ; car la Cour de cassation, renversant toutes les théories de la preuve en matière criminelle, a déclaré que la vie en commun en faisant les mêmes œuvres est une présomption suffisante de la persistance des vœux et que c'est à l'accusé à faire la preuve qu'ils n'existent plus ! Le Procureur général, M. Baudoin, a refusé de reconnaître comme valable la sécularisation des Salésiens, parce qu'elle n'émane pas du Pape, seule autorité reconnue par le gouvernement français, mais de la Congrégation des Evêques et Réguliers ! Il a cité à l'appui de sa thèse un arrêt du Parlement de Paris, de *1641 !*... Et l'on prétend que nous sommes en progrès !

Un conseil très utile, à ce propos, aux religieux sécularisés qui seraient appelés devant la justice : parler le moins possible et

Archives diocésaines de Quimper et Léon

réclamer immédiatement l'assistance d'un avocat. Dans le premier interrogatoire, le magistrat ne doit faire qu'une chose : constater l'identité de l'inculpé et l'avertir qu'il est prêt à recevoir ses déclarations. Cette invitation peut cacher un piège et il vaut mieux n'y faire aucune réponse. Mais dès qu'il s'agit d'un interrogatoire en règle sur les faits de la cause, l'inculpé a le droit de se refuser à faire aucune réponse, tant qu'il n'est pas assisté d'un avocat.

Le roi d'Angleterre en France. — On sait que, en quittant Rome, le roi d'Angleterre est venu à Paris, où il a passé trois jours, remplis par des réceptions et des fêtes officielles. Cependant la matinée de dimanche avait été réservée par le roi lui-même, qui s'est rendu, sans cortège, à l'église anglicane où il a assisté au service religieux de son culte.... Hélas ! ce n'est qu'en France où l'on ne veut plus faire acte officiel de religion !... Nous nous trompons : dans son récent voyage en Algérie, M. le Président de la République a visité avec intérêt... plusieurs mosquées, et s'est montré plein de déférence pour le culte musulman.

LOURDES. — Le pèlerinage d'hommes a été certainement une belle manifestation de foi ; mais il eût été beaucoup plus nombreux sans les événements actuels, sans les menaces de fermeture de la Basilique et de la Grotte ; il en a été sérieusement question. A cette nouvelle, le pays s'est ému ; en effet, le pèlerinage disparaissant, c'est la ruine pour la ville de Lourdes et pour toute la région. Des démarches pressantes ont été faites près du Gouvernement par les conseillers municipaux de Lourdes, les sénateurs et députés du département, en grande partie ministériels. M. Combes n'a pas donné de solution définitive, mais a promis de laisser provisoirement « les choses en l'état, de manière à ne pas porter atteinte aux intérêts économiques en jeu ». Le respect de la liberté religieuse n'entre pas en ligne de compte ; en revanche, l'attitude des montagnards, que l'on dit prêts à défendre « leur pèlerinage » à coups de fusil, est peut-être pour quelque chose dans la décision de M. le Ministre.

Ajoutons que Mgr l'Evêque de Tarbes, espérant « assurer ainsi l'existence de l'œuvre », a remplacé les Pères de la Grotte par des chapelains pris dans le clergé diocésain.

Réconfortante leçon d'histoire contemporaine. — Il y a à peine vingt ans, ainsi que le rappelait naguère le vénérable évêque d'Aire, dans cette Allemagne superbe qui a donné en Europe le signal de la persécution, des douze évêques vivants sept étaient sous les verrous, les cinq autres erraient sans abri, sans ressources. Sur 8,000 prêtres, 2,000 étaient incarcérés ou bannis, 1,200 paroisses étaient privées de tout secours religieux. Plus de séminaires, de collèges catholiques, d'écoles confessionnelles. Et

aujourd'hui le catholicisme y a repris sa place honorée, il y exerce en pleine liberté sa bienfaisante action, et avec la paix religieuse y règne une nouvelle prospérité.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Alphonse de Liguori (1696-1787), par le Baron J. ANGOT DES ROTOURS. 1 vol. in-12 de XVII-183 pages de la collection " **Les Saints** ". Prix : 2 fr. Librairie VICTOR LECOFFRE, 90, rue Bonaparte, Paris.

Saint Alphonse de Liguori est pour la grande majorité des chrétiens un saint aimable, indulgent, secourable, initiateur de piétés réconfortantes, celui qui a peut-être le plus contribué à éloigner de nous les fantômes desséchants et déprimants du jansénisme, celui en même temps qui, par la fondation de l'ordre des Rédemptoristes, a si bien travaillé, de son vivant et après sa mort, à consolider la vraie foi dans les populations de nos campagnes. C'est de quoi lui en veulent tous ceux qui travaillent à discréditer la dévotion et voudraient mettre l'idéal de la vie catholique à une hauteur tout à fait inaccessible. L'étude de la vie, du caractère et de la doctrine de saint Alphonse soulevait donc de bien intéressants problèmes d'histoire ecclésiastique, de psychologie et de théologie morale. M. Jules Angot des Rotours s'est acquitté de cette tâche avec une grande délicatesse et avec beaucoup de précision ; l'homme et le saint nous apparaissent fondus l'un dans l'autre en un portrait vivant qui ne s'effacera pas.

LA QUINZAINE, Paris, 45, rue Vaneau. — Dir[r] : *M. George Fonsegrive.*

Sommaire du N[o] du 16 Avril.

Un barde cornouaillais : François Jaffrenou et le « Barzaz-Taldir ». Charles Le GOFFIC. — *Pâques monténégrines.* Christiane SOLWEIGS. — *Monsieur Bieil, Directeur de Saint-Sulpice* (Notes et Souvenirs). Mgr LACROIX, Evêque de Tarentaise. — *Harmonies économiques et justice sociale.* Georges GOYAU. — *Le miroir brisé.* Paul RENAUDIN. — *Poésies :* La Maison ; Elévation ; Le Bourreau ; La Choéphore. Henri de BÉTOUZET. — *La Marque des Maîtres.* — A propos des faux dans les musées. Louis DIMIER. — *Chronique dramatique :* Le Colonel Chabert ; L'Indiscret ; La Rabouilleuse ; Werther ; Heureuse ; Clarisse Arbois ; Crainquebille ; Lucifer ; Pietro Caruso. Emile de SAINT-AUBAN. — *Chronique politique.* X. — *Nouvelles scientifiques et littéraires.* — *Revue des Revues.* — *Notes bibliographiques.*

TAILLE & SCULPTURE DE GRANITS & PIERRES
de toutes provenances.
SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX D'ORNEMENTATION
pour Monuments civils & religieux.

Ch. LIOT, père
8, rue Vis, QUIMPER

REVÊTEMENTS ET CARRELAGES CÉRAMIQUES
en tous genres.
Entreprise de Travaux de Maçonnerie.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

Décorateurs des salons du MONTCALM (Voyage en Russie, Mai 1902)

BREST

AUX GRANDS MAGASINS

(MAISON DE CONFIANCE)

ÉLY-LABASTIRE

50 & 53-55, rue de la Rampe, et rue de Siam, 38

Fabrique de Meubles et Sièges en tous Genres.
LITERIE ET TENTURES DIVERSES.

Ornements d'Église, Chasublerie, Lingerie.
DRAPS ET TENTURES MORTUAIRES.

Bronzes divers, Croix, Chandeliers et Croix de Procession.
ORFÈVRERIE, CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, BOÎTES SAINTES-HUILES, SERVICES DE MESSE EN ARGENT ET MÉTAL.

Statues de toutes dimensions, Chemins de Croix.

Dais, Bannières, Oriflammes.
TAPIS D'AUTEL, NAPPES, RABATS, BARRETTES, CEINTURES.

Réparation de Vases sacrés, Dorure, Argenture.

Dépôt de Mèches Guillon, Encens & Divers.

Un employé de la maison est à la disposition du Clergé et de toute personne qui en fera la demande, pour présenter à domicile les échantillons et albums en Ornements d'Eglise et Ameublements.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 15 Mai 1903.** N° 20.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'Ascension ; Congrégations romaines.
II. — Avis à nos correspondants.
III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Nécrologie ; Plogonnec ; Quimper ; Plouénan ; Pèlerinage à Rome ; Les Bretons en Anjou ; Le culte des Saints (suite).
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Les Religieux devant les tribunaux ; La guerre va continuer ; Laval ; Défendons-nous ! Ce qui nous manque ; Pensée.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 17 Mai. — 5e Dimanche après Pâques. S. Pascal Baylon, Confesseur. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres, à partir de Capitule, du suivant, avec mémoires de S. Pascal Baylon et du Dimanche.

Lundi, 18. — *Rogations.* — S. Venant, Martyr. Double. Rouge.

Mardi, 19. — *Rogations.* — S. Yves, Confesseur *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Mercredi, 20. — *Rogations ; Vigile de l'Ascension.* — S. Bernardin de Sienne, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 21. — ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc.

Vendredi, 22. — S. Ubalde, Evêque *(du 16 Mai)*. Semi-double. Blanc.

Samedi, 23. — S. Donatien et S. Rogatien, Martyrs *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 24. — Dimanche dans l'Octave de l'Ascension. Notre-Dame Auxiliatrice.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Cast	du 15 au 18 Mai.
Coray	du 19 au 22 —
Guimaëc	du 23 au 25 —

Archives diocésaines d Quimper et Léon

L'ASCENSION

C'est sur le mont des Oliviers, au lieu même de son agonie et de sa plus accablante humiliation, que le Sauveur, à la vue de tous ses disciples, accomplit son admirable Ascension. Après leur avoir donné ses dernières instructions et recommandé de rester à Jérusalem jusqu'à ce que l'Esprit-Saint les eût revêtus de la force d'en haut, il leva les mains et les bénit. Et pendant qu'il les bénissait, il s'élevait lentement vers le ciel, porté par sa propre vertu. Les yeux des disciples le suivaient dans son Ascension, lorsqu'une nuée l'enveloppa et le déroba à leurs regards. Comme ils le regardaient toujours, deux Anges apparurent, qui leur dirent : « *Hommes de Galilée, pourquoi persister à regarder du côté du ciel ? Ce Jésus, que le ciel vient de vous ravir, en descendra de la même manière que vous l'y avez vu monter.* » Et ils retournèrent à la ville, adorant Dieu avec une grande joie.

Voilà ce que les disciples ont vu et nous ont rapporté ; mais ce n'est là que l'Ascension considérée d'en bas, du côté de la terre. Pénétrons la nuée qui dérobe Jésus-Christ à leurs yeux : voyons son corps, lumière de tous les corps glorieux, libre enfin de déployer un éclat qu'aucun regard terrestre n'aurait pu soutenir ; voyons l'innombrable cortège que lui font les âmes de tous les élus, depuis Abel jusqu'au bon larron ; voyons tous les chœurs des anges accourir au-devant de lui et chanter gloire éternelle à l'Agneau qui a été immolé ; voyons les portes du ciel s'ouvrir, pour la première fois, à notre humanité et le ciel même s'incliner pour le recevoir ; voyons-le monter, monter par-delà tous les Trônes et toutes les Vertus, monter jusqu'à la droite du Père qu'il n'a jamais quitté comme Dieu, et s'y asseoir comme Dieu-Homme, s'y asseoir, c'est-à-dire y régner dans la plénitude de sa puissance et de son repos.

Là il est notre avocat, non par de longs discours, mais par la seule présentation de ses plaies et de son sang, dont la voix est toujours écoutée. Là, il est notre pontife et notre victime, continuant dans le ciel, après l'immolation sanglante de la Croix, tous les actes intérieurs de son âme unie au Verbe, qui seul ont fait le mérite et le prix de son immolation extérieure. Là notre précurseur, assis triomphant sur son trône, nous prépare une place à ses côtés ; notre introducteur nous attend ; sa voix nous appelle ; sa main laisse entr'ouvertes les portes du ciel, pour que nous y puissions continuellement entrer ; car son Ascension n'est pas achevée, ni son triomphe complet, tant qu'un seul de ses membres reste dehors et que tout son corps n'est pas sauvé.

Ne l'oublions pas : la grande grâce du mystère de l'Ascension, c'est une grâce d'espérances, une grâce de désirs célestes. Que les pensées et les aspirations de notre âme soient donc dans le ciel. Retenus sur la terre par nos devoirs, n'y tenons que par ce lien. Si la terre nous offre des plaisirs, que sont-ils auprès de ceux que

nous attendons ? Si elle nous réserve des tribulations, faisons de ces épreuves une matière de mérite pour l'éternité, nous rappelant que Jésus-Christ a passé par ce chemin douloureux pour arriver à sa gloire.

CONGRÉGATIONS ROMAINES. — **Décision récente.** — Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 22 Avril dernier, ordonne d'ajouter aux litanies de la Sainte Vierge, après l'invocation *Mater admirabilis*, celle-ci : ***Mater boni consilii, ora pro nobis :*** Mère du bon conseil, priez pour nous.

Avis à nos correspondants. — *A cause de la fête de l'Ascension, le tirage du prochain numéro de la* Semaine religieuse *devra être avancé. Les communications qui parviendraient passé le Mardi, 4 heures — dernier délai — ne pourraient pas être insérées.*

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. Les retraites de première Communion et de Confirmation.

III. **Mission :** BEUZEC-CAP-SIZUN, du 10 au 30 Mai. 2me semaine (pour les enfants et les vieillards). Président M. Bourvon, recteur de Brasparts.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE S^t^-CORENTIN. — *Lundi, Mardi* et *Mercredi*, 18, 19, 20 Mai, procession des Rogations ; elle sort de la Cathédrale *à 9 heures* et se rend : le Lundi, à S^t^-Mathieu ; le Mardi, à Kerfeunteun ; le Mercredi, à Loc-Maria.

Il n'y a pas d'abstinence pendant ces trois jours.

Jeudi, 21, fête de l'Ascension, offices aux mêmes heures que les dimanches. Quête pour l'Université catholique de Paris et les écoles chrétiennes du diocèse.

— SAINT-MATHIEU. — Les trois jours des Rogations, la procession a lieu à **7 heures** et se rend : le Lundi, à Saint-Corentin ; le Mardi, à Loc-Maria ; le Mercredi, à Kerfeunteun

Jeudi, fête de l'Ascension, les messes aux mêmes heures que les dimanches. Il n'y a pas de Vêpres. — **A 7 h. 3/4**, Complies, suivies du sermon et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Communiqué de l'Évêché. — I. Monseigneur l'Évêque prie instamment MM. les Curés et Recteurs de lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements suivants :

Archives diocésaines d Quimper et Léon

1° Existe-t-il dans la paroisse des chapelles, ouvertes au public, où l'on célèbre la sainte Messe ou quelque autre office du culte ?

2° Quel est le nombre de ces chapelles, et à qui appartiennent-elles ?... à la commune, à la fabrique ou à quelque particulier ?

3° Ces chapelles ont-elles un décret d'autorisation et, dans le cas contraire, à quelle date faut-il faire remonter, plus ou moins approximativement, leur ouverture au culte ?

4° Quels sont les services qui se font dans ces chapelles, tant au point de vue du culte lui-même qu'au point de vue de la prédication et des catéchismes ?

5° A quelle distance se trouvent-elles de l'église paroissiale ? Les chemins qui les y rattachent sont-ils toujours et même souvent praticables ?

6° Quel est le chiffre de la population qui est notablement plus rapprochée de ces chapelles que de l'église paroissiale, et quel est le nombre approximatif des fidèles qui y assistent aux offices, notamment à la messe du dimanche ?

La question de la fermeture des chapelles étant à l'ordre du jour et présentant un intérêt particulier pour notre diocèse, il est nécessaire que tous ces renseignements parviennent à l'Evêché dans le courant de la semaine prochaine (1).

II. Nous rappelons que Monseigneur l'Évêque, à la suite de son Mandement du Carême, a prescrit dans toutes les églises du diocèse, le jour de l'Ascension, une quête pour l'Institut catholique de Paris et les écoles chrétiennes du diocèse.

Cette quête devra être annoncée en chaire, *Dimanche prochain,* et le produit envoyé au Secrétariat de l'Evêché.

III. Il sera utile de rappeler également, *dès Dimanche prochain*, la Neuvaine que Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, dans son Encyclique *Divinum illud munus* du 9 Mai 1897, a prescrit de célébrer, chaque année, en l'honneur du Saint-Esprit, pendant les jours qui précèdent la Pentecôte.

Cette Neuvaine doit commencer, autant que possible, le Samedi 23 Mai pour se terminer le Dimanche 31. Les prières prescrites (le *Veni Creator* avec le verset et l'oraison, le *Veni Sancte Spiritus* et d'autres invocations au Saint-Esprit que l'on jugerait opportunes) peuvent être faites, le matin après la messe, ou le soir à l'exercice du mois de Marie.

(1) Les abonnés chefs de paroisses trouveront, encartée dans le présent numéro de la *Semaine religieuse,* une feuille spéciale avec questionnaire qu'il suffira de remplir et d'adresser, le plus tôt possible, à l'Evêché.

IV. Monseigneur l'Evêque a reçu de Son Em. le Cardinal Archevêque de Paris communication de la lettre-circulaire par laquelle ce vénéré prélat ordonne à ses diocésains des prières spéciales, en raison de la gravité des circonstances. A l'exemple d'un grand nombre d'Evêques, Sa Grandeur s'empresse de s'associer à ce concert de supplications, et Elle exhorte vivement les fidèles de son diocèse à s'imposer des pratiques volontaires de piété et de pénitence, en union avec les catholiques de France.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Mai.	*Matin.*	*Soir.*
Dimanche, 17.	Pleyber-Christ.....	
Lundi, 18....	Plounéour-Ménez	Commana.
Mardi, 19....	Sizun. — Saint-Cadou.	

Nécrologie. — M. CRÉOFF, *recteur de Plounévézel.* — Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Créoff, recteur de Plounévézel, décédé dans sa 60e année.

Né à La Feuillée le 22 Janvier 1844, ordonné prêtre le 21 Décembre 1869, M. Créoff (Pierre-Marie) fut successivement vicaire à Berrien (2 Février 1870), à Mespaul (28 Septembre 1870), à Kerlouan (6 Décembre 1871), puis à Crozon (28 Août 1875). Nommé, le 13 Septembre 1885, recteur de Plounévézel, il y a passé près de dix-huit ans d'un ministère particulièrement laborieux : car cette paroisse de 1300 âmes n'a pas de vicaire. Sa santé robuste s'y est usée peu à peu et, depuis plusieurs mois, donnait de sérieuses inquiétudes... Nous n'avons pas de détails sur les derniers moments de M. Créoff. Il est mort lundi soir, 11 Mai, dans sa famille à Brasparts, où il a été enterré, mercredi. Nous le recommandons aux prières des lecteurs de la *Semaine religieuse,* de tous nos confrères et spécialement de ses condisciples — qui sont les nôtres. R. I. P.

PLOGONNEC. — **Pardon de N.-D. de Lorette.** — A cause de la coïncidence de la solennité de la Pentecôte, le « Pardon » de Notre-Dame de Lorette, à Plogonnec, qui a lieu ordinairement le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dernier dimanche de Mai, sera célébré cette année huit jours plus tôt, c'est-à-dire *le dimanche 24*. Voici le programme des fêtes :

Samedi, 23 Mai. Premières Vêpres à 5 heures.

Dimanche, 24 Mai. 1re messe à 6 heures ; 2e messe à 7 heures ; grand'messe à 10 h. 1/2. A 2 h. 1/2, vêpres suivies de la procession.

Lundi, 25 Mai, aura lieu, comme les années précédentes, le « Pardon » des enfants. A 7 heures, 1re messe ; à 8 heures, 2e messe ; à 10 h. 1/2, grand'messe, consécration des enfants à N.-D. de Lorette, et procession.

Tous les ans, les neuf derniers jours du mois de Mai, *le dimanche de la Pentecôte excepté*, il y a messe à la chapelle, et les fidèles peuvent y gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Quimper. — **Un culte privilégié.** — Nous recevons la lettre suivante, qui se passe de tout commentaire :

Monsieur le Directeur de la *Semaine religieuse*,

De tous côtés, on annonce que des chapelles catholiques, de fondation très ancienne et même pourvues de décrets d'autorisation, sont menacées de fermeture par le gouvernement.

Par contre, M. Combes *oublie* complètement de s'occuper des chapelles protestantes. Je dis chapelles, car en effet, quel autre nom donner à ces magasins ouverts au public, sur lesquels se lit l'enseigne « Conférences Evangéliques », et où se chantent les cantiques et se donnent les prêches qui forment tout le culte de la religion dite « réformée » ?

Si je ne me trompe, deux de ces chapelles ont été établies à Quimper — qui possède pourtant une église évangélique et un très petit nombre de protestants — : l'une rue de Locronan, l'autre rue du Pont-Firmin. Elles sont de date récente et ne possèdent, évidemment, d'autre autorisation que celle du propriétaire du local.

De semblables chapelles sont ouvertes dans les communes voisines, particulièrement dans nos ports de pêche, — la Propagande anglaise agissant surtout, comme on sait, sur nos côtes bretonnes.

Loin de ma pensée, certes, de désirer que des entraves soient apportées à l'exercice du culte protestant ; mais il est bien permis, je l'espère, d'établir un parallèle entre l'oppression dont la religion des catholiques français est à cette heure l'objet, et la liberté complète laissée aux autres cultes — quels qu'ils soient — sous un régime dit de « liberté » et d' « égalité ».

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, toutes mes respectueuses salutations.

Un catholique.

P. S. — Des chapelles protestantes étant ouvertes dans des centres essentiellement bretonnants, il est clair que le prêche s'y fait en breton ; mais toute liberté est encore laissée aux ministres sur ce point. Du moment que l'on n'est pas prêtre catholique, on pourrait prêcher même en anglais sans se voir inquiété.

Plouénan. — Les fêtes religieuses se multiplient dans notre paroisse, grâce au zèle de notre recteur. Elles sont toujours célébrées avec la même foi et le même entrain. Il y a quelques semaines, la population assistait, pieusement, à la cérémonie, si grave et si imposante, de l'érection, dans le cimetière, d'une croix de mission, offerte par deux personnes généreuses de la paroisse. Le dimanche, 3 Mai, les habitants de Plouénan étaient de nouveau dans la joie : ils étaient accourus, nombreux et empressés, pour assister au « baptême » de trois nouvelles cloches.

Notre église, livrée au culte depuis 18 ans, était demeurée inachevée : il lui manquait une flèche. Dès son arrivée, M. Livinec prit à cœur de la bâtir. Ses efforts vont être couronnés de succès : dans quelques semaines elle sera terminée. Le mauvais temps n'a pas permis de l'achever à l'époque fixée. Les travaux se poursuivent avec activité, d'après les plans de M. Le Guerrannic, sous la direction de M. Kerleau, jeune entrepreneur de Plounévez-Moëdec. Cette flèche, d'une belle envolée, d'une exécution soignée, aura 50 mètres de hauteur ; elle dominera, grâce à l'élévation du terrain, tous les clochers des environs.

†

Mais n'anticipons pas..... Le samedi, dans la soirée, Monseigneur l'Evêque arrivait à Plouénan. Les habitants, enchantés de faire plaisir à leur recteur qui avait fait appel à leur bonne volonté, fiers aussi de montrer leurs beaux chevaux, orgueil et richesse du pays, heureux surtout de témoigner au premier Pasteur du diocèse leur religieux attachement, s'étaient portés en grand nombre au devant de Sa Grandeur : nous avons compté une trentaine de voitures et autant de cavaliers. Malgré l'heure tardive, Monseigneur tint à adresser à la foule qui remplissait l'église ses souhaits de bienvenue. Puis, après une dernière bénédiction, chacun se retira, non sans avoir admiré les nouvelles cloches, richement habillées par leurs gracieuses marraines, se promettant de prendre largement sa part à la fête du lendemain. Tous ces fronts, d'ordinaire si graves et si réfléchis, portent l'empreinte de la joie. Les conversations n'ont d'autre objet que la cérémonie qui se prépare, et nous pensions que, si les églises étaient fermées, si les cloches devenaient muettes, si la religion ne pouvait plus offrir à nos populations les belles et émouvantes manifestations de la foi chrétienne, il manquerait un élément nécessaire à leur vie sociale !...

Le jour de la fête, bien avant l'heure indiquée, l'église est comble. Tous tiennent à voir le « baptême » des cloches. Sa Grandeur arrive à 9 h. 1/2 ; assisté de M. Corrigou, vicaire général, et de M. le chanoine Le Goff, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon, et entouré d'un nombreux clergé, Monseigneur, avec la bonne grâce et la dignité qu'il sait apporter dans les fonctions sacrées, commence la cérémonie. Tous les assistants suivent, avec un profond intérêt et un religieux respect, les rites prescrits par l'Eglise

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pour la bénédiction des cloches. On sent qu'il se passe quelque chose de grand : ces cloches, consacrées par les onctions du saint-chrême et de l'huile sainte, pourront parler réellement au nom de Dieu, et leur voix puissante aura le droit d'être obéie !... A Monseigneur revient l'honneur de tirer les premiers sons des cloches qu'il vient de bénir. Puis les parrains, MM. de Guébriant, conseiller général du canton, de Kermoysan, maire de la commune, de Kerdrel remplaçant M. le comte de Mun, empêché ; et les marraines, Mme A. Le Grand, Mlles Isabelle Olivier et Marie Le Sann, font parler, tour à tour, leurs *filleules*. Comme les premiers cris de l'enfant nouveau-né apportent la joie dans la maison, ces premiers accents de nos cloches font tressaillir nos cœurs à tous : leur son se grave profondément dans notre mémoire ; nous saurons reconnaître leur voix et l'écouter toujours !...

†

La grand'messe commence. Trois prêtres, enfants de la paroisse, sont à l'autel. A l'Evangile, M. Le Sann, recteur de Plouguin, un des doyens des prêtres de Plouénan, monte en chaire. Dans un langage imagé, poétique, pittoresque, d'une onction pénétrante et d'une conviction profonde, le prédicateur nous dit ce qu'est la cloche dans l'Eglise catholique : c'est la voix de Dieu parlant aux fidèles, la voix du Père de famille prenant part aux joies, aux préoccupations, aux douleurs de ses enfants ; — la voix des fidèles aussi portant à leur Père du Ciel leur reconnaissance, leurs prières et leurs larmes. « Puissent ces nouvelles cloches, qui viennent d'être consacrées par le Pontife, faire entendre longtemps, toujours..., dans la cage aérienne dont elles vont prendre possession, leur voix puissante et harmonieuse ! Si le vent de la persécution qui souffle peut la faire taire, un instant, nous espérons qu'elle ne restera pas longtemps muette et nous pouvons, en toute assurance, saluer le jour où elle chantera définitivement le triomphe de l'Eglise victorieuse ! »

Cette péroraison produit dans l'assistance une impression profonde, et il ne paraît pas téméraire d'affirmer que le prédicateur a donné un démenti formel à l'adage, si connu, qui dit que « nul n'est prophète en son pays ». Qu'il permette à ses compatriotes de lui offrir l'expression de leur vive reconnaissance.

Dans l'après-midi, Monseigneur a donné le sacrement de Confirmation à 200 enfants de la paroisse. Après la cérémonie, Sa Grandeur a bien voulu accepter de présider la distribution des récompenses du catéchisme. C'est une faveur qu'Elle a voulu accorder à M. le Recteur, pour l'heureuse innovation qu'il a introduite dans la paroisse. Tous les dimanches, avant les vêpres, il se fait à l'église un catéchisme de persévérance, auquel assistent les grandes personnes ; les parents rivalisent de zèle avec enfants pour apprendre, plus à fond, notre sainte religion : à preuve, c'est que le premier prix a été remporté, *ex-æquo*, par une mère de famille et son fils.

Par une attention délicate, dont tous les paroissiens, et particulièrement les mères de famille, lui sont si vivement reconnaissants, Monseigneur a voulu que sa dernière visite et sa dernière bénédiction fussent pour les Sœurs du Saint-Esprit qui se dévouent, depuis cinquante ans, avec un zèle qui ne s'est jamais démenti, à l'éducation de nos enfants.

Puis Sa Grandeur a quitté notre paroisse, accompagnée, comme à son arrivée, par une nombreuse cavalcade. Monseigneur n'aura pas eu le plaisir d'entendre, avant son départ, les cloches qu'il venait de bénir... Les paroissiens, plus heureux, ont été charmés, en regagnant, le soir, leurs demeures, d'entendre l'harmonie vibrante de leur nouveau carillon. Dans les élans de reconnaissance qui sont montés, en ce moment, à l'adresse de toutes les personnes qui ont contribué à leur donner de nouvelles cloches, Sa Grandeur aura eu sa large part. Puissent ces faibles accents de la reconnaissance la dédommager, quelque peu, de la peine et de la fatigue qu'Elle s'impose pour faire plaisir à ses ouailles ! ...

P. S. — Les nouvelles cloches de Plouénan, formées d'un alliage de 78 parties de cuivre et 22 d'étain, donnent le mi bémol, le sol et le si bémol. Elles s'accordent parfaitement avec une ancienne cloche conservée qui donne le fa. L'harmonie a été obtenue sans aucun burinage. Ce nouveau carillon fait le plus grand honneur au fondeur, déjà avantageusement connu chez nous, M. Jules Robert, de Nancy.

Pèlerinage à Rome. — Le pèlerinage annuel de la France du Travail à Rome aura lieu au mois de Septembre prochain, sous la Présidence d'honneur de Son Em. le cardinal Langénieux, et sous la présidence effective de Mgr Enard, évêque de Cahors.

Comme les années précédentes, le Comité organise trois trains, partant de Paris, Lyon et Marseille. Le train de Paris partira le mardi 15 Septembre, à 2 heures du soir, pour arriver à Rome, le jeudi 17, au matin : départ de Rome, le 24 Septembre ; retour à Paris, le 25 au soir. Le prix des places (aller et retour) est, selon les catégories (hôtels en commission romaine) et les classes, de 300, 247, 207 fr. ; 225, 172, 132 fr.

M. Mauduit, 6, rue Verdelet, Quimper, a bien voulu accepter encore cette année d'être le correspondant diocésain du Comité.

Les Bretons en Anjou : Angers et Trélazé. — L'intéressant compte-rendu qui suit nous est arrivé la semaine dernière, mais trop tard pour être inséré dans le numéro déjà sous presse.

« Les retraites pascales prêchées à nos compatriotes de l'Anjou ont pris fin le dimanche 3 Mai, après avoir fait le plus grand bien dans les âmes. On signale plus d'un retour, et l'Eglise de Dieu a eu à se réjouir de voir s'agenouiller à la Table sainte des chrétiens qui, depuis plusieurs années, s'étaient privés de ce bonheur,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

D'autres, en plus grand nombre, qui s'étaient éloignés plus ou moins du droit chemin, se sont ressaisis et ont repris les sentiers de la vie chrétienne. A ceux, enfin, qui ont toujours combattu le bon combat — et il n'en manque point parmi nous, Dieu merci — ces jours de récollection ont donné un nouvel élan pour la pratique de la vertu.

« Tels sont les fruits des retraites de Trélazé et de la Madeleine d'Angers. Ce n'est pas une banalité de les constater ; si vous saviez les obstacles de tout genre dressés devant tels de nos compatriotes pour les empêcher d'accomplir leurs devoirs religieux, vous n'hésiteriez pas à avouer qu'il a fallu de l'héroïsme pour les surmonter.

« Nos réunions du soir ont été bien suivies, malgré le mauvais temps qui s'est fait sentir surtout la dernière semaine. Quelques-unes ont même été fort belles, comme celle du 1er vendredi de Mai, où nous fîmes l'adoration devant le Très-Saint-Sacrement exposé... Quel beau coup d'œil que la vue de ces hommes, généralement de solide carrure, toujours à la figure ouverte, intelligente, groupés nombreux au pied de la chaire et écoutant la parole de Dieu avec une attention vraiment religieuse ! Ceux-là sont les dignes fils de la Bretagne, ne craignant pas de se montrer ce qu'ils sont en réalité, des hommes de foi comme leurs ancêtres.

« Comme il convenait, de tous les exercices le plus touchant a été celui de la Communion, sinon tout à fait générale, puisque la chose n'était pas possible, du moins aussi générale qu'elle pouvait être. Ici, les chants sont en quelque sorte moins bruyants, mais tout respire le recueillement, la prière. Bien des témoins ont été frappés de l'attitude de foi et de piété avec laquelle ces ouvriers de filature et de carrière s'approchaient du Dieu de l'Eucharistie... A ce propos, avec quelle ferveur nous avons récité, après la Communion, un *Pater* et un *Ave* pour nos bienfaiteurs ! n'était-ce pas le moment ou jamais de montrer notre reconnaissance ? Puis, avec plus de tristesse, mais avec non moins de ferveur, nous avons redit la même prière pour ceux de nos chers compatriotes dont l'absence se faisait tant sentir à la table du Père de famille. Le nombre en est encore grand, trop grand ; puissent-ils se joindre à nous sans plus tarder !

« Le succès devait arriver presque nécessairement avec le zèle et le talent bien connus du prédicateur. Le nommerai-je, cet excellent prêtre ?... Non, sa modestie m'en voudrait, et il serait capable de ne plus revenir chez nous. Du reste, qui donc en Basse-Bretagne n'a entendu cette parole claire, nourrie, pleine d'élégance et d'esprit, surtout apostolique ? Qui n'a chanté quelques-unes de ses poésies si remplies de piété onctueuse et auxquelles vient de s'ajouter une nouvelle fleur éclose sur la terre si chrétienne du Léon : « Kantik ar Zilvidigez » ? Qu'il veuille bien accepter de nouveau le témoignage de notre profonde reconnaissance.

« F. L. »

Le culte des Saints *(suite)*.

Puisque mes derniers articles ont traité de l'iconographie des anges, peut-être y a-t-il lieu de ne pas attendre pour parler des images des autres saints, en nous occupant toujours spécialement de ce qui existe dans notre diocèse, mais sans revenir sur les images de saint Joseph et des autres saints de la Sainte Famille dont il a été déjà parlé. A dessein, j'ai peu parlé des statues de la Très Sainte Vierge, et je commence aujourd'hui par cet important sujet ; peu de diocèses comptent trois statues couronnées au nom du Pape et du Chapitre de Latran, mais pour notre dévotion ce très grand honneur n'est que justice, car il n'est guère de contrées où la dévotion à Notre-Dame atteint de pareilles proportions. Remarquons cependant qu'un diocèse limitrophe du nôtre est également favorisé ; la basilique moderne de Notre-Dame d'Espérance, les vieilles collégiales de Guingamp et de Rostrenen sont connues au loin et justement vénérées.

Le premier couronnement chez nous fut celui de Notre-Dame de Rumengol ; il fut obtenu grâce à l'initiative de Mgr Sergent, à une époque où cet honneur avait été rarement concédé à une *madone* française ; cet événement fut salué chez nous avec un vrai enthousiasme, mais on ne peut pas dire qu'il détermina un nouvel élan vers le vieux sanctuaire, car il n'y avait rien à ajouter à ce qui existait déjà.

La statue couronnée est en bois ; comme celle de Notre-Dame de Bon-Secours, à Guingamp, elle est toujours recouverte d'une robe et d'un voile, si bien que peu de personnes connaissent l'œuvre du sculpteur. La tête et les mains de la Vierge et de l'Enfant-Jésus sont visiblement de facture plus moderne que le reste de la sainte image dont les draperies élégantes accusent le moyen-âge.

La statue de Notre-Dame du Folgoat est en Kersanton et, par là même, s'harmonisera admirablement avec la merveilleuse église qui a été érigée pour elle. Si je parle au futur, c'est qu'actuellement elle est bien disparate sur l'autel en bois qui l'encadre et où sont prodigués les médaillons ovales enfermant les vieilles fleurs d'oranger d'anciennes nouvelles mariées ; on y trouve aussi d'autres échantillons de bric-à-brac ; d'ailleurs, c'est comme cela partout dans nos sanctuaires de dévotion, mais parce que le Folgoat est le Folgoat c'est ici plus choquant qu'ailleurs.

Je dois constater qu'une de nos chapelles vénérées fait cependant exception à ce ridicule usage : c'est précisément celle de notre troisième Vierge couronnée : Notre-Dame des Portes à Châteauneuf. La statue elle-même est du style le plus pur, un vrai bijou du xve siècle et parfaitement restaurée à l'occasion du couronnement ; tout ce qui l'entoure est du meilleur goût, sauf, il faut bien le dire, les couronnes de la Mère et de l'Enfant. Comme à Rumengol, ce sont des œuvres d'orfèvrerie bien composées et soigneusement exécutées, mais elles sont trop lourdes ; le renflement du

Archives diocésaines de ... er et Léon

sommet est beaucoup trop considérable ; je pense que des couronnes ouvertes comme celle de Notre-Dame de Lourdes, ou même fermées mais étroites du haut comme celles de saint Michel au Mont-Tombe, seraient d'un effet plus gracieux. Mais j'aurais tort d'insister, car c'est chose faite et pour toujours.

Après ces trois images il en est beaucoup d'autres à signaler ; je crois que c'est l'archiprêtré de Quimper qui en possède le plus grand nombre : à la cathédrale, l'admirable Vierge assise, statue de marbre sculptée par Otin, objet d'une vénération qui ne se dément pas ; à Locmaria, la statue de pierre blanche dont il a été déjà parlé ces temps-ci ; à Kerfeunteun, la Mère de Dieu, belle Vierge assise remontant à l'époque de Louis XIII ; à Ergué-Gabéric, statue dans la même attitude et de la même époque ; à Pluguffan, très jolie statue debout, du xvᵉ siècle, mais reléguée à une place très secondaire et remplacée il y a quelques années par un affreux moulage.

Dans le doyenné de Briec, les très belles chapelles des Trois-Fontaines et de Quilinen ont aussi leurs statues vénérées ; il en est de même au Niver ; j'ignore si ce lieu de pèlerinage est aussi remarquable que les deux autres ; à Landudal, une autre belle chapelle, Notre-Dame de Populo, est devenue église paroissiale, l'ancienne église de Saint-Tugdual ayant été malheureusement négligée et forcément abandonnée.

Dans le doyenné de Concarneau je ne vois guère de statues vénérées que Notre-Dame de Lorette à Lanriec, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle dans l'église paroissiale de Trégunc (elles ne remontent pas au delà du xviiiᵉ siècle) ; mais en cette dernière paroisse une chapelle possède une très belle Vierge du temps de Louis XIII, récemment restaurée. Dans la chapelle de Saint-Philibert, autre statue charmante du xvᵉ siècle, mais peu connue.

Dans le canton de Douarnenez : à Plogonnec, dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette, imitation de la statue honorée à la *Santa-Casa* ; à Poullan, la chapelle de Kérinec est très fréquentée, mais ni l'ancienne statue de Notre-Dame, ni la nouvelle ne sont l'objet d'un culte spécial.

Dans le doyenné d'Elliant je signalerai la vénérable statue de Notre-Dame de Rosporden, reléguée bien longtemps dans un vilain petit coin, près d'une porte, mais récemment restaurée et remise à la place d'honneur par les soins de M. Kerloéguen, le recteur actuel ; elle est en granit et a le caractère du xvᵉ siècle (1).

Dans le doyenné de Fouesnant : à La Forêt, Notre-Dame des Basses-Mers fait vis-à-vis à une autre Vierge à peu près semblable, statues de bois sans grand caractère. A Bénodet, la vieille et belle statue du xvᵉ siècle est en pénitence au bas de l'église ; elle est remplacée par une autre image plus moderne et insignifiante ; il en est de même d'ailleurs de saint Thomas de Cantorbéry, le patron

(1) Dans le voisinage de Rosporden, mais dans un autre doyenné, la statue de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (Melgven) attire de nombreux pèlerins ; elle dépasse les bornes permises de la laideur, et l'Enfant Jésus est encore plus laid que sa Mère ; cette statue me paraît dater du xviᵉ siècle.

primitif ; sa statue ancienne est internée à la sacristie. Les œuvres modernes qui les ont remplacées sont très médiocres.

Dans le canton de Plogastel-Saint-Germain, je citerai de confiance, car je ne l'ai jamais vue, Notre-Dame de Penhors ; aux environs, quand on veut signaler une personne comme avantageusement douée, on dit qu'elle est belle comme Notre-Dame de Penhors.

Au doyenné de Pont-Croix, nous trouvons d'abord Notre-Dame de Roscudon ; il y a au-dessus du maître-autel un très beau groupe de l'Assomption, mais on ne peut pas dire qu'il soit spécialement vénéré. Notre-Dame de la Clarté à Beuzec a un pardon très pieux ; la statue est un moulage moderne ; l'ancienne statue figure au fronton du portail ; *bien* restaurée, elle s'harmoniserait avec le charmant retable pour lequel elle a été faite. La statue de Notre-Dame de Lorette, à Plouhinec, ne manque pas de beauté, mais n'approche pas cependant de celle de saint Winoc qui lui fait vis-à-vis ; je les crois du xviiᵉ siècle. A Meilars, nous trouvons Notre-Dame de Confors, dont les jeunes rhétoriciens du Petit-Séminaire célèbrent très gracieusement la beauté ; mais même portée sur leurs épaules elle n'offre rien qui puisse fasciner ceux qui ne possèdent plus leur brillante imagination. Dominant tout le pays de la Pointe du Raz, la chapelle de Notre-Dame de Bon-Voyage et de Bon-Port présente aux pèlerins du Cap et de l'Ile de Sein une jolie statue de la Vierge, contemporaine de l'édifice érigé par la piété de M. de Trémaria, collaborateur du Père J. Maunoir.

Terminant par le doyenné de Pont-l'Abbé cette nomenclature des principales images de la Vierge dans l'archiprêtré de Quimper, nous trouvons ici une de ses plus belles et plus nobles statues : Notre-Dame des Carmes, chef-d'œuvre du xvᵉ siècle, admirablement restauré. Puis parcourant les bois de pins et nous rapprochant de la mer, nous trouvons en Combrit, Notre-Dame de la Clarté, œuvre assez moderne mais ayant de la grâce et du caractère.

Je ne continuerai pas cette nomenclature pour le reste du diocèse ; cela risquerait fort d'être ennuyeux, puis je commettrais des omissions regrettables, car je ne connais pas aussi bien les églises et les chapelles plus éloignées ; je n'indiquerai donc que les statues les plus célèbres ou les plus belles, comme aussi les lacunes les moins explicables.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père, dont la santé continue à être excellente, accorde chaque jour de nombreuses audiences particulières et collectives.

La semaine dernière, il a reçu le P. Jean-Baptiste, religieux passioniste américain, envoyé à Rome par le cardinal Gibbons,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

archevêque de Baltimore, primat des Etats-Unis, pour offrir à Léon XIII, à l'occasion de son jubilé pontifical, les hommages du président des Etats-Unis, M. Théodore Roosevelt et lui remettre, en même temps, en son nom, comme présent, le recueil complet des messages et lettres officiels des divers présidents des Etats-Unis depuis 1789-1897. Ce recueil est formé de dix volumes, richement reliés, et portant une dédicace autographe du Président.

Dimanche dernier, a eu lieu la réception du deuxième groupe du pèlerinage national allemand. Elle avait été précédée d'une audience particulière accordée à douze ouvriers représentant six grandes associations catholiques populaires de différentes régions de l'Allemagne.

Le lendemain, c'était le tour des pèlerins d'Alsace, puis d'une délégation du Comité parisien du Denier de Saint-Pierre qui a remis les offrandes recueillies par ses soins. Le Pape s'est montré particulièrement touché de l'hommage de ces fidèles catholiques français au milieu de circonstances si graves, et leur a donné à tous sa bénédiction.

On assure que, malgré les avances de l'empereur d'Allemagne, Léon XIII refuse d'enlever à la France le protectorat des œuvres catholiques en Orient.

— On sait que, à la suite de son séjour à Rome, l'Empereur d'Allemagne a visité le monastère bénédictin du Mont Cassin. *L'Osservatore Romano* a fait ressortir le frappant contraste de cette démarche avec les expulsions de moines qui s'accomplissent en France.

Les Religieux devant les tribunaux. — Les poursuites se multiplient contre les religieux atteints par les décrets de proscription, et aussi les condamnations à l'amende en attendant la prison. Ces jugements, d'après les hommes de loi sérieux, sont des plus contestables ; la Chambre a rejeté, sans les examiner, les demandes en autorisation formulées par les Congrégations ; mais un tel refus n'est pas une loi et les tribunaux ne peuvent condamner qu'en vertu d'une loi qui, en l'espèce, fait totalement défaut. En tous cas, les religieux condamnés en première instance iront en appel, épuiseront toutes les juridictions.

On annonce que les congréganistes sécularisés sur place vont être également poursuivis. Ici, les lois de Juillet 1901 et Décembre 1902 ne sont pas applicables ; la situation des écoles tenues par des *sécularisés* est parfaitement régulière et légale. Le tribunal du Mans et la Cour d'appel d'Angers l'ont positivement reconnu dans l'affaire des institutrices libres de Brette, Torcé et Lombron. Dans ces deux dernières localités, il s'agissait de sécularisation sur place (les mêmes personnes vivant ensemble dans l'école où elles avaient enseigné comme religieuses).

La guerre va continuer. — Les Chambres doivent rentrer de vacances, mardi prochain. On annonce dès ce jour la

reprise de la guerre aux catholiques. Le gouvernement déposera d'abord les projets de loi concernant les Congrégations de femmes en instance d'autorisation. Elles sont beaucoup plus nombreuses que les Congrégations d'hommes, mais leur sort à toutes peut être aussi rapidement décidé, si, comme tout le fait prévoir, on use à leur égard de la même procédure. Elles sont également partagées en trois catégories ; contemplatives, enseignantes et hospitalières ou de bienfaisance.

On annonce aussi comme prochain le dépôt du projet de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat. La pièce, œuvre de M. de Pressensé, est un modèle de violence hypocrite pour arriver à l'étranglement du culte catholique dont on entoure la célébration de mesures de police qui le rendraient impossible. L'article 33 donne une idée de l'esprit général du projet : « Il est interdit de rattacher » un diocèse ou une portion de diocèse à la juridiction d'un » métropolitain ou d'un évêque ayant son siège en pays étranger ». Cet évêque ayant son siège à l'étranger c'est le Pape ! Ce serait donc le schisme obligatoire, imposé, comme toujours, au nom de la liberté !

Que Dieu protège la France ! Que les catholiques ne cessent pas de le demander à Notre-Seigneur par l'intercession de Notre Dame Auxiliatrice ! !

LAVAL. — **A Notre-Dame de Pontmain.** — Les nouveaux chapelains de Pontmain viennent de prendre possession du poste que leur a confié l'autorité diocésaine, pour continuer l'œuvre des regrettés gardiens du sanctuaire, les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée, partis pour l'exil.

Pour remplir dignement leur tâche, au milieu des circonstances pénibles que nous traversons, ils sollicitent les prières des nombreux amis de N.-D. de la Prière. Ils sont heureux de leur annoncer que rien n'est changé dans le fonctionnement du pèlerinage. Le vénéré sanctuaire reste ouvert et les processions au Calvaire ont lieu comme par le passé.

Défendons-nous ! — La 10e chambre correctionnelle (Paris) a condamné par défaut, sur la plaidoirie de M. Joseph Ménard, le gérant du journal le *Tocsin*, de Grenelle, qui était poursuivi en diffamation par le Frère Flamidien, de Lille, à 3 mois de prison, 2,000 fr. d'amende, 5,000 fr. de dommages et intérêts et à 15 insertions du jugement dans les journaux.

Cet exemple doit inviter ceux qui sont calomniés et diffamés par la presse impie, à porter leur défense devant les tribunaux ; c'est leur devoir, et c'est le seul moyen d'imposer silence aux malfaiteurs du journalisme qui ne respectent rien.

Ce qui nous manque. — On vient de publier des lettres écrites par Bismarck à sa femme, pendant la guerre de 1870. La

Archives diocésaines de Q[illegible]mper et Léon

dernière, écrite de Paris le lendemain de l'entrée des Prussiens dans notre capitale, se termine par ces lignes bien suggestives : « Jeudi, au moment où l'on a sonné la retraite, des milliers de Parisiens suivirent, bras dessus, bras dessous, avec nos soldats, et, au moment de : « Casque bas pour la prière ! », tous se découvrirent en disant : « *Voilà ce qui nous manque !* », et cela doit être exact. Avant la fin de la semaine, je serai, si Dieu le veut, parmi vous. »

Pensée. — Le Christianisme a un avantage que seul il a obtenu entre toutes les religions.... C'est d'avoir donné un sens à la douleur. THIERS.

BIBLIOGRAPHIE

Conseils aux Proscrits, par Mgr DELAMAIRE, Évêque de Périgueux et de Sarlat (2e édition). — Brochure grand in-8 de 24 pages. (Périgueux, imprimerie CASSARD ; Librairie Vic et Amat, Paris.)

La première édition de **Conseils aux Prosorits**, qui a été si bien accueillie par la presse catholique, étant épuisée, une deuxième édition vient de paraître. Afin de faciliter la diffusion de cette 2e édition, l'éditeur en a fixé le prix à 25 centimes, *franco* 30 centimes. — 12 exemplaires : 2 francs.

LA QUINZAINE, Paris, 45, rue Vaneau. — Dir[r] : *M. George Fonsegrive.*

Sommaire du N° du 1er Mai.

Sainte-Beuve et Michiels. Six lettres inédites de Sainte-Beuve. I. G. MICHAUT. — *Comment fut fondé l'empire allemand* (d'après les révélations du Grand-Duc Frédéric de Bade). J. DELAPORTE. — *Le Miroir brisé.* III. Clampinot. Eloge de la pauvreté. Paul RENAUDIN. — *Impressions d'art en Chine.* BANGOR. — *Les Institutions matrimoniales.* II. Les formes du mariage. George FONSEGRIVE. — *L'Avènement de Bonaparte.* Georges GRAPPE. — *Chronique politique.* X. — *Nouvelles scientifiques et littéraires.* — *Revue des Revues.* — *Notes bibliographiques.*

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 5 Mai 1903.

I. Marie Mère des hommes, d'après l'ouvrage de M. Terrien, par René de LA BROISE. — II. « L'Oblat », par Henri BREMOND. — III. L'Élève de Fra Angelico, Benozzo Gozzoli (1420-1497), par Gaston SORTAIS. — IV. Benoît XIII à Peniscola, par Jules DOIZÉ. — V. Une apologétique nouvelle, par Louis CHERVOILLOT. — VI. Une thèse en Sorbonne. Mgr de Gondrin, archevêque de Sens au XVIIe siècle, par Henri CHÉROT. — VII. « Le Recrutement sacerdotal », par Pierre SUAU. — VIII. Une protestation épiscopale en 1831, par Paul DUDON. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 22 Mai 1903. N° 21.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I.—L'attente de l'Esprit-Saint. *II.* — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Neuvaine au Saint-Esprit ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Prières et pénitence pour la France ; Nécrologie ; Brasparts ; Nominations dans le clergé ; Brest ; Dirinon ; Nos congrégations religieuses en Angleterre ; Sainte-Anne d'Auray ; Saint-Brieuc ; Le clergé paroissial dans le Finistère et les traitements ecclésiastiques ; Chez les Bretons de Paris ; Bibliographie bretonne. *III.* — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Attentats sacrilèges ; Le Congrès de Chalon-sur-Saône ; Cambrai ; Corse ; Confiance quand même ! *IV.* — *Bibliographie.* *V.* — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 24 Mai. — Dimanche dans l'Octave de l'Ascension. Notre-Dame Auxiliatrice. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de l'Octave.

Vêpres de la fête, avec mémoires : 1° du suivant, 2° du Dimanche, 3° de l'Octave de l'Ascension, 4° de S. Urbain, Pape, Martyr.

Lundi, 25. — S. Grégoire VII, Pape. Double. Blanc.

Mardi, 26. — S. Philippe de Néri, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 27. — S. Bède le Vénérable, Confesseur, Docteur. Double. Blanc.

Jeudi, 28. — Octave de l'Ascension. Double. Blanc.

Vendredi, 29. — Ste Marie-Madeleine de Pazzis, Vierge. Semi-double. Blanc.

Samedi, 30. — Vigile de la Pentecôte *(sans jeûne ni abstinence)*. Office du jour ; semi-double. Rouge (à la messe).

Dimanche, 31. — PENTECOTE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Guimaëc	du 23 au 25 Mai.
Plonéis	du 26 au 28 —
Trégarantec	du 29 au 31 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'ATTENTE DE L'ESPRIT-SAINT

Au lendemain de l'Ascension, les Apôtres se trouvaient seuls en face de la plus lourde tâche. Il leur fallait rendre témoignage à Jésus-Christ, au prix de leur sang, dans la ville de Jérusalem et dans le monde entier. Ils se connaissaient trop hélas ! pour avoir la moindre illusion sur leur valeur personnelle. Ils sentaient leur impuissance mieux que nous ne saurions l'exprimer. Après trois ans de vie commune avec le Divin Maître, ils n'avaient été bons qu'à l'abandonner et le renier. Comment se transformeraient-ils en d'autres hommes ? Sous l'inspiration de la grâce, ils se réunirent au Cénacle. C'est là qu'ils attendirent la venue promise de l'Esprit-Saint et s'y disposèrent par le désir, le recueillement et la prière.

I. — C'est une grâce précieuse que le sentiment que nous avons de notre faiblesse. Il nous pousse à chercher ailleurs la force qui nous manque. Plus nous voyons notre impuissance, plus cette vue nous inspire de regrets, plus elle excite nos désirs. Certes, les Apôtres avaient pu constater avec une triste expérience le peu qu'ils valaient. Les réflexions qu'ils firent au Cénacle, en les mettant davantage en face d'eux-mêmes, le leur firent encore mieux comprendre. Aussi de quels ardents désirs n'appelèrent-ils pas l'Esprit-Saint ! Sans lui, ils ne pouvaient rien ; ni parler, leur intelligence était trop dépourvue de lumières ; ni agir, ils n'avaient ni l'initiative ni la constance nécessaires aux hommes d'œuvres ; ni souffrir, leur cœur était encore trop lâche. Or, leur mission était de parler devant le peuple comme devant les rois ; c'était d'agir, de fonder des chrétientés, de parcourir le monde ; c'était de tout affronter, de souffrir tous les tourments pour sceller la vérité du témoignage de leur sang. Quels désirs de l'Esprit-Saint cette pensée dut susciter en eux !

II. — Leurs désirs, si ardents qu'ils aient été, ne les troublèrent pas, ne les agitèrent point. Le trouble et l'agitation sont stériles. Ils savaient que rien ne favorise l'action de la grâce comme le calme et le recueillement. Voilà pourquoi ils s'isolèrent dans la retraite. Pendant dix jours, ils n'eurent aucune fréquentation avec les hommes. Ils restèrent seuls en face d'eux-mêmes et de Dieu. Les bruits qui circulèrent dans la ville pendant ce temps, les nouvelles qui émurent l'opinion, les événements qui se produisirent, ils les ignorèrent. Toute leur activité, distraite des choses extérieures, était appliquée aux intérêts de leurs âmes et aux vérités religieuses. Et comme le cadre où ils se trouvaient était bien fait pour le recueillement ! Quels souvenirs leur rappelait cette salle du Cénacle, cette longue table autour de laquelle ils avaient pris place pour participer à l'Eucharistie, ce siège où il leur semblait encore voir le Maître et l'entendre dans l'admirable discours après la Cène...

III. — Le silence qui planait sur l'assemblée des Apôtres n'était interrompu que par les fréquentes prières qu'ils adressaient à Dieu. Elles redisaient la confusion de leur cœur, les fautes passées, le désir de les réparer et l'appel pressant à l'Esprit-Saint. Marie était avec eux, elle les soutenait de son exemple et mêlait ses prières aux leurs. Pouvaient-ils, dans ces conditions, ne pas être exaucés ?

En face de la tâche que nous avons à remplir, notre impuissance est aussi évidente que celle des Apôtres. Comme à eux, l'Esprit-Saint nous est indispensable. Jésus qui le leur a promis et le leur a envoyé ne nous le refusera pas. Demandons-le et préparons-nous à sa venue par notre désir, notre recueillement et nos prières, en n'omettant pas d'intéresser Marie à notre cause.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les retraites de première Communion et de Confirmation.**

III. **Mission :** BEUZEC-CAP-SIZUN, du 10 au 30 Mai. Président, la 3me semaine, M. Godec, curé-doyen d'Elliant.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — La neuvaine au Saint-Esprit, prescrite par le Souverain Pontife, commencera *samedi soir, 23 Mai ;* elle se fera, chaque soir, à la fin de l'exercice du Mois de Marie : chant du *Veni Creator,* et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Pendant cette semaine, le chapelet sera récité aux intentions marquées plus loin, pour le salut de la France.

Dimanche, 24, à 5 heures du soir, ouverture de la retraite des enfants. Communion, *le jeudi 28.*

Vendredi, 29, réunion et procession annuelle de la Sainte-Enfance.

Voici quel sera, cette année, le parcours de la procession de la Fête-Dieu *(dimanche, 14 Juin) :* place Saint-Corentin, rues Royale, du Sallé, des Boucheries, Champ-de-Bataille (reposoir) ; rues Sainte-Thérèse, Sainte-Catherine et de l'Evêché.

— EGLISE DE LOC-MARIA. — La clôture du Mois de Marie se fera, comme les années précédentes, au sanctuaire de Notre-Dame de Loc-Maria le *31 Mai* au soir. La *Semaine religieuse* donnera dans son prochain numéro le programme de la cérémonie.

Neuvaine au Saint-Esprit. — Un avis de l'Evêché, inséré dans le dernier numéro de la *Semaine Religieuse*, a rappelé la Neuvaine en l'honneur du Saint-Esprit préparatoire à la fête de la Pentecôte, prescrite par le Souverain-Pontife (Encyclique *Divinum*, du 9 Mai 1897).

Il est inutile de faire ressortir les raisons qui sollicitent les ca-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tholiques d'une manière toute spéciale, en ces jours troublés, de s'unir aux prières de l'Eglise demandant à l'Esprit divin lumière, force et consolation

Cette neuvaine coïncide, cette année, avec les derniers jours du mois de Mai. Nous n'oublierons pas que Marie est l'Epouse immaculée du Saint-Esprit. Nous demanderons à notre bonne Mère du Ciel de lui présenter nos humbles prières, et d'attirer ainsi sur nous une abondante effusion de grâces, comme elle le fit au Cénacle, au milieu des Apôtres, préparés par son exemple et ses exhortations à recevoir l'Esprit-Saint, qui les inonda de ses lumières et les embrasa du feu de son amour.

***

Il est utile de rappeler aux fidèles les indulgences accordées à ceux qui feront cette neuvaine, en public ou en particulier (si l'on est empêché d'assister aux exercices publics), savoir :

1° Sept ans et sept quarantaines chaque jour, à la condition de prier aux intentions du Souverain Pontife ;

2° Une indulgence plénière, soit l'un des jours de la neuvaine, soit le jour de la Pentecôte, soit l'un des jours dans l'octave de cette fête, moyennant la confession, la sainte communion et une prière aux intentions précédemment indiquées.

De plus, toutes les personnes qui, en public ou en particulier, réciteront *tous les jours, depuis la fête de la Pentecôte jusqu'au dimanche de la Sainte-Trinité, inclusivement,* quelques prières au Saint-Esprit, et satisferont aux autres conditions qui viennent d'être indiquées, pourront gagner chaque jour les mêmes indulgences partielles et une fois la même indulgence plénière.

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

Mai.	*Matin.*	*Soir.*
Dimanche, 24.	Lambézellec. — Les Frères.	Les Filles de la Croix.
Lundi, 25....	Saint-Martin	L'Adoration.
Mardi, 26....	Saint-Sauveur	Saint-Pierre-Quilbignon. — Les Pupilles.
Mercredi, 27..	Notre-Dame du Mont-Carmel. — L'Hospice civil ..	École de N.-D. de Bon-Secours.
Jeudi, 28.....	Saint-Louis. — Le Refuge..	Le Lycée. — La Retraite.

Sa visite pastorale terminée, Mgr l'Evêque partira pour Dunkerque où de grandes fêtes doivent avoir lieu à l'occasion du couronnement de Notre-Dame des Dunes, fixé au lundi 1er Juin. On y annonce la présence de quinze évêques.

Le dimanche de la Pentecôte, une messe pontificale sera chantée par Mgr Delannoy, évêque d'Aire, dans l'église Saint-Eloy ; Mgr l'Evêque de Quimper prêchera, aux vêpres, ce même jour.

Prières et pénitence pour la France. — Monseigneur l'Evêque a reçu, au cours de sa tournée pastorale, la lettre de Son Eminence le cardinal archevêque de Paris prescrivant à ses diocésains des actes de prière et de pénitence, en raison de la gravité des circonstances actuelles. A l'exemple d'un grand nombre de ses collègues dans l'épiscopat, Sa Grandeur s'est associée à ce concert de supplications et « exhorte vivement les fidèles de son diocèse à s'imposer des pratiques volontaires de piété et de pénitence, en union avec les catholiques de France » *(Communiqué,* IV).

Pour répondre au désir de plusieurs de nos lecteurs, nous reproduisons aujourd'hui ce passage de la lettre pastorale du cardinal Richard. Son Eminence a accueilli, dit-Elle, « avec bonheur la demande que lui ont faite les hommes placés à la tête de ses œuvres catholiques, d'avoir une supplication nationale pour la France, le dimanche 24 Mai, fête de Notre-Dame Auxiliatrice. Cette fête, en effet, rappelle le secours que la Très Sainte-Vierge a plus d'une fois apporté au peuple chrétien dans les heures de péril. C'est pour consacrer la mémoire de la victoire de Lépante, où l'Europe chrétienne arrêta les envahissements de la barbarie musulmane, que le Pape saint Pie V voulut que la Sainte-Vierge fut invoquée dans la prière solennelle de l'Eglise sous le titre de *Secours des chrétiens, Auxilium christianorum.*

« La France, à notre époque, a un motif tout particulier d'invoquer Marie. C'est dans notre pays que la Très Sainte-Vierge a voulu se manifester au monde, et les foules qui se pressent à Notre-Dame de Lourdes sont le témoignage éclatant et permanent de la puissance et de la bonté maternelle de Marie. Pour répondre à l'appel de la Mère de Dieu, qui nous a demandé la prière et la pénitence, le dimanche 24 Mai, une supplication nationale s'élèvera de tous nos sanctuaires vers *Marie Auxiliatrice, Notre-Dame de Bon Secours* ».

Le vénérable Cardinal invite les fidèles à jeûner et à faire abstinence le samedi 23 Mai, veille de la fête de Notre-Dame Auxiliatrice et il ajoute :

« Le dimanche de la Pentecôte, dernier jour du mois de Mai, on fera la consécration de Paris et de la France au Cœur immaculé de Marie, Refuge des pécheurs. — L'acte de consécration se fera au salut du Saint-Sacrement immédiatement avant le *Tantum Ergo.* Il sera suivi de l'invocation *Cor Mariæ Immaculatum Refugium peccatorum, ora pro nobis,* répétée trois fois ».

N. B. Chacun peut faire le jeûne demandé, un autre jour à son choix.

Nécrologie. — M. DESBAN. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Desban, ancien curé de Plogastel-Saint-Germain, décédé à Noyal-sur-Vilaine (diocèse de Rennes), à l'âge de 55 ans.

Né à Pont-l'Abbé, le 30 Mars 1848, ordonné prêtre le 10 Août 1872,

Archives diocésaines d Qu nper et Léon

M. Desban (Auguste-Joseph-Marie) fut d'abord auxiliaire à Bénodet, puis vicaire à Plouzané (Novembre 1875). Nommé recteur de Bohars le 29 Avril 1889, il devint curé de Plogastel-Saint-Germain le 29 Septembre 1893. Démissionnaire le 29 Octobre 1900, il se retira d'abord dans sa famille, puis à Beaupreau et enfin à Noyal-sur-Vilaine, où il est mort le 14 Mai, frappé, nous dit-on, d'une attaque d'apoplexie au moment où il quittait ses ornements sacrés, venant de célébrer la messe. Il s'était confessé la veille, et a pu avant d'expirer recevoir une dernière absolution.

Le corps de M. Desban a été enterré à Pont-l'Abbé, dimanche dernier.

Brasparts. — **Avis de service funèbre.** — On nous prie d'annoncer qu'un service solennel pour le repos de l'âme de M. Créoff, recteur de Plounévézel, sera célébré à Brasparts, le jeudi 28 Mai, à 10 heures.

En annonçant, dans notre dernier numéro, la mort de M. Créoff, nous exprimions le regret de n'avoir aucun détail sur ses derniers moments. Une lettre, reçue quelques heures plus tard, nous apprenait que ce cher confrère était venu à Brasparts, pour bénir le mariage d'un neveu. Déjà souffrant, nous l'avons dit, il fut très fatigué du voyage et, la cérémonie qui l'avait appelé à peine finie, il dut s'aliter. Sentant venir la mort, M. Créoff demanda lui-même et reçut les derniers sacrements avec piété et une pleine résignation à la sainte volonté de Dieu. Il expira le 11 Mai au soir, pendant que les prêtres de la paroisse et les membres de sa famille réunis autour de son lit récitaient, sur le désir exprimé par le malade, le rosaire à la suite des prières des agonisants.

R. I. P.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, M. Treussier, chanoine honoraire, professeur au Grand Séminaire, a été nommé recteur de Saint-Marc.

M. Jouve, recteur de Plounéour-Ménez, a été nommé chanoine honoraire de la Cathédrale.

Cette nouvelle, annoncée à la population, dimanche soir, par Monseigneur l'Evêque à sa visite dans la paroisse, y a causé une joie générale qui s'est traduite par des applaudissements et des acclamations. Elle sera accueillie avec le même bonheur dans tout le diocèse où le bon M. Jouve est universellement estimé et aimé. Au nom des confrères dont nous savons être ici l'interprète, nous présentons au nouveau chanoine nos plus sincères félicitations.

Brest. — **Fermeture d'une maison religieuse.** — Nous apprenons que les religieuses de l'Oratoire, de Brest, ont fermé leur maison et se sont dispersées. Par leurs œuvres nombreuses — assistance charitable sous toutes ses formes, spécialement pré-

servation et relèvement des filles des pauvres — elles faisaient beaucoup de bien, avec une discrétion qui n'avait d'égale que leur activité. Mais ce bien, elles le faisaient en vue de Dieu ; pour trouver la force de continuer leur tâche, elles priaient en commun : crime irrémissible, aujourd'hui, au pays de France !!...

Nous saluons avec respect ces nouvelles victimes d'une loi sectaire ; dans l'intérêt surtout des malheureux, qui sont les premiers atteints par la dispersion momentanée de leurs pieuses bienfaitrices, nous espérons que celles-ci pourront bientôt reprendre, en toute liberté, leur vie de charité et de dévouement.

— **Sans aumônier !** — C'est avec un véritable serrement de cœur que l'on a vu partir sans aumônier, pour la première fois, la frégate la *Melpomène*, bâtiment-école des gabiers. Il y a là près de 500 hommes, tous Bretons, dont la moitié a 18 ans à peine et affectue son premier voyage. Il n'est pas de campagne où l'on n'ait à déplorer la mort d'un ou de plusieurs apprentis marins.... Et pas une voix, nous dit-on, ne s'est élevée pour protester contre la suppression du service religieux à bord de ce navire ! Où est donc ce respect, tant prôné, de la liberté de conscience ?

Dirinon. — **Les nouveaux vitraux de l'église.** — J'ai visité plusieurs fois les églises de Plounéour-Trez et de Kerlouan, et toujours je me suis arrêté avec plaisir devant les beaux vitraux qui, dans ces églises, retracent des épisodes de l'histoire de la Bretagne et de ses vieux Saints. Chaque fois aussi que je les voyais, je me prenais à désirer que toutes nos églises bretonnes eussent leurs verrières bretonnes, représentant des Saints de chez nous, ces rudes chrétiens qui furent nos pères dans la foi et qui sont nos protecteurs dans le ciel.

Mais il y a bien des obstacles à la réalisation de ce désir. Beaucoup d'églises ont déjà de beaux vitraux, elles ne peuvent évidemment pas les briser pour me faire plaisir ; beaucoup d'autres sont malheureusement trop pauvres pour avoir même des grisailles.

J'ai eu cependant, dernièrement, une surprise agréable. J'étais de passage à Dirinon, et je fus dire une prière à l'église. Quel ne fut pas mon étonnement, quand j'y vis des vitraux qui ne s'y trouvaient pas quinze jours auparavant ! Immédiatement je reconnus une œuvre de M. Léon Payan dont l'éloge n'est plus à faire.

Je ne suis pas fort en architecture..., mais je trouvais aussitôt un excellent cicerone. « Quelles belles verrières vous avez là, dis-je au recteur qui, m'ayant aperçu, était venu me trouver ; et aussi quelles belles fenêtres ! — « Oui, me dit-il, c'est vrai. Voyez-vous ces meneaux si gracieux, au grain si fin ? et ces compartiments ajourés qui divisent les fenêtres, ne sont-ils pas du meilleur goût ? Regardez surtout les tympans de la fenêtre centrale. Ce sont les meilleurs types de la fin du style ogival flamboyant... »

Mais voyons les vitraux. « Ici du côté de l'Epître, vous voyez sainte Nonne ou Nonite, patronne de la paroisse, baptisant son fils

Archives diocésaines de Quimper et Léon

saint Divy ; les anges contemplent la scène avec délices, et servent de parrains à l'enfant. » — « Admirable ! Monsieur le recteur. Les anges surtout sont traités dans des tons clairs et lumineux, et ils semblent vraiment immatériels. »

Nous passons du côté de l'Evangile. Ce vitrail, d'une composition simple et charmante, représente sainte Nonne débarquant en Bretagne. Le bon recteur me montre les marins qui l'ont conduite, restés dans la barque. Ils sont tristes et, les yeux fixés au rivage, ils regardent s'éloigner la sainte, que le courroux de ses parents force à quitter le toit paternel, cependant que le flot vient balancer mollement le frêle esquif. Au loin s'étend la baie de Daoulas, au fond de laquelle se dressent des menhirs et des dolmens...

La maîtresse vitre est divisée en deux tableaux d'une poésie charmante. C'est d'abord sainte Nonne faisant l'éducation chrétienne de son fils. La main droite élevée à la hauteur du front, elle lui apprend à faire le signe de la croix. Au second plan, des paysans contemplent avec admiration la mère et l'enfant. Le fond représente la demeure de la sainte au milieu des bois, et dans une perspective bien réussie se dessine le vieux château fort des marquis de Lézuzan et la fontaine qu'ils ont construite.

Puis le second tableau nous montre saint Divy présenté à saint Colomban par sa mère. Auprès de l'escalier de Nonne *(diri Non)*, le vieux saint accompagné de moines attend l'enfant avec un geste accueillant. Perchée sur un arbre, se tient la colombe qui, d'après la légende, inspira saint Divy à l'école de Colomban.

Ce tableau est remarquable par la reproduction exacte de petits détails que tout le monde connaît à Dirinon, par exemple un rude sentier taillé dans le roc, par lequel tout le monde a passé. Dans le fond de la scène, l'on voit l'église actuelle dont l'élégant clocher s'élance gracieusement vers le ciel, et la chapelle bâtie sur la tombe de sainte Nonne.

Enfin, dans le tympan de la fenêtre centrale on voit la sainte patronne monter au ciel, escortée par les anges dont les uns chantent, les autres jouent de la mandoline et du violon. Ce sujet, me dit le cher pasteur, rappelle les fresques de Fra Angelico. Des deux côtés, au bas de ce tympan, on remarque les armoiries des familles de Lesguern, de Marigny et de Lannurien. L'ensemble produit un très bel effet, et l'artiste chrétien qu'est M. Léon Payan mérite toutes les félicitations. Mais ce plan, il ne l'aurait pas conçu tout seul. Honneur aussi aux personnes dont l'érudition lui a inspiré ce chef-d'œuvre et aux âmes généreuses qui délient volontiers les cordons de leur bourse quand il s'agit d'orner la maison du bon Dieu !

X.....

Nos Congrégations religieuses en Angleterre. — Nous avons déjà parlé du départ des Pères Bénédictins de l'abbaye de Kerbénéat pour l'Angleterre. Un grand nombre de nos Sœurs Blanches ont également cherché dans ce pays un refuge contre la proscription qui a déjà frappé plusieurs de leurs maisons, et menace

toutes les autres. Une lettre écrite par un ancien conseiller municipal de Carmarthen donne d'intéressants détails sur l'accueil fait à nos exilés par les Gallois protestants :

« Dans ce pays, depuis plus de trente ans, il n'était passé que deux Sœurs de Nazareth en costume noir ; d'autre part, depuis trois cent quatre-vingts ans, aucune demeure permanente à Carmarthen ou dans le comté n'avait appartenu à une Congrégation religieuse.

« M. Combes s'y trouverait bien heureux !

« Malgré cela, les Filles du Saint-Esprit n'hésitèrent point à s'y fixer et, grâce à leur courage, en même temps qu'à la bienveillance de Mgr Mostyn, évêque de Ménévia, l'ancien état de choses est complètement changé.

« Sans long délai, nos Sœurs ont réussi à louer une maison assez jolie et commode de onze ou douze pièces, située à l'extrême limite occidentale de la ville, tout près de l'église catholique, dans un jardin spacieux, entouré d'une muraille et passablement garni de fruitiers et d'arbustes.

« Le nouveau couvent porte le nom de Saint-Winefride, princesse martyrisée de Galles, à la fontaine de qui tant de miracles se sont opérés que le journal protestant *Western Mail* a nommé ces eaux : le *Lourdes de Galles*.

« Plusieurs dames et demoiselles ont déjà commencé à prendre des leçons de conversation française au petit couvent, et selon toute apparence leur nombre ira en s'augmentant.

†††

« Comme les Sœurs du Saint-Esprit, c'est dans le pays de Galles que se sont réfugiés les Bénédictins de Kerbénéat.

« Ceux-ci, à qui le lord Ashburnham a donné une ferme, un terrain où bâtir un monastère et aussi la jouissance pour un temps d'une belle maison de résidence, demeurent actuellement à Pembrey, distant de 26 kilomètres de Carmarthen. Ils vont bientôt s'établir au vieux château de Glyn Abbey, 6 kilomètres plus loin, dans l'intérieur du pays. Là ils peuvent se servir, pourtant, d'un petit chemin de fer local pour expédier leur fromage et leurs autres productions d'agriculture aux grands marchés.

« D'abord je parlais au bon Père Kervennic des préventions du peuple contre les moines, et il me répondit avec assurance : « Ah ! nous n'avons pas encore fait connaissance. » Son optimisme s'est tout à fait justifié. Le peuple du voisinage a témoigné un vif intérêt aux Bénédictins bretons : il n'est point du tout hostile. L'assistance des protestants qui parlent gallois aux services religieux a été très considérable, et quelquefois le dimanche au soir deux ou trois cents personnes se sont présentées pour admission à la célébration des offices. Tout le monde aime le chant des moines. Le R. P. Kervennic a travaillé comme quatre, et déjà il se fait comprendre en gallois aux naturels du pays. Il a déjà prêché un ou deux sermons en gallois et fait une très bonne impression.

Archives diocésaines d Q nper et Léon

D'ailleurs, les moines ont commencé à chanter des hymnes en gallois et en breton ainsi qu'en latin. »

Et l'auteur de la lettre conclut spirituellement :

« A mon avis, M. Combes est un clérical malin et rusé. Sans doute, il travaille pour la reconversion de nos Celtes gallois à leur ancienne foi. Comme d'autres chefs d'Etats et de diplomatie, il marche par un chemin détourné, mais qu'importe s'il parvient à son but ? Il ne nuit à aucun autre pays qu'à la France. Le roi d'Angleterre et le Kaiser profiteront de ses étourderies. »

Sainte-Anne d'Auray. — **Fêtes de la Pentecôte**, *30, 31 Mai et 1er Juin. — Samedi 30 Mai*, à 5 heures, vêpres ; sermon et procession ; — à 8 heures, chapelet et cérémonies diverses.

Dimanche 31 Mai, à 9 heures, grand'messe ; à 11 heures, dernière messe ; — à 2 heures, vêpres et procession.

Lundi 1er Juin, pèlerinages des paroisses de Houat et Hœdic, à 5 heures ; d'Arzon, à 6 heures ; de Plouharnel, à 7 h. 1/4 ; de Camors, à 8 h. 1/4 ; de Plumelin et la Chapelle-Neuve, à 9 h. 1/4 ; de Baud, à 10 h. 1/4.

« *Dieu veut que je sois honorée ici* », a dit sainte Anne à Nicolazic.

Nous aimons à croire que les Bretons répondront, cette année plus que jamais, à l'appel de leur Patronne et qu'ils viendront en foules innombrables la prier de garder leur foi, comme elle l'a déjà fait dans le passé.

Saint-Brieuc. — **Pardon de N.-D. d'Espérance.** — Les fêtes auront, cette année, une solennité exceptionnelle, à cause de l'érection en basilique du sanctuaire de Notre-Dame d'Espérance. La cérémonie sera présidée par Son Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, assisté de plusieurs autres prélats.

Le dimanche 31 Mai, jour du grand Pardon *(indulgence plénière pour les abonnés de l'Archiconfrérie)*, messes de communion à partir de 5 h. 1/2. A 9 heures, grand'messe.

L'après-midi, à *3 heures*, vêpres ; sermon. — A *4 h. 1/2*, sermon breton par M. le chanoine Duchêne, archiprêtre de la Cathédrale.

A 8 h. 1/2, procession aux flambeaux *(indulgence plénière pour tous ceux qui y assistent avec les dispositions requises)*.

Lundi, 1er Juin. — A minuit, messe de communion. A 9 h. 1/2, grand'messe pontificale : *promulgation du Bref érigeant le sanctuaire de Notre-Dame en basilique.* Sermon par M. le chanoine de la Villerabel.

A *3 heures*, vêpres pontificales ; sermon par M. le chanoine Pungier, et Salut solennel.

Le soir, à *8 heures*, ouverture du Mois du Sacré-Cœur, salut et exercice des Sept autels.

Mardi 2 Juin, Consécration à Notre-Dame des prêtres et des

fidèles de la ville de Saint-Brieuc. — Grand'messe et sermon par M. le chanoine Daniel, archiprêtre de Dinan.

Le clergé paroissial dans le Finistère et les traitements ecclésiastiques. — Sous ce titre un ami, très au courant des questions administratives, nous adresse les réflexions suivantes, avec les chiffres à l'appui :

« Il y a quelque dix ans, le Préfet du Finistère exposa au Conseil général : 1° que ses employés étaient moins payés que ceux des autres Préfectures ; 2° qu'ils travaillaient davantage, en raison du rapide accroissement de la population. Et il sollicita pour eux une augmentation de traitement.

Cette situation inférieure est encore le lot du clergé paroissial dans le Finistère.

En effet, 1° le clergé est moins payé qu'ailleurs. Si l'on excepte le diocèse de Paris, il y a en France, en moyenne, une paroisse pour 1,000 âmes, c'est-à-dire un desservant rétribué à 900 francs. Dans le Finistère, la paroisse moyenne est de 2,500 âmes ; de sorte que, pour administrer un millier de fidèles, cela coûte 360 francs au Trésor, soit 540 francs de moins qu'ailleurs. C'est le curé à bon marché, moins d'un franc par jour. Si les vicariats sont plus nombreux que dans la plupart des diocèses, les desservants en sont soulagés, mais appauvris.

2° La population du Finistère s'accroît pour le clergé paroissial comme pour le personnel de la Préfecture, puisqu'elle est presque exclusivement catholique. Depuis trente ans (ne sortons pas de la République), l'accroissement a été de 130,000 âmes, ce qui ferait ailleurs 130 paroisses émargeant au budget des Cultes pour 117,000 francs. Or, combien la République a-t-elle créé de nouvelles paroisses ? Pas une. Le travail progresse pour nos curés, et leur traitement est stationnaire.

Pourquoi tant de parcimonie ? Serait-ce que le département du Finistère n'est pas plus imposé aujourd'hui qu'il y a trente ans ? — Erreur profonde. Ses contributions ont fait le saut énorme de 24 millions à 39 millions. Sur ces 15 millions d'impôts nouveaux (1/2 million d'augmentation bon an mal an), que revient-il au clergé paroissial ? 1,800 francs pour quatre vicariats établis au cours des trente dernières années. Et le reste, où va-t-il ? Est-ce que tous les autres services publics, dans le département, sont aussi déshérités que celui du culte catholique ?

Voilà où en sont aujourd'hui les traitements ecclésiastiques du clergé paroissial dans le Finistère. Et c'est ce clergé, désintéressé et laborieux entre tous, qu'on achève de dévaliser par des suppressions de traitement ordonnées en masse ! »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Chez les Bretons de Paris. — A l'occasion de la fête de saint Yves, la « Paroisse Bretonne de Paris », voulant honorer le glorieux patron de la Bretagne et rendre ses hommages à la Reine du ciel, en ce mois de Mai qui lui est spécialement consacré, avait convoqué, dimanche dernier, ses associés et tous les Bretons de Paris au « Pardon » qu'elle avait organisé à Notre-Dame des Champs, à 2 heures de l'après-midi.

La cérémonie était présidée par Mgr Roux, prélat de la maison de Sa Sainteté. Une assistance considérable et recueillie emplissait l'église.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Miz bian Kaloun-Zakr Jezus** (1). — M. Le Coz, recteur de Penmarc'h, a eu la pieuse pensée de traduire en breton le *Petit Mois du Sacré-Cœur*, publié en français avec un grand nombre d'approbations épiscopales, entre autres celle de Mgr l'Evêque de Quimper.

M. le chanoine Madec, curé de Pont-l'Abbé, chargé par l'autorité diocésaine d'examiner ce livre, en a donné une appréciation à laquelle nous souscrivons pleinement : on y trouve le même talent de traducteur que dans le *Miz Mari Debussi*, la même clarté, la même exactitude et un style encore plus facile et plus élégant. « On ne peut, ajoute ce juge très compétent, rien désirer de mieux pour affermir, parmi nos populations bretonnes, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. »

Le volume se termine par l'Acte de consécration, les litanies du Sacré-Cœur, les prières du soir, etc., également traduites en breton.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père, continuant ses audiences, a reçu dimanche les pèlerins Bavarrois.

Le prochain Consistoire est fixé officiellement aux 15 et 18 Juin. Le Pape y créera sept cardinaux dont quatre Italiens, un Espagnol, un Allemand et un Autrichien.

FRANCE. — Le Parlement vient de rentrer. Il faut s'attendre à une prochaine reprise de la guerre sans trêve ni merci que le gouvernement de M. Combes est plus que jamais décidé à faire aux catholiques. Les radicaux socialistes réclament surtout, en ce moment, la dénonciation du Concordat.

Que les catholiques redoublent leurs prières à Celui qui tient dans ses mains les destinées des peuples ! qu'ils demandent à Notre-Dame Auxiliatrice de défendre leur cause, une fois encore, et de les sauver dans la lutte présente où leurs plus chers intérêts sont engagés.

---

(1) Un vol. in-12 de 260 pages, cartonné : 1 fr. 10. — En vente dans les librairies catholiques.

Attentats sacrilèges. — Des scènes violentes jusqu'à l'effusion du sang ont eu lieu, ces jours derniers, dans plusieurs églises de Paris et de la province. Le mardi 12 Mai, des socialistes révolutionnaires, excités par le journal de l'ex-abbé Charbonnel et conduits par cet apostat en personne, envahirent l'église d'Aubervilliers où l'on célébrait la fête patronale. S'arrogeant le droit de réglementer le service paroissial et sous prétexte que le sermon était prêché par M. l'abbé Coubé, jésuite sécularisé, ils interrompirent l'office, menaçant l'orateur, blessant le vénérable curé, M. Valadier. Conduits au poste de police, les perturbateurs furent, tôt après, remis en liberté et depuis on ne parle pas de poursuites contre eux. En revanche, M. le Ministre des Cultes a supprimé le traitement du curé d'Aubervilliers !

C'était un encouragement : aussi, selon leur promesse, les sectaires ont recommencé, dimanche, leurs scènes scandaleuses dans plusieurs églises de Paris, notamment à Saint-Jean-Baptiste de Belleville... Mais cette fois, les catholiques étaient sur leurs gardes et les perturbateurs ont été reçus comme ils le méritaient... On annonce de nouvelles tentatives de tous côtés. Forts de leur droit, les chrétiens sauront répondre aux provocations et, à défaut de la police officielle, faire respecter leurs églises et la liberté de leur culte.

Nous oubliions de dire que les curés de Belleville et de Plaisance, dont les églises ont servi de théâtre aux tentatives sacrilèges des révolutionnaires, ont eu également et dès le lendemain leurs traitements supprimés.

Le Congrès de Chalon-sur-Saône. — Un Congrès social des Syndicats, organisé par la Jeunesse catholique, vient de se tenir à Chalon-sur-Saône. Toutes les questions sociales y ont été étudiées par des orateurs appartenant et au monde du capital et au monde du travail, avec une netteté de vues, un sentiment intense des nécessités de l'heure présente qui porteront leurs fruits.

Le Congrès avait été inauguré sous la présidence de Son Eminence le cardinal Perraud ; chaque jour, les congressistes avaient leur messe avec instruction ; le dimanche, a eu lieu une communion générale, et le soir les congressistes se sont retrouvés une dernière fois pour déposer devant le Saint Sacrement l'affirmation de leur foi et de leur dévouement aux saintes causes..... Les bénédictions du ciel ne peuvent manquer de descendre sur cette jeunesse laborieuse qui place la religion à la base de toutes ses entreprises.

L'événement capital du Congrès a été la lettre de M. le comte de Mun, qui est un véritable programme pour les catholiques à l'heure présente.

La question qui est en jeu, aujourd'hui, c'est la liberté du culte catholique ; il faut s'attendre aux sombres perspectives de l'apos-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tasie officielle, à la dénonciation du Concordat. C'est l'œuvre des évêques de répondre à cet attentat, mais c'est le devoir des catholiques de les aider. A cet effet, M. de Mun conseille l'organisation et la résistance : l'organisation selon l'*Action Libérale*, et la résistance légale, méthodique, durable, persévérante qui finira par triompher.....

Cette lettre, que tous voudront lire en entier, a produit dans le monde catholique une grande impression. Puisse-t-elle contribuer à faire définitivement l'union, de plus en plus nécessaire !

CAMBRAI. — **Couronnement de Notre-Dame des Dunes, à Dunkerque.** — Mgr l'Archevêque de Cambrai vient de publier une lettre pastorale où il annonce le prochain couronnement de la statue de Notre-Dame des Dunes.

« S'il plaît à Dieu, dit le prélat, le 1er Juin prochain, dans la grande et hospitalière cité de Dunkerque, Nous couronnerons Notre-Dame des Dunes. Déjà plus de douze Evêques ont répondu à Notre invitation, et Nous comptons sur l'éloquente parole de plusieurs d'entre eux.

« ... La Flandre maritime s'enorgueillit à bon droit des nombreux temples élevés par la piété de ses enfants à la Mère de Dieu : c'est Notre-Dame de Foy à Gravelines, Notre-Dame des Larmes à Wormhoudt, Notre-Dame de Bourbourg, Notre-Dame de Bollezeele, Notre-Dame des Neiges à Téteghem ; mais le plus fréquenté est, sans contredit, celui de Notre-Dame des Dunes à Dunkerque.

« Les remparts de la ville, ayant été détruits par les Anglais en 1383, ne purent être relevés que dans les premières années du XVe siècle. Or, pendant l'exécution de ces travaux, en 1403, les ouvriers, en creusant dans les dunes, découvrirent une source d'eau douce et une statue de la Sainte Vierge tenant son divin Enfant, et l'année 1903 nous ramène le cinquième centenaire de la précieuse découverte.

« Un oratoire bâti sur le lieu de l'apparition et destiné à recevoir la Madone devint rapidement un centre de pèlerinage dont la renommée s'étendit fort au loin. Au début du XVIe siècle, l'agrandissement de l'oratoire fut, pour le culte de Marie, l'occasion et le point de départ d'un essor extraordinaire. »

S. G. Mgr Sonnois a été délégué lui-même par le Souverain Pontife pour couronner Notre-Dame des Dunes.

CORSE. — **Mort de l'évêque d'Ajaccio.** — Mgr Olivieri, évêque d'Ajaccio, en tournée pastorale, est mort au presbytère de la paroisse de Saint-Jean, à Bastia, après une maladie de deux jours. Il était dans sa 69e année.

Né en Corse, Mgr Olivieri avait toujours exercé le saint ministère dans le diocèse dont il était évêque depuis trois ans seulement. Il venait de protester noblement contre les expulsions violentes des religieux qui ont agité l'île ces temps derniers.

Confiance quand même ! — « Il y a bien des années déjà, à un moment où l'avenir semblait réserver aux catholiques belges une longue série d'humiliations et de défaites, feu Henri Lasserre, l'historien de Notre-Dame de Lourdes, voulant relever les courages abattus de quelques alarmistes, leur conta l'apologue que je vais vous redire :

« Un grain de blé tomba, un jour, de la main du semeur dans un champ fraîchement remué.

« On le recouvrit de terre : il se crut perdu, enterré vivant !

« Un peu plus tard, on arrosa les sillons : je suis atteint de la peste ! dit le grain de blé.

« Vint l'hiver avec ses neiges et ses glaces : il n'y a plus de chaleur, il n'y a plus de lumière, il n'y a plus de soleil, gémit le grain dans son obscure retraite.

« Après quelques semaines encore, le grain perd son enveloppe et se désagrège : Cette fois, pense-t-il, c'est bien fini : je me décompose, je me dissous, c'est la pourriture de la mort !

« Mais voilà que cette pourriture germe et engendre une vie nouvelle ; des racines s'étendent ; une tige se forme, elle perce la terre, elle monte, elle s'élance, elle se couronne enfin d'un magnique épi qui se dore et mûrit au beau soleil de Juillet.

« Et Henri Lasserre, en guise de morale, ajouta à sa fable cette réflexion débitée avec son joyeux et pittoresque accent méridional : « Grains de blé que vous êtes, pourquoi doutez-vous donc du soleil « du bon Dieu ? »

Toute la réfutation du pessimisme est contenue dans cet apologue, ou, si vous l'aimez mieux, dans ce grain de blé.

Nous avons trop souvent le tort de négliger, dans nos appréciations et dans nos pronostics, deux grands facteurs qui modifient maintes fois la suite logique et probable des événements : la liberté de l'homme et de la Providence de Dieu ; nous nous tenons trop à la superficie des situations, nous concentrons notre attention sur les causes secondaires.

A ce titre, nous pourrions faire notre profit de cette réflexion de Bonald : « La politique ne sait pas assez combien il y a de force « dans tout ce qui est divin et de faiblesse dans tout ce qui n'est « qu'humain. »

***

BIBLIOGRAPHIE

Pour nos anciens élèves.

(Librairie A. Bouteloup, Redon. — 0 fr. 50 franco.)

Sous ce titre le R. PÈRE LÉON, supérieur du Collège de Redon, « envisage avec indépendance et franchise » ce que ses anciens élèves doivent se reprocher dans la triste situation présente et il « expose avec une entière conviction » ce qu'ils doivent faire pour préparer des jours meilleurs à l'Eglise et au Pays.

Cette brochure aura du retentissement ; elle sera discutée, mais l'auteur espère que l'ayant écrite « avec amour » tous lui tiendront compte de la droiture de ses intentions et que plusieurs voudront même le suivre dans la voie qu'il montre avec autorité.

Archives diocésair de Quimper et Léon

Spécialement écrite pour les anciens Elèves de Redon, la brochure convient à tous les anciens éleves de nos Collèges chrétiens ; nous les engageons à se la procurer.

Questions de Droit civil et ecclésiastique. — **De la location des sièges d'église**, par l'abbé Lucien CROUZIL, docteur en droit, licencié en droit canonique, chargé de cours à l'Institut catholique de Toulouse. — 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*). Prix : 0 fr. 60. — Librairie BLOUD et Cie, 4, rue Madame, Paris.

L'auteur étudie les droits des *fabriques*, des *communes*, des *locataires* et des *concessionnaires*. Son ouvrage, indispensable aux juristes et aux administrateurs des paroisses, contribuera à la solution pacifique et rationnelle de difficultés qui leur surviennent trop fréquemment.

COLLECTION « LES SAINTS ». — LECOFFRE, 90, rue Bonaparte, Paris. — **Saint Victrice**, évêque de Rouen (IVe-Ve siècle), par M. l'abbé E. VACANDARD, premier aumônier du lycée de Rouen. Prix : 2 francs.

Le savant historien de saint Bernard et de saint Ouen donne à la collection des Saints une vie de saint Victrice. Ce n'est pas seulement à Rouen, dont Victrice a été évêque, que ce nouveau volume sera bien accueilli, c'est partout où l'on a souci de l'histoire, de nos origines et des premiers développements de l'Eglise de France.

La Bienheureuse Marie de l'Incarnation, Mme Acarie, (1556-1618), par le prince EMMANUEL DE BROGLIE. Prix : 2 francs.

Le lecteur retrouvera dans ce récit la jeune fille des bonnes familles bourgeoises de la fin du XVIe siècle, la femme du ligueur peu à peu rallié à la royauté d'Henri IV, la mère de famille incomparable, puis la veuve qui, ayant assuré l'avenir de ses enfants, entre elle-même, simple Sœur converse, et sous la direction d'une de ses filles, dans le Carmel du faubourg Saint-Jacques, qu'elle avait contribué à fonder.

Sainte Hildegarde (1098-1179), par M. l'abbé Paul FRANCHE. Prix : 2 fr.

Sainte Hildegarde, contemporaine de saint Bernad, personnifie surtout le mysticisme d'outre-Rhin. Ses révélations et ses visions prophétiques lui valurent une immense renommée ; ses études, ses voyages, ses efforts pour réformer les hauts dignitaires de l'Eglise firent cependant plus encore pour lui mériter le titre de sainte.

Nos lecteurs savent la valeur des ouvrages déjà parus de cette précieuse collection : aussi nous semble-t-il superflu de donner un éloge particulier à ces trois nouveaux volumes : nul doute qu'ils n'aient la même valeur et le même succès que leurs aînés.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que l'Administration Supérieure vient de l'autoriser, à titre provisoire, à délivrer sur toutes les sections de son réseau, des cartes d'abonnement de neuf mois, avec faculté de versement par paiements échelonnés ou par paiements mensuels.

Ces dispositions sont mises en application à partir du 15 Mai 1903.

MÉTHODE SIMPLE ET RATIONNELLE

d'apprendre le **français** par le **breton** et réciproquement, par le Frère CONSTANTIUS, des Ecoles chrétiennes.

Livre de l'Élève..... 1 fr.
Livre du Maître..... 2 fr.

En vente chez M. J. SALAUN, libraire, 56, rue Kéréon, QUIMPER.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 29 Mai 1903.** N° 22.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Prions pour la France ! Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; La visite pastorale en 1903 ; Les fêtes de N.-D. des Dunes au diocèse de Cambrai ; Notre-Dame de Rumengol ; Châteaulin ; Quimper ; La neutralité scolaire ; Le culte des Saints (suite).
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Saint-Brieuc.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 31 Mai. — FÊTE DE LA PENTECOTE. Double de 1re classe, avec Octave privilégiée. Rouge.
Vêpres de la fête, sans aucun mémoire.
Lundi, 1er Juin. — LUNDI DE LA PENTECOTE. Double de 1re classe. Rouge.
Vêpres du jour, sans mémoire.
Mardi, 2. — MARDI DE LA PENTECOTE. Double de 1re classe. Rouge.
Mercredi, 3. — *Quatre-Temps. Jeûne.* — Office de l'Octave ; Semi-double. Rouge.
Jeudi, 4. — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.
Vendredi, 5. — *Quatre-Temps. Jeûne.* — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.
Samedi, 6. — *Quatre-Temps. Jeûne.* — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.
(Fin du Temps pascal.)
Dimanche, 7. — 1er Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Trégarantec . . . . . du 29 au 31 Mai.
Loc-Maria-Berrien. . . . . du 1 au 3 Juin.
Cléder. . . . . du 4 au 9 Juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

Intention générale pour Juin 1903, approuvée et bénie par Notre S.-P. le Pape :

LE RÈGNE DU CŒUR DE JÉSUS

Il est déjà loin le temps où la dévotion au Sacré Cœur était regardée par les uns comme suspecte, par les autres comme inutile, sans parler de ses adversaires résolus de bonne ou de mauvaise foi. Aujourd'hui, ce culte, solennellement approuvé par le vicaire de Jésus-Christ, marche, par étapes victorieuses, à la conquête du monde ; et nulle puissance infernale ne pourra en refouler le salutaire envahissement.

Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il avait été prédit formellement et à maintes reprises par la bienheureuse Marguerite-Marie. Elle écrit :

« Poursuivez courageusement ce que vous avez entrepris pour sa gloire dans l'établissement de son règne. Ce Sacré Cœur règnera malgré Satan et tous ceux qu'il suscite à s'y opposer ; mais c'est maintenant le temps d'opérer et de souffrir en silence, comme il a fait pour notre amour *(Lettre 192)*. — Il règnera, cet aimable Cœur, malgré Satan et ses suppôts. Ce mot me transporte de joie et fait toute ma consolation *(L. 198)*. Il règnera malgré ses ennemis et se rendra le maître et le possesseur de nos cœurs ; car c'est sa principale fin dans cette dévotion que de convertir les âmes à son amour *(L. 115)*. — Enfin il règnera, ce divin Cœur, malgré tous ceux qui voudraient s'y opposer, et Satan demeurera confus avec tous ses adhérents *(L. 241)*. — De notre aimable et toujours adorable Cœur de Jésus, que dirons-nous, ma chère Mère ? Il faut l'aimer, ce Sacré Cœur, de toutes nos forces et de toute notre capacité. Oui, il faut l'aimer, et il établira son empire, et il y règnera malgré tous ses ennemis et leurs oppositions *(L. 163-164)*. — Et quand je lui présentais mes petites requêtes sur toutes ces choses qui semblaient difficiles à obtenir, il me semblait entendre ces paroles : « Crois-tu que je le puisse faire ? Si « tu le crois, tu verras la puissance de mon Cœur dans la magnifi- « cence de mon amour... » Et à mesure que je vois ces heureux progrès (de ce culte) : « Ne t'ai-je pas bien dit que, si tu pouvais « croire, tu verrais l'effet de tes désirs s'accomplir ? » *(L. 192)*.

Il règne donc, le Cœur de Jésus, mais, hélas ! pas encore sur toutes les âmes. A nous, associés de l'Apostolat de la Prière, de travailler à rendre sa royauté universelle, en la propageant de toutes nos forces sous le triple aspect qu'elle doit revêtir : privé, domestique, social.

Résolution apostolique : Prêter un concours efficace aux œuvres du Sacré Cœur.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Retraites** : LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 6 au 13 Juin ;
QUIMPER et QUIMPERLÉ, retraites bretonnes pour les femmes, du 7 au 13 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Samedi 30 Mai*, veille de la Pentecôte, à 6 heures, bénédiction des fonts baptismaux.

Dimanche, aux divers offices, quête pour les séminaires.

Lundi de la Pentecôte, messes et offices comme les dimanches.

Dimanche 31 Mai, clôture du mois de Marie, pour les paroisses de Quimper, en l'église de Notre-Dame de Loc-Maria.

La procession sortira de la Cathédrale à *7 h. 3/4*. A la suite de la bannière paroissiale marcheront : 1° La Congrégation des demoiselles, avec bannière et statue ; 2° La Congrégation des dames, avec sa bannière ; les différentes confréries : Tiers-Ordre, Mères chrétiennes, membres de l'Adoration réparatrice. Les hommes devront former groupe autour du clergé, et prendre place dans le chœur à Loc-Maria.

Pendant le parcours, outre les litanies de la Sainte-Vierge, on chantera différents cantiques. Les groupes chargés du chant se tiendront au milieu de la procession.

L'église de Loc-Maria reste fermée jusqu'à l'arrivée de la procession.

Voici le programme de la cérémonie, à l'église : 1° **chant du nouveau Cantique de Notre-Dame de Loc-Maria** ; 2° courte allocution par M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Corentin, qui fera ensuite la **Consécration de la ville et de la France au Cœur Immaculé de Marie, Refuge des pécheurs**, en union avec ce qui se fait, le même jour à Paris et dans la plupart des diocèses ; 3° Salut solennel du T. Saint-Sacrement ; 4° Un dernier cantique à la Reine du Ciel.

On invite tous les habitants à prendre part à cette pieuse manifestation.

Prions pour la France ! — Nous allons entrer dans le mois de Juin, spécialement consacré au Sacré Cœur de Jésus. Il est superflu de recommander à nos lecteurs cette dévotion, belle et profitable entre toutes ; mais nous leur rappelons que c'est à la France que Notre-Seigneur l'a d'abord révélée et que la prière fervente accompagnée de bonnes œuvres peut hâter le moment où, selon sa promesse, ce divin Cœur règnera malgré ses ennemis.

En terminant le mois de Mai, après nous être unis à la consécration de la France au Cœur immaculé de Marie, Refuge des pécheurs, prenons la résolution d'invoquer souvent son secours pour notre pays. On a prié, on va prier encore pour la France, dans les églises. Que l'on s'habitue à le faire dans les familles chrétiennes. L'idée lancée par le « Général des Chapelets » de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

réciter chaque jour à cette intention au moins quelques *Ave Maria* se répand de plus en plus. Puisse ce mouvement de prières aller toujours grandissant !

Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — Le Comité de répartition de secours s'est réuni, le vendredi 22 Mai, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque. Des allocations ont été accordées à tous les prêtres inscrits à la date fixée comme « membres participants » (et non secourus précédemment) dont les traitements ont été supprimés antérieurement au 1er Avril. Chacun des intéressés a dû en recevoir avis directement de M. le Trésorier de l'Association.

Nécrologie. — M. DUHAMEL, *jeune prêtre.* — Nous recommandons aux prières M. Duhamel, jeune prêtre, décédé à Quimper, dans sa 26e année.

Né à Pont-l'Abbé le 26 Août 1877, M. Duhamel (Auguste-Eugène-Louis) était petit neveu du vénéré Mgr Jolivet, vicaire apostolique de Natal. Il voulut, lui aussi, se consacrer aux missions d'Afrique, mais sa santé l'empêcha de réaliser son généreux projet... Les soins dévoués dont il a été entouré dans sa famille n'ont pu arrêter le mal qui le minait... Il désira du moins mourir prêtre. Son vœu fut exaucé ; il fut ordonné, dans la chapelle de l'Evêché, le samedi de la Passion 28 Mars dernier, et put, le lendemain, célébrer sa première messe, qui fut aussi la dernière. Depuis, ses forces ne firent que décliner. Il voyait venir la mort et l'acceptait avec joie, consolant lui-même sa mère et ne demandant qu'à mourir un samedi ou le jour de l'Ascension. Ce désir encore s'est réalisé : le 21 Mai, au moment où les cloches annonçaient l'exercice du Mois de Marie, le jeune prêtre, encore dans la ferveur de son ordination et de plus purifié par la souffrance d'une longue agonie, expirait doucement.

Samedi matin, un grand nombre de prêtres assistaient à son service funèbre à la Cathédrale.

R. I. P.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Barré, recteur de Clohars-Fouesnant, recteur de Peumerit ;

M. Uguen, vicaire à Lambézellec, recteur de Clohars-Fouesnant ;

M. Calvez, recteur de Guipronvel, recteur du Tréhou, en remplacement de M. Guiziou, démissionnaire ;

M. Kerbrat, recteur de Tréméoc, recteur de Guipronvel ;

M. Laouénan, vicaire à Landrévarzec, recteur de Tréméoc ;

M. Le Page, vicaire à Elliant, vicaire à Lambézellec ;

M. Cadiou, vicaire à Landudec, vicaire à Elliant ;

M. Beuzet, jeune prêtre d'Arzano, vicaire à Landudec ;

M. Rozec, vicaire à Berrien, recteur de Plounévézel ;

M. Quéré, vicaire à Saint-Hernin, vicaire à Berrien ;

M. Le Lec, jeune prêtre de Plobannalec, vicaire à Saint-Hernin ;

M. Dantec, vicaire à Roscanvel, vicaire à Landeleau ;

M. Breton, jeune prêtre de Ploéven, vicaire à Roscanvel ;

M. Prigeac, jeune prêtre de Saint-Méen, vicaire à Landrévarzec.

La visite pastorale en 1903. — Monseigneur l'Evêque a donné, cette semaine, la Confirmation à Brest où cette cérémonie a lieu tous les deux ans. La visite pastorale proprement dite comprenait les deux archiprêtrés de Morlaix et de Saint-Pol ; elle a duré exactement trente jours, pendant lesquels Sa Grandeur, en 56 cérémonies différentes, a confirmé les enfants de 65 paroisses et de 6 établissements scolaires, sans compter les confirmations données à des malades à domicile.

Le programme, on le voit, était bien chargé et, malgré son activité et son désir d'être agréable à tous, Monseigneur n'a pas pu voir toutes les paroisses, comme il a dû passer dans d'autres plus rapidement qu'il n'eût voulu. On n'attend pas de nous un récit détaillé de cette visite ; nous ne pourrions que redire les mêmes choses pour chaque localité : partout les réceptions ont été fort belles, les cortèges d'honneur, à l'arrivée comme au départ, très nombreux malgré la rigueur exceptionnelle de la saison durant la première partie de la tournée. Partout les églises étaient décorées pour la circonstance, quelques-unes magnifiquement, mais surtout elles étaient remplies de chrétiens agenouillés pour recevoir la bénédiction de l'Evêque et entendre sa parole dont Monseigneur s'est montré, comme toujours, prodigue. Sans doute plusieurs, ignorant la langue française, ne le comprenaient pas ; mais — c'est une remarque que nous avons déjà faite — tous voyaient en lui le premier Pasteur du diocèse qui venait les visiter, les bénir au nom de Notre-Seigneur dont il est le représentant ; ils savaient le but de sa venue : apporter aux enfants la grâce de la Confirmation, pour qu'ils soient, comme leurs pères, des chrétiens convaincus, forts dans la lutte, prêts à confesser et à défendre au besoin leur foi.... Et c'est là, pour nos Bretons, une prédication qui a son éloquence et son efficacité.

Après les cérémonies liturgiques à l'église, c'était le tour des petits enfants que Monseigneur tenait à bénir tous jusqu'au dernier. Ensuite, quand il en avait le loisir, il visitait les écoles libres dont la plupart sont dirigées aujourd'hui par des personnes laïques ; l'Evêque a été heureux de constater que partout ces écoles sont prospères et que les familles continuent leur confiance aux chrétiennes dévouées qui remplacent les religieuses.

La tournée pastorale, commencée à Plounéventer, s'est continuée dans les paroisses du canton de Landivisiau où M. le Curé-doyen, quoique un peu souffrant, a tenu à faire les honneurs de son église comme de son presbytère, ce dont Monseigneur a été

Archives diocésaines de Quimper et Léon

vivement touché.... Il a beaucoup admiré les beaux monuments religieux particulièrement nombreux dans cette région : les églises de Lampaul, de Guimiliau, de Saint-Thégonnec et aussi leurs curieux calvaires qu'il aimait ensuite à comparer à ceux qu'il a a vus ailleurs, notamment à Plougonven. Ajoutons que le soir du 22, Sa Grandeur a reçu une hospitalité aussi empressée qu'affectueuse au séminaire de Saint-Jacques, où Elle a dit la sainte messe le lendemain...

Le mauvais temps, qui continuait, a souvent contrarié les réceptions et empêché parfois les cérémonies qui se font à l'extérieur ; mais les fidèles sont venus avec le même empressement recevoir la bénédiction de leur Evêque, qui garde le plus précieux souvenir de ces rudes chrétiens qu'il a trouvés dans toutes les paroisses des cantons de Plouzévédé et de Plouescat.

Monseigneur a passé rapidement, cette fois, à Saint-Pol-de-Léon dont il connaît de longue date les nombreuses communautés et les œuvres si florissantes. D'autres paroisses l'attendaient : Plougoulm, l'île de Batz, d'où le retour fut assez pénible à cause d'une tempête survenue tout d'un coup, puis Plouénan, où Sa Grandeur, avant de confirmer les enfants, devait bénir trois nouvelles cloches. La *Semaine religieuse*, dans son numéro du 15 Mai, a publié le compte-rendu de cette double fête.

A Taulé, Monseigneur a été heureux de retrouver son ancien secrétaire général à la tête d'une population visiblement fière de son Curé et des justes félicitations que lui décerne l'Évêque : en effet, l'œuvre importante qui se présentait tout d'abord à M. le chanoine Quéinnec à son arrivée dans la paroisse, la reconstruction de l'église, est presque terminée aujourd'hui... Dans la paroisse voisine, à Henvic, la cérémonie de Confirmation se fait dans la belle église neuve, qui n'attend plus que la consécration. Nous en parlerons quand ce jour sera arrivé.

Les habitants de Carantec ont revu, avec bonheur, leur ancien recteur, aujourd'hui vicaire général, accompagnant l'Évêque ; et M. Corrigou a partagé la joie de ses paroissiens d'autrefois. Parmi eux, il en est un particulièrement méritant que Monseigneur a tenu à saluer chez lui, le vénérable M. de Kergrist. Puisse-t-il être longtemps encore le modèle de cette paroisse dont il est, de tant de manières, l'insigne bienfaiteur !

Toutes les paroisses et aussi les communautés de Morlaix mériteraient, à coup sûr, une mention spéciale pour la réception qu'elles ont faite à l'Évêque ; nous signalerons, en plus, la cérémonie de la Confirmation à l'externat Saint-Joseph, particulièrement pieuse et touchante, puis la bénédiction de deux nouveaux Patronages, également beaux, à Saint-Matthieu et à Saint-Martin. Rien ne montre mieux la générosité des catholiques morlaisiens et l'état florissant de leurs œuvres, spécialement des œuvres de jeunes gens ; par leur organisation comme par l'esprit qui les anime, elles méritent d'être citées au premier rang.

Le dimanche 10 Mai, en se rendant à Plougasnou, Monseigneur s'arrêta pour visiter une chapelle qui vient d'être entièrement restaurée par le recteur, à la grande joie et pour la grande utilité de ce groupe de population éloigné du centre paroissial.

A Lanmeur, les cérémonies se firent dans la belle et pieuse chapelle de Kernitron, parfaitement ornée ; puis, après la Confirmation (le mardi 12), eut lieu la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église qui va s'élever à la place de l'ancienne, au-dessus de la crypte, laquelle, bien entendu, reste intacte. Cette église — détail peu banal — sera construite en entier par la générosité d'un paroissien qui, n'ayant pas de proches héritiers de la fortune qu'il a acquise par son intelligence et son travail, a cru ne pouvoir en faire un meilleur emploi qu'en la consacrant ainsi à la gloire de Dieu.

Le temps, mauvais jusqu'alors, se mit au beau, ce qui permit de mieux apprécier la belle réception de Plouigneau, où l'escorte venue au-devant de l'Evêque était très nombreuse. A Plouégat-Moysan, Monseigneur fut heureux de féliciter le recteur et ses paroissiens d'avoir si bien couronné leur église par la construction du clocher, qui vient d'être terminé. Passant au Ponthou, Sa Grandeur voulut donner à cette modeste paroisse une marque de sympathie en s'arrêtant à l'église, où toute la population le suivit pour entendre de lui quelques paroles et recevoir sa bénédiction.

Belle réception encore à Botsorhel, dont Monseigneur garde un excellent souvenir, comme aussi de l'attitude excellente de la population à Guerlesquin, Scrignac, Lanneanou et Plougonven. Dans cette dernière paroisse, Sa Grandeur fit visite à la vénérable nièce de M. Teurnier, qui, remplissant les intentions de son oncle, a consacré sa fortune à des fondations pieuses.

Le lendemain, 17, avait lieu la Confirmation à Pleyber-Christ où, en raison du dimanche, l'affluence était encore plus considérable. Dans l'après-midi, Monseigneur arriva de bonne heure à Plounéour-Ménez, où toute la population l'attendait et le suivit à l'église. Là, en termes délicats, l'Evêque dit qu'il « avait à payer une dette de son prédécesseur, et qu'il était d'autant plus heureux de l'acquitter qu'il a pu constater lui-même combien était justifié le choix de Mgr Valleau ; en conséquence, il nomme l'excellent recteur de la paroisse, M. Jouve, chanoine honoraire de sa Cathédrale.... » A ces paroles toute l'assistance applaudit. La manifestation est si spontanée et dictée par de tels sentiments, que personne, l'Evêque moins que tout autre, ne pense à la blâmer. Autant et plus peut-être que la juste distinction dont il vient d'être l'objet, elle est allée au cœur du digne prêtre qui, depuis 28 ans, dépense sans compter ses forces et son patrimoine à faire le bien dans cette paroisse, qu'il n'a pas voulu quitter pour des postes plus en vue et plus considérés.

Dans la soirée, Monseigneur visita avec admiration la chapelle du Relecq, ce magnifique spécimen de l'art roman, admirablement restaurée grâce à la générosité de M. Jouve.....

Archives diocésaines de Quimper et Léon

En terminant ce compte-rendu, déjà long et nécessairement peu varié, nous dirons simplement des dernières paroisses visitées, Comanna et Sizun, ne trouvant pas d'autre formule pour exprimer la même chose, que l'accueil fait à l'Evêque y fut aussi empressé que respectueux..... En quittant Comanna, Monseigneur, accompagné des notables qui lui faisaient escorte, est monté à Roc'h-Trévézel, un des points culminants des montagnes d'Arrée d'où l'on aperçoit la plus grande partie de son vaste diocèse, qu'il connaît maintenant dans toutes ses parties. Puisse-t-il le visiter de nombreuses fois encore, en continuant à y faire le bien pendant de longues années !

Les fêtes de Notre-Dame des Dunes au diocèse de Cambrai. — Monseigneur l'Evêque, après avoir terminé hier sa tournée de confirmation à Brest, est rentré à Quimper par le dernier train. Il est reparti ce soir (vendredi), à 5 h. 22, pour Dunkerque où, comme nous l'avons annoncé, il va assister au couronnement de Notre-Dame des Dunes.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en donnant ici, d'après la *Semaine religieuse* de Cambrai, le programme de cette belle cérémonie à laquelle assisteront seize évêques et plusieurs prélats :

« Les fêtes du centenaire de Notre-Dame des Dunes et de son couronnement s'annoncent comme devant être des plus consolantes.

« Elles commenceront le dimanche de la Pentecôte par la grand'-messe pontificale, qui sera célébrée à 9 h. 1/2 à Saint-Eloi par Mgr Delannoy, évêque d'Aire.

« Après les vêpres solennelles, qui seront chantées à 3 heures, sera organisée la procession des petits enfants qui transporteront la statue de Notre-Dame de son sanctuaire à l'église de Saint-Eloi. A 5 heures, salut solennel et sermon par Mgr Dubillard, évêque de Quimper.

« Le lundi, à 9 heures, aura lieu dans la même église la bénédiction des couronnes d'or, que Mgr l'Archevêque a mission de Notre Saint-Père le Pape de déposer sur la tête de Notre-Dame et sur la tête de l'Enfant-Jésus. Une messe pontificale sera ensuite célébrée par Mgr l'Archevêque.

« A 1 h. 1/2, bénédiction de la mer par NN. SS. les évêques sur le quai du Leughenaer, puis la procession se mettra en marche. Elle comprendra : 1° Un Ommegang dont feront partie les paroisses de la région avec leurs châsses et leurs bannières ; 2° Une marche historique dans laquelle 1.200 personnages en costumes du temps retraceront le culte de la Très Sainte-Vierge à Dunkerque, depuis saint Martin jusqu'à nos jours.

« A 4 h. 1/2, la procession se groupera sur la place Jean-Bart. Une cantate y sera exécutée en l'honneur de Notre-Dame des Dunes. Mgr Turinaz, évêque de Nancy, prononcera le discours de circonstance, Mgr l'Archevêque procédera à la cérémonie du couronnement, NN. SS. les évêques béniront la foule et les Bazinnen reporteront la statue couronnée à son sanctuaire, tandis que le clergé se rendra à l'église Saint-Eloi pour la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

« La religieuse population de Dunkerque est toute à la joie de pouvoir bientôt décerner à sa divine protectrice le triomphe qu'elle méditait de lui rendre depuis de longues années. Elle en a fait les préparatifs avec une générosité, une magnificence au-dessus de tout éloge. »

***

Sous ce titre : « Les Bretons en Flandre », nous lisons dans le *Bulletin de N.-D. des Dunes* (n° de Mai 1903) :

« Nos fêtes du 1er Juin seront honorées de la présence de Mgr Dubillard, évêque de Quimper, qui trouvera dans notre ville maritime une nombreuse colonie d'enfants de l'Armorique.

» En 1383, les Bretons de son Evêché étaient aussi en Flandre avec Clisson, l'héroïque connétable, pour en chasser l'ennemi, et leur duc Jean de Bretagne y fut témoin du fameux miracle de N.-D. de Bourbourg.

» On construisait alors l'église de N.-D. du Folgoet : en souvenir du miracle de Bourbourg, le duc Jean ordonna de placer au portail de ce merveilleux temple de dentelle une Vierge couchée, semblable à celle de la cité flamande. On la sculpta en pierre de Kersanton, et cette statue porte encore l'inscription commémorative de donation : *Joannes illustriss duc Bretonum.*

» D'autres Vierges couchées de l'Armorique : N.-D. du Coz-Yaudet, N.-D. de Kozgeodek ont peut-être la même origine, car la dévotion des Bretons pour N.-D. de Bourbourg a été pendant longtemps si vive, que les ducs de Bretagne furent obligés de construire dans cette cité flamande un hospice pour les pèlerins de leur province. »

Notre-Dame de Rumengol. — **Grand Pardon 1903**, *présidé par Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.* — Voici le programme des exercices du pèlerinage, les *5, 6 et 7 Juin :*

Le vendredi 5 Juin, ouverture du Pardon : à *5 heures*, 1res Vêpres ; bénédiction du T. Saint-Sacrement. A *8 heures*, Prières du soir ; chapelet. Confessions.

Samedi, 6, 1re messe à *4 heures* ; messes d'heure en heure jusqu'à 10 heures. — A *10 heures*, messe solennelle suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

A *3 heures*, Vêpres solennelles. — A *6 heures*, grande procession des « miracles ». A *8 heures*, prières ; chapelet. Confessions.

Dimanche, 7 Juin, 1re messe à *3 heures*, à la chapelle du Couronnement. Les autres messes, d'heure en heure, à l'église paroissiale, jusqu'à la grand'messe.

A *10 h. 1/2*, messe solennelle à la chapelle du Couronnement. Monseigneur tiendra chapelle pontificale. Sermon.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A *2 h. 1/2*, Vêpres : procession et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Chateaulin. — **Réunion des Anciens Élèves des Frères.** — Le jour de l'Ascension a eu lieu la réunion annuelle des Anciens Elèves du pensionnat Saint-Louis de Gonzague, à Châteaulin, autrefois tenu par les Frères de Lamennais.

Bien qu'improvisée au dernier moment, la fête a pleinement réussi. Une centaine d'Anciens Elèves avait répondu à l'invitation du comité et de son excellent président, M. Benoist. A 10 h. 1/2, une messe a été célébrée en l'église de Notre-Dame, par un ancien élève, M. l'abbé Le Moal, et M. l'abbé Cloastre, aumônier, a prononcé une touchante allocution.

A midi a eu lieu un banquet, dans la salle du Patronage Jeanne-d'Arc. Au dessert, des toasts très applaudis ont été portés. M. Benoist, évoquant très heureusement l'image de Jeanne d'Arc, la sainte et grande Française, l'a proposée comme guide dans les épreuves cruelles que nous traversons. « Restons, a dit M. Benoist en terminant, Catholiques et Bretons toujours. »

M. du Cleuziou, avec son talent habituel, a parlé de la situation actuelle, de la persécution engagée contre les Frères de Lamennais. Il a salué « ces hommes d'honneur et de dévouement qui, pour rester à leur poste, ont quitté l'habit qu'ils portaient et continuent à se consacrer à l'éducation de la jeunesse. C'est toujours le même cœur qui bat dans leurs poitrines, et l'on peut compter sur eux comme autrefois ». M. du Cleuziou souhaite longue vie à la nouvelle école laïque, mais catholique, Saint-Louis de Gonzague.

A ce moment, l'excellente harmonie Sainte-Cécile s'est fait entendre. Elle a joué avec talent plusieurs morceaux et a remporté son succès habituel.

Ce concert a été immédiatement suivi de la réunion générale annuelle. M. le Curé-Archiprêtre de Châteaulin a ouvert la séance par une éloquente allocution. « Je suis heureux, dans les temps troublés que nous traversons, a dit en substance M. l'Archiprêtre, de saluer cette élite de jeunes hommes, tous animés de l'esprit de foi ; votre présence ici est un gage précieux de votre persévérance et en même temps un encouragement pour vos anciens maîtres. Serrez vos rangs, soyez plus unis que jamais en présence de la persécution, l'union la plus étroite est nécessaire entre les catholiques ; c'est elle qui vous donnera la victoire. »

M. le Président a ensuite donné lecture du compte-rendu de l'année écoulée. La journée s'est terminée par une séance récréative et l'assistance n'a pas ménagé ses applaudissements aux jeunes artistes du Patronage Jeanne-d'Arc. *Un Ancien Élève.*

Quimper. — **Chez les Frères des Ecoles chrétiennes.** — Une réunion semblable à celle dont on vient de parler avait lieu, dimanche dernier, au Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper. La fête a été, comme toujours, pleine de cordialité et d'entrain ; les Anciens Elèves des « Likès » étaient venus, beaucoup plus nombreux que les années précédentes, témoigner à leurs maîtres d'autrefois leur sympathie et leur attachement, d'autant plus vif que d'autres les attaquent avec plus de violence : ils sauront, au besoin, en donner d'autres preuves, comme l'a dit le digne président de l'Association, M. E. Bolloré. Et les applaudissements qui ont accueilli ces paroles ont montré qu'elles avaient trouvé de l'écho dans le cœur de tous les assistants.....

Quelques jours auparavant, on célébrait en grande solennité dans le même établissement, comme dans toutes les maisons de l'Institut, et notamment au noviciat de Quimper, la fête du fondateur, saint Jean-Baptiste de la Salle. Jamais on n'eut plus grand besoin de l'invoquer. Puisse sa protection garder à l'instruction chrétienne des enfants, pour le bien de l'Eglise et de la France, ceux qui continuent parmi nous ses vertus religieuses et ses bienfaits sociaux !

La neutralité scolaire. — Nous apprenons, de très bonne source, que des formules de pétition pour la dénonciation du Concordat et la séparation des Eglises et de l'Etat sont envoyées, même par voie hiérarchique, aux instituteurs que l'on charge de recueillir des signatures. Il y a dans ce fait une violation flagrante de la neutralité garantie par la loi, et il ne faudrait pas hésiter, le cas échéant, à le dénoncer.

Nous devons signaler aussi une propagande qui se fait, dans les mêmes milieux, en faveur de certains journaux absolument impies. Il est impossible que l'enseignement de ces maîtres ne se ressente pas de la doctrine des feuilles irréligieuses qu'ils prônent ostensiblement.... C'est une obligation stricte pour les parents de veiller, et de tout faire pour sauvegarder la foi de leurs enfants.

Le culte des Saints [1] *(suite).*

Brest avait jadis deux chapelles de la Sainte-Vierge ; l'une, Notre-Dame du Mont-Carmel, est devenue église paroissiale ; la statue vénérée y est en belle place ; elle mériterait quelques retouches et une peinture plus artistique ; on m'a dit qu'elle fut jadis décorée de ses très vives couleurs par une religieuse qui se croyait peintre (à Quimper on dirait *peinteuse,* terme qui désigne surtout les demoiselles employées aux fabriques de faïence). L'autre chapelle était située sur le quai de Recouvrance ; le ministère de la Marine en a demandé l'emplacement, il y a bien des années déjà ; le terrain fut accordé par le vénérable curé, M. Quéinnec, mais ce

(1) L'énumération suivante est faite d'après la liste des paroisses dans l'*Ordo* diocésain.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

qu'on ne pouvait prévoir à cette époque arriva néanmoins : la compensation promise, soit en terrain, soit en argent, se fait toujours attendre, ou plutôt, n'est plus attendue du tout.

La statue de Notre-Dame a été déposée près de son ancien autel, au bas de l'église de Recouvrance ; c'est une grande et forte femme habillée à l'antique ; elle sent bien son origine : les ateliers du port, et figurerait avantageusement à la proue de quelque navire pour y représenter Iphigénie, Amphitrite, voire même Terpsichore.

Au Relecq-Kerhuon, dans l'élégante et belle église moderne, l'ancienne statue très vénérée de Notre-Dame est fort bien placée sur un autel du transsept. De l'autre côté de l'Elorn, la curieuse et charmante église de Pencran possède, entre autres richesses, une admirable représentation de la mise au tombeau, où apparaît nécessairement Notre-Dame.

A Plougastel-Daoulas, belle chapelle de Notre-Dame de la Fontaine-Blanche.

A Landéda, au fond du chœur de l'église paroissiale, statue de Notre-Dame des Anges, qui se voyait autrefois à Laber-Vrac'h, dans la chapelle franciscaine de ce nom.

A Saint-Renan, chapelle où la Vierge était autrefois très honorée, mais où le pardon a perdu beaucoup de son caractère religieux.

Dans ces environs de Brest, après le pèlerinage du Folgoat, celui de Notre-Dame de Trézien est le plus fréquenté ; son importance est de date récente ; la statue qui y est vénérée n'est pas à décrire, car elle est désormais très connue, grâce à une petite lithographie peinte et fort bien faite.

A Châteaulin, nous trouvons la chapelle de Notre-Dame de Kerluan, sur les bords de l'Aulne. On y honore la Vierge-Mère allaitant l'Enfant-Jésus. La vieille statue ne manquait pas de noblesse, mais n'excluait cependant pas un réalisme qui plait peu aux jeunes mères de notre époque ; aussi a-t-elle fait place à un groupe charmant qui rappelle mieux encore la beauté de l'expression liturgique :

Qui te creavit parvulum
Lactente nutris ubere.

A Cléden-Pober, charmante statue du XVe siècle, placée devant un large trumeau qui coupe de la manière la plus heureuse une fenêtre gothique de grand effet ; Notre-Dame de Cléden a été la première statue ancienne soumise à une restauration artistique.

A Huelgoat, Notre-Dame des Cieux.

En Spézet, la chapelle du Crann présente à l'admiration de trop rares visiteurs un admirable vitrail de la Mort et du Couronnement de Notre-Dame et une statue exposée dans une niche à panneaux très richement sculptée ; j'ai vu quelque chose d'analogue à Pleyben, dans une chapelle dont j'ai oublié le nom.

A Morlaix, la vénérable statue de Notre-Dame du Mur est bien connue, et surtout on en a assez parlé dans la *Semaine*, en de

douloureuses circonstances, pour qu'il n'y ait pas à revenir sur sa description ou sur son histoire.

Au bord de la rivière, au sommet d'une colline boisée se voit de loin l'élégante chapelle de Notre-Dame de la Salette, dominant le couvent de Cuburien et sa belle église franciscaine. La statue qui domine le maître-autel ne rappelle l'Apparition de la Salette que par un détail : la Vierge a sur la poitrine un crucifix accompagné d'un marteau et de tenailles, mais sur un autel du transsept se voit un beau groupe de Notre-Dame et des deux enfants.

Le pardon du 19 Septembre est un des plus pieux qui se puissent voir.

A Lanmeur, la vieille chapelle de Kernitron est pour le Trégnier ce que Locmaria de Quimper est pour la Cornouaille : le berceau de la dévotion à la sainte Mère de Dieu, et les foules y viennent nombreuses. La statue de Notre-Dame n'y est pas remarquable.

A Saint-Pol se voyait, avant la solennelle translation du Patron de Léon, une statue de Notre-Dame dans la chapelle où l'on a cru devoir placer les reliques.

Son déplacement forcé attira sur sa beauté l'attention de deux archéologues qui engagèrent vivement à remédier aux mutilations et aux mauvaises peintures dont elle avait subi l'outrage. Artistement réparée et repeinte, elle justifie bien la dévotion dont elle est l'objet.

Et Notre-Dame du Créïsquer ?... Voici l'une des plus belles églises du Léon ; voici au tympan d'un splendide portail une charmante statue en pierre, voici, dominant le tout, le plus beau clocher du monde ; entrez et regardez bien, vous trouverez sur l'autel un de ces piètres moulages qu'on rencontre partout. Il faudrait ici une belle statue de celle qui, depuis le temps de saint Guévroc et de saint Pol, est la patronne de ce lieu ; elle donnerait de la vie à cette chapelle, très froide malgré sa beauté ; les habiles restaurations qui ont été faites à l'extérieur ne sauraient être trop louées ; c'est très bien au point de vue de l'art, mais cela ne saurait remplacer ce qui est nécessaire pour aider la dévotion des enfants et des jeunes gens qui ont le bonheur de vivre sous la garde de Notre-Dame du Créïsquer.

A Roscoff, c'est pareil : la belle église de Notre-Dame de *Croas-Batz* n'a pas une statue importante de sa patronne, sauf une statuette qu'on porte dans les processions ; il est vrai que celle-ci est d'argent, qu'elle est d'une grâce charmante, qu'elle a un socle en ébène dont les quatre faces portent des encadrements et des médaillons d'argent du goût le plus pur ; il est vrai surtout que ce précieux bijou est un don de Marie Stuart à cette jolie ville de Roscoff où elle débarqua au moment où elle venait de quitter l'Ecosse et d'entrer en Bretagne pour aller épouser le roi de France François II. Enroulé autour de la statuette, un chapelet aux grains d'ambre ornés de filigrane d'argent la dissimule très malencontreusement ; il serait facile d'en faire un incomparable

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ornement pour un brancard bien étudié que mériteraient certes deux objets aussi précieux (le chapelet est aussi un don de la même princesse).

A Bodilis, splendides bas-reliefs qui presque tous se rapportent à la T. Sainte-Vierge, patronne de cette église. Je ne les connais que par la photographie ; si ces chefs-d'œuvre étaient en Italie ils seraient célèbres dans toute l'Europe.

A Locquénolé, au fond de la tribune, Vierge en bois qui a tout le caractère des statues du XIIIe siècle ; elle rappelle la belle Vierge dite de *Saint-Louis ;* c'est sans contredit la plus belle statue ancienne qu'il y ait dans le diocèse. Elle est complètement oubliée.

A Plouzévédé : belle chapelle, beau cancel et très curieuse statue de Notre-Dame de Berven.

A Quimperlé, la belle statue assise de Notre-Dame de Bot-Scao dans son église de l'Assomption ; à Clohars-Carnoët, statue assez moderne dont le modèle se retrouve en dimensions plus réduites et se porte en procession à Melgven, à Lanriec, etc.

A Locunolé, dans la chapelle du Folgoat, tout près de l'église paroissiale, la statue en bois de Notre-Dame n'offre aucune analogie avec la célèbre statue dont elle porte la dénomination, mais elle est très vénérée sur la limite des Evêchés de Quimper et de Vannes.

A Bannalec, belle statue autrefois dans une chapelle et maintenant dans l'église ; elle s'ouvre comme Notre-Dame du Mur, mais au lieu de contenir un groupe de la Trinité, elle présente trois scènes de la Passion, dont deux sur l'intérieur des panneaux.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le lendemain de l'Ascension, le Saint-Père a réuni autour de lui tous les prélats, officiers, fonctionnaires et attachés du service de son antichambre secrète, qui sont venus offrir à Sa Sainteté, à titre de don jubilaire, de riches vêtements sacerdotaux.

Ensuite Léon XIII a donné, dans la salle du trône, audience collective à une centaine de tertiaires du clergé séculier de Rome, présentés par le cardinal Vivès.

Au prochain Consistoire, qui demeure fixé aux 15 et 18 Mai, le Souverain Pontife créera sept cardinaux et préconisera plusieurs évêques. Dans le nombre il n'y aura aucun français, l'accord ne s'étant pas fait sur la fameuse question du *nominavit nobis*.

FRANCE. — En répondant aux interpellations relatives à la question religieuse, M. Combes s'est prononcé, mais assez faiblement, contre la dénonciation du Concordat. Le projet de loi Pressensé, sur la séparation des Eglises et de l'Etat, dont nous avons parlé, a été renvoyée à une Commission de 33 membres, qui seront désignés ultérieurement.

Le Président du Conseil déposera, dans le courant de la semaine, les projets de loi relatifs aux demandes d'autorisation des Congrégations enseignantes de femmes. Celles-ci sont au nombre de 100 environ, sur 395 Congrégations ayant sollicité l'autorisation légale.

On pense que la procédure du rejet en bloc des demandes ne sera pas appliquée aux Congrégations de femmes et que le Parlement, cette fois, daignera examiner chaque cas en particulier.

Pendant ce temps, malgré les protestations des évêques, et leur refus de participer à l'œuvre du ministère, les chapelles non pourvues d'un décret d'autorisation continuent à être fermées de tous côtés par ordre de M. Combes.

D'autres fermetures suivront, sans doute ; M. Combes procède par catégories, mais il ne s'arrêtera pas, s'il n'est arrêté lui-même par un décret de la divine Providence, qu'il a osé nier en pleine Chambre.

Les expulsions continuent également, comme les poursuites contre les religieux. Près de nous, les PP. Eudistes de Kerlois (Hennebont) ont été mis hors de chez eux, le 25 Mai, après un crochetage qui a duré cinq heures ! A leur sortie, les Pères ont été acclamés par une foule de 5,000 personnes qui les ont conduits triomphalement à l'église paroissiale. Le P. Méry, supérieur, a vainement réclamé à ceux qui le chassaient de chez lui un logement et du pain..... On s'est contenté de lui répondre qu'il était libre !

Quelques jours auparavant, les PP. Capucins de Lorient, au nombre de onze, comparaissaient devant le tribunal correctionnel pour *délit* de Congrégation. Le R. P. Anselme, supérieur, a fait devant les juges une très belle déclaration : « Que nous reproche-t-on ? a-t-il dit. D'avoir, derrière les murs de notre cloître, tramé des complots contre le pouvoir ? d'avoir ensemble ou séparément troublé l'ordre public dans la rue ? d'avoir prêché, ici ou ailleurs, la haine des classes et la révolte sociale ? Non ! » Puis, après avoir éloquemment exposé le droit et prouvé qu'aucune loi ne les condamne, il a ajouté :

« Du reste, si cette loi existait, ce serait une loi d'exception qui ferait de nous des parias. Or, nous sommes Français et nous avons droit, selon l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'homme, à la liberté, à la sûreté et même à la résistance à l'oppression. »

Après une magnifique plaidoirie de Me Le Gouëllec, avocat, le tribunal a rendu un jugement condamnant les Capucins à 16 fr. d'amende, avec la loi de sursis, — ce qui équivaut presque à un acquittement.

C'est le premier tribunal en France qui a le courage de prononcer une aussi bénigne condamnation.

Ailleurs, des religieux condamnés à l'amende ont refusé de payer, préférant la prison.

— Par un nouvel abus de pouvoir, M. Combes ordonne la fermeture d'un grand nombre d'établissements religieux en Savoie et Haute-Savoie. Par un simple décret il révoque les droits accor-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dés à ces religieux par les lois sardes et reconnus par la France lors de l'annexion de cette province.

— Une instruction est ouverte contre les envahisseurs de l'église d'Aubervilliers ; mais en même temps on poursuit M. l'abbé Coubé et les chrétiens qui ont défendu la liberté du culte, à l'église de Belleville... Et le traitement des deux curés demeure supprimé !

SAINT-BRIEUC. — **Les fêtes de saint Yves à Tréguier.** — Les fêtes du sixième centenaire de la mort de saint Yves (1253-1303) viennent d'être célébrées, à Tréguier, avec une solennité imposante. On évalue à 15,000 le nombre des pélerins qui ont assisté à ces fêtes splendides.

Le panégyrique du saint a été prononcé par M. l'abbé Person, vicaire de la cathédrale de Saint-Brieuc.

Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, a présidé à l'inauguration, dans le cloître de la cathédrale, d'une statue monumentale de saint Yves, en Kersanton.

Les fêtes ont duré deux jours, pendant lesquels la ville était en fête, toute pavoisée le jour et illuminée la nuit.

Mardi soir, M. le chanoine Daniel, curé-archiprêtre de Dinan, a prononcé un très beau discours sur saint Yves, devant un clergé nombreux et une affluence considérable de fidèles.

Dans la nuit, a eu lieu le pèlerinage traditionnel de Tréguier au Minihy, berceau de saint Yves...

Belles fêtes, qui laisseront une impression ineffaçable et feront comprendre — peut-être — que rien ne peut contre la volonté d'hommes résolus à faire respecter leur foi en respectant la foi des autres.

BIBLIOGRAPHIE

GWERZIOU BARZ AR GOUET, *Poésies bretonnes et françaises,* (R. PRUD'HOMME, Saint-Brieuc). — Prix : 3 fr.

Un très élégant volume de 300 pages vient de sortir des presses de l'imprimerie René Prud'homme, Saint-Brieuc. Il a pour auteur M. Emile Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, lauréat de l'Institut.

Son titre ? *Gwerziou, Soniou Ha Marvailhou, Brezonek Ha Gallek, gant Toniou Barz ar Gouët* (Gwerz, sones et contes merveilleux, en breton et en français, avec musique, par le Barde du Gouët).

L'éminent celtisant qu'est M. Hernault a réuni dans son nouveau livre un choix de poésies charmantes, que les Bretons liront et reliront avec d'autant plus d'agrément que des illustrations appropriées, dues à la plume artistique de Mlle Zoé Ernault, en ornent le texte. De plus, le livre est imprimé avec soin, la mise en page et les dispositions intérieures sont parfaites. Quant à la couverture illustrée, elle est des plus attrayantes.

Nous saluons l'apparition de ce nouvel ouvrage breton comme un heureux événement littéraire pour les celtisants.

On dirait que plus on persécute la langue bretonne, plus elle s'obstine, non pas à se maintenir, mais à s'étendre en se perfectionnant.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 5 Juin 1903. N° 23.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Fête de la Très Sainte Trinité : La doxologie *Gloria Patri* ; Indulgences attachées au mois du Sacré Cœur.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Quimper ; Brest ; Les fêtes de N.-D. des Dunes, à Dunkerque ; Beuzec-Cap-Sizun ; Les ecclésiastiques hors budget dans le Finistère ; Trois chants.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; N.-D. du Bon Conseil ; France ; Orléans ; Reims ; Rennes ; Tours ; Rouen ; Lourdes et Jérusalem ; Un sermon sur les chapeaux.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 7 Juin. — 1er Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DE LA T. SAINTE TRINITÉ. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 8. — De la férie. — Ou Office votif des Saints Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 9. — S. Prime et S. Félicien, Martyrs. Simple. — Ou Office votif des Saints Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 10. — Ste Marguerite, reine d'Ecosse, Veuve. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 11. — FÊTE DU TRÈS SAINT SACREMENT *(Fête-Dieu).* Double de 1re classe, avec Octave privilégiée. Blanc.

Vendredi, 12. — S. Jean de St-Facond, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 13. — S. Antoine de Padoue, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 14. — 2e Dimanche après la Pentecôte. S. Basile, Evêque, Docteur. — *Au chœur, solennité de la Fête-Dieu.*

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Cléder	du 4 au 9 Juin.
Cloître-Morlaix	du 10 au 11 Juin.
Ploudiry	du 12 au 16 Juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Fête de la Très Sainte Trinité

La doxologie « Gloria Patri ».

Le mot doxologie, dérivé du grec, signifie *glorification*. Dans la langue liturgique il désigne les formules de louanges employées par l'Eglise pour rendre gloire aux trois personnes de la Sainte Trinité. Celle que nous répétons le plus souvent est le *Gloria Patri*..... « Gloire soit au Père et au Fils et au Saint-Esprit, comme il était au commencement, et maintenant, et toujours, et dans tous les siècles des siècles. Amen. » Efforçons-nous de pénétrer le sens de ces paroles si profondes dans leur simplicité, afin de les redire désormais avec plus d'élan et de piété.

Saint François d'Assise, qui avait une grande dévotion pour cette prière et ne pouvait se lasser de la prononcer, en recommandait beaucoup la méditation. « Etudiez bien le *Gloria Patri*, disait-il à l'un des religieux : vous y trouverez toute la substance des Ecritures. » Le but suprême de la révélation est, en effet, de nous apprendre à connaître et à glorifier les trois personnes divines dans l'unité de leur essence, dans les relations qui les distinguent l'une de l'autre, dans l'ordre qui découle de ces relations, dans l'égalité parfaite qui les rend dignes de la même adoration. Or, nous avons dans le *Gloria Patri* un merveilleux résumé de l'enseignement divin sur le mystère de la Très Sainte Trinité. Lorsque nous nommons sur le même rang le Père et le Fils et le Saint-Esprit, et lorsque nous leur attribuons la même gloire, nous confessons par là même qu'ils n'ont qu'une seule nature ou essence : c'est aussi ce que montre le singulier dont nous nous servons en parlant de l'existence éternelle de ces trois personnes : *sicut erat*. Lorsque nous distinguons le Père du Fils, le Père et le Fils du Saint-Esprit, nous spécifions en même temps les relations qui sont propres à chaque personne de l'Auguste Trinité, et que désignent les termes employés : Père, Fils, Saint-Esprit. Lorsque nous plaçons le Fils après le Père, et le Saint-Esprit après le Père et le Fils, nous énonçons un ordre qui résulte des processions divines, c'est-à-dire de l'origine ineffable de la seconde et de la troisième personne de la Trinité, mais qui n'implique aucune infériorité et laisse subsister la plus complète égalité entre les trois personnes consubstantielles, que nous proclamons en possession de la même gloire et également dignes de la même adoration.

L'antiquité de cette doxologie qui, d'après saint Basile, remonte aux temps apostoliques, atteste la perpétuité de la foi catholique. Le *Gloria Patri* fut une arme puissante entre les mains des Docteurs de l'Eglise pour combattre les Ariens (qui, dès l'an 341, inventèrent trois autres doxologies favorables à leurs erreurs), et c'est par le concile de Nicée que fut ajoutée aux premières paroles

de cette formule la conclusion qui exprime avec tant de précision l'éternité des trois personnes divines et leur indivisible unité.

Si l'Eglise a voulu mettre si souvent sur les lèvres de ses enfants cette pieuse formule, c'est donc pour nourrir leur foi envers la divine Trinité ; mais c'est aussi pour leur suggérer un acte d'amour aussi parfait que le comporte l'infirmité humaine.

Dans son admirable *Traité de l'amour de Dieu* (Liv. v, *c. 12*), saint François de Sales, après avoir décrit « l'amour de bienveillance » qu'il place au sommet de la hiérarchie des vertus, ajoute : « A mesure que nous montons par bienveillance vers la divinité pour entonner et ouïr ses louanges, nous voyons que Dieu est toujours au-dessus de toute louange, et finalement nous connaissons qu'il ne peut être loué selon qu'il le mérite sinon par lui-même qui seul peut dignement égaler sa souveraine bonté par une souveraine louange. Alors nous exclamons : Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit. — Et afin qu'on sache que ce n'est pas la gloire des louanges créées que nous souhaitons à Dieu par cet élan, mais la gloire essentielle et éternelle qu'il a en lui-même, nous ajoutons : Ainsi qu'il l'avait au commencement, et maintenant et toujours, ès siècles des siècles. — Comme si nous disions par souhait : qu'à jamais Dieu soit glorifié de la gloire qu'il avait avant toute créature en son infinie éternité et éternelle infinité. Pour cela nous ajoutons ce verset de gloire à chaque psaume et cantique selon la coutume ancienne de l'Eglise orientale que le grand saint Jérôme supplia saint Damase, pape, de vouloir établir en Occident pour protester que toutes les louanges humaines et angéliques sont trop basses pour dignement louer la divine bonté ; et qu'afin qu'elle soit dignement louée, il faut qu'elle soit sa gloire, sa louange, et sa bénédiction elle-même. » Entendu en ce sens élevé, le *Gloria Patri* est un acte de l'amour le plus pur, le plus désintéressé, le plus capable de toucher le cœur de Dieu. C'est là ce qui explique la prédilection des saints pour cette doxologie et les formules analogues ; plus nous entrerons dans ces sentiments, plus notre charité s'enflammera et se perfectionnera.

Sainte Madeleine de Pazzi offrait, dit-elle, sa vie à la Sainte Trinité, en inclinant la tête au *Gloria Patri* comme si elle la présentait au bourreau pour subir le martyre. Cette héroïque pensée la saisissait parfois avec une telle force, qu'elle pâlissait comme si elle avait reçu le coup mortel... Faisons de notre doxologie la protestation perpétuelle d'un « amour fort comme la mort » qui ne reculera devant aucun sacrifice et ne se laissera vaincre par aucun ennemi.

Indulgences attachées au Mois du Sacré Cœur. — Les personnes qui feront pendant le mois de Juin, soit en public, soit en particulier, des prières spéciales ou des pratiques pieuses en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus peuvent gagner les indulgences suivantes :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

1° Indulgence de sept ans, une fois par jour, moyennant qu'elles fassent cet exercice avec un vrai regret de leurs péchés ; 2° indulgence plénière, un jour du mois à leur choix, pourvu que, s'étant confessées et ayant communié, elles visitent une église et y prient aux intentions du Souverain Pontife. (Pie IX. — Décret de la S. C., du 8 Mai 1873.)

Aucune prière spéciale n'est prescrite. On peut réciter, par exemple, les Litanies du Sacré Cœur auxquelles demeurent attachés, en plus, les 300 jours d'indulgences accordés par Léon XIII le 2 Avril 1899.

N. B. Les indulgences du Mois du Sacré Cœur sont sans préjudice de celles attachées au jour de la fête et à la Neuvaine préparatoire.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. Retraites : LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 6 au 13 Juin ;
QUIMPER et QUIMPERLÉ, retraites bretonnes pour les femmes, du 7 au 13 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — ***Dimanche 7 Juin***, fête de la Sainte Trinité, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction, rénovation des vœux du Baptême et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Nous serions reconnaissant à la personne qui nous a écrit, ces jours derniers, relativement à une « Ligue » de défense religieuse et sociale, de nous faire connaître son adresse, ainsi que celle du « Comité » dont parle la note anonyme qui nous est parvenue.

Nécrologie. — M. LE BIHAN, *Aumônier à Guilers-Brest.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Le Bihan, aumônier des Pupilles de la marine, décédé à l'âge de 47 ans.

Né à Plougoulm le 23 Mai 1856, ordonné prêtre le 10 Août 1880, M. Le Bihan (Louis-Marie) fut d'abord vicaire à Saint-Melaine (28 Février 1881), puis à Ploujean (17 Septembre 1882) et à Henvic (5 Juin 1885). Aumônier de la Prison et du cimetière de Brest, le 10 Mai 1893, il fut nommé, le 10 Mars 1894, aumônier des Pupilles à Guilers-Brest où, depuis neuf ans, il travaillait avec beaucoup de zèle à l'instruction religieuse des nombreux enfants élevés à l'établissement de la Villeneuve. Atteint d'un mal

cruel (phlegmon), il entra à l'hôpital maritime de Brest où, malgré les soins dont on l'a entouré, il a succombé le 1er Juin. Nous demandons à nos lecteurs de prier pour le repos de son âme.

R. I. P.

QUIMPER. — **Paroisse de Saint-Mathieu.** — Voici quel sera l'itinéraire de la procession du T. Saint-Sacrement, le dimanche 21 Juin :

Au sortir de l'église, rue du Chapeau-Rouge, place Terre-au-Duc, rue du Quai, quai de l'Odet (reposoir) ; rue du Palais, bas de la place de La Tour d'Auvergne, rue et place Saint-Mathieu.

Clôture du Mois de Marie. — Pendant tout le mois de Mai, dans nos églises et spécialement à la Cathédrale de Saint-Corentin, les fidèles sont venus nombreux prier la Sainte Vierge, entendre parler d'Elle, dans une instruction ou une lecture pieuse, et s'exciter à l'imitation de ses vertus. Chaque soir, la cérémonie était relevée par le chant de cantiques variés, toujours bien choisis et exécutés par le chœur des chanteuses avec un talent qui égale leur infatigable bonne volonté.

Selon l'usage, la clôture s'est faite au sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Lóc-Maria. A cause de la circonstance du dimanche et aussi, nous aimons à le croire, à cause du besoin plus vivement ressenti d'invoquer le secours de notre céleste Patronne, la foule des fidèles était beaucoup plus considérable que les autres années, et aussi pieusement recueillie, s'unissant au chant des Litanies ou récitant le chapelet.

Devant l'image de Notre-Dame, rayonnante sur son nouveau trône, on chante d'abord le beau cantique composé par le P. V. Delaporte sur l'air de : *Catholique et breton toujours* ; puis M. le chanoine Coat, archiprêtre de Saint-Corentin, monte en chaire. Dans une courte et chaleureuse allocution il rappelle la détresse de la France chrétienne, qui ne peut être sauvée que par une intervention d'en haut. Ce miracle, nous le demandons au Sacré-Cœur par l'intercession de la Vierge Immaculée, et il nous sera accordé si nous prions avec assez de foi et de confiante persévérance..... En terminant, M. le Curé consacre à Marie, Refuge des pécheurs, sa paroisse, la ville de Quimper et toute la France.

Après la bénédiction du T. Saint-Sacrement et un dernier cantique, pour lequel les chanteuses se sont surpassées, les fidèles se dispersèrent, emportant de cette touchante cérémonie une réconfortante impression de confiance en Marie, secours des chrétiens.

BREST. — **La visite pastorale.** — Du 24 au 28 Mai, Monseigneur l'Evêque a donné la Confirmation à Brest, à Lambézellec et à Saint-Pierre-Quilbignon.

Partout, dans les paroisses comme dans les communautés et

Archives diocésaines de Quimper et Léon

les divers établissements où il s'est rendu, le premier Pasteur du diocèse — il est superflu de le dire — a reçu le même accueil empressé et respectueux. Partout Monseigneur a fait entendre sa parole et donné de paternels conseils, appropriés à chaque auditoire. Dans les réunions paroissiales, il a spécialement insisté sur l'énergie et l'union nécessaires aux catholiques dans les circonstances présentes, devant la guerre déclarée surtout à l'enseignement chrétien. Il faut que les fidèles viennent en aide aux prêtres pour atteindre les âmes et leur procurer l'instruction religieuse dont elles ne peuvent se passer....

A Brest, — Sa Grandeur est heureuse de le proclamer — les bonnes volontés sont nombreuses et le dévouement est à l'ordre du jour. On en avait la preuve, dans chaque paroisse, en voyant cette légion de dames et de jeunes filles, catéchistes volontaires pendant l'année, se faisant les surveillantes des enfants aux divers exercices de la retraite préparatoire à la Communion et à la Confirmation, remplaçant les maîtres et maîtresses qu'un ordre officiel empêchait, pour la première fois, de remplir cette tâche. La mesure, prise au dernier moment, a contristé plusieurs des maîtresses surtout ; elle a produit sur les familles et sur les enfants eux-mêmes une impression douloureuse qui s'est traduite par un empressement encore plus filial autour de l'Evêque et par une tenue sensiblement plus grave et plus recueillie. Aussi les cérémonies, quoique généralement très nombreuses, se sont faites avec le plus grand ordre.

Ajoutons que, par ailleurs, l'attitude de la population a été excellente sous tous rapports ; c'est une protestation muette mais éloquente contre des désordres récents, œuvre d'une infime minorité de sectaires, et c'est une preuve que le vrai Brest est toujours respectueux de la Religion et de ses représentants.

Les fêtes de Notre-Dame des Dunes, à Dunkerque. — Les fêtes, dont nous avons donné le programme dans notre dernier numéro, ont été célébrées au milieu d'une foule immense de fidèles et de curieux venus même de Belgique et d'Angleterre.

Dimanche soir, au Salut solennel, à 5 heures, Mgr l'Evêque de Quimper a prononcé un éloquent discours sur la confiance en la Sainte Vierge qui s'est manifestée à diverses reprises sur la terre de France, au cours du siècle écoulé, pour nous dire de « prier et d'espérer »... Sa Grandeur a été heureuse et fière de rappeler la part que prirent à la délivrance de Dunkerque, en 1383, les Bretons conduits par leur duc Jean et le célèbre connétable Olivier de Clisson.

Le programme de lundi a subi quelques modifications, à la suite de l'intervention bien imprévue du Gouvernement qui a fait défendre, par le Préfet du Nord, aux évêques étrangers de paraître à la grande procession de l'après-midi. A la suite de pourparlers nombreux, cette procession a eu lieu néanmoins, mais avec cinq

évêques seulement, dont Monseigneur de Quimper, accompagnant l'archevêque de Cambrai. Tout s'est passé sans incident notable, preuve que la crainte de désordres alléguée comme prétexte n'était pas fondée, et que les troubles seraient venus plutôt de la suppression du cortège après les immenses préparatifs faits par la population dunkerquoise, si attachée à ses traditions religieuses et patriotiques.

***

Mgr l'Evêque de Quimper, en quittant Dunkerque, s'est arrêté à Bergues, puis à Arras où il a fait, mercredi, le pèlerinage de Notre-Dame-des-Ardents. Nous croyons savoir que Sa Grandeur rentrera dans sa ville épiscopale aujourd'hui vendredi.

Beuzec-Cap-Sizun. — **La Mission.** — Il convient, tout d'abord, de remercier Dieu des fruits de grâce et de salut qu'il a répandus dans cette paroisse, au cours des trois semaines qui viennent de s'écouler. A Lui seul tout honneur et toute gloire, car c'est Lui qui a tout fait. Mais comme instruments de sa miséricorde, Il a daigné choisir des prêtres qui ont profondément à cœur ses intérêts, et les intérêts des âmes. A quoi bon essayer de les louer ? Le diocèse connaît, de longue date, leur mérite. Aussi, pendant la Mission entière, la gracieuse et vaste église de Beuzec était-elle trop étroite pour contenir la foule avide d'entendre la parole de Dieu. Quel splendide et consolant spectacle que ce nombreux auditoire, groupé plusieurs fois par jour au pied de la chaire chrétienne !

La première semaine commence le 10 Mai, juste 20 ans depuis la dernière Mission. Le président est M. Poulhazan, curé de Briec, qui donne — avec quelle verve, quelle adaptation aux temps actuels ! — des conférences sur la Pénitence et l'Eglise.

M. Le Berre, recteur de Pluguffan, expose le Décalogue ; et ce n'est que justice de rendre hommage à la science qu'il déploie dans cette exposition.

A M. Balanant, aumônier du noviciat des Frères, l'explication des tableaux. Personne n'ignore que M. Balanant est un maître dans ce genre difficile qui requiert des qualités nombreuses, et si diverses, de connaissance des âmes, de narration, de pathétique — et de bonne humeur. Prêtres et fidèles étaient sous le charme ; chez tous, larmes et sourires se succédaient, parfois même se confondaient. Semblable succès n'a pas besoin d'être qualifié.

Le chiffre des communions de la semaine a été de 744.

M. le Recteur de Beuzec a voulu présenter à Dieu, comme en une gerbe ravissante, les âmes des enfants, des hommes mûrs, et des vieillards..... La seconde semaine est consacrée aux enfants et aux vieillards. Le dimanche 17, Pardon de Saint-Beuzec. L'éloge du saint Patron a été fait d'une façon très poétique et très érudite par M. Horellou, vicaire à Ploudalmézeau. Dans l'après-midi, bénédiction de la fontaine de Notre-Dame de la Clarté, par M. le cha-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

noine Téphany, curé de Pont-Croix. M. Breton, professeur au Petit-Séminaire, a prononcé, à cette occasion, un fort beau discours.

M. Bourvon, recteur de Brasparts, avait bien voulu diriger les exercices offerts aux priviligiés du Cœur de Jésus. Son zèle, aidé par des collaborateurs dévoués, a été magnifiquement couronné. Le samedi 23, deux cents enfants ou vieillards s'approchaient de la sainte Table.

Voici la dernière semaine. Il nous est doux, également, de payer un large tribut d'admiration, et de reconnaissance, à M. le curé Godec, président ; à M. Tanguy, recteur de Logonna, émouvant conférencier, s'il en est un ; au « tableauteur » exquis, qu'est M. Jézégou, vicaire à Châteaulin ; aux autres ouvriers. Tous ont mérité excellemment de N.-S. Jésus-Christ. Résultat de leur talent, de leur bonne volonté, de la grâce, agissant de concert : le samedi, 23, clôture de la mission, 800 communions.

Tous les paroissiens de Beuzec — nous parlons de la population vraie, stable — ont suivi les exercices de la Mission. Le souvenir de cette grâce immense restera gravé dans leurs âmes d'une manière impérissable.

***

Les ecclésiastiques hors budget dans le Finistère. — Les ecclésiastiques hors budget dans le Finistère forment le tiers du clergé diocésain. On en distingue trois classes : 1° ceux qui ne sont pas encore dans le ministère ; 2° ceux qui y sont sans traitement de l'Etat ; 3° ceux qui n'y sont plus.

I. *Ecclésiastiques qui ne sont pas encore dans le ministère.* — Les uns achèvent leurs études, les autres attendent un poste. Tous sont reconnus par l'Etat au point de vue du recrutement militaire ; ils ont même une position de faveur dans l'armée, parce qu'ils se destinent à des fonctions publiques. Là se borne, pour eux, la sollicitude de l'Etat. S'ils appartenaient à d'autres administrations, les premiers seraient considérés comme aspirants et auraient des bourses ; les seconds pourraient être placés comme surnuméraires et recevraient des indemnités ; mais il n'y a pour eux ni bourses, ni indemnités quelconques, par le fait qu'ils appartiennent à l'administration du culte catholique.

II. *Ecclésiastiques qui sont dans le ministère sans traitement de l'Etat.* — Rien n'est plus indispensable à un clergé que la formation de ses recrues. A cette tâche collaborent, au petit et au grand séminaires, des ecclésiastiques de choix, professeurs de lettres ou de sciences tant profanes que sacrées, assimilables, par leur emploi, aux professeurs des diverses écoles normales. Ceux-ci sont rétribués par l'Etat, comme il convient ; nos ecclésiastiques-maîtres ne le sont pas. Si l'Eglise n'y pourvoyait de ses deniers, elle n'aurait bientôt plus ni maîtres, ni élèves, ni clergé, ni culte ; tout disparaîtrait par une extinction fatale.

Plus nombreux encore (on en compte actuellement 138 dans le

Finistère) sont les vicaires en exercice, non rétribués par l'Etat, à la charge des curés, des fabriques ou des paroissiens ; et il en faudrait bien davantage pour subvenir aux besoins les plus pressants. Qu'on nous permette une comparaison. Il est de règle, dans l'Académie, dès que les élèves d'une classe dépassent un chiffre maximum, de créer un emploi d'adjoint. Cette mesure est sage. La Direction des Cultes pourrait en faire son profit. Créer des emplois nouveaux dans les paroisses, y a-t-il rien de plus opportun, je dis, de plus urgent, au moment où l'Etat augmente la clientèle du clergé concordataire par l'expulsion des religieux et par la fermeture de leurs chapelles ? Cela coûterait quelques milliers de francs, mais est-ce que l'Instruction publique a de ces scrupules ? Cette année même, elle a inscrit dans son tardif budget un crédit accessoire de 40 millions, tant pour remplacer les écoles libres que pour payer un nouveau corps d'armée de 8,000 instituteurs (1).

Signalons pour mémoire nos 80 victimes des suppressions de traitement. Dans les autres administrations, on paie les fonctionnaires ou on les révoque ; dans celle du culte catholique, on laisse en charge les titulaires et on leur coupe les vivres !

III. *Les ecclésiastiques qui ne sont plus dans le ministère.* — Plus de 60 prêtres sont dans cette situation, soit réunis dans l'établissement de Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon, soit isolés dans quelque paroisse. S'ils ont perdu leur santé ou usé prématurément leurs forces, c'est dans un service concordataire. Quand ils ont dû quitter ce service, aucun d'eux n'a emporté le moindre droit à une retraite quelconque. L'Etat est en train de piller un milliard (c'est son évaluation) aux Congrégations qu'il a mises à mort, et il se propose d'en servir des retraites aux ouvriers. Or voici des ouvriers authentiques, et de plus, prédicants, enseignants, hospitaliers comme leurs confrères des Congrégations défuntes, leurs héritiers naturels pour tout dire en un mot ; car ils sont bien cela, tous ces vétérans du clergé concordataire que leur âge ou leurs infirmités mettent hors service et hors budget, sans autre ressource que la charité publique. Il leur reviendrait bien, en toute justice, une bouchée du milliard ; mais nos vieux prêtres n'auront pas cette bouchée.

Résumons. Dans le service des cultes, disons, du culte catholique,

1° l'Etat n'assure pas le recrutement du personnel ;

2° l'Etat n'assure pas le nombre des titulaires indispensables au bon fonctionnement du service ;

3° l'Etat n'assure pas la retraite des prêtres hors de service.

Partout où il faut financer, l'Etat s'esquive. S'il apparaît, avec ses ministres, préfets, sous-préfets, commissaires de police, gendarmes, magistrats municipaux, c'est pour fermer les chapelles, bâillonner les prédicateurs et interdire la langue du pays dans l'enseignement religieux.

X.

---

(1) Au cours des 4 premiers mois de 1903, le personnel de l'enseignement primaire dans le Finistère a bénéficié de 186 augmentations de traitement.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Trois chants, par Yves Le Garrec : *La France ne périra pas ! — Son nom. — Qui viendra ?...* — Plaquette de 8 pages in-8°, en vente aux Librairies J. Salaün et Bernard, à Quimper. L'exemplaire : 10 centimes.

Nous sommes heureux de signaler, en les recommandant à nos lecteurs, ces pièces pleines de sentiments chrétiens et patriotiques.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père a interrompu à deux reprises le repos hebdomadaire, formellement conseillé par le docteur Lapponi, à cause des grandes chaleurs, qui ont commencé à sévir. Le Pape n'a pas voulu priver le quatrième pèlerinage sarde de se trouver en présence du chef de l'Eglise et a reçu en audience collective ces bons insulaires, la plupart revêtus de leur pittoresque costume national.

Cette semaine, seront reçus les pèlerins français revenant de Jérusalem.

— L'*Osservatore Romano* vient d'annoncer officiellement qu'une commission de cardinaux a été nommée pour préparer les grandes manifestations qui signaleront le cinquantième anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception. Les membres de cette commission seront les cardinaux Vincenzo Vannutelli, Agliardi et Vives y Tuto. Le jubilé s'ouvrira le 8 Décembre prochain et se clôturera l'an prochain à la même date. Le Saint-Père prend le plus grand intérêt à l'organisation de ces fêtes. Sa Sainteté est le seul survivant de tous les évêques et cardinaux qui assistèrent, à Saint-Pierre, à la cérémonie historique il y a près d'un demi-siècle, quand son élévation à la pourpre par Pie IX était encore toute récente. Son nom figure au bas de la liste des membres du Sacré-Collège gravés sur des tables de marbre commémoratives, placées à Saint-Pierre.

Notre-Dame du Bon Conseil. — Nous avons déjà dit que Notre Saint Père le Pape avait ordonné l'insertion dans les litanies de la Sainte Vierge de l'invocation : Mère du Bon Conseil, priez pour nous, *Mater boni consilii, o. p. n.* Voici la traduction du décret :

« Depuis que la bienheureuse Vierge Marie, remplie des grâces de l'Esprit-Saint et resplendissante de ses lumières, accepta les desseins éternels de Dieu et le mystère de l'Incarnation du Verbe, avec la soumission et l'amour de son esprit et de son cœur, et qu'elle devint Mère de Dieu, elle mérita aussi d'être appelée Mère du Bon Conseil. En outre, instruite des enseignements de la divine sagesse, elle se plaisait à répandre sur ses proches les paroles

de vie qu'elle avait apprises de son Fils et qu'elle conservait dans son cœur.

« Ce ne fut pas seulement aux noces de Cana, en Galilée, que les serviteurs obéirent aux conseils de cette nouvelle Rebecca ; il est permis de croire que les âmes pieuses, les autres disciples du Seigneur et les saints Apôtres reçurent ses conseils et son aide. Cette prérogative a été reconnue et confirmée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, lorsque, à sa mort, du haut de la croix, près de laquelle se trouvaient sa Mère et le disciple bien-aimé, il dit à sa Mère : *Femme, voilà votre Fils.* Puis s'adressant à saint Jean : *Voilà votre Mère.* Et, dès ce moment, Jean la reconnut comme telle.

« La tradition des Pères de l'Eglise déclare que Jean représentait alors tous les chrétiens. De même, avec l'approbation du Saint-Siège, dès les temps les plus reculés, la bienheureuse Vierge Marie fut saluée du titre glorieux de Mère du Bon Conseil, par le clergé et le peuple chrétien qui imploraient à l'envi son secours. Aussi N. S. P. le Pape Léon XIII, à cause de la dévotion particulière des fidèles envers la Mère du Bon Conseil et de la grande vénération dont son image est l'objet au sanctuaire de Genazzano, après avoir approuvé, par décret de la Sacrée Congrégation des Rites (1884), un nouvel office avec messe pour le jour de la fête, et concédé en 1893 son scapulaire avec indulgences, vient d'élever, cette année 1903, son sanctuaire, embelli déjà à ses frais devant le nouvel hospice, au titre et à la dignité de *Basilique Mineure*, avec tous droits et privilèges, par des lettres apostoliques en forme de *Bref.* Enfin, pour étendre davantage l'honneur et le culte de la Sainte Vierge sous le titre ci-dessus énoncé, Sa Sainteté, par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, signé du cardinal préfet et rapporteur, a décidé et décrété qu'aux litanies de Lorette, après cette invocation : *Mère admirable*, soit ajoutée cette autre : *Mère du Bon Conseil, priez pour nous ;* espérant fermement que, au milieu de tant de calamités et de ténèbres, cette pieuse Mère, appelée par les Saints Pères *trésorière des grâces célestes et conseillère universelle*, se montrera à tous la Mère du Bon Conseil, si elle est invoquée partout sous ce titre, et qu'elle nous obtiendra cette grâce du Saint-Esprit, qui illumine les cœurs et les âmes, à savoir le don de Bon Conseil.

« Diomède Panici, *secrétaire.*

« S. Card. Cretoni, *préfet.*

« *22 Avril 1903.* »

La fête de Notre-Dame du Bon Conseil se célèbre le 26 Avril. L'image vénérée sous ce nom est assez connue en France, surtout depuis quelques années ; Mgr Pifferi, évêque de Porphyre et sacriste du Pape, s'en est fait le zélé propagateur. L'original est conservé à Genazzano, petit village de la province romaine, dans une église que desservent les Pères Augustins.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

France. — **Les Congrégations religieuses.** — Le dépôt des projets concernant les Congrégations de femmes, retardé par les incidents tumultueux de la semaine dernière, sera effectué incessamment ; le rapport suivra de près, et l'on estime que la Chambre avant son départ en vacances pourra se prononcer sur les demandes d'autorisation de la première catégorie, c'est-à-dire des Congrégations exclusivement enseignantes. Elles sont au nombre de 80 environ ; beaucoup d'entre elles ne possèdent qu'un ou deux établissements. A elles toutes, elles en dirigent environ 350. C'est cette catégorie qui va être examinée très prochainement par la Chambre. M. Combes demandera le rejet collectif de toutes leurs demandes.

Le sort des autres — hospitalières et contemplatives — sera décidé plus tard. M. Combes a annoncé qu'il se déclarerait favorable aux Congrégations hospitalières, mais exclusivement pour leurs établissements hospitaliers.

Les délégués des groupes de gauche s'étant complètement ralliés aux vues de M. Combes pour la procédure à suivre, c'est-à-dire pour l'exécution en masse, il est facile de prévoir le dénouement.... Dieu protège la France !

Orléans. — Mgr Touchet, dans une pétition adressée aux députés, demande que tout citoyen français qui a été nommé ou désigné clairement à la tribune du Parlement, comme cela a été fait pour lui, puisse répondre par lettre qui devra être lue en séance publique.

Reims. — **Maladie du cardinal Langénieux.** — A la suite des fatigues de sa tournée pastorale et aussi des préoccupations multiples de l'heure présente, Son Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, est tombé malade. Son état devint même si inquiétant qu'il reçut, le samedi 30 Mai, les derniers sacrements. Depuis, une amélioration s'est produite et se maintient, laissant bon espoir à l'entourage du vénéré cardinal... Puisse Dieu prolonger cette vie précieuse non seulement pour l'archidiocèse de Reims mais pour toute l'Eglise de France !

Rennes. — **Chez les Petites-Sœurs des Pauvres.** — Il y a quinze jours, dans la chapelle de la maison-mère des Petites-Sœurs des Pauvres, à la Tour-Saint-Joseph, près Saint-Pern (Ille-et-Vilaine), 46 jeunes filles ont pris l'habit religieux des filles de l'abbé Le Pailleur.

Parmi ces jeunes servantes des pauvres figurait Mlle Aliette de Nétumières, appartenant à l'une des plus grandes familles de Bretagne.

Le cardinal Labouré, qui présidait cette émouvante cérémonie, a prononcé une touchante allocution.

C'est ainsi que, malgré la rage et les efforts des sectaires, la

charité, le dévouement jusqu'au sacrifice de soi-même continuent à fleurir.

Il faut donc espérer malgré tout, puisque malgré tout la foi inspire toujours l'héroïsme aux vierges de France.

Tours. — **L'oratoire de la Sainte-Face.** — En vertu d'un arrêté du Préfet, l'oratoire de la Sainte-Face a été fermé le 14 Mai. Depuis, des démarches ont été faites auprès du Préfet, afin d'obtenir que ce sanctuaire si vénéré de la ville de Tours soit rouvert à la piété des fidèles. Une pétition très nette, en ce sens, a été remise samedi dernier à M. Lardin de Nusset, signée de tous les commerçants du quartier, profondément lésés dans leurs intérêts par cette mesure absolument odieuse.

Mercredi, une affiche ainsi conçue a été apposée sur la maison de M. Dupont : « Fermée pour cause de décès de la liberté ».

Rouen. — **La conservation des Calvaires.** — On lit, dans la *Semaine religieuse*, cette information dont nous ne saurions assez faire ressortir toute la gravité :

« On nous assure, de très bonne source, que les municipalités ont reçu des instructions officielles d'avoir à laisser tomber de vétusté les calvaires élevés sur des terrains communaux.

Que les fidèles veillent donc à maintenir en bon état ces monuments si chers à la piété de nos populations chrétiennes. Autrement, ils sont menacés de les voir disparaître comme de vulgaires murailles délabrées et frappées d'alignement. »

C'est un avis qui peut avoir son utilité ailleurs qu'à Rouen.

Lourdes et Jérusalem. — Sous ce titre le journal *La Croix* publie la note suivante :

« On nous demande de divers côtés si l'on peut compter, comme les années précédentes, sur les pèlerinages d'Août à Lourdes et à Jérusalem.

Evidemment, avec un homme comme M. Combes à la tête du gouvernement, nous ne pouvons répondre de rien. Dès aujourd'hui cependant, d'après les renseignements que nous avons pris, nous pouvons rassurer les nombreuses personnes que ces questions intéressent.

On compte faire en Août-Septembre un pèlerinage à Jérusalem.

Le pèlerinage national à Lourdes doit aussi avoir lieu comme d'habitude. »

Un sermon sur les chapeaux. — Dans un de ses derniers sermons à l'église Saint-Jean de Fishkill-Landerig (New-York), le R. Mac Grath a donné cet avis aux dames présentes :

« C'est avec timidité, déclare-t-il, que j'attaque un tel sujet, mais la coutume s'établit avec une telle rapidité, la mode sévit

Archives diocésaires de Quimper et Léon

avec une telle intensité, qu'il faut bien parler. » Et le prédicateur se plaignit des dimensions extraordinaires de ces chapeaux qui cachent l'autel et toutes les cérémonies aux fidèles des derniers bancs de l'église. « Il est bon, conclut-il, qu'une femme soit mise convenablement, mais vraiment les chapeaux dépassent les mesures permises. Il y en a de si vastes, qu'à la sainte table, le prêtre peut difficilement atteindre les lèvres pour y déposer la sainte hostie, et ensuite il a lui-même quelque difficulté à se retirer à temps pour empêcher les plumes de frôler les saintes espèces. La place de ces chapeaux est à la maison quand leurs propriétaires sont à l'église. Qu'on les porte à la promenade, soit, mais à l'église, non. J'espère que les dames de cette paroisse voudront, dans le cas présent, faire acte de bons sens. »

Combien pratique est cet avis également en France !

BIBLIOGRAPHIE

REVUE THOMISTE, 222, faub. Saint-Honoré, Paris.

Sommaire de la *Revue Thomiste*, n° de Mai-Juin 1903 (11e année).

R. P. Dom Legeay. L'Ange et les Théophanies dans l'Ecriture sainte, d'après la doctrine des Pères, 4e et dernier article. — R. P. Folghera. Le libre arbitre. — R. P. Mercier. Le fait du Surnaturel dans l'humanité. — R. P. Hugon. Mater divinæ gratiæ (3e article). — T. R. P. Gardeil. La réforme de la Théologie catholique. La documentation de saint Thomas. — Discussions : De Gemino probabilismo licito. Réponse de Dom Mayeul de Caigny au R. P. Wouters. — La vie scientifique : R. P. Van Becelaere. La Philosophie en Amérique depuis les origines jusqu'à nos jours (5e article). — Les écoles contemporaines. L'Evolutionisme. — Notes bibliographiques.

Abonnements du 1er Mars : France et départements, **12** fr. — Union postale, **14** fr. — Le numéro **2** fr.

Théotime, *ou le chef-d'œuvre de saint François de Sales mis à la portée des âmes pieuses*, par l'abbé Vollat, aumônier de la Visitation de Montluel (Ain). In-12 de 350 pages, sur très beau papier. Prix : **2** fr. 25 *franco*. — En vente chez l'auteur et chez G. Beauchêne, libraire-éditeur à Paris.

« Le lecteur, dit Mgr de Belley, trouvera dans *Théotime* toute la substance de l'original, l'essentiel de la doctrine, les comparaisons, les images, les expressions naïves et gracieuses de l'aimable docteur de la piété chrétienne, mais, dégagés des considérations métaphysiques dont l'obscurité pourrait décourager nombre de lecteurs. En un mot, c'est le *Traité de l'Amour de Dieu*, mis à la portée de tous, comme l'*Introduction à la Vie dévote*. »

LA QUINZAINE, Paris, 45, rue Vaneau. — Dir: *M. George Fonsegrive.*

Sommaire du N° du 1er Mai.

L'organisation du crédit agricole : L'exemple de la Belgique, I, Max Turmann. — *L'Intègre*, I. Pierre Le Roho. — *Sainte-Beuve et Michels :* Six lettres inédites de Sainte-Beuve, II. G. Michaut. — *Impressions d'art en Chine*, II. Bangor. — *Les Ecoles poétique en France.* Emmanuel des Essarts. — *Le Miroir brisé :* VI, Je m'affranchis de la superstition ; VII, Le procès d'une vieille demoiselle. Paul Renaudin. — *Les Idées religieuses de Lamartine jusqu'à 1830 :* La première crise (1808-1820), I. Ph. Gonnard. — *Chro-*

nique littéraire : De Marchenoir à Durtal. Jean Lionnet. — *Chronique politique. X. — Nouvelles scientiques et littéraires. — Revue des Revues. — Notes bibliographiques.*

ÉTUDES

Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus
Rue Bonaparte, 82, Paris.

Sommaire du n° du 20 Mai 1903.

I. Shaskespeare ou Bacon ? par Joseph Boubée — II. Le Général Ducrot à Strasbourg (1865-1870), par Henri Chérot. — III. Une Controverse au début du XVIIe siècle, par Joseph de la Servière. — IV. La Guerre aux chapelles sous le premier Empire, par Paul Dudon. — V. Bulletin philosophique, par Lucien Roures. — VI. Récentes publications exégétiques en Allemagne, par Ferdinand Prat. — VII. « La Vraie Méthode des études ecclésiastiques », par Joseph Brucker. — VIII. Un grand religieux : Le P. Picard, par H. C. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

MÉTHODE SIMPLE ET RATIONNELLE

d'apprendre le **français** par le **breton** et réciproquement, par le Frère CONSTANTIUS, des Écoles chrétiennes.

Livre de l'Élève..... **1** fr.
Livre du Maître..... **2** fr.

En vente chez M. J. SALAUN, libraire, 56, rue Kéréon, QUIMPER.

Décorateurs des salons du MONTCALM (Voyage en Russie, Mai 1902)
BREST
AUX GRANDS MAGASINS
(MAISON DE CONFIANCE)
ÉLY-LABASTIRE
50 & 53-55, rue de la Rampe, et rue de Siam, 38

Fabrique de Meubles et Sièges en tous Genres.
Literie et Tentures diverses.

Ornements d'Église, Chasublerie, Lingerie.
Draps et Tentures mortuaires.

Bronzes divers, Croix, Chandeliers et Croix de Procession.
Orfèvrerie, Calices, Ciboires, Ostensoirs, Boîtes Saintes-Huiles, Services de Messe en argent et métal.

Statues de toutes dimensions, Chemins de Croix.

Dais, Bannières, Oriflammes.
Tapis d'autel, Nappes, Rabats, Barrettes, Ceintures.

Réparation de Vases sacrés, Dorure, Argenture.

Dépôt de Mèches Guillon, Encens & Divers.

Un employé de la maison est à la disposition du Clergé et de toute personne qui en fera la demande, pour présenter à domicile les échantillons et albums en Ornements d'Eglise et Ameublements.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

TAILLE & SCULPTURE DE GRANITS & PIERRES
de toutes provenances.
SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX D'ORNEMENTATION
pour Monuments civils & religieux.

Ch. LIOT, père
8, rue Vis, QUIMPER

REVÊTEMENTS ET CARRELAGES CÉRAMIQUES
en tous genres.
Entreprise de Travaux de Maçonnerie.

MANUFACTURE DE BONNETERIE ET FLANELLE-EPONGE
Confection pour Prêtres.

M. BOUVERET
A FRAISANS (Jura)

ATELIERS DIRIGÉS PAR LES SŒURS FRANCISCAINES
CONFECTION SOIGNÉE
SPÉCIALITÉ DE BAS NOIRS SANS COUTURE
Talons garnis à la main.
2 fr. 50 et 3 francs la paire.
Soutanes, Douillettes, Chapeaux, Barrettes, Pèlerines, Rabats, Ceintures.
PRIX EXCEPTIONNELS
DEMANDER LE CATALOGUE

FONDERIE DE CLOCHES
A. HAVARD à Villedieu-les-Poëles (Manche).
CLOCHES D'ÉGLISES, accords et réaccords garantis.
S'adresser à **M. Paul LE JAMTEL**, Négociant à Guingamp.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 12 Juin 1908. N° 24.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Aux hommes qui craignent d'assister aux Processions.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Fermetures de chapelles dans le diocèse ; Notre-Dame de Rumengol ; Plougastel-Daoulas ; Notre-Dame du Folgoat ; Religieuses sécularisées ; Nos missionnaires ; Ligue Patriotique des Françaises ; Echos des fêtes de Dunkerque ; La résidence des Evêques sous l'ancien régime, sous le régime de la Constitution civile du clergé et sous le régime des Articles organiques.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Reims.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 14 Juin. — Dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu, 2e après la Pentecôte. S. Basile, Evêque, Docteur. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de l'Octave.
Vêpres de S. Basile, avec mémoires : 1° de l'Octave, 2° du Dimanche, 3° de S. Vit et ses compagnons, Martyrs.
Au chœur, solennité du T. Saint-Sacrement, avec mémoires de S. Basile et du Dimanche.
Lundi, 15. — Office de l'Octave du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.
Mardi, 16. — S. Jean-François Régis, Confesseur. Double. Blanc.
Mercredi, 17. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.
Jeudi, 18. — Octave de la Fête du T. Saint-Sacrement. Double.
Vendredi, 19. — FÊTE DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS. Double de 1re classe. Blanc.
Samedi, 20. — S. Barnabé, Apôtre (*du 11 Juin*). Double-majeur. Rouge.
Dimanche, 21. — 3e Dimanche après la Pentecôte. S. Louis de Gonzague, Confesseur.
Solennité du Sacré-Cœur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ploudiry	du 12 au 16 Juin.
Trévoux	du 17 au 18 Juin.
Plouguerneau	du 19 au 26 Juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Aux hommes qui craignent d'assister aux Processions.

Au Congrès eucharistique de Liège, un laïque, M. Verspeyen, faisait cette chaleureuse exhortation :

« Si nous savions de science certaine que l'Homme-Dieu se montrera dans les rues de cette cité comme il s'est montré naguère en Judée pendant sa vie mortelle, nous n'aurions ni plus ni moins d'hommages à lui décerner que ceux que nous lui devons demain ; car il sera là, demain, traversant les rues, et nous ne pouvons en douter sans trahir notre foi.

Y avons-nous jamais assez songé ?....

Hélas ! c'est ici que notre examen de conscience doit trop souvent aboutir à d'humiliants aveux ! Puissent-ils être suivis, du moins, de nobles et de généreuses réparations !

Oui, il faut savoir le dire, ne fût-ce que pour faire de cette confession publique le premier pas vers un entier retour : les catholiques des classes supérieures ont déserté en trop grand nombre les processions du Très-Saint-Sacrement. Leurs places demeurent vides dans le cortège royal de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est un mal, Messieurs, et un grand mal, car il accuse ou la décadence de la foi ou l'avilissement des caractères.

Je vous défie bien de sortir de là !

Ou vous ne croyez pas assez à la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie pour affirmer cette présence par vos actes ; — et alors êtes-vous bien dignes du titre de catholiques ?

Ou bien, croyant à ce dogme central de la religion, vous n'avez pas le courage de le confesser publiquement ; — et alors jugez-vous vous-mêmes et absolvez-vous, si vous le pouvez, du reproche de lâcheté.

Si c'est votre foi qui vacille, prenez garde ; car, sur la pente où vous êtes, on descend vite de l'indifférence au doute et du doute à l'apostasie. Pour demeurer catholiques, il ne suffit pas d'une religiosité vague et d'une admiration philosophique pour la morale chrétienne : il faut croire tout d'une pièce et joindre la logique des actes à l'orthodoxie complète des affirmations.

Mais pourquoi le dissimuler, Messieurs ? La grande plaie de notre siècle, celle qui atteint le plus l'Eglise elle-même en ses fidèles, ce n'est pas l'erreur des intelligences, c'est la pusillanimité des caractères. On veut bien demeurer catholique à part soi, on consent même à l'être dans la discrète intimité du foyer domestique ; mais, dès qu'il s'agit d'aller plus loin, d'affirmer publiquement sa foi, de confesser N.-S. Jésus-Christ devant les hommes, on se dérobe, on s'esquive, le chrétien disparaît et, lorsque je croyais tendre la main à un frère, je me trouve devant la physionomie contrainte et glacée d'un citoyen sécularisé !...

— Monsieur, nous avons été baptisés à la même paroisse ; nous avons fait notre première communion ensemble ; nous avons achevé nos études au même collège ; vous avez épousé une femme chrétienne, vous élevez chrétiennement vos enfants, vous continuez, lorsque portes et fenêtres sont closes, à vous dire chrétien : pourquoi donc refuserez-vous de m'accompagner à la Procession du T.-S.-Sacrement ?... Ah ! je devine vos prétextes, je pénètre vos appréhensions ! Comme saint Pierre pendant la Passion, vous vous chauffez au feu du gouvernement ; vous avez peur du bavardage de ces filles de service qu'on appelle l'opinion ou la presse ; vous appréhendez que demain, au prétoire ou au club, quelque libre-penseur goguenard vienne vous dire : « Vous êtes donc aussi de ces cléricaux ? »

Messieurs, ne sommes-nous donc plus les fils des martyrs et des saints qui confessaient Notre-Seigneur Jésus-Christ jusque devant les bourreaux, pour que de telles misères parviennent à troubler nos cœurs et à déconcerter nos courages ?

Nous avons les certitudes et les légitimes fiertés de la foi, et nous reculerions devant les ricanements de la libre pensée ? Nous sommes de race royale et divine, et nous nous laisserions intimider par la postérité de Voltaire ? Nous avons Jésus-Christ pour Seigneur et nous nous abaisserions à servir des maîtres étrangers ? Nous avons hélas ! trop souvent à rougir de nous-mêmes, mais de notre Dieu, jamais. Ses ignominies sont notre gloire, et sa Croix est notre triomphant étendard : *Vexilla regis prodeunt !*

Ah ! je ne vous abandonnerai pas, déserteurs de nos processions, que je ne vous aie amenés à réparer votre erreur et à reprendre votre poste.

Vous avez hérité d'un nom illustre, mais auriez-vous la fatuité de prétendre que vous soyez de trop bonne maison pour accompagner le Roi des rois ? Votre blason remonte aux croisades, est-ce assez pour justifier votre inertie et pour vous autoriser à grossir le triste bataillon des bras croisés ?

Avocats et magistrats, porterez-vous moins fièrement la robe, vos jugements seront-ils moins sûrs et vos plaidoyers moins diserts parce que vous aurez escorté l'Auteur de toute justice ? Et vous, professeurs, hommes de science et de lettres, artistes, que perdrez-vous à vous rapprocher de Celui qui est, par essence, le vrai, le beau, le bien ?

Tous enfin, capitalistes et chefs d'industrie, ne creusez pas davantage les séparations sociales et pratiquez l'égalité chrétienne, en prenant place à côté de vos ouvriers dans le cortège triomphal d'un Dieu qui a ennobli le travail et sanctifié la pauvreté.

Des excuses, il n'y en a donc pas ; j'ajoute qu'il y en a aujourd'hui moins que jamais. On pourrait peut-être se montrer moins sévère pour certaines défaillances individuelles à une époque où la société reconnaîtrait officiellement la divinité et la royauté de l'Homme-Dieu. Mais faut-il vous le dire ?... Nous assistons précisément à la disparition des derniers vestiges du culte social de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Notre Seigneur Jésus-Christ. La place des autorités publiques demeure vide dans nos processions ; donc, moins que jamais les catholiques, dignes de ce nom, ont le droit de s'abstenir et d'augmenter ainsi les lacunes qui sont venues appauvrir la splendeur de nos solennités religieuses.

C'est à l'heure de l'abandon que se reconnaissent les vrais amis, les cœurs fidèles. Messieurs, groupons-nous plus étroitement et plus nombreux que jamais autour de Notre Seigneur Jésus-Christ ! J'en appelle à votre foi, j'en appelle à vos cœurs, ou plutôt c'est Jésus-Christ lui-même qui vous a dit : « Venez et suivez-moi ! »

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. Mission : LAZ, du 21 Juin au 4 Juillet. Président, la 1re semaine, M. Poulhazan, curé-doyen de Briec.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — ***Dimanche 14 Juin***, solennité de la Fête-Dieu. La dernière messe basse se dit à *8 h. 1/2*.

A *9 heures*, grand'messe. Des places seront réservées aux hommes et aux jeunes gens du Patronage, au haut de la nef. Ils se grouperont, à la sortie, immédiatement après le dais.

A l'issue de la messe, procession présidée par Monseigneur l'Evêque. Elle suivra le parcours déjà indiqué, à savoir : place Saint-Corentin, rues Royale, du Sallé, des Boucheries, Saint-François, Champ de Bataille (reposoir) ; rues Sainte-Thérèse, Sainte-Catherine et de l'Evêché.

Voici l'ordre de la procession : 1° l'Orphelinat de la Providence, avec sa bannière et son chœur de cantiques ; 2° le Patronage de la Sainte-Famille ; 3° les écoles libres de filles ; 4° la Congrégation des Demoiselles, avec bannière et insignes ; 5° la Congrégation des Dames ; 6° le Tiers-Ordre ; 7° les Confréries du T. Saint-Sacrement et de l'Adoration réparatrice ; 8° les Ecoles des Frères et le Patronage des garçons ; 9° la musique du Pensionnat Sainte-Marie ; 10° la bannière de la paroisse de Saint-Corentin ; 11° les enfants de chœur ; 12° les séminaristes, le clergé et le Chapitre de la Cathédrale ; 13° le dais abritant le T. Saint-Sacrement ; 14° le cortège d'honneur.

On a tout lieu d'espérer que les hommes seront, cette année, plus nombreux que jamais.

Pendant la semaine, le Saint-Sacrement reste exposé, tous les jours, depuis la première messe jusqu'aux vêpres, qui se chantent *à 4 heures* et sont suivies de la Bénédiction.

Tous les jours de l'Octave, grand'messe *à 9 heures*.

***

— EGLISE SAINT-MATHIEU. — Dimanche, messes basses à *8 h. 1/2*, *7 heures* et *8 heures*. A *9 heures*, grand'messe, après laquelle on se rendra à la Cathédrale pour la procession.

A *3 heures*, vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement dans l'intérieur de l'église.

Pendant l'Octave, le Saint-Sacrement sera exposé après la première messe. Le soir, à *8 heures*, chant des Complies et Salut solennel.

***

— NOTRE-DAME DE LOC-MARIA. — Pendant l'Octave du T. Saint-Sacrement, bénédiction solennelle, tous les soirs, *à 8 h. 1/2*.

Aujourd'hui, vendredi 12 Juin, Monseigneur l'Evêque donne la Confirmation au Calvaire de Landerneau.

Nécrologie. — M. LE BRAS, *prêtre habitué*. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Le Bras, prêtre habitué à Quéménéven, décédé dans sa 38e année.

Né à Quéménéven le 25 Novembre 1865, M. Le Bras (Jean) avait été vicaire d'abord à Edern (30 Avril 1891), puis à Plougoulm (10 Octobre 1893). Démissionnaire pour cause de santé, le 5 Septembre 1896, il se retira à Quéménéven, dans une chrétienne et noble famille où les soins les plus délicats lui ont été prodigués jusqu'à sa mort, survenue le 4 Juin.

R. I. P.

Fermeture de chapelles dans le diocèse. — Mardi 9 Juin, MM. les commissaires de police Terrène et Thomasi, munis d'un arrêté préfectoral signé Ménard, se sont présentés à l'Ecole Saint-Yves et ont apposé les scellés sur toutes les issues d'une salle intérieure qui jusqu'ici avait servi de chapelle pour l'usage des élèves et des maîtres. C'est à peine si M. le Supérieur a pu sauver le Saint-Sacrement et le transporter dans une chambre privée où, sans doute, on ne manquera pas de le poursuivre bientôt en vertu d'un nouvel arrêté.

Nous l'avons toujours pensé, c'est surtout à notre sainte Religion que l'on en veut : c'est Dieu que l'on poursuit. Nos bonnes et crédules populations finiront-elles par le comprendre ?...

Ce qui rend particulièrement odieux l'exploit de Saint-Yves, c'est que les prêtres de l'Immaculée Conception sont autorisés à conserver la direction, de leur établissement jusqu'à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire jusqu'au 31 Juillet, époque à laquelle ils devront le laisser entre les mains du liquidateur-séquestre. Dès lors, n'était-il pas de la plus simple équité de les laisser, jusqu'à la fin, jouir en paix de leur immeuble sans les forcer d'aller quêter à travers la ville, pour eux un autel où dire la sainte Messe et, pour leurs élèves, un coin dans une église où assister aux offices ? Mais non, l'irréligion endurcit le cœur ; elle n'a laissé aucune issue à des sentiments de générosité qui eussent adouci les affres de l'agonie.

Ont dû être également fermées, toujours en vertu d'un arrêté préfectoral, les chapelles des anciens Frères de Lamennais, à Châteaulin et à Landerneau, ainsi que l'oratoire des

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Frères de Saint-Gabriel, à Pont-l'Abbé. Là du moins, les commissaires se seront trouvés en présence de propriétaires laïcs, qui n'auront pas manqué de défendre leurs immeubles. Ces écoles, du reste, sont complètement sécularisées et il n'est pas indiscret de dire que leurs chapelles ont le même titre à l'existence que celles des lycées et collèges.

Enfin, une même décision a été prise vis-à-vis de l'ancienne chapelle des Jésuites de Saint-Joseph, à Quimper. Nous croyons savoir qu'ici l'administration se heurte à une difficulté insurmontable. La chapelle qui, pendant longtemps, fut desservie par les PP. Jésuites et servit à leur usage a été, lors de leur départ, remise à Mgr l'Evêque qui, appuyé sur un décret impérial du 20 Février 1857, y a fait, depuis cette époque, célébrer régulièrement les offices. On continuera donc, comme par le passé, à y dire une messe le dimanche et le mercredi.

Notre-Dame de Rumengol. — **Grand Pardon 1903.** — Le bruit a couru, paraît-il, que les pèlerins avaient été moins nombreux, cette année, à Rumengol, par suite d'une mesure prise au dernier moment — et sur ordre — par l'administration du chemin de fer. Il est de fait qu'il n'y a pas eu, comme les années précédentes, de trains spéciaux ni de billets à prix réduits pour Rumengol ; l'arrêt au passage à niveau, en face du sanctuaire, a été également supprimé ; mais cette vexation mesquine (dont nous n'entendons nullement rendre responsable la Compagnie d'Orléans) n'a guère arrêté de pèlerins, dont la masse du reste, on le sait, vient à pied. Au dire de juges autorisés, la foule était pour le moins aussi considérable que jamais ; quant à la piété, à la ferveur des fidèles, il faut, pour l'apprécier, en avoir été témoin. La première fois surtout qu'on assiste à ce spectacle, on est vivement frappé de l'attitude générale de cette multitude constamment recueillie ; on dirait que tous sont venus par dévotion, sans aucun mélange de touristes ou de simples curieux...

Les pèlerins commencent à arriver, isolément ou par groupes, dès le vendredi. A 5 heures, au moment des premières vêpres qui ouvrent le « Pardon », l'église est presque pleine ; tôt après, elle est comble et ne désemplira plus jusqu'au dimanche soir.

Le samedi, la première messe se dit à 4 heures ; les pèlerins arrivés la veille et dans la nuit y font la sainte communion, et repartent presque aussitôt. D'autres leur succèdent et la foule se renouvelle au moins trois fois dans l'espace de 48 heures.

La grand'messe est chantée par M. le chanoine Rospars, qui doit prêcher le lendemain : aujourd'hui, le sermon est donné par M. Grall, recteur de Saint-Ségal, qui expose en termes clairs, simples, et d'une façon toute pratique, la manière dont nous devons honorer Marie, notre Mère du ciel. A la fin de la messe, comme à la suite des autres offices liturgiques, on chante avec enthousiasme le cantique de Notre-Dame de Rumengol ; durant

tous ces jours, le chœur est dirigé par M. Braouézec, recteur de l'Hôpital-Camfrout, dont la voix comme la bonne volonté est infatigable.

Très nombreuse encore aux vêpres, la foule est surtout considérable à la procession « des miracles », qui est particulièrement émouvante : plusieurs pèlerins la suivent pieds nus. Après avoir défilé autour du champ du Couronnement, le pieux cortège s'arrêta devant la chapelle pour entendre une courte allocution de M. Rospars, qui exhorte les assistants à une inébranlable confiance en la Sainte-Vierge qu'ils sont venus prier dans ce sanctuaire témoin de tant de prodiges.....

L'église, ouverte toute la nuit, est constamment pleine de pèlerins priant et attendant leur tour pour se confesser : dix prêtres suffisent à peine pour les entendre.

Le dimanche, à 3 heures, une messe est dite à la chapelle du Champ ; puis, à l'église, trois prêtres distribuent la sainte communion : pendant ces deux jours, 4,000 fidèles se sont approchés de la sainte Table et, malgré la grande presse, tout se passe avec calme et recueillement.

Vers 9 h. 1/2, arrive Monseigneur l'Evêque qui, non remis encore des fatigues de son pèlerinage à Dunkerque a tenu, comme il le dira, à venir apporter à Notre-Dame de Rumengol le salut de Notre-Dame des Dunes.

La procession se rend à la chapelle du Champ où la grand'messe est chantée par M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre de Saint-Corentin ; Monseigneur assiste en chape. Après l'Evangile, M. Rospars prend la parole ; développant ce texte de saint Paul : *Itaque, fratres, state ; et tenete traditiones quas didicistis*, il rappelle l'origine du pèlerinage de Rumengol et les grâces sans nombre que la Sainte-Vierge n'a cessé d'y répandre depuis quatorze siècles. Mais aussi les Bretons se sont montrés toujours ses enfants dociles, chrétiens à la foi robuste que rien n'a pu entamer, comme rien — pas même les persécutions sanglantes de la Révolution — n'a pu interrompre leur culte à la Madone vénérée.... Voilà l'exemple que doivent suivre les Bretons d'aujourd'hui, le précieux héritage qu'ils doivent transmettre intact à leurs enfants. Marie ne rompra pas le pacte qu'elle a conclu avec nos pères, tant que nous lui serons nous-mêmes fidèles.....

Après la messe, Monseigneur, avant de bénir les assistants, exprima la joie qu'il éprouvait de les voir plus nombreux que jamais aux pieds de la Vierge de Rumengol, puis il ajouta : « Je reviens d'un pèlerinage lointain au pays de Flandre, terre chrétienne et fidèle comme la Bretagne ; je vous apporte le salut de vos frères du Nord, dont les cœurs battent à l'unisson des vôtres. A Notre-Dame du Rumengol, patronne tutélaire de cette région, j'apporte le salut de Notre-Dame des Dunes, protectrice des régions flamandes, qui attirait, ces jours derniers, 200,000 pèlerins réunis pour célébrer ses louanges..... Puissent-elles toutes deux garder leurs peuples qu'elles ont faits forts et vaillants, et nous accor-

Archives diocésair de Quimper et Léon

der le salut que nous attendons d'Elles!.... Oui, confiance! Marie prendra en main notre cause, qui est la cause de la sainte Eglise, la cause de Dieu. En union avec les catholiques flamands, qui viennent de donner un si bel exemple de foi courageuse, invoquons-la avec ferveur, au grand jour, sans respect humain, comme vous le faites ici, et elle vous exaucera.... O Marie, étoile de la mer, notre espérance, soutenez-nous au milieu des luttes présentes; bénissez nos familles, bénissez ce grand diocèse, bénissez la France et l'Eglise! C'est en vous que nous espérons; sauvez-nous! C'est la prière que vous adresse l'Evêque, au nom de tous ses diocésains... »

L'émotion visible avec laquelle ces paroles sont prononcées se communique à toute l'assistance, qui s'agenouille pieusement pour recevoir la bénédiction épiscopale.

A l'issue des Vêpres, chantées à 3 heures, a lieu la belle procession ordinaire; puis la fête se termine par la bénédiction du T. Saint-Sacrement. Aussitôt après, la foule se disperse dans toutes les directions; mais avant de perdre de vue la chapelle, plusieurs pèlerins s'agenouillent pour saluer encore Notre-Dame en lui adressant une courte prière. C'était, autrefois, un usage général qui mériterait d'être remis en honneur.

Plougastel-Daoulas. — **Départ de Religieux.** — Jeudi 4 Juin, le bateau à vapeur faisant le service entre Plougastel et Plymouth, pour l'exportation des fraises, recevait au nombre des passagers huit novices de l'abbaye de Kerbénéat, conduits par le R. P. Maurice, qui se rendaient dans le pays de Galles, afin de jouir de la liberté individuelle qui leur est refusée en France, après la perte des libertés publiques.

Un certain nombre de personnes du bourg et des villages de Plougastel étaient venues témoigner aux nobles proscrits leur sympathie, et des cris enthousiastes et répétés ont été poussés par les assistants : « Vivent les Pères! Vive la liberté! » On sentait que ces acclamations jaillissaient du plus profond des cœurs bretons et exprimaient la tristesse de tous en face de cette nouvelle violation du droit et de la justice.

Puissent des jours meilleurs luire bientôt pour notre pauvre France et ramener parmi nous les exilés que l'on chasse au nom de la liberté! *Un témoin.*

Notre-Dame du Folgoat. — On sait que, en dehors de ses grandes fêtes du 15 Août et du 8 Septembre, le sanctuaire de N.-D. du Folgoat attire de nombreux pèlerins spécialement pendant le mois de Mai. Cette année, la clôture de cette série de pèlerinages avait lieu le lundi de la Pentecôte, et aux groupes de fidèles du Folgoat et des environs étaient venus s'ajouter de nombreux pèlerins des quatre paroisses de Brest.

A la messe, chantée en plein air, M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis, a prononcé une belle allocution rappelant le but du pèlerinage : tous, non contents de solliciter des grâces personnelles, doivent prier pour l'Eglise qui « souffre présentement dans son chef vénéré, le souverain Pontife, dont on ne respecte ni la haute dignité ni la vieillesse; dans ses évêques, dont on conteste l'autorité; dans ses prêtres, exposés à toutes les calomnies et à toutes les haines; dans ses religieux, menacés de l'exil; dans ses enfants, dont la foi et l'innocence sont en danger..... Toutefois, ajoute-t-il, en pensant à ceux qui sont la cause de ses douleurs, gardons-nous de les maudire; prions pour que Marie les tire de leur aveuglement et leur obtienne le repentir, au moins à l'heure de la mort... »

L'après-midi, à l'issue des Vêpres, M. Thomas, vicaire à Saint-Martin de Brest, prêcha en breton; puis à la suite d'une belle procession, au chant de *Parce Domine* et de l'émouvant cantique de Notre-Dame du Folgoat, la cérémonie s'est terminée par la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

Plusieurs journaux ont raconté que les Frères et les Sœurs avaient été, ce jour-là, au Folgoat, l'objet d'une ovation et que des cris dans ce sens avaient été poussés par la foule. Rien de semblable n'a eu lieu, comme on le voit au récit publié, dans l'*Echo paroissial* de Brest, par un témoin oculaire et à la rectification adressée, en ces termes, à un journal de la région par M. le Recteur de Folgoat :

Le Folgoat, 2 Juin.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de corriger le compte-rendu qui vous a été adressé de Lesneven au sujet du pèlerinage du 1er Juin au Folgoat.

Tous les dimanches du mois de Mai, les pèlerins sont nombreux dans notre antique église; cette année, l'affluence a été plus considérable que jamais, mais on vient au Folgoat pour prier et non pour *manifester*, et hier, pas plus que les autres jours, on n'a pas entendu les cris dont parle votre correspondant.

Nous avons prié pour l'Eglise et pour la France, mais dans le plus parfait recueillement. Ni les Sœurs ni les Frères (il n'y en a plus au Folgoat ni à Lesneven) n'ont été l'objet d'une manifestation quelconque. Nous avons prié pour les Frères et les Sœurs que nous avons perdus, mais dans le silence de notre cœur; car ce qui caractérise cette série de pèlerinages des cinq dimanches, c'est le recueillement et la prière.

Si je vous prie d'insérer ces quelques remarques, c'est que je crains que nos fêtes tout intimes du mois de Mai ne revêtent, aux yeux de plusieurs, un caractère qu'elles n'ont pas.

Veuillez agréer, etc.

Religieuses sécularisées. — Puisque nous parlons de renseignements erronés publiés par les journaux, signalons encore le récit de prétendues « manifestations » qui auraient eu lieu, notamment à Rosnoën, au moment de l'expulsion des Religieuses de Kermaria. Nos chrétiennes populations ont assez montré et sont disposées à montrer encore leur attachement aux « Bonnes

Archives diocésain de Quimper et Léon

Sœurs » et à les soutenir, au besoin, de toutes leurs forces ; mais, dans le cas présent, elles n'ont pas eu à manifester leurs sentiments à cet égard : à Rosnoën, comme dans la plupart des paroisses où elles avaient des écoles, les Filles de Jésus sont aujourd'hui sécularisées, et les récentes visites des commissaires de police n'ont eu d'autre résultat que de le constater.

Nos Missionnaires. — Mgr JOLIVET. — Nous avons le regret d'apprendre, par des lettres venues de Natal, que Mgr Jolivet est sérieusement fatigué. Le vénéré prélat avait été jusqu'à ce jour à l'épreuve de la maladie et des infirmités. Malgré son grand âge, il voyageait, prêchait, confessait, disait les messes tardives comme aux premières années de sa vie apostolique, et, pendant le dernier Carême, il n'avait pas voulu être dispensé du jeûne. Tout le monde admirait dans le vieillard cette santé et cette activité de jeune homme. Un refroidissement survenu pendant la consécration d'une nouvelle église à Newcastle l'a soudain arrêté. Les médecins ont condamné au repos absolu l'infatigable ouvrier. Nous unirons nos prières à celles des prêtres et des fidèles de Natal pour demander au bon Dieu une prompte et complète guérison.

Des nouvelles toutes récentes nous annoncent une amélioration dans l'état du vénéré malade. Puisse cette amélioration grandir jusqu'au rétablissement !

(*Petites Annales* des *PP. Oblats*, nº de Juin.)

Ligue Patriotique des Françaises. — Pour faire connaître et recommander cette œuvre, il nous suffira de reproduire l'extrait suivant d'un article publié par la *Semaine religieuse* de Rennes du 25 Avril dernier :

« Travailler à vêtir et à nourrir les pauvres, à soigner les malades, donner de son argent pour fonder et soutenir les œuvres paroissiales de charité, c'est bien...

Travailler au bien des âmes par les écoles, les patronages, donner de son argent et de son temps pour fonder et soutenir les œuvres paroissiales, c'est très bien.

Bâtir des églises, décorer des autels, orner et embellir les cérémonies du culte, donner de son argent et de son temps pour cela, c'est une œuvre de premier ordre.

Mais que deviendront toutes ces œuvres, si les libertés nécessaires sont *supprimées*, si l'on néglige l'œuvre qui peut et doit sauvegarder toutes les autres : l'œuvre de défense sociale ?

Bâtissons-nous des églises pour qu'elles nous soient volées et soient transformées en temple maçonnique ? Y faisons-nous des sculptures et des ornements pour être mutilés par le marteau des démolisseurs ?

Ouvrons-nous des écoles pour les voir bientôt inutiles parce

que *personne, même des laïques*, n'aura plus le droit d'enseigner ? Des hospices pour les voir abandonnés par les bonnes Sœurs que nous y avions placées ? C'est pourtant ainsi que les choses se passeront si, par un effort héroïque, nous n'avons pas dans trois ans réussi à barrer la route à la horde de persécuteurs.

La *Ligue Patriotique des Françaises* a précisément pour but la défense de ces libertés, elle demande partout des organisatrices et des souscriptions.

Elle veut créer un trésor de guerre pour la *défense* religieuse et sociale.

Elle veut par une propagande assidue éclairer le peuple, dissiper les erreurs et les préjugés, les mensonges accumulés par les mauvais journaux. Elle veut, par ses groupes paroissiaux, se mettre partout en mesure de rendre service aux persécutés, prêtres, religieuses, églises, écoles. Est-il rien de plus urgent que de l'aider et de la favoriser ?

N'est-elle pas à l'heure actuelle la plus pressante des œuvres, celle qui sans faire tort aux autres *doit partout trouver à côté d'elles une petite place*, que dis-je ? une place aussi grande que possible puisque son but est de les sauvegarder toutes..... »

La « Ligue patriotique des Françaises », formée en dehors de toute idée politique uniquement pour la défense religieuse et sociale par « l'union et l'action », a son Secrétariat central : 53, rue de Vaugirard, Paris. L'Œuvre est déjà organisée dans le Finistère, notamment à Brest et à Morlaix. Un comité de la « Ligue » vient de se fonder également à Landerneau et s'efforce de grouper toutes les bonnes volontés de la région.

Les souscriptions — de 0 fr. 25 au minimum — peuvent être remises à Mlle Barazer, rue de la Fontaine, Landerneau. Des explications détaillées sont envoyées aux personnes qui en feront la demande.

Echos des fêtes de Dunkerque. — Nous empruntons à divers journaux, et spécialement à la *Semaine religieuse* de Cambrai, quelques notes pour compléter, dans une certaine mesure, ce que nous avons déjà dit des fêtes splendides du couronnement de Notre-Dame des Dunes.

Elles commencèrent le dimanche (31 Mai), à l'église Saint-Eloi, par la messe pontificale célébrée par Mgr Delannoy.

A l'issue des vêpres, le clergé se rendit à la chapelle de Notre-Dame des Dunes y prendre la statue et l'amener au milieu d'un charmant groupe d'enfants à l'église Saint-Eloi..... Puis Mgr Dubillard, dans un beau et vigoureux discours, rappela l'histoire de la délivrance du peuple d'Israël par la prophétesse Débora. Maintenant, c'est sous la bannière de la Très Sainte-Vierge que les catholiques combattent aux heures troublées. Jamais le besoin de son secours ne se fit plus vivement sentir qu'aujourd'hui, où d'implacables destructeurs

Archives diocésain de uimper et Léon

veulent la suppression de nos droits et de nos libertés, l'oppression des consciences, la tyrannie des âmes, l'abolition de tout ce qui a fait dans le passé l'honneur et la puissance du nom chrétien..... Si nous savons prier et nous unir, Marie nous fera encore triompher de nos ennemis : comme la tempête formidable qui, le 31 Décembre 1720, à la grande joie des Dunkerquois, brisa la digue fermant l'entrée de leur port en vertu du traité d'Utrecht, Notre-Dame des Dunes brisera également l'œuvre des ennemis de la foi religieuse.

Le lundi, la messe pontificale fut célébrée par Mgr l'Archevêque de Cambrai en présence de NN. SS. les Evêques et d'un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques. L'office commença par la bénédiction des couronnes. M. Lobbedey, vicaire général, lut le bref pontifical déléguant Mgr Sonnois. et Sa Grandeur chanta les prières liturgiques de cette bénédiction.

A 1 h. 1/2 précise, les évêques se rendirent sur l'estrade dressée au Quai des Hollandais, en face de la tour du Leughenaer pour y bénir la mer, aux applaudissements de la foule et aux acclamations des équipages montés dans les vergues des bateaux mouillés à quai. Puis ils se sont assis pour assister au défilé du cortège, et c'était vraiment un beau spectacle que de considérer ces six prélats (1), la mitre en tête et la crosse à la main, devant qui passaient, tour à tour, les durs souvenirs des guerres passées, les désastres oubliés et les gloires éteintes, les rudes guerriers et les vierges douces des temps héroïques, les splendeurs des cours et la paix mystérieuse des cloîtres, évoqués en des images d'une fidélité pittoresque ou d'une richesse luxueuse.

C'est tout le passé de notre pays qui s'égrène, toutes les vieilles mœurs qui revivent, tous les anciens costumes qui se déploient, les antiques chants qui retentissent autour de cette petite statue (2) de bois vieille de cinq siècles.

Le défilé avait été divisé en trois parties, qui se sont mises en route dans l'ordre suivant :

D'abord l'ommegang ou revue de toutes les corporations de la région. Il n'y en avait pas moins de soixante, toutes précédées de leurs musiques, de leurs bannières, quelques-unes accompagnant des délégations de paroisse, portant dans des châsses anciennes d'une grande richesse des reliques de saints ; puis la marche historique reproduisant quarante-cinq scènes de l'histoire de Notre-Dame des Dunes ; enfin, le cortège d'honneur formé par le clergé de Dunkerque, les Evêques, l'Archevêque de Cambrai, que précédait un groupe de baesinnen (vieux mot dont on appelle les femmes de pêcheurs) portant la statue de la Vierge des Dunes.....

(1) C'étaient NN. SS. de Cambrai, de Lydda, d'Arras, de Luçon, d'Aire, de Quimper.

(2) La statue de Notre-Dame des Dunes mesure à peine 30 centimètres de hauteur. N. B.

C'est toute la ville que l'on traverse, pour ainsi dire, rue par rue. La foule est tellement compacte qu'il a fallu établir un service d'ordre très complet. Deux bataillons d'infanterie, commandés par un colonel, que le préfet a fait venir à tout hasard, semblent rendre les honneurs. On arrive place Jean-Bart. Une estrade a été préparée. Les femmes de marins, dans leur costume traditionnel, aussi riche que pittoresque, y portent la statue de Notre-Dame des Dunes. Le clergé entonne le *Regina cœli*, prescrit par le Rituel, et la foule qui couvre la place et qui occupe les fenêtres de toutes les maisons le chante tout d'une voix avec une puissance inouïe.

Mgr l'Archevêque de Cambrai dépose la couronne de diamants sur la tête de la Vierge. Les cloches sonnent à toute volée. Un choral chante une cantate. On donne le vol à une centaine de pigeons. Les évêques bénissent la foule...

La cérémonie s'est terminée à l'église Saint-Eloi, où Mgr Turinaz a prononcé le sermon. Il a, une heure durant, développé cette pensée que la Vierge est la reine de la pitié chrétienne, la reine du patriotisme et la reine de l'héroïsme chrétien. « Ce qui manque le plus aujourd'hui aux âmes pour servir la France et les droits imprescriptibles de Dieu, dit-il, c'est la force de l'âme, l'esprit de sacrfice... Le sacrifice pour la cause de Dieu et de l'Église, pour la justice et la liberté sainte, c'est pour l'âme le suprême sommet de la beauté morale, de sa puissance et de sa gloire. »

Dans une péroraison enflammée, il a demandé à N.-D. des Dunes de garder la France en butte à tant d'orages, « de protéger l'Eglise catholique, battue par de si violentes tempêtes », et il termine ainsi : « Reine de la France, ayez pitié de la France, rendez-nous la paix, la sécurité et la victoire, la foi, la justice et la liberté. »

A ce moment, malgré la sainteté du lieu, les applaudissements éclatent... Continuant, d'une voix forte, Mgr Turinaz ajoute : « Demandez à Notre-Dame des Dunes des cœurs vaillants, des hommes forts, des hommes prêts à tous les sacrifices, des Jean Bart de la sainte Eglise de Dieu et de la France chrétienne. Demandez-lui que les hommes comprennent que le suprême honneur ici-bas est de verser son sang et d'être persécuté pour la justice et pour la liberté. »

Ces paroles sont saluées par des applaudissements frénétiques qui continuent jusqu'à ce que Mgr Turinaz soit descendu de chaire.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, la foule immense s'écoule paisible ; à leur sortie, les évêques sont acclamés. Sur le passage de Monseigneur de Quimper, on crie : « Vivent les Bretons ! »

Dans la rue, beaucoup d'animation, mais aucun cri discordant ; le calme le plus absolu règne dans toute cette foule.

Archives diocésain de Quimper et Léon

***

A l'issue de la cérémonie, NN. SS. les Évêques ont signé cette adresse à N. S. P. le Pape :

Très Saint-Père,

L'Archevêque de Cambrai et les Evèques de Lydda, d'Aire, de Nancy, de Luçon, d'Arras, d'Amiens, de Quimper, réunis à Dunkerque pour la célébration du V^e^ centenaire de l'Invention de la statue de Notre-Dame des Dunes et pour le couronnement solennel de cette image miraculeuse, saisissent avec empressement cette heureuse occasion d'adresser à Votre Sainteté l'hommage de leur filiale vénération, l'expression de leur profonde reconnaissance et le témoignage de leur indéfectible union au Siège apostolique.

Les temps sont durs pour l'Eglise, périlleux pour les âmes, pleins de dangers pour notre patrie. Les esprits les moins prévenus sont envahis par une poignante inquiétude, et les ouailles se tournent vers leurs pasteurs en leur demandant d'où viendra le salut.

L'Archevèque de Cambrai et ses frères dans l'épiscopat, assemblés dans cette petite chapelle des Dunes, où vous-même, Très Saint-Père, avez prié jadis, répondent avec confiance aux interrogations angoissées de leurs peuples : *Respice stellam, voca Mariam*. Ils sont, en cela, l'écho de la grande voix qui, du haut de la chaire de Pierre, enseigne le monde depuis vingt-cinq ans passés, et lui recommande avec tant d'instance de prier la Vierge Marie, Mère de Dieu, de se faire notre auxiliaire et notre interprète. Victorieuse de Satan dès le premier instant de sa conception, qu'elle déploie sa puissance contre les sectes réprouvées, qui font si évidemment revivre parmi nous l'esprit de révolte.

Ils disent encore à leurs ouailles de se ranger, avec plus d'amour que jamais, autour du Pape qui, comme le Christ, aime les Francs auxquels il a prodigué, sans se lasser, les marques de sa paternelle tendresse ; ils les adjurent de s'attacher, avec une énergie toujours croissante, à notre Mère l'Eglise et au Saint-Siège apostolique qui est le « flambeau de la vérité, l'asile du salut, la source de la vie ».

. . . . . .

Agréez, ô Très Saint-Père, le tribut de notre amour filial le plus ardent et de notre reconnaissance la plus profonde, et puissent ces protestations sincères de notre foi et de notre charité consoler vos peines et alléger le fardeau de vos préoccupations ! Il y a quelques instants, entourés d'une immense réunion de notre clergé et d'une foule innombrable, nous avons supplié ardemment le Seigneur Jésus de vous garder longtemps encore à la tête de l'Eglise pour la joie de vos enfants et la tranquillité de l'épiscopat, le bonheur de notre patrie aimée.

Nous avons la confiance que la Vierge Marie, dont l'auguste front a reçu aujourd'hui par votre ordre un nouveau diadème, s'est faite l'avocate toute-puissante de notre instante prière auprès de l'Infinie Miséricorde.

Daignez, Très Saint-Père, dans votre paternelle et universelle charité, nous accorder à chacun de nous, ainsi qu'aux fidèles confiés à nos soins, la bénédiction apostolique que nous sollicitons tous à vos pieds ; elle sera pour nous le gage de votre bienveillance et pour nos diocésains un précieux encouragement.

† M.-A. Sonnois,
Archevêque de Cambrai.

† Henri Monnier, *évêque de Lydda.* — † Victor, *évêque d'Aire.* — † Charles-François, *évêque de Nancy.* — † Clovis-Joseph, *évêque de Luçon.* — † Alfred, *évêque d'Arras.* — † François, *évêque de Quimper et de Léon.*

La résidence des Evêques sous l'ancien régime, sous le régime de la Constitution civile du clergé et sous le regime des Articles organiques. — I. *Sous l'ancien régime.* — A la requête du clergé, Louis XIV codifia les ordonnances de ses prédécesseurs en matière de juridiction ecclésiastique ; tel fut l'objet de l'Edit de 1695. L'art. XXIII a trait à la *résidence*. Il prévoit le cas où les prélats et autres titulaires ecclésiastiques « manquent à résider pendant un temps considérable » dans le lieu de leur bénéfice. Alors, les autorités judiciaires « pourront les en avertir » ; et, si l'absence se prolonge encore « trois mois après le dit avertissement sans excuses légitimes », elles pourront « faire saisir jusqu'à concurrence du tiers du revenu desdits bénéfices, pour être distribué par les ordres du Supérieur ecclésiastique au profit des pauvres des lieux ou autres œuvres pies, telles qu'ils le jugeront à propos ». Il est enjoint aux officiers royaux « de procéder aux dites saisies avec toute la retenue et circonspection convenable, et par la seule nécessité de faire observer les saints Décrets (1) ; et à l'égard des archevêques et évêques », le cas est réservé au chancelier du royaume, qui en rendra compte au Roi.

II. *Sous le régime de la Constitution civile du clergé.* — Le titre IV, intitulé : *De la loi de la résidence,* renferme les dispositions suivantes :

Art. 2. — Aucun évêque ne pourra s'absenter, chaque année, pendant plus de quinze jours consécutifs, hors de son diocèse, que dans le cas d'une véritable nécessité, et avec l'agrément du directoire du département dans lequel son siège sera établi.

Art. 4. — Si un évêque s'écartait de la loi de la résidence, la municipalité du lieu en donnerait avis au procureur général ou syndic du département, qui l'avertirait par écrit de rentrer dans son devoir, et après la seconde monition, le poursuivrait pour le faire déclarer déchu de son traitement pour tout le temps de son absence.

III. *Sous le régime des Articles organiques.* — Dans la section III^e^, *Des Evéques...*, l'art. XX porte qu' « ils seront tenus de résider dans leurs diocèses » ; et qu' « ils ne pourront en sortir

(1) Ceux du Concile de Trente en particulier, qui régissent la matière en droit purement ecclésiastique.

Archives diocésain de Quimper et Léon

qu'avec la permission du premier consul ». Supposons que des évêques sortent de leurs diocèses sans « la permission du premier consul », ce sera (en dépit du bon sens et des usages reçus, et parce que tel est le bon ou mauvais plaisir de ce premier consul), au pis-aller, une « contravention aux lois et règlements de la République », c'est-à-dire un des « cas d'abus » énumérés art. VI. Et quelle pourra être la sanction de cette sortie? La voici : « Il y aura recours au Conseil d'Etat dans tous les cas d'abus de la part des Supérieurs et autres personnes ecclésias-tiques » *(Ibid.)*. De suppression de traitement, point ; cette pénalité fiscale a été abolie par les Articles organiques. X.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Des bruits alarmants ont de nouveau couru au sujet de la santé du Pape, qui a peut-être ressenti une légère indisposition, mais est aujourd'hui bien rétabli. Mardi dernier, il a reçu en audiences les pèlerins de Terre-Sainte à qui il a adressé une touchante allocution en français. « Pendant votre séjour en Palestine, a dit le Saint-Père, vos pensées se seront, sans doute, tournées vers la France et vous aurez prié pour elle. Rentrés dans votre pays, redoublez vos prières pour la France. Oui, à l'heure présente, elle en a grand besoin..... Nous unirons nos prières aux vôtres..... »

FRANCE. — Le 5 Juin, M. Combes, président du Conseil des Ministres, a déposé sur le bureau de la Chambre les projets relatifs aux demandes d'autorisation de 81 Congrégations enseignantes de femmes, dirigeant 350 établissements. L'exposé des motifs conclut au refus d'autorisation en bloc. Une seule congrégation de notre diocèse est désignée pour cette prochaine exécution ; c'est celle des Filles de la Croix, de Lambézellec.

— La Chambre a dû nommer, hier, la commission de 33 membres chargée d'étudier les propositions relatives à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

REIMS. — La santé du cardinal **Langénieux**. — Le *Bulletin du diocèse de Reims* publie la note suivante qui réjouira tous les catholiques :

« Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que l'amélioration qui s'est produite dans l'état de Mgr le cardinal continue et s'accentue de jour en jour. Il y a tout lieu d'espérer que le vénéré malade entrera bientôt en convalescence. »

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 19 Juin 1903 N° 25.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le Sacré Cœur de Jésus.
II. — *Chronique du diocese :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; Procession de la Fête Dieu ; Chapelles sous scellés ; Quimper ; Quimperlé ; Inauguration d'une école laïque à Châteaulin... en 1829 ; Le culte des Saints (suite) ; Chant breton et cantique.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Contre la liberté religieuse ; Les religieux dispersés et la Cour de Cassation ; Reims ; Vannes ; Rennes.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 21 Juin. — 3e Dimanche après la Pentecôte. S. Louis de Gonzague, Confesseur. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de S. Louis de Gonzague, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Au chœur, solennité du Sacré Cœur, avec mémoires de S. Louis de Gonzague et du Dimanche.

Lundi, 22. — S. Paulin, Evêque. Simple. — Ou Office votif des Saints Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 23. — Vigile de S. Jean-Baptiste. Simple. Violet. — Ou Office votif des SS. Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 24. — NATIVITE DE S. JEAN-BAPTISTE. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc.

Jeudi, 25. — S. Guillaume, Abbé. Double. Blanc.

Vendredi, 26. — S. Jean et S. Paul, Martyrs. Double. Rouge.

Samedi, 27. — S. Irénée, Evêque, Martyr *(au Supplément)*. Double. Rouge.

Dimanche, 28. — 4e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouguerneau. . . . . du 19 au 26 Juin.
Saint-Goazec . . . . . du 27 au 28 Juin.

Archives diocésain de Quimper et Léon

Le Sacré Cœur de Jésus.

Les événements qui se déroulent sur la scène du monde ont souvent des causes secrètes, bien différentes de celles qui paraissent au dehors. Nous pénétrons difficilement le fond des choses ; les initiés gardent pour eux la connaissance des ressorts cachés. Pour les dissimuler plus sûrement, ils mettent en avant des motifs à peine plausibles, mais dont la foule se contente. Il faut si peu pour amuser un enfant, et la multitude ne reste-t-elle pas dans une enfance perpétuelle ?

Les acteurs qui se meuvent, parlent et agissent sous nos yeux sont conduits et poussés par de plus habiles. On leur laisse les vaines satisfactions du pouvoir, la gloriole, l'argent ; mais on exige d'eux une obéissance servile ; et s'ils esquissent un geste de résistance, si l'on surprend en eux un haut-le-corps en présence d'un excès de bassesse qui leur est demandé, on les repousse dédaigneusement et on les remplace par d'autres, plus souples et moins dégoûtés.

Il y a, dans l'armée du mal, une hiérarchie savante et disciplinée ; les enfants de la lumière, moins prudents que ceux du monde, feraient sagement de s'organiser ainsi. Quel est celui qui trône au sommet et retient en ses mains la direction suprême ? On peut le conclure à l'œuvre qui s'accomplit ; il y faut des trésors de haine et de fureur accumulés pendant des siècles, accrus par les défaites subies et par la certitude que, en fin de compte, il sera encore vaincu et que, fatalement, l'heure sonnera où il sera précipité dans le puits de l'abîme, alors clos et scellé pour l'éternité.

Son nom, c'est Satan, l'adversaire irréductible. Il a pu croire que le crime du Calvaire serait son triomphe, il s'est trompé : ce fut sa ruine. Il poursuit la lutte contre le Sauveur qui a brisé son aiguillon et contre la Femme dont le pied lui a écrasé la tête. A toutes les manifestations de l'amour divin, il répond par une nouvelle explosion de haine ; et de temps en temps ses serviteurs laissent échapper le secret qui les presse.

Dernièrement, du haut de la tribune, un député représentait le culte du Sacré Cœur de Jésus comme une invention des Jésuites, par eux imposée à Rome. Toutes les Congrégations récentes se sont fondées et développées sous l'impulsion de cet esprit nouveau ; elles sont consacrées à ce culte, d'où elles attendent le salut de la France.

Que peut bien faire à ces athées et à ces incroyants ce que croient et ce qu'adorent les catholiques ? Qu'ont-ils à craindre de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus ? Nous ne leur demandons pas de concourir à la construction de l'église de Montmartre, et nous ne les invitons pas aux fêtes de Paray-le-Monial.

Peut-être ne s'en rendent-ils pas compte eux-mêmes, mais celui qui les mène sait ce qu'il veut. C'est le même qui inspira

aux Jansénistes cet acharnement irréconciliable et farouche contre cette pieuse dévotion. Il n'ignore pas quels flots de miséricorde et de salut en découlent du ciel sur la terre. Elle lui a arraché des victimes sans nombre ; il prévoit que de ce Cœur transpercé jaillira l'éclair qui le foudroiera, en même temps que le rayon béni qui nous rendra la vie.

Ne tirerons-nous pas de là un enseignement utile ? Si l'ennemi poursuit le culte du Sacré Cœur de Jésus, n'est-ce pas pour nous un avertissement de nous y adonner pleinement, surtout pendant le mois qui lui est consacré ? Des forfaits nouveaux se préparent ; la campagne contre les Congrégations religieuses et l'enseignement chrétien continue avec violence, et peut-être les coups les plus funestes nous frapperont avant qu'elle soit terminée.

Que nos prières, que nos supplications les plus ferventes montent nuit et jour vers ce trône de la grâce pour en faire descendre la miséricorde ! Ce Cœur qui a tant aimé les hommes pourrait-il rester insensible ? *(Revue du diocèse d'Annecy.)*

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Missions** : LAZ, du 21 Juin au 4 Juillet. Président, la 1re semaine, M. Poulhazan, curé-doyen de Briec.
SAINT-SERVAIS, du 5 au 19 Juillet.

III. **Retraites** : LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 27 Juin au 4 Juillet ;
MORLAIX, id., du 28 Juin au 4 Juillet.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Dimanche, 21 Juin,* solennité du Sacré Cœur. Messes aux heures ordinaires.

A 3 heures, Vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement dans l'intérieur de la Cathédrale ; station à l'autel du Sacré Cœur ; lecture de l'Amende honorable et de l'Acte de consécration. Bénédiction solennelle.

***

— Eglise de Saint-Mathieu. — Dimanche prochain, solennité du Sacré Cœur. Messes aux heures ordinaires.

La messe de 11 h. 1/2 sera dite aux intentions du Comité des Dames Françaises (section de la Croix Rouge, pour secours aux blessés). Monseigneur l'Evêque assistera à cette messe et prononcera une allocution.

A 3 h., Vêpres suivies de la procession du Saint-Sacrement, selon le parcours déjà indiqué, à savoir : rue du Chapeau-Rouge, place Terre-au-Duc, rue du Quai, quai de l'Odet (reposoir) ; rue du Palais, bas de la place de La Tour d'Auvergne, rue et place Saint-Mathieu. Au retour, consécration au Sacré Cœur et bénédiction solennelle.

***

— Eglise de Notre-Dame de Loc-Maria. — Dimanche 21 Juin, *à 1 h. 1/2,* Vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement ; bénédiction.
Le soir, *à 8 h. 1/2,* Salut solennel.

Archives diocésain de Quimper et Léon

***

— Chapelle des Ursulines. — *Lundi*, 22 *Juin*. Réunion des Mères chrétiennes à 7 h. 1/2, sainte Messe. Instruction, bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Communiqué de l'Evêché. — I. Monseigneur l'Evêque rappelle à tous ses prêtres les prescriptions des Statuts diocésains (art. 17, 18 et 19) relativement aux retraites pastorales, et leur recommande instamment de s'y conformer.

Il y aura cette année, comme d'habitude, deux retraites qui se feront au Grand-Séminaire : la première du 3 au 8 Août ; la seconde du 17 au 22. L'ouverture a lieu, au jour indiqué, à 6 heures du soir.

N. B. Chaque retraitant doit avoir soin de se munir de son habit de chœur.

II. L'examen des jeunes prêtres ordonnés en 1897, 1898 et 1899 aura lieu le lundi 3 Août ;

Le lundi 17 Août, examen des jeunes prêtres ordonnés en 1900, 1901 et 1902.

L'examen des prêtres ordonnés avant le 1er Janvier 1893, susceptibles d'être appelés à avoir charge d'âmes, est fixé au mardi 29 Septembre.

Nécrologie. — M. PERROT, *Vicaire à Plonévez-Porzay*. — Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un jeune confrère, frappé en pleine force, quelques jours avant d'avoir accompli sa trentième année.

M. Perrot (Jean-Marie) était né à Lanmeur, le 17 Juin 1873. Ordonné prêtre le 26 Juillet 1897, il fut nommé, le 4 Août suivant, vicaire à Plonévez-Porzay où il se fit vite apprécier par son zèle et sa bonté. En même temps, il était recherché comme directeur du chant dans les missions. M. Perrot est mort, on peut le dire, victime du devoir : appelé près d'un malade au moment où il finissait la messe, il s'y rendit aussitôt, puis, toujours à jeun, retourna en toute hâte lui porter le saint Viatique. A la suite de cette double course, il fut pris d'un refroidissement qui amena une pneumonie double, à laquelle le malade a succombé le 12 Juin. Nous demandons à nos lecteurs de prier pour le repos de son âme.

R. I. P.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Mgr l'Evêque, ont été nommés :

M. Fitament, vicaire à Lennon, vicaire à Plonévez-Porzay ;
M. Thibault, vicaire au Drennec, vicaire à Lennon ;
M. Nicol, jeune prêtre de Plouzané, vicaire au Drennec.

Procession de la Fête-Dieu. — Dimanche, la procession du T. Saint-Sacrement s'est faite à Quimper, dans la paroisse Saint-Corentin, avec l'éclat accoutumé et, d'après l'impression générale, plus de piété et de recueillement que jamais. La persécution réveille chez plusieurs la foi endormie et, devant les outrages prodigués au Dieu Sauveur, les chrétiens comprennent mieux que leur devoir est de lui rendre adoration, louange, amour et réparation. Le cortège des fidèles suivant le Saint-Sacrement était plus nombreux ; en tête on remarquait les élèves de l'Ecole Saint-Yves. Sur le passage, la foule était très respectueuse ; la plupart s'agenouillaient, les autres se découvraient tous, on peut le dire ; car les exceptions étaient si rares et de telle nature qu'elles ne faisaient vraiment que confirmer la règle. Du reste, pas un cri discordant.

Il était 10 h. 1/2, quand la procession sortit de la cathédrale, dans l'ordre habituel ; Mgr l'Evêque portait le Saint-Sacrement. Les chants liturgiques, bien nourris et, comme toujours, bien exécutés par la maîtrise de la Cathédrale et un chœur de séminaristes, alternaient avec l'excellente musique du Pensionnat Sainte-Marie dont le concours en pareille circonstance est de plus en plus apprécié.

Sur le parcours, les maisons étaient tendues, ornées de fleurs, d'oriflammes, quelques-unes décorées de riches draperies avec devises et emblèmes se rapportant à la solennité : on remarquait de nombreuses images du Sacré-Cœur, de la Sainte-Vierge et de saint Joseph ; aux fenêtres des plus modestes logements, des statuettes entourées de bouquets rustiques..., et ce ne sont pas sans doute les moins agréables à Notre-Seigneur qui, en passant, bénit avec prédilection ces humbles demeures.

Le reposoir, élevé sur le Champ-de-Bataille en face de la rivière, ayant comme fond de tableau le massif de verdure du mont Frugy, était magnifique dans sa simplicité du meilleur goût : une grande croix rayonnante dominant l'autel et la plate-forme, à laquelle on accédait par une double rampe à balustrades rustiques garnies de verdure et de fleurs disposées avec art.

Après la bénédiction donnée à la foule qui remplissait la place, débordant sur les ponts et les quais, la procession rentra à la cathédrale au chant du *Te Deum* et du *Magnificat*..... Jusqu'aux vêpres ce jour-là et durant toute la semaine, devant le Saint-Sacrement exposé, les adorateurs se succèdent nombreux, faisant amende honorable au Dieu de l'Eucharistie, lui demandant consolation et soutien, dans les combats présents, suppliant le divin Cœur de Jésus de hâter la réalisation de sa promesse et de régner malgré ses ennemis.

***

Dans toutes les paroisses du diocèse, les processions du Saint-Sacrement se sont faites au milieu des mêmes démonstrations de foi et de piété, avec un concours plus considérable que jamais de

Archives diocésain de Quimper et Léon

fidèles respectueux et recueillis. Dans deux localités seulement, à Lambézellec et à Saint-Marc, quelques socialistes ont essayé de troubler l'ordre par des manifestations hostiles, vite réprimées par l'attitude ferme et résolue des catholiques. Ces vaines tentatives ont tourné à la confusion des soi-disant libres penseurs, en montrant, une fois de plus, combien nos populations sont attachées à leurs croyances et à leurs pieuses traditions qu'elles revendiquent hautement la liberté de suivre.

Chapelles sous scellés. — I. CHATEAULIN. — On nous écrit :

« Le mercredi, 10 Juin, M. Thomasi, commissaire spécial à Quimper, accompagné du lieutenant de gendarmerie de Châteaulin, en civil, et de deux gendarmes, se présentait à l'école Saint-Louis, à 2 h. 1/2 de l'après-midi. Personne n'avait soupçonné l'arrivée de ces Messieurs ; aussi le quartier était-il absolument désert. Introduit près de M. Berthévas, directeur de l'école, le commissaire fit connaître l'objet de sa mission. Aussitôt le directeur prévint M. du Cleuziou, avocat, lequel est muni d'une procuration pour agir au nom du propriétaire de l'établissement ; en même temps, il envoyait chercher M. l'Aumônier, qui était sorti, et faisait avertir le clergé de ce qui allait se passer.

« M. du Cleuziou arrive et oppose au commissaire un décret signé de M. Carnot, président de la République, en date du 16 Août 1888, et autorisant l'ouverture de la chapelle pour le personnel de l'établissement ; le tout, après délibération du Conseil municipal, du Conseil de Fabrique et avis de M. le Maire de Châteaulin. Le décret dit que « l'ouverture d'un oratoire particulier « est autorisé dans l'internat primaire tenu à Châteaulin par *des* « Frères de Ploërmel ». Mais il ne dit, en aucune façon, que ce soit en faveur de ces derniers. C'est incidemment et à titre d'indication que ces religieux sont nommés dans le décret, et il reste acquis que la dite chapelle ou oratoire est une dépendance de l'école dont M. Lanjuinais, président de la Société civile, est propriétaire depuis 1878.

« Mais, pas de décret qui tienne ! un simple arrêté, affirmant de prime abord que cette chapelle a été ouverte « illégalement », a plus d'autorité, paraît-il, d'après la jurisprudence arbitraire que nous devrons subir désormais. M. Thomasi, se prévalant de son arrêté signé Ménard, procède donc à l'apposition des scellés..., sur les portes extérieures ?... l'arrêté l'ordonne ; mais il n'y en a pas une seule qui donne accès sur la voie publique ; alors « l'exécuteur des ordres supérieurs » les pose sur les portes communiquant avec l'intérieur de l'établissement... Entre temps, M. le premier vicaire était venu, et, il faut le reconnaître, le commissaire lui laissa le temps d'enlever du tabernacle les Saintes Espèces, qui furent renfermées dans la crédence de la sacristie.

« Les scellés apposés, M. du Cleuziou faisait signifier à M. Thomasi, par ministère d'huissier, qu'il l'assignait en référé ; le

commissaire fit défaut, et M. de la Houssaye, président du Tribunal civil de Châteaulin, statuant en référé, dès le soir même, se déclarait incompétent...

« Le lendemain, à 9 h. 1/4, M. Cloastre, aumônier, prenait le Saint-Sacrement là où il reposait depuis la veille et, très ému (on le serait à moins), le transportait à l'église paroissiale, suivi des maîtres et des élèves de l'établissement. MM. les vicaires de la paroisse avaient tenu à accompagner, en surplis, le T. Saint-Sacrement (M. le Curé était absent). Plusieurs personnes de la ville, parmi lesquelles quelques hommes, suivaient le cortège... ; elles étaient même assez nombreuses, bien qu'on en eût prévenu très peu et que ce fût jour de marché. Sur le passage, la population surprise de cette procession insolite venait aux portes et s'agenouillait respectueusement.

« A l'arrivée à l'église, M. l'Aumônier entonna le *Parce Domine* que l'on chanta trois fois, puis il dit d'une voix tremblante de larmes et d'émotion ces simples mots : « Après cette triste pro« cession du Saint-Sacrement, une messe va être dite ; je vous « invite à faire, pendant cette messe, amende honorable au « T. Saint-Sacrement et à prier pour nos persécuteurs ! »

« M. Cloastre célébra lui-même cette messe, à laquelle tous ceux qui avaient suivi le cortège tinrent à assister ; pendant la messe on chanta des hymnes au T. Saint-Sacrement, dont c'était justement la fête, puis la cérémonie se termina par une prière pour les persécutés et le chant, trois fois répété, de l'invocation : *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis !*

Dans l'après-midi, Monseigneur l'Evêque, revenant de Landerneau, a tenu à s'arrêter à Châteaulin ; il a visité l'école et la chapelle fermée la veille ; après avoir béni les élèves, il s'entretint longuement avec les maîtres et les représentants de la société civile, remontant le courage de tous par ses paroles de consolation et d'espérance...

« La chapelle est toujours sous scellés. Il ne s'est produit aucune manifestation bruyante ; mais l'émotion est loin d'être calmée. Il est certain, d'ailleurs, que l'opinion se montre indignée de cette odieuse mesure prise contre tout droit ; la preuve en est que, dimanche dernier, un nombre d'hommes *au moins double* de celui des années précédentes suivait la procession de la Fête-Dieu, laquelle s'est passée dans l'ordre le plus parfait et le plus profond recueillement.

« UN TÉMOIN. »

II. LANDERNEAU. — Une exécution semblable, mais plus mouvementée, s'est faite à un jour d'intervalle à Landerneau, au Pensionnat Saint-Joseph, également tenu par d'anciens Frères de La Mennais sécularisés.

Le 11 Juin, M. le commissaire de police Seigland se présenta à l'établissement pour notifier l'arrêté préfectoral ordonnant la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

fermeture de la chapelle et l'apposition des scellés. La nouvelle s'en répandit aussitôt en ville, et la foule accourut nombreuse... Les portes de la chapelle furent enlevées, si bien que, après plusieurs heures d'attente, M. le Commissaire dut se retirer sans avoir exécuté son mandat. Néanmoins, dès le soir même, M. l'Aumônier enleva la sainte Réserve qui fut transportée processionnellement à l'église paroissiale, où M. le Curé donna la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le lendemain, Mgr l'Evêque, se trouvant pour la Confirmation au Calvaire, se rendit au Pensionnat Saint-Joseph pour bénir les maîtres et les élèves, leur porter ses paternels conseils et ses encouragements. « Plus la tempête est forte, dit-il, plus nous devons prier. » Et Sa Grandeur ajouta : « Nous ne provoquons personne, mais nous ne reculons pas devant la lutte ; jusqu'au bout, nous défendrons notre droit qui finira par triompher... Nous avons confiance que cette chapelle se rouvrira sans tarder et que, après cette épreuve passagère, le Pensionnat Saint-Joseph retrouvera sa prospérité. »

L'assistance, réconfortée par ces paroles, s'agenouille pour recevoir la bénédiction de l'Evêque qui, à sa sortie, est salué par les cris répétés de : « Vive Monseigneur ! vive la liberté ! vive la religion ! »

L'apposition des scellés, qui eut lieu le lendemain, fut l'occasion d'incidents à la suite desquels deux jeunes filles des plus honorables ont été arrêtées et conduites à la prison de Brest..... Lundi, elles ont comparu devant le tribunal correctionnel où elles ont avoué les faits qu'on leur reprochait, ajoutant qu'elles ne les regrettaient nullement ; les juges ont infligé à l'une 50 francs, à l'autre 30 francs d'amende.

Les deux « condamnées », à leur retour à Landerneau, ont été l'objet d'une ovation à laquelle s'associent tous les hommes de cœur, amis du droit et de la liberté.

Quimper. — **Retraite de femmes**, *du 7 au 13 Juin.* — 30 paroisses ; 78 retraitantes : Douarnenez, 13 ; Briec, 6 ; Quimper, 5 ; Plouhinec, 4 ; Ergué-Armel, 4 ; Ergué-Gabéric, 3 ; Cléden-Cap-Sizun, 3 ; Ile-de-Sein, 3 ; Pluguffan, 3 ; Combrit, 3 ; Pleyben, 3 ; Guengat, 2 ; Rosnoën, 2 ; Plonévez-Porzay, 2 ; Quéménéven, 2 ; Audierne, 2 ; Beuzec-Conq, 2 ; Esquibien, 2 ; Peumerit, 2 ; Riec, 2 ; Tourc'h, 1 ; Gouesnac'h, 1 ; Kerfeunteun, 1 ; Dinéault, 1 ; Meylars, 1 ; Plomelin, 1 ; Le Juch, 1 ; Saint-Evarzec, 1 ; Plogonnec, 1 ; Plogastel-Saint-Germain, 1.

Quimperlé. — **Retraite bretonne de femmes**, *du 7 au 13 Juin.* — 10 paroisses ; 73 retraitantes : Querrien, 24 ; Moëlan, 14 ; Clohars-Carnoët, 9 ; Bannalec, 7 ; Quimperlé, 4 ; Scaër, 4 ; Tréméven, 4 ; Le Trévoux, 4 ; Mellac, 2 ; Guiscriff (diocèse de Vannes), 1.

Inauguration d'une école laïque à Châteaulin.... en 1829. — « A l'heure fixée, se sont rendus chez M. le Sous-Préfet : M. le Maire et son Adjoint ; M. l'Instituteur ; MM. les Conseillers municipaux ; MM. les membres du Comité d'instruction ; ceux des Commissions de l'hospice, des prisons, de charité ; MM. les membres des Tribunaux, M. le Commandant de la gendarmerie ; les divers fonctionnaires tant de l'ordre administratif que judiciaire, enfin beaucoup de notables de cette ville.

« Les cloches ayant donné le signal du départ, le cortège, escorté de la gendarmerie royale, s'est rendu en ordre à l'église de Saint-Idunet, où une messe du Saint-Esprit a été dite par M. le Curé.

« Après la messe, le cortège s'est rendu à la nouvelle salle destinée pour l'école et sur laquelle flottait le pavillon français, que l'on voyait aussi flotter sur le clocher.

« On a annoncé M. le Curé. La présence de ce vénérable Pasteur a imposé un silence religieux. Il a béni la salle suivant les rites de l'Eglise.

« M. le Curé ayant quitté ses habits sacerdotaux, M. le Sous-Préfet a monté sur l'estrade de l'instituteur. MM. le Maire et le Curé ont pris place à ses côtés.

M. le Sous-Préfet a dit : « Messieurs, l'instruction est le flambeau « de la vie sociale ; dirigée par la Religion, elle prend l'homme « au sortir du berceau pour l'éclairer sur ses devoirs... C'est prin- « cipalement le cœur que doit former l'éducation ; en effet, qu'im- « porteraient d'habiles gens, s'ils n'étaient d'honnêtes hommes ? « loin d'être utiles à la société par leurs talents, ne la menaceraient- « ils pas d'en devenir les fléaux par leur perversité !... Parler à « l'enfance de ses obligations envers Dieu et envers sa famille..., « lui faire haïr le vice et chérir la vertu..., lui montrer que l'homme « laborieux et honnête... sait rendre hommage aux supériorités « de rangs, d'honneurs ou de richesses, sans contrainte, sans « jalousie et sans murmure contre l'auteur de toutes choses.... : « telle est la tâche que doit se proposer l'instituteur qui comprend « sa noble mission. C'est, pour ainsi parler, un sacerdoce moral...

« Ce ne sera pas en vain que M. le Maire aura eu recours à « cette Religion de nos pères qui s'associe ici-bas à toutes les « bonnes œuvres pour les féconder, et qui a consacré celle-ci par « ses saintes cérémonies. Nous verrons prospérer un établissement « qui commence sous de pareils auspices et sur lequel un Pasteur « vénéré vient d'appeler les bénédictions célestes. »

« Ce discours a fait une impression qui ne s'effacera point. C'est la fidèle expression du zèle de ce premier magistrat pour tout ce qui peut contribuer à la propagation de l'enseignement et au bonheur de ses administrés.

« Châteaulin, ce 25 Septembre 1829.

« Le Maire de Châteaulin : Em. REVAULT. »

(Extrait du procès-verbal transcrit sur les registres de la Mairie.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

En lisant ce compte rendu, on n'aura pas manqué de faire cette réflexion : Voilà ce que serait encore l'école laïque, si elle était restée chrétienne. Qu'a-t-on gagné au change ?

Le culte des Saints *(suite)*.

Je ne me flatte pas d'avoir, dans ma longue nomenclature des statues de la Vierge honorées dans le diocèse, signalé toutes celles qui, au point de vue de l'art ou de la dévotion, sont dignes d'intérêt, et sur celles que j'ai indiquées, je suis loin d'avoir tout dit ; notre *Semaine* n'est pas une revue archéologique, et des détails trop abondants sur nos saintes images fatigueraient la plupart de nos lecteurs. Ainsi je n'ai rien dit des beaux autels du Rosaire nous offrant de grands groupes, de curieux tableaux ou des séries des *Quinze Mystères* en médaillons finement sculptés, etc. Mais je m'en voudrais de ne pas réparer un double oubli : j'ai laissé de côté Notre-Dame de Kergoat en Quéménéven. La statue est très vénérée, la chapelle vaste, vraiment belle, et remarquable surtout par ses vieilles verrières récemment restaurées avec le concours de l'administration des Beaux-Arts. L'illustre peintre Jules Breton a fait un merveilleux tableau du pardon de Kergoat, tableau très connu par l'excellente reproduction photographique qu'en a faite la maison Goupil. Il y en a une bonne épreuve au musée de Quimper. A l'époque vraisemblablement prochaine où les femmes de notre pays n'auront plus de coiffe du tout, ce tableau pourra servir aux archéologues de l'avenir quand ils étudieront ce qu'aura été le *bourleden*.

Il y a eu à Quimper une très belle chapelle dédiée à Notre-Dame du *Guéodet*, c'est-à-dire *de la Cité* ; c'est incontestable, car tous les vieux actes traduisent : *B. M. V. de Civitate* ; deux statues y étaient vénérées : l'une au-dessus d'un puits attenant à l'extérieur de la chapelle, elle est dans les jardins de l'hôtel de Silguy ; l'autre était dans l'église ; elle est dans la chapelle du Lycée et désormais bien tombée dans l'oubli, cette chapelle restant fermée au public en dehors des heures d'offices et de catéchisme.

J'ai eu grand tort aussi de ne rien dire de la statue assise dominant la fontaine du Folgoat, une vraie merveille !

Il paraît que quelques-uns de mes confrères se sont émus parce que j'ai signalé des substitutions de statues modernes très médiocres et sans aucun intérêt pour les fidèles, à des statues anciennes, objets séculaires de la vénération.

Je prie d'abord ces Messieurs de remarquer que personne ne les accuse de ce vandalisme ; nos grands-pères n'étaient même pas nés quand cette manie s'est répandue, et depuis cinquante ans on a rarement fait des sottises de ce genre.

Avec tous ceux qui ont du goût et le respect du passé je souhaiterais voir les Curés et les Recteurs rendre leur place à nos

vieilles *Notre-Dame* comme l'ont fait par exemple M. Kerscaven à Cléden-Poher, M. Kerloëguen à Rosporden, M. Couloigner au Folgoat, etc. ; je crois avoir le droit de dire ma manière de voir sur ce point, et cela parce que beaucoup m'ont demandé des conseils à cet égard et s'y sont conformés ; mais je n'ai d'ordre à donner à personne, si ce n'est pour une petite part dans la Commission d'architecture et d'archéologie ; cette Commission, il est vrai, n'a nullement pour but de tout approuver et de dire toujours « Ainsi-soit-il ». Je reconnais d'ailleurs que pour rétablir les choses dans l'ordre primitif, il faut savoir être opportuniste dans le bon sens du mot ; il n'y a pas seulement à tenir compte des ressources de la Fabrique, il y a à éviter les froissements et ce n'est pas toujours chose facile.

Puisque me voilà sur ce point délicat, j'épuiserai, dès aujourd'hui, un sujet auquel je ne devais toucher que plus tard : je viens de dire qu'on ne substitue plus depuis longtemps de nouvelles statues aux anciennes, et c'est la vérité ; mais on en substitue de nouvelles à d'autres qui n'ont fait que passer. Je connais une paroisse où il y avait dans la vieille église une très jolie statue de Notre-Dame de Lourdes ; rien d'extraordinaire sans doute, mais un bon moulage bien fait et bien peint dans le meilleur atelier de Paris. Pendant qu'on reconstruit l'église, Notre-Dame de Lourdes trouve asile au presbytère ; quand elle va prendre sa place dans l'église neuve, elle la trouve occupée par une statue médiocre, voire même assez laide, offerte par une grande dame très bonne, très respectable, mais qui aurait été bien inspirée en cherchant un autre objet de sa générosité. La première statue avait été donnée par une paysanne. Les deux donatrices ont eu assez de vertu pour ne pas se chamailler ; les recteurs qui se sont succédé ont eu assez de tact pour éviter une pareille occasion de guerre, mais c'est bien une fâcheuse tendance que celle qui existe chez nos bienfaitrices d'églises et de chapelles ; on veut avoir sa bonne vierge, ou son saint, ou son insignifiante plaque de marbre bien à soi ; on ne donne plus aux églises pour les embellir, mais pour s'y retrouver soi-même ; on gaspille même pour les enlaidir un argent qui souvent fait défaut pour la splendeur du culte, pour la décoration artistique, et quelquefois pour les restaurations urgentes ; on a satisfait une petite dévotion vaniteuse, tout est pour le mieux.

Après avoir parlé des images de Notre-Dame, des saints de la sainte Famille, de saint Michel et des saints anges j'arrive à l'iconographie de saint Jean-Baptiste. Dans le *Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, M. l'abbé Abgrall a publié sur ce sujet une étude qu'il me permettra de lui emprunter.

« Le saint Précurseur a chez nous quelques églises et d'assez nombreuses chapelles ; la plupart de celles-ci dépendaient des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et faisaient partie des commanderies de La Feuillée et de Quimper. Dans ces vieilles chapelles se trouvent encore des statues de saint Jean, datant du moyen-âge, comme à Saint-Jean-Balanan, en Plouvien, Saint-Jean

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de Plougastel-Daoulas, Saint-Jean de Saint-Vougay, Loc-Jean, en Kernével, Saint-Jean de Leuhan et d'Edern, sans compter d'autres chapelles qui ont été détruites et dont les statues ont passé à l'église paroissiale, comme Saint-Jean Pont-Men, ou hôpital sur Bélon, en Riec, Saint-Jean du Mougau, en Comanna. Des chapelles placées sous d'autres vocables dépendaient encore des mêmes commanderies et possèdent aussi des statues de Saint-Jean, comme Coadry, en Scaër.

« Ces statues représentent généralement le Précurseur, vêtu d'une peau de chameau ou d'autre bête et d'un manteau d'étoffe grossière, tenant en main un livre et sur ce livre un agneau qu'il indique en semblant dire : *Ecce Agnus Dei* : voici l'Agneau de Dieu. Pour que personne n'ignore que sa robe est en peau de bête, on voit ordinairement la tête de l'animal pendante entre ses pieds, quelquefois même on laisse les quatre pattes bien visibles.

« A la chapelle de Saint-Jean de Kérity, on possédait une très grande statue en albâtre. Quand la chapelle a disparu, elle a passé à l'église paroissiale de Penmarc'h, et maintenant elle se trouve dans la chapelle des fonts baptismaux de la cathédrale de Quimper. Saint Jean est plus grand que nature, couvert d'une peau de bête et d'un manteau agrafé sur sa poitrine. A ses pieds est un chevalier donateur, avec un lévrier, et pour montrer qu'il est dans le désert et dans les forêts, on voit à ses côtés quelques petits animaux et autour de sa tête des oiseaux perchés sur les branches d'un arbre.

« A Saint-Jean-du-Doigt, au fond du porche, une niche à volets renferme une très belle statue du XVe siècle, donnant au Précurseur une figure remplie de noblesse, avec un mélange d'austérité. D'un côté du maître-autel, une statue magistrale du XVIIe siècle indique une statue de Notre-Seigneur, et sur la banderole de la croix qu'il tient de l'autre main est inscrite cette parole : *Ecce Agnus Dei*. Dans la nef est un groupe du baptême de Notre-Seigneur, groupe que l'on retrouve encore au sommet de la fontaine monumentale du cimetière.

« A Saint-Jean-Trolimon, on a conservé la statue du saint patron aux traits ascétiques et émaciés, pour bien montrer la vie de pénitence du prophète.

« Au Folgoat, à la fin de la série des autels, à l'angle de la chapelle du Rosaire est une bonne statue de la période gothique. Dans la cour du presbytère de Landivisiau est reléguée une statue en Kersanton de 1 m. 60 de hauteur, ayant sur un pan de son manteau la date de 1557, et sur le socle, en lettres gothiques, le nom du donateur : *M. J. Floch*, lequel devait être un prêtre, comme l'indique le calice sculpté au milieu de l'inscription.

« Des groupes du baptême de Notre-Seigneur se trouvent dans un certain nombre d'églises, notamment au portail et à la fontaine de Saint-Jean-Balanan, en Plouvien, au porche de Guengat, aux fonts baptismaux de Pleyben, aux baldaquins ou baptistères de Guimiliau et de Lampaul. Dans cette dernière église, saint Jean a

un bel autel avec retables à colonnes torses qui encadre un grand bas-relief comprenant les sujets suivants :

« 1. — L'Enfant-Jésus et le petit saint Jean aux pieds de sainte Elisabeth et de Zacharie. Trois anges assistent à cette scène ; l'un d'eux, d'une grâce et d'une beauté sans pareilles, joue de la harpe ; les deux autres chantent.

« 2. — Saint Jean sur les bords du Jourdain, entouré de quelques disciples et de quelques Pharisiens, montre au loin Notre-Seigneur : *Ecce Agnus Dei*.

« 3. — Au haut, baptême de Notre-Seigneur. Le Sauveur et saint Jean sont à genoux ; à l'arrière-plan trois anges dont l'un porte respectueusement la Sainte Robe.

« 4. — Au milieu, Hérode assis sur son trône, entouré de quelques courtisans et d'un garde, et décollation de saint Jean : le bourreau met sa tête sur le plat que tient Salomé.

« Sur les piédestaux des colonnes torses sont sculptées en demi relief les statuettes de sainte Elisabeth, et de Zacharie, en costume de grand-prêtre et tenant un encensoir. A côté de l'autel est un autre bas-relief représentant la prédication de saint Jean. Il est entouré d'une foule considérable qui écoute avec respect sa parole.

« Au-dessus, est une grande statue du Précurseur, faisant pendant à celle de saint Michel déjà mentionnée ; si elle n'est pas aussi parfaite que celle-ci, elle en approche cependant par la dignité et la majesté, et elle doit être l'œuvre du même sculpteur. »

A Plouzévédé il y avait au-dessus des fonts une grande et curieuse statue de saint Jean, qu'il a fallu déplacer quand fut établi un beau baldaquin abritant la cuve baptismale. *(A suivre.)*

Gloire au Christ au pays d'Arvor ! *(Chant breton.)* — **Il règnera** *(Cantique au Sacré-Cœur)*. Ce sont les titres de deux cantiques composés par un prêtre du diocèse de Nantes, où ils ont beaucoup de succès. Ils plairont également chez nous, spécialement le premier qui se chante sur l'air si connu et si entraînant : *Nous venons encor du pays d'Arvor...*, et qui convient parfaitement pour les réunions d'œuvres, les « Pardons », etc.

Ces cantiques se trouvent à la librairie Landreau, 25, Haute-Grande-Rue, à Nantes.

L'exemplaire 0,05 ; la douzaine 0,40 ; le cent 2 fr.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Souverain Pontife, complètement remis de sa récente indisposition, a repris la série des audiences spéciales, suspendues pendant quelques jours.

— Tous les Français qui s'intéressent à la cause de la béatification de Jeanne d'Arc apprendront avec plaisir que Léon XIII fait

Archives diocé in s de Quimper et Léon

tout pour l'activer et vient de décider, par dérogation à l'usage, que la séance définitive, pour juger de l'héroïcité des vertus de la vierge lorraine, aurait lieu cette année même.

La date choisie pour cette séance serait le 14 Juillet.

FRANCE. — De tous côtés on continue à expulser religieux et religieuses, et l'on perquisitionne dans leurs anciens établissements dont on ferme les chapelles au mépris de tout droit. Les tribunaux prononcent des peines correctionnelles contre les anciens religieux et menacent de poursuites les propriétaires des établissements libres qui emploient des congréganistes sécularisés.

Contre ceux-ci le Gouvernement, ne se sentant pas suffisamment armé, demande à compléter l'article 14 de la loi de 1901 par un paragraphe additionnel qui priverait les anciens congréganistes du droit d'enseigner, dans la même commune et dans les communes limitrophes, avant un délai de trois ans. Le rapport est déjà déposé à la Chambre et sera discuté très prochainement. Le vote de la majorité ne fait aucun doute ; un de ses membres déclare cyniquement dans un journal qu'il est « prêt à *tout* voter contre la Congrégation ».

De ces débats il ressort, du moins, avec évidence que toutes les poursuites exercées jusqu'ici contre les « sécularisés », même sur place, sont abusives, puisque le Gouvernement reconnaît lui-même la nécessité de faire une nouvelle loi pour empêcher l'exercice de ce droit.

Contre la liberté religieuse. — Les socialistes, après être allés provoquer les catholiques jusque dans les églises, interrompant les prédicateurs, s'attaquant aux femmes en prières, avaient préparé, de longue main, des manifestations contre les processions de la Fête-Dieu : les feuilles révolutionnaires énuméraient, plusieurs jours à l'avance, les villes où ces « protestations » devaient se produire. Elles se sont produites, en effet, dans un grand nombre de localités, notamment à Lyon, Dunkerque, Angers, Nantes, etc. Dans cette dernière ville, le sang a coulé ; les catholiques le regrettent, mais n'en ont pas la responsabilité : ils étaient incontestablement en état de légitime défense. La responsabilité des désordres est aux provocateurs et à ceux qui, par leur coupable faiblesse — ou leur complicité —, mettent les catholiques dans l'obligation de se défendre eux-mêmes et entraîneront fatalement notre malheureux pays à la guerre civile. Puissent-ils enfin le comprendre !

Les religieux dispersés et la Cour de Cassation. — Le 12 Juin, la Chambre criminelle de la Cour de Cassation a examiné le pourvoi formé par le procureur général près la Cour de Paris, contre l'arrêt de cette Cour qui a acquitté divers anciens Pères Jésuites du diocèse de Reims, prévenus d'infraction à la loi sur les associations, pour avoir prêché, confessé et dit la messe

après la dissolution de la Congrégation, et avoir fait ainsi, d'après la prévention, « acte de congréganistes ».

Cette affaire a une importance toute particulière, elle met la Cour en face d'une question capitale : les anciens religieux, même non sécularisés mais dispersés, peuvent-ils prêcher, confesser, célébrer la messe dans les églises paroissiales ? Oui, conclut dans son rapport le conseiller Athalin, qui demande à la Chambre criminelle de rejeter le pourvoi formé par le procureur général, estimant que la loi du 1er Juillet 1901 ne réprimait que les actes de congréganistes. Or, dit-il, prêcher, confesser, célébrer la messe ne constituent pas des actes de congréganistes, ce sont des actes que les prévenus ont remplis en leur qualité de prêtres, en vertu de pouvoirs qu'ils tiennent, non du supérieur de la Congrégation, mais de l'évêque qui les a ordonnés.

M. Athalin déclare qu'il n'y a donc pas lieu de rechercher si les prévenus étaient sécularisés ou non, puisque les seuls actes qu'on leur reproche ne constituent pas des actes de congréganistes. Cette thèse a été admirablement complétée par les développements de Me Sabatier, l'éminent avocat, au nom des anciens Pères Jésuites acquittés.

Après une courte délibération, la Cour de Cassation, se rangeant à l'avis du conseiller rapporteur Athalin, rejette le pourvoi formé par le procureur général près la Cour d'Appel de Paris contre l'arrêt de cette Cour acquittant les anciens Pères Jésuites de Reims.

C'est un gros échec pour le procureur général et pour le gouvernement, dont il n'est que l'organe.

REIMS. — Le *Bulletin du diocèse* a publié la note suivante qui achève de rassurer les catholiques sur la santé si précieuse du vénéré cardinal Langénieux :

« L'amélioration que nous avions été heureux de signaler, la semaine dernière, dans la santé de son Eminence, a persévéré ; depuis plusieurs jours déjà, le vénéré malade est entré en convalescence, et on peut espérer qu'avec la grâce de Dieu un repos de quelques semaines lui rendra toutes ses forces. »

VANNES. — **Les pèlerinages de Sainte-Anne d'Auray.** — On pouvait craindre que les bruits fâcheux répandus par les journaux, au sujet de la basilique de Sainte-Anne d'Auray, n'arrêtassent les pèlerinages. Il n'en a heureusement rien été. Depuis quelques semaines, le nombre des pèlerins qui se rendent de tous les coins du diocèse et d'au delà, à la célèbre basilique bretonne, a considérablement augmenté. Les hommes surtout sont venus en grand nombre.

On a spécialement remarqué quinze cents pèlerins de Lorient qui venaient, « afin, dirent-ils, de prier pour la France et d'adresser leurs supplications à Marie, dans le temple consacré à la Mère de la Vierge ». Une procession superbe s'organisa d'Auray à la basilique, à laquelle prirent part femmes et enfants, malgré une chaleur

Archives diocé in ; de Quimper et Léon

accablante. Et les témoins de cette scène grandiose racontent que quand les quinze cents voix entonnèrent le *Miserere*, on vit couler des larmes sur les figures bronzées de quelques marins lorientais...

RENNES. — **Un vœu.** — Parti de Saint-Malo pour Terre-Neuve avec 72 hommes, le *Sans-Souci* fut assailli en plein Océan par un cyclone. Le navire allait couler, lorsque les marins, en vrais Bretons qu'ils étaient, firent le vœu d'aller en pèlerinage, à la chapelle vénérée de N.-D., à Saint-Jouan des Guérets, s'ils étaient sauvés. Presque aussitôt, un vapeur apparaissait à l'horizon. Les braves gens étaient hors de danger. 65 survivants sur 72 sont venus accomplir leur vœu. Une foule nombreuse et recueillie, qu'on évalue à 3,000 personnes, les accompagnait.

BIBLIOGRAPHIE

Publications de H. OUDIN, éditeur, 9, rue Soufflot, Paris.

I. **Les Martyrs,** tome II. Recueil de pièces authentiques sur les Martyrs, depuis les origines du christianisme jusqu'au XX^e^ siècle. — *Le troisième siècle* — DIOCLÉTIEN — par le R. P. Dom H. LECLERCQ. Très fort volume in-8° écu, broché. Prix : 3 fr. 50.

Le tome II^e^ de la collection « *Les Martyrs* » achève la glorieuse période des persécutions. Il suffira de dire qu'il contient cinquante-cinq documents pour donner une idée de son importance. Outre les actes des martyrs de l'empire romain, l'auteur a fait usage des sources orientales. Ce volume débute par un récit d'une grâce tout antique, la passion de saint Théodote, le Cabaretier, et des Vierges d'Ancyre ; viennent ensuite deux dissertations sur les martyrs condamnés aux travaux des mines et sur le christianisme dans l'empire romain.

Ce tome II^e^ paraît en même temps que la 2^e^ édition du tome I^er^. L'accueil bienveillant des revues savantes et des critiques, préoccupés avant tout du service que les âmes pourront tirer de ce recueil, avait valu au tome I^er^ un succès qui ne pourra faire défaut aux volumes suivants.

II. **De l'Education du jeune Clergé,** par le P. G. ZOCCHI, traduit et adapté de l'italien, avec notes et documents, par Elie PHILIPPE, docteur en théologie, supérieur du séminaire de Langres. In-12 broché, 2 francs.

Question de vie ou de mort pour l'Eglise (si l'on peut parler de mort quand il s'agit de l'Église) que celle de l'éducation du jeune clergé. On le voit bien aux lettres des évêques, qui n'ont jamais tant écrit sur ce sujet, malgré les âpres combats qui les occupent ailleurs. On le voit surtout à l'insistance de Léon XIII à parler de la formation cléricale : nul pape, depuis le Concile de Trente, n'a multiplié comme lui les conseils et les directions opportunes.

C'est cet ensemble de doctrines et de prescriptions que le P. Zocchi rappelle par le sommet dans ce volume. Le savant rédacteur de la première Revue romaine y enseigne, pour nous en tenir à l'idée générale, qu'il faut, en cette délicate matière de l'éducation des clercs, s'attacher très fermement à l'ancienne tradition qui nous est venue du Concile de Trente (et de plus haut) par saint Charles Borromée, saint Vincent-de-Paul, M. Olier. Mais, en même temps, il marque nettement la somme des concessions possibles à faire aux exigences et au progrès des temps, pour que le prêtre exerce en toute plénitude son ministère de salut.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18^e^ ANNÉE. Vendredi 26 Juin 1903. N° 26.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — *Chronique du diocese :* Intentions recommandées aux prières ; Communiqué de l'Evêché ; Nécrologie ; Processions de la Fête-Dieu ; Lambézellec ; Morlaix ; Quimperlé ; Lesneven ; Un culte privilégié ; La situation légale et canonique des chapelles de l'Etat ; Guingamp ; *Dolmens et menhirs Armoricains.*
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Cœur de Jésus, sauvez la France ! Les religieux et l'influence française à l'étranger ; Tours ; Neuvième Pèlerinage à Jérusalem ; Angleterre ; Bravo, Mesdames ! Les poursuites contre les religieux.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 28. — 4^e^ Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoires de S. Léon, Pape, et de l'Octave de S. Jean-Baptiste.

Vêpres du suivant, avec mémoire de tous les Apôtres *(au Propre diocésain).*

Lundi, 29. — S. PIERRE ET S. PAUL, APOTRES. Double de 1^re^ classe, avec Octave. Rouge.

Mardi, 30. — Commémoration de S. Paul, Apôtre. Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 1^er^ Juillet. — Octave de S. Jean-Baptiste. Double. Blanc.

Jeudi, 2. — VISITATION DE LA TRÈS SAINTE-VIERGE. Double de 2^e^ classe. Blanc.

Vendredi, 3. — Office de l'Octave des SS. Apôtres ; semi-double. Rouge.

Samedi, 4. — Jeûne et abstinence. — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

Dimanche, 5. — 5^e^ Dimanche après la Pentecôte.

Solennité de S. Pierre et de S. Paul, Apôtres.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Goazec	du 27 au 28 Juin.
Bénodet	du 29 au 30 Juin.
Telgruc	du 1^er^ au 4 Juillet.

Archives diocé ine s de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

Intention générale pour Juillet 1903, approuvée et bénie par Notre S.-P. le Pape :
LE DÉVOUEMENT AUX ŒUVRES SOCIALES

Les œuvres sociales ! Certains catholiques ne prononcent ces mots qu'avec une sorte de crainte mêlée de dédain ; d'autres, au contraire, les répètent avec joie, presque avec orgueil, et ils ne seraient pas loin de mépriser ceux que ce titre magique laisse froids.

Les premiers, très attachés aux anciennes traditions — pour ne pas dire aux vieilles routines — ne font guère de distinction dans la pratique entre œuvres sociales et socialisme. Pour eux toutes ces nouveautés cachent des pièges, peut-être des erreurs ; ils s'en tiennent aux œuvres de prières et de charité d'autrefois. Elles ont suffi à l'Eglise jusqu'ici, pourquoi ne lui suffiraient-elles point encore ?

Les autres répliquent, non sans raison, qu'ils sont d'une génération qui, sans briser avec les précédentes, entend bien profiter des expériences acquises. L'Eglise, disent-ils, ne peut assister, indifférente, au grand mouvement économique qui a transformé et bouleversé les sociétés contemporaines. Le pape Léon XIII a d'ailleurs invité tous ses enfants à l'étude de ces grandes questions si importantes dans la vie des peuples modernes, et a tracé la voie à suivre dans des pages immortelles.

Nous n'avons donc pas le droit, nous catholiques, de laisser croire que les incrédules sont les seuls à vouloir le bonheur du peuple et de leur permettre de remplacer la fraternité chrétienne par leur froide et trompeuse solidarité. Sans doute il ne faut pas, comme certains sociologues qui se disent catholiques, reléguer au second plan la prière, qui doit être toujours le foyer de toute œuvre chrétienne ; sans doute la charité et l'aumône seront toujours en honneur parmi nous, mais nous devons faire nôtre cette nouvelle sorte de bienfaisance que nous signale Léon XIII. D'autant que, bien souvent, ce ne sera pas seulement la charité, mais encore la justice qui nous imposera le devoir social. « Le devoir social, comme le disait naguère M. Piou, implique la bienveillance affectueuse pour les petits..., l'aide offerte à ceux qui peinent et qui souffrent ; c'est l'effort des puissants pour élever les faibles, des heureux pour soutenir les malheureux ; c'est le don de soi, de son influence, de son activité, de son cœur autant que de son or, pour corriger les désolantes rigueurs de la destinée et favoriser l'ascension des déshérités vers le bien-être et la sécurité. »

Pour donner de son argent il suffit d'avoir de la générosité ; pour se donner soi-même il faut de l'abnégation et du dévouement, vertus chrétiennes par excellence. Ne nous contentons pas de mots sonores, encore moins de discussions stériles ; étudions et agissons.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Missions** : LAZ, du 21 Juin au 4 Juillet. Président, la 2e semaine, M. Orvoën, curé-doyen de Concarneau.
SAINT-SERVAIS, du 5 au 19 Juillet. Président, la 1re semaine, M. Le Coz, curé-doyen de Pleyben.

III. **Retraites** : LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 27 Juin au 4 Juillet ;
MORLAIX, id., du 28 Juin au 4 Juillet.

IV. **Adoration** : BÉNODET, 29-30 Juin. Président, M. Le Gall, curé-doyen de Fouesnant.

Communiqué de l'Évêché. — Monseigneur l'Evêque rappelle l'avis inséré à l'Ordo diocésain (p. 11, § 3), relatif à l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre qu'il recommande avec la plus vive instance à la piété du clergé et des fidèles. C'est une obligation pour tous les catholiques de venir en aide au Souverain Pontife qui, dépouillé de ses Etats, n'a d'autre ressource que l'aumône pour faire face à des charges écrasantes. C'est, pour nous, un devoir spécial de reconnaissance, au souvenir du secours généreux que le Pape, dans sa pauvreté, envoya récemment aux pêcheurs bretons.

La quête annuelle pour l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre, prescrite dans toutes les églises du diocèse, demeure fixée au jour de la solennité de S. Pierre et de S. Paul, soit, pour la présente année, au dimanche 5 Juilet, et devra être annoncée au prône, *dimanche prochain*.

Nécrologie. — M. MADEC, *chanoine honoraire, curé de Pont-l'Abbé.* — Nous avons le douloureux regret d'annoncer la mort, trop prévue hélas ! depuis plusieurs semaines, de M. le chanoine Madec, curé-doyen de Pont-l'Abbé, pieusement décédé le 22 Juin, à l'âge de 59 ans. C'est une grande perte non seulement pour sa paroisse, mais pour le diocèse tout entier, spécialement pour l'œuvre des retraites et des missions dont il était un des ouvriers les plus méritants. Prédicateur de talent, apprécié surtout comme conférencier, M. Madec a présidé de nombreuses missions et dirigé avec le même succès, pendant douze ans, les retraites de Quimper.

On peut dire que les fatigues de cet apostolat, où il se dépensait sans compter, ont prématurément usé ses forces et hâté sa fin. Car

Archives diocé in de Quimper et Léon

quand il rentrait dans sa paroisse, ce n'était pas pour se reposer, au contraire : tous ceux qui l'on vu à l'œuvre savent quel zèle il apportait à l'accomplissement de ses devoirs de pasteur. Connaissant par expérience le bien réalisé par les missions, il a procuré, à deux reprises croyons-nous, ce bienfait à sa paroisse. En même temps, il ne négligeait pas la beauté du temple matériel : par ses soins le sanctuaire de l'église a été transformé, un nouvel autel érigé à Notre-Dame des Carmes, la statue elle-même restaurée, plusieurs vitraux acquis, etc.

Le bon curé avait d'autres projets, quand il fut arrêté par la maladie qui devait l'emporter : elle a été longue, avec des alternatives de mieux, mais sans laisser jamais un sérieux espoir de guérison. Lui-même ne se fit pas illusion ; gardant tout son calme, sa sérénité, il se prépara à mourir et jusqu'à la fin il a édifié tous ceux qui l'approchaient par sa douce résignation dans les souffrances, comme il les avait édifiés par la sainteté de sa vie.

Né à Lanmeur le 6 Mars 1844, M. Madec (Aimé-Marie) fut ordonné prêtre le 9 Août 1868, et nommé vicaire d'abord à Plouigneau, puis à Saint-Sauveur de Brest (Septembre 1873). Au mois de Mai 1877, il se retira du ministère paroissial pour se faire religieux dans l'ordre de Saint-François. Rentré dans le diocèse, il fut nommé (4 Juin 1883) aumônier des Ursulines de Carhaix, puis recteur de la Feuillée, le 23 Mai 1887, et enfin curé de Pont-l'Abbé le 26 Décembre 1889. Il était chanoine honoraire depuis le 23 Décembre 1893.

Les funérailles du regretté M. Madec ont été célébrées à Pont-l'Abbé, hier jeudi, 25 Juin.

R. I. P.

Le service de huitaine pour le repos de l'âme de M. le chanoine Madec aura lieu, en l'église paroissiale de Pont-l'Abbé, le mercredi 1er Juillet, à 10 heures.

Processions de la Fête-Dieu.

L'impression que j'ai éprouvée dimanche dernier est, je le crois bien, celle qui a existé dans tous les cœurs catholiques, à la pensée que le Saint-Sacrement, sortant de tant d'églises, allait être à la même heure l'objet de tant d'amour et de si respectueuses adorations, mais aussi de nombreux outrages et de violentes attaques. Certes, il est cruel et douloureux de se dire que la douce France est témoin de scènes de sauvage impiété, de rage imbécile ; mais peut-on ne pas éprouver de fierté à la pensée qu'aujourd'hui beaucoup de chrétiens qu'on ne voyait guère jusqu'ici faire cortège au Bon Dieu, quand cette fête n'était qu'un triomphe, viennent maintenant nombreux quand ils savent que pour accomplir cet acte de foi ils s'exposent aux insultes, aux coups, et peut-être à l'effusion du sang ?

A Quimper, comme ailleurs, on sentait ce mélange de joie et de tristesse, mais sans grande inquiétude pour l'ordre et la tranquillité de nos processions locales.

A la grand'messe, l'église Saint-Mathieu voit sa nef et ses bas-côtés remplis par une pieuse assistance. Le maître-autel et tout le chœur sont décorés d'une profusion de fleurs blanches et de verdure disposées avec un goût exquis ; les autres autels, sans exception, présentent une ornementation élégante d'où les étendards en calicot et les fleurs en papier ont été rigoureusement bannis. Quand, avec M. le Recteur de Saint-Mathieu, je circule après midi dans les rues où passera la procession, je vois avec plaisir briller et s'agiter à d'innombrables fenêtres ces légers tissus si agaçants sur l'architecture d'une belle église, mais si frais et si jolis au milieu des guirlandes, du feuillage et des fleurs, et au-dessus des grands draps blancs qui décorent toutes les maisons. En parcourant le quai, j'aperçois dans le lointain la procession de Loc-Maria se rendant à son charmant reposoir accroché à la montagne, et j'entends la musique des élèves du Pensionnat Sainte-Marie ; maintenant les sons arrivent adoucis par la distance ; deux heures après, nous les entendrons plus vigoureux et très doux cependant.

Il est 4 heures quand la procession sort de l'église Saint-Mathieu ; voici les enfants de la Providence qui interprètent si bien le plain-chant ; puis les congrégations, les enfants de la communion, les enfants et les jeunes gens du patronage, les enfants de chœur très fiers des beaux surplis qu'ils étrennent aujourd'hui et que viennent de leur broder les dames de la paroisse ; tous les ornements portés par les diacres, les sous-diacres et les prêtres sont frais et de bon goût ; avec de belles bannières et un très beau dais ils relèvent singulièrement la magnificence de la procession. Le long cortège trouve partout l'accueil le plus respectueux ; devant le Saint Sacrement beaucoup s'agenouillent ou s'inclinent ; tous les hommes se découvrent, sauf une minime catégorie de jeunes gens qu'on est bien aise, après tout, de voir ainsi révéler leurs vrais sentiments.

Le reposoir est établi sur un espace très restreint ; sa principale beauté consiste dans le tertre improvisé qui dissimule l'escalier et qui forme une vraie corbeille de fleurs ; de la plateforme où s'élève l'autel le regard s'étend sur la rivière et les quelques navires stationnant dans le port, sur les arbres des allées et de la montagne ; c'est toujours un spectacle ravissant, mais ce que l'œil contemple surtout aujourd'hui, c'est la foule qui prie ; ce que l'oreille écoute, ce sont les voix charmantes des enfants qui interprètent d'une manière exquise le responsoir *Immolabit hœdum* ; ce que tous les cœurs désirent, c'est le triomphe du Sauveur du monde et la confusion des impies.

***

Nous recevons, d'autre part, la communication suivante :

« Charmant prélude de la grandiose manifestation de Saint-

Archives diocé ine s de Quimper et Léon.

Mathieu, la procession de la troisième paroisse de Quimper est sortie de Loc-Maria vers deux heures. D'une simple et belle ordonnance, grâce au concours de plusieurs élèves du grand Séminaire et de la musique du Pensionnat Sainte-Marie, elle a suivi les rues jonchées de fleurs et bien décorées jusqu'à la manufacture Henriot, où un beau reposoir semblait enchâssé comme un joyau dans le massif rocheux et verdoyant du Frugy. Puis, longeant la rive gauche de l'Odet, le cortège s'est acheminé vers l'église, au milieu d'une foule sympathique et respectueuse qui, après le salut solennel, s'est empressée de retourner jouir du splendide spectacle qu'offraient, en ce moment, les quais dont l'animation et la parure promettaient de nouvelles satisfactions aux sentiments de foi et d'amour envers Notre-Seigneur dans le Saint-Sacrement....

« Le matin du même jour, il nous a été aussi donné de surprendre les habitants de la rue de Kerfeunteun dans une émulation de bon aloi, chacun s'efforçant de surpasser son voisin dans la disposition des tentures, des bouquets et des guirlandes, en attendant l'arrivée de la procession qui se forme à la chapelle de la Mère-de-Dieu où a eu lieu la grand'messe... Cette large avenue jusqu'au calvaire de Missilien, transformé en reposoir, offrait le plus gracieux coup d'œil par son ensemble et sa fraîcheur. C'étaient les apprêts d'une fête de famille qu'aucune note fâcheuse ne cherchait à troubler, car là du moins, pas une maison, pas un mur ne révélait par sa nudité le moindre indice d'hostilité ou d'indifférence. »

***

LAMBÉZELLEC. — **Graves désordres à la procession.** — A la suite du tumulte — vite réprimé — produit par quelques socialistes de Brest à la procession du 14 Juin, M. le Maire de Lambézellec avait pris un arrêté interdisant la procession du dimanche 21. Mais, en présence des réclamations de nombreux commerçants venant appuyer la protestation aussi énergique que digne de M. le Curé de la paroisse, la défense fut levée, et l'on pouvait croire que toutes les mesures étaient prises pour assurer la liberté de la cérémonie religieuse dûment autorisée. En effet, le service d'ordre composé de gendarmes et d'agents de police sous la direction de deux commissaires pouvait être renforcé, au besoin, par une compagnie d'infanterie coloniale.

Or, la procession, sortie de l'église à l'heure indiquée (2 h. 1/2 environ), est aussitôt accueillie par les vociférations de 400 anarchistes venus de Brest. Aux chants liturgiques se mêlent les chants révolutionnaires et les plus abominables blasphèmes. Des violentes bousculades se produisent ; les fidèles sont assaillis de coups de pierre, frappés de la façon la plus brutale : parmi les blessés, il y a plusieurs femmes et des fillettes vêtues de blanc... Une scène plus horrible encore se passe à la rentrée de la procession : les socialistes, massés à la porte de l'église, s'élancent à un signal donné, rompent les rangs de l'escorte d'honneur et se ruent sur le dais

qu'ils renversent. M. l'abbé Guenver, supérieur de l'Ecole Notre-Dame de Bon-Secours, qui porte le Saint-Sacrement, chancelle sous le choc et n'a que le temps de passer à un autre prêtre l'ostensoir dont les rayons sont tordus ; mais, contrairement à ce qui a été dit, le Saint-Sacrement n'est pas tombé à terre. Les hommes lui font un rempart de leur corps ; et, au milieu des coups qui continuent à pleuvoir, la procession rentre à l'église où, après une amende honorable à Notre-Seigneur pour ces outrages dont Il vient d'être l'objet, la bénédiction a été donnée....

Il est facile de comprendre l'émotion que ces attentats sacrilèges ont causée non seulement à Lambézellec, mais dans tout le pays. Sommes-nous donc à la discrétion d'une infime minorité de sectaires, la plupart étrangers, qui au nom de la « libre pensée » prétendent nous empêcher de pratiquer librement notre religion ? La procession de Lambézellec, on ne saurait trop le redire, était légalement autorisée ; les perturbateurs n'avaient nullement fait mystère de leurs projets, leur arrivée était signalée ; il était facile de leur barrer le chemin ; on ne l'a pas fait.... Aussi l'opinion publique, avec raison, rend responsables des scènes affreuses dont nous avons donné à peine une idée ceux qui, ayant le devoir de les prévenir ou de les réprimer, leur ont laissé libre cours, par imprévoyance ou par faiblesse.

A Saint-Marc et à Saint-Pierre-Quilbignon, où l'on avait également annoncé des manifestations hostiles, la procession a eu lieu sans incident. Bien plus, les menaces et les entreprises sacrilèges des sectaires ont eu pour effet de raviver partout la foi, la piété et l'énergie des fidèles. C'est l'avis unanime des témoins les plus véridiques et le résumé exact des renseignements que nous recevons de tous côtés.

MORLAIX. — **Encore une chapelle sous scellés.** — Lundi 22 courant, M. Riou, commissaire de police, s'est présenté à l'école dirigée par les anciens Frères de Ploërmel, aujourd'hui sécularisés, pour fermer la chapelle et y apposer les scellés. Mais cette chapelle, appartenant à la société civile propriétaire de l'établissement, a été louée par un bail régulier à M. l'abbé Le Guen, directeur de l'externat Saint-Joseph qui, avec M. Le Hire, avocat, mandataire de la société civile, a énergiquement protesté contre l'acte du commissaire.

Le Saint-Sacrement, suivi par les maîtres et les élèves des deux établissements, a été transporté à l'église paroissiale de Saint-Martin, au chant du *Miserere* et du *Parce*. A l'église, Mgr Dulong de Rosnay a adressé aux assistants, accourus nombreux, quelques paroles émues. Puis la foule s'est écoulée sans pousser un cri, mais montrant par son attitude aussi fière qu'imposante les sentiments d'indignation qui se trouvaient dans les cœurs de tous.

Archives diocé in s de Quimper et Léon

Quimperlé. — **Pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray.** — On nous prie d'annoncer que, avec l'autorisation et les encouragements de Mgr l'Evêque, un pèlerinage régional de l'arrondissement de Quimperlé à Sainte-Anne d'Auray est en voie d'organisation.

Nous espérons donner, dans notre prochain numéro, les conditions et le programme de ce pèlerinage, qui est fixé au 16 Juillet.

— **Le campanile de Sainte-Croix.** — Sous ce titre on lisait dans l'*Action Libérale*, de Quimper (nº du 13 Juin) :

« Jeudi 11 Juin, à 1 h. 1/2, l'on a procédé à l'ascension de la croix qui doit dominer le campanile, élevé derrière l'église de Sainte-Croix, pour servir de clocher à cette église.

« Ce beau travail, qui fait honneur à l'architecte habile, M. le chanoine Abgrall, qui en a conçu le plan, et à M. Joncour, entrepreneur à Quimperlé, qui l'a exécuté, est désormais terminé et fera, par son originalité et son style particulier, une des plus intéressantes curiosités de notre ville.

« Après la bénédiction qui lui a été donnée par M. le curé-archiprêtre Péron, la croix, splendide granit au grain serré, représentant la croix de Malte, a été hissée au sommet, ornée d'un grand bouquet tricolore, en présence de M. Richard, maire de Quimperlé, de plusieurs prêtres et d'une foule de curieux.

« L'on a procédé aussitôt au scellement sur son piédestal. M. le curé Péron a apporté la première truelle de ciment. La croix a été aussitôt pavoisée d'un drapeau tricolore et les cloches de l'église ont salué son apparition à toutes volées.

« M. le Curé a réuni ensuite au presbytère quelques personnes, le Maire, les membres du Conseil de fabrique et l'entrepreneur et a offert une coupe de champagne pour fêter cet heureux événement. Une collation a été également offerte aux ouvriers qui ont pris part à ce beau travail.

« La consécration solennelle de l'église et la bénédiction du nouveau clocher auront lieu le 27 Août, sous la présidence de Mgr Dubillard, évêque de Quimper. »

A ces lignes il convient d'ajouter une petite note explicative.

L'église de Sainte-Croix de Quimperlé étant classée comme *Monument historique*, on n'a pu être autorisé à accoler un clocher à l'édifice ; force a été de bâtir le nouveau campanile complètement isolé de l'église, à 10 ou 12 mètres en arrière de l'abside. De pareils exemples sont fréquents en Italie, et on en trouve même en France : à Brantôme et même plus près de nous, à Sainte-Barbe du Faouët.

Le problème, à Quimperlé, était de faire passer le son des cloches au-dessus des bâtiments de l'abbaye, dont les toitures montent à 18 mètres. On a donc construit une base très élevée, de manière à avoir la naissance de la chambre des cloches à 23 mètres de hauteur.

Cette base, masquée presque de tous les côtés par des édifices, est faite en excellente maçonnerie de moellons, avec angles des contreforts et encadrements des baies en moyen appareil de pierres de taille. Elle a un bon aspect de construction romane et fait excellente figure, avec sa masse solide et bien assise.

La chambre des cloches, toute en belles pierres de taille, est percée de trois baies sur chacune de ses faces. Par dessus vient une pyramide que surmonte un lanternon en dôme surhaussé, porté sur huit colonnettes aux chapiteaux sculptés. Le tout est couronnée par une belle croix de Malte, ajourée, pour donner moins de prise au vent.

L'ensemble de cette œuvre fait penser au défunt campanile de Venise.

Ce clocher, émergeant des toitures de la vieille abbaye, donne à la ville basse une note intéressante ; il forme comme une réplique originale à la tour de Saint-Michel dominant la ville haute, et vient d'une façon fort heureuse ajouter encore au pittoresque de cette si jolie ville de Quimperlé.

Lesneven. — **Retraite bretonne pour les hommes, *du 6 au 13 Juin.*** — 30 paroisses ; 67 retraitants :

Saint-Méen, 9 ; Plabennec, 7 ; Plouguerneau, 5 ; Bourg-Blanc, 4 ; Loc-Maria-Plouzané, 4 ; Plounévez-Lochrist, 3 ; Saint-Thonan, 3 ; Plouider, 3 ; Kernilis, 3 ; Plounéour-Trez, 2 ; Le Drennec, 2 ; Plouvien, 2 ; La Forêt-Landerneau, 2 ; Brélès, 2 ; Plougastel-Daoulas, 1 ; Lesneven, 1 ; Saint-Thégonnec, 1 ; Commana, 1 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 1 ; Lannilis, 1 ; Kernouès, 1 ; Plouguin, 1 ; Lanneufret, 1 ; Plougonvelin, 1 ; Plougourvest, 1 ; Plouédern, 1 ; Guipronvel, 1 ; Kerlouan, 1 ; Ploudaniel, 1 ; Tréglonou, 1.

Un culte privilégié. — Nous lisons dans le journal *La Délivrance :*

« La Bretagne est inondée de pasteurs et d'évangélistes protestants, subventionnés par l'Angleterre ; or, ces pasteurs, qui se livrent à une propagande des plus actives, enseignent la Bible en *breton*.

A Trémel, le pasteur Lecoat a fondé une mission aux frais de la *Baptist Missionary Society* dont le titre trahit l'origine anglaise.

L'agenda protestant dit que le culte s'y fait en *breton*, en français ou même en anglais.

Ce n'est pas tout, et à défaut de l'agenda officiel du protestantisme, le pasteur Lecoat apporte lui-même la preuve matérielle qu'il enseigne le culte en *breton*.

Il a traduit la Bible en *breton*, il y a une douzaine d'années ; à peine le premier volume était-il sorti de la presse, qu'il en adressait un exemplaire à Ernest Renan, et, le 25 Août 1890, le pasteur Lecoat publiait, dans son journal le *Tremelois*, les félicitations que M. Renan lui avait adressées.

Archives diocé in ; de Quimper et Léon

M. Renan ne fut pas le seul à accueillir favorablement la Bible *bretonne* du pasteur Lecoat ; le Président de la République et M. Fallières, alors ministre des Cultes, la trouvèrent à leur goût ; M. Fallières promit même à Lecoat de souscrire un certain nombre d'exemplaires, ce qu'il ne ferait certainement pas pour des Bibles catholiques.

Un curé breton ayant averti ses paroissiens de ne point acheter cette Bible fut condamné à des dommages-intérêts envers l'auteur.

Ainsi, conclut *La Délivrance*, les prêtres catholiques n'ont plus le droit de mettre leurs paroissiens en garde contre les Bibles et les almanachs protestants, sous peine de dommages-intérêts ; en sorte que, d'une part, le Président du Conseil oblige les curés bretons à ne plus enseigner en *breton*, mais permet cet enseignement aux pasteurs ; et, d'autre part, il fait condamner par ses magistrats les prêtres qui oseront dire que les pasteurs protestants colportent des Bibles protestantes.

On le voit, c'est la protection officielle accordée au protestantisme, c'est le culte huguenot en *breton*, c'est la vente forcée des Bibles *bretonnes* protestantes sous l'égide du gouvernement. »

La situation légale et canonique des chapelles de l'Etat. — L'Etat français possède, entretient et dessert de nombreuses chapelles : *chapelles domestiques* appartenant aux palais et châteaux du domaine, ou *oratoires particuliers* rattachés à ses établissements officiels, tels que lycées, collèges, hôpitaux, prisons, etc., sans parler de ceux qui existent encore sur les bâtiments de la flotte pour l'usage des armées navales.

Tous ces lieux de culte sont visés plus ou moins arbitrairement par la circulaire de M. Combes du 9 Avril 1903 ; tous sont soumis au droit commun de l'Etat et de l'Eglise, tant pour leur érection légale que pour leur fonctionnement canonique.

S'il s'agit de l'érection légale, les formalités à accomplir sont tracées sommairement dans l'art. 44 des Organiques, lequel est ainsi conçu : « Les chapelles domestiques, les oratoires particuliers ne pourront être établis sans une permission expresse du gouvernement, *accordée sur la demande de l'Evêque.* »

Ces formalités ont été l'objet d'une réglementation plus précise dans le décret du 22 Décembre 1812, qui est relatif au mode d'autorisation. De l'art. 1er, il résulte que l'autorisation n'est accordée que par « *un décret* ». L'art. 2 ne se contente pas de maintenir « *la demande des évêques,* » il exige, en outre, « *les délibérations prises, à cet effet, par les administrateurs des établissements publics, et l'avis des maires et des préfets* ». L'art. 4 stipule que « les évêques ne consacreront les chapelles et oratoires que *sur la représentation du décret,* » ce qui suppose qu'un décret a été rendu, publié et mis à exécution selon toutes les formes légales.

Tel est le droit civil. L'Etat s'y est-il conformé pour l'érection de chacune de ses chapelles et de chacun de ses oratoires ? De

toutes parts on se pose cette question, et personne n'hésite à y répondre négativement. Mais alors l'Etat maintient en service des « lieux de culte illégaux », et M. Combes se trouve en contravention avec sa propre circulaire. M. Combes y songeait-il, avait-il en vue la fermeture de ses propres chapelles et oratoires, lorsqu'il mandait aux Evêques « de faire cesser immédiatement la célébration de tout office religieux dans les lieux de culte qui ne peuvent justifier d'un décret d'autorisation », lorsqu'il les pressait « de rentrer enfin dans la légalité », et lorsqu'il concluait : « il importe préalablement que les lieux de culte illégaux soient fermés, la loi devant tout d'abord être obéie ? »

Un mot des conditions canoniques de fonctionnement. Elles sont réglées exclusivement par l'autorité ecclésiastique, et elles varient suivant la nature du service religieux qui est concédé pour chaque chapelle. Dans les oratoires particuliers, y compris ceux de l'Etat, ce service comporte généralement le privilège de conserver dans le tabernacle des hosties consacrées ; mais un tel privilège ne va jamais sans cette clause, que *l'accès de la chapelle sera ouvert aux fidèles, chaque jour, pendant l'intervalle de plusieurs heures,* la volonté formelle de l'Eglise étant d'assurer au Saint-Sacrement la visite de pieux adorateurs. Si ce devoir n'est pas rempli par les personnes qui résident dans l'établissement, c'est aux fidèles du dehors de s'en acquitter, et pour cela, il est nécessaire que les portes extérieures leur soient ouvertes. On objectera que le décret d'autorisation ne le permet pas. Soit ; c'est donc que la chapelle, quoique autorisée, n'est pas dans les conditions voulues pour conserver la sainte Eucharistie, et qu'il y aurait lieu de la dépouiller, par un interdit, de ce privilège spécial.

L'Etat se doute-t-il que nombre de ses chapelles pourraient être dans une situation illégale et anticanonique ? X...

GUINGAMP. — **Fêtes du Pardon.** — Les fêtes du Pardon et du Pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours commenceront, cette année, le samedi 4 Juillet. Elles seront présidées par Mgr Dulong de Rosnay, prélat de la Maison de Sa Sainteté, délégué de Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

La procession traditionnelle du soir suivra le parcours habituel : sortie de la Basilique par la porte dite Sainte-Jeanne, rues Notre-Dame, Saint-Nicolas, des Ecoles, de la Trinité, place de l'Hôpital, rues des Cantons, des Carmélites, Saint-Yves, bas et côté Ouest de la place du Centre, rue Notre-Dame et rentrée par le portail.

A minuit, messe des pèlerins. Après la messe, des trains spéciaux seront mis à la disposition des pèlerins aux heures et pour les directions indiquées dans les affiches de la Compagnie de l'Ouest.

Archives diocé ne s de Quimper et Léon

Dolmens et menhirs Armoricains : leur destination, *par M. l'abbé A. MILLON.* (R. Prud'homme, Saint-Brieuc.) En vente à la Librairie Plihon, Rennes. — 0 fr. 75.

Cet intéressant travail a été lu au Congrès de l'Association Bretonne, à Redon, Septembre 1902. Après avoir énuméré les multiples opinions, souvent baroques, des savants sur ces monuments mystérieux, l'auteur s'appuie sur des textes bibliques pour nous dire que dolmens, menhirs et même les alignements devaient être des tombeaux. Les fouilles effectuées au pied de ces mégalithes ont presque toujours justifié cette opinion en mettant au jour des objets funéraires et des débris de squelettes ; et le Livre par excellence se trouve une fois encore avoir donné à la science humaine la lumière qu'elle n'avait pas.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Souverain Pontife, que l'on disait malade, a tenu lundi le Consistoire annoncé. La cérémonie a duré plus d'une heure. Le Pape a prononcé une allocution où il parle des difficultés de sa mission apostolique, à l'heure présente ; puis il a proclamé la création de sept nouveaux cardinaux : quatre italiens, un allemand, un autrichiens et un espagnol. Ensuite il a préconisé seize évêques, dont quinze italiens et un autrichien. D'autres préconisations, notamment d'évêques russes, seront faites au second Consistoire, qui se tient aujourd'hui 25 Juin.

France. — Dans sa séance du 23 Juin, la Chambre a adopté le projet Massé, privant les anciens congréganistes du droit d'enseigner dans la commune où ils se trouvaient au moment de leur sécularisation et dans les communes limitrophes, avant un délai de trois ans. Ils pourront cependant être admis à prouver que leur sécularisation est effective..... Mais cette preuve, comment pourront-ils la faire ? Et qui voudra la recevoir ?...

A la suite de ce triste débat, vient aujourd'hui (Jeudi) la discussion du projet proposant le rejet, en bloc, des demandes d'autorisation formulées par 81 congrégations enseignantes de femmes.

Cœur de Jésus, sauvez la France ! — Comme motif d'espérer, disons que la fête du Sacré-Cœur a été célébrée partout avec une ferveur exceptionnelle, notamment à Montmartre et à Paray-le-Monial. Continuons à prier et espérons contre toute espérance humaine.

Les religieux et l'influence française à l'étranger. — On annonce officiellement que les Franciscains, les Dominicains

et les Capucins ont retiré la demande subsidiaire d'autorisation qu'ils avaient formée pour leurs missions, après le rejet de l'autorisation demandée pour leur ordre.

Ces religieux avaient espéré, en faisant leur demande subsidiaire, sauvegarder l'existence de missions de premier ordre auxquelles est intimement liée l'influence française à l'étranger ; mais, après avoir, par une concession apparente, dit qu'il acceptait avec bienveillance ces demandes subsidiaires afin de vaincre la tentative d'opposition de l'Union démocratique, M. Combes s'est retrouvé lui-même, c'est-à-dire intraitable ennemi des congréganistes.

L'empereur d'Allemagne peut être content : c'en sera bientôt fait de l'influence française en Orient !

Tours. — **Le culte de la Sainte-Face.** — A la suite de l'apposition des scellés sur l'oratoire de la Sainte-Face, Mgr l'Archevêque, d'accord avec son Chapitre, a décidé qu'une chapelle de la Métropole serait affectée au culte de la sainte image.

Les prêtres du diocèse auxquels était et reste confiée la garde de la maison de M. Dupont, ont eu leur premier exercice dans cette chapelle, le dimanche de la Pentecôte. Depuis, ils y disent chaque jour la messe, y font les recommandations, les prières et les neuvaines à peu près aux mêmes heures que dans l'oratoire.

Les cierges et les lampes brûlent comme par le passé devant la sainte image et les annales de l'archiconfrérie continuent à paraître.

Les correspondances doivent toujours être adressées à M. le chanoine Laville, directeur de l'œuvre, rue Bernard-Palissy, 8, à Tours.

Neuvième pèlerinage à Jérusalem. — Le Comité du *Pèlerinage Saint-Louis* en Terre Sainte organise son neuvième voyage à Jérusalem, Bethléem et Nazareth.

Le départ est fixé au 23 Août prochain.

Itinéraire : Marseille, Naples, Le Caire, Les Pyramides, Jérusalem, Bethléem, Hébron, Le Jourdain, La Samarie, Tibériade, Nazareth, Le Carmel, Beyrouth, Samos, Constantinople, Athènes.

Demander le programme détaillé et tous renseignements à M. l'Abbé H. Potard, Secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, rue Humboldt, 35, Paris, XIVe.

Angleterre. — **Mort du cardinal Vaughan.** — Le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, dont la santé inspirait depuis longtemps de grandes inquiétudes, a succombé le 20 Juin : il était âgé de 71 ans. Archevêque de Westminter (Londres) depuis 1892, nommé cardinal en 1893, Mgr Vaughan, par ses rares talents, son zèle pour la religion et la parfaite dignité de sa vie, s'était acquis l'estime et le respect de l'Angleterre comme du monde catholique.

Archives diocé ne s de Quimper et Léon

Dans le cardinal Vaughan, les religieux français perdent un ami dévoué. Les Bénédictins, les Oblats et bien d'autres furent traités par lui avec de grands égards. Quelques Congrégations religieuses de France, les Assomptionnistes en particulier, reçurent même de lui des paroisses à desservir.

Le dernier dimanche du mois d'Avril 1902, on lisait dans toutes les églises et chapelles catholiques de Londres, une lettre du cardinal Vaughan invitant le clergé à recommander aux prières des fidèles « les intérêts de l'Eglise catholique en France ».

Bravo, Mesdames ! — On écrit de Haroué (Meurthe-et-Moselle) à l'un de nos confrères de ce département :

« M. l'inspecteur vient d'arriver dans la commune ; il a trouvé l'attendant à la porte de l'école des filles, un certain nombre de mères de familles, leurs enfants à la main.

« Ces braves femmes venaient protester contre l'enseignement irréligieux et impie que l'on continue à donner à leurs enfants et s'adresser à l'autorité de M. l'inspecteur pour faire respecter au moins la neutralité scolaire. Sauf quelques malappris, évidemment inaccessibles à la générosité, toute la population est unanime à applaudir ces courageuses mères, et à souhaiter qu'il soit fait droit à leur requête. »

C'est très bien. Nous l'avons dit et le redirons sans lassitude : puisque l'on nous prive par la force des écoles de notre choix, il faut, bon gré mal gré, par tous les moyens, tous, obtenir que l'on respecte dans les écoles officielles l'âme de nos enfants.

Quand bien même ce ne serait pas la loi — et dans le cas actuel c'est la loi — ce serait encore notre droit absolu. *(La Croix.)*

LES POURSUITES CONTRE LES RELIGIEUX

Une consultation de droit. — Plusieurs Supérieurs d'établissements religieux ont demandé, au sujet de la légalité des poursuites dont ils sont victimes, une consultation à M. Fernand Nicolay, l'éminent avocat connu par ses remarquables ouvrages de philosophie et d'histoire du droit. Nous croyons utile de reproduire cette consultation :

« Sous une législation bien faite, a dit Montesquieu, on ne peut toucher à un principe sans ruiner du même coup l'édifice de la loi.

Y avait-il lieu de réglementer en France les Congrégations ?... Nous le croyons. Déclarons toutefois, avec la même indépendance, que, *telles quelles*, les poursuites dirigées contre les religieux sont en opposition manifeste avec toutes les lois et avec tous les droits :

Contraires au *droit naturel*, en portant atteinte à la liberté de conscience, à la liberté individuelle, au droit d'association, à la liberté d'enseignement, à l'inviolabilité du domicile ;

Contraires à la *Déclaration des droits de l'homme*, qui proclame

que les citoyens sont égaux en droits (art. 1er), qu'ils ont pour devoir de résister à l'oppression (art. 2), que nul ne doit être inquiété *pour ses opinions, même religieuses* (art. 10), que la propriété est sacrée (art. 17) ;

Contraires au *droit public*, en méconnaissant l'article 1er du Concordat, qui assure le *libre* exercice de la religion catholique ;

Contraires au *droit civil*, soit en évinçant des locataires porteurs de baux réguliers, soit en disposant de propriétés privées, malgré la foi due aux titres, et comme si la *confiscation* n'était pas abolie depuis le 4 Novembre 1848 ;

Contraires au *Code de procédure*, en autorisant des moyens d'exécution laissés à l'arbitraire ;

Contraires au *Code de commerce*, en ruinant des industries que, par exemple, les Chartreux comme les autres citoyens ont le droit d'exercer ;

Contraires au *Code d'instruction criminelle* : 1° en faisant grief de tendances hostiles que les Parquets ne savent comment qualifier légalement ; 2° en employant la violence contre de prétendus délinquants, sans avoir fait d'*abord juger* si leur condition est illégale ;

Contraires au *Code pénal* qui, s'il prescrit à peine de rébellion d'obéir à la force publique, n'oblige jamais cependant les condamnés à *s'exécuter eux-mêmes*. Les pires coupables ont, en effet, dans tous les pays, le droit d'attendre l'arrivée de la police ; et *devancer l'exécution bénévolement* a pu même paraître à plusieurs équivaloir à l'abandon de leurs droits ;

Contraires aux lois *de police*, en interdisant certains séjours aux religieux, comme s'ils étaient condamnés à la surveillance de la haute police, l'illégalité de la sécularisation sur place ne résultant d'aucun texte quelconque ;

Contraires au *droit administratif*, en donnant à l'administration des droits qui n'appartiennent qu'à l'autorité judiciaire, les scellés notamment ;

Contraires aux *lois spéciales* en matière d'enseignement, qui confèrent aux maîtres la faculté d'enseigner s'ils ont conquis les diplômes exigés, tous les emplois étant accessibles aux Français ;

Contraires si évidemment à l'*équité* que, partout, le ministère public se voit dans la nécessité de faire à l'audience l'apologie des coupables, tout en requérant des pénalités contre eux ;

Contraires au *sens commun*, en faisant grief aux religieux de n'avoir pas brigué les *privilèges* de la « reconnaissance légale », et de se réclamer seulement du droit commun en vertu du principe d'égalité des citoyens ;

Contraires enfin et surtout à la *Constitution*, les résolutions *d'une* Chambre n'étant pas et ne pouvant pas être une vraie loi, puisqu'il n'y a loi qu'autant qu'il y a eu vote *des deux Chambres*, ainsi que le précisent les articles 1 et 3 de la Constitution.

Si la thèse que nous combattons est exacte, le Sénat pourrait donc un jour légiférer sans le concours des députés ? Les conclu-

Archives diocé ne ; de Quimper et Léon

sions du soussigné seraient, en droit, exactement les mêmes s'il s'agissait d'autres que des congréganistes, la Constitution, loi des lois, devant être respectée par les pouvoirs publics aussi bien que par les citoyens, tant qu'elle n'a pas été abrogée.

Une théorie tendant à remplacer la *loi* par les *décisions* d'une seule Chambre est une doctrine anticonstitutionnelle, c'est-à-dire révolutionnaire ou césarienne.

Elle prépare infailliblement l'anarchie ou le despotisme. »

BIBLIOGRAPHIE

Nouvelles publications de la *Maison de la Bonne-Presse*, Paris.
(Librairie J. SALAUN, Quimper.)

Les « Contemporains » (22e série). — Un beau vol. in-8° de 400 pages, illustré, contenant 25 biographies. Prix : broché, **2** fr. ; relié, **3** fr.

Ce *vingt-deuxième* volume de la collection des *Contemporains* tient tout ce que ses aînés avaient promis.

A l'intérêt puissant qui se dégage de l'étude des figures contemporaines, s'ajoute le charme des anecdotes, le précis des dates et surtout cette philosophie de l'histoire qui, en dévoilant ce que la gloire a d'emprunté et la célébrité de factice, remet chacun à son rang.

On remarquera notamment, dans ce volume, les biographies de femmes remarquables telles que Marie-Amélie de Bourbon, reine des Français ; Mme Campan, Mme Emile de Girardin ; d'hommes de guerre, tels que Napoléon III, l'amiral Nelson, le maréchal Forey ; d'orateur comme Mirabeau ; de célébrités catholiques telles que le cardinal Guibert, Théodore Wibaux, zouave pontifical et Jésuite ; d'inventeurs comme les frères Montgolfier ; d'artistes comme Gros, Greuze, Cham, etc.

NOUVELLE ÉDITION. — **Sainte Clotilde,** par l'abbé L. POULIN. Un vol. in-12 de 400 pages. **2** fr. **50.**

Cette nouvelle édition montre le succès de l'ouvrage. On devine, du reste, avec quels soins M. l'abbé Poulin, deuxième vicaire à Sainte-Clotilde de Paris, a voulu élever ce monument littéraire et historique à la gloire de la grande patronne de la France. Il a étudié les sources, s'est documenté partout où il l'a pu et, sans détriment de l'émotion patriotique, a raconté avec exactitude cette époque si intéressante de notre histoire nationale.

Fleur des Landes, par Maxime DU HOIRS. Un vol. in-8° de 204 pages avec de nombreuses illustrations. Broché, 1 fr. 50.

Récits édifiants et pieuses légendes, qui charmeront plus d'un lecteur.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 5 Juin 1903.

I. La Grande Promesse du Sacré Cœur, par Arthur VERMEERSCH. — II. Choses de Bretagne. Le Centenaire de Brizeux en 1903, par Victor DELAPORTE. — III. Les Origines de la géométrie, par Joseph de JOANNIS. — IV. L'Elève de Fra Angelico, Benozzo Gozzoli (1420-1497), par Gaston SORTAIS. — V. Terre d'épopée : Fontarabie, par Pierre SUAU. — VI. Shakespeare ou Bacon ? par Joseph BOUBÉE. — VII. Revue littéraire, par Henri BREMOND. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — V. Evénements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 3 Juillet 1903.** N° 27.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Tu es Petrus.
II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Une grande infortune à secourir ; Nécrologie ; Lanhouarneau ; Nomination dans le clergé ; Fermeture de la chapelle Saint-Joseph et transport du Saint-Sacrement à la cathédrale ; Kerfeunteun ; Pour les pêcheurs Bretons ; Succès aux examens ; La fermeture des chapelles domestiques et des oratoires particuliers.
III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; etc.
IV. — Bibliographie.
V. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 5 Juillet. — 5e Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DU T. PRÉCIEUX SANG DE N.-S. J.-C. Double de 2e classe. Rouge. A la messe, mémoires de S. Antoine-Mie Zaccaria, Confesseur, et du Dimanche.

Aux vêpres, mémoires du suivant, de S. Antoine-Mie Zaccaria et du Dimanche.

Au chœur, solennité de S. Pierre et de S. Paul, Apôtres, avec mémoires du T. Précieux Sang et du Dimanche.

Lundi, 6. — Oct. de S. Pierre et de S. Paul, Apôts. Double. Rouge.

Mardi, 7. — Ste Pulchérie, Vierge *(au Propre diocésain).* Double. Rouge.

Mercredi, 8. — Ste Elisabeth, reine de Portugal, Veuve. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 9. — S. Goulven, Evêque *(au Propre diocésain).* Double. Blanc.

Vendredi, 10. — Les Sept Frères et leurs compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Samedi, 11. — S. Thurien, Evêque *(au Propre diocésain).* Semi-double. Blanc.

Dimanche, 12. — 6e Dimanche après la Pentecôte. S. Jean Gualbert, Confesseur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lampaul-Plouarzel.	du 5 au 7 Juillet.
Guerlesquin.	du 8 au 10 Juillet.
Saint-Sauveur (Sizun).	du 11 au 13 Juillet.

Archives diocé ne s de Quimper et Léon

TU ES PETRUS

Un jour, Jésus-Christ, marchant sur les bords du lac de Galilée, rencontra deux hommes. L'un d'eux s'appelait André, l'autre Simon.

Ils jetaient leurs filets dans la mer. Jésus leur dit : « Suivez-moi, et je vous ferai pêcheurs d'hommes, » et ils le suivirent.

A peu de temps de là, se tournant vers Simon, surnommé Pierre, Jésus lui dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume du ciel. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié au ciel ».

Ceci se passait, il y a plus de dix-huit siècles, dans une bourgade de la tribu de Nephtali, vers les sources du Jourdain.

Le temps a marché depuis.

Il a emporté dans sa fuite tout ce qui était alors, et tout ce qui a suivi.

Israël a vu consumer le temple et disperser ses pierres, Athènes a vu tomber l'Acropole, Rome a vu s'arrêter le cortège cinq fois séculaire de ses Césars et pâlir la gloire de ses fières collines, l'Empire a vu la grande inondation barbare. Les premières monarchies européennes ont passé, le second empire romain a passé, le régime féodal a passé, la monarchie française, la plus antique du monde, a disparu dans un jour d'orage, « emportant trois générations de rois ».

Mais, si je cherche dans le monde l'homme de Galilée, je le vois encore ! Le voici : seul, il a vécu : c'est le Souverain Pontife.

Tous ses malheurs ont rehaussé sa gloire, tous ses ennemis ont affermi son piédestal. Tout ce qui détruit l'homme et ses ouvrages semble avoir été le complice de sa grandeur et de son immortalité. Le temps et la mort ont subi sa loi. Il est devenu ridicule de prophétiser sa fin parmi les hommes.

Tout ce qui a été grand dans le monde l'a rencontré sur son chemin. Tout ce qui l'a respecté a été béni de Dieu. Tout ce qui l'a persécuté a péri.

On a vu des conquérants devant qui se taisait la terre, irrités de sentir debout devant eux cet homme humainement inexplicable, se déterminer enfin à faire bon marché de sa faiblesse et à le plier par la force de leurs volontés. Mais, le jour où ils ont mis la main sur ce faible, un signe fatal a paru sur leur front. Le vertige les a saisis sur les sommets de la fortune et le monde a retenti de chutes imprévues autant que terribles.

Quand cet homme divin a souffert, il s'est trouvé partout des âmes pour le plaindre et le secourir. Quand il a erré sur les chemins de l'exil, sa gloire fugitive a éclipsé celle des rois dont il a traversé les royaumes. La majesté de ses revers a rendu jalouse

la prospérité des forts : nulle couronne n'a osé vivre auprès de sa couronne. Dès que l'amour de Rome commença de lui élever un trône terrestre, Constantin quitta la Ville éternelle et vint à Bysance, abandonnant à l'homme de Dieu une cité que la magnificence des choses mortelles ne pouvait plus remplir. Quatorze siècles ont partagé sa crainte et considéré Rome entière comme un temple élevé par Dieu même sur les ruines du paganisme, et confié par lui au Grand-Prêtre de la nouvelle loi...

Et aujourd'hui encore, qu'elles le veuillent ou qu'elles ne le veuillent pas, ce Grand-Prêtre est le roi universel des âmes.

Prêtez, en effet, l'oreille aux bruits du monde. Ecoutez ! Qu'entendez-vous parmi les hommes ? Quel nom se trouve sur leurs lèvres, détesté ou béni ? Quel objet occupe toutes les discussions, remplit les feuilles publiques, agite les conseils des souverains, inquiète les maîtres du monde ? De quoi parle-t-on dans les académies, dans les camps, dans les écoles, dans les ateliers ?

On parle du Pape.

C'est vraiment un grand spectacle digne des plus graves méditations, que cette persistance absolue du Pape à être et à remplir le monde.

L'incrédulité ne sert ici de rien. Croyant ou incroyant, il faut bien s'arrêter devant cet être prodigieux, unique, incomparable, sans précédent, sans égal et sans exemple, qui domine l'histoire, fait retentir de soi toute la terre, regarde passer les siècles, triomphe de tous les destins contraires, survit à toutes les ruines, enterre tout ce qui l'outrage, grandit dans le malheur plus que dans la prospérité, et puise enfin dans la mort le principe d'une vie qui ne s'épuise point, d'une jeunesse qui recommence toujours.

Evidemment, il y a là un miracle et on comprend que chaque fois que, par la révolution annuelle du cycle liturgique, ce miracle lui est rappelé, l'Eglise exulte et pousse, avec enthousiasme, vers le ciel, le cri de sa reconnaissance et de sa foi : *Tu es Petrus !*

L'abbé PERREYVE.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Mission** : SAINT-SERVAIS, du 5 au 19 Juillet. Président, la 1re semaine, M. Le Coz, curé de Pleyben.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche, 5 Juillet*, réunion de la Congrégation des Dames. *A 7 heures 1/2*, sainte messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Archives diocé ne s de Quimper et Léon

Une grande infortune à secourir. — Monseigneur l'Evêque de Quimper a reçu la lettre suivante de Mgr Légasse, préfet apostolique des îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon (Terre-Neuve) :

MONSEIGNEUR,

Permettez-moi d'exposer à Votre Grandeur la détresse des fidèles dont le Souverain Pontife m'a confié la charge.

Dans la nuit du 1er Novembre 1902, un violent incendie a détruit l'église, le presbytère de Saint-Pierre et tous les objets nécessaires au culte.

Relever ces ruines est une tâche au-dessus des forces de la population. Vous savez, Monseigneur, la pauvreté des pêcheurs de ces îlots perdus dans les brumes de l'Océan Terre-Neuvien. Pour comble de malheur, ils sont tout spécialement éprouvés cette année : comme sur les côtes de notre Bretagne, la pêche dont ils vivent a été, pour la plupart, désastreuse, l'hiver a sévi plus rigoureusement que les années précédentes et le charbon était hors de prix par suite de la grève des mineurs américains.

Je suis certain, Monseigneur, que l'exposé de nos misères ne vous laissera pas indifférent.

Le vénéré cardinal Richard en a été si ému qu'il m'a autorisé à prêcher et à quêter dans les églises de la capitale et qu'il vient de me permettre d'ouvrir une souscription dans la *Semaine religieuse* de Paris.

Je vous serais très reconnaissant, Monseigneur, si vous vouliez bien également faire insérer mon appel dans la *Semaine religieuse* de votre diocèse. Quand vos fidèles sauront qu'il y a des Français qui peinent et qui souffrent bien loin de la Mère-Patrie, dans ces îlots qui sont un poste avancé de la France et qui assurent le respect de nos droits séculaires de pêche à Terre-Neuve, quand ils sauront que ces Français n'ont plus d'église pour affirmer leur foi, pour soutenir leur courage, pour consoler et vivifier leur âme, un généreux élan de charité les portera au secours de leurs frères malheureux.

Laissez-moi ajouter, Monseigneur, que l'appel que je vous adresse est très urgent ; le temps presse de donner une église à des milliers de catholiques pratiquants. L'hiver est à ce point rigoureux là-bas, que tout travail de construction est impossible pendant sept ou huit mois. Il importe donc de se mettre à l'œuvre au plus tôt, sous peine d'être privé d'église pour un temps bien long, ce qui serait évidemment très préjudiciable aux intérêts spirituels de bien des âmes.

Je vous en supplie, Monseigneur, tendez une main secourable aux pauvres habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon qui, par l'intermédiaire de leur premier Pasteur, vous font parvenir leur cri de détresse.

CH. LÉGASSE, *Préfet apostolique*.

Actuellement à PARIS, 22, rue de Varenne.

Au reçu de cette lettre touchante, Mgr l'Evêque a envoyé son offrande personnelle. Il serait heureux que ses diocésains contribuent aussi à la bonne œuvre qu'il recommande à leur charité. Les aumônes pourront être remises aux prêtres des paroisses ; ceux-ci voudront bien les transmettre, sans retard, au Secrétariat de l'Evêché.

Nécrologie. — M. LE GOFF, *clerc tonsuré*. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Le Goff, séminariste, décédé le 30 Juin, à l'âge de 21 ans. Dans le courant de l'hiver dernier, au Séminaire, il avait été atteint de maladie de poitrine ; après six semaines de soins, le trouvant mieux, le médecin l'envoya respirer l'air natal dans sa famille, à Querrien. Mais sa santé, au lieu de se remettre, ne fit que décliner ; en vrai séminariste, M. Le Goff s'est préparé pieusement à la mort, « n'ayant d'autre souci que de ne rien négliger pour aller droit au ciel ». C'est dans ces sentiments qu'il s'est éteint mardi 30 Juin. Son corps a été inhumé, dans sa paroisse, hier jeudi.

R. I. P.

LANHOUARNEAU. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Chalm, mort recteur de Lanhouarneau, sera célébré dans l'église de cette paroisse mardi prochain 7 Juillet.

Nomination dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, M. Breton, jeune prêtre de Plomodiern, est nommé vicaire de Lanhouarneau.

FERMETURE DE LA CHAPELLE SAINT-JOSEPH

et transport du Saint-Sacrement à la Cathédrale.

Le 5 Juin 1903, un arrêté préfectoral était signifié à Mgr l'Evêque de Quimper, déclarant fermée la chapelle Saint-Joseph. En réponse à cette communication, Sa Grandeur adressa à M. le Préfet du Finistère la lettre suivante :

« Quimper, le 6 Juin 1903.

« Monsieur le Préfet,

« Vous m'avez communiqué votre arrêté du 4 Juin par lequel, en vertu de la loi du 18 Germinal an X, et du décret du 22 Décembre 1812, vous déclarez fermer et maintenir fermée la chapelle dépendant de l'ancien établissement des Jésuites située à Quimper, vieille route de Douarnenez.

« J'ai l'honneur de vous faire remarquer, Monsieur le Préfet, que les loi et décret cités ne trouvent pas leur application dans l'espèce.

« En effet, la chapelle en question est régulièrement autorisée par un décret du 20 Février 1857, signé Napoléon, et dont voici la partie essentielle :

« Le bureau de l'administration du Grand Séminaire de Quimper « est autorisé à aliéner, aux enchères publiques, sur la mise à prix « de 29.400 francs, la propriété dite de Saint Joseph » *(Décret du 20 Février 1857)*.

« La chapelle dépendant de la dite propriété ayant été restaurée et

Archives diocé ne ; de Quimper et Léon

« agrandie au moyen d'offrandes faites par des personnes pieuses, elle « demeurera affectée au culte catholique. L'adjudicataire devra donc « lui continuer cette destination ; et dans le cas où cet adjudicataire « ne serait pas une communauté religieuse, la direction de la dite cha- « pelle, sous le rapport du culte, appartiendra à Mgr l'Evêque de « Quimper et de Léon, qui prendra toute les mesures que sa sollicitude « pastorale lui suggérera, afin que les cérémonies saintes s'y fassent « toujours avec la pompe convenable » *(Extrait du cahier des charges).*

« M'appuyant sur ce décret, dès le départ des PP. Jésuites, le 30 Octobre 1901, j'ai fait célébrer, dans cette chapelle, une messe chaque dimanche ; et depuis plus d'un an, une autre messe en semaine, le mercredi.

« J'indique pour mémoire que M. le desservant de Saint-Mathieu y fait actuellement et d'une façon régulière le catéchisme à une partie des enfants de sa paroisse.

« Je n'ignore pas que, par arrêté préfectoral du 30 Juin 1880, les scellés ont été apposés sur la porte principale de la chapelle. Mais, après cette date, et longtemps avant mon arrivée à Quimper, le propriétaire avait concédé une autre entrée au public ; c'est pourquoi, celle-ci paraissant suffisante et plus favorable à la garde et à la protection de la chapelle, on n'a pas cru avoir à demander régulièrement la levée des scellés, dont personne d'ailleurs ne semblait plus se soucier.

« Dans cette situation, Monsieur le Préfet, j'estime qu'il est de mon droit et de mon devoir de continuer à faire célébrer la sainte messe dans la dite chapelle, comme je l'ai fait par le passé. Elle rend d'ailleurs de grands services, puisque deux cents personnes au moins, trop éloignées des églises de Saint-Mathieu et de Penhars, y assistent régulièrement à la messe chaque dimanche.

« Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

« *Signé :* † FRANÇOIS-VIRGILE,
« *Evêque de Quimper et de Léon.* »

En conséquence, rien ne fut changé au service religieux de Saint-Joseph. Cet état de choses dura jusqu'au vendredi, 26 Juin. Dès le matin de ce jour, à 8 heures 1/2, M. le Commissaire de police venait avertir Monseigneur que la chapelle allait immédiatement être mise sous scellés, et le prier de donner des ordres pour en retirer le Saint-Sacrement. Il lui remit, en même temps, un pli de M. le Préfet résumant les instructions ministérielles : d'après celles-ci, la chapelle n'étant pas visée spécialement dans le Décret qui autorisa la vente de la propriété, ne pouvait pas s'en prévaloir.

Le temps manquait pour vérifier les faits allégués par M. le Ministre ; du reste, les négociations entamées étaient rompues sans avertissement préalable, par une décision qui ne comportait pas une minute de sursis.

Monseigneur, justement blessé d'une mise en demeure aussi

brutale, congédia M. le Commissaire qui tristement s'en alla accomplir sa douloureuse mission.

A 9 heures 1/2, l'opération était terminée sans incident, si ce n'est que sur quatre portes scellées, trois le furent régulièrement sur leur côté extérieur ; mais l'autre, qui met la chapelle en communication avec la sacristie, le fut intérieurement, M. le Commissaire n'ayant pas le droit de l'atteindre par l'autre côté.

Aussitôt que la police eut fait son œuvre, Monseigneur se hâta de prendre des mesures pour qu'une lampe fût placée à proximité et en vue du tabernacle, et pour que le Saint-Sacrement, quoique sous les scellés, ne restât pas sans adorateurs ; grâce à la disposition des lieux, tout s'arrangea sans peine conformément aux prescriptions liturgiques.

Monseigneur regarda comme un devoir de visiter la chapelle Saint-Joseph et d'y faire son adoration ; il s'y rendit vendredi, samedi et dimanche. Quantité de fidèles imitèrent l'exemple de leur premier Pasteur ; ceux même qui ne pouvaient pas pénétrer dans l'établissement et arriver ainsi jusqu'au chevet de la chapelle, dans le voisinage du Saint-Sacrement, n'hésitaient pas à s'agenouiller pieusement sur le sable de la cour d'entrée, face aux scellés de la porte principale ; moins heureux que le publicain de l'Evangile, qui franchissait le seuil du Temple et s'y prosternait en toute liberté, c'est du dehors et de loin seulement qu'ils faisaient parvenir l'expression de leur douleur à l'Hôte divin du tabernacle, devenu prisonnier d'Etat.

†

Lundi, 29 Juin, Monseigneur mit fin à ces manifestations isolées. A 8 heures du matin, il se fit transporter à Saint-Joseph. Une foule énorme stationnait dans la rue avoisinante et remplissait les cours intérieures. La sacristie avait été transformée en chapelle ardente ; c'est là que Notre-Seigneur franchissant les murailles avait été rapporté au sortir de cette chapelle dont on lui refusait l'usage ; 200 hommes environ avaient été admis à venir prier dans ce sanctuaire de rencontre, et le long du cloître qui y donne accès. Monseigneur arrive à son tour, en habit de chœur avec l'étole ; il s'agenouille, récite un *Pater* avec l'assistance, recommande le recueillement et la prière silencieuse et reçoit le saint ciboire des mains de M. le chanoine Rossi, chapelain de Saint-Joseph. Il se lève alors et se met en marche sous l'*ombrellino* porté par un bedeau de haute stature, en tenue quimpéroise. Un enfant de chœur marche à côté, agitant la sonnette qui ne cessera de retentir dans les rues, au milieu d'un silence impressionnant, jusqu'à la cathédrale, où doit se faire la cérémonie d'expiation.

L'immense cortège se déploie gravement sur les pas de Monseigneur ; il passe devant l'entrée de la caserne, puis devant le portail de l'église Saint-Mathieu ; et par les rues du Chapeau-Rouge et Kéréon, il débouche, après un quart d'heure de marche, sur la grande place de Saint-Corentin. Sur ce long parcours, c'est

Archives diocésaines de Quimper et Léon

toute une multitude qui se presse, se découvre, s'incline, s'agenouille et prie, muette mais consternée ; elle comprend qu'un attentat religieux a été commis, et qu'elle voit défiler sous ses yeux une scène de persécution.

Il est 8 heures 20 minutes; Monseigneur entre dans la basilique où sont déjà installées de trois à quatre cents personnes ; à sa suite se précipitent les fidèles du cortège, au nombre de plus d'un millier. On remarque au premier rang les chanoines et les autres membres du clergé, tous en tenue de ville ; puis viennent toutes les notabilités catholiques, des commerçants, des chefs d'atelier et leurs ouvriers, et jusqu'à des cultivateurs accourus de Kerfeunteun ; après les hommes, les femmes appartenant à toutes les classes de la société, en vêtements sombres, comme pour assister à une cérémonie funèbre.

Dès l'entrée à la cathédrale, la vue du tabernacle *ouvert*, au milieu du maître-autel, rappelait le deuil liturgique des derniers jours de la Semaine Sainte, et les cœurs se serraient ; mais bientôt ils se laissaient gagner par la confiance en voyant l'autel s'illuminer peu à peu pour le Salut solennel, comme au jour de la Résurrection.

Le sanctuaire se remplit bientôt de la foule des hommes, dont l'attitude d'une mâle piété trahissait les sentiments intimes et l'énergique conviction de la foi, pendant le chant du *Miserere* et du *Parce Domine*, si bien conformes au caractère spécial de cette imposante cérémonie.

†

En ce moment, Monseigneur monte en chaire et prononce une vibrante allocution dans laquelle, avec une émotion contenue, il exprime les tristesses et les angoisses de son cœur d'Evêque.

Il remercie tout d'abord la multitude des vaillants et généreux catholiques de Quimper qui ont bien voulu prendre part à la religieuse et très pacifique manifestation qui vient de se dérouler à travers les rues de la ville. « Les grandes douleurs sont muettes et voilà pourquoi nous avons marché en silence, comme dans un convoi funèbre, méditant pieusement au fond de nos âmes les craintes et les espérances de l'heure présente. »

L'Evêque explique ensuite les motifs qui l'ont déterminé à laisser mettre le Saint-Sacrement sous les scellés. « Je n'avais, dit-il, que quelques minutes pour prendre une décision, et il fallait partir à la hâte, me rendre à près d'un kilomètre de distance, et enlever de la chapelle, sans préparatifs et sans honneur, l'Hôte divin de nos tabernacles.... J'avais à choisir : ou bien le faire sortir de sa maison comme un repris de justice, ou le constituer prisonnier chez lui. Je ne fus pas longtemps indécis : « Allez, dis-je à l'agent « de la force publique, accomplissez votre mission, Dieu prendra « soin de l'honneur et de la gloire de son Fils..... » Et ici, mes chers Frères, je suis heureux de vous dire que notre divin Sauveur a été consolé dans sa solitude, que la lampe du sanctuaire ne s'est

point éteinte, que des adorateurs privilégiés ont pu le voir dans son tabernacle pendant que la multitude des visiteurs versaient des larmes et des prières autour des murs de sa maison, comme autrefois les juifs autour des ruines de Jérusalem. »

L'Evêque met ensuite en grand relief la pensée fondamentale de son discours : l'église, construite par la piété généreuse des fidèles et consacrée par les prières solennelles de la Liturgie, appartient à Dieu ; c'est à lui d'y habiter, et nul pouvoir humain n'a le droit de l'en faire sortir. « Eh ! quoi, s'écrie-t-il dans un magnifique mouvement d'éloquence, sur notre terre de Bretagne et dans notre Finistère en particulier, vos routes et vos villages sont semés de débits de boissons ; il est permis au dernier des hommes d'ouvrir, sans autorisation préalable et sur simple déclaration, une auberge, un lieu mal famé, où il versera à ses clients, avec le poison qui tue le corps, un poison mille fois plus mortel qui tue l'âme, et il ne sera plus permis de tenir ouverts ces sanctuaires bénis où l'âme fatiguée des charges et des luttes de la vie vient chercher auprès du Dieu de l'autel, de ses anges et de ses saints, réconfort, force et courage ?.... Non, cela n'est pas possible, et si quelqu'un vient nous dire que nous sommes en contravention avec les règlements publics, je réponds qu'il n'y a pas de loi contre le droit. Ces lois, nous tâcherons de ne pas les violer ; mais le droit, nous le conserverons incorruptible dans nos cœurs jusqu'au jour où nous l'en ferons sortir vainqueur et triomphant. »

Monseigneur achève son discours en se tournant vers le modeste ciboire qui vient d'être rapporté de la chapelle Saint-Joseph, et qui brille maintenant sur le grand autel d'or tout éclatant de lumières : « Seigneur Jésus, dit-il, vous êtes là sous le pavillon de soie qui recouvre l'auguste ciboire; vous êtes là, vous qui, pendant trente années avez vécu de nos peines et de nos misères. Prenez donc en pitié la grande douleur de votre peuple et, en attendant l'heure de la délivrance, daignez le consoler par l'abondance de vos grâces... Vous êtes la lumière, éclairez, nous vous en supplions, les âmes qui vous méconnaissent et qui vous outragent. Vous êtes la force et la puissance, mettez donc un peu de vie dans tant de cœurs qui vous aiment encore, mais qui n'osent plus vous le dire. Vous voyez dans cette assemblée beaucoup d'ouvriers, de pauvres et de petits ; laissez tomber sur eux ce tout-puissant *misereor super turbam* du désert, cette parole qui rassasia une multitude d'affamés en même temps qu'elle remplissait les cœurs de joie et de confiance. O Jésus, vous êtes notre maître, notre Seigneur et notre unique Roi ; venez à notre aide, sauvez-nous, car nous périssons ! »

Après ce discours, M. le chanoine Rossi récite une amende honorable au T. Saint-Sacrement, qui est suivie du chant des litanies du Sacré-Cœur et des prières de la bénédiction solennelle.

La foule se retire émue et silencieuse, emportant avec elle les plus douces consolations et les plus fermes espérances. Précieuse et vivifiante journée pour l'Eglise de Quimper, dont nous pouvons

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dire, en cette belle fête des saints Apôtres Pierre et Paul, que, fondée sur le cœur des Bretons, elle est prête à résister à toutes les tempêtes.

Après la cérémonie, Monseigneur l'Evêque a reçu plusieurs délégations d'hommes du monde et d'ouvriers qui sont venus le remercier. Sa Grandeur a eu un mot aimable pour chacun.

KERFEUNTEUN. — **Chapelle de la Mère de Dieu.** — Grand Pardon, le *dimanche 5 Juillet.*

Samedi, 4. — Premières Vêpres, à 5 heures.

Dimanche, 5. — Messes basses, à *6 h., 7 h. et 8 h.* A *10 h.*, Messe solennelle. — A *3 h.*, Vêpres suivies de la procession.

Le jour du Pardon et pendant l'Octave, indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Chaque jour, pendant l'Octave, 1re messe *à 6 h. 1/2 ;* 2e messe *vers 8 heures.*

Des prêtres seront à la disposition des pèlerins pour entendre les confessions.

Pour les pêcheurs Bretons. — Une souscription bien touchante, et dont la provenance lointaine explique l'envoi tardif, est parvenue, ces jours derniers, à Monseigneur l'Evêque de Quimper. Une religieuse de Saint-Joseph de Cluny, originaire du canton de Saint-Renan, directrice d'une école libre à Nouméa, a entretenu ses élèves de la détresse des marins Bretons éprouvés par l'insuffisance de la pêche en 1902, et « les petites Calédoniennes, pour apporter leur modeste obole à leurs frères dans le besoin, ont su s'imposer de généreuses privations ». Elles ont recueilli 130 fr., que la bonne Sœur a été heureuse de faire remettre à Monseigneur, sollicitant en retour « une bénédiction spéciale pour les maîtresses et les élèves de son établissement, éprouvé aussi par les tristes temps que nous traversons ».

Monseigneur, vivement touché de cette délicatesse de sentiments et de procédé, envoie sa paternelle bénédiction aux « petites Calédoniennes » et à leurs maîtresses qui, aux antipodes, font connaître et aimer la France et la Bretagne.

Succès aux examens. — Chaque année, nous sommes heureux d'annoncer les succès obtenus par les élèves de nos établissements libres aux divers examens et concours auxquels ils prennent part. En attendant que nous puissions continuer la liste, nous donnons aujourd'hui les résultats concernant l'Ecole Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, dirigée, à Lambézellec, par les Frères des Ecoles Chrétiennes, qu'on a bien voulu nous communiquer. Sur 15 candidats à l'école des apprentis-élèves mécaniciens de la marine, 12 ont été déclarés admissibles, dont 7 dans les meilleurs rangs. Des 3 qui se présentaient pour l'admission directe aux élèves-mécaniciens, 2 ont été reçus, l'un 1er, l'autre 3e. Pour le certificat d'études, il y a eu 30 admis sur 37 enfants présentés.

La fermeture des chapelles domestiques et des oratoires particuliers. — Une chapelle est dite *domestique,* lorsqu'elle est à l'usage d'une famille, le public exclu, et un oratoire est dit *particulier,* lorsqu'il dessert un établissement, avec ou sans admission des personnes du dehors.

S'il se rencontrait en France de ces lieux de culte « établis sans la permission expresse du gouvernement » (Art. organ., 44), ils seraient passibles de fermeture (Circ. Combes, 9 Avril 1903). Essayons de déterminer ici ce qu'il faut entendre par *chapelle établie.*

Tout d'abord, personne n'en disconviendra, il n'appartient pas à l'Etat, mais à l'Eglise et à elle seule, d'établir une chapelle ; à elle seule aussi, et non à lui, il appartient de prononcer si tel lieu, plus ou moins affecté à des pratiques de religion, est, oui ou non, une chapelle établie, parce que l'Eglise seule est en mesure d'attester que, dans un cas donné, elle a ou elle n'a pas procédé à un établissement régulier. Qu'est-ce donc que l'Eglise requiert, pour qu'une enceinte soit réputée *lieu saint* et pour qu'elle porte canoniquement le titre de chapelle ? Suffit-il qu'on y célèbre quelques cérémonies religieuses en vertu d'une permission spéciale ? Nullement ; malgré ce service, elle conserve son caractère de lieu profane, tant qu'elle n'a pas été ou bénite ou consacrée par l'Evêque suivant les rites liturgiques. C'est effectivement par cette bénédiction et surtout par cette consécration qu'elle est soustraite à tout autre usage et vouée au culte public. Dès lors, sans nouvelle autorisation ecclésiastique, et sauf règlement approuvé par l'Ordinaire, il est permis d'y tenir des assemblées chrétiennes, d'y célébrer la messe et les autres offices religieux, d'y donner des prédications, d'y administrer les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, d'y garder la sainte Réserve, en un mot, d'y exercer le culte ordinaire. De plein droit, à certaines heures déterminées, tout fidèle peut y pénétrer isolément pour satisfaire sa piété privée.

Voilà, au regard de l'Eglise, le lieu de culte proprement dit. Il est public de sa nature, tant pour les cérémonies qui s'y font que pour les fidèles qui le fréquentent ; s'il a été consacré par l'Evêque, son établissement est définitif ; s'il n'a été que bénit, son établissement est provisoire ou imparfait ; s'il n'a été ni consacré ni bénit, son établissement est nul. D'après ces principes, il n'y a donc de chapelles canoniquement *établies* que celles qui ont reçu la consécration de l'Evêque.

D'où l'Etat doit tirer, pour sa gouverne, une double conclusion : 1° *seules, les chapelles consacrées doivent être munies d'un décret d'autorisation,* et cela sous menace de fermeture administrative ; 2° toutes les autres, bénites ou non, particulières ou domestiques, échappent à cette obligation et à cette menace.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Cette interprétation de l'art. 44 des Organiques est confirmée par l'art. 4 du Décret du 22 Décembre 1812, qui règle les formalités d'autorisation des chapelles domestiques et des oratoires particuliers. « Les évêques, y est-il dit, ne consacreront les chapelles ou oratoires que sur la représentation de notre décret. » Jusqu'à la consécration des édifices ou locaux servant de chapelle ou d'oratoire, le droit canonique des Evêques n'est limité par aucun Règlement de police ; il demeure entier, indépendant ; c'est, du reste, la lettre même du Concordat, art. 1er : « La religion catholique sera librement exercée en France » ; c'est encore la lettre des Articles organiques, 9 : « Le culte catholique sera exercé sous la direction des évêques dans leurs diocèses ». Les Evêques se conforment donc au droit public français, lorsqu'ils désignent, ou qu'ils agréent, ou même qu'ils bénissent des lieux de culte sans en référer à l'Etat ; mais arrivés à la consécration, qui doit mettre le sceau d'une destination irrévocable sur la chapelle ou l'oratoire, ils rencontrent une disposition restrictive de leur pouvoir, celle qui leur défend de consacrer un lieu de culte qui n'est pas autorisé.

Or, on peut affirmer que ce règlement n'a jamais été enfreint, et qu'il n'y avait donc pas lieu de prendre sur ce point des mesures répressives.

Si M. Combes passe outre, s'il ferme à l'aveugle les lieux de culte, établis ou non, nous lui rappellerons une loi républicaine *sur l'exercice et la police extérieure des cultes*. Il n'y est exigé qu'une *déclaration préalable* de l'enceinte choisie pour le service religieux ; hors de là, les cérémonies sont interdites, mais avec la réserve expresse que « cette prohibition ne s'applique pas aux cérémonies qui ont lieu dans l'enceinte des maisons particulières ». Et quel est le gouvernement qui garantissait aux chapelles et oratoires la plus absolue liberté ? C'est celui de la Convention.

X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père a parfaitement supporté la fatigue du dernier Consistoire ; le lendemain, il a reçu Mgr de Belmonte, nonce à Bruxelles, et tout le monde a pu constater qu'il était en très bonne santé.

— A Rome, on a été surpris et mécontent que le gouvernement français, publiant les pièces concernant les relations diplomatiques avec le Saint-Siège, n'ait produit que des documents incomplets et tronqués. Le « Livre jaune » parle seulement de l'affaire des Congrégations et même là-dessus s'arrête à la première période. Néanmoins, du recueil tel qu'il est, il ressort clairement que le Vatican a protesté avec énergie contre les atteintes portées à la liberté religieuse, et que le gouvernement français avait déclaré

officiellement au Saint-Siège que la loi de Juillet 1901 ne serait pas appliquée aux écoles ouvertes antérieurement en vertu de la loi de 1886. On sait comment la promesse a été tenue.

France. — Nouvelles proscriptions. — Le 26 Juin, la Chambre des députés a condamné, *sans les entendre*, 81 Congrégations enseignantes de femmes, comprenant 4,000 membres répartis entre 547 établissements. Ce vote a été émis contre l'avis des conseils municipaux, de la plupart des préfets, contre les sentiments connus du pays, contre la loi de 1901 elle-même — M. Waldeck-Rousseau, son auteur, l'a formellement reconnu... 24 heures après le vote. On verra donc encore se renouveler les tristes scènes de l'année dernière : les couvents pris d'assaut, les religieuses — dont plusieurs âgées ou infirmes — expulsées et jetées sur la rue, sans asile et sans pain... Et cela, en France, le pays chevaleresque, pour une majorité de 16 voix qui, on l'avoue, n'eût pas existé si M. Waldeck-Rousseau avait prononcé son discours 48 heures plus tôt !

Pour enlever son vote de « confiance », M. Combes a déclaré que la liberté d'enseignement est une pure concession de la puissance publique, et il a entonné le refrain connu : « L'intérêt supérieur de la République ». Dangereuses pour la sécurité de l'Etat ! Les bonnes Sœurs s'en doutent-elles, et leurs proscripteurs le croient-ils ?

Les religieux sécularisés. — Le projet de loi relatif au droit d'enseigner des anciens religieux, voté par la Chambre, trouve une forte opposition au Sénat, surtout depuis le discours de M. Waldeck-Rousseau. Il est à peu près certain qu'il ne sera pas discuté avant les vacances parlementaires. C'est toujours un sursis dont bénéficieront les écoles dirigées par des religieux sécularisés, en attendant l'arrêt définitif dans la voie de l'arbitraire et le retour à la liberté, dont les catholiques ne cesseront pas de réclamer leur part.

Le **Pèlerinage à Notre-Dame de la Salette**, avec stations à **Ars**, à **Notre-Dame de Fourvière**, à **Notre-Dame du Laus** et à **Paray-le-Monial**, aura lieu du mardi 25 Août au vendredi 4 Septembre 1903. La Direction du pèlerinage et l'Agence organisatrice enverront leur représentant à Limoges pour former la caravane régionale et l'amener au point de concentration générale. Les pèlerins n'auront pas d'autre souci que celui de se laisser conduire.

Prix, tous frais compris, chemin de fer, voitures, logements, repas, gratifications. Au départ de Paris : 1re classe : 195 fr ; 2e classe : 170 fr. ; 3e classe : 155 fr.

Au départ de Limoges : 1re classe : 220 fr. ; 2e classe : 185 fr. ; 3e classe, 165 fr.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pour tous renseignements et pour le programme détaillé, s'adresser à M. l'abbé Louis Petit, directeur de l'Œuvre de Sainte-Philomène, 98 *bis*, rue de l'Abbé-Groult, Paris-Vaugirard, 15e arrondissement.

La Croisade des Chapelets. — Cette pieuse Croisade, commencée il y a deux ans, doit son origine à un officier supérieur de l'armée française qui se glorifie du nom de « Général des Chapelets ». Son but est de réunir d'année en année — le 1er Octobre étant pris comme point de départ et comme terme — le plus grand nombre possible de promesses de Chapelets que l'on s'engage à réciter pour la France.

Sans doute, dans les milieux très chrétiens, on prie pour la France. Mais ce devoir de la prière nationale n'est pas assez entré dans les habitudes quotidiennes de tous ceux qui ont vraiment le souci de l'honneur et du salut de la patrie.

La Croisade des Chapelets, dont on comprend en ce moment toute l'opportunité, est conforme au désir si souvent exprimé de S. S. Léon XIII ; elle a été approuvée et bénie par LL. EEm. les Archevêques de Lyon et de Rennes et par Mgr l'Evêque de Quimper ; elle a provoqué déjà les promesses de *vingt-trois millions* de Chapelets qui ont été dits ou seront dits, avant le 1er Octobre 1903.

Cet élan va toujours grandissant et il ne doit pas s'arrêter jusqu'à ce qu'il ait obtenu de Marie, la Reine du Saint Rosaire, la grâce de salut si vivement sollicitée pour la France.

Pour participer à la Croisade des Chapelets, il suffit de désigner au bureau de l'*Echo de Fourvière*, proposé comme centre, le nombre de Chapelets que l'on promet de réciter :

1° Jusqu'au 1er Octobre 1903 ;

2° Du 1er Octobre 1903 au 1er Octobre 1904.

Les noms sont inscrits sur un registre, mais ne sont pas publiés.

L'*Echo de Fourvière* donne chaque semaine la note exacte des nouvelles promesses recueillies, avec le total général.

Toutes les personnes de foi qui voient l'urgente nécessité de joindre la prière plus instante à l'action, les religieux et les religieuses notamment, les prêtres séculiers, les pères de famille et les mères chrétiennes, les enfants eux-mêmes, tous sont invités à prendre part à la Croisade des Chapelets pour la France.

On est prié de vouloir bien communiquer cet avis.

Les promesses doivent être adressées à l'*Echo de Fourvière*, place Bellecour, 26, Lyon.

Un défenseur peu suspect des Congrégations. — « Trajan et les meilleurs empereurs virent toutes les associations avec défiance. Les légistes qui ont constitué le droit romain, si éminents comme jurisconsultes, donnèrent la mesure de leur ignorance de la nature humaine en poursuivant de toute façon, même par la menace de la peine de mort, en restreignant par toutes

sortes de précautions odieuses ou puériles, un éternel besoin de l'âme.

Comme les auteurs de notre code civil, ils se figuraient la vie avec une mortelle froideur. — Jamais l'homme ne consentira à respirer cet air glacial. Il lui faut sa petite enceinte, la confrérie où l'on vit et meurt ensemble. Nos grandes sociétés abstraites ne sont pas suffisantes pour répondre à tous les instincts de sociabilité qui sont dans l'homme. Laissez-le mettre son cœur à quelque chose, chercher sa consolation où il la trouve, se créer des frères, contracter des liens de cœur. Que la main droite de l'Etat n'intervienne pas dans ce royaume de l'âme, qui est le royaume de la liberté. La vie, la joie ne renaîtront dans le monde que quand notre défiance des *collegia*, ce triste héritage du droit romain, aura disparu.

« L'association en dehors de l'Etat, sans détruire l'Etat, est la question capitale de l'avenir. La loi future sur les associations décidera si la société moderne aura ou non le sort de l'ancienne. *Un exemple devrait suffire.* L'empire romain avait lié sa destinée à la loi sur les *cœtus illiciti*, les *illicita collegia* (1).

« Les chrétiens et les barbares, accomplissant en cela l'œuvre de la conscience humaine, ont brisé la loi : *l'empire qui s'y était attaché a sombré avec elle.* » E. RENAN, *les Apôtres*, p. 363-64.

---

(1) *Illicita collegia*, loi prohibitive des associations, des fraternités.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 20 Juin 1903.

I. Le Dieu César au temps de Septime-Sevère, par Adhémar d'ALÈS. — II. Une Controverse au début du XVIIe siècle, par Joseph de la SERVIÈRE. — III. Lettres d'une Française et d'une chrétienne, par Victor DELAPORTE. — IV. En marge du décret de messidor, par Paul DUDON. — V. Bulletin d'iconographie chrétienne, par Joseph BRUCKER. — VI. « Le Mixte et la Combinaison chimique », par Auguste BELANGER. — VII Homère et les Phéniciens, par Ferdinand PRAT. — VIII. Le Texte de « la Grande Promesse du Sacré-Cœur », par Auguste HAMON. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine. — XII. Table des matières du tome 95.

Les Commandements expliqués, par le Révérend Père Arthur Devine, Passionniste Un beau volume in-jesus de XLVII-704 pages — Broché : 6 fr. — AUBANEL Freres, éditeurs, Imprimeurs de N. S. P. le Pape, Avignon.

Voici donc un livre qui nous arrive d'Angleterre par l'intermédiaire d'une traduction française ; ce n'est point un simple catéchisme ni un sermonaire. Faut-il l'appeler un cours de théologie ? Non, si l'on prétend qu'un cours de théologie, sur un point de morale, doit exposer toutes les controverses, avec l'appui des autorités et les opinions variées des divers auteurs. Mais en tant qu'il renferme une explication complète et raisonnée du Décalogue, d'après la philosophie et la Sainte Ecriture, le droit naturel et le droit divin, l'ouvrage du P. Devine peut être considéré comme un admirable traité de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

théologie à l'usage des laïques sérieux qui veulent s'instruire de leurs devoirs et marcher avec plus d'assurance et de lumière dans le chemin du salut. C'est un guide sûr et pratique dans les actions quotidiennes de la vie ; outre sa valeur instructive dans le domaine de la morale, ce livre, appuyant sur les sujets spécialement discutés par l'incrédulité et l'hérésie, comme le culte des saints, la superstition, rentre parfois dans le domaine de la dogmatique ou de l'apologétique. Les chrétiens de France y trouveraient un manuel de tous leurs devoirs naturels et surnaturels ; les prêtres peuvent s'en aider pour des instructions aussi claires que solides, et pour la solution de bien des cas spéciaux à la vie moderne, et que ne renferment point les anciens traités.

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.

Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

MANUFACTURE DE BONNETERIE ET FLANELLE-EPONGE
Confection pour Prêtres.

M. BOUVERET
A FRAISANS (Jura)

ATELIERS DIRIGÉS PAR LES SŒURS FRANCISCAINES
CONFECTION SOIGNÉE
SPÉCIALITÉ DE BAS NOIRS SANS COUTURE
Talons garnis à la main.
2 fr. 50 et 3 francs la paire.
Soutanes, Douillettes, Chapeaux, Barrettes, Pèlerines, Rabats, Ceintures.
PRIX EXCEPTIONNELS
DEMANDER LE CATALOGUE

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 10 Juillet 1903.** N° 28.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — La résistance légale.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Communiqué de l'Evêché ; Suppression de traitements ; Traitement rétabli ; Nécrologie ; Laz ; Lesneven ; Morlaix ; Leuhan ; Le Tiers-Ordre franciscain de la Bretage à Sainte-Anne d'Auray ; Le droit de l'Etat sur les oratoires particuliers et sur les chapelles domestiques ; Bibliographie ; Association bretonne.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Devant les tribunaux ; Fier langage ; Vannes ; Un culte privilégié ; Récitation du chapelet pour la France ; Lourdes ; Angleterre ; Triste réalité.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 12 Juillet. — 6e Dimanche après la Pentecôte. S. Jean Gualbert, Abbé. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et des Sts Martyrs Nabor et Félix.
Vêpres de S. Jean Gualbert, avec mémoires du suivant et du Dimanche.
Lundi, 13. — S. Anaclet, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.
Mardi, 14. — S. Bonaventure, Evêque, Docteur. Double. Blanc.
Mercredi, 15. — S. Henri, Empereur, Confesseur. Semi-double. Blanc.
Jeudi, 16. — Notre-Dame du Mont-Carmel. Double-majeur. Blanc.
Vendredi, 17. — S. Alexis, Confesseur. Semi-double. Blanc.
Samedi, 18. — S. Camille de Lellis, Confesseur. Double. Blanc.
Dimanche, 19. — 7e Dimanche après la Pentecôte. S. Vincent de Paul, Confesseur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Sauveur (Sizun).	du 11 au 13 Juillet.
Plogoff	du 14 au 17 —
Quéménéven	du 18 au 20 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La Résistance légale

Nous empruntons à la brochure de M. le comte de Mun, *Les catholiques et l'action libérale populaire* (1), les lignes suivantes :

« Qu'est-ce que la résistance légale ? C'est celle qui s'exerce sans violence, mais par tous les moyens que le légitime usage de la liberté met en notre pouvoir : protestations publiques, manifestations dans la rue, réunions, conférences, articles de journaux, revendications judiciaires, inlassable propagande, œuvres enfin d'organisation et d'action : voilà la résistance légale ; or c'est, dans ma conviction, la seule, vous entendez bien, la seule efficace, la seule pratique, la seule redoutable et j'ajoute qu'elle l'est extrêmement. La violence — la violence comme on peut la concevoir en notre temps, avec notre organisation matérielle et sociale — est fatalement condamnée à l'impuissance ; ce n'est pas seulement une lutte inégale, c'est une lutte impossible ; elle n'a qu'un résultat, qui est de donner à ceux qu'elle prétend abattre des armes contre ceux qui l'ont déchaînée, et dont elle éloigne toutes les sympathies de l'opinion. La résistance légale, au contraire, méthodique, durable, persévérante, finit, tôt ou tard, par avoir raison des entreprises arbitraires et des lois malfaisantes, en conciliant à ceux qu'elles oppriment tous les hommes — et ils sont encore nombreux — chez qui persiste le souci de la justice et de la liberté. L'histoire est remplie de ces victoires remportées par la conscience contre la tyrannie. Au surplus, remarquez-le bien, la résistance légale ainsi comprise peut, grâce à la tyrannie des lois, entraîner pour ceux qui s'y livrent des peines qui vont jusqu'à la prison, et je n'hésite pas à penser que si nous devons faire tous nos efforts pour en préserver les plus humbles, les plus pauvres que nous, nous ne devons pas hésiter, le cas échéant, à l'affronter pour nous-mêmes. Mon collègue de Dion vient de donner à cet égard un très bel exemple, et il y a, à l'heure où j'écris, dans la prison de Versailles, une admirable jeune fille, Mlle de Lambert, qui mérite le public et chaleureux hommage de tous nos respects. Aucune violence n'aurait, pour notre cause, valu sa courageuse attitude.

« Je ne pense pas qu'O'Connell ait laissé dans l'histoire le renom d'une âme pusillanime. Écoutez ce qu'il disait aux habitants de Manchester, lorsqu'il voulut, dans un voyage qui fut une tournée triomphale, gagner à la cause irlandaise les sympathies de la nation anglaise : « Je vais faire un tour en Angleterre et en Écosse pour « encourager le peuple à agir sûrement et à éviter la violence ; car « la violence, outre qu'elle fortifie nos ennemis, est un mal en elle-« même... Dans les annales du monde... je défie qui que ce soit de « me montrer aucun changement bienfaisant produit par la violence... Méprisez l'homme qui vous opprime, mais ne le touchez « pas ; regardez-le comme un chien enragé, mais évitez sa dent de « peur qu'il ne vous communique sa rage. Que chacun de ceux qui « m'écoutent se joignent à nous ! Nous voulons obtenir la paix et le « progrès par des moyens qu'aucun homme de bien ne condamnera « et auxquels Dieu lui-même doit sourire... Que les Irlandais don-« nent l'exemple de la paix et de l'ordre, et alors nous aurons l'An-« gleterre avec nous... »

« Nous avons besoin, nous aussi, — menacés que nous sommes d'être réduits à former dans notre pays comme une Irlande vouée à l'oppression, — d'avoir avec nous, pour secouer le joug de la faction qui nous persécute, les sympathies de la nation. Nous les gagnerons par la sagesse et la fermeté. »

(1) Librairie Poussielgue, Paris.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Mission :** SAINT-SERVAIS, du 15 au 19 Juillet. Président, le 2e semaine, M. le chanoine Eveno. Supérieur du Séminaire de Saint-Jacques de Lézérazien.

Communiqué de l'Évêché. — Les nouvelles que Nous recevons de Rome sur la santé du Souverain Pontife étant toujours très graves, encore qu'elles ne nous enlèvent pas tout espoir de guérison, Nous exhortons très instamment Nos diocésains à prier pour le rétablissement d'une santé si précieuse, et Nous demandons à toutes les âmes pieuses de faire la sainte communion à cette intention.

Nous autorisons et nous engageons MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers à faire, dans leurs églises ou chapelles respectives, des prières publiques en présence du T. Saint-Sacrement exposé, soit pendant la sainte messe, soit pendant un Salut solennel, et cela durant trois jours consécutifs, suivant les circonstances. Les prières qui paraissent le mieux convenir sont : pour la messe, la récitation en commun du chapelet et, pour le Salut, les Litanies du Sacré-Cœur.

Ceux de nos prêtres qui ne pourraient pas facilement réunir leurs paroissiens en semaine, voudront bien, s'il y a lieu, remettre ces prières à Dimanche prochain.

Donné à Quimper, le 8 Juillet 1903.

† François-Virgile,
Évêque de Quimper et de Léon.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Suppression de traitements. — Par décision, en date du 7 Juillet, M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, a supprimé le traitement des ecclésiastiques dont les noms suivent, « pour emploi abusif du breton » :

MM. Jacq, recteur de Tourch.
Picard, recteur de Tréboul.
Malgorn, recteur de Cléden-Cap-Sizun.
Iliou, curé de Plougastel-Daoulas.
Salaün, curé d'Ouessant.
Fagot, recteur de la Forêt-Landerneau.
Péron, recteur de Plomodiern.
Kerjean, recteur de Lampaul-Guimiliau.
Le Sann, Jean-Marie, recteur de l'Ile-de-Batz.
Colin, curé de Saint-Thégonnec.
Le Sann, Henri, recteur de Plougonven.
Labasque, recteur de Clohars-Carnoët.

Traitement rétabli. — Le traitement de M. Cantinat, recteur de Saint-Divy, a été rétabli, à partir du 1er Mars dernier, sur la proposition de M. le Préfet.

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Le Bris (François), vicaire à Quéven (diocèse de Vannes), décédé le 2 Juillet, à l'âge de 30 ans. M. Le Bris était né à Quimper, où son corps a été inhumé samedi matin, après un service funèbre célébré à la Cathédrale.

R. I. P.

Laz. — **La Mission.** — Depuis 45 ans (1858-1903), la paroisse de Laz avait eu plusieurs retraites d'Adoration et de Jubilé, mais pas de Mission proprement dite. Aussi cette faveur était-elle vivement désirée par la population et l'annonce définitive qui en fut faite, au début de la présente année, avait été accueillie avec une grande joie.

Les pieux exercices, commencés le 21 Juin, solennité du Sacré-Cœur, ont été suivis dès le premier jour et même dès la première heure, avec une édifiante régularité : on se serait fait scrupule de manquer une instruction des missionnaires qui, disaient-ils d'une voix unanime, n'ont trouvé nulle part des auditeurs plus assidus ni plus attentifs... Les fidèles, de leur côté, ne tarissent pas sur le zèle et le talent des prédicateurs dont ils garderont longtemps le souvenir, comme ils demeureront toujours reconnaissants au digne Recteur de la paroisse de leur avoir procuré le bienfait insigne de la Mission.

Tous, sans exception, ont tenu à en profiter. **Il y a eu**, pour la première série, 512 communions et, pour la seconde, 510, le samedi jour de clôture ; et le lendemain, dimanche, les mêmes s'approchaient de nouveau de la sainte Table à l'intention de leurs défunts.

C'est une pieuse coutume à laquelle ne pouvait manquer une population si fidèle au culte des morts.

Un autre culte spécialement en honneur dans la paroisse, c'est celui de la Croix ; aussi les habitants ont été heureux de voir entièrement restaurée et bénite à nouveau l'ancienne « Croix de Mission » : sa vue leur rappellera les enseignements de la Mission de 1903 et leur donnera la force d'y être fidèles.

Lesneven. — **Retraite bretonne de femmes,** *du 27 Juin au 4 Juillet 1903.* — 52 paroisses ; 164 retraitantes : Plougastel-Daoulas, 12 ; Plounéour-Trez, 10 ; Plabennec, 8 ; Plounévez-Lochrist, 7 ; Plourin, 7 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 6 ; Loc-Maria-Plouzané, 6 ; Saint-Thonan, 6 ; Saint-Méen, 6 ; Plouarzel, 6 ; Lesneven, 5 ; Ploudaniel, 5 ; Plounéventer, 4 ; Plouzané, 4 ; Bourg-Blanc, 4 ; Kerlouan, 4 ; Plouvien, 4 ; Lannilis, 3 ; Plouguin, 3 ; Plouider, 3 ; Ploumoguer, 3 ; Milizac, 3 ; Guipavas, 3 ; Saint-Derrien, 3 ; Rosnoën, 2 ; Plouédern, 2 ; Brélès, 2 ; Plouescat, 2 ; Tréglonou, 2 ; Plougar, 2 ; Kersaint-Plabennec, 2 ; Lanhouarneau, 2 ; Trégarantec, 2 ; Saint-Renan, 2 ; Lanrivoaré, 2 ; Saint-Martin de Brest, 1 ; Rumengol, 1 ; Quimerc'h, 1 ; Lampaul-Guimiliau, 1 ; Saint-Urbain, 1 ; Le Folgoët, 1 ; Le Drennec, 1 ; Guissény, 1 ; Fouesnant, 1 ; Lambézellec, 1 ; Plougonvelin, 1 ; Saint-Frégant, 1 ; Trémaouézan, 1 ; La Martyre, 1 ; Saint-Pol-de-Léon, 1 ; Lampaul-Ploudalmézeau, 1 ; Coat-Méal, 1.

Morlaix *(La Salette).* — **Retraite bretonne de femmes,** *du 28 Juin au 4 Juillet.* — 23 paroisses ; 150 retraitantes : Taulé, 32 ; Plouénan, 27 ; Morlaix, 19 ; Henvic, 13 ; Saint-Thégonnec, 8 ; Guimiliau, 5 ; Plougourvest, 5 ; Botmeur, 5 ; Pleyber-Christ, 5 ; Carantec, 4 ; Guiclan, 4 ; Berrien, 3 ; Plougoulm, 3 ; Plougasnou, 3 ; Sibiril, 2 ; Loc-Eguiner, 2 ; Landivisiau, 2 ; Ile-de-Batz, 1 ; Loc-Mélard, 1 ; Plougastel-Daoulas, 1 ; Bodilis, 1 ; Saint-Pol-de-Léon, 1.

Leuhan. — **Pardon de Notre-Dame de Lourdes.** — Le grand « Pardon » de N.-D. de Lourdes, en Leuhan, aura lieu, cette année, le dimanche 19 Juillet. Voici le programme et l'horaire des divers exercices :

Samedi, 18 Juillet. — Le matin, messes à *5 h., 6 h., 8 h.* et *9 h.* — Le soir, à *7 h. 1/2,* départ de la procession de l'église paroissiale pour la chapelle. Vêpres. A *9 h.,* procession aux flambeaux ; sermon à la croix du champ. Prières du soir ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Des confesseurs se tiendront à la disposition des fidèles, pendant la journée et toute la nuit.

Dimanche, 19. — Messes basses à *2 h., 5 h., 7 h.* et *8 h.* A *10 h.,* grand'messe ; sermon.

L'après-midi, à *2 h. 1/2,* récitation du chapelet pour les mala-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des. A *3 h.*, Vêpres solennelles suivies de la procession et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Lundi, 20. — Messes basses, à *5 h.*, *6 h.* et *9 h.* ; bénédiction du T. Saint-Sacrement. Bénédiction des croix, chapelets, médailles, scapulaires ; réception dans les Confréries.

N. B. — Les fidèles qui, l'un de ces trois jours, visitent la chapelle de N.-D. de Lourdes et y prient aux intentions du Souverain Pontife, moyennant qu'ils aient rempli les conditions ordinaires de la confession et de la communion (qui peut être faite ailleurs qu'à Leuhan), peuvent gagner une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire.

Le Tiers-Ordre franciscain de la Bretagne à Sainte-Anne d'Auray. — 3e Pèlerinage *(18-19 Juillet 1903)*. — Nous publions volontiers l'appel suivant, en exprimant le vœu qu'il soit entendu d'un grand nombre de personnes pieuses :

« Les Tertiaires de Bretagne se souviennent de la promesse faite à sainte Anne le 20 Juillet 1902. Cette année encore ils tiendront à venir prier la Bonne Mère. Tant de motifs les y invitent! Nous les convoquons tous, frères et sœurs en saint François, pour ce troisième pèlerinage, qui réunira les différentes fraternités de Bretagne aux pieds de la céleste protectrice.

« Nous n'entendons pas faire un congrès, mais seulement un pèlerinage de piété, appelant sur le Tiers-Ordre les bénédictions d'en haut, par l'intercession de sainte Anne. Il fait si bon prier, et prier en commun dans le sanctuaire sacré. Nos Tertiaires de toutes obédiences ne manqueront pas cette occasion de resserrer leur union et d'exciter leur zèle franciscain. Plus que jamais ne faut-il pas s'unir vaillamment pour résister à Satan et faire les œuvres de Dieu ? Tertiaires, à Sainte-Anne ! »

Voici le programme du pèlerinage :

Samedi, 18 Juillet. — A 8 h. du soir, réunion à la Basilique ; ouverture du pèlerinage ; procession aux flambeaux. — *9 h. du soir* : exposition du T. Saint-Sacrement pour l'Adoration nocturne.

Dimanche, 19 Juillet. — Messes à *1 h.*, *3 h.* et *5 h.* — *A 7 h.*, Messe *de Communion des pèlerins*. — *A 8 h.*, procession à *la Scala* ; au retour, grand'messe et sermon. *A 10 h. 1/2*, renseignements et entretiens de piété dans des salles privées.

A 1 h. du soir : Vêpres, Salut du Saint-Sacrement ; clôture du pèlerinage.

N. B. — Les Tertiaires sont priés d'apporter leurs insignes, leurs cantiques, ainsi que leurs bannières.

Le droit de l'Etat sur les oratoires particuliers et sur les chapelles domestiques. — Portalis essaie de l'établir dans son Rapport justificatif sur les Articles Organiques (44 et 45) : « Le souverain, dit-il, a doublement inspection sur les oratoires particuliers et sur les chapelles domestiques.

« Comme *protecteur*, il doit empêcher que les fidèles ne soient arbitrairement distraits des offices de leurs paroisses.

« Comme *magistrat politique* et chargé en cette qualité de veiller au maintien de la police, il a le droit d'empêcher qu'il ne se fasse sans son consentement aucun rassemblement de citoyens ou de fidèles hors des lieux publiquement et régulièrement consacrés au culte. »

Ce sont les raisons invoquées par Portalis en faveur du droit de l'Etat sur les lieux de culte privés. On va se convaincre qu'elles sont également inadmissibles.

D'après la première, l'Etat serait le haut protecteur des paroisses, des offices et des fidèles ; il exercerait ce protectorat sacré en exécution du Concordat lui-même. Il est fâcheux pour cette thèse qu'elle ne trouve aucun point d'appui dans le texte de la célèbre convention. Des droits variés et très importants y sont conférés à l'Etat sur l'Eglise, mais pas, à coup sûr, celui de protéger le culte catholique. Qu'est-ce que le Concordat concède au souverain relativement aux paroisses ? Un simple regard sur leur circonscription ; aux Evêques de la faire selon les canons de l'Eglise romaine, mais elle « n'aura d'effet que d'après le consentement du gouvernement » (art. 9).

En ce qui concerne « l'office divin », le Concordat ne fait intervenir l'État que pour y prescrire la récitation du *Domine salvam* (art. 8). Quant aux fidèles, il n'a garde de les confier à la sollicitude du gouvernement ; il stipule seulement que les « catholiques français » auront les moyens légaux de « faire des fondations en faveur des églises » (art. 15). On conviendra qu'il n'y a rien, dans ces dispositions, qui puisse étayer un droit de protectorat.

A l'époque où furent débattues les clauses du Concordat, les consuls de la République faisaient profession particulière de la religion catholique, apostolique et romaine, et ils convenaient que le rétablissement du culte avait pour but et aurait pour résultat le maintien de la tranquillité intérieure (Préambule). Mais les parties contractantes furent assez avisées pour prévoir « le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul actuel ne serait pas catholique » ; celui-là serait déchu « des droits et prérogatives dont jouissait près la Cour romaine l'ancien gouvernement de la Monarchie ».

L'application se fait d'elle-même aux circonstances présentes.

Notre Ministre des Cultes est incontestablement frappé de cette déchéance ; apostat public, persécuteur acharné, il serait incapable de compter le nombre des excommunications qu'il a encourues. Le Concordat repousse donc sa protection, loin de l'établir.

Aussi bien, de quelle façon protège-t-il le culte ? en faisant cesser le culte dans des milliers de chapelles. Peut-être ces mesures, odieuses en elles-mêmes, sont-elles utiles aux fidèles, aux offices et aux paroisses ? Si M. Combes le dit, il ne trompe personne. Ne le voit-on pas, lui ou quelqu'un des siens, à l'heure de l'*office*, se poster à l'entrée des *églises paroissiales* et attendre l'ar-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rivée des *fidèles ?* Et pourquoi ? pour surprendre les fonctionnaires en ce lieu et à ce moment et pour les marquer du signe de la révocation. Pourquoi encore ? pour surprendre nos jeunes gens en flagrant délit de pratique du culte concordataire, et les déclarer ensuite indignes des fonctions rétribuées par l'Etat. Fermer les chapelles, ce n'est que la moitié du protectorat exercé par M. Combes ; l'autre moitié consiste à vider les églises paroissiales. Et l'on accorderait à cet homme, le rôle de protecteur du culte, au nom du Concordat, quelle dérision ! Le Concordat ne commet pas cette trahison des intérêts de l'Eglise, et c'est en vain que Portalis y fait appel.

Et, si ses prétentions sont fausses dans le cas du culte public, à plus forte raison s'il s'agit du culte privé.

Reste le droit de police que Portalis invoque pareillement, et qui conférerait à l'Etat le « droit d'empêcher tout rassemblement de citoyens ou de fidèles hors des lieux publiquement consacrés au culte ». Portalis avait d'étranges illusions. Non content d'inventer un droit concordataire qui n'existe pas, le voici qui oublie le droit concordataire existant et qui fait application au culte du droit commun en matière de police. A ses yeux et de son temps, les fidèles n'ont pas plus que les citoyens le droit de réunion. Cependant le Concordat dit tout autre chose, et c'était le cas de s'en souvenir. D'après ses dispositions, le culte catholique jouit de toute liberté et de toute publicité « en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique ».

Que la police assure donc cette tranquillité dans l'exercice du culte public ; mais avant d'étendre son intervention au culte privé, qu'elle attende du moins que l'ordre en soit menacé. En sommes-nous là ? Est-ce que le culte des chapelles particulières est devenu une cause de trouble ? S'il faut à ces oratoires une autorisation, y a-t-il lieu de l'urger, et, en attendant, y a-t-il prétexte à des fermetures pratiquées *manu militari ?* A parler nettement, la tranquillité est menacée, mais par le fait d'une circulaire attentatoire à la liberté des cultes. Que vient faire ici le décret du 22 Décembre 1812 ? il put avoir quelque opportunité à une autre époque ; aujourd'hui, c'est violer le Concordat que d'en poursuivre l'application.

Portalis attribue à l'Etat le droit d'interdire tout « rassemblement ». Mais il n'y a pas de rassemblement dans nos oratoires particuliers, qui ne desservent que l'établissement, ni dans nos chapelles domestiques, qui sont à l'usage d'une seule famille. Conséquent avec ses principes, il laisserait donc en paix ces lieux de culte, et ne violerait pas le domicile privé pour les atteindre et y apposer les scellés.

Peut-être aussi cet homme d'Etat consciencieux, s'il était présentement aux affaires, se croirait-il obligé de lire jusqu'au bout la loi du 1er Juillet 1901, et passant par dessus les articles de proscription, il arriverait au 21e et dernier, qui est un article d'affranchissement pour le fidèle comme pour le citoyen ; il y constaterait l'abrogation de l'art. 294 du code pénal ; il en conclurait que les réunions privées, même « pour l'exercice du culte », sont désormais affranchies du *placet* et du *veto* de l'autorité municipale ; il s'empresserait de modifier dans ce sens libéral toute la police des cultes, aujourd'hui surannée et caduque, et loyalement, il nous ferait d'un seul coup rentrer dans le droit commun et dans le Concordat. Mais qu'attendre de M. Combes, sinon le maintien des lois, décrets, circulaires et mesures d'exception ?

X...

BIBLIOGRAPHIE. — **Expulsées**, par F. Goyen. — C'est, dit l'auteur dans sa préface, « le récit des événements qui se déroulèrent à Pont-Croix, lors des expulsions du mois d'Août 1902 ». Nous dirions volontiers que c'est un drame en quatre actes, à chacun desquels s'appliquent exactement les sous-titres de l'ouvrage : *L'âme du peuple ; Tristesses d'attente ; Heures héroïques ; Gloire aux vaincus.* M. Goyen ne se contente pas de peindre, en un style imagé et très vivant, les faits extérieurs ; avec autant de finesse que de vérité, il analyse les impressions ressenties par les acteurs ou les témoins, depuis le jour où la triste nouvelle vint consterner une population si attachée à ses « bonnes Sœurs » jusqu'à la brutale expulsion qui mit fin à une résistance héroïque...

Les mêmes scènes se sont passées, avec des incidents divers, dans de nombreuses localités de notre Finistère. Ceux qui y ont pris part ou qui en ont suivi, avec un intérêt poignant, les péripéties aimeront à trouver, dans le livre de M. Goyen, la fidèle expression des sentiments qu'ils ont eux-mêmes éprouvés.

Le volume, très soigné comme typographie et orné de cinq photogravures, est en vente chez MM. Salaun et Bernard, libraires à Quimper, au prix de 1 fr. 50 ; franco par la poste : 1 fr. 75.

Association Bretonne. — Le 44e Congrès de l'Association Bretonne se tiendra, en 1903, à La Roche-Bernard (Morbihan). Il s'ouvrira le lundi 31 Août, à 8 heures du matin, par la messe du Saint-Esprit et durera jusqu'au samedi 5 Septembre.

Le programme des travaux annonce des séances pleines d'intérêt.

La section d'*Agriculture* discutera les questions agricoles les plus importantes pour la région : élevage, pomologie, apiculture, pisciculture, laiteries coopératives, beurre et fromage, viticulture, fabrication du cidre, culture maraîchère, bois, caisses d'assurance et crédit agricole, remèdes à la dépopulation des campagnes, etc.

La section d'*Archéologie* sera saisie d'études sur les monuments mégalithiques et antiquités préhistoriques, les vestiges gallo-romains, les croix, églises, abbayes anciennes, les découvertes récentes en diverses localités.

A la section d'*Histoire*, on traitera de l'évangélisation de la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Bretagne, des seigneuries fondées à la suite des invasions normandes, du protestantisme, du séjour des ducs de Bretagne. A cette section se rattachent les questions de la conservation de la langue bretonne, l'étude des mœurs, usages, contes, légendes, chansons populaires et la biographie de personnages illustres, d'écrivains, etc., du Morbihan.

— Toute autre question historique ou archéologique, relative à la Bretagne, pourra être traitée dans le Congrès avec l'autorisation du Bureau.

Ajoutons qu'une des dernières journées du Congrès sera consacrée à une excursion archéologique.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — **Le Pape gravement malade.** — Dimanche dernier, 5 Juillet, on apprit à Rome et bientôt dans tout l'univers, où la nouvelle causa une émotion générale, l'état très alarmant de la santé du Saint-Père.

A la suite d'une promenade dans les jardins du Vatican, le vendredi précédent, Léon XIII se sentit indisposé et voulut néanmoins recevoir en audience quelques étudiants hongrois; le malaise s'en accrut, la respiration devenant un peu pénible. Cependant, dimanche matin, le Saint-Père entendit la messe dite dans la chapelle contiguë à sa chambre à coucher. Peu après, les médecins appelés en consultation constatèrent une hématisation pulmonaire, particulièrement grave vu l'âge de l'auguste malade. L'état empira rapidement : le Cardinal Vicaire commanda des prières dans toutes les églises de Rome pour le Pape, à qui l'on allait porter le Saint-Viatique. La cérémonie, émouvante, eut lieu le dimanche soir, en présence des cardinaux et de nombreux prélats. En voyant entrer dans sa chambre le T. Saint-Sacrement, Léon XIII se leva sur son séant et reçut la communion, dans une attitude d'extase qui impressionna vivement l'assistance.

A l'issue de cette cérémonie, le Pape invita les cardinaux à s'approcher de son lit ; il dit à chacun quelques paroles aimables. Le cardinal Mathieu lui demanda de bénir la France et le Souverain Pontife, levant les mains en signe d'assentiment, prononça les paroles de la bénédiction.

La nuit fut calme ; conservant toute sa lucidité d'esprit, après avoir longuement parlé à ses secrétaires et dicté ses dernières volontés, Léon XIII put prendre quelque nourriture. Un léger mieux se déclara ; mais le mal reprit son cours dans la journée de lundi. Le soir, à 9 heures, le sacriste de Sa Sainteté lui administra l'Extrême-Onction, pendant laquelle le Pape répondait aux prières d'une voix toujours distincte et avec une netteté d'esprit merveilleuse.

Mardi, les médecins décidèrent une ponction de la plèvre qui

soulagea aussitôt le malade et donna un peu de confiance à son entourage. Malheureusement cette lueur d'espoir s'est vite évanouie, et seul un miracle peut prolonger la vie de Léon XIII.... En redoublant de prières et de supplications pour leur Père vénéré, les catholiques se souviendront, quoi qu'il advienne, que l'Eglise a des promesses immortelles.

FRANCE. — **La persécution religieuse.** — Les Chambres se sont séparées, samedi 4 Juillet.

Dans sa dernière séance, le Sénat, malgré un très éloquent plaidoyer de M. de Lamarzelle, a rejeté la demande d'autorisation des Salésiens de Dom Bosco, par 158 voix contre 98. Cette Congrégation, éminemment charitable, recueillait et élevait des milliers d'orphelins qui vont se trouver sans asile. Nos gouvernants ne s'arrêtent pas devant de telles considérations !....

Comme nous le faisions pressentir, la question des « sécularisés » est ajournée jusqu'à la rentrée parlementaire, au mois d'Octobre. M. Combes a déclaré qu'il n'avait pas un besoin urgent de cette nouvelle loi, se trouvant suffisamment armé par la motion Buisson adoptée par la Chambre, et dont voici le texte :

« La Chambre invite le Gouvernement à user des pouvoirs que la loi lui confère pour prononcer la dissolution de toute Congrégation qui aura rouvert par personne interposée un ou plusieurs des établissements congréganistes fermés par décret. »

Il faut donc s'attendre à de nouvelles mesures vexatoires contre les catholiques.

Devant les tribunaux. — I. La Cour d'appel de Limoges a rendu un important arrêt, aux termes duquel la preuve de la permanence de l'état congréganiste, chez les religieux se disant sécularisés, demeure à la charge du ministère public.

La Cour ajoute qu' « enseigner dans la même commune et au même lieu, ne crée, contre le congréganiste, aucune présomption contraire à la laïcisation dont il se prévaut ».

Cet arrêt consacre le droit de sécularisation sur place.

II. Le tribunal de Domfront (Orne) a acquitté, le 4 Juillet, 22 Frères de l'Institution Sainte-Marie de Flers qui s'étaient dissous conformément à la loi, « le ministère public n'ayant pu fournir preuve de la non-sécularisation ».

III. La Cour d'appel de Rennes a confirmé les jugements condamnant à des peines d'amende les Capucins et les Prémontrés de Nantes et les Capucins de la Vicomté, près Dinard, pour infraction à la loi de 1901.

A la même audience ont comparu 8 Pères Capucins de Lorient, poursuivis sous le même prétexte.

Le P. Anselme, leur Supérieur, a fait une énergique déclaration.

« En mon nom, a-t-il dit, et au nom de ces vénérables religieux

Archives diocésaines de Quimper et Léon

blanchis sous la bure, et que je me ferais un devoir de ne pas abandonner dans la rue pour obéir lâchement à un caprice dictatorial, je jure devant le Christ que nos vœux resteront inviolables ; nous serons toujours soumis aux lois justes, mais toute loi d'exception et de persécution nous trouvera inébranlables. Nous périrons peut-être, mais en vrais religieux et en vrais Français : face à l'ennemi. »

Capucins et Prémontrés de Nantes se pourvoient en cassation.

Fier langage. — Au reçu de la notification officielle du rejet de sa demande en autorisation, le R. P. Garaud, Dominicain, prieur du couvent de Marseille, a écrit à M. Combes une admirable lettre où nous lisons :

« Nous protestons contre une procédure improvisée que les jurisconsultes les plus éminents et les représentants les plus indépendants de nos assemblées nationales ont déclarée illégale et que les tribunaux eux-mêmes viennent de condamner. Et parce qu'il ne suffit pas de protester par des paroles quand il s'agit de la violation des droits les plus sacrés de l'humanité, nous avons le devoir de vous avertir que nous protesterons par des actes ; que sur le terrain légal, et surtout sur le terrain divin, nous lutterons avec cette énergie que vous appeliez vous-même, en parlant des empiètements du clergé, une énergie inlassable.

» Nous sommes chez nous et vous viendrez nous prendre..... Quand vous nous aurez jetés à la rue, nous resterons à la porte de nos maisons violées, et, malgré tout, nous serons ce que nous étions et nous ferons ce que nous faisions ; car si nous ne vous reconnaissons pas le droit de nous asservir, nous ne vous reconnaissons pas le droit de nous amoindrir.

» Français et Dominicains nous sommes, Français et Dominicains nous resterons. Pour nous fermer la bouche, pour déchirer nos habits, pour nous expulser de notre pays, il vous faudra forger des lois nouvelles, des lois qui vous permettent de nous enchaîner et de nous conduire à la frontière entre deux gendarmes. Et quand vous aurez fait cela, vous n'aurez pas fini : nous resterons là, à deux pas de la France, priant pour nos persécuteurs, bénissant nos amis fidèles, et attendant de Dieu, forts et tranquilles, l'ordre de revenir ; car si vous ne croyez pas à la Providence, nous y croyons, nous... »

Le R. P. Le Doré, Supérieur général des Eudistes, a tenu le même langage en déclarant que ses religieux ne quitteraient leurs maisons que pour aller en prison.

VANNES. — **Dangereuses pour la sécurité de l'Etat !** — M. le chanoine Anger, curé-doyen de la Trinité-Porhoët, écrivait, le 15 Juin, à la *Semaine religieuse* de Vannes une lettre que ce journal « recommandait à l'attention de ses lecteurs ». Nous en citons les principaux passages :

« Vous avez lu dans les journaux la série fatale des Congrégations de femmes auxquelles la Chambre des députés va refuser l'autorisation d'exister.

« Le N° 21 porte : *Trinitaires, à la Trinité-Porhoët* (Morbihan).

« Cette Congrégation est la seule du diocèse de Vannes qui ait l'honneur d'être inscrite dans la liste des proscriptions. C'est aussi la plus petite : 17 religieuses, dont 3 infirmes et 6 sexagénaires. C'est sans doute la plus pauvre ; car, n'ayant ni rentes, ni fondations, elle vit au jour le jour, gagnant péniblement son pain quotidien. Ce n'est pas la moins laborieuse : 3 Sœurs font la classe à 130 petites filles ; 2 visitent et soignent les malades de la ville et de la campagne ; 3 tissent la toile au métier ; quelques-unes cousent ou font des matelas ; les autres tournent la terre dans le jardin, cultivent les légumes, fument les prairies, soignent la basse-cour. Toutes, elles aiment et servent le bon Dieu, chantent ses louanges et le remercient, même au moment de la persécution.

« Que peut-on leur reprocher ? leur piété ?... leurs durs travaux ?... leur nombre infime ?... leur fécond enseignement ?...

« Oui, c'est cela ; leur crime c'est de faire l'école chrétienne ; c'est de vivre en commun et pieusement : *Omnes qui pié volunt vivere in Christo persecutionem patientur*. C'est pour cela qu'on va les jeter sur la rue, fermer leur chapelle, mettre les scellés sur les portes et s'emparer de tous leurs biens, meubles et immeubles.

« Monseigneur Bécel, de vénérée mémoire, le leur avait prédit, en 1895 : *Vous êtes la plus petite Congrégation de mon diocèse ; vous serez la première persécutée !*

. . . . . .

« Seront-ils là, au jour de la séparation, les habitants de cette ville, ou *les Mères*, comme ils le disent, ont fait tant de bien depuis 40 ans ? Seront-ils là, ces électeurs trompés, pour protester et pour réparer le mal que, inconsciemment sans doute, ils s'exposaient à faire par leurs votes mauvais ? Ils le devraient, ils le doivent ; espérons qu'ils sauront se montrer les défenseurs de la liberté. »

Un culte privilégié. — « Dans la Charente-Inférieure, le Conseil municipal de Montlieu, à l'unanimité, a demandé le maintien des Religieuses.

« Le Préfet ne tient aucun compte de cet avis et dit que l'école est inutile parce qu'il y a une école laïque et une école protestante.

« Voilà comment on respecte la liberté des catholiques. Les protestants ont le droit de maintenir la foi de leurs aïeux, mais les catholiques, non. C'est une dérision ; qu'en pense le président du Conseil ? »

(*Discours de* M. Grousseau *à la Chambre des Députés, le 25 Juin.*)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Récitation du chapelet pour la France. — Croisade de prières, approuvée et encouragée par LL. EE. les Cardinaux-Archevêques de Lyon et de Rennes, et par NN. SS. l'archevêque de Cambrai, les Evêques de Quimper et de Luçon.

Les nouvelles promesses reçues cette semaine sont au nombre de 113,271 chapelets qui seront dits pour le salut de la France.

Total général : VINGT-TROIS MILLIONS six cent soixante-dix-huit mille deux cent quinze chapelets !

Que d'espoirs dans ces ardentes et nombreuses prières, toutes puissantes sur Celui qui tient dans ses mains les destinées des peuples ! Puisse ce mouvement de prières aller toujours grandissant.

On ne publie pas les noms des Croisés de la prière ; mais seulement le nombre des chapelets dont ils promettent la récitation pour la France.

1° Jusqu'au 1er Octobre 1903 ;
2° Du 1er Octobre 1903 au 1er Octobre 1904.

Le Général des Chapelets.

PROMESSES REÇUES A L'ECHO DE FOURVIÈRE : Nous avons reçu, cette semaine, 423,781 nouvelles promesses de chapelets qui seront dits jusqu'au 1er Octobre 1903.

Nous avons enregistré en outre 215,485 promesses de chapelets pour la période du 1er Octobre 1903 au 1er Octobre 1904.

Ces chiffres sont encourageants et doivent stimuler l'ardeur de nos zélateurs et zélatrices.

Dans une paroisse du Finistère, mille personnes se sont engagées à dire chaque jour, pendant un an, un chapelet pour la France. C'est un bel exemple.

(*Echo de Fourvière* du 2 Juillet.)

LOURDES. — La grande manifestation annuelle du Pèlerinage national aura lieu du 18 au 25 Août. Comme les années précédentes, plusieurs trains partiront de Paris ; d'autres se formeront à Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Aix et Capdenac.

— De nombreux pèlerinages diocésains et régionaux sont annoncés pour les mois de Juillet, Août et Septembre. Daigne la Vierge Immaculée intercéder pour la France !

ANGLETERRE. — **L'enseignement religieux dans l'éducation.** — Nommer un laïque à la tête d'une grande école, est une innovation qui ne se sera produite qu'à la longue, bien qu'elle soit depuis longtemps prévue. En théorie, les laïques sont maintenant éligibles à la tête des collèges ; mais en fait, ils se trouvent ici dans un état d'infériorité par rapport aux ecclésiastiques. La vieille tradition que l'éducation appartient au clergé, a nécessairement perdu de son autorité dans les rangs subalternes du professorat ; mais elle ne s'éteint que difficilement pour les postes supérieurs ; et nous avons souvent entendu les maîtres laïques se plaindre qu'on les écarte de ce qui est leur plus haute ambition.....

Il est certain que beaucoup de parents préfèrent confier leurs enfants aux mains d'un *clergyman*, et qu'ils estiment plus ou moins vaguement que mieux vaut pour le caractère de l'élève que le principal du collège soit dans les ordres, C'est un sentiment, qui n'est peut-être pas raisonné, mais que nous respectons profondément. Il repose sur une longue tradition ; il peut au moins s'appuyer solidement sur la chaire de la chapelle du collège. Les sermons laïques sont chose encore rare ; l'Eglise anglicane les tolère difficilement ; et nous ne croyons pas que les enfants qui fréquentent nos écoles, qui sont élevés dans nos familles, soient préparés à écouter aussi volontiers les exhortations d'un laïque prêchant en chaire que les sermons d'un clergyman.

Et cependant la chaire de la chapelle est le meilleur instrument aux mains d'un supérieur pour exercer son influence sur les écoliers. C'est seulement en chaire qu'il peut s'adresser à la masse des enfants qui ne sont pas en contact journalier avec lui dans les leçons de leur classe....

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que les laïques contribuent aujourd'hui pour une grande part à exercer l'influence religieuse et morale. Ce sont eux qui s'occupent forcément d'enseigner l'Ecriture à laquelle on apporte un grand soin, au moins dans les classes supérieures. La préparation à la Confirmation, quoique surveillée par le principal, ecclésiastique, est encore entre leurs mains ; ils sont ici *in loco parentis*.... Si donc, à l'avenir, les directeurs de collèges sont plus souvent choisis parmi les laïques, il ne faudra pas craindre que l'influence religieuse, qui s'exerce à l'école, en souffrira la moindre diminution. (Le *Times*, 19 Juin 1903.)

Triste réalité. — Il y a quelques jours, un député, revenu en hâte de son conseil général, faisait part au président du conseil des ministres de ses impressions : « Nous soulevons l'opinion contre nous ; vous allez trop vite, prenez garde. » Et celui-ci, souriant, lui montra dans le *Gaulois*, l'annonce des fêtes mondaines : « Ne craignez rien, ajouta-t-il, ils s'amusent toujours. »

BIBLIOGRAPHIE

Nouvelles publications de la *Maison de la Bonne-Presse*, Paris.
(Librairie J. SALAUN, Quimper.)

Trois livrets de Conférences. — La *Bibliothèque des Conférences*, publiée par la Bonne Presse, vient de faire paraître trois nouveaux livrets.

Les Voyages apostoliques de saint Paul et *saint Paul prisonnier du Christ* racontent les missions du grand apôtre et ses souffrances endurées pour la cause de Jésus-Christ.

La Passion de Jésus-Christ donne le récit évangélique, mais expliqué et interprété avec une grande connaissance des lieux et des choses.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pourquoi ne peut-on pas se faire protestant ? par l'abbé A. Pirreyre, missionnaire diocésain. Une brochure in-12 de 64 pages, 0 fr. 25.

C'est le 10e opuscule de la série *Apologétique contemporaine*, qui obtient tant d'encouragements et qui a tant de résultats pour éclairer et évangéliser. Celui-ci répond à plusieurs objections fort répandues dans les régions où catholicisme et protestantisme sont aux prises, et il y répond avec succès.

Vient de paraître : **L'Affichage politique,** par MM. Fourié et H. Ballot. Un vol. in-12 de 150 pages. Broché, 1 franc.

L'ouvrage si apprécié du regretté abbé Fourié, l'initiateur de la campagne d'affiches politiques, était épuisé. On en réclamait de partout une nouvelle édition. La Bonne Presse, qui en était devenue propriétaire, a demandé à un spécialiste en la matière, Me Ballot, le soin de mettre à jour et de compléter le premier travail. Le savant avocat a répondu à cet appel et le nouveau volume paraît cette semaine. Il rendra de grands services à tous les défenseurs de la cause catholique en France en leur enseignant quelle est l'étendue de leurs droits et comment ils peuvent les faire respecter envers et contre tous les sectaires. Il aidera aussi, nous le croyons, à fixer la jurisprudence dans le sens de la liberté.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 5 Juillet 1903.

I. Pourquoi faire de la métaphysique ? par Louis Baille. — II. La Persécution religieuse. Première partie : Les Etapes, par Joseph Burnichon. — III. Une Controverse au début du XVIIe siècle, par Joseph de la Servière. — IV. Terre d'épopée. Burgos et le Cid, par Pierre Suau. — V. Shakespeare ou Bacon ? par Boubée. — VI. Bulletin scientifique, par Auguste Belanger. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — Evénements de la quinzaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Transport à demi-tarif *des ouvriers agricoles allant faire la moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.* — A partir du 1er Juillet 1903, une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après : Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Anneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilomètres au minimum (soit 200 kilomètres, aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1er Juillet au 1er Septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de 15 jours et maximum de deux mois.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

18e Année. Vendredi 17 Juillet 1903. N° 29.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Manière de défendre la Religion à la portée de tous.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Communiqué de l'Evêché ; L'Ordination ; Aux directeurs d'écoles libres ; Les Bretons en Angleterre ; Nominations dans le clergé ; Chez nos voisins ; Distribution de prix ; Pèlerinages à Sainte-Anne d'Auray ; Les Pères de l'Immaculée-Conception ; Le droit de l'Etat sur les chapelles publiques ; Le culte des Saints (suite) ; Eaux de Vichy.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; La question des chapelles ; Les congréganistes sécularisés ; Traitements insaisissables ; etc.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 19 Juillet. — 7e Dimanche après la Pentecôte. Saint Vincent de Paul, Confesseur. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres, à partir du Capitule, du suivant, avec mémoires de S. Vincent de Paul, du Dimanche et de Ste Marguerite, Vierge, Martyre.

Lundi, 20. — S. Jérôme Emilien, Confesseur. Double. Blanc.

Mardi, 21. — S. Ténénan, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Mercredi, 22. — Ste Marie Madeleine. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 23. — S. Apollinaire, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Vendredi, 24. — S. Cyrille et S. Méthode, Evêques *(du 7 Juillet)*. Double Blanc.

Samedi, 25. — S. Jacques, Apôtre. Double de 2e classe. Rouge.

Dimanche, 26. — 8e Dimanche après la Pentecôte. Ste ANNE, MÈRE DE LA T. SAINTE VIERGE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Quéménéven	du 18 au 20 Juillet.
La Feuillée	du 21 au 23 —
Bodilis	du 24 au 28 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Manière de défendre la Religion

A LA PORTÉE DE TOUS

Depuis un demi-siècle, mais surtout maintenant, la fausse science a pris vis-à-vis de nous une attitude qu'elle qualifie elle-même de « dédain transcendental ». Elle répète sur tous les tons que le Christianisme est mort, que c'en est fait de lui, que l'heure est venue de débarrasser le sol de cette ruine grandiose, qui encombre le chemin de l'avenir et empêche les sociétés humaines de marcher vers le progrès. En même temps, toutefois, par une étrange contradiction, qui nous gêne sans doute et nous fait souffrir, mais qui nous honore et nous rassure, la fausse politique, alliée et sœur de la fausse science, fait arme de tout pour combattre une religion dont l'indomptable vitalité la déconcerte et l'exaspère. Aussi, quelle lutte acharnée contre une doctrine que l'on semble, d'autre part, traiter avec tant de dédain ! Quelle peur instinctive de ces « leçons de choses » constamment données au monde par le génie de la charité, toujours si intelligent des nécessités des temps et si prompt à les secourir ! Quel besoin de soustraire aux regards des peuples cette démonstration de la Religion, qui se fait surtout par les œuvres ! Quelle satanique ardeur à tout laïciser, afin d'empêcher le divin de se montrer et de se créer des droits à l'attention, au respect, à la foi, à la reconnaissance des hommes !

Dans une telle crise, et devant une telle tactique des ennemis de Jésus-Christ et de son Evangile, il y a une obligation de conscience qui s'impose à tout chrétien : *c'est d'être à lui seul un témoignage vivant de la divinité de la Religion*. Nos arguments de théologie ou nos démonstrations oratoires ! La plupart du temps, le siècle est trop affairé ou trop distrait pour venir les écouter, ou pour leur prêter une attention suffisante. Mais le siècle nous voit vivre. Chaque jour et chaque instant, il est en contact avec nous. Il entend nos paroles ; il observe nos démarches ; il regarde nos actions. C'est donc à nous, chrétiens, qu'incombent l'honneur et la responsabilité d'attester devant lui, par le langage irrésistible des faits, la vérité des divins enseignements que nous avons reçus.

« Porter le nom de chrétien, disait saint Augustin, c'est fort peu de chose ; il faut l'être. » Une foi sans racines profondes, reléguée à la superficie de l'âme ; des habitudes presque mécaniques de piété, dissimulant mal une vie mondaine, terrestre, où les passions ne trouvent aucune contradiction sérieuse, et n'ont à compter qu'avec un décorum tout extérieur et la crainte très humaine du « qu'en dira-t-on » : une telle manière d'entendre et de pratiquer le Christianisme constitue, à son égard, une véritable trahison.

Ne soyons pas de ceux qui lui en infligent l'humiliation douloureuse. Plus que jamais, à cause du temps difficile et troublé où nous vivons, nous sommes appelés à la gloire d'être nous-mêmes les semeurs de la bonne nouvelle, et de l'accréditer par nos mœurs au milieu des hommes. Ne nous dérobons pas à une si noble et si consolante mission. Annonçons partout la foi de notre baptême.

Soyons l'Evangile en action !

Cardinal PERRAUD.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **L'Ordination du 25 Juillet.** (Retraite préparatoire du 20 au 24.)

Communiqué de l'Évêché. — Dans les douloureuses circonstances où se trouve l'Eglise, Nous avons jugé qu'il était de Notre devoir d'envoyer à Son Eminence le cardinal Rampolla un télégramme pour lui exprimer Nos tristesses et Nos angoisses avec celles de Notre clergé et de Notre peuple, et pour lui annoncer, en même temps, que des prières ferventes étaient faites dans toutes nos églises pour Sa Sainteté Léon XIII.

Son Eminence Nous a répondu, à la date du 14 Juillet, par le télégramme suivant : « L'état du Saint-Père demeure toujours grave, continuons à prier ».

Nous continuerons à prier pour notre vénéré Pontife et Père, avec toute l'ardeur de notre piété, et Nos vénérés collaborateurs, Curés, Recteurs et Aumôniers voudront bien, dans la mesure du possible, renouveler les prières publiques que Nous avons indiquées dans le dernier numéro de Notre *Semaine religieuse*.

Quimper, le 15 Juillet 1903.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

L'Ordination. — Selon l'usage dans le diocèse, l'Ordination générale de fin d'année aura lieu le jour de la fête de saint Jacques, Apôtre, c'est-à-dire le samedi 25 Juillet : elle comprendra 29 prêtres, 6 diacres et 41 sous-diacres.

Nous demandons instamment à nos lecteurs, particulièrement aux communautés et à toutes les personnes pieuses, de prier, conformément aux vœux de l'Eglise, pour ceux qui vont devenir ses ministres. Une communion faite à cette intention serait chose très méritoire et agréable à Dieu.

La retraite préparatoire à l'Ordination commence lundi soir.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Aux directeurs d'écoles libres. — I. Le « Comité de patronage de l'Enseignement primaire privé du Finistère » prévient les instituteurs et les institutrices des écoles libres qu'il se tient à leur disposition pour faciliter, en vue de la rentrée des classes, les déplacements qui seraient jugés utiles ou nécessaires. Les demandes devront être adressées à M. le Secrétaire, 6, rue Verdelet, Quimper, *avant le 20 Août* prochain.

II. Plusieurs directeurs d'établissements libres ayant consulté Monseigneur l'Evêque au sujet de la distribution des prix dans leurs écoles, Sa Grandeur est d'avis qu'il y a lieu de se conformer, cette année comme précédemment, aux usages établis, tout en évitant les réjouissances d'un caractère trop bruyant.

Les Bretons en Angleterre. — *Avis urgent.* — Chaque année, un grand nombre de Bretons, spécialement des jeunes gens de Roscoff et des environs, se rendent en Angleterre pour le commerce des légumes. Or, depuis quelque temps surtout, leur foi y court de graves dangers contre lesquels il est urgent de les mettre en garde, eux et les « patrons » qui les emploient.

Les protestants ont organisé une propagande très active parmi les « marchands d'oignons », qu'ils entraînent dans leurs cercles et « instituts » pour jeunes gens où ils leur offrent, l'après-midi du dimanche, des jeux divers et une tasse de thé. Mais aucune de ces réunions ne se termine sans un « service religieux musical » et un sermon, en français quelconque, fait par un « prédicant ».

Un de ces cercles publiait dernièrement les résultats obtenus et mettait au premier rang l'œuvre de prosélytisme parmi les Bretons : il faisait appel à la générosité des membres honoraires pour permettre de continuer l'œuvre, avec plus d'ardeur encore, à la « saison » prochaine. En revanche, les catholiques sont attristés de voir que les Bretons se montrent beaucoup moins assidus aux offices du dimanche. Ils s'efforcent de porter remède au mal en créant aussi, à Plymouth en particulier, des lieux de réunions pour nos compatriotes, avec des séances récréatives et de courtes instructions.

Dès à présent, il faut que, par les prêtres des paroisses intéressées, les familles soient averties ; que celles-ci fassent les recommandations nécessaires pour que leurs enfants évitent ces « instituts » où, sous prétexte de philanthropie, s'exerce un dangereux prosélytisme.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Martin, recteur de Saint-Martin de Morlaix, curé de Notre-Dame du Mont-Carmel, à Brest, en remplacement de M. Monfort, démissionnaire ;

M. Corre, recteur de Locmélard, curé de Ploudiry.

(Ces nominations ont été agréées par décrets du 10 Juillet.)

Chez nos voisins. — VANNES. — Nous avons appris avec joie que Mgr l'Evêque de Vannes venait de nommer chanoine honoraire de sa Cathédrale M. Le Borgne, recteur de Guiscriff.

M. Le Borgne appartient bien un peu au diocèse de Quimper, où il compte de nombreux amis. En leur nom à tous, nous adressons au nouveau chanoine nos chaleureuses et sincères félicitations.

L. R.

Distribution de prix. — Monseigneur l'Evêque présidera la distribution des prix : le 21 Juillet, à l'Ecole Saint-Yves ; le 22, au Pensionnat Sainte-Marie, le matin, et, l'après-midi, au Sacré-Cœur ; le 24, à la Retraite ; le 30, au Petit-Séminaire de Pont-Croix.

Le 23, Sa Grandeur présidera une profession religieuse aux Ursulines de Quimperlé, le matin, et, l'après-midi, la distribution des prix à l'Ecole des Frères.

Pèlerinages à Sainte-Anne d'Auray. — I. MORLAIX. — Les ouvriers de la manufacture de tabac de Morlaix ont grande dévotion à sainte Anne, et leur société de secours mutuels est même sous le vocable de cette sainte.

Tous les ans, à l'occasion de l'inventaire, le travail cessant pendant quelques jours dans la manufacture, les ouvriers ont contracté la pieuse habitude de prendre chaque fois trois jours sur ce chômage forcé pour faire un pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray. D'autres personnes se joignent à eux, et leur groupe atteint ordinairement 60 à 80 pèlerins. Il était de 100 cette année. Partis de Morlaix le 22 Juin, à 9 heures du matin, les pèlerins n'étaient à Sainte-Anne qu'à 8 h. 1/2 du soir. Habitués à venir ici, ils connaissent le village et eurent bien vite trouvé leur logement,... et un quart d'heure après ils étaient tous à la basilique et assistaient au chapelet récité chaque soir au pied de l'image miraculeuse. Le lendemain, ils reviennent de belle heure pour se confesser avant d'assister à leur messe de pèlerinage. La journée est entrecoupée par des exercices divers, tels que chemin de la croix, visite à la Scala, au Champ des Martyrs, etc.

Le soir, c'est leur réunion solennelle, la procession aux flambeaux à laquelle ils tiennent par dessus tout. Elle est du reste favorisée par un temps superbe, pas un souffle de vent ne vient agiter la flamme des cierges.

Le 24 au matin, ils se réunissent une dernière fois aux pieds de sainte Anne ; et après avoir assisté à quelques-unes de nos processions de la Saint-Jean, ils prennent le train à 10 heures et rentrent chez eux à 9 heures, le soir, après une petite halte à Notre-Dame d'Espérance de Saint-Brieuc, heureux d'avoir si bien sanctifié leurs vacances et décidés à recommencer l'année prochaine.

(*Semaine religieuse* de Vannes.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

II. Quimperlé. — Le pèlerinage régional de Quimperlé à Sainte-Anne d'Auray, que nous avions annoncé, a eu lieu hier jeudi, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque de Quimper. Les pèlerins étaient au nombre de plus de 3.000, amenés par trois trains spéciaux.

Monseigneur a dit la messe de communion, puis, à la grand'messe, a adressé une allocution aux pèlerins.

Les Pères de l'Immaculée-Conception.— Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Rennes :

La Congrégation des Pères Missionnaires de l'Immaculée-Conception de Rennes a été dissoute par suite de la loi néfaste de 1901. C'est un devoir pour nous de saluer, au nom du clergé et des fidèles du diocèse, les nobles victimes de la persécution religieuse. En accomplissant ce devoir, nous savons être l'interprète de tous les catholiques, sans exception.

La maison actuelle de nos chers Missionnaires a été construite sur l'emplacement même de l'ancienne Maison des Petits Carmes déchaussés, achetée, le 9 Avril 1823, par Mgr Mannay, évêque de Rennes, dûment autorisé par ordonnance royale du 22 Janvier de la même année. Désirant y établir des *Prêtres-Auxiliaires*, Mgr Mannay fit un pressant appel à la charité de ses diocésains et s'inscrivit lui-même pour 15,000 francs. La souscription produisit 65,000 francs environ. Grâce à cette somme, le pieux Evêque put acquérir la propriété de la rue de Fougères et subvenir à la subsistance des premiers Prêtres qui voulurent bien s'y installer.

Malheureusement, la maison se trouvait dans un véritable état de délabrement, et, malgré les réparations les plus urgentes qui y furent faites, elle devint bientôt inhabitable et menaça ruine. Mgr de Lesquen fit alors un nouvel appel à la générosité des fidèles, le 1er Juillet 1836, et confia au P. Dinomais la rude mission d'aller quêter dans tout le diocèse. L'œuvre était si populaire que les prêtres seuls donnèrent près de 20,000 francs et les fidèles plus de 50,000 francs. La maison actuelle fut alors construite. Deux ans plus tard, le 6 Juillet 1841, la chapelle fut commencée ; elle fut bénite le 11 Décembre 1844....

Depuis leur fondation, les Prêtres-Auxiliaires, puis les Missionnaires de l'Immaculée-Conception n'ont cessé de se dévouer, prêchant la bonne parole dans toutes nos églises, accueillant dans leur Chapelle nos meilleures œuvres catholiques, conservant par les Retraites la Foi dans notre Pays, formant enfin dans nos Séminaires et nos Collèges des prêtres et des chrétiens selon le cœur de Dieu.

Que de conversions ont été dues à leurs Missions ! Que d'âmes ils ont encouragées dans le bien et préservées du mal ? Combien ont pleuré la sage direction du R. P. Cartier, le zèle infatigable du bon P. Robert, l'éloquence si goûtée du P. Ripert, la régularité et l'assiduité au confessionnal des regrettés Pères Métayé et Caret. Ces noms — et beaucoup d'autres qui nous échappent en ce moment — resteront dans la mémoire et surtout dans le cœur des fidèles de ce diocèse.

Et cependant, malgré tant de services rendus, ou plutôt à cause même de ces services, cette Congrégation que tous nous aimons a vu sa demande d'autorisation dédaigneusement repoussée sans même avoir été examinée. Ainsi l'ont décidé ces énergumènes aveugles du bloc qui conduisent en ce moment la France à la ruine.

Honneur à nos vaillants Missionnaires, qui tombent en combattant le bon combat !

A leur vénéré Supérieur Général, le R. P. Gille, au R. P. Geffrais, le sympathique supérieur de la Maison de Rennes, à tous leurs dévoués collaborateurs, merci au nom du clergé qui n'oubliera jamais ce qu'il leur doit, merci au nom des fidèles de nos villes et de nos campagnes si souvent évangélisés par leur parole apostolique. Merci et — quand même — au revoir.

Nous nous associons, de tout cœur, à ces regrets et à ces espérances. Au nom du clergé et des fidèles du diocèse de Quimper, nous adressons un hommage ému aux Pères de l'Immaculée-Conception, spécialement au sympathique directeur de l'Ecole Saint-Yves et à ses dignes collaborateurs que nous étions si heureux de considérer comme entièrement des nôtres.... Que Dieu les soutienne dans l'épreuve et qu'il les rende, au plus tôt, à l'œuvre que leur savoir et leur dévouement ont, en peu d'années, rendue si prospère !

Le droit de l'Etat sur les chapelles publiques. — L'Etat ne s'en est réservé aucun dans le texte du Concordat ; il ne s'en est point arrogé dans les Articles organiques ; il n'a légiféré en cette matière que pour assurer une dotation à quelques-uns des lieux de culte librement ouverts et desservis par l'Eglise.

Supposons que, au lendemain de la Révolution, l'exercice de la religion catholique romaine est rétabli sous le régime de pleine liberté, uniquement d'après les règles canoniques et les usages de Rome. Le territoire français va être divisé en diocèses, le diocèse en paroisses ; chaque diocèse est doté d'une cathédrale ; chaque paroisse, d'une église. Dans bien des cas, cette organisation sera suffisante, parce qu'elle mettra les lieux de culte à la portée de tous les fidèles. Mais il arrivera aussi que certaine paroisse aura une circonscription très étendue, un ou plusieurs hameaux populeux très éloignés du centre, de nombreuses habitations disséminées sur de vastes espaces, ou que son église sera difficilement abordable. En présence de cette situation défectueuse, que fera l'Eglise romaine ? elle créera en tout lieu propice un poste de secours, desservi par un chapelain ou un vicaire sous la dépendance du clergé paroissial. Et voilà l'origine des chapelles vicariales ; leur rôle précis est d'être aux églises paroissiales ce que les vicaires sont aux curés, des auxiliaires très utiles, sinon indispensables.

Mais ce n'est pas la liberté, c'est le Concordat qui a présidé au rétablissement du culte en France ; les choses se sont donc passées bien différemment. Le Saint-Siège n'a pas pu ériger les diocèses français, si ce n'est « de concert avec le gouvernement » (art. 2) ; les évêques français n'ont pu ériger de paroisses « que d'après le consentement du gouvernement » (art. 9). Un premier lot, le plus important, fut établi dès 1802 ; on en fit d'autres dans la suite, pour donner satisfaction à des besoins depuis longtemps reconnus, et sans fermer la voie à de nouvelles érections. Malgré tant d'efforts,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

on n'a relevé que partiellement l'ancienne église de France. Les diocèses sont moins nombreux, les paroisses aussi. Le bien des fidèles en souffre ; mais l'Etat n'y paraît guère sensible ; ce qui le met en garde contre toute demande d'érection, c'est l'art. 14 du Concordat, par lequel il s'est engagé à assurer « un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle ». Il était convenu aussi, par l'article 12, que « toutes les églises paroissiales et autres, non aliénées, nécessaires au culte, seront remises à la disposition des évêques ». Or, pour se libérer de cet engagement, l'Etat ne restitua d'abord à chaque paroisse qu'*une seule église*, parmi toutes celles qu'il avait confisquées (Art. org., 75). D'autres églises ou lieux de culte existaient, susceptibles d'être rendues au service paroissial à titre de chapelles de secours : l'Etat affecta de les ignorer, pour n'avoir pas à les doter. Il ne s'en est souvenu que le jour où, obsédé par des demandes d'érection de paroisses, il trouva plus expédient de se prêter à l'érection de quelques chapelles vicariales, soit parce que le traitement d'un chapelain est bien inférieur à celui d'un desservant, soit parce que les communes ou les principaux contribuables s'engagèrent à servir ce traitement au lieu et place du trésor public.

Même avec l'appoint des chapelles publiques régulièrement dotées, peut-on dire qu'il ne manque rien à l'établissement de l'Eglise en France ? Non ; la vérité est que l'Etat a laissé et laisse encore inachevée l'œuvre concordataire en ce qui le concerne. L'Eglise romaine recouvre donc sa liberté pour tout ce qui reste à faire, et elle en use sous le bénéfice de l'art. 1er du Concordat, qui porte que l'exercice de la religion catholique romaine sera *libre* en France, avec cette seule réserve que, s'il est *public*, il devra se conformer « aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique ».

Or, il n'existe pas de règlements de police interdisant à l'évêque l'ouverture de chapelles de secours desservies par le clergé paroissial. C'est, au contraire, l'esprit de la jurisprudence aussi bien que du droit, que le ministère épiscopal s'exerce sur ce terrain avec une entière autonomie. N'est-ce pas l'avis du Conseil d'Etat (6 Nov. 1813), qu' « il convient de mettre les secours spirituels à la portée des fidèles » ? Les Organiques (art. 9), n'attribuent-ils pas à l'Evêque *la direction du culte* dans son diocèse, comme au curé dans sa paroisse ? N'est-ce pas un axiome de droit gallican que « le nombre des succursales [*a fortiori* des chapelles de secours] est subordonné au besoin spirituel des peuples, et que leur érection a toujours appartenu à l'Evêque » (Rapport de Portalis sur les art. 60-63 des Organiques) ? Ne lit-on pas dans une circulaire ministérielle du 1er Mars 1809 « qu'il faut s'adresser à l'évêque, lorsqu'il s'agit d'ajouter pour le culte un service à celui qui est ordinaire, dans chaque paroisse, et que les évêques déterminent les fonctions et les droits des chapelains suivant les règles de la hiérarchie ecclésiastiques » ? N'est-il pas réglé, enfin, par l'art. 31 des Organiques, que « les vicaires seront approuvés par l'évêque et révocables par lui », et par le Décret constitutif des fabriques, art. 38, si la question du traitement n'est pas en jeu, que « le nombre de prêtres et de vicaires habitués à chaque paroisse sera fixé par l'Evêque » ?

De ces textes, faits et témoignages, il ressort :

1° Que l'Etat reconnaît le principe des chapelles vicariales, et qu'il en fonde lui-même, soit aux frais du trésor public, soit aux frais des fabriques ou des communes ou des principaux contribuables ;

2° Qu'en attribuant à l'évêque la direction du culte, il lui reconnaît implicitement le droit de le célébrer partout où il le juge expédient, sans toucher toutefois aux privilèges de l'église paroissiale ;

3° Que les lieux de culte ainsi mis en service par l'évêque fonctionnent très légalement sans autorisation spéciale ;

4° Et que la police n'a prise sur eux, comme sur les églises paroissiales elles-mêmes, que pour cause de « tranquillité publique ».

X...

Le culte des Saints *(suite)*.

Nous en étions à l'iconographie de saint Jean-Baptiste ; il me reste peu de chose à dire sur ce sujet, mais je commencerai aujourd'hui par l'expression d'un regret : à des époques où l'on parlait peut-être moins de la liturgie, qu'on ne le fait maintenant, on en observait plus rigoureusement les prescriptions et même les conseils, et c'est pourquoi presque partout on voyait dans la chapelle des fonts baptismaux un tableau, un vitrail, un groupe représentant le Baptême de Notre-Seigneur ; le rituel dit en effet : « *Baptisterium sit decenti loco et forma..., decenter ornatum, et cancellis circumseptum..., in eoque, ubi commode fieri potest, depingatur imago sancti Joannis Christum baptizantis.* » Il y aurait beaucoup à dire sur la manière dont on entend la décence du lieu et de l'ornementation, mais cela n'a pas de rapport avec le sujet actuel ; ce que je veux dire, c'est que beaucoup de groupes et de peintures ont disparu, par exemple, à Lopérec où l'on a conservé seulement le personnage le moins important : l'ange qui porte la robe de Notre-Seigneur ; et comme il n'a point d'ailes, on en a fait *sainte Salomé*. Il est facile cependant de savoir avec certitude ce que fut dans l'origine cette jolie statue, car la pareille existe, fidèle à sa destination primitive ; on peut la voir à l'église paroissiale de Lesneven. Là aussi l'ange n'a point d'ailes, parce qu'il est adossé à une surface plane.

A signaler encore, un bas-relief représentant le Baptême du Sauveur, sous le charmant baldaquin qu'on peut voir à Notre-Dame de Roscudon de Pont-Croix.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Si trop de vieux groupes et de vieilles statues ont malheureusement disparu, il faut bien constater que plusieurs églises se sont enrichies de vitraux représentant saint Jean-Baptiste baptisant le Sauveur. A la cathédrale de Quimper, la dévotion si éclairée de Mgr Sergent a fait une large place à saint Jean-Baptiste : dans la chapelle des Fonts, la curieuse statue venue de Penmarc'h ; dans la chapelle placée sous le vocable du Précurseur, un vitrail représentant sa vie, en seize médaillons, et deux des plus belles peintures murales de Yan 'Dargent ; M. de Penfentenyo y a ajouté une statue moderne fort bien faite.

Dans plusieurs de nos églises, la statue de sainte Marguerite fait vis-à-vis à saint Jean-Baptiste près des fonts baptismaux ; j'aurai occasion d'indiquer la raison d'être de cet usage ; je le signale dès maintenant, pour dire qu'on aurait tort de le supprimer.

Après cette revue des images de saint Jean, nous en venons naturellement à celles des saints Apôtres, et ici encore je ne pourrai mieux faire que d'emprunter à M. l'abbé Abgrall ce qu'il vient d'exposer à ce sujet dans le *Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, nos de Mars et Avril, Mai et Juin.

« Les Apôtres se trouvent placés généralement dans nos porches, pour rappeler aux fidèles qui entrent dans l'église que c'est à eux qu'ils doivent le bienfait de la foi chrétienne. Il existe trois ou quatre apôtres du XIIIe siècle dans le porche Midi de la cathédrale de Saint-Pol, mais les vrais chefs-d'œuvre sont ceux du porche du Folgoat. C'est une magnifique série de statues placides, nobles et majestueuses, rangées des deux côtés dans des niches sculptées en dentelles, et elles sont présidées par saint Pierre qui s'adosse au trumeau séparant les deux portes du fond. Toutes les draperies sont variées et cependant du même genre, un peu collées sur le corps et formant dans les retombées des plis d'une élégance extraordinaire et d'une abondance presque excessive. Chaque statue porte son attribut traditionnel ou sa caractéristique et tient en main une banderole où était peint autrefois un article du *Credo*.

« Après ces statues du Folgoat, les autres paraissent nécessairement avec moins d'avantage, mais on peut citer encore avec éloge celles des porches de Notre-Dame de l'Assomption à Quimperlé, Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou, Saint-Tujean, en Primelin, La Martyre, Pencran, Daoulas, Lampaul, Landivisiau, Bodilis, Trémaouézan, Guimiliau, Brasparts, Pleyben, Plomodiern. Dans cette dernière paroisse, chaque statue d'apôtre est accompagnée du nom du donateur.

« Nous trouvons encore les Apôtres groupés au pied des calvaires de N.-D. de Quilinen, en Landrévarzec, et de Saint-Vennec, en Briec ; ceux du calvaire de Confors, en Meilars, sont de facture récente, mais ils en ont remplacé d'autres qui dataient des premières années du XVIe siècle.

« A l'intérieur des églises, les statuettes des Apôtres ont aussi trouvé leurs places dans les niches et panneaux des jubés et des

chancels, comme à La Roche, Berven, Saint-Herbot et Sainte-Croix.

« Les Evangélistes figurent spécialement sur les chaires à prêcher, et assez souvent ont, pour leur correspondre, les quatre grands Docteurs de l'Eglise d'Occident : à Saint-Thégonnec, Guimiliau, Lampaul. Ils sont quelquefois aussi disposés dans les retables à tourelles et autour des tabernacles, spécialement à Pleyben. Enfin, ils sont assis aux angles des calvaires de Guimiliau et de Plougastel, écrivant leur évangile et coiffés de la barrette de docteurs » (1).

Mais les Apôtres ne sont pas seulement figurés en groupes dans les porches, sur les calvaires, les chancels et les jubés ; « il se trouve que saint Pierre et saint Paul ont leur place d'honneur dans les nombreuses églises dont ils sont les patrons, et même dans bien d'autres où ils sont vénérés en qualité de chef du collège apostolique et de grand prédicateur des nations. Saint Pierre a toujours en main les clefs symboliques ; bien souvent il a la tiare et la croix papale à triple croisillon. Une de ses plus curieuses et plus anciennes statues se trouve à Plougasnou, le représentant assis, vêtu de la chasuble antique, indiquant un travail du XIIIe où du XIVe siècle. Saint Paul tient un livre et l'épée, instrument de son martyre.

« L'apôtre saint Jacques a une bonne vieille statue assise, du XVe siècle, dans la chapelle du rosaire, au transept Sud de l'église de Pont-Croix ; une autre debout, de même style, dans la nef de Pouldavid, et une magistrale représentation du XVIIe siècle, à côté du maître-autel de la même église. Autres statues à Loquirec, à Kernével, à Saint-Jacques de Lézérazien, à Saint-Jacques de Bannalec, à Lambour avant la ruine partielle de l'église (2), au no 9 de la Grand'Rue à Morlaix, et à la façade de la maison dite de la Duchesse-Anne, no 33 de la rue du Mur, anciennement rue des Nobles ; enfin au musée religieux de l'Evêché, cette dernière provenant du Grand-Séminaire. Les attributs ordinaires de saint Jacques sont l'escarcelle, le bourdon de pèlerin, auquel est suspendue une gourde, les coquilles de saint Jacques plaquées contre son chapeau retroussé et disposées en collier sur le camail de son manteau ; parfois même un chapelet.

« Saint André est figuré dans ses chapelles d'Ergué-Gabéric et de Landrévarzec, et je me souviens d'avoir vu, il y a un demi siècle, un tableau curieux de son crucifiement, dans la chapelle de Kericuff, en l'église de Plougasnou (3).

« L'évangéliste saint Mathieu a sa statue à Saint-Mathieu de Mor-

(1) Sauf saint Jean, dont les sculpteurs laissent toujours paraître la longue chevelure.

(2) Cette statue est à la sacristie de l'église paroissiale.

(3) A signaler aussi saint André crucifié, à l'église de Landudal ; représenté debout à Lanriec ; grande statue faisant vis-à-vis à celle de saint Budoc, à Beuzec-Conq, mais on y a substitué au nom de saint Jacques le nom de saint Jean.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

laix et à la chapelle de Loc-Mabé en Bannalec. Celle qui se trouve à l'un des contreforts de la façade du Conquet, doit provenir très probablement de l'église abbatiale de Saint-Mathieu *fine terre* » (1).

(A suivre.)

Eaux de Vichy. — On nous prie de communiquer aux membres du clergé l'avis suivant :

Pour être admis à la gratuité du traitement thermal à Vichy, les prêtres devront adresser à M. le ministre des Cultes une demande, que l'Evêché transmettra par l'intermédiaire de M. le Préfet.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — **La maladie du Pape.** — Pendant la semaine qui vient de s'écouler, les yeux ont été fixés sur Rome, tous les regards tournés vers le Vatican, avec autant d'émotion que d'anxiété, et aussi d'admiration en voyant l'auguste Pontife si calme devant la mort, gardant toutes ses facultés et la merveilleuse lucidité de son esprit.

Les alternatives de crainte et d'espérance se succédaient. Dieu daignerait-il exaucer les prières que, dans tout l'univers catholique, on Lui adressait pour la conservation d'une vie si précieuse ?... A la suite d'une deuxième opération qui eut lieu vendredi 10, une amélioration sensible se manifesta. Samedi, le Pape reçut quelques cardinaux, et les entretint de différentes affaires. Dans le groupe admis le lendemain se trouvait, selon le désir exprimé par Léon XIII lui-même, le cardinal Mathieu. Comme celui-ci exprimait les vœux de la France pour la guérison de Sa Sainteté, le Pape dit : « Je souhaite vivement que la France cesse son hostilité contre l'Eglise. » — « Ce n'est pas la France, reprit le cardinal, mais son gouvernement. » — « Malheureusement, répliqua le Pape, c'est le gouvernement qui a la puissance. »

Léon XIII se montra très touché de l'assurance qui lui fut renouvelée que dans tous les pays catholiques on priait pour lui et particulièrement en France, où des neuvaines se faisaient pour obtenir sa guérison par l'intercession de Jeanne d'Arc.

Hélas ! l'espérance, qui sembla un moment fondée, a été vite déçue : l'état du Souverain Pontife s'est subitement et rapidement aggravé.

Lundi, Sa Sainteté admit encore près de lui plusieurs cardinaux et leur témoigna une exquise affection : il recommanda au cardinal Satolli la Commission des études bibliques qu'il a récemment instituée...

Après une nuit très agitée, Léon XIII reçut, mardi matin, les

(1) La statue du saint évangéliste qui se voyait à Saint-Mathieu de Quimper est à l'école chrétienne placée sous son vocable, tout près de l'église.

indulgences du Tiers-Ordre de Saint-François des mains du cardinal Vivès, franciscain. Le Pape avait toute son intelligence, s'associait aux prières et fit, à plusieurs reprises, le signe de la croix. Depuis, les forces ont baissé graduellement et, au moment où nous traçons ces lignes, des symptômes apparaissent qui font présager la fin comme très prochaine.

Soumis par avance aux adorables desseins du Très-Haut qui veille sur son Eglise, nous continuerons à prier pour le Pape, en nous rappelant avec une reconnaissance filiale qu'un des derniers gestes du grand Pontife a été bénir la France.

France. — **Les Congrégations religieuses.** — Il y a actuellement pour les Congrégations de femmes trois situations :

1° Celles qui, étant autorisées, ont demandé l'autorisation pour leurs établissements non autorisés. Ces demandes, d'après la loi de 1901, doivent être examinées par le ministre de l'Intérieur et des Cultes. Une note officieuse dit à cet égard : « M. Combes continue l'examen des demandes d'autorisation formées par des établissements non autorisés appartenant à des congrégations autorisées. Il lui reste à statuer sur environ un millier de demandes de cette nature ». Les demandes concernaient environ treize mille établissements.

2° La seconde catégorie comprend les Congrégations enseignantes dont les demandes d'autorisation avaient été soumises à la Chambre, qui a refusé de passer à la discussion des articles du projet de loi les concernant. Cela veut dire, dans le nouveau langage parlementaire, que l'autorisation leur a été refusée et qu'elles doivent être dissoutes et mises en liquidation.

Une note officieuse indique que leur exécution est proche. En voici le texte : « Le président du Conseil notifiera, dans le courant de la semaine prochaine, aux Congrégations enseignantes de femmes le vote par lequel la Chambre a refusé de leur accorder l'autorisation ».

Le nombre des Congrégations ainsi frappées est de 80. Primitivement, il devait y en avoir 81, mais, au dernier moment, on s'est aperçu que l'on avait glissé par erreur *(sic)* une Congrégation dans cette première charrette : c'est la congrégation des Ursulines de Baume-les-Dames (Doubs). Les Congrégations ainsi frappées détiennent 517 établissements.

3° La troisième catégorie comprend enfin les 314 Congrégations de femmes qui ont formulé une demande d'autorisation, mais dont les dossiers n'ont pas encore été transmis au Parlement. Ce sont les Congrégations dont les demandes seront examinées à la prochaine session parlementaire. Ces Congrégations se divisent, d'après le gouvernement, en 151 contemplatives, 94 hospitalières, 10 de missionnaires et 421 Congrégations diverses et mixtes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La question des chapelles. — Plusieurs journaux ont annoncé que M. Combes avait retiré sa circulaire relative à la fermeture des chapelles non autorisées. La chose est inexacte ; cependant les nouvelles instructions adressées à cet égard aux préfets atténuent considérablement la circulaire du 9 Avril.

D'après ces instructions, les chapelles doivent être classées en trois catégories :

1° Les chapelles dépendant des Congrégations non autorisées, qui devront, en tout cas, être fermées et soumises à la liquidation comme les autres biens de ces Congrégations.

2° Les chapelles privées, non ouvertes au public et appartenant à des particuliers ou à des établissements : lycées, collèges, hôpitaux, hospices. Ces chapelles continueront à exister, sous la seule condition d'être exclusivement réservées à leur destination particulière.

3° Les chapelles ouvertes au public. Ces chapelles ne pourront être maintenues qu'à la condition d'être des succursales de l'église paroissiale voisine, et d'être administrées par le Conseil de Fabrique de cette église.

Les congréganistes sécularisés. — Plusieurs tribunaux, entre autres celui de Laval, ont encore rendu des jugements favorables aux anciens congréganistes sécularisés.

« Le Comité d'enseignement libre d'Ille-et-Vilaine a adressé les instructions suivantes aux instituteurs de son ressort :

« Le Comité ne peut que maintenir ses précédentes instructions. Les Chambres, avant leur séparation, n'ont pas voté la loi qui aurait permis au gouvernement de continuer les poursuites commencées contre les anciens Frères, aujourd'hui sécularisés.

« Le Comité recommande donc à ceux-ci de ne point demander leur déplacement, de continuer à enseigner sur place et de rouvrir leurs écoles à la fin des vacances. »

Traitements insaisissables. — Le tribunal de Cahors vient de rendre un jugement relatif au traitement des fonctionnaires. Il a décidé que le fonctionnaire ne pouvait aliéner la portion insaisissable de son traitement. Or, on sait que la portion saisissable d'un traitement inférieur à 2.000 francs est d'un dixième seulement : les neuf dixièmes restants ne peuvent donc être ni saisis ni aliénés.

La conséquence de ce jugement vaut d'être notée, en passant, en ce qui concerne le traitement des curés, qui n'atteint pas 2.000 francs.

De deux choses l'une, en effet :

Ou bien le curé est un fonctionnaire, et alors son traitement est insaisissable dans la proportion des neuf dixièmes.

Ou bien, son traitement est saisissable, et alors qu'on ne le traite plus de fonctionnaire et de salarié de l'Etat.

La liberté... en Russie. — Une lettre de l'empereur de Russie vient d'autoriser l'usage de la langue polonaise pour l'enseignement religieux catholique, dans tous les établissements secondaires de la Pologne russe. Depuis 1880, l'usage de la langue russe était de rigueur.

Pendant ce temps-là, M. Combes interdit l'emploi du breton, du flamand et du basque.

Comment finit une persécution. — Sous ce titre, nous avons déjà rappelé ce que fut et comment se termina, en Allemagne, la persécution religieuse connue sous le nom de *Kulturkampf*. Nous croyons qu'on lira encore avec intérêt, dans un diocèse où 86 prêtres sont actuellement privés de leur indemnité concordataire, les lignes suivantes écrites par un homme dont nous n'acceptons pas toutes les idées, mais dont on ne peut contester le talent ni la clairvoyance en bien des points.

Bismarck et Falk, son âme damnée, ne se bornaient pas à traduire en justice des Capucins ou des bonnes Sœurs ; ils visaient plus haut ; pour en finir plus vite, ils s'en prenaient à l'Episcopat, — qui fut admirable dans la résistance. —

Le petit clergé allemand ne se montra pas moins vaillant que ses chefs.

— « Elevez un peu haut le râtelier — der *Bradkorb* — où mange le clergé infaillibiliste, avait dit un des persécuteurs, et il ne tardera pas à céder. »

Cette parole ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd. Bismarck crut vraiment qu'il réduirait le petit clergé allemand par la famine. Il supprima d'un trait les traitements ecclésiastiques, il fit voter par sa majorité, qui n'était pas moins fanatique que notre « Bloc », ces terribles « lois de Mai » qu'on a appelées en Allemagne, le *Speergesetz*, la *cure de la faim*.

Les petits curés allemands furent aussi énergiques que les socialistes. Ils se serrèrent héroïquement le ventre et se moquèrent de Bismarck et de ses lois. L'opinion ne tarda pas à se ranger du côté de ces persécutés qui montraient autant de bonne humeur que de courage ; les persécuteurs devinrent à la fois odieux et ridicules.

Un protestant, M. de Gerlach, que la lâcheté d'un trop grand nombre de ses collègues et coreligionnaires avait rapproché des catholiques, raconta un jour au Landtag ce trait touchant :

« Le dimanche *Lætare*, j'ai entendu un curé catholique, qui disait à ses ouailles, à propos de l'Evangile sur la multiplication des pains : » Je ne crains pas la *cure de faim* dont on nous menace ; j'ai confiance » en mes paroissiens et je sais que dans chaque chaumière il y a » un pot-au-feu dans lequel je pourrai plonger ma cuiller. »

Et M. de Gerlach ajoutait : « Messieurs, sur de tels hommes, vous n'avez aucune puissance ! »

Nos lecteurs savent comment le vieux chancelier, qui se vantait de ne jamais céder, fut tout fier, malgré ses serments, *d'aller à Canossa*. Non seulement le gouvernement allemand a rendu leurs traitements aux ecclésiastiques, mais encore il a été obligé de leur restituer 20 millions, représentant le capital des retenues opérées pendant la période du *Kulturkampf*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Depuis lors, la puissance politique du parti catholique n'a fait que grandir. Il n'y a plus de gouvernement possible aujourd'hui en Allemagne si ce gouvernement ne s'appuie sur le centre. Et il en sera plus que jamais ainsi dans l'avenir, puisque les catholiques, qui ont emporté 82 sièges au Reichstag au premier tour de scrutin et qui en ont maintenant 99, seront les seuls en état de faire contre-poids aux socialistes...

Voilà les résultats qu'obtiennent les partis qui luttent, non pas seulement avec la fougue d'un instant, dans un moment d'effervescence, mais avec patience, avec méthode, avec un esprit de sacrifice que rien ne peut décourager, avec une opiniâtreté que rien ne peut vaincre...

Ed. Drumont.

Bonne pensée.

Les étourdis, les emportés, les vaniteux, les ambitieux, les passionnés, ne connaîtront jamais le secret d'être heureux ; les saints y arrivent, et quelquefois les sages, par le détachement et l'anéantissement des désirs.

X.

BIBLIOGRAPHIE

Entretiens sur l'éducation, par Mme la comtesse Zamoyska, traduit du polonais par H. C. — Préface de S. Em. le cardinal Perraud. — In-12, **3 fr. 50** (P. Lethielleux, éditeur).

Que les parents chrétiens lisent avec soin ce volume, qu'ils le méditent assidûment ; qu'ils le prennent pour guide dans l'accomplissement de la noble tâche que la Providence leur a confiée : il les aidera puissamment à s'en acquitter d'une façon qui sera profitable tout à la fois à eux-mêmes, à leurs chers enfants et à leur pays, qui a un si pressant besoin d'être relevé par l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Dans ces pages originales et constituant un traité important, il y a plus qu'une théorie sur la meilleure manière d'élever les enfants. Ce livre est le résumé d'une pédagogie pratique dont chaque prescription, chaque recommandation, chaque conseil, ont reçu la sanction d'une expérience attestée, récompensée, couronnée par les résultats les plus décisifs et les plus consolants. Ce livre, on le sent, a été vécu avant d'être écrit. Qu'on en lise la genèse et l'histoire dans l'admirable préface du cardinal Perraud.

« Pour nos Chers Elèves » — « Pour les Mères de nos Elèves », Le Père Léon, Supérieur de l'Institution Saint-Sauveur de Redon vient d'écrire ses adieux à ses « *chers Elèves* » et aux « *Mères de ses Elèves* ». Les paroles émues qu'il leur adresse, les conseils tout empreints d'actualité qu'il leur donne conviennent aux élèves de tous nos Collèges chrétiens et à leurs mères si anxieuses de la marche des événements. Les deux nouveaux opuscules font une digne suite à « *Pour nos anciens Elèves* » sans en avoir la portée sensationnelle. Nos lecteurs et nos lectrices profiteront à les lire et à les méditer : ils ne regretteront pas de se les être procurés.

On les trouve chez l'auteur ou chez l'éditeur, M. Bouteloup, Redon, au prix de 0 fr. 50 (franco).

Librairie J. SALAUN, Quimper.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

18e Année. Vendredi 24 Juillet 1903. N° 30.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Mort de Léon XIII ; Ordination ; Nominations dans le clergé ; Quimper ; Quimperlé ; Saint-Servais ; Leuhan ; La levée des scellés des chapelles fermées dans le Finistère ; Bibliographie ; Sainte-Anne d'Auray.

II. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Devant les tribunaux ; Laon ; Amérique ; XXVIe Pèlerinage populaire de pénitence à Jérusalem ; Bonne pensée.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 26 Juillet. — 8e Dimanche après la Pentecôte. Ste ANNE, MERE DE LA T. SAINTE VIERGE *(au Propre diocésain)*. Double de 1re classe avec Octave. Blanc.
A la messe, mémoire du Dimanche.
Vêpres de Ste Anne, avec mém. du suiv. et du Dimanche.

Lundi, 27. — S. Samson, Evêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Mardi, 28. — S. Nazaire et ses compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Mercredi, 29. — Ste Marthe, Vierge. Double. Blanc.

Jeudi, 30. — S. Guillaume, Evêque de Saint-Brieuc *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Vendredi, 31. — S. Ignace de Loyola, Confesr. Double. Blanc.

Samedi, 1er Août. — S. Pierre aux liens. Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 2. — 9e Dimanche après la Pentecôte. Octave de Ste Anne.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Bodilis.	du 24 au 28 Juillet.
Pleuven.	du 29 au 31 —
Port-Launay	du 1er au 3 Août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **L'Ordination du 25 Juillet.**

III. **Retraite** : LESNEVEN, retraite française pour les dames, du 1er au 8 Août.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Lundi, 27 Juillet, à 10 heures, service solennel pour le repos de l'âme de SS. Léon XIII.

— CHAPELLE DES URSULINES. — Mardi, 28 Juillet, réunion des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, Sainte messe, Instruction et Bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Mort de Léon XIII. — Nos lecteurs connaissent déjà le douloureux événement qui met en deuil l'univers catholique : Sa Sainteté Léon XIII a rendu son âme à Dieu lundi, 20 Juillet, à 4 heures de l'après-midi.

Monseigneur l'Evêque vient d'adresser au clergé et aux fidèles du diocèse une Lettre-Circulaire pour annoncer officiellement la triste nouvelle et prescrire des prières.

Nous publierons dans notre prochain numéro le texte de cette Lettre, dont nous donnons aujourd'hui le Dispositif :

Article 1. — Le lundi 27 Juillet, à 10 heures du matin, Nous célébrerons dans Notre Eglise Cathédrale, pour le repos de l'âme de Notre Saint Père Léon XIII, un service solennel auquel assisteront tout le Clergé de la ville et le Séminaire. Les fidèles y seront invités.

Art. 2. — Un semblable service sera célébré dans toutes les églises de Notre Diocèse le plus tôt qu'il se pourra et au jour qui paraîtra mieux convenir. On sonnera toutes les cloches, la veille et le jour de ces cérémonies.

On devra pareillement célébrer une messe à la même intention dans toutes les chapelles de nos communautés et établissements religieux.

Art. 3. — Les prêtres qui ne célébreront pas le service dont il vient d'être parlé sont invités à dire chacun une messe pour l'âme du Souverain Pontife défunt.

Nous exhortons les fidèles, mais surtout les personnes pieuses et celles qui vivent en communauté, à faire une ou plusieurs communions pour le Pape défunt et à lui appliquer les indulgences plénières qu'elles peuvent gagner.

Art. 4. — A dater de la réception de Notre Lettre, tous les prêtres diront à la messe, jusqu'au Dimanche suivant, l'oraison *pro Papa defuncto*.

Art. 5. — Le Dimanche qui suivra la réception de Notre Lettre pastorale, on chantera avant la grand'messe le *Veni creator* avec le verset et l'oraison correspondants pour attirer les lumières du Saint-Esprit sur le Conclave.

Art. 6. — A partir de ce Dimanche et jusqu'au jour où sera connue l'élection du nouveau Pape, tous les prêtres réciteront à la messe l'oraison *pro Papa eligendo*.

Art. 7. — Quand l'élection sera connue, ils réciteront pendant neuf jours l'oraison *pro Papa*.

Art. 8. — Le Dimanche qui suivra l'élection, un *Te Deum* sera chanté à l'issue de la grand'messe avec les verset et oraison *pro gratiis agendis*. Aux vêpres du même jour, pendant le salut du Saint-Sacrement, on chantera trois fois le verset *Oremus pro Pontifice nostro...*

Et seront la présente Lettre pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 23 Juillet 1903.

PAR MANDEMENT :
F. VIEILLE-CESSAY, *ch. hon.*,
Secrét. gén. de l'Évêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Ordination. — Comme nous l'avons déjà annoncé, l'Ordination générale de fin d'année aura lieu demain, 25 Juillet. La cérémonie se fera à la Cathédrale et commencera à 7 heures.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Mgr l'Evêque, ont été nommés :

M. Kerjean, recteur de Lampaul-Guimiliau, recteur de Saint-Martin de Morlaix ;

M. Penndu, recteur de Plouézoc'h, recteur de Lampaul-Guimiliau ;

M. Derrien, vicaire à Saint-Pol-de-Léon, recteur de Plouézoc'h ;

M. Poulhazan, vicaire à Saint-Sauveur de Brest, recteur de Locmélard.

QUIMPER. — **A l'Ecole Saint-Yves.** — Mardi dernier avait lieu la distribution des prix aux élèves de l'Ecole Saint-Yves. La cérémonie était présidée par Mgr l'Evêque entouré d'un grand nombre de prêtres de la ville et des paroisses voisines, désireux de donner aux Pères de l'Immaculée Conception, à la veille de leur départ, ce témoignage de fraternelle sympathie ; car hélas !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

la fête de famille, si joyeuse d'ordinaire pour les maîtres comme pour les élèves et leurs familles, était le prélude d'une douloureuse séparation. Aussi le programme ne comportait aucun des intermèdes joyeux d'usage : ni chant, ni musique.

Quand tout le monde eut pris place dans la grande salle et le couloir adjacent, le R. P. Gille, supérieur général de la Congrégation dissoute, prit la parole. D'une voix ferme, malgré l'émotion visible qui l'étreint, il rappelle sous quels heureux auspices s'ouvrait, voilà cinq ans, l'Ecole Saint-Yves, avec la paternelle bénédiction de l'Evêque, la sympathie du clergé et la confiance des familles. Grâce à ces appuis précieux qui ne lui ont pas fait un moment défaut, grâce au dévouement des maîtres et à la docilité des élèves dont il « lui est doux de rendre témoignage », l'œuvre prospérait... Et voilà qu'elle semble frappée à mort ! Mais non : l'épreuve, nous l'espérons, n'est que passagère ; l'Ecole Saint-Yves vivra, pour former, comme c'était l'unique but de ses fondateurs, de solides chrétiens, des serviteurs dévoués de l'Eglise et de la France.....

A ces paroles, qui ont fait couler des larmes, M. A. de Conesnongle répondit au nom des parents, dont il exprima, avec autant de force que de délicatesse, la douleur et les regrets — et aussi l'indignation devant la violation de leurs droits les plus sacrés... « Jamais, ajoute-t-il, en remerciant les Pères, nous n'oublierons les soins paternels dont vous avez entouré nos enfants. Vous avez travaillé, ouvert le sillon ; d'autres viendront moissonner, et la moisson sera belle ; ne dépend-elle pas souvent de l'habileté du semeur ?... Au nom des parents et des enfants, merci et au revoir ! »

Monseigneur prend alors la parole. Il s'associe pleinement, dit-il, aux sentiments qui viennent d'être exprimés ; et voilà pourquoi il a tenu à présider cette cérémonie, malgré la tristesse qui accable en ce jour son cœur d'Evêque. A la douleur que lui cause la mort du chef de l'Eglise s'en joint une autre, plus poignante encore : d'avoir à dire adieu aux Pères qui se dévouaient ici à l'éducation chrétienne des enfants. « Je suis ému, dit le prélat, en me demandant ce que va devenir cette maison : je crains de ne pouvoir répondre complètement aux vœux des familles et à mes désirs personnels : il y a des difficultés insurmontables aux forces humaines. Nous ferons notre possible, en priant Dieu d'aplanir la voie et de faire disparaître les obstacles... Nous espérons vous donner en temps utile des renseignements plus nets et plus décisifs. Espérons ! Courage et confiance !... Les tempêtes, on vous l'a dit, ne sont que passagères et le vent qui dépouille les arbres porte au loin la semence féconde. Cette pensée vous soutiendra, mes chers Pères, dans l'accomplissement des desseins impénétrables de Dieu... Et vous, mes enfants, ces prix que vous vouliez abandonner en faveur de vos maîtres proscrits et que ceux-ci ont tenu à vous laisser comme souvenirs, ces prix, en vous rappelant les leçons que vous avez reçues ici, seront pour vous des exhortations au travail et à la piété »...

Ensuite a eu lieu l'appel des lauréats, et la cérémonie s'est terminée par une dernière parole d'espérance de Monseigneur, donnant rendez-vous à tous les assistants au jour de la prochaine rentrée.

QUIMPERLÉ. — **Pèlerinage régional à Sainte-Anne d'Auray.**— A la demande d'un certain nombre de ses confrères, M. le Curé-Archiprêtre de Quimperlé a pris l'initiative d'organiser, cette année, un pèlerinage régional à Sainte-Anne d'Auray. Il est permis de dire que le succès a dépassé toutes les espérances. On a eu, à Sainte-Anne, une de ces manifestations de foi, et une union de prières à la fois grandiose et simple, qui ont vivement frappé tous ceux qui en ont été les témoins. La vieille foi bretonne s'est montrée là tout entière, avec ses accents si touchants et si impressionnants, ses sublimes espérances, sa généreuse et inébranlable confiance dans la Patronne vénérée de la Bretagne.

Grâce au zèle de MM. les Recteurs, et grâce aussi au prestige saint qu'exerce le nom de Sainte Anne sur nos populations, quelques jours ont permis d'assurer le plus brillant succès à ce pèlerinage, qu'on a dû organiser avec une grande rapidité. Plus de 3,000 pèlerins ont répondu à l'appel qui leur avait été adressé par M. le Curé de Quimperlé.

Pour ne point abuser des chiffres, disons seulement que si les grosses paroisses de Bannalec, Riec, Moëlan, Querrien, Quimperlé étaient fières de présenter leurs centaines de pèlerins, les paroisses moins considérables par le nombre de leurs habitants rivalisaient hautement avec elles, toutes proportions gardées : c'est ainsi, par exemple, que la petite paroisse de Baye, qui compte à peine 700 âmes, voyait son heureux Recteur conduire à Sainte-Anne 82 pèlerins.

† †

Le 16 Juillet au matin, 4 trains prenaient donc la direction de Sainte-Anne, trois trains partant de Quimperlé et un de Bannalec.

Mgr l'Evêque de Quimper avait bien voulu présider le pèlerinage et prendre place dans l'un des trains spéciaux. Cet honneur a grandement réjoui les populations de la région de Quimperlé. Dire qu'elles en ont été surprises, ne serait pas la vérité. Depuis longtemps déjà, ici comme dans tout le diocèse, on connaît le cœur de notre Evêque et on sait sa vaillance. Nul n'ignore que rien ne lui coûte quand il s'agit d'apporter une joie et une bénédiction à son peuple. Qu'Il soit cependant très vivement remercié, et qu'il agrée le sentiment de profonde gratitude de tous ceux qu'il est venu réjouir par sa présence et ses paternelles bénédictions, aussi bien que par ses conseils et ses encouragements.

Mgr l'Evêque de Vannes avait tenu également à venir à Sainte-Anne souhaiter la bienvenue à Monseigneur de Quimper et recevoir les pèlerins de la partie du diocèse de Quimper qui confine à son propre diocèse. Sa Grandeur a bien voulu dire une des messes de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

communion pour les pèlerins de Quimperlé. Ce n'est pas seulement faire acte de justice, c'est encore accomplir le plus agréable et le plus doux des devoirs, que d'exprimer à Monseigneur de Vannes les sentiments de notre vive reconnaissance pour un procédé aussi plein de délicatesse que de bienveillance à notre endroit. Pas plus que notre Evêque, il n'a été oublié dans les ferventes prières que, devant l'image mille fois bénie de la bonne Mère, nous avons essayé de faire monter vers le ciel.

†

Nous n'avons pas à essayer de décrire ici les belles cérémonies qui se sont déroulées à Sainte-Anne. Ces cérémonies sont toujours à peu près les mêmes et, pourtant, dans chaque pèlerinage, elles ont un caractère différent. En tout cas, elles sont toujours nouvelles, en ce sens au moins qu'elles redonnent comme un regain de vie surnaturelle, font naître des émotions saintes, dont les salutaires impressions enivrent toujours l'âme comme si on les ressentait pour la première fois.

A l'arrivée des trains, les pèlerins se mettent en procession pour se rendre à la basilique, et à l'arrivée de chaque groupe a été célébrée une messe de communion ; Monseigneur, arrivé par le dernier train, a célébré la messe à 9 heures moins un quart. Pendant toutes ces messes, plusieurs prêtres étaient occupés à donner la sainte communion. Ce sont tous les pèlerins, à très peu d'exceptions près, qui ce jour-là ont voulu s'approcher de la Table sainte ; et avec quelle ferveur ! quel élan de prières !...

Une demi-heure à peine après la messe de Monseigneur, commençait la grand'messe, célébrée par M. Kérébel, curé-doyen de Riec. A l'Evangile, M. le Curé de Quimperlé, au moment où il montait en chaire pour donner l'ordre des exercices, a profité de cette occasion pour remercier, au nom de tous les pèlerins, Mgr Dubillard, et aussi Mgr l'Evêque de Vannes..... A la suite de la grand'messe, la procession s'organise.

C'est à ce moment que Monseigneur devait prendre la parole. Hélas ! un contretemps nous attendait ici — peut-il y avoir un pèlerinage sans contretemps ? — la pluie, arrivée inopinément et juste au bon moment, obligea de rentrer dans la basilique.

C'est donc là que Monseigneur a dû prendre la parole. Dans une de ces allocutions toutes vibrantes de foi, de patriotisme, d'amour des âmes, d'amour de son diocèse, l'Evêque a laissé déborder les pensées qui se pressaient dans son cœur. Commentant l'antienne du *Magnificat* de la fête de sainte Anne, il a fait ressortir tout ce que nous pouvions demander à cette bonne Mère, tout ce que nous pouvions attendre d'elle, et quels devoirs aussi nous avions à accomplir, dans l'époque actuelle, pour maintenir notre honneur de Bretons, conquérir la paix, seule chose que nous voulions à tout prix, et revendiquer les droits de notre foi et de nos consciences chrétiennes. Quels fiers et mâles accents dans ces paroles, en même temps empreintes de modération et de haute

dignité épiscopale ! Son langage a ému toutes les âmes, quand il a montré Anne la puissante, Anne la bien-aimée, Patronne de la patrie et surtout de cette patrie privilégiée par elle qui s'appelle la Bretagne. Comme tous les cœurs battaient à l'unisson avec le sien, quand il l'a suppliée de conserver la foi et de donner la paix : la paix dans la patrie, la paix dans la famille, la paix... dans nos écoles. Ici surtout, l'Evêque a été particulièrement éloquent. Bien des fidèles, mais les prêtres spécialement ont eu de la peine à retenir le témoignage public de leur émotion et de leur satisfaction.

† †

Il était près de midi et demi quand la grand'messe se terminait. A 1 h. 1/2, les pèlerins étaient réunis pour entendre une allocution de M. Labasque, recteur de Clohars-Carnoët. Dans cette belle langue bretonne dont il possède toutes les finesses les plus délicates, et aussi dans un langage plein de force et de poésie, dont il a le secret, il a salué sainte Anne, patronne du soldat, du marin, du laboureur, de la famille et de la Bretagne. Puis la procession s'organise : mais quelle procession ! C'est la procession du T. Saint-Sacrement. On comprend facilement pourquoi, dans les exercices du pèlerinage, on a réservé une place à ce triomphe décerné à N.-S. Jésus-Christ. C'était à la fois une protestation et un solennel hommage rendus au Dieu de l'Eucharistie.

Le temps et aussi l'espace nous manquait pour donner à cette procession toute l'ampleur qu'on aurait pu désirer. Mais dans la basilique encore, elle était bien touchante. Des cierges sont rapidement distribués à tous les hommes, qui se mettent seuls en rang pour accompagner le T. Saint-Sacrement porté par Monseigneur. Puis les chants éclatent, plus beaux, plus retentissants, plus pieux encore que jamais, et Jésus, avec son magnifique cortège d'honneur, traverse solennellement les rangs de la foule qui l'adore. Au moment où Il est reposé sur l'autel, M. le Curé de Quimperlé fait l'Amende honorable. Il laisse échapper, dans une très courte improvisation, les paroles de feu qui expriment les sentiments de tous, demande, au nom de tous, pardon pour nos propres faiblesses, mais aussi pour tous les outrages qu'on inflige aujourd'hui au Maître bien-aimé, conjure Jésus de pardonner à ceux qui ne savent ce qu'ils font, mais de ne point permettre qu'ils restent les destructeurs victorieux de ce qui est chrétien...

La bénédiction du T. Saint-Sacrement est alors donnée, et une dernière prière pour le Souverain Pontife clôt les exercices du pèlerinage.

L'heure du départ est arrivée : successivement les pèlerins des différents trains se mettent en marche, et bientôt reprennent le chemin de leurs paroisses. Mais tous reviennent pleins de joie et de bonheur en répétant avec plus d'espérance que jamais : « Catholiques et Bretons toujours ! »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saint-Servais. — **La Mission.** — On nous écrit :

« Saint-Servais, petite paroisse de 750 habitants, cachée dans les replis d'un petit vallon, non loin de l'Elorn, a eu du 5 au 20 Juillet une grande et belle Mission.

Dès la première semaine, sous la direction de M. Le Coz, curé-doyen de Pleyben, la plus grande partie des habitants suivaient ponctuellement tous les exercices. C'était le désir du bon Recteur, qui voulait accueillir avec plus de facilité les nombreux pèlerins qui accourent des paroisses voisines gagner les indulgences de Saint-Servais.

Ce bourg modeste possède, en effet, son pèlerinage et a son histoire. C'est un saint de l'Orient, saint Servais, né près de Jérusalem, qui lui a donné son nom. Par suite de circonstances extraordinaires, il devint évêque de Tongres, en Belgique, assista à plusieurs conciles, accomplit d'innombrables prodiges. A la suite des croisades, il fut connu en France, en Bretagne. Au XVI[e] siècle, une chapelle existait en son honneur sur le domaine de Leslein. En 1587, elle devenait chapelle de secours et, en 1678, était détachée de Plounéventer et érigée en paroisse. On y établit une confrérie célèbre, Innocent XI lui accorda de grandes indulgences, et la petite chapelle fit place à une belle église. Un ossuaire Renaissance se dressa à ses côtés, et un élégant clocher, à deux rangées de galeries, aux clochetons élancés, s'éleva dans les airs...

La Providence a pourvu, de notre temps, à l'embellissement de ce village retiré. Yan' Dargent, dont le grand'père fut trésorier et maire à Saint-Servais, n'oublia jamais ce coin de terre. Il y vint souvent se reposer, y trouver l'inspiration, et chaque fois un tableau rappelait son passage. Au-dessus du maître-autel, le Christ enseignant ; à l'un des autels latéraux, la Vierge au chapelet ; au baptistère, le baptême de Notre-Seigneur portent la signature du grand maître. Dans l'ossuaire, deux belles fresques ont malheureusement disparu : la mort du pêcheur et le culte des Trépassés. Une Sainte-Famille, d'inspiration bien originale, et une immense toile, représentant la mort de *Salaün ar Foll*, dissimulent les ruines de notre climat trop humide. Tout à côté, une modeste croix, choisie par l'artiste lui-même, indique l'endroit où il dort son dernier sommeil. Un bénitier, à mi-hauteur, semble implorer la prière du passant.

Yan' Dargent chérissait ce coin de terre ; il aimait à vanter la simplicité de mœurs, la foi robuste de ses habitants.

De fait, nulle paroisse n'eut Mission plus touchante. La seconde semaine, M. le chanoine Eveno, le sympathique et zélé supérieur de Saint-Jacques, était édifié par la nombreuse assistance qui a pris part aux pieux exercices. Pendant ces jours, ce fut un défilé de pèlerins et, à la communion générale, on aurait cru que toute la paroisse de Saint-Servais se présentait à la sainte Table...

Au-dessus du maître-autel, un ange dû au crayon de Yan' Dargent montre l'élégante silhouette de l'église et semble porter l'ardente prière des fidèles vers le Ciel. Puisse l'ange gardien de Saint-Servais protéger le dévoué Recteur qui a procuré à la paroisse une si belle Mission, et maintenir à tout jamais dans cette population la « foi des anciens jours ! »

Un missionnaire.

Leuhan. — **Pardon de N.-D. de Lourdes.** — Ce qui frappe le pèlerin qui voit pour la première fois les fêtes de N.-D. de Lourdes à Leuhan, c'est leur caractère de foi et de piété. Elles durent trois jours. Dès le samedi matin, cinq messes ont été dites à la chapelle et des confesseurs se tenaient à la disposition des pèlerins.

Dans l'après-midi, des mâts ornés d'oriflammes aux couleurs les plus variées sont dressés dans le bel enclos qui entoure la chapelle, et donnent un air de fête au gracieux monument élevé par M. Péron, aujourd'hui curé de Châteauneuf. La chapelle est ornée avec le meilleur goût par les soins des prêtres de la paroisse, secondés par quelques personnes pieuses dont nous ne saurions trop louer le dévouement.

Vers huit heures du soir, la procession, présidée par M. Auffret, curé de Douarnenez, part du bourg pour se rendre à la chapelle. Bien poétique cette procession, que suit au début un bon nombre de paroissiens, auxquels d'autres groupes viennent s'ajouter à mesure que l'on s'avance. A l'arrivée à la chapelle, la foule est considérable : on remarque plusieurs pèlerins qui, venus accomplir un vœu, marchent pieds nus. Beaucoup des assistants portent des cierges allumés. On eût dit des ruisseaux de feu qui se réunissent et forment bientôt un grand fleuve, vivant témoignage de la reconnaissance des pèlerins envers la Sainte-Vierge. Quand, au chant des Litanies, nous entrons à la chapelle, les nombreuses lumières qui y brillent de tout côté illuminent l'édifice, faisant ressortir la belle grotte, construite au-dessus du maître-autel et au haut de laquelle resplendit la gracieuse image de N.-D. de Lourdes, qui semble sourire à ses enfants et les remercier des honneurs qu'ils lui rendent.

Pendant les vêpres, présidées par M. le Curé de Douarnenez, nous avons le plaisir d'entendre un chant fort bien exécuté sous la direction de M. Quéméneur, ancien recteur d'Argol, dont le zèle s'est multiplié pendant ces trois jours, et dont la voix reste toujours jeune et sympathique.

A l'issue des vêpres, la procession sort de la chapelle et se rend au petit oratoire, édifié autrefois par M. Cabioc'h, ancien recteur de la paroisse, en témoignage d'une grande faveur reçue de la Sainte-Vierge. Tout le monde s'agenouilla devant cette image, qui a vu les premiers pèlerins de Notre-Dame de Lourdes à Leuhan, et après avoir chanté trois fois : *Regina sine labe originali concepta, ora pro nobis,* les assistants se massèrent autour d'une antique croix, érigée dans l'enclos. Elle porte la date de 1716, et est due à la générosité de M. Boulis, adjoint au maire actuel de Leuhan : elle s'élevait autrefois dans une ferme voisine de la chapelle, et a

Archives diocésaines de Quimper et Léon

été transférée dans l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, en 1892, comme en témoigne l'inscription qu'elle porte. Les pèlerins présents à cette heure sont bien au nombre de 3.000...

M. Troniou, professeur au séminaire de Saint-Jacques de Lézérazien, leur adressa un magistral discours sur ce texte : *Stabat Mater dolorosa juxta crucem...* Dans un breton aussi pur qu'élégant, d'une voix forte et vibrante, dont les échos ont été entendus au bourg de Leuhan, distant de 1.200 mètres de la chapelle, M. Troniou montra la France, le royaume de Marie, semblable au peuple d'Israël, heureux quand il est fidèle à Dieu, malheureux quand il transgresse sa loi malgré les avertissements de la Sainte-Vierge, à la Salette, à Lourdes, à Pontmain... Après la bénédiction du Saint Sacrement, donnée à la chapelle, les pèlerins se dispersent ; les uns rentrent chez eux, méditant sur les graves enseignements qu'ils viennent d'entendre ; les autres vont s'agenouiller près des confessionnaux, à la chapelle, où six prêtres passeront la nuit, pour entendre les aveux des pèlerins et faire descendre avec l'absolution la paix et la joie dans leurs âmes.

†

Le dimanche matin, la première messe a été dite à 2 heures, la deuxième à 4 heures, et les messes se sont succédé ensuite d'heure en heure jusqu'à la grand'messe, qui a été chantée à 10 heures, devant une foule plus considérable encore que la veille. Après l'Evangile, M. Pédel, secrétaire de l'Evêché, a pris la parole ; développant l'invocation *Regina sine labe originali concepta,* au milieu d'un recueillement qui ne s'est pas démenti, du reste, pendant tous ces jours, il a parlé des apparitions de Lourdes et des débuts des grands pèlerinages à la grotte visitée par la Vierge Immaculée ; puis il a fait l'historique du pèlerinage de Notre-Dame de Lourdes à Leuhan, qui tend à prendre tous les ans une plus grande extension ; enfin, il a exhorté les fidèles à remercier la Sainte-Vierge des grâces qu'elle leur a déjà accordées, et à lui demander avec confiance toutes celles dont ils ont besoin pour l'avenir.

Après les Vêpres, la procession a suivi le même parcours que la veille, sans s'arrêter toutefois devant la croix érigée dans l'enclos, et s'est terminée par la bénédiction du Saint Sacrement, devant une foule toujours très nombreuse.

†

Le lendemain, lundi, les messes à la chapelle ont commencé à 5 heures et se sont succédé d'heure en heure jusqu'à 9 heures. Les pèlerins étaient encore nombreux et plusieurs se sont approchés des sacrements. Un millier de personnes, au moins, ont eu ce bonheur pendant ces trois jours bénis... Daigne Notre-Dame de Lourdes exaucer les prières qu'on lui adresse dans son sanctuaire des Montagnes Noires, et répandre ses plus abondantes bénédictions sur la contrée, sur notre diocèse et sur la France tout entière !

Un pèlerin.

La levée des scellés des chapelles fermées dans le Finistère. — M. Combes a transformé, paraît-il, sa circulaire du 9 avril dernier qualifiant de lieux de culte illégaux toutes les chapelles, privées ou publiques, non munies d'un décret d'autorisation, et enjoignant comminatoirement aux Evêques de les interdire sans délai, faute de quoi, il laissait entrevoir que le gouvernement les fermerait lui-même.

L'autorité diocésaine provoqua des explications ; il lui fut répondu par des exécutions. C'est ainsi que furent mises sous scellés, par le ministère de la police : 1° le 10 juin, la chapelle de l'Ecole Saint-Louis, à Châteaulin ; 2° le 11 juin, la chapelle du Pensionnat Saint-Joseph, à Landerneau ; 3° le 22 juin, la chapelle de l'Externat Saint-Joseph, à Morlaix ; 4° le 26 juin, la chapelle Saint-Joseph, à Quimper.

Après ces quatre exploits, il reste ici des centaines de chapelles menacées de fermeture. On dit que M. Combes les épargnera ; mais en a-t-il le droit, si elles sont ouvertes illégalement ? et avait-il celui de les menacer, si leur situation n'est pas illégale ? S'il ne va pas jusqu'au bout, ce sera l'arbitraire et l'incohérent substitué à une sage légalité dans la police extérieure du culte.

M. Combes réserverait toutes ses rigueurs pour « les chapelles dépendant des Congrégations non autorisées, qui devront, en tout cas, être fermées et soumises à la liquidation comme les autres biens de ces Congrégations ». Il est bien légal, et nul ne le conteste, que les chapelles de cette catégorie soient remises *judiciairement* entre les mains du liquidateur ; mais il ne l'est pas et il ne peut pas l'être, que l'administration prévienne l'action judiciaire et qu'elle modifie en quoi que ce soit la situation des immeubles à liquider (Loi du 1er juillet 1901, art. 18, § 3). Que dire du mobilier de ces chapelles ? Il est mis sous scellés sans inventaire préalable. Qui sera responsable, s'il se détériore faute d'entretien ? Qui encore, s'il est l'objet de vols sacrilèges ? N'appartient-il pas aux liquidateurs de s'opposer à des fermetures aussi compromettantes pour les intérêts dont ils ont la garde ?

Ce n'est pas le cas pour les quatre chapelles citées plus haut. Celles-ci « ne dépendent pas de Congrégations non autorisées » ; elles appartiennent, en bien propre, soit à un individu, soit à une société civile ; bien plus, aucune d'elles n'était desservie par d'anciens religieux ; aucune n'était à l'usage d'une congrégation non autorisée. Trois d'entre elles sont des chapelles d'*établissement ;* la dernière est, à tout le moins, une chapelle *privée* dont l'usage est assuré à Monseigneur l'Evêque par un acte public datant du second Empire. M. Combes ne les fermerait pas aujourd'hui, d'après ses récentes instructions : il lui reste à les rouvrir ; et comme il ne s'agit, après tout, que de s'obéir à lui-même, il n'est pas téméraire de penser qu'il le fera vite et de bonne grâce, sans obliger les propriétaires à intervenir.

X...

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Camaret-sur-Mer, *courte notice* par M. le chanoine Téphany, Doyen du Chapitre de la Cathédrale de Quimper.

Cet ouvrage a été annoncé, il y a un an, dans la *Semaine religieuse* du diocèse. Au moment des vacances, où nos côtes de Bretagne sont visitées par de nombreux touristes, nous sommes heureux de reproduire une lettre de M. Gustave Toudouse, appréciant le travail de l'auteur. Le célèbre romancier est d'autant plus compétent dans cette appréciation qu'il connaît parfaitement Camaret, dont il est « comme le citoyen d'adoption » parce qu'il y a de très longues années qu'il y séjourne.

« C'est ici, Monsieur le Chanoine, en ce cher Camaret, où je reviens toujours avec une telle joie et dont je me considère un peu comme citoyen d'adoption, que j'ai reçu successivement votre si intéressante notice sur Camaret et votre lettre. C'est moi qui dois vous remercier, car cette notice me consacre des passages qui m'ont particulièrement touché, d'autant plus que le nom de mon fils s'y trouve à côté du mien. C'est du reste plus qu'une *courte notice,* comme vous l'intitulez trop modestement, c'est plutôt une étude à la fois érudite et très intéressante, une peinture très exacte du petit port, dont le charme poétique et historique exerce sur moi une irrésistible séduction. Oui, cette étude est précieuse, à tous les points de vue, et devra servir de guide aux touristes sur ce point des côtes de Bretagne qui ne sera jamais trop connu. Je ne doute pas que cette consciencieuse et savante étude n'apporte une contribution sérieuse à l'histoire de notre pays, dont chacun devrait ainsi étudier et décrire les moindres régions pour les faire connaître. Merci encore une fois, et pour mon fils, en ce moment à Athènes, comme membre de l'Ecole Française, et pour moi de cet envoi que je lis et relis avec toute l'attention, tout l'intérêt qu'il mérite...

« Lundi 18 Août 1902. Gustave Toudouze. »

Sainte-Anne d'Auray. — **Grandes fêtes**, *samedi 25 et dimanche 26 Juillet*, sous la présidence de Mgr Guillois, évêque du Puy, assisté de plusieurs évêques.

Programme. — *Samedi 25 Juillet :* 10 h., pèlerinage de Belz ; 3 h. et 4 h., chapelet dans la basilique, vénération de la relique de sainte Anne ; 5 h., procession, vêpres à la Scala Sancta, sermon ; 8 h. 1/2, chapelet et exercices divers.

Dimanche 26 Juillet, messes depuis 3 h. ; 9 h., messe pontificale ; 2 h., vêpres et procession ; 8 h., chapelet et vénération de la relique de sainte Anne.

Dimanche 2 Août : pèlerinage du diocèse de Rennes.

N. B. Voir aux annonces l'*avis* relatif aux chemins de fer.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — **Les derniers moments de Léon XIII ; l'agonie ; la mort.** — Il y a quelques années, Léon XIII disait à un cardinal : « Quand je me couche, je fais ma préparation à la mort comme si je ne devais point me réveiller le lendemain, et je ne sais vraiment pas si je me réveillerai. » Cette habitude de considérer la mort à chaque instant, à toute heure, d'avoir toujours devant les yeux le terme de son voyage, empêche que l'esprit se trouble quand le moment arrive, quand le voyage se termine.

C'est là, sans doute, le secret de la tranquillité d'esprit de Léon XIII et de son indomptable énergie, dans cette lutte de quinze jours contre un mal inexorable..... Un moment on espéra même qu'il en triompherait, que Dieu prolongerait encore une existence si précieuse à son Église. Sa Providence en a disposé autrement. Lundi 20 Juillet, à 4 heures de l'après-midi, le grand Pontife s'est éteint, achevant saintement une vie extraordinairement longue et tout entière consacrée à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Dès dimanche soir, toute espérance humaine paraissait perdue. Lundi vers midi, l'affaiblissement extrême de l'auguste malade prévint son entourage de la fin imminente. Les cardinaux furent alors convoqués d'urgence au Vatican.

Bientôt arrivaient LL. EEm. les cardinaux Serafino Vannutelli, Oreglia, Vivès, Della Volpe, Rampolla, qui entrèrent dans la chambre de Léon XIII, suivis des prélats domestiques et des neveux du Souverain Pontife.

La scène qui se déroula fut des plus émouvantes.

L'auguste mourant avait sa pleine connaissance : il jeta un long regard plein de bonté sur ceux qui se groupaient à genoux autour de son lit de mort et dit aux médecins : « Cette fois vous n'avez point su vaincre la mort. » Au Dr Mazzoni, il ajouta : « C'est ma fin qui s'avance. »

Aux quatre camériers participants, prélats qui font tour à tour le service de l'antichambre pontificale et qui l'accompagnaient dans ses promenades, il dit : « Je vous salue pour la dernière fois. »

Il indiqua à Mgr Marzolini quatre souvenirs qu'il réservait à quelques-uns des siens et qu'il avait oublié de désigner auparavant.

A S. Em. le cardinal Oreglia, doyen du Sacré-Collège, il dit : « Je vous recommande le Sacré-Collège, je laisse entre vos mains les destinées de l'Eglise. »

Le cardinal Vannutelli s'est alors relevé seul ; il avait à sa droite le cardinal Oreglia et le cardinal Rampolla ; à sa gauche, le cardinal Vivès et Mgr Pifferi.

Le grand pénitentier éleva la voix, et, dans le silence ému de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cette cellule où allait mourir un grand Pontife, résonnèrent les paroles suprêmes de la dernière absolution.

Le cardinal pénitencier s'agenouilla de nouveau ; mais Léon XIII retint la main qui venait de l'absoudre et la pressa longuement entre les siennes.

Les autres cardinaux s'approchèrent ensuite. Au cinquième, la main du Pape retomba lassée.....

C'était bien fini ! Le Pape avait remercié ceux qu'il avait tant aimés, il avait confié l'Eglise au cardinal camerlingue, une dernière fois le pardon de Dieu était descendu sur cette vie grande et pure. Léon XIII pouvait oublier la terre.

Il entra en agonie. Elle dura près d'une heure et fut pénible.

A 3 h. 40, le Dr Lapponi a annoncé en pleurant que la catastrophe était imminente. Le grand pénitencier, S. Em. le cardinal Vannutelli s'est alors approché du chevet du Pape et a commencé les prières des agonisants.

Les neveux de Léon XIII et le cardinal Rampolla, avec les dignitaires de la cour, étaient aussi agenouillés et ne cessaient de pleurer.

Le Pape avait entièrement perdu connaissance. Son visage était devenu extrêmement pâle. Les mouvements respiratoires avaient cessé.

Les personnes présentes répondaient aux prières d'une voix brisée de sanglots. Les autres fonctionnaires de la cour et le personnel du Vatican, agenouillés dans les antichambres, récitaient aussi les prières.

Vers 4 heures, Léon XIII inclina légèrement la tête. Le Dr Lapponi, après avoir attentivement ausculté le cœur, annonça que le Pape était mort, il lui ferma les yeux et lui croisa les mains sur la poitrine.

Le cardinal Vannutelli dit alors les prières des morts (1).

***

Le corps de Léon XIII a été exposé d'abord dans la salle du Trône transformée en chapelle ardente, et transporté, mercredi, à la Basilique de Saint-Pierre. C'est de ce moment que date la période dite des « novemdiales » ou des neuf jours consacrés aux offices funèbres.

Le Conclave ne peut se réunir qu'à l'issue de cette période. Il s'ouvrira donc le vendredi 31 Juillet, à 5 heures du soir, heure à laquelle sera prononcée la fermeture des portes. Les cardinaux ne tiendront la première réunion, pour l'élection du nouveau Pape, que le lendemain samedi, 1er Août.

En priant pour le repos de l'âme de Léon XIII, les catholiques ne manqueront pas d'invoquer les lumières de l'Esprit-Saint pour ceux qui ont la redoutable charge de donner un nouveau Chef à l'Eglise.

(1) Nous empruntons ces détails au journal *La Croix*. N. R.

France. — **La persécution religieuse.** — Ces notifications de fermeture des écoles libres se multiplient de plus en plus ; elles vont devenir, dans quelques jours, plus nombreuses encore. Dans certains diocèses, les exécutions se comptent par centaines !

On annonce également des perquisitions dans les anciens établissements des congréganistes aujourd'hui sécularisés. Toutes ces mesures vexatoires suscitent une sérieuse agitation dans le pays.

Devant les tribunaux. — La Cour d'appel de Riom vient de rendre un jugement très important, acquittant plusieurs religieuses que leur Supérieure générale avait laissées dans des écoles fermées, afin de garder les immeubles.

La Cour déclare qu'un propriétaire peut charger qui bon lui semble de la garde de ses immeubles.

Laon. — **Les deux condamnations.** — Un Frère de la Doctrine chrétienne de Nancy comparaissait il y a quelques jours devant le tribunal correctionnel de Laon. Le délit qu'il avait commis est facile à deviner étant devenu très fréquent, depuis quelque temps. Ce malheureux Frère de la Doctrine chrétienne n'avait pu, malgré ses efforts, réussir à se dissoudre et à se disperser comme le veut la loi.

Le voici donc devant le tribunal. Le président l'interroge, selon l'usage, s'il n'a jamais été condamné. Il répond d'abord non. Puis se reprenant :

— Pardon, Monsieur le Président, s'écrie l'humble Frère avec un peu de fierté dans les yeux. J'ai été condamné une fois...

Le Président le regarde étonné, consulte le dossier. La page des condamnations est blanche : « Où et quand ? » fait le juge sèvèrement.

— Voici mon cas, Monsieur le Président. Je suis de la Lorraine allemande. Je n'ai pas voulu être soldat de la Prusse, et je me suis échappé de mon petit village situé, là-bas, sur les bords de la Moselle. Le gouvernement impérial a naturellement confisqué mes biens et m'a condamné à la prison et à l'amende... Excusez-moi, ajoute le modeste religieux en baissant la voix. Je ne pouvais être soldat français qu'à ce prix... »

Le juge s'était radouci, mais il condamna pourtant, au nom de la France, le pauvre Frère, déjà condamné au nom de l'Allemagne. Avoir souffert pour son pays et souffrir pour son Dieu, rien ne manque plus désormais à la double gloire de ce noble enfant du pays lorrain.

Amérique. — **Appel fait à nos Sœurs de charité.** — La Supérieure générale des Filles de Saint-Vincent de Paul, à Paris, reçoit en ce moment de diverses Républiques de l'Amérique centrale de nombreuses lettres qui lui réclament des Sœurs pour de nouvelles fondations. A cette heure, le nombre des reli-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

gieuses ainsi réclamées à cette admirable compagnie de la charité dépasse cinq cents. C'est ainsi que le Nouveau Monde profitera de ce que nous fait perdre la nouvelle législation sous laquelle nous sommes condamnés à vivre. La vie catholique se déplace parfois; elle ne s'éteint jamais. (*Semaine religieuse* de Paris.)

XXVI^e Pèlerinage populaire de pénitence à Jérusalem, *à bord du « Notre-Dame de Salut »*. — Départ de Marseille, le jeudi 20 Août ; retour, le vendredi 18 Septembre.

Prix du voyage : 3^e cl., *350* fr. ; 2^e cl., *500* fr. ; 1^re cl., *700* fr.

Ce Pèlerinage aura cette grande valeur devant Dieu qu'il sera exclusivement consacré à la Terre Sainte : dix jours pour Jérusalem et environs (Bethléem, mer Morte, etc.) ; cinq jours pour la Galilée, Carmel, Nazareth, Tibériade, Thabor, Cana.

Des facilités seront offertes à ceux qui désireront rentrer en France par Beyrouth, Smyrne, Constantinople, Athènes et Naples.

On peut s'inscrire et demander le programme détaillé au Secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 129, rue de l'Université, Paris, VII^e.

Bonne pensée.

Il n'est rien de plus nécessaire dans l'Eglise que de former de bons prêtres. (Saint VINCENT DE PAUL.)

BIBLIOGRAPHIE

Saint François d'Assise et son école, d'après les documents originaux. Un volume in-12 de XIX-208 pages, par M. Paul HENRY, professeur aux Facultés catholiques d'Angers. Paris, 1903. Prix : 2 fr. (Téqui, éditeur.)

Le glorieux Pauvre d'Assise semble revivre tout entier dans ces pages émues non moins que documentées, avec les péripéties de sa retraite à la Portioncule, avec ses affections, avec les premiers Frères Mineurs, avec l'auréole de la sainteté. L'auteur écarte discrètement les textes douteux et de seconde main. Aidé d'une critique sévère, personnelle ou empruntée, il remonte aux sources. Il a lu tout ce qui a été dit avant lui, mais ne subit aucune influence. Son œuvre revêt une originalité qui étonne, en montrant que la légende n'ajoute rien à la gloire de son héros, héros médiéval sans doute, mais essentiellement moderne par le côté sublime dont il sut résoudre la question sociale, avant que celle-ci ne fit le tourment des sociétés actuelles.

L'auteur, en terminant, paye un tribut d'admiration et d'amour à Yves de Kermartin, son compatriote et l'émule de François sous le ciel de l'Armorique.

Par cette étude magistrale M. Paul Henry père a bien mérité de l'Eglise, comme son fils a bien mérité de la France, en tombant glorieusement à Pékin le 30 Juillet 1902.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18^e ANNÉE. **Vendredi 31 Juillet 1903.** N^o 31.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.

II. — *Chronique du diocese :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon et Mandement prescrivant des prières solennelles à l'occasion de la mort de N. Saint Père le Pape Léon XIII ; Condoléances ; Pèlerinage de Lourdes ; Indulgence de la Portioncule ; Retraites ecclésiastiques ; Nécrologie ; Ordination du 25 Juillet 1903 ; Quimper ; Brest ; Douarnenez ; Pèlerinage de la France du Travail à Rome.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; La question des « sécularisés » devant le Conseil supérieur ; Association catholique de la Jeunesse française.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 2 Août. — 9^e Dimanche après la Pentecôte. Octave de S^te Anne. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Etienne, Pape, Martyr.

Vêpres de S^te Anne, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 3. — Découverte du corps de S. Etienne, Premier Martyr. Semi-double. Rouge.

Mardi, 4. — S. Dominique, Confesseur. Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 5. — Dédicace de Notre-Dame des Neiges. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 6. — Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 7. — S. Cajétan (ou Gaëtan), Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 8. — S. Cyriaque et ses compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 9. — 10^e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Port-Launay	du 1^er au 3 Août.
Retraite de Quimper	du 4 au 11 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

Intention générale pour Août 1903, approuvée et bénie par Notre S.-P. le Pape

L'EXCELLENCE DE LA VIE RELIGIEUSE

Autrefois, c'était seulement chez les sectaires que l'incomparable valeur de la vie religieuse était attaquée ou mise en doute. Il est triste de constater, de nos jours, que beaucoup de catholiques se sont laissé plus ou moins séduire par les arguments ou, pour dire plus vrai, par les calomnies de la presse anticléricale.

Il est donc plus utile que jamais de rappeler les principes de la théologie en cette matière. L'état religieux est un état de perfection. Cela ne veut point dire que tous les religieux sont parfaits, mais bien qu'ils sont dans une situation où la tendance à la perfection est obligatoire et en même temps plus aisée. On peut certainement arriver à la perfection en dehors de l'état religieux, mais c'est beaucoup plus difficile, et par conséquent plus rare. Par suite, la vie religieuse est nécessaire dans l'Eglise, pour qu'elle puisse montrer aux hommes ce rayonnement de sainteté qui est un de ses caractères essentiels et distinctifs.

De plus, un grand nombre des œuvres d'apostolat, de bienfaisance, d'enseignement que les congréganistes seuls peuvent exercer d'une façon normale et continue, disparaîtraient avec les communautés religieuses et priveraient l'Eglise de la gloire que lui procure l'exercice de toutes ces saintes pratiques. Or, l'Eglise a un droit absolu à cette gloire, puisqu'elle est une des preuves les plus éclatantes de sa divinité.

En outre, il serait absolument contraire au plan divin que les *conseils* proposés par Notre-Seigneur à tous les siens ne trouvassent d'écho que dans un grand nombre d'âmes très restreint — ce qui arriverait certainement si l'état religieux était supprimé.

Et nous ne parlons pas de l'utilité des maisons religieuses pour la sanctification des fidèles, aussi bien que pour le soulagement de misères innombrables ; nous ne parlons pas de l'inappréciable bienfait que procurent au peuple chrétien les milliers de cloîtres dont les prières et les pénitences font, aux péchés du monde, un salutaire contre-poids.

De nos jours on insiste beaucoup sur les avantages plutôt matériels que fournissent les religieux aux sociétés modernes. Cet argument peut être bon pour convaincre certains esprits droits mais peu chrétiens ; pour les fidèles il est insuffisant. Nous devons remonter plus haut. Puisque JÉSUS-CHRIST a institué cet état, afin de conduire l'homme à la perfection, cet état est bon et louable ; nous devons donc, nous qui aimons JÉSUS-CHRIST, aimer ce qu'il aime et le défendre, au prix de tout ce que nous avons de plus cher.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **Le Conclave.**

II. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

III. **Retraites** : LESNEVEN, retraite française pour les dames, du 1er au 8 Août.

— **Retraites ecclésiastiques :** la première du 3 au 8 Août ; la seconde du 17 au 22.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 2 Août*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 heures 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

LETTRE PASTORALE

De Monseigneur l'Évêque de Quimper & de Léon

et Mandement prescrivant des prières solennelles

A L'OCCASION

DE LA MORT DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Que les desseins de Dieu sont impénétrables ! L'année du Jubilé pontifical de Léon XIII est à peine achevée, le souvenir des cérémonies et des fêtes qui l'ont remplie reste encore vivant dans nos âmes, et voilà qu'une mort précipitée plonge l'Eglise dans le deuil, voilà qu'à la joie succède la tristesse, et qu'après avoir applaudi à la verte vieillesse de notre Père commun, nous en sommes réduits à pleurer sur son cercueil. Le Pape Léon XIII, après avoir reçu en pleine connaissance et avec une admirable piété les derniers sacrements de l'Eglise, s'est endormi dans le Seigneur, le lundi 20 Juillet, à quatre heures du soir.

Dans les temps difficiles que nous traversons, Nos très chers Frères, cette perte est immense ; elle sera cruellement ressentie par tout le peuple chrétien, dont Léon XIII était la lumière et la vie ; mais c'est surtout pour nous, pour la France

Archives diocésaines de Quimper et Léon

que cette mort prend une gravité exceptionnelle. Ce n'est un secret pour personne qu'il aimait notre nation comme sa fille aînée, qu'il l'aimait malgré ses ingratitudes et ses égarements. Avec quel empressement il recevait nos pèlerins français ! Quelle tendre sollicitude il mettait à s'enquérir de nos épreuves et de nos souffrances ! et quelles paroles encourageantes tombaient de ses lèvres paternelles ! Nous nous souvenons avec bonheur de l'accueil qu'il Nous fit quand, il y a deux ans, après la prise de possession de Notre siège épiscopal, Nous sommes allé Nous jeter à ses pieds et implorer sa sainte bénédiction pour le pasteur et pour le troupeau. Il Nous félicitait de la part qui Nous était échue dans cette chrétienne province de Bretagne, il Nous disait son amour pour ce peuple si bon, et Nous exhortait à Nous dépenser sans mesure, à Nous sacrifier sans réserve pour le conserver dans la foi et le rendre meilleur encore. Et ce que Léon XIII disait à l'Evêque de Quimper, il le répétait avec la même affection à tous les Evêques français. Oui, Léon XIII aimait la France, et notre chère Patrie perd en lui son plus grand protecteur et son meilleur ami. Tant qu'il était à notre tête et qu'il tournait vers nous ses regards si fermes et si doux, nous pouvions prendre confiance, redoubler de courage et multiplier nos efforts.... Aujourd'hui que la mort est venue le frapper, il semble que nos espérances s'éloignent et que l'avenir pour nous se fait de plus en plus incertain.

Quand Judas Machabée eut succombé dans la lutte héroïque qu'il soutenait avec des forces inégales contre les ennemis du peuple de Dieu, ses frères Jonathas et Simon emportèrent son corps dans la petite ville de Modin, afin qu'il y fût enseveli dans le tombeau de ses pères. Alors, ajoute le texte sacrée, ce fut un deuil universel, tout Israël pleura son héros, pendant de longs jours : *Et fleverunt eum omnis populus Israël planctu magno et lugebant dies multos* (I Mac., ix, 20). Les guerriers se redisaient les uns aux autres les actes héroïques accomplis par cet illustre chef, et s'écriaient en sanglotant : « Comment donc a-t-il pu succomber, cet homme puissant qui faisait le salut du peuple d'Israël ? » N'est-ce pas là, Nos très chers Frères, le cri de douleur qui, de tous les points de la chrétienté, s'élève en ce moment vers la Ville éternelle : Comment est-il tombé, cet homme puissant qui s'appelait Léon XIII, ce grand Pape qui, depuis vingt-cinq ans, commandait au nouveau peuple choisi et qui, à travers des difficultés inouïes, a su le maintenir avec tant de sagesse et de fermeté dans la possession de tous ses droits et de toutes ses libertés ? Comment est-il tombé, ce monarque qui, du fond du Vatican devenu sa prison, éclairait les intelligences par la science lumineuse de ses immortelles Encycliques et remuait le monde par un acte de sa volonté ou par une simple parole sortie de ses lèvres ? Comment est-il tombé, ce chef incomparable dont la grandeur et la majesté en imposaient aux têtes couronnées, et qui, en plus d'une circonstance, fut choisi pour être l'arbitre de leurs différends ? Ah ! il est tombé comme tombent les héros, les armes à la main, faisant à Dieu et à l'Eglise le sacrifice de son dernier souffle de vie.

Mais non, il n'est pas mort tout entier. Il vivra dans l'Eglise par ses écrits merveilleux où viendront puiser les générations nouvelles, celles du moins qui voudront connaître, d'après les hauts principes de la philosophie chrétienne, la vraie solution des problèmes contemporains sur la constitution des Etats et le gouvernement des nations. Il vivra dans cette Eglise à laquelle il a tracé, d'une main si ferme et si sûre, le chemin qu'il faut suivre pour reprendre sur nos sociétés actuelles l'influence qui convient et conduire, avec tous les ménagements possibles, les peuples et les rois à leurs éternelles destinées. Il vivra comme un grand modèle de science et de vertu, de fermeté et de sagesse, devant lequel devront s'incliner les grands et les petits, les princes et les sujets.

Nous avions pensé, Nos très chers Frères, et beaucoup avaient pensé avec Nous que Dieu n'accordait une si longue vie à notre bien aimé Pontife, que pour le rendre témoin des triomphes de son Eglise au milieu de nos nations catholiques, aujourd'hui si bouleversées ; Nous estimions que ses longs travaux et ses douloureuses épreuves méritaient cette récompense. Pourquoi ces prévisions ne se sont-elles point réalisées ? Pourquoi nos espérances ont-elles été déçues ? C'est le secret de Dieu, auquel il plaît de temps en temps de laisser son Eglise en butte à toutes les attaques des méchants, pour purifier davantage les âmes des justes et porter à son plus haut sommet la foi des prédestinés.

Toutefois, Nos très chers Frères, au milieu de l'immense tristesse où nous jette cette mort, il nous reste une précieuse consolation : c'est que pour notre saint Pontife la mort aura été une délivrance ; ses tribulations et ses épreuves ont pris fin, il est entré dans la glorieuse immortalité. Notre-Seigneur, dont il fut le Vicaire sur terre, l'a reçu dans ses bras, et Marie, dont il fut le pieux et dévot serviteur, l'a couronné de ses mains virginales. A cette consolation s'ajoute une espérance, c'est que, du haut du ciel, Léon XIII veillera sur cette Eglise qu'il a tant aimée, et que par sa puissante prière il obtiendra pour elle la gloire et les triomphes qu'il ne lui a pas été donné de voir pendant qu'il était sur la terre.

Mais, Nos très chers Frères, que devant cette mort, si pénible qu'elle soit pour nous, notre tristesse ne se change point en découragement. Nous le savons, les méchants qui nous persécutent s'imagineront volontiers que cette épreuve, ajoutée à tant d'autres, va déconcerter nos espérances et affaiblir nos énergies. Peut-être même profiteront-ils de cette circonstance pour redoubler d'audace et mieux nous faire sentir

Archives diocésaines de Quimper et Léon

encore le poids de leurs injustices. Mais gardons-nous de nous troubler, ayons confiance et ne craignons point, car l'Eglise à laquelle nous appartenons est bâtie sur un roc immuable ; les Papes meurent, mais la Papauté ne meurt pas !

Dans quelques jours, la voix des princes de l'Eglise nous fera connaître celui que, dans sa prescience infinie, le Saint-Esprit a choisi pour être le successeur de Léon XIII, et nous le verrons monter plein de gloire et de majesté sur la chaire de Saint-Pierre. Nul parmi les catholiques, comme il arrive parfois dans les gouvernements humains, ne lui contestera son titre et son autorité ; tous, du fond de l'âme, s'inclineront devant lui avec le respect affectueux et la filiale obéissance qui sont dus au Vicaire de Jésus-Christ. Bientôt les peuples de la terre accourront aux pieds de son trône, et mêlant leur voix à celle de leurs frères absents, tous répéteront ensemble dans l'enthousiasme de leur foi l'éternel : *Tu es Petrus* de nos saints Evangiles : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle !* Non, non, pas plus aujourd'hui que hier ou demain elles ne prévaudront, car si sombre qu'apparaisse l'horizon, si menaçante et si redoutable que soit la tempête, l'Eglise et la Papauté ont pour elles Celui qui commande aux éléments, Celui qui a dit à la mer : Tu viendras jusque là, et tu n'iras pas plus loin. Dans l'ordre social et religieux, nous verrons bientôt, comme il arrive souvent sur nos grèves, la tourmente briser contre un grain de sable l'orgueil de ses flots. *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.*

La mort de Léon XIII, Nos très chers Frères, nous impose un double devoir : nous devons prier pour le repos de son âme et nous devons invoquer le Saint-Esprit pour l'élection de son successeur. L'Eglise prie toujours pour ses morts, quels qu'aient été leur rang et leurs distinctions, leur sainteté et leurs vertus. C'est qu'en effet les jugements de Dieu sont redoutables à tous, mais plus particulièrement à ceux qui, ayant occupé de grandes charges, ont encouru de plus graves responsabilités. Nous prierons pour notre vénéré Pontife, pour celui qui fut le père et l'ami de nos âmes. Nous prierons avec la pensée, et ceci excitera notre ferveur, que peut-être il souffre à cause des indocilités et des manquements de son troupeau, à cause de nos fautes à nous et de nos désobéissances. Nous prierons avec la confiance que, si nos prières ne lui sont point utiles, parce qu'il est déjà dans la gloire, elles serviront à beaucoup de malheureux oubliés dans le purgatoire, et que dans tous les cas elles nous assureront dans sa personne un puissant protecteur au ciel. O mon Dieu, donnez à votre fidèle et vaillant serviteur le repos qu'il a mérité par ses travaux, la couronne dont il s'est rendu digne par ses savants écrits, le bonheur que réclament ses souffrances et ses vertus !

Enfin, nous devons prier, invoquer le Saint-Esprit, afin que lui-même dirige le choix du successeur de Léon XIII. Bientôt, en effet, le sacré Conclave va s'ouvrir ; les membres vénérés du sénat de l'Eglise, dans le silence de la solitude et le recueillement de la prière, auront à désigner celui qui va présider désormais aux destinées de l'Eglise. A n'en pas douter, le Saint-Esprit, qui est l'âme de la grande société chrétienne, sera avec eux et fécondera leurs travaux ; mais il nous appartient d'aider son action par nos prières et de faire descendre sur son Elu les lumières abondantes et les puissants secours dont il aura besoin pour accomplir sa redoutable mission. Répétons donc de tout notre cœur la prière qu'adressèrent au Seigneur les fidèles de la primitive Eglise, quand il fut question de compléter le Collège apostolique : « *Seigneur,* disaient-ils, *vous qui connaissez les cœurs de tous, montrez celui que vous avez choisi. Ostende quem elegeris* ». (*Act.*, I, 24). O mon Dieu, devons-nous dire à notre tour, votre Eglise est environnée d'ennemis ; de toute part ce sont des luttes incessantes et des combats périlleux, montrez donc celui que vous avez choisi pour la commander et lui donner la victoire : « *Ostende quem elegeris* » !

Il est raconté, au quatrième livre des Rois, que le prophète Elie et son disciple Elisée étaient arrivés sur les bords du Jourdain qu'ils se proposaient de traverser. Elie, roulant son manteau, frappa les eaux qui aussitôt se divisant en deux parties leur livrèrent passage. Ils cheminaient tous deux sur l'autre bord, en vue de leurs disciples restés sur l'autre rive, lorsque tout-à-coup un char de feu et des chevaux de feu les séparèrent l'un de l'autre... Elisée vit alors sur ce char Elie qui montait vers le ciel. « Mon Père, mon Père, s'écria-t-il, vous vous en allez donc, vous qui étiez d'un plus grand secours à Israël que les chariots et les hommes de guerre ! *Pater mi, Pater mi, currus Israël et auriga ejus !* » (IV Reg., 13, 14). N'est-ce pas le suprême adieu du peuple catholique au grand Pape que fut Léon XIII : Mon Père, mon Père, vous vous en allez, vous qui par vos prières et vos merveilles valiez mieux que les chefs les plus habiles et les armées les plus puissantes. « *Pater mi, Pater mi, currus Israël et auriga ejus !* »

Il est dit ensuite qu'Elisée déchira ses vêtements pour mieux exprimer ses regrets et sa douleur, qu'ensuite il ramassa le manteau d'Elie tombé par terre et que, par lui, il hérita des vertus et de la puissance de l'illustre Prophète. En versant des larmes sur la mort de notre vénéré Pontife, demandons à Dieu, pour celui qui doit lui succéder, le manteau, c'est-à-dire l'esprit, les vertus et les œuvres du grand Léon XIII.

(Suit le dispositif, que nous avons publié dans notre dernier numéro.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Condoléances. — A la première nouvelle de la mort de S. S. Léon XIII, Mgr l'Evêque avait adressé, en son nom comme au nom du clergé et des fidèles de son diocèse, un télégramme de condoléances au Sacré Collège. Sa Grandeur a reçu, le 25 Juillet, de Son Eminence le Cardinal Camerlingue la dépêche suivante :

« Condoléances pour la mort du Saint-Père ont été bien agréées. Cardinal OREGLIA. »

Pèlerinage de Lourdes. — On nous demande de tous côtés s'il y aura, cette année, un pèlerinage du diocèse de Quimper à Notre-Dame de Lourdes. Nous pouvons répondre que des trains spéciaux ont été demandés depuis longtemps et que l'on attend la réponse des Compagnies de Chemins de fer, qui ne peut tarder et qui sera sans doute favorable.

Indulgence de la Portioncule. — Dimanche prochain, 2 Août, a lieu le *grand Pardon* d'Assise, ou Indulgence de la *Portioncule*, faveur précieuse accordée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même à saint François et confirmée par les Souverains Pontifes.

Cette Indulgence a le grand privilège de pouvoir être gagnée plusieurs fois le même jour, *toties quoties*, c'est-à-dire autant de fois qu'avec l'intention d'y participer on visite un sanctuaire auquel elle est attachée, et cela depuis les *premières Vêpres* (2 heures de l'après-midi) du 1er Août jusqu'au soir (coucher du soleil) du lendemain.

A Quimper, l'indulgence de la *Portioncule* est attachée, comme on sait, à la Cathédrale de Saint-Corentin.

N. B. — I. Les membres du Tiers-Ordre de S. François d'Assise habitant dans un lieu où il n'y a ni église ni chapelle possédant le privilège de la Portioncule peuvent gagner cette Indulgence dans leur église paroissiale. (S. Cong., 3 Janvier 1893.)

II. La confession et la communion peuvent être faites *dans toute église*, le 1er ou le 2 Août.

Retraites ecclésiastiques. — Comme nous le rappelons plus haut, les deux retraites pastorales ont lieu, au Grand-Séminaire, du 3 au 8 Août et du 17 au 22.

On ne saurait trop recommander aux prières des fidèles ces pieux exercices où les prêtres, en se sanctifiant eux-mêmes, se préparent à travailler plus efficacement au salut des âmes qui leur sont confiées. Jamais l'échange de la prière entre une paroisse et son pasteur n'est plus importante, plus nécessaire, plus féconde qu'au moment des retraites sacerdotales.

Nécrologie. — M. CASTEL, *prêtre habitué à Crozon.* — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Castel, prêtre habitué à Crozon, décédé le 27 Juillet, dans sa 53e année.

Né à Guissény le 25 Octobre 1850, ordonné prêtre le 19 Décembre 1874, M. Castel (Constant) fut d'abord vicaire à Locmélard, puis à Gouézec (1877-1882), ensuite à Saint-Jean-Trolimon (Octobre 1882-Juillet 1886) et à Trégourez (1888-1891). Nommé à Irvillac le 14 Septembre 1892, il donna sa démission, le 4 Août 1897, et se retira à Crozon, où il vient de mourir.

R. I. P.

Ordination du 25 Juillet 1903. — Samedi 25 Juillet, a eu lieu, à la Cathédrale de Saint-Corentin, l'ordination générale de fin d'année qui comprenait : 54 minorés, 44 sous-diacres, 7 diacres et 29 prêtres. La veille au soir, dans la chapelle du Grand-Séminaire, Monseigneur l'Evêque avait donné la tonsure à 77 séminaristes qui viennent de terminer leur première année d'études.

Voici les noms de ceux qui ont été promus aux ordres majeurs :

SOUS-DIACONAT

MM. Balbous, Joseph-François, de Saint-Corentin, de Quimper ;
Drénou, Benjamin, de Moëlan ;
Le Bot, Jean-Félicien, de Dirinon ;
Le Louët, Alexandre-Marie, de Saint-Corentin, de Quimper ;
Mévellec, Louis-Alain, de Coray ;
Abgrall, Jean-François-Louis, de Lampaul-Guimiliau ;
Billon, Jean-Marie, de Locronan ;
Bizien, Henri-Paul-Marie, de Landivisiau ;
Bizien, Victor-Hervé, de Guipavas ;
Cabillic, Henri, de Plouhinec ;
Caëric, Jean-Marie, de Querrien ;
Caill, Yves, de Lanriec ;
Cloarec, François-Louis, de Saint-Sauveur (Sizun) ;
Falhon, Joseph-Pierre-Marie, de Henvic ;
Grall, François, de Ploudaniel ;
Guézennec, Jean-Marie, de Cléden-Cap-Sizun ;
Guiziou, Pierre, de Plomeur ;
Jaouën, Grégoire, de Beuzec-Conq ;
Jézéquel, François-Louis, de Plouguerneau ;
Jézéquel, Paul-Marie, de Lambézellec ;
Le Guen, Yves-Marie, de Saint-Marc ;
Le Roux, Henri-Joseph, de l'Ile-Tuy ;
Mao, Hervé, de Ploaré ;
Paubert, Henri-Alphonse, de Tréboul ;
Quéméneur, Jean-Marie, de Saint-Sauveur (Sizun) ;
Riou, Sébastien-Vincent, de Lannilis ;
Rosec, Jean-François-Marie, de Bodilis ;
Rosec, Joseph, de Lesneven ;
Saout, Guillaume-Marie, de Saint-Méen ;
Daré, François-Marie, du Relecq-Kerhuon ;
Guillou, Jean-Marie, d'Esquibien ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

MM. Guyard, Louis-Hervé-Marie, de Douarnenez ;
Jézéquel, Noël-Laurent, de Plourin ;
Le Lec, Yves-Pierre-Jean, de Plobannalec ;
Le Rest, Aimé-Eugène, de Lambézellec ;
Mérour, Michel-Marie, de Cléden-Cap-Sizun ;
Mesguen, Edouard-Gabriel, de Plouescat ;
Offret, Charles-Léon, de N.-D. du Carmel, Brest ;
Pérennès, Urbain-Louis-Guillaume, de Tréboul ;
Philippe, Yves, du Juch ;
Prigent, Jean-Louis, de Guissény ;
Salou, Louis, de Ploudaniel ;
Soubigou, Ambroise, de Sizun ;
Tanguy, Joseph-René, de Saint-Martin, de Morlaix.

DIACONAT

MM. Delliou, François-Joseph, de Clohars-Carnoët ;
Guillet, Ernest, de Moëlan ;
Colin, Prosper-Marie, de Plabennec ;
Courtès, René, de Plomeur ;
Kergoat, Louis-Jean-Marie, de Pleyben ;
Nédélec, Yves-Marie, de Quéménéven ;
Danion, Joseph, de la Congrégation de Jésus et Marie.

PRÊTRISE

MM. Piriou, Hervé-Joseph, de Plougastel-Daoulas ;
Cléac'h, Adolphe, de Saint-Sauveur, de Brest ;
Herry, Joseph-Henri, de Landéda ;
Le Chat, Jules, de Pont-Croix ;
Madec, François-Auguste, de Saint-Sauveur, de Brest ;
Odeyé, Louis, de Crozon ;
Abgrall, Yves-Marie, de Landivisiau ;
Allain, Elie-Joseph, de Saint-Pol-de-Léon ;
Bernicot, Jean-Pierre, de Guipavas ;
Bosson, Yves, de Carhaix ;
Cadiou, Joseph-Guillaume-Marie, de Plomodiern ;
Evennou, Jean-Marie, de Saint-Thurien ;
Failler, Sébastien, de Plonéour-Lanvern ;
Férelloc, François-Marie, de Plougonvelin ;
Grignoux, Jean-Marie, de Plougastel-Daoulas ;
Guillou, François, de Bannalec ;
Hénaff, François, de Quéménéven ;
Hénaff, Henri-Marie, de Saint-Sauveur, de Brest ;
Herry, Claude-Marie, de Cléder ;
Le Gall, Joseph-Pierre, de Guilligomarc'h ;
Le Roux, François-Marie, de Tréglonou ;
Martin, Jean-Baptiste, de Plounéour-Ménez ;
Mengant, Jean-René, de Porspoder ;
Miossec, Jean-Pierre, de Landerneau ;
Monot, Jean-Hervé, de Cléder ;

MM. Monot, Paul-Marie, de Lesneven ;
Péron, Yves-François-Marie, de Taulé ;
Perrot, Jean-Marie, de Plouarzel ;
Rozuel, Jean-Louis, de Saint-Ségal.

QUIMPER. — **Service funèbre pour le Souverain Pontife.** — Le service solennel pour le repos de l'âme de notre Saint Père le Pape Léon XIII, prescrit par Monseigneur l'Evêque à la suite de sa Lettre pastorale, a été célébré lundi, 27 Juillet, à la Cathédrale de Saint-Corentin. L'église était décorée pour la circonstance de tentures noires semées d'hermines et de larmes, parmi lesquelles se détachait de distance en distance la lettre L ; au fond du sanctuaire et au-dessus du maître autel, on voyait des écussons aux armes de Léon XIII. Le catafalque, orné de plantes vertes et de candélabres, était dressé au haut de la nef.

Dans l'assistance nombreuse et recueillie, les représentants de toutes les classes de la société étaient confondus, priant avec dévotion pour le Père commun rappelé à Dieu. Les membres du clergé de la ville et les séminaristes remplissaient tout le chœur ; dans le sanctuaire on remarquait Mgr Roux, prélat romain, de passage à Quimper.

Après le chant du Nocturne, Mgr l'Evêque célébra la messe pontificale pendant laquelle un groupe de séminaristes placé dans la tribune des grandes orgues alternait avec le chœur ; les chants se répondant à cette distance étaient d'un effet saisissant.

L'absoute, également donnée par Monseigneur, a terminé cette imposante cérémonie dont le caractère de tristesse et de grandeur était bien en rapport avec les sentiments des catholiques en deuil.

— **Mort de M. Porquier, maire de Quimper.** — Mercredi, à 3 heures de l'après-midi, ont eu lieu en l'église de Saint-Mathieu les obsèques de M. Porquier, sénateur, maire de Quimper, décédé à la suite d'une longue maladie après avoir reçu, en pleine connaissance, les sacrements de l'Eglise. Monseigneur l'Evêque, qui lui avait fait une visite quelques jours avant sa mort, a assisté à son service funèbre et donné l'absoute.

BREST. — **Paroisse de N.-D. du Carmel.** — M. le chanoine Montfort, curé des Carmes, a demandé à Mgr l'évêque de Quimper de le relever de ses fonctions. Depuis deux ou trois ans, sa santé laisse à désirer surtout pendant l'hiver. Il pouvait la ménager, mais il est de ceux qui pensent qu'un prêtre doit se retirer et laisser à un autre la direction d'une paroisse, quand il ne se sent plus lui-même apte à remplir tout son devoir.

M. Montfort laisse dans sa paroisse d'unanimes regrets. Il l'a dirigée pendant quinze ans avec un zèle éclairé et un dévouement sans mesure. Il a été le prêtre de tous, des riches et des pauvres,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des grands et des petits. Le souvenir de sa bonté restera fidèlement gravé dans le cœur de ses paroissiens.

L'installation du nouveau curé, M. Martin, aura lieu dimanche prochain 2 Août. (*Echo paroissial* de Brest.)

Douarnenez. — Dimanche prochain a lieu la bénédiction de la mer, à Douarnenez. La cérémonie sera présidée par Monseigneur l'Évêque.

Pèlerinage de la France du Travail à Rome, *du 15 au 25 Septembre 1903*. — Le Comité nous demande d'insérer la note suivante :

Notre Pèlerinage annuel va revêtir, cette année, une importance exceptionnelle.

Nous irons prier sur le tombeau de Léon XIII qui s'est montré si tendrement bon pour nous depuis dix-huit ans.

Nous irons jurer obéissance et amour à son successeur.

C'est à la France, toujours fille aînée de l'église, malgré ses infidélités, qu'il appartient d'envoyer le premier grand Pèlerinage populaire qui saluera le nouveau Pape.

Allons donc à Rome plus nombreux que jamais ; c'est à Rome que nous puiserons la lumière et l'énergie nécessaires pour travailler avec succès au relèvement de la France toujours aimée du Christ.

VIVE LE PAPE !

Pour les adhésions, on peut s'adresser, comme nous l'avons déjà dit, à M. G. Mauduit, 6, rue Verdelet, Quimper.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — **L'acte de contrition de Léon XIII mourant.** — Il s'acheminait à la conquête d'une existence séculaire, inlassable, défiant les brumes de la longévité, toujours plus radieux de raison et de foi, sous le regard fasciné et aux applaudissements de ses contemporains. Brusquement, en pleine marche, voilà que l'étonnant vieillard heurte une barrière. Il la reconnaît : c'est la barrière de la mort. Halte terrifiante, où la libre pensée perd son assurance orgueilleuse, doute de ses négations et se renie elle-même dans les sursauts d'un désespoir confus et inutile.

Combien autre est l'attitude du chef des croyants ! Arrêté à la frontière qui sépare deux mondes, sur le point de subir cette douane sévère devant laquelle tout voyageur doit étaler un à un les articles de sa conscience anxieuse, c'est d'un œil serein et avec sang-froid qu'il fait face à une telle rencontre. De sa longue carrière, de ses innombrables actes de chrétien, de prêtre, d'Evêque, de Pape, qu'a-t-il à rétracter ? Pas une affirmation doctrinale, seulement d'inévitables défaillances de conduite ; car, s'il est infaillible en professant la foi de Pierre, il n'est point impeccable en la

pratiquant. C'est donc cet état d'âme qu'il va traduire dans une formule toute dogmatique ; il donnera à cette formule le moulé et le brillant de la poésie ; il livrera à la presse, cette grande diseuse de mensonges, ce résumé de ses inaltérables convictions, comme le dernier mot de sa raison illuminée par la foi, comme le premier cri de sa foi au contact des réalités de l'au-delà.

Autour de sa couche, il fait nuit et silence et mystère. Le moment est propice ; c'est celui que le mourant choisit pour se communiquer le message de son trépas. Discrètement il s'approche de son propre cœur ; il s'interpelle et se confie la nouvelle fatale :

« Léon, c'est fini ! — Non pas, l'heure dernière est aussi celle du grand départ ; je vais passer de l'autre côté de cette vie et m'engager dans une voie sans retour. Il y en a deux ; laquelle ai-je pu mériter ? Je l'ignore. Le ciel ? Oh ! je l'espère, je dois l'espérer : Dieu fut si largement bon pour moi. Mais d'avoir si longtemps porté les lourdes clefs de Pierre, d'avoir encouru de si accablantes responsabilités durant l'exercice du Pontificat suprême, plus j'y pense, plus j'en gémis ; car, c'est en raison même de cette dignité souveraine que je dois être traité, malheureux !

« Pourtant, une douce vision, de consolantes paroles rassérènent mon âme angoissée : « Assez d'effrois ; assez de retours sur « la carrière maintenant achevée ; assez de poignantes tristesses. « Me voici, le Christ qui fais miséricorde au cœur humilié et repentant. Tes fautes, ah ! aie confiance, Il ne t'en laissera rien à « expier » (1).

Il dit, et cessant de respirer dans un peu de poussière, il se plonge dans le monde des esprits, au sein de la vie immortelle, en pleine substance de Dieu.

Quelle fin ! quel commencement ! Et combien paraîtra-t-il enviable, même aux plus superbes incroyants, d'expirer en murmurant l'acte de contrition du vieux Pontife romain ! Y...

— **Pendant la vacance du Saint-Siège.** — Le corps de Léon XIII a été exposé pendant trois jours — 22-25 Juillet — dans une chapelle de l'église Saint-Pierre, où d'innombrables fidèles sont venus prier en contemplant une dernière fois les traits du vénéré Pontife défunt.

Samedi soir, a eu lieu l'émouvante cérémonie dite de la « tumulation ». Le corps, transporté de la chapelle du Saint-Sacrement au chœur des chanoines, a été enfermé dans un triple cercueil, puis déposé dans le sépulcre provisire où, suivant l'usage, les restes mortels des Papes demeurent au moins une année avant d'être inhumés dans leur tombeau définitif. C'est là que reposera l'illustre Pontife que nous pleurons, jusqu'au jour où il prendra possession, à Saint-Jean de Latran, de la place qu'il s'est lui-même réservée.

Dimanche, à la réunion des cardinaux, lecture a été donnée du

---

(1) Dernière poésie de Léon XIII, composée quelques jours avant sa mort.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

testament de Léon XIII. Avec la plus grande insigne mauvaise foi, les journaux socialistes ont parlé de richesses considérables que le Pape laissait à sa famille. En réalité, le Saint-Père qui, de son vivant, a mis un soin scrupuleux à éviter le reproche de népotisme, ne laisse même pas à ses neveux tout son patrimoine familial : le château de Carpineto devient la propriété du Saint-Siège, ainsi que « les autres biens de toute nature qui lui sont venus pendant son pontificat ». En revanche, il a légué 50.000 fr. aux pauvres de Rome, 30.000 à ceux de Pérouse et 10.000 à ceux de Carpineto, sa ville natale.

***

Pendant ce temps se continuent les « Novemdiales », ou la série des neuf offices funèbres prescrits pour les Papes : six sont célébrés par les chanoines de Saint-Pierre dans leur chœur, et trois, dans la chapelle Sixtine, par les cardinaux. Le dernier office cardinalice a eu lieu hier, jeudi.

La fin des « Novemdiales » marque l'ouverture du Conclave, qui aurait donc lieu aujourd'hui, 31 Juillet.

Des nouvelles venues de Rome il résulte que l'élection pontificale se prépare dans le plus grand calme et dans un esprit très surnaturel, en dehors de toutes les intrigues auxquelles voudraient faire croire certains publicistes qui, ne comprenant ni l'Église ni sa mission divine, ne peuvent juger sainement le rôle providentiel de ses Pontifes. Les intrigues se passent au dehors, dans le monde des chancelleries, des reporters, des ambitieux. En réalité, les cardinaux, pénétrés de la grandeur de l'acte qu'ils vont accomplir et de la gravité des circonstances, n'ont d'autre souci que d'élire l'homme le plus capable de bien gouverner l'Église. Ils en font le serment solennel avant de déposer dans le calice (qui sert d'urne) le nom de celui qu'ils ont choisi dans le secret de leurs cellules, séparés du monde extérieur et même sans communications entre eux.

C'est dans la chapelle Sixtine que le scrutin a lieu. S'il ne donne pas de résultat — si aucun candidat n'a réuni les deux tiers des suffrages —, les bulletins sont aussitôt brûlés et la légère fumée qu'ils produisent annonce au public que le pape n'est pas encore nommé. Quand il sera élu, qu'il aura déclaré accepter la charge du suprême Pontificat et fait connaître le nom qu'il veut prendre, le nouveau Pape recevra l'hommage des cardinaux, et son élection, annoncée au peuple de Rome par le cardinal-doyen, sera vite connue aux quatre coins du monde.....

Qui sera-t-il ? Nul ne le sait. Les catholiques n'ont qu'à prier et à disposer leur cœur à saluer l'élu, quel qu'il soit, de leur adhésion la plus sincère. Attendons avec pleine confiance, assurés que Dieu donnera à son Église celui que réclament les événements, le véritable et providentiel pilote de la barque de Pierre.

France. — **Prières pour le Pape défunt.** — Dans tout l'univers, même chez les hérétiques, les schismatiques et les infidèles, la mort de Léon XIII a causé une grande émotion. Jamais peut-être on n'avait vu une pareille unanimité dans les regrets et les condoléances. Seuls quelques journaux français, organes de la maçonnerie révolutionnaire, ont eu le triste courage de poursuivre de leur haine et de leurs injures le grand Pape qui vient de disparaître.

Tous les évêques du monde, ceux de France en particulier, ont écrit des lettres émues réclamant des prières. Partout les fidèles ont répondu à leur appel avec un filial empressement.

A Paris, un service solennel a été célébré, mardi à midi, dans l'église de Notre-Dame splendidement décorée. La cérémonie, présidée par Son Excellence le Nonce apostolique, a été admirable de grandeur et de recueillement.

M. le Président de la République était représenté par deux officiers de sa maison militaire : aux fauteuils réservés aux membres du gouvernement, on remarquait MM. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, le général André, ministre de la Guerre, et M. Dumay, directeur des Cultes. M. Combes avait pris soin de faire annoncer qu'il s'abstiendrait. Cette attitude est fort commentée et regardée comme une inconvenance, bien humiliante pour la France catholique.

Le corps diplomatique était au complet, avec les représentants des diverses autorités constituées. Dans le chœur plusieurs évêques et de nombreux prélats, les supérieurs des séminaires et des communautés religieuses et des membres du clergé diocésain....

La messe a été célébrée par Mgr Le Roy, supérieur général des Pères du Saint-Esprit.

La cérémonie s'est terminée à 1 h. 1/2, sans incident.

— **La persécution religieuse.** — La guerre à l'Enseignement chrétien se poursuit, acharnée. On parle de nombreuses écoles fermées ; d'autres sont menacées dans un avenir très prochain..... On annonce que la loi contre les Congrégations va être appliquée à la Tunisie. Bien plus, le ministère Combes obligerait à la dispersion les religieuses préposées à l'infirmerie et à la lingerie dans les collèges libres, pendant qu'il persiste à les conserver dans les lycées et collèges officiels. Péril pour la République dans le premier cas, faut-il croire qu'elles lui servent de pavillon dans le second ?

La question des « sécularisés » devant le Conseil supérieur. — Le Conseil supérieur de l'Instruction publique vient de prendre une décision importante.

Voici les faits dont nous empruntons le résumé au journal *La Croix :*

Une institutrice congréganiste de Seine-et-Oise voit son éta-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

blissement fermé, elle se sécularise aussitôt et demande, comme laïque, à ouvrir une école. L'inspecteur s'y oppose parce que, déclare-t-il, « la sécularisation sur place est une comédie ».

Qu'a répondu le Conseil supérieur à M. l'inspecteur ?...

Il a simplement répondu qu'il ne lui appartenait pas d'apprécier la réalité d'une sécularisation, et que la question n'était de la compétence ni du Conseil départemental, ni du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Le Parlement, en votant la loi de 1901 sur les associations, n'a voulu modifier en rien la loi de 1886 sur l'enseignement primaire. Tant qu'on n'aura pas frappé d'incapacité les anciens congréganistes enseignants, toute demande d'ouverture d'école, formulée par eux dans les conditions légales, demeure recevable.

Quant à l'hypothèse de la sécularisation non réelle, de l'avis du Conseil supérieur, c'est aux tribunaux ordinaires qu'il appartient de l'examiner.

Bien que cette décision s'imposât, nous sommes heureux de l'enregistrer.

La Chambre et le Sénat n'ont pas pu arriver à fixer un texte sur les sécularisations. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique déclare que cette question n'est pas de sa compétence. Les tribunaux se sont absolument divisés ; beaucoup ont attesté la légalité des sécularisations.

Aux religieux frappés de tirer les conclusions pratiques et de sauver les œuvres.

Association catholique de la Jeunesse française. — Nous sommes priés d'annoncer que les travaux si intéressants du Congrès de Chalon-sur-Saône vont être condensés en une substantielle brochure sur les Syndicats. Cette brochure sera mise en vente au secrétariat de l'Association, 76, rue des Saints-Pères. Le compte-rendu général du Congrès a été publié dans la *Revue de la Jeunesse Catholique* et forme un numéro spécial qui en vente au prix de 0 fr. 75.

Signalons aussi que, pour resserrer de plus en plus les liens d'amitié qui unissent la jeunesse ecclésiastique et la jeunesse laïque, le Comité général de l'A. C. J. F. offre, aux élèves des grands séminaires des abonnements de vacances, pour le prix de 1 fr. 50, donnant droit aux numéros de Juillet, Août, Septembre.

S'adresser à l'Administration de la *Revue de la Jeunesse Catholique*, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Pensée. — Le blasphème est un hommage d'une foi qui se révèle en s'oubliant. LACORDAIRE.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 7 Août 1903.** N° 32.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Retraite ecclésiastique.

II. — Lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon annonçant l'Election de Sa Sainteté Pie X, et promulguant le Décret pontifical pour l'Addition de l'Invocation *Mater boni consilii* dans les Litanies de la Sainte Vierge.

III. — Respectueux hommages ; Nécrologie ; Pont-Croix, distribution des prix au Petit-Séminaire ; Fermeture des écoles congréganistes ; Douarnenez.

IV. — Bibliographie bretonne.

V. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Le nouveau Pape.

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 9 Août. — 10e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoires de S. Germain, Evêque *(au Propre diocésain)*, et de S. Romain, Martyr.

Vêpres du suivant, sans aucun mémoire.

Lundi, 10. — S. LAURENT, MARTYR. Double de 2e classe, avec Octave. Rouge.

Mardi, 11. — S. Alphonse-Marie de Liguori, Evêque, Docteur *(du 2 Août)*. Double. Blanc.

Mercredi, 12. — Ste Claire, Vierge. Double. Blanc.

Jeudi, 13. — De l'Octave de S. Laurent. Semi-double. Rouge.

Vendredi, 14. — Vigile de l'Assomption. *Jeûne et abstinence.* Office de l'Octave de S. Laurent ; semi-double. Rouge.

Samedi, 15. — ASSOMPTION DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc.

Dimanche, 16. — 11e Dimanche après la Pentecôte. S. JOACHIM, Confesseur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Retraite de Quimper	du 4 au 11 Août.
Saint-Martin-Morlaix	du 12 au 19 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.
II. Les Retraites ecclésiastiques.

Offices extraordinaires.

Dimanche, 9 Août, à l'issue de la grand'messe, *Te Deum* d'actions de grâces pour l'élection de Sa Sainteté Pie X.

Aux vêpres du même jour, pendant le Salut du T. Saint-Sacrement, chant trois fois répété du verset *Oremus pro Pontifice nostro Pio.*

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Samedi, 15 Août*, fête de l'Assomption de la T. Sainte-Vierge. Les messes basses, aux heures ordinaires. A *10 heures*, messe pontificale. Quête pour les Séminaires.

A *2 h. 1/2*, Vêpres ; sermon.

Ensuite a lieu la procession traditionnelle au sanctuaire de Notre-Dame de Loc-Maria. Au retour, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Église Saint-Mathieu. — Le jour de l'Assomption, les messes et offices sont aux mêmes heures que les dimanches.

A l'issue des Vêpres, procession du vœu de Louis XIII, suivie de la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Église de Notre-Dame de Loc-Maria. — *Samedi, 15 Août*, fête patronale. A *6 h. 1/2*, première messe, dite au nouvel autel de la Madone. A *10 heures*, grand'messe ; sermon.

A *2 heures*, Vêpres suivies de la procession paroissiale et de la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Nous rappelons les indulgences accordées à perpétuité au sanctuaire de Notre-Dame de Locmaria, par S. S. Pie IX (Indult du 16 Novembre 1857) :

Indulgence plénière : 1° Le jour de la fête de l'Immaculée Conception (8 Décembre), ou l'un des sept jours qui suivent ;

2° *Le jour de la fête de l'Assomption ou l'un des jours de l'Octave ;*

3° Le 4me dimanche du mois de Mai.

Conditions : 1° s'être confessé, 2° communier, 3° visiter l'église de Loc-Maria, 4° y prier aux intentions du Souverain Pontife.

N. B. — La communion peut se faire ailleurs qu'à Loc-Maria.

Retraite ecclésiastique. — La première retraite pastorale, exceptionnellement nombreuse (288 prêtres y prennent part), se continue en ce moment, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque assisté de M. Fléiter, vicaire général. Le prédicateur, M. G. Billot, missionnaire, dont le talent égale le zèle, était déjà connu chez nous par deux retraites données aux séminaristes. Nous savons que sa parole claire, simple autant que distinguée charme ses auditeurs en les édifiant. Ce sera aussi, nous en sommes assuré, l'impression des confrères également nombreux qui suivront la deuxième retraite, du 17 au 22 Août.

Nous demandons instamment aux fidèles de continuer, durant ces jours, à prier pour leurs prêtres qui, plus que jamais, en ces temps troublés, ont besoin de lumière et de force pour remplir les obligations de leur ministère.

LETTRE PASTORALE

De Monseigneur l'Évêque de Quimper & de Léon

ANNONÇANT

L'ÉLECTION DE SA SAINTETÉ PIE X

ET PROMULGUANT

le Décret Pontifical pour l'Addition de l'Invocation MATER BONI CONSILII *dans les Litanies de la Sainte Vierge.*

Nos très chers Frères,

I. — Les Papes meurent, mais la Papauté ne meurt pas. Il y a quinze jours à peine, Nous vous annoncions la mort du grand Pape que fut Léon XIII ; Nous vous invitions à unir vos regrets aux Nôtres et à prendre votre part dans le deuil de l'Église universelle. Et voilà qu'en ce jour nous vous convions à la joie, Nous vous invitons à célébrer par des chants et des actions de grâces le nouveau Pontife que le Saint-Esprit a donné à l'Eglise de Jésus-Christ. A Léon XIII succède celui qui fut le Cardinal Sarto, Patriarche de Venise, et qui est aujourd'hui Pie X. Hier encore à peu près inconnu en dehors de l'Italie, son nom a franchi les mers et les montagnes, et dès maintenant il est sur toutes les lèvres, éveillant au fond des âmes, malgré les tristesses du présent, des satisfactions intimes et les plus réconfortantes espérances.

Pie X ! Ce nom ne Nous rappelle-t-il pas, en effet, deux grands Papes du siècle dernier, Pie VII et Pie IX, tous deux de douce et pieuse mémoire, tous deux également illustres par leurs épreuves et par leurs souffrances aussi bien que par leur courage et leurs vertus ? Le nom de Pie IX surtout ne demeure-t-il pas très cher aux hommes de Notre génération, aux chrétiens du monde entier et d'une manière toute spéciale aux catholiques français qu'il a tant aimés ? Qui ne se souvient de la captivité de Gaëte et de la définition du Dogme de l'Immaculée Conception, du Concile du Vatican et de la prise de Rome par les soldats de la Révolution ? Tristes et glorieux évènements qui porteront aux siècles futurs la mémoire immortelle du saint Pape qui en fut alternativement la victime et le héros !

A l'heure où Nous écrivons, Nos très chers Frères, il Nous serait difficile de vous donner, même en résumé, l'histoire de celui qui monte aujourd'hui sur le siège de saint Pierre. Qu'il nous suffise de vous dire que le nouveau Pape est né à *Riese*, diocèse de Trèvise, le 2 Juin 1835, qu'il fut élu évêque de Mantoue le 10 Novembre 1884, et promu le 15 Juin 1893 au siège patriarchal de Venise. Dès le 12 Juin de la même année, il avait été créé, par Léon XIII, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise, du titre de Saint-Bernard aux Thermes. La voix publique se plaît à reconnaître en lui une science éminente unie à une grande

Archives diocés s Quimper et Léon

piété, beaucoup de fermeté et de douceur, un amour passionné pour l'Eglise et un zèle à toute épreuve pour la discipline ecclésiastique. D'après les écrivains les moins suspects, il est incontestablement et éminemment un homme de Dieu.

Nous vous disions naguère, Nos très chers Frères, à l'occasion de la mort de Léon XIII : « Dans quelques jours, la voix des princes de l'Eglise nous fera connaître celui que dans sa prescience divine le Saint-Esprit a choisi pour être le successeur de Léon XIII, et nous le verrons monter plein de gloire et de majesté sur la chaire de Saint-Pierre. » Cette promesse a reçu son plein accomplissement. Quelques jours encore et le nouveau Pape sera couronné, et le Doyen du Sacré Collège, plaçant la tiare sur son front, prononcera ces grandioses paroles de notre sainte liturgie : *« Reçois la tiare et la triple couronne et sache que tu es désormais le Père des princes et des rois, le Pasteur de l'univers, et le Vicaire sur terre de Jésus-Christ, notre Sauveur, à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. »*

Tu es le Père des Princes et des Rois. Entendez-le bien, grands et puissants du monde, Pie X ne vient pas vous enlever vos sceptres et vos couronnes, mais seulement vous apprendre, avec une bonté toute paternelle, à régir vos peuples dans la paix et la justice.

Tu es le Pasteur de l'univers. Entendez-le à votre tour, peuples de la terre, Pie X ne vient pas vous enlever vos richesses ni contester votre puissance ou votre science, il vient apporter à vos intelligences la vérité qui est la nourriture des âmes et à vos cœurs le bien et le bon, seuls capables de les rendre heureux.

Tu es le Vicaire de Jésus-Christ sur terre. Entendez-le enfin, anges de la terre et anges du ciel, Pie X est le représentant, l'image vivante de Jésus-Christ, du Fils de Dieu, de Celui qui par sa sagesse et sa puissance restaure tout, selon l'énergique parole de saint Paul, au ciel et sur la terre : sur la terre, en sanctifiant les âmes par la vertu de son sang, au ciel, en glorifiant les bienheureux dans la lumière éternelle de sa vie divine.

Dans Notre Lettre Pastorale du 23 Juillet, Nous vous disions encore : « Nul parmi tous les catholiques, comme il arrive parfois dans les gouvernements humains, ne contestera au nouveau Pontife son titre et son autorité ; tous du fond de l'âme s'inclineront devant lui avec le respect affectueux et la filiale obéissance qui sont dus au Vicaire de Jésus-Christ. » Il se peut, Nos très chers Frères, que parmi les noms mis en avant pour le souverain Pontificat, quelques-uns aient eu nos préférences et que ces préférences ne se soient pas réalisées. A l'heure actuelle il est de notre devoir, il est de la soumission d'un véritable enfant de l'Eglise, de nous retourner sans arrière-pensée vers le Pontife élu et de lui donner, avec toutes nos préférences, la plénitude de notre vénération et de notre amour. Nous aimons à vous citer ici la réponse du général de Charette,

l'illustre défenseur de l'Eglise et du Saint-Siège. Interrogé sur le futur Pape, il répondit avec une fierté toute militaire : « Je suis catholique avant tout. Pour moi le Pape est le Père bien aimé, le Vicaire de Jésus-Christ. Je m'incline en fils respectueux et soumis. » Puis il ajouta : « Quel que soit l'élu de demain, je suis sûr qu'il nous mènera d'une main infaillible vers les destinées que Dieu a fixées. La politique n'a rien à voir ici. Le Pape ne se discute pas, on l'aime et on lui obéit. »

Voilà, Nos très chers Frères, le langage de la foi, et la foi nous l'avons. Nous devons donc croire que Dieu conduit et dirige son Eglise par le Saint-Esprit, nous devons donc croire qu'il lui a donné dans les circonstances actuelles le Pontife qui lui convient, le Pontife nécessaire pour les luttes de demain. Et si par hasard, à l'occasion de l'élection de Pie X, on venait à vous parler de vues et de démarches trop humaines, de contestations quelconques, répondez hardiment et sans crainte de vous tromper, que le Saint-Esprit est le maître des cœurs et que, sans contraindre leur liberté, il les dirige et les conduit comme il lui plait. Les passions elles-mêmes sont des instruments flexibles entre ses mains et il sait s'en servir pour aboutir à ses fins. C'est la parole de la Sainte Ecriture : Le cœur des rois est entre les mains de Dieu et il le plie à sa volonté *« Cor regis in manu Dei et quocumque voluerit inclinabit illud »* (Prov. XXI., 1).

Nous avons donc, Nos très chers Frères, un Pontife qui est l'élu de Dieu et qui, à l'exemple de ses vénérés prédécesseurs Pie IX et Léon XIII, saura conduire le peuple chrétien vers ses immortelles destinées ; il dirigera avec calme et fermeté la barque de Pierre au milieu des écueils qu'elle traverse et des tempêtes qui l'assaillent. Hommes de peu de foi, de quoi avons-nous peur, pourquoi tremblons-nous ? Ah ! si les peuples et les rois savaient comprendre la force et les lumières qui nous arrivent de la chaire de Pierre, tout ce qu'il y a de bon et de sage pour la paix et la prospérité des nations dans cette action continuelle de la Papauté sur le monde, tous, grands et petits, salueraient avec empressement ce nouveau règne qui commence, cette nouvelle étoile qui se lève. Mais hélas ! la plupart sont enivrés par l'orgueil, dominés par les passions, aveuglés par le mensonge, et ils ne sauront point comprendre : que la grâce de Dieu les éclaire et les convertisse !

Puisse du moins, Nos très chers Frères, le nouveau Pontife réunir dans un seul cœur et une seule âme les vrais chrétiens, ceux qui ayant été baptisés professent la même foi et participent aux mêmes sacrements ! Puisse-t-il avec ceux-ci, réalisant le désir du divin Maître, constituer ce bercail privilégié d'où seront bannies les dissensions et les discordes et dans lequel nous verrons régner une paix parfaite, une délicieuse harmonie des volontés et des esprits..,.. *Et fiet unum ovile et unus Pastor »* (S. JEAN, X, 16). Combien d'âmes, même dans des

Archives diocésa s d Quimper et Léon

pays catholiques comme la France, ont quitté ce bercail et sont allées chercher, en dehors, des puits sans eau et des citernes desséchées ! Combien de brebis perdues dans les sentiers du vice ou égarées dans les épines du chemin ! Mon Dieu, ramenez-les toutes sous la houlette du Pasteur suprême, et que le bercail s'étende toujours davantage, gagnant de proche en proche les indifférents, les incrédules et les impies : *« Et fiet unum ovile et unus Pastor. »*

Quant à nous, enfants de la Bretagne, nous mesurons des yeux de l'esprit les grandes distances qui nous séparent de Rome et à travers les montagnes et les mers nous envoyons à Sa Sainteté Pie X l'expression bien vive de nos sentiments de profonde affection et de filial amour.

O Pontife vénéré, vos fils de l'Arvor, qui ont tant aimé Léon XIII, reportent sur vous toute leur pieuse affection. Evêque, prêtres, fidèles, nous tombons à vos pieds en vous disant de toute l'énergie de nos âmes : Nos cœurs sont à vous !

II. — Nous profitons, Nos très chers Frères, de Notre Lettre Pastorale pour vous faire connaître et publier dans Notre Diocèse un décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 22 Avril 1903, statuant qu'il sera ajouté aux litanies de la Sainte-Vierge, dites de Lorette, après l'invocation : *Mater admirabilis... Mère admirable*, cette autre invocation : *Mater boni consilii... Mère du bon conseil.*

Marie, Nos très chers Frères, est invoquée avec grande dévotion sous le nom de *Mère du bon conseil* dans une église de Genazzano, ville d'Italie. Sous le Pontificat de Paul II, l'image qu'on y vénère aujourd'hui y fut miraculeusement transportée, le 25 Avril 1467. Tandis qu'une foule nombreuse se tenait sur la place de l'église, un peu avant l'heure des Vêpres, une céleste harmonie se fit entendre dans les airs et, peu après, une nuée blanche descendit sur l'autel d'une chapelle dédiée à saint Blaise. Quand la nuée eut disparu, on vit empreinte sur la muraille l'image de la Sainte-Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras. Or, le même jour et à la même heure, avait disparu d'une église de Scutari, en Albanie, ville qui venait d'être envahie par les Turcs, une image de la Sainte-Vierge, qu'au dire des historiens, on y vénérait depuis le v^e^ siècle. C'est là l'image connue et honorée aujourd'hui sous le titre de *Mère du bon conseil.*

Marie y est représentée dans une attitude ravissante, inclinant doucement la tête vers son divin Fils qu'elle paraît interroger amoureusement pour apprendre de lui les secrets et les conseils de l'éternelle Sagesse. L'Enfant-Jésus avance doucement son front illuminé comme pour communiquer à sa Mère sa science infinie. Cette image traduit donc dans un grand relief la doctrine de l'Eglise, qui nous montre en Marie, non seulement la puissance, mais aussi la sagesse divines. C'est à elle, en effet, que notre sainte liturgie applique ces paroles du Livre des Proverbes : « Moi la sagesse, j'habite dans les conseils et je suis présente aux grandes pensées du Très-Haut. *Ego sapientia habito in consiliis et eruditis intersum cogitationibus »* (VIII, 12).

Le bon conseil, Nos très chers Frères, est nécessaire à tous, non pas seulement à ceux qui ont de grandes responsabilités, qui commandent aux autres et président aux destinées des nations, mais encore aux petits et aux humbles qui, pour organiser leur vie et diriger leurs actions, comme il convient, ont besoin d'être éclairés par une lumière supérieure. C'est pour cela que le Saint-Esprit nous exhorte tous à placer dans notre cœur le bon conseil, rien, ajoute-t-il, ne pouvant être plus précieux pour nous. « *Cor boni consilii statue tecum, non est enim tibi aliud pluris ab illo »* (Eccles., xxxviii, 17). Aussi devons-nous bénir la pensée qu'a eue Léon XIII, avant de mourir, d'attirer l'attention de l'univers catholique sur cette règle de sagesse et de mettre en évidence cette nouvelle invocation que désormais nous adresserons à la Reine du ciel : *Mère du bon conseil, priez pour nous !* Oh ! comme l'opportunité de cette prière apparaît claire dans les temps où nous sommes ! L'incertitude, l'hésitation, la crainte se manifestent dans les meilleurs esprits. Devant les malheurs qui nous environnent, chacun demande ce qu'il faut faire, ce qu'il faut craindre ou espérer. Appelons à notre aide la Mère du bon conseil : elle fera disparaître les ténèbres qui nous enveloppent et nous montrera le chemin qu'il faut suivre, les moyens que nous devons employer pour triompher des ennemis du dedans et des ennemis du dehors. Mère du bon conseil, priez pour nous ! Obtenez de votre divin Fils à vos enfants de la terre ces lumières surnaturelles au milieu desquelles vous vivez et dont l'absence se fait si malheureusement sentir sur cette terre de ténèbres que nous habitons !

A CES CAUSES,

En ce qui concerne l'élection de Sa Sainteté Pie X :

Article I^er^. — Nous renouvelons, pour le cas où elles n'auraient pas encore été remplies, les prescriptions des art. VII et VIII de Notre dernier Mandement.

Art. II. — Nous exhortons les fidèles et les communautés religieuses à faire une ou plusieurs communions pour le nouveau Pape.

En ce qui concerne l'invocation : *Mater boni consilii* :

Article I^er^. — Le décret du 22 Avril 1903 (1) est et demeure publié dans Notre Diocèse.

(1) La *Semaine religieuse* a publié la traduction française de ce décret dans son numéro du 5 Juin 1903.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Art. II. — L'invocation : *Mère du bon conseil*, placée immédiatement après l'invocation : *Mère admirable*, sera désormais obligatoire dans la récitation publique des litanies de la Sainte-Vierge.

Art. III.— Les Curés et Aumôniers conseilleront aux fidèles d'intercaler cette invocation dans leurs livres de prières pour l'usage privé.

Art. IV.— Les imprimeurs de Notre Diocèse auront soin de tenir compte des présentes prescriptions, quand ils éditeront à nouveau les catéchismes, les paroissiens et autres livres de piété.

Et sera Notre présente Lettre Pastorale lue le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 5 Août 1903, en la fête de Notre-Dame des Neiges.

PAR MANDEMENT :

F. VIEILLE-CESSAY, *ch. hon.*,
Secrét. gén. de l'Évêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Respectueux hommages. — Dès la première nouvelle de l'élection de Sa Sainteté Pie X, Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon s'est empressé d'envoyer au nouveau Pape un télégramme de respectueuses félicitations et de soumission filiale, en son nom, comme au nom du clergé et des fidèles de son diocèse.

Nous croyons savoir que les prêtres réunis en ce moment au Séminaire pour les exercices de la retraite pastorale ont le pieux projet de signer une adresse collective au successeur de Léon XIII.

Nécrologie. — M. LAURENT, *ancien recteur de Trégarvan.* — La *Semaine religieuse* d'Evreux, dans son numéro du 1er Août, annonce la mort de M. Laurent, curé du Bec-Hellouin, décédé le 26 Juillet dernier.

M. Laurent (Jean-Marie), né à La Feuillée, le 16 Avril 1846, ordonné prêtre à Quimper, le 10 Août 1874, avait été vicaire à Cléden-Cap-Sizun et à Taulé, puis recteur à Clohars-Fouesnant et à Trégarvan. Incorporé au diocèse d'Evreux, il était, depuis le 19 Décembre 1897, curé du Bec-Hellouin, où il vient de mourir.

Nous le recommandons aux prières de nos lecteurs, spécialement de ceux qui ont été ses condisciples ou ses paroissiens.

R. I. P.

PONT-CROIX. — **Distribution des prix au Petit-Séminaire.** — Elle a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, jeudi 30 Juillet. Monseigneur l'Evêque, comme chaque année, a fait à

son Petit-Séminaire le grand honneur de présider cette modeste solennité scolaire. Il s'était rendu à Pont-Croix la veille de la distribution, accompagné de M. le chanoine Vieille-Cessay. Toujours bon, toujours aimable et paternel, Monseigneur. Un élève de Rhétorique le remercie, au nom de toute la maison, d'avoir daigné venir, en dépit de ses occupations si nombreuses et de ses fatigues, couronner ses enfants. Et Sa Grandeur de répondre, avec cet à propos charmant qu'on lui connaît : « Mes chers enfants, je fais miennes les paroles de l'*Imitation* : « Où se trouve l'amour, il n'y « a pas de fatigue ; ou s'il s'y rencontre de la fatigue, cette fatigue « elle-même est aimée. »

Le matin de la distribution, l'Evêque a célébré le saint sacrifice dans la chapelle provisoire du Petit-Séminaire. Après la messe, il a adressé aux enfants un discours simple et sans apprêt — la véritable éloquence familière — sur les rapports qui existent entre le travail et la vertu, sur la nécessité qui incombe à chacun de nous, en tout temps, en tout lieu, de travailler et de pratiquer la vertu.

Enfin, immédiatement avant la distribution des prix, Monseigneur a remercié, avec une ravissante délicatesse, M. le Supérieur et les professeurs de la maison, et aussi les prêtres venus, en très grand nombre, pour témoigner de leur sympathie constante au Petit-Séminaire. Sa Grandeur a vivement exhorté ces derniers à se montrer de plus en plus zélés pour l'œuvre essentielle des vocations sacerdotales. L'évêque du diocèse assure à ses prêtres, aux parents chrétiens, que, pour sa part et à tous égards, il ne reculera devant aucun sacrifice pour qu'elle soit toujours prospère, cette œuvre chère, avant toutes, au cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les chaleureux applaudissements qui éclatent à cette noble et généreuse déclaration démontrent, une fois de plus, la touchante unanimité qui règne entre le diocèse de Quimper et son bon et vaillant Pasteur.

On procéda ensuite à la lecture du Palmarès. Nous citons avec plaisir les noms des élèves qui ont obtenu le plus de succès, dans chaque classe :

SEPTIÈME : Yves Branquec, de Gouézec ; René Le Moan, du Juch.

SIXIÈME : Michel Mérour, de Trégarvan ; Joseph Le Baut, de Pleyben ; Jean Le Baut, de Quéménéven ; Joseph Cloître, de Saint-Pierre-Quilbignon.

CINQUIÈME, *Section A* : Joseph Branquec, de Gouézec ; Louis Le Gall, de Brest (Recouvrance) ; Mathieu Martin, de Lennon.

— *Section B* : Jean-Marie Pladec, de Quimerc'h ; Jacques Le Corre, de Penhars.

QUATRIÈME, *Section A* : François Midy, de Poullan ; François Gléonec, de La Forêt-Fouesnant ; Jean Brénéol, de Quimper ; François Treussier, de Quimper.

— *Section B* : Jean Pédel, de Saint-Pierre-Quilbignon ; Pierre

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saux, d'Edern ; René Broust, de Saint-Yvi ; Gabriel Boucher, de Plounéventer.

Troisième : Pierre Branquec, de Gouézec ; Albert Lozac'hmeur, de Tréboul ; Corentin Croissant, de Quimper.

Seconde : Henri Potin, de Plourin-Ploudalmézeau (n'a pu prendre part à toutes les compositions) ; Sébastien Kerviel, de Combrit ; François Le Gall, de Rosnoën ; François Guéguen, de Gouézec ; Jean Tanguy, de Morlaix.

Rhétorique : Corentin Le Grand, de Quimper ; Henri Guellec, de Mahalon ; François Saliou, du Relecq-Kerhuon ; Hervé Le Grand, de Quimper ; Pierre Le Corre, de Plomeur ; Guillaume Pennarun, de Briec ; Corentin Suignard, de Lopérec.

Le *Prix d'honneur (Discours français)* a été remporté par Henri Guellec, de Mahalon.

La rentrée des élèves est fixée au mercredi 7 Octobre.

Fermeture d'écoles congréganistes. — Le mois d'Août, en ramenant de douloureux anniversaires, voit s'augmenter encore la liste des écoles congréganistes fermées dans notre diocèse.

I. Par une lettre en date du 4 Août, M. le Préfet du Finistère a fait connaître à Monseigneur que, par décision des 25 et 27 Juillet dernier, M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, a prononcé le rejet des demandes en autorisation formées, en exécution de l'art. 13, § 2, de la loi du 1er Juillet 1901, pour les établissements congréganistes d'enseignement suivants :

Brélès : Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc ;
Lambézellec (Kerinou) : id.
Pont-Aven : Sœurs de la Sainte-Enfance de Jésus et de Marie ;
Quimperlé : Religieuses de la Retraite ;
Mespaul (Saint-Anastase) : Dames de la Retraite, de Vannes ;
Plouescat : Filles de la Sagesse ;
Gouesnou : id.
Ouessant (bourg) : id.
Plouider : id.
Châteauneuf-du-Faou : Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ;
Spézet : id.
Collorec : id.
Hanvec : Sœurs de l'Immaculée-Conception ;
Plouarzel : id.
Plougonven (bourg) : id.
— (Guervénant) : id.
Plouzané : id.
Scrignac : id.

Le délai imparti aux Sœurs pour se retirer expire le 1er Septembre 1903.

II. Une autre lettre, datée du même jour, annonce à Monseigneur la notification faite à Mme la Supérieure générale des Filles de la Croix, de Lambézellec, du vote de la Chambre des Députés du 26 Juin 1903, repoussant la demande tendant à obtenir pour cette Congrégation et les établissements de Saint-Renan et de Quimper qui en dépendent l'autorisation prévue par l'art. 13 de la loi du 1er Juillet 1901.

L'établissement principal de Lambézellec, et ceux de Saint-Renan et de Quimper devront être fermés avant le 1er Octobre 1903, *terme de rigueur*, et les immeubles délaissés pour cette même date...

III. Nous apprenons, d'autre part, que plusieurs écoles communales dirigées jusqu'à ce moment par des maîtresses congréganistes sont laïcisées à partir de la prochaine rentrée. Nous n'en avons pas encore la liste exacte.

En adressant aux nouvelles victimes de la proscription l'expression de notre douloureuse sympathie, nous adjurons les catholiques de ne pas se laisser décourager par le redoublement de la persécution. Usons de tous les moyens légaux en notre pouvoir, malgré les sacrifices qu'il nous en coûtera, pour conserver aux enfants le bienfait de l'éducation chrétienne, et pour cela sachons lutter et défendre pied à pied le terrain qu'on veut nous enlever.

Douarnenez. — **La bénédiction de la mer.** — Cette cérémonie a eu lieu dimanche, 2 Août, selon le rite accoutumé, avec l'éclat exceptionnel que lui donnait la présence de Mgr Dubillard. Elle avait grand air et caractère imposant. Se peut-il autrement ? Deux ports, un îlot historique, une baie fameuse, toute une flotille de barques pavoisées ; puis, une population recueillie et priante entassée le long des quais et des ruelles sinueuses ; ensuite, engagée dans cette double haie vivante, une interminable traînée d'enfants et de jeunes filles ; d'espace en espace, des Sœurs blanches au collet moucheté de noir, un défilé de jeunes mères avec des babys charmants qui trottinent à leur côté, un nombreux clergé, Monseigneur bénissant d'une main infatigable ces spectateurs qui s'agenouillent sur son passage ; la masse profonde des marins et de leurs femmes ; avec cela, les prières et les chants sacrés en trois langues, les chaudes invocations au Sacré-Cœur et à *santez Anna*, le carillon des cloches, la marche des clairons et des tambours, tendres matelots de dix ans, les ronflantes fanfares de la jeunesse catholique ; les adjurations à la mer, cinq fois répétées par le Pontife sur autant de cales ; le goupillon qui lance sur les flots l'apaisement et la fécondité, l'encens qui embaume la brise vaporeuse : c'est un spectacle féerique qui se prolonge deux heures durant et qui enveloppe toute la ville ; le touriste en est étonné, transporté ; le chrétien en est ému et édifié.

Il y apparaît visiblement plus de prière que de joie. Ah ! c'est que la pêche n'est pas souriante. Presque rien, l'an dernier ; encore moins dans la campagne ouverte depuis plusieurs semaines. Fau-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dra-t-il revivre les privations et les alarmes récentes ? Peut-on se promettre un pain moins amer et plus abondant ? Ils sont là dix mille, quinze mille, qui se posent cette angoissante question. Impassibles, peut-être, confiants en la bonté divine, dans leur labeur acharné et dans la charité de leurs frères ; mais l'étranger devine, sous ces dehors, des anxiétés muettes ; il en est saisi, son cœur s'emplit de tristesse et ses yeux de larmes. Lui aussi, il veut prier avec cette foule et pour elle ; avec elle et pour elle, il demande au Père de toute créature de la nourrir, de la rassasier.

Deux allocutions ont été données sur ce thème, d'une actualité si impressionnante, l'une à la messe solennelle, en un breton mélodieux et animé ; l'autre, entre la procession et le salut du Saint-Sacrement, par Monseigneur lui-même. L'immense auditoire en aura sûrement retenu cette double recommandation : « Soyez sages » et « priez bien ». Il s'y montrera fidèle, nous n'en doutons pas, en prenant part à une neuvaine de supplications pour les besoins de la pêche, que Sa Grandeur a bien voulu concéder à Douarnenez comme à d'autres ports également éprouvés. ...

***

La cérémonie de la bénédiction de la mer a lieu annuellement, avec plus ou moins de solennité, dans tous nos ports de pêche. Un correspondant fait bien ressortir, dans les lignes qui suivent, les raisons de plus en plus pressantes de ce pieux usage :

« *Bénissez la mer, pêcheurs bretons !* La mer n'est pas à vous ; elle n'appartient pas à l'Etat, ni même à l'humanité ; car, personne au monde ne l'a faite, ni acquise. La mer est l'œuvre du Créateur, qui la conserve en toute propriété ; c'est son domaine, dont il pourrait défendre ou réglementer l'accès ou le parcours. Loin de le faire, il vous invite à y déposer vos embarcations, à vous balancer sur ses flots mouvants, à sillonner ses rives capricieuses, à affronter ses plaines infinies, à sonder ses mystérieuses profondeurs. Bénissez la mer, pêcheurs, et savourez-en les charmes sous le regard bienveillant du Dieu qui vous appelle à en jouir.

« La mer est aussi un parc immense que la main de Dieu a ensemencé d'une prodigieuse variété de poissons ; c'est un marché dont les approvisionnements se renouvellent d'eux-mêmes, suivant des lois dont la sagesse défie la science humaine en même temps qu'elle provoque, dans les esprits réfléchis, une admiration sans égale. C'est le vivier de la Providence ; elle vous invite à y puiser à pleins filets, pour vous et pour les vôtres. Elle a des vues plus larges ; elle veut que l'excédent de vos pêches alimente l'industrie et le commerce, et que dans de lointaines provinces les tables opulentes se chargent du fruit de vos labeurs. Bénissez donc la mer et extrayez de son sein fécond les réserves alimentaires qu'une prévoyance toute paternelle y a accumulées pour l'humanité.

« La mer est encore un monstre indompté. D'un frémissement de sa surface, elle coule les plus fiers navires. Que peut la science

contre la tempête ? La prévoir ? pas toujours ; l'empêcher ? jamais. Se mesurer avec elle et souvent devenir sa victime.

« Et n'est-elle pas enfin une nourricière capricieuse ? Que peut donc la science, quand le poisson s'obstine à rester au large ou bien à visiter d'autres côtes ? Elle tient des congrès ; elle discute, elle pérore, elle projette, elle s'exhale en regrets et s'épuise en vœux. Déjà vaincue par les éléments, elle l'est encore une fois par une vulgaire sardine. Personne ne sait mieux que vous-mêmes combien cette pauvre science s'est montrée impuissante jusqu'à ce jour à garnir les mailles de vos filets et à jeter dans la poêle du ménage cette appétissante friture que réclament vos enfants. Ce n'est donc pas elle, décidément, que vous invoquerez avec confiance dans votre pénurie. Si elle vous apporte quelque progrès, profitez-en ; mais recourez avant tout et toujours au Maître des savants, à Celui qui gouverne l'immensité des flots et qui dispose seul des vivantes richesses de l'Océan. *Bénissez la mer, pêcheurs bretons !*

« Y... »

Bibliographie bretonne. — **Exercices sur la Grammaire bretonne du dialecte de Vannes**, par A. Guillevic, professeur au grand séminaire, et P. Le Goff, licencié ès lettres, aumônier de Notre-Dame des Pins (Pluvigner). — Un vol. de 222 pages. (Librairie Lafolye, Vannes.)

En rendant compte, il y a plus d'un an, de la *Grammaire bretonne* publiée par les mêmes auteurs, nous avons essayé de faire ressortir le mérite de ce livre qui marque un véritable progrès sur les autres ouvrages du même genre, et qui a obtenu les suffrages unanimes de nos meilleurs celtisants, MM. Loth et Ernault entre autres. Le nouveau volume qui vient de paraître complète admirablement la Grammaire et mérite les mêmes éloges.

Pour notre part nous souscrivons pleinement à l'appréciation qu'en donne un juge des plus compétents, dans la *Semaine religieuse* de Vannes : « Rien n'y manque : étude comparée du Vannetais et des autres dialectes armoricains ; vocabulaire méthodique des mots les plus usuels, thèmes et versions, avec un résumé des principales règles suivant pas à pas les différentes parties de la grammaire — les *mots* d'abord, la *syntaxe* ensuite —, un curieux et instructif chapitre sur le style : équivalents, figures, construction, etc., et une récapitulation sous forme d'extraits intéressants et courts empruntés à nos écrivains morbihannais, il y a là tout un ensemble, à la fois savant et pratique, qui charmera les lecteurs en les instruisant.....

« Nous souhaitons à l'ouvrage un très grand succès ; il le mérite doublement, car c'est une œuvre patriotique en même temps qu'un ouvrage d'intelligente érudition. « M. N. »

Nous ajouterons avec un autre critique, en nous associant d'autant plus volontiers à sa conclusion que nous avons nous-même à diverses reprises exprimé le même vœu : « Les livres de MM. Guil-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

levic et Le Goff seront consultés avec fruit même par les Cornouaillais et les Trécorois. Puissions-nous y puiser, pour la défense de notre langue nationale, un peu de ce zèle éclairé, de ce travail consciencieux et persévérant, et surtout de cet esprit de méthode, de discipline et d'union dont le clergé breton de Vannes nous donne un si remarquable exemple ! » (*Indépendance bretonne*, de Saint-Brieuc.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — **Le Conclave.** — Les cardinaux, au nombre de 62, sont entrés au Conclave le vendredi soir 31 Juillet, au chant du *Veni Creator*, puis les portes furent fermées. On sait qu'une clôture rigoureuse est imposée durant le Conclave : les cardinaux ne peuvent avoir aucune communication avec l'extérieur ; leurs correspondances sont ouvertes et lues avant de leur être remises.....

Le samedi matin, après avoir communié de la main du cardinal Camerlingue — qui leur rappela encore la gravité du devoir qu'ils avaient à remplir — et s'être un moment retirés dans leurs cellules, les Pères du Conclave achevaient, à 11 h. 15, leur premier scrutin. Le résultat n'ayant pas été obtenu, les bulletins sont brûlés avec quelques poignées de paille humide, pour produire la fumée, indice que le Pape n'est pas nommé. Six fois la même cérémonie s'est renouvelée et les milliers de curieux réunis sur la place de Saint-Pierre ont vu s'élever la *sfumata*.

Mardi matin, le scrutin ayant été décisif, les bulletins furent brûlés sans adjonction de paille, et la fumée blanche et ténue s'échappant seule annonça que l'Eglise avait un nouveau Chef. Quelques instants après, le cardinal Macchi, doyen des cardinaux diacres, apparaissant à la *loggia* extérieure de Saint-Pierre, proclama l'élection de Son Em. le cardinal Sarto, patriarche de Venise, qui règnera sous le nom de Pie X.

Pendant ce temps, l'Elu revêtait les insignes du suprême Pontificat et recevait la première obédience du Sacré Collège ; puis il se rendit à la *loggia* intérieure de Saint-Pierre d'où, d'une voix tremblante d'émotion mais forte néanmoins, il donna sa bénédiction à la foule immense réunie dans la basilique... L'enthousiasme était indescriptible et l'on n'entendait que les cris de : « Vive le Pape ! Vive Pie X ! Vive le Pape Roi ! »

Le nouveau Pape. — Le cardinal Joseph Sarto, patriarche de Venise, aujourd'hui Pape sous le nom de Pie X, est né à Riese (diocèse de Trévise), le 2 Juin 1835. D'humble origine, il a parcouru tous les rangs de la hiérarchie : curé, chanoine, chancelier épiscopal et directeur spirituel du Séminaire, vicaire général.

Préconisé évêque de Mantoue le 10 Novembre 1884, promu au siège patriarcal de Venise le 15 Juin 1893 et nommé cardinal à la

même date, Mgr Sarto s'est toujours occupé avec soin de la formation de son clergé. D'une grande fermeté de caractère, bon et avenant, il était aimé de tous, des petits spécialement, et vénéré pour sa haute piété, ses mœurs vraiment apostoliques, en même temps qu'il était apprécié pour sa vaste science.

Les journaux parleront de calculs politiques, de préférences de race ou de nationalité.... Les vrais catholiques savent que le successeur de Léon XIII ne sera le Pape d'aucun peuple, d'aucun parti : il sera le Vicaire de Jésus-Christ, le chef de son Eglise, le Père commun des fidèles. C'est à ce titre que nous le saluons, en mettant à ses pieds nos plus humbles et respectueux hommages, et en disant de tout cœur : « Longue vie, pontificat prospère à Pie X ! *Dominus conservet eum et vivificet eum !... Ad multos annos !*

Bonnes pensées.

— La véritable science pour être heureux, c'est d'aimer son devoir et d'y chercher son plaisir. Mme de Motteville.

— Savez-vous pourquoi la société se meurt ? Parce que l'esprit catholique ne vivifie pas tout. Donoso Cortès.

Chemin de fer. — **Avis.** — Afin de permettre aux touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, délivre jusqu'au 31 Octobre inclus au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (lignes de Banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) des abonnements individuels et de famille de 1re et 2e classes, pour les côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny, et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des côtes Sud et Nord de Bretagne ; ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Le prix des cartes d'abonnement varie entre 75 fr. et 130 fr. suivant la classe et la distance, pour les parcours (aller et retour) n'excédant pas 1.000 kil., en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1.000 kil., le prix est augmenté de 0 fr. 45 et 0 fr. 65 (en 2e et 1re classe) par fraction de 10 kil. en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITE 92, rue Richelieu, à PARIS, est seule chargée de recevoir les annonces de la *Semaine religieuse* de Quimper.

M. JODELAIS, fils, aîné,

a l'honneur de prévenir MM. les Ecclésiastiques qu'il prend la suite des affaires de son père. Il espère que ces Messieurs voudront bien lui continuer la même confiance.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

Forte remise sur tous les Catalogues.

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.

Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Décorateurs des salons du MONTCALM (Voyage en Russie, Mai 1902)
BREST

AUX GRANDS MAGASINS
(MAISON DE CONFIANCE)

ÉLY-LABASTIRE

50 & 53-55, rue de la Rampe, et rue de Siam, 38

Fabrique de Meubles et Sièges en tous Genres.
LITERIE ET TENTURES DIVERSES.

Ornements d'Église, Chasublerie, Lingerie.
DRAPS ET TENTURES MORTUAIRES.

Bronzes divers, Croix, Chandeliers et Croix de Procession.
ORFÈVRERIE, CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, BOÎTES SAINTES-HUILES, SERVICES DE MESSE EN ARGENT ET MÉTAL.

Statues de toutes dimensions, Chemins de Croix.

Dais, Bannières, Oriflammes.
TAPIS D'AUTEL, NAPPES, RABATS, BARRETTES, CEINTURES.

Réparation de Vases sacrés, Dorure, Argenture.

Dépôt de Mèches Guillon, Encens & Divers.

Un employé de la maison est à la disposition du Clergé et de toute personne qui en fera la demande, pour présenter à domicile les échantillons et albums en Ornements d'Eglise et Ameublements.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 14 Août 1903.** N° 33.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Assomption de la T. Sainte-Vierge : La fête de la France.

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Lettre-Circulaire de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon au Clergé de son diocèse, au sujet de l'Association de bienfaisance en faveur du Clergé du Diocèse (à suivre) ; Pèlerinage de Lourdes ; Hommage à S. S. Pie X ; Laïcisations d'écoles ; Devant les tribunaux ; Lambézellec ; Les Bretons de Paris ; Pèlerinage de la France du travail à Rome ; La langue celtique au Conseil général du Finistère.

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; XXVIe Pèlerinage aux Saints Lieux.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 16 Août. — 11e Dimanche après la Pentecôte. S. JOACHIM, PÈRE DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoires de S. Roch, Confesseur, et du Dimanche.

Vêpres de S. Joachim, avec mémoires du suivant, de S. Roch et du Dimanche.

Lundi, 17. — Octave de S. Laurent, Martyr. Double. Rouge.

Mardi, 18. — S. Hyacinthe, Confesseur *(du 16 Août)*. Double. Blanc.

Mercredi, 19. — Office de l'Octave de l'Assomption ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 20. — S. Bernard, Abbé, Docteur. Double. Blanc.

Vendredi, 21. — Ste Jeanne Françoise de Chantal, Veuve. Double. Blanc.

Samedi, 22. — Octave de l'Assomption de la T. Sainte Vierge. Double. Blanc.

Dimanche, 23. — 12e Dimanche après la Pentecôte. Fête du Cœur Immaculé de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Martin de Morlaix . . . . . du 12 au 19 Août.
Carmélites de Brest . . . . . du 20 au 26 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Assomption de la T. Sainte-Vierge.

LA FÊTE DE LA FRANCE

Marie est couronnée au ciel, Marie est reine, Marie a reçu, comme son fils, l'héritage des nations ; mais il en est une qu'elle a appelée par de plus grands bienfaits, qui s'est donnée avec plus d'amour : c'est la très chrétienne nation française.

Quand nous étions encore enveloppés dans les langes immondes du paganisme, Marie nous envoyait des apôtres. En bénissant l'illustre aréopagite qui venait se jeter à ses pieds, avant de se ceindre les reins et de prendre son bâton de voyage, elle lui promettait que le peuple évangélisé par sa parole serait son peuple à elle, son peuple à jamais.

Marie a tenu sa promesse. Notre nationalité se formait à peine, qu'un saint évêque s'écriait : « Royaume de France, royaume de Marie ! *Regnum Galliæ, regnum Mariæ !* » En effet, mieux que les Clotilde et les Radegonde, Marie était reine. Elle avait pris le sceptre, le bouclier et l'épée de son vaillant peuple ; on la voyait apparaître à la tête de nos bataillons et sur les remparts de nos villes assiégées ; elle était de tous nos combats et de tous nos triomphes. Quand l'hérésie osa espérer l'apostasie de la France entière, elle suscita contre elle son grand Dominique, qui, avec l'arme innocente et sacrée du Rosaire, remporta plus de victoires que les hommes de guerre. Lorsque l'Anglais, maître de notre pays, menaçait d'effacer notre nom de l'histoire, Marie, comme si son honneur eût été compromis avec le nôtre, ne se contenta pas de repousser l'ennemi de notre nationalité, mais elle l'humilia sous la main d'une enfant qui n'avait su, jusque-là, que chanter ses louanges et parer ses autels, et qui faisait inscrire son nom sur sa bannière. Outre la glorieuse mission de Jeanne d'Arc, vierge, prophétesse et martyre, que de gages de la protection de très haute et très puissante dame Marie, pendant les temps héroïques de la chevalerie ! Et depuis, que de miséricordieuses apparitions ! Que d'avertissements maternels ! Que de lieux illustrés par d'éclatants bienfaits !

La France n'a pas été ingrate. Ses rois ont aimé la céleste reine, qui, maintes fois, les a sauvés. Par des monuments, des édits, des consécrations solennelles, ils ont exprimé leur amour et engagé le peuple dans leur reconnaissance. Quel splendide épanouissement du culte de Marie dans la France du moyen âge ! Sur les arbres des forêts, aux flancs des falaises, sur le sommet des collines et des monts, dans les grottes solitaires, aux portes des cités, aux angles des rues, des images de Marie. Humbles chapelles, riches autels, temples magnifiques, illustres cathédrales ; partout des monuments où Marie est honorée sous le nom de ses vertus, de ses privilèges, de ses bienfaits ; sous le nom des ordres religieux qui l'ont prise pour patronne ; sous le nom des villes et des hameaux qu'elle protège. Et avec cela mille et mille confréries d'où jaillissent des torrents de prières.

L'hérésie et la Révolution ont saccagé ces richesses nationales ; mais elles n'ont point arraché l'amour de Marie du cœur de ses enfants. La reine des cieux est encore la reine de la France.

O Reine ! écoutez en ce jour l'humble prière que nous vous adressons pour votre royaume.

Vous y êtes méconnue par une foule d'enfants ingrats qui méprisent votre puissance, insultent à vos bienfaits et se moquent de vos fidèles serviteurs. Ayez pitié de leur aveuglement, et n'ayez de regards que pour ceux d'entre nous qui méritent d'être appelés votre peuple. Vos sanctuaires sont-ils déserts ? Ne moissonne-t-on plus de fleurs, n'allume-t-on plus de feux, ne rassemble-t-on plus les richesses de la nature et de l'art pour vos autels ? N'entendez-vous plus le bruit de nos cantiques ? Votre mois béni a-t-il cessé d'être une fête pour nos cœurs ? Ne rencontre-t-on plus vos enfants sur la route des lieux où vous vous manifestez ? Nos vierges ne se consacrent-elles plus à votre culte ? Les confréries, garde d'honneur de votre sainte majesté, sont-elles moins nombreuses et moins ferventes ? Qu'importent les impies ! ils ne sont pas la France, puisqu'ils se montrent prêts à la déshonorer en fêtant les plus ignobles ennemis de sa gloire. La France, ô Reine, est aux pieds de vos autels. Bénissez-la ; gouvernez-la ; guérissez les plaies faites à sa foi et à son honneur ; sauvez-la des sinistres desseins de ceux dont toute l'ambition est de la déchristianiser ; rendez-lui sa force et son prestige, en confondant l'esprit de parti qui la divise, en étouffant les passions qui l'agitent, en réveillant ses religieux sentiments. Qu'elle soit toujours, grâce à votre protection, la fille aînée de l'Eglise et le plus beau royaume de votre universel empire.

R. P. MONSABRÉ.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Retraite ecclésiastique (2e),** du 17 au 22 Août.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Samedi 15 Août,* fête de l'Assomption de la T. Sainte-Vierge. Les messes basses, aux heures ordinaires. A *10 heures,* messe pontificale célébrée par Mgr l'Evêque.

A *2 h. 1/2,* Vêpres ; sermon par M. le chanoine Rossi ; procession du vœu de Louis XIII à N.-D. de Loc-Maria. Au retour, bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

A la messe et aux vêpres, quête pour l'Œuvre des Séminaires.

Dimanche 16 Août, fête de saint Roch, une prière spéciale sera dite, au prône, pour demander à Dieu de préserver la ville de Quimper des épidémies et des maladies contagieuses.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

— Église Saint-Mathieu. — Le jour de l'Assomption, les messes et offices sont aux mêmes heures que les dimanches. A l'issue des Vêpres, procession suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— Église de N.-D. de Loc-Maria. — *Samedi 15 Août,* fête patronale. A *6 h. 1/2*, première messe. A *10 h.*, grand'messe ; sermon.
A *2 h.*, Vêpres suivies de la procession paroissiale et de la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

LETTRE-CIRCULAIRE

De Monseigneur l'Évêque de Quimper & de Léon

Au Clergé de son Diocèse

AU SUJET

DE L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE

en faveur du Clergé du Diocèse.

Quimper, le 26 Juillet 1903.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Au commencement de la présente année, il s'est formé à Quimper une Société de bienfaisance dont le but principal est de venir en aide à ceux de nos prêtres dont le traitement, par suite des difficultés au milieu desquelles nous vivons, a été supprimé ou suspendu par l'Etat. Les zélés fondateurs de cette Société ont soumis leurs statuts aux formalités légales, en sorte que l'Œuvre peut vivre, croître et atteindre sans obstacle le but pour lequel elle a été créée. Jusqu'ici Nous n'avions pas jugé utile de vous la faire connaître Nous-même, et Nous n'avions demandé ni adhésions ni propagande. Nous pensions, en effet, que la crise actuelle serait passagère et que l'Administration mieux informée reviendrait sur des mesures qui ne Nous paraissent pas justifiées et dont le résultat immédiat est de jeter la gêne et la misère dans un grand nombre de Nos presbytères.

Aujourd'hui, Nos légitimes espérances s'éloignent, et, que Nous le voulions ou que Nous ne le voulions pas, Nous sommes forcé de songer à l'avenir et de remédier au mal ; car voici qu'un nouveau décret ministériel vient de supprimer encore le traitement de douze de Nos Curés ou Recteurs. Ainsi le chiffre des suppressions ou des suspensions, au moment où Nous vous écrivons, s'élève exactement à 88, dont 69 pour « usage abusif du breton dans les instructions religieuses et le catéchisme ». De plus, et d'après les renseignements qui Nous parviennent, Nous devons prévoir, malgré le rétablissement de quelques rares traitements, que ce chiffre ira toujours en augmentant et finira par comprendre le plus grand nombre de Nos prêtres en exercice. A l'heure actuelle, le quart de Nos Curés et de Nos Recteurs restent sans traitement ; selon toute probabilité, dans quelques mois ils seront plus du tiers, et à la fin de l'année ils dépasseront la moitié.

I. — Nous aurions manqué à tous Nos devoirs, chers et vénérés Coopérateurs, si Nous n'avions fait entendre Nos respectueuses mais très fermes protestations, si Nous n'avions montré que l'on demande à Nos prêtres des choses logiquement impossibles, et que les mesures prises à leur endroit seront plus nuisibles au gouvernement de la République qu'à eux-mêmes. Oui, Nous avons adressé à qui de droit Nos légitimes doléances, mais sans succès. On n'a répondu à Nos observations que par une persistance continue dans la voie de ce que l'on est convenu d'appeler *la répression.*

On punit Nos prêtres ; mais, Nous l'avons demandé et Nous le demandons encore, en quoi sont-ils coupables ? Est-ce leur faute, si les habitants de nos campagnes tiennent à leur vieille langue celtique, à cette langue qu'ils ont reçue de leurs pères, avec laquelle ils ont grandi et dans laquelle sont gravées pour eux toutes les notions religieuses sur le dogme et la morale ? N'est-ce pas en cette langue que nos officiers publics reçoivent leurs actes et que nos municipalités délibèrent en séance ? Pourquoi tant de sévérité dans un cas et tant de condescendance dans l'autre ? On Nous dira que dans un auditoire il se rencontre toujours quelques personnes connaissant assez bien le français pour comprendre en cette langue la parole et les enseignements du prêtre. Soit ! mais à part les étrangers, ces personnes connaissent aussi le breton. Va-t-on, en présence d'un auditoire de 800 à 1,000 personnes, nous obliger à parler une langue que quelques-uns seulement connaissent et que tous les autres ignorent ? Mais que dirait-on, si, sous prétexte que la langue latine est la langue de l'Eglise, nous prétendions nous en servir toutes les fois que Nous aurions remarqué dans notre auditoire quelques individus plus lettrés que les autres ? Non, de pareilles prétentions sont insoutenables, et il serait ridicule d'insister. Nous prêchons à nos peuples la langue qu'ils comprennent et nous ne pouvons pas exiger d'eux qu'ils en changent, comme on quitte un vêtement démodé pour en revêtir un autre.

S'il s'agit des enfants qui fréquentent nos catéchismes, le raisonnement conserve toute sa valeur. Est-ce la faute de Nos prêtres, si les enfants ont appris en breton, dans leur famille, sur les genoux de leurs mères, les premières notions de l'enseignement chrétien ? Est-ce leur faute, si, à cause des distances, ces mêmes enfants n'ont pu fréquenter l'école avant l'âge de 8 ou 9 ans, et si, quand ils se présentent pour la première fois à nos catéchismes, il sont tout à fait étrangers aux premiers éléments de la langue française ? Est-ce la faute de Nos prêtres, si, pendant les deux premières années d'école, ces enfants ne font guère qu'apprendre des mots français dont ils comprennent à peine le sens, surtout quand il s'agit de notions spéculatives ou morales ? Ce qui peut tromper ici beaucoup de bons esprits, c'est que volontiers on s'imagine que le bre-

Archives diocésain[illegible]s de Quimper et Léon

ton est vis-à-vis de la langue française dans les mêmes conditions que nos patois provinciaux ; et dès lors on ne voit pas pourquoi, ici comme là, les enfants ne passeraient pas de l'un à l'autre avec la plus grande facilité. Or, il y a dans cette manière d'envisager les choses une erreur capitale. Nos patois provinciaux émanent des mêmes sources que la langue française et ont avec elle des affinités très intimes quant aux mots et quant aux phrases, tandis que le breton, n'ayant pas les mêmes origines latine ou grecque, constitue une langue à part, qui a des racines à elle et des constructions grammaticales toutes spéciales. Dès lors, pour l'enfant élevé dans nos familles de campagne et très souvent aussi dans nos familles de ville, l'étude du français devient l'étude d'une langue absolument étrangère à celle qu'ils parlent, plus difficile à apprendre pour eux que ne le sont généralement pour nos jeunes débutants de collège les langues grecque et latine.

Or, nous le demandons à tous nos professeurs de grammaire, quel est celui de leurs élèves qui, après deux ou trois ans de grec ou de latin, serait capable d'entendre dans l'une ou l'autre de ces langues la lettre du catéchisme et les explications nécessaires ? Et voilà l'effort que l'on exigerait de nos pauvres petits Bretons qui, avec les règlements scolaires et eu égard aux distances à parcourir, peuvent à peine assister au catéchisme deux heures chaque semaine pendant les deux ans qui précèdent la première communion ! Et qui viendra au secours de nos prêtres dans cette œuvre difficile de l'instruction chrétienne ? Les parents, les amis ? mais il est inutile de répéter que ceux-ci ne peuvent le faire qu'en breton. — En exigeant du grand nombre le catéchisme français, on se heurte donc à une impossibilité radicale, et on impose à ces enfants l'ignorance obligatoire en matière religieuse.

II. — Quel était, dans cette situation et en présence des exigences ministérielles, le devoir de l'Evêque ? C'était tout d'abord de se rappeler à lui-même, afin de mieux le rappeler aux autres, ce précepte fondamental donné par Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses Apôtres et à leurs successeurs à travers les âges : Allez par tout l'univers, prêchez l'Evangile à toute créature, aux enfants comme aux grandes personnes, aux pauvres comme aux riches, aux ignorants comme aux savants. Ce que nous devons enseigner, ce n'est pas tel ou tel idiome, telle ou telle langue, mais l'Evangile, et c'est à nous qu'il incombe de conformer notre parole à celle de nos auditeurs. Et remarquons-le bien, ce n'est pas un conseil, une exhortation quelconque, c'est un ordre formel, un commandement rigoureux que nous avons reçu : *Prædicate !* (MAT., XVI, 15). L'Apôtre saint Paul avait prévu les difficultés que rencontrerait la prédication évangélique dans la suite des temps, et voici la ligne de conduite qu'il trace à son disciple

Timothée : « Je t'adjure devant Dieu et devant Jésus-Christ qui doit juger les vivants et les morts, par son avènement et par son règne, annonce la parole à temps et à contretemps, reprends, supplie, menace en toute patience et doctrine » (II TIMOTH., IV, 2). Et si, sous un prétexte quelconque, parce que les hommes sont devenus méchants et que notre parole les offense, nous venions à garder le silence ou à prêcher le langage qui leur plaît, les plus terribles anathèmes retomberaient sur nous : *Væ mihi, si non evangelizavero* (I COR., IX, 16).

Nous inspirant de ces pensées, Nous avons tracé à Nos prêtres d'une main sûre les règles qu'ils doivent suivre pour la prédication au milieu des difficultés du moment. Nous leur avons dit : Si votre auditoire est exclusivement ou en grande majorité français, prêchez en français ; si votre auditoire est exclusivement ou en très grande majorité breton, prêchez en breton ; si votre auditoire est mélangé, prêchez alternativement dans l'une et l'autre langue. Pour les catéchismes, Nous avons réglé que dans chaque paroisse où la chose serait nécessaire, il y aurait deux catéchismes, l'un breton et l'autre français, et Nous avons laissé à Nos prêtres le soin de déterminer en toute conscience le cours de catéchisme qui devrait être fréquenté par chaque enfant, suivant sa préparation et ses aptitudes. Ces règles sont sages. Nos prêtres les ont acceptées avec une docilité et une abnégation que Nous avons admirées, et Nous sommes absolument convaincu qu'elles ont reçu l'approbation de tous les hommes de bon sens. Il y a donc lieu de s'étonner que leur fidèle observation n'ait pas suffi à préserver Nos prêtres des odieuses répressions dont ils ont été l'objet.

Que veut-on donc de Nous au point de vue de l'instruction religieuse dans les paroisses ? Dernièrement, Nous avons fini par le savoir d'une façon assez précise. On veut que dans toutes les églises le prône se fasse en français, au moins une fois par mois, à la grand'messe du dimanche, celle où l'on chante le *Domine, salvam*, etc. Mais qu'il Nous soit permis de le dire, c'est trop ou trop peu. C'est trop pour les paroisses où l'on parle exclusivement breton : le prédicateur français, n'étant compris que de quelques-uns, se verrait immédiatement abandonné par son auditoire. C'est trop peu pour les paroisses où il se rencontre un noyau sérieux de population française. Aussi approuvons-Nous, sans réserve, la pratique de certains prêtres qui ont, le Dimanche, une messe à 8 heures où ils prêchent en français pour les habitants du bourg, et une grand'messe à 10 heures où ils parlent en breton pour les habitants de la campagne. Il est à peine besoin d'ajouter que ces prêtres ont été, comme les autres, privés de leur traitement, pour emploi abusif du breton. *(A suivre.)*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pèlerinage de Lourdes. — Les lecteurs de la *Semaine religieuse* trouveront, encartée dans ce numéro, la feuille annonçant le pèlerinage diocésain à Lourdes. Nous prions nos vénérés confrères d'en prendre connaissance, et d'annoncer le pèlerinage, dès le 15 Août.

Il est nécessaire de s'organiser promptement, car le temps dont nous disposons est bien court.

Pendant la retraite ecclésiastique, la semaine prochaine, nous nous mettrons à la disposition de MM. les retraitants pour recevoir les inscriptions.

Cette année, nous avons demandé quatre trains. Les trois trains de Landerneau partiront entre 2 heures et 4 h. 1/2 de l'après-midi, le dimanche 13 Septembre.

C.

Hommage à S. S. Pie X. — Comme nous l'avons dit dans notre précédent numéro, les prêtres réunis au Grand-Séminaire pour la première retraite pastorale ont eu la pieuse pensée d'envoyer au nouveau Pape l'expression de leurs sentiments de profond respect et de filiale soumission. Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui le texte de cette adresse, que tous les prêtres de la ville épiscopale ont été admis à signer à la suite de Monseigneur l'Evêque, de MM. les Vicaires généraux et des 289 retraitants.

PIO X PONTIFICI MAXIMO,
PIORUM PONTIFICUM INCLYTA VESTIGIA TERENTI,
QUEM PROVIDENTISSIMUS DEUS
PASTORUM ET OVIUM SUPREMUM RECTOREM
IN PETRI CATHEDRA POSUIT,
EPISCOPUS CORISOPIT. ET LEON. IN GALLIA,
TRECENTIQUE AD SPIRIT. EXERCIT. CONGREGATI PRESBYTERI
VENERATIONEM, OBSEQUIUM, OBEDIENTIAM,
EX IMO CORDE PROFITENTUR.
ET, COORTA LUCTUOSA TEMPESTATE,
DUCEM SUPPLICI INVOCATIONE ADEUNT
QUI, NAVIS ECCLESIÆ GUBERNACULA TENENS,
INDEFICIENTI OFFICIO,
CHRISTI LOCUM OCCUPAT VENTO ET MARI IMPERANTIS.
VIVAT PIUS X.

Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, et les trois cents prêtres groupés autour de Lui pour les pieux exercices de la Retraite pastorale, s'empressent, dans un élan d'amour filial, d'adresser l'hommage de leur profonde vénération et de leur plus respectueuse obéissance au Pontife suprême Pie X, qui, par les desseins de l'adorable Providence, a été choisi pour occuper le siège de Pierre, et que Dieu a chargé de guider les brebis et les Pasteurs.

Ce nom glorieux de Pie est un gage d'espérance ; et, dans la tempête aujourd'hui déchaînée, ils lèvent leurs mains suppliantes vers le Pilote qui vient de prendre en mains le gouvernail de l'Eglise, car ce Pilote tient la place du Christ, et le Christ a toute puissance sur les vents et les flots.

Avant l'envoi de cette adresse et dès la première nouvelle de l'élection de Sa Sainteté Pie X, Monseigneur, ainsi que nous l'annoncions également, avait fait parvenir au nouveau Pape, en son nom, comme au nom du clergé et des fidèles de son diocèse, un télégramme exprimant la filiale vénération et le fidèle dévouement de tous au successeur de saint Pierre.

Samedi, Sa Grandeur a reçu la réponse suivante, qu'on lira avec bonheur :

« Rome, 8 Août, 5 h. s.

« Le Saint Père, reconnaissant de votre filial hommage, envoie « bien de cœur la bénédiction apostolique pour vous, pour les « prêtres réunis avec vous en retraite et tous vos diocésains.

« MERRY DEL VAL. »

Laïcisations d'écoles. — Par arrêté du 22 Juillet 1903, M. le Préfet du Finistère a prononcé la laïcisation des écoles communales ci-après désignées :

Plougastel-Daoulas : Religieuses de la Providence, de Créhen ;
Kerlouan : Sœurs de la Sagesse ;
Plozévet : Filles de Jésus, de Kermaria ;
Pouldreuzic : id. ;
Plogoff : id. ;
Mellac : id. ;
Rédéné : id. ;
Saint-Thonan (école mixte) : Religieuses de la Présentation de Broons.

C'est avec douleur que nous enregistrons cette nouvelle série de laïcisations. La mesure peut être strictement « légale », elle n'en froisse pas moins les sentiments des populations qui considèrent, avec raison, le départ des Religieuses comme un immense malheur. Nous espérons que, devant la situation nouvelle qui leur est faite, les familles sauront comprendre leur devoir qui est d'assurer l'instruction chrétienne de leurs enfants et de les garder contre tout enseignement dangereux ou même suspect.

Devant les tribunaux. — Mardi dernier, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Quimper les anciens Frères de Lamennais, aujourd'hui sécularisés, qui dirigent les écoles de Fouesnant et de Briec, tous inculpés d'infraction aux lois de Juillet 1901 et Décembre 1902. Les propriétaires des deux écoles, M. Cozic, curé de Lesneven, et M. Poulhazan, curé de Briec, étaient également cités sous l'inculpation de complicité, pour avoir favorisé le maintien d'un établissement dissous.

La question est suffisamment connue de nos lecteurs, et nous n'insisterons pas sur les détails de l'audience. M. le Procureur de la République soutient que la sécularisation des anciens Frères est « fictive » et que, en continuant à enseigner en commun, ils font encore œuvre de Congréganistes. Les défenseurs, MMes Ch. de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Kerangal et de Chabre, avocats du barreau de Quimper, avec beaucoup de talent et de science juridique, ont établi la sincérité de la sécularisation, contre laquelle le ministère public n'apporte que des présomptions ; quant à la sécularisation sur place, elle est reconnue légitime par la majorité des tribunaux et par le gouvernement lui-même qui a demandé une loi pour l'interdire... En réalité, c'est l'enseignement chrétien que l'on poursuit ; mais la liberté d'enseignement subsiste, tant qu'on n'aura pas abrogé la loi de 1886... En conséquence, les défenseurs demandent l'acquittement pur et simple des prévenus.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré, pour rendre son jugement dans deux jours.

***

La veille, avaient comparu, devant le tribunal de Brest, les anciens Frères également sécularisés qui dirigent les écoles privées de Lesneven, du Folgoët, de Saint-Pierre-Quilbignon et de Saint-Renan. L'affaire, on le voit, est identique à celle qui se plaidait le lendemain à Quimper. Après le réquisitoire de M. le Procureur et d'éloquentes plaidoiries de MMes Le Guen, ancien sénateur, et Guéneau de Mussy, le tribunal a remis le prononcé du jugement à une audience ultérieure.

Nous ferons connaître, dans notre prochain numéro, ces deux jugements qui intéressent à un si haut point la cause de l'enseignement chrétien dans notre diocèse.

Lambézellec. — **Belle attitude des catholiques.** — Dimanche dernier, avait lieu la fête patronale de Lambézellec. En prévision de manifestations hostiles semblables à celles qui se produisirent lors de la procession du T. Saint Sacrement, la police avait pris ses mesures pour maintenir l'ordre ; les catholiques aussi étaient en nombre, prêts à toute éventualité. Les perturbateurs le savaient et ils se sont contentés de pousser des cris et d'entonner, çà et là, des refrains révolutionnaires que couvrait sans peine le chant des cantiques. La procession s'est achevée sans encombre. Au moment où elle rentrait à l'église, retentit un immense cri de : « Vive le Christ ! Vive la liberté ! », suivi du chant triomphal du *Credo* exécuté avec un élan superbe par 1.500 hommes.....

Belle manifestation, et bien consolante. Ceux qui, sans provoquer personne, affirment ainsi leur foi à la face de tous sauront, au besoin, la défendre. Honneur à la Bretagne catholique !

Les Bretons de Paris. — Le dimanche 19 Juillet, avait lieu le pèlerinage annuel des Bretons à l'église de Sainte-Anne de la Maison-Blanche. Mgr Richard, cardinal-archevêque de Paris, avait tenu à donner à ses compatriotes une nouvelle marque de sa sollicitude, en venant présider leur « Pardon ». Un prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, M. l'abbé Le Roux, recteur de Saint-Michel de Glomel, avait été invité à y porter la parole. Une foule de quinze cents à deux mille Bretons avaient répondu à l'appel qui avait été affiché à l'entrée de toutes les églises.

Avec quel empressement ces braves gens s'agenouillaient sur le passage du vénéré Cardinal pour baiser son anneau et solliciter sa bénédiction, qu'il donnait avec un sourire bienveillant, une bonté touchante ! C'est aussi avec un bonheur visible qu'ils écoutaient le prêtre venu du pays pour leur retracer en breton, puis en français, l'éloge de la Mère et Maîtresse des Bretons ; leur faisant faire en esprit, par un court historique, le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, pour revenir ensuite à cette église nouvellement construite où ils sont réunis, et qui est le premier sanctuaire dédié à sainte Anne dans la capitale ; cette église ne sera-t-elle pas une source de grâces pour tous, d'abord pour les Bretons de Paris et de la banlieue ?... L'orateur a mis en garde ses auditeurs contre les dangers que court leur foi, contre la propagande protestante active à Paris comme dans le pays ; puis il a terminé en adjurant ses compatriotes, au nom de sainte Anne, leur Mère, de s'unir, de s'aider, et de demeurer toujours fidèles chrétiens.

La fête avait été organisée par les soins de la société « la Bretagne » dont nous avons souvent parlé dans nos colonnes. Nos lecteurs savent déjà avec quelle admirable charité ses membres viennent au secours de nos compatriotes résidant à Paris. L'aumônier, M. J. Kervennic, va avoir un autre prêtre pour le seconder ; une secrétaire dévouée, Mlle Quéméner (23, rue de Vaugirard), et quatre Sœurs de charité se multiplient pour découvrir et soulager les Bretons indigents..... Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, reproduire, comme les années précédentes, de larges extraits du Rapport annuel de l'Œuvre lu à l'assemblée générale tenue à l'archevêché, le 4 Juin, sous la présidence du cardinal Richard.

Cet intéressant compte rendu donne les résultats obtenus par la charitable Société. Le bien accompli est considérable ; mais il en reste tant à faire ! Si grands, si nombreux sont les dangers qui attendent à Paris nos pauvres compatriotes ! périls pour la foi et les mœurs, sans compter la misère noire et les maladies, la tuberculose spécialement..... Avec les renseignements qui précèdent et que nous avons dû beaucoup abréger, nous recevons des détails navrants qui ne peuvent trouver place ici. Comme conclusion, une fois de plus, à nos compatriotes que poussent vers la grande ville l'espoir d'une vie plus large, plus heureuse, et parfois les fallacieuses promesses d'agents peu désintéressés ; aux parents dont les filles surtout veulent aller « chercher des places » à Paris ; à nos confrères appelés à donner des conseils à cet égard, nous redirons : « prêtres, soyez avertis ; pères et mères, n'exposez pas la vertu et l'honneur de vos enfants à des dangers trop certains ; Bretons, restez chez vous ! »

Archives diocésain d Quimper et Léon

Nous avons reçu un intéressant compte-rendu de la fête de sainte Anne, célébrée par les Bretons d'Angers, le dimanche 2 Août. L'abondance des matières nous oblige à en remettre la publication au prochain numéro.

Pèlerinage de la France du Travail à Rome, *du 15 au 25 Septembre 1903.* — On nous prie de faire savoir que le dernier délai pour les inscriptions est *irrévocablement fixé au 3 Septembre, 12 jours* avant le départ des trains.

Les dames sont admises au Pèlerinage, et l'on fait appel à leur zèle bien connu pour faire de la propagande et recruter des pèlerins.

Des circulaires, avec tous les renseignements utiles, sont à la disposition des personnes intéressées chez M. Mauduit, correspondant diocésain, 6, rue Verdelet, Quimper.

La langue celtique au Conseil général du Finistère. — Pendant que le ministre de l'Instruction publique prohibe l'usage de la langue bretonne dans l'enseignement primaire, le Conseil de l'Académie de Rennes élève au titre de chaire le cours de langue celtique établi à la Faculté des Lettres. C'était le vœu du Conseil général du Finistère ; aussi cette assemblée en accueille-t-elle la réalisation avec une faveur marquée, qui se traduit par une augmentation de la subvention annuelle. (Séance du mercredi 22 Avril 1903.)

Le rapporteur a émis les considérations suivantes :

« Partout, en Europe, les études celtiques prennent un développement qu'explique assez l'importance de leurs résultats au double point de vue linguistique et historique. Comment nous serait-il permis de rester à l'écart d'un mouvement si général, nous qui nous flattons d'appartenir à la descendance directe de ces Celtes qui ont rempli le monde de leur nom ? La Bretagne armoricaine a été l'un des derniers refuges de la race et de sa langue ; c'est à elle que paraît revenir de droit la création d'un nouveau centre d'études qui trouvera sur place de sérieux éléments à utiliser.

« En échange d'un minime sacrifice d'argent, nous devons nous promettre de cette création d'incomparables profits moraux.

« N'en est-ce pas un, tout d'abord, de nous permettre ainsi d'honorer dans ses origines et dans ses manifestations littéraires notre vieille langue bretonne, au moment où s'acharnent sur elle tant de colères peu mesurées et encore moins réfléchies ? Déjà exclue de l'école, bientôt chassée de l'église, elle semble vouée à une proscription définitive ; peut-être appartient-il aux représentants du département le plus breton de Bretagne de saisir l'occasion, sinon pour protester contre des mesures politiques qui échappent à leur jugement, au moins pour affirmer bien haut, à la face de la chère Patrie française, la valeur scientifique de la langue bretonne et sa persistante vitalité » *(Applaudissements).*

M. le Préfet ajouta : « La question traitée n'a rien de politique. C'est ce qui permet au Préfet de s'associer aux paroles si sympathiques et si éloquentes de l'honorable rapporteur au sujet de notre vieille langue celtique qui, non seulement pour la Bretagne, mais pour la plus grande partie du territoire de la France, se rattache aux origines et à l'histoire de notre pays. »

M. le Président conclut : « L'accueil fait au rapport de notre honorable collègue par l'*unanimité* du Conseil général, je me plais à le constater, montre jusqu'à quel point il a fait vibrer ici tous les cœurs, en parlant du culte dû à notre vieille langue à laquelle les Bretons sont restés si fidèles, ce qui ne les empêche pas d'être les meilleurs des Français » *(Applaudissements).*

Ces citations suffisent. Il en ressort nettement qu'il n'est pas un seul membre de l'assemblée départementale qui n'ait le culte de la langue celtique. Cette langue y est appréciée par les Bretons comme une gloire ancestrale ; pour tous, c'est un document humain, un phare éclairant l'horizon du passé et projetant ses feux jusque dans la préhistoire. On ne lui demande pas d'autres titres, et l'on subventionne d'enthousiasme une chaire de langue celtique dans la capitale de la province.

Or, à côté de cette unique chaire payante, il existe, dans le département du Finistère, 300 chaires gratuites de langue bretonne. Autour de ces chaires se pressent, une fois par semaine, 600,000 auditeurs. Si leur programme n'est pas directement linguistique ou littéraire, il tend invariablement à inculquer le sentiment religieux et le souvenir des ancêtres, et il aboutit à former, pour l'honneur du pays armoricain, ses historiens de marque et ses bardes populaires en même temps que ses héros. Ces chaires d'éloquence bretonne illuminent d'un éclat sans pareil ce coin de terre française qui, sans cela, deviendrait si terne.

Pourquoi faut-il que les Loges, par la bouche de M. Combes, soufflent sur ces flambeaux civilisateurs et menacent de les éteindre ? Si l'Eglise traitait l'esprit humain avec ce sans-gêne, la franc-maçonnerie n'aurait pas assez de bouches pour crier à cette vénérable institutrice des peuples qu'elle n'est qu'un éteignoir.

X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — L'avènement de Pie X est naturellement le sujet qui concentre l'attention du monde. Au mouvement de surprise qui a d'abord accueilli le nom du cardinal Sarto, qu'on avait à peine prononcé avant l'entrée en Conclave, a succédé bientôt un sentiment d'admiration émue pour les conduites providentielles, si éclatantes en cette élection. Puis, les détails reçus, soit sur les premières heures du nouveau pontificat, soit sur la famille si nombreuse

Archives diocésain s d Quimper et Léon

et si humble de l'ancien patriarche de Venise, soit sur le passé de ce pieux prêtre, dont la vie fut uniquement consacrée aux labeurs du ministère ecclésiastique, ont achevé d'éveiller dans les âmes, déjà prêtes à la plus entière soumission, une impression de filiale tendresse pour le Père si miséricordieusement donné à la grande famille chrétienne.

Tous ceux qui l'ont vu de près proclament unanimement sa bonté, mais qui n'affaiblit en rien les qualités d'énergie et de fermeté nécessaires au gouvernement. Il en a donné maintes preuves dans la surveillance vigilante de la discipline ecclésiastique, dans ce conflit de l'*exequatur* pour le siège de Venise, qui rappelle si exactement la discussion française du *nobis nominavit*, et dans toute son administration... Au reste, il nous suffit de savoir que Pie X est le Pape, le chef visible de l'Eglise : l'Esprit-Saint s'est reposé sur lui : Il inspirera ses œuvres.....

Trois jours après son élection, le vendredi 7 Août, le Pape a reçu en audience collective les cardinaux français venus au Conclave. Sa Sainteté leur a fait le plus gracieux et le plus cordial accueil, et tout porte à croire que, des vues échangées (en latin, car Pie X ne manie pas aisément le français qu'il entend néanmoins, malgré les racontars de certains journaux), résultera le plus grand bien pour notre pays.

Le Pape s'est déclaré heureux de recevoir les prélats français. « Je vous prie, leur dit-il, de me considérer comme un ami. Nous sommes ami de tous les peuples, mais Nous éprouvons cependant une prédilection pour la fille aînée de l'Eglise. »

Pie X déclara ensuite qu'il espère que le Sacré-Cœur répandra ses grâces sur toute la France, du haut de Montmartre. Il accorda aux cardinaux la faculté de donner la bénédiction pontificale avec l'indulgence plénière le 15 Août, jour de l'Assomption.

Après l'audience cardinalice, plusieurs évêques français et les personnes qui accompagnaient les cardinaux furent admis près du Souverain Pontife.

∴

Dimanche 9 Août, a eu lieu, à Saint-Pierre, le Couronnement de Sa Sainteté Pie X. La cérémonie, splendide au delà de toute expression, a commencé à 8 h. 1/2 du matin, par un imposant défilé de la cour pontificale du Vatican à Saint-Pierre. Devant la Porte-Sainte, le cardinal Rampolla, archidiacre de la Basilique, adressa au Pontife ses souhaits de bienvenue ; puis, le cortège se dirigea vers la chapelle du Saint-Sacrement où le Pape pria longuement, puis il prit place sur le trône préparé et reçut l'obédience des cardinaux. Ensuite le Saint-Père célébra, à l'autel de la Confession, la messe papale aux rites si imposants, à l'issue de laquelle eut lieu le couronnement, c'est-à-dire l'échange de la mitre contre la tiare pontificale dont l'imposition a été faite par le cardinal Macchi, doyen des cardinaux diacres.

Alors, tiare en tête, le Pape donne la bénédiction solennelle,

reçoit encore une fois l'hommage des cardinaux, puis reprend sa place sur la *sedia*, passe à travers la foule en la bénissant, précédé du même cortège qu'à l'arrivée et rentre au Vatican. Il était 1 h. 15.

On évalue à près de cent mille la foule des assistants qui se pressaient dans l'immense basilique de Saint-Pierre. A diverses reprises des acclamations ont été poussées, chaque fois réprimées par un geste du Saint-Père indiquant qu'il ne veut pas de cris profanant la majesté du saint lieu.... Mais après la bénédiction finale, au moment où le cortège disparaissait au regard, rien n'a pu arrêter l'enthousiasme de la foule qui, dans un élan irrésistible, a crié : Vive le Pape Roi ! Vive Pie X !... Et l'on dit que le Pontife ému n'a pu cacher ses larmes....

∴

On sait que la solennité du couronnement, pour n'être pas indispensable à l'autorité du Souverain Pontife, marque en quelque sorte la date de sa prise de possession ; c'est, en effet, de ce jour que compte le temps de son pontificat. Après cette cérémonie, l'Eglise reprend sa marche normale, marche, il est vrai, entravée par bien des obstacles ; mais Dieu est avec elle, et quelles que soient les tristesses qu'il nous prépare, en suivant le guide qu'il nous a donné, nous sommes sûrs que nous finirons par triompher. L'histoire est là pour nous l'apprendre, et elle n'est que le commentaire vécu des divines promesses faites à Pierre et qui n'ont jamais failli.

France. — La guerre à l'Enseignement chrétien. — En France, la persécution religieuse sévit de plus en plus vive, s'attaquant surtout à l'enseignement chrétien. Dans un récent discours, prononcé à Marseille devant une réunion d'instituteurs, M. Combes, fier d'avoir fermé tant d'établissements libres dont la concurrence ne sera plus à craindre, a prononcé ces paroles : « Encore un peu de temps, encore un nouvel effort, et l'Enseignement congréganiste aura vécu. C'est l'instituteur fonctionnaire de l'Etat qui recueillera l'héritage..... et vous serez dans l'avenir, ce que vous avez été dans le passé, des apôtres de l'idée républicaine, des ministres d'un culte nouveau qui a pour autel la liberté, pour dogmes les droits et les devoirs du citoyen et pour révélation d'en haut la conscience et la raison humaines. »

Déjà, devançant ces déclarations, et inspirés par les mêmes pensées, plusieurs personnages officiels, dans des discours de distributions de prix (notamment au collège de jeunes filles de Morlaix, nous dit-on), se sont livrés à des attaques ouvertes contre la religion. C'est l'athéisme de l'enseignement « public » proclamé, en dépit de la neutralité promise et garantie par la loi..... Si le monopole de l'éducation athée vient à exister de fait, que feront les parents chrétiens ? Ils ont le devoir rigoureux de se préoccuper de cette éventualité si grave. Nous y reviendrons.

Archives diocésain de Quimper et Léon

ROME-JÉRUSALEM. — **XXVI^e Pèlerinage aux Saints Lieux.** — *Nouveau programme.* — Pour satisfaire à de pressantes demandes, le Conseil des Pèlerinages modifie volontiers le programme de son XXVI^e Pèlerinage aux Saints Lieux. Ce Pèlerinage commencera par *Rome.* Aux premiers jours de Septembre, les pèlerins seront aux pieds du nouveau Pape, S. S. Pie X ; et, après avoir consacré cinq jours à la Ville Eternelle, fortifiés par la bénédiction du Souverain Pontife, ils partiront pour la Terre Sainte. Ils visiteront la Galilée : le Carmel, Nazareth, le Thabor et le lac de Tibériade ; ils resteront neuf jours en Judée, à Jérusalem, et verront Bethléem, le Jourdain, Hébron, etc.

Départ de Marseille, le mardi 1^er Septembre ; retour, le vendredi 2 Octobre.

Prix des billets : 1^re classe, *800* francs ; 2^e classe, *600* francs ; 3^e classe, *425* francs.

Ces prix comprennent absolument tous les frais : transports, nourriture, hôtels, visites, pourboires, en mer et sur terre.

Demander le nouveau programme et s'inscrire, avant le 25 Août, au Secrétariat des Pèlerinages, 129, rue de l'Université, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

I. Léon XIII, par Hippolyte PRÉLOT. — II. L'Expansion du christianisme d'après M. Harnack, par L. de GRANDMAISON. — III. Du rôle du clergé dans la société moderne, par Henri BERCHOIS. — IV. Terre d'épopée : De Valladolid au Duero, par Pierre SUAU. — V. Le Synode protestant d'Anduze, par Paul DUDON. — VI. Du devoir des cardinaux en conclave, pages inédites de François SUAREZ. — VII. La candidature Hohenzollern et l'agonie de l'Empire, par Henri CHÉROT. — VIII. Descartes et Malaval, par Eugène GRISELLE. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Événements de la quinzaine.

M. JODELAIS, fils, aîné,

a l'honneur de prévenir MM. les Ecclésiastiques qu'il prend la suite des affaires de son père. Il espère que ces Messieurs voudront bien lui continuer la même confiance.

MÉTHODE SIMPLE ET RATIONNELLE

d'apprendre le **français** par le **breton** et réciproquement, par le Frère CONSTANTIUS, des Ecoles chrétiennes.

Livre de l'Élève..... 1 fr.
Livre du Maître..... 2 fr.

En vente chez M. J. SALAUN, libraire, 56, rue Kéréon, QUIMPER.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18^e ANNÉE. Vendredi 21 Août 1903. N° 34.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Œuvres recommandées aux prières ; Lettre-Circulaire de M^gr l'Evêque de Quimper et de Léon au Clergé de son Diocèse, au sujet de l'Association de bienfaisance en faveur du Clergé du Diocèse (fin) ; Lettre de Rome ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; Devant les tribunaux ; Lesneven ; Le Pardon de sainte Anne à Angers ; Châteauneuf-du-Faou ; Le système mixte pour l'enseignement religieux dans le Finistère ; Pour le calvaire de Tréguier.

II. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Hommage à la mémoire de Léon XIII ; Paris ; Aux proscripteurs ; L'exécution du plan maçonnique.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 23 Août. — 12^e Dimanche après la Pentecôte. Fête du Cœur Immaculé de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Philippe Béniti, Confesseur.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Cœur Immaculé de Marie et de S. Philippe Béniti.

Lundi, 24. — S. BARTHÉLEMY, APÔTRE. Double de 2^e classe. Rouge.

Mardi, 25. — S. Louis, roi de France, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 26. — S. Zéphyrin, Pape, Martyr. Simple. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 27. — S. Joseph de Calazanz, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 28. — S. Augustin, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Samedi, 29. — Décollation de S. Jean-Baptiste. Double-majeur. Rouge.

Dimanche, 30. — 13^e Dimanche après la Pentecôte. S^te Rose de Lima, Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Carmélites de Brest . . . . . du 20 au 26 Août.
Id. de Morlaix. . . . . du 27 au 31 —

Archives diocésain de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Œuvres recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les pèlerinages de Lourdes** : Pèlerinage national, du 21 au 25 Août ; pèlerinage diocésain de Quimper, du 13 au 19 Septembre.

LETTRE-CIRCULAIRE

De Monseigneur l'Évêque de Quimper & de Léon

Au Clergé de son Diocèse

AU SUJET

DE L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE

en faveur du Clergé du Diocèse.

(Fin.)

En ce qui concerne le catéchisme français, la règle qu'on Nous donne est encore plus criante : on veut que Nous admettions à ce catéchisme tout enfant qui sera jugé apte à le suivre soit par l'instituteur soit par l'institutrice. Assurément, Nous ne voulons pas dire de mal de ces personnes qui se dévouent, souvent avec une grande abnégation, à l'éducation de Notre jeunesse, mais Nous ne les offenserons pas en affirmant qu'elles ne sont pas compétentes en ces sortes de questions et que c'est au prêtre, chargé par Dieu de donner aux enfants l'instruction chrétienne, qu'il appartient de décider s'ils sont capables de la recevoir en français. Notre règle à Nous est autrement conforme aux vrais principes ; Nous avons dit à Nos prêtres : Après avoir pris les informations nécessaires auprès des parents et des maîtres des enfants, soyez juges et décidez ce qu'il est opportun de faire pour le plus grand bien des âmes. C'est pour avoir suivi cet avis qu'un grand nombre de Nos Recteurs ont vu leur traitement suspendu : toujours l'emploi abusif du breton !

Ah ! si véritablement on eût voulu le bien de ce pays, au lieu de s'en rapporter au témoignage de quelques fonctionnaires le plus souvent étrangers à la Bretagne, on eût fait une enquête sérieuse, on eût interrogé les pères et les mères de famille, les notables de l'endroit, tous ceux qui vivant au milieu de nos campagnes connaissent bien les besoins et les désirs des habitants. Mais non, on savait trop que cette espèce de *referendum* eût donné tort aux mesures vexatoires dont nous sommes l'objet et on s'en est abstenu. Eh bien ! cette enquête, Nous l'avons faite Nous-même, autant du moins que

Nous l'avons pu, pendant Nos visites pastorales, auprès des Maires et des Conseillers municipaux, auprès des Recteurs et des membres des Conseils de fabrique, et toujours il Nous a été donné de constater que Nous avons jugé sainement la situation, qu'à l'heure actuelle le français ne peut pas être partout la langue de la prédication et que les règles tracées par Nous sont aujourd'hui les seules applicables.

Faut-il répondre maintenant à une objection qui consiste à dire qu'en repoussant la langue nationale nous faisons injure à notre patrie ? Rien ne serait plus blessant pour nous que cette sotte accusation. Non, nous ne repoussons pas la langue française, nous en admirons les beautés et les richesses, mais pour que nous puissions nous en servir habituellement dans nos instructions religieuses, il faudrait qu'elle fût suffisamment connue de ceux à qui nous nous adressons. Encore une fois, si elle ne l'est pas, est-ce Notre faute, est-ce la faute du clergé ? Voudrait-on par cette objection insinuer que nous manquons de patriotisme et d'amour pour la France ? nous répondrions alors que la langue ne fait pas le patriotisme, et que cette noble vertu prend sa source dans le cœur encore plus que dans l'esprit. Au besoin, nous renverrions nos maladroits contradicteurs aux histoires héroïques de l'Alsace, de la Bretagne et des Flandres.

III. — Laissons de côté, chers et vénérés Coopérateurs, ces considérations et abordons le point le plus pratique de la question. Nous devons prêcher, et puisque la plupart de Nos prêtres ne peuvent le faire utilement qu'en breton, ils continueront à prêcher en breton. Placés entre le commandement de Dieu qui vous ordonne d'instruire vos ouailles et les circulaires ministérielles qui vous rendent cette tâche à peu près impossible, vous n'hésiterez pas à répondre, comme répondaient les Apôtres aux princes de la synagogue : « Il est nécessaire d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (*Act.*, v, 29), ou bien encore : « Ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu, nous ne pouvons pas ne pas le redire à nos frères » (*Ib.*, iv, 20), ou plus simplement avec l'apôtre saint Paul dans sa deuxième lettre à son disciple Timothée : « Nulle puissance humaine n'a le droit d'enchaîner la parole divine : *Verbum Dei non est alligatum* » (ii, 9).

La situation de Nos prêtres devient donc des plus graves, puisque d'une part, tant que l'autorité épiscopale les maintiendra dans nos paroisses, ils devront y rester et y remplir toutes les fonctions du saint ministère, et que de l'autre, par la suppression de l'indemnité concordataire, ils sont privés de la principale ressource qui les faisait vivre. Sans doute, peu leur suffira et tous aimeront à répéter avec l'apôtre saint Paul : « Contentons-nous de la nourriture et du vêtement.... *habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti simus* »

Archives diocésain de Quimper et Léon

(I Timoth., VI, 8). Mais ce peu, d'où viendra-t-il et qui le donnera ? Ils ne peuvent l'attendre que des fidèles et Nous osons dire que ceux-ci le leur doivent, car c'est pour eux que Nos prêtres travaillent, pour eux qu'ils se dépensent et, comme le dit l'Apôtre : « Tout ouvrier est digne de son salaire : *Dignus est operarius mercede suâ* » (I Tim., v, 18). Ainsi en était-il aux temps de la primitive Eglise, les Apôtres et leurs successeurs n'avaient rien, ils ne possédaient rien, ils vivaient du travail de leurs mains et des aumônes de leurs néophytes.

Ce devoir de charité envers les prêtres du Diocèse privés de leur traitement, Nos chers diocésains sauront le remplir avec autant d'empressement que de piété. Ils ne pourraient, en effet, sans trahir les meilleurs sentiments de leurs cœurs, se désintéresser du sort fait à leurs pasteurs, à ceux qui, jour et nuit, veillent sur tout ce qu'ils ont de plus cher, leurs âmes et leur salut éternel. C'est précisément pour les aider dans l'accomplissement de ce grand devoir que, dès le commencement de la présente année, Nous avons favorisé de Notre mieux l'éclosion et le développement d'une œuvre que vous connaissez tous et que nous croyons appelée à rendre les plus grands services. Assurément, Nous eussions pu laisser à chaque paroisse le soin de nourrir ses prêtres, mais la charge eût été trop lourde pour certaines d'entre elles et souvent le nécessaire eût fait défaut. C'est pourquoi Nous avons préféré fonder une œuvre dans laquelle viendront se confondre, chaque année, les cotisations de tous pour être ensuite réparties entre Nos frères spoliés, dans la proportion de leurs charges et de leurs besoins. Ainsi rien ne sera distribué qu'avec intelligence et mesure, et l'un ne sera pas dans l'abondance tandis que l'autre aurait à souffrir de la faim.

Nous le savons, chers et vénérés Coopérateurs, tous les prêtres de Notre Diocèse ne sont pas encore frappés et Nous avons confiance que beaucoup seront épargnés, mais les paroisses dont ils sont les pasteurs ne doivent point oublier que dans cette question de la langue bretonne elles sont toutes solidaires et que toutes elles doivent se donner la main pour supporter plus facilement l'épreuve. Il y a d'ailleurs dans l'aumône que Nous sollicitons un mérite tout particulier, car si Notre-Seigneur a dit qu'il tenait comme fait à lui-même ce que nous ferons au plus petit des siens, combien cette parole se vérifiera davantage quand il s'agit du prêtre, c'est-à-dire de son représentant sur la terre. Ce mérite, Nous avons voulu le mettre à la portée de tous, et pour cela Notre œuvre fait appel indistinctement à toutes les paroisses de Notre vaste Diocèse.

Plusieurs prêtres, frappés de suppression mais ayant des ressources personnelles suffisantes pour subvenir à leurs besoins, seraient peut-être tentés de croire qu'ils n'ont pas à s'occuper de l'œuvre commune ni à en faire partie. Nous

croyons que ce serait là une fausse manière de comprendre les choses. Si, comme il vient d'être dit, les paroisses sont solidaires les unes des autres, à combien plus forte raison cela est-il vrai des prêtres qui sont tous frères par le sacerdoce, et tous compagnons d'armes par le ministère qu'ils remplissent. Il serait donc très regrettable de voir un prêtre, sous prétexte qu'il ne demande rien à personne, refuser assistance à son frère plus pauvre et plus malheureux que lui. Nous allons plus loin et Nous disons que, si dans une localité quelques familles plus fortunées reconstituaient le traitement de leur Curé, celui-ci devrait donner sa cotisation à Notre œuvre et en provoquer d'autres dans le reste de sa paroisse.

C'est en toute confiance, chers et vénérés Coopérateurs, que Nous faisons appel à tous et que Nous vous recommandons très instamment *l'Œuvre de bienfaisance en faveur de Notre clergé*. Aux riches, nous indiquons la cotisation de 50 francs qui donne le titre de *membre fondateur ;* à Nos prêtres et aux personnes dans l'aisance, la cotisation de 10 francs qui donne à celles-ci le titre de *membre bienfaiteur* et enfin aux petits et aux humbles, la cotisation de 1 franc. Cette dernière surtout, parce qu'étant plus modeste elle peut s'étendre à un très grand nombre de personnes, Nous assurera des ressources que Nous espérons considérables. Nos chers Coopérateurs sauront le comprendre et ils multiplieront leurs démarches pour Nous procurer des associés de cette catégorie dans toutes les familles de leurs paroisses.

C'est une somme de près de cent mille francs qui Nous eût été nécessaire avant la fin de l'année pour rétablir tous les traitements supprimés et jusqu'à aujourd'hui, malgré Nos efforts, Nous n'avons pu distribuer qu'une somme de vingt mille francs, c'est-à-dire que beaucoup de Nos prêtres n'ont pas encore été secourus et que les autres ne l'ont été que d'une manière très incomplète.

Venez donc à Notre aide, chers Coopérateurs, et que *l'Œuvre de bienfaisance en faveur de Notre clergé* soit bientôt une des œuvres les plus populaires et les plus florissantes de Notre Diocèse. Ne nous faisons pas illusion : la crise que nous traversons peut durer longtemps et prendre des proportions encore plus grandes. Ce qu'il nous faut, ce ne sont pas seulement des secours passagers et intermittents, tels que peut les donner une quête ou une souscription quelconque. Non, il nous faut des ressources assurées, permanentes, sur lesquelles puissent compter, sans autres préoccupations pénibles, les Pasteurs de Nos paroisses. Ces ressources, l'Association de bienfaisance les procurera, si vous savez la comprendre et vous en servir. Ah ! nul ne l'ignore, les épreuves se multiplient pour Notre Diocèse et plus qu'aucun autre Evêque Nous avons à souffrir du malheur des temps : après les expulsions violentes et la fermeture de nos écoles, la famine sur nos

Archives diocésain de Quimper et Léon

côtes ; après la famine, les sécularisations forcées ; après les sécularisations, la suppression en masse des traitements ecclésiastiques, suivie des menaces perpétuelles qui pèsent sur nos bien aimées chapelles ! Tout cela semble porter les âmes à la tristesse et au découragement ; soyez persuadés cependant que rien de tout cela n'ébranle la confiance de votre Evêque et que, quoi qu'on fasse, on n'arrachera pas de Notre cœur l'affection que Nous avons pour vous et l'absolu dévouement qui Nous attache à Notre chère Eglise de Quimper.

Veuillez agréer, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de Nos sentiments affectueux et dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

(A la suite de sa lettre Monseigneur l'Evêque donne les Statuts de l'Association, qui ont été publiés par la *Semaine religieuse* dans son numéro du 9 Janvier 1903.)

Monseigneur l'Évêque, assisté de M. Corrigou, vicaire général, préside cette semaine la deuxième retraite pastorale, prêchée comme la première par M. l'abbé Billot ; 275 prêtres y prennent part.

Mercredi, à la conférence de 11 heures, Monseigneur a donné lecture de la lettre suivante, qu'il a reçue de Rome en réponse à l'adresse envoyée à Sa Sainteté Pie X au cours de la première retraite, et dont nous avons donné le texte dans notre dernier numéro :

Illme et Rme Seigneur,

L'hommage d'affection et de dévotion que Votre Seigneurie Illme et Rme vient d'adresser au Souverain Pontife tout récemment élu a été accueilli par Lui avec les expressions d'une satisfaction particulière. Sa Sainteté vous en remercie, et de grand cœur Elle accorde la Bénédiction Apostolique à Vous, au Clergé et à tous les fidèles de votre diocèse.

En vous transmettant cette réponse, je suis heureux de vous donner l'assurance des sentiments de l'estime la plus distinguée avec lesquels je suis

De votre Seigneurie Illme et Rme

Rome, le 15 Août 1903. *Le Serviteur,*
† RAPHAEL MERRY DEL VAL,
Prosecr. d'Etat de S. S.

MONSEIGNEUR FRANÇOIS DUBILLARD,
Evêque de Cornouailles et de Léon,
Quimper.

***

Comme nous l'avons déjà annoncé, le jeudi 27 Août, Monseigneur l'Évêque doit consacrer l'église de Sainte-Croix, à Quimperlé.

Le dimanche 30, Sa Grandeur présidera la fête patronale de Saint-Louis de Brest.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Villard, vicaire à Audierne, vicaire à Saint-Sauveur de Brest ;
M. Calvez, jeune prêtre de Guimiliau, vicaire à Audierne ;
M. Baron, vicaire à Edern, vicaire à Saint-Pol-de-Léon ;
M. Talec, vicaire à Quéménéven, vicaire à Edern ;
M. Kerébel, jeune prêtre de Plouarzel, vicaire à Quéménéven.

Nécrologie. — MADAME DE LA RIVAUDIÈRE. — Mercredi dernier ont eu lieu, en l'église cathédrale de Saint-Corentin, les obsèques de Mme de la Rivaudière, née de Guibert, décédée à Quimper, le 17 Août, dans sa 76 année, munie des sacrements de notre Mère la sainte Église. Cette mort est une perte pour les œuvres catholiques, auxquelles Mme de la Rivaudière se dévouait avec un zèle et une activité infatigables. Tout en ayant la douce conviction qu'elle a déjà reçu de Dieu sa récompense, nous demandons à nos lecteurs une prière pour le repos de l'âme de cette vaillante chrétienne et pour la consolation de tous ceux que sa mort laisse dans le deuil.

Devant les tribunaux. — Vendredi dernier, 14 Août, le tribunal de Brest a rendu son jugement dans l'affaire des 36 Frères sécularisés, poursuivis pour infraction aux lois de 1901 et 1902 sur les Congrégations. Les directeurs des écoles de Saint-Pierre-Quilbignon, de Saint-Renan, de Landerneau et de Lesneven ont été condamnés chacun à une amende de 25 francs, sans sursis ; les adjoints à 16 francs d'amende, avec sursis. Le tribunal ordonne, en outre, la fermeture des dites écoles.

M. Stéphan, curé, propriétaire de l'école de Saint-Renan, poursuivi pour complicité, a été acquitté comme ayant cru de bonne foi à la réalité de la sécularisation.

Le directeur et l'adjoint de l'école du Folgoët ont été acquittés également, par ce motif : que la réduction et les mutations du personnel ayant accompagné la sécularisation en démontrent la sincérité.

La veille, 13 Août, le tribunal correctionnel de Quimper avait prononcé son jugement dans l'affaire des instituteurs libres de Fouesnant et de Briec ; il a condamné tous les prévenus indistinctement, Frères sécularisés et propriétaires des immeubles, à 50 fr. d'amende chacun, ordonnant, de plus, la fermeture des deux écoles.

Il ne nous appartient pas d'apprécier ces jugements dont, du reste, il est fait appel. Nous attendrons avec confiance la décision de la Cour de Rennes, et nous espérons que la jurisprudence s'établira de façon définitive dans le sens des jugements rendus, ces

Archives diocésain de Quimper et Léon

temps derniers et en des causes identiques, par la majorité des tribunaux appelés à statuer, notamment ceux de Saint-Brieuc, Nantes, Fougères, Laval, etc., pour ne parler que de notre région. Le nombre des Cours d'appel qui ont rendu des arrêts d'acquittement est, proportionnellement, plus considérable encore.

LESNEVEN. — **Retraite française pour les dames**, *du 1er au 8 Août 1903.* — 18 paroisses ; 66 retraitantes : Lesneven, 35 ; Brest, 13 ; Guipavas, 2 ; Saint-Pol-de-Léon, 2 ; Le Vieux-Marché (diocèse de Saint-Brieuc), 1 ; Plouguin, 1 ; Sizun, 1 ; Landerneau, 1 ; Lanarvily, 1 ; Daoulas, 1 ; Ploumoguer, 1 ; Saint-Marc, 1 ; Plouescat, 1 ; Ile de Batz, 1 ; Landivisiau, 1 ; Gouesnou, 1 ; Port-Launay, 1 ; Lanhouarneau, 1.

Le Pardon de sainte Anne, à Angers. — Nous donnons aujourd'hui la très intéressante lettre que nous annoncions dans notre dernier numéro.

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« Me sera-t-il permis d'imposer de nouveau ma lourde prose à vos aimables lecteurs ? Si le récit de nos faits et gestes peut les intéresser, c'est pour nous une satisfaction, une sorte d'encouragement que de supposer qu'on nous suit de là-bas d'un œil bienveillant.

« Le dimanche 2 Août, c'était le « Pardon » de sainte Anne à la Madeleine du Sacré-Cœur d'Angers. Touchante coïncidence : ce dimanche-là même, la Bretagne achevait l'octave de la fête de son illustre Patronne. Nous étions donc, en dépit des distances, plus unis que jamais à la mère-patrie, comme la branche verdoyante au tronc vigoureux, unis dans la même prière et le même amour.

« Je ne comparerai pas notre fête à la splendeur des solennités religieuses que nous avons si souvent l'occasion d'admirer chez les Angevins ; ce n'est même pas un « Pardon » breton, s'il faut entendre par là le bruit assourdissant des forains et le va-et-vient des promeneurs et des curieux ; c'est plutôt le Pardon tel que devaient l'entendre nos vieux ancêtres, quelque chose de tout intérieur, ne respirant que la prière, la gloire de Dieu et le culte de sainte Anne, le tout environné de ce je ne sais quoi de mélancolique que donne l'éloignement du pays natal.

« Voici l'heure de la messe solennelle. La belle église de la Madeleine est dans ses beaux atours. Des âmes généreuses ont sacrifié à sainte Anne les plus belles fleurs de leurs jardins, et des mains aussi habiles qu'aimables les ont agencées avec goût sur l'autel. M. le Curé a mis à la disposition du célébrant et de ses ministres sacrés les plus riches ornements de sa sacristie ; dans ces magnifiques parures nous nous plaisons à voir l'emblème de ses sympathies pour nous. La façon dont se tirent d'affaire chanteurs, chanteuses, organistes, prouvent qu'ils n'ont pas peur des gros livres de plain-chant..... Pendant les vêpres, honorées de la présence d'un nombreux clergé, les vieux ont dû tressaillir en entendant chanter les psaumes sur les airs des grandes circonstances. Puis, c'est la procession où huit jeunes femmes en costume national portent triomphalement l'image vénérée de sainte Anne ; les cantiques bretons qui redisent en termes si expressifs la foi de nos ancêtres, à l'unisson de laquelle bat aussi la nôtre. Enfin, le Salut solennel.

« Tout cela était beau et même bien émouvant ; cependant pour la plupart *le clou* de la fête n'était pas cela, mais bien la présence d'un prêtre que dix ans d'éloignement n'ont pas réussi à faire oublier : j'ai nommé M. l'abbé Colin, vicaire à Saint-Sauveur de Brest et précédemment aumônier des Bretons, à Trélazé. Je vois encore la figure épanouie d'un brave homme me disant, le lendemain du jour où fut annoncée l'arrivée prochaine de l'ancien aumônier de Trélazé : « Comme cela, c'est M. Colin qui viendra « nous faire le Pardon, cette année ? Comme je serai heureux de « le revoir ! » Cette parole n'était, dans sa charmante naïveté, que l'écho fidèle des sentiments unanimes de tous ceux qui ont connu ici M. Colin.

« Je ne l'ai pas connu longtemps, me disait une autre per« sonne, étant arrivée à Trélazé peu avant son départ ; mais ce « jeune prêtre me captiva dès la première entrevue ; j'aimais ses « sermons courts, mais clairs, où se reflétait son bon cœur et son « désir de nous faire du bien. » Après cela, vous ne serez pas surpris de l'accueil si franchement sympathique que tous tinrent à lui faire, du plaisir qu'ont témoigné de le revoir les nombreux Angevins avec lesquels il était en relation. M. Colin s'appliqua, avec une joie visible, à contenter tout le monde ; mais, là où il se fit véritablement tout à tous, ce fut à l'instruction qu'il donna aux vêpres de la fête. Rien de plus simple en apparence, mais au fond rien de plus substantiel que cet entretien plein d'intimité charmante, où il nous fit voir sainte Anne, modèle de tous les chrétiens et, en particulier, des chefs de famille. On sentait l'homme d'expérience, dans ces nombreux traits empruntés à son court séjour en Anjou ; on sentait surtout l'homme de cœur qu'est cet excellent prêtre.... Je connais la modestie de M. Colin ; il est capable de m'en vouloir éternellement d'être entré dans ces détails intimes. Pourquoi les taire cependant, dès lors qu'ils montrent d'une manière si frappante que nous avons su, nous aussi, conserver les plus nobles sentiments, la reconnaissance, le respect, le véritable attachement ? Ne sont-ce pas là des vertus chrétiennes qui honorent autant ceux qui les pratiquent que ceux qui en sont l'objet ?

« Un succès qui a passé inaperçu pour beaucoup, mais qui n'a pas échappé à l'œil du pasteur du troupeau, c'est le nombre inusité et relativement considérable des communions. Sainte Anne conduisant à Jésus, Jésus nous rendant fidèles à nos devoirs de chré-

Archives diocésain de Quimper et Léon

tiens, voilà le véritable progrès : puisse-t-il s'accentuer de jour en jour !

« Voilà notre Pardon de sainte Anne. Faut-il que, dans ce tableau, il y eût une ombre désagréable ? Pour être dans la vérité jusqu'au bout, il faut avouer que si tous avaient été invités à la fête, même par lettre, tous n'ont pas répondu à l'invitation. Que devions-nous donc faire de plus pour attirer ces pauvres gens ? Que de fois, en voyant des efforts extraordinaires échouer presque pitoyablement, les larmes aux yeux, le cœur brisé, voisin du découragement, je me suis demandé où trouver un levier assez fort pour soulever cette masse d'indifférents, d'inconscients qui ne veulent plus savoir d'où ils viennent ni où ils vont !... Je vous entends bien, ami lecteur, me glisser malicieusement dans le tuyau de l'oreille : « Soyez un saint et vous serez ce levier ! » Vous avez raison, je me suis dit bien souvent que je devrais être un saint ; mais, hélas ! j'en reste toujours là. Priez donc pour que je me lance, pour de bon, dans le chemin de la perfection apostolique !

« En attendant, — que Dieu me le pardonne ! — je connais un autre levier qui ne vaut certes pas le vôtre, mais sans lequel cependant le premier n'a guère de force, et cet autre levier ce sont les belles pièces d'or. Oyez plutôt. Les jeunes gens nous échappent ; un grand nombre d'entre eux, à partir de leur seconde ou troisième communion, ne veulent plus parler à leur prêtre, ni même le saluer. N'est-ce pas navrant ? En serait-il ainsi, si l'on pouvait offrir aux jeunes Bretons, comme cela se fait pour les jeunes Bretonnes, une maison, patronage ou autre, où ils trouveraient, avec d'honnêtes distractions, une atmosphère moins délétère que celle de l'usine ou des compagnies dangereuses ? Si vous pouviez donc disposer d'or ou d'argent, tirez vous-même la conclusion qui s'impose. Surtout ne vous inquiétez ni de la rue, ni du numéro ; rappelez-vous seulement Angers où l'Aumônier des Bretons est bien connu de la poste ; votre lettre ira directement à destination. Et je vous dirai, comme chez nous : « Que Dieu, la Vierge et « sainte Anne vous paient ! »

« F. L. »

Chateauneuf-du-Faou. — **Pardon de Notre-Dame-des-Portes**, *les 29 et 30 Août 1903. — Samedi 29.* — Messes à 6 heures, 7 heures et 10 heures. — A 5 heures, procession suivie des vêpres. — 8 heures du soir, procession aux flambeaux. Des confesseurs se tiendront à la disposition des pèlerins toute la nuit.

Dimanche 30. — A partir de 2 heures du matin, les messes se suivront d'heure en heure jusqu'à 8 heures inclusivement. Grand'-messe à 10 h. 1/2. — A 3 heures, vêpres suivies de la procession et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Lundi 31, messe à 6 heures pour les bienfaiteurs de la chapelle.

Le système mixte pour l'enseignement religieux dans le Finistère. — Certains ont appelé *Système mixte* l'emploi méthodique des deux langues française et bretonne pour l'enseignement religieux, dans chaque paroisse du diocèse de Quimper, et ils ont avancé que, par concession réciproque, le gouvernement devrait s'en contenter et le clergé s'y soumettre.

D'après eux, s'il y avait partout des catéchismes français, la fréquentation des écoles laïques y gagnerait ; la tâche des instituteurs publics en serait aussi allégée. Ils ajoutent que la langue française a le droit d'entrer à l'église et qu'elle a pour auditeurs suffisamment préparés tous les soldats qui ont servi sous la République et tous les anciens élèves qui ont bénéficié, depuis vingt ans, de l'école obligatoire.

Examinons successivement cette thèse et ce plaidoyer.

I. — Le système mixte est-il pratique ? Est-il pratique de prêcher en breton dans les quelques paroisses où cette langue est inconnue de tous ? Non. Est-il pratique, dans toutes les autres paroisses, de faire en français des sermons qui n'auraient pas un auditeur, les maîtres d'école ne s'asseyant plus au pied de la chaire et les autres fidèles ou ignorant cette langue, ou lui préférant l'idiome maternel, comme ils en ont le droit basé sur le principe bien moderne de la liberté de conscience ? Non, cela n'est pas pratique. Rien ne serait donc plus absurde que d'appliquer *uniformément* le système mixte dans toutes les paroisses.

Que si l'on veut en faire une application intelligente, il est nécessaire de s'en rapporter, pour le choix de la langue religieuse dans chaque paroisse, aux besoins et à la capacité des fidèles qui la composent. Mais, en venir là, c'est retomber dans le *modus agendi* formulé et inculqué par l'autorité épiscopale ; c'est donner raison à la pratique existante du clergé et légitimer le *statu quo* dans son ensemble ; c'est encore condamner comme vexatoire toute mesure tendant à bouleverser brusquement un ordre de choses établi à la satisfaction unanime des intéressés.

On n'a pas dit, en effet, qu'il se soit élevé quelque part des plaintes parmi les fidèles, ni que le clergé n'en ait pas tenu compte, ni que l'Evêque les ait étouffées. Le gouvernement lui-même n'en a point recueilli ; il ne s'est inspiré, dans cette grave question, que de ses visées politiques, qui sont irréligieuses avant tout : tant il fait bon marché de la volonté du peuple, de ses besoins et de ses habitudes, quand il s'abandonne à ses passions sectaires.

II. — Le système mixte n'est pas susceptible d'une application uniforme, nous venons de le prouver ; mais, de plus, les arguments dont on prétend l'appuyer sont sans valeur.

S'agit-il, d'abord, du *catéchisme français ?* Il favoriserait, sans nul doute, la scolarité et l'enseignement ; grâce à lui, les enfants iraient plus jeunes à l'école ; ils y seraient plus assidus ; ils profiteraient mieux des leçons de leurs maîtres. Et cela, nos adver-

Archives diocésain de Quimper et Léon

saires le proclament avec nous, avouant ainsi que l'instruction religieuse manque à l'école laïque, et que sans elle, l'obligation répugne invinciblement à nos populations bretonnes. De fait, on ne saurait trop le redire : ici, la laïcité tue l'obligation, et l'on peut prévoir que l'école serait désertée en masse, le jour où la neutralité y aurait fait place à l'impiété. Que le catéchisme, au contraire, redevienne matière d'enseignement public, dès lors tout change. Le clergé emploiera le français pour l'instruction religieuse des enfants ; l'obligation scolaire sera respectée dans la mesure du possible ; la jeunesse progressera plus rapidement dans la connaissance et l'usage du langage commun ; tout ira à souhait, même la pacification religieuse à laquelle l'Etat devrait enfin songer.

Mais, de compter sur la complicité des prêtres pour amener les enfants à savoir un peu plus de français et beaucoup moins de religion, est-ce sérieux ? Serait-ce légal et concordataire ?

La *prédication française* n'est certes point déplacée dans nos églises bretonnes : qui a jamais prétendu le contraire ? Il est même convenable de lui donner la préférence, pourvu que l'auditoire soit indifférent à la question de langue.

Est-ce le cas des anciens soldats ? Nullement. A la chambrée et sur le champ de manœuvres, ils ont appris du français, c'est vrai ; mais quel français ? Ils sont parvenus à comprendre l'argot de la caserne et le jargon du caporal instructeur ; mais qu'est-ce que cela a de commun avec le langage du catéchisme ou du sermon ? S'il reste encore quelques notions religieuses au soldat libéré, ce sont des réminiscences de sa préparation bretonne à la première communion, et c'est en breton seulement qu'il est possible au prêtre d'en raviver le souvenir.

D'autre part, que sert à nos populations d'avoir grandi sous le régime de l'école obligatoire ? Elles n'y ont pas appris le français de la théologie ; ont-elles seulement pu s'y familiariser avec le vocabulaire de la conversation courante ? Le peu qu'elles ont acquis pendant leur court passage à l'école, elles le perdent rapidement au contact de l'ambiance bretonnante, qui est fatalement la leur, de sorte que, avec l'âge, s'accentue leur incapacité à se servir de la langue française et à l'entendre commodément.

Au reste, qu'on ne se fasse pas d'illusion : personne n'apprend sa religion en plusieurs langues ; chaque fidèle s'en tient, pour toute sa vie, à celle qu'on lui a parlée pour la première communion. Il n'y a donc de possible dans la prédication que la langue usitée dans le catéchisme. C'est là une nécessité inéluctable. Et en voici la conséquence pratique dans le Finistère : ou le catéchisme français sera appris à l'école, ou les enfants apprendront dans leurs familles le catéchisme breton.

X...

Pour le calvaire de Tréguier. — On sait que, le 13 Septembre prochain, M. Combes, président du Conseil des ministres, viendra présider l'inauguration de la statue de Renan, à Tréguier.

Ces honneurs officiels rendus à un apostat sont une insulte et un défi à la Bretagne catholique. Nous espérons que la réparation ne se fera pas attendre et que nous pourrons bientôt annoncer l'achèvement et la bénédiction du Calvaire qui sera notre protestation contre l'apothéose décernée au blasphémateur.

Le Directeur de la *Semaine religieuse* continuera, *jusqu'à la fin du mois d'Août* seulement, à recevoir les souscriptions pour le Calvaire de Tréguier. Les offrandes qu'on voudra bien lui remettre seront envoyées (avec les noms des souscripteurs) au Comité de Brest, dans les premiers jours de Septembre. Prière de tenir compte de cet avis.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — A la suite des fatigues écrasantes et aussi des émotions des premiers jours de son pontificat et de son couronnement, le Saint-Père a éprouvé un léger malaise dont il s'est vite remis. Les jours derniers, il a donné de nombreuses audiences, spécialement aux membres du corps diplomatique. Parmi les autres personnages reçus on cite le comte Grosoli, président des Congrès catholiques italiens.

— Depuis l'élection de S. S. Pie X, les agences et un grand nombre de journaux de tous pays ne cessent de donner des informations et des pronostics sur la future attitude du nouveau Pape. L'*Osservatore Romano*, organe autorisé du Vatican, a publié à ce sujet une note conviant la presse à garder sur ce point la plus grande réserve ; car, dit-il, « sans craindre que ces prophéties franches ou dissimulées, faites par des dilettanti ou par des gens intéressés, pèsent sur l'indépendance intérieure de l'esprit du Pape », elles pourraient nuire à l'efficacité des actes pontificaux, « qui ne trouveraient plus le peuple d'accord pour les apprécier selon leurs mérites et leur vérité ». Le journal romain exprime l'espérance « que la presse catholique deviendra unanime en cette patience respectueuse, qu'elle s'abstiendra de toute attitude qui semble vouloir éveiller chez les catholiques l'agitation inquiète d'une direction ou d'une autre, qu'ainsi elle s'abstiendra de porter préjudice à la parfaite liberté des actes pontificaux ou du moins à leur parfait accueil par une partie du peuple fidèle. Rares sont les heures où tout écrivain catholique qui prend en main la plume, doit autant qu'en ce moment apprécier la délicatesse et la responsabilité de son haut ministère ».

On ne saurait trop le redire, nous n'avons qu'à nous préparer à écouter docilement la parole du nouveau chef de la catholicité. La voie qu'il indiquera sera infailliblement la bonne : car le Pape agira d'après les lumières surnaturelles qui lui sont assurées, et avec la grâce d'état que lui seul possède.

Archives diocésain de Quimper et Léon

Hommage à la mémoire de Léon XIII. — La *Corporation* a publié, dans son numéro du 1er Août, la communication suivante que M. le Comte Albert de Mun, Président du Comité de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, a adressée au Comité à l'occasion de la mort de S. S. Léon XIII :

22 Juillet 1903.

Mes chers Confrères,

C'est pour la seconde fois depuis la fondation de l'Œuvre que nous avons à pleurer le Chef suprême de l'Eglise.

Lorsqu'en 1878, au cours de la première assemblée régionale de Nantes, nous arriva la nouvelle, presque imprévue, de la mort de Pie IX, notre douleur fut grande. Il avait béni l'Œuvre à sa naissance. Il avait reçu nos serments d'obéissance à ses enseignements sur « les rapports de l'Eglise avec la société civile » ; plus tard, parlant d'elle, Il avait daigné l'honorer du nom glorieux d'Armée de Dieu ; Il l'avait enrichie de nombreuses indulgences : pendant six ans, Il nous avait comblés des trésors de sa paternelle bonté. Alors, nous ne connaissions encore que les succès ; la sympathie universelle environnait nos débuts, et la grande figure de Pie IX, entourée de la triple auréole des saints, des docteurs et des persécutés, rayonnait sur nous, douce et souriante. Sa mort fut un deuil profond.

Mais que dire de celui qui, en frappant aujourd'hui l'Eglise et l'univers catholique, nous atteint d'un coup particulièrement douloureux ? Durant un quart de siècle, nous avons travaillé, nous avons lutté, j'ose dire que quelquefois nous avons souffert, constamment dirigés, éclairés, soutenus par la parole, les leçons, les exemples de Léon XIII. Depuis le jour du mois de Mars 1878, où le bureau du Comité, représentant l'Œuvre à son couronnement, alla lui porter l'hommage de sa fidélité, de son obéissance et de son dévouement, pas un seul instant, la bienveillance, la sollicitude de ce grand Pape ne nous ont fait défaut ! Sans parler des marques privées qu'Il en a données à plus d'un parmi nous, quels témoignages publics n'en avons-nous pas reçus, en d'inoubliables circonstances ? Qui de nous n'a présents à l'esprit ces grands pèlerinages de patrons, d'ouvriers, d'hommes de toutes les conditions, dont Léon Harmel fut l'inspirateur et l'organisateur généreux ? Qui ne se souvient du grand spectacle offert par ces foules populaires accourues de si loin pour se prosterner aux pieds du Pape, accueillies à la fois par les honneurs les plus distingués dont le Chef de l'Église pût entourer des visiteurs préférés, et la plus touchante affabilité que le Père commun des fidèles pût prodiguer à des enfants chéris ? Mais ces pèlerinages eux-mêmes n'étaient rien auprès du grand acte dont ils furent, en quelque sorte, le symbole extérieur, et par lequel le Pape orientait en même temps la marche de l'Eglise universelle.

L'Encyclique *Rerum Novarum* paraissait à la même heure. Ce qu'elle fut pour nous, pour notre Œuvre, nul de nous n'en a perdu la mémoire. Après dix-huit ans d'efforts, poursuivis au milieu des plus vives contradictions, elle apportait aux idées que nous avions fidèlement servies, défendues et mises en pratique, la plus haute, la plus éclatante des consécrations.

Ce fut un grand jour, une inexprimable joie. Tandis qu'adressée au monde entier, ouvrant à tous les peuples les bras maternels de l'Eglise, jetant dans l'obscurité des luttes sociales la grande lumière de la justice et de la vérité, cette parole décisive retentissait jusqu'aux extrémités de la terre, nous la recueillions en nos cœurs préparés par un long travail, à la fois comme la plus belle des récompenses et comme le plus puissant des enseignements. Désormais, sûrs de notre route, nous en faisions la règle de notre foi sociale.

Ainsi notre Œuvre a tenu sa modeste place dans la grande histoire de l'illustre pontificat qui vient de finir. Léon XIII ne fut pas seulement pour nous le successeur de saint Pierre, il fut spécialement notre Maître et notre Père. Nous ne l'oublierons jamais.

Ce n'est pas ici le lieu de célébrer la hauteur doctrinale de ses Encycliques, la grandeur de sa politique, qui rendit dans le monde une incomparable autorité morale à la Papauté désarmée et découronnée, la tendresse dont il donna tant de preuves à notre pays et la sagesse des conseils trop peu suivis qu'Il lui prodigua.

C'est comme docteur social que notre Œuvre a surtout le devoir de l'honorer, qu'elle doit à sa mémoire un culte fidèle, une impérissable reconnaissance. Nous les lui garderons de tout notre cœur.

A. DE MUN.

PARIS. — **Terrible catastrophe.** — Un affreux accident s'est produit, le lundi 10 Août, sur la ligne (souterraine) du Métropolitain à Paris : des wagons vides ont pris feu, et un train rempli de voyageurs est venu se précipiter dans le brasier et alimenter l'incendie ; 84 personnes — des ouvriers pour la plupart — ont été brûlées ou asphyxiées. C'est le pendant de l'affreuse catastrophe du bazar de la Charité.

En apprenant ce désastre, Sa Sainteté Pie X a fait adresser au Cardinal Archevêque de Paris « l'expression de sa douloureuse sympathie. Sa Sainteté, ajoute le télégramme, prie le bon Dieu pour le repos éternel des victimes et, par sa bénédiction apostolique, appelle les faveurs du ciel sur les familles et les individus frappés par un si grand malheur ».

Le Cardinal Archevêque a prescrit des prières dans toutes les églises de Paris, et de plus un service solennel à Notre-Dame. Cette cérémonie a eu lieu, lundi, devant une foule nombreuse et émue ; Mgr Lorenzelli, nonce apostolique, y assistait. Mgr Richard, qui présidait, a donné l'absoute, puis il s'est approché du groupe des familles éprouvées et leur a adressé quelques paroles de sympathie et de consolation.

Aux proscripteurs. — Les expulsions de religieux et religieuses continuent dans toutes les régions de la France, jadis pays de la loyauté chevaleresque et terre de la liberté ! Les populations protestent de leur attachement aux proscrits ; mais c'est en vain ! Elles n'ont pas su protester à temps par le bulletin de vote.

Les religieux aussi protestent éloquemment, et nous croyons que les proscripteurs, malgré l'audace qu'ils affichent, doivent bien éprouver quelque émotion en lisant des déclarations semblables à celle que le R. P. Supérieur des Oblats de Nancy a laissée dans la cellule d'où il venait d'être arraché par la force. En voici le texte :

Archives diocésain de Quimper et Léon

« Sion, 13 Août.

« Moi, Jules Fahler, supérieur de la communauté des Oblats de Marie-Immaculée, établie à N.-D. de Sion, diocèse de Nancy, condamné trois fois par les tribunaux de mon pays, chassé par la violence de la maison qui m'avait été confiée, sans ressources du côté des hommes, j'en appelle à Dieu.

« On m'arrache tout, je lui confie tout. On me met hors de chez moi, je me jette dans son cœur sacré. On me ferme tout appel à la justice humaine, je crie miséricorde à la justice divine. Tous ceux qui me dépouillent, tous ceux qui me font violence, tous ceux qui m'outragent dans mes droits d'homme et de citoyen, je les cite au tribunal de Dieu, comme il voudra, quand il lui plaira.

« Je leur y donne un solennel rendez-vous ; en attendant, chrétiens excommuniés qu'ils sont, je leur pardonne et je prie la bonté divine de ne faire jamais endurer à leur femme ni à leur famille les tortures par lesquelles je suis passé. Que Dieu soit béni ! »

L'exécution du plan maçonnique. — En 1883, le docteur Freidbecque, franc-maçon, dans un ouvrage qu'il publiait, exposait ainsi le plan de la Franc-Maçonnerie :

« ... Notre but est d'enlever à l'Eglise sa puissance sur le peuple. *Sur le terrain de la liberté, on ne peut rien contre l'Eglise* ; il faut donc lui lier les veines une à une, afin que, tout le sang demeurant dans le corps de l'Etat, on ne s'aperçoive pas de l'amputation. *La première veine à lier ce sont les Congrégations ; la seconde est l'enseignement religieux.* »

On sent que le plan de la secte s'exécute fidèlement, et que, à l'heure actuelle, c'est la Franc-Maçonnerie qui gouverne la France. Aujourd'hui même, les autorisations des Congrégations religieuses sont refusées. L'enseignement religieux ne tardera pas ensuite à succomber devant l'injustice des sectaires aveuglés par la haine de Jésus-Christ.

BIBLIOGRAPHIE

Devoirs principaux des parents envers leurs enfants, par M. Léandre Poitou, vicaire général d'Angoulême. Troisième édition. (Charles Amat, éditeur, Paris.) — Prix **1** franc, franco, **1** fr. **20.** — (Pour en faciliter la diffusion, on donne 7 exemplaires pour **6** fr., 15 pour **12** fr., 75 pour **50** fr., 150 pour **100** fr. Port en sus.)

Ce livre, à cause du sort fait à nos écoles chrétiennes et des sujets qu'il **traite,** devrait se trouver dans toutes les familles.

Voici les sujets traités : Grandeur des enfants et grandeur de la mission des parents ; un foyer chrétien ; respect à Dieu et à l'enfant ; éducation, instruction, corrections, bon exemple ; la conscience : nécessité et manière de la former chez l'enfant ; nécessité de la défendre et de la préserver ; mauvaises compagnies, mauvaises lectures ; vocation des enfants ; sanction du quatrième commandement de Dieu pour les enfants et les parents.

S'adresser à l'auteur, M. L. Poitou, vicaire général, à Angoulême.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

18e Année. Vendredi 28 Août 1903. N° 35

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière ; « L'arme des désarmés ».
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Une grande infortune à secourir ; La rentrée dans les écoles libres ; Saint-Pol-de-Léon ; Notre-Dame du Folgoat ; Les trois phases de la persécution actuelle ; Avis importants ; Notre-Dame des Portes ; *Vie de Mgr Bécel.*
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Lourdes ; Contre la Relijion ; Un peu de logique ! Pensées.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 30 Août. — 13e Dimanche après la Pentecôte. Ste Rose de Lima, Vierge. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Félix et S. Adaucte, Martyrs.

Vêpres, à partir du Capitule, du suivant, avec mémoires de Ste Rose de Lima et du Dimanche.

Lundi, 31. — S. Raymond Nonnat, Confesseur. Double. Blanc.

Mardi, 1er Septembre. — S. Gilles, Abbé. Simple. — Ou Office votif des Sts Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 2. — S. Etienne, roi de Hongrie, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 3. — S. Fiacre, Confesseur *(au Propre diocésain).* Semi-double. Blanc.

Vendredi, 4. — De la férie. — Ou Office votif de la Passion ; semi-double. Rouge.

Samedi, 5. — S. Laurent Justinien, Evêque. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 6. — 14e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Carmélites de Morlaix.	du 27 au 31 Août.
Augustines de Pont-l'Abbé. . .	du 1er au 8 Septembre.

Archives diocésain de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR SEPTEMBRE 1903

L'amour de la sainte volonté de Dieu.

Il y a plusieurs manières d'accepter la volonté de Dieu. Les uns se résignent en gémissant, ou du moins en se plaignant humblement à Dieu, quand le fardeau leur paraît trop lourd. C'est plutôt, dans ce cas, une sorte de pénitence qu'ils subissent, sans révolte assurément, mais avec un certain désir plus ou moins avoué de s'y soustraire.

D'autres jugent, non sans raison, cette soumission très peu filiale et acceptent courageusement l'expression des ordres de leur Dieu, comme le bon soldat qui reçoit un commandement de son chef. Ils veulent ce que Dieu veut, parce qu'il le veut, quoi qu'il puisse leur en coûter à eux-mêmes. Ce degré est plus élevé que le précédent, car il est exempt non seulement de murmure, mais encore de plainte.

Il y a pourtant mieux encore. Les âmes qui se sont vouées à l'accomplissement habituel et énergique de la loi de Dieu arrivent souvent à se porter comme d'instinct à tout ce que Dieu leur demande, avec cet élan d'amour et de générosité que montre le bon fils qui reçoit un ordre de son père.

Voilà le but auquel doivent tendre ceux que Jésus a initiés au secret de son Cœur divin, et notamment les associés de l'Apostolat de la Prière, qui font profession de conformer toutes leurs actions et toutes leurs intentions au bon plaisir du divin Maître.

Aimons cette sainte volonté parce qu'elle est sainte, c'est-à-dire l'expression de la justice et de la rectitude absolues ; aimons-la parce qu'elle est paternelle, émanant du père le plus tendre et le plus miséricordieux ; aimons-la parce qu'elle est souverainement salutaire.

Tant que nous nous contenterons de subir la volonté de Dieu, nous nous traînerons sur le chemin de la vertu ; si nous travaillons à l'aimer, à nous passionner pour elle, oh ! alors, notre vie changera d'aspect, et nous entrerons dans la voie royale des amis de Jésus.

« L'arme des désarmés. » — LE CHAPELET POUR LA FRANCE. — La *Semaine de Coutances et d'Avranches* fait, à propos de la Croisade des chapelets, les très justes observations suivantes :

« Si des résultats immédiats ne paraissent pas répondre à ce magnifique concert de supplications ardentes, gardons-nous de nous laisser gagner par un découragement quelconque. N'ayons pas avec Dieu ces impatiences presque irritées ou défiantes, qui montrent moins — peut-être — notre zèle pour le triomphe de sa cause qu'une certaine défaillance de notre foi et trop de lassitude dans la lutte. N'oublions pas que nulle prière ne demeure sans effet — nous en avons pour garant la parole divine — et qu'il n'en est aucune, même la plus humble, qui n'ait son poids dans cette balance de la justice divine où se pèsent les intérêts des âmes et les destinées des peuples. Dans l'économie surnaturelle du monde n'est-il pas de la prière, comme dans le monde naturel de ces fluides mystérieux, invisibles et impalpables, dont la science démontre l'extraordinaire puissance et dont elle fait chaque jour des applications si merveilleuses ?

« Certes oui, le devoir de l'action et de la défense demeure plus impérieux et plus urgent que jamais ; on nous l'a rappelé dans des paroles d'une admirable éloquence. Mais le mot de Donoso Cortès n'en demeure pas moins excellemment vrai : « Ceux qui prient « font plus encore pour le salut du monde que ceux qui luttent ». Ne séparons donc point ces deux puissances qui, étroitement unies, préparent si sûrement, à travers les révolutions et les contingences du temps, les décisives victoires de l'avenir. »

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Le Pèlerinage diocésain à N.-D. de Lourdes,** du 13 au 19 Septembre.

III. **Retraite** : LESNEVEN, retraite pour les Sœurs du Tiers-Ordre, du 12 au 19 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi, 31 Août,* réunion des Mères chrétiennes. **A 7 *h.* 1/2,** sainte messe ; instruction et bénédiction du T. S.-Sacrement.

Communiqué de l'Évêché. — Les pluies persistantes de ces dernières semaines ont mis en sérieux danger les récoltes. Si le mauvais temps venait à reprendre, Monseigneur l'Evêque autorise MM. les Curés et Recteurs à faire des prières publiques, dans la forme qu'ils jugeront le mieux convenir, et à donner, aux réunions qui auraient lieu à cet effet, la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Une grande infortune à secourir. — Nous avons publié une première lettre écrite à Mgr l'Evêque de Quimper par Mgr Légasse, préfet apostolique des îles françaises de Saint-Pierre et

Archives diocésain de Quimper et Léon

Miquelon. Le même prélat nous adresse encore ce touchant appel en faveur de ses diocésains, dont le sort est vraiment bien digne de pitié :

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de vous exposer encore une fois la détresse des pauvres pêcheurs de Saint-Pierre (Terre-Neuve). Comme elle est navrante et digne d'intérêt ! Ils sont toujours sans église, et voilà près de huit mois qu'ils pleurent en face des ruines qu'ils ne savent comment relever. Ils sont plus de vingt mille à cette heure, car la saison de pêche bat son plein, et vous devinez leur tristesse, tous les dimanches, à la pensée qu'ils ne pourront tous assister à la messe dans le local exigu, provisoirement affecté au culte. Comme ils portent envie aux deux cents protestants anglais de l'île qui, à quelques pas de nos tristes ruines, possèdent un temple convenable pour leurs cérémonies !

Il importe que j'arrive à leur donner une église au plus tôt, et j'ai encore beaucoup à faire pour réunir les fonds nécessaires.

Les appels réitérés que la presse m'a aidé à faire entendre, les dons de Sa Sainteté Léon XIII, de S. Em. le Cardinal Archevêque de Paris et de la Congrégation de la Propagande, dons très significatifs pour témoigner aux fidèles l'urgence et l'importance de mon œuvre, n'ont pas déterminé encore ce magnifique élan de charité qui me permettrait d'espérer la reconstruction prochaine de l'église de Saint-Pierre.

Il faut donc frapper encore à la porte de tous les cœurs généreux. Il faut qu'on sache que ces vaillants et ces humbles, au cours de leurs pénibles travaux, tendent leurs mains désespérées vers leurs frères de France en leur disant : « Venez à notre secours et rendez-nous notre église ! »

Il ne faut pas se lasser de répéter que ces rudes pêcheurs ne font pas œuvre inutile sur les rocs déserts où ils ont dressé leurs cabanes ; que leur industrie fait vivre près de cent mille Français et qu'ils affirment et défendent nos droits séculaires dans ces parages.

Il faut qu'on sache qu'ils méritent d'être secourus au plus tôt, car leur situation est, cette année, particulièrement navrante. La campagne de pêche a débuté par d'horribles tempêtes, d'épouvantables sinistres, et elle se poursuit dans de telles conditions qu'elle paraît être fort compromise.

Veuillez être assez bon pour insérer ce nouvel appel à la charité ; et plaise à Dieu qu'il touche les cœurs et ouvre les bourses !

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments reconnaissants et bien respectueux.

Ch. Légasse,
Préfet apostolique,
Actuellement 22, rue de Varenne, Paris.

Les aumônes peuvent être remises aux prêtres des paroisses ou envoyées directement au Secrétariat de l'Evêché, qui les fera parvenir, sans retard, à destination.

La rentrée dans les écoles libres. — Un certain nombre de familles se sont inquiétées des jugements par lesquels ont été atteints les directeurs et les adjoints des écoles libres de Landerneau, Lesneven, Saint-Renan, Saint-Pierre-Quilbignon,

Fouesnant et Briec, craignant que la fermeture prononcée ne fût immédiatement exécutoire. Il n'en est rien. Appel a été fait de ces jugements, et cet appel est suspensif. La rentrée aura lieu dans les dites écoles aux dates qui ont été indiquées au commencement des vacances.

Nous sommes particulièrement heureux d'annoncer aux familles intéressées que l'Ecole Saint-Yves, à Quimper, se rouvrira dans les premiers jours d'Octobre, sous la haute direction de Monseigneur l'Evêque et avec un personnel composé de prêtres du diocèse. Nous aimons à croire que les élèves seront pour le moins aussi nombreux que les années précédentes ; car les familles, on ne saurait en douter, auront à cœur de reconnaître les sacrifices généreux faits par l'Evêque et un groupe de catholiques en faveur d'un établissement dont le maintien importe si grandement à toute la région.

Saint-Pol-de-Léon. — **Fête des Reliques de Saint Pol-Aurélien,** *dimanche, 6 Septembre,* sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, avec assistance de Sa Grandeur Mgr Morice, évêque des Cayes, en Haïti.

I. **Triduum préparatoire,** *du 3 au 6 Septembre.* — Pendant les trois jours précédant la fête du 6, jeudi, vendredi et samedi, des messes seront célébrées à l'autel des Reliques, de 1/2 heure en 1/2 heure, et des confesseurs se tiendront à la disposition des fidèles pour leur faciliter le gain de l'Indulgence plénière attachée à la fête jusqu'au mercredi 9 Septembre inclusivement.

Chaque soir du Triduum, à 8 heures, prières et bénédiction du Saint-Sacrement.

II. Programme des Fêtes. — *Samedi, 5 Septembre,* à 4 heures, les 1res vêpres solennelles.

A 8 heures, procession aux flambeaux. On devra se munir de cierges et entrer dans les rangs. Sur le parcours, les maisons seront pavoisées et illuminées.

Le parcours de la procession sera : rue de l'Eglise ; rue des Minimes ; rue Verdérel et Grand'Rue. — Au fur et à mesure qu'on arrivera sur la grande place, tous doivent chanter le cantique breton : *Kanomp, kanomp.* — Dès que tous seront arrivés, on chantera le *Credo.*

A la fin, bénédiction solennelle des Evêques, puis, à la basilique, bénédiction du Saint-Sacrement.

Dimanche, 6 Septembre. — Dès 5 heures, messes à l'autel des Reliques. — A 10 heures, messe pontificale ; panégyrique breton de saint Pol, par M. le chanoine Milin, curé de Lambézellec. Quête pour les frais du pardon de Saint-Pol. A 1 h. 1/2, vénération des reliques et son de la Cloche miraculeuse de saint Pol : baiser du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

doigt. — A 3 heures, vêpres pontificales et grande procession en ville. Même parcours que pour la Fête-Dieu.

A 8 heures, soir, panégyrique français par M. le chanoine Rossi, de Quimper. Illumination de la basilique. Salut solennel du Saint-Sacrement.

Chaque 1er dimanche du mois (tel est le jour du pardon), tous les fidèles qui visiteront avec dévotion les 7 autels de Saint-Joseph, du Rosaire, de Saint-Pol-Aurélien, de l'Archiconfrérie, de Saint-Roch, de Sainte-Anne, des Trépassés, et y prieront avec piété aux intentions du Souverain Pontife, pourront, à chaque fois, gagner les indulgences, le pardon des péchés et la remise des pénitences qu'ils gagneraient en visitant en personne et avec dévotion les sept autels situés dans la basilique du prince des Apôtres, à Rome, et désignés pour ce privilège.

III. *Lundi, 7 Septembre*, à 10 heures, service solennel pour les anciens curés et les prêtres défunts de Saint-Pol. On y invite spécialement les 61 prêtres originaires de la paroisse actuellement vivants.

Notre-Dame du Folgoat. — **Grand Pardon**, *le lundi 7 et le mardi 8 Septembre. — Lundi 7.* Depuis 6 heures du matin jusqu'au lendemain, le Saint-Sacrement sera exposé en union de prières et de réparation avec le Sacré-Cœur de Montmartre. Pendant tout ce temps, les pèlerins trouveront des confesseurs à leur disposition.

A 10 heures, grand'messe à l'église paroissiale.

A 4 heures, vêpres solennelles au Champ du couronnement ; sermon et procession des miracles.

A 8 heures, procession aux flambeaux et illumination. Heure sainte.

Mardi 8. A minuit, commenceront les messes, qui se succéderont d'heure en heure. Dès 8 h. 1/2, réception des processions.

A 10 heures, messe solennelle chantée par M. Diraison, curé-doyen de Lanmeur ; sermon par M. Cozic, curé-doyen de Lesneven.

A 2 h. 1/2, vêpres solennelles ; bénédiction du Très Saint Sacrement, et défilé des processions devant la statue couronnée.

N. B. Pendant la durée du Pardon, un prêtre se tiendra à la sacristie pour bénir les objets de piété et recevoir les honoraires de messe et les offrandes.

Les trois phases de la persécution actuelle. — Une persécution est une guerre à l'intérieur que l'Etat fait aux citoyens sur le terrain religieux. Pour mener campagne contre les consciences, en pays civilisé, l'Etat persécuteur doit mettre en ligne des lois, des tribunaux, une administration : en avant, des lois qui menacent ; au centre, des tribunaux qui condamnent ; à l'arrière-garde, une administration qui exécute. Exécuter sans condamnation, condamner sans loi, cela ne se rencontre qu'en pays barbare, et il n'y a que les pires tyrans qui s'adonnent à ce jeu.

I. — M. Combes s'en est-il souvenu, le jour où il fut promu lieutenant général de la franc-maçonnerie en France ? N'a-t-il pas laissé en magasin, comme des engins démodés, et le Code et l'appareil judiciaire, pour ne déployer sur le champ de bataille que les seules troupes de l'exécutif ? On se rappelle ses débuts, au mois de Juin 1902 ; on le voit encore lancer circulaire sur circulaire, décret sur décret ; mobiliser à coups de télégraphe toutes les armes de l'administration, préfectures, gendarmeries, mairies ; soumettre à d'infâmes corvées les polices municipales et les garnisons elles-mêmes ; lancer enfin toute la force publique à l'assaut d'une foule d'institutions catholiques qu'aucun tribunal n'avait condamnées, qu'aucun texte de loi ne pouvait atteindre. Enivré de ruines, il aurait achevé administrativement sa campagne de dévastation, et il n'eût rien laissé debout, sur le sol français, de tout ce qui représente l'idée religieuse, si le pays ne s'était dressé, menaçant dans ses sourdes colères, et n'avait ainsi brisé l'élan de la maréchaussée par l'héroïsme de la résistance passive. Dans ce corps à corps tragique le peuple triompha du tyran, et par son implacable volonté il mit fin à la première phase de la persécution, qui fut celle des *violences administratives*.

II. — A bout de forces, mais non de moyens, le vaincu inaugura une deuxième phase, qui bat aujourd'hui son plein, celle du *traquenard judiciaire*. Sur tous les points du territoire, on voit maintenant apparaître et instrumenter des nuées d'espions, de dénonciateurs, de policiers, de procureurs, de juges d'instruction.

Pourquoi ce branle-bas, qu'on prendrait pour une battue aux bêtes fauves ? Le voici. Il y a de par la France des milliers d'honnêtes gens, d'ex-religieux, de propriétaires et de sociétés civiles. « Gibier de correctionnelle, s'écrie M. Combes ; rabattez-moi ces vils résidus de la congrégation dans les prétoires, et que ceux-ci m'en débarrassent ! »

Tous ces inculpés se montrent à l'envi respectueux des lois ; tous sont convaincus de n'en violer aucune ; tous réclament un texte législatif qui fixe leur position au regard du Code et qui protège contre l'arbitraire les restes inoffensifs de leur existence. Une loi bien claire de sécularisation, telle est, en résumé, l'unique faveur qu'ils sollicitent de M. Combes. Quelle prétention ! Et quand ils auraient cette loi, ils s'appliqueraient à n'y pas contrevenir, et c'en serait fait de la persécution !

M. Combes devine ce danger ; il le conjure. Au lieu de légiférer, il s'acharne à faire condamner. C'est ce qu'il attend des tribunaux ; c'est ce qu'il en obtient avec des succès mêlés de revers. Les juges, réduits à suppléer la loi que leur rôle est d'appliquer, ne savent plus où diriger leur tir : ici, ils visent les prévenus ; ailleurs, le ministère public. Ils forment entre eux deux camps ennemis ; ils se battent les uns contre les autres à coups d' « attendus » et de « considérants », de sorte qu'ils nous font assister à ce lamentable spectacle d'une magistrature plus éprouvée que les

Archives diocésaines de Quimper et Léon

catholiques eux-mêmes par le traquenard malfaisant que M. Combes avait inventé pour servir d'instrument à la persécution.

III. — A cette heure, le pouvoir judiciaire tient entre ses mains l'issue de la campagne persécutrice. S'il faiblit ou ne résiste que mollement, s'il condamne sans prévention positivement établie en droit et en fait ; si, du haut de son tribunal où il devrait siéger un bandeau sur les yeux, il lance des œillades de complicité sur les pourvoyeurs de la correctionnelle, c'est lui qui achèvera la déchristianisation de la France, commencée par le pouvoir administratif; car, après la congrégation, on lui donnera à détruire l'Eglise elle-même.

Que si, au contraire, il sait et veut se ressaisir à temps, s'il fait bloc dans l'impartiale équité de ses arrêts, s'il absout donc faute de légalité certaine et de délit avéré, il mettra un terme à cette machination odieuse que nous avons appelée le traquenard judiciaire ; dès lors, si la persécution, deux fois vaincue, ne consent pas à désarmer et à se rendre, elle sera dans la nécessité d'ouvrir sa troisième et dernière phase, celle d'une *législation impudemment liberticide*.

On verra donc éclore et sortir du fond ténébreux des Loges ce qui s'y couve depuis longtemps contre la paix publique et le bonheur de l'humanité ; on verra entrer dans nos Codes, respectables à tant de titres, des mesures dont rougiraient les Apaches, comme l'abolition de la religion et de la famille, de la propriété et de la liberté. Mais aussi bien, ce jour-là, le peuple, pleinement désaveuglé, se fera justice ; les tribunaux se voileront la face, et la foi refleurira sur le tombeau des persécuteurs. X...

Avis importants. — **I. Aux membres des Congrégations dissoutes.** — On sait qu'aux termes de l'article 18, paragraphe 14 de la loi du 1er Juillet 1901, et des articles 6 et suivants du décret du 16 Août 1901, tout membre d'une Congrégation dissoute, qui n'a pas de moyens d'existence assurés, ou qui peut justifier avoir contribué à l'acquisition des valeurs congréganistes par le produit de son travail personnel, est fondé à réclamer une allocation en capital ou sous forme de rente viagère. Mais nous croyons devoir rappeler que cette réclamation doit être formulée dans les six mois qui suivent la mise en liquidation de la Congrégation.

Tous les membres des Congrégations d'hommes, dont les demandes d'autorisation ont été rejetées à la fin du mois de Mars dernier et dont les liquidateurs ont été nommés dans les premiers jours du mois d'Avril, doivent donc ne pas oublier que le délai après lequel ils ne pourront plus rien réclamer, expirera *au commencement du mois d'Octobre*.

Ils trouveront dans le décret du 16 Août 1901 tous les renseignements sur les formalités à remplir pour que leur demande soit régulièrement formée et puisse être accueillie.

Pour toutes les questions que soulève cette note, résumée d'après le *Bulletin* de la « Société d'Education et d'Enseignement », on peut s'adresser à la dite Société (35, rue de Grenelle, Paris). Elle se fait un plaisir de fournir, sur demande, les renseignements nécessaires.

— **II. Aux propriétaires d'écoles.** — Les propriétaires d'écoles momentanément occupées par des congréganistes ont également *six mois* pour intenter une action en revendication des immeubles et des meubles qui les nantissent. Ce délai part du jour où a été publié, dans l'arrondissement, le jugement nommant le liquidateur.

En ce qui concerne les Frères de la Mennais, le liquidateur est Me Lecoulurier, demeurant à Paris, rue du Mont-Thabor, 28, et le tribunal compétent, le tribunal de Ploërmel (Morbihan).

Les avoués qui peuvent être constitués sont : Mes Zudaire et Houal, à Ploërmel.

Notre-Dame des Portes.

M. le chanoine Guillotin de Corson, bien connu par ses savants travaux d'archéologie religieuse et d'hagiographie, a publié dans la *Semaine religieuse* de Rennes une série d'études sur « les Statues miraculeuses couronnées en Bretagne ». On lira avec grand intérêt, croyons-nous, l'article suivant sur Notre-Dame des Portes, à Châteauneuf-du-Faou, dont on célèbre dimanche prochain la fête patronale.

La petite ville de Châteauneuf-du-Faou (1) doit son origine à une forteresse que bâtirent au moyen-âge les comtes de Léon, au sommet d'un rocher dont la rivière l'Aulne baigne les pieds.

Châteauneuf est dans une position charmante ; le regard y embrasse un panorama des plus variés et des plus étendus. « Rien de plus champêtre, de plus riant, de plus pittoresque que ses environs. Tous les grands tableaux qui vous frappent sont terminés par la masse immense des Montagnes Noires. La forêt de Laz les couronne, rehausse l'éclat d'un ciel fort éloigné et fait ressortir les les couleurs variées des beaux tapis qui descendent jusqu'aux rives de l'Aulne » (2).

Après avoir appartenu aux vicomtes du Faou, juveigneurs des sires de Léon, la seigneurie de Châteauneuf vint aux mains des ducs de Bretagne. En 1440 elle appartenait au bon duc Jean V, si dévot envers la Sainte Vierge. A cette époque, la vieille forteresse de Châteauneuf n'était qu'un amas de ruines ; au milieu de ces murs écroulés commençait à s'élever une chapelle portant le nom de Notre-Dame des Portes ; on l'appelait ainsi parce qu'elle devait

(1) Chef-lieu de canton, arrondissement de Châteaulin (Finistère).
(2) Du Chalard, *Revue de Bretagne et de Vendee*, XIX, 130.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

renfermer une statue vénérée de la Sainte Vierge placée, à l'origine, au-dessus de l'entrée principale du château. Après la ruine du donjon, de ses murs d'enceinte et de ses portes, on avait songé à construire ce petit sanctuaire pour y conserver la sainte madone. En 1440, il était loin d'être achevé et néanmoins des lettres de Jean V nous apprennent que déjà Dieu y faisait « plusieurs beaux miracles ». Aussi le pieux prince, voulant « l'œuvre de la dite chapelle estre accomplie » et, « en révérence de Dieu et de Nostre-Dame », accorda-t-il certains privilèges à ceux qui viendraient s'établir autour du nouveau sanctuaire (1) ; il favorisa particulièrement le bon chrétien nommé « Jehan le Prat qui, esmu de singulière dévotion, avoit commencé faire icelle chapelle nommée Nostre-Dame des Portes, au lieu où souloit estre le chasteau de la ville de Chasteauneuf-du-Faou ».

Le successeur de Jean V, le duc François Ier, renouvela les mêmes privilèges en 1443 (2).

Comme tous les édifices du XVe siècle, la chapelle de Notre-Dame des Portes était une jolie construction de style ogival fleuri. On y admirait surtout le porche, formant une grande arcade très évasée dont tous les détails étaient fort délicatement sculptés. De nos jours, ce sanctuaire devint insuffisant pour contenir la foule des pèlerins assiégeant le trône de la statue miraculeuse. Il parut nécessaire de le remplacer par une vaste église. Le 28 Août 1892 fut posée la première pierre du nouvel édifice, qui put être bénit le 27 Août 1893 ; on choisit pour ces deux cérémonies les jours du pardon des Portes, qui se célèbre toujours le dernier dimanche du mois d'Août.

La chapelle actuelle de Notre-Dame des Portes continue d'être desservie par le clergé paroissial de Châteauneuf. Œuvre d'un habile architecte, l'édifice présente « le plus heureux mélange de granit blanc et de grès d'une teinte grisâtre ; la forme arrondie des extrémités du transept, ornées dans leur partie haute d'arcatures romanes de bon style, fait penser aux tourelles du vieux château disparu. Entre la chapelle et la ville s'étend une avenue au-dessous de laquelle descend, en pente rapide jusqu'au canal, une charmante futaie appelée la Rosière ; enfin, un vieux pont vient relier l'une à l'autre les deux rives de « l'Aulne au cours gracieux ». Ce pont, auquel donnent grand air des éperons ou contreforts en pointe destinés à couper en amont l'impétuosité de la rivière, se nomme le « pont du Roi ». Entre la chapelle et ce pont, la Rosière rappelle d'une manière frappante les lacets descendant de la basilique de Lourdes à la Grotte du Gave. A Châteauneuf comme à Lourdes, la Vierge bénie s'est choisi une merveilleuse terre pour en faire l'objet de ses prédilections » (3).

L'ancienne statue de Notre-Dame des Portes subsiste encore. C'est une image taillée au XVe siècle dans un chêne arraché pro-

(1) *Lettres de Jean V, duc de Bretagne (Archives de Bretagne,* VII, 269).
(2) *Archives de la Loire-Inférieure,* E, 84.
(3) *Semaine religieuse* de Quimper, n° du 31 Août 1894.

bablement aux montagnes voisines. La physionomie de la Vierge-Mère est douce et grave en même temps ; ses mains sont d'une sculpture parfaite ; son bras gauche porte le Divin Enfant ; de la main droite elle lui présente une poire ; le petit Jésus a des traits charmants et, il faut bien le dire, quelque chose d'espiègle ; il tient en main un livre ouvert.

C'est au pied de cette statue, réputée « miraculeuse » dès l'an 1440, que viennent prier tous les habitants du pays de Châteauneuf et des environs. Le jour de son pardon surtout, des milliers de pèlerins s'assemblent à Notre-Dame des Portes. Cette vieille et constante dévotion frappa singulièrement Mgr Valleau, évêque de Quimper. Il crut devoir exprimer au Souverain Pontife son propre désir et celui de ses diocésains de voir couronner la Madone vénérée. Léon XIII y consentit volontiers et délégua Mgr Valleau lui-même pour couronner en son nom la statue de Notre-Dame des Portes.

Les fêtes du couronnement furent célébrées avec magnificence, le dernier dimanche du mois d'Août (26 Août) 1894. Mgr Valleau, évêque de Quimper et de Léon, y fut assisté des évêques de Vannes, de Saint-Brieuc, de Séez, du Cap-Haïtien et de Jéricho. Mgr d'Hulst s'y trouvait aussi et M. le chanoine Outhenin-Chalandre, directeur général de l'Œuvre de l'Adoption, prononça le discours français de circonstance.

Après avoir été couronnés, la Vierge et l'Enfant Jésus furent solennellement encensés, puis le maire de Châteauneuf-du-Faou présenta à Notre-Dame un cierge bénit, au nom de la ville reconnaissante des faveurs qu'elle avait reçues de Marie depuis six siècles écoulés.

Le soir du couronnement, les Bretons fêtèrent en leur vieux langage leur Divine protectrice. Après les vêpres, ce fut le chant du cantique celtique de Notre-Dame des Portes, racontant longuement les nombreux miracles opérés en ce lieu. Puis M. l'abbé Morgant, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, fit un sermon breton suivi des acclamations du peuple.

Toutes ces cérémonies avaient lieu sur le Champ du couronnement, la chapelle ne pouvant contenir le grand nombre des assistants. Les acclamations finies, les six évêques se rangèrent sur le bord de l'estrade qu'ils occupaient et, prononçant en même temps la formule de la bénédiction, étendirent en même temps aussi la main sur la foule prosternée.

Alors commence une marche triomphale ; au-dessus d'un immense cortège apparaît la statue couronnée ; les deux diadèmes d'or, étincelants de pierreries sous un soleil splendide, frappent tous les regards. Au milieu des chants d'allégresse, Notre-Dame des Portes, avec son Fils, rentre dans sa demeure (1).

L'abbé Guillotin de Corson, *chan. hon.*

(1) ***Notice sur le couronnement de N.-D. des Portes.***

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Vie de Mgr Bécel, *Evêque de Vannes (1866-1897)*, par M. le chanoine Max. Nicol. Un beau volume in-8°, de XII-350 pages, avec portrait et fac-similé d'autographe. Prix 3 fr. 50, franco 4 fr. 25. (Vannes, Lafolye Frères, éditeurs, place des Lices.)

Voici un livre que tous liront avec le plus vif intérêt.

L'auteur, qui a connu, longtemps et de près, celui dont il raconte la vie, qui en a comme reçu sa mission d'historien actuel, l'a écrit « *con amore* ». C'est l'image d'un père qui ressuscite sous la plume d'un fils.

Le voilà bien, le prélat aux grandes manières, à la causerie brillante, l'évêque au cœur délicat et tendre, d'une vertu irréprochable, pieux, dont la mort a révélé l'âme humble et courageuse ! Il revit ici mieux encore que dans son monument de la cathédrale.

Il faut savoir gré profondément au biographe du bonheur de la ressemblance. Ce mérite — le plus haut qui soit — enveloppe et résume tous les attraits du livre.

Certes, la réputation d'écrivain de M. le chanoine Nicol n'est plus à faire. Dans sa vie de Mgr Bécel, lui-même doit avoir conscience de s'être surpassé. C'est proprement du charme que la lecture de ce livre dont le style se hâte clair, souple et personnel ; où les faits s'éclairent par une juste lumière des détails ; d'une unité de composition parfaite sous la variété des événements, des commentaires, des documents, des anecdotes qui alternent ; si discrètement intime par l'art de faire communiquer directement avec le personnage lui-même ; qui porte enfin la griffe d'un maître classique.

Que de souvenirs lointains il évoque ! Que de physionomies il ramène du passé ! Que d'anecdotes savoureuses, pleines du goût du terroir ! De cette restitution le plaisir se goûte mieux qu'il ne se dépeint.

Un piquant appoint s'ajoute de l'intervention de personnalités plus éclatantes : Pie IX, Mgr Freppel, Napoléon III, Jules Simon, Mme Carnot, en de vives scènes ou par des documents curieux, comme la pièce de vers inédite de l'historien La Borderie, ou la lettre, reproduite en fac-similé, de Mgr Bécel à Mme Carnot.

Analyser un tel livre serait le défiorer. Après une lecture, tout le temps captivante, l'embarras même de signaler telle page ou tel chapitre demeure extrême. Il vaut mieux s'abstenir et se contenter de promettre aux autres la jouissance éprouvée par soi-même.

F. T.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Souverain Pontife, tout en s'occupant avec activité des affaires qui lui sont soumises — d'autant plus nombreuses qu'il n'a pas encore nommé son secrétaire d'Etat —, continue à

donner audience aux personnages qui sollicitent l'honneur de l'entretenir.

En recevant M. Nisard, ambassadeur de France, le Pape a eu l'amabilité de répondre en français, exprimant avec chaleur ses sentiments de paternelle bienveillance pour notre pays, dont il apprécie la grande part au mouvement catholique dans le monde par ses œuvres charitables et surtout par ses missionnaires.

Le Pape a témoigné une grande satisfaction en apprenant l'arrivée prochaine du Pèlerinage de la France du Travail à Rome, et promet aux pèlerins un accueil particulièrement paternel.

Pie X a maintenu et sanctionné les projets de la commission établie par Léon XIII pour organiser les fêtes du cinquantenaire de la définition de l'Immaculée Conception qui arrive, on le sait, le 8 Décembre 1904.

Mgr Bressan, secrétaire particulier de Pie X, est parti pour Riese, le village natal du Pape, porteur de nombreuses photographies avec signatures autographes du Souverain Pontife pour tous ses parents et amis. Dans une lettre autographe écrite au curé, Sa Sainteté demande aux paroissiens de se souvenir de lui dans leurs prières, surtout au sanctuaire de Notre-Dame delle Cendrole. Ce sanctuaire, situé à 1 kilomètre de Riese et dédié à l'Assomption de la Très Sainte Vierge, est un pèlerinage connu dans toute la Vénétie.

On annonce l'arrivée à Rome du cardinal Moran, archevêque du Sydney, le seul cardinal qui n'ait pas assisté au Conclave : il vient porter au nouveau Pape les félicitations et les hommages des catholiques australiens.

Lourdes. — **Le Pèlerinage national ; Pie X et N.-D. de Lourdes.** — Cette année encore, et peut-être plus que jamais en raison des circonstances, le Pèlerinage national à Lourdes a été une admirable manifestation de foi et de pieuse confiance en la Mère Immaculée de notre Sauveur.

Le nombre des pèlerins dépassait 30,000, dont 1,500 malades ; d'autres, guéris les années précédentes, venaient en action de grâce ; parmi ceux-ci on remarquait Gargam, le convoyeur des postes blessé à la catastrophe d'Angoulême et dont la guérison (en 1901) fit tant de bruit. Au bureau des constatations les médecins étaient très nombreux : 102 s'y sont fait inscrire depuis le commencement de la saison.

Les cérémonies ont été splendides. Son Em. le cardinal Patriarche de Lisbonne a présidé une des processions du T. Saint-Sacrement.

On signale un très grand nombre de guérisons miraculeuses ; plus belles encore et plus précieuses sont les grâces invisibles obtenues par les ferventes prières des pèlerins.

Le Saint-Père avait envoyé sa bénédiction « au Pèlerinage, sur-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tout aux chers malades et aux charitables hospitaliers ». Pie X lui-même a un culte spécial pour Notre-Dame de Lourdes. D'après une correspondance adressée de Rome au *Journal de la Grotte*, dès le lendemain de son élection, le Saint-Père a profité de sa première promenade dans les jardins du Vatican pour aller prier Notre-Dame de Lourdes auprès du *fac-simile* de sa grotte, érigée récemment, non loin de la demeure d'été des Papes. Pendant sa prière, Sa Sainteté, ainsi que l'a rapporté un jardinier des Palais apostoliques, s'est agenouillée sur la pierre nue, au pied même de la grille en fer qui ferme l'entrée de la grotte.

Pie X a renouvelé, depuis, ce pieux pèlerinage, et le Pape, qui, il y a deux ans, se proposait d'accompagner ses diocésains de Venise auprès de la Grotte miraculeuse, et que des circonstances indépendantes de sa volonté ont seules empêché au dernier moment de réaliser son pieux projet, doit donc être compté au nombre des dévoués serviteurs de Notre-Dame de Lourdes, puisqu'il en a été, sinon pèlerin de fait, au moins pèlerin de désir.

Contre la Religion. — Le véritable dessein des jacobins apparaît de plus en plus évident.

Il y a quelques temps, un journal très ministériel, le *Radical*, affirmait d'une façon formelle qu'il ne s'agissait pas uniquement d'atteindre les catholiques dans l'exercice de la liberté de leur culte, mais qu'il importait de mettre sur le même pied les protestants, et en général quiconque professe un culte religieux.

C'est l'idée religieuse que l'on poursuit, quels que soient d'ailleurs les dogmes dont elle se réclame.

M. Aulard, professeur à la Sorbonne, est du même avis et, dans une série d'articles, il invite le parti ministériel, dont il n'est pas la moindre unité, à être logique avec lui-même et à déclarer carrément que le but de ses efforts est de « détruire la religion ». C'est, ajoute-t-il, « la seule attitude loyale qui puisse être adoptée sans hypocrisie ».

Dira-t-on encore qu'on en veut seulement au « cléricalisme » ?

***

Un décret du bey de Tunis, promulgué à l'instigation de M. Combes, interdit aux congréganistes non autorisés en France de tenir des écoles en Tunisie, pays de protectorat. C'est un coup nouveau et d'une gravité exceptionnelle porté à notre prestige en pays musulman, c'est la croix humiliée devant le Coran par la main de l'apostat qui semble être aux gages de tous les ennemis de la France.

Un peu de logique ! — Une des formules les plus exploitées par le « bloc » libre-penseur, et qui fait toujours impression sur la masse ignorante, est celle-ci : « Il n'est pas acceptable que l'Eglise catholique prétende mettre la main sur la vie nationale. » A ce

sophisme M. P.-M. Briand, chanoine honoraire, répondait ainsi, il y a quelque temps, dans la *Semaine religieuse* de Nantes :

« Mettre la main sur la vie nationale ! cela paraît être un grand crime. Voyons.

« Mettre la main sur la vie nationale », c'est une expression métaphorique. En langage simple, cela veut dire, sans doute, « exercer de l'influence sur l'esprit et le cœur de ceux qui compo-« sent la nation ».

« Mais si l'influence est bonne, et si les moyens de l'acquérir sont honnêtes, quel mal peut-il y avoir ? Quel inconvénient y aurait-il à ce que tous les Français, sous l'influence persuasive de l'Eglise, fussent exacts observateurs des dix commandements de Dieu et des six préceptes ecclésiastiques ? Quel danger courrait la République si la recommandation évangélique, aimer son prochain comme soi-même, était gravée dans tous les cœurs ?

« Les impôts se paieraient tout aussi exactement ; les conscrits seraient aussi fidèles à l'appel ; et les ministres en voyage seraient reçus avec le même empressement. On ne parlerait pas, il est vrai, de Panama, d'affaire Humbert, ni de crimes de cours d'assises ; mais franchement la meilleure des Républiques pourrait se passer de tous ces accessoires.

« Voyons aussi les moyens mis en usage par l'Eglise : vous vous réclamez de la libre-pensée, messieurs les adversaires des dogmes catholiques. Apparemment, vous nous permettez de penser aussi librement. Et si nous pensons qu'il y a un Dieu, qu'il s'est révélé, qu'il a envoyé son Fils pour le salut du monde, que Jésus-Christ a fondé une Eglise, que notre âme est immortelle, qu'elle ne peut arriver à l'éternel bonheur sans la foi à Jésus-Christ et à l'Eglise ; si nous pensons cela, et si nous le disons, ne sommes-nous pas, de par vous, dans notre droit ?

« Eh bien ! c'est ce que fait l'Eglise, pas autre chose. Pour implanter nos doctrines, employons-nous des moyens violents ? Avons-nous fermé vos écoles ? Avons-nous mis en œuvre les crochetages, fait appel à la force brutale des armes ? Forçons-nous, par huissier ou par gendarme, d'aller à la messe ceux qui ne veulent pas de la messe ? Non ; l'Eglise, pour propager ses doctrines, ne recourt qu'à la persuasion.

« Recourez aux mêmes moyens, messieurs les libre-penseurs ; apportez des preuves solides à l'appui de vos opinions ; faites goûter votre philosophie douteuse ; faites apprécier votre morale ; donnez de meilleures espérances à ceux qui souffrent ; montrez-nous vos vertus ; créez des œuvres de bienfaisance ; formez des sœurs libre-penseuses plus dévouées que les nôtres ; ayez, vous aussi, vos Petites-Sœurs des pauvres ; fondez des congrégations laïques plus souriantes pour l'enfance, plus condescendantes pour la vieillesse ; donnez aux enfants une meilleure instruction et une meilleure éducation. La confiance ira à qui la méritera. Nous lutterons avec vous d'influence ; mais au moins, comme avec des hommes d'honneur, nous lutterons à armes égales. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pensées. — Détruisez d'abord le règne de Dieu et sa justice, et tous les maux vous seront donnés par surcroit.

— La vie des sociétés s'écoule par les blessures qu'elles font ou qu'elles laissent faire à l'Église. (L. VEUILLOT.)

BIBLIOGRAPHIE

Le Curé et la Société moderne au XX^e^ siècle, *par un catholique convaincu.* — Prix : 0 fr. 20 — franco : 0 fr. 25. *Pour la propagande :* 100 exemplaires, 15 fr. ; 50 exemplaires, 8 fr. (Imprimerie Saint-Cyprien, allées de Garonne, 27, Toulouse.)

Cette petite brochure, pleine d'actualité, mérite d'être recommandée et répandue. Elle est adressée surtout aux ennemis du clergé, afin de venger celui-ci des calomnies dont on l'accable ; elle contribuera également à détruire les préjugés qui font que même bon nombre de catholiques tiennent leurs pasteurs en suspicion.

Méditations sur l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le Cardinal WISEMAN. Un beau volume in-16 jésus, de XVI-292 pages. — Broché : 3 fr. — AUBANEL Frères, éditeurs, imprimeurs de N. S. P. le Pape, Avignon.

Méditer l'Evangile est le plus sûr moyen de pénétrer son âme des vérités qui en découlent. Malheureusement, la méditation prolongée et sérieuse est un travail qui devient pénible pour beaucoup, à cause de la tension que les forces de l'intelligence mettent à faire les déductions que comportent les faits ; et l'esprit fatigué appelle un guide pour lui montrer la route — non qu'elle soit obscure, mais parce que l'œil, comme ébloui par un trop ardent soleil, ne sait plus regarder avec la sûreté qu'il souhaite. Or, un guide, peut-il s'en trouver qui soit mieux à hauteur de cette tâche que le prélat éminent dont le verbe clair et facile commente si savamment l'histoire sacrée ?

Parmi ces quarante méditations, il est impossible de citer les unes de préférence aux autres, la même science et le même charme se dégageant de toutes, en même temps que le rayonnement de la vérité. Dans chacune d'elles est mise en lumiere cette opposition entre l'humilité du Christ fait homme et sa grandeur en tant que Dieu. C'est là le fond prédominant du livre, et c'est ce qui le rend émouvant et remueur de pensées.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 20 Août 1903 :

I. Le Pape Pie X. — II. De dix-huit à vingt-trois ans : la vie d'étudiant, par Wilfrid TAMPÉ. — III. Terre d'épopée : Salamanque, par Pierre SUAU. — IV. L'expansion du christianisme, d'après M. Harnack, par L. de GRANDMAISON. — V. La princesse de Condé en exil et dans le cloître, d'après une correspondance inédite, par Henri CHÉROT. — VI. Fesch et les séminaires lyonnais, par Paul DUDON. — VII. Les Premières Origines de la Réforme, par Louis CHERVOILLOT. — VIII. Bulletin d'histoire du moyen âge, par Jules DOIZÉ. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 4 Septembre 1903. N° 36.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le courage chrétien.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Pèlerinage de Lourdes ; Pèlerinage à Rome ; Avis de services anniversaires ; Ergué-Gabéric ; Nominations dans le clergé ; Consécration de l'église de Sainte-Croix de Quimperlé ; Brest ; Landerneau ; Plouescat ; Vannes ; Calvaire de Tréguier ; Avis utile.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Bordeaux ; Les leçons de la mort.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 6 Septembre. — 14e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert.

Vêpres du Dimanche, avec mémoire du suivant et les Suffrages communs.

Lundi, 7. — De la férie. — Ou Office votif des Saints Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 8. — NATIVITÉ DE LA T. SAINTE VIERGE. — Double de 2e classe, avec Octave. Blanc.

Vêpres de la fête, avec mémoire de S. Gorgon, Martyr.

Mercredi, 9. — Office de l'Octave de la Nativité de la T. Sainte Vierge ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 10. — S. Nicolas de Tolentino, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 11. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Samedi, 12. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 13. — 15e Dimanche après la Pentecôte. Fête du T. Saint Nom de Marie.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Augustines de Pont-l'Abbé. . .	du 1er au 8 Septembre.
Daoulas	du 9 au 11 —
Landivisiau.	du 12 au 19 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le courage chrétien.

Nous sommes revenus à une époque où il faut bien parler du courage chrétien, le prêcher et surtout le pratiquer. Il est nécessaire en tout temps, comme sauvegarde de la fidélité et condition du progrès dans la vertu ; mais de nos jours, les manifestations en sont plus obligatoires, elles doivent en être plus fréquentes, et j'ose dire, plus solennelles.

Le courage chrétien, qu'est-ce à dire ? Est-ce la provocation lancée à la face des persécuteurs ? Est-ce l'injure déversée sur leurs personnes ? Est-ce le mépris ? Est-ce la haine ?

Rien de tout cela n'est chrétien. Les passions qui s'agitent au fond de toute âme humaine peuvent y trouver leur compte ; elles goûteront une réelle satisfaction à s'exprimer au-dehors par des actes violents ou des paroles bruyantes. Mais après ? La conscience reste troublée, l'âme agitée... et Dieu offensé par les victimes, comme il l'est déjà par les bourreaux.

Est-ce donc cette déclamation facile à laquelle on se livre entre les quatre murs d'une chambre bien close, sous les ombrages d'une agréable promenade, dans une rue ou sur une place publique, en tout cas entre amis et loin de tout danger d'action ou de représailles ?

Non encore. Parler est à la portée, sinon de tous, du moins de beaucoup. Et à vrai dire, nous, catholiques, nous avons trop parlé. Nous nous sommes laissé entraîner par les flots d'une éloquence de cabinet, par des objurgations composées à froid dans de paisibles retraites ; nous nous sommes parfois grisés de nos propres enthousiasmes, aussi vite refroidis qu'excités... Et ce n'est pas encore le courage chrétien.

Le courage chrétien consiste d'abord à dépouiller, publiquement, et coûte que coûte, le respect humain. C'en est là le premier degré. Il faut savoir se montrer ce qu'on est et aller jusqu'au bout de ce qu'on croit. Nous avons, dans nos campagnes et dans nos villes, beaucoup de braves gens ; nous y rencontrons peu de vrais chrétiens. C'est le respect humain qui tue, en eux, la vigueur et la fécondité de la foi. Donc, arrière le respect humain !

Il faut ensuite savoir et vouloir souffrir. Oui, souffrir pour la bonne cause... Il ne s'agit point ici de supplices terribles ni de douleurs mortelles. Je parle de ces souffrances inséparables de toute lutte ; de ces privations qu'on rencontre sur tout champ de bataille ; de ces peines physiques ou morales qui atteignent, un jour ou l'autre, ceux qui ont mis tout leur courage au service d'une noble cause.

Or, combien de « bonnes âmes », dévouées à la religion jusqu'à la gêne, exclusivement ! Elles gémissent du mal qui se fait ; elles se lamentent sur les ruines qui s'accumulent ; elles crient que tout est perdu, si on n'apporte un prompt remède..., et puis plus rien.

Elles sont épuisées de l'effort qu'elles ont fait pour livrer passage à leurs gémissements, à leurs larmes, à leurs cris de détresse. Ne leur demandez pas un sacrifice, une démarche, un acte enfin, quel qu'il soit, pour témoigner de leurs sentiments intimes. Elles en sont incapables... Et ces âmes-là sont légion, hélas !

Autre chose encore. Le courage chrétien exige — il va bientôt exiger avec plus de rigueur — la démonstration authentique, évidente, publique de nos sentiments. Rougirons-nous de paraître de vrais disciples de Jésus-Christ ? Saurons-nous, sans forfanterie, mais avec dignité, sans colère, mais avec fermeté, sans aigreur, mais avec une charité forte — et plus forte que la mort — laisser enfin échapper de nos lèvres et traduire par des actes le *non possumus* des temps de persécution ?

Quand donc entendrons-nous dire, non pas çà et là, mais partout, non pas une fois, mais jusqu'à ce qu'on nous écoute et qu'on nous satisfasse : « En voilà assez ! Il y a trop longtemps qu'on nous traite en ennemis, nous qui sommes des citoyens dignes, comme les autres, de voir respecter nos croyances et nos sentiments. Trop de violences ont été commises, trop d'atteintes ont été faites à notre liberté, trop de menaces nous ont été adressées : la mesure est comble. Nous pardonnons, mais nous ne voulons pas qu'on aille plus loin sur le chemin de l'oppression et de la tyrannie. »

Ce n'est point là — quoi qu'on en dise — une attitude de rebelles, mais une résistance légitime et courageuse à des attentats qu'on voudrait faire passer pour l'exercice des droits de l'Etat...

Faut-il donc que, de chute en chute, nous en soyons arrivés à ce degré d'impuissance, pour que les ennemis de la foi osent tout se permettre contre la Religion, ses ministres et ses fidèles ? Dieu veut, sans doute, nous éprouver pour nous purifier. Que l'épreuve du moins nous trouve armés du vrai courage qui nous convienne — du courage chrétien !

(*Revue* du diocèse d'Annecy.)

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Le Pèlerinage diocésain à N.-D. de Lourdes,** du 13 au 19 Septembre.

III. **Retraite** : LESNEVEN, retraite pour les Sœurs du Tiers-Ordre, du 12 au 19 Septembre.

Pèlerinage de Lourdes. — Nous rappelons que le registre des inscriptions sera clos lundi soir, 7 Septembre. Il est donc bon de se hâter.

Comme nous avons quatre trains à notre disposition, nous espé-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rons pouvoir satisfaire à toutes les demandes. Nous prions donc instamment nos chers confrères de ne pas nous expédier de télégrammes, ni de mandats télégraphiques.

Si quelques pèlerins, qui ont demandé et payé leurs billets *depuis longtemps*, ne les ont pas encore reçus, nous les invitons à nous écrire immédiatement. C.

Pèlerinage à Rome. — Sur un désir de S. S. Pie X, le Comité retarde d'une semaine le Pèlerinage. Le départ est donc fixé au 22 Septembre au lieu du 15 ; on sera de retour à Paris le 2 Octobre.

Par ailleurs, rien n'est changé au programme ni aux conditions du voyage.

Avis de services anniversaires. — On nous prie d'annoncer qu'un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Thépaut, mort recteur de Saint-Melaine de Morlaix, sera célébré dans l'église de cette paroisse, le jeudi 10 Septembre, à 10 heures.

Un autre service pour M. Thépaut aura lieu à Plougonven, sa paroisse natale, le jeudi 17 Septembre.

Ergué-Gabéric. — **Grand Pardon de Notre-Dame de Kerdévot**, *le dimanche 13 Septembre. — Le samedi 12*, à 4 heures du soir, Vêpres solennelles ; procession des miracles ; bénédiction du T. Saint-Sacrement. Avant et après vêpres, jusqu'à 6 h. 1/2, des confesseurs se tiendront à la disposition des pèlerins.

Le dimanche, à partir de 5 heures, les messes se succéderont sans interruption jusqu'à la grand'messe, qui sera chantée par M. Lavanant, recteur d'Ergué-Armel, *à 10 heures précises*. Le sermon sera donné par M. Millour, aumônier de la Marine en retraite.

A 3 heures, Vêpres solennelles ; procession et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

N. B. Une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire, peut être gagnée, aux conditons ordinaires, par les pèlerins de Kerdévot : 1° aux deux Pardons, savoir : le dimanche de *Quasimodo* et le 2e Dimanche de Septembre ;

2° le 4e vendredi du Carême.

Une indulgence *de 7 ans*, également **applicable** aux âmes du Purgatoire, est accordée aux pèlerins qui visitent le sanctuaire dans la soirée du Jeudi-Saint.

Tous les vendredis du Carême, à l'exception du premier, dès 6 heures du matin, le clergé paroissial confesse à la chapelle et distribue la sainte communion. Des messes sont dites à 6, 7 et 8 heures.

Enfin, pendant l'année, le dernier dimanche de chaque mois, ainsi qu'aux différentes fêtes de la Sainte-Vierge, la grand'messe se chante à Kerdévot, à 10 heures.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Cléac'h (Adolphe), jeune prêtre de Brest, directeur et professeur de sciences au Grand-Séminaire ;

M. Guenver, supérieur de l'école N.-D. de Bon-Secours, à Brest, recteur de Botsorhel ;

M. Ropars, professeur de philosophie à l'école N.-D. de Bon-Secours, supérieur du même établissement ;

M. Corre, licencié ès-lettres, ancien professeur de rhétorique à Saint-Pol-de-Léon, recteur de Botsorhel, supérieur de l'école Saint-Yves, à Quimper.

La déclaration légale d'ouverture pour cet établissement a été faite, le 2 courant, par M. Rospars, chanoine honoraire.

CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX de Quimperlé.

On a dû être généralement surpris en lisant l'annonce de cette cérémonie et en recevant l'invitation adressée par M. le Curé-Archiprêtre. La plupart des membres du clergé diocésain devaient, en effet, s'imaginer que cette église, si importante et si monumentale, avait été consacrée lors de sa reconstruction, en 1864-1866. Il n'en était rien cependant. Les travaux, exécutés sous la direction du ministère des Beaux-Arts et de la Commission des Monuments historiques, ont dû être achevés très lentement, et pour différentes raisons la consécration liturgique de l'édifice avait été retardée.

C'est cette lacune que l'Archiprêtre, M. le chanoine Péron, a voulu combler, et pour cela il a pris occasion de l'achèvement et de l'inauguration du clocher ou campanile qu'il a établi comme annexe à son église, et dont la *Semaine religieuse* a parlé dans son numéro du 28 Juin dernier. Il convenait, en effet, qu'un monument si imposant, une église abbatiale dont l'origine remonte si haut dans l'histoire, reçût cette consécration solennelle.

† †

Le premier monastère de Quimperlé eut pour fondateur saint Gurthiern, prince cambrien, qui quitta son pays avec deux compagnons pour vivre dans la solitude, d'abord à l'île de Groix, ensuite sur la langue de terre enserrée entre les deux rivières d'Isole et d'Ellé, à l'endroit où elles se confondent pour former la Laita.

Sur le même emplacement, le comte Alain Canihart fonda, au commencement du XIe siècle, une abbaye en l'honneur de la Sainte-Croix, dont le premier abbé fut, en 1027, Gurloës, prieur claustral de Saint-Sauveur de Redon.

La grande église abbatiale, qui subsista jusqu'à la seconde

Archives diocésaines de Quimper et Léon

moitié du siècle dernier, remonte-t-elle à cette époque, ou bien ne faut-il pas en assigner la date au gouvernement de Benoît ou Bénédict, à la fois évêque de Nantes et abbé de Sainte-Croix ? C'est de son temps que se fit la translation solennelle des reliques du premier abbé saint Gurloës, en 1083, et à la même date le Cartulaire de Quimperlé mentionne la restauration ou plutôt la reconstruction de l'église : *Restauratio ecclesiæ sanctæ crucis.*

Au cours du XVIIe siècle, on éleva un clocher sur la partie centrale de cet édifice. En 1862, on y fit des travaux de restauration et l'on voulut consolider la tour, en reprenant en sous-œuvre les gros piliers qui la soutenaient. A un moment donné elle s'écroula, écrasant par sa chute une grande partie de l'église. Comme c'était là un de nos plus anciens monuments et des plus remarquables, on le reconstruisit en reproduisant aussi fidèlement que possible le plan original et en se servant d'une bonne partie des anciens matériaux. Il faut même ajouter qu'une partie notable de l'ancien édifice a été conservée, la plus ornée et la plus intéressante : la la crypte et l'abside qui la surmonte.

Le monument, dans sa disposition générale, et sans doute pour répondre à son vocable, reproduit la forme d'une croix ; mais dans sa masse extérieure, du moins des endroits où l'on peut en saisir l'ensemble, il a plutôt l'aspect d'une immense rotonde couverte par un toit conique à deux étages. Contre le mur circulaire s'appliquent quatre chapelles formant branches de croix, dont trois terminées en hémicycle. Celle de l'Ouest, autrefois, affectait aussi cette forme, elle se prolongeait dans cette direction autant ou plus que l'abside orientale, et c'est seulement au XVIIIe siècle qu'elle fut recoupée carrément pour cause de voirie et pour le passage d'une rue.

† †

C'est donc cette église vénérable qu'il s'agissait de consacrer, le 27 du mois d'Août, et c'est pour cette fonction sacrée qu'étaient venus deux prélats : Mgr l'Evêque de Quimper et Mgr de Vannes, qu'étaient accourus 120 prêtres du diocèse avec quelques-uns du diocèse voisin, se rendant à l'appel de M. le Curé-Archiprêtre. Dans le nombre on remarquait, entre autres : MM. Fléiter, vicaire général ; Peyron et Coat, chanoines titulaires ; Belbéoc'h, supérieur du Petit-Séminaire de Pont-Croix ; Brunet, secrétaire général de l'évêché de Vannes ; Roull, curé-archiprêtre de Brest ; Duparc, curé-archiprêtre de Lorient ; Fleury, curé de Landerneau ; Eveno, supérieur du Séminaire de Saint-Jacques de Lézérazien ; Abgrall, architecte diocésain, etc.

Le temps, si pluvieux et si triste depuis de longues semaines, s'était mis au beau, faisant valoir d'autant les charmes de la si pittoresque et si riante ville de Quimperlé. L'église, rafraîchie et rajeunie par une excellente toilette intérieure et extérieure, est préparée pour recevoir sur ses murailles les aspersions de l'eau grégorienne et les onctions du saint Chrême et, en dépit de ses

formes majestueuses et un peu sévères, elle a pris comme une parure de fête ; l'étendard national flotte sur sa façade, des faisceaux de drapeaux émergent et claquent au vent sur le pourtour de ses toits et de sa coupole ; derrière son abside se dresse solide et fier le campanile nouveau, couronné de son gracieux lanternon à huit colonnes. Et la population, toute aussi à la joie, est accourue, entourant l'église, envahissant la place et la rue du Château, pour voir passer la procession des prêtres et recevoir les bénédictions des deux Evêques.

Nous ne pouvons pas décrire tous les rites sacrés et ces successions de cérémonies symboliques qui se déroulent dans la consécration de nos temples chrétiens, et dont la *Semaine religieuse* a déjà, plus d'une fois, donné l'explication. Disons que toutes ces cérémonies liturgiques, sous la direction de M. le chanoine Quéinnec, curé de Taulé, ont été accomplies avec précision et dignité ; que les chants, conduits par M. Cogneau, professeur au Grand-Séminaire, ont été exécutés avec la plus grande habileté et que, pendant que Mgr l'Évêque de Quimper consacrait l'autel majeur, Mgr l'Evêque de Vannes, de son côté, consacrait l'autel du Saint-Sacrement dans le transept Midi.

Or, pendant que s'accomplissaient ces admirables fonctions rituelles, pendant que l'on sanctifiait ces murailles, ce pavé, ces autels, tout le temple enfin, mon esprit évoquait les saints et les moines qui avaient habité ces lieux bénis ; mes souvenirs se reportaient jusqu'à saint Gurthiern abordant ce coin de terre, pour arriver à Alain Canhart et à saint Gurloës ; je revoyais ces légions de disciples de saint Benoît, qui pendant huit siècles avaient prié dans cette église et dans ces cloîtres, et j'assistais à leurs solennités d'autrefois, à leur vie d'étude et de pénitence, au *laus perenne*, à la louange perpétuelle de leurs offices et de leurs chants monastiques.....

† †

Il était midi quand on entonna le *Benedicamus Domino*, qui termine la longue cérémonie de la consécration proprement dite. Elle fut suivie d'une messe basse, célébrée par M. le Curé-Archiprêtre de Sainte-Croix. A l'Evangile, M. le chanoine Roull, curé de Saint-Louis de Brest, monta en chaire. Nous sommes heureux de donner, au lieu d'une sèche analyse, le texte même de son beau discours :

MESSEIGNEURS, MES FRÈRES,

C'est à la vieille et chaude amitié de M. l'Archiprêtre que je dois l'honneur de monter, en pareille circonstance, dans cette chaire. Je l'en remercie. Il m'a demandé de vous adresser, mes Frères, quelques paroles d'édification. Autant par discrétion que pour satisfaire à son désir, je serai bref. D'ailleurs, l'imposante cérémonie qui s'est déroulée devant vous a déjà éveillé en vos âmes des sentiments de foi, de reconnaissance et d'amour, dont Notre-Seigneur Jésus-Christ a été l'objet.

En voyant les rites sacrés accomplis par le Pontife, en entendant

Archives diocésaines de Quimper et Léon

les prières si belles et si touchantes qui les accompagnaient, vous avez eu l'impression d'un acte grandiose, inspiré par un profond respect pour la majesté de Dieu, et sous cette impression votre âme s'est sentie plus fortement croyante.

Ce temple n'a plus été pour vous l'incomparable monument qu'un habile architecte a relevé des ruines faites par un accident encore présent à la mémoire des plus anciens d'entre vous. Son architecture, les vieux souvenirs qu'il rappelle, souvenirs d'autant plus précieux qu'ils se confondent avec la première prédication de la religion chrétienne dans notre Basse-Bretagne, le complément nécessaire que votre Curé vient de lui donner en faisant élever l'élégant campanile, auquel nul homme de goût ne refusera sa pleine admiration, tout cela a disparu à vos yeux et, témoins émus du spectacle de la consécration, vous n'avez plus pensé qu'à adorer Dieu qui a fait de ce temple, bâti de main d'hommes, sa demeure privilégiée.

Pour vous ce lieu est désormais saint. Le Pontife l'a consacré pour recevoir l'enfant qui vient à la vie dans le péché et lui offrir en don l'innocence baptismale.

Il l'a consacré pour être le refuge assuré du malheureux que la vie a blessé, qui a laissé son esprit et son cœur s'éprendre aux charmes de l'erreur et du vice, et qui cherche dans le pardon du prêtre le repos de sa conscience.

Il l'a consacré pour enfermer le plus mystérieux et le plus sublime des amours sous la forme d'une hostie, qui n'est autre chose, en réalité, que le Christ lui-même devenu la nourriture de nos âmes languissantes, souvent indécises sur le chemin de la vie, parce qu'il est dur, semé de ronces et d'épines.

Il l'a consacré pour recevoir, au pied d'un autel, les serments qui font les unions légitimes, les seules qui procurent, avec la bénédiction de Dieu, la grâce de goûter ensemble les mêmes joies, d'accomplir ensemble la même tâche, de porter ensemble, s'il le faut, la même croix.

Il l'a consacré pour réunir autour des cercueils, avant la dernière séparation, ceux qui pleurent et veulent être consolés par la prière de l'Église, qui ne parle que de miséricorde, de pardon et d'au revoir.

Ravis, enthousiasmés par ces privilèges, en quelque sorte divins, que le Pontife, agissant au nom de Dieu, a apportés à ce temple, vous ne pouvez contenir votre reconnaissance.

Votre reconnaissance ! Elle va à tous ceux qui ont contribué à élever Sainte-Croix et son campanile.... L'Ecriture Sainte raconte que lorsqu'il s'agit de construire le temple de Jérusalem, les chefs du peuple, les chefs des tribus et les familles ne reculèrent devant aucun sacrifice pour aider au merveilleux travail que Salomon entreprenait sur les ordres du Très-Haut. Le même élan de générosité qui s'était manifesté alors, vous l'avez vu se reproduire aux jours où il a fallu réédifier Sainte-Croix, au jour plus rapproché de nous où il fut décidé qu'un campanile compléterait l'église. M. le Curé peut former un livre d'or avec les noms de ceux qui ont tenu à honneur de donner généreusement pour la construction des deux chefs-d'œuvre.

Votre reconnaissance ! Elle va à ceux qui ont préparé, conduit et exécuté le travail si délicat que la consécration vient de couronner, plus particulièrement en ce qui concerne le campanile, à celui qui en a conçu le projet et a tant aidé à sa réalisation par d'actives démarches et de sages conseils.

Elle va au Pontife qui a encouragé votre pasteur et n'a pas hésité à venir, au prix de grandes fatigues et malgré les graves préoccupations qui l'assiègent, consacrer Sainte-Croix et bénir son campanile. Elle va à son frère vénéré dans l'épiscopat, au gardien fidèle du sanctuaire de Sainte-Anne, qui a voulu s'unir à lui dans cette manifestation de foi et d'amour en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, manifestation qui a plus de force à une époque, qui est la nôtre, où l'impiété, devenue grossière, se vante de préparer de nouveau sa tombe pour l'y enfouir, dit-elle, à jamais.

Elle va surtout à Dieu qui, dans sa miséricorde, a choisi ce coin de terre pour y répandre ses bénédictions.... Il y a déjà plus de quatorze siècles que de saints religieux furent envoyés par lui avec la mission d'établir, sur le lieu même où nous sommes, un monastère. Comptez, si vous le pouvez, le nombre de ces fils de S. Columban, de S. Benoît et de S. Maur qui ont prié ici, qui ont rendu gloire à Dieu par leur travail et les austérités de leur pénitence, et obtenu de lui en retour, pour vos ancêtres, des grâces inappréciables. Vous bénéficiez, mes Frères, de ce long passé d'héroïques vertus. Dieu se souvient de la fidélité et de la sainteté de ses vieux serviteurs, et il continue à vous accorder, à vous, leurs fils dans la foi, sa plus tendre et sa plus large affection. Elle se traduit aujourd'hui par le précieux avantage qu'il vous fait de la consécration de votre église et par les faveurs spirituelles dont elle est pour vous l'occasion.

Votre reconnaissance ne sera pas une impression passagère qui remue l'âme en un jour de grande joie, puis se dissipe rapidement. Vous la voulez durable, comme la reconnaissance des âmes nobles et sincèrement chrétiennes. Elle le sera, mes Frères, car elle n'est point à la surface, elle est profondément gravée en vous.

Pour en donner d'irrécusables preuves, aimez toujours votre église, aimez-la non à la manière des artistes qui se complaisent dans la beauté d'un monument et sont fiers de faire admirer à ceux qui passent l'idéale perfection de son architecture, mais à la manière de chrétiens convaincus qui voient dans une église la maison de Dieu et la porte du ciel, *domus Dei et porta cœli*.

La maison de Dieu, incomparablement plus sainte que celle que la piété de Salomon éleva sur le Moriah. Dans ce temple, il y avait au plus profond du sanctuaire, voilée aux regards mêmes des plus fidèles, une arche dont le contenu se réduisait à deux tables de pierre, les deux tables de la Loi. C'est pour elle cependant que Salomon avait prodigué les splendeurs de la richesse et des arts. Et le roi très sage avait si bien répondu aux désirs du peuple d'Israël en abritant l'Arche sainte dans la plus belle demeure qu'on eût jamais rêvée, que le peuple d'Israël se prit à aimer cette demeure d'un amour qui a résisté à toutes les persécutions et à toutes les ruines.

L'Église chrétienne ne possède pas les deux tables de la Loi, mais elle a mieux que cela, elle a le tabernacle de la nouvelle alliance et dans ce tabernacle repose, bien que sous d'humbles apparences, le Fils du Très-Haut, le Sauveur du monde, le Juge des vivants et des morts, le Saint des Saints dans la réalité de sa double nature, divine et humaine, Notre-Seigneur Jésus-Christ en un mot.

C'est tout le secret qui attire les âmes vers l'église chrétienne et met sur les lèvres les paroles inspirées du fils de Coré : « *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum ! Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini* ; que vos tabernacles sont aimables, Dieu des armées ! Mon âme soupire et languit après le parvis du Seigneur. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Vous aimerez votre église, mes Frères, parce que c'est la maison de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et vous ne permettrez jamais, dût la menace de mourir vous être faite, qu'elle soit profanée et qu'en un jour de sombre fureur une main sacrilège ose se poser sur le tabernacle pour essayer d'en arracher l'hostie sainte.

Maison de Dieu, l'église est aussi la porte du Ciel. Le Ciel est surtout un don de la miséricorde divine. Nous nous rappelons volontiers cette vérité, car elle entretient en nous l'espérance et la confiance, ces deux sentiments si doux et si nécessaires à l'homme, en proie, pendant son court passage ici-bas, à tant de douleurs et de déceptions.

Or, c'est ici, dans l'église chrétienne, que la miséricorde divine a établi son séjour favori. Tout y parle d'elle, tout la proclame, tout la chante : les fonts baptismaux, le confessionnal, l'autel et surtout le tabernacle.

C'est ici, dans l'église que vous aurez aimée, où vous serez venus si souvent demander à Dieu d'être bon et miséricordieux pour vous, que le prêtre, faisant devant votre cercueil la dernière prière, implorera en votre faveur la miséricorde divine et la suppliera de vous ouvrir le Ciel.

Le Ciel ! c'est le dernier mot de mon discours, c'est le vœu le plus cher que forme en ce moment pour vous mon âme sacerdotale, c'est la grâce qu'en ce jour de pieuse allégresse, où le cœur monte si facilement vers les demeures éternelles, je conjure Notre-Seigneur d'accorder à votre fidélité. Ainsi soit-il.

La messe terminée, M. le Curé-Archiprêtre de Sainte-Croix remercie, en quelques mots chaleureux, d'abord les deux Evêques dont la présence donne tant d'éclat à cette cérémonie, puis les prêtres qui ont répondu si nombreux à son invitation, et ses paroissiens dont la pieuse générosité lui a permis de mener à bonne fin l'entreprise dont ils sont heureux de voir aujourd'hui le couronnement.....

A son tour, Mgr l'Evêque de Quimper prend la parole. Il s'est associé, dit-il, avec empressement, au projet de construction du campanile, et il est venu avec joie donner à l'église, que ce clocher complète si bien, la consécration solennelle. Puis, après avoir adressé ses félicitations et ses remerciements à M. l'Archiprêtre, à M. le chanoine Roull dont la parole éloquente nous a charmés, et aux paroissiens de Sainte-Croix. Sa Grandeur ajoute : « Ma reconnaissance, en ce jour, va d'une façon spéciale à mon cher et vénéré confrère dans l'épiscopat, Mgr l'Evêque de Vannes. C'est lui qui m'a reçu à ma première arrivée en Bretagne. Il y a un an, je consacrai un autel dans la chapelle de son Grand-Séminaire et, à cette occasion, il me conféra la dignité de chanoine d'honneur de sa Cathédrale. Comme gage de notre union et comme heureux souvenir de cette belle cérémonie à laquelle il a bien voulu prendre part, que Mgr Latieule me permette de lui offrir le titre de chanoine d'honneur de la Cathédrale de Quimper.... »

Monseigneur entonne ensuite le *Te Deum*, et les deux prélats, conduits processionnellement jusqu'à l'entrée du presbytère, bénissent ensemble l'assistance agenouillée.

† †

Une demi-heure après (1 h. 1/4 environ), NN. SS. de Quimper et de Vannes, les prêtres venus pour la cérémonie et de nombreux invités, parmi lesquels les membres du Conseil de Fabrique et du Conseil municipal avec les personnages notables de la ville et des environs, prenaient place au banquet servi dans une vaste salle de l'établissement des Frères, parfaitement décorée pour la circonstance.

A la fin du repas, au moment des toasts, M. le Curé de Sainte-Croix prend le premier la parole. « Il veut, dit-il en commençant, faire mentir la vieille réputation de prolixité dans les discours qu'on lui a faite », tout en s'efforçant de ne rien omettre de ce qu'il doit dire aujourd'hui. Dans les meilleurs termes, il renouvelle l'expression de sa reconnaissance aux deux évêques « que nous sommes heureux de saluer ici, comme nous sommes fiers de les voir à notre tête » ; puis il remercie tous ses confrères présents et, en particulier, M. Roull, « son vieil ami et ancien compagnon d'armes », dont l'éloquente parole « a fait dignement écho » à celle de M. Duparc, curé de Saint-Louis de Lorient, qui fut l'orateur d'une fête analogue quoique moins solennelle, la bénédiction des cloches de Sainte-Croix... Ces cloches attendaient, depuis plusieurs années, dans leur abri provisoire ; pour leur construire une demeure plus digne, la bonne volonté ne manquait ni au pasteur ni aux fidèles de la paroisse ; mais..... les architectes sont exigeants ! Il s'en trouve néanmoins qui savent « faire bien et à bon marché : merci à M. Abgrall au nom de Sainte-Croix, et au nom de tout le diocèse qui ratifiera ces éloges ». M. le Curé n'a garde d'oublier l'entrepreneur, qui s'est montré aussi habile que consciencieux ; puis il exprime ses remerciements aux conseillers de Fabrique, ses collaborateurs dévoués, à la municipalité toujours bienveillante, et au député de la circonscription dont la haute influence a puissamment contribué au succès de l'entreprise.... En finissant, M. l'Archiprêtre rappelle que la belle église qui vient d'être consacrée fut longtemps une église monacale, que nous sommes réunis dans une salle de l'école des Frères, et il invite les assistants à s'unir à lui pour affirmer leur sympathie à des œuvres que l'on poursuit actuellement, à la liberté de la vie religieuse et à l'enseignement chrétien...

Monseigneur l'Evêque de Vannes se lève ensuite et remercie tout d'abord Monseigneur de Quimper de la distinction dont il l'a si gracieusement honoré et qui augmentera encore, si c'est possible, sa fraternelle affection pour l'Evêque et sa cordiale sympathie pour le clergé de Quimper. « Oui, ajoute Sa Grandeur, comme j'ai été heureux de l'entendre dire ici, nous marchons, votre Evêque et moi, la main dans la main, unis dans notre amour pour la Bretagne, dans la ferme volonté de faire le bien, d'encourager et de soutenir nos peuples, de raviver le souffle catholique qui, soyez-en assurés, ne sera pas éteint... Vous aussi, ayez bonne volonté ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

soyons unis, et nous aurons la force qui donne la victoire »... Le prélat conclut en souhaitant pleine réussite aux œuvres de M. le Curé-Archiprêtre et un succès toujours croissant au ministère de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon....

Celui-ci prend alors la parole et, avec autant de finesse que d'à propos, revenant sur ce qui a été dit, sur les éloges décernés à qui de droit et sur les vœux échangés, déclare y souscrire de tout cœur. « Et, ajoute Monseigneur, puisqu'au milieu de la joie de cette fête nous n'avons pu bannir la pensée des difficultés actuelles, je vous dirai en terminant : ayons confiance, ne tremblons pas ! Nous ne sommes pas des provocateurs, mais nous serons toujours fermes, en nous maintenant sur le terrain où nous devons être et où nous serons invincibles. Je ne vois pas, à l'heure présente, de meilleure devise que celle de Saint-Pol de Léon : *Non offendo, sed defendo* : inflexibles dans la résistance pour la cause de l'Enseignement chrétien, pour la défense de nos convictions et de nos droits... Nous serons d'autant plus invincibles, que nous nous appuyons sur un roc inébranlable, qui est l'Eglise, c'est-à-dire Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même »...

Ces paroles du vénéré Evêque ont été accueillies par de vifs et unanimes applaudissements.....

† †

Le soir, pour clôturer la fête, à 7 h. 1/2, les vêpres solennelles de la Dédicace ont été chantées. Et sur l'autel consacré le matin, et orné maintenant de sa riche parure d'orfèvrerie émaillée que fait briller une illumination superbe, le salut du Saint-Sacrement a été donné, cérémonie rehaussée par les chants les plus beaux, manifestations de foi, de charité et de talent artistique, de ces chœurs d'enfants et de chanteuses, qui s'étaient déjà fait entendre à la messe et auxquels on ne peut adresser trop d'éloges.

Puis, comme couronnement de toute fête du soir, lorsque la foule sort de l'église, après le joyeux carillon des cloches dans leur cage aérienne, le nouveau campanile s'illumine, lançant aux quatre coins du ciel des étoiles multicolores et s'embrasant de féériques flammes de Bengale.

Brest. — **Le Patronage de la Sainte Famille.** — C'est le nouveau patronage ouvert il y a quelques mois, dans la rue Saint-Yves, pour les filles des deux paroisses de Saint-Louis et des Carmes.

Bien que de création toute récente, il est déjà en pleine prospérité. L'honneur en revient surtout aux personnes dévouées qui ont accepté de le diriger.

Nous tenons à les féliciter du succès qui a couronné leurs efforts et à les remercier du bien qu'elles font.

Le patronage est le complément nécessaire de l'école. Je parle principalement de l'école communale, où l'éducation chrétienne ne

se fait plus. Les instituteurs et les institutrices doivent instruire leurs élèves, mais ils ont défense de les considérer comme des chrétiens et de les élever en chrétiens. C'est, paraît-il, au nom de la neutralité scolaire, immense duperie inventée par l'esprit laïque et dont beaucoup d'instituteurs et d'institutrices ne tiennent pas compte, car ils se montrent carrément irréligieux en classe.

Le patronage complète ou corrige l'école. Aussi les prêtres qui ont la responsabilité des paroisses, sont-ils heureux de le favoriser.

Que d'enfants le patronage ne sauve-t-il pas, en les instruisant et en leur assurant un milieu où ils sont à l'abri des mauvaises compagnies et des entraînements de la rue ! *(Echo paroissial)*

Landerneau. — **Mort d'une Religieuse.** — La R^de^ Mère Pauline Hervoches du Quilliou, des Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, supérieure de l'hôpital de Landerneau depuis 1863, vient de mourir à l'âge de 80 ans. Une foule nombreuse et recueillie, où se confondaient tous les rangs de la société, assistaient à ses obsèques célébrées, le 25 Août, dans la chapelle de l'hôpital, trop petite pour la circonstance.

Cette affluence dit assez quels regrets laisse après elle la digne religieuse. En effet, tous ceux qui l'ont connue ont apprécié l'ensemble d'éminentes qualités, la prudence, la charité généreuse et discrète dont elle a donné tant de preuves durant sa longue carrière de dévouement... Dieu, nous en avons la conviction, lui a déjà accordé sa récompense. Devant les hommes, de telles vies doivent aussi plaider éloquemment la cause de celles qui, comme la regrettée défunte, ne demandent que la liberté de se consacrer avec la plus entière abnégation au soulagement des misères humaines.

Plouescat. — **Pour la liberté.** — Dimanche dernier, une imposante manifestation a eu lieu à l'occasion du départ des Sœurs de la Sagesse, qui dirigeaient l'école libre de Plouescat depuis de longues années, et qu'un décret de proscription de M. Combes oblige à l'abandonner. Une foule de 1,500 personnes s'est rendue à l'école, à l'issue des vêpres, et s'est réunie dans le préau en criant : « Vivent les Sœurs ! Vive la liberté ! »

M. le comte de Mun, député de la circonscription, était présent, entouré de MM. Cadour, maire et conseiller général, Bellec, notaire, Trémintin, père et fils, etc. Dans une vibrante allocution, il a flétri l'odieuse tyrannie dont, une fois de plus, sont victimes les familles chrétiennes dans ce pays, déjà si profondément troublé l'année dernière, et rendu hommage au noble dévouement des Sœurs de la Sagesse. Il a annoncé que l'école fermée rouvrirait immédiatement avec des directrices laïques. Ses paroles ont été couvertes d'acclamations et des cris de : « Vivent les Sœurs ! Vive la liberté ! »

Les religieuses sont alors sorties, au milieu des clameurs d'in-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dignation contre les proscripteurs. Le cortège les a accompagnées à l'église, où le *Parce, Domine* a été chanté par la foule.

La manifestation s'est dispersée aux cris de : « Vive la liberté ! »

L'émotion est très vive dans la paroisse et dans la région.

Vannes. — **Les Filles de Jésus de Kermaria.** — La Bretagne reste fidèle à son passé. Malgré les tristesses du présent, les inquiétudes de l'avenir, la vieille terre où naquirent tant de Congrégations religieuses, d'où sortirent des milliers de missionnaires, n'est pas encore épuisée. Chaque jour, de nouvelles professions religieuses y sont faites avec la solennité, sinon la joie, de jadis. La semaine dernière, c'était à Kermaria. Mgr l'Evêque était venu lui-même recevoir les vœux de quinze nouvelles professes, qui demandaient à entrer à la Congrégation des Filles de Jésus.

Prié de dire quelques mots après la cérémonie, Monseigneur eut cette éloquence simple et persuasive que réclamaient les circonstances de cette journée, à la fois consolante et triste. Il félicita les nouvelles religieuses de leur courage. C'était bien, en effet, de courage qu'elles avaient besoin. « Vous allez partir, leur dit Sa Grandeur, pour une campagne lointaine, comme s'en vont les marins de votre Bretagne. On vous verra sur tous les rivages du monde. Les diocèses des Etats-Unis, le Canada, la Nouvelle-Ecosse, l'Afrique, vous attendent avec impatience pour vous confier l'instruction chrétienne des enfants. Vous aurez, là-bas comme ici et plus qu'ici peut-être, des malades à soigner, des pauvres à visiter, des âmes à convertir. Mais avant de partir, je vous recommande, a dit Monseigneur, une grande Malade, qui nous est chère à tous et pour laquelle je réclame de vous une suprême prière. Cette malade, c'est la mère-patrie. Puissent vos souffrances, provoquées par elle et chrétiennement endurées pour elle, puissent vos larmes de pauvres femmes obligées à l'exil attirer sur cette France coupable la grâce d'un prochain et complet repentir ! »

Ce discours, prononcé dans une circonstance aussi émouvante, fit couler bien des pleurs. Les Bretonnes, en effet, ont le cœur généreux, et cet ultime appel au sentiment filial envers la patrie terrestre qu'elles allaient quitter pour toujours, était, au surplus, un de ces appels qui ne restent jamais sans écho dans l'âme humaine. (*Semaine religieuse* de Paris.)

Calvaire de Tréguier. — Nous avons adressé, le 2 Septembre, au comité de Brest un mandat de 113 fr. 50, montant des souscriptions qui nous ont été remises pendant ces derniers mois. Avec le versement de 167 fr., effectué le 17 Avril dernier, c'est donc une somme de 280 fr. 50 qui a été recueillie par la *Semaine religieuse* pour l'œuvre de protestation contre l'érection, en Bretagne, d'une statue à l'apostat Renan.

N. B. La souscription reste ouverte au siège du Comité, à Brest.

Avis utile. — Nous apprenons que des individus portant l'habit ecclésiastique se présentent dans des maisons et spécialement dans les communautés, se recommandant de façon assez vague de personnages dont ils donnent seulement le titre et demandant, sous divers prétextes, à emprunter de l'argent. Ce sont des escrocs, peut-être pis encore, dont on ne peut trop se défier et qu'il faudrait signaler à la police. Des arrestations opérées pour faits semblables, dans d'autres villes de la région, ont prouvé que ces quémandeurs peu intéressants n'avaient d'ecclésiastique que l'habit.

ÉVÊCHÉ QUIMPER

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père reçoit à jours fixes les cardinaux présidant les diverses Congrégations romaines et donne chaque jour, en dehors de ces audiences rotales, des audiences collectives et spéciales à de nombreuses personnes ecclésiastiques et laïques.

Le premier évêque nommé par Pie X vient d'être sacré à Rome ; c'est Mgr Cavallari, un des curés de Venise, que le Saint-Père charge d'exercer les fonctions épiscopales dans son ancien diocèse jusqu'à la nomination du nouvel archevêque.

Ce qui a désigné le nouveau prélat au choix de Pie X, c'est le zèle infatigable qu'il a déployé dans les paroisses où il a successivement été placé. Dans l'importante paroisse de Saint-Pierre qui, dans un des quartiers les plus populaires de Venise, compte 14.000 fidèles, il a fondé une foule d'œuvres : un patronage Léon XIII, une école supérieure de religion, un institut d'éducation religieuse et morale pour les fils du peuple, des associations de Mères chrétiennes, d'Enfants de Marie, des cercles catholiques, enfin un comité paroissial.

Le premier Consistoire du nouveau Pontificat n'aura pas lieu probablement avant le mois de Novembre.

Le choix du Secrétaire d'Etat est également remis à plus tard. Le Saint-Père tient, avant de s'assurer la collaboration d'un premier ministre, à être lui-même au courant des affaires pendantes et des questions les plus difficiles, afin de pouvoir donner à son Secrétaire d'Etat des instructions motivées.

Bordeaux. — **Une Lettre du cardinal Lecot.** — Son Em. le cardinal Lecot, dont le siège au Conclave était voisin de celui du cardinal Sarto, a reçu en de longues conversations les intimes confidences de ce dernier. De retour à Bordeaux, Mgr Lecot vient d'adresser à ses diocésains une Lettre dans laquelle il parle en ces termes de Pie X :

Oui, Nos très chers Frères, le Pape que Nous présentons à votre vénération et à votre amour sera bon. La bonté, cette qualité ou cette

Archives diocésaines de Quimper et Léon

vertu que Dieu mit premièrement au cœur de l'homme, selon Bossuet, sera l'attribut dominant de sa vie, le signe révélateur de toute son action sur le monde.

Il sera premièrement bon, le fils des humbles cultivateurs de Riese, l'étudiant des petit et grand séminaires de son diocèse, qui n'eut que des amis parmi ses compagnons d'études, le prêtre et l'évêque dont le ministère renfermé jalousement dans les limites de la paroisse et du diocèse, ne fit que s'y exercer avec plus de profit pour les humbles et au milieu d'une reconnaissance plus enthousiaste de ses enfants.

Il sera bon ! Pie X, ce sera le retour de Pie IX avec sa physionomie souriante et paternelle vis-à-vis des enfants du peuple, avec ses jugements sévères portés sur les hommes et sur les choses de son temps, avec l'indomptable énergie de ses déclarations aux forts et aux puissants de ce monde, et où retentit l'éternel *non licet* de la morale évangélique.

A la suite de cette Lettre-Circulaire l'*Aquitaine* publie une note dans laquelle le cardinal Lecot proteste contre l'expulsion de 60 congréganistes dont il a appris l'expulsion à son retour de Rome.

Les populations, dit-il, s'émeuvent ; après le premier étonnement, elles se scandalisent et se demandent si elles n'auraient pas pu empêcher de tels malheurs.

Notre diocèse est resté calme jusqu'ici, il le sera jusqu'à la fin. Mais le calme n'exclut pas les résolutions énergiques et le dévouement à la France ; et, du spectacle de tant de ruines amoncelées dans nos villes et dans nos campagnes, sortira le jugement du peuple disant à tous de sa voix la plus suppliante : « Assez de troubles ! Assez de proscriptions et trop d'exils imposés par la misère et le besoin de vivre ! »

Il est temps de rentrer dans les traditions de notre vieille France : la paix dans la liberté !

Que la lumière se fasse enfin dans les régions d'où pourrait venir la sérénité et d'où viennent aujourd'hui les orages et les tempêtes.

Les leçons de la mort. — Le *Petit Marseillais* donne ce détail :

« Dernièrement, M. Francière, préfet des Basses-Pyrénées, mourait subitement à Bayonne, à la suite d'un banquet où il venait de prononcer un discours anticlérical.

« Le sous-préfet fit appel à deux religieuses qui procédèrent à la toilette funèbre du malheureux préfet et prièrent ensemble toute la nuit auprès du corps, reformant ainsi une nouvelle Congrégation.

« Or, ce même préfet et ce même sous-préfet avaient, quelques jours auparavant, fait expulser brutalement ces religieuses de leur école. »

Devant la mort, tous ces comédiens politiques reviennent aussitôt à la réalité et quittent leurs attitudes théâtrales.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

18e Année. **Vendredi 11 Septembre 1903.** N° 37.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Congrégations religieuses diocésaines ; Quimper ; Pèlerinage de Lourdes ; La langue bretonne ; Brest ; Saint-Pol-de-Léon ; Prières réparatrices ; Un centenaire bien breton ; Prenons garde aux escrocs ! Les deux pouvoirs ecclésiastique et judiciaire devant les sécularisations ; L'Œuvre Saint-Yves, à Rennes.

II. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Marseille ; Cause de la Vénérable Jeanne d'Arc ; Belles paroles d'un soldat.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 13 Septembre. — 15e Dimanche après la Pentecôte. Fête du T. Saint Nom de Marie. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres du suivant, avec mémoires du T. Saint Nom de Marie et du Dimanche.

Lundi, 14. — Exaltation de la Sainte Croix. Double-majeur. Rouge.

Mardi, 15. — Octave de la Nativité de la T. Sainte Vierge. Double. Blanc.

Mercredi, 16. — *Quatre-Temps. Jeûne.* S. Corneille, Pape, et S. Cyprien, Evêque, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Jeudi, 17. — Les Stigmates de S. François d'Assise, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 18. — *Quatre-Temps. Jeûne.* S. Joseph de Cupertino, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 19. — *Quatre-Temps. Jeûne.* S. Janvier et ses compagnons, Martyrs. Double. Rouge.

Dimanche, 20. — 16e Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame des Sept Douleurs.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Landivisiau	du 12 au 17 Septembre.
Kernével	du 18 au 22 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Le Pèlerinage diocèsain à N.-D. de Lourdes,** du 13 au 19 Septembre.

III. **Retraites** : LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 26 Septembre au 3 Octobre ;

QUIMPER et MORLAIX, id., du 27 Septembre au 3 Octobre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche 13 Septembre, à l'issue de la grand'messe, prière de l'*Itinéraire* pour le Pèlerinage de Lourdes.

Pendant la semaine, à partir de lundi, la messe de 5 h. 1/2 sera dite à l'intention du Pèlerinage ; après la messe, récitation des Litanies de la T. Sainte Vierge.

On engage beaucoup les fidèles à s'unir d'intention à ces prières.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Dimanche, 13 Septembre, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h., sainte messe ; prière ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Monseigneur l'Evêque doit accompagner, la semaine prochaine, le pèlerinage diocésain à Lourdes. De là, il se rendra directement en Franche-Comté et passera trois semaines environ dans son pays natal, où il n'est pas retourné depuis deux ans.

Congrégations religieuses diocésaines. — Les établissements tenus par les Dames de la Retraite, de Quimper, excepté la maison de Quimperlé, étaient légalement autorisés et continuent à fonctionner comme par le passé.

La demande d'autorisation spéciale formée pour la maison de Quimperlé avait été rejetée. La Supérieure générale de Quimper, après avoir fermé la modeste école tenue par ses religieuses, sur laquelle semblait porter spécialement le refus, a fait une instance pour demander le maintien de l'établissement comme maison hospitalière et de retraites. Elle vient d'être avisée officiellement qu'elle est admise à déposer cette nouvelle demande qui, nous l'espérons, sera favorablement accueillie, en raison de la nature et de l'importance des services rendus.

En attendant, à part l'école, rien n'est changé aux autres œuvres existantes.

QUIMPER. — **Ecole Saint-Yves.** — M. l'abbé Duval (Edmond), licencié ès-lettres, est nommé professeur de rhétorique à l'Ecole Saint-Yves.

Nous publierons prochainement la liste complète du personnel.

La rentrée des classes aura lieu, comme précédemment, *le premier mardi d'Octobre.*

Dès le lendemain, commenceront des cours spéciaux pour les élèves qui doivent se présenter, en Novembre, au baccalauréat ès-lettres (1re partie).

Pèlerinage de Lourdes. — Dimanche prochain, 2,400 pèlerins du diocèse de Quimper et de Léon, sous la conduite de leur Evêque, vont prendre le chemin de Lourdes. Ceux qui ont le regret de ne pouvoir les accompagner à la Grotte bénie les suivront du moins par la pensée et leur demeureront, toute la semaine, profondément unis de cœur. Et c'est ainsi que la grande famille du diocèse ne formera qu'une voix pour intercéder auprès de la Vierge Immaculée en faveur de la Bretagne, de la France et de l'Eglise... Jamais nous n'avons eu plus besoin de prières, et nulle part on ne prie mieux qu'à Lourdes, à la Grotte de la céleste apparition. Pèlerins de fait ou de désir, prions de tout notre cœur : nos besoins personnels, ceux de nos familles, ceux du pays nous y invitent. Et les malades, qu'un secret espoir attire vers les piscines miraculeuses où tant d'infirmes ont trouvé la santé vainement demandée à la science, les malades nous supplient de les accompagner, afin de faire ensemble un sublime échange de souffrances et de prières.

Comme nous le disons plus haut, à la Cathédrale de Saint-Corentin, une messe sera dite et des prières récitées chaque matin, en union avec les cérémonies de Lourdes ; nous espérons que les fidèles viendront, plus nombreux encore que les années précédentes, prendre part à ces pieux exercices. Et le « pèlerinage spirituel » se fera, nous n'en doutons point, dans plusieurs autres paroisses, dans les communautés et dans de nombreuses familles.

Nous rappelons que Mgr l'Evêque autorise à réciter publiquement les prières de l'Itinéraire, *'In viam pacis*, et à donner la bénédiction du T. Saint-Sacrement, dimanche 13 Septembre, pour attirer la protection de Dieu sur le pèlerinage. Pour y associer le diocèse tout entier, il est dans les intentions de Sa Grandeur que les prières indiquées soient faites même dans les paroisses qui ne fournissent pas de pèlerins.

***

Quelques avis pratiques.

Depuis lundi, il ne reste plus de places disponibles au train de Quimper. En conséquence, les derniers pèlerins inscrits ne devront pas s'étonner d'être placés dans un des trains de Landerneau ; mais ils pourront toujours s'embarquer à la gare qu'ils auront désignée.

D'ailleurs, pour la commodité des pèlerins, plusieurs ont été déjà placés dans l'un des trains de Landerneau. Il ne faudra donc pas s'étonner de recevoir des cartes de l'un de ces trains.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Comité directeur désire que les croix et les bannières soient nombreuses ; ces objets et tous les accessoires des processions trouveront place dans le fourgon. On recommande instamment aux ecclésiastiques de porter leur habit de chœur.

Les insignes et les manuels de cantiques seront distribués dans les wagons, lorsque les trains seront au complet.

M. Morvan, recteur de Melgven, est chargé de la direction du chant.

Pour permettre aux lecteurs de la *Semaine religieuse* de suivre les pèlerins par la pensée et de s'unir à eux plus intimement par la prière, nous donnons ici l'horaire des trains :

STATIONS		TRAINS DE LANDERNEAU — PREMIER	DEUXIÈME	TROISIÈME	TRAIN de QUIMPER
Landerneau, *13 Sept., Dép.*		2 27 soir	3 39 soir	4 20 soir	» »
Dirinon		2 46	3 58	4 39	» »
Daoulas		2 59	4 10	4 51	» »
Hanvec		3 18	4 25	5 6	» »
Quimerc'h		3 35	4 43	5 24	» »
Pont-de-Buis		3 46	4 54	5 35	» »
Châteaulin		3 58	5 6	5 48	» »
Quéménéven		4 22	5 30	6 15	» »
Quimper	*Arrivée.*	4 46	5 57	6 39	*15 Septemb.*
—	*Départ.*	5 42	6 28	7 10	3 55 soir
Rosporden		6 18	7 »	7 43	4 26
Bannalec		6 34	7 16	7 59	4 41
Mellac-Trévoux		» »	» »	» »	4 53
Quimperlé		6 58	7 40	8 23	5 2
Lorient		7 33	8 16	8 58	5 35
Auray		8 31	9 12	9 55	6 31
Vannes		8 59	9 40	10 23	6 58
Redon		10 19	10 59	11 42	8 20
		14 Septemb.	*14 Septemb.*	*14 Septemb.*	
Nantes	*Arrivée.*	12 20mat.	1 2mat.	1 41mat.	10 14
—	*Départ.*	12 35	1 25	2 »	10 30
La Rochelle	*Arrivée.*	» »	» »	7 14	» »
—	*Départ.*	» »	» »	7 37	» »
Rochefort	*Arrivée.*	5 40	7 20	» »	» »
—	*Départ.*	6 17	» »	» »	» »
Saintes		» »	8 40	» »	» »
St-Mariens	*Arrivée.*	» »	10 39	» »	» »
—	*Départ.*	» »	11 30	12 17 soir	» »
					14 Septemb.
Bordeaux	*Arrivée.*	11 52	12 30 soir	1 16	8 39mat.
—	*Départ.*	12 21 soir	1 10	1 35	9 15
Morcenx	*Arrivée.*	» »	» »	» »	11 51
—	*Départ.*	» »	» »	» »	12 6 soir
Pau		» »	» »	» »	3 55
Lourdes	*Arrivée.*	8 21	9 17	9 43	5 30

N. B. *Quelques billets du train de Landerneau ont dû être donnés, par erreur, à des pèlerins du train de Quimper. Ceux-ci sont priés de nous en informer au plus tôt.*

(Avis du Comité.)

De nombreux pèlerinages se trouveront à Lourdes en même temps que celui de Quimper. En voici la liste, d'après le *Journal de la Grotte :*

14-18 Septembre. — Pèlerinage diocésain de Cambrai (10 trains) ; pèlerinage diocésain d'Angoulême ; second pèlerinage angevin de l'année ; pèlerinage diocésain de Quimper.

15-18. — Pèlerinage diocésain d'Agen (7 trains) ; pèlerinage diocésain du Mans ; pèlerinage diocésain de Saint-Brieuc.

15-19. — Pèlerinage diocésain de Bourges.

16-18. — Pèlerinage anglais ; pèlerinage du doyennné de Fleurance (diocèse d'Auch).

La langue bretonne. — Nous apprenons que, sur l'ordre de M. le sous-préfet de Châteaulin, une nouvelle enquête a été faite dans les communes de cet arrondissement, par les soins de la gendarmerie, au sujet « de l'emploi abusif du breton dans les instructions religieuses ». Les prêtres interrogés ont tous répondu qu'ils n'ont aucun parti pris contre la langue française, qu'ils enseignent le catéchisme français sur la demande des parents, aux enfants capables de le bien comprendre ; que pour la prédication, ils se conforment aux règles tracées par leur évêque, les seules applicables, au dire de tous les hommes sages et impartiaux.

Tel a été l'avis de l'immense majorité des habitants notables dont les gendarmes ont demandé l'appréciation et le temoignage : si l'enseignement religieux se donne en breton, c'est qu'il ne peut en être autrement, sous peine de n'être pas compris des populations qui protesteraient en sortant de l'église. Quant à imposer aux enfants le catéchisme français, c'est les condamner à « l'ignorance obligatoire en matière religieuse »....

Il nous plaît de constater que tout cela avait déjà été nettement établi par l'enquête très minutieuse faite, il y a plusieurs mois, par l'autorité diocésaine et dont les résultats détaillés furent publiés dans nos colonnes....

Se rendra-t-on enfin à l'évidence, ou bien est-ce une nouvelle série d'exécutions qui se prépare ?

BREST. — **A Saint-Louis.** — Sous ce titre l'*Echo paroissial* a publié, dans son numéro de samedi dernier, le compte-rendu de la solennité du 30 Août qu'il voudra bien nous permettre de lui emprunter, et que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire intégralement :

« La fête patronale de la paroisse Saint-Louis a été célébrée cette année avec un éclat inaccoutumé. Mgr Dubillard, évêque de Quimper, officiait. Si dure que soit sa tâche de tous les jours, si graves et si lassantes que soient, à cette heure, ses préoccupations, il ne recule devant aucune fatigue, quand il s'agit de faire plaisir à ses diocésains.

« Les cérémonies religieuses sont toutes très belles. Les

Archives diocésain de Quimper et Léon

cérémonies pontificales le sont à un degré extrême. Elles revêtent une pompe et une magnificence qui en font un incomparable tableau pour l'âme et pour les yeux. Pour s'en rendre compte une fois de plus, il suffisait de voir l'attitude de la foule qui se pressait dans la vaste église.

« Attentive et recueillie, elle contemplait les rites symboliques sous lesquels se cachent tant de sublimes réalités. Le chœur est une figure du ciel. Avec ses fleurs, ses lumières et ses autres décors, il en évoque les splendeurs. Le Pontife, entouré du collège des prêtres, rappelle l'Auguste Victime dont le sacrifice glorifie continuellement la Majesté divine. Les chants de l'Eglise ne sont-ils pas comme un écho des éternels hosannas ?...

« Les chants de Saint-Louis ont atteint un degré de perfection, qui excite, à juste titre, l'enthousiasme des connaisseurs. Sous l'habile direction de M. l'abbé Le Berre et de M. Guillermit, la maîtrise fait vibrer l'âme que des musiciens, qui étaient en même temps des saints, ont donnée au plain-chant et se trouve à l'aise au milieu des redoutables difficultés des compositions de l'école palestrinienne.....

« Par une touchante inspiration, Mgr Dubillard, après la grand'messe, au lieu de rentrer à la sacristie par le chemin ordinaire, est descendu jusqu'au fond de l'église pour remonter ensuite par le bas côté droit. Il a pris ainsi contact avec l'immense assistance et donné aux enfants la bénédiction que les mères aiment à demander pour eux.

« Il est vrai qu'au sortir de l'église, Monseigneur a été de nouveau entouré. Que d'arrêts il a dû faire avant d'aborder le presbytère ! Que de jeunes fronts il a dû bénir !.....

« Les vêpres ont lieu à 2 h. 1/2. Monseigneur les préside, puis il prononce le panégyrique de saint Louis. Les évêques, dit-il, n'ont guère le temps de préparer de longs discours. Ils ont autre chose à faire. Leur place est désormais sur la brèche, et la lutte prend le meilleur de leurs forces. La simple causerie, qui nous est annoncée, est en réalité un admirable portrait du Saint roi, dont la vie fournit au vénéré Pontife, l'occasion de rappeler à la foule qui l'écoute, quels devoirs incombent aujourd'hui aux fidèles et de quelle façon ils doivent les remplir.

« Saint Louis est *la gloire de la France*. Sous ce roi, notre pays voit son prestige et son influence s'accroître prodigieusement. Nul plus que lui n'eut souci de sa grandeur. A Taillebourg et à Damiette il se montre brave parmi les plus braves. Vaincu à Mansourah, et prisonnier, il en impose à ses ennemis par sa noble attitude. Le malheur, loin de l'abattre, l'élève...

« Les petits et les misérables trouvèrent en lui un ardent défenseur. Toujours il eut pour la justice un culte passionné, parce qu'il avait bien compris que sans le respect absolu pour le droit des faibles, un royaume ne saurait prospérer, *justitia elevat gentes, miseros autem facit populos peccatum*.

«... Nous sommes loin de cet idéal, et ce n'est pas sans un pro-

fond serrement de cœur que nous constatons autour de nous tant de criminelles défaillances. Gardons-nous pourtant du découragement. Aimons la France, aimons-la avec d'autant plus d'amour qu'elle est plus malheureuse, et communiquons cet amour autour de nous. Imitons aussi saint Louis dans son amour pour la justice. Conservons-en l'idée intacte, et ne la séparons pas de la charité, qui en est « la perfection ».....

« Saint Louis est *la gloire de l'Eglise*. Par la bouche de Blanche de Castille, elle lui avait inspiré une horreur profonde pour le péché. Jamais il n'oublia cette leçon, et il n'eut rien de plus à cœur que de communiquer autour de lui la même crainte salutaire.

« Faire connaître la religion, la propager, l'enraciner plus profondément dans les âmes, ce fut la pensée et l'ardente volonté de toute sa vie. C'est pour elle qu'il batailla contre les Sarrasins ; c'est pour le bien des âmes, c'est pour donner satisfaction à leur désir de devenir plus parfaites qu'il fonda tant de monastères et d'hôpitaux, tant d'asiles pour la prière, tant de maisons où le dévouement trouverait à s'exercer.

« Nous pleurons sur les ruines de nos maisons religieuses. Ce que la haine a renversé, la foi et l'amour le relèveront...

« L'épreuve est cruelle, et aux souffrances que nous avons endurées, d'autres plus cruelles s'ajouteront peut-être encore. Arrière le découragement ! Saint Louis, dans l'adversité, ne cessa pas d'être la gloire de l'Eglise et de la France. Comme lui, soyons vaillants ; comme lui, conservons la foi et l'espoir en Dieu. Si nous savons souffrir en chrétiens, nos épreuves et nos tristesses tourneront à la gloire de l'Eglise et de la France.....

« Les paroissiens de Saint-Louis se rappelleront ces éloquents conseils. Dans le cours de son discours, Monseigneur leur a adressé ses vives félicitations pour les nombreuses œuvres dont la prospérité est due à leur généreux dévouement uni à celui de leurs prêtres. L'esprit de sacrifice qui les anime ne fera que croître sous les coups de la persécution. Battus sur un terrain, ils se réfugieront sur un autre pour défendre, avec des armes nouvelles, le trésor auquel ils tiennent plus qu'à la vie : le trésor de la Foi.

« X. »

Saint-Pol de Léon. — **Fête des Reliques de saint Pol-Aurélien.** — Elles sont bien réconfortantes, ces journées de fête passées dans l'antique cité Saint-Politaine. Véritablement, on sent chaque année, à pareille époque, que la ferveur latente des habitants redouble et prend un nouvel essor dans les manifestations splendides du premier dimanche de Septembre.

Bien que la moisson, tardive sur notre côte, soit pour plusieurs le plus légitime des empêchements, cependant les exercices du Triduum préparatoire sont fidèlement suivis. Ce *Credo* solennel, ce cri de foi d'une si intense énergie et d'une si mâle conviction terminant la procession aux flambeaux, le samedi, ces confessionnaux entourés, cette table sainte incessamment garnie, constituent

Archives diocésain de Quimper et Léon

pour qui voudrait se rendre compte de la piété des habitants, un moyen très sûr d'appréciation.

Les communions sont à peine terminées, le dimanche, que la grand'messe commence, célébrée par Mgr Morice, évêque des Cayes, en Haïti, à qui, en l'absence de Mgr de Quimper, revient tout naturellement cet honneur. Sa Grandeur est assistée au trône pontifical par M. le chanoine Eveno, supérieur du séminaire de Saint-Jacques, et par M. le chanoine Le Goff, curé-archiprêtre de Guingamp, et, à l'autel, de MM. Derrien, diacre et sous-diacre.

Après l'Evangile, M. le chanoine Milin, curé de Lambézellec, monte en chaire : avec une vigueur tout apostolique et une éloquence communicative — car dans le prédicateur tout entraîne, tout est conviction, et la voix, et le geste et la physionomie — M. Milin nous conjure de ne pas laisser entamer la foi que saint Pol vint implanter ici. Pour cela, nous dit-il, conservez vos vieilles coutumes, vos traditions vénérées. Restez chez vous ; l'émigration dans les villes est trop souvent fatale au corps et à l'âme, continuez à parler votre langue bretonne !! Nous ajouterions volontiers : surtout si on la parle comme M. le Curé de Lambézellec, qui au précepte joint ainsi l'exemple. Pendant la cérémonie, nous serons plusieurs fois sous le charme en écoutant l'harmonie des anciens Frères de Landerneau, de ceux qu'on aimait à appeler « les chers Frères ». L'habit ne fait pas le moine, dit le proverbe. Encore moins fait-il le musicien. Les pas redoublés et les marches sont enlevés avec sûreté et brio. D'ailleurs, collaborateurs et élèves, nous impressionnent agréablement par l'irréprochable correction et la parfaite dignité de leur tenue, et un contraste tout à leur éloge s'établit avec ce qu'on put voir regagnant la gare, certain soir de fêtes profanes.....

Suivant son parcours traditionnel et présidée par Mgr Dubillard, qui vient d'arriver, la procession se déroule au milieu du recueillement le plus complet. Grâce à la protection de saint Pol, nous ne serons, espérons-le, jamais réduits à faire rimer Apaches et processions ! Pas d'homme au beau geste ! Aucune note discordante, mais la plus franche sympathie et le plus silencieux respect. Quelques visages d'outre-Manche, en dépit du flegme classique, expriment une curiosité sœur jumelle de l'étonnement. Nous voyons, à notre entrée au Creisker, une manière de géant appuyé de toute la raideur de ses bras désespérément longs sur le rebord extérieur des stalles et que notre ingénuité ethnographique déclare être de nationalité plutôt anglaise ! et il nous faut réprimer un sourire, car la pose n'a rien d'hiératique : sans doute, l'habitude du bastingage et du balcon d'hôtel !

Le soir, M. le chanoine Rossi fait ressortir dans son panégyrique de saint Pol trois idées maîtresses, dont chacune sert de thème à des développements où la solidité substantielle du fond le dispute aux séductions de la forme : ce qu'est la vie religieuse, ce qu'est un évêque, ce qu'est la gloire véritable. Tels sont les trois aspects sous lesquels M. le chanoine Rossi envisage la vie de notre

saint Patron. Certains rapprochements et certaines allusions font naître une émotion dont on ne peut se défendre. Il me suffira de rappeler la comparaison entre la mémoire à jamais bénie des saints et la prétentieuse « éternité de bronze »... Que saint Pol exauce la prière de son éloquent panégyriste souhaitant au Léon la fécondité intarissable des vocations religieuses, une constante et filiale soumission aux évêques, avec la gloire du ciel comme couronnement !

Puis, pour clore comme il convient cette journée qui fut toute à Dieu, la bénédiction de Jésus descend sur la population et la cité Saint-Politaines.

Le lundi, se célèbre le service annuel pour le repos des évêques et prêtres défunts de Saint-Pol. M. Derrien, recteur de Plouézoc'h, officie en présence d'un nombreux clergé. L'orgue, presque condamné au silence la veille, retrouve dans la Cathédrale moins encombrée une sonorité splendide, et ses accents émus, à l'unisson des prières liturgiques, ajoutent aux impressions graves que fait naître ce souvenir donné aux défunts.

De telles fêtes loin d'étourdir et de laisser l'âme affaissée et plus vide, parlent suavement au cœur chrétien. De là vient qu'on ne saurait s'en lasser. Fasse saint Pol que nous puissions les célébrer toujours sans encombre !

O saint Patron, garde au peuple qui t'aime,
Avec ses mœurs et ses clochers à jours,
La foi du Christ, la foi de son baptême,
Toujours, toujours, toujours ! ***

Prières réparatrices. — C'est dimanche prochain, nos lecteurs le savent, que M. Combes, président du Conseil des ministres, vient à Tréguier pour l'inauguration de la statue de Renan. Les honneurs officiels rendus à l'apostat tristement célèbre sont une injure à notre foi, un défi à la Bretagne croyante. Comme le disait dans un récent discours M. Brunetière, « ce n'est pas à la « mainmorte », ce n'est pas à nos « chapelles », ce n'est pas aux « Congrégations » qu'on en veut, c'est à la « religion » elle-même.

« Quel homme pensez-vous que les orateurs officiels célébreront en Renan ? Je puis vous le dire sans être prophète. Ah ! ce ne sera pas le grand érudit. Mais ce sera l'auteur de la *Vie de Jésus !* Ce sera l'homme qui, depuis Voltaire, a porté, d'après eux, le coup le plus sensible au christianisme.

« Croyez-le bien, sachez-le bien, c'est la religion qui en est cause. Dissolution des Congrégations, confiscation des biens des couvents, fermeture des chapelles, étranglement des écoles libres, ce ne sont là « que... des préludes. Nous en verrons prochainement bien d'autres ! C'est donc le moment de nous compter, de nous unir et de nous organiser. »

C'est aussi, de plus en plus, le moment de prier ; et nous en-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

gageons vivement nos lecteurs à s'unir aux « prières réparatrices », que le vénérable Curé de Tréguier demande, en ces termes, à ses paroissiens :

« Le Curé de Tréguier, justement ému du grand scandale dont cette ville sera prochainement le théâtre, et plus attristé encore par l'injure que l'on fera au Christ, en glorifiant son plus grand insulteur, le négateur de sa divinité, voudrait offrir une digne réparation au Cœur outragé du Sauveur.

« Dans ce but, il convie les hommes de foi et les femmes pieuses à se réunir autour de l'autel dans la Cathédrale de Tréguier, où le T. S. Sacrement sera exposé à leur adoration le samedi 12 Septembre, après midi, et le dimanche 13, depuis 8 heures jusqu'au soir.

« Là, nous prierons ensemble, nous pleurerons et nous répéterons souvent cette prière du Sauveur mourant : « Mon Père, par-« donnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font. »

« Cet acte de notre foi ne pourra porter ombrage à personne, nous ne demandons que la liberté de prier pour les ennemis du Christ, qui sont aussi les nôtres. »

Un centenaire bien breton. — D'autres fêtes, dignes, celles-là, de la Bretagne, quoique célébrées avec moins d'éclat, auront lieu à Lorient, les 12 et 13 Septembre, à l'occasion du centenaire de Brizeux. Samedi matin, anniversaire de la naissance du poète, il y aura, à l'église Saint-Louis, une messe pendant laquelle on exécutera des chants et divers morceaux de musique composés pour la circonstance. M. le chanoine Duparc, curé-archiprêtre, prononcera une allocution.

Cette fête, à cause de l'occurrence, rappelle un détail piquant de celle qui eut lieu, en 1888, pour l'inauguration de la statue du même poète, à Lorient. La foule était un peu bigarrée ; on y voyait entre autres personnages le Breton apostat Renan, auquel on adressa là un télégramme signé : BRIZEUX, et qui portait ces deux vers du poème de *Marie* :

> Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres :
> Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres.

Prenons garde aux escrocs ! — Dans notre dernier numéro, nous mettions nos lecteurs en garde contre certains individus portant l'habit ecclésiastique, et qui n'étaient en réalité que de vulgaires escrocs. Les événements ont vite justifié notre « Avis ». Samedi dernier, la police de Quimper a mis en état d'arrestation un jeune homme, vêtu en abbé — fort élégant, dit-on —, mais dont les allures par ailleurs paraissaient suspectes. Il a été reconnu pour un employé de commerce, originaire d'Angers, actuellement sans domicile fixe et déjà condamné par le tribunal de Mamers à trois mois de prison. Il aura à répondre de diverses

escroqueries commises à Pont-l'Abbé et à Quimper..., et ailleurs vraisemblablement.

On assure que ce chevalier d'industrie n'est pas seul à exploiter la région, sous un déguisement qui inspire confiance... Nous renouvelons donc notre « Avis » qui garde son actualité et qui, du reste, est utile en tout temps.

Ajoutons que l'on signale de nombreux vols d'églises, spécialement dans le diocèse de Rennes. Ce n'est pas si loin de nous, et les voleurs aussi profitent de la rapidité des moyens de transport. De ce côté, également, on ne peut être trop sur ses gardes.

Les deux pouvoirs ecclésiastique et judiciaire devant les sécularisations. — Il s'est formé en France, au cours du XIX^e^ siècle, un grand nombre de Congrégations et de Communautés religieuses ; plusieurs autres, d'une origine antérieure ou étrangère, sont venues successivement s'y implanter ; toutes y ont multiplié leur personnel, acquis ou bâti ou occupé d'importants immeubles, entrepris ou secondé une foule d'œuvres d'intérêt public et spécialement d'enseignement à tous les degrés. Ces faits sont connus de tous ; il suffit de les rappeler.

Ce qui est moins universellement connu, c'est que toutes ces fondations congréganistes, sans exception aucune, ont été *canoniquement autorisées*. Qu'il y ait eu intervention du pouvoir central de l'Eglise ou seulement de l'autorité diocésaine, toujours est-il que, pour chacun de ces établissements, il a été procédé à une instruction préalable de la cause. Enquêtes, discussions, rejet ou modifications des projets primitifs, approbations conditionnelles ou temporaires : rien n'a été négligé ou omis de ce que suggère la prudence administrative pour écarter l'irréalisable ou l'inutile, aussi bien que pour garantir à chaque création nouvelle le maximum de stabilité et de prospérité. Après avoir érigé en cette forme un établissement congréganiste, l'Eglise ne l'abandonne pas à lui-même ; elle en surveille le fonctionnement ; elle y fait aussi des inspections régulières, soit pour éliminer des abus naissants, s'il en rencontre, soit pour y provoquer les améliorations possibles.

Telle est donc la condition nécessaire de toutes les maisons religieuses, depuis la maison-mère jusqu'à la plus humble succursale, depuis les simples résidences jusqu'aux dépôts des membres invalides. Etablies par l'Eglise, ces maisons relèvent de sa juridiction immédiate et de sa police canonique ; elles sont proprement son œuvre ; elles emploient ses ouvriers ; tant pour leur existence que pour leurs travaux et même leur esprit, elles engagent sa responsabilité supérieure. Si l'une d'elles vient à déchoir, si elle devient infidèle à ses statuts, si elle refuse des missions qui lui sont imposées d'office, ou qu'elle se consacre à des œuvres pour lesquelles elle n'a point été approuvée, ou enfin que ses services n'aient plus une actualité suffisante, l'Eglise lui retire l'autorisation, et en cas de résistance opiniâtre, elle ne craint pas d'ajouter

Archives diocésaines de Quimper et Léon

à la sentence de dissolution la menace ou la peine de l'anathème.

Cependant, que fait l'État? Dépositaire du droit à l'existence civile et à la capacité juridique, il le concède, d'une main systématiquement avare, à de rares établissements. Les autres, qui surgissent de toutes parts, il les ignore ; pour n'en rien voir et n'en rien savoir, il fait l'aveugle et le sourd. Cela dure une centaine d'années, jusqu'à l'aube du XXe siècle. Et voilà qu'en 1901 se révèle soudainement à ses yeux une situation menaçante, pour ne pas dire désespérée ; l'Eglise ne s'était-elle pas avisée de fonder partout des établissements congréganistes? Ce péril, ce fléau, il fallait s'y opposer d'urgence et, en conséquence, détruire la Congrégation et après elle l'Eglise concordataire, seule responsable d'un tel abus.

Grosse entreprise en vérité ; car il n'est pas question de détruire des constructions à la dynamite, pas plus que d'abattre des têtes à la guillotine ; mais l'on prétend tout d'abord faire passer les couvents au Domaine, et les Religieux à la vie séculière. Rien de plus simple, pensez-vous : que le liquidateur s'installe dans toute maison ci-devant congréganiste, et c'en est fait de la Congrégation ; que les ci-devant Religieux ne se montrent plus qu'en costume civil, et il n'y aura plus de congréganistes. C'est le raisonnement du bon sens ; l'Etat persécuteur ne s'y arrête pas ; là où le public n'aperçoit plus ni congrégation ni congréganiste, il en soupçonne encore, qu'il charge ses procureurs de découvrir et ses tribunaux de condamner. De là, ces anciens congréganistes que l'on traîne journellement à la barre pour délit de fausse sécularisation. Qu'est-ce qui rend fausse leur sécularisation? que lui manque-t-il pour être vraie? Nul ne l'a défini avec autorité, pas plus le législatif que l'exécutif. Au judiciaire d'en décider arbitrairement.

Les débats ont lieu dans ces conditions inouïes ; la poursuite évoque cet unique argument : « Les prévenus n'ont plus de maison-mère ni de costume religieux ; ce sont donc des congréganistes *déguisés*, dignes des plus sévères condamnations. » Sur quoi la défense remet sous les yeux du tribunal la signature de l'évêque diocésain, qui atteste le retrait de l'autorisation canonique et la réalité de la sécularisation. Un juge serait arrêté par une signature de gendarme ou d'agent de police ; ainsi le veut le Code. Mais s'il s'agit de l'évêque, de ce haut fonctionnaire dont les pouvoirs s'étendent, comme ceux du préfet, à tout un département, certains juges passent outre. Leur sentence peut se résumer en ces termes : Attendu que je n'ai pas le droit de connaître des actes d'un évêque dans l'exercice de ses fonctions, mais que ce droit compète au seul Conseil d'Etat ; considérant qu'en fait, l'évêque diocésain a accordé aux prévenus des lettres de sécularisation, je déclare lesdites lettres nulles et de nul effet, et condamne les prévenus pour délit de non-sécularisation, nonobstant qu'ils soient sans maison-mère et sans costume religieux.

X...

L'Œuvre Saint-Yves, à Rennes. — Dans quatre semaines, l'Ecole d'Agriculture ouvrira ses portes à nos chers Etudiants, et quelques semaines après, les cours de nos diverses Facultés reprendront leur vie normale.

Nous recommandons aux familles chrétiennes l'Œuvre Saint-Yves qui, depuis bientôt 30 ans, a rendu tant de services à la jeunesse de nos écoles.

Pour le jeune homme abandonné, seul, dans une grande ville comme Rennes, c'est une ressource des plus précieuses que de trouver une Œuvre catholique qui lui donne les moyens de se distraire honnêtement en compagnie de bons et francs camarades. De plus, une Conférence de Saint-Vincent de Paul, dont tous les Membres de Saint-Yves doivent faire partie, habitue l'étudiant à exercer la charité et à connaître les misères de la pauvreté.

M. Ilari (rue Le Bastard, 11), le distingué président de l'Œuvre, ainsi que l'aumônier, M. le chanoine Henry, secrétaire général de l'Archevêché, se feront un plaisir de donner aux familles tous les renseignements que l'on désirerait se procurer.

Mme Prévost (rue Nationale, 6), veut bien se charger d'indiquer aux parents des chambres et des pensions convenables.

Il est à désirer qu'un grand nombre d'étudiants se fassent inscrire dans cette excellente Œuvre, l'une des plus populaires et des plus justement appréciées à Rennes.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Pie X et les pèlerins français de Jérusalem. — Dimanche dernier, 6 Septembre, le Saint-Père a reçu les pèlerins français en route pour la Terre-Sainte. Le Pape s'est montré débordant de bonté paternelle. Après avoir passé au milieu des pèlerins, écoutant chacun d'eux, il prononça lentement, en français, l'allocution suivante, textuellement recueillie par un correspondant de la *Croix* :

« Pour la première fois, je me hasarde à parler français en public, et je tremble comme un enfant qui commence à marcher.

« Je ne parlerai pas longuement, je sais au moins vous dire que je vous aime avec tendresse et que je vous bénis de tout cœur.

« Je vous envie, vous qui partez pour Jérusalem et je voudrais aussi aller visiter le Saint-Sépulcre. Vous y prierez pour moi, pour la sainte Eglise et pour votre patrie si chère à mon cœur. »

Ici, le Pape émotionné ajouta :

« Je prie tous les jours pour la France que j'aime de tout mon cœur ; ma bénédiction vous accompagnera pour que, soit à l'aller, soit au retour, vous fassiez un heureux voyage et que vous reveniez dans votre chère patrie.

« Partout où vous serez, je vous bénirai avec vos familles. »

Puis le Pape bénit les pèlerins avec effusion.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A la promesse faite par le Directeur du pèlerinage que l'on prierait pour le Pape dans tous les sanctuaires, Pie X répondit : « Merci de cette charité que je sollicite. »

MARSEILLE. — **Suppression du traitement de l'Évêque.** — M. Combes vient de supprimer l'indemnité concordataire de Mgr Andrieu, évêque de Marseille, « en raison de la violente circulaire contre les pouvoirs publics qu'il a adressée aux prêtres de son diocèse et des manifestations récentes qui ont eu lieu dans la cathédrale, lors du passage de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, dont le traitement est déjà supprimé ». Tels sont les termes de la note officieuse communiquée à la presse.

En réalité, Mgr Andrieu n'a nullement dépassé son droit : écrivant à ses prêtres pour les convoquer à la retraite ecclésiastique qui est plus nécessaire que jamais pour les armer de courage en vue des épreuves trop faciles à prévoir, il a fait allusion aux attaques violentes dirigées contre le clergé français par M. Combes, dans son discours de Marseille, et montré que ce n'est pas seulement aux Congrégations qu'en voulait le gouvernement, mais à la Religion elle-même. Pour ce qui est du passage à Marseille de Mgr Turinaz, Mgr Andrieu n'a fait que recevoir comme il devait un confrère dans l'épiscopat, un évêque français.

Cause de la Vénérable Jeanne d'Arc. — On lit dans les *Annales religieuses d'Orléans* :

« Mgr l'évêque d'Orléans a reçu de M. l'abbé Hertzog, procureur général de Saint-Sulpice et postulateur de la cause de la Vénérable Jeanne d'Arc, une lettre de laquelle nous extrayons ce qui suit :

« Monseigneur, j'ai la grande joie de vous apprendre que, lors « de l'audience du Promoteur de la foi, Sa Sainteté le Pape Pie X « a daigné décider que la première réunion, en présence du Saint-« Père, de la Congrégation des Rites, serait consacrée à la Véné-« rable Jeanne d'Arc.

« Cette assemblée aura lieu le 17 Novembre. »

Cette marque spéciale de la bienveillance du Saint-Père sera précieuse à tous les catholiques de France.

Belles paroles d'un soldat. — Le général Giovanninelli, ancien commandant de corps d'armée, vient de mourir. A ses obsèques, le général Hartschmidt, représentant le ministre de la guerre, mais, comme il a eu soin de le dire, parlant en son nom personnel, a prononcé une belle et touchante allocution. Après avoir retracé la carrière de son camarade, « ce valeureux soldat qui fut toujours là où fut le drapeau », l'orateur s'avança vers le cercueil et ajouta : « Cher général, je vous adresse non pas un

dernier adieu, non pas un adieu éternel, mais je vous dis : *Au revoir ! Au revoir dans un monde meilleur !* »

Puis, au milieu de l'assistance émue, le képi à la main :

« Oui, Messieurs, la religion est nécessaire, elle est indispensable au soldat ; sans elle il n'y a plus pour lui d'idéal, plus de consolation... Sans la foi, sans la religion, l'armée est perdue ! la société est perdue ! la patrie est perdue ! !... »

Ces paroles ont produit une indescriptible émotion dans l'assistance. Elles sont à être répétées.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 5 Septembre 1903 :

I. La Crise du Libéralisme, par GASTON SORTAIS. — II. De dix-huit à vingt-trois ans : La vie d'étudiant, par Wilfrid TAMPÉ. — III. L'Expansion de la nationalité française, par Joseph BURNICHON. — IV. La Princesse de Condé en exil et dans le cloître, d'après une correspondance inédite, par Henri CHÉROT. — V. Terre d'épopée ; Avila ; Trois palais, par Pierre SUAU. — VI. Bulletin d'Écriture sainte, par Joseph BRUCKER. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

Conditions d'abonnement. — L'abonnement est d'un an ou de six mois ; il part des 5 Janvier, 5 Avril, 5 Juillet et 5 Octobre.

France : un an, 25 fr., six mois, 13 fr. ; — Union postale : un an, 30 fr., six mois, 16 fr. — Un numéro, 1 fr. 50.

Chacune des années 1888 à 1896, prise seule, 20 fr., les suivantes, 25 fr.

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Forte remise sur tous les Catalogues.

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.

Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

LOURDES **Villa Ave Maris Stella.** Pension de famille près la Grotte. Par jour et par personne 6 fr. et 5 fr. 50 suivant l'étage. Omnibus à la gare.

Retenir le logement à l'avance.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Chapeaux
Barrettes
Ceintures

M^LLE E. NÉDÉLEC
QUIMPER
6 — Quai du Stéir — 6

Rabats
Faux-Cols
etc.

—«(FOURNISSEUR DU GRAND-SÉMINAIRE)»—

FONDERIE DE CLOCHES
A. HAVARD à Villedieu-les-Poêles (Manche).
CLOCHES D'ÉGLISES, accords et réaccords garantis.
S'adresser à M. Paul LE JAMTEL, Négociant à Guingamp.

A LA PORTE DU TOMBEAU

« Port-Dieu (Corrèze).

« Je souffrais d'accès périodiques d'hystérie nerveuse ; j'ai pris 12 bouteilles « du *Tonique nerveux du Père Koenig ;* « alors qu'avant, les attaques duraient « plusieurs jours, et qu'on me croyait à la « porte du tombeau, elles sont devenues « moins fréquentes et moins aiguës. Il y a « beaucoup de mieux.

« Mme ANNA BEICHEBARGE. »

GRATIS Un livre précieux sur les Maladies nerveuses envoyé Gratuitement à une adresse quelconque, et les patients pauvres peuvent aussi obtenir ce Tonique gratuitement. Ce remède a été préparé par le Père Koenig de Fort Wayne, Ind., E.-U. d'Am. depuis 1876, et il est préparé aujourd'hui sous sa direction par la Koenig Med. Co., Francfort-s/-M., Allemagne ; en France par E. LOGEAIS, Pharmacien, 37, Avenue Marceau, Paris.
En vente chez les pharmiens 5f la bouteille.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes,* un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 18 Septembre 1903. N° 38.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'éducation chrétienne.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Liturgie ; Nominations dans le clergé ; Devant les tribunaux ; Pèlerinage de Lourdes ; Outrage à la Bretagne catholique ; Le Havre ; La République de 1880 et celle de 1901 contre les Congrégations ; « L'arme des désarmés » ; École apostolique de N.-D. des Missions africaines à Pont-Rousseau ; L'Œuvre des Scapulaires pour les soldats.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Autun ; Paris ; Lourdes ; Marseille ; Congrès des Patronages ; Direction des Ecoles chrétiennes ; Qui va bénéficier des biens dont on dépouille la charité religieuse ? Malfaisants imbéciles.
IV. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 20 Septembre. — 16e Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame des Sept Douleurs. Double-majeur, Blanc. A la messe, mémoires de S. Eustache et ses compagnons, Martyrs, et du Dimanche.

Vêpres du suivant, avec mémoires de N.-D. des Sept Douleurs et de S. Eustache.

Lundi, 21. — S. MATHIEU, APÔTRE. Double de 2e classe. Rouge.
Mardi, 22. — S. Thomas de Villeneuve, Evêque. Double. Blanc.
Mercredi, 23. — S. Lin, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.
Jeudi, 24. — Notre-Dame de la Merci. Double-majeur. Blanc.
Vendredi, 25. — De la férie. — Ou office votif de la Passion ; semi-double. Rouge.
Samedi, 26. — Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.
Dimanche, 27. — 17e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Kernével	du 18 au 22 Septembre.
Landeleau	du 23 au 24 —
Guilers-Quimper.	du 25 au 26 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

La grande question de l'heure présente, celle qui doit préoccuper non seulement les prêtres et les parents chrétiens, mais encore tous les fidèles qui ont au cœur l'amour des âmes baptisées et les intérêts du pays, est la question de l'avenir de l'enseignement catholique en France.

On chasse nos Frères et nos Religieuses, on ferme leurs pensionnats et leurs écoles populaires. C'est là une violation des droits des citoyens et des droits des pères de famille — mais c'est aussi pour nous un malheur, une perte irréparable.

Ils s'en vont, les persécutés ! Qui donc les remplacera ? Qui donc maintenant élèvera nos enfants ?... Beaucoup s'en consolent aisément : il leur reste les écoles publiques, elles leur suffisent. « L'instruction, disent-ils, y est aussi bonne et à meilleur marché ; quant à l'enseignement religieux, les prêtres continueront de le donner au catéchisme, et c'est l'essentiel. » Ainsi parlent les optimistes et tous ceux qui n'ont pas souffert de l'école laïque pour eux-mêmes ou pour leurs enfants, — tous ceux pour lesquels le collège ou le pensionnat n'est pas autre chose qu'une usine préparatoire au baccalauréat ou au brevet.

Les pessimistes gémissent de la situation présente, des départs accomplis, de ceux qu'ils prévoient et annoncent comme proches et certains alors qu'ils ne sont pas même probables. Ils gémissent et ne voient rien à faire. Au contraire, ils semblent travailler eux-mêmes à l'œuvre de ceux qu'ils condamnent en faisant, par avance, le vide autour des écoles libres, au lieu de les soutenir généreusement de leurs encouragements, de leur influence et de leur argent. Quelques-uns vont même — heureusement, ceux-là sont rares — jusqu'à retirer leur fils ou leur fille de l'école congréganiste qui n'est pas menacée, dans la crainte qu'elle le soit, dans la crainte que, plus tard, l'avenir de ces enfants soit compromis parce qu'ils ont été élevés religieusement.

Inconséquence et quelque peu lâcheté chez les pessimistes. Imprévoyance et irréflexion chez les optimistes. Les uns et les autres paraissent oublier la raison principale de l'école, ou publique, ou privée : *l'éducation*, c'est-à-dire la formation morale de l'enfant, plus nécessaire encore que sa formation intellectuelle.

Pères et mères de famille, vous confiez votre enfant aux maîtres ou maîtresses de votre choix, pour qu'ils leur enseignent les sciences humaines, c'est vrai, mais aussi et surtout pour qu'ils continuent votre œuvre éducatrice, pour qu'ils achèvent d'en faire des jeunes gens ou des jeunes filles vertueux et bien élevés. N'est-ce pas là, avant tout, ce que vous désirez dans votre amour pour ces chers petits ?

Eh bien ! à *l'école publique laïque*, telle qu'elle est actuellement

organisée — Dieu étant rayé des programmes — on ne donne pas l'éducation. Ce n'est pas médisant de le dire, car c'est là une vérité universelle, reconnue des plus ardents laïcisateurs eux-mêmes.

Cette éducation, le prêtre ne peut la donner au catéchisme, car il est en relations avec vos enfants à de trop rares et de trop courts instants.

Vous ne pouvez faire seuls cette éducation. Lors même que vous essaieriez de la continuer au foyer domestique entre les heures de classe, la non-éducation reçue à l'école, le contact journalier de compagnons quelconques sous un maître indifférent, l'influence des livres neutres, sinon irréligieux, rendront votre action presque nécessairement inefficace et inutile.

Seule, l'école chrétienne, le collège chrétien, le pensionnat chrétien, en même temps qu'ils distribuent la science, donnent la vraie, solide et bonne éducation, parce que seuls ils appuient leurs leçons sur Dieu, ils enseignent la seule morale parfaite, idéale et pratique, la *morale chrétienne*.

La conclusion est facile à tirer : Parents chrétiens, puisque vous aimez vos enfants, que vous les voulez bons, vertueux et bien élevés, capables en un mot d'être plus tard votre honneur, votre joie et votre consolation, confiez-les à des maîtres chrétiens. Au prix des plus pénibles sacrifices, en dépit des plus grandes difficultés, malgré les promesses, les menaces et les sollicitations qui vous sont faites, aussi longtemps qu'elles existeront encore, faites élever vos enfants dans les écoles chrétiennes, où, quoi qu'on en dise, on donne une instruction équivalente et de plus une éducation morale qu'on ne trouve pas ailleurs.

C'est votre intérêt et celui de vos enfants. C'est votre devoir comme c'est votre droit de par les lois divines et humaines. Et c'est pour vous le seul moyen que vos enfants, toujours et jusqu'à leur dernier jour, demeurent de bons chrétiens et de bons Français.

(Revue d'Annecy.)

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Mission** : MESPAUL, du 20 Septembre au 3 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Le Bail, curé-doyen de Plouzévédé.

III. **Retraites** : LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 26 Septembre au 3 Octobre ;
QUIMPER et MORLAIX, id., du 27 Septembre au 3 Octobre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi 21 Septembre*, réunion des Meres chrétiennes. *A 7 h. 1/2*, sainte messe, prières, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Archives diocésaines Quimper et Léon

Liturgie. — Plusieurs de nos confrères se sont demandé s'ils devaient, après la mort de Léon XIII, continuer à réciter les prières après la messe prescrites par lui. Le principe général est qu'il faut les maintenir jusqu'à direction contraire. C'est ce qui semble, d'ailleurs, résulter du décret du 7 Janvier 1884, ordonnant de dire ces prières pour les besoins de l'Eglise : ***ut in posterum recitentur***.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Évêque, ont été nommés :

M. Ménez, vicaire à Rosnoën, recteur de la même paroisse, en remplacement de M. Paugam, démissionnaire pour cause de santé. M. Paugam, en prenant sa retraite, reste le commensal de son ancien vicaire.

Vicaire à Rosnoën, M. Tanneau, jeune prêtre de Pont-l'Abbé.

Devant les tribunaux. — La Cour d'appel de Rennes a confirmé les jugements du tribunal correctionnel de Quimper rendus, le 13 Août dernier, contre les anciens Frères aujourd'hui sécularisés dirigeant les écoles de Fouesnant et de Briec. Le même arrêt acquitte les propriétaires des immeubles : MM. Cozic, curé de Lesneven, et Poulhazan, curé de Briec, la loi du 4 Décembre 1902 ne s'appliquant qu'aux établissements dépendant de Congrégations autorisées et les articles 59 et 60 ne pouvant recevoir leur application dans le cas où il s'agit. C'est la thèse soutenue par les défenseurs devant le tribunal de Quimper.

Tous les prévenus faisaient défaut, à l'audience de Rennes. L'arrêt n'est donc pas définitif.

Pèlerinage de Lourdes. — Nos pèlerins sont arrivés à Lourdes, lundi dans la soirée, après un heureux voyage. Le train de Quimper a subi un retard de deux heures, mais sans aucun incident fâcheux. Au moment de l'arrivée, un orage éclatait sur la ville de Lourdes, le tonnerre grondait ; mais, dès le lendemain, le temps s'est mis au beau.

M. le Directeur a bien voulu nous adresser le télégramme suivant daté, de mercredi, 10 heures du matin :

« Pèlerins arrivés joyeux. Affluence extraordinaire ; il y a 32 trains de pèlerinages : Cambrai, Quimper, Saint-Brieuc, Le Mans, Angoulême, Angers, Auch, Agen. Trois évêques sont venus avec leurs diocésains ; ce sont : NN. SS. de Quimper, du Mans et d'Angoulême. Nous assistons à de splendides manifestations de foi et de piété ; la ferveur est grande. L'Evêque « des Bretons » est acclamé de tous.

« Nous prions pour les absents, pour tout le diocèse. »

Une autre dépêche qui nous est communiquée annonce la guérison d'une petite fille de Saint-Pol-de-Léon. Attendons la confirmation de l'heureuse nouvelle, et espérons que ce ne sera pas la seule grâce de ce genre que la Sainte-Vierge accordera à ses fidèles Bretons.

Au moment ou paraîtront ces lignes, nos pèlerins seront bien près de reprendre le chemin de la Bretagne, où ils nous raconteront les merveilles dont ils auront été les heureux témoins. On aimera à les suivre par la pensée, au retour comme à l'aller ; aussi nous publions encore le tableau des heures de départ de Lourdes et d'arrivée en Bretagne des différents trains.

STATIONS		TRAINS DE LANDERNEAU — PREMIER	TRAINS DE LANDERNEAU — DEUXIÈME	TRAINS DE LANDERNEAU — TROISIÈME	TRAIN de QUIMPER
Lourdes, *18 Sept.*,	*Départ.*	6 10mat.	6 50mat.	7 20mat.	7 10mat.
Pau		» »	» »	» »	8 19
Morceux	*Arrivée.*	» »	» »	» »	12 14 soir
—	*Départ.*	» »	» »	» »	12 24
Bordeaux	*Arrivée.*	1 17 soir	1 37 soir	2 29 soir	2 49
—	*Départ.*	1 34	2 10	3 2	3 30
Saintes	*Arrivée.*	» »	» »	6 37	» »
—	*Départ.*	» »	» »	7 12	» »
Rochefort	*Arrivée.*	» »	6 46	» »	» »
—	*Départ.*	» »	7 30	» »	» »
La Rochelle	*Arrivée.*	6 30	» »	» »	» »
—	*Départ.*	7 »	» »	» »	» »
		19 Septemb.	*19 Septemb.*	*19 Septemb.*	*19 Septemb.*
Nantes	*Arrivée.*	12 7mat.	1 20mat.	2 18mat.	2 58mat.
—	*Départ.*	12 30	1 35	2 35	3 20
Redon		2 49	3 46	4 54	6 15
Vannes		4 11	5 8	6 16	7 29
Auray		4 44	5 41	6 51	8 »
Lorient		5 42	6 32	7 42	8 45
Quimperlé		6 17	7 4	8 14	9 23
Mellac-Trévoux		» »	» »	» »	9 34
Bannalec		6 41	7 25	8 37	9 46
Rosporden		7 1	7 46	8 55	10 4
Quimper	*Arrivée.*	7 26	8 10	9 19	10 28
—	*Départ.*	7 31	8 17	9 24	» »
Quéménéven		7 56	8 45	9 47	» »
Châteaulin		8 19	9 8	10 50	» »
Pont-de-Buis		8 30	9 19	11 3	» »
Quimerc'h		8 41	9 31	11 18	» »
Hanvec		8 57	9 52	11 38	» »
Daoulas		9 11	10 7	11 55	» »
Dirinon		9 29	10 20	12 25 soir	» »
Landerneau	*Arrivée.*	9 49	10 40	12 46	» »

Outrage à la Bretagne catholique. — L'érection d'une statue à Renan, dans la ville de Tréguier, avait surtout pour but de froisser et de provoquer, par cet outrage voulu à leur foi, la masse des Bretons restée fidèle au Dieu que Renan blasphéma après l'avoir renié. Le projet fut lancé comme un cri de guerre, et le scandale, préparé depuis nombre de mois, vient d'être couronné, dimanche, par une odieuse parade dans laquelle M. Combes et autres orateurs du « bloc » ont servi à satiété des discours où la mauvaise foi le dispute à l'impiété. Sous la protection de 4,000 soldats, mobilisés pour cette glorieuse campagne, une légion

Archives diocésaines de Quimper et Léon

d'anarchistes, recrutés spécialement à Paris (antimilitaristes autant qu'anticléricaux), ont hurlé leurs chants révolutionnaires mêlés de cris « à bas la calotte » qui signifient : mort aux curés et aux catholiques !...

A certains moments, les catholiques ont riposté à ces provocations brutales ; d'où des bagarres qui auraient facilement dégénéré en massacres, sans le calme des Bretons et la sagesse de leurs chefs. Il y a eu des violences, des coups échangés, quelques blessures reçues ; mais ce que certains journaux appellent « une démonstration enthousiaste en faveur de la libre pensée » mérite surtout le nom de « journée des sifflets », qui ont accueilli M. Combes dès son arrivée et l'ont poursuivi à chaque pas, on peut le dire, jusqu'à son départ,... le tout accompagné de cris très nourris : « Vive la liberté ! vive la Religion ! vive le Christ ! »

« Vive le Christ » ! Cette inscription se lisait également, comme une devise triomphale, sur une immense banderole se déroulant le long du clocher de la Cathédrale.

Dans l'église, où le Saint-Sacrement était exposé, la foule des fidèles se pressait nombreuse et recueillie malgré les vociférations que poussaient les sectaires au dehors. Dans l'assistance, on remarquait de nombreuses notabilités catholiques de la région, des représentants de la Bretagne au Parlement, entre autres M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, qui a prononcé un éloquent discours sur la divinité de Jésus-Christ, et M. l'amiral de Cuverville, sénateur, qui a lu une belle amende honorable au Dieu Sauveur.

L'appel à la pitié, à la miséricorde et au pardon, c'est bien le langage qui convient en face de ces manifestations officielles de haineuse impiété. Espérons qu'il aura été entendu. A l'heure où, répondant aux blasphèmes, s'élevaient vers le ciel ces ardentes supplications, l'Eglise disait dans sa Liturgie, aux premières Vêpres de l'Exaltation de la Sainte Croix : « *Ecce Crucem Domini ; fugite partes adversæ...* » Ces paroles ne sont-elles pas d'un heureux présage ?...

L'insolent défi porté à la Bretagne catholique est déjà relevé ; au mois de Mai prochain, sera inauguré le Calvaire de protestation ; la croix de Jésus dominera de toute sa hauteur la statue de l'apostat, et le granit breton sera plus durable que le bronze auquel naguère on promettait imprudemment l'éternité...

Bretons, après l'œuvre de réparation qui s'impose, devant les nouveaux outrages dont on nous menace, soyons unis pour la défense de notre foi et de nos libertés, fidèles à l'antique devise : *Potius mori quam fœdari !* Les parjures et les félons ne sont pas vrais fils de Bretagne !

Le Havre. — **Sur le chemin de l'exil.** — On nous écrit, à la date du 9 Septembre :

« L'exode des « bonnes Sœurs » continue. Au Havre, nous assistons, chaque semaine, au départ de quelques-unes de ces pauvres victimes des funestes décrets de Combes. Samedi dernier, on a vu s'em-

barquer à bord de la *Gascogne*, de la Cie Transatlantique : 27 Filles de Sainte-Marie, de Broons ; 20 Sœurs de la Sagesse ; 13 Filles de la Croix ; 5 Sœurs Marianites ; 3 Sœurs de Saint-Joseph, du Puy, et quelques autres encore, en tout : *quatre-vingt-dix Religieuses* qui se rendaient, les unes aux Etats-Unis, les autres au Canada, chercher la liberté qu'on leur refuse en France.

« Une cinquantaine de ces courageuses filles étaient originaires de la Bretagne.

« Si Combes avait assisté à ce départ, il aurait sans doute éprouvé une grande joie en voyant se réaliser d'une manière si évidente le plus beau de ses rêves. Il aurait ri, comme riait Néron en torturant des créatures humaines et en accumulant des ruines, ou comme riait Béhanzin au cours des sacrifices que l'on sait et qui lui étaient si chers. Oui, Combes aurait ri, mais je suis bien convaincu qu'il aurait été seul à rire.... « *Un Breton.* »

La République de 1880 et celle de 1901 contre les Congrégations. — En 1880, M. Combes s'appelait Ch. Lepère. Or celui-ci, voulant provoquer le décret de dissolution de la Compagnie de Jésus, en référait comme il suit au Président de la République : « Demander aujourd'hui à cette Société de remplir les formalités préliminaires à son autorisation, alors qu'*on sait d'avance que cette autorisation lui serait refusée*, ne paraîtrait ni digne ni convenable » (29 Mars 1880). — Ce qui, à cette date, n'était pas plus digne que convenable vis-à-vis d'une seule Congrégation, vient d'être pratiqué en grand, contre toutes, par M. Combes ; cet homme d'Etat a érigé l'indigne et l'inconvenant en principe de gouvernement.

En 1880, le décret susdit ayant été qualifié d'attentatoire à la liberté individuelle, le même M. Lepère repoussa l'accusation en ces termes : « Les membres des Congrégations non autorisées, le lendemain du jour où la dissolution de leur association aura été prononcée, se trouveront exactement dans *la même situation que tous les autres citoyens français* ; ils jouiront des mêmes avantages et des mêmes prérogatives » (Circ. 2 Avril 1880). — M. Combes ne peut souffrir que ses innombrables expulsés, dissous ou sécularisés jouissent du droit commun, et il n'attend, pour les en dépouiller, que l'heureuse découverte d'une rédaction législative qui ne porte pas malheur à son portefeuille.

Il est de jour en jour plus inquiétant, pour les partisans du régime républicain, de le voir rétrograder si méthodiquement vers la barbarie.

X...

« **L'arme des désarmés** » : Le Chapelet pour la France. — Cette croisade de prières est approuvée et encouragée par LL. EE. les Cardinaux-Archevêques de Lyon et de Rennes, et par NN. SS. l'Archevêque de Cambrai et les Evêques de Quimper et de Luçon.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les promesses reçues cette semaine donnent un nombre de 119,096 chapelets pour la France jusqu'au 1er Octobre 1904.

Total au 9 Septembre 1903 : vingt-cinq millions trois cent neuf mille huit cent soixante.

Que d'espoirs dans ces ardentes et toujours plus nombreuses prières ; aucune ne demeure sans effet, et la plus humble apporte son poids dans cette balance de la justice divine où se pèsent les intérêts des âmes et les destinées des peuples.

Adresser à M. J. Blanchon, directeur de l'*Echo de Fourvière*, 26, place Bellecour, à Lyon, le nombre de chapelets que l'on promet de dire pour la France jusqu'au 1er Octobre 1904.

L'*Echo* ne publie pas les noms des croisés de cette prière.

Le Général des Chapelets.

École apostolique de N.-D. des Missions africaines, à Pont-Rousseau *(Loire-Inférieure)*. — Au sujet de cette école qui, grâce à Dieu, est toujours debout et bien vivante, un « abonné » nous écrit :

« Monsieur le Directeur,

« Il y a quelques mois à peine, elles couvraient encore le sol de notre France, ces maisons bénies où nos enfants, particulièrement ceux des classes moins fortunées, recevaient, avec une solide instruction, l'inappréciable bienfait d'une éducation chrétienne. Aujourd'hui la tempête a tout dévasté, et c'est un bonheur rare de rencontrer sur sa route un établissement de cette nature. J'eus ce bonheur, l'autre jour, en visitant l'école apostolique de N.-D. des Missions, en Pont-Rousseau.

« Situé sur le plateau qui domine le confluent de la Loire et de la Sèvre, cet établissement jouit d'un air pur et d'un coup d'œil ravissant sur la ville de Nantes et sur les collines de Vertou.

« La propriété est vaste et bien plantée. Des allées de verdure, plusieurs pièces d'eau, une belle grotte de Lourdes, en font vraiment un asile de travail et de prière. Le collège se dresse là tout neuf, avec sa chapelle, ses classes, ses dortoirs où la simplicité le dispute à la propreté.

« C'est là que, sous le regard de Marie et la direction de cinq ou six missionnaires, une quarantaine d'aspirants se préparent au rude labeur de l'apostolat. Aux occupations intellectuelles on y joint l'exercice sain et fortifiant du travail manuel. Il est édifiant de voir ces futurs apôtres aussi tranquilles à l'étude que remuants en récréation, et maniant avec une égale ardeur le ballon, la plume ou le râteau. Les Pères eux-mêmes se font un devoir de partager les jeux et les travaux de ceux qui, dans quelques années, seront les jeunes et ardents compagnons de leur apostolat.

« Au témoignage du R. P. Supérieur, cette maison, fondée seulement depuis une dizaine d'années, compte de nombreux missionnaires en Egypte et sur la côte occidentale d'Afrique ; déjà plusieurs d'entre eux ont cueilli la palme des confesseurs de la foi.

C'est chez eux surtout que la valeur et... la mort n'attendent pas le nombre des années !...

« Daigne la Vierge Marie bénir une œuvre si excellente et protéger cette pépinière d'apôtres ! Puissent ces lignes, dictées uniquement par l'admiration et la reconnaissance, dire aux Pères toute ma sympathie et leur attirer de nombreuses vocations. »

L'Œuvre des Scapulaires pour les soldats. — Nous recevons la communication suivante, qui s'adresse à tous nos confrères des paroisses comme à ceux qui s'occupent plus spécialement des retraites et messes de départ :

Messieurs les Curés et Aumôniers sont priés, à l'occasion des messes et retraites de départ, de se souvenir de l' « Œuvre des Scapulaires de Notre-Dame du Mont-Carmel pour les Soldats ».

Ils connaissent déjà le but de cette Œuvre : mettre sous la protection directe et efficace de la Très Sainte Vierge tous les jeunes gens qui vont servir la France, et dont l'âme et le corps seront exposés aux nombreux dangers de la caserne.

Nous savons combien ils seront heureux de mettre leurs chers soldats sous la garde spéciale de Celle qui est « puissante comme une armée rangée en bataille ! »

Qu'ils veulent bien employer pour leurs demandes de scapulaires et de brochures, une carte de visite avec *leur adresse complète* et la formule suivante : « Prière d'envoyer *gratis et franco*.... opuscules et.... scapulaires *pour les soldats* ».

Cette commande devra être adressée à M. l'Aumônier du Carmel de Lourdes, Hautes-Pyrénées. (Cette adresse suffit.) Dans un cas pressé on peut télégraphier.

« L'Œuvre des Scapulaires pour les Soldats » prie encore Messieurs les Curés de faire leurs commandes, pour les messes de départ, du 1er Septembre au 15 Octobre, autant que possible : l'affluence des demandes au dernier moment occasionnerait des retards fâcheux.

Il est bien entendu que les opuscules et scapulaires sont *gratis et franco pour les soldats* seuls.

La petite brochure, très intéressante, intitulée : *Ce que fait la sainte Vierge pour les soldats qui portent le scapulaire,* doit accompagner chaque scapulaire.

Les personnes généreuses qui voudront s'associer à cette Œuvre, sont instamment priées d'envoyer leurs offrandes à M. l'Aumônier du Carmel de Lourdes, Hautes-Pyrénées.

Plus de trois cents lettres (parmi lesquelles de touchantes lettres de soldats), reçues dans une année, ont prouvé aux fondateurs de cette Œuvre surnaturelle et patriotique, tout le bien qu'elle a déjà fait, et donnent un grand espoir pour l'avenir.

Puisse la Vierge Immaculée, en étendant sur la France et l'armée son manteau protecteur, les conserver dignes de leur rôle et de leur grande mission !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

***

La dévotion au scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, une des plus belles et des plus anciennes dévotions, fut apportée du ciel par la sainte Vierge elle-même, avec des promesses de salut confirmées par de nombreux miracles.

Malheureusement, nous ne savons pas tirer d'une si grande faveur tous les trésors que la sainte Vierge y a mis pour les pécheurs aussi bien que pour les justes, pour les pauvres et les ignorants aussi bien que pour les riches et les savants. Que ne peut-on amener les pécheurs à porter au moins un scapulaire, et à le porter jusqu'à la mort ! S'ils ne veulent pas faire autre chose, ce sera déjà beaucoup.

Le scapulaire de la première communion, qui devrait être soigneusement renouvelé, est très souvent abandonné, et beaucoup de personnes pieuses, par ignorance, croient qu'il suffit d'attacher à leur lit, ou de porter dans leur poche cet objet bénit, qui ne saurait cependant avoir son efficacité que porté autour du cou, avec un des carrés sur la poitrine et l'autre sur le dos. C'est un vêtement, une livrée, et qui doit être porté comme tel.

Il y a dans l'acte si simple de porter un scapulaire du Mont-Carmel un tacite, mais constant appel à la miséricorde de Marie, un muet consentement à lui appartenir.....

L'œuvre, fondée à Lourdes, et dont M. l'Aumônier du Carmel est le fidèle dépositaire, voudrait arriver à donner *gratuitement* des scapulaires *solides*, non seulement aux soldats, mais encore au peuple des campagnes et aux ouvriers des villes, en y ajoutant une petite brochure explicative, pleine d'exemples, comme celle des soldats, destinée à faire porter le scapulaire, non comme un objet banal, mais avec la foi et la confiance qui, seules, rendent une œuvre efficace et durable.

Ce serait faire œuvre méritoire que de seconder cette œuvre destinée à sauver les âmes des humbles et des petits, de ceux que la sainte Vierge aime d'un amour particulier, dans un moment où l'enfer déchaîné voudrait ravir au Christ sa plus belle conquête, sa fille aînée : la France.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Dimanche dernier, malgré un orage menaçant, le Souverain Pontife a reçu dans une cour du Vatican les membres du Cercle Léonin et d'autres groupes de fidèles Romains, formant une réunion de 8.000 personnes. Le Pape était sur une estrade et souriait avec bonté aux applaudissements enthousiastes dont on le saluait ; puis il prononça un discours bien en rapport avec les besoins de l'auditoire composé principalement d'ouvriers, « heureux, disait-il, de parler ainsi pour la première fois aux Romains ».

— Dimanche a été inauguré, sur le sommet du Guadagnelo, à 1,200 mètres d'altitude, le monument au Christ Rédempteur. A la cérémonie présidée par le cardinal Vincent Vannutelli, venu à cheval, assistait une foule immense qui, pendant la nuit, avait gravi la montagne.

— De nouveau l'*Osservatore romano* met la presse catholique en garde contre les nouvelles dites du Vatican, répandues par des agences, manquant de contrôle et souvent forgées de toutes pièces. « Il serait temps, dit le journal Romain, de finir avec ce jeu impertinent, inconvenant et de mauvaise éducation. »

— **Don de S. S. Pie X aux pêcheurs français de Terre-Neuve.** — On se souvient que l'église de Saint-Pierre fut totalement détruite par un incendie, dans la nuit du 1er au 2 Novembre dernier. Léon XIII avait déjà donné 1,000 francs pour sa reconstruction.

Ému à son tour de la situation des Terre-Neuviens, ainsi privés de leur unique église, Pie X vient de charger Mgr Merry del Val, pro-secrétaire d'Etat, de faire parvenir deux mille francs à Mgr Légasse, Préfet apostolique des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Ce témoignage de paternelle sympathie du nouveau Pape est consolant pour nos malheureux frères de Saint-Pierre, si éprouvés : c'est en même temps un précieux encouragement donné à la charité française.

Mgr Légasse se trouve actuellement : 22, rue de Varennes, Paris.

Autun. — **A propos de la statue de Renan.** — Dimanche dernier, après le chant des Vêpres, son Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, a adressé ces paroles aux fidèles réunis dans la cathédrale :

« Un grand scandale a lieu, aujourd'hui même, dans la catholique Bretagne par l'érection d'une statue à Renan. C'est à cet homme, que sous les auspices d'un pouvoir public sectaire, il est élevé une statue à Tréguier !

« J'ai décidé qu'à cette occasion, pour demander pardon à Dieu de ce crime national, il serait chanté, devant le Saint-Sacrement exposé, trois fois l'invocation *Parce Domine*.

« Priez, mes très chers frères (car nous sommes tous solidaires de ce crime), afin d'apaiser la colère divine qui peut se manifester de différentes façons et, demain, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, et pendant les trois jours des Quatre-Temps de cette semaine, priez, et faites pénitence. »

Paris. — **Résultats des examens à l'Institut catholique** *(Année scolaire 1902-1903)*. — Les examens subis dans le cours de l'année scolaire 1902-1903 par les élèves et anciens élèves de l'Institut catholique de Paris, soit devant les professeurs

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de l'Institut pour les matières théologiques, soit devant les Jurys d'Etat pour le Droit, les Lettres et les Sciences, ont donné les résultats suivants :

Facultés de Théologie, de Droit canonique et de Philosophie : 5 docteurs, 14 licenciés. 195 bacheliers, dont 13 à l'Institut et 182 dans les grands séminaires de la circonscription universitaire.

Faculté de Droit : 11 docteurs, dont 7 pour le doctorat juridique et 4 pour le doctorat ès-sciences économiques et politiques ; — 4 ont obtenu les notes *Bien* et *Très-Bien* et 4 ont obtenu l'*Eloge* ; — 29 licenciés, 34 bacheliers et 3 capacitaires.

École des Lettres : 2 docteurs, 1 agrégé et 47 licenciés, dont 27 pour les lettres, 6 pour la philosophie, 10 pour l'histoire et 4 pour les langues vivantes, plus 1 diplômé d'histoire en Sorbonne et 1 maître en phonétique.

Ecole des Sciences : 1 docteur et 14 licenciés (ou plus exactement, 42 certificats portant sur l'analyse, la mécanique, l'astronomie, la physique, la chimie, la minéralogie, la géologie, la géographie physique, la botanique et la physiologie).

Soit au total : 19 docteurs, 1 agrégé, 104 licenciés et 229 bacheliers.

En dehors de ces grades académiques, l'Institut a délivré 2 diplômes de grammaire et 4 certificats divers.

Lourdes. — Le 8 Septembre, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes, a fait la bénédiction solennelle de l'église paroissiale de Lourdes. On sait que les travaux, longtemps suspendus, ont été repris et menés à bonne fin grâce à l'entente de l'Evêché et des autorités locales, grâce aussi à une somme considérable donnée par l'historien de Notre-Dame de Lourdes, M. H. Lasserre, en souvenir de Mgr Peyramale.

La nouvelle église, très belle et très vaste, est dédiée au Sacré-Cœur.

Dès le jour même de l'inauguration, elle a servi de point de départ à la procession des pèlerins Nantais au nombre de 2,500, et aussitôt après le pèlerinage national belge y a eu lieu un salut solennel suivi d'une procession.

— Les pèlerins ont été plus nombreux que jamais à Lourdes, surtout pendant les premières semaines de Septembre. En ce moment, arrive un pèlerinage anglais. Le *Times* annonce qu'il comprendra plus de cent pèlerins sous la direction du R. P. J. O'Reilly, religieux oblat de Kilburn. Ce pèlerinage est le troisième qu'organise l'association catholique. Vingt-six prêtres, dont dix irlandais, en font partie. Le pèlerinage emmène aussi plusieurs malades.

Marseille.— **Comment se vengent les Religieuses.**— Il y a quelques jours, un commencement d'épidémie très grave, la la peste, se déclarait à Marseille. Les infirmières laïques refusèrent

de soigner les malades atteints de la terrible maladie. On dut s'adresser à l'Evêque, Mgr Andrieu, qui n'a eu qu'à choisir parmi les religieuses de bonne volonté pour en mettre dix-huit à la disposition du Préfet et de la Commission des hospices. Détail caractéristique : c'est la Commission des hospices qui — il y a deux semaines ! — avait voté la laïcisation des hôpitaux, et l'Evêque de Marseille est un des vénérables prélats à qui le gouvernement vient de supprimer leur traitement.

Le fait signalé à Marseille n'est pas le seul ; on pourrait citer de nombreux cas du même genre... Cela n'empêchera pas nos persécuteurs de continuer à traquer les « bonnes Sœurs ». Le peuple, du moins, verra de quel côté sont ses véritables amis, et se lassera bientôt de ceux qui le trompent.

Congrès des Patronages.— La Commission Centrale des Patronages et Œuvres de Jeunesse de France (Grand-Prix à l'Exposition Universelle de 1900), organise un Congrès général des Patronages de France, les 25, 26, 27 et 28 Octobre 1903.

Les questions traitées intéresseront également les Œuvres des Jeunes gens et des Jeunes filles.

Adresser dès maintenant les demandes de renseignements à la Commission Centrale des Patronages, 7, rue Coëtlogon, Paris (VI^e).

Direction des Écoles chrétiennes. — De tous côtés, en France, se produit, en ce moment, un mouvement intelligent et généreux qui tempère un peu l'amertume de l'heure présente : c'est le mouvement en faveur de la reconstitution de nos Ecoles chrétiennes, sous la direction d'Institutrices laïques. Les nouvelles maîtresses préposées à l'œuvre si importante de l'Enseignement et de l'Education, trouveront, pour s'aider dans l'exercice de leurs fonctions, un Guide complet et sûr, dans le « *Directoire scolaire* » publié par M. le Chanoine O. Barès, Vicaire général honoraire.

Cet ouvrage, revêtu de la haute approbation de Mgr l'Archevêque de Toulouse, a été composé pour les Religieuses enseignantes, mais il peut convenir également à toutes les personnes chargées d'élever l'enfance, c'est-à-dire aux Institutrices placées à la tête des nouvelles Ecoles chrétiennes, aux Institutrices qui font l'éducation des jeunes filles dans leurs familles respectives et aux mères qui s'occupent elles-mêmes de la première formation de leurs enfants. De plus, ce livre sera nécessaire aux aspirantes au *Certificat d'aptitude pédagogique* qui sera bientôt exigé pour obtenir le titre de Directrice. La loi qui doit rendre ce certificat obligatoire a été déjà votée à la Chambre des Députés ; il est probable qu'elle recevra la sanction du Sénat.

Les Candidats trouveront dans le « *Directoire scolaire* », exposées en détail, toutes les questions pédagogiques sur lesquelles elles auront à subir une épreuve écrite et orale.

Le volume est en vente à la Librairie Lethielleux, Paris.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Qui va bénéficier des biens dont on dépouille la charité religieuse ? — Il y a quelques années, lors des premières hostilités ouvertes contre les Congrégations religieuses, M. Waldeck-Rousseau, le chef de la campagne, avait cherché à entraîner le peuple des travailleurs dans le mouvement de persécution. A cette fin, il l'avait convié au partage des dépouilles enlevées aux religieux expropriés ; à l'en croire, il y avait là « un milliard » bon à prendre pour constituer, de toutes pièces, « une caisse de retraite » pour tout le monde des travailleurs.

Plus on avance dans la campagne de persécution et de confiscation, plus on voit apparaître le néant des belles promesses faites par l'avocat de la soi-disant « défense républicaine ».

Le prétendu « milliard » des Congrégations de France... fait penser au légendaire « coffre-fort » des Humbert !... la plus grande escroquerie du siècle !

Il va en être de même des fondations religieuses faites jadis aux établissements religieux et charitables, et que la loi de solidarité, votée à la Chambre, prétend détourner pour les appliquer au service laïque de la dite solidarité.

Non seulement les ouvriers ne verront pas un liard... de ce milliard chimérique... venir alléger le sort de leurs vieux jours ; loin de là !... les budgets de l'Etat et des communes, c'est-à-dire les bourses, grosses et petites, de tous les contribuables, auront peut-être « un milliard » à verser en plus, pour remplacer, à grands frais, des services publics importants destinés à l'entretien d'écoles et d'écoliers, d'hôpitaux et de malades, d'hospices et de vieillards, etc..., que les religieux expulsés avaient pris (gratuitement ou à peu près) à leur charge et à la charge de leurs amis, les catholiques de France !

Qui donc alors... bénéficiera des confiscations et détournements que le fisc est en train d'opérer en France ? — Quelle direction prendront les biens lentement liquidés ?

» Rien de nouveau sous le soleil », dit-on... Ce qui s'est passé une fois... est appelé à se renouveler !

La religion chrétienne n'en est pas à sa première persécution ! Des siècles, encore voisins du nôtre, ont été témoins d'événements tout à fait semblables à ceux qui se reproduisent sous nos yeux. Les dates de 1762 et de 1792 rappellent deux séries de confiscations : la première portant sur les biens particuliers des Jésuites,... la seconde sur les biens ecclésiastiques et hospitaliers de toute la France.

Pas plus dans l'une que dans l'autre, la nation et surtout le peuple, n'a retiré aucune sorte de profit !

Il est intéressant de s'éclairer sur l'avenir qui nous menace en remettant en lumière les faits d'un passé encore proche de nous.

Nous les reproduisons d'après des témoignages authentiques et, quelques-uns,... officiels.

— « Les Jésuites furent condamnés à la fin du XVIII^e^ siècle, sans enquête, sans défense, sans témoins entendus, sans même être interrogés eux-mêmes. Une intrigue de cour en fut la cause.

Le Roi, dont la Maçonnerie déjà puissante faisait le siège, eut la faiblesse déplorable de donner la lettre de condamnation réclamée par des juges iniques. Ceux-ci eurent soin de s'en faire confier l'exécution... Il y avait là une affaire d'or.

Voltaire avait évalué à sa manière les « biens des religieux ».

Il était entendu que l'Etat bénéficierait des confiscations des collèges, des maisons et des chapelles des Jésuites. Les Parlements s'étaient fait confier les opérations financières. Elles promettaient d'être fructueuses.

De fait, les établissements des Jésuites furent mis en vente, leurs églises dépouillées, leurs bibliothèques dispersées.

C'était là... tous leurs biens.

Partout ailleurs, sauf pour leurs élèves, on ne voyait chez eux que simplicité et pauvreté : et il le fallait bien, puisque, d'après le relevé fait alors des revenus des Jésuites en France, et du nombre de leurs membres, on a assuré qu'ils disposaient environ de 350 francs par tête.

Messieurs des parlements, chargés de la liquidation, devinrent subitement très riches, tandis que les créanciers ne pouvaient se faire payer. Ces derniers firent des frais de justice considérables, en pure perte. Pour un seul collège, ces frais se montèrent à 50,000 francs. Le seul recouvrement d'une somme de 500 francs coûta 600 francs. Un huissier, gardien-séquestre d'un vaste collège, disait qu'il ne donnerait pas ses gains pour 12,000 francs.

Les secrétaires des commissions, nommées par les parlements pour ces opérations intéressantes, se trouvèrent en état d'acheter des charges qui les anoblirent presque tous à cette époque.

La liquidation ne rapporta pas un sol au trésor royal.

Ceci est constaté dans le relevé de l'état des collèges des Jésuites et de leurs revenus au moment de l'abolition de la Compagnie. Dressé dans les bureaux du contrôleur général, ce relevé est conservé aux Archives nationales.

Quand vint plus tard, à la Constituante, la discussion sur les biens ecclésiastiques qu'il s'agissait de confisquer à leur tour, Maury, membre de la Constituante, évoquant des faits présents à la mémoire de tous, parla en ces termes :

« Un fait assez récent atteste les inconvénients de ces règles fiscales. Quand les Jésuites furent supprimés, on exaltait partout leur opulence !... A peine leurs biens furent-ils entre les mains des séquestres qu'ils devinrent insuffisants pour payer la pension indécemment modique qui leur avait été promise. Les propriétés de cette Société célèbre ont disparu sans aucun profit pour l'Etat. Nous vous citerons, en preuve anticipée de vos mécomptes qui vous attendent, le déplorable exemple de tant d'institutions vraiment utiles, qui, grandement recommandables à tant d'autres

Archives diocésaines de Quimper et Léon

titres, intéressent encore vivement la nation sous des rapports purement économiques. Le traitement d'un seul professeur coûte quelquefois plus, aujourd'hui, que, jadis, la dotation... d'un collège tout entier de Jésuites. »

— « Bien volé ne profite jamais ! » pas plus aux nations qu'aux individus !

On l'a bien vu en 1762, puis en 1792. On le verra de même en 1903 et... après.

(*Semaine religieuse* de Cambrai, 2e partie.)

Malfaisants imbéciles. — On se rappelle qu'un religieux fut, il n'y a pas longtemps, condamné sur la dénonciation d'avoir en chaire manqué de respect à M. Waldeck-Rousseau, alors régnant. Le prédicateur avait simplement fait la critique de Voltaire et Jean-Jacques Rousseau.

Depuis, on a appris que, dans une commune de l'arrondissement de Segré (Maine-et-Loire), la gendarmerie est venue faire une enquête à grand fracas parce que le curé était formellement accusé d'avoir parlé avec violence en chaire contre les « faux préfets ». Il avait même cité des noms en disant que c'étaient des ânes.

Or, l'enquête a établi, à la grande stupéfaction des braves Pandores, que le curé n'avait pas parlé des *faux préfets*, mais des *faux prophètes*, et que l'âne dont il était question était tout simplement l'ânesse de Balaam.

Dans une autre localité de Maine-et-Loire, un curé ayant prononcé le panégyrique de saint Remi, fut mandé au bureau du commissaire, qui lui reprocha d'avoir fait en chaire l'éloge du colonel de Saint-Rémy.

Il fallut que le curé apportât le manuscrit de son discours pour prouver que les dénonciateurs étaient de malfaisants imbéciles.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PÈLERINAGE DE SAINTE-ANNE-D'AURAY. — **Billets d'aller et retour à prix réduits.** — A l'occasion du *Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray* (Morbihan), il est délivré, chaque année, du *Samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 Octobre* inclusivement, des billets aller et retour de toutes classes pour les stations d'*Auray* et de *Sainte-Anne-d'Auray*, avec réduction de *40* °/₀ en 1re classe, de *35* °/₀ en 2e classe et de *30* °/₀ en 3e classe.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs (les trains-poste et les trains-express exceptés) ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour dans lequel ils ont été délivrés.

Les voyageurs, en provenance des au delà d'*Auray* vers *Lorient*, *Quiberon* ou *Pontivy*, porteurs de billets pour *Sainte-Anne-d'Auray*, auront la faculté de s'arrêter vingt-quatre heures à *Auray*, tant à l'aller qu'au retour.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

18e Année. **Vendredi 25 Septembre 1903.** N° 39.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie : Mgr Jolivet ; Lesneven ; Les chapelles privilégiées de l'Etat républicain et laïque ; Nos missionnaires ; Jeunesse catholique de Bretagne ; Bibliographie bretonne.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Ligue de la communion hebdomadaire ; France ; Aire ; Cambrai ; Montpellier ; Mendicité obligatoire.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 27 Septembre. — 17e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoire des Saints Martyrs Cosme et Damien.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant, des Saints Martyrs Cosme et Damien, et les Suffrages communs.

Lundi, 28. — S. Wenceslas, Martyr. Semi-double. Rouge.

Mardi, 29. — S. Michel, Archange. Double de 2e classe. Blanc.

Mercredi, 30. — S. Jérôme, Confesseur, Docteur. Double. Blanc.

Jeudi, 1er Octobre. — S. Remi, Evêque. Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 2. — Fête des Saints Anges Gardiens. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 3. — S. Meloir, ou Mélar, Martyr *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 4. — 18e Dimanche après la Pentecôte. Solennité du saint Rosaire.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Landunvez.	du 27 au 30 Septembre.
Tréflévénez	du 1er au 2 Octobre.
Plouarzel.	du 3 au 6 Octobre.

. Archives diocésaines e Jimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR OCTOBRE 1903

L'APOSTOLAT AUPRÈS DES JEUNES GENS

Les jeunes gens, pour l'armée catholique, ce sont les troupes fraîches prêtes à donner, dès que les gros bataillons lassés par la lutte commenceront à faiblir. Avoir les jeunes gens, c'est être sûr du lendemain.

Aussi les sectaires multiplient-ils à l'envi les institutions destinées à accaparer les futurs électeurs. Après avoir façonné l'esprit des enfants dans les écoles et les lycées de l'Etat, ils les embrigadent, à leur sortie, dans les innombrables groupements fondés ou inspirés par les Loges : sociétés de gymnastique, œuvres post-scolaires, cercles d'étudiants, etc...

Et c'est à l'âge où le jeune homme est poussé à la fois par un besoin instinctif d'indépendance et par l'éveil des passions, qu'on s'efforce de mettre la main sur lui, afin de le soustraire à l'influence du prêtre, même à celle de la famille.

L'Eglise a fait beaucoup pour tâcher de retenir cette portion si précieuse et, en même temps, si volage de son troupeau. Elle a même si bien fait, que ses ennemis n'ont rien trouvé de mieux que d'imiter ses patronages, ses cercles, ses cours d'adultes. Mais, en imitant, ils ont parfois perfectionné. Il faut qu'à notre tour nous imitions ceux qui nous ont plagiés et que nous les suivions pied à pied sur ce terrain où nous combattons pour l'âme de nos enfants.

Fondons, nous aussi, des œuvres post-scolaires, si nous n'en avons pas, et, là où elles existent, empêchons-les de périr ou de végéter. Infusons-leur un sang nouveau ; modifions au besoin ce qui serait suranné ou qui ne conviendrait plus à l'esprit du moment, mais ne nous endormons pas.

La tâche est ingrate, ne nous le dissimulons pas, car l'adolescent est moins souple que l'enfant ; mais elle est féconde et même consolante. Déjà nous voyons se dessiner dans les rangs des *jeunes* un mouvement actif de marche en avant ; secondons-les de tout notre pouvoir.

Ne croyons pas avoir fait assez en préservant les jeunes gens des mauvaises influences ; donnons à leur activité un but élevé et capable de les passionner. Ce sera un des meilleurs moyens de les moraliser ; une vertu inerte n'est guère durable. Demandons au Cœur du bon Maître, qui a tant aimé les jeunes gens, de nous enseigner l'art de les gagner à sa cause, et d'en faire, à leur tour, des apôtres.

Résolution apostolique : Soutenir les œuvres de jeunes gens dans notre paroisse.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Missions** : MESPAUL, du 20 Septembre au 3 Octobre. Président, la 2e semaine, M. Le Bail, curé-doyen de Plouzévédé;
SAINT-THOIS, du 4 au 17 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Poulhazan, curé-doyen de Briec ;
TRÉGOUREZ, du 4 au 17 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Kerébel, curé-doyen de Riec-sur-Belon.

III. **Retraites** : LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 26 Septembre au 3 Octobre ;
QUIMPER et MORLAIX, id., du 27 Septembre au 3 Octobre;
MORLAIX, retraite pour les hommes, du 4 au 10 Octobre.

IV. **Retraites de soldats.**

LESNEVEN : 1re retraite (pour les jeunes gens des cantons de Brest, Lambézellec, Saint-Renan, Ploudalmézeau, Lannilis, Lesneven, Plabennec), *du 15 au 17 Octobre.*
2e retraite (cantons de Landerneau, Ploudiry, Le Faou, Daoulas, Sizun, Landivisiau, Plouzévédé, Plouescat), *du 20 au 24 Octobre.*

N. B. — L'ouverture de la retraite a lieu à *6 h. 1/4* du soir. Les retraitants doivent donc être entrés, *au plus tard*, à *6 heures*.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Jeudi, 1er Octobre*, à 7 h. 3/4 du soir, ouverture du Mois du Rosaire. Exposition du T. Saint-Sacrement ; chapelet, prière à saint Joseph ; chant des Litanies de la Sainte-Vierge ; bénédiction.

Les mêmes exercices se feront tous les soirs du mois, à la même heure, sauf avis contraire. Le *Jeudi* et le *Dimanche,* l'exercice commence par la procession.

— *Vendredi, 2 Octobre*, fêtes des Saints Anges Gardiens, on célébrera, à la Cathédrale, la fête patronale de la Confrérie de la Doctrine chrétienne. — *A 9 h. 1/2*, messe avec chants ; courte instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

On invite spécialement à cette cérémonie les membres de la Confrérie, les enfants de toutes les écoles de la ville et leurs parents.

— ÉGLISE SAINT-MATHIEU. — *Dimanche prochain, 27 Septembre*, solennité de Saint-Mathieu, fête patronale de la paroisse. Les messes sont aux heures ordinaires ; la grand'messe, *à 10 h.*, sera célébrée par M. Pédel, secrétaire de l'Evêché.

A 2 h. 1/2, vêpres suivies du sermon par M. Lavanant, recteur d'Erguê-Armel, et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— Pendant le mois d'Octobre, les exercices du Mois du Rosaire auront lieu chaque soir à *7 h. 3/4*, excepté les *dimanches*, où ils suivront immédiatement les vêpres. Exposition du T. Saint-Sacrement, chapelet, litanies ; prière à saint Joseph et bénédiction.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Communiqué de l'Évêché. — I. Les exercices du Mois du Rosaire doivent être faits, comme les années précédentes, pendant le mois d'Octobre, conformément aux prescriptions de Léon XIII d'illustre et sainte mémoire. Jamais, à coup sûr, les chrétiens n'eurent de motifs plus impérieux de recourir à Marie par la formule de prière qu'Elle a elle-même désignée comme moyen de salut, dans des circonstances également critiques. Il faut donc que les pieuses réunions du Rosaire soient suivies partout avec plus d'assiduité et de ferveur encore que par le passé.

Monseigneur l'Évêque maintient et renouvelle à cet égard les ordonnances qui suivent : elles devront être publiées au prône, *Dimanche prochain*, avec l'annonce des exercices du Mois du Rosaire et des indulgences qui y sont attachées.

Article 1er. — Le Dimanche, 4 Octobre, la fête du Saint Rosaire, annoncée la veille au son des cloches, sera célébrée solennellement.

Art. 2. — Chaque jour de ce mois, dans les églises et chapelles du diocèse, on récitera, le matin à la messe, ou le soir, cinq dizaines de chapelet, avec les litanies de la Sainte-Vierge et la prière à saint Joseph, ordonnée par le Souverain Pontife.

Art. 3. — On pourra exposer le Saint-Sacrement, pendant la récitation du chapelet, et donner ensuite la bénédiction.

Art. 4. — Les fidèles qui ne pourraient assister à ces pieux exercices sont invités à réciter le chapelet, tous les jours, en famille ou dans leur particulier.

Art. 5. — Nous engageons les communautés religieuses à multiplier leurs communions et leurs prières aux intentions du Souverain Pontife.

Art. 6. — Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences concédées par SS. Léon XIII à la pratique du Mois du Rosaire :

1° Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, *singulis vicibus*, — c'est-à-dire chaque fois — à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercice du Saint Rosaire ;

2° Une indulgence plénière à ceux qui, réunissant les conditions ordinaires, assisteront aux mêmes exercices, au moins dix fois. Les mêmes indulgences sont accordées à ceux qui, légitimement empêchés d'assister à la récitation publique du chapelet et autres prières prescrites, les auront faites en leur particulier ;

3° Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après avoir confessé leurs péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte-Vierge et saint Joseph aux intentions désignées.

II. Ainsi que Monseigneur l'a ordonné à la suite de son Mandement du Carême, une quête doit être faite, dans toutes les églises du diocèse, le Dimanche du Rosaire,

pour les Œuvres des Patronages et des Cercles, et le produit envoyé à l'Évêché.

En annonçant cette quête, au prône de *Dimanche prochain*, MM. les Curés et Recteurs voudront bien faire ressortir en quelques mots l'importance de plus en plus grande des œuvres de préservation pour les enfants et les jeunes apprentis, comme pour les militaires dans les villes de garnison.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Mgr l'Évêque, ont été nommés :

M. Le Roux, jeune prêtre de Tréglonou, vicaire à Crozon, où un nouveau vicariat est créé ;

M. Le Moign, jeune prêtre de Crozon, vicaire à Plomodiern, en remplacement de M. Caër, qui est autorisé à prendre un congé pour cause de santé ;

M. Le Cléach, jeune prêtre de Tréméoc, vicaire à St-Pol-de-Léon, en remplacement de M. Conq, qui a obtenu un congé pour raison de santé.

M. Orvoën, curé de Concarneau, a été désigné par Monseigneur comme Supérieur des retraites de Quimper, en remplacement de M. le chanoine Madec, décédé.

NÉCROLOGIE

Monseigneur JOLIVET, des Oblats de Marie Immaculée, évêque titulaire de Belline, vicaire apostolique de Natal.

Les journaux du 19 Septembre nous ont apporté la douloureuse nouvelle de la mort de ce grand missionnaire, notre compatriote, dont nous annoncions la maladie au mois de Juin dernier. Depuis cette époque, son état s'était sensiblement amélioré et, dans son entourage, on espérait une guérison complète. Lui-même cependant ne se faisait pas illusion ; comme il l'écrivait tout récemment à sa vénérable sœur, Religieuse du Saint-Esprit dans notre diocèse : « On me dit mieux, mais je n'oublie pas que j'ai 77 ans... » Et il ajoutait qu'il était en instances à Rome pour obtenir un coadjuteur. Certes on ne lui eût pas donné son grand âge, quand, en 1898, appelé en France pour le chapitre général de sa Congrégation, il passa quelque temps en Bretagne : sur l'invitation de Mgr Valleau, déjà souffrant, il donna la Confirmation dans l'archiprêtré de Quimperlé et dans plusieurs paroisses de l'archiprêtré de Châteaulin. Tous ceux qui l'ont vu à cette époque, et précédemment, ont gardé le souvenir de sa bonté aimable comme de ses causeries pleines de finesse et d'entrain.

Monseigneur Charles Jolivet naquit à Pont-l'Abbé, le 9 Janvier 1826. Après avoir terminé ses études au Petit-Séminaire de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pont-Croix où, comme il aimait à le rappeler lui-même, il fut un écolier passablement espiègle, il entra comme novice dans la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. Ordonné prêtre en 1849, il fut envoyé par ses supérieurs en Angleterre, où il exerça le ministère pendant 18 ans. A Liverpool, il s'occupa spécialement de la classe ouvrière et fit élever, dans un quartier jusque là dénué de tout secours religieux, une église dont la ville est justement fière.

Devenu assistant général de la Congrégation et visiteur des missions de l'Amérique du Nord, le R. P. Jolivet apporta dans ces diverses charges la sagesse de ses conseils et les ardeurs de son zèle. Nommé, le 13 Septembre 1874, évêque titulaire de Belline et vicaire apostolique de Natal, il fut sacré par un de ses frères en religion, l'illustre cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Doué d'une activité prodigieuse, Mgr Jolivet ne tarda pas réaliser des merveilles dans le pays confié à sa sollicitude pastorale. Le vicariat de Natal s'étendait alors depuis le Zambèze jusqu'au fleuve Orange. Dans cet immense territoire, où l'hérésie protestante avait déjà ses forteresses et ses adeptes, l'Eglise catholique ne possédait que quelques chapelles éparses, bien pauvres, et quelques écoles plus pauvres encore.... La tâche était immense et les ressources bien médiocres ; les ouvriers vaillants, mais peu nombreux.

Le nouvel évêque se met aussitôt à l'œuvre ; il visite son immense vicariat, fondant de nouvelles missions, faisant éclore par la force de son génie et de sa foi ces œuvres sans nombre dont on admire aujourd'hui l'épanouissement dans le Sud-Africain. Il obtint de la Propagande la division en plusieurs préfectures ou vicariats des vastes territoires soumis à sa juridiction. Dès lors, les conversions se multiplièrent rapidement dans le Transvaal, l'Etat libre d'Orange, le Basoutoland, etc.

Pour favoriser le mouvement imprimé par son initiative, l'évêque missionnaire fit appel au dévouement des Religieuses françaises et des Trappistes. Huit Congrégations différentes, dont plusieurs recrutées en Bretagne, lui prêtèrent un généreux concours et contribuèrent, sous sa direction, à faire de cette partie de l'Afrique une Eglise des plus florissantes.

Toujours le premier à la tâche, Mgr Jolivet déployait, avec un coup d'œil sûr, une ténacité bretonne et un rare jugement, toutes les ressources de sa belle intelligence et de son grand cœur.

Le nombre d'écoles, de presbytères, de chapelles et d'églises qu'il a construites est prodigieux. L'énumération en fut faite, en 1899, quand Mgr Jolivet célébra, en même temps que son jubilé épiscopal, le cinquantenaire de sa prêtrise et de sa profession religieuse, et nous donnâmes à cette époque (1) le récit des fêtes aussi touchantes que belles, célébrées à l'occasion de ces heureux anniversaires.

Dans ces dernières années, Mgr Jolivet avait entrepris de bâtir

(1) *Semaine religieuse*, nos du 19 Mai et du 1er Septembre 1899.

à Durban une belle et vaste cathédrale, digne couronnement de son œuvre dans le Sud-Africain. Les travaux touchent à leur fin et l'on espérait que le vénérable Evêque pourrait consacrer la nouvelle église le 4 Novembre prochain, fête de son Patron. Dieu en a décidé autrement, en appelant le vaillant missionnaire à recevoir la récompense de ses travaux apostoliques. Du haut du ciel il veillera sur ceux qui continuent son œuvre, sans oublier, nous l'espérons, ce diocèse de Quimper où il est né et dont il restera une des gloires.

R. I. P.

Lesneven. — **Retraite du Tiers-Ordre**, *du 12 au 19 Septembre 1903*. — 55 paroisses ; 212 retraitantes : Plougastel-Daoulas, 25 ; Plabennec, 19 ; Lesneven, 14 ; Plounévez-Lochrist, 12 ; Plounéour-Trez, 11 ; Ploudaniel, 9 ; Plouguerneau, 7 ; Plouider, 7 ; Plounéventer, 6 ; Saint-Thonan, 6 ; Saint-Martin, de Brest, 5 ; Roscoff, 5 ; Tréglonou, 4 ; Commana, 4 ; Plouarzel, 4 ; Goulven, 4 ; Lannilis, 4 ; Lambézellec, 4 ; Tréflez, 4 ; Trégarantec, 3 ; Bourg-Blanc, 3 ; Landéda, 3 ; Ploudalmézeau, 2 ; Landerneau, 2 ; Dirinon, 2 ; Plouguin, 2 ; Milizac, 2 ; Saint-Vougay, 2 ; Guiclan, 2 ; Pouldergat, 2 ; Ploumoguer, 2 ; Kersaint-Plabennec, 2 ; Kerlouan, 2 ; Crozon, 2 ; Loc-Maria-Plouzané, 2 ; Plougonvelin, 2 ; Pont-l'Abbé, 2 ; Guilers, 2 ; Ouessant, 1 ; Landévennec, 1 ; Lampaul-Guimiliau, 1 ; Vannes, 1 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 1 ; Gouesnou, 1 ; Bodilis, 1 ; Saint-Renan, 1 ; Plougar, 1 ; Châteauneuf, 1 ; Quimper, 1 ; Lanhouarneau, 1 ; Coat-Méal, 1 ; Plouédern, 1 ; Le Folgoat, 1 ; Lanarvily, 1 ; Saint-Derrien, 1.

Les chapelles privilégiées de l'Etat républicain et laïque. — La République créant des privilèges au mépris de la loi commune, et l'Etat laïque favorisant la fréquentation de certains lieux de culte, quoi de plus invraisemblable ? C'est pourtant ce qui résulte d'une Circulaire du Ministre de l'Intérieur et des Cultes aux Préfets (8 Octobre 1880). Il s'agissait de fixer ces fonctionnaires sur les conditions d'ouverture et de fonctionnement des oratoires privés, soit particuliers, soit domestiques. La Circulaire rappelle d'abord la législation du 22 Décembre 1812, qui rend obligatoire l'autorisation par décret et règle la procédure. Ces formalités étant impératives, il y a lieu de les appliquer dans tous les cas. Toutefois, comme elles constituent aussi des mesures vexatoires, il entre dans les attributions secrètes d'un bon Préfet de les éluder administrativement dans les circonstances opportunes ; encore faut-il, n'est-ce pas ? être agréable à la femme d'un ami politique, ou ménager quelque grosse influence électorale, dût la loi en pâtir. La recette alors ? Rien de plus simple et en même temps de plus infaillible. Vous, Préfet, dit la Circulaire, « vous pouvez, à titre provisoire et en cas d'urgence, autoriser le maire à accorder des permissions temporaires. » On devine le reste. Le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

maire, bombardé Pape, délivrera à son tour des permis de messe valables pendant toute la durée de sa magistrature et renouvelables à chaque période électorale. Ces permis provisoires se succéderont ainsi invariablement, au lieu et place du décret règlementaire, et des chapelles seront tenues en état d'ouverture illégale par la grâce et la complicité du Ministre, du Préfet et du Maire.

La Circulaire poursuit, en veine d'illégalités : « L'accès de l'oratoire particulier ne doit jamais être permis qu'au personnel de l'établissement ou de la maison particulière en vue desquels l'autorisation aura été accordée. Il ne doit, en aucun cas, être livré au public. » En aucun cas, c'est bien entendu, et le Ministre va respecter ici l'égalité devant la loi. Il ne s'avisera donc pas de créer deux catégories de chapelles, la première où les règlements seront exécutés à la lettre, et la seconde, qui bénéficiera de passe-droits. Conclure cela, ce serait une pure naïveté ; pour s'en convaincre, il n'y a qu'à achever la lecture de ce texte stupéfiant : « Si certaines exceptions à cette règle ont été admises à l'occasion de quelques solennités pour des *chapelles faisant partie d'établissements scolaires de l'Etat,* le bénéfice de ces exceptions ne saurait être étendu aux établissements privés, où n'existe pas la surveillance de l'Université, qui est une garantie contre tout abus. »

Et voilà ; ces chapelles de l'Etat sont légalement *privées* : elles deviennent *publiques* administrativement, avec cette circonstance aggravante, que légalement la police intérieure en est dévolue au clergé, et qu'elle est attribuée administrativement au corps universitaire. Mais qu'importe au Ministre la violation des lois, pourvu qu'il ait ses chapelles privilégiées ?

Cette Circulaire est-elle encore d'application et brave-t-elle les ordres de fermeture lancés en Avril dernier par M. Combes ? On peut l'induire de ce fait qu'à Rouen, où toutes les autres chapelles sont strictement *privées,* celle du Lycée est *publique.* X...

Nos missionnaires. — Au Pays de Galles. — Nous avons déjà parlé, à diverses reprises, de la Mission *bretonne* fondée, il y a quelques années, par Mgr Mostyn, évêque de Ménévia, au pays de Galles, et confiée aux PP. Oblats de Marie Immaculée. Parmi ceux-ci on a choisi des Bretons, que les affinités du langage et d'antiques traditions d'origine commune feront mieux accepter des Gallois. L'œuvre d'évangélisation marche lentement ; mais nos missionnaires ne perdent pas courage : ils comptent sur la grâce de Dieu et sur les prières des Bretons catholiques, qui — nous l'espérons — ne leur feront pas défaut.

Nous empruntons au dernier numéro des *Petites Annales* des Missionnaires Oblats la lettre suivante, écrite par un jeune prêtre originaire de notre diocèse à un Directeur du scolasticat de Liège (1).

(1) Depuis quelques années, à la suite d'une première série de mesures vexatoires de la part du gouvernement français, les PP. Oblats avaient dû établir à l'étranger quelques-uns de leurs établissements de formation religieuse.

La récente loi contre les Congrégations les a obligés à transférer également le noviciat d'Angers en Belgique, à Saint-Joseph du Bestin, par Grupont, province de Namur. La maison va recevoir incessamment six nouveaux postulants — clercs ou jeunes prêtres du diocèse de Quimper. Comme l'écrivait le supérieur, un de nos compatriotes, le R. P. Abhervé-Guéguen, « la persécution n'arrête pas les braves ; loin de là ! » N. R.

Mon Révérend et bien cher Père,

Merci d'avoir eu la bonté de répondre à ma petite lettre, et merci pour les réconfortantes paroles que contenait cette réponse ; je la conserve pour la relire aux jours sombres, car il y en a même ici.

J'attendais pour vous écrire, mon révérend Père, que mon sort fût fixé, mais l'obédience qui doit m'envoyer faire l'apôtre au milieu des ardoisiers peu intéressants de Blaënaü-Festiniog tarde un peu.

Je me plais beaucoup dans mon pays de Galles, heureux surtout de pouvoir me dire que j'accomplis la volonté de Dieu. Mon ministère se réduit à peu de chose. Chaque samedi soir, je prends le train et vais passer le dimanche avec le Père Mérour, à Blaënaü. A part la bonne, deux ou trois petits Italiens et un Irlandais de passage, il n'y a pas de catholiques dans la ville, qui compte pourtant près de 12.000 habitants. A la bénédiction, le soir, la petite chapelle, une grande chambre au premier étage, est ordinairement plus qu'à moitié remplie. Les Gallois aiment la musique, mais ils ne peuvent supporter l'encens. C'est ce qui a fait notre malheur dimanche, mais ce fut très bien jusqu'au milieu du *Tantum ergo.*

Le Père Mérour s'est fait à la vie solitaire, mais il a hâte cependant d'avoir un compagnon. Il lui arrive parfois des accidents. C'est ainsi qu'un samedi je l'ai trouvé tout en peine. Pensez donc ! une bonne partie du plafond de la chapelle venait de s'écrouler. Comment faire, le lendemain ? Quand on est missionnaire, on a des grâces spéciales pour ne s'étonner de rien. Avec de la bouillie nous collâmes du papier blanc sur la catastrophe, et personne ne s'aperçut de rien, sauf les souris qui vinrent manger notre plafond.

Mais quel beau pays ! Dernièrement je l'ai admiré à loisir en revenant à pied par les montagnes. Les sommets étaient couverts de neige. J'avais peur d'être attaqué par quelque bande de voleurs, mais je n'ai rencontré qu'un vieux chien qui a eu peur de ma canne. A Dolwyddelen j'ai vu le train que je devais prendre se déplacer, puis filer à toute vitesse, sifflant comme pour me narguer. Je n'ai pas couru après, heureux de voyager par une belle matinée, dans cette vallée qu'on appelle le paradis du pays de Galles et qui mérite bien son nom.

Quelques vieux Gallois m'adressent la parole au passage ; je leur réponds par des *yes* indécis, leur langue ne m'ayant pas encore poussé. Mais cela me rappelle les coutumes de nos bons paysans de Bretagne, avec lesquels d'ailleurs ils ont beaucoup de ressemblance au physique comme au moral.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quand donc seront-ils catholiques comme leurs frères d'Armor ?

Dans aucun pays les préjugés contre notre sainte religion ne sont aussi nombreux et aussi enracinés qu'ici. Ici, être papiste c'est être idolâtre et pervers ; les papistes volent les enfants et ne sanctifient pas le dimanche.

Quand la mission débuta à Llanrwst, plusieurs prétendirent que nous adorions les cierges qui sont sur l'autel. Longtemps les journaux locaux se sont faits les colporteurs de ces mensonges, ils ont compris enfin qu'ils nous aidaient plutôt que de nous nuire, nous fournissant gratis la meilleure réclame ; maintenant ils nous laissent tranquilles. Mais vous voyez, mon révérend Père, que si les petits missionnaires de Bretagne doivent avoir des consolations de ce pays, ce ne sera pas beaucoup du côté de leurs hérétiques paroissiens. Nous jetterons la première semence, d'autres récolteront. La multiplicité des sectes, qui sont légion au pays de Galles, en même temps qu'elle nous fournit notre grand argument contre l'hérésie, est aussi, je crois, le plus grand obstacle qu'il nous faudra vaincre. Chaque secte forme comme une petite famille avec ses coutumes, son *Credo*, sa façon d'interpréter la Bible. La chapelle est le lieu de réunion. C'est là que se donnent les conférences, qu'on va écouter de la belle musique, prendre part aux tea-party. Tout ce monde se voit, se connaît. Chaque secte a son journal, sa revue ou ses revues, et parfois son école. Autant d'attaches qu'il faudrait briser. Les tout à fait pauvres peut-être seraient plus libres, si d'autre part ils n'étaient tenus en laisse par la philantrophie protestante.

Toutes les sectes s'unissent quand il s'agit d'attaquer les catholiques. Lorsqu'il n'y a pas de catholiques, toutes s'acharnent contre l'Eglise d'Angleterre ; et là où les anglicans ne comptent pas, Wesleyens, Baptistes, Indépendants traitent ensemble pour s'opposer à la puissante secte Méthodiste-Calviniste. Ils sont fiers surtout de leur école du dimanche. C'est là qu'on lit la Bible, qu'on apprend le catéchisme aux enfants, et qu'on s'exerce au chant. Dans la *Revue méthodiste* on rend compte d'une classe de catéchisme. Le pasteur interroge :

« En combien de jours Dieu créa-t-il la terre ?

— En six jours, répond l'enfant.

— Aurait-il pu le faire en moins de temps ?

— Oui : en quatre jours.

— Pourquoi créa-t-il tout d'abord, avant de créer le soleil, beaucoup d'autres choses ? Comment auriez-vous fait ?

— Oh ! répond le « boy », pour moi, j'aurais d'abord fait le soleil et les étoiles, afin de voir clair pour créer le reste. »

Il paraît qu'il a trouvé ça tout seul, et le maître admire encore la réponse.

Malgré toutes ces difficultés, nos deux petites missions, sous la prudente direction des Pères Mérour et Trébaol, sont en voie de progrès. Le bien se fait, la vérité se répand. On finit par voir que les papistes ne sont pas aussi méchants qu'on le disait. Plusieurs, qui au début de la mission nous maudissaient et auraient voulu nous voir à cent lieues, sont à présent les premiers à demander que nous restions. Le vicaire anglican lui-même est venu à la mission, il a vu et admiré notre petite chapelle, et nous a souhaité toute sorte de succès (1).

Voici deux semaines, devait avoir lieu, à Llanrwst, le baptême d'une petite fille de 14 ans. Je crois que le diable est venu mettre ses cornes dans l'affaire. Priez pour la pleine conversion. A Blaenau, une autre jeune personne avait promis aussi de se faire catholique. Le diable est encore venu, se faisant aider dans la circonstance par un prétendant méthodiste. Le Sacré-Cœur de Jésus saura bien dédommager ses petits missionnaires.

Mais en voilà bien long, mon révérend Père, et de quoi vous ennuyer. Adieu et priez pour moi : on a tant besoin de prières ici ! Que voulez-vous que je fasse si je ne suis absolument saint ?

Votre très affectionné et très reconnaissant

J. TANTER, *O. M. I.*

Jeunesse catholique de Bretagne. — *Aux camarades conscrits.* — Nous recevons la note suivante, que nous insérons volontiers :

Le moment est venu de centraliser les renseignements. Instamment donc, très instamment, nous prions tous les *camarades conscrits de l'année de nous envoyer leurs noms et leurs adresses,* et aussitôt qu'ils auront leur feuille de route, *l'indication de la localité et du régiment* auxquels ils sont destinés.

Nous établirons un tableau donnant la destination de chacun (même s'il doit quitter la Bretagne), et l'adresse de l'aumônier militaire de la garnison à laquelle il sera affecté. Ce tableau sera envoyé sans retard aux camarades qui, en arrivant, ou peu de temps après leur arrivée, *sauront le nom des camarades affectés au même régiment.*

Ainsi en entrant au corps, les jeunes catholiques de Bretagne pourront se reconnaître et trouver des camarades, des amis dignes de toute leur confiance.

S'il y a lieu, nous indiquerons les groupes de jeunes catholiques de la localité auxquels ils n'auront qu'à se présenter pour être sûrs d'un excellent accueil.

Nous espérons que MM. les Curés voudront bien nous aider dans l'œuvre d'assistance mutuelle que nous entreprenons.

Prière d'adresser les renseignements au Secrétaire de la Jeunesse catholique de Bretagne, 4, rue Lesage. Rennes.

Joindre un timbre-poste de 0,15 c. pour la réponse.

---

(1) P. S. — Depuis l'époque où fut écrite cette lettre, les PP. Mérour et Tanter ont quitté Blaënau-Festiniog pour établir le siège de leur mission à Prollheli, un peu plus loin, sur la côte. N. R.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — I. — **Le Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie** va terminer la troisième année de sa publication.

Fidèle au programme que lui a tracé Mgr l'Evêque et encouragé par près de trois cents abonnés, dont un bon tiers étrangers au diocèse, il a déjà donné l'inventaire descriptif de tous les monuments religieux de la région et de leur mobilier artistique ; plus de cent pièces du Cartulaire de l'église cathédrale ont été publiées, et depuis l'an dernier a été commencé un travail qui demandera plusieurs années peut-être pour être mené à bonne fin ; nous voulons parler des *notices* sur chacune des paroisses du diocèse en procédant par ordre alphabétique.

Des notices sur Argol, Arzano, Audierne, Bannalec, Baye, Bénodet, Berrien, Beuzec-Cap-Sizun, Beuzec-Conq, Bodilis et Bohars ont déjà paru ; mais, pour que ce travail soit achevé avant de trop longs délais, il importerait que la Commission pût y consacrer un plus grand nombre de feuilles d'impression par an. Ne voulant pas augmenter le prix de l'abonnement, il n'y a d'autre moyen pour y parvenir que de voir s'augmenter le nombre des abonnés, la Commission étant toujours dans l'intention d'employer l'intégrité des recettes à l'amélioration du *Bulletin*.

Nous engageons donc vivement les personnes qui s'intéressent à notre histoire locale à ne pas tarder de s'abonner à cette publication dès ses débuts, de crainte que plus tard elles ne puissent se procurer le travail complet, le tirage du *Bulletin* se règlant sur le nombre des abonnés.

La Commission recevra avec reconnaissance les renseignements qui lui seront fournis sur les paroisses dont elle rédige la notice et prie naturellement de se presser un peu plus pour celles qui doivent figurer les premières dans l'ordre alphabétique.

S'adresser pour les abonnements du *Bulletin* (paraissant tous les deux mois; 5 fr.) et pour les renseignements à fournir : à M. le chanoine Peyron, secrétaire de la Commission, Quimper.

On peut se procurer, chez M. Salaün, libraire, Quimper, les deux premières années du *Bulletin*.

II. **Kantik Rozera Pelerinet Jerusalem.** — Nous sommes heureux de signaler, en le recommandant, ce nouveau Cantique que l'on pourra utilement faire alterner avec l'ancien, aux réunions du Rosaire. Il est composé sur l'air si connu — et si chantant — de l'*Ave Maria* de Lourdes.

En vente à la librairie catholique J. Salaun, à Quimper : les 100 exemplaires, 1.50 ; franco par la poste : 1.65.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père accorde chaque jour de nombreuses audiences ; il reçoit le matin séparément, dans son cabinet de travail, les cardinaux, prélats et autres personnes qui ont des audiences privées ; le soir, les audiences sont collectives, habituellement dans les Loges du troisième étage ; le Pape passe au milieu des rangs, et chacun peut avec la plus grande liberté lui demander les bénédictions particulières, qu'il accorde avec la plus paternelle bonté.

Nous avons dit un mot de la réception, le 13 Septembre, d'un groupe de fidèles, composé des membres du Cercle Léonin (fondé dans les dernières années de Léon XIII) et d'autres sociétés catholiques, spécialement de la paroisse la plus voisine du Vatican. Pie X se propose de recevoir ainsi successivement les associations catholiques de la ville, groupés le plus possible par paroisses. Les sociétaires seront invités à amener avec eux leurs familles. Les audiences auront lieu dans les jardins du Vatican ou, en cas de mauvais temps, dans les galeries.

Cette décision, qui manifeste une fois de plus la grande bonté du Pape, produit à Rome la plus vive satisfaction.

Sa Sainteté a reçu, la semaine dernière, une centaine de Filles de la Charité et leur a adressé une allocution pleine de sentiments les plus paternels. Le lendemain c'était le R. P. Esschbach, supérieur du Séminaire français ; le Pape a écouté avec une vive satisfaction ce que le Père lui a dit du prochain cinquantenaire de sa maison, pour laquelle il a témoigné la plus grande bienveillance.

Ligue de la communion hebdomadaire. — Une grande faveur vient d'être accordée à cette Œuvre. Par un bref en date du 3 Juillet, l'un des derniers, peut-être le dernier qu'ait signé Léon XIII, dit le *Bulletin* mensuel de la Ligue, le Saint-Père accorde les indulgences suivantes :

Indulgence Plénière : 1° pour chaque associé, à la première communion qu'il fait après son entrée dans la Ligue ; 2° à l'article de la mort ; 3° aux fêtes du Saint-Sacrement, de saint Pascal Baylon (17 mai), de saint Tarcisius (15 août).

Indulgence Partielle de cent jours : 1° chaque fois que les associés baisent avec respect la médaille de la Ligue ; 2° chaque fois qu'ils récitent avec dévotion la strophe *O salutaris hostia* ; 3° chaque fois qu'ils procurent une adhésion à la Ligue.

France. — **Persécution.** — Par suite de la dernière mesure prise, sans aucun droit, par M. Combes contre Mgr l'évêque de Marseille, il se trouve actuellement dix archevêque et évêques privés arbitrairement de l'indemnité concordataire, savoir :

Archives diocésaines d C nper et Léon

S. Em. le cardinal évêque d'Autun ; NN. SS. l'archevêque de Besançon, l'évêque de Séez, l'évêque d'Orléans, l'évêque de Montpellier, l'évêque de Nancy, l'évêque de Nice, l'évêque de Valence, l'évêque de Viviers, l'évêque de Périgueux, l'évêque de Marseille.

Dix archevêque et évêques ainsi dépouillés, par le gouvernement c'est plus du dixième de l'épiscopat français.

La proportion des prêtres spoliés, dans le diocèse de Quimper, pour emploi soi-disant abusif de la langue bretonne, est bien plus forte encore.

Aire. — **Monstrueuse indignité.** — 102 établissements, relevant de 19 Congrégations autorisées, dans le département des Landes, viennent de recevoir l'ordre de fermer.

Les odieux sectaires ont poussé l'impudence jusqu'à oser chasser les Filles de la Charité de l'établissement qu'elles avaient pieusement élevé au berceau même de leur fondateur, saint Vincent de Paul !

Un pays est bien bas quand il méconnait à ce point ses gloires les plus pures !

Cambrai. — **Mort de M. le chanoine Didio.** — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. le chanoine Henri Didio, vice-recteur des Facultés catholiques de Lille, qui a succombé, le 9 septembre, aux suites d'une attaque d'aploplexie.

Le vénéré défunt était né à Munster (Alsace), en 1840. Littérateur distingué, caractère ouvert et sympathique aux jeunes gens, il leur consacra toute sa carrière. Professeur, puis directeur au collège de la Chapelle-sous-Rougemont, au territoire de Belfort, il vint de là à l'Université catholique de Lille.

Les générations d'étudiants, qui s'y sont succédé pendant dix-sept ans, garderont ineffaçable le souvenir de ce prêtre dévoué, toujours souriant, prévoyant, d'une sollicitude paternelle, et n'ayant rien à cœur comme le bon renom et les succès de ses chers jeunes gens.

Montpellier. — **Noces d'or sacerdotales de Mgr de Cabrières.** — A l'occasion des fêtes projetées pour le cinquantenaire de son sacerdoce, Mgr de Cabrières a écrit à ses diocésains une Lettre pastorale, aussi belle par les sentiments qu'elle exprime qu'intéressante par les souvenirs qu'elle rappelle.

D'une page sublime sur le sacerdoce, nous extrayons ces vers de Reboul, le poète nimois, d'une si frappante actualité :

Plus d'un astre tombé nous enseigne l'effroi !
Passant subitement d'un sacerdoce à l'autre,
Plus d'un démon, marqué du signe de l'apôtre,
A porté le ravage aux moissons de la foi !.....
Car, dès qu'il est debout sur le sommet sublime,
Le prêtre, sous ses pieds, hélas ! n'a que l'abîme !
De la gloire à l'opprobre, il n'est pas de milieu.

Parlant des dernières années de son épiscopat, le cœur du prélat ne peut que s'attrister des ruines accumulées à cette heure. Mais, malgré tout, il termine par une pensée d'espérance :

« Ces religieux dispersés et sans asile fixe, ces religieuses, forcées d'affronter, sous des habits d'emprunts, les regards importuns du monde, auquel elles croyaient avoir dit un éternel adieu, combien leurs regrets, leurs soupirs, leurs larmes, leur pauvreté sont de puissants intercesseurs devant Dieu ! Tous, par leurs souffrances si généreusement acceptées, ils préparent à l'Eglise de France un triomphe aussi grand, aussi mémorable et plus permanent peut-être que ce jour de 1801, où le pape Pie VII mit sa main dans celle de Napoléon, afin de relever avec lui les autels renversés et les croix abattues ! »

Mendicité obligatoire. — Les journaux racontent qu'on vient d'arrêter, à Dreux, une religieuse qui demandait quelques secours dans certaines maisons charitables.

Interrogée par le Procureur de la République, elle déclara se nommer Ablain, Marie, âgée de 41 ans, et appartenir à la congrégation des Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir (Sarthe).

Puis, pressée de questions, elle fit au magistrat le récit suivant :

« J'étais cuisinière à l'école de Bourbriac, dans les Côtes-du-Nord. Mais le 1er Septembre, l'école fut fermée, et je me trouvais sans asile, sans situation. Je pensais me rendre à la maison-mère de Ruillé : mais la mère supérieure me fit savoir que, faute de place, je ne pourrais être reçue.

« Depuis, je vais à l'aventure, forcée de demander l'aumône pour vivre...

« Je suis arrivée à Dreux hier soir, à 3 heures 50 ; j'ai demandé et obtenu l'hospitalité à l'hôtel de Paris... »

Le parquet a fait jeter la religieuse en prison !

On ferme les écoles, on met les religieuses sur la rue, après avoir confisqué leurs biens, et si elles demandent des secours, on les arrête et on les jette en prison.

Voilà comment on traite ces femmes dévouées pour les récompenser d'avoir consacré aux enfants et aux pauvres les meilleures années de leur vie.

N'est-ce pas une honte ? Et contestera-t-on que ceux qui prétendent poursuivre la mendicité comme un crime ont tout fait pour la rendre obligatoire !

BIBLIOGRAPHIE

Publications de la librairie TÉQUI (ancienne maison DOUNIOL) Paris.

Un Moine. *Le P. Antonin Danzas, frère-prêcheur,* par le P. Ingold. Deuxième édition, revue et augmentée. In-12. Prix : 1 fr.

Voici comment le R. P. Body, dans la *Couronne de Marie* de Mars 1903, annonçait cet ouvrage, arrivé en moins d'une année à sa seconde édition :

« Le P. Antonin Danzas, dernier survivant des premiers compagnons du

Archives diocésaines d Quimper et Léon

P. LACORDAIRE, a rendu pieusement son âme à Dieu, il y a quatorze ans déjà. Provincial de France, fondateur de la province dominicaine de Lyon, artiste distingué et auteur des magnifiques verrières qui ornent l'église de notre couvent des Brotteaux, écrivain de talent et religieux exemplaire, sa biographie fort intéressante sera certainement accueillie avec joie par tous les amis de notre famille religieuse. »

Cette nouvelle édition contient, outre plusieurs augmentations, quelques gravures. Ce sont, avec le portrait du P. DANZAS, celui du P. LACORDAIRE, trois vues du couvent dominicain de Lyon, et enfin l'une des verrières du P. DANZAS.

La Défense de la Liberté du Culte à Paris, par M. l'abbé FONSSAGRIVES. Prix : 1 franc.

C'est une page d'histoire que M. FONSSAGRIVES a écrite en retraçant, dans *la Défense de la Liberté du Culte à Paris*, les envahissements de nos églises par des bandes révolutionnaires et anarchistes, à la solde ou tout au moins aux ordres du gouvernement. Page d'histoire qui semblerait une page de fable, si les documents qui foisonnent dans le livre de M. FONSSAGRIVES n'étaient là pour affirmer l'authenticité des faits rapportés, que dis-je ? si nous n'en avions été témoins nous-mêmes !

Ce n'est pas, hélas ! l'histoire des temps reculés. C'est l'histoire d'hier, et l'on se demande avec angoisse si ce ne sera pas l'histoire de demain !

Aussi nous ne saurions trop recommander à nos amis de la lire et de l'étudier pour apprendre, non pas comment on nous attaque — ils ne le savent que trop — mais comment on se défend, quand on a pour soi la foi, l'honneur et le droit !

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 20 Septembre 1903 :

I. Les Idées politiques et sociales de Taine, par Lucien ROURE. — II. Quelques difficultés sur l'éducation chez les Jésuites, par Paul KER. — III. La Crise du libéralisme, par Gaston SORTAIS. — IV. Terre d'épopée. Les Capitales : La Vivante, par Pierre SUAU. — V. Choses de l'éducation et de l'enseignement, par Joseph BURNICHON. — VI. L'alcoolisme et la ruine des familles, par le docteur SURBLED. — VII. Une nouvelle étude sur saint Augustin, par Antoine VALMY. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine. — XI. Table des matières du tome 96.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Chapeaux
Barrettes
Ceintures

Mlle E. NÉDÉLEC
QUIMPER
6 — Quai du Stéir — 6

Rabats
Faux-Cols
etc.

—«(FOURNISSEUR DU GRAND-SÉMINAIRE)»—

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 2 Octobre 1903. N° 40.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — XXIIIe Pèlerinage du diocèse de Quimper et de Léon à N.-D. de Lourdes.

II. — Avis aux abonnés.

III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Le pardon du Rosaire ; Association de bienfaisance en faveur du Clergé diocésain ; Société pour la préservation et la diffusion de la langue bretonne ; Morlaix : Nécrologie ; Retraites militaires ; Le délit légal et le délit prétendu « d'œuvre congréganiste ».

IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Pie X et les cercles catholiques d'ouvriers.

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 4 Octobre. — 18e Dimanche après la Pentecôte. SOLENNITÉ DU SAINT ROSAIRE. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la solennité du Rosaire, avec mémoires du suivant, du Dimanche et de S. Placide et ses compagnons, Martyrs.

Lundi, 5. — S. Maurice, Abbé *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Mardi, 6. — S. Bruno, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 7. — S. François d'Assise, Confesseur. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 8. — Ste Brigitte, Veuve. Double. Blanc.

Vendredi, 9. — S. Denis et ses compagnons, Martyrs. Double. Rouge.

Samedi, 10. — S. François de Borgia, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 11. — 19e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Maternité divine de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouarzel	du 3 au 6 Octobre.
Gouesnac'h	du 7 au 8 —
Cléden-Poher	du 9 au 11 —

Archives diocésaines d Q nper et Léon

XXIII[e] PÈLERINAGE DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

à N.-D. de Lourdes

13-19 SEPTEMBRE 1903

Le dimanche, 13 Septembre, le XXIII[e] pèlerinage diocésain de Quimper partait pour Lourdes, sous la présidence de S. G. Mgr Dubillard. Cette fois, le Comité du pèlerinage avait demandé quatre trains à la Compagnie d'Orléans ; les années précédentes il n'en arrêtait que trois. N'était-ce pas imprudent ou présomptueux, alors que le mauvais temps, si nuisible depuis deux mois aux travaux des campagnes, menaçait justement de restreindre le nombre des pèlerins ? Mais nos Bretons ont compris l'importance, la nécessité de la prière, du recours à Marie, secours des chrétiens, à cette heure si grave pour leur foi, la foi de leurs enfants, pour la France et pour l'Eglise. Aussi, malgré toutes les difficultés, contrairement aux prévisions de plusieurs, les adhésions au pèlerinage ont abondé : les quatre trains bien remplis ont emporté 2,450 pèlerins pleins de foi, de confiance et de joie vers la Grotte où la Vierge avait daigné dire un jour : *« Je veux qu'on y vienne en procession. »*

Il ne dure guère moins de trente heures le trajet du Finistère à Lourdes : c'est long et fatigant, dira-t-on. Or, s'il faut en croire nos vaillants pèlerins, la fatigue n'est jamais du voyage ; elle a le bon esprit de rester à la maison les attendre à leur retour. Quant à la longueur du chemin, personne encore ne s'en aperçoit, et pour cause : en cours de route, les prières du matin et du soir sont dites en commun ; le Rosaire tout entier est récité, de beaux cantiques sont chantés. Dans les moments laissés libres par les exercices de piété, les repas — qui s'en scandaliserait ? — se prennent ; des conversations honnêtes et saintes, mais nullement mélancoliques pour cela, s'organisent. Qu'on n'oublie pas que les pèlerins ne sont ni maussades voisins, ni mystérieux inconnus les uns pour les autres. Les habitants d'un compartiment sont d'habitude de la même paroisse, parfois de la même famille. Ajoutez la distraction de regarder par la portière les pays que l'on traverse, et cependant, somme toute, des rives de la Loire à celles de la Garonne, puis des rives de la Garonne à la naissance des Pyrénées, ils ne démontrent pas que le conscrit de Saint-Pol de Léon ait menti quand il chantait : *Mon pays, c'est le plus beau de la terre !* — comment voulez-vous que, dans ces conditions, un voyage réussisse à convaincre qu'il soit long ?

Nous sommes au lundi soir ; la nuit revient ; mais bientôt

nous serons à Lourdes. Après Tarbes ou Pau, toutes les têtes sont aux portières, tous les yeux scrutent les ténèbres. Soudain, une croix lumineuse apparaît. A cette heure, elle est d'un symbolisme consolant et vécu cette croix du pic du Jer. Dans la nuit sans étoiles, d'épais nuages s'entassent autour de la croix comme pour en éteindre les feux, ou pour barrer les chemins de l'espace à ses rayons étincelants : et la croix impassible, immuable, continue de resplendir. Aux heures lugubres de la puissance des ténèbres — et ne vivons-nous pas l'une de ces heures ? — de sombres nuées sorties « du puits de l'abîme » s'ammoncellent autour de la Croix de Jésus, comme pour ensevelir ce foyer de lumière universelle et véritable dans un tombeau de ténèbres, au moins pour interdire à ses rayons la route vers les mondes, les peuples et les âmes. Et la glorieuse Croix du Sauveur, malgré la rage de l'enfer, ne cesse pas, à travers les siècles, d'éclairer, de guider et de sauver.

La croix annonçait la Grotte : enfin, voici, distinctement visible aux pèlerins qui viennent par la ligne de Pau, dans la douce et vive lumière de mille cierges, voici la blanche image de l' « Immaculée-Conception ». Alors, sur toutes les lèvres, de tous les cœurs jaillit le même cri d'amour et d'enthousiasme : *Vive Notre-Dame de Lourdes !* aussitôt suivi du *Magnificat* qui ne se termine qu'avec le voyage lui-même.

† † †

Un orage en pleine activité nous salue à l'arrivée. Les éclairs se suivent à brefs intervalles. A la façon dont il retentit, on devine que le tonnerre tient à l'honneur d'être répercuté par tous les échos des Pyrénées. C'est sous une pluie battante que les pèlerins font leur entrée en ville. Dans l'esprit de chacun, évidemment, se posait la même question, non sans anxiété : que sera le temps demain ? La réponse, sans doute, chez tous, était aussi la même : — en effet, la confiance en Marie n'était-elle pas obligatoire surtout au premier moment de séjour à Lourdes ? — Le temps sera beau ; la Sainte-Vierge est si bonne qu'elle rendra vrai pour ses enfants, une fois de plus, le proverbe à peu près du même âge que le genre humain ou la terre : « Après la pluie, le beau temps. » Nous verrons que ce premier acte de confiance en Marie n'aura pas été vain. Eclairs, tonnerre, pluie diluvienne et boue — conséquence fâcheuse, mais nécessaire de ces gestes de la nature, — n'empêchent pas bon nombre de pèlerins d'aller, dès ce soir-là même, offrir leur premier hommage de respect et d'amour, et dire leur première prière à la Vierge de la Grotte.

La Direction avait pris soin de convoquer le pèlerinage à la Grotte, le lendemain, mardi, à 7 heures. Nos Bretons sont exacts au rendez-vous. Monseigneur célèbre la messe aux intentions, comme il le dira dans la journée, de ses chers dio-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

césains. Les chants, dirigés par M. Morvan, recteur de Melgven, accompagnés à l'harmonium par M. Havas, recteur de Trézilidé, commencent aussitôt. Le cantique à Notre-Dame du Folgoët, le « favori » de tous les pèlerinages aux sanctuaires de la Sainte-Vierge, a les honneurs du début ; et tout de suite, nos belles mélodies bretonnes, tout en exprimant à Marie les sentiments de ceux qui les chantent, attirent l'attention, disons même, conquièrent l'admiration de ceux dont elles frappent les oreilles. Les cantiques bretons, — ceci soit dit uniquement pour nous porter à les aimer davantage, à les mieux étudier pour les chanter mieux et plus souvent — ont été, cette année encore, les plus remarqués à Lourdes. Nous ne l'emportons pas toujours sur les autres pèlerinages au point de vue du nombre, non plus au point de vue de la ferveur, mais il paraît que nous sommes les premiers par nos chants de Bretagne. C'est l'avis du *Journal de la Grotte* : « Quinze mille voix, écrit-« il, quinze mille voix acclament et chantent à l'envi la Vierge « immaculée. C'est Cambrai d'abord, avec son refrain si popu-« laire à Lourdes depuis quelques années :

Joyeux, nous venons, ô Madone,
T'offrir de nos cœurs le transport, etc.

« Saint-Brieuc, l'Anjou, l'Agenois, le Berry méritent, eux « aussi, une mention d'honneur dans ce concert unanime qui « proclame bien haut l'admiration et l'amour des fils exilés « d'Eve pour leur Mère et Reine du ciel. Mais comment par-« ler des douces et si mélancoliques cantilènes dont les Bre-« tons et les Bretonnes de Quimper aux ravissants costumes, « remplissent et enchantent nos sanctuaires, la Grotte bénie « et les alentours ? »

Ce qui précède n'a pas été dicté par un certain « chauvinisme » dont le plus petit brin serait blâmable à Lourdes, au sujet de Lourdes, où, dit le même journal, « c'est à qui trou-« vera les accents les plus beaux et les plus chaleureux pour « chanter Marie » ; mais uniquement par notre amour, amour plus légitime et plus fort que jamais dans les circonstances actuelles, pour notre chère langue bretonne, belle quand elle chante, quand elle parle, quand elle prie, quand elle pleure, belle toujours, belle surtout quand elle célèbre Celle que la Trinité sainte a proclamée toute belle : *Tota pulchra es.*

Lorsque Monseigneur a terminé le divin sacrifice, M. le chanoine Coat, curé de la Cathédrale et directeur du pèlerinage, monte à son tour à l'autel. Pendant ces deux messes, nos pèlerins se pressent à la sainte Table. Ils se sont confessés, pour la plupart, avant de quitter leurs paroisses. Ceux d'entre eux qui ont préféré venir demander le pardon de leurs péchés à Lourdes, auront, tout à l'heure, pour premier soin, de courir à la recherche de ce pardon. Et tous ensuite, sans exception, on peut l'affirmer, recevront avec bonheur et foi, leur

Dieu caché dans l'adorable Sacrement, à chacun des matins de leur séjour à Lourdes.

Après avoir achevé la Sainte Messe, M. le Curé de la Cathédrale monte en chaire pour adresser quelques mots seulement, dit-il, de bienvenue, de remerciement et d'exhortation à la confiance en Marie, aux Bretons massés devant la Grotte. Il leur rappelle qu'ils sont venus prier pour leur salut, pour les malades, pour les pécheurs, pour l'Église, pour la France, pour la Bretagne honorée, à cause de sa foi, de l'acharnement spécial des persécuteurs. Puis, dans une prière ardente, il conjure la Vierge de Lourdes de répandre ses grâces sur les Bretons présents et sur leurs parents restés au pays. M. le Directeur nous parlera souvent durant le pèlerinage. Il ne se fatigue jamais, disait-il un jour dans l'intimité — pardon de l'indiscrétion ! —, à prêcher sur la Sainte-Vierge. Les pèlerins ne se fatiguent pas non plus à l'écouter ; et tous, à Lourdes, après l'avoir entendu parler de Marie avec tant d'éloquence et d'amour, se sentent disposés à vénérer, aimer davantage, à mieux imiter la plus parfaite de toutes les créatures.

Le même jour, à dix heures, ou plutôt dix heures et demie, à cause du retard occasionné par l'interminable défilé des six mille pèlerins du Nord qui durent nous faire place à l'église du Rosaire, la Messe solennelle fut chantée par M. le chanoine Salaün. L'heure tardive obligea de remettre à l'après-midi l'allocution que Monseigneur se proposait de nous adresser.

† † †

A deux heures, le temps étant quelque peu douteux — mais les nuages se contentèrent de menacer — la procession s'organise et part de la terrasse de la Crypte pour se rendre au Calvaire des Bretons. Parmi les bannières, assez nombreuses, on en voit qui sont vraiment remarquables, par exemple celle de Saint-Corentin, et surtout celle de Notre-Dame de Pencran aux riches et vieilles broderies d'or sur fond de soie rouge. Elle est à Lourdes, grâce aux bons soins du comte A. de Lesguern, un des fidèles et dévoués serviteurs de Marie. A mentionner aussi la superbe croix d'or de la paroisse de Trégunc. Mais ce qui peut-être plus encore que chants, croix, bannières, fixe l'attention, surtout des étrangers à notre pays, c'est ce groupe de huit femmes de Plounéour-Trez revêtues d'antiques et superbes costumes qui ne sortent des profondeurs de l'armoire de famille qu'aux jours de mariage et aux jours de pardon, quand on doit porter la bannière ou la statue de la Sainte-Vierge ou de Sainte-Anne. Leurs vêtements rouges ou violets, rehaussés de galons d'or et d'argent, leurs coiffes blanches de fine et vieille dentelle, aux ailes larges flottant sur un châle également tout en dentelle d'origine inconnue, assure-t-on, et de grande valeur, sans ampleur, mais de bon goût, donnent vraiment, disait le *Journal*

Archives diocésaines d Q nper et Léon

de la Grotte, « une vision des temps qui ne sont plus ». Inutile d'ajouter que ces vigoureuses chrétiennes se sont parées à Lourdes de leur toilette des grands jours, non pour exciter la curiosité, pour occuper les photographes, mais uniquement pour faire plaisir à la Vierge qu'elles honorent de même façon, tous les ans, au grand pèlerinage du Folgoët.

Après avoir contourné le rond-point au milieu duquel s'élève la Croix des Bretons, la procession revient au Rosaire. On chante le *Magnificat*, et Monseigneur prend la parole : « Je « suis heureux, s'écrie l'Evêque, de saluer le diocèse de Quim- « per tout entier dans cette assemblée d'élite qu il a députée à « Marie, Mère de Dieu. Dès mon arrivée parmi vous, je me « suis senti fier de mon diocèse ; aujourd'hui, je suis plus fier « que jamais de mes Bretons. Pourquoi sommes-nous à Lour- « des ? Sans doute, ce pèlerinage, manifestation publique de « notre foi, est une réponse au cri de guerre lancé contre nous, « une réparation des blasphèmes vomis contre Jésus, notre « Dieu, dimanche dernier, là-bas, sur la terre bretonne de « Tréguier. Mais nous sommes encore venus pour fortifier « notre foi. En effet, où peut-elle mieux se raviver qu'en cet « endroit béni des apparitions de la Vierge ? qu'en ce pays où « tout ce qui s'offre à nos regards : grotte, basilique, église du « Rosaire, processions, multitudes, n'est que la claire démons- « tration du surnaturel ? Nous sommes venus pour réconforter « notre courage : car nous sommes à l'heure des luttes terribles « contre l'impiété sous toutes ses formes. Prions Marie, et la « plus courageuse de toutes les créatures nous préservera de « la défaillance, nous donnera l'énergie dans l'épreuve et la « bravoure dans les combats. Enfin, nous sommes venus pour « demander assistance. En vain nous flatterons-nous d'opposer « au mal un rempart inexpugnable, même en nous serrant les « uns contre les autres, en mettant en commun toutes les forces « de nos cœurs. Si Dieu n'est pas avec nous, nous faiblirons. « Supplions, par conséquent, le Seigneur de venir à notre aide ; « et par Lui, nous serons invincibles, nous resterons toujours « chrétiens et Bretons. »

Monseigneur, votre présence à Lourdes, malgré les écrasantes fatigues de l'administration d'un vaste diocèse, votre éloquente et vaillante parole qui nous a si souvent prêché le courage et la confiance en Marie, vos prières si fréquentes pour vos enfants, vos attentions si douces, si paternelles pour les pauvres malades, puis, nous permettez-vous de l'ajouter ? votre assiduité exemplaire à tous nos exercices : aux églises, aux processions, à la Grotte, aux piscines, au *Credo* du soir, partout vous étiez avec nous, vous ont conquis tous les cœurs à Lourdes. Vous êtes fier de vos Bretons, avez-vous dit : eh bien, les Bretons sont fiers de leur Evêque !

La bénédiction du Saint-Sacrement termine cette cérémonie.

† †

A quatre heures, procession du Saint-Sacrement. C'est le principal exercice de la journée, et, sans conteste, le plus beau. Tous les pèlerinages y prennent part : et ces trois jours, ils seront au nombre de dix. *Penaoz kounta en dra-ma-pa zaimp d'ar gear ?* s'écriait un de nos braves pèlerins, émerveillé de tout ce qui lui passait là-bas sous les yeux. Comment raconterons-nous ceci quand nous irons à la maison ? Comment surtout raconter une procession du Saint-Sacrement à Lourdes ? Seuls, les hommes sont admis à former l'escorte du Sauveur ainsi qu'à porter les bannières. Cette fois, les femmes de Plounéour-Trez, à cause de la beauté de leur costume ont l'honneur d'une exception à cette règle, jusqu'alors impitoyable. Douze cents malades, nous assure-t-on, sont là sur deux rangs formant les deux haies d'une large avenue par laquelle viendra, tout à l'heure, le Dieu qui doit les bénir, dont ils attendent la guérison, mais dont ils adorent avant tout la sainte volonté.

Après un long défilé de fidèles et de prêtres portant des cierges allumés, à l'extrémité de l'immense esplanade, apparaît enfin l'ostensoir d'or porté par Mgr de Bonfils, évêque du Mans, et suivi de NN. SS. de Tarbes, de Quimper et d'Angoulême. Une immense couronne humaine, allant de la Vierge couronnée jusqu'au Rosaire, ou plutôt par les rampes et les escaliers jusqu'aux hauteurs de la Basilique, enserre en ce moment le Dieu de nos autels. Les chants liturgiques cessent. Alors, c'est « la « scène incomparable du passage du Saint-Sacrement à travers « les rangs des pauvres infirmes, les ardents appels à la prière, « les exclamations de la multitude, les supplications touchantes « des malheureux, leurs cris de foi : *Jésus, Fils de David, ayez « pitié de nous !... Seigneur, faites que je voie ! Dites seulement « une parole et je serai guéri ! Sauvez-nous, Jésus, nous péris- « sons ! Si vous voulez, vous pouvez me guérir !* les élans d'ad- « miration et de reconnaissance lorsqu'un paralytique se lève « et marche, quand un aveugle voit, qu'un fils mourant se jette « entre les bras de sa mère. Le langage humain est impuissant « à décrire de telles scènes. C'est Jésus vivant et agissant ; il « n'est pas de meilleure preuve de la Présence réelle ! » (1)

Si Jésus n'accorde pas à tous la guérison qu'ils lui demandent, du moins il accorde d'autres grâces meilleures pour eux, il n'en faut pas douter, que la guérison corporelle, en particulier la grâce de la soumission généreuse à sa volonté, de la résignation dans leurs douleurs. Les malades s'en retourneront à l'hôpital, tout-à-l'heure, et demain dans leur pays, sans se plaindre, sans murmurer contre Celui qui ne les aura pas guéris, alors qu'Il le pouvait, plus disposés que jamais à transfor-

(1) Apparitions de Lourdes, par un prêtre du clergé de Paris.

Archives diocésaines d Quimper et Léon

mer leurs souffrances de cette vallée de larmes en fécondes semences de bonheur dans les régions heureuses où l'on ne souffrira plus.

Le pèlerinage de Quimper avait conduit à Lourdes environ soixante-dix malades. En route, une Religieuse du Saint-Esprit, attachée comme infirmière à chacun des trains, a pour mission d'adoucir pour ces malheureux, autant que le peut son dévouement, les fatigues et les peines du voyage. Ensuite, à Lourdes, Mère Emmanuel et ses dévouées collaboratrices s'occupent des infirmes bretons, jour et nuit, avec une sollicitude maternelle à rendre digne d'envie, paraît-il, parmi ceux qui souffrent, le sort des miséreux confiés aux Sœurs blanches.

Une vraie journée de pèlerinage ne se termine jamais sans la procession aux flambeaux. Pour un beau coup d'œil, c'en est un que le spectacle féerique des avenues, des rampes, de l'Esplanade, de la façade et du toit du Rosaire, de la façade et du clocher de la Basilique étincelants de mille feux. C'est à défier toute description. Celui qui n'en a pas encore joui, s'il tient à se faire une idée de cette illumination unique au monde, le meilleur parti qu'il puisse prendre est d'aller voir. Et quand ensuite on lui demandera des nouvelles de ce qui se passe à Lourdes, il est certain qu'il ne fera pas la réponse de Platon à Denys le Tyran, fier de montrer au philosophe les merveilles de son palais et de sa capitale : *J'ai vu plus beau !*

Une fois tous les pèlerins — ils sont là vingt mille, — massés devant le Rosaire, l'*Ave Maria*, chant unique de la procession du soir, se tait, et le *Credo* commence. « Que j'aime, s'écriait « un prêtre savant et saint, que j'aime, au matin de nos gran- « des solennités, entendre des voix fortes proclamer dans nos « églises cette profession sublime : Un Dieu unique, Père « tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre... Et quand ces « mâles accents retentissent dans nos basiliques, roulent sous « leurs voûtes sacrées, transporté aux anciens jours, je crois « entendre ce vent tout-puissant qui planait sur le Cénacle, et « qui de là, parcourut l'univers, renversant pêle-mêle et les « dieux et leurs autels et leurs temples. »

Or, nulle part le *Credo* n'est plus beau, plus majestueux qu'à Lourdes, parce que nulle part il n'est chanté dans un endroit plus saint, par une plus grande assemblée, avec plus de foi, ajoutons, avec plus d'ensemble. Ce bruit formidable et mélodieux, plus fort que le fracas du torrent des bords duquel il monte réveiller les silences des plus hauts sommets de la montagne, que n'est-il, en vérité, selon le rêve de ce prêtre, un vent vigoureux, irrésistible, partant des rives du Gave pour s'en aller dans notre France et le monde entier abattre tous les orgueils, et briser tous les projets des ennemis du Christ et de son Eglise !

A la fin du *Credo*, la foule chante trois fois la prière pour le Pape. Monseigneur de Quimper félicite les pèlerins de leur

piété du premier jour, et les exhorte à redoubler de confiance en Marie pour le lendemain. L'Evêque du Mans se tient à ses côtés. Les deux Pontifes bénissent la multitude. La première journée du pèlerinage est finie.

‡ ‡ ‡

Nous n'avons encore raconté que les événements d'un seul jour, et c'est trois jours que l'on passe à Lourdes. Pour dissiper les inquiétudes qu'inspire évidemment au lecteur la longueur incontestable de ce qui précède, hâtons-nous de le prévenir que la narration de ce qui s'est passé est aussi la narration de ce qui se passera. En effet, les jours de pèlerinage se suivent et se ressemblent beaucoup. Mais s'ils amènent à peu près les mêmes exercices, la monotonie, pour cela, ne figure jamais au programme. Par conséquent, désormais ce récit sera d'allure satisfaisante dans sa marche vers le point final.

Le mercredi commence par une matinée splendide, et le beau temps restera fidèle aux pèlerins jusqu'à leur retour en Bretagne. « Nous aurons donc encore aujourd'hui une journée « de soleil, de chants enthousiastes, de magnifiques proces- « sions, et, nous l'espérons aussi, de grâces importantes et « nombreuses. »

A six heures, les pèlerins de Quimper sont de nouveau devant la Grotte, y chantent leurs beaux cantiques à Marie, y font tous la sainte communion pendant que se célèbrent deux messes, l'une par M. le chanoine Salaün, l'autre par M. le chanoine Belbéoc'h, supérieur du Petit-Séminaire de Pont-Croix. A neuf heures, la grand'messe, à laquelle assiste Monseigneur, est chantée au Rosaire par M. Kérébel, curé-doyen de Riec. A l'évangile, M. Madec, recteur de Tréflévénez, nous parle de la Vierge, secours des chrétiens. Dans son instruction très intéressante, et d'un breton de bon aloi, il nous rappelle que pour obtenir aide et protection de la Mère de Dieu, nous devons prier d'abord, ensuite faire pénitence à cause de nos péchés et des péchés des autres. Et cette double obligation, le prédicateur la démontre par les paroles de la Sainte-Vierge elle-même à Bernadette, et par des faits, peu connus, mais très curieux, empruntés à l'histoire des Apparitions.

Après midi, vêpres solennelles chantées encore au Rosaire, et présidées par M. Cozic, curé-doyen de Lesneven. Après le *Benedicamus*, M. le Curé de la Cathédrale annonce que l'Evêque de Quimper, assisté de prêtres de son diocèse, portera le Saint-Sacrement à la procession de quatre heures.

Donc, à l'heure accoutumée, nouveau triomphe à Jésus-Hostie. C'est « une des plus belles ovations de l'année au Dieu « du Sacrement. » Les ardentes supplications touchent le Cœur du bon Maître qui ne se contente pas de bénir quand Il passe devant les malades. Mais aucun des privilégiés de Jésus n'est

Archives diocésaines d Q nper et Léon

de notre diocèse. Puis à huit heures, magnifique procession aux flambeaux, chant du *Credo*, non moins grandiose, non moins impressionnant que la veille. Monseigneur de Quimper ne peut résister au désir de féliciter encore les innombrables pèlerins de leur foi, de leur prêcher la reconnaissance envers Marie, car les piscines avaient été le théâtre de marques éclatantes de sa bonté, et de les animer à la confiance envers leur Mère du ciel. Et la foule se disperse sous la bénédiction des Evêques de Quimper, du Mans et d'Angoulême.

† † †

Nous sommes au jeudi. A sept heures du matin, Monseigneur célèbre la messe au Rosaire. Mais avant de monter à l'autel, Sa Grandeur tient à déclarer à ses diocésains qu'Elle offrira le Saint-Sacrifice encore à leurs intentions. « Votre atti-« tude à Lourdes, continue l'Evêque, est ce qu'elle doit être : « vous êtes Bretons, vrais Bretons d'Arvor ! A la Grotte, aux « piscines, dans les églises, aux processions, vous avez donné « l'exemple, vous avez été les premiers par la foi, sinon par le « nombre. Que vos prières soient plus vives que jamais en ce « dernier jour du pèlerinage ! Nous sommes les plus persécu-« tés ; nous sommes attaqués dans notre langue, dans nos prê-« tres, dans nos écoles... partout c'est la guerre ! Aussi, avons-« nous besoin de force, non pour attaquer, mais pour résister, « pour défendre nos libertés les plus saintes. Prions, et nous « serons munis de la puissance de Dieu, car Marie l'amènera « dans nos rangs. »

Après la seconde messe, dite par M. le chanoine Monfort, ancien curé de Notre-Dame du Mont-Carmel de Brest, c'est à l'Evêque que s'adresse M. le Curé de Saint-Corentin : « Merci, « dit-il, Monseigneur, au nom de tous, d'avoir bien voulu pré-« sider ce pèlerinage, malgré vos fatigues écrasantes et vos « grandes inquiétudes ! Merci de vos vaillantes paroles ! Vous « nous montrez, comme vos prédécesseurs, le chemin de l'hon-« neur : nous vous suivrons ; comptez sur nous. Le Breton « n'est pas démonstratif ; mais quand il aime, il aime fortement, « il aime fidèlement : c'est ainsi qu'il aime son Evêque. »

Tous les pèlerins sont ensuite convoqués aux piscines afin d'y prier pour les malades.

Nos Bretons sont d'une obéissance parfaite à Lourdes : à l'heure indiquée, ils se rendent, avec leurs prêtres, aux piscines, et récitent ensemble le chapelet. Entre les dizaines, M. Henry, aumônier à Landerneau, leur rappelle les mystères du Rosaire et leur adresse quelques exhortations moins capables, à coup sûr, de les exciter à la ferveur que la vue des misères dont ils ont le spectacle lamentable sous les yeux.

A deux heures, rendez-vous est pris avec le pèlerinage de Saint-Brieuc pour une procession à la Croix des Bretons. Tandis que leurs frères des Côtes-du-Nord s'y rendent par l'avenue de gauche, les pèlerins du Finistère s'avancent par celle de droite, et les deux cortèges se rejoignent autour de la belle Croix, érigée depuis trois ans sur la terre de Lourdes, et dont le dur granit raconte à tous les passants qui la saluent et l'admirent, la foi solide et stable des habitants du « Pays des Calvaires ».

Après un chant à la Croix, M. Penndu, recteur de Lampaul-Guimiliau, parle en breton aux quatre mille Bretons et les engage éloquemment au culte de la Croix de Jésus-Christ, source de toutes les grâces, école de résignation dans la souffrance et de courage dans la lutte. Après lui, Monseigneur rappelle la journée de la bénédiction de ce Calvaire, journée d'affirmation de la foi bretonne et de gloire pour Notre-Seigneur. « Les hommes passent, ajoute Sa Grandeur, nous passerons à « notre tour : mais le granit de Bretagne est indestructible. De « sorte que sur la terre où nous sommes maintenant réunis, ce « monument de pierre extraite du cœur de notre sol d'Arvor, « restera debout pour dire aux siècles à venir la foi de la Bre-« tagne au début de la persécution. Que cette foi qui parlera, « par ce Calvaire, aux générations futures, soit de plus en plus « ferme et constante en vos cœurs ! Léguez-la, comme le plus « noble et le plus précieux des héritages, à vos enfants, afin « qu'après nous, d'autres aussi nombreux, aussi croyants que « leurs pères, viennent chanter ici : *Catholiques et Bretons tou-« jours !* afin que la foi de la Bretagne reste en tous les temps « un exemple pour tous les pays ! »

Après la bénédiction de Monseigneur, les deux pèlerinages s'en reviennent par les mêmes chemins, celui de Saint-Brieuc vers la Grotte, celui de Quimper au Rosaire. Là, dans une émouvante et dernière allocution, M. le Directeur, selon sa pieuse habitude de chaque année, exhorte les pèlerins à ne pas quitter Lourdes sans avoir pris une bonne résolution ; il leur indique celle de faire au moins une fois par an la communion en l'honneur de la Sainte-Vierge. Puis, après avoir annoncé l'adoration nocturne à la Basilique la nuit suivante, et rappelé les heures du départ prochain, hélas ! il remercie les pèlerins d'avoir répondu nombreux à son appel ; les prêtres d'avoir conduit leurs paroissiens à la Grotte ; tous ceux dont les talents et les bonnes volontés ont contribué, par le chant, la musique et la prédication à la splendeur du pèlerinage : « Em-« portez le parfum de Lourdes, conclut-il, jeunes filles, pour « garder votre pureté dans les dangers du monde ; mères de « famille, pour imiter le modèle de toutes les mères ; gardez le « parfum de Lourdes, chrétiens, pour rester fidèles à votre foi. « O Marie, nous promettons de toujours vous aimer ! Soyez la « Reine et la Mère des Bretons ! »

La procession du Saint-Sacrement qui suivit ne fut pas au-dessous de ses deux aînées des jours précédents. Mgr Ricard,

Archives diocésaines d Q nper et Léon

évêque d'Angoulême, portait l'ostensoir. Derrière le dais marchaient NN. SS. de Quimper et de Tarbes. Le bon Sauveur acclamé, supplié par une foule dont la ferveur ne pouvait être plus touchante, daigna de nouveau montrer son pouvoir de guérir. Jusqu'au dernier jour, on n'entendait parler que de faveurs accordées aux autres pèlerinages, surtout à celui du Nord ; la Sainte-Vierge et son divin Fils ne guérissaient aucun malade breton. Cependant, le jeudi matin, après un bain à la piscine, une femme de Plounéour-Trez, Marguerite Primel, qui depuis huit ans ne pouvait marcher sans le secours de ses béquilles, n'avait pas eu besoin de leurs services pour aller de la Grotte au Bureau des constatations. Le soir, au passage du Saint-Sacrement, elle eut l'impression d'une grande force, *nerz an Aoutrou Doue*, disait-elle à son recteur, M. de Coataudon, envahissant tous ses membres. De retour au pays, elle a marché, nous écrit-on, comme tout le monde, de la gare à l'église paroissiale. S'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la nature de ce fait, nous ne commettons du moins aucune imprudence et nous ne remplissons que le devoir le plus doux en adressant l'hommage de notre plus vive reconnaissance, à la Vierge, salut des infirmes.

La procession aux flambeaux et le *Credo* final cloturèrent dignement les incomparables solennités dont tous les pèlerins garderont l'impérissable et céleste souvenir. La nuit suivante, à une heure et demie du matin l'adoration nocturne eut lieu à la Basilique, trop petite pour recevoir tous les Bretons accourus pour adorer Notre-Seigneur. Elle commença par la messe solennelle que chanta M. Livinec, recteur de Plouénan. Ensuite, M. Penndu prêcha les quatre devoirs de l'adoration, de la reconnaissance, de la réparation et de la prière envers le Dieu de l'autel avec une piété qui stimula pendant l'heure sainte celle de son auditoire recueilli.

† † †

Le moment du départ approche ; il sera matinal pour tous les pèlerins. Le premier train, en effet, quittera Lourdes à 6 h. 15 et le quatrième à 7 h. 23. Tandis que les derniers partants vont assister les uns aux deux messes que M. le Curé de la Cathédrale et M. de Coataudon, recteur de Plounéour, disent à la Grotte, les autres à celle que Monseigneur célèbre au Rosaire, ceux que doivent emporter le premier et le deuxième train de Landerneau saluent une dernière fois la Vierge de la Grotte avant de se rendre à la gare.

Le pèlerin condense, en quelque sorte, dans cette dernière et rapide entrevue avec Marie la ferveur qui l'animait, les joies qu'il goûtait, les prières qu'il disait pendant ces jours qui viennent de s'écouler si vite. Si l'imminence du départ et de la séparation vient nécesssairement attrister ce colloque suprême,

néanmoins dans le cœur de celui qui part de Lourdes, même sans espoir d'y revenir, la joie, la plus douce joie tient plus de place que la tristesse. Car, dès lors qu'à Lourdes Marie se plait à répandre toutes ses grâces sur ses enfants avec une profusion qui n'a pas d'égale ailleurs, elle y verse donc aussi dans l'âme du pèlerin qui va la quitter, l'espérance, dans une telle mesure, que le dernier « au revoir » devant la Grotte est un cri de l'âme rassurée contre les incertitudes, les dangers, les luttes, les inconnus de l'avenir, et sûre ainsi d'une nouvelle et prochaine rencontre, — la vie n'est-elle pas courte ? — cette fois définitive, avec sa Mère, au ciel dont elle est la gloire et la joie, au ciel où l'on ne cessera jamais de l'aimer et de la contempler dans tout l'éclat de sa beauté sans tâche.

Les trains se mettent en marche. Et le lendemain, après un heureux voyage, — la chute, sur la voie pendant que le train était en marche, d'un agent de la compagnie de l'Etat, n'a pas eu, Dieu merci, de conséquence grave, — les pèlerins de Notre-Dame de Lourdes étaient de retour au pays de Notre-Dame de Rumengol et de Notre-Dame du Folgoët.

« Les pèlerinages, s'écriait un illustre prélat, après une des grandes manifestations de Lourdes, sauveront la France. » Si cette parole a dit vrai, le dernier pèlerinage de Quimper aura contribué, nous osons l'affirmer, au renouveau, plus ou moins prochain, de vie chrétienne, de paix et de gloire pour notre malheureux pays. Car la piété, la ferveur, les communions de tous les chrétiens qu'il a conduits à la Grotte, ont fait de ce pèlerinage une grande prière, à laquelle rien n'a manqué pour être la prière qui monte jusqu'au trône du Seigneur, et qu'exauce sa très douce et très miséricordieuse Mère. X...

AVIS aux Abonnés. — *Les souscripteurs dont l'abonnement a expiré le 1er Octobre 1903 et qui sont dans l'intention de continuer à recevoir la* Semaine, *sont priés de faire parvenir à l'Administration les* 6 francs *du renouvellement, à moins qu'ils ne préfèrent le recouvrement par la poste, avec majoration de 50 centimes pour les frais. Ces recouvrements se feront à partir du 15 Octobre, date après laquelle, pour éviter toute cause d'erreur ou double emploi, nous recommandons instamment de s'abstenir de tout versement.*

Cet avis intéresse également les retardataires des mois précédents.

Archives diocésaines d Q nper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Missions** : SAINT-THOIS, du 4 au 17 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Poulhazan, curé-doyen de Briec ;
TREGOUREZ, du 4 au 17 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Kerébel, curé-doyen de Riec-sur-Belon.

III. **Retraites** : MORLAIX, retraite bretonne pour les hommes, du 4 au 10 Octobre ;
QUIMPERLÉ, retraite bretonne pour les femmes du 11 au 17 Octobre.

IV. **Retraites de soldats.**

LESNEVEN : 1re retraite (pour les jeunes gens des cantons de Brest, Lambézellec, Saint-Renan, Ploudalmézeau, Lannilis, Lesneven, Plabennec), *du 13 au 17 Octobre.*
2e retraite (cantons de Landerneau, Ploudiry, Le Faou, Daoulas, Sizun, Landivisiau, Plouzévédé, Plouescat), *du 20 au 24 Octobre.*

N. B. — L'ouverture de la retraite a lieu à *6 h. 1/4* du soir. Les retraitants doivent donc être entrés, *au plus tard*, à *6 heures.*

QUIMPER : 1re retraite (à laquelle sont convoqués les jeunes gens des cantons de Fouesnant, Concarneau, Elliant, Châteauneuf, Carhaix, Le Huelgoat, Pleyben, Châteaulin, Briec), *du 13 au 17 Octobre ;*
2e retraite (canton de Quimper, Pont-l'Abbé, Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Douarnenez, Crozon), *du 20 au 24 Octobre.*

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Dimanche 1 Octobre, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 heures 1/2, messe, instruction et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — Lundi, 5 Octobre, réunion des mères chrétiennes, à 7 heures 1/2. Sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

Le pardon du Rosaire *(1er dimanche d'Octobre).* — On nomme ainsi la précieuse Indulgence plénière (analogue à celle de la Portioncule) accordée par S. Pie V en souvenir de la victoire de Lépante (7 Octobre 1571) et confirmée par ses successeurs, notamment par Sa Sainteté Léon XIII, dans le nouveau catalogue des Indulgences du Rosaire, du 29 Août 1899 (n° 62). Nous résumons ici ce qui concerne cette grande faveur :

1. Tous les fidèles peuvent gagner cette indulgence.

2. Ils doivent : *(a)* se confesser, *(b)* communier, *(c)* visiter une église où existe la Confrérie du Rosaire, *(d)* prier aux intentions du Pape.

(a) Confession. — Elle peut être faite le vendredi précédant immédiatement la fête du Rosaire, 1er dimanche d'Octobre (S. C. Ind. 19 Août 1899).

(b) Communion. — On peut communier, le dimanche, dans une église quelconque.

(c) Visites. — On doit visiter « la chapelle du Rosaire ou une image de la Vierge exposée dans l'église (S. C. Ind. 25 Janvier 1866). Les visites doivent être distinctes et peuvent être faites « depuis les premières Vêpres (le samedi vers 2 heures) jusqu'au coucher du soleil, le jour de la fête. »

(d) Prières vocales à chaque visite : le choix et la longueur de ces prières, à faire aux intentions du Souverain Pontife, n'ont pas été déterminés par l'Eglise.

3. Cette indulgence plénière se gagne *toties quoties*, c'est-à-dire « autant de fois » qu'on réitère la visite et les prières. — Elle est, comme toutes les indulgences du Rosaire, applicable aux âmes du Purgatoire.

4. Toute personne inscrite dans la Confrérie du Rosaire et appartenant à quelque communauté (cloîtrée ou non) ou généralement à quelque collège, séminaire ou société catholique, peut gagner le « Pardon du Rosaire » en visitant la chapelle ou l'oratoire de cette communauté ou société (S. C. Ind. 8 Février 1874.)

Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — La deuxième réunion annuelle des membres directeurs de l'*Association en faveur du clergé du diocèse de Quimper et de Léon* se tiendra le jeudi 15 Octobre prochain. En conséquence, ceux qui auraient à présenter des demandes ou des observations relatives au fonctionnement de l'Œuvre, sont priés de les envoyer, sans retard, au Sous-Comité de leur archiprêtré respectif, de façon qu'elles puissent être transmises en temps utile au Bureau central.

Société pour la préservation et la diffusion de la langue bretonne. — *Avis important.* — Les membres de cette Société (fondée à Landerneau le 25 Mai 1899) et tous les souscripteurs de la revue *Feiz ha Breiz* sont convoqués en réunion plénière au Patronage « Saint-Joseph », rue Toul-ar-Parc, en Saint-Mathieu de Morlaix, le Jeudi 8 Octobre à *une heure de l'après-midi.*

Ceux qui auraient des observations à présenter sont priés de les consigner par écrit et de les adresser, s'ils ne peuvent assister à la réunion, à M. le chanoine Le Duc, curé-archiprêtre, Morlaix.

MORLAIX. — **Œuvre des Tabernacles.** — Comme d'habitude, nous nous faisons un plaisir d'engager nos confrères à recourir avec confiance à la générosité des Dames de l'Œuvre des Tabernacles de Morlaix.

Cette Œuvre, qui va célébrer sa cinquantaine, continue de rendre au diocèse des services immenses.

Il est important d'adresser les demandes, *par écrit*, et *dès maintenant*, soit à Mlle Le Bozec, présidente, Grande place, Morlaix, soit à Mgr Dulong de Rosnay.

Archives diocésaines d Q nper et Léon

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, spécialement de ceux qui furent ses condisciples, l'âme de M. Rousvoal, ancien vicaire de Tourc'h et de Landudal, décédé à Quimper, le 23 Septembre 1903, dans sa 45e année.

M. Rousvoal (Yves-Marie), né à Scrignac, le 29 Décembre 1858, avait été ordonné le 10 Août 1883.

Retraites militaires. — Nous annonçons, plus haut, les retraites de soldats qui vont avoir lieu à Quimper et à Lesneven. Nous pensons pouvoir indiquer, dans notre prochain numéro, la date des retraites pour les deux autres centres. MM. les Curés et Recteurs voudront bien en donner avis au plus tôt à leurs paroissiens ; en même temps, ils ne manqueront pas, comme par le passé, de faire tout leur possible pour assurer le succès d'une œuvre qui intéresse à la fois les paroisses entières, comme les familles et les individus.

Mais l'œuvre ne se recommande pas seulement aux prêtres ; parents, amis, chefs de maison et d'atelier, tous ceux qui ont à cœur la conservation de la foi dans notre pays doivent prendre généreusement leur part de travail aux Retraites militaires. Les moyens ?... La *Semaine religieuse* de Rennes les indique en quelques lignes que nous lui empruntons ; nos lecteurs ne manqueront pas d'en tirer profit :

« Préparez la retraite : — 1° *en priant* pour les prêtres qui en seront les apôtres, en priant pour chacun de ceux qui y sont convoqués. Ouvrez pour eux, avec la clef d'or de la prière, les célestes trésors, indispensable secours à l'insouciance ou à la faiblesse. « Dieu exauce toujours une paroisse qui prie ! »

« Préparez la retraite : — 2° *en la facilitant* à ceux qui dépendent de vous. — *Pères et mères*, auriez-vous le droit de refuser à vos fils le pain de la vérité ? — *Frères et sœurs*, sachez vous offrir joyeusement pour suppléer à l'absence du retraitant. — *Amis d'enfance, bienfaiteurs*, comme gage de chrétienne affection, prodiguez les conseils, les supplications, s'il le faut. — *Chefs de maison*, qui toute l'année accordez à vos serviteurs le temps de remplir les obligations de famille, permettez-leur d'assister à la retraite où Dieu les invite. — *Patrons, chefs d'atelier*, sachez attendre trois jours l'ouvrier qui doit travailler avant tout à sauver son âme.

« Préparez la retraite : — 3° *en la faisant* connaître à tous ceux qu'elle intéresse. Que pas un soldat n'en ignore la date, la durée, le lieu, le prix ; — *en semant partout la bonne parole*, qui fait jaillir les idées saines et religieuses ; — *en pulvérisant les objections* de la lâcheté ou de l'égoïsme... »

Le délit légal et le délit prétendu d' « œuvre congréganiste ». — D'après la jurisprudence actuelle, c'est l'enseignement privé ou libre qui expose à l'un ou à l'autre de ces délits : délit *légal*, si l'enseignement est donné par un religieux dans un établissement non autorisé ; délit *prétendu*, si l'enseignement est donné par un ex-religieux dans son ancien établissement frappé de fermeture congréganiste.

I. — Etre instituteur où bon lui semble, c'est le droit de tout citoyen français, sous réserve des capacités académiques et des garanties communes de moralité. Or, ce droit n'est plus celui du Français congréganiste, qu'il agisse pour le compte de sa Congrégation, ou qu'il soit seulement au service d'un tiers : la loi du 31 Juillet 1901, interprétée par M. Combes, le lui interdit sous les peines les plus sévères ! A noter qu'elle ne lui interdit nullement d'être membre d'une Congrégation autorisée ; car, à cette heure, les Congrégations ne sont pas proscrites en France par mesure générale ; un grand nombre vivent encore très légalement, quoique incertaines et inquiètes du lendemain, les unes vouées à la contemplation et à la pénitence sous les verrous du cloître, les autres opérant au grand jour et spécialisées dans les multiples services hospitaliers. S'y engager, même à vie, en adopter et en pratiquer les Règles, collaborer à leurs œuvres, c'est chose parfaitement licite jusqu'à ce jour. Quelque haine que la République laïque ait jurée à ces institutions cléricales, elle les tolère, aussi peu disposée à les détruire comme inutiles qu'à les prendre à sa charge. Mieux encore, elle maintient, occupe et rétribue des congréganistes dans une foule d'établissements nationaux ; la plupart des départements font de même, ainsi que les communes.

Mais, dès qu'il s'agit d'enseignement, toutes les Congrégations existantes sont ou arrêtées dans leur expansion, ou frappées d'incapacité totale. Que l'une d'elles s'avise d'ouvrir une école, c'est le délit légal et la fermeture de l'établissement ; qu'un religieux soit employé comme maître dans une école libre, c'est pour lui l'amende et la prison, et souvent aussi pour le propriétaire. Toutes les sociétés peuvent tenir et exploiter des établissements scolaires, toutes, sauf les sociétés religieuses ; tous les maîtres peuvent y trouver de l'emploi et un gagne-pain, tous, sauf les religieux. Régime d'inconséquence et d'oppression, il révolte le sentiment de liberté et d'égalité que tout Français nourrit au fond de son cœur et dont il est jaloux à l'extrême. De dire, après cela, que telle est la loi ; d'ajouter qu'elle doit être obéie, ce peut être un expédient propre à contenir l'indignation populaire, car l'Eglise a pétri le peuple français dans le respect de la légalité, celle-ci fût-elle tyrannique ; mais cette loi d'exception, ainsi comprise et appliquée, n'en reste pas moins sous le coup de la réprobation des honnêtes gens.

II. — Après le délit légal, l'Etat persécuteur a inventé le délit prétendu d' « œuvre congréganiste ». Il a insinué à ses tribunaux, qui devraient être aussi les nôtres, de constater l'œuvre congréganiste là où elle n'est pas et de la condamner comme si elle y était.

Où trouver cependant cette œuvre maudite, après la destruction de toutes nos écoles libres desservies par des Religieux ? Dans ces mêmes écoles, reconstituées selon les exigences de la loi de 1901. Auparavant, nous les avions pourvues de maîtres congréganistes enseignant en notre nom, et pour notre compte. La Congrégation

Archives diocésaines de Quimper et Léon

n'y était aucunement intéressée, ni comme propriétaire des immeubles, ni comme locataire ; ce qui le prouve péremptoirement, c'est que le fisc n'a jamais assujetti ces établissements aux impôts spéciaux qui pèsent sur les Associations religieuses et qu'il s'est contenté de les soumettre aux taxes communes. De telles œuvres étaient donc bien laïques, laïques comme nous qui les avions entreprises ; nous ne faisions rien autre chose que des œuvres scolaires, tout en nous inspirant, pour leur direction, des principes chrétiens reconnus par le Concordat. A côté d'elles fonctionnaient des œuvres analogues, chrétiennes ou non, mais dont le personnel enseignant appartenait à l'état laïque. Pour ce motif, sans doute, elles ont été respectées, tandis qu'on traitait les nôtres d'œuvres congréganistes, et qu'on les frappait, comme telles, de fermeture administrative.

Pour rouvrir les unes et pour prévenir la fermeture des autres, nous avons dû renoncer partout aux maitres congréganistes et les remplacer par un personnel exclusivement laïque. Ce personnel se compose en partie de Religieux sécularisés, c'est-à-dire, qui ont dépouillé toutes les marques distinctives de leur ancien état, et qui, de plus, ont brisé canoniquement tout lien avec leur Congrégation légalement dissoute ; paroissiens dans la paroisse, diocésains dans le diocèse, aussi laïques que s'ils n'avaient jamais été Religieux, en enseignant dans nos nouvelles écoles, ils font œuvre scolaire et rien de plus. Tout le monde le sait et en convient ; seuls, les tribunaux pourraient y découvrir l'œuvre congréganiste, ce cauchemar de M. Combes : ce serait le délit prétendu. Grâce à ce mensonge juridique, des sentences seraient prononcées dans lesquelles l'opinion publique verrait avec stupéfaction autant d'erreurs judiciaires ; des citoyens français seraient pratiquement privés du droit d'enseigner ; la liberté même d'enseignement serait confisquée ; tous ces attentats, devant lesquels la passion de nos législateurs a reculé naguère, rendraient possible, nécessaire et même urgent ce monopole scolaire qui consacrerait l'abaissement intellectuel du peuple dans la pire des servitudes. X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père a reçu, les jours derniers, plusieurs groupes de Français. Le vendredi 25, c'étaient les anciens élèves du Séminaire français de Santa-Chiara, venus à Rome pour le 50e anniversaire de cet établissement. Pie X les a remerciés des nobles sentiments exprimés dans leur adresse, puis il a ajouté :

« ..... C'est avec raison que vous vous réjouissez de la longue et glorieuse liste de vos anciens, liste qui compte un cardinal, 20 évêques, de nombreux professeurs dans les Universités ou les Séminaires, beaucoup d'autres qui sont restés dans un ministère plus humble mais qui ne sont pas moins dignes de Notre attention et de Notre estime puisqu'ils ont mérité peut-être plus que les autres la bénédiction du Seigneur.

» Je vous en félicite et je félicite spécialement les directeurs de votre Séminaire pour le bien immense qu'ils ont fait à l'Eglise....»

Le Souverain Pontife joint alors à l'adresse des élèves qui sont encore au Séminaire une exhortation à acquérir la sainteté, nécessaire au ministre de Dieu saint, l'esprit de discipline dont on a si grand besoin en ces jours où passe partout, même dans le sanctuaire, le souffle de l'indépendance, et enfin la science, toutes les sciences qui peuvent servir à mettre en lumière la vérité divine.

En terminant, le Pape a dit qu'il priait chaque jour pour la France, en demandant « qu'elle ne perde jamais le titre de Fille aînée de l'Eglise. » En prononçant ses paroles, écrit un assistant, le Saint-Père, avait des larmes dans la voix. »

— Lundi dernier, a eu lieu la réception des pèlerins français. Le matin, la messe du pèlerinage a été dite par Mgr l'Evêque de Cahors, à la grotte de Lourdes dans les jardins du Vatican ; l'après-midi, les pèlerins, au nombre de 1,200 environ, se sont réunis dans une galerie du palais pontifical. Le Saint-Père, entouré de sa Cour, a passé dans les groupes ; avec une bonté toute paternelle il a exprimé sa joie de cette pieuse démonstration, remerciant les pèlerins de leurs nombreuses offrandes qui, dit-il, serviront à alléger les misères des pauvres. Il leur a recommandé d'être toujours unis autour de leurs pasteurs et de leurs évêques. Il a accordé de grand cœur à tous les pèlerins et à leurs familles la bénédiction papale avec indulgence plénière, et à tous les curés présents la faculté de donner, à leur retour en France, la bénédiction pontificale. Le Pape a été chaleureusement acclamé.

L'audience n'a pas duré moins d'une heure et demie. Elle avait été précédée de la réception de M. Marc Sangnier, président du *Sillon*, à qui le Saint-Père a prodigué les plus précieux encouragements.

Pie X et les cercles catholiques d'ouvriers. — Avant l'audience collective accordée aux pèlerins français, le Saint Père avait daigné recevoir en particulier les membres du Comité de direction, présentés par M. Léon Harmel. Celui-ci, au sortir de l'audience, a adressé à M. le comte A. de Mun, président du Comité général de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, la lettre suivante :

Rome, Santa Maria al Vaticano, le 18 Septembre 1903.

Mon cher président,

Ce jour nous avons eu une audience de Pie X. Je lui ai soumis l'adresse incluse. Il l'a lue avec attention, puis Il nous a dit combien il estime notre Œuvre, combien Il désire l'encourager, souhaitant qu'elle prenne tous les développements que désirent ses fondateurs. Il a voulu de suite, sans y être sollicité, écrire quelques lignes en dessous de ma signature pour exprimer cette pensée :

« Aux bien-aimés ouvriers et à ceux qui s'occupent d'améliorer leur « sort, nous accordons de grand cœur la Bénédiction apostolique. »

Le Cercle catholique d'ouvriers de Dijon m'avait envoyé une adresse. Le Pape a voulu l'apostiller, afin de témoigner sa particulière bienveillance pour les ouvriers.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Veuillez agréer, mon cher président et ami, l'expression de mon affectueux dévouement.

LÉON HARMEL.

Je vous remercie de m'avoir chargé d'une mission qui m'a été très agréable puisqu'elle m'a permis de reprendre contact avec une œuvre qui m'est toujours chère et des amis pour lesquels j'ai toujours gardé une sincère affection.

Voici le texte de l'adresse lue par M. Harmel et qui est conforme à la lettre par laquelle M. de Mun l'avait chargé de déposer aux pieds de Sa Sainteté les hommages de l'Œuvre :

TRÈS SAINT PÈRE,

Humblement prosternés à Vos pieds sacrés, les délégués de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers désirent faire entendre leurs voix dans le concert d'acclamations qui s'élèvera du cœur de nos chers ouvriers du pèlerinage de Septembre 1903. Notre Œuvre, née sous la bénédiction de Pie IX, comblée des faveurs de Sa Sainteté Léon XIII, sollicite humblement vos encouragements paternels et votre précieuse bénédiction.

Notre cher président, M. le comte de Mun, m'a chargé spécialement et officiellement de solliciter de votre Sainteté un témoignage de sa haute bienveillance.

Notre œuvre a consacré son dévouement à la création des associations professionnelles et à la propagande des doctrines sociales définies dans l'Encyclique *Rerum Novarum*.

Elle se fera un devoir de suivre avec une filiale soumission les directions de Votre Sainteté.

Sollicitant la Bénédiction Apostolique, je suis avec le plus grand respect, Très Saint Père, de Votre Sainteté, le fils très obéissant et très soumis

LÉON HARMEL.

Président d'honneur du comité de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

Rome, vendredi, 18 Septembre 1903.

Au bas de cette adresse, Sa Sainteté a daigné écrire de sa main les lignes suivantes :

Dilectis operariis eorumque præsidentibus apostolicam benedictionem peramanter impertimur.

PIUS P. P. X.

M. de Mun a aussitôt adressé à Mgr Merry del Val, pro-secrétaire d'Etat, le télégramme suivant :

Mgr Merry del Val, pro-secrétaire d'Etat au Vatican, Rome.

Très vivement ému de l'honneur que Sa Sainteté a daigné faire à l'Œuvre des Cercles Catholiques d'ouvriers et de la particulière et insigne bonté qu'elle a bien voulu lui témoigner, en écrivant de sa main au bas de l'adresse que M. Harmel lui a présentée en son nom, les paroles de la Bénédiction Apostolique accordée aux ouvriers et à ceux qui s'occupent d'améliorer leur sort, je prie Votre Excellence de déposer aux pieds du Souverain Pontife l'hommage de notre reconnaissance infinie, de notre profond respect et de notre filiale obéissance.

ALBERT DE MUN.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 9 Octobre 1903. N° 41.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'opportunité du Rosaire au XIIIe et au XXe siècle ; Liturgie.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Eglise en l'honneur de N.-D. du Rosaire ; Nominations dans le Clergé ; Ecole Saint-Yves ; Suppression de traitements ; Quimper ; Morlaix ; La guerre à l'Enseignement religieux ; La Révolution en marche ; Echos de Lourdes ; Les Congrégations religieuses et le droit concordataire en France ;
III. — Le culte des Saints (suite) ;
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Amiens ; La sortie du bon Dieu ; Plus de curés.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 11 Octobre. — 19e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Maternité divine de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.
Vêpres de la fête, avec mémoire du Dimanche.
Lundi, 12. — De la férie. — Ou Office votif des Sts Anges ; semi-double. Blanc.
Mardi, 13. — S. Edouard, roi d'Angleterre, Confesseur. Semi-double. Blanc.
Mercredi, 14. — S. Callixte Ier, Pape, Martyr. Double. Rouge.
Jeudi, 15. — Ste Thérèse, Vierge. Double. Blanc.
Vendredi, 16. — S. Conogan, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.
Samedi, 17. — La Bse Marguerite-Marie Alacoque, Vierge *(au Supplément)*. Double. Blanc.
Dimanche, 18. — 20e Dimanche après la Pentecôte. S. LUC, EVANGÉLISTE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Cléden-Poher	du 9 au 11 Octobre.
Plougourvest	du 12 au 14 —
Guengat.	du 15 au 17 —
Plouégat-Guerrand	du 18 au 21 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'OPPORTUNITÉ DU ROSAIRE

AU XIII[e] ET XX[e] SIÈCLE

On sait comment, par suite de la pratique populaire, de l'invitation adressée à l'humanité par Marie elle-même, et des encycliques de Léon XIII, le Rosaire est devenu la grande prière actuelle. Ce fait a des raisons profondes, qui se laissent découvrir sans trop de difficultés. Au début de ce XX[e] siècle, comme au commencement du XIII[e], l'Eglise subit un des plus formidables assauts qu'elle ait jamais eu à soutenir. Les deux époques ont, sous ce rapport, des ressemblances frappantes. Aux mêmes maux il était indiqué d'appliquer les mêmes remèdes.

Le XIII[e] siècle s'est inauguré dans un épanouissement de vie chrétienne que le nôtre est loin d'égaler. Innocent III occupait le siège de Pierre. Saint François d'Assise renouvelait les vertus des premiers âges de l'Eglise par l'établissement des trois Ordres, qui devaient prendre si rapidement une grande extension. Saint Dominique fondait les Frères-Prêcheurs. Venaient au monde, à cette époque, saint Bonaventure, la future gloire de l'ordre franciscain, et saint Thomas d'Aquin, le plus illustre des fils de saint Dominique. Sur le trône de France, la régence de Blanche de Castille préparait le règne de saint Louis. Le mouvement des croisades s'achevait, et l'art chrétien, après avoir produit les belles églises romanes, trouvait sa plus haute expression dans le style ogival de nos vieilles cathédrales. Mais, à côté de cet élan religieux, se dessinait plus sensiblement l'attaque de l'incrédulité. Celle-ci se formulait, ou mieux se résumait dans une hérésie déjà condamnée autrefois et qui, après s'être cachée longtemps, reparaissait avec plus de danger pour les âmes. On a nommé le manichéisme.

« Les Manichéens, dit Rohrbacher (1), ne niaient pas telle vérité particulière, mais toute vérité, toute religion, toute morale, toute justice, toute société. » Il faut lire les pages de l'histoire ecclésiastique retraçant le tableau des attaques dont l'Eglise était l'objet et des maux dont elle était menacée. Contre ce danger, il n'y eut qu'un remède efficace : le Rosaire. Ni les habiles négociations dirigées par le légat pontifical, Pierre de Castelnau, ni les prédications des dominicains, ni l'épée, quelquefois un peu lourde, de Simon de Montfort n'aboutirent au moindre résultat. Ce fut la simple prière du *Pater* et de l'*Ave*, ce fut la récitation du *Credo*, ce fut le souvenir des mystères de la religion chrétienne qui finirent par avoir raison des ennemis de l'Eglise...

Le siècle qui vient de finir a eu des papes qui peuvent soutenir la comparaison avec les plus illustres pontifes de l'Eglise. La renaissance religieuse contemporaine s'est affirmée par des manifestations qui rappellent les croisades du XIII[e] siècle. Mais, comme les croisés, les Manichéens ont parmi nous leurs représentants. La secte qui nous gouverne n'a-t-elle pas quelque analogie avec le manichéisme ? Voici ce qu'écrivait Hurter (2), un protestant, dans son histoire d'Innocent III : « En comparant l'organisation « intérieure d'une certaine secte révolutionnaire et ses tentatives « contre l'Eglise avec les principes connus des Cathares ou Manichéens, on est obligé de reconnaître quelques rapprochements.

« Les deux sociétés ont pour principe l'indépendance de l'homme « de toute autorité supérieure. Toutes deux vouent la même haine « aux institutions sociales et particulièrement à l'Eglise et à ses « ministres ; toutes deux communiquent lentement le secret à celui « dont on s'est assuré par une longue épreuve. Chez toutes deux, « les chefs sont inconnus à la foule ; la division est faite par pro- « vinces sous des maîtres particuliers ; mêmes signes de recon- « naissance dans la manière de parler et de s'entendre.., de sorte « que nous pouvons dire, avec quelque raison, que tout le boule- « versement qui mine depuis plus d'un demi siècle les fondements « de la société européenne n'est autre chose que l'œuvre des « albigeois, transmise par eux à leurs successeurs les francs- « maçons. »

Voilà comment s'exprime un protestant.

Est-il étonnant, après cela, que le Pape Léon XIII ait pris contre un mal absolument analogue les mêmes mesures que son prédécesseur Innocent III ?....

Le Rosaire a triomphé, il y a six siècles. Soyons sûrs qu'il restera vainqueur dans la lutte actuelle.

(1) Histoire de l'Eglise. Livre LXXI, § IV.

(2) Innocent III. l. I. c. 13.

Liturgie. — I. Des doutes s'étaient élevés dans l'esprit de plusieurs sur l'obligation de dire encore, après la mort de Léon XIII, les prières que ce Pape avait prescrit de réciter, chaque jour, après les messes basses.

Nous avons dit dans la *Semaine religieuse* (n° du 18 Septembre) que, de l'avis général des personnes compétentes, l'obligation existait toujours — non point qu'elle doive durer indéfiniment, mais si longtemps que Dieu n'aura point mis fin à l'épreuve actuelle de l'Eglise, — jusqu'à direction contraire.

Ce sentiment vient d'être confirmé par la S. Congrégation des Rites. Elle donne à Mgr l'Evêque de Châlons, qui l'avait interrogée, la réponse ci-dessous publiée dans la *Semaine religieuse* de Châlons du 26 Septembre :

« La S. Congrégation, sur le rapport du secrétaire soussigné, après avoir demandé l'avis de la Commission liturgique et tout étant bien pesé, a cru devoir répondre *affirmativement* ;

« Et elle a répondu ainsi le 11 Septembre 1903.

Mgr PANIZZI,
Card. MARIUS MOCENNI. *archevêque de Laodicée, secrétaire.* »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

II. Dans l'Encyclique, datée intentionnellement « du jour institué pour solenniser le saint Rosaire », Sa Sainteté Pie X « confirme toutes les ordonnances par lesquelles son prédécesseur a consacré le mois d'Octobre à l'auguste Vierge et prescrit dans toutes les églises la récitation publique du Rosaire ». Le Saint-Père « exhorte en outre à prendre pour intercesseurs le très pur Epoux de Marie, patron de l'Eglise catholique, et les Princes des Apôtres saint Pierre et saint Paul. »

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et ses défenseurs ; les Congrégations religieuses et toutes les victimes de la perséoution.**

II. **Missions** : SAINT-THOIS, du 4 au 17 Octobre. Président, la 2e semaine, M. Caradec, curé-doyen de Scaër ;
TRÉGOUREZ, du 4 au 17 Octobre. Président, la 2e semaine, M. Caroff, curé-doyen de Sizun ;
PLOUÉGAT-GUERRAND, du 18 au 24 Octobre. Président M. Orvoën, curé-doyen de Concarneau.

III. **Retraites** : Retraite de rentrée au Grand-Séminaire, du 9 au 14 Octobre ;
QUIMPERLÉ : Retraite bretonne pour les femmes du 11 au 17 Octobre.

— **Retraites de soldats :**

LESNEVEN : 1re retraite (pour les jeunes gens des cantons de Brest, Lambézellec, Saint-Renan, Ploudalmézeau, Lannilis, Lesneven, Plabennec), *du 13 au 17 Octobre.*
2e retraite (cantons de Landerneau, Ploudiry, Le Faou, Daoulas, Sizun, Landivisiau, Plouzévédé, Plouescat), *du 20 au 24 Octobre.*

L'ouverture de la retraite a lieu à *6 h. 1/4* du soir. Les retraitants doivent donc être entrés, *au plus tard*, à *6 heures*.

QUIMPER : 1re retraite (à laquelle sont convoqués les jeunes gens des cantons de Fouesnant, Concarneau, Elliant, Châteauneuf, Carhaix, Pleyben, Châteaulin, Briec), *du 13 au 17 Octobre ;*
2e retraite (canton de Quimper, Pont-l'Abbé, Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Douarnenez, Crozon), *du 20 au 24 Octobre.*

QUIMPERLÉ. — Retraite (pour les jeunes gens de l'arrondissement), *du 20 au 24 Octobre.* — Ouverture, le 20, à *5 heures* du soir ; clôture, le samedi matin, 24, *à 8 h. 1/2.*

MORLAIX *(La Salette). — Du 26 au 30 Octobre.* On convoque à cette retraite les jeunes gens des cantons de Morlaix, Lanmeur, Plouigneau, Saint-Pol de Léon, Taulé, Huelgoat, Sizun, Landivisiau, Plouzévédé, Saint-Thégonnec.

La retraite s'ouvrira le 26 au soir, *à 5 heures,* pour se terminer le 30, *à 8 heures* du matin.

N. B. Il est bien entendu, d'une manière générale, que cet appel par cantons aux divers centres de retraites n'a rien d'exclusif. Egalement, les jeunes gens de tel canton qui auraient été empêchés pour une retraite pourront être admis à l'autre. Il leur suffira de prévenir M. le Supérieur ou M. l'Aumônier de la maison de retraite où ils doivent se rendre.

Église en l'honneur de Notre-Dame du Rosaire. — Nos lecteurs savent qu'une église en l'honneur de Notre-Dame du Rosaire se construit à Patras, sur le golfe de Lépante, non loin du théâtre de la célèbre victoire remportée par les chrétiens grâce à la protection de la Sainte-Vierge. L'Œuvre, approuvée et bénie par Léon XIII, dans son Encyclique *Adjutricem populi christiani* (Octobre 1895), fait appel, chaque année, pendant le mois d'Octobre spécialement, à la générosité des fidèles du monde entier.

Notre diocèse tiendra, sans doute, à contribuer à l'érection de ce sanctuaire construit selon le vœu de Léon XIII, en signe de l'union des Eglises d'Orient avec l'Eglise Romaine, comme monument de la reconnaissance du peuple chrétien et comme un moyen efficace d'attirer sur lui de nouvelles faveurs de la Reine du Ciel.

Les personnes qui voudraient contribuer à cette bonne œuvre sont priées de remettre leur aumône au Secrétariat de l'Evêché.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Évêque, ont été nommés :

M. Coquet, jeune prêtre d'Esquibien, second vicaire à Ploaré ;

M. Roudaut, jeune prêtre de Lesneven, second vicaire à Combrit ;

M. Le Berre, jeune prêtre de Kerlouan, vicaire à l'Ile-Tudy.

École Saint-Yves. — Mardi, 6 Octobre, pour les internes, et mercredi, 7, pour les externes, a eu lieu la rentrée à l'Ecole Saint-Yves. On sait dans quelles conditions les Pères de l'Immaculée Conception se sont vus contraints d'abandonner cet établissement, qu'ils avaient fondé de leurs deniers.

Sous la haute direction de Monseigneur l'Evêque, et pour répondre à un besoin urgent, l'Ecole rouvre et devient de plein exercice, embrassant tous les cycles, comportant toutes les sections, donnant en un mot l'enseignement classique et moderne.

Voici la liste complète du personnel :

Directeur titulaire légal : M. Rospars, chanoine honoraire ;

Supérieur : M. l'abbé L.-M. Corre, licencié ès-lettres, ancien professeur de rhétorique ;

Sous-directeur et professeur de philosophie : M. l'abbé Uguen, licencié ès-lettres ;

Rhétorique : M. l'abbé E. Duval, licencié ès-lettres ;

Seconde : M. l'abbé Prigent, licencié ès-lettres ;

Sciences mathématiques, et cours d'allemand (division supérieure) : les professeurs sont des maîtres laïcs.

Sciences physiques : M. l'abbé Bosson, bachelier ès-lettres ;

Histoire et Anglais : M. l'abbé Kervellec, bachelier ès-lettres, et M. l'abbé Riouallon ;

Allemand (cours élémentaire) : M. l'abbé Gaonac'h, bachelier ès-lettres ;

Troisième : M. l'abbé Cozien ; (par suite d'un oubli bien involon-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

taire, la *Semaine religieuse* a omis jusqu'à ce jour d'annoncer que M. Cozien, qui vient de terminer ses études supérieures de théologie à Rome, y a subi avec succès les épreuves du doctorat. Nous lui présentons, bien qu'un peu tardivement, nos sincères félicitations.)

Quatrième : M. l'abbé Bernicot, bachelier ès-lettres ;
Cinquième : M. l'abbé Affret, bachelier ès-lettres (I. P.) ;
Sixième : M. l'abbé Piriou, bachelier ès-lettres (I. P.) ;
Septième : M. l'abbé Le Louët, bachelier ès-lettres ;
Huitième : M. l'abbé Mévellec.
Surveillants : MM. J. Corre, Balbous et Pennec diacres.

N. B. — Les classes enfantines sont confiées à des institutrices munies du brevet. Ce sont également des maîtres laïcs qui donnent des leçons spéciales de dessin, de musique (violon, piano), d'escrime et de gymnastique.

Suppression de traitements. — Par décision du garde des Sceaux, ministre de la Justice, chargé par intérim du ministère de l'Intérieur et des Cultes, décision en date du 26 Septembre, le traitement de MM. Déniel et Poulhazan, desservant et vicaire de la paroisse de Plogoff, a été supprimé.

Le grief relevé contre ces deux ecclésiastiques est « d'avoir continué de faire exclusivement usage de l'idiome breton dans les instructions de la chaire adressées à une population maritime qui parle, en général, couramment la langue française. »

Ceux qui connaissent Plogoff seront surpris de cette affirmation, pour le moins... hasardée.

Le nombre des prêtres de notre diocèse privés de leur indemnité concordataire s'élève actuellement à 90.

QUIMPER. — **Retraite de femmes,** *du 26 Septembre au 3 Octobre 1903.* — 22 paroisses ; 55 retraitantes : Douarnenez, 6 ; Plogonnec, 5 ; Plonévez-Porzay, 5 ; Plogoff, 4 ; Saint-Yvi, 4 ; Elliant, 3 ; Ploaré, 3 ; Ergué-Armel, 3 ; Peumerit, 3 ; Beuzec-Conq, 2 ; Briec, 2 ; Fouesnant, 2 ; Quimper, 2 ; Plogastel, 2 ; Goulien, 2 ; Lorient, 1 ; Landudec, 1 ; Lennon, 1 ; Plozévet, 1 ; Primelin, 1 ; Combrit, 1 ; Saint-Nic, 1.

MORLAIX *(La Salette).* — **Retraite bretonne pour les femmes,** *du 27 Septembre au 3 Octobre.* — 18 paroisses, 95 retraitantes : Taulé, 13 ; Guiclan, 12 ; Morlaix, 11 ; Pleyber-Christ, 10 ; Roscoff, 10 ; Plouénan, 6 ; Saint-Thégonnec, 6 ; Plougoulm, 5 ; Plouvorn, 4 ; Henvic, 4 ; Plougar, 3 ; Sibiril, 3 ; Saint-Vougay, 2 ; Plougastel-Daoulas, 2 ; Plounéour-Ménez, 1 ; Landivisiau, 1 ; Plougonven, 1 ; Guimiliau, 1.

La guerre à l'Enseignement religieux. — Dans les derniers jours du mois de Septembre, un représentant de M. Lecouturier, liquidateur des biens de l'Institut des Frères de Ploërmel, s'est présenté, accompagné d'un commissaire et de gendarmes, dans les différentes écoles tenues dans l'arrondissement de Brest par les anciens Frères de La Mennais, aujourd'hui sécularisés (Landerneau, Saint-Pierre-Quilbignon, Saint-Renan, Lesneven, Le Folgoët, Brélès), à l'effet de procéder à l'inventaire des objets mobiliers et d'apposer les scellés sur les immeubles.

Partout les propriétaires se sont opposés à l'exécution de ces formalités et se sont pourvus en référé.

Par une ordonnance rendue le 1er Octobre, M. Guicheteau, juge faisant fonctions de président par intérim, s'est déclaré compétent dans les six affaires qui lui étaient soumises, et qu'il a renvoyées au lundi 12 Octobre pour être plaidées au fond.

Nous espérons que le tribunal civil de Brest statuera, comme tout récemment la Cour de Caen (pour ne citer que celle-là), en faveur des droits des propriétaires et des instituteurs libres. S'il en était autrement, si l'on en arrivait à de nouveaux crochetages, comme dans le pays de Rennes actuellement, il faudrait s'attendre à d'énergiques résistances de la part de nos populations, justement froissées par les mesures prises, de toute part, contre l'Enseignement religieux et prêtes à affirmer de la manière la plus expressive leur ferme volonté de conserver à leurs enfants le trésor inappréciable d'une éducation chrétienne. Est-ce donc la guerre civile que l'on veut allumer ? On est tenté de le croire !

La Révolution en marche. — Dans le premier livre de son ouvrage LA RÉVOLUTION, H. Taine montre comment elle a commencé. « Dans les quatre mois qui précèdent la prise de la Bastille, on peut compter plus de trois cents émeutes en France. Il y en a de mois en mois et de semaine en semaine.

« On viendrait peut-être à bout de la révolte ; mais ce qui la rend irrésistible, c'est qu'elle se croit autorisée, autorisée par ceux-là mêmes qui ont charge de la réprimer. »

L'histoire, a-t-on dit, n'est qu'un « recommencement », et ces lignes font aussitôt penser aux conflits violents que la haine de la religion a suscités, pendant ces derniers mois dans notre seule province, à Nantes, à Lambézellec, à Tréguier et, tout récemment, à Hennebont. Les habitants de cette ville et de la contrée environnante se préparaient à célébrer, le dimanche 27 Septembre, par la traditionnelle procession, le 206e anniversaire du vœu solennel fait en souvenir de la cessation de la peste (1697)... Mais cette cérémonie gênait dans leur « liberté de penser » les meneurs des grèves récentes et surtout les socialistes révolutionnaires de Lorient...

Le maire d'Hennebont avait reçu du Syndicat des Forges une lettre l'invitant, pour couper court aux troubles qui pourraient se produire, à interdire la procession du 27 Septembre. Il avait ré-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pondu avec fermeté : « Maire républicain de la ville d'Hennebont, vous ayant laissés manifester en toute liberté pendant la durée de la grève, et cela malgré toutes les menaces proférées par certains manifestants, il m'est aujourd'hui impossible d'interdire la procession traditionnelle, qui est la caractéristique de la fête d'Hennebont ; j'ai pour charge d'assurer la liberté de tous ceux qui se conforment à la loi et non de la supprimer.

« Je n'oublie pas, comme vous le faites en ce moment, que le premier terme de la devise républicaine est « liberté ».

Une affiche, apposée le matin même de la fête, exprimait, plus nettement encore, les mêmes idées... Mais allez donc parler de logique et de justice aux sectaires que guide seule la haine aveugle !

Le dimanche matin, à 9 h. 1/2, la procession de Saint-Caradec (paroisse voisine d'Hennebont) qui se rendait, conformément à la tradition, à Notre-Dame de Paradis, fut attaquée par les révolutionnaires. Les prêtres, plusieurs fidèles, dont un médecin catholique bien connu, sont frappés ; les femmes ne sont pas épargnées ; la croix est jetée à terre ; un courageux enfant s'en saisit et l'emporte par un chemin détourné vers l'église, alors que des socialistes la cherchent pour la jeter à la rivière.

La procession put cependant se reformer et se rendre à l'église, au chant des cantiques. La grand'messe eut lieu, au milieu d'une assistance très nombreuse et très recueillie. On espérait que le reste de la journée se passerait paisiblement, et l'on faisait les préparatifs de la procession de l'après-midi.

Soudain, on entend encore le chant de l'*Internationale* et, au premier son des Vêpres, les anarchistes — presque tous de Lorient — se massent sur la place de l'église où un feu de joie est préparé ; la bande y met le feu, arrache les tentures qui décorent le presbytère et les lance dans le brasier avec des oriflammes prises çà et là. Le maire, qui intervient, est maltraité...

Ce bel exploit ne suffit pas aux « Apaches » et, aussitôt le brasier consumé, ils s'organisent pour attaquer l'église et se précipitent vers les portes. Les catholiques sortent alors sous le porche pour les empêcher d'envahir l'édifice.

Une échauffourée violente se produit à ce moment, les anarchistes criblent les catholiques de pierres et les attaquent à coups de bâtons ; il y a de nombreux blessés, dont plusieurs grièvement.

Devant cet assaut furieux, les catholiques sont obligés de reculer dans l'église ; ils referment les portes et se barricadent dans l'intérieur, pendant que la foule hurlante des anarchistes lorientais continue à briser à coups de cailloux et de pavés les verrières, œuvres d'une grande valeur artistique. Ces scènes n'ont pris fin qu'au moment où un des chefs révolutionnaires voulut bien quitter la place avec sa troupe. Il était près de six heures !

Pendant ce temps, le maire d'Hennebont, M. Giband, a fait bravement son devoir, ainsi que le commissaire spécial de Lorient. Quant au commissaire de police d'Hennebont, il souriait aux anarchistes, les félicitait et, finalement, se laissait porter en triomphe par eux ! Les gendarmes assistaient, mornes, la tête baissée, à ces scènes de sauvagerie ; les assaillants venaient à leurs pieds chercher des projectiles : l'ordre était, dit-on, donné de n'arrêter personne, surtout des socialistes...

***

« Monseigneur l'Evêque de Vannes, lisons-nous dans la *Semaine religieuse* du diocèse, en apprenant les scènes de désordre auxquelles a donné lieu la fête de N.-D. du Vœu à Hennebont, s'est empressé d'en aviser M. le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, réclamant pour les catholiques morbihannais le libre exercice du culte formellement stipulé par l'article 1er du Concordat. »

La réclamation du vénérable évêque sera-t-elle écoutée ? Il est probable qu'elle aura le sort de beaucoup d'autres protestations du même genre.

Les anarchistes, enhardis par l'impunité, vont poursuivre l'exécution de leur plan qui est d'empêcher non seulement les manifestations religieuses sur la voie publique, mais toutes les cérémonies du culte. Les catholiques sont dûment avertis qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour défendre, sans provocation mais avec énergie, leurs droits et leurs dernières libertés. A l'heure actuelle, il est encore temps de se grouper pour faire face à l'adversaire ; demain peut-être serait-il trop tard, et M. Combes pourra redire avec un semblant de raison : « La Bretagne nous appartient désormais. »

Échos de Lourdes. — Le compte-rendu du Pèlerinage diocésain, publié dans notre dernier numéro, parle très succinctement d'une « guérison » ou, pour le moins, notable amélioration obtenue par une personne de Plounéour-Trez. Nos lecteurs aimeront à trouver ici le procès-verbal officiel rédigé au Bureau des constatations et publié par le *Journal de la Grotte* (n° du 20 Septembre) :

« Mlle Marguerite Prémel, *de Plounéour-Trez*, était, — lisons-nous dans son certificat médical — atteinte d'une *atrophie partielle des muscles* du membre inférieur droit, avec *raideurs et douleurs dans les articulations tibio-tarsiennes et du genou du même côté*.

« Cette affection était survenue, il y a plus de quinze ans, à la suite d'une chute. La marche était difficile et possible seulement avec des béquilles.

« Malade depuis vingt-cinq ans, Mlle Prémel ne marchait plus depuis huit ans.

« Très pieuse, l'infirme récitait son chapelet presque sans interruption. Elle avait eu, depuis plusieurs années, le désir de venir demander sa guérison à Notre-Dame de Lourdes ; mais ses ressources ne lui avaient pas permis d'entreprendre ce pieux pèle-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rinage. Cette année, enfin, des âmes généreuses l'ont envoyée à Lourdes. Mlle Prémel s'est préparée à son pèlerinage en jeûnant au pain et à l'eau pendant neuf jours. Pendant cette neuvaine, elle a assisté tous les matins à la messe et a communié huit fois.

« En arrivant à Lourdes, Mlle Prémel ne pouvait absolument pas marcher, même avec l'aide de ses béquilles. *En prenant son premier bain de piscine,* le mercredi, 16 Septembre, elle crut qu'elle allait mourir, mais sortit de son bain plus forte, et put marcher sans béquilles. Depuis lors, les jambes de Mlle Prémel sont de plus en plus vigoureuses. Le matin du jeudi, 17 Septembre, après un nouveau *bain de piscine,* l'ancienne infirme a complètement abandonné ses béquilles ; elle marche maintenant très bien et très longtemps sans la moindre fatigue. Cependant, le mercredi 16 Septembre, elle n'avait pris pour toute nourriture que du pain et de l'eau ; le lendemain, jeudi, elle était encore à jeun à midi. »

Les Congrégations religieuses et le droit concordataire en France. — Le Concordat est la charte religieuse des catholiques français. Emané du chef de l'Etat et du chef de l'Eglise, muni de leurs signatures souveraines, il ne peut régulièrement être modifié ou aboli que par eux, d'un consentement mutuel. En vain l'Etat, le prenant en dégoût ou en horreur, en proposerait-il l'abrogation à l'Eglise, en vain le supprimerait-il d'un coup de force ; ni l'une ni l'autre de ces manœuvres ne porterait la moindre atteinte à la valeur juridique de cette convention, pas plus qu'elle ne libérerait l'Etat de ses engagements solennels. Il s'ensuit que toutes les entreprises rêvées actuellement ou déjà en voie d'exécution contre le droit concordataire sont nulles, parce que toutes affectent d'écarter *à priori* l'intervention de l'Eglise et de son chef, et aussi parce qu'elles tendent à faire régler par les pouvoirs subalternes de l'Etat une cause majeure qui relève de la première magistrature du pays ; par conséquent, nulles les circulaires ministérielles, nuls les votes législatifs et les arrêts de justice qui lèsent le droit catholique créé par le Concordat ou dérivé de lui.

Ces principes ont leur application dans l'affaire des Congrégations françaises. Certes, elles n'ont pas provoqué, par l'oubli ou le mépris de la légalité existante, cette mise hors la loi, cet état de siège permanent qui les opprime depuis la date fatale du 31 Juillet 1901. Le Code ne leur reprochait rien. Mais le Concordat ? En violaient-elles quelque article ? Personne ne les en a jamais accusées, pas même le Conseil d'Etat qui délibère au fond des Loges et dont les décisions, adoptées comme programme ministériel, sont servilement enregistrées par les Chambres françaises. Où donc a-t-on lu, dans le texte du célèbre traité : « Les Congrégations sont désormais prohibées ; l'Eglise renonce à en fonder sur le territoire de la République » ? Qui oserait prétendre que cette renonciation fût sous-entendue si clairement qu'il devenait superflu d'en faire

mention expresse ? Que signifie, tout compte fait, le silence calculé de l'acte concordataire au sujet des Congrégations, sinon que l'Etat entendait ne s'engager ni à les faire revivre, ni surtout à les doter ? Il y a loin de là à en défendre la restauration et à arracher cette concession à l'Eglise. Le rétablissement des Congrégations ne fut donc pas une mesure anticoncordataire donnant prise aux représailles de l'Etat.

Tout au contraire, il fut en parfaite conformité avec l'esprit du Concordat. En effet, ce que le Pape et le premier Consul ont restauré de concert, ce n'est pas une Eglise nationale, mais, selon leurs expressions, « l'Eglise romaine ». Or, qu'est-ce qui constitue l'Eglise romaine ? Sans doute et tout d'abord, la circonscription des diocèses et des paroisses avec la hiérarchie des pasteurs chargés de les administrer ; mais ce n'est pas tout, car l'histoire en fait foi, partout où sa juridiction est solidement établie, l'Eglise romaine s'efforce de donner plus d'essor à son activité ; dans ce but, elle crée, entretient et occupe un clergé régulier moins attaché au sol qu'à des œuvres spéciales ; elle lui adjoint des compagnies volantes de Frères et de Sœurs, qu'elle mobilise à son gré suivant les besoins de la religion et de la société. Ce qu'elle fait communément, ce qu'elle faisait en France de temps immémorial sous le régime des Concordats antérieurs à la Révolution, il était évident pour tous qu'elle conserverait toute liberté pour le faire encore sous le régime du Concordat nouveau. Aussi a-t-elle usé hardiment de cette liberté, avec la conscience de son droit absolu et sans provoquer de la part de l'Etat un *veto* formel, tant on était persuadé, des deux côtés, que le Concordat autorisait l'Eglise à en agir de la sorte.

Aujourd'hui, l'établissement des Congrégations est soumis à des formalités gênantes et de tout point oppressives. Tout autre que l'Eglise s'en plaindrait comme d'un amoindrissement de la liberté d'action que le Concordat lui laisse entière ; mais elle se garde de récriminer et se contente d'obéir. Ce qu'elle veut, par contre, ce qu'elle prétend, ce qu'elle réclame comme son droit concordataire, c'est que les formalités d'autorisation ne soient pas autre chose que des formalités, et que toute demande présentée avec son avis favorable soit favorablement accueillie après discussion publique, et au besoin avec rectification des projets et entente préalable des deux pouvoirs ecclésiastique et civil. Comment accepterait-elle qu'à toute demande d'autorisation il soit opposé un refus, une fin de non-recevoir ? Comment souffrirait-elle d'être dépouillée législativement du droit d'enseigner et de prêcher par le ministère des Congrégations religieuses ? Comment se résignerait-elle à sentir toutes ses œuvres congréganistes à la merci d'un décret de dissolution toujours menaçant ? En l'état actuel des choses, l'Eglise ne ferait-elle pas acte de légitime défense, lorsqu'elle dénoncerait officiellement cette destruction systématique de ses Congrégations, comme une mutilation dissimulée du grand pacte concordataire ?

X...

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le culte des Saints *(suite)*.

Depuis le 17 Juillet la *Semaine religieuse* n'est point revenue sur ce sujet. Continuant notre étude sur l'iconographie dans les églises du diocèse et empruntant des renseignements aux articles que M. Abgrall a publiés dans la *Revue d'archéologie,* nous avons parlé en dernier lieu des images des saints Apôtres. On aura peut-être remarqué qu'après saint Pierre, saint Jacques le Majeur est parmi les Apôtres le saint dont la statue figure le plus souvent chez nous (1). Cela tient peut-être à la diffusion d'une légende qui a cours aujourd'hui encore dans le pays nantais, mais qui ne se raconte plus dans la Basse-Bretagne.

L'illustre apôtre de l'Espagne ne se serait pas contenté de prêcher dans cette contrée, mais aurait remonté la Loire jusqu'à Nantes et aurait pénétré plus avant dans la péninsule armoricaine ; il aurait évangélisé en particulier les cités de Rieux et de Redon ; la première l'aurait chassé brutalement, la seconde aurait écouté religieusement sa parole ; alors le saint aurait prédit que Rieux irait toujours diminuant, et Redon toujours prospérant et augmentant.

Il est certain qu'après l'Espagne, la Bretagne est le pays qui a le plus honoré saint Jacques le Majeur ; mais comme beaucoup d'autres, cette dévotion a diminué. Il y a quelques années, il devint de mode d'honorer spécialement saint Jude, sous prétexte qu'il est le plus oublié des Apôtres, mais je crois que l'oubli est bien revenu pour lui et je ne le déplore qu'à demi, car dans la dévotion la mode ne fait pas plus de bien que dans l'ameublement et dans la toilette ; c'est un sujet sur lequel il faudra bien revenir.

Après les Apôtres, les Martyrs.

Le protomartyr saint Etienne n'est spécialement honoré qu'à Plogonnec, à ce que je crois ; mais sa statue figure très souvent en regard de celle de saint Laurent qui avait d'innombrables chapelles dans notre pays. Près de Quimper, au dessus du Mont-Frugy, une belle chapelle ruinée par la Révolution était fréquentée, le 10 Août, par des milliers de pélerins. La statue qn'on y vénérait est dans l'église d'Ergué-Armel.

Le culte de saint Sébastien était aussi très populaire. On réclamait sa protection surtout en temps d'épidémie ; ceux qui ont lu *Fabiola,* le chef-d'œuvre du cardinal Wiseman, en comprendront bien le motif : le vaillant soldat guérissait tous les malades qui recouraient à ses prières ; il est l'un des plus merveilleux thaumaturges de l'Eglise primitive. En face de sa statue, on trouve souvent celle de saint Roch, lui aussi protecteur du peuple chrétien contre les maladies contagieuses. L'usage a prévalu de représenter saint Sébastien sous les traits d'un beau jeune homme, presque nu, adossé à un arbre, les mains liées, et les membres transpercés de flèches. Il est probable qu'au temps de son martyre il n'avait plus

(1) En exceptant toutefois les statues de saint Jean au pied de la croix.

cette figure d'adolescent ; la peinture ancienne qui le représente dans les *catacombes* fait de lui un capitaine dans la maturité de l'âge et lui prête plus de noblesse et de grandeur que de grâce juvénile, mais la vérité historique doit céder ici à la tradition artistique, et il est vrai de dire que dans le christianisme saint Sébastien est pour les sculpteurs ce que fut Apollon dans le paganisme, le type achevé de la beauté plastique. La statue qui le représente sous l'autel de sa *confession* dans sa basilique de Rome le montre tellement beau, qu'au dire du cardinal Wiseman, on ne saurait l'imaginer plus conforme à l'idéal.

Deux autres soldats martyrs sont encore honorés chez nous, mais le culte de chacun d'eux existe sur un seul point ; saint Théodore a une chapelle non loin du bourg de Primelin, et saint Georges est patron de l'église de Botsorhel où il a deux statues dont l'une à cheval ; il figure aussi dans les vieux vitraux de la cathédrale de Quimper.

Saint Christophe, le bon géant que la légende montre fléchissant sous le poids de l'Enfant-Jésus, était très honoré dans le voisinage des rivières ou des bras de mer, aux endroits où il y avait un bac ou un bateau de passage, par exemple à Locmaria de Quimper, à Kerentrec'h de Lorient ; saint Julien l'Hospitalier recevait un culte semblable à Landerneau, à Poulgoazec entre Plouhinec et Audierne, etc. Tous les deux, en effet, avaient été *passeurs,* mais avec une différence : saint Christophe portait ses clients sur ses épaules, saint Julien les recevait dans un bateau.

On s'est beaucoup moqué de la légende de saint Christophe et l'on a traité de fable ce qu'elle dit de sa taille gigantesque, prétendant que cela était basé sur une interprétation erronée de son nom : *Christophe,* qui porte le Christ ; or une grande partie des ossements du saint subsiste encore, et ce sont bien les os d'un vrai géant ; il y en a à Valence, à Tolède, à Astorga en Espagne ; à Sénone et à Moyen-Moutier (diocèse de Saint-Dié), à Lay-Saint-Christophe (diocèse de Nancy). On possède, d'ailleurs, sur ce saint, d'autres notions que celles de la légende ; le savant Baronius a extrait son histoire d'une hymne intercalée par saint Isidore de Séville dans le bréviaire mozarabe, et d'une préface spéciale composée par saint Ambroise pour le missel de Milan.

Ce qui donna lieu à la confiance très particulière que les fidèles eurent en saint Christophe non seulement au Moyen-Age, mais dès la paix de l'Eglise, c'est la croyance qu'on ne pouvait mourir de malemort le jour où, dès le matin, on aurait contemplé l'image du martyr ; aussi trouve-t-on encore de ces images très anciennes au bas desquelles on lit ces deux vers :

Christophori sancti faciem quicumque tuetur
Illa nempe die non morte mala morietur.

On invoquait encore le saint contre les orages et la grêle et contre l'impénitence finale. Cette dévotion était universelle en Occident, mais je suis porté à croire que peu de contrées l'ont pra-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tiquée comme la Cornouaille ; l'image de saint Christophe apparaît jusqu'à quatre ou cinq fois dans les vieux vitraux de la Cathédrale de Quimper.

Dans notre ville, les personnes d'un certain âge se souviennent de la peinture murale existant naguère dans une arcade de l'église de Locmaria et représentant le saint traversant à pied la rivière en fléchissant sous le poids de l'Enfant-Jésus qui porte le monde, et en s'appuyant sur un arbre en guise de bâton ; les poissons sortaient de l'eau pour le mieux regarder. La disparition de cette peinture barbouillée sur un mur moderne fut vivement critiquée par beaucoup de Quimpérois ; l'âge que j'avais alors ne me permettait pas de prendre part à ce concert de lamentations, mais l'aurais-je pu que je ne m'y serais probablement pas essayé, car je n'avais pas oublié les peurs bleues que me faisait ce pauvre saint Christophe, lorsque j'avais six ans, et les semonces reçues lorsqu'à sa vue j'avais crié comme si l'on allait m'égorger.

Le beau vitrail qui représente aujourd'hui le même saint dans la vénérable église n'inspire pas les mêmes terreurs aux petits et favorise mieux, je crois, la véritable piété. En dehors de Quimper, je connais peu d'images de saint Christophe ; je signalerai, cependant, une très jolie statue dans la chapelle de saint Tujan, en Primelin ; elle est de petite dimension. *(A suivre.)*

Vient de paraître :

LA FRANC-MAÇONNERIE
et la Persécution religieuse.

LES DERNIERS CONVENTS

Cette brochure habilement coordonnée, étayée de documents irrécusables, puisés dans les archives mêmes de la Franc-Maçonnerie, démontre aux plus aveugles que l'odieuse persécution religieuse, à laquelle nous assistons, est l'œuvre préméditée des Loges.

Ce sont des vérités que l'on ne saurait trop faire connaître, aussi nous recommandons vivement cette étude du plus grand intérêt.

Prix de l'exemplaire : **0** *fr.* **50.**

En vente : librairie Salaun, rue Kéréon. — Bernard, quai du Stéir.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le vendredi 2 Octobre, le Saint-Père a reçu en particulier Mgr Enard, évêque de Cahors, directeur du pèlerinage français, pour lequel Sa Sainteté tenait à exprimer sa vive satisfaction.

Dimanche, le Pape a donné audience à un groupe de Transtévérins auxquels il a adressé une touchante allocution.

La première Encyclique de Pie X, datée du 4 Octobre, vient de paraître. Nous la publierons prochainement.

— Nous trouvons, dans la *Semaine Religieuse* de Versailles, le compte-rendu d'une des premières audiences accordées par S. S. Pie X à des prêtres français ; il est sous forme de lettre adressée par M. l'abbé Genty, vicaire général, à S. G. Mgr Goux, évêque de Versailles, qui lui avait procuré les moyens d'être admis en présence du Saint-Père avec plusieurs autres prêtres de son diocèse.

Nous y relevons le passage suivant : « Je n'ai pas dissimulé au Souverain Pontife les difficultés au milieu desquelles nous nous trouvons, j'ai parlé des religieux dispersés, des écoles fermées, de l'avenir incertain, des indifférents et des impies trop nombreux. Sa Sainteté, en quelques paroles bien senties, a approuvé, en particulier, la sécularisation qui se fait pour la conservation des écoles et des œuvres de charité. »

Amiens. — **Fâcheuse concession.** — Pour éviter une profanation que les sectaires provoquaient sans cesse et qu'on eut des raisons de croire prochaine, quelques catholiques de cette ville conçurent le plan de faire enlever eux-mêmes le Christ honoré depuis un siècle dans le faubourg de Beauvais, sous le nom populaire de Christ du Calvaire de Long-Rang. L'opération eut lieu lundi de la semaine dernière sous la direction de ces messieurs, et le Christ, respectueusement descendu de son piédestal, fut transporté dans l'atelier d'un sculpteur en attendant qu'on pût lui donner une place d'honneur dans l'église Saint-Honoré.

En relatant ce fait très douloureux, nous n'entendons pas, certes, approuver ni recommander la tactique qu'ont cru devoir adopter en la circonstance quelques catholiques amiénois, car elle nous paraît désastreuse à tous points de vue. Le chrétien n'a pas reçu, au jour de sa confirmation, avec le caractère de soldat de Jésus-Christ, les dons de courage et de force pour servir les plus odieux desseins des ennemis de sa foi.

(*Bulletin* du diocèse de Reims.)

La sortie du Bon Dieu. — Le 1er Août, la maison d'éducation de la rue de l'Ange, à Orléans, paroisse Saint-Paul, tenue par les Filles de la Sagesse, était contrainte de fermer ses portes. Le moment de la séparation venu, la digne Supérieure, Sœur Marie-Rosalie, dont tout Orléans connaît le haut mérite, réunit ses élèves et leur dit :

« Mes enfants, je ne veux pas que le Bon Dieu sorte de la chapelle de la maison, emporté dans un ciboire, c'est vous qui l'emporterez dans vos cœurs. »

Et le lendemain, pour répondre au pieux désir de la bonne Mère Marie-Rosalie, un grand nombre d'élèves et d'anciennes assistaient à la messe et faisaient la sainte communion.

Et le tabernacle resta vide comme au jour du grand deuil, le Vendredi-Saint.

C'est ainsi que Dieu sortit de la chapelle de la rue de l'Ange.

Que de choses exquises !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Il nous semble en les signant que nous signons une page des *Actes des Martyrs*. (*Semaine catholique* de Luçon.)

Plus de Curés. — La *Croix* du Pas-de-Calais raconte cette histoire authentique :

Un ouvrier ajusteur, ivrogne fieffé, exposait un soir au cabaret ses idées sociales à un « copain. » — « Plus de patrons ! Plus de gendarmes ! Plus de curés ! Les curés ! oh ! là là ! Imagine-toi que ma femme, dans les premiers temps, s'était mis dans la boule d'aller à la messe et de faire maigre le vendredi. — Pas possible ! — Si ! tu sais, ça n'a pas été long. »

Il rentre chez lui et trouve un attroupement de la police et de la foule devant sa porte. Il monte...

Il trouve sa femme et ses trois enfants gisant asphyxiés sur le lit conjugal, avec ce billet en guise d'adieu : « Tant que j'ai cru en Dieu, j'ai eu la force de supporter ma misère. A présent que mon bourreau de mari a fait de moi une désespérée et une impie, je ne veux pas que mes enfants soient malheureux comme moi, et je m'en vais avec eux. »

BIBLIOGRAPHIE

Paillettes d'Or (12e Série). — Recueil des années 1901-1902-1903. Publication honorée de plusieurs Brefs de Sa Sainteté. Un joli volume in-18 de 160 pages. Brochée : **0,60**.

Quelles sont les meilleures lectures spirituelles ?

Ce sont celles qui nous accoutument à faire pénétrer Dieu et la charité jusque dans les minimes circonstances de la vie chaque jour.....

Les *Paillettes d'Or*, nous disait un laïque, sont la « philosophie chrétienne des petites choses ». Ces petites choses, ajouterons-nous, la piété et la charité les font grandes.

La *douzième série* des *Paillettes d'Or*, qui vient de paraitre, obéit à la même inspiration, tout en abordant les circonstances pratiques de la vie sous de nouveaux aspects. Car c'est une des qualités maîtresses de l'auteur de dire des choses toujours nouvelles, en les rapportant constamment aux mêmes principes.

Il faut donc lire et relire les *Paillettes d'Or*, et faire participer à leur action bienfaisante tous ceux qui nous entourent.

REVUE THOMISTE, 222, Faubourg Saint-Honoré, Paris (8me).

Sommaire de la *Revue Thomiste*, n° de Septembre-Octobre (11e année).

C. DE KIRWAN. Un rameau oublié du Cartésianisme. — R. P. HUGON. *Mater divinæ gratiæ* (5e art.). — T. R. P. GARDEIL. La réforme de la théologie catholique. Les procédés exégétiques de saint Thomas. — R. P. JANSEN. La thèse probablioriste de saint Alphonse et les préférences doctrinales du Saint-Siège (2e art.). — *LA VIE SCIENTIFIQUE* : R. P. VAN BECELAERE. Notes d'Amérique. Les perspectives que laisse entrevoir l'œuvre philosophique de Léon XIII. Une vue américaine. — Revue Analytique des Revues. — Notes bibliographiques.

Abonnements annuels du 1er Mars : FRANCE, **12** fr.; ÉTRANGER : **14** fr.
LA LIVRAISON.... **2** fr.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 16 Octobre 1903. N° 42.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre Encyclique de Notre Saint-Père le Pape Pie X (à suivre).

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Avis aux pèlerins de Lourdes ; Grand-Séminaire ; Ecole Saint-Yves ; Saint-Jean-Trolimon ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; Lesneven ; Un sermon breton au Sénégal ; Le vol légal des biens congréganistes ; La *Jeune Bretagne*.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Pie X et N.-D. de Lourdes ; Vannes ; Monaco ; Un vœu de marins au Tréport ; A propos des grèves ; Le boycottage.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 18 Octobre. — 20e Dimanche après la Pentecôte. S. LUC, EVANGÉLISTE. Double de 2e classe. Rouge. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de S. Luc, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 19. — S. Pierre d'Alcantara, Confesseur. Double. Blanc.

Mardi, 20. — S. Jean de Kenty, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 21. — Ste Ursule et ses compagnes, Vierges, Martyres (*au Propre diocésain*). Double. Rouge.

Jeudi, 22. — Ste Edwige, Veuve (*du 17 Octobre*). Semi-double. Blanc.

Vendredi, 23. — Le Très Saint Rédempteur (*au Supplément*). Double-majeur. Blanc.

Samedi, 24. — S. Raphaël, Archange (*au Supplément*). Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 25. — 21e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouégat-Guerrand	du 18 au 21 Octobre.
Lothey	du 22 au 23 —
Hôpital-Camfrout	du 24 au 26 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LETTRE ENCYCLIQUE (*)

de Notre Saint-Père le Pape Pie X

A tous les Patriarches, Primats
Archevêques, Évêques et autres Ordinaires en paix
et en communion avec le Siège Apostolique.

PIE X, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Au moment de vous adresser pour la première fois la parole du haut de cette chaire apostolique où Nous avons été élevé par un impénétrable conseil de Dieu, il est inutile de vous rappeler avec quelles larmes et quelles ardentes prières Nous Nous sommes efforcé de détourner de Nous la charge si lourde du Pontificat Suprême. Il Nous semble pouvoir, malgré la disproportion absolue des mérites, Nous approprier les plaintes de saint Anselme, quand, en dépit de ses oppositions et de ses répugnances, il se vit contraint d'accepter l'honneur de l'épiscopat. Les témoignages de tristesse qu'il donna alors, Nous pouvons les produire à Notre tour, pour montrer dans quelles dispositions d'âme et de volonté Nous avons accepté la mission si redoutable de pasteur du troupeau de Jésus-Christ. *Les larmes de mes yeux m'en sont témoins*, écrivait-il (*Epp.* l. III, ep. 1), *ainsi que les cris, et pour ainsi dire les rugissements que poussait mon cœur dans son angoisse profonde. Ils furent tels que je ne me souviens pas d'en avoir laissé échapper de semblables en aucune douleur, avant le jour où cette calamité de l'archevêché de Cantorbéry vint fondre sur moi. Ils n'ont pu l'ignorer, ceux qui, ce jour-là, virent de près mon visage. Plus semblable à un cadavre qu'à un homme vivant, j'étais pâle de consternation et de douleur. A cette élection, ou plutôt à cette violence, j'ai résisté jusqu'ici, je le dis en vérité, autant qu'il m'a été possible. Mais maintenant, bon gré mal gré, me voici contraint de reconnaître de plus en plus clairement que les desseins de Dieu sont contraires à mes efforts, de telle sorte que nul moyen ne me reste d'y échapper. Vaincu moins par la violence des hommes que par celle de Dieu, contre qui nulle prudence ne saurait prévaloir, après avoir fait tous les efforts en mon pouvoir, pour que ce calice s'éloigne de moi sans que je le boive, je ne vois d'autre détermination à prendre que celle de renoncer à mon sens propre, à ma volonté, et de m'en remettre entièrement au jugement et à la volonté de Dieu.*

(*) L'Encyclique commence par ces mots, qui serviront à la désigner dans la collection des Lettres pontificales : ***E supremi apostolatus.***
La traduction française a été publiée par l'imprimerie du Vatican en même temps que le texte latin et une traduction italienne. **N. R.**

Éloge de Léon XIII (1).

Certes, Nous non plus ne manquions pas de nombreux et sérieux motifs de Nous dérober au fardeau. Sans compter que, en raison de Notre petitesse, Nous ne pouvions à aucun titre Nous estimer digne des honneurs du Pontificat, comment ne pas Nous sentir profondément ému en Nous voyant choisi pour succéder à celui qui, durant les vingt-six ans, ou peu s'en faut, qu'il gouverna l'Église avec une sagesse consommée, fit paraître une telle vigueur d'esprit et de si insignes vertus, qu'il s'imposa à l'admiration des adversaires eux-mêmes et, par l'éclat de ses œuvres, immortalisa sa mémoire ?

Les conditions présentes de l'humanité.

En outre, et pour passer sous silence bien d'autres raisons, Nous éprouvions une sorte de terreur à considérer les conditions funestes de l'humanité à l'heure présente. Peut-on ignorer la maladie si profonde et si grave qui travaille, en ce moment, bien plus que par le passé, la société humaine, et qui, s'aggravant de jour en jour en la rongeant jusqu'aux moelles, l'entraîne à sa ruine ? Cette maladie, Vénérables Frères, vous la connaissez : c'est, à l'égard de Dieu, l'abandon et l'apostasie ; et rien, sans nul doute, qui mène plus sûrement à la ruine, selon cette parole du prophète : *Voici que ceux qui s'éloignent de vous périront* (*Ps.* LXXII, 27). A un si grand mal Nous comprenions qu'il Nous appartenait, en vertu de la charge pontificale à Nous confiée, de porter remède ; Nous estimions qu'à Nous s'adressait cet ordre de Dieu : *Voici qu'aujourd'hui je t'établis sur les nations et les royaumes pour arracher et pour détruire, pour édifier et pour planter* (*Jérem.*, I, 10). Mais pleinement conscient de Notre faiblesse, Nous redoutions d'assumer une œuvre hérissée de tant de difficultés, et qui pourtant n'admet pas de délais.

But unique de Pie X.

Cependant, puisqu'il a plu à Dieu d'élever Notre bassesse jusqu'à cette plénitude de puissance, Nous puisons courage en *Celui qui nous conforte* ; et mettant la main à l'œuvre, soutenu de la force divine, Nous déclarons que Notre but unique dans l'exercice du suprême Pontificat, est de *tout restaurer dans le Christ* (*Ephes.*, I. 10) afin que *le Christ soit tout et en tout* (*Coloss.*, III, 11). Il s'en trouvera, sans doute, qui, appliquant aux choses divines la courte mesure des choses humaines, chercheront à scruter Nos pensées intimes et à les tourner à leurs vues terrestres et à leurs intérêts de parti. Pour couper court à ces vaines tentatives, Nous affirmons en toute vérité

(1) Les sous-titres ont été ajoutés pour faciliter la lecture. **N. R.**

Archives diocésaines de Quimper et Léon

que Nous ne voulons être, et que, avec le secours divin, Nous ne serons rien autre, au milieu des sociétés humaines, que le ministre du Dieu qui Nous a revêtu de son autorité. Ses intérêts sont nos intérêts ; leur consacrer Nos forces et Notre vie, telle est Notre résolution inébranlable. C'est pourquoi, si l'on Nous demande une devise traduisant le fond même de Notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci : *Restaurer toutes choses dans le Christ.*

Voulant donc entreprendre et poursuivre cette grande œuvre, Vénérables Frères, ce qui redouble Notre ardeur, c'est la certitude que vous Nous y serez de vaillants auxiliaires. Si Nous en doutions, Nous semblerions vous tenir, et bien à tort, pour mal informés ou indifférents, en face de la guerre impie qui a été soulevée et qui va se poursuivant presque partout contre Dieu. De nos jours, il n'est que trop vrai, *les nations ont frémi et les peuples ont médité des projets insensés* (*Ps.* II, 1) contre leur Créateur, et presque commun est devenu ce cri de ses ennemis : *Retirez-vous de nous* (*Job*, XXI, 14). De là, en la plupart, un rejet total de tout respect de Dieu. De là des habitudes de vie, tant privée que publique, où nul compte n'est tenu de sa souveraineté. Bien plus, il n'est effort ni artifice que l'on ne mette en œuvre pour abolir entièrement son souvenir et jusqu'à sa notion.

Qui pèse ces choses a droit de craindre qu'une telle perversion des esprits ne soit le commencement des maux annoncés pour la fin des temps, et comme leur prise de contact avec la terre, et que véritablement *le fils de perdition* dont parle l'apôtre (II *Thess.*, II, 3) n'ait déjà fait son avènement parmi nous. Si grande est l'audace et si grande la rage avec lesquelles on se rue partout à l'attaque de la religion, on bat en brèche les dogmes de la foi, on tend d'un effort obstiné à anéantir tout rapport de l'homme avec la Divinité ! En revanche, et c'est là, au dire du même Apôtre, le caractère propre de l'*Antéchrist*, l'homme, avec une témérité sans nom, a usurpé la place du Créateur, en s'élevant au-dessus de *tout ce qui porte le nom de Dieu*. C'est à tel point que, impuissant à éteindre complètement en soi la notion de Dieu, il secoue cependant le joug de sa majesté et se dédie à lui-même le monde visible en guise de temple où il prétend recevoir les adorations de ses semblables. *Il siège dans le temple de Dieu, où il se montre comme s'il était Dieu lui-même* (II *Thess.*, II, 2).

Espérons en Dieu, mais aussi agissons.

Quelle sera l'issue de ce combat livré à Dieu par de faibles mortels, nul esprit sensé ne le peut mettre en doute. Il est loisible assurément, à l'homme qui veut abuser de sa liberté, de violer les droits et l'autorité suprême du Créateur ; mais au Créateur reste toujours la victoire. Et ce n'est pas encore assez

dire : la ruine plane de plus près sur l'homme, justement quand il se dresse plus audacieux dans l'espoir du triomphe. C'est de quoi Dieu lui-même nous avertit dans les Saintes Ecritures. *Il ferme les yeux*, disent-elles, *sur les péchés des hommes* (*Sap.*, XI, 24), comme oublieux de sa puissance et de sa majesté ; mais bientôt, après ce semblant de recul, *se réveillant ainsi qu'un homme dont l'ivresse a grandi la force* (*Ps.* LXXVII, 65), *il brise la tête de ses ennemis* (*Ps.* LXVII, 22), afin que tous sachent que *le roi de toute la terre, c'est Dieu* (*Ps.* XLVI, 8), *et que les peuples comprennent qu'ils ne sont que des hommes* (*Ib.* IX, 20).

Tout cela, Vénérables Frères, nous le tenons d'une foi certaine et nous l'attendons. Mais cette confiance ne nous dispense pas, pour ce qui dépend de nous, de hâter l'œuvre divine, non seulement par une prière persévérante : *Levez-vous, Seigneur, et ne permettez pas que l'homme se prévale de sa force* (*Ps.* IX, 19), mais encore, et c'est ce qui importe le plus, par la parole et par les œuvres, au grand jour, en affirmant et en revendiquant pour Dieu la plénitude de son domaine sur les hommes et sur toute créature, de sorte que ses droits et son pouvoir de commander soient reconnus par tous avec vénération et pratiquement respectés.

Le vrai parti de l'ordre.

Accomplir ses devoirs, n'est pas seulement obéir aux lois de la nature, c'est travailler aussi à l'avantage du genre humain. Qui pourrait, en effet, Vénérables Frères, ne pas sentir son âme saisie de crainte et de tristesse à voir la plupart des hommes, tandis qu'on exalte par ailleurs, et à juste titre, les progrès de la civilisation, se déchaîner avec un tel acharnement les uns contre les autres, qu'on dirait un combat de tous contre tous ? Sans doute, le désir de la paix est dans tous les cœurs, et il n'est personne qui ne l'appelle de tous ses vœux. Mais, cette paix, insensé qui la cherche en dehors de Dieu ; car, chasser Dieu, c'est bannir la justice : et, la justice écartée, toute espérance de paix devient une chimère. *La paix est l'œuvre de la justice* (*Is.*, XXXII, 17). — Il en est, et en grand nombre, Nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la *tranquillité de l'ordre*, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de *l'ordre*. Hélas ! vaines espérances, peines perdues ! De partis d'ordre capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le parti de Dieu. C'est donc celui-là qu'il nous faut promouvoir ; c'est à lui qu'il nous faut amener le plus d'adhérents possible, pour peu que nous ayons à cœur la sécurité publique.

Il faut ramener les hommes au Christ et à l'Eglise.

Toutefois, Vénérables Frères, ce retour des nations au res-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pect de la majesté et de la souveraineté divines, quelques efforts que nous fassions d'ailleurs pour le réaliser, n'adviendra que par Jésus-Christ. L'Apôtre, en effet, nous avertit que *personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé et qui est le Christ Jésus* (I *Cor.*, III, 11). C'est lui seul *que le Père a sanctifié et envoyé dans ce monde* (*Job*, X, 36), *splendeur du Père et figure de sa substance* (*Hebr.*, I, 3), vrai Dieu et vrai homme, sans lequel nul ne peut connaître Dieu comme il faut, car *personne n'a connu le Père si ce n'est le Fils et celui à qui le Fils aura voulu le révéler* (*Matth.*, XI, 27).

D'où il suit que *tout restaurer dans le Christ* et ramener les hommes à l'obéissance divine sont une seule et même chose. Et c'est pourquoi le but vers lequel doivent converger tous nos efforts, c'est de ramener le genre humain à l'empire du Christ. Cela fait, l'homme se trouvera, par là même, ramené à Dieu. Non pas, voulons-Nous dire, un Dieu inerte et insoucieux des choses humaines, comme les *matérialistes* l'ont forgé dans leurs folles rêveries, mais un Dieu vivant et vrai, en trois personnes dans l'unité de nature, auteur du monde, étendant à toute chose son infinie Providence, enfin législateur très juste qui punit les coupables et assure aux vertus leur récompense.

Or, où est la voie qui nous donne accès auprès de Jésus-Christ ? Elle est sous nos yeux. C'est l'Eglise. Saint Jean Chrysostome nous le dit avec raison : *L'Eglise est ton espérance, l'Eglise est ton salut, l'Eglise est ton refuge* (Hom., *De capto Eutropio, n.* 6). C'est pour cela que le Christ l'a établie après l'avoir acquise au prix de son sang, pour cela qu'il lui a confié sa doctrine et les préceptes de sa loi, lui prodiguant en même temps les trésors de la grâce divine pour la sanctification et le salut des hommes.

Vous voyez donc, Vénérables Frères, quelle œuvre Nous est confiée à Nous et à vous. Il s'agit de ramener les sociétés humaines, égarées loin de la sagesse du Christ, à l'obéissance de l'Eglise ; l'Eglise, à son tour, les soumettra au Christ, et le Christ à Dieu. Que s'il Nous est donné, par la grâce divine, d'accomplir cette œuvre, Nous aurons la joie de voir l'iniquité faire place à la justice, et Nous serons heureux d'entendre *une grande voix disant du haut des cieux : maintenant c'est le salut et la vertu, et le royaume de notre Dieu et la puissance de son Christ* (*Apoc.*, XII, 10).

Toutefois, pour que le résultat réponde à nos vœux, il faut, par tous les moyens et au prix de tous les efforts, déraciner entièrement cette monstrueuse et détestable iniquité, propre aux temps où nous vivons et par laquelle l'homme se substitue à Dieu ; rétablir dans leur ancienne dignité les lois très saintes et les conseils de l'Evangile ; proclamer hautement les vérités enseignées par l'Eglise sur la sainteté du mariage, sur l'éducation de l'enfance, sur la possession et

l'usage des biens temporels, sur les devoirs de ceux qui administrent la chose publique ; rétablir enfin le juste équilibre envers les diverses classes de la société selon les lois et les institutions chrétiennes. *(A suivre.)*

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien, les Congrégations religieuses et toutes les victimes de la persécution.

II. Missions : PLOUÉGAT-GUERRAND, du 18 au 24 Octobre. Président M. Orvoën, curé-doyen de Concarneau.

III. Retraites de soldats :

QUIMPER. — 2e retraite, *du 20 au 24 Octobre ;*
LESNEVEN. — 2e retraite, *du 20 au 24 Octobre ;*
QUIMPERLÉ. — Retraite, *du 20 au 24 Octobre ;*
MORLAIX *(La Salette)*. — Retraite, *du 26 au 30 Octobre.*

N. B. Comme il a été déjà dit, l'appel par cantons aux divers centres de retraites n'a rien d'exclusif. De même, les jeunes gens de tel canton qui auraient été empêchés pour une retraite pourront être admis à l'autre. Il leur suffira de prévenir M. le Supérieur ou M. l'Aumônier de la maison de retraite où ils doivent se rendre.

Le dimanche 25 Octobre, à cause de l'élection sénatoriale et pour faciliter à MM. les délégués l'accomplissement du devoir dominical, une messe sera dite *à midi* en l'église cathédrale de Saint-Corentin.

Avis aux pèlerins de Lourdes. — Le compte-rendu du pèlerinage a été expédié à MM. les Curés et Recteurs qui ont bien voulu, comme par le passé, en faire la distribution aux pèlerins de leurs paroisses. Ceux qui n'auraient pas reçu le nombre voulu d'exemplaires sont priés d'en demander à M. le Curé-archiprêtre de Saint-Corentin.

Grand-Séminaire. — La rentrée au Grand-Séminaire a eu lieu le jeudi 8 Octobre. Le lendemain a commencé la retraite qui s'est terminée mardi ; 297 séminaristes, dont 73 nouveaux (élèves de première année de philosophie), en ont suivi les exercices.

Les âmes pieuses ne manqueront pas de prier pour que Dieu répande ses grâces les plus abondantes sur les élèves du sanctuaire, qu'il les affermisse dans l'esprit de leur vocation et garde ensuite au milieu des dangers ceux qui — au nombre de 38 — doivent entrer à la caserne pour accomplir leur année de service militaire.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ecole Saint-Yves. — Monseigneur l'Evêque est rentré samedi matin à Quimper. Dès le lendemain, il a visité l'Ecole Saint-Yves qui, reconstituée par ses soins, venait de rouvrir quelques jours auparavant. Sa Grandeur a été heureuse de constater que la rentrée s'est faite dans les meilleures conditions : le nombre des élèves dépasse 130, et le personnel enseignant au complet est en mesure de répondre aux désirs des familles pour l'application de tous les nouveaux programmes d'enseignement, classique ou moderne.

En saluant avec joie cette « renaissance » d'une œuvre que nous espérons voir sous peu plus prospère que jamais, nous nous faisons un devoir de remercier, au nom des catholiques de Quimper et de la région, l'Evêque qui a tant fait pour la maintenir et tous ceux qui lui ont apporté leur concours généreux et dévoué.

Saint-Jean-Trolimon. — Dimanche prochain, Monseigneur l'Evêque consacrera l'autel majeur de la chapelle de Notre-Dame de Tronoën, où d'importantes restaurations viennent d'être faites.

Nécrologie. — I. M. F. TANNEAU, *prêtre habitué*. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. F. Tanneau, prêtre habitué à Querrien, décédé le 13 Octobre, dans sa 58e année.

Né à Plomeur, le 27 Octobre 1845, M. Tanneau (François) fut ordonné prêtre le 10 Août 1869 et nommé, au mois d'Avril suivant, vicaire à Ploaré (Douarnenez). En 1872, à la suite d'une grave maladie dont il ne s'est jamais relevé, il dut quitter le ministère paroissial où, par ses rares qualités d'esprit et de cœur, il était appelé à faire beaucoup de bien. Depuis plusieurs années, il vivait au presbytère de Querrien, où il fut l'hôte de ses deux frères successivement recteurs de cette paroisse. Malgré l'état précaire de sa santé, M. F. Tanneau consacrait au ministère des âmes et aux œuvres une activité et un zèle dont la paroisse de Querrien conservera un souvenir reconnaissant.

L'enterrement de M. Tanneau a eu lieu, hier, à Querrien, où un service d'octave pour le repos de son âme sera célébré le jeudi, 22 Octobre prochain, à 10 heures.

II. Nous recommandons également aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Lafage (Emmanuel), décédé dans sa famille, à Douarnenez, à l'âge de 31 ans. Après avoir fait ses études théologiques à Saint-Flour (Cantal), où il avait un parent vicaire, M. Lafage y fut ordonné prêtre au mois de Juin 1902 et exerça le ministère paroissial pendant quelques mois. Atteint d'une maladie qui ne pardonne pas, il revint — au mois d'Avril dernier — à Douarnenez, où il vient de s'éteindre, après avoir supporté son mal avec une grande résignation et reçu ses derniers sacrements dans les meilleurs sentiments de foi et de piété.

R. I. P.

Nominations dans le clergé. — Monseigneur l'Evêque a accordé à M. Corre, supérieur de l'Ecole Saint-Yves, à Quimper, et à M. Ropars, supérieur de Notre-Dame de Bon-Secours, à Brest, le privilège de porter les insignes de curé-doyen, le rochet et la mosette.

Par décision de Sa Grandeur ont été nommés :

M. Kerlouet, recteur de Mellac, recteur de Plouédern, en remplacement de M. Jaffrès, démissionnaire ;

M. Quéré, aumônier des Dames de la Retraite, à Lesneven, recteur de Mellac ;

M. Colin, sous-principal au collège de Saint-Pol-de-Léon, aumônier des Dames de la Retraite, à Lesneven.

***

Pour répondre aux demandes qui lui ont été faites, Monseigneur a envoyé encore cette année plusieurs ecclésiastiques hors du diocèse comme professeurs ou surveillants dans des établissements d'instruction secondaire :

A Paris, *Ecole de l'Immaculée Conception* (Vaugirard) : MM. Odeyé, jeune prêtre, de Crozon ; Le Gall, jeune prêtre, de Guilligomarc'h ; Chapalain, diacre, de l'île de Batz.

— *Ecole Sainte-Geneviève* (rue Lhomond) : MM. Madec, jeune prêtre, de Recouvrance ; Abgrall, jeune prêtre, de Landivisiau.

— *Collège Stanislas* : MM. Henry, prêtre, de Lesneven ; Le Corre, jeune prêtre, de Pouldreuzic.

Lesneven. — **Retraite bretonne de femmes**, *du 26 Septembre au 3 Octobre.* — 65 paroisses ; 298 retraitantes : Plougastel-Daoulas, 36 ; Plabennec, 18 ; Plounévez-Lochrist, 14 ; Ploudaniel, 13 ; Plouarzel, 11 ; Guipavas, 10 ; Saint-Méen, 9 ; Plouédern, 8 ; Plounéventer, 8 ; Saint-Thonan, 8 ; Plounéour-Trez, 8 ; Saint-Frégant, 8 ; Plouzané, 7 ; Bourg-Blanc, 7 ; Trégarantec, 7 ; Plouguerneau, 6 ; La Forêt-Landerneau, 6 ; Plouguin, 5 ; Ploudalmézeau, 5 ; Lesneven, 5 ; Ouessant, 4 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 4 ; Loc-Maria-Plouzané, 4 ; Lanhouarneau, 4 ; Plouescat, 4 ; Plougonvelin, 4 ; Plouvien, 4 ; Kernilis, 4 ; Brélès, 3 ; Plouider, 3 ; Kerlouan, 3 ; Plouvien, 3 ; Plougourvest, 3 ; Lannilis, 3 ; Lambézellec, 3 ; Kersaint-Plabennec, 3 ; Coat-Méal, 3 ; Kernouès, 3 ; Cléder, 2 ; Saint-Martin de Brest, 2 ; Saint-Divy, 2 ; Tréflaouénan, 2 ; Pencran, 2 ; Le Drennec, 2 ; Ploumoguer, 2 ; Loc-Eguiner (Ploudiry), 2 ; Landéda, 2 ; Le Relecq-Kerhuon, 2 ; Trégarvan, 1 ; Goulven, 1 ; Sibiril, 1 ; Tréflez, 1 ; Le Tréhou, 1 ; Pouldergat, 1 ; Gouézec, 1 ; Roscoff, 1 ; Plourin, 1 ; Lanarvily, 1 ; Plouzévédé, 1 ; Landerneau, 1 ; Le Folgoët, 1 ; Lanneuffret, 1 ; Saint-Marc, 1 ; Plougar, 1 ; Guissény, 1.

Un sermon breton au Sénégal. — Les *Annales* de la Propagation de la Foi, dans leur prochain numéro qui nous est

Archives diocésaines de Quimper et Léon

communiqué, publieront une intéressante lettre d'un de nos compatriotes missionnaires ; nous nous permettons d'en extraire le passage suivant :

« En Mars 1903, le vaisseau école *Duguay-Trouin* stationna 15 jours à Dakar. Les marins faisaient l'exercice, le matin, sur la belle place Protet. Un missionnaire breton s'avance à la recherche de ses compatriotes, au moment où se donne la demi-heure de répit. Les fusils sont mis en faisceaux, tous cherchent, en s'épongeant le front, quelque ombre rafraîchissante sous les gigantesques caïlcédrats qui encadrent la place.

« Voyons, les amis, s'écrie le Père, de manière à se faire entendre au loin ; y a-t-il des Bretons dans vos rangs ? »

« La question est adressée, non pas en français, encore moins en wolof, mais en cette antique langue bretonne toujours chère aux cœurs armoricains. La réponse ne se fait pas attendre. Cent voix la donnent, et dans la même langue :

— « Oui, assez ; autant vaut dire presque tous.

— « En ce cas, *potred* (les gas), dit le missionnaire, avancez « ici, près du perron de la cathédrale, à l'ombre de ces grands « arbres qui nous rappellent les chênes de Bretagne. Il y a long« temps que vous n'avez entendu un sermon breton ; écoutez-en « un qui vous fera plaisir et bien. »

Tous alors se découvrent.

— « Non pas, gardez vos casques.

— « Jamais de la vie, pendant le sermon. »

« Et alors commence le premier sermon breton qui ait été prononcé à Dakar, devant des braves émus et attentifs, devant des curieux noirs et blancs accourus au spectacle, devant des missionnaires, Pères et Frères de Ploërmel, sœurs et officiers émerveillés.

« Le discours ne dura que dix minutes ; ce temps suffit pour rappeler les devoirs du chrétien, du marin breton à ces hommes de bonne volonté et les plonger dans les plus douces émotions. »

On ne cite pas le nom de l'orateur ; mais nous avons tout lieu de croire que c'était l'auteur même de la lettre, le R. P. Limbour, dont on reconnaît l'entrain et l'à propos.

Le vol légal des biens congréganistes. — Dépouiller injustement celui qui possède, c'est commettre un vol ; le vol est légal, lorsqu'il est perpétré par des représentants de l'Etat, au nom de la loi.

L'Etat a pour fonction normale, non d'exercer le métier de brigand et d'assassin, mais de protéger propriétés et propriétaires contre les industriels du vol. A lui de réprimer les fraudes commerciales, les exactions usuraires, les grandes et les petites escroqueries et aussi les violences et les meurtres suivis de l'effraction des coffres-forts. Et quand il a puni les auteurs de ces méfaits, loin de s'adjuger leurs dépouilles, qui sont le fruit de l'injustice,

il les doit restituer à leur dernier propriétaire ou à ses ayants droit. L'Etat, en un mot, ne reprend que pour rendre, et c'est en cela que se résume sa mission d'honnête sergent de la société.

Combien est différente celle qu'il a reçue de la loi du 1er Juillet 1901 ! Elle le met en demeure de dépouiller les Congrégations après les avoir exterminées. Et c'est ainsi que M. Combes tue et que le liquidateur vole ; à les voir opérer de concert depuis dix-huit mois, l'on a l'impression que les meurtres de l'un ont surtout pour mobile les vols de l'autre, ce qui est de la dernière scélératesse.

Avant de dépouiller les Congrégations comme de vulgaires voleuses, encore fallait-il faire la constatation judiciaire du délit. Or, quel homme d'Etat y a seulement songé ? Où sont les plaignants ? où les poursuites intentées, les témoignages accusateurs, les pièces à conviction, les condamnations enfin ? N'est-il pas inouï qu'une seule Congrégation ait comparu une seule fois devant un tribunal sous l'inculpation d'attentat au bien d'autrui ou de malhonnêteté dans quelque opération financière ? Ce qui est fréquent, c'est que d'autres sociétés, d'autres maisons s'arrogent des profits malhonnêtes ou bien disparaissent sous les débris de banqueroutes véreuses, emportant le bien d'autrui dans les poches de portefeuilles insaisissables ; des sociétés, des maisons religieuses, jamais. Refuges des mœurs antiques, elles ne connaissaient que la bonne foi dans les transactions, la modération dans le gain, même licite, l'horreur de la chicane et une crainte toute religieuse de l'injustice. Rien de plus pur, chacun le sait, que la source de leurs épargnes. Un novice y portait sa dot : qu'était-ce autre chose que le capital souvent dérisoire d'une rente viagère ? Un testament ami leur faisait un legs : mais vous, Etat, vous avez rédigé cet acte par main de notaire ; vous avez enregistré ce legs par décision de votre Conseil ; vos écritures les plus authentiques témoignent que vous avez jugé tout cela honnête au fond, régulier dans la forme, utile dans sa destination. Par ailleurs, pouvez-vous faire un crime aux Congrégations des bénéfices qu'elles réalisaient à force de travail et d'économie, quand vous voyiez l'excédent de leurs revenus se transformer invariablement en œuvres de philanthropie et la classe pauvre puiser à pleines mains dans ces réservoirs de l'indigence ? En tout cela, où est le vol ? où est le bien mal acquis ? Non, mille fois non, les Congrégations n'étaient pas voleuses et l'Etat n'avait rien à leur reprendre au nom de l'équité.

S'il en était autrement, l'Etat devait, depuis longtemps, tout empêcher, tout confisquer. Il ne l'a pas fait, il a fait le contraire. Il a cherché sa petite quote-part dans les biens et revenus des Congrégations ; il a même gonflé intentionnellement leur avoir pour y tailler des impôts plus exorbitants. Si elles exerçaient l'industrie du vol, il était leur complice ; et s'il n'était pas voleur en les imposant, il l'est donc aujourd'hui en les dépouillant.

Une Congrégation qui disparait a pour héritiers incontestables

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ses membres survivants. Le fisc ne pourrait le nier, lui qui, à chaque décès, percevait le droit d'accroissement, comme si la fortune personnelle de chaque congréganiste était réellement augmentée par la mort d'un confrère associé et co-propriétaire.

Il suit de là que les biens délaissés par la Congrégation défunte devaient être dévolus de plein droit et par indivis, à tous les anciens membres. Une fois mis en jouissance, ceux-ci auraient pu, à leur choix, ou posséder et gérer en commun, ainsi qu'il est pratiqué par les sociétés non religieuses, ou bien sortir de l'indivision et procéder soit à un partage, soit à une licitation. Avec un peu de bienveillance que leur avaient mérité tant de services rendus, on aurait assimilé les Congrégations à des familles naturelles ; il en serait advenu ce qu'il advient à la mort du chef de maison ; les enfants recueillent la succession et l'administrent à leur gré, les tribunaux n'intervenant que sur réquisition, et pour démêler des intérêts que l'état d'indivision mettrait en souffrance.

Mais pour l'Etat, les Congrégations n'étaient que des ramassis d'escrocs ; la conséquence, c'est que les congréganistes orphelins n'ont, par là même, aucun droit à leurs biens pillés. L'Etat prend donc tout en main, comme ferait un propriétaire légitime ; il gère et digère la succession au lieu et place des ayants droit ; ceux-ci doivent se contenter de la promesse de ne pas mourir de faim, à la condition de tendre la main au liquidateur et de manger ses restes, s'il en laisse.

Tel est le traitement infligé par l'Etat à la classe la plus probe et la plus bienfaisante des propriétaires français : il lui prend tout et ne lui rend rien, sauf un permis de mendicité. X...

La « Jeune Bretagne ». — Le 25 Octobre va paraître un Bulletin d'œuvre qui a pour titre « La Jeune Bretagne ».

Comme son nom l'indique, la *Jeune Bretagne* sera l'organe *mensuel* de la jeunesse bretonne. Elle sera le trait d'union entre toutes les œuvres, cercles et patronages de la région.

Ce nouveau Bulletin, placé sous le haut patronage de Son Eminence le Cardinal Labouré, archevêque de Rennes, et de NN. SS. les Evêques de Bretagne, sera exclusivement consacré aux œuvres et se tiendra à l'écart de la politique. Nous le recommandons à MM. les curés et vicaires, qui trouveront dans la *Jeune Bretagne* des renseignements précieux pour leurs cercles. Une chronique ouverte à tous les groupes publiera les notes concernant les principaux actes du mois.

Les jeunes catholiques trouveront dans la *Jeune Bretagne* l'occasion d'affermir leur foi, et de connaître mieux les questions religieuses, historiques, bretonnes, économiques, etc.

Enfin, tous les catholiques en s'abonnant à la *Jeune Bretagne* trouveront l'occasion de manifester aux jeunes leur sympathie et de les aider dans leur œuvre de relèvement national.

L'abonnement à la *Jeune Bretagne* est de 2 fr. par an pour la Bretagne ; 2 fr. 50 pour les autres départements.

S'adresser à M. l'Administrateur, 17, rue Le Bastard, Rennes.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Tout en continuant ses audiences spéciales aux personnages qui sollicitent l'honneur de l'entretenir, le Saint-Père admet pour ainsi dire chaque jour, dans une galerie du Vatican, des groupes de fidèles, heureux de recevoir sa bénédiction et d'entendre de sa bouche quelques paroles de paternelle bonté.

C'est ainsi qu'il a reçu dernièrement le comité de l'Association ouvrière artistique catholique de Rome. Le Pape a recommandé le travail pour le bien de la classe ouvrière. Sa Sainteté s'est informée sur tous les détails de l'Association et a promis de donner, un de ces dimanches, une grande réception générale à tous les membres de l'association et à leurs familles.

Parmi les personnes admises, ces jours-ci, à l'audience pontificale se trouvait l'abbé Schell, professeur à la faculté de théologie de Wursbourg, qui a fait quelque peu parler de lui et surtout de ses brochures. Sa Sainteté a félicité l'abbé Schell de s'être promptement soumis aux décrets de la Sacrée Congrégation de l'Index.

Son Exc. Mgr Lorenzelli, nonce apostolique en France, vient d'arriver à Rome et sera incessamment reçu par le Saint-Père. Quant au prochain rappel de Mgr Lorenzelli, on croit que le bruit qui s'en est répandu n'a pas de fondement sérieux, et qu'il faut le ranger parmi ces nouvelles fausses ou prématurées contre lesquelles l'*Osservatore Romano* mettait dernièrement en garde les journalistes catholiques.

— On poursuit activement à Rome les préparatifs du cinquantenaire de l'Immaculée Conception. Nous aurons à parler prochainement de ces projets de fêtes auxquelles tout l'univers catholique est appelé à prendre part.

Pie X et N.-D. de Lourdes. — Mgr l'Evêque de Tarbes a reçu de Pie X une lettre qui causera une vraie joie aux amis de N.-D. de Lourdes. On y lit :

« Vous avez augmenté Notre joie en Nous faisant connaître que des milliers et milliers de pèlerins, leurs évêques en tête, accourus de presque tous les points de la France, n'ont rien de plus à cœur que de prier pour nous, afin d'attirer sur Notre personne, au milieu des nombreuses sollicitudes que Nous causent les besoins de l'Eglise, les secours abondants de la grâce de Dieu : office de charité digne de tous les éloges et pleinement conforme aux sentiments des catholiques dignes de ce nom.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Si ce devoir sacré à l'égard du Souverain Pontife, dans les temps difficiles où nous vivons, s'impose à tous les enfants de l'Eglise, il est sans contredit juste et raisonnable qu'avant tous les autres, les Français l'accomplissent fidèlement, puisqu'ils sont aujourd'hui, pour le Pape, l'objet de plus vives sollicitudes ; et il convient qu'ils s'acquittent de cette obligation avec une ferveur spéciale auprès de cette Grotte célèbre, témoin de l'amour de prédilection et de la miséricorde de la bienheureuse Vierge Marie envers la France.

« Recevez donc, Vénérable Frère, le témoignage de Notre reconnaissance, et transmettez-en l'expression, comme Nous le désirons, à vos collègues dans l'épiscopat et à toute la multitude des pèlerins dont vous avez été l'organe en Nous adressant votre lettre si pleine de déférence et de piété filiale. »

VANNES. — **Un nouvel évêque breton.** — Sur la proposition du Président de la République d'Haïti, le Souverain Pontife vient de nommer archevêque de Port-au-Prince Mgr Julien Conan, camérier secret de Sa Sainteté, administrateur de cet archidiocèse.

Le nouveau métropolitain d'Haïti, né à Guern, près Pontivy, au diocèse de Vannes, n'est âgé que de 45 ans. Il continuera sur le siège illustré par NN. SS. Testard du Cosquer, Guilloux et Hillion, bretons comme lui, leur vaillant apostolat. Ses suffragants : Mgr Kersuzan, évêque du Cap-Haïtien, et Mgr Morice, évêque des Cayes, sont également ses compatriotes, ainsi qu'un grand nombre des membres de son clergé.

L'archevêque élu écrit à Mgr l'évêque de Vannes qu'il eût été heureux de recevoir de lui la consécration épiscopale, dans la basilique de Sainte-Anne d'Auray ou la chapelle de Notre-Dame de Quelven. Mais, comme la République d'Haïti célèbre, le 1er Janvier prochain, le centenaire de son indépendance, le gouvernement et la population attachent beaucoup d'importance à ce que le nouvel archevêque soit sacré avant cette époque et prenne part, en sa nouvelle qualité, aux fêtes du centenaire. La cérémonie de la consécration aura donc lieu probablement dans la cathédrale de Port-au-Prince, où Mgr Conan a été ordonné prêtre.

MONACO. — Un des prêtres les plus distingués du diocèse de Nîmes, M. l'abbé Arnal du Curel, vicaire général, vient d'être nommé au siège épiscopal de Monaco, vacant depuis la mort du vénéré Mgr Theuret.

Le nouveau prélat naquit au Vigan en 1858. A trente ans, il abandonna une brillante situation mondaine pour entrer dans les ordres.

Mgr Arnal du Curel avait été nommé, il y a quelques mois, vicaire général de Nîmes ; c'est un prêtre pieux et très instruit, que ses vertus apostoliques ont fait estimer et aimer de tout son entourage.

Un vœu de marins au Tréport. — Pendant la dernière tempête, une barque, montée par cinq marins, fut ballottée, pendant quatorze heures, sur la mer en furie. Ils se croyaient irrémédiablement perdus. Ils se confièrent à Dieu. Un navire passa, et les cinq marins furent ramenés au port.

Sans respect humain, à peine débarqués, ils traversèrent nu-pieds toute la ville du Tréport et montèrent à l'église Saint-Jacques pour y rendre grâces.

A propos des grèves. — Les ouvriers qui veulent améliorer leur sort par un travail honnête, et en dehors de toute injustice, forment assurément la très grande majorité ; mais combien n'en compte-t-on pas qui, imbus de fausses doctrines et ambitieux de nouveautés, mettent tout en œuvre pour exciter des tumultes et entraîner les autres à la violence ? Que l'autorité publique intervienne alors et que, mettant un frein aux excitations des meneurs, elle protège les mœurs des ouvriers contre les artifices de la corruption, et les légitimes propriétés contre le péril de la rapine. (Encyclique *Rerum novarum.*)

Le boycottage. — Sous ce titre, nous lisons dans la *Correspondance Catholique Hebdomadaire :*

« Les journaux révolutionnaires font semblant de s'indigner de ce que les catholiques et les patriotes ne veulent plus entretenir de relations amicales avec les agents d'un gouvernement criminel, ni porter leurs économies aux caisses de l'Etat, ni s'approvisionner chez les marchands francs-maçons ou juifs qui sont notoirement inféodés à la politique antifrançaise du ministère actuel.

« En vérité, cette colère est risible. Comment ? Il y a un siècle, les révolutionnaires nous ont volé les biens que nos pères avaient généreusement consacrés au service de Dieu, de l'éducation et de la charité. Aujourd'hui, non contents de nous disputer et de supprimer à leur fantaisie l'indemnité promise pour réparer en partie cette spoliation, ils recommencent à nous prendre les biens que depuis un siècle nous avons donnés pour reconstituer le patrimoine de Dieu et des pauvres, l'outillage de l'enseignement et de l'assistance. Ils détruisent ainsi la plus respectable, la plus utile, la plus sacrée de nos propriétés, en attendant qu'ils confisquent les autres.

« Ces mêmes malfaiteurs disposent pour eux et pour leurs amis de tous les emplois publics ; ils désorganisent notre armée et notre marine, et compromettent ainsi la force et la sécurité de notre pays, qui sera bientôt à la merci de l'étranger. Et c'est aux gens qui pratiquent cette politique antifrançaise, c'est aux électeurs qui la sanctionnent de leurs votes qu'il faudrait conserver notre respect, notre amitié, nos préférences, et porter ce qu'ils nous ont encore laissé d'argent dans nos porte-monnaie ! ! On

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nous prend donc pour les derniers des imbéciles et des lâches. Si nous étions tombés à ce degré de faiblesse, nous mériterions notre sort, et nous prouverions à nos ennemis qu'ils peuvent tout oser. »

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 5 Octobre 1903 :

I. La Séparation de l'Église et de l'État au point de vue protestant, par Paul Dudon. — II. La Princesse de Condé en exil et dans le cloître, d'après une correspondance inédite, par Henri CHÉROT. — III. Les Ions, par Joseph de JOANNIS. — IV. Les Idées politiques et sociales de Taine, par Lucien ROURE. — V. Terre d'épopée. Les Capitales : La Morte, par Pierre SUAU. — VI. Bulletin scientifique, par Auguste BÉLANGER. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

Exhortation à l'amour de Dieu, Considérations élémentaires sur l'amour divin. Motifs, obstacles, moyens, marques, par M. le chanoine LOHAN, aumônier de la Visitation à Nantes. (2 vol. in-12. Prix des deux volumes : 3 fr. 80.)

Tel est le titre d'un nouvel ouvrage que vient de faire paraître M. le chanoine Lohan.

Voici l'approbation qu'en donne Monseigneur Rouard, évêque de Nantes :

« Vénéré et cher Monsieur le chanoine, votre zèle infatigable vous a inspiré l'heureuse pensée de compléter vos *Méditations sur le Cœur de Jésus* par des *Considérations sur l'amour divin.*

« Le jugement élogieux qu'a porté sur cet ouvrage un directeur de notre Grand Séminaire, aussi pieux que docte, nous le fait approuver avec empressement et recommander instamment aux âmes chrétiennes confiées à notre sollicitude. Puissent-elles, en le lisant, apprendre à pratiquer, dans sa perfection, la plus nécessaire et la plus belle des vertus : la Charité ! »

« Ce livre, écrit M. le chanoine Pincé, a une place marquée (et une place de choix) dans les bibliothèques ascétiques. C'est l'itinéraire pratique de l'âme à Dieu : c'est un guide sûr pour le voyage spirituel. Les fidèles aimeront à le lire, à le relire, pour ne pas laisser leur âme s'attacher à ce qui passe. Les prêtres trouveront dans ces pages un résumé substantiel d'instructions solides et de pieuses méditations. Les âmes des religieux et des religieuses sentiront, en l'approfondissant, se développer ces ailes mystérieuses qui transportent dans les régions de la spiritualité, où le Sacré Cœur révèle les secrets de l'amour divin. »

Recueils de cantiques anciens et nouveaux *pour communautés et paroisses,* par l'abbé C. BOYER, maître de chapelle au petit séminaire de Bergerac.

Ces cantiques sont faciles, à l'unisson, et au nombre de 190. Tous les couplets sont rigoureusement rythmés sur le modèle du premier. Le texte et la musique sont en regard.

Petite édition, chant et paroles, 2 fr. ; franco, 2 fr. 30.

Grande édition avec accompagnement d'orgue, net 6 fr., sans remise ; franco, 6 fr. 50.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 23 Octobre 1903. N° 43

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre Encyclique de Notre Saint-Père le Pape Pie X (fin).
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; Association en faveur du clergé diocésain ; Mgr Dubillard à Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon ; Trégourez ; Quimper ; Lesneven ; Brest ; Les biens des associations non religieuses en cas de dissolution.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; La rentrée des Chambres ; Bourges ; Communiqué de l'Evêché d'Autun.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 25 Octobre. — 21e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour. Semi-double. Vert. A la messe, mémoires de S. Guesnou, Confesseur Pontife *(au Propre diocésain)*, simplifié, et des SS. Chrysanthe et Daria, Martyrs.

Vêpres du suivant, avec mémoire : 1° du Dimanche, 2° de S. Guesnou, 3° de S. Alain, Confesseur Pontife *(au Propre diocésain)*, 4° de S. Evariste, Pape, Martyr.

Lundi, 26. — S. Alor, Confesseur Pontife. Double. Blanc.

Mardi, 27. — Vigile des SS. Simon et Jude. — S. Magloire, Confesseur Pontife. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 28. — SS. Simon et Jude, Apôtres. Double de 2e classe. Rouge.

Jeudi, 29. — La Pureté de la Très Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 30. — Office du jour. Vert, ou office votif de la Passion. Semi-double. Rouge.

Samedi, 31. — Vigile de Tous les Saints. Violet, ou Office votif de l'Immaculée-Conception. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 1er Novembre. — 22e Dimanche après la Pentecôte. FETE DE TOUS LES SAINTS. Double de 1re classe. Blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Hôpital-Camfrout.	du 24 au 26 Octobre.
Lababan.	du 27 au 28 —
Saint-Pabu	du 29 au 31 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LETTRE ENCYCLIQUE

de Notre Saint-Père le Pape Pie X

A tous les Patriarches, Primats
Archevêques, Évêques et autres Ordinaires en paix
et en communion avec le Siège Apostolique.

(Fin.)

Formation du clergé.

Tels sont les principes que, pour obéir à la divine volonté, Nous Nous proposons d'appliquer durant tout le cours de Notre Pontificat et avec toute l'énergie de Notre âme. Votre rôle à vous, Vénérables Frères, sera de Nous seconder par votre sainteté, votre science, votre expérience et surtout votre zèle pour la gloire de Dieu, *ne visant à rien autre qu'à former en tous Jésus-Christ.*

Quels moyens convient-il d'employer pour atteindre un but si élevé ? Il semble superflu de les indiquer, tant ils se présentent d'eux-mêmes à l'esprit. Que vos premiers soins soient de former le Christ dans ceux qui, par le devoir de leur vocation, sont destinés à le former dans les autres. Nous voulons parler des prêtres, Vénérables Frères. Car tous ceux qui sont honorés du sacerdoce doivent savoir qu'ils ont, parmi les peuples avec lesquels ils vivent, la même mission que Paul attestait avoir reçue quand il prononçait ces tendres paroles : *Mes petits enfants, que j'engendre de nouveau jusqu'à ce que le Christ se forme en vous* (*Gal.*, IV, 19). Or, comment pourront-ils accomplir un tel devoir, s'ils ne sont d'abord eux-mêmes revêtus du Christ ? et revêtus jusqu'à pouvoir dire avec l'apôtre : *Je vis, non plus moi, mais le Christ vit en moi* (*Ibid.*, II, 20). *Pour moi, le Christ est ma vie* (*Philipp.*, I, 21).

Aussi, quoique tous les fidèles doivent aspirer à *l'état d'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ* (*Ephes.*, IV, 3), cette obligation appartient principalement à celui qui exerce le ministère sacerdotal. Il est appelé pour cela *un autre Christ*, non seulement parce qu'il participe aux pouvoirs de Jésus-Christ, mais parce qu'il doit imiter ses œuvres et par là reproduire en soi son image.

S'il en est ainsi, Vénérables Frères, combien grande ne doit pas être votre sollicitude pour former le clergé à la sainteté ! Il n'est affaire qui ne doive céder le pas à celle-ci ; et la conséquence, c'est que le meilleur et le principal de votre zèle doit se porter sur vos Séminaires, pour y introduire un tel ordre et leur assurer un tel gouvernement, qu'on y voie fleurir côte à côte l'intégrité de l'enseignement et la sainteté des mœurs.

Faites du Séminaire les délices de votre cœur et ne négligez rien de tout ce que le Concile de Trente a prescrit dans sa haute sagesse pour garantir la prospérité de cette institution.

Quand le temps sera venu de promouvoir les jeunes candidats aux saints Ordres, ah ! n'oubliez pas ce qu'écrivait saint Paul à Timothée : *N'impose précipitamment les mains à personne* (*I Tim.*, v. 22) ; vous persuadant bien que, le plus souvent, tels seront ceux que vous admettrez au sacerdoce et tels seront aussi, dans la suite, les fidèles confiés à leur sollicitude. Ne regardez donc aucun intérêt particulier, de quelque nature qu'il soit, mais ayez uniquement en vue Dieu, l'Eglise, le bonheur éternel des âmes, afin d'éviter, comme nous en avertit l'Apôtre, *de participer aux péchés d'autrui* (*Ibid.*).

D'ailleurs, que les nouveaux prêtres qui sortent du Séminaire, n'échappent pas, pour cela, aux sollicitudes de votre zèle. Pressez-les, Nous vous le recommandons du plus profond de Notre âme, pressez-les souvent sur votre cœur, qui doit brûler d'un feu céleste ; réchauffez-les, enflammez-les, afin qu'ils n'aspirent plus qu'à Dieu et à la conquête des âmes.

Le rôle du clergé.

Quant à Nous, Vénérables Frères, Nous veillerons avec le plus grand soin à ce que les membres du clergé ne se laissent point surprendre aux manœuvres insidieuses d'une certaine science nouvelle qui se pare du masque de la vérité et où l'on ne respire pas le parfum de Jésus-Christ, science menteuse qui, à la faveur d'arguments fallacieux et perfides, s'efforce de frayer le chemin aux erreurs du rationalisme ou du semi-rationalisme, et contre laquelle l'Apôtre avertissait déjà son cher Timothée de se prémunir lorsqu'il lui écrivait : *Garde le dépôt, évitant les nouveautés profanes dans le langage, aussi bien que les objections d'une science fausse dont les partisans, avec toutes leurs promesses, ont défailli dans la foi* (I *Tim.*, VI, 20 s.).

Ce n'est pas à dire que nous ne jugions ces jeunes prêtres dignes d'éloges, qui se consacrent à d'utiles études dans toutes les branches de la science et se préparent ainsi à mieux défendre la vérité et à réfuter plus victorieusement les calomnies des ennemis de la foi ; nous ne pouvons néanmoins le dissimuler, et nous le déclarons même très ouvertement, Nos préférences sont et seront toujours pour ceux qui, sans négliger les sciences ecclésiastiques et profanes, se vouent plus particulièrement au bien des âmes dans l'exercice des divers ministères qui siéent au prêtre animé de zèle pour l'honneur divin.

C'est pour notre cœur une grande tristesse et une continuelle douleur (*Rom.*, IX, 2) de constater qu'on peut appliquer à nos jours cette plainte de Jérémie : *Les enfants ont demandé du pain et il n'y avait personne pour le leur rompre* (*Thren.*, IV, 4).

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Il n'en manque pas, en effet, dans le clergé, qui, cédant à des goûts personnels, dépensent leur activité en des choses d'une utilité plus apparente que réelle, tandis que moins nombreux, peut-être, sont ceux qui, à l'exemple du Christ, prennent pour eux-mêmes les paroles du prophète : *L'esprit du Seigneur m'a donné l'onction, il m'a envoyé évangéliser les pauvres, guérir ceux qui ont le cœur brisé, annoncer aux captifs la délivrance et la lumière aux aveugles* (*Luc.*, IV, 18-19). Et pourtant il n'échappe à personne, puisque l'homme a pour guides la raison et la liberté, que le principal moyen de rendre à Dieu son empire sur les âmes, c'est l'enseignement religieux. Combien sont hostiles à Jésus-Christ, prennent en horreur l'Eglise et l'Evangile, bien plus par ignorance que par malice, et dont on pourrait dire : *Ils blasphèment tout ce qu'ils ignorent* (*Jud.*, II, 10). Etat d'âme que l'on constate non seulement dans le peuple et au sein des classes les plus humbles que leur condition même rend plus accessibles à l'erreur, mais jusque dans les classes élevées et chez ceux-là mêmes qui possèdent, par ailleurs, une instruction peu commune. De là, en beaucoup, le dépérissement de la foi ; car il ne faut pas admettre que ce soient les progrès de la science qui l'étouffent ; c'est bien plutôt l'ignorance ; tellement que là où l'ignorance est plus grande, là aussi l'incrédulité fait de plus grands ravages. C'est pour cela que le Christ a donné aux apôtres ce précepte : *Allez et enseignez toutes les nations* (*Matth.*, XXVIII, 19).

L'esprit de mansuétude.

Mais pour que ce zèle à enseigner produise les fruits qu'on en espère et serve à *former* en tous le *Christ*, rien n'est plus efficace que la charité. Gravons cela fortement dans notre mémoire, ô Vénérables Frères, *car le Seigneur n'est pas dans la commotion* (III *Reg.*, XIX, 11). En vain espérerait-on attirer les âmes à Dieu par un zèle empreint d'amertume ; reprocher durement les erreurs et reprendre les vices avec âpreté cause très souvent plus de dommage que de profit. Il est vrai que l'Apôtre, exhortant Timothée, lui disait : *Accuse, supplie, reprends*, mais il ajoutait : *en toute patience* (II *Tim.*, IV, 2). Rien de plus conforme aux exemples que Jésus-Christ nous a laissés. C'est Lui qui nous adresse cette invitation : *Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui gémissez sous le fardeau et je vous soulagerai* (*Matth.*, XI. 28). Et dans sa pensée, ces infirmes et ces opprimés n'étaient autres que les esclaves de l'erreur et du péché. Quelle mansuétude, en effet, dans ce divin Maître ! Quelle tendresse ! Quelle compassion envers tous les malheureux ! Son divin Cœur nous est admirablement dépeint par Isaïe, dans ces termes : *Je poserai sur lui mon esprit ; il ne contestera point et n'élèvera point la voix ; jamais il n'achèvera le roseau demi-brisé et n'éteindra la mèche encore fumante* (*Is.*, XLII, 1 s.).

Cette charité *patiente et bénigne* (I *Cor.*, XIII, 4) devra aller au devant de ceux-là mêmes qui sont nos adversaires et nos persécuteurs. *Ils nous maudissent*, ainsi le proclamait saint Paul, *et nous bénissons ; ils nous persécutent et nous supportons ; ils nous blasphèment et nous prions* (*Ibid.*, IV, 12 s.). Peut-être après tout se montrent-ils pires qu'ils ne sont. Le contact avec les autres, les préjugés, l'influence des doctrines et des exemples, enfin le respect humain, conseiller funeste, les ont engagés dans le parti de l'impiété ; mais, au fond, leur volonté n'est pas aussi dépravée qu'ils se plaisent à le faire croire. Pourquoi n'espérerions-nous pas que la flamme de la charité dissipe enfin les ténèbres de leur âme et y fasse régner, avec la lumière, la paix de Dieu ? Plus d'une fois le fruit de notre travail se fera peut-être attendre ; mais la charité ne se lasse pas, persuadée que Dieu mesure ses récompenses, non pas aux résultats mais à la bonne volonté.

Associations entre catholiques.

Cependant, Vénérables Frères, ce n'est nullement notre pensée que, dans cette œuvre si ardue de la rénovation des peuples par le Christ, vous restiez, vous et votre clergé, sans auxiliaires. Nous savons que Dieu a recommandé à chacun le soin de son prochain (*Eccli.*, XVII, 12). Ce ne sont donc pas seulement les hommes revêtus du sacerdoce, mais tous les fidèles sans exception qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes. Non pas certes, chacun au gré de ses vues et de ses tendances, mais toujours sous la direction et selon la volonté des évêques ; car le droit de commander, d'enseigner, de diriger n'appartient dans l'Eglise à personne autre qu'à vous, *établis par l'Esprit-Saint pour régir l'Eglise de Dieu* (*Act.*, XX, 28).

S'associer entre catholiques dans des buts divers, mais toujours pour le bien de la religion, est chose qui, depuis longtemps, a mérité l'approbation et les bénédictions de Nos prédécesseurs. Nous non plus, Nous n'hésitons pas à louer une si belle œuvre et Nous désirons vivement qu'elle se répande et fleurisse partout dans les villes comme dans les campagnes. Mais en même temps Nous entendons que ces associations aient pour premier et principal objet de faire que ceux qui s'y enrôlent accomplissent fidèlement les devoirs de la vie chrétienne.

L'action chrétienne.

Il importe peu, en vérité, d'agiter subtilement de multiples questions et de disserter avec éloquence sur droits et devoirs, si tout cela n'aboutit à l'action. L'action, voilà ce que réclament les temps présents ; mais une action qui se porte sans réserve à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sans nul retour sur soi ni sur ses avantages terrestres. D'éclatants exemples de ce genre, donnés par tant de soldats du Christ, auront plus tôt fait d'ébranler et d'entraîner les âmes que la multiplicité des paroles et la subtilité des discussions ; et l'on verra, sans doute, des multitudes d'hommes foulant aux pieds le respect humain, se dégageant de tout préjugé et de toute hésitation, adhérer au Christ et promouvoir à leur tour sa connaissance et son amour, gage de vraie et solide félicité.

Certes, le jour où, dans chaque cité, dans chaque bourgade, la loi du Seigneur sera soigneusement gardée, les choses saintes entourées de respect, les sacrements fréquentés, en un mot tout ce qui constitue la vie chrétienne remis en honneur, il ne manquera plus rien, Vénérables Frères, pour que Nous contemplions la restauration de toutes les choses dans le Christ. Et que l'on ne croie pas que tout cela se rapporte seulement à l'acquisition des biens éternels ; les intérêts temporels et la prospérité publique s'en ressentiront aussi très heureusement. Car, ces résultats une fois obtenus, les nobles et les riches sauront être justes et charitables à l'égard des petits, et ceux-ci supporteront dans la paix et la patience les privations de leur condition peu fortunée. Les citoyens obéiront non plus à l'arbitraire, mais aux lois ; tous regarderont comme un devoir le respect et l'amour envers ceux qui gouvernent, et dont *le pouvoir ne vient que de Dieu* (*Rom.*, XIII, 1).

Les revendications de l'Eglise.

Il y a plus : dès lors il sera manifeste à tous que l'Eglise, telle qu'elle fut instituée par Jésus-Christ, doit jouir d'une pleine et entière liberté et n'être soumise à aucune domination humaine, et que Nous-même, en revendiquant cette liberté, non seulement Nous sauvegardons les droits sacrés de la religion, mais Nous pourvoyons aussi au bien commun et à la sécurité des peuples : *la piété est utile à tout* (I *Tim.*, IV, 8), et là où elle règne *le peuple est vraiment assis dans la plénitude de la paix* (*Is.*, XXXII, 18).

Les prières du Rosaire.

Que Dieu, *riche en miséricorde* (*Ephes.*, II, 4), hâte dans sa bonté cette rénovation du genre humain en Jésus-Christ, puisque ce n'est l'œuvre *ni de celui que veut, ni de celui qui court, mais du Dieu de miséricordes* (*Rom.*, IX, 16). Et nous tous, Vénérables Frères, demandons-lui cette grâce *en esprit d'humilité* (*Dan.*, III, 39) par une prière instante et continuelle, appuyée sur les mérites de Jésus-Christ. Recourons aussi à l'intercession très puissante de la divine Mère. Et pour l'obtenir plus largement, prenant occasion de ce jour où Nous vous adressons ces Lettres, et qui a été institué pour solenniser le Saint Rosaire, Nous confirmons toutes les ordonnances par

lesquelles Notre prédécesseur a consacré le mois d'Octobre à l'auguste Vierge et prescrit dans toutes les églises la récitation publique du Rosaire. Nous vous exhortons, en outre, à prendre aussi pour intercesseurs le très pur Epoux de Marie, patron de l'Eglise catholique, et les princes des apôtres saint Pierre et saint Paul.

Pour que toutes ces choses se réalisent selon Nos désirs et que tous vos travaux soient couronnés de succès, Nous implorons sur vous, en grande abondance, les dons de la grâce divine. Et comme témoignage de la tendre charité dans laquelle Nous vous embrassons, vous et tous les fidèles confiés à vos soins par la divine Providence, Nous vous accordons en Dieu de grand cœur, Vénérables Frères, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 4 Octobre de l'année 1903, de Notre Pontificat la première.

PIE X, PAPE.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien, les Congrégations religieuses et toutes les victimes de la persécution.**

II. **Missions :** PLOUÉGAT-GUERRAND, du 18 au 24 Octobre. Président, M. Orvoën, curé-doyen de Concarneau.

III. **Retraites de soldats :**
QUIMPER. — 2e retraite, *du 20 au 24 Octobre ;*
LESNEVEN. — 2e retraite, *du 20 au 24 Octobre ;*
QUIMPERLÉ. — Retraite, *du 20 au 24 Octobre ;*
MORLAIX *(La Salette)*. — Retraite, *du 26 au 30 Octobre.*

N. B. Comme il a été déjà dit, l'appel par cantons aux divers centres de retraites n'a rien d'exclusif. De même, les jeunes gens de tel canton qui auraient été empêchés pour une retraite pourront être admis à l'autre. Il leur suffira de prévenir M. le Supérieur ou M. l'Aumônier de la maison de retraite où ils doivent se rendre.

Le dimanche 25 Octobre, à cause de l'élection sénatoriale et pour faciliter à MM. les délégués l'accomplissement du devoir dominical, une messe sera dite *à midi* en l'église cathédrale de Saint-Corentin.

Nécrologie. — Mgr LATIEULE, *évêque de Vannes, chanoine d'honneur de la Cathédrale de Quimper.* — Mercredi matin, l'Evêché a reçu la dépêche suivante :

« *Evêché de Vannes, 21 Octobre.* — Mgr Latieule, évêque de Vannes, a rendu son âme à Dieu ce matin, mercredi, à 6 heures. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Monseigneur Amédée-Jean-Baptiste Latieule était né à Saint-Mayme (Aveyron), le 2 Juillet 1838. Il était curé de la paroisse de Saint-Amans, à Rodez, lorsqu'il fut nommé, par décret du 22 Mars 1898, à l'évêché de Vannes, vacant par la mort de Mgr Bécel. Préconisé le 24 du même mois, il fut sacré le 29 Juin dans la cathédrale de Rodez et installé à Vannes le 12 Juillet suivant.

Depuis quelques jours, la santé de Mgr l'Evêque de Vannes inspirait de sérieuses inquiétudes à son entourage. On espérait pourtant que sa robuste constitution triompherait du mal, lorsque, lundi dernier, son état s'était subitement aggravé, et on avait jugé prudent de lui administrer les derniers sacrements, que Sa Grandeur reçut en pleine connaissance et avec une piété extraordinaire.

Mgr l'Evêque de Quimper avait tenu à aller mardi à Vannes porter à son vénéré collègue et voisin le témoignage de son affectueuse sympathie. Nous croyons savoir que l'entrevue fut très cordiale et très touchante.

Les funérailles de Mgr Latieule sont fixées à lundi matin, 10 heures.

Nous recommandons instamment l'âme du cher Prélat aux prières du clergé et des fidèles du diocèse.

— M. BERRIET, *ancien recteur de Bolazec.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Berriet (Aimé-Pierre), ancien recteur de Bolazec. Il était né à Cléden-Cap-Sizun, le 27 Septembre 1853. Ordonné prêtre le 22 Décembre 1877, il fut nommé vicaire à Bannalec, le 13 Mai 1878 et devint recteur de Bolazec, le 7 Mai 1895. Il était démissionnaire depuis le 30 Mars 1901 et s'était retiré dans sa paroisse natale où il est pieusement décédé le 20 Octobre 1903. R. I P.

Nominations dans le clergé. – Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Hunaut, jeune prêtre de Milizac, vicaire à Coray ;

M. Perrot, jeune prêtre de Plouarzel, vicaire à La Forêt-Landerneau.

Association en faveur du clergé diocésain. — Le jeudi 15 Octobre, ainsi que nous l'avions annoncé, s'est tenue, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque, la deuxième réunion annuelle des membres directeurs de l' « Association en faveur du clergé du diocèse de Quimper et de Léon ».

La situation financière de la Société ayant été établie, l'assemblée a mis à la disposition de M. le Trésorier une somme de 20.000 francs pour être répartie, conformément aux Statuts, entre les membres adhérents dont l'indemnité concordataire a été supprimée ou suspendue. Etant donné le nombre considérable de prêtres du diocèse actuellement privés de traitement (ils sont quatre-vingt-dix), l'allocation attribuée à chacun est bien minime hélas !..

Aussi le Comité adresse un appel pressant au clergé et aux zélateurs pour faire connaître et propager l'Association, dont on constate de plus en plus l'urgente nécessité... Que dans toutes les paroisses l'œuvre soit établie, conformément au désir exprimé et au plan tracé par Monseigneur l'Evêque dans sa Lettre si belle, si pleine de cœur, datée du 26 Juillet dernier. Sa Grandeur demande, « non pas seulement des secours passagers et intermittents », mais une organisation stable recueillant, avec la souscription des riches et des personnes aisées, l'obole « des petits et des humbles » qui, au besoin, pourront se réunir à plusieurs pour former la cotisation annuelle à 1 franc. En se solidarisant dans une œuvre commune, les paroisses allégeront mutuellement la charge qui peut incomber à chacune... La situation, déjà pénible, peut s'aggraver encore ; guidés par notre vaillant et vénéré Evêque, nous envisagerons sans crainte l'avenir, forts de notre union pour la défense de notre vieille foi bretonne.

Par décision du 14 Octobre courant, M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, a prononcé le rejet des demandes en autorisation formées en exécution de la loi du 1er Juillet 1901 par les établissements congréganistes suivants :

Filles de la Sagesse, à Penmarc'h ;
Id., à Kerlouan ;
Filles de la Divine Providence, à Plougastel-Daoulas ;
Filles de Saint-Jacut, à Bohars.

Monseigneur Dubillard à Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon. — Dans son dernier numéro, la *Semaine religieuse* imprimait la note suivante :

« Dimanche prochain, Monseigneur l'Evêque consacrera l'autel majeur de la chapelle de Notre-Dame de Tronoën, où d'importantes restaurations viennent d'être faites. »

Mettez au prétérit tout verbe qui se trouve au futur dans cette phrase, et vous aurez, en style lapidaire, le récit abrégé de la belle et splendide fête qui fut célébrée le 18 Octobre, en la chapelle de Tronoën, à l'occasion de la consécration d'un autel, en l'honneur de Notre-Dame et de saint Fidèle, martyr, de sainte Aurélie, vierge et martyre.

Mais, peut-être, notre ami lecteur se demande où se trouve Tronoën et Saint-Jean-Trolimon ? Saint-Jean-Trolimon est une paroisse qui, d'après l'*Annuaire*, accuse une population de 1,045 habitants, canton de Pont-l'Abbé : ancienne trêve de Beuzec-Cap-Caval ; église mère et trêve dont le nom ont induit en tentation et même en péché, force étymologistes à outrance qui ont vu dans ces vocables Trolimont : *Tra los montes*, et Cap-Caval : *Capo di Caballo*.

Dans la dune, dans cette palue de Tréguennec, impressionnante par sa grandeur morne et sauvage, s'élève la chapelle.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pas une date pour information : interrogez les *vieux* du pays, ils vous diront que Notre-Dame de Tronoën est restée dans les souvenirs les plus affectueux, les plus intimes des paroisses de la région ; que l'on raconte même, que lorsque l'Anglais bombardait Kérity-Penmarc'h, ses boulets venaient s'aplatir contre les murs de la chapelle vénérée. Laissons là les légendes, tenons-nous aux choses tangibles et de facile constatation. La situation de la chapelle, son style grand et noble, tout affirme que là il y a eu quelque chose qui entrainait les foules et entretenait la foi. Les siècles ont passé, et à la vue de ces pierres corrodées par l'embrun, disloquées, *sucées* jusqu'aux moëlles par les intempéries des temps, on avait dit, avec une résignation exagérée, qu'il n'y avait qu'à laisser tomber Tronoën et l'abandonner à son triste sort.

Il se trouva pour lors un Recteur, jeune et actif, auquel cette solution répugna sur l'heure. Il eut la bonne fortune de le faire comprendre à ses paroissiens : un effort énergique fut fait, un millier de francs ramassés et aussitôt employés, et grâce aux paroissiens de Saint-Jean, à son Recteur et à son Vicaire, Tronoën était sauvé et sauvegardé d'ici longtemps.

M. l'abbé J.-M. Grall avait, à Tronoën, à répondre d'une chapelle bien plus belle que son église paroissiale et d'un calvaire, le plus ancien, sans doute, de Basse-Bretagne, si bien décrit, disons mieux, si exactement déchiffré par M. le chanoine Abgrall (1).

M. Grall apporta à Tronoën une sollicitude toute spéciale ; il devait en être récompensé.

Un jour, intrigué par la présence d'une pierre placée au bas de l'autel majeur, qui lui semblait une pierre tombale de dimension inusitée, il en fit creuser les alentours, et découvrit un autel de pierre de 5 m. 50 sur 1 m. 10 de profondeur, et 35 centimètres d'épaisseur : c'était une belle trouvaille pour un quelqu'un qui, parmi ses qualités, ne compte pas celle d'être un archéologue professionnel. Ne nous demandez pas comment il se trouvait que cette pierre eut eu à subir l'humiliation d'un enterrement pareil. Cette inhumation barbare dut avoir lieu, d'après des présomptions sérieuses, quelques années avant la prise de la Bastille, sur les ordres d'un Recteur qui préférait un autel de bois à prétention faux marbre à ce solennel autel que l'on vient de rétablir. Si nous donnons ici le nom de M. Grall, taisons le nom de ce Recteur.

Pour la restauration et la remise en place, le Recteur — pas celui d'avant 89 —, s'en remit à l'Architecte, M. Abgrall, et à l'entrepreneur, M. Struillou, qui firent bonne besogne et œuvre de maîtres.

C'est alors que Monseigneur voulut bien consentir à faire le voyage de Tronoën pour consacrer cet autel monumental, — monumental, car les plus grands autels de pierre qui valent la peine d'être cités dans le diocèse ne mesurent que 5 mètres : par exemple, un des plus grands, l'autel de Penmarc'h. Sa Grandeur,

(1) Voir le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1898, p. 216.

accompagnée de M. le vicaire général Fléiter et de M. le secrétaire-général Vieille-Cessay, arrivait dimanche dernier, 18 Octobre, pour consacrer l'autel de Tronoën. Il était neuf heures du matin. Après des journées âpres, acres, maussades de mauvais vents, le temps s'était décidé à prendre part à la fête en se montrant clément, souriant et gracieux. Mgr l'Evêque est escorté par une belle cavalcade de fière allure. La cérémonie commence, et la *schola*, élément si important d'une consécration, y coopère sous la direction autorisée de maîtres dont les noms trainent la presse et le reportage depuis quelque trente ans.

MM. les chanoines Toulemont et Abgrall assistent à la fête. M. le chanoine Coat, archiprêtre de Saint-Corentin, chante la messe. M. l'abbé Le Rhun, vicaire à Notre-Dame du Carmel, à Brest, l'assiste à l'autel, avec M. Favé ; disons que c'est un enfant de Saint-Jean-Trolimon, et que plus tard nous voyons tous l'entourer, se presser autour de lui, avec une sympathie qui lui fait honneur, comme à un prêtre aimable et aimé. Le sermon est donné par M. le Recteur de Penmarc'h, en fort bon termes et en bon breton.

Le cérémonie finie, Monseigneur, avant de monter en voiture, va à travers les groupes bénir les mères et les enfants, et ces groupes sont denses et nombreux : petit Bigouden du bon Dieu, n'oublie pas cette bénédiction-là, et qu'elle te porte bonheur ! La bonne musique de l'Ecole libre de Pont-l'Abbé apporte à la fête un concours fort apprécié. N'oublions pas de rendre un légitime hommage aux élèves des écoles libres des Filles dont les voix ont rehaussé l'éclat de la grand'messe.

A 1 heure, on se met à table au presbytère de Saint-Jean. Toast du Recteur, réplique de l'Evêque, où les compliments, de part et d'autre, n'étaient, somme toute, que l'expression de la vérité !

Les auteurs classiques rapportent que les anciens tenaient une comptabilité de leurs jours fastes et néfastes en les marquant, chaque soir, par une pierre blanche ou noire.

Pour marquer cette inoubliable journée du 18 Octobre 1903, l'excellent Recteur de Saint-Jean-Trolimon-Tronoën, *ad perpetuam memoriam*, aura la pierre consacrée dimanche pour le sacrifice rédempteur, et certes ce jour était un beau jour !

Belle et sainte journée pour le peuple et son pasteur : belle et réconfortante journée pour Vous, Seigneur Evêque, qui visitant cette portion intéressante de votre domaine, avez pu constater par les marques de son attachement, qu'aux mauvais jours, il ne faillira pas, qu'il sera à votre suite et que là aussi, vous pourrez, ô Père, compter sur vos fils dans la foi du Christ. A. F.

TRÉGOUREZ. — On nous écrit :

« Il y a 20 ans ce mois-ci même, qu'une mission s'ouvrait dans notre paroisse de Trégourez. Elle fut prêchée par deux apôtres bretons, les RR. PP. Le Forestier et Bleuzen, qui sont allés depuis réclamer au Maître la récompense de leurs labeurs. Le souvenir de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cette mission est encore présent à la mémoire de plusieurs d'entre nous. Mais nous l'avouons, dans l'espace de 20 ans nous avions dû nous relâcher dans la pratique des devoirs chrétiens. C'est pour nous remettre plus fermes que jamais sur la voie du salut, que M. l'abbé Picard, notre zélé pasteur, vient de nous procurer à nouveau le même bienfait. Commencée sous les auspices de Notre-Dame du Saint-Rosaire, la mission ne pouvait que produire des fruits abondants de bénédiction et de grâces. M. le Recteur, du reste, avait fait pour ce travail important un heureux choix de prédicateurs. Les citer c'est faire leur éloge : M. Kérébel, curé-doyen de Riec, présidait la 1re semaine ; M. Le Coz, curé-doyen de Pleyben, interprétait le Décalogue ; M. Balanant, aumônier du noviciat des Frères de Quimper, expliquait les Tableaux toujours si populaires et si goûtés en pareille circonstance. M. Jean, vicaire à Sizun, chargé du chant, commentait les cantiques. Disons tout de suite, sans vouloir froisser sa modestie, que son magnifique sermon, sur la Croix de Mission, restera longtemps dans notre souvenir et dans notre cœur. Plusieurs autres prêtres apportaient pour les sermons le concours de leurs voix autorisées.

« Résultat de leurs travaux : 497 communions.

« La 2e semaine était présidée par M. Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou qui, à son titre de président joignait celui d'explicateur des Tableaux, on sait avec quel entrain communicatif. Le Décalogue était expliqué par M. Le Berre, recteur de Pluguffan, qui s'est placé rapidement parmi les meilleurs conférenciers. M. Grall, recteur de St-Ségal, nous a donné des instructions bien persuasives sur la Pénitence. Quant au chant, cette partie si vivifiante d'une mission, il était soutenu et dirigé par M. Portier, vicaire à Briec.

« 577 communions attestent le succès des efforts de tous. Merci à ces vaillants défenseurs de notre foi bretonne et que Dieu leur paie au centuple le bien qu'ils ont fait parmi nous !

« La mission a été dignement couronnée par la fête patronale de la paroisse. M. le chanoine Péron, curé de Châteauneuf-du-Faou, présidait ; et, dans une chaleureuse exhortation, M. le Recteur de Langolen nous a rappelé à tous la nécessité de rester fidèles à nos résolutions de mission. »

X.

Quimper. — **Retraite des conscrits**, *du 13 au 17 Octobre 1903*. — 31 paroisses, 209 retraitants : Pleyben, 24 ; Elliant, 23 ; Briec, 19 ; Landrévarzec, 17 ; Melgven, 11 ; Saint-Ségal, 11 ; Brasparts, 10 ; Edern, 10 ; Plonévez-Porzay, 10 ; Saint-Evarzec, 10 ; Gouézec, 8 ; Beuzec-Conq, 7 ; Langolen, 6 ; Kerlaz, 5 ; Dinéault, 5 ; Fouesnant, 4 ; Landudal, 3 ; Lanriec, 3 ; Laz, 3 ; Pleuven, 3 ; Clohars-Fouesnant, 2 ; Coray, 2 ; Cast, 2 ; Locronan, 2 ; Quéménéven, 2 ; Saint-Coulitz, 2 ; Gouesnac'h, 1 ; La Forêt-Fouesnant, 1 ; Leuhan, 1 ; Saint-Yvi, 1 ; Tourc'h, 1.

Lesneven. — **Retraite des conscrits**, *du 13 au 17 Octobre 1903*. — 46 paroisses, 264 retraitants : Ploudalmézeau, 18 ;

Plabennec, 17 ; Ploudaniel, 13 ; Plouguerneau, 12 ; Bourg-Blanc, 11 ; Milizac, 11 ; Plouguin, 10 ; Lannilis, 9 ; Kerlouan, 9 ; Plouvien, 9 ; Landéda, 8 ; Plounéour-Trez, 8 ; Plourin, 7 ; Kernilis, 7 ; Plouider, 7 ; Plouarzel, 6 ; Le Folgoët, 6 ; Lesneven, 6 ; Le Drennec, 6 ; Guilers, 6 ; Kersaint-Plabennec, 6 ; Bohars, 6 ; Saint-Méen, 5 ; Saint-Frégant, 5 ; Coatméal, 5 ; Goulven, 4 ; Guipavas, 4 ; Ploumoguer, 4 ; Tréglonou, 4 ; Loc-Maria-Plouzané, 3 ; Loc-Brévalaire, 3 ; Tréouergat, 3 ; Guissény, 3 ; Gouesnou, 3 ; Trégarantec, 3 ; Landunvez, 2 ; Brélès, 2 ; Plougonvelin, 2 ; Lanarvily, 2 ; Le Conquet, 2 ; Saint-Pabu, 2 ; Lampaul-Ploudalmézeau, 1 ; Plouzané, 1 ; Saint-Renan, 1 ; Loc-Maria-Plouzané, 1 ; Lampaul-Guimiliau, 1.

Brest. — La rentrée des tribunaux a eu lieu le vendredi 16 de ce mois. Le matin, à 9 heures, une messe a été dite à la chapelle Saint-Joseph, par les soins des membres du barreau.

C'est une tradition chrétienne qu'ils tiennent à conserver. Nous les en remercions sincèrement.

Autrefois, le tribunal tout entier se rendait officiellement à la Messe de rentrée. Reverrons-nous ces jours, encore assez peu éloignés de nous, où il était possible aux corps constitués de faire un acte public de foi ? Il faut l'espérer, malgré les tristesses des temps et les fortes inquiétudes que la malice des hommes et la force dont ils sont armés, nous inspirent.

Le *Veni Creator* et divers autres chants ont été exécutés pendant la messe et pendant le Salut qui a terminé la cérémonie.

(Echo paroissial de Brest.)

Nous regrettons de ne pouvoir pas reproduire en son entier l'allocution prononcée en cette circonstance par M. le Curé de Saint-Louis : Après avoir, en termes délicats, rendu hommage aux sentiments élevés qui ont présidé à l'organisation de cette solennité, M. le Curé jette un rapide coup d'œil d'ensemble sur la situation, rendue si difficile au milieu des violents assauts livrés à la justice et à la liberté et fait une allusion pleine de tact à la noble attitude du barreau de Brest, aujourd'hui disposé, comme par le passé, à se constituer « les champions du droit quand il sera attaqué, que « ce soit dans la personne des grands comme dans celle des humbles, que ce soit dans la personne des riches comme dans celle « des pauvres..... » Puis M. le Curé termine par ces belles paroles : « Il ne faut donc pas s'étonner que, l'esprit plein de la grandeur « de votre mission, vous plaçant en face d'un grave devoir à remplir, vous commenciez par vous mettre à genoux, pour implorer « la lumière et la force d'En-Haut.

« Elles ne vous seront pas refusées, Messieurs, et avec leur « aide puissante et sûre vous saurez encore combattre le bon combat, non pas celui qui apporte infailliblement la victoire, mais « celui qui sauve toujours l'honneur, qui venge la vertu et prépare des jours meilleurs. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les biens des associations non religieuses en cas de dissolution. — La loi du 1er Juillet 1901 traite ces biens avec une faveur marquée ; toutes ses rigueurs, toutes ses violences, toutes ses confiscations, elle les réserve pour les biens des Congrégations dissoutes ; le contraste est scandaleux.

Ici, plus de liquidation judiciaire ; plus d'administrateur séquestre ; plus d'inquisition sur la provenance ou l'affectation des valeurs sociales ; plus de délai imposé d'office à l'associé pour former une action en reprise ou en revendication ; plus de versement de l'actif réalisé dans la Caisse des dépôts et consignations ; plus de distinction entre les associés riches et pauvres ni d'appréciation des services rendus par chacun d'eux à l'association dissoute. Tout cet appareil est bon pour ruiner les Congrégations et pour déshériter les anciens congréganistes ; inventé à cette double fin, il fonctionne aujourd'hui avec un plein succès.

Dès qu'il s'agit des biens délaissés par les associations non religieuses, la dite loi ne garde rien de cette procédure odieusement compliquée ; elle affecte même à leur égard un respect absolu. En effet, elle règle que, « en cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts, ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale » (art. 9). En ce peu de mots, elle écarte positivement toute intervention de l'Etat : celui-ci ne touche à rien, ne prélève rien, ne constate rien ; son désintéressement est complet. Et pourtant, sa surveillance et parfois son action ne manqueraient pas d'une certaine opportunité dans divers cas, précisément ceux qui sont signalés par l'art. 3 : « Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement ». Il est bien juste que ces espèces d'associations soit déclarées nulles et de nul effet (art. 3) ; que la dissolution en soit prononcée par le tribunal civil (art. 7) ; que la dévolution des biens délaissés s'ensuive (art. 9). Mais est-il sage de s'en tenir là et de ne pas pousser plus loin l'action publique ? Les capitaux de l'association dissoute doivent être eux-mêmes dispersés : le seront-ils effectivement ? S'ils retournent à leurs propriétaires, ne sera-ce pas pour recevoir une destination également condamnable ?

Supposons une bande de traîtres formée en association qui aurait pour but le démembrement de la France ; elle a recueilli des millions qu'elle exploite dans ce dessein. Qu'est-elle autre chose qu'une troupe ennemie, et que sont ses associés, sinon des belligérants ? Saisir ses millions serait assurément de bonne prise et l'incontestable droit de la guerre. Le tribunal chargé des poursuites ne le fera pas, sa consigne étant de disperser les hommes sans capturer leurs munitions. Voilà le code inauguré par la loi du 1er Juillet 1901 ; ils se résume en ces deux articles : « Ne rien prendre à l'ennemi, et ne rien laisser au congréganiste ». Trahison et pillage !

X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — **Le nouveau Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Pie X.** — Nous sommes heureux de relater à notre tour l'heureuse nouvelle de l'élévation à la pourpre cardinalice et aux délicates fonctions de Secrétaire d'Etat de Mgr Merry del Val, archevêque titulaire de Nicée, pro-secrétaire depuis l'avènement de Sa Sainteté Pie X.

Mgr Raphaël Merry del Val, né à Londres, est fils d'un ancien ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siège. Son Eminence n'est âgée que de 38 ans.

La France catholique peut se réjouir de cette nomination. Ses intérêts légitimes trouveront certainement en Mgr Merry del Val un défenseur dévoué et convaincu.

La rentrée des Chambres. — Les Chambres françaises sont rentrées mardi dernier. Dans les circonstances actuelles, cet événement revêt une importance capitale, et quiconque est tant soit peu au courant des faits et dits du jour, doit avoir conscience que l'heure est solennelle entre toutes. Que va-t-il sortir des délibérations prochaines de notre Parlement ? De nouvelles atteintes à la liberté, de nouvelles persécutions religieuses, sans doute. En vain, le peuple de France multiplie les protestations de toute sorte contre des mandataires indignes qui, au lieu de tenir leurs promesses d'antan, ne savent que jeter le trouble dans les consciences et le désarroi dans les intérêts ; aveuglés par la haine, esclaves du mot d'ordre des Loges maçonniques, ceux-ci ne songent, semble-t-il, qu'à entasser ruines sur ruines et précipitent le pays dans les pires désordres.

Combien il importe que tous les chrétiens de France se recueillent en ce moment pour embrasser d'un regard les graves devoirs qui leur incombent, et faire monter vers le ciel — à défaut de la prière officielle — une prière intime et fervente vers

Celui qui met un frein à la fureur des flots,

et qui

Sait aussi des méchants arrêter les complots !...

Bourges. — **Notre-Dame de Pellevoisin.** — Mgr l'Archevêque de Bourges, profitant d'une réunion nombreuse d'ecclésiastiques au presbytère de Pellevoisin, le jour de la fête du pèlerinage, a exposé devant eux la véritable situation, au point de vue canonique, de la question de Pellevoisin. Voici cette situation en deux mots.

Les apparitions qui auraient eu lieu à Pellevoisin, en 1876, n'ont jamais été l'objet d'un jugement canonique. Il est vrai que

Archives diocésair s le Quimper et Léon

certains partisans et croyants de ces faits ont agi, parlé et écrit comme si ce jugement de l'Eglise existait, mais on ne peut pas changer les événements du passé ; aucun des quatre archevêques de Bourges, de Mgr de la Tour d'Auvergne à Mgr Servonnet, n'a prononcé de jugement, et personne ne saurait avoir le droit de se mettre à la place de l'Ordinaire de Bourges pour affirmer et proclamer comme surnaturels les faits qui sont en cause. On peut croire à ces faits d'une foi humaine, privée et réservée, mais seul, cet Ordinaire a qualité et grâce pour leur donner une valeur canonique et, jusqu'à présent, il n'a pas jugé à propos de le faire.

(Semaine de Bourges.)

Communiqué de l'évêché d'Autun. — Nous prions les personnes bienfaisantes de se tenir en garde contre les circulaires de M. Moulin, notamment celle du 1er Juin 1903. Non seulement M. Moulin n'est pas autorisé à s'occuper d'œuvres religieuses et à servir d'intermédiaire pour transmettre des honoraires de messes, mais encore, il n'a aucun moyen de tenir les promesses qu'il fait à ses bienfaiteurs, à raison de l'interdit qui pèse sur lui.

BIBLIOGRAPHIE

Au moment du départ de la classe, nous recommandons spécialement à MM. les Curés l'excellente petite brochure intitulée : « **Pour les Bleus** ».

En vente chez M. HENRY LEBON, libraire-éditeur de l'Evêché, rue Satory, n° 36, à Versailles (Seine-et-Oise). Prix *franco*, la douzaine, 0 fr. 50 ; le cent, 3 fr.

Brochure de propagande : **La Crise Scolaire et Religieuse en France**, par J. FONTAINE, 1 vol. in-12 de 126 pages. — Prix : 1 ex., franco, 1 fr. chez M. RETAUX, éditeur, rue Bonaparte, 82, Paris.

Cet opuscule est une annexe des derniers et récents travaux de l'auteur. Il poursuit sur un terrain nouveau l'idée protestante et rationaliste qu'il a combattue dans le domaine exégétique et philosophique. A son avis, elle a été la première et principale inspiratrice de notre législation scolaire et il le prouve en analysant le livre de M. Buisson : *la religion, la morale et la science ; leur conflit dans l'éducation*. Aussi la révolution qui menace de se consommer est-elle avant tout doctrinale, anti-chrétienne, pour devenir demain socialiste. Les jacobins ne sont que les exécuteurs du plan conçu par les protestants libéraux en haine de l'Eglise. L'instruction *gratuite, laïque* et *obligatoire*, telle qu'ils l'entendent et finiront par l'imposer au pays, est la destruction radicale de toute religion positive. Y a-t-il à craindre que ce plan s'exécute jusqu'au bout ? C'est ce que l'auteur examine dans cet opuscule, uniquement dirigé contre les ennemis du dehors et dans lequel on ne trouve pas la moindre allusion aux dissentiments, soit doctrinaux, soit politiques, entre catholiques.

S'adresser librairie J. SALAUN, Quimper.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 30 Octobre 1903. N° 44.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière ; « L'arme des désarmés ».

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Lettre-Circulaire de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon portant promulgation de l'Encyclique de S. S. le Pape Pie X du 4 Octobre 1903 ; Vannes ; Avis de l'Evêché ; Avis de services anniversaires ; Nominations dans le clergé ; Saint-Thois ; Quimperlé ; Retraites de soldats 1903 ; Le bilan des luttes scolaires ; Les religieux sécularisés devant les tribunaux ; Avis important aux propriétaires d'écoles ; Bibliographie bretonne.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Paris ; Attentats contre des prêtres ; Tracts.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 1er Novembre. — 22e Dimanche après la Pentecôte. FETE DE TOUS LES SAINTS. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 2. — Commémoraison de tous les Fidèles Trépassés *(Fête des Morts)*. Double. Noir.

Mardi, 3. — S. Guénaël, Abbé *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 4. — S. Charles Borromée, Evêque. Double. Blanc.

Jeudi, 5. — La Bse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, Veuve *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Vendredi, 6. — S. Hiltut, Abbé *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Samedi, 7. — De l'Octave de la Toussaint. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 8. — 23e Dimanche après la Pentecôte. Octave de la Toussaint.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Édern . . . . . du 1er au 4 Novembre.
Plounéour-Trez. . . . . du 5 au 11 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR NOVEMBRE 1903

La Méditation quotidienne.

La méditation, c'est-à-dire la réflexion personnelle, accompagnée des affections, des résolutions qui en découlent naturellement, est l'un des meilleurs moyens de pénétrer l'âme de ses devoirs envers Dieu, de l'embraser d'amour pour le service divin.

Elle nous force à nous assimiler, à nous appliquer à nous-mêmes les enseignements de l'Évangile, à comparer la sublimité du plan divin avec la manière misérable dont nous le réalisons, à prendre des résolutions pour y conformer notre vie.

Toutes les personnes qui font profession de piété, qui veulent faire entrer pratiquement l'esprit de dévotion et de ferveur dans leur existence, doivent donc mettre à la base de leur règlement la méditation de chaque matin.

« L'arme des désarmés. »

LE CHAPELET POUR LA FRANCE

Ne laissons pas se terminer le mois du Saint Rosaire sans rappeler la croisade des chapelets.

Tous ceux qui voient l'urgente nécessité de joindre la prière plus instante à l'action, les religieux et les religieuses notamment, les prêtres séculiers, les pères de famille et les mères chrétiennes, les enfants eux-mêmes, tous sont invités à prendre part à la *Croisade des Chapelets pour la France.*

Adresser à M. Blanchon, directeur de l'*Écho de Fourvière,* 26, place Bellecour, à Lyon, le nombre de chapelets que l'on promet de dire pour la France jusqu'au 1er Octobre 1904.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses ;

La défense du droit et de la liberté aux prochains débats parlementaires.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche 1er Novembre,* fête de la Toussaint, les messes basses sont aux heures ordinaires. — A *10 h* , messe pontificale célébrée par Mgr l'Evêque.

A *2 h. 1/2,* Vêpres ; sermon par M. le chanoine Vieille-Cessay, Secrétaire général de l'Evêché. — Clôture du mois du Rosaire : chapelet, procession ; bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Après la bénédiction, Vêpres des Morts. Quête pour les Trépassés.

Le soir, *à 7 h. 3/4,* sermon breton par M. Y. Gargadennec, vicaire à Elliant ; Vêpres des Morts ; quête.

Lundi 2 Novembre, fête des Morts. Il n'y a pas de messe de 9 heures. L'office paroissial est à *8 h* ; l'office canonial à *10 h.* ; procession autour de la place (jadis cimetière) Saint-Corentin.

Mardi 3, à *6 h. 3/4,* service pour les prêtres défunts de la paroisse, pour les anciens curés et vicaires de Saint-Corentin. A *9 h.,* service pour les Evêques et chanoines défunts.

N. B. — A partir du 3 Novembre, la première messe est à *6 heures,* sur semaine comme le dimanche.

— ÉGLISE SAINT-MATHIEU. — *Dimanche,* fête de la Toussaint, la 1re messe à *6 h.,* la 2e, à *7 h. 1/2,* la 3e, à *9 h.,* et la grand'messe à *10 h.* (Désormais il en sera ainsi jusqu'à Pâques ; dans la semaine, la 3e messe à *8 h. 1/2* au lieu de *8 h.)* Après la grand'messe, clôture du Mois du Rosaire.

A *2 h. 1/2,* Vêpres suivies du sermon et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement. Après le Salut, Vêpres des Morts. — A *7 h. 3/4,* sermon breton ; procession et chant du *Libera.*

Lundi 2, office des Morts à *8 h. 1/2 ;* après l'office, procession au cimetière.

Tous les jours de l'Octave des Morts, service et messe pour les Trépassés, à *7 h. 1/4 : mardi 3,* service pour les prêtres défunts de la paroisse ; *mercredi,* pour les bienfaiteurs de l'Eglise.

Vendredi, à 6 h., messe réparatrice en l'honneur du Sacré-Cœur. Après le service, exposition du T. Saint-Sacrement. Le soir, à *7 h. 3/4,* chant des Complies et bénédiction. Tous les autres vendredis de Novembre, il y aura, à la même heure, l'exercice du chemin de la Croix, à l'intention des fidèles trépassés.

— EGLISE DE LOC-MARIA. — *Fête de la Toussaint :* 1re messe à *6 h. 1/2 ;* grand'messe, à *9 h. 1/2,* instruction.

A *2 h.,* Vêpres du jour, bénédiction du T. Saint-Sacrement ; sermon et vêpres des Morts.

Lundi 2 Novembre, à *8 h.,* office des Morts.

LETTRE-CIRCULAIRE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

PORTANT PROMULGATION

de l'Encyclique de Sa Sainteté le Pape Pie X

du 4 Octobre 1903.

François-Virgile DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Evêque de Quimper et de Léon, au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Le monde catholique attendait avec une religieuse impatience la première Lettre Encyclique de notre bien aimé Père Pie X, élevé au Souverain Pontificat dans les circonstances

Archives diocésaines de Quimper et Léon

que vous ont fait connaître Notre Lettre Pastorale du 5 Août dernier. Aujourd'hui, Notre attente est satisfaite, ce vénérable document Nous est parvenu et, après l'avoir lu et médité longuement, Nous pouvons dire sans arrière-pensée que Nos espérances n'ont point été déçues et que Nos vœux sont remplis. En effet, tout ce que Nous lisons dans cette belle œuvre de foi et de piété Nous montre dans le nouveau Chef de l'Eglise Universelle une étude profonde des maux dont nous souffrons et une connaissance parfaite des moyens qui doivent être employés par les Evêques, les prêtres et les fidèles pour remédier à la triste situation où nous nous trouvons.

I. — Beaucoup d'hommes, plus préoccupés des intérêts politiques que des intérêts moraux et religieux des sociétés contemporaines, attendaient cette première Encyclique avec une anxieuse curiosité, espérant trouver en elle quelques idées, quelques tendances favorables à leurs vues ou à leurs projets trop humains. Sa Sainteté Pie X déjoue toutes ces prévisions, en quelques lignes aussi nettes qu'affirmatives. « Il s'en trouvera, sans doute, dit le pieux Pontife, qui, appliquant aux choses divines la courte mesure des choses humaines, chercheront à scruter Nos pensées intimes et à les tourner à leurs vues terrestres et à leurs intérêts de parti. Pour couper court à ces vaines tentatives, Nous affirmons en toute vérité que Nous ne voulons être, et qu'avec le secours Divin, Nous ne serons rien autre, au milieu des sociétés humaines, que le ministre de Dieu qui Nous a revêtu de son autorité. Ses intérêts sont Nos intérêts, leur consacrer Nos forces et Notre vie, telle est Notre résolution inébranlable. C'est pourquoi, si l'on Nous demande une devise traduisant le fond même de Notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci : *Restaurer toutes choses dans le Christ* » (Coloss., III, 11).

Restaurer toutes choses dans le Christ ! C'est bien là ce qu'ont fait les Apôtres, les Papes et les grands Evêques des premiers siècles du Christianisme. Fidèles à cette devise et supportant pendant trois siècles les labeurs, les souffrances et les persécutions de toutes sortes, ils ont reconstitué, avec les enseignements et la grâce du Christ, en lui et pour lui, ces pauvres sociétés païennes qui se mouraient de discussions intestines et de guerres civiles, d'oppression et de servitude, de corruption et de misère. Aujourd'hui, Nos très chers Frères, il est évident pour tout homme sérieux que le monde, surtout dans notre France, retourne à grands pas aux doctrines et aux mœurs du paganisme. Ce sont les mêmes vices qui rongent les sociétés, les mêmes passions qui entraînent les hommes, les mêmes désordres individuels et publics qui se manifestent à peu près partout et dans tous les rangs de la société. Encore un peu, tout le monde le pressent, tout le monde le dit, et nous en serons revenus aux plus mauvais

jours du paganisme, au paganisme antique avec tout ce qu'il eut de plus méprisable et de plus avilissant pour la race humaine.

C'est donc avec une souveraine raison que, dans ces temps calamiteux, le nouveau Pontife prend pour lui et recommande aux Evêques, aux prêtres et aux fidèles du monde catholique la sublime devise de l'Apôtre des Nations : *Restaurer toutes choses dans le Christ*. Ce moyen, en effet, qui obtint de si merveilleux résultats dans les temps anciens, n'a rien perdu aujourd'hui de son efficacité, car le Christ qui était hier, est aujourd'hui, et il sera demain avec la même puissance et la même miséricorde pour restaurer toutes choses chez les nations et les peuples qui, se confiant en lui, voudront subir sans contrainte le joug de sa paternelle direction.

Dans sa Lettre Encyclique, le Souverain Pontife invite pressamment les Evêques et les prêtres à suivre son exemple et à n'avoir d'autre but dans leurs entreprises et leur démarches que la restauration de toutes choses, des individus, des familles et des sociétés dans le Christ et par le Christ. Vous Nous êtes témoins, Nos très chers Frères, que depuis Notre arrivée au milieu de vous, Nous n'avons jamais eu d'autres préoccupations. Laissant de côté les questions qui malheureusement nous ont trop longtemps divisés, Nous avons cherché à tenir la balance égale entre tous les partis, afin de les mieux réunir tous dans l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de notre Sainte Mère l'Eglise. Bienveillant aux pauvres comme aux riches, aux petits comme aux grands, Nous n'avons jamais voulu qu'une chose, les donner tous à celui qui est notre Maître, notre souverain Roi. Nos prêtres, hâtons-nous de le dire, n'ont pas hésité à marcher sur Nos traces, et depuis bientôt quatre années que Nous sommes à la tête du troupeau, Nos bonnes populations du Finistère ont recueilli par avance quelques-uns des précieux avantages de la ligne de conduite tracée par Pie X : *Restaurer toutes choses dans le Christ*. La douce et éloquente parole du Souverain Pontife pénétrera de plus en plus Nos pensées et Nos actes, les pensées et les actes de Nos chers Coopérateurs, et Nous avons confiance que par là Nous échapperons à cette contagion de mensonges et de vices qui menace de tout envahir, que par là Nous contribuerons efficacement et pour une large part à conserver dans notre pays l'ordre, la paix et la sécurité, toutes choses sans lesquelles aucune société n'est assurée de son lendemain.

Cette dernière idée est exposée dans la Lettre Pontificale avec autant de fermeté que de délicatesse. « Qui pourrait, en effet, nous dit Sa Sainteté, ne pas sentir son âme saisie de crainte et de tristesse à voir la plupart des hommes, tandis qu'on exalte par ailleurs, et à juste titre, les progrès de la civilisation, se déchaîner avec un tel acharnement les uns contre les autres, qu'on dirait un combat de tous contre tous ?

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Sans doute, le désir de la paix est dans tous les cœurs et il n'est personne qui ne l'appelle de tous ses vœux. Mais cette paix, insensé est celui qui la cherche en dehors de Dieu : car chasser Dieu, c'est bannir la justice, et la justice écartée, toute espérance de paix devient une chimère. *La paix est l'œuvre de la justice* (Is., XXII, 17). Il en est en grand nombre, Nous ne l'ignorons pas, qui poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la *tranquillité de l'ordre,* s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti *de l'ordre.* Hélas ! vaines espérances, peines perdues ! De partis de l'ordre capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un, le parti de Dieu. C'est donc celui-là qu'il Nous faut promouvoir, c'est à lui qu'il Nous faut amener le plus d'adhérents possible, pour peu que Nous ayons à cœur la sécurité publique. » Mais, Nos très chers Frères, prendre le parti de Dieu, ramener les foules à Dieu, qu'est-ce autre chose que restaurer tout dans le Christ, que de ramener les esprits et les cœurs au Christ et à son Eglise ? Travaillons avec courage, chers et vénérés Coopérateurs, à cette œuvre de restauration, et sans qu'il soit besoin de résoudre pour notre compte les grands problèmes sociaux qui, en ce moment, agitent les esprits, nous aurons plus fait pour le bien-être et la prospérité des peuples que les plus grands philosophes et les plus habiles politiques.

II. — Dans la seconde partie de son Encyclique, le Saint-Père nous parle des moyens à employer pour restaurer toutes choses dans le Christ. Il recommande d'abord aux Evêques de veiller d'une façon toute particulière à l'éducation des jeunes clercs, de ceux qui, par vocation divine, sont appelés à donner leur concours, c'est-à-dire leurs forces et leur vie à ce grand travail de restauration. Il convient que tous soient formés dans la sainteté des mœurs et dans l'intégrité de la doctrine. Dans la sainteté des mœurs, car autrement Jésus-Christ n'habiterait point en eux, et il leur deviendrait impossible de le faire naître dans les autres, selon l'énergique parole de saint Paul : « *Mes petits enfants que j'engendre de nouveau jusqu'à ce que le Christ se forme en vous* » (GALAT., IV. 19). Dans l'intégrité de la doctrine, afin que toujours et en toute circonstance ils soient aptes et prêts à répéter à qui les leur demandera, non pas les vaines leçons de la science humaine, mais les vrais et solides enseignements de la sagesse divine. Ce qui fait la force de nos adversaires, c'est moins la science qu'ils possèdent que l'ignorance profonde où ils sont des vérités révélées, de leur véritable signification et de leur certitude. Au point de vue de la formation de notre jeune clergé, Nous avons, Nos très chers Frères, à Nous féliciter de la part qui Nous est échue, et Nous sommes heureux de n'avoir que des éloges à donner aux chers Directeurs de Notre

Grand-Séminaire. Nous les voyons tous les jours à l'œuvre et il Nous est permis d'affirmer sans hésitation que, par leur piété, leur science et leur dévouement, ils sont à la hauteur de la grande tâche qui leur est confiée. La parole pontificale ne fera qu'exciter encore davantage, s'il se peut, leur zèle et leur courage.

Le Souverain Pontife attire ensuite l'attention des Evêques sur les jeunes prêtres qui, récemment sortis du Séminaire, débutent dans les exercices du saint ministère, la prédication et le gouvernement des âmes. « Pressez-les, nous dit le pieux Pontife, pressez-les souvent sur votre cœur qui doit brûler d'un feu céleste, réchauffez-les, enflammez-les, afin qu'ils n'aspirent plus qu'à Dieu et à la conquête des âmes. » Puis, légitimement préoccupé de certaines doctrines plus ou moins audacieuses pour ne pas dire erronées qui, dans ces derniers temps, se sont fait jour ici ou là dans les rangs du jeune clergé, le Saint-Père ajoute : « Nous veillerons avec le plus grand soin à ce que les membres du clergé ne se laissent point surprendre aux manœuvres insidieuses d'une certaine science nouvelle qui se pare du masque de la vérité et où l'on ne respire pas le parfum de Jésus-Christ; science menteuse qui, à la faveur d'arguments fallacieux et perfides, s'efforce de frayer le chemin aux erreurs du rationalisme ou du semi-rationalisme, et contre lequel l'Apôtre avertissait déjà son cher Timothée de se prémunir lorsqu'il lui écrivait : « *Garde le dépôt, évitant les nouveautés profanes dans le langage aussi bien que les objections d'une science fausse dont les partisans, avec toutes leurs promesses, ont défailli dans la foi* » (I TIMOTH., v, 20).

Certes, Nos très chers Frères, Nous aimons à le redire ici, Notre clergé n'est point de ceux qui usent leur temps et leur vie dans des recherches frivoles ou inutiles et qui voient dans l'étude des sciences une satisfaction de curiosité et non point le bien des âmes. Au contraire, Nous pouvons dire de lui qu'il se consacre tout entier aux œuvres du saint ministère et qu'ainsi il mérite les éloges de Pie X, dont les préférences « sont et seront toujours pour ceux qui, sans négliger les sciences ecclésiastiques et profanes, se vouent particulièrement au bien des âmes dans l'exercice des divers ministères qui siéent au prêtre animé de zèle pour l'honneur divin ». Et cependant, Nous avons jugé utile de signaler à l'attention de tous les hautes et fermes paroles de Pie X, parce que Nous voyons Nous-même, dans les tendances audacieuses qu'il dénonce, un des plus grands dangers que puisse courir, à l'heure actuelle, la foi de plusieurs parmi les chrétiens les plus intelligents et les mieux intentionnés. Notons encore, chers et vénérés Coopérateurs, cet autre conseil que nous donne le vénéré Pontife, pour nous tenir en garde contre les emportements d'un zèle excessif et nous aider à pratiquer la douceur sacerdotale,

Archives diocésaires de Quimper et Léon

utile en tout temps, mais plus particulièrement nécessaire aujourd'hui : « Cette charité patiente et bénigne devra aller au devant de ceux-là même qui sont nos adversaires et nos persécuteurs. Ainsi le proclamait saint Paul : *Ils nous maudissent et nous bénissons, ils nous persécutent et nous supportons, ils nous blasphèment et nous prions* » (I CORINTH., IV. 12).

Cependant, les efforts réunis des Evêques et des prêtres ne suffiront point à ramener le Christ dans les cœurs et à restaurer toutes choses en Lui. Il faut que ces ouvriers de première ligne soient aidés par de pieux laïcs travaillant avec eux et sous leur direction. C'est ainsi que le Pape est amené à nous parler des associations entre catholiques, associations qui peuvent avoir des buts divers, mais qui toutes doivent tendre plus ou moins directement au bien de la religion et des âmes. Ces sortes d'œuvres ont été approuvées et bénies par ses Prédécesseurs, Pie X les bénit et les encourage à son tour, ne désirant rien tant que de les voir prospérer et s'étendre partout, dans les villes comme dans les campagnes.

Mais ces associations ne porteront des fruits sérieux qu'à deux conditions : la première, c'est qu'elles seront soumises à la direction de l'Evêque et réglementées par lui. Tous les fidèles sans exception doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes, « non pas certes, nous dit le Pontife, au gré de ses vues et de ses tendances, mais toujours sous la direction et selon la volonté des Evêques, car le droit de commander, d'enseigner, de diriger n'appartient dans l'Eglise à personne autre qu'à eux, *établis par le Saint-Esprit pour régir l'Eglise de Dieu* » (ACT., XX, 28). La seconde condition porte sur la vie même de l'association, qui doit se traduire moins par des paroles et des discours que par des résolutions et des actes. « Nous entendons, ajoute Pie X, que ces associations aient pour premier et principal objet de faire que ceux qui s'y enrôlent accomplissent fidèlement les devoirs de la vie chrétienne. Il importe peu, en vérité, d'agiter subtilement de multiples questions et de disserter avec éloquence sur les droits et les devoirs, si tout cela n'aboutit à l'action. L'action, voilà ce que réclament les temps présents, mais une action qui se porte sans réserve à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi ni sur ses avantages terrestres. »

Ainsi comprises, Nos très chers Frères, les associations catholiques trouveront toujours en Nous un propagateur zélé et un ardent défenseur. Nous l'avons dit et répété bien souvent à Nos prêtres : sur ce terrain Nous serons toujours prêts à diriger et à seconder tous leurs efforts. N'est-ce pas un devoir de Notre charge de Nous mettre constamment en rapport

avec les âmes qui nous sont confiées et d'utiliser les multiples moyens mis à Notre disposition par l'Eglise, afin de tirer de leurs bonnes volontés et de leurs énergies tout ce qui peut tourner à la gloire de Dieu et au salut des âmes ? C'est là Notre devoir essentiel et, quoi qu'il arrive, avec la grâce de Dieu, Nous n'y faillirons point.

Tel est, Nos très chers Frères, dans ses grandes lignes, la touchante et paternelle Encyclique que le Souverain Pontife Pie X adresse à l'Univers catholique, dès le début de son règne. Elle nous fait connaître les hautes qualités qui distinguent le nouvel élu du Saint-Esprit : sa grande intelligence des choses de Dieu, la noblesse de son cœur et son immense amour pour le Christ et l'Eglise. Elle nous montre quel sera le grand effort de son Pontificat et le but incessant vers lequel il tendra : *Restaurer toutes choses dans le Christ.* Puisse ce Pontificat être long et prospère ! Puissions-nous tous faire pénétrer bien avant dans nos âmes ces premières leçons qu'il nous donne et travailler efficacement à restaurer toutes choses par le Christ dans nos personnes, dans nos familles et dans la société !

A CES CAUSES,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE : L'Encyclique de Notre Saint Père le Pape Pie X *E supremi Apostolatûs cathedrâ* est et demeure publiée dans Notre Diocèse.

Et seront Notre présente Lettre et l'Encyclique de Sa Sainteté Pie X lues dans les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, en autant de fois qu'il sera nécessaire, à la messe paroissiale du Dimanche ou à la messe principale.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 19 Octobre 1903.

PAR MANDEMENT :

F. VIEILLE-CESSAY, *ch. hon.*,
Secrét. gén. de l'Évêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

(La *Semaine religieuse* a publié l'Encyclique pontificale dans les numéros du 16 et du 23 Octobre.)

VANNES. — **Obsèques de Mgr Latieule.** — Lundi 26 Octobre, les funérailles de Mgr Latieule, évêque de Vannes, ont été célébrées dans cette ville, au milieu d'une très grande affluence de fidèles et de prêtres. Le diocèse de Quimper était représenté par : M. Fléiter, vicaire général, accompagnant Monseigneur l'Évêque ; MM. Téphany, doyen, et Peyron, chanoine du Chapitre, et M. Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé.

La cérémonie funèbre était présidée par Son Ém. le cardinal

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Labouré, archevêque de Rennes, assisté de NN. SS. Germain, archevêque de Toulouse ; Carmené, archevêque titulaire d'Hiéropolis ; Guillois, évêque du Puy ; Rouard, évêque de Nantes ; Dubillard, évêque de Quimper ; Ricard, évêque d'Angoulême ; Le Camus, évêque de La Rochelle ; de Bonfils, évêque du Mans ; Morice, évêque des Cayes, et le R^me^ Père abbé de Thymadeuc.

Sur le parcours du cortège, de l'évêché à la Cathédrale de Saint-Pierre, les maisons étaient tendues de deuil.

Après la messe solennelle, célébrée par Mgr Dubillard, les cinq absoutes ont été données par NN. SS. des Cayes, d'Angoulême, du Puy, de Toulouse et Rennes. Il était près d'une heure quand l'imposante cérémonie s'est terminée.

L'inhumation a eu lieu à 4 heures de l'après-midi ; Monseigneur l'Évêque de Quimper, comme ami particulier du prélat défunt, avait pris part dans le cortège de deuil. Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, a dit les dernières prières pour son compatriote ; puis le corps du bon et regretté Mgr Latieule a été descendu dans un caveau de la chapelle Saint-Louis, où il dort son dernier sommeil. R. I. P.

Avis de l'Évêché. — On prie MM. les ecclésiastiques de vouloir bien adresser, **sans retard**, au *Secrétariat de l'Evêché*, les observations qu'ils jugeraient utiles concernant l'*Ordo* de 1904.

Avis de services anniversaires. — I. SANTEC. — On nous prie d'annoncer qu'un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. L'Helgoualc'h, mort recteur de Santec, sera célébré dans l'église de cette paroisse, mardi prochain 4 Novembre, à 10 heures.

II. — PLOUZANÉ. — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Saliou, mort recteur de Plouzané, sera célébré dans cette paroisse le mardi 10 Novembre, à 10 heures.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Morvan, recteur de Melgven, curé-doyen de Pont-l'Abbé (cette nomination a été agréée par décret présidentiel, en date du 20 Octobre) ;

M. Le Pape, vicaire à Douarnenez, sous-principal du Collège de Saint-Pol-de-Léon (nomination agréée par l'autorité académique) ;

M. Le Roux, vicaire à Pont-Croix, vicaire à Douarnenez ;

M. Le Berre, vicaire de Guerlesquin, vicaire à Pont-Croix ;

M. Hénaff, jeune prêtre de Saint-Sauveur de Brest, vicaire de Guerlesquin.

SAINT-THOIS. — **La Mission** *(4-24 Octobre)*. — Depuis 35 ans Saint-Thois n'avait pas eu de Mission, et les habitants jetaient parfois des regards d'envie sur les paroisses voisines, plus favorisées à cet égard. Aussi ils accueillirent avec joie la nouvelle que la même grâce insigne allait leur être accordée, et ils ont répondu à l'appel du zélé Recteur qui la leur procurait avec un empressement, on peut le dire, unanime.

Dès l'ouverture des pieux exercices, malgré le mauvais temps et les distances, assez considérables pour plusieurs, l'église était pleine, et il en a été ainsi jusqu'à la fin. La première semaine, que présidait M. Poulhazan, curé de Briec, ayant pour collaborateurs : MM. Kérisit, recteur de Berrien, Le Gall, recteur de Langolen ; Kersaudy, vicaire à Plonévez-du-Faou, Portier, vicaire à Briec, et Pennec, vicaire à Bannalec, s'est terminée par 435 communions.

L'affluence était plus grande encore, la deuxième semaine, et l'église s'est trouvée presque insuffisante à contenir les fidèles — plusieurs des paroisses voisines — assistant, avec une assiduité qui ne s'est pas démentie, aux instructions des missionnaires : MM. Caradec, curé de Scaër, président ; Tanguy, recteur de Logonna-Daoulas, Le Bléis, recteur de Spézet ; Caër, vicaire à Guiclan, Jézégou, vicaire à Châteaulin, Pelléter, vicaire à Pleyben. Le jour de la clôture, on a compté 550 communiants.....

Quand, pour terminer, M. le Président parla à ces braves chrétiens de la persévérance, en leur donnant à tous rendez-vous au ciel, la plupart pleuraient à chaudes larmes. C'est une preuve significative que cette population, froide en apparence, a été remuée jusqu'au fond de l'âme ; nous aimons à y trouver un gage de sa fidélité aux bonnes résolutions de la Mission du mois d'Octobre 1903..... Il en sera ainsi avec l'aide de Dieu et la protection de Notre-Dame de la Roche, patronne de Saint-Thois. •••

QUIMPERLÉ. — **Retraite bretonne de femmes**, *du 11 au 17 Octobre*. — 12 paroisses ; 40 retraitantes : Moëlan, 12 ; Querrien, 8 ; Le Trévoux, 3 ; Scaër, 3 ; Clohars-Carnoët, 2 ; Pleyben, 2 ; Quimperlé (Saint-Michel), 2 ; Riec, 2 ; Bannalec, 2 ; Tréméven, 2 ; Cléden-Cap-Sizun, 1 ; Trégunc, 1.

RETRAITES DE SOLDATS 1903

QUIMPER. — **2^e^ retraite**, *du 20 au 24 Octobre*. — 34 paroisses ; 226 retraitants : Plogonnec, 27 ; Kerfeunteun, 22 ; Pluguffan, 14 ; Plomelin, 13 ; Plonéour-Lanvern, 12 ; Le Juch, 11 ; Meilars, 10 ; Poullan, 10 ; Beuzec-Cap-Sizun, 8 ; Landudec, 8 ; Ergué-Armel, 7 ; Ergué-Gabéric, 7 ; Guengat, 7 ; Mahalon, 7 ; Plobannalec, 7 ; Plonéis, 7 ; Loctudy, 5 ; Plovan, 5 ; Combrit, 4 ; Goulien, 4 ; Penhars, 4 ; Ploaré, 4 ; Lennon, 3 ; Peumerit, 3 ; Plomeur, 3 ; Cléden-Cap-Sizun, 2 ; Plozévet, 2 ; Pouldergat, 2 ; Quimper, 2 ; Tréogat, 2 ; Esquibien, 1 ; Le Faou, 1 ; Pont-Croix, 1 ; Saint-Goazec, 1.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quimperlé. — Retraite, *du 20 au 24 Octobre.* — 19 paroisses ; 124 retraitants : Querrien, 26 ; Moëlan, 25 ; Riec-sur-Bélon, 11 ; Nizon, 9 ; Clohars-Carnoët, 8 ; Saint-Thurien, 8 ; Mellac, 7 ; Bannalec, 6 ; Le Trévoux, 5 ; Locunolé, 4 ; Rédéné, 3 ; Baye, 3 ; Arzano, 2 ; Guilligomarc'h, 2 ; Scaër, 1 ; Quimperlé (Sainte-Croix), 1 ; — (Saint-Michel), 1 ; Kernével, 1 ; Tréméven, 1.

Nous espérons compléter ces listes, dans notre prochain numéro, en donnant le nombre des retraitants pour Lesneven (2e retraite), et Morlaix, ce qui nous permettra d'établir le chiffre total pour 1903 et de le comparer à celui des années précédentes.

Le bilan des luttes scolaires. — Le ministère de l'Instruction publique, faisant fonction d'Etat-Major en campagne, vient de communiquer à la presse le Bulletin des gains et pertes résultant de l'exécution de la loi du 1er Juillet 1901, jusqu'à la date du 12 Octobre 1903. En voici le résumé, suivi d'une appréciation succincte.

I. — Gains :

	Écoles libres fermées.	Écoles libres non rouvertes.
France.	10.049	4.210
Bretagne . . .	637	67
Ille-et-Vilaine.	200	29
Morbihan . . .	184	8
Côtes-du-Nord.	144	30
Finistère. . . .	109	0

Pertes : A. en écoles : 5.839 réouvertures.

B. en argent : 9 millions pour constructions d'écoles publiques ;
1.500.000 fr. environ pour traitement des instituteurs substitués aux Congréganistes.

C. en emplois : 730 suppressions d'emplois dans les écoles publiques.

II. — Plus de 10.000 écoles détruites pendant les quinze derniers mois, soit une moyenne de deux douzaines par jour ! Quel effort et quel succès ! Jamais l'histoire n'enregistra rien de pareil ou même d'approchant. Il y a donc une République (et c'est sa seule gloire), qui promène sur la France le drapeau de l'obscurantisme ; il y a une République dont les exploits consistent uniquement à fermer des écoles, à expulser des maîtres, à priver d'instruction l'enfance et la jeunesse. Pour couvrir le pays de ténèbres, elle met en ligne toutes ses forces organiques, les pouvoirs législatif, administratif, judiciaire ; elle associe l'armée nationale aux troupes policiaires, et suprême ironie ! elle enrôle jusqu'aux fonctionnaires de l'enseignement, qui deviennent, sous ses ordres, les hérauts de l'ignorance. Il y a une République pour qui, accumuler des ruines intellectuelles, ce n'est qu'un commencement de

conquête ; en empêcher le relèvement, voilà son triomphe rêvé. Il y a une République dont rien n'arrêtera le vandalisme sur le terrain scolaire, si ce n'est l'extinction de nos dernières libertés et la proclamation du monopole universitaire.

La majorité des écoles libres a été rouverte : cette constatation est d'une importance capitale. Dans une assemblée délibérante, la majorité fait loi ; autour du scrutin, la majorité désigne son élu et évince tous les concurrents. Il en va de même pour cette question brûlante qui est celle des écoles libres : le peuple souverain a délibéré, le grand électeur a voté. De cette consultation populaire, il ressort clairement que la majorité se prononce en faveur de la liberté de l'école, et il résulte que l'Etat a un devoir précis à remplir, celui d'assurer cette liberté. En la supprimant, il gouverne contre la volonté du peuple, il fait de la tyrannie.

Ces considérations visent particulièrement la Bretagne. Dans cette province, le verdict populaire a été articulé plus fièrement que partout ailleurs : 637 écoles y ont été défendues héroïquement ; bientôt il n'en restera pas 1/10e à relever. Honneur à la race sans peur et sans reproche, qui a su infliger aux tyrans une déroute si complète ! On peut prévoir que ces restaurations d'écoles libres tomberont à leur tour sous la pioche des démolisseurs ; mais, à l'heure de cette nouvelle catastrophe, la Bretagne restera fidèle à son passé de foi chrétienne et de liberté civique ; elle ne confiera ses enfants à l'école officielle que sous la clause absolue d'une neutralité effective en matière religieuse, et avec l'espoir d'y faire rentrer quelque jour le Catéchisme et le froc de la congrégation enseignante.

Par circulaire du 8 Avril 1903, M. le Ministre de l'Instruction publique, manquant à la fois d'argent et de personnel pour les créations que nécessitait d'urgence la chute des écoles libres, sommait les préfets de supprimer le plus qu'ils pourraient d'emplois d'instituteurs publics ; il vient de nous apprendre que son appel a été entendu : en ces six derniers mois, les suppressions ont atteint le chiffre de 730. Il y a lieu, ce nous semble, de s'étonner d'une pareille mesure. Si les 730 classes supprimées étaient nécessaires, que sont devenus les élèves qui y étaient inscrits ? Ils sont allés grossir d'autres classes d'un niveau différent, au détriment de l'instruction commune, et ainsi, pour tous les enfants atteints, la loi de 1901 est une loi d'ignorance obligatoire. Si, au contraire, ces classes étaient superflues, comment légitime-t-on leur existence ? et qui avait permis au Ministre de gaspiller ainsi son budget ? Le même Ministre défend de faire appel désormais, en quelque cas que ce soit, au concours d'auxiliaires. C'est un second aveu : abus d'auxiliaires et abus de titulaires, rien n'y manque ; en supprimant ceux-ci, en interdisant ceux-là, on rentre dans l'ordre ; mais il arrive, par une sorte de choc en retour, que la loi de 1901 fait des victimes dans les rangs de l'Instruction publique. Châtiment imprévu sans doute ; est-il immérité ? X...

Archives diocésain de Quimper et Léon

Les religieux sécularisés devant les tribunaux. — Le 23 Octobre, M. le Président du tribunal civil de Brest a rendu son ordonnance dans l'affaire des écoles libres de Saint-Pierre-Quilbignon, Saint-Renan, Brélès, Landerneau, Le Folgoët et Lesneven, tenus par les anciens Frères de Lamennais sécularisés.

Conformément aux conclusions de l'avocat du liquidateur, le tribunal a ordonné qu'il soit procédé à l'établissement d'un inventaire des biens meubles et immeubles desdites écoles et à la nomination d'un gardien. Mais ces opérations seront effectuées de façon à ne pas troubler la jouissance des occupants ni le fonctionnement de l'école.

Pour les établissements des Filles de la Croix au Pilier-Rouge, en Lambézellec, et à Saint-Renan, le tribunal a décidé qu'il serait uniquement procédé à l'état descriptif, mais non à l'inventaire avec prisée.

Le 23 Octobre, les instituteurs libres de Carhaix et M. Quiniou, curé, propriétaire de l'école, ont comparu devant le Juge d'instruction de Châteaulin. Tout s'est borné à un simple interrogatoire, dans lequel les instituteurs ont fourni la preuve qu'ils n'ont plus rien de commun avec l'ancienne Congrégation des Frères de Ploërmel. Ils sont bien décidés à faire valoir leurs droits et à demeurer à leur poste jusqu'au bout. Le devoir des parents chrétiens est de les seconder en leur continuant leur confiance et en défendant, de leur côté, pas à pas l'âme des enfants et nos plus chères libertés.

Avis important aux propriétaires d'écoles. — A la dernière audience du tribunal de Ploërmel, il a été convenu que les actions intéressant les propriétaires du département d'Ille-et-Vilaine seraient expédiées les premières ; les autres départements viendront ensuite.

Or, beaucoup de propriétaires n'ont pas envoyé leurs titres aux avoués chargés d'occuper pour eux. D'autres leur ont expédié des copies sur papier libre. Quelques-uns ont redemandé leurs pièces pour se défendre contre les entreprises du liquidateur.

Il est absolument nécessaire que les titres eux-mêmes et tous les documents établissant les droits de propriété soient remis, sans retard, aux avoués. Il est prudent d'expédier les dossiers sous plis recommandés.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Ma Beaj Jerusalem** *(Mon voyage à Jérusalem)*, par M. l'abbé Le Clerc, professeur à l'Institution Notre-Dame de Guingamp. Un volume in-12 de 380 pages, magnifiquement illustré. En vente à Saint-Brieuc, chez M. R. Prud'homme, et chez les principaux libraires de Bretagne. Prix : 2 fr. 50 ; les six exemplaires, 12 fr. (port en sus).

Dans ce bon et beau livre, dont il vient d'enrichir la littérature bretonne, M. l'abbé Le Clerc raconte son pèlerinage en Terre-

Sainte. Il nous donne du pays du Sauveur une description très vivante et en même temps très exacte, selon le témoignage que lui rend, dans sa lettre-préface, M. Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix, lui-même pèlerin de Jérusalem et écrivain breton apprécié. En lisant ce livre, on éprouve les émotions ressenties par l'auteur dans ses pieuses stations, et l'on est touché de retrouver pour ainsi dire à chaque page le souvenir de la Bretagne aimée.

Tout cela est écrit, d'un style vif et léger « *drant ha skanv* », en un breton très pur ; l'auteur nous pardonnera d'ajouter que d'aucuns le trouveront même trop puriste. Le dialecte employé est naturellement celui du Tréguier, mais avec quelques formes empruntées au Léon et à la Cornouaille, de sorte que le livre sera assez facilement lu par tous les Bas-Bretons.

Ajoutons que le volume, parfaitement imprimé, est illustré de 50 dessins à la plume que M. Busnel, l'artiste breton si connu, a faits spécialement pour *Ma Beaj* d'après des croquis pris par lui-même en Terre-Sainte. On le voit, l'ouvrage de M. l'abbé Le Clerc a tout ce qu'il faut pour plaire et pour instruire ; il sera lu avec autant d'intérêt que de profit.

N. B. Comme marque de sympathie aux prêtres du diocèse de Quimper privés de traitement *à cause du breton*, M. l'abbé Le Clerc offre gratuitement à chacun d'eux un exemplaire de son livre. Ils n'ont qu'à lui envoyer (Institution Notre-Dame, Guingamp) leur *adresse postale* avec 0 fr. 50 en timbres-poste pour l'affranchissement du volume (1).

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père, dont l'activité est infatigable, continue en même temps que ses audiences particulières ses réceptions collectives. Les jours derniers, il recevait 2.500 pèlerins des Marches, de l'Ombrie et de la Romagne ; précédemment, c'était une députation de ses anciens diocésains de Venise, auxquels il a fait un touchant discours ; puis — pour la troisième fois — une série de groupes du peuple catholique de Rome. Ces réunions ont un caractère essentiellement populaire, tout le monde est admis sans distinction de classe, sans règle spéciale pour l'habillement.

Pie X a recommandé aux parents de veiller avec soin sur leurs enfants, et de ne pas donner moins d'attention à la santé de leurs âmes qu'à celle de leurs corps. Le discours a duré près d'un quart d'heure, pendant lequel plus de dix mille personnes sont restées

---

(1) L'expédition de *Ma Beaj* serait beaucoup moins coûteuse, si les confrères intéressés d'une même région s'entendaient pour demander l'envoi en colis-postal : 0 fr. 60 en gare, 0 fr. 85 à domicile pour un colis-postal de 3 k. qui peut contenir 6 vol.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

suspendues, haletantes et charmées, aux lèvres du Vicaire de Jésus-Christ...

Parmi les personnes reçues en outre par le Souverain Pontife, signalons encore : la Supérieure Générale des Ursulines avec ses assistantes; le Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, accompagné d'un certain nombre de représentants de l'Institut.

— Le Consistoire secret aura lieu le 9 Novembre prochain, et le Consistoire public le 12 du même mois.

— Lundi dernier 26, le Pape a reçu Mgr Lorenzelli en audience de congé. Le nonce a conféré une heure et demie avec Mgr Merry del Val. Il est parti pour Paris le soir du même jour.

PARIS. — **Une œuvre à encourager.** — Un Congrès international des « Jardins ouvriers » vient d'être tenu à Paris, sur l'initiative de M. l'abbé Lemire, député. Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche d'en parler plus longuement. L'œuvre, très intéressante, mérite d'être connue et propagée comme excellent moyen de moralisation par le travail.

Attentats contre des prêtres. — L'anticléricalisme produit ses fruits, et voici qu'on en arrive à faire couler le sang. A Armentières, deux prêtres ont été roués de coups. Quelques jours après, à Paris, un prêtre passait en lisant son bréviaire, dans la rue Cassette, quand un homme s'approcha de lui et lui tira à bout portant deux coups de revolver. Le meurtrier prit aussitôt la fuite.

La victime est l'abbé Lebel, âgé de 49 ans, qui était titulaire de la chaire de géographie à l'Institut catholique de Paris et de Lille. Son état est grave. Il a déclaré ne pas connaître son agresseur.

Tout dernièrement, un ouvrier arrêté pour un méfait semblable fut conduit au bureau de police où, tirant un numéro de *l'Action*, il montre au Commissaire un article dans lequel on disait : « Si vous voulez vous débarrasser des curés, tuez-les comme des lapins lorsque vous les rencontrez dans la rue ».

L'article avait été lu et le conseil mis en pratique. Ceux qui écrivent de telles excitations au meurtre sont les véritables assassins ; mais ceux qui, pouvant et devant les réprimer, les tolèrent, sont complices.

Tracts. — L'*Action populaire*, publication bi-mensuelle (rue d'Angleterre, 15, Lille), donne en ce moment des *Tracts* d'un vif intérêt. *Le fil et l'aiguille. — Un curé et ses œuvres rurales. — 24 heures à Mulhouse. — Les jardins ouvriers. — L'Assurance du bétail. — Le Syndicat agricole. — Monographie d'une Caisse rurale.* Tels sont les titres des principales publications. Chaque brochure : 0 fr. 25.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 6 Novembre 1903. N° 45.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Les Morts.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Nécrologie ; Œuvre de Saint-François de Sales ; Retraites de soldats 1903 ; Œuvres militaires ; Succès aux examens ; Pont-Croix ; Plogoff ; Nos missionnaires ; Le culte des Saints (suite).
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Le dernier Bref de Léon XIII ; Paris ; Pensée d'un journal américain ; Condamné par lui-même.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 8 Novembre. — 23e Dimanche après la Pentecôte. Octave de la Toussaint. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et des 4 Sts Couronnés, Martyrs.
Vêpres du suivant, avec mémoires de Tous les Saints, du Dimanche et de S. Théodore, Martyr.
Lundi, 9. — Dédicace de la Basilique du T. S. Sauveur (ou de Latran). Double majeur. Blanc.
Mardi, 10. — S. André Avellin, Confesseur. Double. Blanc.
Mercredi, 11. — S. Martin de Tours, Evêque. Double. Blanc.
Jeudi, 12. — S. Martin, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.
Vendredi, 13. — S. Stanislas de Kostka, Confesseur *(au Supplément)*. Double. Blanc.
Samedi, 14. — S. Josaphat, Evêque, Martyr. Double. Rouge.
Dimanche, 15. — 24e Dimanche après la Pentecôte (6e après l'Epiphanie). DEDICACE DES EGLISES.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plounéour-Trez . . . . . du 5 au 11 Novembre.
Guiclan . . . . . du 12 au 17 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LES MORTS

Adhuc loquuntur.
Ils parlent encore.

Lorsque, chaque année, en Novembre, vous, les vivants, vous passez, silencieux et graves, à travers les allées des cimetières ; lorsque vous vous penchez vers les tombes des vôtres pour vous agenouiller, pour déposer vos chrysanthèmes ou planter vos perce-neige, prêtez donc l'oreille, écoutez les voix qui montent jusqu'à vous des profondeurs.

Oh ! si, en vous courbant sur la cendre de vos morts, vous n'entendez que le bruit des feuilles jaunies entraînées par la bise d'automne, ou le murmure de l'insecte qui vole, ou le chant plaintif des derniers oiseaux ; si, n'ayant foi qu'à l'oreille grossière du corps, vous croyez que le silence du tombeau est un vrai silence, et si ce silence vous effraie ; si vous croyez que la région des sépulcres est le royaume du néant et que les morts ne parlent plus, oh ! je vous plains !

Adhuc loquuntur : Ils parlent encore, les morts !

D'autres, avant vous, se sont penchés sur les tombes, et leurs âmes, pénétrant le silence matériel des cimetières, ont su entendre la voix des morts. Ils ont écouté ces grandes voix, les voix des générations disparues qui se survivent dans leurs œuvres : la voix des prêtres qui ont fondé et sauvé les peuples, la voix des chefs qui ont organisé les sociétés, la voix des savants qui ont expliqué le monde, la voix de tous nos ancêtres. Grâce à elle, nous avons notre Eglise et notre Credo, nos patries et nos drapeaux, notre civilisation et notre vie moderne. Ce sont les morts — ces morts silencieux — qui gouvernent encore les vivants. Ils parlent, ils commandent toujours, ces disparus. Notre présent n'est pas fait de nos sueurs, mais de leurs sueurs. Si leur voix se taisait, nous serions épouvantés du silence et du vide dans lequel nous rentrerions. Mais aucune révolution ne peut étouffer la voix des aïeux qui sont morts, et cette voix sera toujours plus puissante que celle des générations vivantes.

Ils vous parlent donc encore ; et lorsque vous vous penchez sur les tombes, c'est tout le passé qui monte vers vous....

Mais, ô vivants qui faites au cimetière le pèlerinage de Novembre, si vous avez le bonheur d'être chrétiens, vous entendez, quand vous vous penchez sur les tombes, des voix plus profondes et plus éloquentes qui viennent de tous les points de l'éternité, — car le sépulcre s'ouvre sur l'éternité.

Vous entendez les voix terribles des damnés, de ces malheureux privés d'amour qui se sont livrés au schisme éternel et qui ne verront jamais Dieu. Ecoutez-les, ces damnés ! Ils vous parleront du Juge qui les a touchés et vous donneront une effrayante leçon de catéchisme.

Vous entendez les voix douces et angéliques des innombrables

élus, de ceux qui sont déjà établis dans la terre des vivants et qui voient Dieu. Ecoutez-les, ces voix et leur souriant catéchisme : elles vous guideront au chemin des Béatitudes. Ecoutez-les !

Vous entendez aussi les voix suppliantes et douloureuses de ceux qui ont été retenus à la porte de la vie et qui, là, attendent tristement. Elles font monter vers vous le *De profundis* de la douleur, l'appel aux âmes qui combattent et méritent. Parmi ces voix, reconnaissez donc les voix connues, les voix des vôtres. Vous étiez bien souvent passés sur ces tombes et vous n'aviez pas entendu ! Vous savez maintenant où sont ceux que vous pleurez : ils sont en lieu d'expiation et ils crient vers vous. Ecoutez ces voix d'outre-tombe !

Et toutes ces voix, celles des damnés, celles des élus d'aujourd'hui ou de demain, s'unissent pour vous dire que les morts ne sont pas morts, qu'ils ont quitté la terre et non la vie, qu'ils ont changé la vie du temps pour celle de l'éternité ; qu'ils sont arrivés au terme. Elles s'unissent pour vous dire que cette vie est l'épreuve, le soir des semailles pénibles, qu'il faut bien la vivre et semer péniblement le bon grain qui germera aux éternelles moissons.

O pèlerins de Novembre, ne dites donc plus que les cimetières sont les champs du silence et du néant. Mais penchez-vous parfois sur les tombes ; écoutez les voix des morts, qui parlent toujours, et méditez les grandes choses que vous révèlent les sépulcres.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses ;
La défense du droit et de la liberté aux prochains débats parlementaires.
II. Les Messes de départ et les Œuvres militaires.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Chapelle de la Retraite. — *Dimanche, 8 Novembre,* réunion de la Congrégation des Dames. A *7 h. 1/2,* sainte messe, suivie d'une instruction et de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.
— Chapelle des Ursulines. — *Lundi, 9 Novembre,* réunion des Mères chrétiennes. A *8 heures,* sainte messe, instruction ; bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Communiqué de l'Évêché. — I. A l'occasion de la rentrée des classes et de la reprise des Catéchismes, Monseigneur l'Evêque croit devoir rappeler à MM. les Aumôniers des maisons d'éducation que l'âge fixé par les Statuts diocésains pour l'admission à la première communion solennelle est strictement obligatoire dans les écoles et pension-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nats aussi bien que dans les paroisses du diocèse. Nulle dispense n'est accordée.

II. Une distribution d'ornements et de linge en faveur des églises pauvres doit avoir lieu prochainement. Les prêtres qui voudraient y faire participer leurs paroisses sont priés d'adresser, au plus tôt, leur demande à Monseigneur l'Evêque, en indiquant plusieurs articles dans l'ordre de l'urgence des besoins, afin qu'il soit possible d'accorder à chacun une partie au moins des objets qu'il désire.

Nécrologie. — M. LE CAM, *Missionnaire aux États-Unis.* — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Le Cam (Louis), originaire de Kersaint-Plabennec, prêtre missionnaire à Burlington depuis 47 ans, pieusement décédé le 24 Octobre, à l'âge de 72 ans. R. I. P.

Œuvre de Saint-François de Sales. — Dans le dernier Bulletin de l'Œuvre de Saint-François de Sales, Mgr Chapelier, Président général, rappelle le but primordial de cette Association, à savoir : la conservation de la foi dans l'âme des catholiques, particulièrement des enfants, par tous les moyens opposés à chacune des machinations de l'esprit du mal pour en éteindre le flambeau. Effrayés des ravages produits parmi les chrétiens par les lectures malsaines, par les images et les publications étrangères au moins à la morale, les vénérés fondateurs de l'Œuvre de Saint-François de Sales lui donnèrent pour raison d'être et objectif principal la propagande des bonnes et saines lectures et des images propres à offrir un honnête délassement à l'esprit des lecteurs.

Avec notre Président général nous croyons utile et à propos d'engager les directeurs paroissiaux à accompagner leurs demandes de subsides pour leurs œuvres, d'une requête à l'effet d'obtenir gratuitement du Conseil central un envoi d'almanachs variés et intéressants à distribuer dans les familles ou comme récompense dans les catéchismes. Il sera bon d'indiquer le goût et le genre d'esprit de la population, agricole, maritime, ouvrière, etc., afin que le choix corresponde mieux aux besoins. Ne pas trop tarder, non plus, pour éviter l'encombrement des derniers jours de l'année ; car c'est au 24 Décembre, nous le rappelons, qu'est fixé le dernier délai pour toute demande ; arrivée postérieurement à cette date, elle serait forcément reportée après le règlement de l'exercice courant, c'est-à-dire après le 10 Février. La distribution promet, paraît-il, d'être abondante ; « mais, ajoute Mgr Chapelier, si nous « sommes généreux dans nos distributions de ces brochures utiles, « nous espérons que nos chers Associés n'oublieront pas ce qu'ils « doivent à l'Œuvre, et que nos zélatrices et nos directeurs paroissiaux profiteront de l'occasion pour faire rentrer les offrandes « annuelles. Elles nous sont indispensables pour les secours à dis-

« tribuer à tant d'œuvres diverses qui les sollicitent. Plus nous « serons riches, plus aussi nous nous montrerons charitables et « plus nous ferons de bien à notre pauvre pays. Il ne faut pas nous « le dissimuler, l'heure présente est une heure d'angoisses. Comment ne pas être effrayé en voyant disparaître une à une les « institutions les plus profitables au salut des âmes ?.....

« Ce n'est pourtant point là un motif de nous décourager, mais « au contraire une raison de prier et d'agir. La loi de Juillet 1901, « en s'attaquant aux Congrégations religieuses, a donné une plus « grande liberté aux autres associations. Nous devons en profiter « pour nous grouper dans l'intérêt de la défense de notre foi, créer « des cercles, des patronages, des fraternités ouvrières, des institutions pour l'enseignement du catéchisme, la propagande des « bonnes lectures, etc., etc. Le champ est vaste, et pour peu que « nous ayons de zèle et de bonne volonté pour garder les traditions chrétiennes de la France, nous nous enrôlerons dans ces « œuvres de préservation religieuse et sociale. Mais pour cela, il « faut non seulement du courage et de la foi, il faut encore des « ressources matérielles. Nous sommes disposés, pour notre part, à « venir en aide à ces œuvres diverses dans la mesure de nos « moyens, et c'est pourquoi nous demandons à nos pieux Associés « de nous demeurer fidèles, de ne pas diminuer, mais d'augmenter, s'ils le peuvent, leurs offrandes, de ne pas se laisser dominer, comme certains l'ont fait malheureusement, par cette pen« sée d'égoïsme condamnable : « *Nous n'avons plus besoin de* « *l'Œuvre dans notre paroisse, puisque l'école est supprimée ; en* « *conséquence nous l'abandonnons* ». Raisonner ainsi, c'est ne « penser qu'à soi, mettre de côté tout le reste ; c'est manquer « de largeur dans les vues et oublier que nous sommes tous soli« daires, et que si nous voulons faire œuvre utile et sauver notre « pays contre les efforts de l'impiété pour le perdre, nous devons « nous aider les uns les autres. »

Ces chaleureuses paroles du vénéré Président général de l'Œuvre feront, sans doute, plaisir à tous les vrais amis du bien. On y trouve affirmée plus que jamais la résolution de marcher toujours en avant : les obstacles et les difficultés surgissent et augmentent, l'Œuvre s'efforcera, comme par le passé, de les tourner ou de les surmonter avec l'aide d'En-Haut et le bon vouloir de tous.

Victimes de la tempête qui sévit actuellement sur l'Eglise de France, si quelques zélateurs ou zélatrices se voient forcés de nous priver de leurs concours actif, ne nous décourageons pas, car Dieu nous aidera à trouver, dans la pieuse phalange des Enfants de Marie, par exemple, ou parmi les membres des autres Confréries, de nouveaux coopérateurs qui ne refuseront pas à leurs directeurs de se charger à leur tour de créer des dizaines, de distribuer les bulletins mensuels et de recueillir les cotisations annuelles, en un mot, de suppléer ceux qui seront tombés au champ d'honneur. Et si un jour, ce qu'à Dieu ne plaise, disparaissait la liberté de créer des écoles chrétiennes, et avec elle le devoir de les soutenir,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'Œuvre de Saint-François de Sales, fidèle à son institution primitive, n'en continuerait que plus à se montrer un facteur puissant dans la défense et la conservation de la foi catholique, en favorisant la bonne presse et les mille moyens de propagande religieuse, les missions paroissiales et toutes les institutions de préservation, cercles, patronages, fraternités ouvrières, etc., qui offriront à son activité comme à sa libéralité un champ assez vaste pour qu'elle ait longtemps encore à réclamer la bienveillance et la générosité des âmes éprises de dévouement pour les intérêts spirituels du prochain.

J. B.

RETRAITES DE SOLDATS 1903

Lesneven. — **2e Retraite**, *du 20 au 24 Octobre.* — 32 paroisses ; 204 retraitants : Plounéventer, 21 ; Ploudiry, 15 ; Landivisiau, 14 ; Bodilis, 14 ; Plounévez-Lochrist, 14 ; Plougastel-Daoulas, 13 ; Plouédern, 12 ; Saint-Servais, 10 ; Landerneau, 8 ; Plouescat, 8 ; Plougar, 7 ; Saint-Vougay, 7 ; Saint-Thonan, 7 ; Le Tréhou, 5 ; Guipavas, 5 ; Lanhouarneau, 5 ; La Martyre, 4 ; Saint-Divy, 4 ; Saint-Derrien, 4 ; La Roche, 4 ; Tréflévénez, 3 ; Rumengol, 3 ; Lanneufret, 3 ; Plouzévédé, 3 ; Pencran, 2 ; Cléder, 2 ; Trémaouézan, 2 ; Loperhet, 1 ; Locmélard, 1 ; Loc-Eguiner (Ploudiry), 1 ; Tréflez, 1 ; Ploudaniel, 1.

Morlaix *(La Salette)*. — **Retraite**, *du 26 au 30 Octobre.* — 32 paroisses, 192 retraitants : Saint-Thégonnec, 19 ; Guiclan, 16 ; Plouvorn, 16 ; Pleyber-Christ, 13 ; Saint-Pol-de-Léon, 13 ; Plougoulm, 12 ; Plouénan, 11 ; Taulé, 11 ; Morlaix, 9 ; Cléder, 8 ; Locmélard, 8 ; Saint-Sauveur, 7 ; Guimiliau, 6 ; Plourin, 4 ; Sizun, 4 ; Roscoff, 4 ; Plouzévédé, 4 ; Scrignac, 3 ; Plougonven, 3 ; Plougasnou, 3 ; Plouigneau, 3 ; Ploujean, 2 ; Sibiril, 2 ; Lanmeur, 2 ; Le Cloître-Plourin, 2 ; La Feuillée, 1 ; Huelgoat, 1 ; Commana, 1 ; Saint-Cadou, 1 ; Loc-Eguiner, 1 ; Saint-Jean-du-Doigt, 1 ; Saint-Sève, 1.

On le voit à la série de listes que nous avons publiées, les retraites militaires ont encore été bien suivies, cette année. Cependant, malgré l'augmentation — de 10 — que nous sommes heureux de constater à Quimper, le total pour les quatre centres, comparé à celui de l'année précédente, accuse une diminution de 57 dans le chiffre des retraitants : 8 à Lesneven, 26 à Morlaix et 33 à Quimperlé ; mais nous croyons pouvoir l'attribuer principalement au nombre de soldats appelés sous les drapeaux et très variable, on le sait, d'une année à l'autre. Peut-être même, nous dit-on, proportion gardée à cet égard, le nombre des conscrits ayant pris part aux retraites est plus considérable que jamais.

Nous ne pouvons que louer Dieu du bien accompli, en remerciant, au nom des familles, des paroisses et du diocèse tout entier,

les prêtres dévoués qui ont encore donné aux retraites de soldats leur concours précieux, comme les communautés qui ont fourni avec tant de désintéressement les locaux nécessaires. En adressant à tous, organisateurs, ouvriers et bienfaiteurs, ces remerciements mérités, nous sommes heureux d'être l'interprète de notre Evêque vénéré, qui lui-même a voulu donner à l'œuvre une marque personnelle d'intérêt en allant présider la clôture des deux retraites de Quimper et bénir les jeunes soldats qui y avaient pris part.....

Maintenant ceux-ci iront là où Dieu les appelle ; ils connaissent leurs devoirs et seront forts pour les remplir ; ils savent les dangers qui les attendent, mais aussi les moyens de s'en préserver et de garder intacts leur honneur et leur foi.

Œuvres militaires. — Pour que le bien opéré par les retraites soit durable, il faut assurer autant que possible aux jeunes soldats durant leur service militaire, aux moments de liberté, un lieu de réunion où, avec des amusements honnêtes en compagnie de bons camarades, ils trouvent les conseils d'un homme sage et expérimenté. Tout cela existe aux « œuvres militaires paroissiales », établies dans toutes les villes de garnison. Et alors même que, par un de ces abus de pouvoir, hélas ! trop fréquents, l'œuvre militaire catholique aurait été fermée, personne ne peut empêcher un soldat de se rendre chez un prêtre et de lui demander des avis ; or, un soldat qui aura suivi les conseils du prêtre reviendra chez lui aussi chrétien, peut-être plus chrétien qu'il ne l'était au moment du départ, parce qu'il aura eu des luttes à soutenir et sera plus aguerri.

Que donc les prêtres des paroisses profitent d'une visite d'adieu, d'une dernière réunion à l'église pour *la messe de départ* (dont l'usage doit se maintenir et se généraliser, et à laquelle il est bon de convoquer aussi les parents), pour remettre aux « partants » un mot de recommandation, une simple carte, à l'adresse de l'Aumônier de leur garnison. Il est important que la lettre soit portée au destinataire par le conscrit lui-même, *et dès le premier jour* : c'est le meilleur moyen de lui assurer, dans les débuts toujours pénibles de sa nouvelle vie, des conseils et des indications très utiles à tous les points de vue.

Il nous a été encore impossible d'obtenir la liste complète des garnisons entre lesquelles doit être réparti le contingent du Finistère. Voici, pour les localités dont nous avons eu connaissance, les noms et adresses des prêtres chargés de l'Œuvre militaire. Pour les autres, nos confrères voudront bien adresser leurs lettres, d'une manière générale : M. le Directeur de l'Œuvre militaire, à.....

Angers : M. le chanoine Chaplain, 12, rue Kellermann ;

Auray : M. l'abbé Le Port, vicaire ;

Belle-Isle-en-Mer : M. l'aumônier de l'hôpital militaire, au Palais ;

Brest : M. l'abbé Le Bihan, 11, rue de l'Harteloire ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Cholet : M. Gerfaut, vicaire, à Saint-Pierre ;
Crozon : M. le Curé, — ou M. Mocaër, vicaire ;
Landerneau : M. l'abbé Guillerm, vicaire ;
Laval : M. l'abbé Eudes, 4, rue du Séminaire ;
Lorient : M. l'abbé Morcrette, rue de l'Hôpital ;
Le Mans : M. Grandin, aumônier de l'hôpital militaire et de la prison, 3, rue Maupertuis ; M. Rodien, vicaire à Saint-Pavin, 51, rue du Pavé ;
Mayenne : M. Jouault, vicaire, à Notre-Dame ;
Morlaix : M. Penven, vicaire, à Saint-Melaine ;
Nantes : Mgr de Couëtus, 15, rue Royale ; M. le chanoine Delanoue, 21, rue Saint-Donatien ;
Paris : M. Asseray, aumônier, 9 bis, passage Landrieu ; M. de la Charie, 24, rue de Chabrol ; M. Binz, 8, rue Frédéric Bastiat ; ou d'une manière générale : M. l'Aumônier militaire....
Pont-de-Buis : M. l'abbé Corre, vicaire à Saint-Ségal ;
Pontivy : M. Jouanno, aumônier de l'hôpital ;
Quélern (fort) : le clergé de Roscanvel ;
Quimper : M. Le Du, vicaire à Saint-Mathieu ; M. l'abbé J. Salaün, 59, rue de Douarnenez ;
Tours : M. l'abbé Chapier, 3, rue du Président-Merville ;
Vannes : M. l'abbé Guiomar, 56, rue de l'Hôpital ;
Vincennes : M. l'abbé Labeyrie, 26, rue de la République ;
Vitré : M. Ridel, vicaire, à Saint-Martin.

Succès aux examens. — Nous n'avons pas encore parlé des succès obtenus, cette année, par nos collèges ecclésiastiques aux examens du baccalauréat. Nous attendions pour le faire la session d'Octobre-Novembre, qui vient de se terminer. Nous sommes heureux de pouvoir donner, aujourd'hui, les résultats complets pour deux de ces établissements : l'Ecole de Notre-Dame de Bon-Secours à Brest a eu, dans le cours de l'année scolaire 1902-1903 : en philosophie, 5 élèves admissibles, tous définitivement reçus ; en rhétorique, 11 reçus et 15 admissibles. Le collège de Saint-Pol-de Léon a présenté : pour la philosophie, 17 élèves dont 15 ont été reçus ; en rhétorique, sur 19 présentés il y a eu 15 admissibles et 14 reçus.

Bien sincèrement nous adressons nos félicitations aux élèves et aux professeurs.

Pont-Croix. — **La fête des Morts.** — Pont-Croix aime ses morts ; il aime, comme sa fontaine miraculeuse, son beau cimetière où reposent à l'ombre de sa croix et de son crucifix en granit ses chers et regrettés défunts...

Depuis plusieurs jours les abords du cimetière étaient fréquentés par de nombreuses personnes apportant, riches comme pauvres, des bouquets sur les tombes de leurs parents et amis...

Fidèles à la tradition, après le sermon et les vêpres des Morts, tous les fidèles de cette ville se sont rendus en procession, avec piété et recueillement, au nouveau cimetière, chantant avec le clergé les chants de deuil, le *Miserere*, le *De profundis*, le *Benedictus*.

Mais cette année les pèlerins ont été particulièrement nombreux, grâce sans doute au beau temps qui a favorisé l'exode vers le cimetière, mais aussi à la dévotion qu'ont les habitants de Pont-Croix pour leurs morts.

Arrivée au cimetière, la foule s'est répandue dans les diverses allées, si bien entretenues, pour retrouver la tombe de leurs défunts et s'est agenouillée pour prier sur la pierre tombale ou sur le sable, soigneusement ratissé et orné de chrysanthèmes, cette fleur symbolique du deuil et du regret. Pendant ce temps, les prêtres chantaient le *Libera* devant la croix, demandant à Dieu pour les trépassés et pour les âmes du purgatoire le repos éternel et la lumière perpétuelle, heureux et consolés des nombreuses communions qui avaient été faites le matin pour la délivrance des fidèles de l'Eglise souffrante.

Le touchant compte-rendu de notre distingué correspondant peut s'appliquer à chaque paroisse du diocèse où le devoir de prier pour les morts est partout pratiqué avec un pieux empressement qui ne tend pas, Dieu merci, à se ralentir.

Plogoff. — **La langue bretonne dans l'Enseignement religieux.** — En annonçant la suppression de traitement prononcée contre MM. Déniel, recteur, et Poulhazan, vicaire de Plogoff, et motivée par le fait d'employer exclusivement le breton dans les instructions « adressées à une population maritime qui parle, en général, couramment la langue française », nous disions : « Ceux qui connaissent Plogoff seront surpris de cette affirmation, pour le moins... hasardée ». En effet, voici en quels termes répond au considérant officiel un honorable habitant de la commune, dans une lettre adressée à M. le Préfet du Finistère :

Plogoff, 20 Octobre 1903.

Monsieur le Préfet,

Ne voulant pas avoir l'air d'approuver tout ce qui se fait contre la religion et contre la justice, je donne ma démission de conseiller municipal de Plogoff.

Je proteste contre la laïcisation de l'école communale, qui fait dépenser plus à la commune, alors que nos enfants n'apprennent ni plus ni mieux. Maintenant, la suppression des traitements de M. le Recteur et de M. le Vicaire est un vol contre lequel toute la commune est indignée. Vous dites comme raison qu'à Plogoff, commune de population maritime, on parle en général couramment le français. C'est tout le contraire.

Est-ce que vous avez consulté, à ce sujet, le maire de Plogoff ? Il vous aurait dit certainement que même parmi ses conseillers municipaux il y en a qui ne savent pas le français. A Plogoff, toutes les

Archives diocésain de Quimper et Léon

séances du Conseil municipal se tiennent en breton, tous les mariages à la mairie en breton, hormis la lecture du Code civil, et pour cause...

Le prêtre est frappé ; pourquoi pas le maire et ses conseillers ? La presque totalité des habitants de Plogoff ignorent le français et, par conséquent, on ne peut leur prêcher en cette langue.

C'est donc injustement que les traitements de nos prêtres ont été supprimés. Je proteste contre cette injustice. Je vous prie donc d'accepter ma démission de conseiller municipal de Plogoff et suis votre respectueux serviteur,

JEAN PENNAMEN,
Conseiller démissionnaire.

Nos missionnaires. — Lettre du P. Abgrall, de la Société des Missions étrangères, pro-vicaire apostolique à Huong-Phuong, par Dong-Hoi, Annam, à son frère, aumônier de l'hôpital de Quimper.

Huong-Phuong, 13 Septembre 1903.

Bien cher frère,

Je devance mon jour pour t'écrire, parce que je compte m'absenter toute cette semaine.

Donc, me voici dans mon nouveau district. Il a fallu une semaine à mon vieux bidet pour me transporter ici — 20 Août matin à 26 Août soir.

J'ai reçu mon changement le 9 Août au soir, veille de mes noces d'argent. Rien de plus inattendu ; rien non plus ne pouvait m'être plus pénible. Mon district, je l'avais pour ainsi dire créé, et il y avait 16 ans que je lui donnais toute ma vie. Mes joies y avaient abondé, mes souffrances aussi. Les unes et les autres avaient affermi chaque jour les liens qui m'y unissaient. Cependant, à la première annonce de mon changement, je n'éprouvai absolument rien, et je n'étais pas loin d'admirer ma vertu : « quelle indifférence, quel détachement, quel désintéressement ! ! » Là-dessus, je me mis à table pour souper : je prends une cuillerée de soupe : « tiens ! tiens ! ça ne descend pas. » — Je prends un morceau de viande : « tiens ! tiens ! ça ne veut pas même entrer dans le gosier. » — Je prends un fruit : « que c'est drôle ! ça ne veut pas descendre non plus. » — Je veux faire ma prière : impossible de prier. Je me mets au lit : impossible de dormir.... Et si, après cela, tu n'admires pas avec moi mon indifférence, mon détachement, mon désintéressement, et tu es vraiment difficile !

J'ai quitté Vinh sans rien dire aux Annamites, même aux gens de ma maison. Je suis parti de chez moi, sur mon bidet, mon petit sac de voyage sur le dos comme pour aller visiter une chrétienté, et quand on a su ce qu'il en était, j'étais déjà loin.

J'ai pleuré comme un enfant tant que j'ai eu en vue mes chrétientés ou autres villages de mon ancien district, puis j'ai dit tranquillement mon bréviaire, et depuis la source des larmes n'a plus coulé.

J'espère qu'il me reste encore assez d'amour dans le cœur pour aimer mon nouveau district, non peut-être avec la même tendresse, mais avec autant de force.

Mon nouveau district est très grand ; 27.000 chrétiens (le quart de la population chrétienne de toute la mission) répartis en 110 chrétientés, formant 15 paroisses ayant chacune à sa tête un prêtre indigène. Il y a aussi 2 autres missionnaires, l'un avec moi, l'autre à 2 heures d'ici.

Deux des paroisses sont très éloignées : l'une à une journée, l'autre à une journée et demie, en pleines montagnes, pays des tigres et des éléphants.

Le pays est très beau. J'ai vu avant-hier le plus splendide paysage qu'il m'ait été donné d'admirer dans ma vie : à droite, de hautes montagnes boisées, à gauche, des montagnes hérissées de grands rochers aux formes fantastiques, et au milieu, le fleuve s'engageant dans un défilé d'une profondeur incommensurable, au fond duquel luit un joyeux coin de ciel qui semble un sourire du bon Dieu sur cette nature sauvage.

Les gens de ce pays sont plus aimables, plus polis que ceux de la province de Vinh ; mais ils n'ont pas la même solidité, la même fermeté de caractère. Il y a cependant d'excellentes chrétientés par ici.

Les femmes portent pantalon comme les hommes. Il en est de même de tout l'Annam proprement dit. Au Tonkin elles portent la jupe. Plusieurs portent aussi le même chapeau que les hommes, mais l'habit est un peu plus long.

C'est le pays de nos martyrs. Sur nos cinq bienheureux, quatre ont été pris par ici et mis à mort au chef-lieu de cette province. Le bienheureux Borie est un de mes prédécesseurs. Le bienheureux Diêm a sa tombe au couvent de Huong-Phuong ; car nous avons un couvent de religieuses indigènes, le mieux tenu certainement de tout le district. Ce sont des « amantes de la croix » fondées par les premiers vicaires apostoliques de la Société. Il y a aussi une Sainte-Enfance, mais on reçoit moins d'enfants qu'à Vinh.

L'église a été belle dans le temps, mais elle tombe en ruine, et il faudra sans tarder la rebâtir, ce qui ne se fera pas facilement, à moins que la Providence ne vienne à mon aide. Elle a été construite par Mgr Croc, un breton bretonnant de Saint-Brieuc, qui la dédia à sainte Anne, dont il plaça une magnifique statue au-dessus du maître-autel. On dit qu'une bonne dame du pays breton lui fournit les ressources voulues pour cette construction. Si tu me dénichais une autre bonne dame de ce genre, tu pourrais lui promettre d'avance bien des *Pater* et des *Ave* en annamite.

J'ai déjà visité sept paroisses. Je vais continuer mes tournées : une simple visite, un peu rapide, pour avoir une idée générale du district, et savoir sur quels points je dois surtout porter mon activité.

En voilà assez pour aujourd'hui. Mille amitiés ou respects à qui de droit. Recommande-moi avec mon nouveau district aux prières de tes bonnes religieuses.

Je t'aime comme toujours.....

J.-F. ABGRALL,
Miss. ap.

Archives diocésain d Quimper et Léon

Le culte des Saints *(suite)*.

J'étais dans la vérité en écrivant que le culte de saint Etienne existe tout spécialement à Plogonnec, mais j'en suis sorti en supposant que cette paroisse est la seule à honorer ainsi le premier martyr. La même dévotion existe également à Laz.

Le 26 Décembre, se célèbre le « Pardon » de saint Etienne, où se rendent surtout les domestiques de la paroisse et même des paroisses voisines ; les maîtres les y rejoignent et amènent, le soir, leurs nouveaux serviteurs qui passent dans leur nouveau domicile la nuit et la matinée du lendemain ; puis ils retournent, jusqu'au dernier jour de l'an, chez leurs anciens maîtres. La visite faite à la ferme où ils se sont gagés à nouveau s'appelle *konta ar c'hebou* « compter les poutres », expression pittoresque pour dire : « faire connaissance » avec sa nouvelle maison.

L'église de Laz possède une parcelle des reliques de saint Etienne, on la porte aux processions solennelles ; elle fut obtenue à Rome par Mgr Sergent.

Le Saint est l'objet du culte fervent des séminaristes, et spécialement des diacres ; sa fête se fait avec une grande solennité ; le maître-autel de la chapelle du Grand-Séminaire renferme ses reliques avec celles de saint Laurent et de saint Tarcisius ; le maître-autel de l'église Saint-Joseph, à Quimper, renferme aussi les reliques de saint Etienne et de saint Laurent avec celles de saint Sébastien.

Après les Saints que je viens de nommer, le martyr le plus universellement honoré chez nous est saint Corneille, mais ce culte n'existe guère que dans le doyenné d'Elliant et l'archiprêtré de Quimperlé ; il nous est venu probablement du diocèse de Vannes et plus spécialement de Carnac, où le saint pape est très honoré comme protecteur des bœufs. Dans la partie opposée de la Cornouaille, nous ne trouvons saint Corneille qu'à Gourlizon, où il est patron de la paroisse. La plus belle statue que je lui connaisse est à Rédéné. Il a beaucoup de statues modernes dont quelques-unes fort bien faites, par exemple à la Trinité de Melgven et à Clohars-Carnoët.

La protection du ciel invoquée par les paysans bretons pour les hôtes de leurs étables ne pouvait manquer d'être célébrée par Brizeux ; le doux poète a fait des Bretons d'adoption des saints qui s'intéressent à nos bestiaux, et en particulier de saint Eloi et de saint Corneille, ou mieux, saint *Cornely*, comme il l'appelle, à l'imitation des habitants de Carnac. Ecrivant à une époque (1846), où les traditions locales ne trouvaient qu'indifférence ou dédain, il se plaint avec une certaine amertume :

« Oui, nous oublions tout, jusqu'au saint de nos pères
« Qui faisait leur bétail et leurs maisons propères !
« Nous sommes des ingrats ; or, lui ne l'était pas.
« Quand des soldats païens poursuivaient son trépas,

« Il sut bien, grâce aux bœufs qui traînaient sa charrette,
« Au bord de cette mer trouver une retraite,
« Car ces rangs de men-hir sont les soldats maudits ;
« Mais ses bœufs il les fit entrer au Paradis. »

Après ce joli exposé de l'origine des pierres de Carnac, Brizeux a le tort d'établir avec un certain étalage d'érudition que la légende chrétienne vient d'une vieille fable païenne, mais son génie poétique n'a pas réussi à rendre un peu de vie à Hu-Cadarn, à Ked, à ses bœufs et au Castor-Noir ; ce fatras mythologique n'intéresse personne ; étant donné que nous ne savons rien ou si peu de chose de la religion des druides, comment établir que nos légendes, même les plus puériles, y trouvent leur explication et leur genèse ?

Après saint Corneille je citerai saint Denis, mais en avouant que le culte de l'aréopagite disciple de saint Paul, évêque d'Athènes et apôtre de Paris, n'existe chez nous que dans de rares localités. Près de Morlaix, à Saint-Eutrope, il a une statue dans l'église, et une foire le jour de sa fête. La statue le représente tenant sa tête entre ses mains.

Près de Quimper, tout contre l'hippodrome, est un endroit charmant où se voit un moulin, aujourd'hui appelé moulin de Saint-Denis. Il est facile de constater que la maison d'habitation fut autrefois une chapelle ; dans la maçonnerie de la façade se distingue fort bien une arcade qui faisait communiquer l'édifice avec le transsept, aujourd'hui détruit. On m'a dit que l'ancien autel, table et soubassement, subsiste toujours ; la statue du saint évêque martyr a disparu.

J'ai signalé autrefois les localités assez nombreuses où saint Eutrope, évêque de Saintes et martyr, est honoré chez nous ; je n'y reviendrai pas, je me contente de rappeler qu'on l'invoque contre l'hydropisie.

Nous trouvons dans quelques-unes de nos églises les statues de deux martyrs illustres nommés au canon de la messe, saint Côme et saint Damien ; ils étaient frères et pratiquaient la médecine, aussi leurs images les montrent non avec la palme, mais avec les fioles ou les ampoules de médicaments indiquant leur profession. On les voit ainsi dans leur chapelle du Menez-Hom (Menez-Cosm) en Saint-Nic, à Pouldergat, dans l'église de la paroisse, et naguère dans l'église de Lambour à Pont-l'Abbé ; enfin, des statuettes les représentent dans les porches de Landerneau et de Landivisiau ; mais de toutes ces images les plus intéressantes en raison de l'originalité des costumes sont celles de Pouldergat ; cette église, d'ailleurs, est assez riche en statues relativement anciennes et fort curieuses ; un Saint-Christophe, trop vermoulu pour être restauré, en a été extrait il y a quelque temps, et se trouve au musée de l'évêché.

Outre les patrons des médecins, quelques-unes de nos églises vénéraient les patrons de la corporation des cordonniers ; dans la cathédrale de Quimper, une chapelle leur était dédiée près du transsept Nord, là où se voit le vitrail de saint Yves et le tombeau de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'évêque Hyacinthe de Plœuc ; c'était en même temps la chapelle des seigneurs de Poulguinan.

Aujourd'hui, on ne trouverait guère de statues des saints Crépin et Crépinien qu'à Saint-Mathieu de Morlaix, à Pont-Croix et à Notre-Dame de Châteaulin où ils sont représentés, en outre, par un tableau.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le jour de la Toussaint, le Pape a célébré la messe dans la chapelle Pauline et donné la communion aux membres de la famille pontificale.

Le soir du 1er Novembre, un incendie s'est déclaré au Vatican, dans la partie où se trouve la bibliothèque ; on a pu se rendre assez vite maître du feu, et il n'y a pas eu de pertes graves.

— Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, est arrivé, il y a quelques jours, à Rome, où il doit passer trois semaines. Il a eu du Souverain Pontife une première audience qui a duré, dit-on, une heure.

— Le 17 Novembre prochain aura lieu la réunion générale, en présence du Pape, de la Congrégation des Rites qui doit prononcer sur l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc. Si, comme on l'espère, la décision est favorable, le *tuto procedi posse* ne tarderait pas et la béatification de la vénérable Jeanne *pourrait* avoir lieu dans le courant de 1904. Les journaux qui ont parlé de la proclamation au 1er Janvier prochain se sont trop hâtés ; il y a pour ces questions des règles très sages, dont Pie X ne se départira point, malgré son désir d'être agréable à la France catholique.

— Ouverture des fêtes jubilaires de l'Immaculée-Conception. — L'année 1904 sera consacrée à fêter le cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

Les pèlerinages s'organiseront, sans doute, nombreux au cours de l'année.

Le désir de voir S. S. Pie X, si bon et si accueillant, attirera des fidèles de tous les pays chrétiens pour les grandes fêtes qui se préparent dans la ville de Rome.

Mgr Guyot, correspondant de la Commission exécutive du Congrès Marial, à Blois, se propose d'organiser un pèlerinage à Rome pour l'ouverture de cette année jubilaire, c'est-à-dire pour le 8 Décembre prochain.

Ce pèlerinage aura lieu du 1er au 13 Décembre 1903.

Pour les renseignements, s'adresser directement à Mgr Guyot, rue Pierre-de-Blois, Blois (Loir-et-Cher).

On est prié de s'inscrire avant le 15 Novembre.

Le dernier Bref de Léon XIII. — Nos lecteurs connaissent les deux très intéressants volumes consacrés par M. l'abbé Laveille à Jean-Marie de la Mennais, et auxquels les récents événements donnent une si douloureuse actualité.

Peu de jours avant sa mort, le Souverain Pontife Léon XIII faisait remettre un témoignage d'estime à l'auteur, actuellement directeur au Grand-Séminaire de Versailles.

Cette lettre est le dernier Bref d'éloges à l'adresse d'un écrivain, dicté par le Pape défunt.

A ce seul titre, et lors même qu'ils ne viseraient pas un ouvrage de premier ordre, on lira avec le plus religieux respect ces *novissima verba*.

Très honoré Monsieur,

En vous assurant de ma reconnaissance pour le don gracieux de votre très belle *Vie* de J.-M. de la Mennais, je suis heureux de vous apprendre que l'exemplaire destiné au Saint-Père a été remis entre les mains de Sa Sainteté.

L'auguste Pontife a accueilli l'hommage avec beaucoup de bienveillance. Il prévoit que la lecture de ce livre sera d'un grand secours, spécialement aux membres du clergé, en leur inspirant le vif attachement pour le Siège apostolique qui fut la vertu distinctive du Serviteur de Dieu.

Je suis heureux, en vous faisant part de la bénédiction spéciale que vous accorde Sa Sainteté, de me dire de nouveau, avec les plus distingués sentiments d'estime,

Votre dévoué serviteur,

M. Card. Rampolla.

Paris. — Les PP. Capucins de la rue de la Santé ont été expulsés *manu militari*, mardi 3 Novembre. Les murs ont été escaladés et les portes démolies par les pompiers.

Les Pères, qui étaient au chœur, ont été appréhendés dans leurs stalles et mis hors de chez eux.... toujours au nom de la liberté !

Pensée d'un journal américain. — On sait trop que le prétexte, ou l'un des principaux prétextes, de la crise religieuse en France, est le reproche que l'on fait à l'Eglise de se mêler de politique. A ce grief de pure apparence, la pétition de Nosseigneurs les Evêques en faveur des Congrégations a répondu suffisamment, l'année dernière. — Mais dans la grande République américaine, le public ne voit pas les choses sous cet angle étroit ; il estime que la politique touche à la religion par le côté moral ; ce qui scandalise, c'est de rencontrer tant de politiciens corrompus sur le chemin du temple, qui ne se feront aucun scrupule en sortant de

Archives diocésair s d Quimper et Léon

l'office de voler les deniers de l'Etat. « La faute en est surtout, » dit une revue américaine, « à ces chefs de famille, qui vont régulièrement à l'église avec leur livre de prières sous le bras, et qui donnent ensuite leur vote aux fripons... Nous connaissons d'ailleurs un politicien des plus corrompus et des plus corrupteurs, qui s'occupe assidûment des affaires de son culte, qui mène une vie exemplaire au sein de sa famille ; qui n'hésite pas à commettre un jour quelque filouterie digne de prison, et qui le lendemain récite les prières dans son intérieur entouré de tous les siens »....
« La seule façon d'arrêter cette corruption législative, » disait récemment à New-York, dans un grand banquet, l'ambassadeur des Etats-Unis à Londres, M. Choate, « est de stigmatiser ouver-
« tement ces hommes ; il faut les mettre à la porte des églises ; il
« faut les signaler au monde comme des fripons avec qui les hon-
« nêtes gens ne doivent point frayer. » Les églises sont une force terrible pour le bien ; elles travaillent de plus en plus à relever la morale, à unir les sentiments légitimes de l'humanité avec l'expérience journalière de la vie. (*Century*, Juin 1903.)

Condamné par lui-même. — « Refuser aux prêtres, aux Jésuites et aux Congrégations une liberté qu'on réclame pour soi-même, c'est une inconséquence et une puérilité. »

Celui qui écrivait ces lignes de bon sens, dans un article de l'*Indépendant* de Saintes, le 17 Juin 1865,

c'est M. Combes en personne.

BIBLIOGRAPHIE

La Femme et les Œuvres sociales, par Eugène FLORNOY. — Conférences féminines, syndicats, mutualités, cercles féminins, maisons de famille, écoles ménagères, etc., manifestations d'un état d'âme nouveau, dont il convient de se réjouir.

Plaisance, étude par François VEUILLOT, sur cette paroisse connue de tous désormais, et qu'il est intéressant de voir, organisée admirablement, non pas seulement, comme en Mai dernier, pour la défense du culte, mais aussi pour la conquête du bien-être matériel et du bien moral.

Chaque tract de l'A. P., contient 32 pages, et coûte **0,25** centimes.
L'abonnement à deux séries, de 12 tracts chacune, est de **5** francs.
S'adresser à M. LAMBLIN, 15, rue d'Angleterre, LILLE.

L'Ame Alsacienne, par René BAZIN, de l'Académie française, une brochure de 32 pages, **0 fr. 25**, port, **0 fr. 05**. *Paris, 5, rue Bayard.*

Cette étude si attachante, et dont le *Mois littéraire et pittoresque* a eu la primeur, fera grand plaisir à tous ceux qui s'intéressent à notre province perdue. Et surtout elle servira la cause de l'Alsace, en France et... là-bas.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 13 Novembre 1903. N° 46.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Fête de la Dédicace.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Nécrologie ; Services de huitaine ; Nomination dans le clergé ; Le budget des Cultes à la Chambre des députés ; Quimper ; Rosporden ; Comité de protestation des catholiques contre l'érection, à Tréguier, d'une statue à l'apostat Ernest Renan ; Guernesey ; Aux diocèses voisins ; Le délit de logement des sécularisés ; Bibliographie.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Paris ; La Cause de Jeanne d'Arc ; La défense du clergé ; L'excommunication ; Grand Pèlerinage Marial à Rome ; Leçon du passé.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 15 Novembre. — 24e Dimanche après la Pentecôte (6e après l'Épiphanie). ANNIVERSAIRE DE LA DÉDICACE DES ÉGLISES DE FRANCE. Double de 1re classe, avec Octave. A la messe, mémoire du Dimanche.
Vêpres de la Dédicace, avec mémoires du suivant et du Dimanche.
Lundi, 16. — S. Melaine, Évêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.
Mardi, 17. — S. Grégoire le Thaumaturge, Évêque. Semi-double. Blanc.
Mercredi, 18. — Dédicace de la Basilique des SS. Apôtres Pierre et Paul. Double-majeur. Blanc.
Jeudi, 19. — Ste Élisabeth de Hongrie, Veuve. Double. Blanc.
Vendredi, 20. — S. Félix de Valois, Confesseur. Double. Blanc.
Samedi, 21. — Présentation de la T. Sainte-Vierge au Temple. Double-majeur. Blanc.
Dimanche, 22. — 25e et dernier Dimanche après la Pentecôte. Octave de la Dédicace.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Guiclan	du 12 au 17 Novembre.
Rosnoën.	du 18 au 20 —
Saint-Yvi	du 21 au 23 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Fête de la Dédicace

Lorsque parut, en 1802, le décret pontifical qui fixait au dimanche après l'octave de la Toussaint l'anniversaire de la Dédicace de toutes les églises de France, nos vieux sanctuaires venaient de traverser dix années de désolation ; ils avaient subi toutes les ignominies que pouvait inventer l'impiété en délire, et un grand nombre d'entre eux avaient servi de théâtre aux solennités infâmes de la déesse Raison. Quels sentiments de pieuse tristesse, quels désirs de réparation et d'amende honorable ne durent pas se mêler à la joie de nos pères, au moment où le Dieu trois fois saint venait de reprendre possession de ces temples, où les chants sacrés faisaient de nouveau retentir ces voûtes indignées d'avoir entendu tant de blasphèmes ! Cette impression salutaire, il est bon de la réveiller dans nos âmes, en nous rappelant le mépris dont le lieu saint est encore l'objet, mépris qui se manifeste trop clairement soit par l'abandon, soit par la profanation de nos églises.

Rendons justice à notre temps ; jamais, peut-être, depuis le XIII^e^ siècle, les édifices sacrés n'ont été restaurés avec plus de goût et d'intelligence de l'art religieux ; jamais on n'a vu plus d'églises neuves, construites avec magnificence et destinées à devenir l'orgueil d'une paroisse ou d'une cité. Mais, en trop de lieux, celui qui pénètre dans l'intérieur de ces sanctuaires n'aperçoit pas, même le dimanche et les jours de fête, ce qui doit faire la splendeur principale du lieu saint, la foule des fidèles remplissant les vastes nefs et s'unissant pour offrir à Dieu, dans sa demeure, le culte qui lui est dû. C'est en vain que les cloches ont multiplié leurs doux et entraînants appels, que les cérémonies se déploient dans toute leur pompe, que l'orgue remplit l'enceinte sacrée de ses flots d'harmonie ; c'est en vain que l'église se dresse devant tous comme la maison du Père céleste, et, suivant le langage de la Liturgie, comme une bienheureuse vision de paix, *beata pacis visio*. Il y a des villes où le nombre de ceux qui la fréquentent est bien petit en comparaison du nombre de ceux qui s'en éloignent.

Pouvons-nous rester froids à cette pensée et n'éprouverons-nous pas le besoin de répondre par des témoignages énergiques de respect et d'amour ? Oserons-nous encore abandonner nos églises ou du moins n'y paraître que le plus rarement possible, comme en un lieu où nous nous déplaisons et où nous ne savons trop comment nous occuper ? « Soyez donc dévorés du zèle de la maison de Dieu, nous crie saint Augustin. Qu'est-ce qui est plus votre maison que la maison où vous obtenez le salut éternel ? Vous entrez dans votre maison pour y goûter un repos passager, vous entrez dans la maison de Dieu pour obtenir le repos éternel » (1). L'église, c'est la maison de mon Père, c'est donc aussi ma maison, je me réjouis à

(1) Tr. X in Joan. n. 9.

la pensée d'y retourner, et, autant que possible d'y ramener mes frères.

Après l'abandon du lieu saint, nous avons encore à déplorer sa profanation. Profaner, c'est le contraire de consacrer. Par suite de sa consécration, l'église est réservée exclusivement aux exercices du culte religieux, elle sort du rang des édifices ordinaires, elle appartient à Dieu et il n'est plus permis de l'employer à d'autres usages. Le profanateur viole ce caractère sacré, et, suivant le sens du mot *profane (pro,* devant ; *fanum*, le temple), il introduit dans le temple ce qui doit rester hors du temple, il outrage le souverain domaine de Dieu dans le lieu même destiné à le manifester. Nul terme n'est assez fort pour qualifier son crime, abhorré par les païens eux-mêmes, comme on peut s'en convaincre en relisant ce passage de la vieille loi romaine des Douze Tables : « Que les droits des dieux soient sacrés, et si quelqu'un porte la main sur une chose sainte ou sur une chose placée sous la garde d'une personne consacrée, qu'il soit traité comme un parricide » (1). La profanation du lieu saint nous inspire-t-elle ce profond sentiment de réprobation ? A la vue des attentats sacrilèges qui se renouvellent ou qui se préparent plus graves encore, sommes-nous épouvantés et cherchons-nous à apaiser la colère divine ?...

Lorsqu'on sut à Jérusalem qu'Héliodore, envoyé par Séleucus, roi de Syrie, allait violer le Temple, pour se rendre maître des richesses qui y étaient renfermées, ce fut un frémissement général dans toute la ville sainte. Des groupes nombreux de Juifs se formèrent dans les rues ; on y conjurait Dieu publiquement de ne pas permettre que son sanctuaire fût outragé. Les femmes faisaient entendre des supplications déchirantes, en levant leurs mains au ciel. Toute la multitude s'unit au grand-prêtre Onias pour protester contre la profanation du Temple. Dieu récompensa ce grand acte de foi par un éclatant miracle : Héliodore fut rudement châtié par des envoyés célestes, et l'honneur du Temple fut complètement vengé (II Machab. III). Nos églises méritent encore plus de respect et de dévouement que le Temple de Jérusalem ; sachons donc montrer notre horreur pour les profanations qu'on leur fait subir ou dont on les menace, et multiplier les actes d'expiation qui peuvent réparer ces crimes abominables.

Gardons-nous bien, de notre côté, de rien faire dans le lieu saint qui puisse nous assimiler aux profanateurs que nous voulons flétrir. Point de respect humain, point de légèreté, point de mollesse dans notre attitude ; nous sommes en présence de Dieu, dans sa maison, sous son regard ; personne au monde ne doit détourner notre attention et nous empêcher de rendre nos devoirs au Souverain Roi.... Notre conscience ne nous reproche-t-elle rien à ce sujet, et n'avons-nous pas à craindre d'avoir, nous aussi, porté dans le temple ce qui devrait toujours rester hors temple, et même

(1) XII Tab. Cic. de *Legibus*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

hors d'une vie sérieusement chrétienne : les habitudes mondaines, la dissipation, la curiosité, la vanité, la recherche de nous-mêmes, et peut-être des désordres encore plus graves ? Que d'heures passées dans l'église sans penser à Celui que nous y venions voir, sans l'écouter et sans lui parler !

Demandons humblement pardon de toutes ces profanations, et, afin d'être désormais plus dignes d'entrer dans le lieu saint, consacrons une fois de plus à Dieu le temple de notre âme ; soyons jaloux de l'embellir de plus en plus, en même temps que nous contribuerons à orner nos églises ; méritons enfin de pouvoir nous présenter au tribunal de Dieu en disant, comme le Psalmiste : « Seigneur, je me suis passionné pour la beauté de votre maison, et pour le lieu où vous manifestez votre gloire » (Ps. 25).

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses ;
La défense du droit et de la liberté aux assemblées législatives
II. L'Œuvre des Catéchismes.

Dans son numéro du 9 Novembre, le journal *Le Gaulois* a publié une interview d'un de ses rédacteurs avec Mgr l'Evêque de Quimper. En regrettant de ne pouvoir, faute d'espace, reproduire cet intéressant article (dont nos lecteurs auront vu ailleurs au moins les pricipaux passages), nous croyons pouvoir dire que — sauf quelques détails — il reproduit assez fidèlement la pensée et les actes de l'Evêque dans la question de la langue bretonne.

Nécrologie. — I. M. RICHOU, *recteur du Bourg-Blanc.* — Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Richou, recteur du Bourg-Blanc, subitement rappelé à Dieu à l'âge de 58 ans. Vendredi, 6 Novembre, il avait célébré une messe d'enterrement et pris son repas de midi, comme à l'ordinaire ; vers 2 h. 1/2, il fut appelé à 2 kilomètres environ du bourg, près d'un malade auquel il administra les derniers sacrements ; en sortant de la maison, il est tombé mort sur la route ; il souffrait depuis longtemps d'une affection cardiaque.

L'enterrement de M. Richou a eu lieu lundi, au milieu d'une grande affluence de paroissiens, dont plusieurs versaient des larmes de regrets à leur bon recteur, et devant une assistance de 72 prêtres, venus rendre les derniers devoirs à un confrère aimé de tous pour sa bonté aimable que ne déparait en rien une pointe de causticité, pleine de finesse mais jamais blessante.

Né à Bodilis le 26 Mai 1845, M. Richou (Yves-Marie) fut

ordonné prêtre le 14 Août 1870 et nommé, le 28 Septembre suivant, vicaire à Plougonven. Au mois de Novembre 1875, il quitta le ministère paroissial pour entrer chez les PP. Bénédictins, à la Pierre-qui-Vire. Revenu dans le diocèse, il fut vicaire à Cléder (28 Février 1877), aumônier de la Retraite à Lesneven (1er Février 1883), puis recteur de Treffiagat (8 Novembre 1887). Il était, depuis le 14 Décembre 1894, recteur du Bourg-Blanc, et venait de reconstruire le presbytère, qu'il habitait depuis deux mois à peine.

II. M. SAOS, *jeune prêtre.* — Nous recommandons également aux prières M. Saos (Jean-Marie), jeune prêtre de Saint-Pierre-Quilbignon, décédé le 10 Novembre, n'ayant pas achevé sa 25e année.

Né le 25 Novembre 1878, M. Saos avait été ordonné prêtre le 20 Décembre 1902, déjà souffrant d'une maladie de poitrine.... « Huit jours avant sa mort, il avait encore pu dire la sainte messe, puis il s'alita pour ne plus se relever. Il accepta, avec une pleine et douce résignation, l'annonce que la dernière heure arrivait et qu'il fallait s'y préparer ; samedi, 7 Novembre, il reçut les derniers sacrements avec une touchante piété, répondant lui-même à toutes les prières ».... *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

R. I. P.

Services de huitaine. — Un service d'octave pour le repos de l'âme de M. Richou sera célébré au Bourg-Blanc, mardi 17 Novembre, à 10 heures.

Un autre service aura lieu à Bodilis, paroisse natale du défunt, le jeudi 19 Novembre.

Nomination dans le clergé. — Par décision de Mgr l'Evêque, M. Lécuyer, recteur de Saint-Yvi, a été nommé recteur de Melgven.

Le budget des Cultes à la Chambre des députés. — La Chambre, dans sa séance du 4 Novembre, a voté, à 100 voix de majorité environ, le budget des Cultes.

Au cours de la discussion générale, M. l'abbé Gayraud, dans un vigoureux discours, a rappelé l'origine de ce budget qui constitue une *dette nationale* ; puis il a protesté contre les vexations auxquelles les catholiques sont en butte, en particulier contre la suppression de l'indemnité concordataire prononcée contre onze évêques et de nombreux prêtres, notamment dans notre diocèse ; il a montré l'arbitraire de ces mesures injustifiées : par exemple, on a supprimé le traitement du curé d'Ouessant qui, au moment des affaires de Fachoda, avait logé pendant un an, sans vouloir accepter un centime de l'Etat, plus de 100 soldats dans son presbytère et dans les deux écoles libres qui lui appartenaient... Le Curé de Lesneven a été frappé pour « emploi abusif du breton »,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

alors que, dans cette paroisse, on fait régulièrement un catéchisme français et l'on prêche en français, une fois au moins chaque dimanche.....

M. Combes, président du Conseil, sans même essayer une réfutation — d'ailleurs impossible — du discours de M. Gayraud, a demandé simplement le vote du budget en attendant que « deux mesures préparatoires nécessaires, la dénonciation du Concordat et l'établissement d'une loi sur la police du Culte, aient rendu possible la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; car toute autre manière de procéder aboutirait au résultat contraire à celui que l'on cherche »...

La majorité a donc voté le budget des Cultes, mais en escomptant pour une somme relativement considérable — près de 4 millions — les suppressions de traitements ecclésiastiques prévues « par suite des circonstances politiques actuelles » ! C'est un aveu..... vraiment dépouillé d'artifice.

QUIMPER. — **Fête religieuse et patriotique.** — Dimanche dernier, les « Vétérans des armées de terre et de mer » de la section de Quimper, auxquels étaient venus se joindre des délégués des sections de Brest, Landerneau, Châteaulin, Concarneau, Douarnenez, célébraient leur fête annuelle « du Drapeau ». A 11 h. 1/2, sociétaires et invités se sont rendus à la Cathédrale de Saint-Corentin ; M. l'abbé Pichavant, vétéran de 1870 décoré de la médaille militaire, a dit la messe, pendant laquelle des chants et des morceaux de musique ont été brillamment exécutés par un groupe de séminaristes et des artistes de la ville dont le talent est bien connu et justement apprécié.

A l'issue de la messe, Mgr l'Evêque qui, chaque année, tient à honneur de présider cette cérémonie religieuse, a prononcé une brève et touchante allocution, montrant les avantages — la nécessité — de l'union sur le terrain de la liberté, de la religion et du patriotisme. Cette union doit être réelle, excluant ce qui divise ; active, nous portant à nous entr'aider mutuellement ; enfin consacrée par la religion, qui seule assure la véritable fraternité et l'étend jusqu'à ceux qui sont morts et que nous pouvons encore secourir par nos pieux suffrages.....

Ensuite, après le chant du *Libera*, Sa Grandeur a dit les prières de l'absoute pour les soldats et marins morts au service de la Patrie.

ROSPORDEN. — **Cérémonie expiatoire.** — Il y a trois semaines environ, un ou des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans la chapelle de Saint-Eloi (qui est en grande vénération à Rosporden et aux environs), dans un but évident de pure profanation, car les troncs sont restés intacts. La pierre sacrée, enlevée de sa place, a été couverte, ainsi qu'une partie des boiseries de l'autel, d'inscriptions outrageantes reproduisant ces cris

que l'on entend dans toutes les manifestations antireligieuses, hélas ! trop fréquentes depuis quelque temps.

Aussitôt que la nouvelle s'en répandit, la population s'est émue et a protesté de son indignation contre cet attentat dont elle ne veut, à aucun prix, être solidaire et qu'elle se refuse à attribuer à un habitant de la paroisse... M. le Recteur en référa à Mgr l'Evêque qui prescrivit une cérémonie expiatoire. Elle a eu lieu le 3 Novembre, au milieu d'une grande affluence de fidèles : une messe a été dite à Saint-Eloi, pendant laquelle on a chanté le *Parce, Domine* et le *Miserere*. L'expression des sentiments de foi et de profond regret des paroissiens a été pour le digne recteur une consolation dans la vive douleur que lui avait causée l'attentat sacrilège.

Comité de protestation des catholiques contre l'érection, à Tréguier, d'une statue à l'apostat Ernest Renan. — Nous avons reçu, avec prière de l'insérer, l'appel suivant :

« CATHOLIQUES,

« Le 13 Septembre dernier, les ennemis de notre foi ont érigé la statue d'Ernest Renan dans notre Catholique Bretagne, à Tréguier, la ville de saint Yves.

« Au milieu des blasphèmes, du désordre, des attaques sauvages contre l'antique cathédrale témoin des serments du renégat, ils ont glorifié, non l'écrivain — l'Académie n'a pas été conviée, — non le républicain — Renan haïssait la République, mais celui dont un des organisateurs de cette triste fête a dit que « depuis « Voltaire, l'Eglise n'a pas eu de plus grand ennemi ».

« Ce n'est pas tout.

« Leur défi sectaire ne s'est pas arrêté aux catholiques bretons. Ils ont cherché à faire de l'érection de la statue de Renan une manifestation nationale d'impiété et de haine, et, s'il ne s'est trouvé qu'un nombre infime de Français pour répondre à leur appel, le crime n'en demeure pas moins « un crime national », s'est écrié éloquemment Mgr l'Evêque d'Autun, « un crime dont nous sommes tous solidaires, et pour lequel nous devons tous implorer le pardon de Dieu ».

« Dans son admirable lettre du 1er Octobre courant, M. l'archiprêtre Le Goff, curé de Tréguier, a exprimé la même pensée et adressé la même prière.

« Au geste sectaire des Bleus de Bretagne et des francs-maçons, répondez par un geste de foi et d'amour.

« Une croix se lève dans un chantier breton, tirée des entrailles même de notre sol :

« Croix *populaire*, œuvre des pauvres comme des riches ;

« Croix *vengeresse*, qui, plus haut que les blasphèmes, criera notre fidélité ;

« Croix *réparatrice*, d'où le divin Outragé, détournant ses

Archives diocésaines de Quimper et Léon

regards des apostats et des insulteurs, les reposera, consolés, sur les fils agenouillés de la France catholique.

« Nous en avons fixé l'érection au mois de Mai 1904. Les souscriptions déjà reçues nous permettent de la faire belle ; mais il faut mieux encore : elle doit être grandiose, vraiment nationale, afin que, dominant de toute la fierté de votre foi le groupe déshonoré de la déesse païenne et du renégat, elle se dresse comme le signe du pardon du Christ qui aime les Francs.

« Des milliers de Bretons ont déjà envoyé leur offrande. Joignez-vous à eux. Nous savons que l'heure est sombre, que vous êtes sollicités par bien des misères ; mais nous en appelons à vous de l'honneur même de notre pays.

« Catholiques, vous aurez toujours des pauvres parmi vous, mais vous n'aurez pas toujours l'occasion qui s'offre aujourd'hui de faire l'aumône à Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, une aumône qu'il inscrira au livre suprême du dernier jour.

« *Brest, le 5 Octobre 1903.* « LE COMITÉ. »

* * *

Nos lecteurs qui, pour la plupart, ont déjà donné leur offrande aimeront à trouver ici quelques détails sur le monument dont l'exécution est déjà bien avancée. Ces renseignements sont empruntés à l'*Indépendance bretonne.*

On peut voir, aujourd'hui, dans le chantier du sculpteur Hernot, à Lannion, plusieurs sujets qui doivent faire partie du Calvaire de Tréguier.

Le Christ, qui mesure 1 m. 80 de hauteur, est taillé dans un seul bloc de beau granit rose de 3 mètres de longueur. La croix du Sauveur aura 12 mètres de hauteur, et les deux croix du bon et du mauvais larron 10 mètres.

Il y aura cinq statues au pied du Calvaire : la sainte Vierge, dans cette attitude de désolation qu'ont fixée les puissants artistes dont M. Hernot s'est inspiré ; saint Jean, l'apôtre bien-aimé, Marie-Madeleine, à genoux, Marie-Marthe et Longin, le soldat qui donna le coup de lance dans le cœur de Notre-Seigneur et dont le sang du Dieu fait homme fit un saint.

L'immense piédestal sera orné, au milieu, d'un superbe bas-relief : saint Yves entre le pauvre et le riche. La scène est d'une grande puissance.

Au-dessus de cette scène, en grandes lettres, les paroles de Julien l'Apostat : « Tu as vaincu, Galiléen !!! »

Aux deux angles : à droite, les armes de Sa Sainteté Pie X et, à gauche, les armes de Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Sur les deux panneaux de côtés seront gravés ces beaux vers de Brizeux :

> Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres,
> Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres...

Une plaque, posée à l'intérieur, rappellera le motif de l'érection

du Calvaire et citera les pays de France qui contribuèrent le plus à cette érection par leurs offrandes.

Le Calvaire s'élèvera dans une propriété privée, de 250 mètres carrés. Les dames Cadiou, de Tréguier, qui ont donné le terrain situé admirablement, ont acquis les plus justes titres à la reconnaissance des catholiques, non seulement de Bretagne, mais de toute la France.

Le Calvaire sera entouré d'une grille monumentale raccordée par neuf gros pilliers de granit. Chacun de ces piliers supportera une statue de 1 m. 80 de hauteur. Les deux statues de la porte seront saint Maurice et saint Georges. Les autres piliers recevront saint Malo, saint Paterne, saint Brieuc, saint Pol (de Léon), saint Corentin, saint Samson et saint Tugdual.

GUERNESEY. — **Pieux souvenir aux Bretons naufragés.** — Nos lecteurs n'ont pas oublié la terrible catastrophe qui jeta, il y a quelques années, la consternation et le deuil dans la région de Roscoff et de Saint-Pol de Léon : un bateau à vapeur, le *Channel Queen*, ayant à son bord de nombreux maraîchers ou marchands de légumes de notre pays revenant en France, sombra près de Guernesey, dans la nuit du 1er Février 1898 ; 21 hommes périrent, parmi lesquels 14 Bretons.

Les corps des victimes que l'on put retrouver furent enterrés dans le cimetière de Saint-Sampson où, depuis, on a élevé à leur mémoire un monument funéraire : « c'est, nous écrit-on, un menhir de granit bleu, dont le sommet a été évidé et sculpté en forme de croix. D'un côté, se trouvent les noms des 7 naufragés anglais ; de l'autre côté se lisent les noms des français. Les voici :

« François Bellec, Yves Milin, François Velly, Claude Corre, Yves Le Menn, de Saint-Pol de Léon ; Paul Le Roux, Henri Creignou, François Le Bihan, Jean-Marie Le Bihan, Esprit Kerbiriou, Jean-Marie Corre, Joseph Tanguy, Charles Cabioc'h, de Roscoff ; Yves Argouarch, de Santec.

« La liste des noms anglais est suivie d'un verset de la Bible en langue anglaise. Dans le peu d'espace qui restait au-dessous des noms des catholiques bretons, on a écrit : *De profundis, clamavi ad te, Domine !* »

Notre correspondant, que nous ne saurions trop remercier de son obligeance, ajoute ce détail touchant : « Le jour de la fête des Morts, à Guernesey, les enfants de l'école catholique française sont allés dire une prière et déposer une couronne de chrysanthèmes sur la tombe des naufragés du *Channel Queen* qui dorment leur dernier sommeil loin de la terre de Bretagne... »

Au nom de nos compatriotes et particulièrement des familles des victimes, dont nous savons être l'interprète, nous envoyons aux enfants de Guernesey et aux maîtres qui leur apprennent si bien la pratique de la charité chrétienne, l'expression de notre reconnaissance pour leur pensée aussi délicate que pieuse.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Aux diocèses voisins. — I. SAINT-BRIEUC. — M. le Curé de Guingamp vient d'être condamné à 1 franc d'amende pour délit de procession non autorisée, présidée le dimanche du Rosaire. Cette procession était de tradition ; mais le zèle augmente dans le monde où l'on pratique la religion de l'irréligion. Il est bien à croire que procession et prêtres n'en deviendront que plus populaires. *(Semaine religieuse.)*

II. VANNES. — Le service de trentaine pour le repos de l'âme du regretté Mgr Latieule sera célébré le samedi 21 Novembre, à la cathédrale de Vannes.

Le jour d'abord choisi — 24 Novembre — a dû être changé, Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, qui a bien voulu accepter de prononcer l'oraison funèbre de son vénéré compatriote, ne pouvant se trouver à Vannes ce jour-là.

La nomination de MM. Jégouzo et Dieulangard comme vicaires capitulaires a été agréée par décret du 26 Octobre.

Le délit de logement des sécularisés. — Vous êtes propriétaire d'une maison ; cela peut déplaire aux socialistes et les déterminer à vous déposséder par le fer ou le feu ; mais les tribunaux ne vous inquiéteront pas, aussi longtemps du moins que la propriété privée jouira de la protection du Code. En bon contribuable, vous acquittez régulièrement votre foncière et sans plus de formalités, vous faites de cet immeuble l'usage qu'il vous plait. Si vous le laissez inoccupé, vous n'en êtes pas moins propriétaire, comme vous ne le serez pas davantage, si vous y installez un train de ménage. Ce pourrait être l'habitation de votre famille, et alors une maison de maître ; vous préférez y mettre un personnel d'employés. Libre à vous ; des employés logés chez leur patron, c'est tout naturel et très commun ; personne ne soupçonnera, et pas plus l'Etat que le public, que l'immeuble appartient réellement à ceux qui l'occupent, que vous êtes donc un propriétaire fictif et ni plus ni moins qu'une personne interposée. Et quand vous le seriez, quand il serait patent et avéré que vous l'êtes, qui donc en aurait cure ? Cela ne regarde que vos employés et vous ; jusqu'ici, nul n'a le droit de regarder au fond de votre bourse, de vérifier vos titres de propriété, de contrôler votre avoir et de chiffrer votre fortune. Propriétaire de nom ou propriétaire de fait, vous gérez l'immeuble très légalement ; on ne peut exiger de vous davantage.

Mais voici que vos employés sont de ces affreux sécularisés ; ils avaient tenu pour votre compte une école libre ; ils la tiennent encore ; ni eux, ni vous n'avez jamais été en contravention avec les lois en vigueur. Il en est une toutefois, celle du 1er Juillet 1901, qui, interprétée insidieusement, a permis au ministre de chasser vos employés et de fermer votre école. Par cette mesure, vous avez été atteint deux fois : n'êtes-vous pas un citoyen que l'on

prive des services de toute une catégorie de Français, et aussi un propriétaire à qui l'on interdit l'usage de son bien ? Cela vous contrarie, mais du moins sans vous dépouiller ; l'immeuble vous reste, ne fût-ce qu'à titre de nue propriété, et vous aurez toujours la satisfaction d'en payer l'entretien et l'impôt.

Consolation éphémère ! le liquidateur ne tarde pas à se présenter. Oiseau de proie des Congrégations dissoutes, il a encore bec et ongles pour harceler les propriétaires qui leur fournissaient logements et emplois. Il entreprend donc de vous persuader, au besoin par arrêt de justice, que votre maison a cessé de vous appartenir, et cela, dès l'instant même où vos employés en ont été expulsés. « Soyez de bonne foi ; vous prétendiez être le propriétaire de cet immeuble, et en cette qualité, vous y logiez des congréganistes. Or, cet établissement a été déclaré illicite : vous êtes donc une personne interposée au profit de la Congrégation, art. 17, § 2, n° 3. Voilà un point acquis : désormais, le propriétaire, ce n'est pas vous, c'est elle. Or, elle n'existe plus ; ses biens sont en déshérence ; ils rentrent dans le domaine national, et j'en suis l'administrateur-séquestre. Passez-moi de gré les clefs de cette maison, sinon je vous les prendrai de force. »

Supposons maintenant que les tribunaux, mieux informés ou mieux disposés, déboutent le liquidateur et qu'ils lui fassent rendre gorge en vous proclamant vrai et réel propriétaire, vous échappez à la confiscation, et convenons que c'est une solution bien inespérée. Mais n'en triomphez pas ; l'art. 8 vous guette avec ses dures pénalités, qui sont étendues à votre cas par l'article unique de la loi du 4 Décembre 1902, complémentaire de l'art. 16 de celle de 1901. Echapperez-vous à ces nouveaux désagréments ? Le ministère public vous en menace ; son argumentation est simple ; suivez-la : « Nous sommes d'accord que cette maison est à vous ; c'est un local dont vous disposez ; vous en consentez l'usage, mais à de faux sécularisés ; vous favorisez ainsi l'organisation ou le fonctionnement d'un établissement jadis fermé par la voie administrative, autant de circonstances qui vous accablent et vous condamnent ; aux termes de la loi, vous êtes passible d'une amende de seize à cinq mille francs (16 à 5,000 fr.), et d'un emprisonnement de six jours à un an ». Que les juges opinent du bonnet et après avoir arraché votre maison aux mains rapaces du liquidateur, ils confieront votre personne aux lieux de détention, pour délit de logement des sécularisés.

X...

BIBLIOGRAPHIE. — **Méditations selon l'esprit du V. P. Eudes**, pour tous les jours et fêtes de l'année, et pour plusieurs retraites préparatoires aux fêtes principales, *à l'usage des Religieuses et de toutes les personnes dévouées au salut des âmes.* — 3 vol. in-12 (Monastère de N.-D. de Charité, 10, rue de la Vieille-Monnaie, Besançon).

Ce nouveau Cours de Méditations, qui convient à toutes les

Archives diocésaines de Quimper et Léon

personnes pieuses, est revêtu de nombreuses approbations, entre autres celles de Mgr Dubillard, Evêque de Quimper et de Léon, conçue en ces termes :

« Quimper, le 16 Novembre 1902.

« Ma bien chère Sœur,

« Voici que vous publiez un nouveau livre de Méditations. Après *la Religieuse de N.-D. de Charité en Retraite*, voici les *Méditations selon l'esprit du V. P. Eudes*, pour tous les jours et fêtes de l'année.

« Les éloges que font de votre travail le R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, M. Labeuche, vicaire général de Besançon, M. le Chanoine Petetin, aumônier de la Visitation d'Ornans et le R. P. Boulay, me dispensent d'insister sur les mérites particuliers et très réels de ce pieux ouvrage. Comme le premier, il est sorti de votre âme, toute remplie d'amour pour Notre-Seigneur et de charité pour vos Sœurs ; et, comme le premier, il fera grand bien, non seulement aux religieuses de votre Ordre, mais encore à toutes les personnes qui s'attachent au divin Maître et qui cherchent dans son Cœur et dans le Cœur de sa sainte Mère le secret de tous les dévouements et des plus grands sacrifices.

« Je vous félicite donc très sincèrement d'avoir écrit vos *Méditations* et je souhaite à cet ouvrage tout le succès que votre cœur d'apôtre est en droit d'en attendre.

« Veuillez agréer, ma très chère Sœur, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
« *Evêque de Quimper et de Léon.* »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Lundi matin 9 Novembre, ainsi qu'on l'avait annoncé, Pie X a tenu son premier Consistoire dans lequel il a nommé cardinaux Mgr Merry del Val, secrétaire d'Etat, et Mgr Callegari, évêque de Padoue, puis il a confirmé la nomination, déjà faite par Bref, des évêques de Monaco et de Harlem.

Le Pape a prononcé en latin une allocution qui a vivement ému l'auditoire. Il expliqua d'abord que ses efforts durant le Conclave pour repousser le Pontificat venaient de la conscience de sa faiblesse, de l'immensité de la tâche et de la grandeur incomparable du Pontificat de Léon XIII. Pie X a signalé particulièrement le soin de Léon XIII pour relever le sort des humbles et remédier aux maladies sociales.

Il accepte désormais la volonté divine, et tous ses efforts tendront à garder le dépôt de la foi et à sauver les âmes. Pour cela il est nécessaire que le Pape soit et paraisse libre. Pie X proteste donc solennellement contre la violence grave dont souffre l'Eglise. Il exprime sa confiance dans le concours des cardinaux.

Voulant tout restaurer dans le Christ, son premier devoir sera

de prêcher la vérité. La justice et l'équité s'imposent non seulement à qui obéit, mais aussi à qui commande. On doit les observer aussi dans l'ordre social et politique.

Pie X revendique pour le Pape le droit de s'occuper de politique.

Malgré les répugnances instinctives des hommes, il rapellera la vérité sur la différence entre la licence et la liberté, sur les rapports entre la science et la foi, sur les désastreuses conséquences de la philosophie nouvelle et du droit civil nouveau.

Dans cette guerre implacable aux erreurs, il veut du reste, être infiniment miséricordieux pour les personnes...

Le Pape termine en annonçant la création des cardinaux. « Mgr Merry del Val, dit-il, a été élevé par les suffrages du Sacré-Collège et, durant ces trois mois, il a déployé d'admirables qualités d'esprit, de cœur, de prudence. » Quant à Mgr Callegari, lui-même connaît depuis longtemps sa piété, sa doctrine, sa perfection, son zèle épiscopal.

— Parmi les personnages reçus, ces jours derniers, en audience spéciale par Pie X, on cite : M. le chanoine Allo, de Saint-Brieuc, et M. le chanoine Bolzinger, de Metz, chargés l'un et l'autre de remettre de la part de leur évêque respectif au Pape l'obole des deux diocèses.

— Les membres de la Commission biblique ont repris, dimanche, leurs réunions ordinaires, sous la présidence de S. Em. le cardinal Rampolla, avec l'assistance des secrétaires, l'abbé Vigouroux et le P. Fleming.

— Congrès de Bologne. — Le Saint-Père a fait expédier à M. le comte Grosoli, à Bologne, un Bref qui se rapporte au Congrès. Le Pape y manifeste une grande confiance dans l'avenir de l'*Action catholique*, il recommande, avec les expressions les plus paternelles, la paix et la concorde entre les diverses tendances des catholiques militants. Le Saint-Père y montre qu'il prend le plus vif intérêt aux travaux des congressistes, et il en tire l'augure d'une vie nouvelle et de nouveaux progrès pour l'Italie catholique.

Paris. — Son Em. le cardinal Richard à Rome. — Nous lisons dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse* de Paris :

« Le vénéré cardinal est arrivé à Rome jeudi de la semaine dernière sans aucune fatigue, et sa santé continue à être excellente. Dimanche 1er Novembre, il a été reçu en audience par le Souverain Pontife qui s'est montré d'une bonté exquise à son égard.

« Au cours de l'entretien, qui a duré trois quarts d'heure, le Saint-Père a témoigné son affection spéciale pour la France qu'il aime à appeler toujours, malgré les difficultés de l'heure présente, la Fille aînée de l'Eglise ; il a ensuite accordé une bénédiction particulière pour le clergé de Paris..... »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Depuis, le Pape a reçu de nouveau, en une longue audience, le cardinal Richard.

La Cause de Jeanne d'Arc. — La *Semaine religieuse* de Lyon publie le communiqué suivant :

« Le 17 Novembre, à Rome, le Saint Père présidera la Congrégation plénière dans laquelle sera traitée la question de l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc. Cette assemblée est d'une grande importance pour la cause de béatification de la vénérable héroïne. S. Em. le cardinal Richard aura la consolation de prendre part à cette Congrégation.

« S. Em. le Cardinal de Lyon invite les communautés et les fidèles à prier pour cette Cause qui intéresse notre chère France, et à faire la sainte communion le 17 Novembre pour l'heureuse issue des délibérations. »

La défense du clergé. — La Cour d'appel de Toulouse a réformé un jugement du tribunal de Montauban qui avait condamné à 16 francs d'amende, avec sursis, M. l'abbé Pujo, professeur au petit séminaire de la même ville.

Si légère que fût la peine, l'abbé Pujo ne voulut pas l'accepter, et il eut raison.

Les élèves de son séminaire avaient été insultés par un groupe de la jeunesse laïque et poursuivis jusque dans leur établissement.

L'abbé Pujo entendant le bruit, et voyant une grêle de pierres s'abattre sur le séminaire, ouvre une fenêtre et tire en l'air deux coups de revolver qui mettent en fuite les lâches agresseurs.

Naturellement, la police, au lieu de poursuivre les vauriens de la laïque, s'en prit à l'abbé et le fit condamner comme coupable de violences légères.

A Toulouse, malgré le réquisitoire de M. l'avocat général Reverdin, la Cour a déclaré que l'abbé Pujo pouvait se croire en état de légitime défense et l'a relevé du jugement de Montauban.

(*Semaine catholique* de Toulouse.)

L'excommunication. — La Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du tribunal de Pau condamnant le P. Bourdenne, Supérieur de la Congrégation des Pères de Bétharram, à 50 francs d'amende pour « entraves apportées à la liberté des enchères ».

Le P. Bourdenne avait rappelé que les acquéreurs des biens des Congrégations étaient frappés d'excommunication.

Grand Pèlerinage Marial à Rome à l'occasion de l'ouverture des Fêtes du cinquantenaire de l'Immaculée-Conception, *du 1er au 12 Décembre 1903*, permettant de faire les Pèlerinages de *Gennazano* : Notre-Dame du Bon-Conseil ; — *Lorette* : La Santa Casa ; — *Campocavallo* : Notre-Dame des Sept-Douleurs ; — *Naples et Pompéi.*

Prix des places, tous frais de voyage, logement, nourriture, etc., compris : 1° au départ de Paris, 1re classe, 300 fr., 2e classe, 235 fr., 3e classe, 175 fr. ; 2° au départ de Lyon, 1re classe, 220 fr., 2e classe, 175 fr., 3e classe, 145 fr.

Le grand Pèlerinage Marial dirigé vers Rome par Mgr Guyot, directeur de la *Voix de Marie*, est en pleine organisation.

Les souscriptions ne pourront être reçues que jusqu'au 20 Novembre.

On remarquera que le concours de l'Agence des *Voyages pratiques* de Paris permet de décharger les pèlerins de tous soucis matériels, les prix fixés comprenant tous les frais de transport, séjour et visite.

On remarquera aussi la modicité des prix pour ce voyage de 13 jours dont 6 à Rome et retour par les grands sanctuaires de l'Italie.

Pour obtenir la circulaire détaillée sur le Pèlerinage, écrire à Mgr Guyot, directeur de la *Voix de Marie*, 14, rue Pierre-de-Blois, à Blois.

Leçon du passé. — A une heure bien sombre déjà et qui en présageait d'autres plus lugubres encore, le 4 Janvier 1791, quand la Révolution voulut contraindre les évêques à prêter le serment constitutionnel, c'est-à-dire à commettre un acte d'apostasie, au milieu des hurlements et des cris de mort de la plèbe en fureur, on vit, d'un pas tranquille, monter à la tribune de l'Assemblée nationale l'évêque d'Agen, Mgr de Bonnac, et on entendit tomber de ses lèvres, ces simples mots : « Messieurs, les sacrifices de la fortune me coûtent peu, mais il en est un que je ne saurais faire : celui de votre estime et de ma foi ; je serais trop sûr de perdre l'une et l'autre, si je prêtais le serment qu'on exige de moi. »

A la suite de Mgr de Bonnac, le vénérable évêque de Poitiers, Mgr Beaupoil de Saint-Aulaire, interrogé par le président, répond : « J'ai soixante-dix ans ; j'en ai passé trente-trois dans l'épiscopat, je ne souillerai pas mes cheveux blancs par le serment, je ne jurerai pas ! »

Et, lorsqu'une sommation générale fut faite à tous les ecclésiastiques présents de venir prêter le serment, pas un seul ne bougea.

L'Eglise de France, ce jour-là, écrivit une des plus belles pages de son histoire et mérita la gloire d'en écrire une autre plus belle encore, celle qu'elle devait tracer avec son sang, quelque dix-huit mois plus tard.

Le rapprochement entre le langage des prélats d'autrefois et celui que tiennent leurs successeurs s'impose naturellement à la pensée, et l'attitude de l'épiscopat, aujourd'hui, est assez noble et digne pour qu'on puisse affirmer sans crainte que pareille unanimité de sentiments se retrouverait en ses membres si, la persécution s'aggravant encore, semblable proposition leur était faite. Car, nous éprouvons le besoin de le redire, en face d'attaques in-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

justifiées, de critiques malveillantes, d'exagérations voulues et de suppositions peu fondées, il n'est pas, à l'heure actuelle, un seul évêque qui ait obéi à l'injonction de supprimer le culte là où il l'avait autorisé, il n'en est pas un seul qui ait privé de la messe des religieuses cloîtrées, des malades ou des enfants pensionnaires d'un établissement chrétien, et si, partout, le *non possumus* n'a pas été prononcé sur le même ton, partout du moins, par la parole ou par les actes, par la protestation hautement formulée ou par la résistance passive, les chefs de nos diocèses ont montré que leur conscience gardait ses droits intangibles et qu'ils étaient prêts à tous les sacrifices pour les faire respecter. **A. F.**

BIBLIOGRAPHIE

Questions religieuses et sociales du temps présent, par M. l'abbé Planeix. Un vol. in-12. (Librairie Lethielleux, Paris). Prix : **3 fr. 50.**

Dans ces *Conférences*, toutes d'actualité, l'orateur étudie quelques-uns des problèmes les plus vitaux de l'ordre religieux et social actuel.

Les deux discours qui traitent du *découragement des catholiques* et de l'*apathie des catholiques* font toucher du doigt la grande plaie religieuse de notre temps dont la raison générale est mise à nu dans la *Conférence* sur le *sensualisme contemporain*. C'est bien la loi de la jouissance, partout substituée à la loi du devoir, qui engendre les défections, accumule les ruines et fait les décadences. Et *l'Or* est bien l'instrument souverain qui fait vivre tous les sensualismes et prend en face d'eux la grandeur et la tyrannie d'une idole. — Ces quatre discours, qui sont comme une analyse de l'âme contemporaine dégénérée, sont suivis de trois autres qui agitent, sous des formes diverses, le grand problème de notre vie sociale : les rapports des supériorités et des infériorités humaines. *Riches et Pauvres, Patrons et Ouvriers, Maîtres et Serviteurs*, ce sont bien là les trois antithèses qui créent dans notre vie publique et privée le plus d'angoisses et de colères, et préparent peut-être pour demain, si l'on ne revient de part et d'autre à la raison et à l'esprit chrétien, des ruines pour longtemps irréparables.

On ne dira pas de ces discours qu'ils ont passé sous silence les difficultés et les points délicats que leurs sujets soulèvent. L'orateur qui les a écrits et qui les a dits a porté le fer et le feu dans toutes les plaies. On lui fera peut-être plutôt un grief de sa fermeté, de son indépendance quelquefois audacieuse. Mais si d'aucuns parmi les prédicateurs ont la grâce de bercer les âmes, c'est un bienfait que d'autres aient celle de les secouer et de les réveiller, surtout quand les temps deviennent aussi périlleux que les nôtres.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

Vient de paraître :

Recueil de Faux-Bourdons, 1er, 3e, 5e psaumes et Magnificat des dimanches et fêtes de l'année, selon les différents modes de l'Antiphonaire romain, Vêpres des Morts, Complies, antiennes à la T. S. Vierge, à quatre voix : chant du soprano et chant du ténor, par Marcel Laurent, maître de chapelle à la cathédrale d'Orléans.

En vente chez l'auteur, 7, rue des Gobelets, 7, Orléans. — Prix du volume relié : 5 fr.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

18e Année. Vendredi 20 Novembre 1903. N° 47.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Avis de l'Evêché ; Associations entre catholiques ; Nécrologie ; Plouescat ; Kersaint-Plabennec ; Nominations dans le clergé ; Les hôpitaux de la marine laïcisés ; Penmarc'h ; Les religieux sécularisés devant la Cour d'Appel de Rennes ; Ligue patriotique des Françaises ; Succès aux examens (suite) ; Défense sacerdotale ; Pont-l'Abbé ; Les vœux et le professorat ; Communiqué de l'Archevêché d'Avignon ; Bibliographie.

II. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Le Crucifix ; Nevers ; Religion d'argent.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 22 Novembre. — 25e et dernier Dimanche après la Pentecôte. Octave de la Dédicace. Double. Blanc. A la messe, mémoires de Ste Cécile, Vierge, Martyre, et du Dimanche.

Vêpres de la Dédicace, avec mémoires du suivant, de Ste Cécile, du Dimanche et de Ste Félicité, Martyre.

Lundi, 23. — S. Clément, Pape, Martyr. Double. Rouge.

Mardi, 24. — S. Jean de la Croix, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 25. — Ste Catherine, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Jeudi, 26. — S. Silvestre, Abbé. Double. Blanc.

Vendredi, 27. — S. Didace, Confesseur *(du 13 Novembre)*. Semi-double. Blanc.

Samedi, 28. — Patronage de la T. Sainte-Vierge *(du 4e Dimanche de Novembre)*. Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 29. — 1er Dimanche de l'Avent.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Yvi	du 21 au 23 Novembre.
Lennon	du 24 au 26 —
Plouézoc'h	du 27 au 30 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses ;**
La défense du droit et de la liberté aux assemblées législatives.
II. **L'Œuvre des Catéchismes.**

Avis de l'Évêché. — MM. les Curés et Recteurs qui ont érigé la Confrérie du Rosaire dans leurs paroisses, *depuis le commencement de 1900*, sont priés d'envoyer le plus tôt possible au Secrétariat de l'Evêché, pour être expédié à Rome (à moins qu'ils n'aient eux-mêmes rempli cette formalité), le double du procès-verbal d'érection.

Monseigneur l'Évêque présidera, samedi prochain, la fête patronale au Grand-Séminaire. Il partira, mardi matin, pour Paris où il assistera, le lendemain, 25 Novembre, à la réunion générale des Evêques fondateurs et protecteurs de l'Institut catholique.

Sa Grandeur sera de retour à Quimper à la fin de la semaine.

Associations entre catholiques. — Sous ce titre, nous recevons la communication suivante que nous recommandons à toute l'attention de nos lecteurs :

« En lisant la première Encyclique de Pie X, je me suis arrêté à deux idées qui m'ont paru d'un intérêt immédiatement pratique pour notre pays :

1° Le Pape demande que, partout dans les villes comme dans les campagnes, les catholiques s'associent dans des buts divers, mais toujours pour le bien de la religion ;

2° Il déclare vouloir que les catholiques qui s'associent ainsi agissent, non pas au gré de leurs vues ou tendances propres, mais toujours sous la direction et selon la volonté des Evêques.

Programme magnifique, qui n'est que la mise en pratique de l'*Œuvre des Congrès* établie en Italie par Léon XIII, et qui sauverait sûrement la France s'il était partout bien compris et bien exécuté.

Jusqu'ici, les groupements fondés et dirigés par les catholiques ont-ils eu en vue le bien de la religion ? Il y en a, et j'en connais, où la religion a sa place. Mais, il faut bien le dire, il existe une école qui veut, en établissant des œuvres, en exclure toute influence religieuse et qui semble enseigner que, dans la vie sociale, on peut parfois faire abstraction de sa qualité de catholique et, par

conséquent, s'affilier à des groupements notoirement hostiles à l'Eglise. N'est-ce pas là se mettre en contradiction avec la pensée du Souverain Pontife ?...

Les divers groupements de catholiques existant actuellement ont-ils agi sous la direction des Évêques ?

Quelques-uns n'ont cherché qu'à se conformer au désir de l'autorité diocésaine ; un grand nombre cependant ont marché d'après leurs idées particulières, et, vivant isolés les uns des autres, se sont condamnés à demeurer à peu près stériles.

L'application des règles données par le Saint-Siège n'a pas encore été expérimentée méthodiquement dans notre diocèse.

Il m'est avis qu'on devrait l'essayer au plus tôt.

Et pour aboutir à des résultats rapides et sérieux, il suffirait d'employer simultanément deux moyens qui répondent à la fois au désir exprimé par Pie X, dans son Encyclique, et aux idées émises par Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon dans sa dernière Lettre pastorale. Le 1er moyen consiste dans l'*organisation diocésaine* ; le 2e dans la diffusion d'une revue provinciale des œuvres catholiques, et qui précisément vient d'être fondée à Rennes dans ce but, sous ce titre : *La Jeune Bretagne*.

1er moyen : Organisation diocésaine.

Qui dit organisation fait penser à un centre d'action exerçant son influence sur tous les points d'un territoire déterminé.

L'Evêque, malgré son admirable activité, ne peut trouver le temps de s'en occuper directement ; mais il peut le faire par l'intermédiaire de prêtres qu'il aura désignés lui-même. Je dis de prêtres, car les groupements doivent être catholiques, et ils ne sauraient conserver ce caractère, si le prêtre n'y fait point sentir son action.

Ces prêtres, qui devront évidemment s'adjoindre des laïques, seront compétents, c'est-à-dire auront l'expérience des œuvres, afin de pouvoir fournir avec précision tous les renseignements qui pourraient leur être demandés au sujet des diverses associations intéressant le diocèse.

Ils assureront ainsi aux diverses œuvres un concours bien précieux ; ils auront à cœur de développer et de grouper celles qui existent déjà, ils en provoqueront de nouvelles là où le besoin s'en fera sentir, ils veilleront à ce que toutes se maintiennent dans la voie tracée par le Pape, mais toujours de manière que l'assistance qu'ils prêteront aux divers groupes « soit vraiment une garantie, non un frein, un guide sûr, non un obstacle à l'action » (1).

D'autre part, ces prêtres renseigneront régulièrement l'Evêque sur l'état de toutes les œuvres dans le diocèse et se concerteront toujours avec lui pour toutes les mesures à prendre en vue d'une organisation plus complète. De cette façon, il y aura une direction unique dont l'Evêque sera le véritable inspirateur.

(1) Extraits des vœux présentés par le comte Grosoli, au Congrès de Bologne.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

2e moyen : *La Jeune Bretagne.*

Le 1er numéro de cette revue (1) vient de paraître, à Rennes, sous le haut patronage de Son Eminence le cardinal Labouré et de NN. SS. les Evêques de Bretagne. D'après son programme, que j'ai sous les yeux, *La Jeune Bretagne* veut être l'organe de l'action et des œuvres catholiques, et devenir pour les diocèses bretons comme le trait d'union entre les divers groupements qui s'inspireront de la pensée du Souverain Pontife. En offrant à chaque diocèse l'exemple de l'activité du voisin, cette revue sera pour chacun un stimulant des plus précieux.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que l'organisation dont j'ai essayé d'esquisser les lignes principales n'est pas une utopie, et qu'elle peut être réalisée sinon dans la forme proposée, du moins avec certaines modifications que pourra suggérer une étude sérieuse.

En tous cas, pourvu d'une organisation de ce genre, le diocèse de Quimper marcherait résolument dans la voie tracée par Pie X. Les diverses œuvres groupées sous la direction de Monseigneur s'imprégneraient de plus en plus de surnaturel et formeraient des chrétiens capables de lutter contre l'envahissement du mal et de faire refleurir le catholicisme, qui peut seul redonner à notre pays sa force et sa prospérité d'autrefois ».

***

Nous savons que Mgr l'Evêque partage absolument ces idées et que, depuis longtemps, il projette de réunir à Quimper un Congrès général de toutes les œuvres paroissiales et diocésaines. Ce congrès sera surtout pratique et aura pour but d'organiser et de hiérarchiser, autant qu'il se peut, tous les efforts faits en vue de la conservation des pratiques religieuses, de la prospérité de nos écoles chrétiennes et de l'extension des œuvres de charité au milieu des classes pauvres et ouvrières. Aussitôt que nous connaîtrons ce projet dans ses détails, nous nous empresserons de le faire connaître à nos lecteurs.

En attendant, et comme préparation, Monseigneur recevra avec plaisir et examinera sérieusement tous les renseignements, vœux et projets qu'on voudra bien lui faire parvenir à ce sujet.

Nécrologie. — M. RENAUT, *Séminariste.* — Nous recommandons aux prières M. Renaut (Hervé), décédé au Grand-Séminaire le 12 Novembre, à l'âge de 19 ans. Né à Saint-Pierre-Quilbignon, il venait de terminer de brillantes études au collège de Lesneven et promettait, par un rare ensemble de qualités, d'être un prêtre accompli. Il a passé un mois à peine au Séminaire, assez pour se faire aimer de ses maîtres et de ses condisciples par

(1) *La Jeune Bretagne*, Bulletin mensuel d'études et d'action sociales. Administration et rédaction, 17, rue Le Bastard, à Rennes. Abonnement annuel : 2 fr. pour tous les départements bretons ; prix du n°, 0.25.

sa bonté et sa modestie, en même temps qu'il les édifiait par sa piété. Souffrant d'une maladie de cœur, M. Renaut s'est éteint doucement, après une crise de deux ou trois heures... La veille de sa mort, il avait fait la sainte communion.

R. I. P.

PLOUESCAT. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le grand service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le chanoine Guillauma, ancien curé de Taulé, sera célébré à Plouescat, le jeudi 26 Novembre, à 10 heures.

KERSAINT-PLABENNEC. — **Service funèbre.** — Un grand service pour le repos de l'âme de M. Le Cam, missionnaire aux Etats-Unis, dont nous avons annoncé la mort, a été chanté à Kersaint-Plabennec hier, jeudi 19 Novembre. A notre grand regret, nous n'avons pas pu annoncer en temps utile cette cérémonie, l'avis nous en étant parvenu quand la *Semaine religieuse* était déjà sous presse.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Souêtre, recteur de Scrignac, recteur du Bourg-Blanc ;
M. Salou, recteur de Kerlaz, recteur de Scrignac ;
M. Roué, vicaire à Bannalec, recteur de Kerlaz ;
M. Guirriec, recteur de Loc-Maria-Berrien, recteur de Saint-Yvi ;
M. Moal, vicaire à Ploudaniel, recteur de Loc-Maria-Berrien.

Les hôpitaux de la marine laïcisés. — Sur la proposition de M. le ministre Pelletan, M. Loubet, président de la République, a rendu un décret aux termes duquel « les hôpitaux de la marine cessent d'être desservis par des Sœurs hospitalières ».

Ce décret est pris conformément aux conclusions d'un rapport qui n'est qu'un long tissu d'accusations aussi fausses qu'odieuses relatives à de prétendues irrégularités d'administration contre les Religieuses, que l'on ne peut s'empêcher cependant de proclamer « des infirmières modèles ... » Cette mesure inconcevable, inspirée par la haine religieuse seule, soulève l'indignation de tous ceux qui ont vu à l'œuvre depuis tant d'années, dans nos hôpitaux maritimes et ailleurs, les admirables Filles de la Sagesse. Voici en quels termes s'exprime à ce sujet un homme dont on ne niera pas la compétence : M. le Vice-amiral de Cuverville, sénateur, ancien chef d'état-major général de la marine, adresse aux Sœurs brutalement congédiées une lettre ouverte que nous tenons à reproduire intégralement :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Mes Sœurs,

Les immenses services que vous rendiez depuis si longtemps dans nos hôpitaux de la marine auraient dû vous mettre à l'abri des orages qui dévastent en ce moment notre vieux sol chrétien. Hélas ! ni votre charité héroïque, ni vos vertus, ni les actes d'admirable dévouement par lesquels vous vous êtes signalées en toutes circonstances, ni les témoignages publics de gratitude qui vous ont été donnés, même par des chefs d'Etat, — rien n'a pu désarmer le bras qui vient de vous frapper !

L'épreuve imméritée qui vous atteint aura un douloureux écho dans le cœur de tous ces officiers, marins et soldats, dont vous avez été non seulement les infirmières toujours dévouées, mais aussi les anges consolateurs.

Les aumôniers avaient été chassés de l'hôpital et du chevet des malades ; en fait, leur ministère auprès des moribonds a été rendu presque impossible ; ne soyez donc pas surprises que la Sœur de Charité soit aujourd'hui proscrite ; le but que l'on poursuit n'est-il pas d'arracher de l'âme française la foi catholique !

Vous partagez le sort de tant de femmes admirables qui s'étaient vouées au service de toutes les souffrances et qui sont aujourd'hui dispersées sur toutes les routes de l'exil, ou traquées, dans cette généreuse France, comme les pires malfaiteurs.

On vous a, toutefois, donné une auréole de plus : avant de vous chasser, on a essayé de porter atteinte à votre honneur en attaquant votre probité et votre désintéressement. Or, il n'est pas un officier général de la marine ayant rempli les fonctions de préfet maritime, il n'est pas un officier du service de santé ayant exercé les fonctions de directeur dans nos hôpitaux qui, dans sa conscience, ne rende pleine et entière justice à votre gestion administrative ; au reste, l'avenir montrera à quel point cette *gestion fiduciaire,* si âprement critiquée, était économique pour les deniers de l'Etat !

Soyez sans crainte : les persécuteurs passent, et Dieu reste. L'opinion publique, à laquelle nous en appelons parce que, dans les circonstances actuelles, elle est, après Dieu, notre unique recours, même au sein du Parlement, — l'opinion publique, dis-je, vous rendra, elle aussi, la justice qui vous est due.

En attendant l'heure de la réparation, veuillez agréer, mes Sœurs, le respectueux hommage d'un officier général qui, grièvement blessé devant l'ennemi au début de sa carrière, a reçu de vous des soins qu'il n'oubliera jamais, et auquel ses fonctions de préfet maritime, de commandant en chef et de chef d'état-major général de la marine, ont permis d'apprécier toute l'étendue de la perte que fait la marine en vous perdant !

Vice-amiral DE CUVERVILLE,
Sénateur du Finistère.

A Brest, la nouvelle de la laïcisation de l'hôpital maritime a causé une grande émotion, et les Sœurs sont l'objet de nombreuses et touchantes marques de sympathie de la part de toutes les classes de la société. On rappelle que les religieuses, aujourd'hui chassées par Pelletan, avaient été maintenues pendant la Révolution et que, en pleine Terreur (1793), le ministre de la Marine les appelait « des amies vraiment vertueuses de l'humanité » ; on énumère les nombreuses récompenses et distinctions dont elles ont

été l'objet, comme la supérieure actuelle, Sœur Sainte-Agnès-des-Anges, décorée, en 1895, de la croix de la Légion d'honneur que le ministre de la Marine, le Vice-amiral Besnard, vint lui-même attacher sur sa poitrine... On n'a pas oublié que M. Loubet, lui-même, l'année dernière, lors de son passage à Brest, frappé de la tenue irréprochable de la salle des malades, en exprimait aux religieuses toute son admiration. On sait enfin que M. le Dr Friocourt, directeur du service de Santé et de l'hôpital de la Marine de Brest avait, il y a peu de temps, adressé, par la voie hiérarchique, au ministre de la Marine, un rapport des plus justement élogieux pour les Sœurs de la Sagesse de l'hôpital maritime qui, en toute circonstance, n'ont cessé de se dévouer — beaucoup jusqu'à la mort — pour prodiguer leurs soins aux marins et aux soldats malades...

Les Sœurs doivent quitter Brest, cette semaine, pour se rendre à leur maison-mère, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, où les accompagnera la respectueuse sympathie de tous les hommes de cœur. Pour elles, elles ont comme consolation la parole de Celui pour qui elles avaient tout quitté : « Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ! »

PENMARC'H. — On écrit de cette paroisse :

« Ici comme dans bien des endroits, malheureusement, l'asile ou école maternelle vient de fermer ses portes.

« Les Sœurs de la Sagesse, de Saint-Laurent-sur-Sèvre, plus connues sous le nom de Sœurs grises, dirigeaient, à la satisfaction générale, cet établissement prospère. D'où deux raisons, à l'heure actuelle, de frapper ces religieuses.

« Sur six religieuses qui ne nous avaient pas quittés après la laïcisation de l'école communale, trois sont parties. Puissent-elles nous revenir, et continuer, comme par le passé, à aider les mères de famille dans la dure tâche de l'éducation de l'enfance !

« Trois restent, mais dans un local qu'elles ont dû louer, en dehors de leur établissement.

« Leur expulsion de cet asile, construit, il y a peu d'années, par un des vicaires, M. l'abbé Péran, devenu missionnaire ; la laïcisation de l'école communale neuf semaines après la mort de la Supérieure, tant aimée, et que tous appelaient « la bonne mère » ; les soins dévoués prodigués aux malades et aux infirmes par les Sœurs, nous font un devoir à tous, marins et cultivateurs, de nous attacher de plus en plus à celles qui nous restent. »

Les religieux sécularisés devant la Cour d'Appel de Rennes. — Voici les noms des anciens Frères de Ploërmel, enseignant dans le diocèse de Quimper, qui ont comparu en appel devant la Chambre criminelle de Rennes, sous prétexte de fausse sécularisation, les 16 et 17 Novembre :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

École de Briec-de-l'Odet : MM. Brélivet, Yves, ancien Frère Néophile ; Le Goff, Yves, anc. F. Daniel-Joseph ; Boulic, Jean-Marie, anc. F. Félicien-Yves ; Le Névé, Louis-Marie, anc. F. Théodart-Marie ; Congard, Jean-François, anc. F. Alexandre ; Toularhoat, Joseph-Louis, anc. F. Dacius ; Pennec, Jean-Marie, anc. F. Audrain-Marie.

École de Fouesnant : MM. Stéphan, Pierre-Marie, ancien Frère Pierre-Chrysologue ; Le Louët, François-Marie, anc. F. Crémentius ; Gourlet, Joseph-Marie, anc. F. Adalbert-Joseph.

École de Landerneau : MM. Berthévas, François, ancien Frère Michée ; Heinry, Joseph-Marie-Charles, anc. F. Joël ; Méhat, Jean-François, anc. F. Florien-Marie ; Connan, François, anc. F. Armand ; Auffret, Jean-Marie, anc. F. Euthyme ; Mahé, Pierre-Marie-Eugène, anc. F. Lucien ; Ollivier, Michel, anc. F. Jean-François ; Le Moal, anc. F. Mamilien-Joseph ; Guégan, Jean-Marie, anc. F. Elphège-Joseph ; Hénaff, Jacques, anc. F. Ronan-Joseph ; Audran, Pierre-Marie, anc. F. Saturin ; Néa, Hamon-Marie, anc. F. Agathon-Joseph ; Guégan, Arthur, anc. F. Denys-Raphaël.

Ecole de Lesneven : MM. Le Bourdonnec, Yves, ancien Frère Aubin-Marie ; Kercadalan, Yves-Marie, anc. F. Justinien ; Péron, Julien-Antoine, anc. F. Thénénan-Marie ; Evenou, Joseph, anc. F. Basilien-François ; Le Menn, François, anc. F. Domitien ; Le Meur, Louis-Marie, anc. F. Romuald-Louis ; Le Roux, Jean-Jacques, anc. F. Théogènes ; Le Bourdonnec, Jean-Marie, anc. F. Novatien-Marie ; Cariou, Louis, anc. F. Julien-Louis.

Ecole de Saint-Pierre-Quilbignon : MM. Trogoff, Jean-Guillaume, ancien Frère Mucien-Joseph ; Le Cann, Yves-Marie, anc. F. Baptiste ; Le Berre, Jean, anc. F. Corentin-Louis.

Ecole de Saint-Renan : MM. Le Goff, François, ancien Frère Paul de Jésus ; Bellec, Francois, anc. F. Maudan-Marie ; Paubert, Toussaint, anc. F. Chrysanthe.

Selon toute probabilité, le jugement ne sera rendu que dans huit ou quinze jours.

Pour rassurer les parents, nous croyons devoir dire que les mesures seront prises pour éviter, même en cas de condamnation, toute fermeture immédiate des écoles. Nous pouvons même ajouter qu'on espère maintenir ces écoles définitivement ouvertes malgré toutes les difficultés qui pourront se présenter.

Ligue patriotique des Françaises. — I. Quimper. — Nous avons déjà parlé (*Semaine religieuse* du 12 Juin 1903) de cette œuvre de défense religieuse et sociale, dont les événements montrent de plus en plus l'urgente nécessité. Nous sommes heureux d'apprendre qu'un Comité local de la Ligue vient de se créer à Quimper ; nous applaudissons aux efforts des vaillantes chrétiennes qui le composent, et nous souhaitons qu'elles trouvent partout le concours sur lequel elles sont en droit de compter.

— II. Landerneau. — Le comité de Landerneau, dont nous annoncions il y a quelques mois la fondation, déploie la plus grande activité et prend les meilleurs moyens pour stimuler le zèle de ses adhérentes. C'est ainsi qu'une conférence a été organisée, dimanche dernier 15 Novembre, dans la grande salle de l'hôtel de Bretagne ; près de 1500 personnes y assistaient. Le conférencier, M. l'abbé Lemarescal, a montré la marche toujours progressive et les différentes étapes de la persécution religieuse qui sévit en France et menace de s'aggraver encore. Il n'est que temps de s'unir sous le drapeau de la liberté pour conjurer la ruine définitive. Dans une péroraison, vivement applaudie, l'orateur s'est écrié : « O Bretagne, tu ne t'es pas donnée à la France en esclave, tu t'es donnée à elle en sœur ! tu lui as tout donné : tes rivages, tes terres qui fécondent ce sang qui a coulé si largement pour la France dans bien des jours de victoire et dans des défaites qu'il a rendues glorieuses à l'égal des victoires ; en retour, tu as proclamé seulement ton droit à garder tes libertés, et on te prend ta Foi ; ta noble langue est proscrite !...

« Quand Bertrand du Guesclin se taxa lui-même un prix si élevé que le Prince Noir s'en étonna, le Breton répondit fièrement : « Il n'est pas une femme en Bretagne qui ne consente à filer « pour la rançon de Bertrand du Guesclin »..... Or, présentement, vous avez à filer une rançon encore plus glorieuse : toutes, femmes de Bretagne sans distinction de nuances et sans distinction de classes, vous filerez la rançon de la France, pour Dieu et pour la Liberté... »

L'appel sera entendu et, nous l'espérons, les adhésions iront nombreuses à la « Ligue » qui, à l'heure actuelle, est la plus pressante des œuvres, puisque son but est de les sauvegarder toutes.

Succès aux examens *(suite)*. — Nous avons donné, dans un précédent numéro, le résultat des examens du baccalauréat pour deux de nos collèges ecclésiastiques. Nous sommes heureux de continuer aujourd'hui la liste en mentionnant les succès obtenus par le collège de Lesneven, toujours fidèle à sa réputation : il a eu, dans le cours de l'année scolaire 1902-1903 : en philosophie, 3 élèves reçus, dont un avec mention honorable ; en rhétorique, sur 20 présentés, 18 admissibles et 17 définitivement reçus, dont 7 avec mention.

On sait que l'Ecole Saint-Yves, à Quimper, présentait cette année, pour la première fois, des élèves aux examens ; 4 (1 en Juillet et 3 en Novembre) ont été reçus pour la 1re partie du baccalauréat classique. Ce succès, dont le mérite revient aux anciens et regrettés directeurs de l'Etablissement, les Prêtres de l'Immaculée-Conception de Rennes, est de bon augure pour l'avenir de cette maison désormais tenue par des membres du clergé diocésain. La classe de philosophie, établie depuis la dernière rentrée, compte actuellement cinq élèves.

***

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Après avoir applaudi aux succès des élèves, nous nous faisons une joie de présenter nos sincères félicitations à deux des jeunes professeurs de Notre-Dame de Bon-Secours, à Brest, MM. Saluden et Quentel, dont le premier vient de passer le certificat de Minéralogie avec la mention *Bien*, et le second d'obtenir le diplôme d'études supérieures d'Histoire et de Géographie.

Défense sacerdotale. — Nos lecteurs connaissent, du moins de nom, l'écrivain anarchiste Laurent Tailhade, que les braves habitants de Camaret ont si justement expulsé de chez eux à la suite d'ignobles articles contre les Bretons. Nous apprenons qu'il est cité devant le tribunal correctionnel de Châteaulin pour injures et calomnies par la voix de la presse à l'adresse du clergé de Camaret.

L'affaire viendra le jeudi 26 Novembre, et sera plaidée par M. de Chamaillard, sénateur.

Pont-l'Abbé. — **Installation de M. l'abbé S. Morvan, curé-doyen.** — Entre 9 et 10 heures, dimanche dernier, la jolie place des *Carmes* avait perdu son aspect de cour d'honneur d'un monastère ; au lieu du calme et du silence habituels, il y régnait beaucoup d'animation ; déjà, lors de l'arrivée du nouveau Curé, conduit par M. le Curé de Concarneau, MM. les Recteurs de Lanriec et de Rosporden, une curiosité sympathique avait amené ici, puis à l'église de nombreux paroissiens ; mais aujourd'hui, pour la cérémonie officielle et liturgique, toute la paroisse était présente, la ville et la campagne, et quand les trente prêtres qui précédaient le nouveau Curé eurent pénétré dans le chœur, on put voir que la vaste église était insuffisante et que bien des fidèles étaient groupés au dehors, devant le porche.

Cette foule offre un coup d'œil unique, même en Bretagne ; on peut critiquer la coiffure des femmes *Pont-l'Abbistes*, mais nulle part on ne voit de broderies aussi riches, aussi originales et aussi belles que celles de leurs costumes.

Je ne dirai pas, une fois de plus, les cérémonies très simples usitées pour la prise de possession des nouveaux chefs de paroisse ; elles sont parfaitement appropriées à leur haute signification. Avant de les commencer, M. Fléiter, vicaire général, monte en chaire et commence par l'éloge de M. Madec, que la paroisse de Notre-Dame des Carmes perdit il y a quatre mois. En lui, il loue le pieux franciscain qui, forcé par les circonstances de quitter son couvent, garda toujours le *tempérament* du religieux, vécut dans sa chambre d'aumônier, de recteur et de curé, y vaquant à la prière et à l'étude comme autrefois dans sa cellule monastique. Il loue le président toujours recherché pour les missions, grâce auxquelles il a fait tant de bien, édifié de si nombreuses paroisses. Il rappelle le fruit produit par lui dans les retraites qu'il dirigeait à Quimper, mais tout naturellement il parle surtout de ce que fut

M. Madec comme curé : pieux, bon, accueillant pour tous, zélé pour l'embellissement de son église où, grâce à la générosité des paroissiens, il fit exécuter de beaux travaux, et si la mort ne l'avait enlevé, d'autres projets importants eussent été bientôt réalisés par lui.

Après avoir dit ce qu'était le curé que Pont-l'Abbé a perdu, M. Fléiter dit, avec non moins de précision, ce qu'a été le prêtre qui lui succède. Professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix, il l'y a connu élève intelligent, studieux, toujours animé d'un excellent esprit ; plus tard, il a vu ce qu'était le vicaire si hautement apprécié dans la paroisse Saint-Corentin, dans la ville et le clergé de Quimper, et il en donne comme preuve la présence du Doyen du Chapitre et des autres dignitaires ecclésiastiques qui sont ici pour prouver à M. Morvan leur estime et leur sympathie. C'est naturellement en montrant ce que fut le recteur de Melgven, que M. le vicaire général montre ce que sera le curé de Pont-l'Abbé, et il ne dit que la vérité bien exacte, en parlant des larmes et des sanglots qu'on voyait et qu'on entendait, il y a quelques jours, lorsque le prêtre placé à leur tête depuis huit ans annonça son départ à ses paroissiens désolés.

M. Morvan étant monté en chaire à son tour, exposa brièvement ce qu'est le rôle du pasteur à la tête de son troupeau ; il affirma son autorité qu'il tient de Dieu et de l'Église, par l'intermédiaire de l'Evêque qui l'envoie, il promit d'être l'homme de tous, surtout des petits, des humbles et des pécheurs, à l'exemple du Maître qui, comme il le proclamait, était venu guérir non pas les bien portants, mais les malades. Il rappelle très heureusement que le curé n'est pas un fonctionnaire ; au fonctionnaire on ne demande que de faire son devoir ; au curé les fidèles ont le droit de demander qu'il leur donne tout son cœur, et, à l'occasion, qu'il expose pour eux sa vie.

Puis il ratifie l'éloge que M. Fléiter a fait de M. Madec, engage les paroissiens à garder le souvenir de son prédécesseur, surtout dans leurs prières, se déclare heureux d'avoir dans ses vicaires de si bons collaborateurs, dans les écoles chrétiennes un si grand secours et un si ferme appui....

Comme l'orateur précédent, il redit en breton ce qu'il vient de dire en français.

Pendant que le nouveau Curé chante la messe solennelle, la bonne musique de l'école Saint-Gabriel se fait entendre, comme au début de la cérémonie, et l'on ne saurait l'écouter sans un réel plaisir.

Au presbytère, les membres du Conseil de Fabrique se mêlent au clergé ; outre les amis personnels du Curé, il y a là les Recteurs du canton, et les prêtres nombreux de Pont-l'Abbé, car cette petite ville a été féconde dans le passé en vocations sacerdotales ; puisse-t-elle continuer à l'être dans le présent et dans l'avenir et conduire beaucoup de ses enfants sur le chemin du Petit-Séminaire !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les vœux et le professorat. — L'état monastique a pour aboutissant régulier l'émission de vœux perpétuels, dont les principaux sont ceux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Reconnus et protégés sous l'ancien régime, oubliés ou tolérés depuis la Révolution, de malheur en malheur il leur arrivera bien d'être proscrits sous peine de mort ; aujourd'hui, les plus féroces laïcisateurs se contenteraient de les interdire à tout professeur public ou privé, sous peine d'être déchu du droit d'enseigner. Si ce rêve malsain vient à passer en loi, qu'en résultera-t-il pour les Instituts religieux et pour les individus voués à l'enseignement ?

I. — Les Instituts enseignants ne pourront plus, comme la plupart de leurs devanciers, soit prescrire des vœux obligatoires, soit reconnaître seulement des vœux libres. Ils devront supprimer, dans leur vie intérieure, toute distinction entre profès et non profès, ainsi que l'appareil religieux de la profession. Les engagements d'affiliation et ceux de stabilité, qui étaient pris devant Dieu au cours d'une solennité publique, ne seront pris désormais que devant les représentants de l'Institut, et à titre de simple mesure administrative ; les anciens serments seront laïcisés et deviendront des conventions purement civiles ; la congrégation enseignante sera transformée en Corps universitaire libre. Le grand siècle fournirait des modèles variés de ces institutions sans vœux spéciaux, qui toutes ont bien mérité de la cause de l'enseignement, les unes encore vivantes, comme la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, d'autres, comme celles des Oratoriens et des Eudistes, dissoutes par application de la loi du 1er Juillet 1901.

Les prêtres seuls, il est vrai, forment les membres actifs de ces diverses sociétés, et pour eux, les liens de la cléricature sont l'équivalent pratique des vœux de religion. Mais s'il s'agit d'un Institut de Frères ou de Sœurs jouissant de toute leur liberté individuelle, c'est un problème nouveau à résoudre : l'établissement de la Congrégation sans vœu. Or, l'Université a résolu ce problème pour son compte ; sans vœux proprement dits, mais avec des engagements et une discipline qui en tiennent lieu, elle forme et maintient en état de stabilité suffisante la Congrégation officielle de l'enseignement. Imitons-la.

Parmi les professeurs de l'Etat, beaucoup sont dans un état de gêne voisin de la pauvreté. Cette situation provoque, périodiquement, les doléances des pouvoirs publics et les largesses du Trésor. Or, dans le nombre de ces membres souffrants de la famille universitaire, il y a des résignés qui ne connaissent ni pétitionnements, ni meetings, ni grèves, ni action directe, ni aucun des procédés de force majeure à l'usage des révolutionnaires. Ils pratiquent bonnement l'esprit de pauvreté : nos religieux enseignants feront de même, si le vœu leur est interdit.

Dans les rangs des instituteurs publics, que de célibataires ! Personne n'en conclut qu'ils pourraient bien être des congréganistes, porteurs du vœu de chasteté. On a laissé des magistrats

dire à nos anciens Frères : « Tant que vous ne serez pas mariés, nous ne croirons pas à votre sécularisation ». Mais on n'en est pas encore venu à dire à ces solitaires de l'enseignement public : « Prenez femme, sinon point de chaire ». On ne le dira pas davantage à nos maîtres de l'enseignement privé.

Que dire de l'obéissance ? Elle est la vertu maîtresse de l'universitaire. En faut-il pour signer l'engagement décennal ? Dix ans consécutifs d'abdication ! En faut-il pour fournir la tâche d'automate imposée par les règlements ? Ce n'est pas nous qui exigerons de nos maîtres tant de servilité ; nous les traiterons avec tant de respect et de sympathie que, à défaut de vœu, ils s'attacheront à nos œuvres par dévouement.

S'il arrive que la Congrégation sans vœu ne puisse plus enseigner, on encadrera les volontaires de l'enseignement libre en les constituant en association (Loi du 1er Juillet 1901, art. 2.). A celles-ci, on évitera de donner un but religieux qui les ferait prendre pour des congrégations déguisées. Leur but sera exclusivement scolaire ; il comprendra la formation des maîtres libres, leur placement et leur retraite. En y joignant la déclaration (art. 5), ces sociétés pourront posséder et occuper les immeubles indispensables à leur fonctionnement, et sous cette forme légale, reconstituer de véritables maisons-mères non congréganistes.

II. — Dans ces Instituts enseignants religieux ou laïques, où les vœux en commun seront interdits, les vœux individuels seront en honneur et en usage, au gré de chacun, suivant les inspirations de la conscience et les directions du confesseur. Englober ces vœux strictement privés dans une prohibition légale serait plus ridicule qu'odieux, et d'ailleurs absolument inefficace. Ils sont insaisissables. On reconnaît le militaire à son uniforme, le congréganiste à son costume : à quoi reconnaîtra-t-on l'homme qui a fait des vœux ? Je me suis replié au fond de moi-même, en tête-à-tête avec Dieu ; je lui ai fait des promesses qui ont été acceptées. Voilà mes vœux, inconnus des hommes, mais non moins valides que s'ils avaient reçus la consécration de la publicité dans une cérémonie du culte. Craindrais-je de les révéler en y conformant ma conduite extérieure ? Nullement ; car je vis pauvre par vœu, comme d'autres par nécessité ; je vis célibataire par vœu, comme d'autres par goût ; je vis obéissant par vœu, comme d'autres par tempérament ; je vis attaché par vœu à l'Association scolaire, comme d'autres par pure convenance. Je puis donc vivre de mes vœux individuels, sans que ces vœux cessent d'être un mystère pour la curiosité publique.

Nul ne viendra, d'ailleurs, enquêter mon âme. Quel est le policier qui se risquerait à cette descente de lieu ? Il trouverait porte close ; il verrait affichée, sur les panneaux extérieurs, la Déclaration des Droits de l'homme, et il lirait l'art. 10 souligné à son adresse : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses ». Il comprendrait alors que sa démarche est un acte

Archives diocésaines de Quimper et Léon

d'intolérance, que j'ai le droit de m'arranger avec Dieu comme il me plaît, et que précisément, en matière religieuse, je pratique la liberté de penser et d'agir dont les mécréants font ouvertement parade. Il se retirerait sans mot dire, et sans avoir rien découvert de mes rapports avec Dieu.

Ce n'est pas qu'il y ait lieu de recéler toujours les vœux individuels comme une marchandise de contrebande ; des circonstances peuvent se produire où il faudrait les avouer en toute candeur, sans égard pour les lois humaines et sans crainte des déchéances que les tribunaux seraient capables de prononcer. Servir son pays par l'enseignement, c'est bien ; servir la liberté de conscience par le martyre, ce serait parfait. X...

Communiqué de l'Archevêché d'Avignon. — *Avis.* — Monseigneur l'Archevêque avertit le public qu'il n'existe aucune **Œuvre du Purgatoire** dont la direction serait à Saint-Jude (Monclar), Avignon (Vaucluse).

Vient de paraître :

Pourquoi nous protestons contre la glorification d'Ernest Renan à Tréguier. Brochure, en vente au profit de l'Œuvre du Calvaire, chez M. J. Salaun, libraire, 54, rue Kéréon, Quimper, au prix de 0 fr. 25 ; franco par la poste, 0 fr. 30.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Mardi matin, 17 Novembre, s'est tenue dans la salle du Consistoire, en présence du Pape, la Congrégation générale des Rites pour prononcer sur l'héroïcité des vertus de la vénérable Jeanne d'Arc. Quinze cardinaux étaient présents, parmi lesquels les cardinaux Richard et Merry del Val.... La réunion a duré plus d'une heure et demie.

A en juger par l'impression des cardinaux à leur sortie, l'ensemble des votes a dû être favorable. Rien de précis toutefois ne peut être connu, étant donnée la loi du secret : en général, le Pape réserve le jugement définitif durant quelques semaines.

— Après avoir été reçu par le Souverain Pontife en audience de congé, le cardinal Richard, archevêque de Paris, a quitté Rome mercredi.

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, récemment arrivé, a été reçu par Sa Sainteté, lundi soir, 16 Novembre.

France. — **Contre l'Enseignement chrétien.** — Le Sénat discute en ce moment la grave question de l'Enseignement

secondaire. L'abrogation de la loi Falloux est votée ; il s'agit de savoir comment et par quoi elle sera remplacée. Il est difficile de savoir ce qu'il adviendra des débats en cours. La cause du droit trouve, dans la haute assemblée, d'éloquents défenseurs parmi lesquels nous saluons avec reconnaissance M. de Chamaillard, sénateur du Finistère, et M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan. Espérons que leurs efforts nous garderont encore quelques lambeaux de la liberté d'Enseignement !... Mais M. Combes, de son côté, prépare de nouvelles lois contre les catholiques.

Que Dieu protège la France ! Plus que jamais, on doit prier.

Le Crucifix. — D'après le *Journal Officiel*, la Chambre des Députés aurait voté par 254 voix contre 245, l'enlèvement des Crucifix dans les tribunaux. C'est un nouvel accès de haine antireligieuse. Il est vrai que des rectifications ont eu lieu depuis, et que si l'on en tient compte, en réalité, les ennemis du Christ se seraient trouvés en minorité réelle de deux voix, soit 249 pour l'enlèvement et 251 contre.

Même en prenant les premiers chiffres du *Journal Officiel*, puisque nous avons 590 députés, on voit que les 254 qui forment la majorité dans ce vote sont en fait une minorité dans la Chambre. Mais quand on songe que ces députés sont les plus fermes soutiens du ministère et que ce ministère s'est déclaré prêt à leur obéir servilement, on a lieu de craindre que cette minorité de fait ne soit bientôt obéie sur ce point spécial de l'enlèvement du Crucifix.

Mais si l'image du Souverain Juge disparaît des prétoires, Dieu n'en continuera pas moins de juger souverainement les dépositions des témoins et les sentences des juges. *Ego justitias judicabo.*

Le vote des 254 députés francs-maçons ne peut rien contre cette éternelle vérité.

Nevers. — **Mort de l'Évêque.** — Un nouveau deuil vient de frapper l'Eglise de France : Mgr Le Long, évêque de Nevers, est mort lundi matin presque subitement ; la veille, il avait présidé les offices solennels de la Dédicace, dans sa cathédrale.

Né à Châlon-sur-Saône le 3 Décembre 1834, il passa toute sa vie sacerdotale à Autun, employé à l'administration diocésaine. Vicaire général de trois évêques, parmi lesquels notre compatriote Mgr de Léséleuc, deux fois vicaire capitulaire, Mgr Le Long fut nommé évêque de Nevers en 1877. Au moment où la mort le frappa, il achevait donc la 26e année d'un épiscopat fécond en fruits de salut, et dont le diocèse de Nevers gardera longtemps un souvenir reconnaissant. Surtout pieux et zélé, homme de doctrine, Mgr Le Long fut toujours doux et ferme ; il montra, en diverses circonstances, que s'il ne cherchait pas la lutte, il ne la redoutait pas dès que sa fonction lui en faisait un devoir.

Les obsèques de Mgr Le Long ont lieu, aujourd'hui jeudi, 19 Novembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Religion d'argent. — Le père Gibon croit, pour l'avoir entendu dire, que notre religion est une religion d'argent ; et avec les curés, répète-t-il, sans argent il n'y a rien à faire. Il dit cela un jour à son curé lui-même, qui lui répond :

« Autrefois, père Gibon, — il y a longtemps de cela, — vous vous êtes confessé ? » — « Oui. » — « Combien vous a-t-on fait payer pour cela ? » — « Rien. » — « Et quand votre femme a été malade et que le curé a été appelé, au milieu de la nuit, pour lui porter les sacrements, combien vous a-t-il fait payer ? » — « Mais, rien, monsieur. » — « Et pour les nombreuses visites qu'il lui a faites ensuite par tous les temps bons ou mauvais, lui avez-vous donné quelque chose ? » — Mais non, monsieur. » — « Et pour vos enfants qui se sont succédé au catéchisme et que votre curé a instruits pendant de longs mois, quelle somme lui avez-vous versée ? » — « Aucune, monsieur. » — « Eh bien, tout cela n'est pas cher, hein ? Essayez d'aller déranger un médecin, un avocat, un avoué, un homme d'affaires, un notaire, aussi souvent que vous avez dérangé votre curé et vous saurez me dire si cela ne vous coûtera rien. Ne dites donc plus que notre religion est une religion d'argent. » — Le père Gibon baissa la tête et s'avoua convaincu. »

BIBLIOGRAPHIE

Cœur de père, par Roger des Fourniels.— Un vol. in-12 de 408 pages, magnifiques illustrations de Jordic, gravées sur bois. Prix : 2 fr. 50. (Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.)

La collection des romans chrétiens de la Maison de la Bonne Presse s'augmente d'un délicat volume dû à la plume depuis longtemps appréciée de M. Roger des Fourniels. Cette histoire attachante a obtenu un grand succès auprès des lecteurs de la *Croix illustrée*. Les bibliothèques paroissiales, les patronages, les œuvres populaires ne doivent pas manquer de se la procurer. Elle constitue un cadeau d'étrennes charmant et elle sera une distraction saine et morale aussi bien pour les jeunes filles que pour les grandes personnes.

Du rôle du Clergé dans la Société moderne, par H. Berchois. Brochure grand in-18, 0 fr. 30. — Victor Retaux, éditeur, 82, rue Bonaparte, à Paris.

La caractéristique de cet opuscule d'actualité est la justesse rigoureuse des idées, la pondération avec laquelle l'auteur constate ce qui a été effectué de considérable par le clergé français durant le siècle qui vient de finir, — et indique sur quel autre point son activité aurait pu se porter également, pour le plus grand profit de la France chrétienne

Ces quelques pages, où la concision n'enlève rien à la clarté ni à l'agrément de la lecture, font toucher du doigt combien a été décisive, pour la conquête de la liberté religieuse, l'action politique du clergé dans les nations voisines. Elles esquissent les conditions dans lesquelles cette action pourrait s'exercer non moins utilement chez nous. — Dégagées de toute amplification déclamatoire, « mettant au point » ce qui a été dit et écrit déjà sur cette question, elles constituent, non des considérations spéculatives et sans conclusion pratique, mais un exposé saisissant qui détermine une volonté d'agir.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

18e Année. Vendredi 27 Novembre 1903. N° 48.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Indulgences ; Retraites ; Avis de l'Evêché ; Propagation de la Foi ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; La fête de la Présentation au Grand-Séminaire ; Brest ; Les Religieux sécularisés devant la Cour d'appel ; Une Cour de justice acquittant des instituteurs prévenus de non sécularisation.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Les Sœurs aux Etats-Unis ; Fêtes mariales de Rome (1903-1904).
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 29 Novembre. — 1er Dimanche de l'Avent. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoires de S. Hoardon, Évêque *(au Propre diocésain)*, et de S. Saturnin, Martyr.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de S. Hoardon.

Lundi, 30. — S. André, Apôtre. Double de 2e classe. Rouge.

Mardi, 1er Décembre. — S. Tugdual, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 2. — Ste Bibiane, Vierge, Martyre. Semi-double. Rouge.

Jeudi, 3. — S. François Xavier, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 4. — S. Pierre Chrysologue, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Samedi, 5. — Vénération des Stes Reliques *(au Propre diocésain — du Dimanche après la Toussaint)*. Double-majeur. Rouge.

Dimanche, 6. — 2e Dimanche de l'Avent.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouézoc'h	du 27 au 30 Novembre.
Ploaré-Douarnenez	du 1er au 6 Décembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR DÉCEMBRE 1903

La restauration du pouvoir temporel des Papes.

Aucun catholique n'ignore la situation intolérable faite, depuis bien des années déjà, au vicaire de Jésus-Christ. La spoliation de ses Etats a été, de la part de l'Italie révolutionnaire, un attentat sacrilège non moins qu'une faute politique.

Un attentat sacrilège ; car aucune souveraineté temporelle ne réunissait des titres de légitime possession aussi nombreux et aussi solidement établis que ceux du principat civil des papes, c'est-à-dire : l'amour reconnaissant des peuples enrichis de bienfaits, le droit des gens, l'assentiment spontané des gouvernements, le suffrage des siècles.

Une faute politique ; parce que l'Etat italien, en s'incorporant, contre toute justice, un bien sacré entre tous, s'est placé vis-à-vis des catholiques, non seulement de la Péninsule mais du monde entier, dans une situation violente et sans issue ; il s'est comme inoculé un virus dont il doit mourir, s'il ne finit par le rejeter.

A ceux qui prétendraient que le pouvoir temporel des papes, utile autrefois, pourrait bien, de nos jours, n'être plus dans les vues de la Providence, Léon XIII a, lui-même, daigné répondre en ces termes :

« Une institution née par des voies si légitimes et si spontanées, qui a pour elle une possession pacifique et incontestée de douze siècles, qui a contribué puissamment à la propagation de la foi et de la civilisation, qui s'est acquis tant de titres à la reconnaissance des peuples, a, plus que tout autre, le droit d'être respectée et maintenue ; et ce n'est pas parce qu'une série de violences et d'injustices est parvenue à l'opprimer, que les desseins de la Providence sur elle peuvent être regardés comme changés.

« Mais si l'on considère que la guerre faite au principat civil des papes fut toujours l'œuvre des ennemis de l'Eglise et de la religion, et, dans cette dernière période, l'œuvre principale des sectes, qui, en abattant le pouvoir temporel, ont voulu s'aplanir la voie pour prendre d'assaut et combattre le pouvoir spirituel des pontifes lui-même, cela même confirme clairement qu'aujourd'hui encore, dans les desseins de la Providence, la souveraineté civile des papes est ordonnée, comme moyen, vers l'exercice régulier de leur pouvoir apostolique, pour en sauvegarder efficacement la liberté et l'indépendance. » (Lettre au cardinal Rampolla, 8 Octobre 1895.)

Résolution apostolique : S'intéresser, au moins par la prière, à cette grande cause.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses ;
La défense du droit et de la liberté aux assemblées législatives et devant les tribunaux.
II. L'Œuvre des Catéchismes.

Indulgences. — I. Jeudi, 3 Décembre, fête de S. François Xavier, Patron de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, indulgence plénière pour les associés, aux conditions ordinaires.

II. QUIMPER. — *Cathédrale de Saint-Corentin.* — Nous rappelons que, en vertu d'un Bref du Saint-Père, les fidèles qui visiteront, *le 1er dimanche de chaque mois*, les sept autels, de Saint-Pierre, Saint-Frédéric, Saint-Roch, Saint-Corentin, Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Joseph, à la Cathédrale, peuvent gagner (moyennant qu'ils remplissent les conditions ordinaires) les indulgences attachées à la visite des sept autels privilégiés de la Basilique de Saint-Pierre, à Rome.

Retraite — Une retraite sera prêchée à Saint-Corentin, *du 4 au 8 Décembre* inclusivement, aux Enfants de Marie de la Congrégation des Demoiselles, par M. Henry, aumônier à Landerneau.

Elle s'ouvrira *le Vendredi 4 Décembre*, à 7 h. 3/4 du soir, à la chapelle des catéchismes.

Avis de l'Évêché. — A l'occasion du cinquantième anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, il s'est formé à Rome un Comité dont une section se propose de constituer une « Bibliothèque Mariale ». Les auteurs, éditeurs ou possesseurs de livres, traités ou opuscules publiés en l'honneur de Marie sont invités à faire hommage à la Bibliothèque en formation d'*un exemplaire de ces ouvrages relié convenablement.* Adresse : Circolo della Immacolata, 76, Via Torre Argentina, Roma (Italie).

L'Evêché de Quimper s'offre à centraliser et à expédier les volumes, *édités dans le diocèse* soit en français soit en breton, qu'on lui ferait parvenir à cette fin.

Propagation de la Foi. — On fait, en ce moment, l'expédition des *Annales* (n° de Novembre) ; elles seront, sous peu de jours, aux chefs-lieux de doyennés à la disposition de MM. les Directeurs paroissiaux qui voudront bien les réclamer et en faire la répartition le plus tôt possible ; la régularité en ce point est la meilleure preuve du zèle que l'on apporte à l'Œuvre et le plus sûr moyen de la faire prospérer.

Pour faciliter la rapide circulation des *Annales* et assurer la régularité du service, les chefs de dizaines feraient bien d'inscrire en tête de l'exemplaire qui leur est remis la liste de leurs associés, en sorte que chacun remette le fascicule à la personne dont le nom suit le sien ; le dernier le rendrait au chef de dizaine. A cet

Archives diocésaines de Quimper et Léon

effet, pour répondre à la demande très juste qui en a été faite, les *Annales* bretonnes auront désormais, comme les françaises, au verso du titre, l'espace en blanc nécessaire pour une liste de 10 noms.

Nous continuons à insérer de préférence dans les *Annales* bretonnes des lettres écrites par des missionnaires de notre pays; le fascicule de Novembre contient des lettres des RR. PP. Messager (d'Henvic), Pouliquen (de Brasparts), du Frère Le Gac (du Drennec). Nous pouvons déjà annoncer, pour le numéro suivant, des lettres des RR. PP. Péran, Trébaol, Mérer, Limbour. Nous sommes heureux de saisir l'occasion pour remercier les confrères qui veulent bien nous procurer ces lettres et aussi, d'une manière toute spéciale, nos collaborateurs pour la traduction, en exprimant le désir de voir leur nombre s'accroître.

La fête de Saint François-Xavier et l'annonce de l'indulgence plénière (qui peut être gagnée également le jour de l'Octave) fournit naturellement l'occasion de faire l'instruction annuelle sur l'Œuvre de la Propagation de la Foi, d'en rappeler l'importance et les besoins toujours croissants, comme aussi les grâces précieuses qu'elle assure aux pays comme aux individus... Nous la mettons en première ligne parmi les « motifs d'espérer » au milieu des tristesses présentes : Dieu ne permettra pas que la foi soit détruite en France, tant qu'elle fournira la majorité des missionnaires et qu'elle les soutiendra de ses aumônes. Les expulsions, dont nous sommes chez nous les témoins attristés, vont augmenter le nombre des ouvriers évangéliques pour les pays infidèles ; il ne faut pas que les ressources indispensables leur manquent ; en les leur assurant, nous aurons part au mérite de leurs travaux.

N. B. — 1° Les aumônes doivent être remises *avant le 29 Janvier* au secrétariat de l'Evêché, à *M. Pédel, trésorier diocésain de l'Œuvre*.

2° S'adresser à M. le chanoine Rospars (15, rue Mesgloaguen, Quimper — ou à l'Evêché, *avec l'indication : n° 4)* pour tout ce qui concerne la direction de l'Œuvre dans le diocèse, pour la rédaction des *Annales* et le nombre d'exemplaires à attribuer aux paroisses. — En cas de retard ou d'irrégularité dans l'envoi et la livraison des ballots, prière d'aviser M. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

Nécrologie. — I. M. DONVAL, *clerc minoré*. — Nous avons le regret d'enregistrer encore, cette semaine, la mort d'un séminariste, M. Donval (Gabriel), clerc minoré, pieusement décédé dans sa famille, à Lesneven, le 19 Novembre, à l'âge de 22 ans. Après avoir dû interrompre une première fois ses études, il avait terminé, sans trop de fatigue, la dernière année scolaire ; mais, son état s'étant aggravé, il ne put rentrer au Séminaire au mois d'Octobre... Il s'est éteint doucement, l'avant-veille de la Présentation ; ses funérailles ont eu lieu le jour même de cette fête patronale des séminaristes, à l'heure où ses condisciples renouvelaient

leurs promesses cléricales auxquelles il se sera, sans doute, uni du haut du ciel.

— II. LE R. P. ROPARS, *de la Congrégation du Saint-Esprit.* — Nous recevons de Paris la nouvelle de la mort du R. P. Ropars (Gabriel), originaire de Milizac, supérieur de la mission de Sédhiou (Haut-Casamance, Sénégambie), décédé à Dakar, le 6 Septembre 1903, à l'âge de 45 ans. C'était un vaillant missionnaire, qui était demeuré bien attaché à sa Bretagne. A deux reprises au moins, nos *Annales* de la Propagation de la Foi ont publié d'intéressantes lettres qu'il avait écrites *en breton*, du fond de sa mission lointaine. Il a succombé, jeune encore, aux fatigues du rude apostolat africain et reçu déjà, nous aimons à l'espérer, sa récompense. Ses compatriotes voudront bien avoir pour lui un souvenir devant Dieu.

— III. M. MINIOU, *recteur de Brélès*. — Au dernier moment, nous arrive la douloureuse nouvelle de la mort de M. Miniou, recteur de Brélès, qui a rendu son âme à Dieu, le 24 Novembre, à 8 heures du soir, après avoir supporté avec une patience admirable les souffrances de la terrible maladie dont il était atteint.

Né à l'île d'Ouessant, le 30 Mars 1848, M. Miniou (Paul) fut ordonné prêtre le 10 Août 1873 et nommé, le 17 Décembre suivant, vicaire à Kerlouan, où il a passé près de 17 ans, aimé et estimé de tous, des paroissiens comme de ses confrères. Devenu, le 10 Juin 1890, recteur de Brélès, M. Miniou continua à y faire le bien, sans bruit, jusqu'au jour où il fut atteint du mal qui devait l'emporter, un cancer à l'œsophage. Cependant, malgré ses vives souffrances, il n'avait cessé les fonctions de son ministère que depuis un mois environ, à la suite d'une hémorragie qui l'avait épuisé. Ce qui a beaucoup contribué à aggraver son état et à hâter sa fin, c'est la préoccupation de ses deux écoles chrétiennes et le chagrin qu'il ressentait à la pensée de leur fermeture possible dans un avenir prochain ; c'est ce qu'ont compris les paroissiens de Brélès qui sont unanimes à le dire, comme à exprimer les regrets que leur cause la mort de leur excellent recteur.

R. I. P.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Évêque, ont été nommés :

M. Souêtre, vicaire à Châteauneuf-du-Faou, recteur de Saint-Sauveur, en remplacement de M. Guillou, démissionnaire ;

M. Henry, vicaire à Beuzec-Conq, vicaire à Châteauneuf-du-Faou ;

M. Fichot, vicaire à Spézet, vicaire à Beuzec-Conq ;

M. Bideau, vicaire à Plouider, vicaire à Spézet ;

M. Quillivic, vicaire à Saint-Goazec, vicaire à Plouider ;

M. Bernard, jeune prêtre de Saint-Mathieu de Quimper, vicaire à Saint-Goazec ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M. Toullec, vicaire à Guimaëc, vicaire à Bannalec ;
M. Le Berre, vicaire à l'Ile-Tudy, vicaire à Guimaëc ;
M. Pellicant, auxiliaire à Ploudaniel, vicaire dans la même paroisse.

La fête de la Présentation au Grand-Séminaire. — C'est toujours la même chose, nous n'avons pas à le nier, mais cette uniformité revenant une fois par an n'a rien qui nous déplaise; loin de faire naître l'ennui, elle ravive de vieux souvenirs chez tous, surtout chez ceux qui, comme moi, y prirent part pour la première fois, il y a de cela quarante ans.

Il y a cependant deux différences et même très notables : le cadre n'est plus le même ; au lieu d'un édifice rappelant un temple païen, au lieu d'une statue prétentieuse et disgracieuse dominant l'autel funéraire en marbre noir, il y a la toute gracieuse chapelle gothique et la très pure et très idéale statue de la Vierge immaculée devant laquelle se tient l'assemblée des prêtres et des clercs, groupés autour de leur évêque.

La seconde différence est celle des mélodies grégoriennes, bien autrement faites pour inspirer la piété que les chants exécutés naguère.

Après la messe, chantée par M. Salaün, chanoine titulaire, ancien économe de la maison, Monseigneur, qui vient de *tenir chapelle* et qui a gardé les ornements pontificaux, adresse une courte allocution en s'adressant spécialement aux séminaristes :

« Chaque jour, leur dit-il, malgré les pénibles préoccupations qui en ces temps attristent un évêque, chaque jour il pense à eux, il prie pour eux.

« Il les sait en bonnes mains, il connaît et il apprécie hautement leur supérieur et leurs directeurs, mais il n'en sent pas moins sa responsabilité et ses devoirs vis-à-vis des élèves du sanctuaire.

« S'ils veulent vraiment être dignes de l'appel qu'ils ont entendu, qu'ils considèrent et qu'ils imitent Celle que l'Eglise leur rappelle en ce jour, la leur montrant petite enfant dans le temple, déjà préparée par la grâce et par la perfection avec laquelle elle y correspond aux grands desseins que le Tout-Puissant a sur Elle.

« Entre la Vierge destinée à la maternité divine et les jeunes clercs destinés au sacerdoce, il y a des assimilations que les Pères et les Docteurs n'ont eu garde d'oublier. La Vierge a engendré à la vie humaine Celui que le Père engendre éternellement. Elle a été l'Aurore annonçant le divin soleil de justice ; Elle a donné au monde Celui qui est la vraie lumière éclairant tout homme.

« Le prêtre, lui aussi, doit faire naître chaque jour Jésus-Christ dans sa vie eucharistique, chaque jour le faire naître dans les âmes en leur communiquant la lumière qui éclaire les intelligences, la flamme qui échauffe les cœurs, fortifie les volontés. Mais pour cela, il faut que le prêtre, et par conséquent celui qui aspire à le devenir, vive lui-même de la vie de Jésus-Christ.

« Ainsi pourra-t-il réaliser, dans la mesure qui lui appartiendra,

le vœu de notre nouveau Pontife : restaurer toutes choses dans le Christ ; ainsi réalisera-t-il le souhait renfermé dans la parole que le grand Apôtre adressait aux Colossiens quand il leur disait : *Filioli, quos iterum parturio donec informetur in vobis Christus* ».

Avec les séminaristes et leurs directeurs, quelques prêtres de la ville et du voisinage, MM. les Vicaires généraux et le Chapitre de la Cathédrale assistaient à cette pieuse allocution, qui a été suivie de la rénovation des promesses cléricales et de la bénédiction du Saint-Sacrement....

Au temps où j'étais séminariste, il y avait dans le bois du Séminaire une chapelle qu'on admirait beaucoup, un peu trop même, car elle était d'un goût très douteux. Bâtie à l'époque où l'on était passionné pour le faux rustique, elle était, il est vrai, ce qu'on pouvait voir de mieux en ce genre : murs en rondins ou en billettes qui formaient des rosaces, décors en mousse et toit de chaume. Dans les dernières années de son existence éphémère, un séminariste ingénieux, habile et très hardi avait remplacé le petit clocher assez maussade par une flèche, toujours en bois, mais d'une vraie élégance et d'un bon style gothique. Cet architecte improvisé s'appelait Sylvain Liscoat.

Le 21 Novembre, les séminaristes faisaient, par petits groupes, leur pèlerinage à la chapelle du bois et l'on y chantait des cantiques, des hymnes et des *Magnificat*. Quelques années auparavant, le chant de circonstance était l'hymne *Quam pulchre graditur Filia Principis*, une des œuvres les plus appréciées de la liturgie parisienne; mais en 1863 nous n'en connaissions plus le texte, plus de dix ans s'étant écoulés depuis le retour du diocèse à la liturgie romaine. J'ai pensé que peut-être quelques-uns seraient bien aises de trouver ici les paroles de ce chant, si aimé de nos anciens dans le sacerdoce.

HYMNUS

QUAM pulchre graditur filia Principis,
Templi cum properat limina tangere !
Præludit meliori,
Quam mox offeret hostiam.

E Matris gremio, Numinis in sinum
Intans non dubiis passibus advolat ;
Virgo Numinis ara,
Aris victima sistitur.

SPONSO membra Deo mollia devovet ;
Cordis virginei dedicat intima :
Verbo debita mater,
Verbo viscera consecrat.

Tecum cuncta Deo prodiga dum voves,
Numen, Virgo, tui pectoris incola,
Quanto fœnore pensat
Terræ quæ bona despicis ?

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quid nos illaqueant improba gaudia ?
Cur nos jam pigeat vincula rumpere ?
Dux est Virgo sacerdos,
Fas sit quo properat sequi.

Ergo nunc tua gens se tibi consecrat ;
Ergo nostra manes portio, tu Deus,
Qui de virgine natus,
Per nos sæpe renasceris.

Sit laus summa Patri, summaque Filio,
Sit par sancte tibi gloria, Spiritus :
Si nos intus aduris,
Puro corde litabimur. Amen.

Brest. — **Départ des Religieuses de l'hôpital maritime.** — Vendredi matin, 20 Novembre, les Sœurs de la Sagesse, congédiées par M. Pelletan dans les conditions que l'on sait, ont quitté l'hôpital maritime de Brest ; elles étaient au nombre de 36.

Respectueusement saluées, à leur sortie, par les chefs de service de santé et le personnel administratif, les Religieuses se sont dirigées vers l'église Saint-Louis, entourées de l'élite de la population leur formant un imposant cortège, à travers une foule énorme qui les acclamait. La Sœur Sainte-Agnès-des-Anges, supérieure, avait sur la poitrine la croix de la Légion d'honneur ; plusieurs des religieuses portaient des médailles d'or, récompenses officielles de leurs longues années de dévouement...

Dans la vaste église plus que comble, c'est à peine si les Sœurs pouvaient se frayer un passage jusqu'au haut de la nef où des chaises leur avaient été réservées. Au chœur, on remarquait MM. les chanoines Milin, curé de Lambézellec, et Treussier, recteur de Saint-Marc ; M. Bizien, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, et une trentaine d'autres prêtres de Brest et des paroisses voisines.

Quand la maîtrise eut achevé le chant du *Miserere*, « la prière des persécutés et des âmes meurtries », M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre, monta en chaire et, au milieu de l'émotion générale, s'adressa en ces termes aux glorieuses expulsées :

Mes Sœurs,

C'est au milieu de vos malades qu'un ordre de départ vous est arrivé. Le coup a été dur pour vous. Vous aviez espéré que les longs et loyaux services rendus à la Marine par votre famille religieuse vous auraient mises à l'abri de toutes les pénibles surprises. Même aux jours sombres de la Terreur, ceux qui faisaient couler injustement le sang de leurs frères, n'avaient pas osé, autant par admiration de vos vertus que par humanité pour les malades, enlever vos Sœurs à cet hôpital. Vous étiez en droit de compter au moins sur les mêmes égards, car vous n'avez pas démérité.

Votre dévouement est à toute épreuve. Il n'a pas failli un jour, non, pas un seul jour. Les milliers de malades qui ont reçu vos soins et

que la mort a épargnés, sont là pour témoigner en votre faveur. A ce témoignage viendrait, s'il en était besoin, s'ajouter celui des administrateurs et du corps médical tout entier. D'ailleurs, vous portez sur la poitrine, Madame la Supérieure, la marque la plus éclatante et aussi la plus incontestable des mérites acquis. C'est le Président de la République lui-même qui vous l'a décernée. En vous envoyant cette croix de la Légion d'honneur, M. Félix Faure entendait bien reconnaître vos services personnels d'abord, puis ceux de vos chères Sœurs. C'est la Congrégation des Filles de la Sagesse, de ces irréprochables Hospitalières de nos hôpitaux maritimes, qu'il s'est donné la satisfaction de décorer. Il avait pour elles une si profonde vénération, il était, lui ancien ministre de la marine, si reconnaissant de leur dévouement, qu'il voulait, la même année, dans son inoubliable visite à Brest, remettre de ses propres mains la médaille d'honneur à l'une de vos plus anciennes compagnes, à votre chère Sœur Sainte-Léonie.

Entre temps, l'amiral Besnard, qui avait vu à l'œuvre les Hospitalières de Brest et n'avait pas oublié leur esprit d'abnégation, leur intelligent empressement dans le soin des malades, désigna pour recevoir la médaille d'or votre chère sœur, Sœur St Célerin, l'incomparable veilleuse qui s'est acquittée de son emploi pendant trente-quatre ans, sans jamais se plaindre, toujours bonne, toujours souriante, fidèle à sa tâche jusqu'au jour où la vieillesse et les infirmités sont venues l'abattre sur sa pauvre couche, pour attendre la mort qui était proche.

Ce n'est pas pour obéir à un sentiment de mesquine vanité que vous avez voulu, mes Sœurs, orner aujourd'hui votre poitrine des insignes de l'honneur. Vous tenez seulement à rappeler, et qui donc vous en blâmera ? que le passé de votre Congrégation est marqué par des services, non par des indélicatesses, que vous avez toujours été des femmes du devoir, non des servantes équivoques, et que vous défiez tous les soupçons qu'on pourrait essayer de faire planer sur vous.

Il y a cent vingt-six ans que vos Sœurs entrèrent à l'hôpital de Brest pour y soigner les malades. La Marine ne saurait oublier ce que vous avez fait pour elle pendant cette longue période d'infatigable dévouement. Elle vous bénit et sera heureuse de saluer le jour où vous reprendrez votre place dans une maison où vous avez adouci tant de souffrances, bercé des douces espérances de bonheur qui ne finit pas tant d'âmes attristées, consolé tant de pères et de mères auprès du lit d'agonie de leurs fils, qu'ils voyaient mourir, grâces à vos douces et incessantes exhortations, le sourire aux lèvres, la croix entre leurs mains défaillantes, le regard déjà plein des célestes visions.

Vous pouvez compter aussi sur la sincère reconnaissance de la population brestoise, je parle de la population qui ne s'est pas laissé prendre aux théories malsaines et aux excitations haineuses de meneurs étrangers, mais qui, dans la liberté de son esprit resté droit et de son cœur resté haut, apprécie à sa juste valeur et admire la générosité d'une vie consacrée à servir ceux qui souffrent et à mettre la paix dans leur âme.

Est-il nécessaire de vous redire, en ce moment, ma reconnaissance personnelle ?

Vous ne l'ignorez pas, mes Sœurs, car en plus d'une circonstance j'ai eu le bonheur de vous l'exprimer. Et cependant, à l'heure de votre départ, je sens que pour satisfaire mon cœur de prêtre et de pasteur, je dois encore vous dire merci.

Merci pour le saint exemple que votre piété a donné à ma paroisse ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

merci pour vos prières, auxquelles j'ai eu tant de fois recours, merci pour votre précieuse collaboration dans l'œuvre que Dieu m'a confiée du salut des âmes.

Les âmes ! ah ! mes Sœurs, c'est à elles d'abord que vous avez pensé, quand il a fallu vous résigner à partir. Qui donc leur proposera désormais le pardon de Dieu ? qui donc écartera d'elles les déchirantes angoisses de la mort ? qui donc les préparera pour le ciel ?

C'est aussi ma grande préoccupation et ma grande douleur, en ce moment. Vous continuerez à les partager, mes Sœurs, et dans quelque lieu que la Providence vous conduise, je suis sûr que votre souvenir vous ramènera tous les jours auprès des malades de l'Hôpital et que vous prierez avec tout votre cœur pour que la miséricorde de Dieu ne trouve pas de rebelles parmi eux.

Je vous ai demandé, mes Sœurs, d'offrir à cette même intention le lourd sacrifice qui vous est imposé. Vous me l'avez promis. Merci, mes Sœurs.

Vous m'avez également promis de maîtriser les sentiments de vive et légitime indignation que vous avez éprouvés en apprenant les cruelles exigences qui accompagnaient l'ordre d'un départ à bref délai, et de pardonner à vos persécuteurs. Ce n'est point, je crois, trahir vos dernières confidences en disant du haut de cette chaire que quelques-unes d'entre vous ont poussé la générosité jusqu'à faire pour eux le sacrifice de leur vie.

Merci, mes Sœurs ; votre résignation et votre héroïsme appelleront la grâce sur ceux qui sont cause de vos larmes, aussi bien que sur ma paroisse et sur votre Hôpital.

Merci au nom de Monseigneur l'Evêque de Quimper, qui me charge d'être auprès de vous son interprète dans ce douloureux adieu, et de vous assurer « qu'il souffre avec vous, qu'il prie pour vous, qu'il vous bénit très paternellement ».

Ce discours est suivi de la Bénédiction du T. Saint-Sacrement et, immédiatement après, le *Parce* s'élève au-dessus de la foule, pour supplier Dieu de soutenir les persécutés et de pardonner aux persécuteurs. « Les héroïques religieuses, dit l'*Echo paroissial*, unissaient leurs voix à la voix des fidèles : *Parce*....., pardonnez, Seigneur, à ceux qui nous font souffrir. »

Au sortir de l'église, une foule que l'on évalue à 12,000 personnes au moins, accompagne les Sœurs : de tous côtés on n'entend que ce cri : « Vive la liberté, vivent les Sœurs ! » Quelques groupes chantent les cantiques : *Nous voulons Dieu* et *Je suis chrétien*. C'est à la fois le chemin du Calvaire et une marche triomphale... A la gare, les Religieuses montent dans un wagon de 3e classe ; « peu après, écrit un témoin oculaire, on voit arriver, sur une voiture à bras de la Compagnie de l'Ouest, des petits sacs en étoffe bleue portant chacun une bande blanche sur laquelle figure le nom de la religieuse à laquelle il appartient. Ce sont ces petits sacs qui ont été visités, avant leur sortie de l'hôpital maritime, par une Commission nommée par M. Camille Pelletan, qui a poussé l'outrage jusqu'au bout ».

Au milieu du silence, pendant que M. Deschard, ancien commissaire général de la marine, offre un bouquet aux partantes,

M. le contre-amiral de Beausset, avec une émotion qu'il contient à peine, leur adresse encore quelques mots de reconnaissance et d'affectueuse sympathie, et termine par ces paroles auxquelles s'associent tous les assistants : « Au revoir, mes Sœurs. Votre départ met en deuil toute la population brestoise. Nos prières vous accompagnent et nous voulons espérer qu'un jour elles obtiendront de Dieu qu'il vous ramène au milieu de nous ».

***

Nos lecteurs aimeront à trouver ici la lettre de Monseigneur l'Evêque à laquelle M. le Curé de Saint-Louis a fait allusion en terminant son discours :

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

Quimper, le 19 Novembre 1903.

TRÈS CHER MONSIEUR L'ARCHIPRÊTRE,

J'apprends que demain nos bonnes Sœurs de la Sagesse vont quitter l'hôpital maritime de Brest, où depuis de si longues années, elles ont rendu tant et de si précieux services aux marins français et en particulier à nos marins bretons. Je partage, en cette douloureuse circonstance, tous les sentiments de tristesse et d'indignation qui accablent votre cœur de Pasteur et de Père. Que vont devenir nos pauvres malades qui, éloignés de leurs familles, tomberont entre les mains de laïcs qui ne sauront pas ou ne voudront plus leur parler de Dieu, de notre sainte religion et de nos éternelles destinées !...

Bien que nos plaintes et nos justes récriminations soient condamnées, pour le moment, à rester sans effet, je veux cependant que ma voix s'unisse à la vôtre pour protester énergiquement contre les vexations et les mesures odieuses dont nous sommes l'objet.

La chrétienne population de Brest saura, dans cette triste journée du 20 Novembre, témoigner à nos chères filles sa vive reconnaissance pour les services rendus, sa profonde sympathie pour les souffrances du présent et ses invincibles espérances pour l'avenir.

Daignez, s'il vous plaît, bien cher Monsieur l'Archiprêtre, vous faire mon interprète auprès de nos saintes filles et leur dire que l'Evêque de Quimper souffre avec elles, qu'il prie pour elles et qu'il les bénit très paternellement.

Veuillez agréer, bien cher Monsieur le Curé, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Les Religieux sécularisés devant la Cour d'appel.

— Nous avons donné, dans notre dernier numéro, les noms des

Archives diocésaines de Quimper et Léon

38 anciens Frères de Ploërmel aujourd'hui sécularisés, dirigeant les écoles de Briec, Fouesnant, Landerneau, Lesneven, Saint-Pierre-Quilbignon et Saint-Renan, qui venaient de comparaître en appel devant la Cour de Rennes. Les débats ont duré trois jours. Après l'interrogatoire des prévenus, une éloquente plaidoirie de leur avocat, Me Dyèvre, du barreau de Rennes, le réquisitoire de M. l'avocat-général Canac auquel a vigoureusement répliqué le défenseur des instituteurs libres, la Cour a mis les six affaires en délibéré et renvoyé le prononcé des arrêts au 7 Décembre.

Une Cour de justice acquittant des instituteurs prévenus de non sécularisation. — *Le Président.* — Prévenus, vous avez des brevets de capacité pour l'enseignement. Sachez bien que la loi les protège et que cette Cour protège la loi. Est-ce que l'on vous trouble dans l'usage de vos brevets et dans l'exercice de votre profession ?

Les prévenus. — Oui.

Le Président. — Est-ce le Conseil académique ? Il a le pouvoir de vous interdire.

Les prévenus. — Non ; nos chefs hiérarchiques ne nous ont fait ni grief ni reproche.

Le Président. — Et qui donc ?

Les prévenus. — Le Procureur que voilà. Il voudrait vous convaincre que nous sommes encore Frères, parce que nous l'avons été.

Le Président. — L'êtes-vous encore ?

Les prévenus. — Non.

Le Président. — Jurez-le.

Les prévenus. — Nous le jurons.

Le Président au Procureur. — Voilà un serment dont la Cour fera état, d'autant plus que vos conclusions contraires ne comportent pas cette preuve de sincérité. Aux faits.

1° Ces prétendus Frères, est-ce à leur costume religieux que vous les avez reconnus ?

Le Procureur. — Non, ils l'ont déposé, et... caché ou détruit ou donné, et ils se sont vêtus en civils, comme la Cour les voit à sa barre.

Le Président. — 2° Ces prétendus Frères, est-ce à leurs séjours dans l'ancienne maison-mère que vous les avez reconnus ?

Le Procureur. — Non, aucun d'eux n'a franchi le seuil de la maison-mère depuis la dissolution ; durant l'année scolaire, ils ont été dans leur école, et pendant les vacances, où ils ont voulu et où ils ont pu.

Le Président. — 3° Ces prétendus Frères, est-ce à leurs lettres d'obédience que vous les avez reconnus ?

Le Procureur. — De lettres d'obédience, je n'ai pas pu en saisir une seule. Voilà, au contraire, un acte signé de leur ancien supérieur et contresigné par l'Evêque, et qui les rend libres de

tout engagement avec leur Institut dissous. Voilà encore des contrats qu'ils ont passés individuellement avec les propriétaires des écoles privées, sous leurs signatures respectives. En apparence, ils vivent de leur travail, pour leur compte et à leurs frais, et ils ne sont justiciables, pour leur conduite, d'aucune juridiction congréganiste.

Le Président. — Qu'auraient fait de plus et que seraient de plus des citoyens libres ?

Le Procureur. — Rien.

Le Président. — Vous les avez jugés : ces prévenus ne sont plus des Frères.

Le Procureur. — Ils continuent l'œuvre de la Congrégation comme s'ils étaient encore Frères.

Le Président. — La Cour se refuse à délibérer sur les méthodes congréganistes ; elles sont permises par la loi.

Le Procureur. — La loi défend de faire fonctionner des écoles fermées comme congréganistes.

Le Président. — Elle fait cette défense à des Frères, mais non à des instituteurs libres, comme le sont certainement les prévenus.

Le Procureur. — Ils n'ont pas changé de poste depuis leur prétendue sécularisation.

Le Président. — S'ils avaient permuté entre eux, c'est alors que vous auriez pu les accuser d'entente secrète en vue de continuer l'œuvre commune. D'ailleurs, ils n'ont pas refusé de postes dans l'enseignement public. Ils enseignent donc où ils peuvent, et c'est leur droit absolu.

La Cour, dans un jugement conforme à cet interrogatoire, acquitte les prévenus sans frais ni dépens.

X....

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — La *Semaine religieuse* de Nancy a publié, dans son dernier numéro, une lettre adressée de Rome, le 17 Novembre, par Mgr Turinaz à ses vicaires généraux ; nous en extrayons les passages suivants :

« Le Saint-Père m'a accueilli avec la bienveillance la plus parfaite... Je lui ai parlé du diocèse de Nancy, de l'intelligence, de l'activité et du zèle du clergé et de nos catholiques dévoués, de nos œuvres et, en particulier, de nos associations d'hommes. Pie X m'a dit : « C'est très bien, c'est très bien, je sais tout cela et c'est « ce qu'il faudrait faire partout ». Je n'ose pas reproduire les paroles qui ont suivi celles-ci, tant elles sont élogieuses pour le diocèse de Nancy.

« Je me suis permis d'exposer à Sa Sainteté un projet qui favoriserait la fondation et le développement des associations d'hommes en France. Elle a bien voulu l'approuver vivement. J'ai demandé l'autorisation de donner la bénédiction papale à

Archives diocésaines de Quimper et Léon

notre grande réunion d'hommes qui aura lieu à la cathédrale, dans le courant de Janvier. Le Pape m'a répondu : « Je vous fais « dépositaire des bénédictions papales et apostoliques. Donnez-les « quand vous voudrez. Mais je bénis spécialement et de tout mon « cœur cette grande réunion de bons et courageux chrétiens. »

« La discrétion ne me permet pas de reproduire ce que l'auguste Pontife a bien voulu me dire de la lutte religieuse, des erreurs doctrinales qu'il déplore, de tendances et d'actes souverainement dangereux pour l'ordre et la discipline de l'Eglise. Il a parlé avec émotion de la situation de la France et affirmé qu'il priait tous les jours pour elle. Il a insisté avec énergie pour que les catholiques de France de tous les partis s'unissent dans la défense de la religion, pour que l'action de tous soit ordonnée, unanime et vaillante.

« J'ai été, dès le premier instant, frappé de la physionomie de Pie X. Les photographies qui ont paru aussitôt après son élévation au pontificat le faisaient beaucoup trop jeune. Elles le représentaient vers l'âge de 30 ou 35 ans.

« D'autres, depuis lors, l'ont beaucoup trop vieilli. En réalité, on ne lui donnerait pas 60 ans. Le front et les yeux rappellent le front et les yeux de Pie IX. Le regard est très intelligent et très vif. Mais ce qui apparait tout d'abord dans la physionomie, dans l'attitude comme dans les paroles de Pie X, c'est la simplicité, la bienveillance, la bonté. Il est impossible d'être plus aimable.

« Cette impression est celle de tous ceux qui approchent le nouveau Pape. »

France. — **La persécution religieuse.** — Le Sénat a terminé, mardi, la discussion du projet de loi relatif à la « réforme » de l'enseignement secondaire ; il a voté un article qui permet la fermeture des établissements par décret après avis du Conseil académique et du Conseil supérieur ; un autre, exigeant de tout directeur (ou directrice) le certificat d'aptitude pédagogique, etc... Mais la mesure la plus grave, c'est celle édictée par l'amendement Delpech, adopté à la séance du 20 Novembre par 147 voix contre 136, qui enlève le droit de donner l'enseignement secondaire à toute Congrégation, autorisée ou non. C'est en vain que M. Waldeck-Rousseau est intervenu, demandant une application plus libérale de la loi de 1901 dont il restera l'auteur responsable ; en vain il a fait remarquer qu'il est difficile de comprendre comment une Congrégation « autorisée » à donner l'enseignement restera encore Congrégation « autorisée », mais à condition de ne pas enseigner !... Les sectaires, aveuglés par la haine de la religion, se préoccupent peu de la logique. Car il est également étrange d'entendre proclamer que, en France, l'enseignement est libre, alors que toute une catégorie de citoyens est exclue du droit de le donner !

L'article de la loi votée au Sénat n'aura pas d'effet immédiat absolu, puisque — de l'aveu de M. Combes lui-même — il n'existe

plus en France d'établissement secondaire dirigé par les congréganistes ; mais le principe est admis, et M. Combes a promis de présenter à la Chambre, avant la fin de 1903, un nouveau projet qui interdira le droit d'enseigner, non pas encore aux prêtres (le ministre s'est excusé de ne pouvoir le faire tant que le Concordat n'aura pas été abrogé), mais à toutes les Congrégations religieuses, dans les trois ordres de l'enseignement, primaire, secondaire et supérieur. Les maisons qui seraient atteintes de ce coup donnent l'instruction à 500,000 enfants environ. L'application de cette loi coûtera 300 millions. Mais la France est assez riche pour payer à M. Combes la gloire d'avoir fermé 18,000 écoles !

***

Les exécutions brutales continuent. A Marseille, les PP. Oblats viennent d'être expulsés ; il a fallu briser plusieurs portes pour arriver jusqu'aux trois religieux restés dans le couvent. Plus près de nous, à Vitré, l'expulsion des anciens Frères qui dirigeaient une école libre dans un local appartenant à une société civile, a donné lieu à de vives protestations de la part des habitants.

L'ère des violences est loin d'être close. Les Lazaristes, Congrégation « autorisée », viennent de recevoir l'ordre de fermer la plupart de leurs établissements, au 31 Décembre prochain. Même ordre a été donné aux Pères du Saint-Esprit (Congrégation également autorisée) pour toutes leurs maisons de France (12), à l'exception de trois : la maison-mère de Paris, Chevilly comme séminaire et noviciat, et l'abbaye de Langonnet, comme asile des vieillards et infirmes. La grande œuvre de Saint-Michel (colonie de N.-D. de Langonnet) qui compte plus de 500 orphelins, en grande partie petits Parisiens sans famille, ramassés sur les rues de la capitale, n'a pas trouvé grâce pas plus que le pénitencier-orphelinat de Saint-Ilan, près Saint-Brieuc. Ce dernier établissement, fondé en 1843 par M. Achille du Clésieux, était dirigé depuis 1855 par les Religieux du Saint-Esprit ; il comptait, entre colons et orphelins, 240 enfants environ.

Les Sœurs aux États-Unis. — Le gouvernement des États-Unis a fait parvenir à la maison-mère des Sœurs de la Charité, à Paris, une somme de 100.000 fr., pour frais de voyage et de première installation d'une centaine de Filles de Saint-Vincent de Paul, destinées à la fondation de nouveaux établissements dans l'Amérique du Nord.

Quelle leçon pour nos tristes gouvernants !

Fêtes mariales de Rome (1903-1904). — *Cinquantenaire de l'Immaculée Conception.* — Conformément aux décisions de la Commission cardinalice romaine nommée par N. S. Père le Pape, un Comité national des pèlerinages français pour les fêtes mariales à Rome, en 1903-1904, vient d'être établi à Paris, d'ac-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cord avec S. E. Mgr le Nonce Apostolique, sous la présidence d'honneur de S. E. le cardinal Richard, Archevêque de Paris, et la présidence de M. le chanoine Odelin, vicaire général.

Le Comité national des pèlerinages est seul correspondant officiel de la Commission cardinalice. Le Bureau central du Comité, 31, rue Lamarck, Paris (XVIIIe) est chargé de l'organisation et de la direction des pèlerinages à Rome pour les fêtes mariales du Cinquantenaire.

Le pèlerinage national français à Rome, auquel les dames peuvent prendre part, est fixé au 29 Février 1904 ; le programme sera incessamment publié. Dès à présent nous pouvons dire que l'organisation générale est combinée de manière à laisser à chaque diocèse, sous la conduite de son directeur particulier, la plus grande autonomie possible dans la formation de son groupe et dans l'exécution même du pèlerinage. Ajoutons que, des points les plus éloignés, on ne passera pas deux nuits consécutives en chemin de fer. Pour renseignements, écrire, 31, rue Lamarck, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 20 Novembre 1903 :

I. La Sécularisation, par Paul DUDON. — II. Terre d'épopée. Séville, par Pierre SCAU. — III. La Crise du libéralisme et la liberté d'enseignement, par Gaston SORTAIS. — IV. La Princesse de Condé en exil et dans le cloître, d'après une correspondance inédite, par Henri CHÉROT. — V. Bulletin philosophique. Psychologie, par Lucien ROURE. — VI. Encore un mot sur le probabilisme et saint Alphonse de Liguori, par Joseph BRUCKER. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AINÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 4 Décembre 1903. N° 49.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le Jubilé de l'Immaculée Conception.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; Défense sacerdotale ; Plougoulm ; Pour remplacer les Sœurs dans les Hôpitaux de la Marine ; Le culte des Saints (suite) ; Bibliographie.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; La Cause de Jeanne d'Arc ; Besançon ; Vannes ; A l'Académie Française ; Une bonne leçon ; Catholiques, frappons-nous la poitrine ! Association de Sainte-Barbe.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 6 Décembre. — 2e Dimanche de l'Avent ; Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S. Nicolas, Evêque.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de S. Nicolas.

Lundi, 7. — S. Ambroise, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 8. — IMMACULÉE CONCEPTION DE LA T. SAINTE-VIERGE. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc.

Mercredi, 9. — Office de l'Octave de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 10. — Office de l'Octave de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 11. — S. Damase, Pape. Semi-double. Blanc.

Samedi, 12. — S. CORENTIN, ÉVÊQUE, Premier Patron du diocèse. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc.

Dimanche, 13. — 3e Dimanche de l'Avent. — *Solennité de saint Corentin.*

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ploaré-Douarnenez . . . . . **du 1er au 6 Décembre.**
Retraite de Quimperlé . . . . . **du 7 au 12 —**

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Jubilé de l'Immaculée Conception.

Le 8 Décembre 1904, il y aura cinquante ans que le Pape Pie IX, de sainte mémoire, entouré de la majeure partie de l'Épiscopat catholique, accourue à Rome pour cette solennité, proclamait, aux applaudissements de l'univers, que la croyance à l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge Marie est un dogme révélé, que tout chrétien doit croire sous peine de faire naufrage dans la foi. Léon XIII, le Pape du Rosaire, à la date du 26 Mai de la présente année, manifesta l'intention de convoquer la Catholicité entière à solenniser ce cinquantenaire et à célébrer les grandeurs de la Reine du Ciel en des fêtes spéciales et grandioses. Il institua une Commission de Cardinaux pour étudier ce projet et préparer ces solennités ; puis il quitta ce monde, appelé par Celle qu'il avait tant exaltée sur la terre.

Son successeur, Pie X, heureusement régnant, s'est empressé de faire sien le projet de son illustre prédécesseur ; le 8 Septembre dernier, il confirmait dans leur mission les Eminentissimes Cardinaux par la lettre suivante, dont nous avons intentionnellement remis la publication à cette date :

A nos Chers Fils Vincent cardinal Vannutelli, Mariano cardinal Rampolla del Tindaro, Dominique cardinal Ferrata, Joseph Calasanz cardinal Vivès.

MESSIEURS LES CARDINAUX,

S'il est de Notre devoir de faire trésor, en toutes choses, des documents et des exemples laissés par Notre auguste prédécesseur Léon XIII, de sainte mémoire, Nous le devons d'une façon spéciale en ces choses qui ont pour but l'augmentation de la foi et la sainteté des mœurs. Or, le vénéré Pontife, à l'occasion du cinquantenaire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge, accédant au désir des fidèles du monde entier que cet anniversaire fût célébré avec une solennité extraordinaire, avait nommé, au mois de Mai dernier, une Commission cardinalice chargée d'ordonner et de diriger les préparatifs opportuns pour commémorer dignement cet événement remarquable. Nous, pressé des mêmes sentiments de dévotion pour la Très Sainte Vierge et persuadé que, dans les vicissitudes douloureuses des temps que nous traversons, il ne Nous reste plus d'autres soutiens que ceux du ciel, et, entre autres, la puissante intercession de cette Vierge bénie qui fut en tout temps le secours des chrétiens, Nous vous confirmons, Messieurs les Cardinaux, comme membres de cette Commission ; bien certain que vos sollicitudes seront couronnées des succès les plus splendides, avec l'aide aussi de ces hommes excellents, qui, à tant d'autres

mérites, sont bien heureux d'ajouter encore celui de se mettre entièrement à votre disposition pour exécuter avec fidélité vos décisions.

Veuille le Seigneur, en cette année jubilaire, exaucer les prières que lui adressent les fidèles par l'intercession de la Vierge Immaculée, appelée par la très auguste Trinité à participer à tous les mystères de la miséricorde et de l'amour, et constituée la dispensatrice de toutes les grâces.

C'est dans ce cher espoir que Nous vous accordons bien de cœur, Messieurs les Cardinaux, la bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 8 Septembre 1903.

PIE X, PAPE.

La lettre est suivie de cette prière, composée par le Souverain Pontife lui-même et à la récitation de laquelle il a attaché une indulgence de 300 jours :

Vierge très sainte, qui avez plu au Seigneur et êtes devenue sa Mère, Vierge immaculée dans votre corps, dans votre âme, dans votre foi et votre amour, en ce solennel jubilé de la promulgation du dogme qui vous proclama, devant l'univers entier, conçue sans péché, regardez avec bienveillance les malheureux qui implorent votre puissante protection.

Le serpent infernal, contre lequel fut jetée la première malédiction, continue hélas ! à combattre et à tenter les pauvres fils d'Eve. Ah ! vous, ô notre Mère bénie, notre Reine et notre Avocate, vous qui avez écrasé la tête de l'ennemi dès le premier instant de votre Conception, accueillez nos prières, et, — nous vous en conjurons, unis à vous en un seul cœur, — présentez-les devant le trône de Dieu, afin que nous ne nous laissions jamais prendre aux embûches qui nous sont tendues, mais que nous arrivions tous au port du salut, et qu'au milieu de tant de périls, l'Eglise et la société chrétienne chantent encore une fois l'hymne de la délivrance, de la victoire et de la paix. Ainsi soit-il.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses ;

La défense du droit et de la liberté aux assemblées législatives et devant les tribunaux.

II. L'Œuvre des Catéchismes.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Mardi 8 Décembre*, fête de l'Immaculée Conception, messes et offices aux mêmes heures que les dimanches.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Triduum préparatoire à la fête de saint Corentin commencera le vendredi 11 ; il sera prêché par M. Kerbiriou, recteur de Saint-Melaine de Morlaix.

Vendredi 11 et *Samedi 12 Décembre*, instruction bretonne à *5 h. 1/2* du matin ; sermon français le soir, à *7 h. 3/4*.

— Église de Notre-Dame de Loc-Maria. — Les personnes qui visitent l'église de N.-D. de Loc-Maria, le jour de la fête de l'Immaculée Conception ou l'un des jours de l'Octave, peuvent gagner — aux conditions ordinaires — une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire.

Nécrologie. — M. GARGAM, *ancien Recteur de Plomodiern.* — Au moment où paraissait le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, nous apprenions la mort de M. Gargam, ancien recteur de Plomodiern, décédé à la Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon, le 25 Novembre, dans sa 66e année.

Né à Pleyben, le 20 Mars 1838, M. Gargam (Louis) était entré au Grand-Séminaire et avait déjà reçu les Ordres mineurs, quand, à l'appel de Pie IX qui, avec sa petite armée de volontaires, défendait intrépidement l'indépendance temporelle du Saint-Siége, il s'engagea dans les zouaves pontificaux (25 Février 1861). Il en sortit avec le grade de sergent et la croix de Saint-Sylvestre que lui avait value sa belle conduite devant l'ennemi, dans un engagement d'avant-gardes, à Ceprano.

Rentré au Séminaire, M. Gargam fut ordonné prêtre, le 23 Décembre 1865, et nommé vicaire à Landernean (1er Janvier 1866), puis aumônier de la Maison centrale, dans la même ville (16 Mai 1878). Devenu, le 21 Mai 1883, recteur de Plomodiern, en remplacement de son frère, il exerça avec succès le saint ministère dans cette paroisse pendant huit ans. En Avril 1891, l'état de sa santé l'obligea à se retirer à la Maison de retraite, à Saint-Pol-de-Léon, où il vient de mourir, ainsi qu'on nous l'écrit, « en vrai zouave » ; faisant à Dieu le sacrifice de sa vie, avec le calme et la sérénité du prêtre et du soldat. Vingt-quatre heures avant sa mort, il avait eu la grande joie de recevoir, comme défenseur du Saint-Siège, une particulière bénédiction du Pape, transmise en ces termes par Son Excellence le Nonce apostolique :

Beatissimi Patris Pii decimi apostolicam meamque personalem tibi mitto benedictionem qua suavissima spes cordi tuo augeatur, optans tibi pro benefactis esse repositam gratiam et gloriam inter sanctos Dei sacerdotes. Lorenzelli, *Nuntius apostolicus.*

R. I. P.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Saliou, vicaire à Saint-Martin de Brest, recteur de Brélès ;

M. Arhan, vicaire à Arzano, vicaire à Scaër, en remplacement de M. André, malade ;

M. Guillou, jeune prêtre de Bannalec, vicaire à Arzano.

Défense sacerdotale. — Le jeudi 26 Novembre, est venue devant le tribunal de Châteaulin l'affaire de diffamation poursuivie à la requête de M. Le Bras, recteur de Camaret, contre MM. V. Charbonnel et H. Bérenger, directeurs-gérants de l'*Action*, et L. Tailhade, rédacteur au même journal. Ceux-ci n'ont pas comparu.

M. de Chamaillard, sénateur, qui plaidait pour M. Le Bras, a donné d'abord lecture de l'article signé « Tailhade », intitulé : *Au pays de l'ignorance et de la famine*, dans lequel le recteur de Camaret est accusé d'avoir voulu « faire écharper deux étrangères (deux touristes anglaises), coupables avant tout de ne pas consommer l'orviétan qu'il débite. Le doux pasteur espérait bien les faire lapider par les anthropoïdes qu'il déchaîne à volonté ». L'éloquent avocat établit facilement la diffamation, fait bonne justice des injures prodiguées aux Bretons par de tristes individus qui n'ont pas même le courage de venir en répondre, et conclut à une condamnation à 2,000 fr. de dommages-intérêts.

M. le Procureur de la République reconnaît qu'il y a eu diffamation, mais il soutient que l'affaire est du ressort de la cour d'assises, M. Le Bras ayant été attaqué non comme particulier, mais comme fonctionnaire salarié de l'Etat.....

La cause a été renvoyée à une audience ultérieure pour le prononcé du jugement.

Nous attendons avec confiance l'arrêt du tribunal de Châteaulin. Devant quelque juridiction qu'on les envoie, les prêtres bretons, soit individuellement, soit en corps, sont décidés — ils l'ont déjà montré — à se défendre. Que les journalistes anticléricaux, professionnels de la calomnie et de l'outrage, se le tiennent pour dit !

Plougoulm. — **Éloquente protestation.** — Le conseil municipal de Plougoulm vient de prendre la délibération suivante, qui a été transmise par l'honorable M. Monot, maire de la commune, à l'administration supérieure :

« Le conseil municipal de Plougoulm, fidèle interprète des sentiments religieux de la population, considérant que tout récemment les Christs qui se trouvaient, depuis de *longues années*, dans les deux salles de classe de l'école communale des filles, ont été enlevés par Mme l'institutrice, sans qu'aucun avis ait été donné préalablement au maire, représentant légal de la commune à laquelle appartient le matériel scolaire, dont elle peut dès lors seule disposer, et qui comprend, dans l'espèce les emblèmes religieux ;

» Considérant que cette mesure, tyrannique, oppressive, vexatoire et provocatrice, évidemment inspirée par les loges maçonniques, en portant une grave atteinte à la liberté de conscience des pères de famille, a ému profondément la population, qui réclame des Christs à l'école communale des filles ;

» Qu'on ne s'explique pas, en effet, qu'alors que les cultes dissidents (israëlite, protestant, musulman) jouissent de la liberté la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Triduum préparatoire à la fête de saint Corentin commencera le vendredi 11 ; il sera prêché par M. Kerbiriou, recteur de Saint-Melaine de Morlaix.

Vendredi 11 et *Samedi 12 Décembre*, instruction bretonne à 5 *h.* 1/2 du matin ; sermon français le soir, à 7 *h.* 3/4.

— Église de Notre-Dame de Loc-Maria. — Les personnes qui visitent l'église de N.-D. de Loc-Maria, le jour de la fête de l'Immaculée Conception ou l'un des jours de l'Octave, peuvent gagner — aux conditions ordinaires — une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire.

Nécrologie. — M. GARGAM, *ancien Recteur de Plomodiern.* — Au moment où paraissait le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, nous apprenions la mort de M. Gargam, ancien recteur de Plomodiern, décédé à la Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon, le 25 Novembre, dans sa 66e année.

Né à Pleyben, le 20 Mars 1838, M. Gargam (Louis) était entré au Grand-Séminaire et avait déjà reçu les Ordres mineurs, quand, à l'appel de Pie IX qui, avec sa petite armée de volontaires, défendait intrépidement l'indépendance temporelle du Saint-Siège, il s'engagea dans les zouaves pontificaux (25 Février 1861). Il en sortit avec le grade de sergent et la croix de Saint-Sylvestre que lui avait value sa belle conduite devant l'ennemi, dans un engagement d'avant-gardes, à Ceprano.

Rentré au Séminaire, M. Gargam fut ordonné prêtre, le 23 Décembre 1865, et nommé vicaire à Landernean (1er Janvier 1866), puis aumônier de la Maison centrale, dans la même ville (16 Mai 1878). Devenu, le 21 Mai 1883, recteur de Plomodiern, en remplacement de son frère, il exerça avec succès le saint ministère dans cette paroisse pendant huit ans. En Avril 1891, l'état de sa santé l'obligea à se retirer à la Maison de retraite, à Saint-Pol-de-Léon, où il vient de mourir, ainsi qu'on nous l'écrit, « en vrai zouave », faisant à Dieu le sacrifice de sa vie, avec le calme et la sérénité du prêtre et du soldat. Vingt-quatre heures avant sa mort, il avait eu la grande joie de recevoir, comme défenseur du Saint-Siège, une particulière bénédiction du Pape, transmise en ces termes par Son Excellence le Nonce apostolique :

Beatissimi Patris Pii decimi apostolicam meamque personalem tibi mitto benedictionem quâ suavissima spes cordi tuo augeatur, optans tibi pro benefactis esse repositam gratiam et gloriam inter sanctos Dei sacerdotes. Lorenzelli, *Nuntius apostolicus.*

R. I. P.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Saliou, vicaire à Saint-Martin de Brest, recteur de Brélès ;

M. Arhan, vicaire à Arzano, vicaire à Scaër, en remplacement de M. André, malade ;

M. Guillou, jeune prêtre de Bannalec, vicaire à Arzano,

Défense sacerdotale. — Le jeudi 26 Novembre, est venue devant le tribunal de Châteaulin l'affaire de diffamation poursuivie à la requête de M. Le Bras, recteur de Camaret, contre MM. V. Charbonnel et H. Bérenger, directeurs-gérants de l'*Action*, et L. Tailhade, rédacteur au même journal. Ceux-ci n'ont pas comparu.

M. de Chamaillard, sénateur, qui plaidait pour M. Le Bras, a donné d'abord lecture de l'article signé « Tailhade », intitulé : *Au pays de l'ignorance et de la famine*, dans lequel le recteur de Camaret est accusé d'avoir voulu « faire écharper deux étrangères (deux touristes anglaises), coupables avant tout de ne pas consommer l'orviétan qu'il débite. Le doux pasteur espérait bien les faire lapider par les anthropoïdes qu'il déchaîne à volonté ». L'éloquent avocat établit facilement la diffamation, fait bonne justice des injures prodiguées aux Bretons par de tristes individus qui n'ont pas même le courage de venir en répondre, et conclut à une condamnation à 2,000 fr. de dommages-intérêts.

M. le Procureur de la République reconnaît qu'il y a eu diffamation, mais il soutient que l'affaire est du ressort de la cour d'assises, M. Le Bras ayant été attaqué non comme particulier, mais comme fonctionnaire salarié de l'Etat.....

La cause a été renvoyée à une audience ultérieure pour le prononcé du jugement.

Nous attendons avec confiance l'arrêt du tribunal de Châteaulin. Devant quelque juridiction qu'on les envoie, les prêtres bretons, soit individuellement, soit en corps, sont décidés — ils l'ont déjà montré — à se défendre. Que les journalistes anticléricaux, professionnels de la calomnie et de l'outrage, se le tiennent pour dit !

Plougoulm. — **Éloquente protestation.** — Le conseil municipal de Plougoulm vient de prendre la délibération suivante, qui a été transmise par l'honorable M. Monot, maire de la commune, à l'administration supérieure :

« Le conseil municipal de Plougoulm, fidèle interprète des sentiments religieux de la population, considérant que tout récemment les Christs qui se trouvaient, depuis de *longues années*, dans les deux salles de classe de l'école communale des filles, ont été enlevés par Mme l'institutrice, sans qu'aucun avis ait été donné préalablement au maire, représentant légal de la commune à laquelle appartient le matériel scolaire, dont elle peut dès lors seule disposer, et qui comprend, dans l'espèce les emblèmes religieux ;

» Considérant que cette mesure, tyrannique, oppressive, vexatoire et provocatrice, évidemment inspirée par les loges maçonniques, en portant une grave atteinte à la liberté de conscience des pères de famille, a ému profondément la population, qui réclame des Christs à l'école communale des filles ;

» Qu'on ne s'explique pas, en effet, qu'alors que les cultes dissidents (israëlite, protestant, musulman) jouissent de la liberté la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

plus absolue dans leurs écoles confessionnelles ou autres, la même liberté soit systématiquement refusée aux écoles communales catholiques, bien que cette religion soit celle professée par la majorité des Français ;

» Que d'ailleurs aux termes de la circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique, en date du 9 Avril 1903, « il a été prescrit aux préfets de ne procéder à l'enlèvement des emblèmes religieux, *dans les écoles anciennes*, qu'avec toute la prudence et le respect désirables, là où on ne risquerait pas de choquer ouvertement le sentiment des populations » ;

» Considérant qu'à Plougoulm ce sentiment est si unanimement défavorable à une pareille mesure qu'il est à craindre, si elle est maintenue, que les familles, indignées, ne retirent leurs enfants de l'école communale laïque de filles ;

» Proteste, de la façon la plus énergique, contre l'enlèvement des Christs dans les deux salles de classe de ladite école et invite M. le Maire à réclamer à l'administration supérieure le très prochain rétablissement de ces emblèmes religieux dans cette école. »

Voilà un noble langage, digne d'une population chrétienne. L'exemple de Plougoulm sera suivi ailleurs, nous l'espérons, le cas échéant.

Pour remplacer les Sœurs dans les Hôpitaux de la Marine. — Si M. Pelletan avait besoin, pour les services de santé dépendant de son ministère, d'équipes d'infirmières rompues au métier et offrant par ailleurs, à un degré éminent, toutes les garanties exigibles, je lui indiquerais une maison de confiance qui s'empresserait de l'approvisionner de sujets d'élite.

L'école pratique d'hospitalières pour laquelle je solliciterais les préférences ministérielles n'est pas de création récente, puisqu'elle est entrée, cette année même, dans le troisième siècle de son existence. C'est dire qu'elle a fait ses preuves dans les milieux sociaux les plus divers. Ancien Régime, Révolution, Empire, Monarchie constitutionelle, République aux nuances variées, toutes les formes de gouvernement s'en sont accommodés ; toutes l'ont mise à réquisition pour toutes sortes de services publics. Ce qui étonne le plus dans l'histoire de ces servantes des malades, c'est que la Terreur les ait employées, sachant qu'elles étaient Vendéennes, sœurs des insoumis.

Cette maison est trop sérieuse pour improviser les titulaires des grands services d'hôpitaux ; elle forme avant d'employer ; elle fait passer ses sujets d'avenir par une filière rigoureuse de situations différentes et de responsabilités progressives. C'est la *crèche* où les débutantes jouent à la petite mère, avec les réminiscences toutes fraiches encore des soins dont fut entouré leur berceau. C'est la *salle d'asile*, ruche bourdonnante où elles jouent à la petite reine, avec un sceptre fait de tendresse. C'est l'*ouvroir*, qui requiert plus d'ascendant pour régler le cœur des apprenties que d'habileté professionnelle pour diriger leur aiguille. C'est l'*école primaire*, car l'aspirante qui a le goût de l'étude et de l'enseignement, prend ses brevets de capacité, fait la classe, dirige des établissements d'instruction et des *orphelinats*. Les plus débrouillées sont recherchées pour les institutions de *sourdes-muettes* ; les plus patientes pour les instituts d'*aveugles* ; les plus infatigables pour la visite des *malades à domicile*. C'est ainsi qu'elles multiplient leurs contacts avec les innombrables besoins de l'humanité, qu'elles diversifient leur expérience, qu'elles précisent leurs aptitudes, et que, en secondant les anciennes et en subissant leur contrôle, elles se rendent aptes à les remplacer un jour.

Il n'en fallait pas tant pour conquérir la confiance des administrations publiques. Les *bureaux de bienfaisance* ont appelé ces femmes pour la distribution des secours, pour la direction des fourneaux économiques, pour la tenue des livres. La charité municipale peut-elle être représentée avec plus de compétence et de distinction ? On les rencontre dans les *hôpitaux civils*, même départementaux. Ce sont des morceaux de choix, surtout quand ils ont les catégories les plus rebutantes, celles des incurables et des *aliénés*.

A l'exemple des communes et des départements, l'Etat en a fait ses servantes attitrées ; l'Intérieur et la Justice se les disputent pour les *maisons centrales*, pour les *maisons d'arrêt* et de *correction*.

Plusieurs *hôpitaux militaires* sont desservis par ces infirmières. Le Chef de l'Etat ne visite jamais ces établissements sans décorer les plus méritantes, soit par leur ancienneté, soit par leurs services exceptionnels. Leur savoir-faire et leur dévouement sont à la hauteur des événements les plus tragiques ; en cas de guerre, les ambulances qui en seraient pourvues feraient face, sans défaillance, à toutes les éventualités.

La maison n'occupe pas moins de 5,000 sujets dans 400 établissements privés ou publics. Sur cet effectif, il lui serait facile de prélever une compagnie toute prête à prendre et à tenir les vastes ménages des hôpitaux de la Marine : surveillance des services, offices de cuisine et de lingerie, ateliers de confection et de réparations, soin des malades, distribution des aliments et des médicaments. Pour remplir tous ces emplois dans les cinq hôpitaux de Cherbourg, de Brest, de Lorient, de Rochefort et de Toulon, il suffirait de 132 infirmières qui, logées et nourries, se contenteraient d'un salaire minime de 1 franc par tête et par jour. Avec elles, M. Pelletan ferait un marché d'or.

Qu'ajouter à tant de recommandations ? Ces servantes sont la fidélité même ; elles meurent sur place, comme le soldat devant l'ennemi. Elles ne chôment ni pour vacances, ni pour relations de famille. Volontairement consignées, il n'y a pas à craindre qu'elles aillent en ville distraire leur temps avec les provisions destinées à leurs malades.

Au surplus, très affectueuses, comme il le faut au chevet des

Archives diocésaines de Quimper et Léon

malades pour remplacer les familles absentes, et très religieuses aussi, comme il le faut en cas d'agonie pour assister ces marins qui ne veulent à aucun prix de la mort sans Dieu.

Nul doute que la France entière ne salue de ses applaudissements patriotiques l'entrée de ces servantes idéales dans tous les hôpitaux de la Marine. La parole est à M. Pelletan. Pour qu'il n'en ignore, je lui livre tout au long l'adresse de cette maison :

Département de la Vendée ; commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre ; maison-mère et supérieure générale des FILLES DE LA SAGESSE.

X...

Le culte des Saints *(suite)*.

Je continue l'énumération des martyrs honorés chez nous : je signalerai l'illustre évêque de la Grande Arménie, saint Blaise ; on l'invoque particulièrement à Pluguffan où on vient lui demander d'être préservé ou guéri des maux de gorge ; il a une relique et une vieille statue dans l'église ; son image figure sur une bannière, et on célèbre un pardon en son honneur.

Saint Léger, évêque d'Autun, illustre victime de l'ambition et de la cruauté d'Ebroïn, le trop fameux maire du palais, a des chapelles entre Saint-Ségal et Lopérec, et en Riec, près de la rivière de Bélon ; cette dernière est très fréquentée.

Le monument le plus curieux que notre diocèse ait consacré aux martyrs se voit dans l'église de Crozon : c'est un immense retable d'autel, divisé en nombreux compartiments et représentant dans des bas-reliefs les supplices subis par les 10,000 martyrs qui furent crucifiés sur le mont Ararat, et dont la fête tombe le 12 Juin.

Enfin, à Bénodet, le chœur de l'église, remontant à la première moitié du XIIIe siècle, est un reste très intéressant et très gracieux d'une belle chapelle qui fut élevée par un seigneur de Fouesnant en l'honneur de saint Thomas Becket, peu après le martyre du vaillant archevêque de Cantorbéry ; saint Thomas n'y est plus considéré que comme patron secondaire, mais sa chapelle a été substituée à Perguet comme église paroissiale. Il est patron de l'église qui porte son nom, à Landerneau.

Je ne parle pas des saints bretons honorés comme martyrs, je traiterai à part ce qui concerne le culte des saints de notre pays.

Je crois devoir dire ici un mot sur une théorie qu'exposait volontiers, de vive voix, M. l'abbé P. L'Helgoualc'h, décédé il y a un an, et que beaucoup l'ont entendu énoncer ; d'autres l'ont lue dans son opuscule sur Sainte-Anne la Palue.

D'après lui, les Armoricains vaincus professaient une profonde antipathie pour les Romains, leurs vainqueurs ; ils poussaient si loin ce sentiment-là, qu'ils affectaient le dédain ou du moins l'indifférence pour les saints de Rome ; de là, une préférence pour les saints Israélites en général, et pour sainte Anne en particulier.

Je soupçonne fort le bon recteur de Santec de s'être ici inspiré des notes de M. Pouchous, jadis recteur de Plonévez-Porzay, qui s'était fait sur une foule de choses des idées assez curieuses, mais fort peu justifiées.

D'après tout ce que j'ai déjà dit, on a pu voir que chez nous sont honorés depuis longtemps les saints Cosme et Damien, Crépin et Crépinien, saint Laurent, saint Sébastien, saint Corneille, qui appartiennent bien à Rome ; j'ajoute que le pape saint Clet est de temps immémorial patron de Cléden-Cap-Sizun, mais il y a plus encore : au XIe siècle, un moine de Ruys, écrivant la seconde Vie de saint Gildas, dit que l'illustre fondateur de son monastère érigea de nombreuses communautés en Cornouailles, et en particulier dans le *plou de saint Démétrius* ; c'est Plozévet, appelé un siècle auparavant dans le cartulaire de Landévennec *vicaria Demett* : or, il y a un saint Démétrius qui est romain et son culte en ce lieu devait être bien antérieur aux deux documents que je viens de citer. Je pourrais invoquer d'autres exemples, mais à quoi bon ? les vieux armoricains étaient d'ardents patriotes, mais cela ne les a point induits à mettre à l'écart les saints de l'Eglise mère. Non seulement leur culte n'est pas restreint chez nous, mais il est, me semble-t-il, plus étendu qu'ailleurs.

Après les martyrs, les confesseurs.

Chose assez curieuse, le plus illustre d'entre eux saint Martin de Tours, est moins honoré dans le diocèse de Quimper et de Léon que partout ailleurs, et cependant nous ne sommes pas bien loin de la Touraine, nous avons dû comme toute la France, et surtout comme l'Ouest, recevoir quelque chose de l'influence prodigieuse exercée dans les campagnes par l'incomparable thaumaturge d'Occident ; néanmoins, dans nos paroisses, nous ne trouvons saint Martin comme patron qu'à Morlaix, et depuis une quarantaine d'années dans les faubourgs de Brest. Il a bien une chapelle à Bannalec, et il figure à cheval donnant son manteau au pauvre d'Amiens, dans la chapelle de Saint-Michel, à Châteauneuf, dans un vitrail ancien à la cathédrale de Quimper et dans un vitrail moderne à Saint-Mathieu de la même ville. Cependant, la tradition, quelques compositions liturgiques et des légendes très répandues, enfin la Vie de saint Corentin, écrite au plus tard au XIIe siècle, disent que le premier évêque et patron de Quimper reçut de saint Martin la consécration épiscopale. Ce grand saint avait autrefois une chapelle dans la cathédrale de Léon, mais depuis longtemps son image et son autel ont disparu de cette insigne église. Concarneau a dû honorer jadis saint Martin comme second patron, mais du culte d'autrefois il ne reste comme souvenir qu'une fête foraine.

Moins d'un siècle après la mort de saint Martin, saint Germain d'Auxerre devint célèbre dans toute la Gaule ; il fit deux voyages en Grande-Bretagne pour y combattre l'hérésie pélagienne, et il est certain qu'à cette occasion il foula le sol de l'Armorique ; il est certain aussi que sa mémoire y est restée en vénération ; il est

Archives diocésaines de Quimper et Léon

le patron de la très belle et très curieuse église de Pleyben, de l'église paroissiale de Laz, de la charmante église de Kerlaz; il est très honoré dans sa belle et vaste chapelle de Plogastel ; en Léon, comme en Cornouaille, on donne son nom aux enfants.

Le Révérend Baring-Gould pense que le saint Germain honoré chez nous est non pas l'illustre évêque gallo-romain, mais un saint Germain qu'il appelle l'Armoricain et qui fut le premier évêque de l'Ile de Man. J'ai le plus grand respect pour l'érudition du Révérend Baring-Gould, mais j'ai peine à croire que le souvenir d'un saint armoricain émigré dans une île anglaise ait pu exister autrefois chez nous sans qu'on en trouve trace ou dans les traditions populaires ou dans les compositions liturgiques : son pays d'adoption ne l'a d'ailleurs pas mieux traité que son pays d'origine ; le *propre* en usage dans les églises d'Angleterre ne fait pas de lui la moindre mention ; que saint Germain d'Auxerre reste donc paisible et incontesté possesseur de sa splendide église, de sa chapelle, de ses images et de la dévotion populaire ! Le saint évêque peu connu de l'île de Man serait fort étonné, si du haut du ciel, il apprenait qu'on veut le gratifier de ce riche héritage, au détriment d'un pontife aussi célèbre.

J'allais oublier de dire que saint Germain possède un autre titre aux hommages des Bretons : il fut le premier maître de saint Brieuc, qu'il ordonna prêtre. Albert le Grand, il est vrai, lui substitue ici saint Germain de Paris, mais c'est une opinion insoutenable.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE. — **Une ville bretonne sous la Révolution : Saint-Pol-de-Léon**, *par l'abbé J. Tanguy* (1). — Le vénérable recteur de Plougoulm, M. Tanguy, grâce à une activité toujours jeune, trouve au milieu des occupations nombreuses de son ministère quelques loisirs, qu'il consacre à des études d'histoire locale. Après avoir publié, voilà sept ans, une monographie très complète de sa paroisse (2), il a étendu le cercle de ses recherches dont il nous donne aujourd'hui le résultat. Sous le titre qu'on vient de lire, il fait le tableau des événements qui se sont déroulés, pendant la période révolutionnaire, dans la ville chef-lieu de l'ancien évêché de Léon : tableau rigoureusement fidèle, car les faits se présentent tels qu'ils sont consignés dans les documents officiels de l'époque, que l'auteur reproduit en se contentant de les relier entre eux et de les éclairer de quelques brèves indications, les soulignant à peine de rares réflexions personnelles.

Soucieux avant tout de la vérité, M. Tanguy s'est « fait un devoir d'obéir aux prescriptions de S. S. Léon XIII, recommandant,

(1) Un volume in-8° de 492 pages, avec illustrations hors texte, publié à l'imprimerie de la Presse libérale du Finistère, 4, rue du Château, Brest. — En vente dans les librairies catholiques du diocèse, au prix de 3 fr. 50.

(2) *Aperçu historique* sur la paroisse de Plougoulm. Un vol. in-8° de 250 pages (1896).

dans son admirable Lettre du 8 Septembre 1899, la sincérité des études historiques et le respect scrupuleux des faits », sans oublier néanmoins que la charité garde ses droits, même vis-à-vis de « certains personnages qui ont laissé de pénibles souvenirs..... ».

Faut-il insister sur l'intérêt que présentent ces pages, au double point de vue du passé, qu'elles font revivre, et du présent dont la comparaison s'impose si souvent au cours du récit ? Car depuis les « grands ancêtres », ni la méthode ni les moyens d'action n'ont varié : on entend les mêmes discours déclamatoires aux phrases sonores et vides, prônant avec la même désinvolture les revendications les moins justifiées en faveur des uns et les pires lois d'exception contre les autres. Le but visé surtout reste le même : c'est la guerre à l'Eglise par la persécution, qui parcourt invariablement les mêmes étapes : la proscription des religieux avec confiscation de leurs biens ; la réglementation du culte par l'Etat athée, le schisme décrété par la loi civile, l'exil et l'emprisonnement des prêtres..... et aussi des fidèles.

En effet, parmi les victimes de la Révolution à Saint-Pol, dont M. Tanguy donne les noms, on trouve des personnes de tout âge et de tout rang. Dans ces longues listes, plusieurs familles de la région trouvent de vrais titres de noblesse ; il était bon de les faire connaître ou de les rappeler, et nous savons gré à l'auteur de cet excellent livre de l'avoir fait à propos. Comme il le dit, « les jours mauvais ne sont pas encore épuisés..... ; l'esprit de ceux qui renversèrent nos autels, qui exilèrent ou égorgèrent nos prêtres et s'efforcèrent d'anéantir violemment et nos antiques coutumes et la langue d'or de nos ancêtres, cet esprit est encore vivant parmi nous..... » Oui, la lutte continue ; elle peut redoubler bientôt de violence..... Quoi qu'il arrive, en se rappelant les exemples si opportunément remis sous leurs yeux, les Bretons d'aujourd'hui trouveront la force de marcher sur les traces de leurs ancêtres, toujours fidèles à l'antique devise : *Potius mori quam fœdari !*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le journal officiel du Vatican donne chaque jour une longue liste d'audiences pontificales, qui prouve à la fois et l'affluence en ce moment d'évêques et de personnages importants, et la bienveillance infatigable avec laquelle le Saint-Père reçoit et bénit ceux qui se présentent.

Tous restent sous le charme de la bonté et de la simplicité incomparables du Souverain Pontife, et en même temps de la pénétration et de la prudence qu'il témoigne en toute affaire.

La semaine dernière, le Pape a reçu trois cents catholiques anglais. Pie X, accompagné de plusieurs prélats et gentilshommes, a fait le tour de la salle en donnant à baiser sa main aux pèlerins qui lui ont présenté une adresse déclarant que les catho-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

liques anglais défendront avec fidélité et dévouement tout ce que le Pape demandera pour les intérêts spirituels et temporels de l'Eglise.

— L'*Osservatore Romano* vient de publier l'avis officiel suivant : « Le 1er Janvier 1904, fête de la Circoncision de Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant un vendredi, Sa Sainteté le Pape Pie X a daigné dispenser pour ce jour-là les fidèles de tout l'univers catholique de la loi ecclésiastique de l'abstinence. »

Ajoutons que la dispense du jour de Noël est de droit commun.

La Cause de Jeanne d'Arc. — Le 25 Novembre, recevant Mgr Panici, secrétaire de la Congrégation des Rites, Pie X lui a déclaré que l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc était incontestable et que la lecture solennelle du décret le proclamant serait faite le 6 Janvier prochain, anniversaire de la naissance de Jeanne.

L'heureuse nouvelle a été officiellement communiquée à Mgr l'Evêque d'Orléans par le Postulateur de la Cause en cour de Rome, et publiée dans les *Annales* du diocèse d'Orléans.

Après la lecture du décret sur l'héroïcité des vertus, la Cause de Jeanne d'Arc entrera dans une phase nouvelle, à savoir le procès des « miracles » proprement dits, qui comporte congrégation antépréparatoire, congrégation générale, et nécessite un délai souvent considérable.

C'est donc un pas en avant ; mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la solution finale n'est pas encore aussi proche qu'avaient cru pouvoir l'annoncer des informateurs peu au courant de la procédure des causes de canonisation.

BESANÇON. — **Congrès de la Jeunesse catholique.** — Un important Congrès de la Jeunesse catholique s'est tenu à Besançon, les 28 et 29 Novembre, sous la présidence de l'archevêque Mgr Petit. Plus de 4,000 personnes y ont pris part et ont applaudi les éloquents discours de MM. Brunetière et de Mun, sur l'action sociale du Christianisme... Le soir de la clôture, Mgr l'Archevêque lut un télégramme de Rome apportant aux congressistes la bénédiction du Souverain Pontife, bénédiction que Mgr Petit a donnée, au Kursaal même. « Ce n'était point, dit la *Croix*, un spectacle banal que de voir dans cette salle païenne, agenouillées, au parterre, dans les loges, sur la scène, 3 à 4,000 personnes inclinant respectueusement la tête sous la bénédiction du prélat, puis se relevant et proférant comme d'une seule voix ces trois cris, tout un programme : « Vive l'Eglise ! Vive la France ! Vive la liberté ! »

VANNES. — **Le service de trentaine de Mgr Latieule.** — Le samedi, 21 Novembre, dans la basilique cathédrale de Vannes, a été célébré le service de trentaine pour le regretté Mgr Latieule.

Dans la nef, dit la *Semaine religieuse*, une foule de fidèles entouraient le catafalque resplendissant de lumières ; dans le chœur et dans les chapelles plus de 250 prêtres venus de tous les points du diocèse, les élèves du grand séminaire, et les représentants des congrégations religieuses.

Après la messe solennelle, célébrée par Mgr Rouard, évêque de Nantes, Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, compatriote et vieil ami du vénéré défunt, fit, avec beaucoup de talent et beaucoup de cœur, l'oraison funèbre.

La *Semaine religieuse* du diocèse a publié, dans son dernier numéro, ce discours où l'orateur, après avoir tracé du pieux évêque un portrait si ressemblant, a fait également un bel éloge de la Bretagne catholique.

A l'Académie Française. — A la séance solennelle de l'Académie, tenue le 26 Novembre dernier, M. Thureau-Dangin a prononcé un beau discours sur les « Prix de Vertu ». La principale récompense, on le sait, a été décernée à la Sœur Saint-Charles qui, depuis quarante, ans se dévoue près des malades et des infirmes au Gabon.

M. Thureau-Dangin constate que les lauréats sont pour le plus grand nombre des célibataires. « Peut-être, y aurait-il là matière à réflexion pour ceux qui veulent aujourd'hui trouver dans le vœu de chasteté une cause légale d'incapacité et d'indignité. »

L'orateur termine ainsi :

« On ne peut pas dire que l'Académie soit allée chercher de préférence à l'ombre des églises les vertus qu'elle récompense. Son appel est adressé indifféremment à tout le monde, et l'on sera assuré qu'il n'y a là aucune manigance cléricale quand on saura que la plupart des candidatures qui nous sont proposées nous arrivent par l'intermédiaire et avec l'avis favorable des préfets.

« Cependant j'ai constaté que presque toujours j'ai entrevu un mobile religieux aux actes que je vous ai signalés : jamais un mobile contraire. Je ne prétends pas conclure qu'il ne peut y avoir d'abnégation et de charité héroïques que sous l'inspiration des croyances religieuses. Non : je connais, vous connaissez tous les exemples du contraire, mais je conclus que dans la généralité des hommes, la foi est la source habituelle, presque unique, des grandes vertus, de ces dévouements extraordinaires. Dès lors, travailler comme aujourd'hui en France on le fait ouvertement, j'allais dire officiellement, à détruire toute religion dans le peuple, n'est-ce pas risquer de tarir cette source ? a-t-on le moyen de la remplacer ? »

Une bonne leçon. — Au moment même où le gouvernement chasse, comme nous l'avons dit, la Congrégation des Pères

Archives diocésaines de Quimper et Léon

du Saint-Esprit qui procurait à la France, pour ses colonies, de courageux missionnaires, propagateurs de l'influence française, le gouvernement d'Alsace-Lorraine, prenant le contre-pied de la politique sectaire de la République, vient d'autoriser cette même Congrégation à fonder à Neufgrange, près Sarreguemines, une importante maison pour la formation de missionnaires et pour le service des possessions africaines allemandes.

Catholiques, frappons-nous la poitrine ! — Un militant adresse aux catholiques les réflexions suivantes :

La religion baisse d'autant plus vite que ce sont les catholiques qui la perdent.

Les francs-maçons suppriment les processions ; beaucoup de chefs de familles catholiques les avaient déjà supprimées en n'y assistant pas.

Les crucifix sont supprimés dans les écoles ; ils étaient supprimés depuis longtemps dans les salons.

On renverse les statues des saints ; depuis longtemps on avait écarté les *Vies des Saints* des bibliothèques ; à la place des saints constructeurs, on a érigé des statues aux démolisseurs.

On ne veut pas le catéchisme dans nos écoles ; depuis longtemps les chefs de familles dédaignaient de l'étudier et de l'apprendre à leurs enfants.

On nous a donné des lois radicalement mauvaises ; depuis longtemps les législateurs ont été nommés et le sont encore par des catholiques.

Les journaux mauvais de toutes nuances empestent la société, font disparaître le bon sens et la foi ; *ils sont payés, proposés* par des catholiques qui ne veulent pas accepter les bons..... ce qui est une impiété, puisqu'on y attaque sans cesse Jésus et son Eglise.

La sanctification du dimanche n'existe plus ; depuis longtemps les catholiques payent les fêtes organisées le dimanche par les francs-maçons.

Les catholiques perdent encore la religion en ce qu'ils gaspillent leurs forces en des œuvres secondaires et laissent les choses essentielles et fondamentales.

Hélas ! que de catholiques qu'on croit sérieux s'en iront pauvrement dans l'autre monde et perdront leur éternité !

Association de Sainte-Barbe. — A l'occasion du 4 Décembre, fête de sainte Barbe, vierge et martyre, la *Semaine religieuse* de Bourges annonce une récente association fondée sous le patronage de cette Sainte.

Cette association a pour but unique d'obtenir, par l'intercession de sainte Barbe, la préservation de la mort subite et sans sacrements.

Les conditions sont : 1° de se faire inscrire sur les registres de l'œuvre ; 2° de donner une cotisation annuelle de 0 fr. 50 ou une

cotisation définitive de 10 fr. ; 3° de réciter autant que possible la prière à sainte Barbe, indulgenciée par le Souverain Pontife Léon XIII.

Il existe déjà beaucoup d'associations pour la bonne mort ; mais aucune n'avait ce but : la préservation de la mort subite et sans sacrements. Cette association de Sainte-Barbe vient donc combler cette lacune.

Adresser les noms des associés ou les demandes de renseignements à l'Archevêché de Bourges, ou à M. le Curé de Plaimpied, par Bourges (Cher).

BIBLIOGRAPHIE

Revue administrative du Culte catholique. — Cette excellente Revue, après avoir clos par une Table générale des matières les dix volumes publiés depuis sa fondation, va ouvrir une *Nouvelle Série* à partir de Janvier 1904.

Dans la situation très grave où se trouvent actuellement la religion, le culte, le clergé, les fabriques, les établissements ecclésiastiques, les congrégations religieuses, les écoles libres et toutes les œuvres catholiques, il est, plus que jamais, indispensable d'être tenu au courant de la législation et de la jurisprudence et de trouver à qui demander des avis ou des conseils. Il n'est pas de recueil plus autorisé et de guide plus dévoué que la *Revue administrative du culte catholique.*

Cédant aux instances de plusieurs Archevêques et Evêques, d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de jurisconsultes, M. Groussau, député du Nord, professeur de Droit administratif à l'Université catholique de Lille, qui vient d'être nommé par le Souverain Pontife, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, en reste le Directeur. Et ce nom suffit à tous les points de vue.

Le bureau de la Revue continue d'être à Lille, rue Nationale, 77. L'abonnement est de 8 francs par an, payables par mandat postal au nom de M. Morel, gérant.

L'HEURE DU MATIN ou Méditations sacerdotales, par M. l'abbé E. Dunac, chanoine honoraire de Pamiers, avec une introduction par Mgr Méric. (V. Retaux, éditeur, Paris.) — 3e édition, revue et considérablement augmentée par M. l'abbé J.-B. Gros, licencié en théologie, docteur en droit canonique, ancien directeur de Grand-Séminaire. 2 forts volumes in-18 Jésus : 6 fr.

Nous sommes heureux d'annoncer la 3e édition de l'*Heure du Matin*, par M. l'abbé Dunac. Les premières éditions se sont écoulées en peu de temps. C'est un beau succès pour un ouvrage qui s'adresse exclusivement aux prêtres.

Ce livre présente une synthèse sûre et vivante de tout ce qui concerne la vie sacerdotale. La division de l'ouvrage embrasse toute l'étendue du sujet qu'il traite. La 1re partie présente une idée générale de l'excellence et de la grandeur du sacerdoce, en reportant le prêtre, par une vue rétrospective, sur les diverses ordinations qu'il a reçues. La 2e partie recherche les devoirs du prêtre dans le cours du saint ministère. La 3e partie traite des vertus sacerdotales. La 4e enfin expose les exercices de piété qui entretiennent et fortifient le prêtre dans la vie spirituelle. L'ouvrage se complète par un Appendice sur les grandes vérités du salut, avec un Directoire pour la Retraite du Mois.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dans ces pages, l'auteur parle plus qu'il écrit. Il parle à l'âme de ses frères qu'il vénère et qu'il aime. Le style en est simple, chaud, vibrant, et plein d'heureuses et belles envolées. C'est bien l'entretien solitaire de l'âme du prêtre avec son Dieu, au matin de chaque journée. C'est bien l'âme du prêtre qui tour à tour réfléchit, s'émeut et prie.

Nous voudrions savoir ce livre sur le prie-Dieu et entre les mains de tous les prêtres. Tous y puiseraient des inspirations aussi instructives qu'édifiantes, et telles que le prêtre a besoin d'en rencontrer pour répondre aux grâces de sa vocation.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

REVUE THOMISTE, 222, faub. Saint-Honoré, Paris.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1903 (11e année).

R. P. BLANCHE. Sur l'usage de l'Evidence comme suprême critérium. — A.-D. SERTILLANGES. Ce Monde prouve-t-il Dieu ? — R. P. FOLGHERA. Les questions scientifiques. La question *Ti esti*. — R. P. HUGON. Mater divinæ gratiæ (7e art.). — *LA VIE SCIENTIFIQUE :* PÈGUES. Les explications de M. l'abbé Loisy. *Autour d'un petit livre.* — GANDAVENSIS. Aristote de C. Piat. — Notes bibliographiques.

Abonnements annuels du 1er Mars : FRANCE, 12 fr. ; ETRANGER : 14 fr.
LA LIVRAISON : 2 fr.

L'Art Sacré — Revue mensuelle illustrée de l'art chrétien (5 fr. par an, un numéro 50 cent.), 31, rue de l'Orangerie, à Versailles.

Cette intéressante publication poursuit ses études documentées sur l'archéologie et l'iconographie de nos monuments religieux.

A signaler sa nouvelle rubrique « *Informations* », où l'on trouve réunies toutes les nouvelles concernant les travaux qui se font actuellement dans les églises de France.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ 6, PLACE DE LA BOURSE, PARIS, est seule chargée de recevoir les annonces de la *Semaine religieuse* de Quimper.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AINÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 11 Décembre 1903. N° 50.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'œuvre par excellence.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Nécrologie ; Landerneau ; Douarnenez ; Lannilis ; Les Frères sécularisés devant la Cour d'appel ; Défense sacerdotale ; L'intervention des évêques dans les procès criminels de sécularisation ; Pour la Macédoine.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Lyon ; Rennes ; L'utilité des Religieuses ; L'arme des désarmés.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 13 Décembre. — 3e Dimanche de l'Avent ; Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoires de Ste Lucie, Vierge, Martyre, et des Octaves de l'Immaculée Conception et de S. Corentin.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires de l'Immaculée Conception, de Ste Lucie et de S. Corentin.

Au chœur, solennité de S. Corentin, avec mém. du Dim.

Lundi, 14. — De l'Octave de l'Immaculée Conception. Semi-double. Blanc.

Mardi, 15. — Octave de l'Immaculée Conception. Double. Blanc.

Mercredi, 16. — *Quatre-Temps ; jeûne.* — S. Eusèbe, Evêque, Martyr. Semi-double. Rouge.

Jeudi, 17. — S. Judicaël, Confesseur *(au Propre diocésain).* Double. Blanc.

Vendredi, 18. — *Quatre-Temps ; jeûne.* — Attente du divin Enfantement de la T. Sainte-Vierge *(au Supplément).* Double majeur. Blanc.

Samedi, 19. — *Quatre-Temps ; jeûne.* — Office de la férie. Violet.

Dimanche, 20. — 4e Dimanche de l'Avent.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison de l'Adoration perpétuelle, à Brest . . . . . du 18 au 25 Décembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'ŒUVRE PAR EXCELLENCE

« L'œuvre par excellence, disait Mgr Dupanloup, c'est le catéchisme. »

Les catéchismes sont commencés dans toutes les paroisses de France, et l'attention universelle se porte sur ces institutions, le suprême refuge de l'enseignement religieux après la fermeture brutale, cynique, injuste d'une telle multitude d'écoles libres. Plus que jamais les soins, le zèle, le dévouement doivent se concentrer sur cette œuvre, la première de toutes à l'heure présente et la seule qui puisse pallier efficacement le manque d'écoles chrétiennes.

Certes, le clergé, si vivement encouragé au travail, à l'action pastorale, par Sa Sainteté Pie X, ne faillira pas à la tâche. Mais la tâche est désormais tellement lourde, que les épaules des prêtres ne suffiront pas à la porter.

Il est nécessaire qu'un grand nombre de fidèles se fassent catéchistes volontaires, à côté du prêtre et sous ses ordres. Il existe déjà en France une archiconfrérie de dames catéchistes, et leur nombre à Paris seulement dépasse actuellement le chiffre de 3,000. Ça et là des jeunes gens, même des hommes, se consacrent aussi avec activité et persévérance à cette évangélisation populaire. L'enfance, citadelle des espérances de l'Eglise, est gravement menacée ; le cri de ralliement doit être : « Tout le monde au travail !... Non, ils n'auront pas l'âme de nos enfants ! » Tous les efforts de la Franc-Maçonnerie resteront impuissants devant l'immense armée d'apôtres qui, d'un bout à l'autre du pays, sous des formes différentes, se lèvera pour protéger et sauver l'enfance !

Pourquoi la confrérie de dames catéchistes n'est-elle pas encore établie dans une foule de villes et de bourgs où elle rendrait de si éminents services ? Rien n'est plus facile cependant que de l'organiser vite et solidement. Les règlements sont prêts, les traditions existent, les méthodes à suivre, fruit d'une longue expérience, sont toutes tracées. Il n'y a qu'à s'adresser à M. l'abbé Lenfant, 20, rue Nitot, à Paris, pour recevoir communication des statuts de l'archiconfrérie et se mettre aussitôt à l'ouvrage.

Mais dans beaucoup de villes, où déjà l'œuvre existe et prospère, nous ne saurions trop vivement engager tant de dames et de jeunes filles, nos lectrices, à s'y consacrer sans réserve, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Faire le catéchisme, c'est entrer en participation de la grâce du sacerdoce, c'est donner à sa vie un but très noble, une sainte et sublime occupation ; c'est racheter ses fautes, pacifier son cœur, grandir en charité et faire le bien dans sa forme la plus haute. En enseignant les enfants on s'instruit soi-même ; il est des choses que l'on comprend mieux, dès qu'il s'agit de les expliquer aux enfants. Le besoin d'être clair, d'être précis, afin de mieux saisir ces jeunes intelligences, oblige à plus de réflexion, à une méditation plus profonde.

Surtout, l'on ferait sagement d'organiser partout des *catéchismes de la Sainte Enfance,* pour les petits de 6 à 9 ans. Puisque ces enfants n'entendent pas parler de Dieu et qu'ils ignorent la prière, ne faut-il pas aller au-devant d'eux, et, dans ces écoles du dimanche ou du jeudi, délier leurs lèvres, ouvrir leur cœur, leur parler de Jésus, de son divin Evangile, de ses commandements si nécessaires à connaître dès le premier éveil de la raison ? Oh ! être la première à mettre sur ces jeunes lèvres le doux nom du Sauveur ! quel sujet d'émulation, quelle joie pour une femme chrétienne !

Je le demande à nos lecteurs : n'y a-t-il pas là un magnifique mouvement d'évangélisation à pousser de toutes parts ?

(La Croix.)

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses ;

La défense du droit et de la liberté aux assemblées législatives et devant les tribunaux.

II. L'Œuvre des Catéchismes.

III. L'ordination de Noël et la retraite préparatoire, du 15 au 19 Décembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — Triduum préparatoire à la solennité de saint Corentin, prêchée par M. Kerbiriou, recteur de Saint-Melaine de Morlaix : *Vendredi 11* et *Samedi 12 Décembre*, instruction bretonne à *5 h. 1/2* du matin ; sermon français le soir, à 7 *h. 3/4*.

Samedi 12, jour de la fête de saint Corentin, messe pour les paroissiens et pour les malades de la ville ; chant du cantique du saint Patron. A l'issue de cette messe, la Relique du Bras de saint Corentin est présentée à la vénération des fidèles.

N. B. — Le jour de la fête de saint Corentin ou l'un des jours de l'Octave on peut gagner — aux conditions ordinaires — une indulgence plénière. Une indulgence de 300 jours est attachée à chaque visite de la Relique.

Dimanche 13, à *5 h. 1/4*, panégyrique de saint Corentin, en breton. L'église est fermée pendant le sermon, et s'ouvre pour la messe de 6 heures qui est suivie d'une messe d'actions de grâces.

A *10 heures*, messe pontificale célébrée par Mgr l'Évêque.

A *2 h. 1/2*, vêpres. Sermon par M. le prédicateur du Triduum ; procession, dans la Cathédrale illuminée, de la Relique du Bras de saint Corentin.— Bénédiction solennelle du T. Saint Sacrement.

Il n'y a pas de réunion le soir.

— Chapelle de la Retraite. — *Dimanche 13 Décembre*, réunion de la Congrégation des Dames. A *7 h. 1/2*, sainte messe, instruction du Très Saint-Sacrement.

— Chapelle des Ursulines. — *Lundi 14 Décembre*, réunion des mères chrétiennes. A 8 h., sainte messe, instruction, bénédiction du T. S.-Sacrement.

Œuvre de Notre-Dame de Salut. — Une messe pour les associés de N.-D. du Salut sera dite mardi prochain, *15 Décembre*, à 7 h. 1/2, dans la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

chapelle des Ursulines ; elle sera suivie d'une instruction et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Les associés qui n'ont pas encore versé leur cotisation ou le montant de leur dizaine sont instamment priés de les remettre, au plus tôt, à Mlle Lesneven, trésorière de l'Œuvre, rue Saint-Mathieu.

Communiqué de l'Évêché. — A l'occasion du cinquantième anniversaire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la T. Sainte-Vierge, Sa Sainteté le Pape Pie X a accordé une faveur spéciale pour l'année jubilaire, qui vient de s'ouvrir.

En vertu d'un décret de la S. Congrégation des Rites, à partir du 8 Décembre de la présente année jusqu'au 8 Décembre 1904, le 8 de chaque mois, ou, pour de justes motifs, le dimanche suivant, dans toutes les églises et chapelles où se feront, du consentement de l'Ordinaire, quelques exercices de piété préparatoires au Cinquantenaire de la définition du dogme, on peut dire ou chanter *une* messe votive solennelle de l'Immaculée Conception, aux conditions marquées dans le décret publié plus loin. Aux autres messes célébrées les mêmes jours dans ces églises et chapelles, les prêtres pourront faire mémoire de l'Immaculée Conception, en suivant les règles établies pour une fête double simplifiée.

Monseigneur l'Evêque engage MM. les Curés, Recteurs, Aumôniers et autres prêtres du diocèse à profiter eux-mêmes et à faire profiter les fidèles de l'Indult pontifical et, conformément au décret de la S. Congrégation, désigne comme prières devant accompagner la messe votive : les Litanies de la Sainte-Vierge, avec l'invocation 3 fois répétée : *Regina sine labe originali concepta*, et la prière composée par Pie X... S'il y a une assistance suffisante, on pourra donner la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

DÉCRET URBIS ET ORBIS

A l'approche du cinquantième anniversaire du jour si heureux du 8 Décembre 1854, où, dans la basilique vaticane, avait été solennellement promulguée par Sa Sainteté le Pape Pie IX la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la B. V. Marie, voulant faire tourner le cours de ce Cinquantenaire à la gloire du nom divin, à l'honneur de la Vierge Mère de Dieu, à l'accroissement de la foi et de la piété, le Pape Léon XIII, d'heureuse mémoire et naguère décédé, avait institué une Commission formée d'Eminentissimes Cardinaux et chargée de diriger et de promouvoir, en vue de cette fin spéciale, le zèle et l'activité des fidèles de tout ordre et de toute société.

Depuis, sous les nouveaux et heureux auspices de Notre Sainte Mère l'Eglise, perpétuellement unie à son céleste Epoux et Chef, et désormais, après le deuil court de son veuvage, joyeuse de se voir glorieusement unie à un autre Epoux et Chef visible, la Commission des Sacrés Cardinaux a respectueusement présenté au Siège apostolique les vœux communs et les humbles prières d'un très grand nombre de Pasteurs et de fidèles. Ces prières, transmises par le secrétaire soussigné de la Congrégation des Sacrés Rites, Notre Saint Père le Pape Pie X, animé de zèle et d'amour pour la Vierge, Mère de Dieu, les a accueillies avec la plus grande bienveillance. Aussi a-t-il accordé que, durant tout le cours de l'année, à compter de la prochaine fête de l'Immaculée Conception de la B. V. Marie, le huitième jour de chaque mois, ou, pour de justes causes, le dimanche qui le suit immédiatement, dans les églises ou chapelles, dans lesquelles, avec l'approbation de l'Ordinaire du lieu, se font, en l'honneur de la B. V. Marie Immaculée, des exercices de piété préparatoires à la Solennité du Cinquantenaire de la proclamation de la définition dogmatique, l'on puisse célébrer une messe votive, soit chantée, soit lue, de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, avec les mêmes privilèges qui appartiennent à une messe votive solennelle *pro re gravi et publica Ecclesiæ causa*, conformément au décret n. 3922, *de Missis votivis*, 30 Juin 1896, § 2, et qui ont été accordés aussi à la messe votive du S. Cœur de Jésus pour le premier Vendredi de chaque mois, selon la teneur du décret n. 3712 *Urbis et orbis*, 28 Juin 1889, ainsi que des explications qui suivent.

Cette messe donc sera dite avec le *Gloria* et le *Credo* et une seule oraison, à condition toutefois qu'il n'y ait pas ces jours-là occurrence avec une fête double de 1re classe ou un dimanche pareillement de 1re classe, ou une fête de la B. V. Marie, une férie, une vigile, une octave privilégiée, auxquels cas on pourra seulement faire mémoire de l'Immaculée Conception par l'oraison de la messe votive jointe à l'oraison de la messe du jour sous une seule conclusion.

De plus, Sa Sainteté, donnant pleine et surabondante satisfaction à l'instante prière qui lui a été faite, a encore libéralement accordé que, dans les susdites églises ou chapelles, outre la messe votive, concédée pour le huitième jour de chaque mois ou le dimanche qui le suit immédiatement, l'on puisse alors ajouter aux autres messes la mémoire de l'Immaculée Conception de la B. V. Marie, comme pour une fête double simplifiée, en se conformant à toutes les règles générales des rubriques. Nonobstant toutes dispositions contraires.

Le 14 Août 1903.

L. † S. Marius, card. Mocenni,

† D. Panici, arch. de Laodicée,
Secrétaire de la S. C. des Rites.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nécrologie. — I. M. CAROFF, *ancien Vicaire de Châteaulin.* — Nous avons encore le regret, cette semaine, d'annoncer la mort de deux confrères, tous deux retirés du ministère paroissial pour cause de santé.

M. Caroff, ancien vicaire de Châteaulin, est décédé au presbytère de Sizun, le 1er Décembre, à l'âge de 38 ans. Né à Saint-Pol de Léon, le 1er Mai 1865, ordonné prêtre le 10 Août 1890, M. Caroff (Jean-Marie-Michel) avait été d'abord vicaire à Camaret, puis nommé (18 Décembre 1896) à Châteaulin où il s'occupa particulièrement et avec succès du patronage de jeunes gens. L'état précaire de sa santé l'obligea (27 Mai 1902) à prendre un repos qui, dans sa pensée, ne devait être que temporaire : espérant guérir et travailler encore au bien des âmes, il luttait avec énergie contre le mal qui le minait ; l'avant-veille de sa mort il avait chanté la grand'-messe à Sizun. Son corps a été transporté à Saint-Pol de Léon où il a été inhumé, vendredi 4 Décembre.

— II. M. ANDRÉ, *ancien Vicaire de Scaër.* — Nous annoncions, dans notre dernier numéro, le remplacement de ce confrère : il est mort, à Quimper, le 5 Décembre.

Né à Saint-Marc, le 10 Novembre 1868, M. André (François-Marie) avait été ordonné le 17 Décembre 1892 et nommé (21 Février 1893) vicaire au Trévoux ; il était depuis le 31 Janvier 1899 vicaire à Scaër, aimé de ses confrères comme des paroissiens, quand la maladie est venu le frapper. Les funérailles de M. André ont été célébrées à Guipavas, lundi dernier, 7 Décembre.

R. I. P.

LANDERNEAU. — **Mort d'une Religieuse.** — La communauté du Calvaire, de Landerneau, vient d'éprouver une grande perte dans la personne de la révérende Mère Emmanuel, pieusement décédée le 2 Décembre, âgée de 74 ans, dont 47 de vie religieuse. Intelligence d'élite, elle a beaucoup fait pour la prospérité de l'établissement dont elle a été longtemps la supérieure : hautement appréciée des familles, aimée autant que respectée des élèves, elle a surtout édifié ses compagnes par sa fidélité à la règle dont elle tempérait, pour les autres, l'austérité par sa bonté aimable et parfois une parole enjouée.

Ses obsèques, qui ont eu lieu vendredi 5 Décembre, étaient présidées par M. le chanoine Corrigou, vicaire général, ancien aumônier du Calvaire de Landerneau.

La révérende Mère Emmanuel était la sœur du bon M. Le Gall, mort il y a quelques années, recteur d'Ergué-Armel.

DOUARNENEZ. — **Mort d'une « expulsée ».** — C'est de Douarnenez qu'on nous annonce la mort de la Sœur Anthime, Fille du Saint-Esprit, décédée le 28 Novembre dernier, à Saint-Herblon.

Cette digne religieuse a passé 32 ans à Douarnenez, où elle fut la première directrice de l'école maternelle (salle d'asile), lors de son établissement, puis successivement maîtresse des autres classes. Comme récompense de ses longs et dévoués services, la bonne Sœur Anthime eut à subir la persécution ; elle partagea avec ses compagnes la pénible attente, puis les tristesses de l'expulsion. Elle obtint cependant de rester dans sa chère maison ; mais à la suite de ces émotions violentes, elle tomba malade et fut transportée à Saint-Herblon (Loire-Inférieure), où elle vient de mourir à l'âge de 56 ans.

La nouvelle de la mort de Sœur Anthime a causé une grande douleur parmi les femmes de Douarnenez qui, presque toutes, ont été ses élèves et conservent d'elle un pieux souvenir.

LANNILIS. — **Noces d'or sacerdotales.** — Le jeudi 3 Décembre, fête de saint François Xavier, M. le chanoine Ollivier, curé-doyen de Lannilis, célébrait le cinquantième anniversaire de sa prêtrise. D'après les échos qui nous en sont venus, la fête a été fort belle : l'élégante église, admirablement ornée, était remplie par la foule des paroissiens ; dans le chœur, on comptait près de quatre-vingts prêtres, dont vingt chanoines.

Nous regrettons de n'avoir pas reçu, pour la *Semaine religieuse*, un compte-rendu complet de la cérémonie ; mais nous devons respecter un silence dont ces paroles laissent deviner le motif : « Le prêtre travaille en vue de Dieu seul et non pour être loué par les hommes », ainsi s'exprimait dans son beau discours l'orateur de la circonstance, M. Godec, curé d'Elliant, résumant la carrière sacerdotale de M. Ollivier et traduisant, sans nul doute, les sentiments du vénérable jubilaire..... Que celui-ci, du moins, nous permette de lui adresser, à l'occasion de ses noces d'or, nos respectueuses félicitations et nos vœux les plus sincères. *Ad multos annos !*

Les Frères sécularisés devant la Cour d'appel. — Ainsi que nous l'avions annoncé, la Cour de Rennes devait rendre, le 7 Décembre, les arrêts relatifs aux appels interjetés par les anciens Frères de Ploërmel aujourd'hui sécularisés, dirigeant les écoles de Briec, Fouesnant ; de Landerneau, Lesneven, Saint-Pierre Quilbignon et Saint-Renan, des jugements rendus contre eux par les tribunaux correctionnels de Quimper et de Brest.

En l'absence de M. le Conseiller rapporteur, indisposé, la Cour a renvoyé au surlendemain le prononcé des arrêts.

Au moment où va paraître la *Semaine religieuse*, nous apprenons avec bonheur que la Cour de Rennes, réformant tous les jugements correctionnels, a acquitté tous les prévenus, instituteurs libres et propriétaires d'écoles.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Défense sacerdotale. — Le tribunal correctionnel de Châteaulin, dans son audience du 3 Décembre, adoptant la thèse soutenue par M. le procureur Kerdrain dans son réquisitoire, s'est déclaré incompétent pour juger le procès en diffamation et injures, intenté par M. Le Bras, recteur de Camaret, à MM. Laurent Tailhade, Charbonnel et Bérenger, rédacteur et directeurs du journal l'*Action*.

Voici sur quels motifs le tribunal, après avoir résumé l'affaire et rappelé les passages incriminés de l'article de l'*Action*, a basé sa décision :

« Attendu, en droit, que, si le fait imputé a une relation avec la qualité et les actes de la fonction dont la personne diffamée ou injuriée est investie, la Cour d'assises seule est compétente pour en connaître ;

« Attendu, en l'espèce, qu'il n'est pas douteux, étant donnée la nature antireligieuse de la campagne menée par le journal l'*Action*, que les passages de l'article incriminé relevés dans la citation s'appliquaient, non à l'abbé Le Bras, comme homme privé, mais au ministre du culte ; qu'en disant : « Le recteur de Camaret, toujours plein de zèle, travaillait de son mieux pour faire écharper les deux étrangères, coupables avant tout de ne pas consommer l'orviétan qu'il débite », l'auteur de l'article s'est attaqué au recteur de Camaret, en tant que prêtre, à qui il reproche son animosité envers des étrangères, animosité basée, d'après l'article, sur ce fait que ces personnes n'accomplissaient pas leurs devoirs religieux ;

« Que c'est encore en tant que prêtre que l'abbé Le Bras est pris à partie dans le passage suivant : « le doux pasteur espérait bien les faire lapider par les anthropoïdes qu'il déchaîne à volonté » ;

« Attendu que ce ne peut être qu'à l'influence morale du recteur sur ses paroissiens qu'il est fait allusion ;

« Attendu que, par suite, les diffamations relevées dans les passages incriminés rentrent bien dans la classe des diffamations prévues par les articles 30 et 31 de la loi du 29 Juillet 1881, et sont entièrement de la compétence de la Cour d'assises ;

« Par ces motifs, le tribunal se déclare incompétent, *ratione materiæ*, pour prononcer sur la demande, renvoie l'abbé Le Bras devant qui de droit et le condamne aux dépens. »

C'est donc devant le jury du Finistère et, probablement, à la session de Janvier prochain que M. Le Bras va poursuivre ses diffamateurs. En même temps que sa propre cause, il défendra celle de ses paroissiens odieusement insultés, celle de la Bretagne tout entière... Nous espérons, sans beaucoup y compter, que les insulteurs seront, cette fois, exacts au rendez-vous.

L'intervention des évêques dans les procès criminels de sécularisation. — Tout membre d'une Congrégation dissoute qui veut se livrer à l'enseignement, est tenu de se sécula-riser. Tant qu'il peut y avoir présomption qu'il ne l'a pas fait, il enseigne à ses risques et périls ; son cas est susceptible d'être déféré à la justice criminelle. Si le procès s'engage, l'évêque du prévenu est-il ou n'est-il pas admis à intervenir ? A cette question

il faut répondre que, malgré le législateur de 1901, la législation nouvelle sauvegarde assez le droit des évêques sur les Congrégations pour légitimer leur intervention dans les causes afférentes.

I. — Que les Congrégations religieuses soient choses d'église, essentiellement régies par la juridiction ecclésiastique, rien n'est moins contestable ; la franc-maçonnerie elle-même en convient ; ce qu'elle s'efforce de détruire dans les Congrégations, c'est l'Eglise. Et voilà ce que Léon XIII rappelait en ces termes, deux jours avant la promulgation de la loi fatale : « Nous réprouvons hautement ces lois contraires au droit naturel et évangélique et à la constante tradition de pouvoir librement embrasser un genre de vie non seulement honnête en lui-même, mais saint ; contraires également au *droit absolu de l'Église* de fonder des instituts religieux qui sont sous son exclusive dépendance et qui lui viennent en aide dans l'accomplissement de sa mission divine en suscitant de grands bienfaits dans l'ordre religieux et civil. »

Le Concordat, en France, n'a rien d'inconciliable avec cette doctrine ; il ne contient aucune disposition limitative du droit canonique en cette matière. Il s'est spécialisé dans l'organisation du service public du culte catholique ; en bornant à cela son programme, il a laissé pour le reste toute liberté à l'Eglise de créer en France toutes ses institutions normales, sur le pied du droit commun et sous sa responsabilité exclusive. Pendant un siècle, cette liberté concordataire n'a pas subi d'interruption appréciable ; elle a permis aux évêques d'affirmer leur droit par la création de Congrégations très nombreuses et par l'établissement d'innombrables maisons congréganistes.

Il manquait originairement à ce droit épiscopal d'être reconnu par la législation française ; il l'est depuis la loi de 1825, qui règle l'autorisation civile des Congrégations de femmes et qui est encore aujourd'hui en vigueur presque intégralement. En effet, cette loi exige d'un Institut nouveau que ses statuts soient « dûment approuvés par l'évêque diocésain » et qu'ils « contiennent la clause que la Congrégation est soumise, dans les choses spirituelles, à la juridiction de l'Ordinaire (art. 2). Elle exige, pour la formation d'un établissement nouveau, que la Congrégation déjà autorisée produise, « à l'appui de la demande, le consentement de l'évêque diocésain » (art. 3). Elle exige, pour le retrait de l'autorisation des maisons particulières, « l'avis de l'évêque diocésain » (art. 6). Ainsi, le législateur de 1825 ne pense pas pouvoir régler le sort civil des Congrégations sans tenir compte du droit épiscopal ; à trois reprises, il fait appel au concours du pouvoir ecclésiastique et, ce faisant, il crée à l'évêque une situation juridique dans le texte même de la loi.

Arrive le législateur de 1901. Respectera-t-il le droit établi et légalement reconnu ? Non ; il tentera de l'abroger. Il confectionnera toute sa loi contre les Congrégations, sans y faire mention de l'évêque, avec l'arrière-pensée d'expulser l'évêque de sa situation

Archives diocésaines de Quimper et Léon

juridique, de le rendre étranger aux causes congréganistes et de lui interdire toute intervention d'office. Pour masquer cette éviction hypocrite, il déclasse la Congrégation ; de religieuse qu'elle était, il en fait une chose profane, sur laquelle le pouvoir civil peut statuer souverainement, et encore a-t-elle si peu d'importance à ses yeux, qu'elle ne mérite pas une loi spéciale, mais seulement un appendice dans la loi « relative au contrat d'association ; et elle y figure, non certes pour participer aux avantages du droit nouveau, mais au contraire pour en être privée et pour se voir confiner, toute seule, dans un état juridique exceptionnellement odieux. Voilà comment le législateur de 1901 traite, sans l'évêque et malgré lui, non seulement les Congrégations à naître ou celles qui n'existent que de droit ecclésiastique, mais encore toutes celles que l'Etat a établies antérieurement de concert avec l'évêque. Il sépare la Congrégation de l'Eglise, à l'effet d'enlever à l'Episcopat le droit d'intervention dans les causes congréganistes.

» II. — Mais la loi ne peut être appliquée sans un « règlement d'administration publique », et ce règlement promulgué par un décret du 16 Août 1901, fait rentrer l'évêque, au moins partiellement, dans la situation juridique dont la loi du 1er Juillet l'avait évincé. S'il n'exige plus d'une Congrégation nouvelle que ses statuts soient approuvés par l'Ordinaire, en revanche, il exige, dans les statuts, « la soumission de la congrégation et de ses membres à la juridiction de l'Ordinaire » (art. 19), et dans la demande d'autorisation, « une déclaration par laquelle l'évêque du diocèse s'engage à prendre la Congrégation et ses membres sous sa juridiction » (art. 20). Dans le cas d'un établissement nouveau, il exige encore « l'engagement de soumettre l'établissement et ses membres à la juridiction de l'évêque du lieu » (art. 23, 5°).

Un autre décret du 16 Août édicte le règlement de liquidation judiciaire. On y lit : « Le préfet demande à l'évêque son avis » sur toute demande d'allocation produite par un membre d'une Congrégation dissoute (art. 8).

Tel est le droit nouveau des évêques ; il repose sur simples décrets et non plus sur un texte de loi ; de ce fait, il est moins stable et moins imposant ; il est aussi moins étendu ; toutefois, c'en est assez pour consacrer ce principe, que les causes congréganistes constituent une matière mixte, intéressant à la fois le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Il peut servir de base suffisante pour autoriser l'intervention des évêques dans les débats parlementaires ou judiciaires relatifs aux Congrégations. L'Episcopat français l'a compris. Dans sa pétition fameuse, qui éclata en Octobre 1902, où il plaidait si éloquemment en faveur des religieux et religieuses menacés d'un refus d'autorisation, il s'exprimait ainsi : « Nous sommes leurs protecteurs et leurs avocats naturels ; et naguère encore *le gouvernement nous demandait de les prendre sous notre juridiction* ».

Les évêques ont plus manifestement encore le droit d'intervenir devant les tribunaux ; cela résulte des termes mêmes du règlement d'administration, déjà cité : « Les actions en nullité ou en dissolution formées d'office par le ministère public en vertu de la loi du 1er Juillet 1901 sont introduites au moyen d'une assignation, etc. *Tout intéressé, faisant ou non partie de l'association ou de la Congrégation, peut intervenir dans l'instance* » (art. 28). Un intéressé, c'est l'évêque ; un décret le stipule pour l'autorisation et la dissolution ; un autre pour la liquidation. Qu'il soit intéressé dans un procès criminel de sécularisation, c'est l'évidence même, puisque ce procès peut se terminer par une sentence de dissolution. Si donc l'évêque y intervient d'office, s'il introduit une pièce épiscopale dans le dossier d'un procès de sécularisation, ni procureur ni juges n'ont le droit d'écarter cette pièce *à priori* ; ils ne pourraient le faire qu'en violation des décrets précités, et au risque de s'entendre réformer en appel.

X...

Pour la Macédoine. — Mgr Charmetant, protonotaire apostolique, directeur des Œuvres d'Orient, adresse un émouvant appel aux catholiques de France en faveur des chrétiens de la Macédoine, victimes de la part des Turcs de cruautés sans nom.

« Chaque soir, écrivent des témoins oculaires, les montagnes qui entourent l'immense plaine semblent s'embraser. Cet horizon de feu, ce sont des villages chrétiens qui brûlent ! Tout le jour, les hommes ont combattu contre l'ennemi ; beaucoup sont tombés sous les balles ; les autres ont fui dans la montagne devant des forces trop considérables. Maintenant les ennemis se vengent, sur des êtres inoffensifs, des pertes sanglantes qui leur ont été infligées.

» Et alors ce sont des horreurs indescriptibles. La chaumière est en feu, engloutissant dans ses ruines tout l'avoir de la famille, pendant que les soldats turcs se livrent aux pires horreurs.....

» Demain, autour de leur foyer en cendres, erreront des spectres en pleurs : les femmes qui auront échappé à l'horrible hécatombe, aux flammes dévastatrices, au fer des hordes, pleureront en silence leur honneur ravi, leurs maris tués, leurs récoltes et leurs maisons brûlées, tout ce qu'elles aimaient ou qui les aidait à vivre et dont il ne reste plus que quelques cendres »...

Les missionnaires et les religieuses françaises, les admirables Filles de la Charité, font leur possible pour secourir les pauvres chrétiens de Macédoine ; mais leurs efforts seront impuissants si nous ne leur venons en aide par nos aumônes.

Le chef de la catholicité, S. S. Pie X, pour appeler par son exemple la commisération des catholiques sur ces infortunés, vient d'envoyer un premier secours de 5,000 francs, pour être distribué aux réfugiés macédoniens par l'intermédiaire de l'archevêque de Philippopoli.... « Imitons l'exemple de Pie X. La Macédoine meurt de faim, et elle tourne vers l'Europe, vers la France, des regards suppliants. Ce sont des chrétiens qui implorent notre pitié ; beaucoup parmi eux sont catholiques, beaucoup d'autres

Archives diocésaines de Quimper et Léon

seront gagnés par cet apostolat de la charité » : à nous de seconder ce mouvement en soulageant, par nos aumônes, cette grande détresse.

Les dons et offrandes peuvent être remis au Secrétariat de l'Evêché, ou envoyés directement à Mgr Charmetant, 20, rue du Regard, Paris.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Les fêtes du cinquantenaire de l'Immaculée Conception ont été inaugurées solennellement, le 8 Décembre, dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure.

Il y a eu, le matin, messe de communion générale pour les instituts et sociétés catholiques de Rome. A 10 heures, S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli a célébré la messe solennelle. C'est lui aussi qui, le soir, après le chant solennel des vêpres et complies, a donné la bénédiction du Saint-Sacrement.

La commission exécutive a reçu déjà un certain nombre de dons pour le « monument » qui doit rester de ces fêtes jubilaires. Il consiste, comme on le sait, dans la décoration du tableau de l'Immaculée qui se trouve dans la chapelle canonicale de la basilique Saint-Pierre.

— Parmi les personnages admis récemment à l'audience du Saint-Père, on cite Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle, et Mgr Demimuid, protonotaire apostolique, directeur de l'Œuvre de la Sainte-Enfance.

— Dans la réunion plénière de la S. Congrégation des Rites du 1er Décembre, on a soumis à Leurs Eminences, entre autres affaires, la Révision des écrits de la servante de Dieu, Catherine Labouré des Filles de la Charité. C'est à cette humble religieuse, on le sait, que fut révélée la dévotion de la « médaille miraculeuse ».

***

L'*Osservatore Romano* du 7 Décembre a publié le communiqué suivant :

« Nous avons vu en quelques journaux italiens ou étrangers qu'à des bénédictions obtenues du Saint-Père pour eux-mêmes ou pour d'autres par ceux qui ont eu l'avantage d'approcher son auguste personne, on a attribué une signification d'approbation ou d'encouragement de la ligne de conduite politique ou littéraire de ceux pour lesquels la bénédiction fut demandée.

« Nous croyons opportun, pour ce motif, de rappeler à nos lecteurs que de telles bénédictions ne sont qu'une simple attestation de la bienveillance du Saint-Père pour tous ses fils, auxquels il ne peut manquer de souhaiter le bien qui convient davantage à leur prospérité spirituelle et temporelle.

« Par suite, elles ne doivent pas être interprétées comme des actes d'approbation ni des personnes ni des œuvres, dans les cas ou celles-ci ou celles-là ne seraient pas en parfaite conformité avec les règles de conduite établies par le Saint-Siège. ».

On annonce la publication prochaine d'un document pontifical sur la musique sacrée et spécialement le chant grégorien.

FRANCE. — **La guerre à l'Enseignement religieux.** — La Chambre des députés va être très prochainement saisie du projet de loi annoncé par M. Combes et tendant à interdire aux Congrégations autorisées l'enseignement à tous les degrés. La Commission établie à cet effet a pour président M. Dumay, directeur des cultes : le choix est significatif.

Le projet, dès sa promulgation, atteindrait, assure-t-on, plus de 3,000 écoles. Toutefois, la fermeture ne s'effectuerait pas immédiatement. Il y aurait lieu de tenir compte de la situation scolaire des localités où sont situés ces établissements congréganistes et de rechercher si les écoles publiques seront susceptibles de recevoir tout de suite ou non les élèves des écoles qui devront être fermées.

Suivant le cas, il y aura des délais pour la fermeture jusqu'à ce qu'on puisse assurer dans les établissements publics des places aux enfants des établissements congréganistes... Que de ruines vont s'accumuler encore, si l'œuvre néfaste se termine ! Que Dieu ait enfin pitié de la France !

***

Et l'on ne s'attaque pas seulement aux membres *actifs* des Congrégations enseignantes. Dans la maison provinciale des Frères Maristes, à Varennes-sur-Allier, il y avait, outre les noviciats, un hôpital-refuge pour les vieillards et les infirmes. A la suite de la dispersion de la Congrégation, ces derniers seuls (dont le plus jeune a 70 ans) sont restés dans la maison avec quatre garde-malades. Ce sont ces quatre infirmiers qu'on a osé poursuivre et, devant la cour de Riom, le ministère public a conclu à la condamnation prononcée en première instance... L'affaire a été mise en délibéré... Ceci se passe en France, sous le régime de « la liberté et de la fraternité » !

LYON. — **Belle attitude des catholiques.** — Tous les ans depuis 1870, le dimanche qui précède le 8 Décembre, les catholiques lyonnais se réunissent sur la place de la Cathédrale pour monter en procession à N.-D. de Fourvières. Cette année, le maire socialiste, M. Augagneur, avait interdit la « manifestation ».

Sans tenir compte de la défense du magistrat municipal et sans se laisser davantage intimider par les menaces des révolutionnaires, les catholiques se sont réunis dimanche, à l'heure habituelle, au nombre de 8,000 au moins, et sont montés à la basilique

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de Fourvières en récitant le chapelet et chantant des cantiques où dominait le refrain : « Catholiques et Français toujours ! »

Quoique débarrassé des chaises et bancs, le vaste sanctuaire ne pouvait contenir la foule des assistants debout et serrés. Après avoir écouté une vibrante allocution de M. le chanoine Chatelus, les invitant à être de vrais chrétiens, des hommes de prière, d'action et de zèle, les pèlerins ont reçu la bénédiction du T. Saint-Sacrement. L'imposante cérémonie était présidée par l'archevêque, Son Em. le cardinal Coullié.

Les catholiques de Lyon ont donné un bel exemple qui, nous l'espérons, sera suivi. Ils ont marqué par leur attitude la façon dont, partout, les catholiques doivent se comporter quand on veut leur ravir des libertés séculaires : user de ces libertés comme devant, sans provocation mais aussi sans faiblesse. La plupart du temps, la force des sectaires est surtout faite de notre inertie.

Rennes.— Par Indult de Rome, en date du 20 Novembre 1903, l'usage de la langue française est autorisé dans le diocèse de Rennes pour les interrogations du prêtre et les réponses des parrains et marraines dans l'administration du Sacrement de Baptême.

(Semaine religieuse.)

L'utilité des Religieuses. — « Vous avez chassé les Sœurs de vos hôpitaux maritimes, disait-on dernièrement, à la Chambre, à M. Pelletan, mais vous serez heureux de les rappeler au moment d'une épidémie. »

A l'instant même où ces paroles étaient prononcées, elles se vérifiaient à la lettre dans la petite commune de Vains (Manche). Le maire avait, il y a quelques jours, sollicité et obtenu l'expulsion de Vains des Sœurs dites Carmélites enseignantes, qui cumulaient les fonctions d'institutrices libres et de providence des pauvres et des malades.

La maison-mère de ces Sœurs, à Avranches, est d'ailleurs autorisée, ce qui rendait l'acte du maire plus odieux encore, si possible.

Mais voici qu'une terrible épidémie de typhoïde vient désoler Vains. Les habitants affolés s'éloignent des maisons contaminées et les malheureux qui sont atteints sont privés de secours et ne reçoivent plus que la visite du curé qui se prodigue à tous.

Une famille en particulier est plus terriblement éprouvée : le père et deux enfants succombent, et cinq membres de la famille sont encore atteints. Il ne reste que deux petits enfants et un jeune homme de 20 ans indemnes. Il faut absolument secourir ces malheureux.

Le maire affolé consulte la préfecture. Il n'y a qu'une ressource, lui dit-on, c'est de faire appel aux Sœurs que vous avez chassées, et le procureur de la République est chargé de cette mission. On fait appel au dévouement des expulsées qui accourent, et depuis, elles se relayent de 24 heures en 24 heures au chevet des typhiques.

On ne commente pas de pareils faits qui flétrissent si énergiquement les expulseurs et qui auréolent d'un si bel héroïsme le front des expulsées.

« L'arme des désarmés. » — Le Chapelet pour la France. — *Croisade de prières approuvée et encouragée par LL. EE. les Cardinaux-Archevêques de Lyon, de Rennes et de Bordeaux, par NN. SS. l'Archevêque de Cambrai et les Evêques de Quimper, de Luçon, de Coutances, de Marseille, de Périgueux et de Nice.*

Les promesses reçues, cette semaine, donnent un nombre de *642. 224* chapelets, qui seront dits pour la France jusqu'au 1er Octobre 1904.

Total au 2 Décembre 1903 : *trente et un millions neuf cent quatre-vingt treize mille deux cent dix.*

Aucune prière ne demeure sans effet, et la plus humble apporte son poids dans cette balance de la justice divine, où se pèsent les intérêts des âmes et les destinées des peuples.

Que d'espoirs donc, dans ces ardentes et toujours plus nombreuses prières ! Que d'espoirs dans un retour complet à Dieu de toute famille française ! Ce serait le salut, car il est là, et il n'est que là.

Le « Général des Chapelets ».

La fête que nous venons de célébrer met en honneur le chapelet, et c'est la Vierge Immaculée, qui elle-même à Lourdes nous a désigné cette arme puissante, qu'elle portait avec elle, comme pour nous inviter à nous en servir constamment. Ayons confiance, et n'oublions pas que la France pour laquelle on prie est « le royaume de Marie ».

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître :

Abrégé de théologie dogmatique et morale *par le Père J. Berthier, M. S., édition nouvelle, considérablement augmentée, non en volume, mais en matières, grâce à un heureux mélange de caractères plus fins aux caractères ordinaires de l'ouvrage.* Grand in 8° de 800 pages prix 6,50. Une prime est offerte aux premiers qui le demanderont : s'adresser à l'auteur *chez M. Fayollat, 19, rue Chanrion, Grenoble.*

Cette édition contient les décisions les plus récentes du St. Siège parues avant son impression. Si les ecclésiastiques ont reçu les précédentes avec une telle faveur que ce livre s'est écoulé à 17,000 exemplaires, il y a lieu d'espérer que cette édition nouvelle sera mieux accueillie encore, puisqu'elle est plus complète. Les additions et les modifications sont si importantes qu'il n'a pas été possible d'en faire un supplément en français ; mais on peut se procurer, en envoyant 0,15, le supplément au compendium latin de 1898.

Ce livre, comme tous ceux du même auteur, se vend au profit de l'œuvre de la Ste Famille, pour les missions étrangères, où sont accueillis les jeunes gens de vocation tardive qui, à l'abri du service militaire, veulent se consacrer aux missions. Plus de 100 jeunes gens sont déjà admis au siège de l'œuvre à *Grave (Hollande).*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Histoire des croyances, *superstitions, mœurs, usages et coutumes* (selon le plan du Décalogue), ouvrage couronné par l'Académie française, par Fernand NICOLAY, avocat à la Cour de Paris.

Cette œuvre magistrale et absolument neuve est le fruit de 25 années de recherches dans les plus rares et les plus curieux Coutumiers des peuples. A raison de son exceptionnelle valeur apologétique, cet ouvrage sera bientôt le livre de fonds de toute bibliothèque paroissiale ou familiale ; et il deviendra le prix d'honneur de choix dans les Séminaires, Institutions et Catéchismes, quand MM. les Directeurs auront pu se rendre compte de ce qu'il renferme d'*arguments scientifiques, et à jour, pour répondre aux graves objections de l'incrédulité contemporaine* (dont bon gré mal gré les jeunes gens auront à subir les assauts).

Comme livre de *lecture au foyer* il est d'un incomparable intérêt, à cause de l'extrême variété des curiosités qui abondent dans ces trois volumes.

Enfin, pour *documenter* sermons, conférences ou instructions religieuses, il offre une mine inépuisable de faits ethnographiques tout nouveaux.

Les 3 volumes in-8° : **18 fr.**, chez RETAUX, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

P. S. En faveur des Séminaires, Maisons d'éducation et Catéchismes, l'Editeur **réduira le prix à 13 fr. 50** les trois volumes et donnera gratuitement le 7e exemplaire, pour aider à répandre l'ouvrage, qu'aucun autre à notre époque ne saurait remplacer comme arsenal apologétique.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 5 Décembre 1903 :

I. Les Fêtes mariales de 1904. Actes pontificaux et programme général, par Alain de BECDELIÈVRE. — II. Le Père Pierre Le Tallec. Souvenirs. Le zouave pontifical, par Victor DELAPORTE. — III. La Crise du libéralisme et la liberté d'enseignement, par Gaston SORTAIS. — IV. Terre d'épopée. Cadix, par Pierre SUAU. — V. Les Francs-Maçons, de leur propre aveu, violateurs des lois, par Emmanuel ABT. — VI. La Vraie Date de la mort de saint François de Xavier, par L.-J.-M. CROS. — VII. La Réforme des études en Chine, par Jérôme TOBAR. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evènements de la quinzaine.

L'Action Populaire. — Après le tract de M. Martin Saint-Léon, qui était une étude générale sur la *Mutualité*, voici un tract de M. Dedé, avocat à la Cour d'appel de Paris, sur la *Constitution d'une Société de Secours Mutuels*. L'auteur examinera les diverses sociétés existantes ou à former, le champ d'action le plus favorable, les statuts adaptés aux fins diverses que l'on se propose, enfin les formalités à remplir.

L'Action Populaire espère publier diverses monographies de professions et de métiers. La première décrit le *Pêcheur de Sardines*, dont la détresse a mérité, l'an dernier, la pitié de la France. M. de Seilhac est allé sur place se rendre compte de la vie du pêcheur ; il recherche et discute les causes de sa misère, et indique plusieurs moyens d'y mettre fin. — Cet opuscule est à faire connaître partout sur nos côtes ; il pourra initier nos marins à la prévoyance et à un emploi utile de leurs journées inoccupées.

Chaque tract de l'A. P., contient 32 pages et coûte 0,25 centimes.
L'abonnement à deux séries, de 12 tracts chacune, est de 5 francs.
S'adresser à M. LAMBLIN, 15, rue d'Angleterre, Lille.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. **Vendredi 18 Décembre 1903.** N° 51.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Rorate cœli desuper.
II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Lettre épiscopale ; Dispense d'abstinence pour le Jour de Noël et le 1er Janvier ; Ordination ; Nominations dans le clergé ; Quimper ; Brest ; Les Frères sécularisés devant la Cour d'appel ; La justice criminelle et les lois de persécution.
III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Sectaires antifrançais ; Encore les fabricants de scandales.
IV. — Bibliographie.
V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 20 Décembre. — 4e Dimanche de l'Avent. Office du jour ; semi-double. Violet.
Vêpres du suivant, avec mémoire du Dimanche (Antienne *O Clavis*).
Lundi, 21. — S. THOMAS, APÔTRE. Double de 2e classe. Rouge.
Mardi, 22. — Office de la férie ; simple. Violet.
Mercredi, 23. — Office de la férie ; simple. Violet.
Jeudi, 24. — *Jeûne.* — *Vigile de Noël.* Office du jour ; simple (jusqu'à Laudes). Violet.
Vendredi, 25. — NOEL : NATIVITÉ DE N.-S. JÉSUS-CHRIST. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc.
Aux Vêpres, mémoires du suivant et de tous les Saints Martyrs *(au Propre diocésain)*.
Samedi, 26. — S. ÉTIENNE, PREMIER MARTYR. — Double de 2e classe, avec Octave.
Dimanche, 27. — S. JEAN, APÔTRE ET EVANGÉLISTE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison de l'Adoration perpétuelle, à Brest.	du 18 au 25 Décembre.
Le Juch.	du 26 au 29 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

RORATE CŒLI DESUPER

Bien des fois pendant l'Avent, nous avons répété avec l'Eglise cette supplication si ardente : « *Cieux, répandez sur nous votre rosée, et que les nuées fassent pleuvoir le Juste ; Rorate cœli desuper et nubes pluant justum* ».

Qu'elle est touchante, cette prière liturgique chantée majestueusement à nos saints de l'Avent, alors que les ténèbres du soir ont déjà à moitié envahi le saint temple ! Qu'elle est poétique, cette pensée de l'Église, au milieu des frimas de Décembre, d'appeler sur la terre la rosée céleste, la pluie fécondante qui va nous apporter le Sauveur ! Au quatrième Dimanche de l'Avent, pour la dernière fois, la Sainte Église répète ce chant de désir, mais elle le prodigue davantage encore ; c'est sa première pensée en commençant le Saint Sacrifice de la Messe ; ce sont les premiers mots de l'Introït.

Consolez-vous, ô Sainte Eglise, vos soupirs vont cesser, vos vœux vont être exaucés : c'en est fait, les temps sont accomplis, cette rosée céleste, cette pluie bienfaisante qui doit venir rafraîchir nos âmes arides et desséchées va descendre sur la terre. Quatre mille ans se sont écoulés depuis le péché d'Adam, la prophétie de Jacob est accomplie, le sceptre est sorti de Juda puisque c'est un roi étranger, tributaire des Romains, qui est assis sur le trône de David ; les soixante-neuf semaines d'années prédites par Daniel vont finir, le Messie va paraître.

Celui qui faisait autrefois trembler les Juifs en leur donnant sa loi au milieu des éclairs du Sinaï, va se faire petit enfant, afin de nous attirer à lui. Il va descendre dans son humble crèche ; nous le verrons tremblant de froid, couché sur la paille humide de l'étable de Bethléem, et nous adorerons ses abaissements et nous reconnaîtrons son amour. Recueillez-vous, chers lecteurs, à l'approche de ce grand événement, préparez vos âmes à l'arrivée du Sauveur. Ecoutez une dernière fois la voix de saint Jean-Baptiste qui crie dans le désert : « Préparez la voie du Seigneur ; *Parate viam Domini* ». Que cette voix pour vous ne crie pas dans le désert, écoutez-la attentivement ; c'est la voix de Dieu même qui vous dit, dans ces paroles de l'Evangile : *Préparez la voie du Seigneur*, disposez vos cœurs par la pénitence à recevoir le don de la rédemption que le Christ va vous apporter ; préparez votre âme à recevoir votre Dieu par une communion fervente, le jour de Noël. Préparez-vous, car celui qui va venir, c'est le Seigneur, c'est le Dieu du Ciel et de la terre ; c'est notre Juge futur.

Rendez droits ses sentiers ; réformez vos mœurs selon la loi de Dieu ; si vous avez de mauvaises habitudes, corrigez-les ; si votre conscience vous reproche quelque faute, rendez-la droite et pure par la pénitence.

Que toute vallée soit comblée ; votre vie, peut-être jusqu'à ce jour, a été vide et inutile pour le ciel ; comblez ce vide, travaillez à acquérir des mérites, afin de les offrir à Jésus naissant.

Que toute montagne et toute colline soit abaissée ; il y a en vous, peut-être, des montagnes d'orgueil et, du haut de ces montagnes, vous méprisez vos frères, vous les voulez humilier ; abaissez tout cela devant la crèche ; que l'orgueil fasse place à l'humilité la plus profonde, à la connaissance la plus complète de notre néant ; Jésus aime les humbles, ce sont eux qui auprès de lui occupent les premières places, soyez humbles, car il rejette les orgueilleux.

Que les sentiers tortueux soient redressés ; vous n'allez pas toujours par le droit chemin avec Dieu ou avec votre prochain : Dieu, vous l'honorez des lèvres, mais souvent votre cœur est loin de lui ; votre prochain, vous paraissez l'aimer, l'estimer en sa présence, mais en secret vous le méprisez peut-être ; c'est là de l'hypocrisie, c'est un manque de franchise et de droiture ; devant la crèche de Jésus, que la simplicité du cœur et la sincérité des procédés remplacent la duplicité.

Que les chemins raboteux deviennent unis ; il y a quelquefois dans vos paroles, dans votre humeur, dans vos actions, quelque chose de dur, d'amer, la charité ne préside pas toujours à vos relations avec vos frères ; aplanissez, changez, mortifiez votre humeur, soyez doux, bons, affables comme l'Enfant qui vient à nous avec toute la douceur, toute la mansuétude, toute la bienveillance de son amour.

Oh ! oui, fidèles du Christ, renouvelez votre âme à l'approche de cette fête de Noël, préparez les sentiers du Seigneur, videz votre cœur de tout ce qui n'est pas Dieu, ornez-le de toutes les vertus, afin de le rendre digne de recevoir cette rosée céleste et cette pluie fécondante que l'Eglise a demandée pendant ce temps de l'Avent.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. La défense du droit et de la liberté aux assemblées législatives et devant les tribunaux.

III. L'ordination du 19 Décembre.

IV. Les confessions et communions de Noël.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Jeudi, 24 Décembre,* veille de Noël, on confessera toute la soirée, *jusqu'à 8 heures ;* puis l'église sera fermée *jusqu'à 9 h. 1/2.*

A 10 heures, Matines de Noël. — *A minuit,* grand'messe suivie de deux messes basses.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Vendredi, fête de NOEL, les messes sont aux heures ordinaires, sauf que la dernière messe basse se dit *à 8 h. 1/2*.

A 10 heures, messe pontificale. A l'issue de la messe, Monseigneur donnera la bénédiction papale à laquelle est attachée une indulgence plénière.

A 2 h. 1/2, Vêpres ; sermon par M. Corre, Supérieur de Saint-Yves. Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

A la messe et aux Vêpres, quête pour les Séminaires.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — *Jeudi soir*, l'office de Noël commence *à 11 heures*. — A minuit, grand'messe suivie de deux messes basses.

La grand'messe du jour *à 10 h.* — *A 2 h. 1/2*, Vêpres ; sermon par M. le chanoine Vieille-Cessay, secrétaire général de l'Évêché ; Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Lettre épiscopale. — Nous sommes heureux de pouvoir publier la lettre suivante écrite par Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon à M. le comte de Mun, député du Finistère, à l'occasion du discours que celui-ci a prononcé au Congrès de la Jeunesse catholique, à Besançon, le 29 Novembre dernier :

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

Quimper, le 7 Décembre 1903.

BIEN CHER MONSIEUR LE COMTE,

J'ai reçu l'*Éclair Comtois* que vous m'avez fait parvenir et lu attentivement dans son entier le magnifique discours que vous avez prononcé à Besançon, devant la Jeunesse catholique de l'Est.

Je suis absolument satisfait de ce discours ; car, à mon sens, il résume admirablement bien *votre œuvre*, l'œuvre sociale à laquelle vous avez consacré la meilleure part de vos travaux qui furent féconds et de votre vie qui demeure riche encore d'espérances.

Longtemps avant d'être devenu votre évêque en montant sur le siège de saint Corentin, j'avais compris la haute noblesse de votre âme, la grandeur de vos pensées et aussi la sublimité de la tâche que vous entrepreniez avec tant de prévoyance et de sagesse, pour la régénération et la prospérité de votre chère patrie. Depuis, vous ayant vu de plus près, j'ai pu mieux me rendre compte de l'immense profit que nous eût valu cette habile direction, si les catholiques français, avec plus d'entrain et moins d'arrière-pensées, fussent entrés généreusement dans la voie que vous leur indiquiez.

Le discours de Besançon m'a plus particulièrement satisfait dans cette partie où vous déclarez, avec une grande

netteté de vues, que l'influence catholique ne doit pas borner son action aux œuvres de bienfaisance et de charité, mais qu'elle doit s'efforcer, par tous les moyens en sa disposition, de pénétrer les lois, la législation elle-même pour la rendre plus chrétienne, c'est-à-dire plus équitable, plus bienveillante à l'égard des petits et des humbles, des ouvriers de l'industrie comme des ouvriers de la campagne. C'est là, je crois, le grand effort qu'exigent de nous les circonstances actuelles.

Quant aux associations, aux syndicats et aux corporations de toute sorte, ce sont là des moyens très utiles à employer, surtout dans des époques de démocratie, pour rappeler des droits oubliés et faire valoir les intérêts méconnus. Mais si tous ces efforts faits en commun ne demeurent pas sous l'influence efficace des idées religieuses, principes de toute morale et de toute justice, ils deviendront bien vite, loin de conduire au but désiré, des instruments de désordres et de ruines. Tous les hommes sages peuvent s'en convaincre facilement en présence des faits qui, chaque jour, parlent plus éloquemment encore que les discours les plus subversifs.

C'est là ce qu'avaient bien compris les grands meneurs de la Révolution française. Ne pouvant ou ne voulant pas s'appuyer sur l'influence religieuse pour dompter dans les masses les passions déchaînées, ils supprimèrent, sous prétexte de sauvegarder les droits de l'individu, mais en réalité pour les mieux opprimer, ces grandes corporations qui avaient fait, sous l'ancien régime, la force, la protection et le bien-être de l'ouvrier.

Et en réalité, il en sera toujours ainsi : ou bien nos associations demeureront sous l'influence religieuse, et alors l'Etat les supportera, les aidera même, car elles ne lui feront courir aucun danger ; ou bien elles seront indépendantes de toute idée spiritualiste, ne cherchant que leur intérêt matériel, et alors elles seront un péril continuel pour l'ordre public, et l'Etat, quelle que soit sa forme, ne pourra les tolérer longtemps ; son existence même y serait engagé.

Voilà, Monsieur le Comte, les pensées que m'a suggérées la lecture de votre grand discours de Besançon. J'ai tenu à vous les communiquer, bien persuadé qu'il vous serait agréable de savoir, une fois de plus, qu'en ces graves questions votre évêque a le grand honneur d'être complètement d'accord avec vous.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Veuillez agréer, bien cher Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute et affectueuse considération.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Dispense d'abstinence pour le Jour de Noël et le 1er Janvier. — La prochaine fête de Noël tombe un vendredi. Une tradition déjà ancienne dispense, en pareil cas, de l'abstinence pour ce Jour.

Le Souverain Pontife a accordé la même dispense aux fidèles du monde entier pour le vendredi 1er Jour de l'an 1904. (Avis officiel publié par l'*Osservatore Romano.)*

Ordination. — Demain 19 Décembre, samedi des Quatre-Temps, aura lieu l'ordination de Noël. Elle se fera dans la chapelle du Grand-Séminaire et commencera à 8 heures.

Les ordinands sont au nombre de : 6 pour la prêtrise, 29 pour le diaconat, 7 pour le sous-diaconat, 6 pour les ordres mineurs et 5 pour la tonsure. Il y a, en outre, plusieurs ordinands du Séminaire haïtien de Saint-Jacques de Lézérazien.

Conformément au désir de la Sainte Église, nous demandons aux âmes pieuses de prier pour les ordinands, « afin qu'ils soient de fidèles et sages dispensateurs des mystères de Dieu et que leur ministère et leur exemple conduisent le peuple chrétien dans la voie du salut. » *(Liturg.)*

Nominations dans le Clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. L'Haridon, vicaire à Sainte-Croix de Quimperlé, vicaire à Saint-Martin de Brest ;

M. Guéguen, jeune prêtre de Locronan, vicaire à Sainte-Croix de Quimperlé.

Quimper. — **Le Pardon de saint Corentin.** — La fête du saint Patron de Quimper a été célébrée, cette année encore, avec la solennité habituelle et le même empressement pieux de la population. Très nombreuse à la messe pontificale célébrée par Mgr l'Evêque, la foule était encore plus considérable aux cérémonies du soir.

Malgré la persistance du mauvais temps, le triduum préparatoire a été bien suivi ; les auditeurs, bretons et français qui, les jours précédents, avaient apprécié à sa valeur la parole claire, simple et distinguée du prédicateur, M. Kerbiriou, recteur de Saint-Melaine de Morlaix, ont goûté surtout le beau panégyrique de saint Corentin qu'il a prononcé, dimanche à l'issue des vêpres. Retraçant à grands traits l'histoire de notre glorieux Patron,

l'orateur l'a montré d'abord ermite, puis moine, enfin évêque, et fait ressortir l'action féconde et durable qu'il a exercée dans ces trois phases de sa vie et de son apostolat... En terminant, il se demande quels enseignements donnerait aujourd'hui à son peuple saint Corentin, s'il apparaissait au milieu de cette fête : ah ! sans doute, il prêcherait la fidélité à cette foi chrétienne qu'il a implantée dans notre vieux sol, et comme moyen efficace de la défendre contre les assauts qui lui sont livrés actuellement, il indiquerait l'union de tous autour de celui qui occupe si dignement son siège, l'Evêque à qui de par Dieu — comme le rappelait le Pape Pie X dans sa récente Encyclique — « appartient dans l'Eglise le droit de commander, d'enseigner, de diriger »...

Nous ne décrirons pas, une fois de plus, la procession traditionnelle qui a suivi le sermon : à la suite du nombreux clergé chantant le *Pange solemnes*, dont l'orgue redit en savantes variations l'air toujours aimé, la relique du bras de saint Corentin, portée par quatre prêtres en dalmatiques blanches, passe au milieu des rangs serrés des fidèles, pieusement agenouillés ; au retour, dans le chœur brillamment illuminé, l'autel, comme toujours orné avec autant de richesse que de goût, resplendit, et la bénédiction du Très Saint-Sacrement termine cette belle solennité. Puis, la relique de saint-Corentin reprend sa place dans la chapelle qui lui est dédiée et y restera, durant cette octave, exposée à la vénération des fidèles... Qu'ils viennent nombreux y prier le puissant Patron de notre diocèse, afin qu'il écarte les maux qui nous menacent.

....Præsul, o nostra decus omne gentis,
Adsis, et læsi precibus serena
Numinis iras.

Brest. — **Mort d'un « expulsé » de Kerbénéat.** — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme d'un vétéran de la vie religieuse, bien connu dans le diocèse sous le nom de frère Maur, qui vient de s'éteindre tout doucement, à l'âge de 82 ans, dans l'établissement des Petites Sœurs des Pauvres, à Brest.

Né à Nuits-sur-Armançon, au diocèse de Sens, le 29 Juillet 1821, Pierre-Edme Delalevé (nom de famille du bon Frère) se sentit attiré de bonne heure vers la vie religieuse et suivit le R. P. Muard à Pontigny, puis à la Pierre-qui-Vire dont le monastère fut construit, en grande partie, sous sa direction. En 1877, lorsque Monseigneur Dom Anselme Nouvel voulut doter son diocèse d'une maison de son ordre, le frère Maur fut envoyé par ses supérieurs pour diriger les travaux de l'abbaye de Kerbénéat. C'est dans cette abbaye, hélas! aujourd'hui déserte, qu'il a passé depuis une grande partie de son temps, édifiant par sa piété et sa vie pénitente tous ceux qui le voyaient.

Contraints, comme on le sait, de prendre le chemin de l'exil, les religieux de Kerbénéat durent, à leur grand regret, laisser

Archives diocésaines de Quimper et Léon

derrière eux leur doyen d'âge, et le confièrent aux soins des Petites Sœurs des Pauvres, de Brest.

C'est dans cet asile de la pauvreté que Dieu a pris, le vendredi, 4 courant, son bon et fidèle serviteur après 56 années passées dans l'ordre de Saint-Benoit.... Puissent les prières de ce saint religieux qui, sans doute, a déjà reçu sa récompense, obtenir du ciel que ses frères reviennent bientôt prendre possession d'un monastère qu'il a tant contribué à édifier.

***

— **Distinction méritée.** — Monseigneur l'Evêque, sur la demande qui lui en avait été faite par les principaux représentants des œuvres catholiques de Brest, a obtenu de Sa Sainteté Léon XIII, peu de jours avant sa mort, la croix de chevalier de Saint Grégoire-le-Grand pour M. Georges Robert, avoué. Nous présentons nos félicitations sincères au nouveau chevalier pour la haute distinction dont il vient d'être honoré et qui est, écrit l'*Echo paroissial* de Brest, la juste « récompense de son dévouement à l'Eglise et du concours intelligent et actif qu'il prête aux œuvres sociales catholiques de notre ville.

« Malgré ses nombreuses et délicates occupations, il sait encore trouver du temps pour le consacrer aux intérêts du peuple.

« L'œuvre dont il a bien voulu plus spécialement se charger, est la *Mutualité scolaire*. Il en est le président. Les lecteurs de l'*Echo* ont pu lire les très lumineux rapports qu'il a faits sur cette œuvre nouvelle (1). Le dernier date de quelques mois à peine.

« Il a imprimé à la Mutualité scolaire un puissant mouvement qui s'accentue tous les jours à ce point que cette œuvre compte déjà parmi les plus prospères et les plus solides de nos œuvres sociales catholiques.

« Nous le félicitons bien sincèrement de la marque de distinction dont il a été l'objet. L'Eglise s'est souvenue, en la lui accordant, des services qu'il rend à la cause du bien. »

Les Frères sécularisés devant la Cour d'appel. — Comme nous l'avons annoncé, dans son audience du 9 Décembre, la Cour d'appel de Rennes a rendu des arrêts acquittant les Frères sécularisés de l'Institut de Ploërmel dirigeant les écoles de Briec, Fouesnant, Landerneau, Lesneven, Saint-Pierre-Quilbignon et Saint-Renan (2), condamnés par les tribunaux correctionnels de Quimper et de Brest.

Ces arrêts, d'une grande importance juridique, sont sensiblement les mêmes sauf quelques questions de détail. Nous reproduisons *in extenso* celui concernant l'école de Landerneau.

---

(1) La *Semaine religieuse* a aussi entretenu ses lecteurs de cette œuvre si intéressante.

(2) Les arrêts d'acquittement rendus, le 9 Décembre, par la Cour de Rennes, sont au nombre de onze ; les cinq autres concernent des écoles des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure. N. R.

Considérant que par jugement du tribunal de police correctionnelle de Brest, du 14 Août 1903, les appelants ont été déclarés coupables d'avoir, à Landerneau, depuis le 1er Juin 1903, continué, après la dissolution légale de la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel, à former une congrégation illicite; Bertevas, coupable d'avoir, à la même époque et au même lieu, dirigé un établissement d'enseignement, étant membre de la dite congrégation illicite ; les autres prévenus, coupables d'avoir donné l'enseignement dans cet établissement depuis le 1er Juin 1903, bien qu'appartenant à la dite congrégation illicite et qu'ils ont été condamnés : Bertevas à 25 fr. d'amende ; les autres prévenus à 16 fr. d'amende, ces derniers avec sursis ;

Que les motifs du jugement sont loin de s'imposer à l'esprit ; qu'en effet, les premiers juges, après avoir examiné chacun des faits relevés par la prévention, et leur avoir reconnu une explication légitime, ont cru trouver dans leur réunion la preuve du délit imputé aux prévenus ;

Considérant que les appelants affirment n'avoir plus rien de commun avec l'Institut de Ploërmel depuis le 23 Mars 1903, date à laquelle ils ont reçu et accepté des lettres de sécularisation délivrées par le Supérieur général de Ploërmel, et qu'ils demandent l'infirmation d'un jugement qui leur rendrait impossible l'exercice de leur profession d'instituteurs primaires ;

Considérant que Bertevas affirme et prétend prouver par la production d'un bail en date du 4 Avril 1903, enregistré le 6 du même mois, passé entre lui et la société civile propriétaire des immeubles et du mobilier scolaire de la rue de Ploudiry, à Landerneau, que l'établissement privé d'enseignement primaire qu'il dirige n'est pas la continuation de celui qui existait dans les mêmes immeubles avant la sécularisation du personnel ; qu'il en diffère essentiellement ;

Que, lorsque lui et ses adjoints étaient Frères de l'Instruction Chrétienne, ils étaient les employés de la société civile, en vertu d'un traité passé entre cette société et l'Institut de Ploërmel ; que le directeur de l'établissement l'administrait pour le compte de la société à laquelle, chaque année, il rendait ses comptes ; et à l'appui de cette affirmation, il produit une liasse de comptes ; qu'il retenait les sommes convenues dans le traité pour les salaires du personnel, et en rendait compte à l'Institut qui pourvoyait aux besoins de tous ses membres, en sorte qu'aucun de ceux-ci ne possédait rien en propre ;

Que, par suite de la dissolution de la Congrégation, le traité entre celle-ci et la société civile s'étant trouvé annulé, un nouveau traité est intervenu entre la société civile et le directeur devenu laïque ; que celui-ci par un bail est devenu locataire des immeubles et du mobilier scolaire, moyennant un loyer annuel de douze cents francs, a pris à son compte personnel et à ses risques et périls l'établissement privé d'enseignement primaire, percevant les rétributions scolaires et payant toutes les dépenses, choisissant les professeurs et les surveillants en toute liberté, sous la seule restriction de n'employer que des laïques ; qu'il n'a de comptes à rendre à personne, conserve seul les bénéfices, s'il y en a, comme il est seul exposé à supporter les pertes : que ce n'est donc plus le même établissement, la même entreprise d'enseignement dans le sens juridique du mot ; que pour cette raison, il a pensé que l'injonction de fermer l'établissement ne le concernait pas ;

Qu'il n'a pas, il est vrai, fait une nouvelle déclaration d'ouverture d'école, mais qu'il s'est cru en règle avec la loi du 30 Octobre 1886, ayant fait antérieurement cette déclaration sous son nom patronymique ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Qu'il n'a pas changé les méthodes d'enseignement ni les livres, parce que ces méthodes et ces livres sont conformes aux programmes universitaires, qu'il s'est borné à supprimer les insignes et emblèmes qui rappelaient l'Institut de Ploërmel ;

Considérant que les appelants se déclarent tous sécularisés, entièrement libérés de tous les engagements qu'ils avaient pris antérieurement envers l'Institut de Ploërmel et produisent à l'appui une lettre de sécularisation du Supérieur général ; qu'ils ont abandonné l'habit ecclésiastique pour revêtir des vêtements laïques, portent la barbe à leur gré et vivent à leur convenance ; qu'ils ne font plus d'exercices religieux en commun et n'ont d'autre lien de subordination que celui résultant de leurs engagements envers le directeur dont ils reçoivent le traitement convenu entre eux ;

« Que s'ils continuent à habiter le même immeuble et à y prendre » leurs repas, c'est pour les uns, parce que leur présence est néces» saire à la surveillance des nombreux internes de la maison ; pour » les autres, par mesure d'économie en raison de l'extrême modicité » de leurs ressources ; qu'ils vivent du produit de leur traitement, » tandis qu'auparavant l'Institut de Ploërmel subvenait à tous leurs » besoins » ;

Considérant que, pour apprécier les faits et charges de la prévention, les explications des prévenus, il ne faut pas perdre de vue qu'elle doit être prouvée et qu'il incombe au ministère public d'établir la preuve du délit dont il requiert la répression ; qu'il peut faire cette preuve à l'aide de présomptions graves, précises et concordantes ; mais que des présomptions ne sont graves qu'à la condition que les faits invoqués ne puissent s'expliquer que d'une seule manière plausible : que s'ils se prêtent à des interprétations contradictoires également plausibles ils n'engendrent plus des présomptions, mais de simples hypothèses ;

Considérant que les lettres de sécularisation produites par les prévenus peuvent assurément être fictives et destinées à dissimuler la continuation de la Congrégation sous une apparence laïque ; mais qu'elles peuvent être aussi sincères ; que la première de ces hypothèses a pour elle les difficultés très grandes, sinon insurmontables, que rencontrerait le fonctionnement d'une nombreuse congrégation occulte : « que l'on comprend de la part du Supérieur général de l'Ins» titut de Ploërmel une décision destinée à rendre leur liberté à des » hommes dont il ne pouvait plus assurer la subsistance, après le » refus d'autorisation de la Congrégation » ; et que l'on comprend non moins que les congréganistes aient préféré rentrer dans la vie laïque plutôt que de s'expatrier, puisqu'ils ne peuvent plus légalement rester congréganistes en France ;

Que vainement objecterait-on qu'une simple lettre et quelques changements dans la tenue extérieure sont insuffisants pour prouver la sincérité de la laïcisation ; que cette objection déplacerait la question, « puisque les prévenus n'ont pas à prouver leur bonne foi qui » est présumée jusqu'à preuve contraire » ; que d'ailleurs dans l'état de la législation qui ne reconnaît ni les vœux, ni les engagements perpétuels, « il suffit d'un acte de volonté pour sortir d'une congréga» tion et que la manifestation de cette volonté n'est soumise à aucune » formalité extérieure déterminée ; que décider autrement serait con» damner les congréganistes à rester congréganistes à perpétuité, » contrairement à la loi elle-même, » qui, en prononçant la dissolution de certaines congrégations, a nécessairement voulu faire rentrer leurs membres dans la vie laïque ;

Considérant que le fait par les prévenus d'être restés dans le même immeuble après leur sécularisation peut s'expliquer par cette circonstance « qu'obligés désormais de pourvoir eux-mêmes aux besoins de » l'existence, ne possédant pas de patrimoine et n'étant préparés qu'à » une seule profession, l'enseignement primaire, ils devaient se pré» occuper du lieu » où ils pouvaient le plus avantageusement l'exercer ; que, par suite de la dissolution de la Congrégation, la rupture du traité passé entre l'Institut de Ploërmel et la société propriétaire des immeubles où se tenait l'établissement privé d'enseignement primaire à Landerneau, « leur fournissait l'occasion la plus favorable » ; que, d'autre part la société civile, soucieuse de ne pas fermer l'établissement au cours de l'année scolaire, et de ne pas laisser ses immeubles inoccupés, devait naturellement s'entendre avec un directeur dont elle avait pu apppécier le mérite ; « que l'on comprend donc, sans » qu'il soit besoin de faire intervenir la fraude et la simulation, que » Bertevas ait traité avec la société civile et avec ses mêmes confrères » laïcisés comme lui, au lieu de quitter Landerneau, chacun de leur » côté, à la recherche d'un emploi, et de courir les risques du chô» mage et de la misère » ;

« Que l'on ne doit pas s'étonner si tous les instituteurs adjoints » sont restés à Landerneau, puisque tous obéissaient à la même im» périeuse nécessité », et que leur nombre était nécessaire au fonctionnement et à la bonne tenue de l'établissement ; que cette explication trouve sa confirmation dans la circonstance que deux d'entre eux n'ont pas fait appel du jugement de Brest, « parce qu'ayant trouvé un » autre emploi, ils ont renoncé à l'enseignement » ;

Considérant que l'emploi des mêmes livres, des mêmes méthodes ne saurait arrêter un instant l'attention, si, comme les prévenus l'affirment, ces livres et ces méthodes sont conformes à ceux de l'enseignement universitaire ; que le contraire n'est même pas allégué, « et » que, du reste, des changements sur ce point n'étaient pas possibles » pendant le dernier trimestre de l'année scolaire » ;

Considérant que, d'après les explications des prévenus, s'ils habitent le même immeuble et mangent à la même table pour les motifs déjà exposés, « ils ne vivent pas en commun à proprement parler, en » ce sens qu'il n'existe pas de communauté entre eux ni religieuse, » ni civile ; qu'ils n'obéissent plus à une règle conventuelle, ne font » plus d'exercices religieux en commun ; et qu'ils ont chacun leurs » intérêts distincts et indépendants les uns des autres » ;

Considérant que les investigations et la perquisition auxquelles il a été procédé au cours de l'information n'ont rien révélé de nature à contredire les déclarations et les explications des prévenus ; qu'il n'a été découvert aucun document, aucun indice de nature à montrer qu'une affiliation, qu'un lien quelconque ait continué à exister, soit entre les prévenus, soit entre ceux-ci et d'anciens membres de la Congrégation ou leurs anciens supérieurs, depuis le 23 Mars 1903 ; « que l'on ne saurait leur opposer des notes ou circulaires trouvées à » Ploërmel, vu qu'il n'est pas établi qu'ils en aient eu connaissance » ;

Considérant que dans les faits ainsi expliqués, « il est impossible » de trouver la preuve du délit imputé aux prévenus » ;

Par ces motifs,
La Cour,
Infirme le jugement dont est appel,
Décharge les appelants des condamnations contre eux prononcées et les renvoie de la poursuite sans dépens.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

On annonce que M. le Procureur général de Rennes s'est pourvu en cassation contre les arrêts d'acquittement prononcés par la Cour d'appel en faveur des Frères sécularisés.

D'autres Cours, celle de Caen en particulier, ont rendu des arrêts conformes à ceux de Rennes.

La justice criminelle et les lois de persécution. — Il était à prévoir que la législation anticongréganiste de 1901-1902 servirait de prétexte à des procédures arbitraires et à des condamnations illégales. Le Finistère n'a pas échappé à ce danger. Quarante instituteurs sécularisés se sont vus en même temps traduits en correctionnelle et condamnés, les uns à Quimper, le 13 Août dernier, les autres à Brest, le 14. Quel délit avaient-ils commis ? Vainement la cour de Rennes l'a-t-elle cherché ; elle n'est pas parvenue à le découvrir ; de guerre lasse, après un délibéré qui a duré plusieurs semaines, le 9 Décembre elle a réformé les jugements prononcés en instance et acquitté les prévenus.

Il y avait du moins, dans l'espèce, une situation de fait susceptible de tomber sous l'application d'une loi, et il s'agissait de l'apprécier ; on peut donc admettre, théoriquement, qu'elle ait paru délictueuse aux premiers juges et régulière aux seconds. Mais, que dire des cas où la loi invoquée par la prévention n'est pas en jeu, et où, nonobstant, l'on engage des poursuites et l'on prononce condamnation ? Nous citons deux de ces cas.

1er cas. — Trois religieuses appartenant à une Congrégation autorisée vivent en communauté, à Treffiagat, dans un local mis à leur disposition exclusive par M. Le Gouvello de la Porte. On intente des poursuites contre elles, et pourquoi ? La citation porte que les prévenues « continuent à faire partie d'un établissement dont la fermeture avait été ordonnée conformément à l'art. 13, § 3 de la loi du 1er Juillet 1901 ». Or, cette imputation était matériellement fausse. Il eût été sage de ne pas s'en préoccuper, et de laisser la justice s'embourber à fond. Tôt ou tard, ne fût-ce que en cassation, on lui aurait appris que l'établissement visé par elle était complètement distinct de celui qui mérita les honneurs d'une expulsion mouvementée en Août 1902. Quoi qu'il en soit, le Tribunal dut reconnaître l'erreur pendant les débats ; il dut l'avouer et la corriger dans la sentence. Mais, en gardien vigilant de la loi, il retint et condamna les honorables prévenues sous un autre chef, découvert bien à propos, celui d'avoir ouvert un établissement congréganiste sans être munies de l'autorisation spécifiée par le même art. 13, § 2. Du reste, l'erreur n'avait pas de conséquence au point de vue des pénalités édictées pour les deux cas par la loi du 4 Décembre 1902.

Cette même loi pénale, on ne manqua pas de l'appliquer au propriétaire, « attendu qu'il est établi par les débats que Le Gouvello de la Porte s'est rendu coupable d'avoir..... favorisé l'organisation et le fonctionnement de l'établissement congréganiste spécifié ci-dessus, en consentant à dessein l'usage d'un local dont il disposait » (audience du 2 Avril 1903).

2e cas. — Cette condamnation d'un propriétaire impliqué dans une cause congréganiste allait-elle établir une jurisprudence ? Pour la mériter, suffirait-il de prêter un local à de faux sécularisés, qu'ils appartinssent ou non à une Congrégation autorisée ? C'était la distinction essentielle à faire ; la justice criminelle du Finistère ne la fit point, ou ne s'en soucia pas. Elle se savait en présence de 25 écoles pourvues d'instituteurs ayant appartenu à deux Instituts dissous, celui des Frères de Ploërmel et celui des Frères de Saint-Gabriel. Derrière le personnel enseignant et les locaux scolaires, elle discernait les propriétaires, financièrement responsables de l'organisation nouvelle. Si elle parvenait à condamner les maîtres sous l'inculpation de sécularisation fictive, elle se flattait (c'était justement sa méprise) de mettre les propriétaires dans le cas de M. Le Gouvello et de leur infliger une semblable condamnation. L'opération valait d'être tentée, d'autant que la condamnation des personnes permettrait de prononcer la fermeture de toutes les écoles et le licenciement de leurs 5,000 élèves.

On séria les procès. Pendant que la correctionnelle de Quimper attaquait Briec et Fouesnant, celle de Brest se précipitait sur Landerneau, Lesneven, Saint-Pierre-Quilbignon et Saint-Renan. Partout, les instituteurs succombèrent, comme sécularisés fictifs, et les écoles, comme établissements congréganistes non autorisés. On ne fit pas quartier aux propriétaires ; n'étaient-ils par les complices qualifiés d'un état de choses illégal ? On sait que la Cour de Rennes mit à néant ces jugements, prévenant du même coup ceux qui devaient suivre à brève échéance. Mais, ce qui est d'une gravité particulière, elle déclara qu'aucune loi n'avait pu autoriser le ministère public à mettre en cause les propriétaires et que le tribunal les avait donc condamnés arbitrairement. De fait, la complicité des propriétaires est restreinte au cas où ils donnent asile à des membres d'une Congrégation *autorisée ;* ici, la Congrégation était *dissoute,* et il n'y a pas de délit à en loger les membres, même non sécularisés.

La défense avait eu le mérite de signaler cette erreur juridique ; c'est un encouragement à approfondir le droit persécuteur ; d'autres occasions peuvent se présenter de rappeler des magistrats à la connaissance et au respect de la loi. X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les prédications de l'Avent sont données, comme d'habitude, au Vatican, dans la salle du Trône, par le prédicateur apostolique, le R. P. Paul della Pieve di Cortone, Capucin. Le Saint-Père y assiste avec les dignitaires de la Cour pontificale.

Les audiences sont toujours très nombreuses. On cite parmi les

Archives diocésaines de Quimper et Léon

personnages reçus les jours derniers : Mgr Duchesne, président de l'Institut historique de France, Mgr Henry, évêque de Grenoble, et Mgr Mignot, archevêque d'Albi.

L'ouverture des fêtes jubilaires à Sainte-Marie Majeure a été marquée par une immense affluence de fidèles. L'après-midi, l'éloquent P. Zocchi, S. J., a développé ce thème : Marie victorieuse, et la promesse de victoire qu'elle nous apporte.

— On annonce, bien que la chose ne soit pas encore officielle, que le Saint-Père, par une lettre spéciale, accordera au monde catholique le jubilé que les Papes concèdent d'ordinaire à l'occasion de leur avènement.

C'est au mois de Janvier que cette lettre paraîtra, assure-t-on.

Il n'y aura donc point de jubilé se rattachant directement aux fêtes du cinquantenaire de l'*Immacolata*. Mais les dates coïncideront.

D'autre part, S. S. Pie X a décidé d'accorder une indulgence plénière à tous les catholiques qui feront, entre le 8 Décembre 1903 et le 8 Décembre 1904, le pèlerinage de Rome.

— **Livres à l'Index.** — Un décret de l'Index du 4 Décembre, qui vient d'être publié, condamne les livres suivants :

Charles Denis, *Carême apologétique* ;
Du même, *l'Eglise et l'Etat, Leçons de l'heure présente* ;
Georgel, *Matière, sa déification et sa réhabilitation* ;
Olive, *Lettres aux membres de l'association du Cœur de Jésus.*

A la même date, la Congrégation enregistre avec éloge la soumission de M. l'abbé Sifflet.

M. l'abbé Denis, dont deux ouvrages viennent d'être condamnés, est le directeur des *Annales de Philosophie.*

France. — **Contre l'enseignement chrétien.** — Le projet de loi tendant à interdire l'enseignement à tous les degrés aux Congrégations autorisées, élaboré par la Commission établie à cet effet, sera déposé, aujourd'hui même 18 Décembre, sur le bureau de la Chambre des députés.

Aux termes de ce projet, les Congrégations purement enseignantes seraient dissoutes, l'objet pour lequel elles avaient été autorisées n'existant plus. Les Congrégations mixtes — vouées à la fois à l'enseignement et aux œuvres charitables — subsisteraient en tant qu'hospitalières.

Sur 3,494 écoles atteintes de ce coup, on en fermerait immédiatement 1900 environ, les écoles publiques étant suffisantes pour recevoir leur personnel scolaire.

Un délai de cinq années serait accordé au Ministre pour assurer l'application complète de la loi...

Voilà ce qui se prépare pour achever la déchristianisation de notre malheureux pays... Dieu ait pitié de la France !

Sectaires antifrançais. — On écrit d'Oran à la *Croix* :

« M. Combes vient d'informer Monseigneur l'évêque d'Oran que la prédication en langues étrangères devait être interdite dans ce diocèse, sous menace de suppression d'indemnité concordataire pour les prêtres qui ne se conformeraient pas à l'ukase sectaire. »

Or, on sait, dit la *Croix*, que le diocèse d'Oran compte parmi sa population une proportion assez grande d'Italiens et d'Espagnols, pour la plupart très attachés à la foi catholique.

Si les prêtres français ne peuvent plus évangéliser cette partie de la population dans sa langue nationale, les catholiques espagnols et italiens appelleront auprès d'eux des prêtres de leur pays. M. Combes pense-t-il que ce sera un bon moyen de hâter l'assimilation de ces éléments étrangers à la France, éléments qui constituent déjà un véritable danger pour notre colonie ?

***

Depuis le 10 Décembre, la Congrégation des Lazaristes, fondée par « le plus français des Saints français », saint Vincent de Paul, a dû, sur les ordres de M. Combes, fermer presque toutes ses maisons en France. Sur quarante-huit couvents, le gouvernement de la République ne tolère momentanément que la maison-mère de la rue de Sèvres et deux modestes abris, situés l'un à Bordeaux et l'autre à Marseille, les deux ports où s'embarquent les Pères pour rejoindre leurs missions d'Orient et d'Amérique.

Nous disons, « momentanément ». Les supérieurs de la Congrégation s'attendent, en effet, à être expulsés du couvent de la rue de Sèvres où repose le corps de leur saint fondateur. Cette spoliation achèverait de ruiner complètement l'œuvre française.

« Ainsi, dit un journal patriote, les étrangers ont la bonne fortune de voir la République réaliser elle-même leurs plus audacieux espoirs. Une institution de rayonnement national tombe et s'écroule, au milieu de l'indifférence générale. Et la France semble ignorer la profondeur de la catastrophe. Richelieu se plaisait à dire : « Les « intérêts d'ordre extérieur sont plus dignes de protection, parce « qu'abandonnés une fois, ils ne reparaissent plus. » Une période de notre histoire est près de se clore... »

Encore les fabricants de scandales. — Le *Temps* vient de publier l'information suivante :

« On n'a pas oublié les accusations portées par certains journaux contre le couvent de la Visitation de Dreux. On reprochait à la supérieure de séquestrer une religieuse malade, Mlle Prejean. Des cachots, disait-on, avaient été découverts dans l'établissement.

« L'enquête ouverte à ce sujet vient de se clore ; elle a démontré l'inanité de tous les griefs relevés contre les Sœurs, et une ordonnance de non-lieu a été rendue en faveur de la supérieure, Mme Rosfilay. »

Bien entendu, certains journaux qui avaient calomnié les Sœurs,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

se sont bien gardés d'annoncer l'ordonnance rendue en leur faveur.

On est honnête ou on ne l'est pas !

Du reste, à propos de ces prétendus scandales, on lit dans la *République Française :*

« Mais qu'à cela ne tienne ; nos bons sectaires ne sont pas gens à se laisser embarrasser pour si peu : un scandale leur échappe, ils en auront bientôt fait d'en inventer dix autres ! »

Pensée. — **L'Eglise** est persécutée, parce qu'elle possède des droits et qu'elle impose des devoirs. (LACORDAIRE.)

BIBLIOGRAPHIE

Librairie POUSSIELGUE, 15, rue Cassette, Paris.

Vol. in-12 à 3 fr. 50, collection *Les Directeurs de Conscience*, par Moïse CAGNAC, docteur ès lettres de l'Université de Paris ; *Fénelon*, directeur de conscience, 2e édition ; *Fénelon* lettres de direction, préface de René DOUMIC.

VIENT DE PARAITRE : **Bossuet**, *lettres de direction ;* préface de Félix KLEIN.

Le grand évêque se montre là tel qu'il fut dans l'intimité ; sans public, sans auditoire, il n'est que lui-même, et certes il nous suffit, un nouveau Bossuet nous apparaît, et par le côté le plus sympathique. Plus près de nous, il fait mieux entendre sa voix ; après deux siècles, elle est toujours claire et écoutée.

Le Messager de la Sainte Famille

Notre Saint Père le Pape Léon XIII, en établissant l'association de la Sainte-Famille, a exprimé le désir formel qu'elle se répandit dans tout l'univers ; car il voyait dans le culte de la Sainte-Famille, le moyen de ramener au foyer les vertus chrétiennes et d'appeler les bénédictions de Dieu sur les familles, en même temps qu'un remède efficace au socialisme qui est la grande plaie des temps présents. Une petite feuille arrivant tous les mois dans les familles pour y parler de Jésus, Marie, Joseph, de leurs saints exemples, de ce qui se fait dans le monde pour les honorer, des œuvres placées sous leur protection, pour donner à tous des conseils amis, et pour raconter des faits capables d'intéresser et d'édifier tout à la fois, ne peut qu'aider à réaliser les vues de ce saint Pontife et être un lien qui unira entre eux les associés de la Sainte-Famille et soutiendra par là même leur fidélité aux pratiques de l'association, tout en excitant d'autres familles à en faire partie.

C'est pourquoi le Père Berthier M. S. entreprend de la publier à partir de Janvier 1904. Le prix de l'abonnement n'est que de 1 fr. 50 par an pour tous les pays de l'union postale, et cela au profit des vocations apostoliques. On s'abonne en s'adressant au *directeur de la Sainte Famille, Grave (Hollande)* un mandat-carte international, en écrivant au revers du coupon très lisiblement, son adresse et son désir de recevoir le messager. Ce mandat coûte 25 centimes et dispense d'écrire une lettre.

Le port des lettres pour la Hollande est de 0 fr. 25 par 15 grammes. Afin d'être fixé sur le chiffre du tirage on prie de faire arriver les abonnements au plus tôt.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

18e ANNÉE. Vendredi 25 Décembre 1903. N° 52.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Fête de Noël ; Avis de l'Imprimerie de l'Evêché.

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; Ordination du 19 Décembre 1903 ; Association de bienfaisance en faveur du clergé du diocèse ; Contre l'Enseignement chrétien ; Les femmes et la persécution ; Brest ; Prenez garde aux escrocs ! Le culte des Saints (suite).

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Prix de vertu ; Une belle réponse.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 27 Décembre. — S. JEAN, APÔTRE ET ÉVANGÉLISTE. Double de 2e classe, avec Octave. Blanc. A la messe, mémoires des Octaves de Noël et de S. Etienne.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de Noël et de S. Etienne.

Lundi, 28. — LES SAINTS INNOCENTS, MARTYRS. Double de 2e classe avec Octave. Violet.

Mardi, 29. — S. Thomas de Cantorbéry, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Mercredi, 30. — Office du Dimanche dans l'Octave de Noël ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 31. — S. Silvestre, Pape. Double. Blanc.

Vendredi, 1er Janvier 1904. — CIRCONCISION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST. Double de 2e classe. Blanc.

Samedi, 2, — Octave de S. Etienne, Premier Martyr. Double. Rouge.

Dimanche, 3. — Octave de S. Jean.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le Juch.	du 26 au 29 Décembre.
Trégarvan	du 30 au 31 —
Ursulines de St-Pol-de-Léon. .	du 1er au 8 Janvier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Fête de Noël.

La Question sociale résolue a la Crèche de Bethléem

De nos jours, on rêve de rebâtir la société sur des bases nouvelles ; mais les prétendus réformateurs, socialistes et autres, n'opéreront que des bouleversements, ne feront qu'accumuler des ruines tant qu'ils ne viendront pas chercher la science sociale à sa véritable source, au berceau de Jésus, le Sauveur nécessaire : *in quo oportet nos salvos fieri...*

L'homme s'est perdu par un amour désordonné de lui-même et des créatures ; c'est pourquoi Dieu, ayant résolu dans son infinie miséricorde de réparer l'humanité par son Verbe, ce Verbe fait chair, pour relever cette grande ruine, a dû tout d'abord attaquer de front la passion maîtresse du monde, la cupidité.

C'est, en effet, la première leçon que le Fils de Dieu fait homme donne à la terre : Il met sous ses pieds les richesses et les grandeurs, et se fait le plus pauvre des mortels.... Tous connaissent le récit évangélique résumant cette grande et étrange leçon : une étable, quelques pauvres langes, voilà à quels signes notre Dieu a a voulu se faire reconnaître à son entrée en ce monde, ouvrage de ses mains !

Et ce mystère de la crèche, qui étonne et confond ceux qu'il ne « scandalise » pas, va se perpétuer durant toute la vie mortelle du Sauveur : plus tard, il n'aura pas de foyer, « pas même une pierre où reposer sa tête ». Son but évident est de poursuivre jusque dans les derniers replis du cœur humain cette cupidité qui le ronge, et dont il veut le guérir en se faisant lui-même pauvre.

C'est par le même moyen qu'il veut sauver la société. Par une loi providentielle, qui subsistera quoi que l'on fasse, l'humanité se trouve partagée entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, entre ceux qui peuvent vivre sans travailler et ceux qui travaillent nécessairement pour vivre. A la naissance du Sauveur, cette division était si profonde, que la pensée de rapprocher les deux classes, *les hommes et les esclaves,* eût semblé une utopie absolument irréalisable. Pour changer la situation, il aurait fallu bouleverser le monde, et encore ce bouleversement n'aurait amené que d'affreuses représailles.

Mais Jésus avait des moyens qui échappaient aux sages du paganisme : ce n'est pas avec un nouveau code social qu'il entre dans le monde, mais avec une loi de pauvreté. Il dit : « Heureux les pauvres », et il se fait pauvre lui-même... Etrange réformateur ! au lieu de promettre comme appât à ceux qui ne possèdent pas une part de la fortune des riches, il les invite à se dépouiller encore du peu qu'ils ont. Et, chose étrange, sa voix est entendue, son exemple est suivi ! Une révolution radicale et toute pacifique se produit : désormais, c'est par l'amour de la pauvreté que Dieu

se fera adorer ; c'est par là qu'il rétablira l'homme dans l'indépendance des créatures, et la société dans l'ordre et la paix.

Les bergers, prémices du peuple, viennent les premiers ; ils comprennent et reconnaissent ce Dieu pauvre qui se fait semblable à eux et qui leur apprend la résignation. Les sages, les princes de l'Orient viennent à leur tour adorer ce petit enfant qui leur révèle l'amour des pauvres et de la pauvreté....

Et ce n'était que le début du merveilleux changement qui devait renouveler la face de la terre. A mesure que l'esprit évangélique pénètre et transforme l'esprit des nations, l'esclavage disparaît ; les pauvres deviennent la partie la plus sacrée et, pour ainsi dire, la plus divine de l'humanité, car c'est en eux que le Sauveur du monde a laissé l'empreinte la plus vive de son amour : « Ce que vous aurez fait de bien au dernier d'entre eux, je le considérerai comme fait à moi-même. »

Aussi l'Eglise, dépositaire de l'esprit de son divin Fondateur, les a toujours vénérés comme les membres souffrants de Jésus. Alors qu'elle jouissait de sa pleine liberté de bienfaisance et de charité, elle réservait sur ses biens la part des pauvres, la plus large et la plus abondante ; elle les faisait servir par des princes et des rois, par de grandes reines et de nobles dames qui s'agenouillaient devant eux, baisant leurs haillons et leurs plaies ; elle leur bâtissait à l'ombre de ses cathédrales des demeures somptueuses qu'elle appelait hôtels-Dieu, mot profond et touchant qui rendait bien sa vénération pour la personne des pauvres....

Tels furent, durant des siècles, les fruits des abaissements et de la pauvreté volontaire du Dieu sauveur ; tels furent les salutaires conséquences de la diffusion de l'esprit de son Evangile : la paix, l'union, la fraternité. Et voilà pourquoi l'enfer, jaloux de ces heureux résultats et voulant ramener au sein des nations chrétiennes les mœurs barbares et les divisions sociales du vieux monde païen, entreprend de détruire toute influence chrétienne, de ruiner toutes les associations, toutes les œuvres de charité.

Il est facile de voir, hélas ! ce que nous pouvons attendre de ce travail de destruction et de mort... Ah ! jetons-nous aux pieds de l'Enfant-Jésus, prions Marie et Joseph qui ont si bien compris les mystérieux abaissements du Dieu fait homme, supplions-les d'arrêter le travail satanique et de faire comprendre à notre France que le salut de la société, comme celui des individus, repose sur l'humilité, sur la pauvreté de l'étable de Bethléem.

AVIS. — *L'Imprimerie de l'Évêché prévient MM. les Curés et Recteurs que les registres et Ordos de 1904 ont été remis,* en grande vitesse, *à la gare de Quimper, les 22 et 23 Décembre, leur permettant ainsi d'arriver aux divers dépôts, largement à temps. Les retards, s'il s'en produisait, ne sauraient donc lui être imputés.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. L'Église et la France.

II. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

III. La défense du droit et de la liberté.

IV. Les Œuvres catholiques.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Samedi 26 Décembre*, fête de S. Etienne, messes et offices comme les dimanches.

Jeudi 31 Décembre, à 7 h. 3/4 du soir, bénédiction du T. Saint-Sacrement pour remercier Dieu des grâces obtenues pendant l'année qui va finir.

Vendredi, 1er Janvier, fête de la Circoncision, messes et offices comme les dimanches.

— Eglise de Saint-Mathieu. — *Samedi 26 Décembre*, grand'messe à 8 h. 1/2. Le soir, à 7 h. 3/4, Complies ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Vendredi, 1er Janvier, grand'messe à 8 h. 1/2. A 3 heures, les Vêpres suivies de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

COMMUNIQUÉ DE L'ÉVÊCHÉ. — I. **Réceptions du jour de l'An.** — A l'occasion du nouvel an, Sa Grandeur Mgr l'Evêque recevra :

1° *Le jeudi 31 Décembre*, après la messe du Chapitre, MM. les chanoines et le clergé de la ville épiscopale ; — à 10 heures, les communautés religieuses ;

2° *Le vendredi 1er Janvier*, à 1 h. 1/2 de l'après-midi, les associations de bienfaisance ;

3° Pendant tout le mois de Janvier, le *mardi* et le *jeudi*, à partir de *2 heures*, les personnes qui désireraient lui faire visite.

Mercredi dernier, 23 Décembre, a été célébré en la Cathédrale de Saint-Corentin le service anniversaire pour le repos de l'âme du dernier Evêque de Quimper décédé, Mgr Valleau.

A l'issue de la messe, chantée par M. le Doyen du Chapitre, Monseigneur l'Evêque a fait la cérémonie de l'absoute.

Nécrologie. — M. KERVELLA, *Clerc tonsuré*. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. Kervella (Alexis-Jean-Marie), séminariste, pieusement décédé, à l'âge de 22 ans, dans sa famille à Plougastel-Daoulas, où son corps a été inhumé mercredi dernier, 23 Décembre.

R. I. P.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Mgr l'Evêque, ont été nommés :

M. Capitaine, vicaire au Trévoux, vicaire à Landéda, en remplacement de M. Traon, démissionnaire ;

M. Guillou, jeune prêtre de Plouguin, vicaire au Trévoux ;

M. Cuillandre, jeune prêtre de Cléden-Cap-Sizun, 2e vicaire à Guilvinec.

Ordination du 19 Décembre 1903. — L'ordination faite par Monseigneur l'Evêque, le samedi des Quatre-Temps, dans la chapelle du Grand-Séminaire, comprenait : 3 tonsurés, 6 minorés, 15 sous-diacres (dont 8 du Séminaire Haïtien de Saint-Jacques de Lézérazien), 30 diacres (dont 1 de Saint-Jacques) et 6 prêtres. Nous donnons, comme de coutume, les noms des ordinands promus aux ordres majeurs.

Sous-Diaconat :

MM. Le Maout, Yves-Thomas-Marie, de Saint-Evarzec ;
Cadiou, Jean-Marie, de Saint-Pierre-Quilbignon ;
Drézen, Isidore, de Treffiagat ;
Madec, François-Guillaume, de Saint-Marc ;
Bléas, Gabriel-Jean-Marie, de Guiclan ;
Branellec, Pierre, de Plouider ;
Nicolas, Guillaume, de Ploujean.

MM. Charles, Benjamin ; Cherdel, Joseph ; Gicquiau, Jules-Marie ; Glâtre, Pierre-Marie ; Jolivet, Henri ; Loiseau, Alfred-Joseph ; Moisan, Jean-François ; Morin, Jean-Baptiste, — du Séminaire Haïtien de Saint-Jacques.

Diaconat :

MM. Grall, François, de Ploudaniel ;
Jaouën, Grégoire, de Beuzec-Conq ;
Balbous, Joseph-François, de Saint-Corentin de Quimper ;
Drénou, Benjamin, de Moëlan ;
Le Bot, Jean-Félicien, de Dirinon ;
Le Louet, Alexandre-Marie, de Saint-Corentin de Quimper ;
Mévellec, Louis-Alain, de Coray ;
Traon, Auguste-Alain-Marie, de Goulven ;
Abgrall, Jean-François-Louis, de Lampaul-Guimiliau ;
Billon, Jean-Marie, de Locronan ;
Bizien, Henri-Paul-Marie, de Landivisiau ;
Bizien, Victor-Hervé, de Guipavas ;
Cabillic, Henri, de Plouhinec ;
Caill, Yves, de Lanriec ;
Cloarec, François-Louis, de Saint-Sauveur (Sizun) ;
Falhon, Joseph-Pierre-Marie, de Henvic ;
Guézennec, Yves-Marie, de Cléden-Cap-Sizun ;
Guiziou, Pierre, de Plomeur ;
Jézéquel, François-Louis, de Plouguerneau ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Jézéquel, Paul-Marie, de Lambézellec ;
Le Guen, Yves-Marie, de Saint-Marc ;
Le Roux, Henri-Joseph, de l'île Tudy ;
Mao, Hervé, de Ploaré ;
Paubert, Henri-Alphonse, de Tréboul ;
Quéméneur, Jean-Marie, de Saint-Sauveur (Sizun) ;
Riou, Sébastien-Vincent, de Lannilis ;
Rosec, Jean-François-Marie, de Bodilis ;
Rosec, Joseph, de Lesneven ;
Saout, Guillaume-Marie, de Saint-Méen ;
M. Le Bras, Pierre, du Séminaire de Saint-Jacques.

PRÊTRISE :

MM. Delliou, François-Marie, de Clohars-Carnoët ;
Guillet, Ernest, de Moëlan ;
Le Dant, Edmond-Louis, de Landerneau ;
Plouzennec, Jacques-Marie, de Plomodiern ;
Riouallon, Jean-Marie, de Saint-Pol-de-Léon ;
Rosec, Eugène-Jean, de Plonévez-Porzay.

Association de bienfaisance en faveur du clergé du diocèse. — La Lettre-circulaire adressée par Monseigneur l'Evêque à son clergé au sujet de cette œuvre vient d'être traduite en breton. MM. les Curés et Recteurs en recevront, joints aux *Ordos* et registres de 1904, un certain nombre d'exemplaires qu'ils voudront bien faire distribuer dans leurs paroisses. Ceux qui désireraient d'autres exemplaires — français ou bretons — n'auront qu'à en faire la demande au Secrétaire du Sous-Comité de leur archiprêtré respectif.

Il importe que les fidèles connaissent bien l'objet de l'association et en comprennent les avantages. Il ne s'agit pas, quoi qu'on ait pu dire, d'une arme de guerre, mais d'une œuvre de défense et de solidarité, rendue nécessaire par des mesures injustifiées prises contre des prêtres dont le nombre, déjà considérable, peut s'accroître encore. A parler franchement, nous croyons que plusieurs de nos vénérés confrères se sont exagéré beaucoup la difficulté d'établir cette œuvre nouvelle qui, pourtant, s'impose. Partout où l'on s'est occupé sérieusement de l'organiser elle a été bien accueillie : dans une petite ville, chef-lieu de canton, le chiffre des souscriptions *assurées annuellement* dépasse 1,100 francs ; dans telle paroisse rurale, les principaux habitants se sont entendus pour recueillir les cotisations, chacun dans son quartier. Il est certainement peu de paroisses où l'on ne puisse trouver quelque zélateur ou zélatrice et un certain nombre de souscripteurs à *1 franc*, où l'on ne trouve surtout plusieurs familles dont les membres se réuniraient au besoin pour donner annuellement cette modeste somme. En tous cas, il est bon que tous sachent la situation faite à leurs prêtres, et qu'ils entendent à ce sujet la parole de leur Evêque, aussi nette que modérée.

Contre l'Enseignement chrétien. — Dans notre dernier numéro, nous avons résumé brièvement le projet de loi présenté par M. Combes à la Chambre des députés, tendant à interdire l'enseignement à tous les degrés aux Congrégations autorisées.

Ce projet qui, selon toute probabilité, sera adopté par le Parlement, prononce la fermeture « de tous les établissements congréganistes enseignants, dans un délai de cinq ans au maximum », au fur et à mesure que les écoles communales seront en état de recevoir les élèves des dits établissements.

Comme annexe au projet figure un tableau indiquant, d'après le rapport des préfets, la situation des locaux scolaires relativement au contingent nouveau d'élèves provenant de la suppression des écoles congréganistes.

Voici les chiffres concernant le département du Finistère :

Écoles de garçons, atteintes par la nouvelle loi	24
— *a)* pouvant être fermées immédiatement, les locaux officiels étant suffisants pour recevoir le surcroît d'élèves	8
— *b)* devant nécessiter un agrandissement de l'école communale	7
— *c)* devant nécessiter des constructions nouvelles.	9
Écoles de filles atteintes par la loi	32
— classées dans la 1re catégorie *a)*.	4
— — dans la 2e *b)*	11
— — dans la 3e *c)*	17

Ainsi donc, dans notre département, les laïcisateurs à outrance sont obligés de laisser subsister encore pendant quelques années un assez grand nombre d'établissements congréganistes. Qu'arriverait-il si les religieux et religieuses, guidés par un sentiment bien explicable, quittaient immédiatement leurs écoles ? Ne serait-ce pas, pour plusieurs milliers d'enfants du Finistère, l'impossibilité de recevoir une instruction quelconque ?...

Si à ce nombre nous ajoutons celui des écoles — 26 de garçons, 64 de filles — antérieurement fermées et rouvertes par la sollicitude et la générosité du clergé et des fidèles, c'est un nouveau chiffre d'au moins 10,000 à 15,000 enfants à ajouter au premier... Et dire que toutes les lois qui opèrent ces bouleversements et vont grever nos finances sont destinées, dans la pensée des législateurs, à mettre de plus en plus l'instruction à la portée du peuple ! Qu'aurait-on fait de plus, si l'on avait voulu condamner la majorité des enfants à l'ignorance obligatoire ?

Hélas ! on ne le voit que trop clairement : ce que l'on a en vue, ce n'est point la diffusion de l'enseignement, mais la déchristianisation de l'enfance et de la jeunesse !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les femmes et la persécution. — Les femmes chrétiennes, au pays de France, s'agitent, se lèvent et se liguent. Dans leurs rangs encore confus, on proclame la guerre sainte ; on s'apprête à défendre Dieu et la religion, l'autel et le prêtre ; on prépare les revanches nécessaires de la vieille foi nationale. Ces femmes voient juste et font bien.

Ce qu'elles voient ? Elles voient qu'aucune d'elles n'est complice de la persécution religieuse. Ce sont des hommes, et non des femmes qui expulsent les Congrégations et ferment les écoles chrétiennes ; ce sont des hommes, et non des femmes, qui pourchassent les sécularisés et leurs protecteurs, qui les traînent devant la justice correctionnelle, qui les condamnent et les emprisonnent ; ce sont des hommes, et non des femmes, qui liquident les biens des Religieux, c'est-à-dire qui s'en emparent contre tout droit et toute justice ; ce sont des hommes, et non des femmes, qui commandent l'application des lois persécutrices, depuis le ministre jusqu'au commissaire de police ; ce sont des hommes, et non des femmes qui, à l'Elysée, au Luxembourg, au Palais-Bourbon, ratifient et votent cette législation antichrétienne ; ce sont des hommes et non des femmes, qui, par leurs bulletins de vote confèrent la puissance civile au chef de l'Etat, aux Sénateurs, aux Députés ; en un mot, ce sont des hommes, et non des femmes, qui sont responsables de la persécution et qui font même les persécuteurs.

Elles voient et savent, ces femmes, que leur sexe est innocent de tout ; elles sentent aussi qu'il est le principal persécuté. Qui contestera que la religion soit leur bien propre, presque exclusif, et celui de leur jeune famille ? A elles les chers Frères et les bonnes Sœurs ; à elles les maisons d'éducation chrétienne ; à elles l'église paroissiale et le bon curé ; à elles toutes les fêtes religieuses, toutes les solennités du culte et ce qui reste des ancêtres dans le cimetière bénit. Ces biens sont toute leur vie ; les en dépouiller, c'est torturer leurs cœurs par d'inapaisables déchirements.

Elles voient très clairement, elles savent très pertinemment que le conflit soulevé dans le pays par un groupe de législateurs et d'électeurs n'a rien de politique, qu'il s'agit seulement d'une question religieuse, laquelle n'intéresse, en définitive, que la liberté de conscience. Or, ces femmes ont une conscience, et elles la veulent libre. Que certains hommes n'en aient point, ou, ce qui revient au même, qu'ils l'asservissent aux serments des Loges, c'est affaire à eux ; mais, qu'après avoir assuré leur indépendance religieuse, ils prétendent imposer aux femmes chrétiennes le joug odieux de l'apostasie, c'est à quoi celles-ci ne se prêteront jamais et à quoi eux-mêmes n'aboutiront pas.

Elles savent que leur sexe forme plus de la moitié de la population totale de la France, que près de 20 millions de Françaises ont un intérêt palpitant dans la crise religieuse, et que ce n'est point là une quantité négligeable sous un régime démocratique qui a le culte du nombre et où la majorité fait loi.

Elles savent que leurs voix ne sont pas faites pour les réunions publiques, mais qu'elles peuvent prendre à leur compte les frais d'un orateur et lui composer un auditoire. Elles ne sont pas journalistes, mais elles peuvent, mieux que personne, répandre le bon journal et écarter l'autre... Un trop grand nombre prennent contact, au foyer domestique, avec le persécuteur, époux, enfant, père, frère, ami ; elles savent qu'il y a là, pour elles, des combats d'avant-garde à livrer pacifiquement, et que c'est de leur issue que dépendront les grandes journées électorales, celles qui vont décider, pour longtemps, du sort religieux de la France.

Elles savent, elles veulent ; leur action est à ses débuts ; Dieu aidant, la victoire est au bout. X...

Brest. — **La Croix-Rouge.** — Le comité brestois de la « Croix-Rouge » a fait célébrer un service religieux, vendredi 18 Décembre, à Saint-Louis. L'église était ornée de faisceaux de drapeaux tricolores. Les tentures noires du chœur et le catafalque surmonté de drapeaux aux couleurs nationales indiquaient bien l'objet de la cérémonie : prier pour les soldats et marins morts au service de la patrie.

Dans l'assistance, que l'on aurait désirée plus nombreuse en cette circonstance, on remarquait : MM. le vice-amiral Mallarmé, préfet maritime, le capitaine Briand, représentant le général de division Frey, les contre-amiraux Melchior, Juhel et Bugard, les généraux de brigade de la Geneste et Gonard, les directeurs de diverses administrations maritimes, le consul d'Angleterre H. Gye, le président du Comité brestois de la Croix-Rouge, M. Deschard, commissaire général en retraite, et les membres du Comité.

La musique des équipages de la flotte s'est fait entendre, dans le cours de la cérémonie. La messe a été dite par M. l'abbé Lenard, aumônier de la marine.

Après l'Evangile, M. le Curé-archiprêtre de Saint-Louis a prononcé une allocution dont nous ne pouvons donner qu'un très court aperçu. « Nous devons, a-t-il dit en substance, nous incliner avec respect devant ces innombrables marins et soldats, morts au service de leur pays. La plupart sont tombés sans bruit, mais leur sacrifice n'en a pas été moins héroïque et n'en mérite pas moins notre admiration et notre reconnaissance..... Leur souvenir sera pour nous une leçon et une force dans les incertitudes et les tristesses de l'heure présente... A ces braves nous devons mieux qu'une inscription sur le marbre ou le métal ; à ces braves, nous voulons offrir le secours de nos plus ardentes supplications. *Requiem æternam dona eis Domine !* »

L'absoute a terminé la cérémonie. ***

Prenez garde aux escrocs ! — On nous signale de la région de Morlaix des tentatives d'escroquerie faites par un jeune homme, blond, fluet, paraissant âgé d'environ vingt ans, habillé

Archives diocésaines de Quimper et Léon

en marin de l'Etat. Doué d'une assez grande facilité d'élocution, il se présente aux prêtres avec de grands airs de dévotion et, sous prétexte de porte-monnaie perdu ou volé, d'un parent qu'il venait voir et qui se trouve absent, etc., sollicite un secours ou un emprunt pour rejoindre son port d'attache.....

Nous engageons nos confrères à être sur leurs gardes.

Le culte des Saints *(suite)*.

Saint Eloi n'a pas, comme saint Germain, visité notre pays, mais il appartient cependant quelque peu à notre histoire. Saint Judicaël, roi de Bretagne, s'étant rendu à Paris pour s'entendre avec le roi Dagobert sur des difficultés entre la Bretagne et la France, entra en rapports avec saint Eloi et saint Ouen, ministre et référendaire du prince franc. L'appui de ces deux grands et saints personnages lui fut de la plus grande utilité.

Mais, il faut bien le dire, ce n'est pas la reconnaissance qui a fait de saint Eloi un des saints les plus populaires en Bretagne et surtout en Cornouailles : comme ils invoquent saint Cornély pour protéger leurs bœufs, nos paysans prient saint Eloi pour qu'il veille sur leurs chevaux.

Brizeux ne pouvait laisser en oubli ce trait de mœurs, et il y a fait allusion plusieurs fois dans son poème des *Bretons*. Dans son vivant tableau du marché de Quimper, qu'on aurait plaisir à copier ici en entier, je relèverai seulement ces quatre vers :

Là, quelque étrange mot, reste du temps passé,
Vous fait ouvrir l'oreille : un vieillard tout cassé,
Debout près d'un cheval qui bâillait d'un air triste,
Lui dit, bien triste aussi : « Saint Eloi vous assiste ! »

Et dans le chant suivant du même poème, recourant au merveilleux pour raconter la délivrance d'un jeune paysan conscrit réfractaire, soutenu par ses amis mais poursuivi par les soldats, il donne le rôle de protecteur à saint Corentin ; mais c'est à saint Eloi que le patron de la Cornouaille demandera les éléments dont dispose le protecteur des chevaux (la scène se passe au *champ de foire*).

Pour lors des campagnards le sort était certain
Si saint Eloi, prié par le bon Corentin,
Saint Eloi n'eut trouvé pour les fils de Cornouaille
D'étranges alliés, plus forts que la mitraille.
.....les bœufs, les chevaux et les vaches
Dans le même moment brisèrent leurs attaches ;
Et tous les fronts cornus et les immenses dos
Bondirent furieux et fous comme les flots,
Renversant les bouviers, lançant contre les bornes
Gendarmes et soldats enfourchés par leurs cornes.
.....
Sur les quais de l'Odet et sur les quais du Steir
Ce n'étaient que fuyards dispersés dans Kemper,

Car derrière eux venaient de grandes voix beuglantes,
Et des yeux flamboyants, et des cornes sanglantes ;
Chez lui le plus hardi rentrait épouvanté :
Les animaux étaient maîtres de la cité.

Laissons maintenant la poésie et venons à l'art, non sans avoir dit, avant de parler des statues de saint Eloi, comment il se fait que le ministre du « bon roi Dagobert » est devenu le protecteur des chevaux.

Personne n'ignore que, avant d'être évêque, cet illustre personnage exerçait la profession d'orfèvre et qu'il fit de ses mains deux fauteuils d'or pour son royal ami ; mais on sait moins qu'une fois élevé sur le siège de Noyon, il continua d'exercer son ancienne profession pour honorer les reliques des saints ; il fit des châsses pour saint Denis et ses compagnons, saint Germain évêque de Paris, saint Lucien évêque de Beauvais, saint Piat, saint Quentin, saint Maximien et saint Julien martyrs, saint Martin de Tours et son successeur saint Brice, saint Séverin abbé, sainte Colombe et sainte Geneviève. On comprend très bien que les orfèvres aient choisi pour patron un ouvrier aussi actif, un artiste si convaincu, et bientôt tous les ouvriers travaillant les métaux se donnèrent le même patronage. Surtout, quand les corporations se formèrent, elles rendirent à saint Eloi des honneurs qui attestaient une admiration très vive, une confiance sans bornes. J'espère bien reproduire, tôt ou tard, dans la *Semaine* quelques fragments d'une brochure de 40 pages que j'ai sous les yeux et qui a pour titre *La Frairie de Saint-Eloy ou les gens du Marteau à Quimper* ; mais pour aujourd'hui, je me contente du titre et d'un mot assez court sur ce sujet. Le premier acte qu'elle présente comme émanant de la corporation est du 18 Décembre 1678, mais la frairie était bien vieille et probablement plusieurs fois séculaire à cette époque. A la date précitée, la réunion des membres a lieu en la chapelle de Saint-Marc, pour la révision des statuts par devant Yves de la Garde, notaire royal. Les articles de ces statuts sont au nombre de 46 ; on peut y critiquer quelques points, mais l'ensemble est d'une admirable sagesse, et plût à Dieu que nous eussions, à notre époque, une pareille législation conférant des droits sérieux aux industriels et aux marchands du pays contre la concurrence des magasins de déballage et contre les spéculations étrangères de toutes sortes.

Comme on vient de le voir, les réunions pour les délibérations avaient lieu dans la chapelle de Saint-Marc, mais les réunions ordinaires de la corporation se tenaient, de temps immémorial, dans l'église Saint-Mathieu ; en 1746, elles se tenaient à la cathédrale sans qu'on puisse savoir à quelle époque l'usage avait été modifié.

En 1745, les membres de la corporation sont au nombre de 44, ainsi répartis : 3 arquebusiers, 8 cloutiers, 1 coutelier, 1 éperonnier (fabricant d'éperons, de mors, d'étriers, etc.), 16 maréchaux, 3 selliers, 8 serruriers, 4 taillandiers (1).

(1) Il me paraît évident que ce chiffre de 44 est celui des patrons, auquel il faudrait ajouter bon nombre de *compagnons* et d'apprentis.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le président, ou préfet de la corporation, portait un titre qui nous semble aujourd'hui bien étrange pour un laïque ; on l'appelait l'*Abbé*. Il était choisi indifféremment dans l'un des huit métiers du marteau. La liste de ces *Abbés* va de 1678 à 1781 ; on y trouve quelques noms de familles qui existent encore à Quimper : 1690, Charles Moulin ; 1691, Pierre Pezron ; 1698, François Le Férec, taillandier ; 1709, Michel Tanguy, maréchal ; 1713, Jean Le Bour, sellier, Terre-au-Duc ; 1749, Joseph Poulmarc'h ; 1767, Michel Le Gallic, rue des *Etaux* (des Boucheries) ; 1775, René Thomas, coutelier, rue Sainte-Catherine (c'était mon arrière-grand-père) ; 1779, Jean Nédellec ; 1780, Jean Le Page, cloutier.

D'après la liste des corps de métiers et l'énumération des *Abbés*, on voit que les orfèvres ne sont pas compris dans cette Frairie de Saint-Eloy.

Cette particularité doit sembler étrange, et s'explique cependant très facilement : les ouvriers qui travaillaient l'or étaient de grands messieurs ne se gênant guère pour affirmer leur supériorité sur les ouvriers travaillant le fer, et ils formaient une corporation distincte, ayant comme l'autre le patronage inévitable de saint Eloi, mais ayant ses réunions à part dans l'église Saint-François. J'emprunte les lignes suivantes à l'excellente *Monographie de la Cathédrale de Quimper*, par M. Le Men (p. 313) : « A la fin du XV^e^ siècle, les orfèvres de Quimper étaient au nombre de sept. Leurs noms ont été conservés dans une belle inscription qui était placée, avant la Révolution, dans la chapelle de Saint-Eloy, leur patron, dans l'église des Cordeliers de cette ville, et qui se trouve aujourd'hui au Musée. Voici le texte de cette inscription :

« *Cest chapelle fut comancée et édiffiée en l'onneur de Dieu et de monsieur saint Eloy par les orfeures et maistres de la ville et cité de Kempercorentin l'an MCCCCIIIIxx XVI dont les noms et surnoms desdits maistres et orfevres durant ledit temps ensuivent, savoir : P. Jouaulx : Arnolet Certain : F. Jahanin : A. Goalichet : H. Cochet : H. Calvez : Grégoire Hellé.* »

Notez qu'un orfèvre en 1496 n'était pas du tout ce qu'est un orfèvre d'aujourd'hui ; non seulement à Limoges, où saint Eloi avait si bien étudié son art et où se conservaient fidèlement les vieilles traditions, mais dans des villes d'importance secondaire comme Quimper et Morlaix, les orfèvres n'étaient pas horlogers et ils n'étaient pas non plus de simples marchands, seulement capables de vendre et de restaurer ; ils fabriquaient eux-mêmes, et leur habileté professionnelle permettait aux églises et aux maisons somptueuses d'acquérir de très remarquables objets d'or et d'argent ; quant à leurs restaurations, elles ne consistaient pas dans de simples dorures, mais elles exigeaient souvent autant de goût et de sûreté de main que la création primitive des objets. Les anciens comptes de la Cathédrale suffiraient à montrer que tous ces travaux étaient faits dans le pays même.

Il y avait à Quimper, en 1764, une rue des *Orfèvres* qui, dès avant 1781, avait changé son nom en celui du *Chapeau-Rouge*. A

propos de ce nom, M. Trévédy s'exprime ainsi dans son intéressante *Promenade dans Quimper* :

« Ce nom de rue des *Orfèvres*, qui a prévalu jusqu'au milieu du siècle dernier, est une réminiscence maladroite du nom de rue des *Febvres*, c'est-à-dire des *Serruriers* (faber-fabri) que les anciens titres et le procès-verbal de réformation de 1359 donnent à cette voie. La similitude des deux mots a causé l'erreur, et d'autant plus facilement que le mot de febvre est depuis longtemps sorti de l'usage. A la fin du XVIII^e^ siècle, la rue a pris le nom ridicule du Chapeau-Rouge, d'une auberge « où pendait pour enseigne *le Chapeau-Rouge* ».

Je me rappelle avoir vu moi-même ce chapeau servant d'enseigne. On prétend que l'auberge qu'il désignait était celle où s'installait Guy Eder de La Fontenelle quand il honorait Quimper de ses terribles visites. Cette maison était (si mes souvenirs sont fidèles), à la place occupée aujourd'hui par l'école communale.

Les *febvres* m'ont bien éloigné de saint Eloi ; pour qu'il me le pardonne, je cite ici la dernière strophe de la séquence que les ouvriers en métaux lui chantaient au jour de sa fête :

Faber et fabri Filius
Sibi parans Eligium
Adsit nobis propitius,

et j'arrive enfin à ses images dans nos églises. Celles qui ont quelque ancienneté ne le représentent généralement pas revêtu des insignes de l'épiscopat : le grand orfèvre est d'ordinaire un simple maréchal-ferrant. A Plozévet (et ailleurs encore, sans que je puisse préciser mes souvenirs), il figure dans un groupe de deux ouvriers et d'un cheval présentant sa jambe mutilée pendant que saint Eloi, ou, d'après la légende, Notre-Seigneur lui-même, habillé en forgeron, ferre le pied du pauvre animal qu'il a préalablement coupé pour plus de facilité dans son travail, mais qu'il va lui restituer en le guérissant par un simple contact. Cette légende étant très connue, je ne fais ici que l'effleurer ; elle est bien puérile, mais il est fort à désirer que les rares monuments qui la rappellent ne disparaissent pas de nos églises.

La plus belle statue que je connaisse de saint Eloi forgeron se trouve à Botsorhel ; je l'ai vue plusieurs fois dans mon enfance mais je l'avais oubliée, j'en ai vu récemment une très bonne photographie ; le tablier du maréchal est remarquablement drapé ; le costume est celui des ouvriers du XVIII^e^ siècle, et la coiffure, le bonnet de *Ségovie* qui se portait encore dans tout le pays de Tréguier, il y a cinquante ans. La figure est jeune, très vivante et très agréable. C'est une des plus intéressantes parmi les quinze statues anciennes que M. l'abbé Corre a fait restaurer pendant son rectorat.

Les modernes statues de saint Eloi ne se comptent plus dans notre diocèse, elles le représentent généralement vêtu en évêque, tenant en main un marteau, ou ayant à côté de lui un cheval.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les défilés des chevaux autour des fontaines donnent aux Pardons de saint Eloi une physionomie à part, surtout à Rosporden, à Trégunc (chapelle de Notre-Dame de Kerven), à Clohars-Fouesnant (chapelle du Drennec), et à Guiscriff, paroisse autrefois du diocèse de Quimper et aujourd'hui du diocèse de Vannes ; la chapelle de Saint-Eloi continue d'y attirer beaucoup de chevaux et de cavaliers de chez nous. *(A suivre.)*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — L'*Osservatore Romano* vient de publier un important document pontifical, daté du 18 Décembre, sur l'action populaire chrétienne. Nous espérons en donner le texte complet dans notre prochain numéro.

On assure que la question du *Nobis nominavit,* relative à la nomination des évêques de France, est tranchée.

La nouvelle donnée par divers journaux au sujet d'un trésor considérable confié par Léon XIII au cardinal Gotti, et remis par celui-ci à Pie X, est démentie par les témoins les plus autorisés.

— Parmi les réceptions des derniers jours au Vatican, on relève celle de la R^de^ Mère Supérieure générale des vaillantes Petites-Sœurs de l'Assomption.

Prix de vertu. — Il y a quelque temps, l'Académie française, saisie d'admiration, décernait à une humble religieuse le premier prix Monthyon ; c'est encore à une religieuse que l'Académie des sciences morales et politiques vient d'accorder sa plus haute récompense ; le prix Audiffred de 15.000 francs, « destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements de quelque nature qu'ils soient », est décerné à l'Œuvre de Villepinte dans la personne de sa Supérieure.

On sait que cette Œuvre — dispensaire et sanatorium — s'occupe spécialement des jeunes filles poitrinaires. « Parmi ces infortunées, dit le rapport dont nous regrettons de ne pouvoir citer que ce passage, il en est qui s'éteignent doucement et dans une sorte d'inconscience ; d'autres conservent leur lucidité jusqu'au bout, et à mesure qu'elles sentent la vie leur échapper, sont prises de désespoir.

» Une agonie morale, si je puis employer cette expression, précède chez elles l'agonie réelle et n'est pas moins douloureuse. C'est alors que, la science se déclarant impuissante, apparaissent les Sœurs de Marie Auxiliatrice, conduites par la religion ; elles versent peu à peu dans ces âmes désespérées, avec la foi aux réparations mystérieuses, la résignation et la paix, et font de l'heure dernière une heure de sérénité.

» Elles demeurent ainsi jusqu'à la fin, fidèles à la mission

qu'elles ont acceptée, auprès de leurs pauvres malades, mission pouvant se résumer en ces mots que le docteur Gouel eût voulu voir inscrits au frontispice de chacun de leurs trois asiles : « Guérir autant qu'on peut ! soulager souvent ! consoler toujours ! »

» ...L'Académie a voulu non pas distinguer une religieuse entre toutes, mais elle a couronné dans la Supérieure de Villepinte toutes ses Sœurs en abnégation et en dévouement », « heureuse ajoute le Président, M. Bérenger, de rendre à la charité chrétienne le plus juste hommage et la place que la violence des passions cherche à lui contester. »

M. Combes et sa majorité ne comprendront pas la nouvelle leçon qui leur vient de si haut. Le pays, lui, la comprendra.

Une belle réponse. — Le cardinal Place, archevêque de Rennes, à M. Ricard, ministre des Cultes, à propos de deux suppressions de traitement ecclésiastique :

« Ces deux prêtres resteront à leur poste, soutenus et consolés, dans leur épreuve imméritée, par l'affection de leurs paroissiens, la sympathie de leurs confrères et l'estime des gens de bien.

« Je les aiderai comme je pourrai. Ils savent, mon clergé sait et tout mon diocèse, que tant que leur vieux Cardinal aura un morceau de pain, il sera heureux et fier de le partager avec ceux de ses prêtres qui seront frappés de la sorte. » (Lettre du 31 Mai 1892.)

BIBLIOGRAPHIE

Le Cardinal Gousset ; sa vie, son œuvre, son influence, par le chanoine Gousset, *curé-doyen de Marnay* (1).

Tel est le titre d'un livre dont nous sommes heureux d'annoncer la publication ; il intéresse non seulement quelques diocèses, mais la France entière. « La vie du cardinal Gousset, écrivait à l'auteur Mgr Dabert, mort évêque de Périgueux, est le résumé, la synthèse de l'histoire de l'Eglise de France, pendant un demi-siècle. Mêlé aux principaux événements, l'illustre théologien a touché à toutes les questions et pris part à toutes les controverses religieuses de son temps. »

Le vénérable cardinal-archevêque de Reims, Mgr Langénieux, exprime ainsi son jugement sur l'ouvrage de M. le chanoine Gousset :

« En même temps que sa science théologique, son grand cœur et son inépuisable charité lui ont conquis les esprits et les cœurs dans la cité et dans le diocèse, le rôle et l'influence du cardinal Gousset ont marqué leur empreinte dans toute l'Eglise de France et ont rendu son nom impérissable.

« Vous le rappelez à propos : la *Théologie morale* de Mgr Gousset, concordante avec celle de saint Alphonse de Liguori, opéra tout une révolution fort heureuse dans l'enseignement des séminaires, et dans la pra-

(1) Un vol. in-8° raisin de 600 pages, avec portrait du cardinal Gousset (H. Bossanne, imprimeur-éditeur à Besançon).

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tique du ministère ecclésiastique ; ce fut le dernier coup porté aux doctrines désolantes et au rigorisme du jansénisme.

« Avec Dom Guéranger, le pieux et savant abbé de Solesmes, l'archevêque de Reims fut l'âme de ce mouvement de retour des diocèses de France à l'unité de la liturgie romaine. »

C'est l'histoire de ce « grand évêque », de ses travaux et de ses combats pour la sainte Eglise que son neveu, M. le chanoine Gousset, vient d'écrire « avec toutes les ressources de sa belle intelligence et toutes les affections de son cœur ». Ainsi s'exprime, en connaissance de cause, Mgr Dubillard, évêque de Quimper, dans une lettre à l'auteur, dont il apprécie en ces termes l'ouvrage : « Vous avez, mon cher ami, développé votre sujet avec ordre et mesure dans un style de bonne facture, simple, net et grave, comme il convient à une pareille vie. Les documents abondent sous votre plume et ils donnent à l'œuvre une valeur toute particulière.

« Laissez-moi vous dire encore que le style de l'historien, dans son aisance et sa limpidité, me rappelle celui du héros, avec une teinte franc-comtoise qui n'est point faite pour nous déplaire.

« Je souhaite à ce livre un grand succès, surtout auprès du clergé, car je demeure persuadé que sa lecture sera pour tous les prêtres, à l'heure présente, une lumière qui éclaire et une force qui soutient. »

De telles recommandations nous dispensent de faire l'éloge de ce livre, qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques sérieuses.

Vient de paraître :

NOEL, Notes d'exégèse et d'histoire, par J. Bonaccorsi, M. S.-C. (Vic et Amat, Editeurs). Joli volume illustré in-12.

Voilà une brochure pleine d'intérêt.

L'auteur, admirablement préparé à ce travail par de fortes études exégétiques et historiques, a su nous donner un excellent commentaire de l'Evangile de la Nativité et réunir les documents les plus intéressants, relatifs à la belle fête de Noël.

Parmi les plus intéressantes illustrations, nous citons une photographie d'une Crèche orientale ; la *Photographie des fragments de la Crèche,* qui se conservent maintenant à Rome, à Sainte-Marie-Majeure ; les deux reconstructions de la Crèche proposée par le P. Lais, sous-directeur de l'Observatoire du Vatican, etc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HIVER (1903-1904)

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales, des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc. Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans). — Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimun de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.